4854 Lo 893-

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET ANT. THOMAS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

34e ANNÉE. — 1905

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er
TOUS DROITS RÉSERVÉS

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

1.125015

STAN LIBRARY

LA

VERSION NÉERLANDAISE DES *LORRAINS*

NOUVELLES ÉTUDES

Quelques lecteurs de cette revue se rappellent peut-être une étude sur ce sujet, qui a paru il y a des années, dans le tome XXI (1892) de la *Romania*. Une publication assez récente, qui fournit, je crois, des données nouvelles sur les parties perdues du poème néerlandais, me donne l'occasion de revenir sur ce sujet pour exposer les faits nouveaux que je crois pouvoir signaler. Je mets en tête quelques remarques, destinées à rectifier ou à justifier ce que j'écrivais il y a douze ans.

I. DATE DU POÈME NÉERLANDAIS

Dans mon premier article, j'avais négligé un fait important qui fixe avec une précision suffisante la date au-dessous de laquelle on ne saurait faire descendre la version néerlandaise [1]. Le fait dont il s'agit a été signalé, il y a près de soixante ans, par L. Ph. C. Van den Bergh dans son édition du *Roman des Enfants de Limbourg* [2]. Van den Bergh faisait remarquer qu'un vers de

1. Dans cet article, j'adopte les mêmes sigles que dans le premier. *N* désigne le poème néerlandais dans son ensemble; *A* les fragments publiés par Jonckbloet en 1844 ; *B* ceux publiés par Matthes en 1876 ; *C* ceux donnés par De Vries, dans *Tijdschrift voor Nederl. Taal- en letterkunde*, t. III ; *D*, le fragment sur Laidoen, publié par M. Kalff dans *Middeln. epische fragmenten*.

2. *Roman van Heinric en Margriete van Limborch*, Leiden, 1846-1847, I, *Inl.*, p. XXIV. — M. Te Winkel (*Geschiedenis der Nederl. letterkunde*, I, 219), a répété cette remarque, mais sans s'en servir pour dater *N*.

N (*A*, II, 213) se retrouvait presque sans changement dans les *Enfants de Limbourg* (VI, 433), qu'un mot rare était commun aux deux poèmes[1]. On pourrait ajouter d'autres preuves. Dans les *Enfants de Limbourg* on trouve jusqu'à trois fois (II, 581; III, 632; VII, 1817) les vers clichés :

Smargens doe die dach ontspranc
Entie lewerke sanc...

Ces vers se retrouvent dans les *Lorrains* néerlandais (*B.* V, 41) et j'ai montré (*Rom.*, XXI, 383, n. 2) qu'ils traduisent un vers des *Lorrains* français :

L'aloe chante si tost com le jour vit.

Ici, non seulement il y a ressemblance, mais il est certain que c'est le *Roman de Limbourg* qui emprunte un cliché que *N*, son modèle, avait emprunté au français.

En outre, quelques noms propres semblent pris par le *Roman de Limbourg* dans *N*. Un vilain personnage s'appelle Fromont (III, 125, 149, 225, 277, etc.; le premier passage porte, par une erreur du scribe, *Frombout*). Les pays éloignés et plus ou moins fantastiques jouent un grand rôle dans le *Roman de Limbourg*; le poète peut avoir pris ces noms dans des sources diverses; cependant il est remarquable qu'il soit si souvent question des Scythes (*Syten*, VIII, 153), de la Scythie (*Sissia*, VII, 621), des gens de Basse-Scythie, de Basse-Gothie (*die Neder-Siten, die Neder-Goten*, VIII, 1079) : j'ai montré (*Rom.*, XXI, 371) quel grand rôle les Scythes et les Goths jouent dans *N*[2].

L'auteur de *Limbourg* a donc connu et utilisé *N*. Heinric,

---

1. Van der Bergh signalait un troisième point : une locution (*duvels name*) est commune aux deux poèmes : mais ceci pourrait être un hasard.

2. Voy. aussi *Tarsem*, VIII, 919 : ce doit être Tarse, comp. *Rom.*, XXI, 395, note 1. — On pourrait même se demander si l'auteur du *Limbourg* ne serait pas également l'auteur de *N*. Ce dernier était Brabançon, comme Heinric, l'auteur du *Roman de Limbourg* (cf. Jonckbloet, *Gesch. der Ned. Letterk.* II, 218, 3e éd.). Mais le vocabulaire des deux ouvrages diffère : le mot *arrabi*, employé fréquemment pour « cheval de guerre » dans *N*, ne se retrouve pas dans le *Roman de Limbourg* : l'auteur avait pourtant l'occasion de l'employer fréquemment dans ses récits de batailles, et il est vraisemblable qu'un spécialiste noterait d'autres différences. En outre *N* est supérieur à *Limbourg* par le style.

l'auteur du roman, a daté son œuvre à la fin, dans un passage fortement altéré, mais que Jonckbloet a restitué avec une certitude suffisante [1]. Le *Roman de Limbourg*, œuvre de longue haleine, a été composé de 1291 à 1318; *N* est donc certainement antérieur à 1291. De combien? Il est difficile de le dire [2]. Je croyais un moment avoir trouvé une combinaison pour déterminer la date avant laquelle *N*, ou plutôt l'original français perdu de *N*, ne peut avoir été composé, mais cette combinaison ne me semble plus assez solide pour l'exposer ici en détail. Je me borne à faire remarquer le fait, qui était le point de départ de mes recherches, que Philippe Mousket, analysant *Gerbert de Mès* [3], ne semble connaître aucune des suites de ce poème; ce qui tendrait à faire croire qu'au moment où il composait sa chronique, vers 1243 [4], ces suites n'existaient pas encore, ou du moins, étaient fort peu répandues; autrement, il paraîtrait difficile d'admettre que ces compositions, toutes probablement originaires du Nord [5], fussent restées inconnues à un homme du Nord, aussi curieux de ces sortes de récits que l'était Philippe Mousket. Mais le rapport de ces suites (*Anseïs*, *Vengeance Fromondin* et *Yon*, l'original perdu de *N*) entre elles est encore trop obscur, pour nous permettre d'aller ici plus loin que cette simple observation [6].

---

1. *Geschiedenis der Nederl. Letterk.*, II, 225, note 4 (3e édit.). M. Te Winkel (*Gesch. der Nederl. Letterk.*, I, 223) adopte complètement la date donnée par Jonckbloet.

2. Le fragment dont J. ten Brink, *Gesch. der Nederl. Letterk*, p. 66 (fragment *C*, *I*) donne le fac-similé, semble du début du XIVe siècle, de même que le fragment conservé à Paris ; cf. *Rom.*, XXI, 396, n. 1.

3. Voir l'édition de Reiffenberg, I, p. 88, v. 2128-2145.

4. Cf. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 93.

5. L'origine septentrionale de la *Vengeance Fromondin* est évidente pour qui a lu cette chanson (mention de Boulogne, etc.) ; *Anseïs* met en œuvre une tradition flamande : voir A. Longnon et P. Meyer, dans leur édition de *Raoul de Cambrai*, Introd., p. XIX, note 4; enfin la survivance d'*Yon* (original présumé de *N*), dans les Pays-Bas, s'explique mieux quand on admet que ce long poème, qui devait être peu répandu (de là sa perte sous sa forme originale) a été composé dans l'extrême Nord, non loin de la frontière linguistique qui sépare le domaine roman du domaine germanique.

6. M. Gröber, dans *Grundriss*, II, 1, 808-809, place, lui aussi, les suites

II. LE POÈME NÉERLANDAIS EST-IL ORIGINAL OU TRADUIT DU FRANÇAIS ?

Dans mon premier article j'avais essayé de démontrer (*Rom.*, XXI, 381 et ss.) que *N* était imité du français, non seulement en ce qui concerne les parties dont nous avons conservé le texte original, mais aussi pour la partie qui ne nous est parvenue qu'en néerlandais. M. Suchier, un des rares historiens littéraires qui se soient occupés de la question depuis la publication de mon travail, suppose au contraire que la partie de *N* qui ne correspond à aucun poème français conservé et qu'il qualifie très bien de « roman historique », est la libre invention d'un poète néerlandais [1]. On sait que le volume devant contenir les citations et discussions destinées à appuyer les vues que M. Suchier expose dans son histoire, n'a pas encore paru. En attendant, on voudra bien me permettre de reprendre la question. Je me bornerai à revenir ici sur un seul détail, que j'avais signalé dans mon premier article, mais sans y appuyer suffisamment. Ce détail, à mon avis, fournit la preuve que l'auteur de *N* travaillait sur un original français; il est probant en lui-même, et, ajouté aux autres preuves énumérées dans ma première étude [2], il me semble décisif.

---

de *Gerbert* parmi les œuvres postérieures à 1240. — Ce qui rend cette question des suites de *Gerbert* très complexe, c'est qu'il semble bien que ce fût originairement Yon, fils de Gerbert, et non Anseïs, fils de Gerbert, qui était le héros de la suite projetée de *Gerbert de Mès*; voir les variantes recueillies par Rudolph, *Ueber die Vengeance Fromondin*, 35, note 1, et Stengel, dans *Zeitschr. für franz. Sprache und Litteratur*, XXIII, 1, 273. La *Vengeance* et le *Yon* néerlandais auraient donc conservé la forme primitive du cycle.

1. « Am weitesten ist hierin [im erweitern] ein Niederländer aus Brabant gegangen, der die « Lorreinen » frei zu einem umfangreichen historischen Roman ausbaute, der mit Karl Martell beginnt und mit Friedrich Rothbart schliesst. » *Geschichte der Französischen Litteratur*, Leipzig und Wien, 1900, gr. in-8, p. 45.

2. Une seule de ces preuves me semble moins forte qu'autrefois : c'est le nom de femme Alis, forme évidemment française (*B*, IV, 52). Dans *Garin*, la femme du héros s'appelle Aelis; le personnage se retrouve, nommé *Alis*,

Dans le fragment *A* (v. 2131 et ss.), Yon, qui a enlevé la reine Hélène, s'embarque avec elle à Gardeterre pour la Paienie (*Heidenesse*). Pendant la navigation, Hélène accouche; une demoiselle (*joncfrouw*) apporte l'enfant à Yon pour le lui montrer, mais elle s'approche trop du bord et tombe à la mer avec l'enfant. Elle se noie, mais l'enfant est repêché par Yon au moyen d'un *scacht* (bois de lance) avec lequel il réussit à saisir les langes qui enveloppent l'enfant; le poète continue (v. 2147 et ss.) :

Blide was Yoen die coninc
Dat hi dat kint weder vinc.
Kersten hebben sijt gedaen
Ende gaven hem ene name saen :
Daer wert geheten Haestinc
Omdat ment met enen scachte vinc
Daert in die zee gevallen was.

Yon fut heureux d'avoir repêché l'enfant. On le fit baptiser et on lui donna un nom; il fut appelé Haestinc, parce qu'il avait été repêché avec un *scacht* (bois de lance) après être tombé dans la mer.

Il est évident que, tel qu'il est, le passage n'a pas de sens. Il en a un au contraire, quand on suppose qu'il est traduit du français et que le mot *scacht* répond au mot *hanste* ou *aste* [1] de l'original :

---

dans un des fragments de la traduction du *Garin* (*B*, III, 585); l'auteur de *N* aurait donc pu, s'il inventait le personnage d'Alis de Medeborch, trouver le nom dans la première partie qu'il avait traduite. — Un autre nom curieux donne lieu à une observation analogue. Yon (*A*, II, 2170) fonda en Gothie la ville d'*Ays* « appelée ainsi d'après la bonne ville d'*Ays* » *na Ays der goeden die stede*). Il ne peut s'agir ici d'Aix-la-Chapelle, ville qui est toujours appelée *Aken* dans *N* (voy. *A*, I, 365, 374, 376). Or une ville appelée *Ais* est nommée dans *Gerbert* (*Par desos Ais se logierent es trés*), dans l'épisode de Gerbert publié par M. Stengel, (*Zeitschrift f. franz Sprache und Litt.*, XXIII, 1, p. 274, v. 49); c'est une ville méridionale que M. E. Langlois, *Table des noms propres*, au mot *Ais*, n° 3, identifie très vraisemblablement avec Aix en Provence. — La mention d'un original français (*dat walsc*, *A*, II, 41) n'est pas probante : l'auteur du *Roman de Limbourg* renvoie à plusieurs reprises à un original *walsc* qui n'existe que dans son imagination.

1. Il est difficile de dire au juste quelle forme du mot le poète de l'original avait présente à l'esprit : il s'agit ici d'un groupe de mots dont le développement phonétique régulier a été troublé par des analogies (voir le *Dictionnaire*

« l'enfant reçut le nom de Haestinc parce qu'il avait été retiré de la mer avec une *hanste* (ou *aste*). »

Remarquons d'abord que de pareilles étymologies de noms propres se rencontrent dans les chansons de geste de date récente. On trouve dans *Maugis d'Aigremont* des étymologies toutes semblables des noms de Maugis et de Vivien [1]. Je donne ici comme spécimen les vers sur le nom de Maugis :

Por ce que l'ont trové el bois a la verdor
O les bestes sauvages gisant a grant paor,
Li mist a non Maugis, puis ne li failli jor ;
Malement gisoit il, ce sevent li pluisor,
En la forest oscure, o vermine pluisor ;
Se ne fust cele fée, mengiez fust a dolor.

On trouve encore des étymologies de ce genre dans *Lohier et Mallart*, poème encore plus récent et qui a été conservé, comme on sait, dans une version allemande en prose. Là, comme dans les vers de *N* qui nous occupent, certains passages ne prennent tout leur sens que quand on les retraduit dans la langue de l'original, et G. Paris s'en est servi pour montrer que le livre en prose allemande était bien réellement fait sur un texte français [2].

---

de Darmesteter et Hatzfeld au mot HANTE), et l'arbitraire des copistes a encore augmenté la confusion. A quelques vers de distance, on trouve les formes les plus différentes dans le même poème ; par ex. *Jourdain de Blaivies*, v. 199, Brandist *la hanste* ; v. 205, Tant com tint *l'anste* ; 209, Tante *anste* fraindre ; *Ogier*, v. 12172, En son *la hanste* ; v. 12183, Tant com tint *l'anste*. On trouve les formes : *hanste* (avec *h* aspirée), *hanste* (avec *h* non aspirée), *anste*, *aste* (cette dernière forme est la seule employée dans *Parise la Duchesse* ; il faut remarquer que le copiste de ce poème appartenait à une région où l'*h* ne se prononçait plus, il la met ou la laisse de côté à tort et à travers, v. 14 *hoïr* pour *oïr*, 154 *aute* pour *haute*, etc.). Je n'ai pas réussi à trouver la forme *haste* avec *h*, qui conviendrait le mieux à notre passage. Il faut du reste observer que, dans ces sortes d'étymologies-jeux de mots, on se contentait parfois d'à peu près. L'étymologie du nom de Maugis, citée dans le texte, est un à peu près, comme celle du nom de Tristan, la plus ancienne de ce genre ; voir M. Bédier, dans son édition du *Tristan* de Thomas, I, p. 27, note 1.

1. Édit. Castets, v. 606 et ss., 305 et ss. — *Maugis* présente une autre analogie avec *E* : le poète s'est servi, comme *N*, du *Faux Turpin* ; voir la remarque de M. Castets dans son édition, p. 336.

2. *Hist. litt. de la France*, XXVIII, p. 241, 242, 249.

Il est vrai qu'on pourrait supposer que le Brabançon, auteur de *N*, travaillant librement sur son propre fonds, aura emprunté cet épisode de la naissance de Hasting à une source française (ou latine), où il aurait trouvé l'étymologie du nom avec le reste. Cette supposition semble inadmissible. Elle est d'abord invraisemblable en elle-même. On peut se représenter un traducteur qui, dans un long travail de version, reproduit littéralement, par une sorte de routine, un passage de son original, sans remarquer que ce passage, une fois traduit, n'a plus de sens. Ce qu'on comprend beaucoup moins, c'est un auteur original, allant chercher exprès un tel récit et le reproduisant, sans se rendre compte que ce qu'il écrit est absurde. — Mais il y a une autre difficulté. Hasting est un personnage dont les chroniqueurs du moyen âge ont souvent parlé ; il existe sur lui des récits légendaires; or, aucun de ces récits ne présente la moindre ressemblance avec notre épisode [1]. La première invraisemblance se complique donc d'une seconde : il faudrait admettre qu'il a circulé, sur ce personnage si connu, un récit légendaire qui n'aurait laissé aucune trace en dehors du poème néerlandais. Ces difficultés obligeront, je crois, tout esprit réfléchi à abandonner l'hypothèse d'un emprunt.

En admettant, au contraire, que le récit aura été inventé par l'auteur de l'original (perdu) de *N*, tout s'éclaircit, et l'on peut même nommer le récit antérieur, entièrement romanesque, qui a servi de modèle au trouveur français. Dans la première étude sur ce sujet, une supposition avait été indiquée : on avait signalé l'analogie qui existe entre le récit de la naissance de Hasting et celui de la naissance de Tharsia dans *Apollonius de Tyr* (*Rom.*, XXI, 392); cette analogie est d'autant plus frappante, qu'il existe un rapport évident entre un autre épisode d'*Apollonius* et un autre récit de *N* (l'histoire de Judith, fille d'Yon, mise dans un *bordel* par Ganelon). Or, depuis que j'ai hasardé cette supposition, M. Voretzsch [2] a réuni un grand nombre d'épisodes analogues de chansons de geste, récits de navigations et de naufrages, inspirés directement ou indirecte-

1. Voir, sur ces récits, la première note supplémentaire à la fin de l'article.

2. *Die Composition des Huon von Bordeaux*, Halle, 1900, p. 139-143.

ment de l'*Apollonius de Tyr*. L'emprunt, dans ces conditions, n'a rien d'étonnant, et on peut le considérer comme étant à peu près certain.

On peut se demander cependant si le trouveur a puisé directement dans *Apollonius* ou dans une imitation de ce roman sous forme de chanson de geste, et l'on songe à *Jourdain de Blaivies*, véritable *rifacimento* médiéval du roman antique et qui contient les deux épisodes qui nous intéressent ici, celui du *bordel* et celui de la naissance de l'enfant. Il est à peu près impossible d'arriver à un résultat certain ; je fais cependant remarquer que l'épisode du *bordel* est, dans *Jourdain*, présenté d'une façon toute différente d'*Apollonius* et qui offre une certaine analogie avec *N*. Dans *Jourdain* (édit. K. Hofmann, Erlangen, 1882, v. 3363, et ss.), Gaudiscete (la Tharsia du roman) est mise dans un bordel par ordre de l'empereur de Constantinople, qui voit que son fils meurt d'amour pour elle ; plus tard, elle n'en épouse pas moins ce fils, et devient impératrice (v. 3336, 4171). Rien de tout ceci ne se retrouve dans le roman antique, mais les événements sont présentés dans *N* d'une façon qui offre une certaine analogie avec *Jourdain* : là, l'héroïne (Judith, la fille d'Yon) est mise dans un bordel par l'ennemi de sa race pour empêcher son mariage avec le fils d'un empereur (Louis, le fils de Charlemagne) ; elle n'en épouse pas moins celui à qui elle était destinée. Il y a des différences (dans *Jourdain*, il n'est pas d'abord question d'un mariage ; il n'y a pas de traître) ; cependant les ressemblances sont assez frappantes pour nous faire incliner à l'hypothèse d'un emprunt à *Jourdain de Blaivies*, plutôt qu'à la supposition d'un même récit (celui d'*Apollonius*) modifié d'une façon analogue par deux narrateurs indépendants.

Quoi qu'il en soit, les considérations qui précèdent — et qui prouvent que l'épisode de la naissance de Hasting, qui ne se retrouve dans aucune chronique, est pleinement conforme aux habitudes des auteurs plus récents des chansons de geste — sont une raison de plus pour admettre que le poète néerlandais a tout simplement pris ce récit à la même source que le reste de son œuvre, à savoir à la chanson française, celle-ci étant, selon l'expression de G. Paris [1], la base de son travail. Il a pu

1. Dans son étude, *la Légende de Pépin « le Bref »* (*Mélanges Julien Havet*, Paris, 1895, p. 627, note 1).

modifier son original, y ajouter certains détails, comme il a été montré dans la première étude; mais, dans l'ensemble, il n'a, autant que les fragments qui nous restent permettent d'en juger, rien imaginé d'essentiel et s'est borné à faire simplement œuvre de traducteur.

III. DONNÉES NOUVELLES SUR LE CONTENU DE LA BRANCHE NÉERLANDAISE

La publication si intéressante des réimpressions des anciens livres populaires néerlandais, entreprise par la *Société de littérature néerlandaise* de Leide, s'ouvre par le récit consacré à la bataille de Roncevaux [1]. Ce livre parut, sans indication d'année, mais certainement dans les premières années du XVIe siècle, à Anvers, chez Willem Vorsterman ; une autre édition parut, également à Anvers, chez Jan van Ghelen, en 1576. L'habile éditeur de la réimpression, M. Boekenoogen, a comparé les éditions et est arrivé à la conclusion qu'il a dû exister une édition plus ancienne que l'imprimé de Vorsterman, édition dont dérive celle de 1576 et qui n'a pas encore été retrouvée. Les deux éditions connues sont d'ailleurs d'une insigne rareté, chacune n'étant conservée que dans un seul exemplaire.

Ce livre populaire (que nous nommerons *R*) se compose de deux éléments : des morceaux en vers et un texte en prose. Les morceaux en vers sont (si l'on fait abstraction d'une pièce placée à la fin, p. 72-73, dans le style détestable des rhétoriqueurs du XVe siècle) des fragments quelque peu rajeunis et défigurés de l'ancienne traduction en vers de la *Chanson de Roland*, un des premiers monuments du moyen-néerlandais [2]. Ces fragments ont été enchâssés dans un texte en prose rédigé, à en juger d'après le style, vers la fin du XVe siècle (ce qui s'accorde avec

1. *Nederlandsche Volksboeken. I. Den droefliken Strijt die opten berch van Roncevale in Hispanien gheschiede... uitgegeven door Dr G. J. Boekenoogen.* Leiden, J. Brill, 1902. In-4.

2. Ces fragments ont été utilisés, à côté des fragments manuscrits, d'après l'édition antérieure de Serrure, par M. Stengel, dans son édition du *Roland* (*Das altfranzösische Rolandslied*, I, Leipzig, 1900, p. VI).

la date probable de la plus ancienne édition) et qui est évidemment emprunté à d'autres sources que le *Roland* en vers, puisque, comme l'a déjà remarqué M. Boekenoogen (p. 85-86), il y a des contradictions entre la prose et les vers [1]. C'est ce texte en prose qui est intéressant pour le sujet qui nous occupe.

Après un prologue (p. 1-3), qui semble en partie emprunté au *Faux Turpin*, mais où nous trouvons cependant une affirmation qui n'est ni dans *Turpin*, ni dans le *Roland* (celle d'après laquelle Guwelloen [= Ganelon] aurait trahi pour devenir lui-même empereur et maître de la Chrétienté), nous sommes surpris par la première rubrique (p. 4) : « Ici commence l'histoire du combat de Roncevaï. Et d'abord comment Charles, le noble roi de France, fut exhorté dans son sommeil par le noble apôtre de Dieu, saint Jacques, qu'il eût à protéger l'Espagne contre les païens et à la délivrer. *Et comme quoi les principaux capitaines des Sarrasins, Marcilijs* [= *Marsille*] *et Baligant étaient fils naturels de Guwelloen* ». — L'apparition de saint Jacques à Charlemagne est le début bien connu du *Faux Turpin* (édit. Castets, p. 3); mais ce n'est certainement pas dans ce livre que le compilateur de *R* a pu trouver la notion que Marsille [2] et Baligant étaient des bâtards de Ganelon. Plus loin, dans le chapitre suivant (p. 8), nous apprenons que Ganelon avait une fille, qui était impératrice des Grecs, et vers la fin du livre, on nous dit que cette fille s'appelait « Erena » (p. 63).

Or j'ai montré, dans mon étude antérieure, que l'impératrice Irène figurait, comme fille de Ganelon, dans la branche néerlandaise des *Lorrains* et que, dans cette branche, Marsille et Baligant étaient également fils de Ganelon (*Rom.*, XXI, 373)[3].

---

1. L'auteur lui-même oppose son récit en prose, comme plus complet, au texte en vers; voir la fin du prologue (p. 3, les 4 dernières lignes).

2. Dans la suite, je substituerai régulièrement les noms français habituels aux noms du livre néerlandais.

3. L'auteur de *R* a connu, directement ou indirectement : 1. le *Faux Turpin* dont il imite le début; 2. *Fierabras* (mentionné expressément, p. 7, en bas); 3. les récits sur Ogier le Danois et particulièrement les récits récents, où il est question de l'enlèvement d'Ogier par Morgain (p. 52, l. 6; l'auteur, on ne sait pourquoi, attribue à ce récit une origine espagnole) et de son fils *Merberijn*, qui doit être le Meurvin des romans postérieurs sur Ogier (pp. 7, 50); il a dû connaître encore d'autres sources. — M. Boekenoogen a

Dans aucune autre œuvre du moyen âge on ne trouve, à ma connaissance, cette généalogie singulière. Nous avons donc toute raison de supposer que la suite des *Lorrains* néerlandais (ou peut-être quelque extrait en prose, aujourd'hui perdu, comme le poème), aura été une des sources où puisa l'auteur du livre populaire. Il y a plus : différents indices m'avaient fait admettre que le poème comprenait un récit de la catastrophe de Roncevaux, dans lequel cette catastrophe était présentée comme une conséquence d'un vaste complot ourdi de longue main par Ganelon [1]. Il est donc probable que les passages de *R* où Irène est rattachée, en même temps que Baligant et Marsille, à cette catastrophe, sont des emprunts directs ou indirects à la branche néerlandaise des *Lorrains*.

Voici d'abord un récit remarquable sur les débuts de la guerre d'Espagne :

(*R*, p. 4-5). Marsille et Baligant... avaient un oncle âgé, nommé Sinagon (*Synagon*), un puissant soudan d'Arabie. Leur puissance était très grande, car ils tenaient presque toute la Païenie sous leur sujétion... Ils résolurent, dans leur conseil, de faire occuper par leurs gens tous les passages d'Espagne, par lesquels le roi Charles devrait marcher pour occuper ce pays ; le soudan Marsille et son oncle, le vieux Sinagon, iraient en avant avec 200.000 païens; Baligant, avec les autres soudans, rois et amiraux, ayant avec eux 400.000 hommes, resterait en arrière et enverrait des troupes fraîches s'il en recevait la demande; ce qui se fit malheureusement, car toute l'avant-garde que le roi Charles avait envoyée pour purifier l'Espagne des infidèles, y fut détruite.

Ce passage est confirmé par ce qui est dit plus loin, p. 6-7 :

Quand le noble roi Charles apprit que les Païens étaient venus avec une grande force en Espagne et menaçaient de ruiner toute la Chrétienté, il fit venir tous les Pairs de France et la plupart des seigneurs nobles de tous les pays qui lui étaient soumis. Et en présence d'eux tous il fut décidé que Gane-

---

eu l'obligeance de m'apprendre qu'il a trouvé des rapports entre *R* et la *Chronique de Brabant*, imprimée à Anvers en 1497 (*Die alder excellenste Cronyke van Brabant*) ; il traitera cette question dans un travail spécial ; je me borne à faire remarquer que, pour le sujet qui nous occupe, la *Chronique* n'est d'aucun secours : elle contient un long récit de la guerre de Charlemagne en Espagne, mais ce récit (fol. h. 1. r° à fol. k. 3. v°) dérive exclusivement de *Turpin*.

1. Voir fragment *A*, V, 59-63 et fragment *B*, IV, 55.

lon irait comme ambassadeur en Païenie, vers le vieux Sinagon et Marsille et Baligant, ses neveux...

Dans ces passages, l'expédition d'Espagne est présentée d'une façon toute autre que dans le *Roland* et même dans le *Turpin*. Dans *Turpin*, pour nous borner à celui-ci, Marsille et Baligant sont deux frères, mais, bien entendu, ils ne sont pas fils de Ganelon ; en outre ils sont établis en Espagne, à Saragosse, en qualité de vassaux ou de vice-rois de l'amirant de Babylone [1].

Au contraire, ces indications s'accordent très bien avec ce qui est dit dans les fragments de *N*, particulièrement dans le passage important (fragment *B*. IV, v. 55 et ss.) où Ganelon avertit ses fils, Baligant et Marsille, qui se trouvent dans la ville de Telac Agulta (évidemment située en terre « païenne », peut-être en Afrique), après quoi ces deux personnages s'embarquent avec une armée et font voile vers l'Espagne. — De même, dans le récit de *Turpin* et dans le *Roland*, Charles est en Espagne, à Pampelune ou à Cordres ; dans *R*, au contraire, au moment où l'invasion commence, il est en France : c'est ce qui résulte de ce qui est dit (p. 5) sur les « passages » que le roi devait gagner pour occuper l'Espagne. De là cette contradiction que, dans le texte en prose, c'est l'avant-garde qui périt avec Roland, tandis que, dans les morceaux en vers, traduits d'après la *Chanson*, c'est l'arrière-garde, contradiction qui a déjà été relevée par M. Boekenoogen (p. 86). L'invasion d'Agolant, dans le fragment *A*, II, est présentée à peu près comme celle de Marsille et de Baligant dans *R*. — Ce qui suit pourrait bien encore être emprunté à *N* (p. 7) :

Charles l'empereur pria lui-même Ganelon qu'il se chargeât du défi et de la déclaration de guerre, vu qu'il était un homme habile et connaissait bien les seigneurs sarrasins.

Mais Ganelon était furieux de ce qu'on l'eût envoyé comme messager. Il résolut donc de ruiner Charles et tous ses compagnons...

Les aventures de jeunesse de Ganelon sont rappelées au

1. Comp. *Turpini Historia Caroli Magni*, édit. Castets, Montpellier, 1880, cap. 21, p. 41 : « Erant tunc temporis *commorantes* apud Cœsaraugustam duo reges Sarraceni, Marsirus scilicet et Beligandus frater eius, qui erant, ab ammirando Babylonis de Perside ad Hispaniam missi. »

début du fragment *A*. II : si la scène de l'envoi de Ganelon faisait partie de *N*, elle a dû y être motivée comme ici.

R poursuit quelques lignes plus loin (p. 7) :

Il (Ganelon) annonça dans un conseil de toute la race des *Losanen* qu'il trouverait moyen de retenir le roi Charles avec le gros de ses troupes et qu'il livrerait à Marsille la noble avant-garde, composée de vingt mille hommes, les plus vaillants de la Chrétienté.

Ici nous trouvons, pour la première fois, cette mention bizarre de la race des *Losanen*, qui revient plus loin, p. 63. Peut-être est-ce une déformation singulière du nom des *Bordelosen*, *Bordeloise*, employé dans *N* pour désigner les adversaires des Lorrains (voir par ex. *A*. V, 173 ; *B*. III, 479), mot qui traduit naturellement le « Bordelois » des poèmes français. Il est difficile d'expliquer l'altération du nom : on pourrait supposer que, par un accident de graphie, le mot *Borde losen* aura été coupé en deux, à la fin d'une ligne, et que *losen*, pris pour un nom complet, aura été déformé sous l'influence de quelque autre nom propre [1]. Cette déformation, non tout à fait impossible dans le manuscrit d'un poème, à la fin d'un vers, paraît cependant plus vraisemblable dans un ouvrage en prose : c'est une des raisons, non la plus forte, que nous avons de croire que l'auteur de *R* travaillait sur un extrait en prose tiré de *N*, plutôt que sur *N* lui-même.

La suite du récit confirme ce que nous avons dit sur la façon spéciale dont le désastre est représenté dans *R*, façon qui, selon nous, ne s'explique que par un emprunt à *N* :

(P. 8). Toute cette fleur de la Chrétienté fut trahie par Ganelon qui voulait être empereur lui-même : c'est pour cela qu'il retint le roi Charles, et ordonna à Roland de marcher en avant avec ses compagnons, promettant de le suivre peu de temps après avec toutes ses forces. Mais il avait ordonné à Marsille d'envelopper et de cerner Roland et Olivier avec toute l'avant-garde dans le Ronceval, disant qu'une fois qu'on aurait abattu Roland et ses compagnons, la puissance de Charles serait complètement détruite et toute la Chrétienté ruinée ; dans ce cas, Ganelon comptait devenir lui-même empe-

1. *Losane*, *Losenne*, le Lausanne moderne, est fréquemment mentionné dans les chansons de geste, comme le surnom d'une famille de traîtres. « Hervis de Losenne », personnage déloyal, paraît dans *Renaus de Montauban*, éd. Michelant, p. 68, v. 24. Cf. « Macaire de Losane ».

reur, et tenir toute la Chrétienté en fief de Marsille et de Baligant, son frère. Et pour donner plus de sécurité aux seigneurs païens, il renia la loi de Dieu, et jura de ruiner l'empereur Charles, son beau-frère, avec tous ses compagnons, et de le leur livrer en mains. C'est pourquoi le vieux Sinagon, l'oncle de ces deux seigneurs, et les autres seigneurs païens, dirent, derrière le dos de Ganelon, que c'était un affreux traître et qu'on ne pouvait avoir confiance en lui. Et ils se promirent, une fois leur coup fait, de le récompenser comme on récompense les traîtres. Mais, dans sa présence, ils lui promirent monts et merveilles et lui firent de beaux cadeaux de pierreries et autres joyaux, qui valaient un grand trésor.

Dans ce récit curieux, on trouve un mélange de trois données : 1° la colère de Ganelon, chargé du défi, thème emprunté à la *Chanson*; 2° la corruption de Ganelon, motif secondaire dans la *Chanson*, motif principal dans *Turpin* (c. 21, p. 41, éd. Castets); 3° le plan de Ganelon de devenir maître de la Chrétienté, trait qui n'est pas ailleurs. Cette dernière donnée nous semble empruntée à *N* : elle est tout à fait dans l'esprit de ce poème, qui aime à exposer de vastes combinaisons politiques [1]. Le récit qui suit a le même cachet :

(P. 8-9). Ce Ganelon avait une fille qui était impératrice de Grèce. Son mari était un très brave homme, qui aimait beaucoup Charles et craignait Dieu, car il était bon chrétien. Quand il apprit l'expédition que Charles se préparait de faire, il résolut de venir à son aide et de combattre les ennemis de Dieu. Mais sa femme, qui détestait Charles et imitait son père dans toutes ses méchancetés, tua son seigneur et l'assassina parce qu'il voulait aider Charles et ne voulait pas suivre les conseils de Ganelon et d'elle. Elle fit crever les yeux à ses deux fils encore enfants, de peur que, venus à l'âge d'homme, ils ne fussent pareils à leur père et ne fissent obstacle à ses projets. Elle avait fait une alliance et accord avec Ganelon, son père, d'après lesquels elle l'aiderait dans tous ses projets pour livrer le roi Charles aux païens. Elle vint de Grèce en France avec 20.000 hommes d'armes à cheval,

1. De même dans le fragment *A*, II, 1174, et ss., Ganelon fait proposer à Agoland de lui livrer Charlemagne et son armée et « ce pays » (*dit lant*, l'Espagne ?) par-dessus le marché; il promet de confirmer cette promesse par un serment « sur la langue de Mahomet et les genoux d'Apollin, qui sont mes dieux ». — Dans un poème d'une telle étendue, l'auteur ne se sera pas scrupule d'employer plusieurs fois la même situation. Ganelon, allié des ... est du reste lui-même qu'une répétition du Fromondin de *Ger-*

soi-disant pour aider le roi Charles. Mais c'était une feinte, qui avait pour but d'attaquer Charles et ses auxiliaires par derrière, au moment où il en viendrait aux mains avec les païens pour délivrer la noble avant-garde : elle devait alors, avec toute sa force et avec les gens de Ganelon, attaquer l'armée impériale. C'était là son projet : elle croyait que toute l'avant-garde serait détruite avant que Charles eût pu venir au secours avec ses forces. Tous ces hommes avaient, sur la doublure de leurs cottes d'armes, les armes ou la devise d'Afrique. C'est ainsi que la noble avant-garde et l'empereur lui même furent trahis...

Tout, dans ce récit, n'est certainement pas pris dans *N*. Dans un des fragments conservés du poème (*C*, IV, 65, 84, 101), l'empereur grec, mari d'Irène, est en effet tué, mais il l'est dans une bataille contre les Scythes (*Siten*) commandés par Yon, le chef des Lorrains. Dans ce fragment il est également question d'un fils d'Irène, encore en jeune âge, qu'elle avait eu de cet empereur (*C*, IV, 114, 123), non de deux fils, comme dans *R*. [1]. Mais Irène, c'est un fait bien connu, fit en effet crever les yeux à son fils Constantin. Or, cette façon d'enchâsser en quelque sorte un fait historique, emprunté à des chroniqueurs, dans un récit imaginaire, est justement celle dont use continuellement l'auteur de *N*, ainsi que je l'ai montré par des exemples dans mon premier article [2].

Le fait que *R* a certainement puisé à des sources fort diverses, pour son récit en prose, doit nous rendre prudents en ce qui concerne le récit de la défaite même de Roncevaux : des détails qui, au premier abord, pourraient être supposés empruntés à *N* pourraient bien avoir une autre origine. Mais vers la fin, nous retrouvons des détails qui semblent pris dans *N*. Quand Roland a trois fois sonné de son cor, Charlemagne veut

---

1. Irène, dans ce fragment, a un second fils, mais il est fils, non de l'empereur, mais du roi des Bulgares, dont Irène est la maîtresse. Le Léon, tué dans la bataille, doit être le mari, non le *fils* d'Irène ; le passage *C*, III, 285, doit être une erreur du traducteur. Ceci résout la difficulté signalée *Rom.*, XXI, 394.

2. Le crime d'Irène est raconté par Sigebert de Gembloux (*Monumenta Germaniae, Scriptores*, VI, 336) et par Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, l. XXIII, c. 176, p. 961, édit. de Douai, 1624, in-fol). Dans ma première étude, j'ai essayé de prouver que l'un ou l'autre de ces deux chroniqueurs doit être la source des renseignements historiques qui sont dans *N*.

marcher à son secours; Ganelon, qui craint pour le succès de sa ruse, prononce un long discours (p. 62-63) pour tranquilliser Charlemagne et ses compagnons. Il rappelle que ses deux fils, Hugon et Henri (*Hugo ende Henrike*)[1] se trouvent avec Roland, qu'il a donc intérêt à les sauver, que sa fille Irène est, sur son ordre, venue avec une armée, afin de secourir Charles. « Ne pensez pas », ajoute-t-il « que j'ai peur des Sarrasins; c'est pourquoi, cher beau-frère[2], apprêtez-vous, je veux me hâter avec toute ma race des *Lorrains*. Vous, archevêque Turpin de Reims, et vous, duc de Bavière, restez auprès de mon beau-frère Charles avec votre armée; moi aussi, je réunirai mes hommes d'armes de même que les gens de ma fille, l'impératrice des Grecs, qui est venue au secours de mon frère, avec 20.000 Grecs ». La mention des *Lorrains*, dans ce passage, fait soupçonner que tout ce récit, comme l'autre où se trouve, comme nous l'avons vu, la même expression, est emprunté aux *Lorrains*.

On remarquera que, dans ce discours et dans le récit qui suit, Turpin se trouve, avec Naimes, dans l'armée de Charlemagne. Ce détail est en contradiction avec le *Roland*, qui fait mourir l'archevêque[3] à Roncevaux, et avec le *Faux Turpin*, qui le place à Reims au moment du désastre; il pourrait bien être de l'invention de *R*, mais peut aussi avoir été pris dans N, qui a fait des emprunts au *Faux Turpin*, et se serait écarté sur ce point de sa source, justement afin de mieux masquer ces emprunts.

La suite du récit n'est pas moins curieuse :

1. Ces deux personnages, mentionnés aussi p. [illegible] dans *R*, où leur père veut les faire tomber en embuscade, ne figurent dans aucun des fragments de N. Ils peuvent avoir été pris ailleurs ou être de l'invention de l'auteur de *R*. Le trait que Hugon et Henri vont à la chasse pour trouver du gibier, qui doit ranimer leur père qui feint d'être malade, rappelle un autre récit sur les amours de Ganelon avec la mère de Marsile, également dans *R*, et qui, comme nous le verrons, ne peut être emprunté à N.

2. Le détail que Ganelon est le beau-frère de Charlemagne se trouve dans les *Lorrains* (*Rom.*, XXI, 57[?]), mais il n'est pas propre à ce poème; voir G. Paris, *Hist. poét.*, p. 4[?].

3. La partie versifiée de *R* donne les passages traduits de la chanson où il est question de Turpin sur le champ de bataille de Roncevaux (voir surtout [illegible]); mais le compilateur se débarrasse de la contradiction en disant que cet évêque était un ami de Turpin, non Turpin lui-même (p. [illegible]).

(P. 63-66.) Après que Ganelon et les seigneurs susdits eurent tenu ce discours, Charles donna ordre à ses gens de partir sans retard, car il voulait marcher sur Ronceval, pour porter secours à Roland et aux autres Pairs. Ganelon [de son côté] alla voir sa fille Irène, et délibéra avec elle sur la façon de perdre l'empereur Charles, avec tous ses compagnons. Il dit... « Je propose que nous et nos principaux capitaines, portions secrètement sous nos cottes d'armes les armes d'Afrique et les bannières sarrasines ; au moment où Charles attaquera les Sarrasins, nous retournerons nos cottes d'armes, nous lèverons les bannières d'Afrique en criant *Afrique !* et nous attaquerons l'arrière-garde de Charles. C'est ainsi que nous atteindrons notre but : tu épouseras Baligant, le frère du roi Marsille [1], je leur livrerai l'Espagne et tiendrai d'eux en fief la Chrétienté ; tu seras impératrice des Grecs et dame d'Afrique et de maint autre pays... La cruelle impératrice Irène répondit qu'elle approuvait. Alors elle ordonna à ses capitaines de faire comme susdit, ce qu'ils firent, et Ganelon ordonna à ses parents de faire de même, ce qui se fit. Les simples soudoyers, voyant les capitaines échanger leurs devises contre celles d'Afrique et qu'ils piétinaient les bannières chrétiennes, furent très mécontents bien qu'ils n'osassent rien dire ; en secret, ils se rendirent à l'armée de Charlemagne et dirent à Turpin et à Naime, le duc de Bavière, comment les capitaines de Ganelon avaient, sous leur cotte d'armes, la livrée ou les armes d'Afrique et levaient la bannière sarrasine. Ces deux seigneurs, apprenant cette trahison, résolurent de sortir du camp de Charles avec cinq mille hommes, de cerner Ganelon au moment où il viendrait retrouver l'empereur... et de le faire prisonnier sans faire grand bruit. Charles lui-même ne savait rien de cette résolution [2]. Ganelon, afin de mettre son projet à exécution, chevauche avec quelques hommes [de l'armée] de sa fille vers l'empereur, lui disant de ne pas trop se hâter et ajoutant : « Ma fille Irène, l'impératrice des Grecs, qui est venue sur ma demande dans ce pays, se prépare à marcher avec 2000 Grecs courageux contre les Sarrasins. » Charles lui donna ordre de se hâter, ne voulant pas attendre plus longtemps. Ganelon ayant pris congé de l'empereur et chevauchant vers sa fille afin de mettre son projet à exécution, fut cerné par le duc et par l'évêque. Il fut fait prisonnier et on lui reprocha comme quoi lui et sa fille avaient renié [la foi chrétienne] et trahi la noble avant-garde. C'est là que fut découverte sa trahison et qu'il fut confondu devant tous les seigneurs. A la fin, après beau-

---

1. Ganelon sait que l'union qu'il propose est incestueuse, mais cela est bien conforme à son caractère et à celui d'Irène qui, de son côté, est représentée dans *N* comme une femme sans mœurs (voir le fragment *C* III).

2. Ceci est bien conforme au rôle de Charlemagne dans *N* : c'est un personnage absolument passif, comme son père Pépin dans les *Lorrains* français.

coup de discours, comme il ne pouvait justifier sa conduite, il fut lié et mis dans une tente sous bonne garde. Quand l'impératrice Irène apprit que son père était prisonnier et que sa propre perfidie était confondue, elle se réfugia avec la plupart de ses capitaines, qui étaient tous traîtres, dans un château fort, essayant de se sauver ainsi de la colère de l'empereur. Mais Charles donna ordre à un chevalier nommé Foucke d'assiéger [ce château] avec cinq mille hommes d'armes, ce qui se fit, et lui ordonna de ne pas le quitter avant la fin de son expédition. Quant aux simples soudoyers, ils vinrent dans l'armée de Charles où ils furent bien reçus et pris en soudées. — Sur ces entrefaites, le bon duc de Monbaes arriva de Grèce et amena avec lui les deux jeunes fils de l'impératrice Irène qui étaient aveugles tous les deux, leur mère leur ayant fait crever les yeux par deux traîtres, qui furent surpris par le duc de Monbaes. Il châtia les traîtres et fut, pour cette raison, obligé de quitter le pays; il s'en alla en France pour se plaindre à Charles, comme on verra par la suite...

La fin de Ganelon et de sa fille est racontée dans la conclusion du livre populaire :

(P. 77.) Charles ayant ainsi arrangé toutes choses (pour les funérailles de ceux qui étaient tombés à Roncevaux), on lui amena Ganelon devant tout le peuple. C'est là qu'on lui reprocha sa trahison, comment il avait livré l'avant-garde et comment il était convaincu par de bonnes preuves d'avoir renié sa foi. Ganelon, ne pouvant rien dire contre, fut condamné à être pendu avec tous ses adhérents, ce qui eut lieu. Il fut pendu avec quatorze de ses compagnons. Sa fille Irène vint du château (où elle était assiégée) dans l'intention de se disculper, mais le duc de Monbaes montra ses deux enfants auxquels elle avait fait crever les yeux et dit qu'elle avait fait assassiner son mari, parce qu'il ne voulait suivre ses conseils perfides. Ces faits ayant été prouvés devant l'empereur, elle fut écartelée et tous ses complices pendus.

Cette histoire de trahison pendant la bataille rappelle, comme il a été observé, l'épisode de Ganelon et d'Agolant, dans le fragment *A*, II; elle rappelle encore plus un autre récit de *N*, qui ne nous a été conservé malheureusement qu'en résumé, relatif à une trahison de Ganelon pendant une guerre de Charlemagne contre Aspriaen, le roi des Scythes [1]; on y retrouvait, semble-t-il, le trait des cottes d'armes changées pendant la bataille.

En insistant sur les ressemblances entre *R* et *N*, nous avons

---

1. Voir sur cet épisode la note supplémentaire à la fin de l'article.

signalé des différences ; il y en a une qui est considérable, et sur laquelle nous devons nous arrêter.

Parlant de Marsille et de Baligant, *R* ajoute, comme nous le savons déjà, qu'ils étaient fils naturels de Ganelon, puis il fait, pour expliquer cette naissance, un récit qui revient à ceci :

Ganelon, jeune et bel homme, voyage en Paienie (*heijdenisse*), pour visiter le pays de Synagon (puissant soudan d'Arabie, p. 4). Ce Synagon avait eu un frère, qui avait laissé une veuve, très belle. Ganelon en devient amoureux ; « mais elle, ne pouvant oublier la mort de son seigneur, était très attristée ». Synagon propose à son hôte une chasse, afin d'y prendre du gibier, qui pourra réconforter l'affligée ; Ganelon, sous prétexte d'une légère indisposition, prie Synagon de l'excuser. Resté seul avec la dame, pendant que Synagon est à la chasse, il joue avec elle aux échecs, trouve moyen de la charmer et a avec elle des rapports intimes. Synagon revient ne se doutant de rien. — Quelque temps après Ganelon retourne vers la chrétienté ; après son départ, la dame accouche de deux enfants, qui sont élevés par Synagon comme ses neveux. Ce n'est que plus tard, au moment où Ganelon vient apporter le défi de Charlemagne, que Marsille et Baligant apprennent de Synagon qui est leur véritable père.

N donnait aussi un récit des aventures de jeunesse de Ganelon ; ce récit est perdu ; mais nous en avons un résumé dans un des fragments conservés, qui nous permet de constater que ces aventures étaient tout autres. — En effet, au début du second fragment publié par Jonckbloet, au moment où Agolant se propose d'envahir la chrétienté, le poète rappelle en ces termes les anciennes relations entre lui et Ganelon (*A*, II 63 et ss.) :

Vous avez bien appris jadis comment Ganelon, le chevalier félon, tua Doon le fils de Manosijn [1], et comment la paix se fit, sous condition qu'il s'en irait en Paienie, et ne reviendrait qu'après avoir eté rappelé par Gerbert, le vaillant roi, et le comte Manosijn lui-même. — Vous m'avez également entendu raconter comment il arriva chez Agolant, qui l'honora beaucoup ; comment il renia et abandonna la loi de Dieu, et aida Agolant contre Desramés. —

1. Il faut probablement lire *Mavosijn* ; Malvoisin, Mavoisin, fils de Doon le Veneur, figure dans *Garin* ; cf. E. Langlois, *Table des noms propres*, à ce nom. Mavosijn, fils d'un Doon, a lui-même un fils qui s'appelle Doon ; ceci est conforme aux habitudes du poème, où le petit-fils porte souvent le nom du grand-père : Yon, fils de Gerbert, s'appelle ainsi d'après son grand-père maternel, le roi de Gascogne, etc.

Vous avez aussi entendu comment le roi Desramés lui promit sa fille en mariage, afin qu'il abandonnât la cause d'Agoland, et comment il fit prisonnier Agolant, l'enleva de son pays et le livra à Desramés. Vous avez également appris comment Ganelon épousa la jeune fille et en eut deux beaux enfants, Baligant et Marsille; et comment le comte Ganelon..... [*manque un vers*] dut quitter le pays, couvert de honte.

Ce récit n'a que deux points de contact avec celui de *R* : le séjour de Ganelon jeune chez les Sarrasins (Baligant et Marsille sont ses fils); tout le reste diffère. Cette différence entre les deux récits est-elle assez importante pour nous obliger à mettre en doute les résultats qui pouvaient sembler acquis? Nous ne le croyons pas. Les concordances entre *N* et *R*, dans l'épisode même qui nous occupe, la façon dont Marsille et Baligant sont rattachés à Ganelon, tous ces détails sont trop nombreux, trop prononcés, pour être, soit l'effet du hasard, soit explicables par une source commune, dont il serait bien difficile de se faire une idée. Une explication plausible des différences constatées serait celle-ci : rien ne prouve que l'auteur de *R* ait eu entre les mains soit le texte complet de *N*, soit un extrait fait d'après un texte complet. Il est fort possible que cet auteur, travaillant à la fin du xve siècle, n'ait eu à sa disposition qu'un manuscrit mutilé de l'énorme poème, ou bien un résumé ou une compilation faite d'après un manuscrit incomplet, où l'épisode des relations de Ganelon avec Agolant et Desramés manquait. Trouvant dans son texte mention de Marsille et de Baligant comme fils de Ganelon, il aura, de sa propre autorité, imaginé le récit que nous avons résumé. Un fait semble confirmer cette vue : dans un autre récit de *R* qui n'est certainement pas emprunté à *N*, nous retrouvons (p. 32) l'épisode de la chasse entreprise pour trouver un gibier propre à reconforter une personne malade. Les deux récits, également mal imaginés, sont probablement sortis du même cerveau, probablement celui du compilateur de *R*.

En somme, il semble certain que le livre populaire néerlandais sur Roncevaux a subi, dans sa partie rédigée en prose, l'influence des livres néerlandais et probable qu'il a conservé, sous une forme abrégée, tronquée et mêlée d'éléments adventices, des épisodes qui ont dû trouver une place dans la partie perdue de cette grande composition.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

I. RÉCITS LÉGENDAIRES SUR HASTING

Comme, à ma connaissance, les récits sur Hasting n'ont jamais été réunis, j'en donne ici l'indication, afin d'épargner à d'autres de nouvelles recherches. On peut laisser de côté les récits des écrivains contemporains et des chroniqueurs postérieurs [1] qui se bornent à les reproduire (comme Vincent de Beauvais, *Speculum histor.*, p. 977, édit. de Douai, 1624) : ces récits ne contiennent aucun trait légendaire et ne parlent que des expéditions de Hasting ; les principaux témoins sont Hincmar et Réginon (*Monumenta Germaniae, Script.*, I, 514, 578, 587). — Les récits légendaires, tous postérieurs, peuvent se ramener à deux types [2]. Le premier type est représenté par le seul Raoul Glaber (I, c. 5, p. 18-19, édit. Prou), qui fait naître Hasting dans les environs de Troyes, ce qui exclut tout récit analogue à l'épisode de *N.* — Dans les récits du second type, il n'est pas question de cette origine ; Hasting est bien Danois ; en revanche, on raconte en détail une série d'expéditions, qui se couronne par la prise de Luna en Italie : c'est la tradition des chroniqueurs normands : Dudon de Saint-Quentin, dans *Patrologie latine*, t. 141, col. 621-626, ou édit. J. Lair, p. 129-137 ; Guillaume de Jumièges, dans *Patrologie*, t. 149, col. 784 et ss. ; Wace, *Roman de Rou*, édit. Andresen, 1re partie, v. 145-156, 220-751 ; Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, v. 716 ss., 760 ss. ; *Histoire des ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, Paris, 1840 (*Soc. de l'Hist. de France*), p. 2-5 ; *Chroniques de Normandie*, Rouen, P. Regnault (s. d.)., in-fol. goth., chap. XIII ; *Chronique de Normandie*, éd. Fr. Michel,

---

1. Voir sur le Hasting historique une dissertation de M. J. Lair dans son édition de Dudon de Saint-Quentin (*Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*, XXIII, p. 36-48), et Steenstrup, *Normannerne*, t. II, *passim*.

2. Le récit des *Chronica de gestis consulum Andegavorum* (dans les *Chroniques d'Anjou*, éd. Marchegay, p. 47) n'est pas assez développé pour être considéré comme formant un troisième type de la légende.

Rouen, 1839. in-4°, p. 5-7, 78-81. Tous ces narrateurs normands reproduisent un seul et même récit fondamental, qui est celui de Dudon. Nulle part il est question de la naissance de Hasting en mer, ni de rien qui ressemble au récit de *N*.

II. SUR UN ÉPISODE DES LORRAINS NÉERLANDAIS

Pour ne pas compliquer outre mesure la démonstration donnée plus haut (p. 18), je me suis borné à mentionner un récit de *R* qui présente une certaine analogie avec l'épisode de la trahison de Ganelon dans *R*. Ce récit, qui relate une aventure de jeunesse de Ganelon, ne nous est arrivé que dans un résumé qui est, malheureusement, très concis et peu clair, mais fort curieux.

Dans le second des fragments publiés par Jonckbloet, Richard, fils d'Yon, afin de mettre Charlemagne en garde contre les trahisons de Ganelon, lui raconte ce qui s'est passé jadis (*A*. II, 3333).

> Du temps que vous faisiez la guerre à Aspriaen [1], mon grand-père, le traître (Gelloen ou Ganelon) vous abandonna et jura à mon grand-père qu'il lui serait fidèle, et le servirait, publiquement et en secret ; il fit cela à cause de ma mère, qu'on ne voulait pas lui donner comme épouse ; Balès fut le négociateur de cette trahison. Ganelon, en traître perfide qu'il était, vous donna en même temps le conseil de renvoyer et d'éloigner Yon, mon père et tous ses parents et de rester là seul avec lui, Ganelon, pour y combattre [Aspriaen] ; [mais] à ce moment même, il vous abandonna perfidement ; car lui et ses hommes, qui tous portaient les insignes (*tekene*) de mon grand-père, attaquèrent [subitement] vos gens; il vous eût défait complètement, si mon père et ses parents n'étaient venus à votre aide.

Ce résumé concis n'est pas bien clair; nous pouvons cependant conclure que nous avons ici un épisode d'une guerre entre Charlemagne et un roi scythe ; cette guerre se complique, comme cela est fréquent dans les chansons de geste, d'une histoire d'amour entre la princesse, fille du roi, et les chevaliers de la cour de Charlemagne. Ganelon, furieux de ce qu'on lui refuse la princesse (parce qu'elle aimait Yon, apparemment, ou avait été promise à celui-ci), négocie secrètement avec le

1. Voir sur cet Aspriaen, roi des Scythes, *Rom.*, XXI, 382, n. 1.

roi scythe, en même temps qu'il fait éloigner du camp de Charlemagne les chevaliers fidèles, Yon et ses parents; puis il attaque subitement Charlemagne, ainsi affaibli. Dans cette attaque, lui et ses hommes *portent les insignes* du roi Aspriaen, et il me semble que ces quelques mots ne deviennent vraiment intelligibles qu'en les rapprochant du récit de la trahison de Ganelon dans *R* : dans la guerre d'Aspriaen aussi, Ganelon et ses hommes auront porté sous leurs vêtements, cachées d'une façon ou d'une autre, les devises et armoiries du roi scythe ; les troupes d'Aspriaen approchant, ils auront rejeté ou retourné leurs vêtements de dessus, puis, munis de leurs insignes de trahison, ils se seront mêlés aux troupes d'Aspriaen, afin d'attaquer Charlemagne. — Dans un poème aussi long, la répétition d'épisodes analogues était à peu près inévitable ; nous en avions déjà vu un autre exemple.

Si notre rapprochement est justifié, il constitue un lien de plus entre le livre populaire et le poème.

Gédéon HUET.

P. S. Je dois exprimer ici toute ma gratitude à M. Petit, de Leide, et M. de Vreese, de Gand, pour les indications bibliographiques qu'ils ont bien voulu me donner.

NOTICE DU MS. 9225

DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

(LÉGENDIER FRANÇAIS)

Le n° 9225 de la Bibliothèque royale de Belgique est un grand livre en parchemin, écrit d'une belle écriture de forme dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il contient 234 feuillets. Le texte est à trois colonnes par page et chaque colonne contient cinquante lignes [1].

Il a fait partie dès le XVe siècle de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, étant mentionné en ces termes dans l'inventaire de 1467 (ou 1468), dit de Bruges, qui fut dressé après la mort de Philippe le Bon :

> Ung autre livre en parchemin, couvert d'ais rouges, intitulé au dehors : *La légende dorée*, comançant au second feuillet après la table : *David le prophetisa*, et au dernier : *enfant de Babilonne* [2].

Puis, dans l'inventaire de 1487, dit de Bruxelles :

> Ung autre grand volume couvert de cuer rouge atout deux cloans de leton, historié et intitulé : *la légende dorée*, comenchant ou second feuillet : *David le prophetisa quant il deist*, et finissant ou derrenier : *qui vit et regne par tous les siecles des siecles. Amen* [3].

Les indications des premiers mots du deuxième feuillet et des premiers et derniers mots du feuillet final se vérifient pleinement dans le ms. 9225. Ajoutons que les inventaires du

---

1. Ces grands livres français à trois colonnes semblent avoir été à la mode dans la France du Nord à la fin du XIIIe siècle et au XIVe. Voir Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 220.

2. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, art. 737. La transcription ne paraît pas littérale.

3. *Ibid.*, n° 1712.

XVIe au XVIIIe siècle attestent que le même manuscrit n'a jamais cessé d'appartenir à la Bibliothèque des ducs de Bourgogne [1].

Le ms. 9225 est le premier tome d'un recueil en deux tomes, dont le second est conservé dans la même bibliothèque sous les n°s 9229 et 9230 [2]. C'est ce que je vais montrer.

Avant d'entrer dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, le ms. 9225 appartenait à la chartreuse de Zeilhem, près Diest (Brabant, arr. de Louvain). On lit en effet au haut de la première page : *In hoc volumine continentur in gallico Aurea Legenda..... Pertinet ad Carthusiensem in Zelhem, prope Diest*. Les points remplacent quelques mots grattés, qui étaient probablement : *miracula B. Virginis et Vite Patrum*. Le deuxième tome (ms. 9229-30) renferme en effet les miracles de la Vierge, de Gautier de Coinci, et le poème de la Vie des Pères [3]. Ce second tome ressemble naturellement beaucoup au tome Ier. Écriture, ornementation, disposition générale (trois colonnes à 50 vers), tout est pareil; mais il y a d'autres moyens d'établir que les deux volumes se faisaient suite. D'abord le ms. 9229-30 a appartenu à la même chartreuse de Zelhem, car on lit au dernier feuillet : *Dit boik behoirt den Chartrosen van Seelhem by Dyest*. Puis il a fait aussi partie de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Il a sa mention dans les inventaires de 1467 (Barrois, n° 746), de 1477 (Barrois, n° 1745); enfin dans les inventaires successifs de Viglius (n° 415), de Sander (n° 364), de Franquen (n° 14), de Gérard (n° 871) [4]. Si l'on compare ces numéros avec ceux qui ont été assignés successivement au ms. 9225 (ci-dessous, note 1), on voit que c'est dans le seul inventaire de Franquen qu'on a eu l'idée de rapprocher les deux volumes. J'espère que ce rapprochement sera effectué définitivement dans le catalogue actuel-

---

1. Voyez le *Catalogue des mss. de la Bibl. royale*, I, CCLIV : invent. de Viglius (1577), n° 177; invent. de Sanderus (1643), n° 160 (ce numéro se lit au haut du premier feuillet); invent. de Franquen (1731), n° 13; invent. de Gerard (1797), n° 889.

2. Il a deux numéros parce qu'il contient deux ouvrages : c'était le système de Marchal, l'ancien conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale.

3. J'ai eu occasion de signaler ce manuscrit, *Romania*, XVI, 168-9, mais je n'avais pas songé, alors, à le rapprocher du ms. 9225.

4. Voir le catalogue précité de la Bibliothèque royale, I, CCLIX.

lement en cours de publication, où la numérotation est indépendante de la place des volumes sur les rayons.

Ce qui prouve encore mieux la nécessité de ce rapprochement, c'est que la table placée au commencement du ms. 9225 se continue au commencement du ms. 9229-30. Cette table est divisée en trois parties : 1° Vies des saints, 2° Miracles de Notre Dame (Gautier de Coinci); 3° Vie des Pères (en vers). Le titre général est ainsi conçu : *Ci commencent les tytres de la legende des sains, qui autrement est apelée Legende dorée ou* Legenda aurea. *Et après commencent les miracles Nostre Dame, tous les tytres; et après les tytres de la Vie des Peres.* La seconde partie de la table commence ainsi au fol. 1 r°, col. 3 :

Ci commencent les miracles Nostre Dame qui mout sont bonnes a retenir et a mettre a oeuvre.

Ci commence la vie Theophilus, et comment Nostre Dame le delivra des mains au deable.

Le dixième article occupe les deux dernières lignes de la colonne et se continue dans le ms. 9229-30 en de telles conditions qu'un mot (*fame*) se trouve coupé en deux :

Du prestre couvoiteus qui ne volt aler a la povre fa- (*ms. 9229-30, fol. 1 v°*)
me, ains ala a l'usurier.

Voici donc ce qui s'est passé : on a voulu, lorsque les deux tomes sont sortis de la chartreuse de Zeilhem pour entrer dans la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, leur donner l'apparence de deux ouvrages distincts formant chacun un volume. Pour cela on a d'abord gratté au haut de la première page du tome I, la partie de l'inscription latine qui se rapportait aux miracles de Notre Dame et à la Vie des Pères; puis on a detaché de ce tome le second feuillet de la table pour le placer en tête du deuxième tome. Seulement, ce second feuillet ne donnait qu'une partie de la table des miracles, puisque le commencement de cette même table etait resté en tête du tome I. Alors, pour combler cette lacune, on a recopié, en tête du tome II, le commencement de la table de la seconde partie, comme dessus : *Ci commencent les miracles Nostre Dame que mout sont bonnes.....*

Maintenant, occupons-nous du contenu du tome Ier, qui seul nous interesse.

Le ms. 9225 ressemble, par son apparence extérieure comme par son contenu, à trois légendiers que j'ai décrits et analysés, il y a quelques années, sous ce titre : *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet* [1]. Il peut servir à préciser et à compléter certaines des idées que j'ai exprimées dans ce mémoire, et c'est pourquoi je crois utile d'en donner présentement la description.

Ces trois légendiers sont les suivants :

Londres, Musée brit., addit. 17275 (*A*) ;
Paris, Bibl. nat. fr. 185 (*B*) ;
— — — 183 (*C*).

Ils présentent une particularité commune : c'est qu'ils sont tous trois attribués à Jean Belet : *Ci commencent les rebriches de la vie des saints, laquele maistre Jehan Beleth translata de latin en romans* (*A*). — *Explicit la legende des sains que maistre Jehan Belet translata de latin en françois* (*B*). — *Ci commence la legende des sains dorée... laquele a translatée de latin en françois mestre Jehan Belet* (*C*). D'où il résulterait que toutes les légendes contenues dans ces trois manuscrits auraient été traduites du latin par Jean Belet. Mais cette indication, prise au pied de la lettre, est évidemment erronée : la plupart de ces légendes se retrouvent en d'autres recueils, le plus souvent dans un ordre différent, et nulle part nous ne les voyons attribuées à Jean Belet. De plus, nous pouvons prouver qu'elles sont l'œuvre de plusieurs traducteurs et non d'un seul. Comment donc expliquer l'indication concordante des trois manuscrits précités ? Voici, je crois, l'explication la plus probable [2] : les légendes que renferment ces trois recueils appartiennent à deux classes distinctes. Les unes sont la traduction des légendes latines, sous leur forme originale — et celles-là se retrouvent, pour la plupart, en bien d'autres recueils, — les autres sont simplement traduites de la *Legenda aurea* de Jacques de Varazze. Ces dernières ont été tirées d'une traduction complète de la *Legenda aurea* dont nous possédons deux copies [3].

1. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVI, pp. 409-486.

2. Je l'ai proposée dans le mémoire précité (*Notices et extraits*, XXXVI, 413 ; p. 5 du tiré à part), et l'ai reprise dans une courte annonce de ce mémoire, *Romania*, XXIX, 473.

3. J'ai signalé ces deux manuscrits dans un précédent article de la *Romania*, XXXIII, 4.

Dans les deux copies cette traduction est anonyme, mais il se peut qu'elle ait été attribuée à Jean Belet dans quelque autre copie, d'où ce nom aurait passé dans les trois manuscrits désignés ci-dessus par les lettres *A B C*.

Les manuscrits *A B C* diffèrent surtout en ce que les éléments empruntés à Jacques de Varazze y sont en proportion très inégale. Dans *A*, 62 légendes ont cette origine; dans *B*, il y en a 60, mais ce ne sont pas toutes les mêmes que dans *A*. Dans *C* les emprunts à Jacques de Varazze, se réduisent au prologue et au premier chapitre (sur l'Avent) [1]. Quant au manuscrit 9225 de Bruxelles, nous constatons d'une part qu'il ne contient aucun morceau emprunté à Jacques de Varazze — et par suite Jean Belet n'y est pas mentionné — d'autre part, que les légendes dont il se compose se retrouvent toutes (sauf une) dans l'un ou l'autre des mss. *A B C*, et plus souvent dans tous les trois. Il est donc permis de considérer le ms. de Bruxelles comme représentant plus ou moins fidèlement le type d'où sont sortis les recueils *A B C*, ceux-ci ayant modifié le type primitif par des additions variées, notamment par des emprunts à la version de Jacques de Varazze mentionnée plus haut [2].

Entre ces trois recueils, celui qui se rapproche le plus du ms. de Bruxelles est, naturellement, le troisième (*C*). C'est ce dont on se convaincra facilement en parcourant l'analyse publiée ci-après, où j'ai indiqué la concordance avec *A B C*. La ressemblance va jusqu'à l'identité, les seules différences étant, 1° que *C* a au commencement deux morceaux empruntés à Jacques de Varazze; 2° que le même ms. n'a pas la vie de saint Christophe que contient le ms. de Bruxelles (art. 60) [3].

J'ai maintenant quelques observations à présenter sur la

1. Voir *Notices et extraits*, XXXVI, 412-5 (pp. 4 et 5 du tiré à part.)

2. Lorsque, dans la notice précitée, j'ai désigné ces trois manuscrits par les lettres *A B C*, je n'ai nullement entendu les classer par ordre d'ancienneté, soit au point de vue de l'écriture (ils sont à peu près contemporains), soit à celui de la formation : j'ai assigné la lettre *A* au ms. de Londres parce que c'est celui qui contient le plus de légendes et auquel je devais consacrer la plus grande partie de mon étude.

3. S. cette vie manque dans *C*, ce doit être par suite d'une omission accidentelle, car elle se trouve dans *A* et dans *B*. Dans ce dernier manuscrit elle est copiée deux fois (art. 35 et 46).

façon dont a été composé le légendier représenté par le ms. de Bruxelles et par *C*.

Ce légendier est, comme presque tous ceux qui nous sont parvenus [1], une compilation formée d'éléments divers. J'entends par là que le compilateur a groupé ensemble des légendes qui avaient été mises en français par des traducteurs différents. Voyons comment on peut distinguer ces divers éléments.

1. (Art. 1-5.) Cinq morceaux qui sont placés, comme ici, en tête de beaucoup de nos légendiers, mais que l'on rencontre aussi isolément, et qui n'ont certainement pas été composés pour y prendre place. On les a mis en guise d'introduction, en tête de légendiers préexistants : ce sont les morceaux sur la Nativité (1), sur l'Apparition ou adoration des mages (2), sur la Purification (3), sur la Passion et la descente aux enfers, traduction de l'Évangile de Nicodème (4), sur la conversion de saint Paul (5). Je rappelle, l'ayant établi ailleurs, que les trois premiers morceaux sont des sortes d'homélies composées en très grande partie à l'aide de sermons français de Maurice de Sulli [2]. Les légendiers où on trouve ces cinq morceaux ne sont pas au nombre des plus anciens.

2. (Art. 6-17.) Une série de 12 articles concernant saint Paul, saint Pierre et les apôtres. Ces articles (sauf un, le n° 9) ont été très fréquemment copiés : ils forment l'élément le plus constant et le plus ancien de nos légendiers français. L'un de ces articles pourtant, le n° 9 — je viens de le dire — doit être excepté : c'est la légende de saint Procès et saint Martinien, qui se rencontre rarement dans nos légendiers [3]. Il est visible qu'elle a été introduite ici à cause de la mention, faite au début, de saint Pierre et de saint Paul. A cet endroit devraient se trouver les légendes de saint Jacques le Mineur et de saint Longin [4]. Elles ont été reportées plus loin (art. 42 et 61).

---

1. A vrai dire, il n'y a guère qu'un légendier qu'on puisse attribuer en sa totalité (il ne comprend du reste que quatorze légendes) à un seul auteur. Et encore ce n'est pas bien sûr. On pourra voir ce que je dis à ce sujet dans l'*Hist. litt. de la France*, XXXIII (non encore paru). 396-8.

2. Voir ma notice sur le ms. B.N. fr. 6447 (*Notices et extraits*, XXXV, 2e partie, 473-4).

3. Voir plus loin, p. 32.

4. Ce saint, fort peu authentique, est classé habituellement dans la série des apôtres.

3. (Art. 18-46.) Une suite mal ordonnée de légendes où l'on retrouve, brisée par diverses intercalations, la série, connue d'ailleurs, des vierges (art. 18-20, 22, 29-38) [1]. Les saints qui figurent dans cette partie ne sont pas classés : il y a des apôtres (S. Mathias, 21, S. André, 36 [2], S. Thomas, 41, S. Jacques le Mineur, 42) qui devraient être, pour la plupart, dans la première série [3]. Il y a dans cette série des légendes assez rares ; outre celle de S. Mathias signalée en note, celles de S. Maurice (25), de S. Théodore (27), de S. Oswald (28).

4. (Art. 47-53.) Série de vies traduites par Wauchier de Denain : S. Jérôme, S. Benoît, S. Martin (avec la translation), S. Brice, S. Paulin de Nole, S. Malchus, S. Paul le Simple. Voir *Romania*, XXXII, 584-5 [4].

5. (Art. 54-71.) Série de légendes diverses qui semblent placées au hasard, sans plan préconçu. Il faut noter cependant que les articles 64, 65, 66 (S. Sixte, S. Laurent, S. Hippolyte) forment une petite section qui se rencontre ainsi classée en plusieurs de nos anciens légendiers. Ordinairement ces trois vies sont suivies de celles de S. Lambert, qui manque ici [5].

Dans cette partie du manuscrit, il faut signaler la vie de S. Léonard (art. 57), œuvre d'un caractère très particulier, faite

---

1. C'est à peu de chose près la série des vierges telle qu'on la rencontre dans le légendier Phillipps, nos 70 et suiv. (voir mes *Notices de qq. mss. fr. de la Bibl. Phillipps*, dans *Notices et extraits*, XXXV, 1re partie, 195-7). Le légendier Phillipps n'est pas isolé : il forme groupe avec un légendier du Musée Condé, qui est daté de 1312, et avec le no 1716 de la Mazarine. — Remarquons toutefois que la vie de sainte Marie l'Égyptienne que renferment ces trois mss. (Phillipps, art. 71) n'est pas celle du ms. de Bruxelles (art. 22). Cette dernière est la rédaction en prose d'une vie en vers ; voir ma notice du ms. B. N. fr. 6447, art. 48.

2. Les miracles sont à l'art. 10.

3. Je dis « pour la plupart », parce que la vie de saint Mathias ne figure pas dans les plus anciens légendiers. En fait je ne l'ai rencontrée, en dehors du ms. de Bruxelles, que dans *A B C*.

4. Dans cet article, je n'ai pas mentionné la vie de saint Paulin, mais c'est un oubli. La traduction de cette vie (Grégoire le Grand, *Dialogue*, l. III, ch. 1) est bien de Wauchier. Je me permets de renvoyer à l'*Histoire littéraire*, XXXIII, 271, bien que ce tome n'ait pas encore paru.

5. Voir, par ex., le légendier de Saint-Pétersbourg, *Notices et extraits*, XXXVI, 702.

évidemment pour la récitation en public, sur laquelle j'ai appelé l'attention dans ma notice sur les trois légendiers attribués à Jean Belet [1]. L'intérêt spécial de cette légende française — qui n'avait été rencontrée jusqu'ici que dans les mss. *A B C* — consiste en ceci que le traducteur s'est nommé : c'est un certain « Rogier de Longastre, prestre », d'après *B* et *C*, Rogier de *Longatix* (nom qui paraît corrompu) d'après le texte de Bruxelles.

On voit par cette analyse que le légendier de Bruxelles est une compilation faite à l'aide d'éléments très divers. Cette compilation est certainement antérieure au milieu ou à la seconde moitié du XIVe siècle, époque à laquelle ont été faits le ms. de Bruxelles et les trois mss. *A B C*, qui sont des éditions plus ou moins augmentées du même recueil. Pour assigner avec quelque vraisemblance une date à cette compilation, il faudrait savoir quand ont été mises en français les plus récentes des légendes qui y ont pris place. Or, nous ne le savons pas. Nous pouvons supposer que la vie de saint Oswald (art. 28), celle de saint Léonard (art. 57) que l'on ne rencontre pas en dehors du groupe formé par Bruxelles et *A B C*, sont plus récentes que les autres légendes, dont on possède des copies du XIIIe siècle, mais ce n'est qu'une supposition.

Admettant que cette compilation soit relativement récente, on peut se demander si elle n'offre pas quelques rapports avec quelque compilation plus ancienne. Voici ce que j'ai trouvé dans cet ordre de recherches. Nous avons vu plus haut (p. 30, note 1) que, pour la série des vierges, notre recueil offrait un rapport certain avec un légendier constitué dès la fin du XIIIe siècle, en tout cas avant 1312, date de l'un des trois manuscrits qui nous l'ont conservé. Le rapport ne s'étend pas aux autres parties du recueil. Mais, à d'autre égards, on peut constater une grande ressemblance entre notre légendier de Bruxelles et un légendier qui a été décrit ici même [2], celui d'Arras. A vrai dire, il n'est pas possible de se rendre un compte exact de ce que contenait, en son état primitif, le ms. d'Arras : il y manque probablement un cahier au commencement et plusieurs cahiers à la fin, sans

1. *Notices et extraits*, XXXVI, 451-3.
2. *Romania*, XVII, 366 et suiv.

parler de nombreuses lacunes intérieures [1]. Malgré cette circonstance défavorable, nous pouvons constater un rapport suivi entre le ms. d'Arras et le légendier de Bruxelles [2], comme le montre la table de concordance qui suit :

Arras	Brux.	Arras	Brux.
1. Dispute de S. Pierre et de S. Paul contre Simon le magicien.	6	12. S. Brice	50
1 *bis* [3]. Passion de S. Pierre	7	13. S. Paulin	51
2. Passion de S. Paul	8	14. S. Malchus	52
3. S. Procès et S. Martinien	9	15. S. Paul le Simple	53
4. S. André (miracles)	10	16. S. Antoine	»
5. Barthélemi	11	17. S. Pantaléon	63
6. S. Jacques le Majeur	12	18. S. Hilarion	»
7. S. Philippe	14	19. S Nicolas	46
8. S. Mathieu	15	20. S. Patrice	»
9. S. Simon et S. Jude	16	21. Antechrist	»
10. S. Jérôme	47	22. S. Fursi	»
11. S. Benoit	48	23. S. Martin	49
		24. S. Martial	45

Les derniers articles (25 à 29) du ms. d'Arras sont propres à ce recueil, et ne se rencontrent en aucun autre légendier.

Le rapport entre les deux recueils, sans être constant, est cependant assez évident. Il faut surtout remarquer qu'ils ont l'un et l'autre, et à la même place, la vie des saints Procès et Martinien, qui ne se trouve ailleurs que dans le légendier de la bibliothèque Sainte-Geneviève (ms. 588). D'autres coïncidences se seraient probablement manifestées si le ms. d'Arras nous était parvenu dans son intégrité. La vie de saint Jean l'évangéliste, qui forme l'article 13 du ms. de Bruxelles, manque dans Arras, mais cette omission est probablement intentionnelle : le copiste savait qu'il devait transcrire plus loin (art. 26), une vie en quatrains de ce saint. Qu'il me soit permis de noter, comme supplément à ma notice sur ce recueil de légendes, que le ms.

---

1. Voir *ibid.*, p. 368.

2. Les cinq premiers morceaux du légendier de Bruxelles manquent dans le ms. d'Arras, mais ils se trouvaient sans doute dans le premier cahier qui manque.

3. Dans ma notice du légendier d'Arras, j'ai eu tort de ne pas donner un numéro à ce morceau.

d'Arras, quoique assez ancien (l'écriture est du XIIIe siècle), n'est pas un légendier primitif : il contient des textes qui lui sont propres et qui n'ont été admis dans aucun recueil du même genre : une vie de saint Vast, dont on n'a pas d'autre copie, et divers poèmes. Mais il est fondé sur une compilation antérieure que nous n'avons pas et qui devait être apparentée de près au légendier de Bruxelles. Voici maintenant l'analyse de ce dernier recueil :

1. (Fol. 3) *Ci commence la passion et la resurrection nostre Seigneur Jhesu Crist, et comment il nasqui de la vierge Marie.* — Quant li tens fu raempliz que Nostre Sires Jhesucrist volt naistre de nostre dame sainte Marie, il honora mout sa nativité, non pas pour soi, mès pour nous a lui trere...

(*A* 2, *B* 3, *C* 3.)

2. (Fol. 4 v°) *Sans rubrique* [1].—Veritez est que [quant] [2] Nostre Sires nasqui en Bethleem de la Vierge Marie, que l'estoile qui est demoustremenz de sa naissance apparut aus .iij. roys paiens devers soleil levant...

(*A* 4, *B* 4, *C* 4.)

3. (Fol. 5) *Ci dit comment Nostre Sires fu offert au Temple, et comment saint Symeon le reçut entre ses bras et rendi graces de ce qu'il avoit* [3] *et veoit celui qu'il avoit tant longuement desirré, et dist : « Sire, or cesses* [4] *tu ton serf en pais. » Et ainssi l'offri la beneoite vierge Marie au jour de la Chandeleur au saint temple en Jherusalem, dont sainte Yglise s'esjoïst en cele remembrance.* Quant li temps fu rempliz de la gesine nostre dame sainte Marie, cil qui erent si parent pristrent Nostre Seigneur...

(*A* 5, *B* 5, *C* 5.)

4. (Fol. 6) *Ci dit comment les .xij. princes de la loy encuserent Jhesum a Pilate pour ce qu'il se faisoit roys.* Annas, Cayphas et Dadami, Gamaliel, Judam, Levi, Neptalim, Alexander...

(*A* 7, *B* 6, *C* 6.)

5. (Fol. 10 v°) *Ci commence la conversion S. Pol l'apostre, et comment saint Estienne fu lapidez de pierres a la joie pardurable.* Après ce que saint Estiene fu lapidez, li jouvenciaus qui avoit en garde les robes de ceuls qui le lapiderent, qui avoit a non Saulus...

(*A* 32, *C* 7.)

---

1. C'est l'adoration des mages.

2. *quant* manque aussi dans *B C*. — La coupure n'est pas la même ici que dans *C*; ce dernier ms. rattache à ce chapitre un morceau qui dans *B* forme la fin de l'article précédent.

3. Ms. *quil lavoit*.

4. *Sic*, mais on préférerait *lesses*.

6. (Fol. 11) *Ci dit comment saint Pol vint a Romme.* (V°) Quant saint Pols fu venus a Romme, li Juïf vindreut a lui et si li distrent : « Desfent nostre loy en laquelle tu es nez...

(*A* 24, *B* 14, *C* 8.)

7. (Fol. 15) *Ci commence la glorieuse passion monseigneur saint Pierre l'apostre, qui tant fu bon ami nostre seigneur Jhesucrist.* (v°) Entendez la passion glorieuse monseigneur S. Pierre, de son martyre que il reçut por Nostre Seigneur. Il est veritez que sains Peres estoit a Romme...

(*A* 23, *B* 15, *C* 9.)

8. (Fol. 18 v°) *Ci commence la glorieuse passion monseigneur saint Pol l'apostre.* De la passion saint Pol soient seur et certain tuit cil qui croient en nostre seigneur Jhesucrist que, quant saint Luc l'evangeliste fu venu a Rome, de Galasse...

(*A* 25, *B* 16, *C* 10.)

9. (Fol. 21 v°) *Ci commence la vie des glorieus martirs S. Procès et saint Martinien.* Quand Symons et Matés furent mort et crevez [1], comme vous avez oï conter et dire, Noirons, li trés fel emperieres, commanda a .j. haut home puissant, qui Paulins estoit apelez, qu'il preist les .ij. apostres saint Pere et saint Pol...

(*C* 11.)

10. (Fol. 22 v°) *Ci commence la vie du glorieus apostre monseigneur saint Andrieu.* Des glorieuses miracles saint Andri sachent tuit creant en nostre seigneur Jhesucrist que uns enfes qui Egyptius avoit non [2]...

(Fol. 27, *sans rubrique*) Devant touz ces miracles que je vous ai contez, el commencement que li beneoiz apostres messires saint Andrieu aloit preechant...

(*A* 26, *B* 17, *C* 12.)

11. (Fol. 30 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur S. Berthelemieu*

---

1. Faute singulière. Il faut lire, comme dans le ms. de Sainte-Geneviève (*Romania*, XVII, 372) et ailleurs : « Quant Symons Mague fu morz et crevez. » *C* ne commence pas tout a fait de même, et dans le ms. d'Arras le feuillet qui contenait le commencement de la vie fait défaut.

2. On remarquera que les miracles sont fort loin de la passion, qui prend place plus loin au n° 36. De même dans *C*. Mais il y a, pour les miracles, une légère divergence entre le ms. de Bruxelles et *C*. Dans ce dernier, le récit des miracles commence ainsi : « Sachent tuit creant en nostre seigneur Jhesucrist que uns enfes qui Egiptius avoit non... » La variante que présente le ms. de Bruxelles est celle d'*A* (art. 26), du ms. d'Arras (*Rom.*, XVII, 373), du ms. d'Alençon (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1892, p. 87), etc.

l'apostre. Or vous dirons de monseignor saint Barthelemieu l'apostre qui, après le haut jour de l'ascension Nostre Seignor...

(*A* 21, *B* 19, *C* 14.)

12. (Fol. 33 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur S. Jacque, frere saint Jehan l'evangelistre* [1]. Après le jor de la sainte Pentecoste, que li Sainz Esperiz fu descenduz seur les apostres...

(Fol. 30 v°, *sans rubrique*) Or nous couvient revenir aus miracles que Nostre Sires fist pour le beneoit apostre...

(Fol. 37, *autres miracles*) Ce fu en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur Jhesucrist mil et cent et VIII anz...

(*A* 22, *B* 20, *C* 15.)

13. (Fol. 43) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Jehan l'evangelistre.* (V°) Bien est cogneüe chose que la seconde persecucion qui puis Noiron fu faite seur crestiens...

(*A* 16, *B* 21, *C* 16.)

14. (Fol. 46 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Phelippe l'apostre.* Douce chose et bonne est oïr parler des oevres Nostre Seigneur et des vies et des passions de ses sainz apostres...

(*A* 17, *B* 22, *C* 17.)

15. (Fol. 47) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Mathieu l'apostre.* Voirs est que Diex a cure des homes, mès plus a il cure et soing des ames que des cors...

(*A* 18, *B* 23, *C* 18.)

16. (Fol. 51 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Symon et saint Jude, les glorieus apostres.* Bien avez oï et entendu comment, après le haut jor de l'ascension Nostre Seigneur...

(*A* 19, *B* 24, *C* 19.)

17. (Fol. 56) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Marc, le bon evangelistre.* (v°) Raisons est et droiture l'on truist en l'escripture comme messires saint Marc li evangelistres ala en Egypte...

(*A* 20, *B* 25, *C* 20.)

18. (Fol. 57) *Ci commence la glorieuse asomption a la beneoite vierge Marie qui porta nostre seignor Jhesu Crist.* (v°) Quant nostre sires Jhesucrist, pour le sauvement de tout le monde pendoit en la croiz, fichiez de clous...

(*A* 14, *B* 12, *C* 21.)

---

1. Jacques le Majeur.

19. (Fol. 59) *Ci commence la glorieuse vie Marie Magdaleine, la beneürée.* La très douce Marie Magdaleine, selonc l'orgueil du siecle si fu née d'un lignage de grant noblois...

(*A* 15, *B* 13, *C* 22.)

20. (Fol. 62 v°) *Ci commence la glorieuse vie sainte Marthe, la beneoite hostesse Jhesu Crist.* (Fol. 63) La beneoite et honorée hostesse Nostre Seignor Jhesucrist, sainte Marthe, fu née de Bethanie, d'un chastel près de Jherusalem...

(*A* 152, *C* 23,)

21. (Fol. 66) *Ci commence la vie saint Mathié*[1], *le glorieus apostre.* (v°) Sains Mathiés, li glorieus apostre nostre seigneur Jhesu Crist, fu de la ligniée. de Juda, de la cité de Bethleem, et fu de haute lingniée...

(*B* 26, *C* 24.)

22. (Fol. 68 v°) *Ci commence la glorieuse vie Marie l'Egyptienne.* De madame sainte Marie l'Egyptienne vous voil dire la vie. Premiers vous dirai pour quoi elle fu apelée egyptienne...

(*A* 153, *C* 25.)

23. (Fol. 72) *Ci commence la glorieuse vie monseignenr saint Luc li evangelistres.* Saint Luc li evangelistres, selonc ce que dient li aucteur et les livres de l'Eglise, fu syriens et nez d'Antioche, et fu bons fusiciens...

(*A* 29, *B* 27, *C* 26.)

24. (Fol. 73 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Clément.* Li tiers apostoles a Romme, après monseigneur S. Pere, si fu monseigneur saint Clement...

(*A* 109, *C* 27.)

25 (Fol. 75 v°) *Ci commence la passion monseigneur saint Morise.* Diocliciens si estoit princes de la cité de Romme, et fu esleüz a empereor de tout le monde. Et quand il fu esleüz, il vit que touz païs estoient triboulé...

(*A* 108, *C* 28.)

26. (Fol. 77 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur S. Barnabé l'apostre.* Saint Barnabé fu de Chipre, et fu apelez Joseph, et fu en l'office d'apostre avoec saint Pol ..

(*B* 28, *C* 29.)

27. (Fol. 78) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Theodore.*

---

1. Saint Mathias. Cette version n'est pas celle qu'on trouve dans le Légendier liturgique (*Notices et extraits*, XXXVI, 25) et dans le ms. 772 de Lyon (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1885, p. 57).

Au temps de .ij. empreours Maxime et Maximien, toutes les gens estoient contraint a sacrefier aus ydoles...

(*A* 107, *C* 30.)

28. (Fol. 78 v°) *Ci commence la vie monseigneur saint Osvualt* [1]. Li successor Eaduvim, un roi d'Engleterre, si chaïrent en apostasie, car, comme il feïssent mal a leur gent en leur regne et a la foi...

(*A* 106, *C* 31.)

29. (Fol. 79 v°) *Ci commence la glorieuse vie sainte Anestaise.* Toutes les choses qui sont dites et contées des oevres et des diz des sainz hommes font bien a oïr...

(*A* 154, *C* 32.)

30. (Fol. 86) *Ci commence la glorieuse vie sainte Foy.* Sainte Foy, la glorieuse vierge, fu née de la cité d'Agenense, de haut pere et de haute mere...

(*A* 144. *C* 33.)

31. (Fol. 87 v°) *Ci commence la vie a la glorieuse vierge madame sainte Marguerite.* Puis la resurrection nostre seigneur Jhesucrist et sa glorieuse ascencion enz es ciex a son pere tout puissant, souffrirent mort et tormenz et paines pluseurs martirs pour son saintisme nom essaucier...

(*A* 145, *C* 34.)

32. (Fol. 90 v°) *Ci commence la glorieuse passion des .xj. mile vierges.* Ci commence la vie et la passion des .xj. mile vierges de Coloingne. El temps que nostre sires Jhesucrist avoit le siecle auques conquis et converti a la sainte foi du baptesme...

(*A* 146, *C* 35.)

33. (Fol. 93) *Ci commence la vie sainte Crestine la glorieuse vierge.* (V°) Quant la crestïenté croissoit et florissoit par les miracles que Nostre Sires faisoit por les sains et por les saintes qui, por sa loi essaucier, recevoient martire...

(*A* 147, *C* 36.)

34. (Fol. 98) *Ci commence la vie sainte Cecile la glorieuse vierge.* Haute chose est d'oïr et de retenir la sainte foy et la sainte loy Nostre Seigneur que i apostre tindrent et ensuivoient...

(*A* 148, *B* 136, *C* 37.)

35. (Fol. 102 r°) *Ci commence la vie a la glorieuse vierge sainte Katerine.*

---

1. Saint Oswald, roi de Northumberland († 642). Le nom est corrompu dans *A* (*Odoart*) et dans *C* (*Ossuart*).

Les estoires agnales nous enseignent que Costentis li filz qu'il reçut de Cos tentin son pere le gouvernement de l'empire... [1]

(*A* 149, *B* 147, *C* 38.)

36. (Fol. 108 v°) *Ci commence la passion saint Andrieu l'apostre.* De la passion saint Andrieu dient ainssi li expositeeurs : Nous le veïsmes tout prestre et diacre des eglyses d'Achaïe...

(*A* 26 [2], *C* 39.)

37. (Fol. 110 v°) *Ci commence la glorieuse vie madame sainte Luce.* Au jour que la renommée et la parole croissoit et enforçoit durement par pluseurs contrées...

(*A* 150, *C* 40.)

38. (Fol. 112 v°) *Ci commence la glorieuse vie sainte Agnès, la beneürée vierge.* Tuit devommes graces et loenges rendre a nostre seigneur Jhesucrist des saintes vies as glorieus martirs et vierges des passions qu'eles souffrirent...

(*A* 151, *C* 41.)

39. (Fol. 115) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Gille.* (v°) Nus crestïens n'est en terre qui Nostre Seignor voeille servir ne amer...

(*A* 111, *B* 135, *C* 42.)

40. (Fol. 118 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Alexis.* En cel tans que la loi Nostre Seigneur estoit creüe et essaucie et que les gens se penoient adont plus de bien faire...

(*A* 121, *C* 43.)

41. (Fol. 121) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Thomas l'apostre.* (V°) Bien est droiz et raison que tout cil qui crestïens sont et Nostre Seigneur aiment et croient oient volentiers parler de Nostre Seigneur et des sains apostres...

(*A* 27, *B* 29, *C* 44.)

42. (Fol. 124) *Ci commence saint Jacque le petit.* (v°) En cel tans que li saint apostre preechoient et annonçoient la sainte evangille par le monde...

(*A* 28, *B* 31, *C* 45.)

43. (Fol. 125) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Brandain qui*

---

1. Cette leçon incorrecte est aussi celle de *B* et de *C*. Lire avec *A* : « que Costentins li joenes reçut le gouvernement de l'empire de Costentin son pere. »

2. Le ms. *A* place ici, en tête de la vie, les miracles du saint. On a vu que les miracles ont, dans le ms. de Bruxelles, une autre place, à l'art. 10. De même dans *C*.

tant est bele et gracieuse a oïr et a escouter. (v°) En la vie de monseigneur S. Brandain, qui mout est delicieuse a oïr en cors et en ame...

(*A* 122, *B* 51, *C* 46.)

44. (Fol. 133 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Victor.* Antonius, un roy de paienie estoit. Cil roi commanda par tout son empire...

(*A* 123, *C* 47.)

45. (Fol. 134 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Marcel.* (Fol. 135) Au temps que Nostre Sires Jhesucrist preechoit et enseignoit les Juïs...

(*B*, 52, *C* 48.)

46. (Fol. 144 v°) *Ci commence la glorieuse nativité monseigneur saint Nicolas.* Toute criature qui en Nostre Seigneur a fiance et creance doit volentiers oïr et entendre les vies des sains...

(*A* 112, *B* 53, *C* 49.)

46 *bis.* (Fol. 152 v°) *Ci commence la translacion monseigneur saint Nicolas.* Ci commence la translacion monseigneur saint Nicolas, et en quel maniere ses saintimses cors fu aportez en la cité de Bar, la ou il est encore. Après toutes ces choses et pluseurs autres qui ne sont mie escriptes...

(Fol. 155. *Miracles sans rubrique.*) Uns desvez estoit en la contrée de Bonevent.

(*A* 114, *B* 53 *bis*, *C* 49 *bis*.)

47. (Fol. 158) *Ci commence la vie saint Jerome.* Saint Geroimes fu nez de haute lignée, d'un chastel qui fu apelez Stridons; si estoit en la marche dalomaise et Pannonie [1]...

(*A* 113, *B* 54, *C* 50.)

48. (Fol. 159 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Beneoit.* Uns hom fu de sainte vie, si comme saint Grigoires nous raconte...

(*A* 115, *B* 55, *C* 51.)

49. (Fol. 167 v°) *Ci commence la vie saint Martin.* Chascuns doit volentiers oïr le moutepliement et le bien entendre qui puet venir de bones paroles; car, par le bien savoir et retenir, ne puet on s'amender non...

(Fol. 176) *Ci commence la translacion monseigneur saint Martin.* Après ce que messires S. Martin, de qui je vous ai conté et dit la vie...

(*A* 116, *B* 56, *C* 52.)

---

1. Lire : *en la marche Dalmasse et de Pannonie.* — Les articles 47 à 53 sont de Wauchier de Denain; voir *Romania*, XXXII, 584-5, et *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII (non encore publié), 280-285 (Jérôme, Benoit, Martin, Brice), 266-268 (Malchus, Paul le Simple), 271 (Paulin de Nole).

50. (Fol. 176 v°) *Ci commence la vie saint Brice.* Quant saint Brice estoit jovenciaus, il gaitoit mout S. Martin, por ce qu'il le veoit viel home et de grant abstinence...

(*A* 117, *B* 57, *C* 53.)

51. (Fol. 177 v°) *Ci commence la vie saint Paulin evesque.* En ce tans que li Wande orent degastée la terre de Lombardie...

(*A* 118, *B* 50, *C* 54.)

52. (Fol. 178 v°) *Ci commence la vie du chetif moine* [1]. Saint Jerome nous raconte et dit que cil qui ot les saintes escriptures...

(*A* 119, *B* 59, *C* 55.)

53. (Fol. 180 v°) *Ci commence la vie saint Pol le Simple.* (Fol. 181) Un$_s$ hom fu en cele contrée ou S. Anthoine habitoit...

(*A* 120, *B* 60, *C* 56.)

54. (Fol. 181 v°) *Ci commence la vie monseignor saint Jehan Baptiste.* (Fol. 182) Mout devroit chascuns crestïens et chascune crestïenne volentiers oïr parler de Dieu et de ses sainz...

(*A* 31, *B* 30, *C* 57.)

55. (Fol. 185 v°) *Ci commence l'ordenance des apostres* [2]. Après la Penthecoste, quant la foi de sainte Eglise commença a essaucier...

(*A* 30, *B* 82, *C* 58.)

56. (Fol. 186) *Ci commence la vie saint Crissant et sainte Daire.* (V°) Tholomeus, trés nobles hom et honorez de la cité d'Alixandre, bien puissanz, quant il vint a la cité de Rome...

(*B* 33, 49, *C* 59.)

57. (Fol. 189) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Lienart.* Entendez trestuit environ, vous qui ci estes assemblez pour escouter la parole Jhesucrist, car je ne vous raconterai chose qui voire ne soit...

(*A* 110, *B* 34, 50, *C* 60.)

58. (Fol. 191) *Ci commence la vie monseigneur saint Hernoul.* Ceste parole puet estre entendue de monseigneur saint Hernoul, en qui honeur nous sommes ici assemblé...

(*A* 66, *B* 61, *C* 61.)

---

1. C'est la version (par Wauchier) de la *Vita Malchi, monachi captivi.*

2. C'est l'histoire de saint Étienne protomartyr. Voir ma notice du ms. fr. 6447, art. 23 (*Notices et extraits*, XXXV, 480).

59. (Fol. 194) *Ci commence la vie S. Kyriace.* (V°) En après la fin de regnement l'onoré empereor Costentin, entra ou regne Juliens li empereres...

(*A* 63, *B* 36, *C* 62.)

60. (Fol. 195) *Ici commence la vie monseigneur S. Thomas de Cantorbiere.* Mi chier filz, ceste feste doit estre celebrée a grant sollempnité par vraie devoction...

(*A* 64, *B* 37, *C* 63.)

61. (Fol. 197) *Ci commence la vie monseigneur S. Longis.* Mout devroit volentiers chascuns qui crestïens est oïr et entendre de verai cuer et par bones pensées retenir les passions et les vies des sains apostres et des martirs...

(*A* 65, *B* 38, *C* 64.)

62. (Fol. 198 v°) *Ci commence la vie monseigneur saint Jorge, le glorieus martir.* (Fol. 199) Veraiement raconte la devine page que quant li saint home se penoient et efforçoient d'acroistre et d'essaucier la sainte loi nostre seigneur Jhesucrist...

(*A* 67, *B* 39, *C* 65.)

63. (Fol. 204 v° [1]) *Ci commence la vie S. Panthaleon.* Au temps que Maxiniens estoit emperieres a Romme, iert granz persecucions...

(*A* 68, *B* 40, *C* 66.)

64. (Fol. 206) *Ci commence lq vie S. Sixtes.* Ce fu el temps que Decius Cesar fu emperieres...

(*A* 69, *B* 41, *C* 67.)

65. (Fol. 207) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Lorens.* (V°) Après ce que saint Sixtes fu martiriez, si comme vous avez oï devant...

(*A* 33, *B* 32, *C* 68.)

66. (Fol. 209 v°) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur S. Ypolite.* Vous avez oï de saint Lorenz le beneoit martyr...

(*A* 34, *B* 43, *C* 69.)

67. (Fol. 211) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur S. Vincent.* (V°) Saint Vincent fu mout haus homs; ses peres et sa mere le norrirent [2] mout richement...

(*A* 35, *B* 44, *C* 70.)

---

1. Il y a ici une interversion de feuillets. Les feuillets doivent être lus dans cet ordre : 200, 204, 202, 203, 201, 205. Cette interversion existe depuis la première reliure du ms., car elle est constatée par deux notes de main contemporaine, l'une au bas du fol. 200 v° (*quereis et torneis trois fuilhès, vous trovereis la matire*), l'autre au bas du fol. 203 v° (*quereis en la vie S. Jorge cha devant, trois fulhès*). La graphie *lh*, pour *l* mouillée, indique que l'auteur de ces deux notes était wallon, et était différent de l'écrivain du légendier.

2. Ms. *len norrirent.*

68. (Fol. 213 v°) *Ci commence la vie monseigneur S. Julien, le glorieux hostelier.* Uns preudons raconte la vie S. Julien que il [a] translatée de latin en roumans...

(*A* 36, *B* 45, *C* 71.)

69. (Fol. 221) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur saint Cristofle.* Mout puet estre liez a qui Nostre Sires donne tant de sa grace qu'il ne li desplest mie a oïr les paroles qui de lui sont...

(*A* 70, *B* 35, 46.)

70. (Fol 227) *Ci commence la glorieuse vie monseigneur S. Cosme et S. Damien.* Cil qui crestïens sont et Nostre Seigneur aiment et croient...

(*A* 37, *B* 47, *C* 72.)

71. (Fol. 230) *Ci commence la glorieuse vie mon seigneur saint Huitace.* Au temps Trajan l'empereor, que deable avoit si grant force et si grant pooir, que par lui, que par ses menistres...

(*A* 38, *B* 48, *C* 73.)

TABLE

Adoration des mages, voir Apparition.
Agnès, 38.
Anastasie, 25.
André, 36.
— miracles, 10.
Apparition, 2.
Arnoul, 58.
Assomption, 18.
Barnabé, 26.
Barthélemi, 11.
Benoit, 48.
Brendan, 43.
Brice, 50.
Catherine, 37.
Cécile, 34.
Christine, 33.
Christophe, 69.
Chrysant et Daire, 56.
Clément, 24.
Côme et Damien, 70.
Étienne, protomartyr, 55.
Eustache, 71.
Foy, 30.
Georges, 62.
Gilles, 39.
Hippolyte, 66.
Jacques le Majeur, 12.
— le Mineur, 42.
Jean-Baptiste, 54.
— l'évangéliste, 13.
Jérôme, 47.
Julien, 68.
Laurent, 65.
Léonard, 57.
Longin, 61.
Luc, 23.
Luce, 37.
Malchus, 52.
Marc, 17.
Marguerite, 31.
Marie l'Égyptienne, 22.
— Madeleine, 19.
Marthe, 20.

Martial, 45.
Martin (vie, translation), 49.
Mathias, 21.
Mathieu, 15.
Maurice. 25.
Nativité, 1.
Nicodème, voir Passion.
Nicolas (vie, translation et miracles), 46.
Onze mille vierges, 32.
Ordonnance des apôtres, voir Étienne.
Oswald, 28.
Pantaléon, 63.
Paul (conversion), 5.
— (passion), 8.
— voir Pierre.
Paul le Simple, 53.
Paulin, 51.
Philippe, 14.
Pierre (passion), 8.
— et Paul (dispute contre Simon), 6.
Procès et Martinien, 9.
Purification, 3.
Quiriaque, 59.
Sixte, 64.
Théodore, 27.
Thomas, apôtre, 41.
— de Cantorbéry, 60.
Victor, 44.
Vincent, 67.

Paul MEYER.

DE RAMBAUT E DE COINE

Così intitolato è noto, secondo la lezione del canzoniere provenzale *G* pubblicata nell' *Archiv* di Herrig (XXXV, 102), un giuoco partito intorno a una questione di casistica amorosa: di due intenditori di una medesima donna, che facciano per lei quanto si conviene a pregio, e che siano pari di pregio e di nobilità, deve più tosto « venir a mercé » colui che le apre l'animo proprio, ovvero l'altro che non osa di farlo [1]?

Il *Rambaut*, proponente la questione, è senza dubbio Rambaldo di Vaqueiras: lo prova la testimonianza degli altri mss. [2] Ma chi è questo Coine che prende posto nella storia della letteratura provenzale unicamente in grazia della sua partecipazione al presente dibattito? Lo Chabaneau non sa dire altro intorno a lui se non che *coine* sia un aggettivo che significa « gracieux », adoperato forse come soprannome poetico di un qualche signore lombardo o provenzale[3]. Troppo poco, e, disgraziatamente, anche questo poco passibile di diminuzioni. Innanzi tutto, all'ipotesi di un soprannome poetico non ci si potrebbe ragionevolmente appigliare se non nel caso disperato della inesistenza di *Coine* nome di persona. Ora sta il fatto che, come a suo tempo e a proposito dello stesso trovadore, rammentarono il Tobler e lo Schultz-Gora, *Coine* appunto come nome di persona ricorre nel *Girard de Rossillon*[4]. Rispetto poi alla questione della nazionalità, se lombarda o provenzale, questione manifesta-

1. *Gr.* 392, 29. Cfr. anche SELBACH, *Das Streitgedicht in der altprovenzal. Lyrik*, Marburg, 1886, p. 74-5.

2. Oltre che *G* legge *Rambaut*, senz' altro, *C*; mancano di rubrica *ETQ*; ma *de Vaqueiras* leggesi in (*IK*)*D*.

3. *Biogr.*, p. 137.

4. *Zeitschr. für rom. Philol.*, X, 593.

mente fondata sulla considerazione de' paesi dove Rambaldo visse più a lungo, io non pretendo di aver esaurita la ricerca. Tuttavia, stando a quello che mi è stato dato di vedere, credo di non andar lungi dal vero affermando che all' onomastica medievale italiana sia sconosciuto tanto il nome *Coine*, quanto un altro qualunque che assomigli ad esso. Saremmo indotti da ciò a propendere per l'ipotesi provenzale, e in tal caso la data della composizione cadrebbe avanti il 1190; dopo il quale anno è certo che Rambaldo aveva già abbandonata la Provenza ed era venuto in Italia, se pure, come pare probabilissimo, non aveva fatto questo già molto tempo prima [1].

Le redazioni inedite del giuoco partito dànno luogo a qualche considerazione e aprono l'adito a qualche ipotesi nuova, che forse non sarà superfluo di discutere prima di passare a proporne delle altre. Si prenda dunque conoscenza di queste redazioni. Ne stampo integralmente le due gemelle di *I* e di *K*, e aggruppo intorno ad esse le varianti delle altre, contenute ne' canzonieri *CDEQT* [2], astenendomi, per motivi che saranno compresi più tardi, da qualunque tentativo di restituzione critica.

RAMBAUTZ DE VAQUEIRAS E SEINGNER COINE.

I. Seingner Coines, jois e pretz et amors
Vos comandon que jujatz [3] un lor plai
D'una dompna qu'a dos entendedors
Que fan per lei tot quant a pretz li eschai,
E som amdui d'un pretz e d'un paratge,
E l'uns li ditz s'amor e son coratge,
L'autre tem tant que noill lo ausa dir ;
Gardatz qual deu meillz a merce venir.

1. V. Crescini, *Per gli studj romanzi*, Padova, 1892, p. 33 sgg.

2. Debbo al mio amico M. Pierre Champion la copia de' mss. parigini, al prof. Pio Rajna la copia del ms. riccardiano, e a G. Bertoni quella del ms. estense : tutte, superfluo il dirlo, accurate quanto si possa desiderare.

3. I : *unatz*.

1. Coine *CGQT*, Conge *E*. ioie *G*, ioi *T*. amor *T*. — 2. comando *C*, acomandon *D*, comandem *Q*. iutgetz *C*, iutges *E*, iugeç *Q*. iuzaz *DG*, meaz *T*. lur *CE*. — 3. une *D*. entendedor *DT*,-dros *Q*. — 4. lieys *CT*, leis *E*. tutz *T*. s'esch. *CGQ*; li *o* s' *manca in ET*. — 5. amdos *CQ*, adus *T*. — 6. l'un li dit *GQ*. — 7. autros *Q*. non lo y a. *C*, noill a. *D*, no lo i a. *E*, que li l'a. *G*, no lel a. *Q*, no li a. *T*. — 8. g. datz q. d. *C*, de *Q*, m. m. *D*, deu a m. devenir *T*.

II. Certes,[1] Rambautz, lo taisers[2] es follors :
Si je ne quier merce, per que l'aurai ?
Pois que ma dame aura totas valors
Ja de merci no mes desperarai :
Quere merci non es ges poing d'oltrage,
Qe Judas fo perdut per son follatge,
Qui de proier non s'ausa enardir ;
Mainz peccadors fai desospers morir !

III. Seingner Coine, danz l'es e desonors
A cel que quier[3] lo don pois li estrai,
E sobra totz amadors l'es paors
Qu'om li die : Ja no men parletz mai !
E l'autre amans tem dir lo sieu damnaje
Quar cel que tem sap d'amor son usatge
E tramet li fin' amor per mesage ;
Si no la enquier, e queren lai sospir
Lo ben qu'enquer fatz ma dompnam merir[4].

IV. Certes, Rambautz, cum qu'eu fassa aillors,
J'a ma domna mon mal non cellerai,

1. Mss. *Cortes*. Cosi pare al v. 25.
2. Mss. *tarsers*.
3. Mss. *quiel*.
4. Mss. *morir*.

9. Certes *DGQ*, Sertas *CET*. Raimbaut *CDEG*, en Rambaut *Q*,-alt *T*. taiser *DGT*, tasers *G*. folor *T*. — 10. e s'ieu non q. *C*, si ia no q. *E*, s'ieu no q. *G*, non q. *Q*, no cuer *T*. — 11. pus ma dompna *C*, ma dona *EQ*, mi donz *G*, mi don *T*. tuta valor *T*. — 12. la d. m. *C*. merce *CEGQ*, merces *T*. nom d. *CT*, no me d. *E*, no mes esperarai *G*, no mes esperai *Q*. — 13. querer *CQT*, qui quer m. *E*. merce *CEQ*, merces *GT*. non es lunh mal o. *C*, sel no fai p. d'o. *E*, non es p. *QT*. outraige *E*. — 14. Iudan *Q*, m̃dan *T*. foi *Q*. perdutz *CDEG*. — 15. quar *C*. que *GQ*. preyar *CEG*. Dieu preiar *T*, de paor *Q*. auzet *CE*. inardir *T*. — 16. maint *GQ*. fa ses esper m. *C*. desesper *GQ*, desperar *T*. perir *T*. — 17. dan *QT*. l' *manca in CT*. — 18. qui *E*. lo don] merce *E*. pois] c'om *T*. li] lo y *C*. — 19. tot a *G*. amator *Q*. tut amador *T*. l'es] an *C*, a *QT*, l'ai *G*, li *E*. paor *T*. — 20. qu'ilh *C*. digua *CE*, diga *T*, dia *GQ*. io *C*. palleç omai *Q*. — 21. e l'a. a. t.] per que l'autre t. *C*. aman *EGT*. *Il verso manca in Q*. — 22. c. hi t. *T*. qui t. *E*. ten *Q*. — 22 *bis*. e *manca in G*. — 23. selh non 'en q. *C*. en quieyran *C*, enqueron *E*, enqera *GQ*, e cieran *T*. l'al s. *CD*, l'an li s. *E*, enq. li s. *GQT*. — 24. l. b. q'ieu fatz m. d. *CEGQ*, l. b. cem m. d. *T*. ma dona *C*. morir] deu merir *CT*, de merir *GQ*, merir *D*.

Quar hom pot trop tart querir lo socors;
E que me val socors pois mort serai?
Fols es qui cella al mege son malage,
Quel n'es plus greus e plus greu en so age!
Anz la dei l'om si per temps descobrir,
Si sa dame vol [1] lo puosca desgarir.

V. Seingner Coine, d'esparvier e d'astors
Voill quim mostratz que d'amor eu me fai;
Que cel qui quier no se fida en lausors
Ni en sa dame ni el be que el fai,
Quel querre fai de joi privat salvatge.

Quello che per prima ci colpisce scorrendo il testo e le varianti che precedono, è che in tutti i mss., fatta appena eccezione di *C*, spuntano, qua e là, nel fondo provenzale, degli elementi francesi. Così *D* (*IK*) : *madame* 11, *merci* 12, *proiier proier* 15, *die* (dica) 20, *sa dame* 32 37; *D*(*IK*)*QT* : *ge je* 10; *IK* : *merci* 13; *E*; *outraige* 13; *D* : *une* 3. Notevole *ausa DG*(*IK*)*QT* 15; la « consecutio temporum » esige *auset*, che difatti leggesi in *C* e in *E*; evidentemente si ha da fare, non già col presente provenzale, ma col perfetto francese.

È lecito chiamare i copisti responsabili di codesti francesismi? Basta considerare che si tratta di copisti italiani e più abituati alla trascrizione del provenzale che a quella del francese, per convincersi del contrario [2]. La verità sarà che il componimento non ci è pervenuto nella veste originaria, ma in una tra-

1. Mss. *nol*.

2. Dovranno bensì imputarsi a' copisti italiani le forme congiuntive *jujatz* (*IK*) *DGT* 2, *mostratz* (*IKQ*)*G* 34.

25. Certes *DGQ*, Sertas *CET*. -baut *CET*, Raumbot *Q*. cum qu'ieu] ço — qe *QT*. faç' amadors *Q*. — 26. ia *manca in T*. mos mals *C*. — 27. q'om p. t. t. *Q*. pot b. t. t. *C*. querer *CQT*, querre *E*. q. s. *CEQT Il v. manca in G*. — 28. e quem valra *C*. mortz *CE*. — 29. fol *CQ*. a son m. *QT*.— son mal *E*. — 30. qu'ilh *CT*. n'es plus e plus greu e. s. a. *D*, plus greus e plus mals *C*, pl. greu e pl. greo *GT*, pl. greus e pl. greus *Q*.— *Il resto della composizione manca in T*. — 31. lo deu *CE*. nanz l'om si p. t. d. *Q*. — 32. que sa dompna *C*, que si sa dama *E*, si sa donna *G*, se ma donna *Q*. leu l. p. *C*, vol p. *D*, vol ben l'en p. guerir *E*, vol ben le p. garir *G*, voil ben pot garir *Q*. — 33. Coene *D*, Conge *E*. esparviers *E*. *Questo e i vv. sgg. mancano in C*. — 34. qem mostrez *DEQ*. sai *D*, men sai *G*, mi sai *Q*. — 36. sa dona *EGQ*. li f. *G*. quet el f. *Q*. — 37. qerer *GQ*. priva *Q*.

duzione : al di sotto del testo provenzale sta, evanescente bensì ma percettibile ancora, un testo francese.

Contro questa affermazione può sollevarsi qualche dubbio a cagione dell' immunità di *C*. I mss., è vero, sfuggono a una classificazione ben sicura; ciò nondimeno, a considerare che *C* solo va scevro del verso interpolato alla 3ª cobbola [1], si direbbe che esso si ricolleghi a una tradizione indipendente dagli altri; per cui l'antichità de' francesismi non sarebbe così alta da risalire sino all' archetipo comune a tutti, ma si limitarebbe a quello donde discesero i mss. *DEG(IK)QT*; essi non spetterebbero, insomma, agli autori, ma pur sempre a un amanuense. Orbene, ammettiamo pure per un momento che i rapporti tra *C* e i suoi confratelli siano proprio quali può farceli immaginare un doveroso scetticismo, resta sempre che si possa domandare se ciò importi che sia proprio la lezione di *C* quella che rappresenta la lezione genuina. Il testo francese, una volta entrato, grazie a Rambaldo, nelle compilazioni provenzali, fu sottoposto a un' opera di rimutamento idiomatico, la quale riescì naturalmente più efficace colà dove fu eseguita da copisti meglio scaltriti nell' uso del provenzale; e questo era per l'appunto il caso, né occorre dimostrarlo, del copista tolosano di *C*. Del rimanente, la storia così ricomposta del nostro testo sarebbe tutt' altro che una novità : composizioni trove-

---

1. Non mi par dubbio che il verso interpolato sia *E tramet li fin' amor per mesage*. Il ms. *Q* è il solo fra' suoi affini che abbia la 3ª cobbola fornita del giusto numero di versi, essendo privo del v. *E l'autre amans tem dir lo sieu damnaje*. La questione se il v. interpolato sia questo o quello si risolve, a mio parere, considerando che Rambaldo, per sostenere la propria tesi, che cioè val meglio il tacere che il parlare, abbia voluto mettere a cozzo le conseguenze dell' uno e dell' altro modo di condursi con la donna : chi parla si espone a un rifiuto, mentre non è così di chi tace e affida la propria causa a' sospiri. Se si adottasse la lezione di *Q*, ossia se si sopprimesse il v. *E l'autre amans* ecc., non solo verrebbe a mancare l'antitesi necesaria, ma riescirebbe incomprensibile il testo di tutta la cobbola, venendosi a riferire a colui *que quier lo don* ciò che invece è detto di colui che *tem dir lo sieu damnaje*, vale a dire il contenuto della seconda parte della cobbola stessa. Inoltre del v. *E tramet li fin'amor* si può ben far di meno ; anzi sopprimendolo il senso del passo ne riescirebbe semplificato, bastando il dire che chi tace si affida a' sospiri (v. 23); mentre non è lo stesso del v. *E l'autre amans*.

riche conservate in travestimenti trobadorici ce n'è più d'una; e se l'azione innovatrice è stata qui forse più profonda che altrove, rasentando e talora raggiungendo la completa cancellazione di ogni elemento fondamentale, è cosa questa che si spiegherà benissimo guardando alla natura del componimento.

Ché infatti c'è da far subito una restrizione. I francesismi occorrono per la maggior parte nelle cobbole di Coine; qualcuno però occorre anche in quelle di Rambaldo [1]. Ora Rambaldo avrebbe scritto in francese? Per parte mia, confesso che la cosa mi parebbe assai strana, anche nel caso dell' autore del discordo in cinque lingue. L'ipotesi più semplice e più naturale sarà che Rambaldo abbia scritto nel suo buon provenzale e Coine nel suo buon francese. Era codesto nient' altro che l'uniformarsi a un procedimento consuetudinario di cui rimane un altro notevole documento nella tenzone bilingue di Gaucelm e del conte di Brettagna [2]. I francesismi delle cobbole di Rambaldo altro adunque non attestano, per me, se non che i tentativi incoscienti di livellamento linguistico o insomma le incertezze de' copisti anteriori ai nostri, aventi da fare con due lingue e una sola composizione.

Ma io voglio pur concedere che sopra quest'ultimo punto si

---

1. V. vv. 3, 20, 36.

2. Dico « notevole documento », giacché esso ci fornisce una bella riprova, quasi la prova sperimentale di quella che dev' essere stata la storia del nostro giuoco partito. La tenzone è conservata in due mss.: quello di Cheltenham (testo in SUCHIER, *Denkmäler*, 326) e il Campori (testo in BERTONI, *Studj romanzi*, II, 93). La lezione Campori differisce dalla lezione di Cheltenham per ciò che in questo i due linguaggi si mantengono nettamente distinti, mentre in quello la parte francese (normanna) è quasi completamente provenzaleggiata. Quasi completamente, perché qualche francesismo superstite vi si afferra ancora, né più né meno di quanto accade nel testo nostro. Se noi non conoscessimo la lezione di Cheltenham, que' francesismi basterebbero da soli a farci presupporre un testo più antico bilingue, e nello studio della tenzone ci troveremmo nelle identiche condizioni in che ci troviamo nello studio del *partimen* tra Rambaldo e Coine. Insomma, volendo esprimerci per via di proporzioni, potremmo dire che il testo Campori della tenzone tra Gaucelm e il Conte di Brettagna stia al testo di Cheltenham così come il testo pervenutoci del *partimen* tra Rambaldo e Coine sta a un testo perduto.

possa liberamente dissentire [1]. Da quanto s' è detto un fatto però mi sembra emergere evidente e tale da non ammettere discussione, ed è questo : che nell' interlocutore di Rambaldo non si dovrà scorgere quind' innanzi né un provenzale né un lombardo ma un francese, non un trovadore ma un troviero.

Si passa così alla questione più importante e più delicata : fra' trovieri contemporanei di Rambaldo ce n' è qualcuno che possa, con qualche verisimiglianza, esser proposto per l'identificazione ?

Qualunque risposta recisa sarebbe temeraria. Tuttavia va segnalato qualche fatto che sembra condurci proprio in vista della verità.

Un dato sicuro intorno all' essere del nostro personaggio risulta dal testo del componimento, come aveva notato naturalmente lo Chabaneau. Coine chiama Rambaldo per il semplice nome di battesimo, mentre costui lo chiama *Senh' en Coine*. Questi era dunque un signore.

Un altro dato non meno sicuro risulta della forma stessa del nome. Il Tobler e lo Schultz-Gora opinarono che il nome *Coine* fosse l'equivalente provenzale del francese *Quene* [2]. Codesta parificazione però poteva non riescire convincente per tutti. Ma omai ogni discussione divien superflua e la parificazione stessa non necessaria, da che chi portava quel nome non era un provenzale ma un francese. Ora i mss. leggono variamente *Coine* (*Coines*, *Coyne*) *Coene* e *Conge*. Lasciando da parte quest' ultima forma dalla quale poco costrutto si può cavare, ognun vede come, data la base etimologica Cŏnon [3], le altre

---

1. Al pensiero di una primitiva redazione tutta francese darebbe conforto l'esempio della tenzone fra il troviero Andrieu e il re Pietro III d'Aragona (*Archiv*, XLII, p. 329). Conservata in un canzoniere francese, quello di Berna, nulla vieta però di credere che, per quanto la lingua vi appaia pura, non sia essa pure una traduzione. Le tenzoni bilingui constavano di materia malferma e oscillante nel senso francese o nel senso provenzale, a seconda che capitavano in mano di raccoglitori di cose dell' una o dell' altra letteratura. In ogni modo col Re d'Aragona siamo al di fuori del caso di un trovadore provenzale di Provenza.

2. *Zeitschr.*, l. citato.

3. Cfr. Wallensköld, *Chansons de Conon de Béthune*, Helsingsfors, 1891, p. 1, n.

due ci ripresentino quella oscillazione tra *oi* e *oe* di ō, che è caratteristica de' testi piccardo-valloni. A rincalzo di che starebbe, malgrado la legittima diffidenza che ispira la sua postura in rima, l'*outraige* di *E* 13, contenente il riflesso piccardo di -ÀTICU.

Insomma si tratta di un troviero, di nome Coine o Coene, originario del nord della Francia, nobile, contemporaneo di Rambaldo. Chi si mettesse alla ricerca di lui, non avrebbe molta strada da fare : Quene (o Quenes [1]) de Béthune gli verrebbe avanti da sé. Egli solo riunisce in sé stesso tutte codeste qualità.

Occorre spiegare come mai fra Rambaldo e Conone si sia potuta stabilire una corrispondenza poetica ? Si pensi che rapporti personali fra' due non mancarono non solo, ma dovettero durare per più anni, in quanto che tanto l'uno quanto l'altro parteciparono alla quarta crociata. Il fatto è innegabile, quantunque finora non sia stato messo in rilievo da nessuno. Quello che tutt' al più può essere oggetto di discussione è se il loro primo incontro abbia avuto luogo durante la crociata ovvero già prima che questa partisse.

Conone, che si sappia, non fu mai nel mezzogiorno [2], e Rambaldo non fu mai nel settentrione. La presenza di costui a Soissons nel settembre del 1201, cioè al famoso parlamento de' crociati, al quale avrebbe potuto intervenire al séguito del suo signore Bonifazio di Monferrato, può essere ammessa per via di ipotesi, ma niente più [3]. E solo per via di ipotesi può

---

1. Sulle varianti grafiche di questo nome, v. WALLENSKÖLD, l. c. Mi si permetta di aggiungere che la grafia *Quen-*, che è la più usitata, appartiene ai canzonieri francesi *Pb*[1], *Pb*[8], *Pb*[11], *R*[1] (sigle del Raynaud); la grafia *Cun-* al solo canzoniere di Berna. Le grafie più vicine a quelle de' mss. provenzali sono in Villehardouin (ediz. Wailly) : *Cuenes Coenes*, *Cuenon Coenon* : una sola volta *Quenon* 618. In Henri de Valenciennes (ediz. id.) costantemente *Cuen-*.

2. A meno che non sia passato pel mezzogiorno nel recarsi che fece in Siria, per la terza crociata; cfr. WALLENSKÖLD, o. c., p. 6. Non si sa dove Conone prendesse imbarco allora; ma, dato pure che ciò abbia fatto in un porto di Provenza, si tratterebbe sempre di un passaggio e non una dimora.

3. Io non devo prevenire quanto sopra la canzone di Rambaldo *Ara pot hom conoisser e proar* (*Gr.* 392, 3) sta per pubblicare il Crescini che ne ha annunciata testé l'edizione critica. Solo dico che non si può negare *a priori*

ammettersi che l'incontro fosse avvenuto in Italia pochi mesi prima. Conone, com'è noto, vi si era recato durante l'inverno, in qualità di delegato de' baroni francesi per trattare col doge Enrico Dandolo circa il trasporto de' pellegrini nell' Oriente [1]. Visitò allora, permanendovi qualche tempo, oltre che Venezia, Piacenza, Pisa e Genova [2]. Non avrà egli visitato anche la corte del Monferrato? Io credo che, se questo fosse avvenuto, Villehardouin non avrebbe trascurato di registrarlo; e d'altra parte il marchese Bonifazio non ancora era stato eletto a capo supremo dell' imminente spedizione, il che avvenne per l'appunto al parlamento di Soissons [3], perché la mancata visita debba apparire incomprensibile. Intanto però, l'elezione avvenuta e ogni cosa disposta, incomincia la partenza de' pellegrini : giù per la Borgogna, giù per i valichi alpini, attraverso la pianura padana, affluiscono a' porti di Puglia e di Venezia. Fu appunto a Venezia che Conone andò a imbarcarsi [4]. Passando, col fiore della nobiltà francese, per il Monferrato, non vi si sarà, questa volta, soffermato per accompagnarsi con Bonifazio, al cui séguito s'era messo, col fiore della nobiltà lombarda, anche Rambaldo? Non se ne saprebbe ragionevolmente dubitare. Comunque sia, il certo è che sulle navi veneziane, salpate per l'Oriente in quel memorabile mattino dell' 8 ottobre 1202, si trovavano tanto il futuro regente dell' impero bizantino, quanto il futuro cavaliere e feudatario in Tessaglia. Né costui confuso tra la turba della gente minuta come forse qualche suo compagno d'arte; ma trovadore già illustre, venuto al séguito del gran Bonifazio, bene a contatto co' grandi. Cose queste

---

che essa possa essere stata composta nel Monferrato all' annuncio dell' elezione di Soissons. Quanto meglio però ne compreliamo il calore e lo slancio, se per poco l'immaginiamo sgargata dal cuore e dalla mente del poeta, e recitata appunto là, a Soissons, in mezzo alla folla entusiasta de' baroni acclamanti al loro nuovo condottiero!

1. VILLEHARDOUIN, § 12 sgg.; cfr. WALLENSKÖLD, o. c., p. 8.
2. VILLEHARDOUIN, § 32.
3. Id., §§ 43-46.
4. Non risulta esplicitamente da Villehardouin; ma questo e non altro dovette essere il suo itinerario, se Conone figura più tardi fra coloro che a bordo della flotta veneziana perorarono la diversione della crociata verso Costantinopoli; VILLEHARDOUIN, §§ 144 sgg.; cfr. WALLENSKÖLD, o. c., p. 8-9.

sulle quali, come pure su' fatti successivi, non ho bisogno di insistere più che tanto, bastandomi di referirmi a quanto in questi ultimi anni fu stampato dal Wallensköld, dallo Schultz-Gora e dal Crescini.

Eccoci così di aver quasi determinato il tempo e il luogo dove il *partimen* fu scambiato. Il tempo : fra il 1201 (o piuttosto il 1202) e il 1207, anno dopo il quale, come ognun sa, non si hanno più notizie di Rambaldo ; il luogo : Costantinopoli o in generale la Romania. Ben è vero che, se la cosa è così, le condizioni della vita di laggiù durante questo tempo non sembrano le più propizie per discussioni di questo genere. Ma si sa che certe consuestudini cortesi d'Occidente non furono smesse in Oriente, dove pure tante altre ne furono trapiantate. La guerra pel conquisto del nuovo impero latino fu lunga e accanita ; ma chi la combatté assaporò bene spesso la voluttà della vittoria, perché non potesse trovare un margine di tempo da spendere a sottilizzare sopra un quisito d'amore. Né a ciò dové mancare l'incentivo muliebre, da che sappiamo che delle gentildonne compirono esse pure il fortunoso passaggio e che anzi qualcuna, Isabella Pallavicino per es.[1], fece rifulgere laggiù non meno il raggio della bellezza, che le grazie della musa[2].

---

1. A proposito di Isabella (Pallavicino, secondo lo SCHULTZ-GORA, *Provenz. Dichter.*, p. 11), mi si lasci dire che essa pure sembra essere stata in rapporti con Conone. Rapporti di qual genere non sappiamo. Essi emergono dalla canzone di Elia Cairel *Estat ai dos ans* (*Gr.* 133, 3), ove si legge :

> 49. Chanssos dragomans
> seras mon seignor *corno*...
> 59. e si ma chansonetal platz
> ma dompn' Isabelz sial gratz.

Altri mss. leggono *Como* (SCHULTZ-GORA, l. c., e *Zeitschr.*, X, 593), forma che meglio ci rappresenterebbe (*Coino, Conio*) l'obliquo di *Coine*; cfr. il fr. *Cuenon* (WALLENSKÖLD, o. c., p. 1).

2. Si consideri infine, per quel che può valere, che non sarebbe questa fra le poesie di Conone di Béthune la sola che abbia goduto di un certa fortuna tra' raccoglitori di rime provenzali. È noto che il canzionere prov. *O* (ediz. DE LOLLIS, nº 87) contiene una copia della canzone crociata *Ahi, Amours, come dure departie*, tusa con un' altra appartenente forse allo Châtelain de Coucy (WALLENSKÖLD, o. c. p. 31-2 n., e 224). Quattro versi della stessa poi sopravanzano nel frammento di canzoniere provenzale già del

In conclusione : se le precedenti osservazioni colgono nel segno, la letteratura provenzale dovrebbe contare un oscuro trovadore di meno e la francese potrebbe vedere arricchito il bagaglio poetico di uno de' suoi più antichi e più insigni trovieri. Poiché finquì non si avevano di Conone che poesie composte avanti la partenza della crociata, così l'attività letteraria di lui apparirebbe essersi prodotta al di qua di questo termine. Si avrebbe inoltre un secondo esempio di tenzoni bilingui tra francesi e provenzali, e anzi ne sarebbe questo l'esempio più antico, poiché la data della tenzone tra Gaucelm e il conte di Brettagna, se quello fu realmente G. Faidit, come pretende il Jeanroy [1] e questi Pierre Mauclerc come dà per certo il Suchier [2], non sarebbe anteriore al 1213. Infine si confermerebbe ciò che più volte è stato affermato, che cioè il contatto fra trovieri e trovadori, seguìto durante la crociata di Costantinopoli, abbia avuto delle conseguenze anche nell' ordine della storia letteraria [3]; conseguenze che finora non pareveno documentate da altro che dalla citata corrispondenza tra Hugues de Berzé e Folquet de Romans, la quale, del resto, non fu scambiata oltre mare [4], dove Folquet non passò, ma in Occidente e prima della partenza della crociata.

V. DE BARTHOLOMAEIS.

Colocci, contenuto nella miscellanea vaticana lat. 7182 (v. DE LOLLIS, *Romania*, XVIII, p. 459).

1. *Origines de la poésie lyrique en France*, p. 47.

2. *Denkmäler*, p. 556; v. anche P. PARIS, *Romancéro françois*, p. 143 sgg. Dev' essere una mera svista quella del JEANROY (*Hist. d. l. l.*, etc., citata, I, p. 370 n.) che dà Pierre Mauclerc come passato in Oriente nel 1212 (1202 ?). Siccome Gaucelm Faidit si sa che fu egli pure in Oriente (R. MEYER, *Das leben des Trobadors G. F.*, Heidelberg, 1876, p. 40 sgg.), questo potrebbe far pensare che anche la loro tenzone sia stata scambiata in Oriente. Se non che dall' epoca dalla quale ebbe il titolo ducale di Brettagna (1213) a quella della abdicazione (1237), non risulta che P. Mauclerc sia mai uscito dalla Francia. Si recò bensì in Palestina, ma più tardi (v. l'*Art de vérifier les dates*², XIII, p. 213) e quando G ..celm non esisteva più.

3. P. MEYER, *Romania*, XIX, 6; JEANROY, in *Hist. de la langue et de la littérat. franç.* di L. Petit de Julleville, I, p. 370 e *n.*

4. G. PARIS, *Romania*, XVIII, 553, sgg.; R. ZENKER, *Folquet von Romans*, p. 10 sgg.

LE ROMAN DE GOUFIER DE LASTOURS

Parmi les guerriers qui prirent part à la première Croisade, le chevalier limousin Golfier de Las Tors, que nous appellerons à la moderne Goufier de Lastours [1], s'est acquis une enviable notoriété. Je ne referai pas ici, d'après les historiens, le récit de ses exploits à Antioche et à Marrah : il suffit de renvoyer à la compilation diligente que lui a consacrée jadis le chanoine Arbellot et qui a été l'objet ici même d'un compte rendu sommaire [2]. Depuis le travail d'Arbellot, Gaston Paris a mis en lumière les rapports de la *Gran Conquista de Ultramar* et de la chanson limousine d'*Antiocha* (en grande partie perdue) [3] ; et il n'est plus douteux pour personne que l'auteur d'*Antiocha*, Grégoire Bechada, avait donné une place d'honneur dans son poème au héros limousin, son contemporain et son seigneur féodal, et avait ainsi singulièrement contribué à étendre la popularité de Goufier de Lastours dans tout le midi de la France et jusque par-delà les Pyrénées. C'est vraisemblablement à quelque épisode inconnu des récits épiques de Bechada que fait allusion le troubadour Uc de Pena dans des vers qui ont été cités ici même par Gaston Paris [4] et qu'il est inutile de reproduire.

A ce premier groupe de récits et de chants, dont le fond essentiel est historique, vint bientôt se joindre un élément légendaire qui ne tarda pas à conquérir plus de popularité encore. Goufier de Lastours devint une des incarnations du

1. C'est ainsi qu'on écrit le nom du château dont Goufier était seigneur : c'était autrefois le centre d'une paroisse qui a été réunie à celle de Rilhac, aujourd'hui Rilhac-Lastours, canton de Nexon (Haute-Vienne).

2. *Romania*, X, 459 ; cf. *ibid.*, p. 591. Le mémoire du chanoine Arbellot a paru en tête du tome XXIX du *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Limousin*.

3. *Romania*, XVII, 513 et s. ; XIX, 562 et s., et XXII, 345 et s.

4. *Romania*, XXII, 357.

thème du « chevalier au lion ». Le chanoine Arbellot a montré qu'il ne fallait pas couvrir de l'autorité du chroniqueur Jaufré de Vigeois le premier récit latin que nous possédions de cette légende [1], mais il n'est pas moins certain que la légende était formée dès la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, puisque le troubadour Jaucelm Faidit et l'auteur anonyme de la seconde partie de la Chanson de la Croisade contre les Albigeois y font expressément allusion. Gaston Paris ne croit pas que l'aventure du lion ait figuré dans le poème de Bechada ; il remarque que ce genre de merveilleux ne répond pas au caractère du poème [2] ; j'incline à lui donner raison [3].

Enfin, la renommée de Goufier de Lastours lui a valu, dans une troisième période, un autre genre d'hommage dont aucun écrivain moderne n'a encore entretenu le public et que je me propose de faire connaître dans le présent travail.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la bibliothèque du château de Lastours possédait encore un manuscrit grand in-octavo sur papier du commencement du XVIe siècle, aujourd'hui disparu, mais dont le bénédictin Dom Col [4] nous a transmis une description sommaire et une copie partielle [5]. Ce manuscrit comptait 342 pages et contenait les articles suivants :

1° (f°s 1-126 r°). Chronique de Jaufré de Vigeois : c'est la

1. *Bull.* cité, p. 37.

2. *Romania*, XXII, 358 note.

3. Au moins provisoirement et en gros, car il se peut que le germe historique de cette aventure ait figuré dans le poème, mais n'ait reçu que plus tard un développement légendaire. Pour l'indication des auteurs qui rapportent cette anecdote, voir P. Meyer, *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, II, 380 et 528.

4. Sur les recherches et copies faites en Limousin par le bénédictin Dom Col (né en 1723, mort en 1795), voir le résumé d'une lecture de Louis Guibert à la Société historique et archéologique du Limousin, *Bull.* cité, XXXII, 342-343.

5. Cette description se trouve, à la suite de la copie du *Memoriale* dont il est parlé ci-dessus à l'article 3°, dans le ms. 252 du fonds Moreau à la Bibliothèque Nationale, f° 140. — Les manuscrits du château de Lastours ont malheureusement été dispersés sans même que nous en possédions le catalogue ; mais nous avons sur eux quelques indications éparses. Voyez notamment A. Leroux dans *Ann. du Midi*, I, 512, note 4, et G. Paris dans *Romania*, XXII, 363.

source essentielle du Père Labbe pour l'édition de cette chronique qu'il a donnée dans le tome II de sa *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, parue en 1657.

2° (f°s 126 v°-127 r°). Récit latin de l'aventure de Goufier de Lastours et du lion, d'après Bernard Gui : Dom Col l'a copié, et sa copie se trouve à la p. 484 du ms. lat. 9193 de la Bibliothèque Nationale.

3° (f°s 127 v°-132 r°). Mémoire intitulé : *Memoriale est pro reverendo patre qui facturus est sermonem*, texte sur lequel je reviendrai et dont on trouvera plus loin la teneur *in extenso*.

4° (f°s 133-139). Vie latine de saint Ferréol, évêque de Limoges : comme le remarque Dom Col lui-même, ce texte a été imprimé par Labbe, *Nova Bibl. manuscriptorum*, II, 527, « ex Breuiariis Lemouicensibus antiquis »; les Bollandistes l'ont réimprimé d'après l'édition de Labbe et une copie provenant d'André Duchesne, *Acta SS.*, sept., V, 785.

5° (f° 140-fin). Vie et miracles (en latin) du bienheureux Jaufré (à la française *Jofroi*), fondateur du prieuré du Chalard, au diocèse de Limoges, mort en 1125 : ce texte fort étendu a été publié pour la première fois, en 1858, par A. Bosvieux, d'après une copie en double exemplaire exécutée par Dom Col et conservée à la Bibliothèque Nationale, fonds latin 9194, p. 411-444 et 459-496 [1]. Il est clair, bien que Dom Col ne le dise pas formellement, que le manuscrit de Lastours est l'original de cette copie [2]. Cet original portait à la fin la mention suivante : « Finit vita beati Gaufredi vicesima februarii et anno ab incarnatione Domini millesimo quingentesimo primo [3]. » Il n'y a pas une contradiction irréductible, il me semble, entre ce fait

1. Cf. A. Molinier, *Sources de l'hist. de France*, 2e fasc., p. 111, n° 1486. — Bosvieux a signalé dans cette vie de Jaufré un intéressant passage, que je me permets de signaler à mon tour ici, sur la prédication en langue vulgaire, *in materna lingua*, de saint Gaucher, fondateur du prieuré d'Aureil, le jour des obsèques de Jaufré du Chalard (octobre 1125). Voir *Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, III, p. 116 et 132.

2. C'est ce que Bosvieux a justement conjecturé, mais en gâtant sa conjecture par l'idée que l'une des copies de Dom Col dériverait d'une autre copie faite sur le manuscrit de Lastours par l'abbé Nadaud (*Mém. de la Soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse*, III, 123).

3. Bosvieux, dans *Mém.* cités, III, 119.

et l'indication donnée par Dom Col que le manuscrit de Lastours était du XVe siècle.

Arrivons au *Memoriale* mentionné ci-dessus comme troisième article du manuscrit perdu. Dom Col nous en a transmis deux copies de sa main, conservées à la Bibl. Nat., lat. 9193, p. 477-483, et Moreau 252, f°s 137-140. C'est un mémorandum rédigé par quelque fidèle serviteur des seigneurs de Lastours pour rappeler au « révérend père chargé de faire le sermon » les gloires de la famille et le haut rang qu'elle a toujours occupé non seulement en Limousin, mais au dehors de la province. La date du document peut se déduire approximativement d'une donnée qui figure dans les dernières lignes : le Jean de Lastours qui fit à ses frais revenir de Bordeaux et réinstaller solennellement dans l'église de Nexon le chef de saint Ferréol, le 11 juillet 1451, est dit être le père de celui au temps duquel a été écrit le *Memoriale*. D'après le *Nobiliaire du Limousin* de l'abbé Nadaud [1], Jean de Lastours, fils de Jaufré (Jofroi), se serait marié en 1461 et ne serait mort que postérieurement à 1505, laissant un fils du même nom que lui, lequel se serait marié en 1510. Il est à craindre que Nadaud n'ait sauté une génération : en tout cas, on peut se contenter de dire (et la vérité sera sauve) que le *Memoriale* appartient à la fin du XVe siècle ou aux toutes premières années du XVIe. Il est écrit dans un latin barbare (*conquestus est* employé comme passé indéfini du verbe *conquirere* ; *cautum est* et *cavetur* donnés comme synonymes de *narratum est*, *narratur*, etc.), d'où le rédacteur, mal assuré de rendre sa pensée en latin, fait jaillir çà et là quelque expression en langue vulgaire [2]. Les prouesses de Goufier en Terre Sainte sont rappelées avec complaisance, mais sans détails minutieux ; l'histoire du lion est expédiée en deux mots, avec un simple renvoi à la « Chronique de Godefroi de Bouillon » puis, sans faire cette fois aucune allusion à la source où il va puiser ses renseignements, notre auteur nous raconte une histoire dont voici les traits essentiels :

---

1. Tome III, p. 48.

2. Par exemple, dans le seul paragraphe 13 : « pro habendo recursum sive *secours* ...potenter et virtuose se habuit in *assaultz* et in omnibus rebus bellicosis... dando bonum velle sive *corage* ceteris militibus dicte armate. »

Au retour de la Terre Sainte, Goufier de Lastours trouve la reine de France emprisonnée sous l'inculpation d'adultère ; la sachant (ou la supposant) innocente, il réussit à s'entretenir avec elle sous le déguisement d'un frère mineur (déjà !) chargé de la confesser ; puis il va trouver le roi et lui garantit qu'il saura imposer une rétractation au chevalier félon qui l'a calomniée. Un combat singulier a lieu : terrassé, le calomniateur avoue son crime et est puni du supplice qu'on réservait à la reine quand on la croyait coupable. Finalement, de toutes les offres en argent ou en terres que lui fait le roi pour lui témoigner sa reconnaissance, Goufier ne veut retenir que la faveur de porter les armes royales, et c'est pourquoi, dit le narrateur, sur les anciennes armes de la famille de Lastours, qui étaient trois tours d'argent en champ d'azur, on sema les fleurs de lis d'or de France.

Il faut beaucoup de candeur pour croire à l'historicité de ce récit : le vénérable Dom Col était candide, et il a fait suivre sa copie de réflexions dont je ne veux pas priver le lecteur, mais que je me garderai bien de discuter [1]. En réalité, nous sommes là en plein roman, cela ne fait pas question : l'aventure attribuée à Goufier de Lastours est la même, à peu de chose près, que celle qui a défrayé un grand nombre d'œuvres littéraires en prose ou en vers et en particulier un poème français perdu, *Le Comte de Toulouse*, imité de très près, semble-t-il, dans le poème anglais intitulé *The Erl of Tolous and the Empéres of Almayn*. La lecture faite sur ce sujet, le 8 avril 1899, à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes, à Toulouse, par Gaston Paris et publiée, avec des notes étendues, dans la première livraison de 1900 des *Annales du Midi*, a donné à ce « thème » un regain d'intérêt : elle permet d'indiquer très

1. « On trouve icy un fait que touts (*sic*) nos historiens on (*sic*) passé sous silence, soit parce qu'ils l'ont ignoré, soit parce qu'il etoit difficile de le faire cadrer avec les autres faits de ces temps, c'est l'accusasion (*sic*) d'adultere formée contre la reine Berthe, dont Geoffroy (*sic*) de Las Tours prit la deffense : il semble qu'on devroit placer cette anecdote (*sic*) vers l'an 1102, lorsque Philip (*sic*) voulant reprendre Bertrade fit solliciter des dispenses à la cour de Rome. Il est plus que vraissembable que pour donner plus de poids à ses raisons il tâcha de faire inculper la fidélité de sa légitime épouse. »

brièvement la place qui revient dans le cycle littéraire au récit que nous a transmis le manuscrit du château de Lastours. Il ne rentre exactement dans aucun des trois groupes constitués par Gaston Paris : par l'absence de l'amour, il se rapproche du groupe le plus ancien, mais il a en commun avec le troisième groupe le fait que la reine calomniée a affaire à un seul accusateur et non à deux.

Cette constatation faite, il ne me reste qu'à poser des points d'interrogation. L'auteur du *Memoriale* a-t-il arbitrairement attribué à Goufier de Lastours une aventure qu'il avait lue ou entendue conter sous le nom du comte de Toulouse ou d'un autre? Peut-on admettre l'existence d'un roman, soit en vers, soit en prose, où Goufier était effectivement le héros d'une pareille aventure? A quelle époque et dans quelle langue aurait été composé ce roman? Dans quelle mesure son existence appuierait-elle l'hypothèse que *Le Comte de Toulouse* a d'abord revêtu la forme provençale avant de passer dans la littérature française, puis dans la littérature anglaise? Je ne me trouve pas suffisamment renseigné pour répondre. Peut-être quelqu'un de nos lecteurs pensera-t-il différemment, et c'est pourquoi je me hâte de mettre à la disposition du public le curieux document dont il vient d'être question [1].

A. THOMAS.

---

1. Quoique ce document n'intéresse l'histoire littéraire que par une de ses parties, je crois utile de le publier *in extenso*; mais je laisse aux érudits du Limousin le soin de le critiquer et de l'annoter au point de vue de l'histoire locale. J'appelle A la copie lat. 9193, p. 477-483, et B la copie Moreau 252, fos 137-140. Cette dernière avait attiré l'attention d'Auguste Bosvieux et on en trouve une transcription dans ses papiers conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne, d'après l'inventaire sommaire rédigé par M. de Cessac (I 80); c'est la mention de cet inventaire qui m'a fait connaître assez récemment le manuscrit du fonds Moreau; quant au lat. 9193, il m'était connu depuis longtemps, mais ce n'est que la lecture de l'article de Gaston Paris qui m'en a fait saisir le réel intérêt littéraire. — Dans mon texte, je ne tiens pas compte des *r* que Dom Col a introduits dans sa copie A.

Memoriale est pro reverendo patre qui facturus est sermonem.

1. Et primo est verum [1] quod inter ceteras domos et baronias nobiles patrie hujusmodi Lemovicensis domus de Turribus est una de principalibus hujusmodi patrie Lemovicensis, et est baronia [2] una de quatuor principalibus ipsius patrie, ut notum est apud omnes.

2. Item cautum est in multis chronicis [3] quod semper in ipsa baronia de Turribus fuerunt [4] quam plurimi strenui et valentes milites qui multa et miranda [5] facta fecerunt in partibus ultramarinis [6] contra inimicos catholice fidei et alibi in regno Francie in quam plurimis partibus et locis.

3. Item et de quibus nobilissimis dominis de Turribus exivit per totum orbem Christianorum nomen ac bellicosa magnanimitas et laus inestimabilis.

4. Item et hoc pro inestimabilibus et bellicosis servitiis [7], auxiliis et adjutoriis per eosdem dominos de Turribus factis Terre Sancte, ad illam reddendam [8] Christianis, et alibi.

5. Item et per consequens illi sunt digni habere laudes inter populos christianos et quascumque gentes.

6. Item et ipsi meruerunt habere [9] nomen principum et vocantur principes de Turribus ex eorum dignis meritis.

7. Item et illud nomen habuere meruerunt, actentis premissis et consequentibus [10], ut memoria illorum non pereat.

8. Item et in quibus est quod domini de Turribus semper vocabantur principes et barones in senescallia Lemovicensi.

9. Item et quod memorati domini de Turribus vocentur principes etiam legitur in vitis et legendis sanctorum Pardulphi, Aredii, Gaufridi [11] et Ferreoli, ut habetur per legendas ipsorum, et necesse est quod videantur.

10. Item et qui domini et principes de Turribus fuerunt prudentes, virtuosi et potentes in armis contra Infideles et alios inimicos regni Francie.

11. Item et quia memorati virtuosi et bellicosi barones, domini et principes de Turribus, in auxilium Terre Sancte missi [et] vocati fuerunt, attestantibus [12] sacris Scripturis et chronicis [13] monasterii sancti Martialis et aliis historiis antiquis.

12. Item et presertim in armata seu viagio quam seu quod fecit dominus Godefredus de Bilhon, *le tiers preux crestien* [14], dum et quando conquestus fuit Jerusalem [15], Antiochiam, Marram et totam patriam Terre Sancte, in quo

---

1 B répète *est* après *verum*. — 2 B *baronnia* — 3 A *crononicis* — 4 B *fuerum* — 5 A *mirran* — 6 B *extra marinis* — 7 manque dans B — 8 A *reddendam illam* — 9 A *habere meruerunt* — 10 A *premissis consequenter* — 11 A *Gauffridi* — 12 B *atestantibus* — 13 A *chrononicis*; B *crononicis* — 14 B *chrestien* — 15 A *Jherrusalem*.

interfuerunt principes de Turribus et quam maxime Golferius de Turribus, miles strenuissimus, ut cavetur [1] per dictam chronicam [2] illustrissimi Godofredi de Bilhon, quod in dicto viagio nil actum seu gestum fuit magni operis nec laude dignum quin iste Golferius de Turribus interfuerit [3] in omnibus et singulis magnis conflictibus durante ipso viagio, et quam maxime apud Marram civitatem, in qua primus scalam ascendit alios animando, ut plenius continetur in dicta chronica [4] dicti Godofredi [5]; et quod in dicto viagio conquestus fuit de reliquiis beatissime Margarite virginis, videlicet ossum colli sive nodum ipsius sancte, prout adhuc apparet in ecclesia beate Margarite apud Turres, et alias quam plurimas reliquias sanctorum que jacent et sunt in dicta ecclesia. Et legitur de eodem nobili et potenti domino Golferio de Turribus in predicta chronica [4] qualiter liberavit leonem a serpente, super quo videatur ipsa chronica [4].

13. Item et, ut plenius continetur in dicta chronica [4] dicti domini Godefredi de Bilhon, cum papa Urbanus venisset a Roma in Franciam pro habendo recursum sive *secours* a rege Francie pro reddicione [6] et liberacione [7] ipsius Terre Sancte, inter magnos et potentes principes dicti regni Francie fuit nominatus ipse Golferius, dominus de Turribus, vir strenuissimus, pro eundo ad dictum viagium, qui in dicto viagio multa dampna hostibus catholice fidei intulit, ut habetur in dicta chronica [4], qui potenter et virtuose se habuit in *assaultz* [8] et in aliis rebus bellicosis civitatum et villarum per Infideles detentarum, se ponendo primum, dando bonum velle sive *corage* ceteris militibus dicte armate, et tam de facto quam de consilio bonum juvamen Terre Sancte dedit.

14. Item ipse dominus Golferius de Turribus, post reditum [9] viagii ultramarini [10], veniens ad curiam regis Francie repperit [11] reginam captam ex eo quia accusabatur de adulterio per quemdam militem, et sciens ipse dominus [12] Golferius de Turribus ipsam reginam bonam et probam, repperit [11] modum illam alloquendi per modum confessionis, quia ipse dominus Golferius [13] habitum unius fratris minoris iuduerat, et ipsa audita et reperto quomodo negotium se habebat, ivit ad regem et narravit sibi omnia, asserens quod et miles ille qui illud crimen imposuerat eidem regine injuste et indebite volebat predictum sustinere, quod ipse Golferius in presentia regis faceret eidem militi dicere quod ipse mentitus erat sub pena amissionis capitis; qui quidem miles ibidem presens asseruit premissa fore vera, et dehinc acceperunt diem super querela dicte regine; qui venientes ad diem intraverunt campum armati ad ibidem debellandum, et taliter debellatum fuit inter ipsos quod ipse miles devictus ab

---

1 A *cavitur* — 2 A *cronomicam*; B *chronomicam* — 3 A *interfuerat* — 4 A *cronomica*; B *chronomica* — 5 A *Godifredi* — 6 A *reddicone*; B *reddicione* — 7 B *liberatione* — 8 B *assaults* — 9 B *reditum* — 10 B *extramarini* — 11 A *reperit* — 12 A *dominus ipse* — 13 B *ipse Golferius de Turribus*.

eodem Golferio de Turribus coactus fuit dicere quod male et indebite tale crimen eidem regine imposuerat, quo dicto fuit punitus pena talionis, videlicet ea pena qua ipsa regina debebat puniri. Item videns hec omnia, rex liberavit reginam et regraciatus[1] est multum eundem[2] Golferium de Turribus, volens eum ditare cum auro et argento, villis[3] et castellis, sed ipse Golferius de Turribus, qui multa dominia possidebat, nichil voluit accipere.

15. Item videns hoc rex, ad honorandum ipsum dominum Golferium de Turribus, voluit quod ipse dominus Golferius et successores sui in baronia de Turribus portarent arma ipsius regis, videlicet lilia auri seminata cum armis antiquis ipsius domus de Turribus, que sunt tres turres argentee cum campo adureo, que quidem arma, cum dictis liliis aureis[4] in campo adureo, usque in hodiernum diem ipsi domini de Turribus ad futuram rei memoriam portant.

16. Item et etiam fuerunt quam plurimi alii domini de Turribus, ut pote quidam nominatus Guido de Turribus, miles, alter vocatus Oliverius et alter Ramnulfus de Turribus et plures alii de dicta domo et baronia de Turribus tam[5] in consortio predicto quam in comitiva sancti Ludovici, regis Francie, ubi viriliter, fideliter et virtuose in armis et consiliis se habuerunt, prout premissa recitantur in libris et crononicis[6] Francie et aliis historiis et libris antiquis.

17. Item et in partibus istis contra regem Anglie in una jornata sive *batailhe*[7] facta inter Brivam et Malamort, in qua vicecomes Lemovicensis ducebat primam aciem, sive *batailhe*[8], vicecomes de Combort[9] ducebat secundam, dominus Oliverius de Turribus ducebat terciam[10] et dominus de Cabanasio ducebat quartam, ubi sic et taliter virtuose se habuerunt quod lucrati fueruut dictam batailham[11].

18. Item et tempore quo Johannes rex Francie, in jornata que ante civitatem Pictaviensem contra Angliscos[12] ibidem tenta[fuit], fuit captus ipse rex Francie et quam plurimi alii nobiles et potentes principes ipsius regni Francie, inter quos fuit captus et detentus per dictos Angliscos[12] nobilis et potens dominus dominus Gauffridus[13] de Turribus, miles et baro bellicosus et in armis fortis, proavus domini moderni de Turribus.

19. Item et causantibus eorum servitiis et meritis, flores lilii fuerunt eisdem dominis et principibus de Turribus concessi per dominum nostrum regem et dati in eorum armis primevis que erant de tribus turribus argenti cum campo adureo, ut predictum est.

20. Item et qui flores lilii fuerunt celitus missi et dati memorato domino nostro Francie regi qui illos ex meritis predictis communicavit preffatis[14] domi-

---

1 B *regratiatus* — 2 B *eumdem* — 3 B omet *villis* — 4 A *auris* — 5 B *tan* — 6 A *crononicis*. — 7 B *bataille* — 8 A *bathailhe*; B *bataille* — 9 A *Conbort* — 10 B *tertiam* — 11 B *bataillam* — 12 A B *Anglistos* — 13 B *Gaufridus*. — 14 B *prefatis*.

nis de Turribus ad illos habendum, tenendum et ponendum [1] in predictis eorum primis armis, ut predictum est.

21. Item et bene presumendum est quod dicta domus [2] et baronia de Turribus erat bene potens et dotata villis, castellis [3] et redditibus, quia temporibus pristinis [4] domini de Turribus fundaverunt a primo lapide monasterium sive abbatiam de Dalon, ordinis Cisterciensis, dando eidem abbatie quam plurimas domos, census seu redditus; et ex eo religiosi dicte abbatie tenentur venire obviam eidem domino de Turribus quotiens ipse dominus de Turribus ibidem venerit et portare seu deferre sibi claves dicte abbatie in signum quod dicta abbatia fuit fundata per jam dictos dominos de Turribus.

22. Item etiam fundaverunt ipsi domini de Turribus in parte, videlicet pro media parte, monasterium de Terrasson, et dominus vicecomes de Turrena [5] pro alia media parte.

23. Item et ipsi domini de Turribus fundaverunt prepositatum sive prioratum de Arnaco, membrum dependens a monasterio sancti Marcialis [6] Lemovicensis, et ibidem corpus sancti Pardulphi delatum fuit per antiquam nobilitatem principum de Turribus, ut cavetur [7] in chronica [8] antiqua sancti Marcialis.

24. Item fundaverunt ipsi domini de Turribus prepositatum de Quadris, membrum dependens [9] a monasterio sancti Marcialis.

25. Item fundaverunt ipsi domini de Turribus prioratum de Soumur, membrum dependens a monasterio de Grantmont [10].

26. Item fundaverunt ipsi domini de Turribus prioratum de Aurento, membrum dependens a prioratu de l'Artige.

27. Item supradicti domini de Turribus fundaverunt prioratum seu helemosinariam de Crucibus ad honorem beate Marie virginis, ubi temporibus priscis [11] erant prior et quatuor presbiteri [12] ibidem dicentes quotidie [13] horas canonicas, de quo prioratu ipsi domini de Turribus sunt soli fundatores dum et quando vacat.

28. Item fecerunt ipsi domini et barones de Turribus quam plurima bona et fundaciones [14] monasteriis [15] sancti Marcialis [16] et sancti Martini castri et civitatis Lemovicensis.

29. Item etiam dederunt et fecerunt ipsi domini et principes de Turribus multa legata et bona ecclesie collegiate sancti Aredii.

30. Item et etiam ipsi barones de Turribus dederunt et fecerunt multa legata et bona prioratui seu ecclesie de Carlario.

31. Item et tempore quo beatissimus Ferreolus, Lemovicensis episcopus,

---

1 B omet *et ponendum* — 2 B omet *domus et* — 3 B *villis et castellis* — 4 A *pristis* — 5 B *Turenne.* — 6 B *Martialis* — 7 A *tenetur* — 8 A *cronica* — 9 A *deppendens* — 10 B *Granmont* — 11 B *pristinis* — 12 A *presbiteri* — 13 A *cothidie* — 14 B *fundationes* — 15 A *monasterii* — 16 A *Martialis.*

decessit ab humanis [1], primo ejus sanctissimum corpus fuit sepultum in ecclesia sancti Pauli, prope sanctum Augustinum [2], que olim fuit abbacia [3], et dehinc translatum apud sanctum Augustinum [2], videlicet anno dominice Incarnationis [4] millesimo centesimo octuagesimo quinto.

32. Item et post successionem temporis, videlicet tempore guerrarum tyrannorum Gothorum, Wandalorum et quam plurimorum aliorum, fuit delatum corpus beati Ferreoli apud Turres per antiquam nobilitatem principum de Turribus, ut plenius continetur in legenda ipsius sancti, et necesse est quod videatur.

33. Item et deinde dictum beatissimum corpus ipsius sancti Ferreoli fuit honorifice deportatum de Turribus apud Nexonium per dictum principem de Turribus et positum [5] supra altare ipsius ecclesie in capsa deaurata.

34. Item et tempore guerrarum [6] fuit portatum per Angliscos [7] caput beati Ferreoli, Lemovicensis episcopi, de ecclesia Nexonii ad civitatem Burdegalensem [8] et ibidem detentum fuit per ipsos Angliscos [7], per multa tempora, videlicet per spacium triginta septem annorum, et dehinc, post primam obedientiam regi nostro Francie factam [9], de civitate Burdegalensi, opera et diligentia et expensis nobilis et potentis domini domini Johannis de Turribus, militis et baronis et patris [10] domini moderni, restitutum fuit predictum caput jam dicti sancti predicte ecclesie de Nexonio, ubi nunc quiescit, et ibidem, per intercessionem ipsius beatissimi Ferreoli, multa et innumerabilia fiunt miracula, die undecima mensis julii, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo.

35. Ex quibus premissis apparet quod dominatio sive baronia ac domus de Turribus erat, fuit et est antiqua [11], nobilis et magna domus in patria Lemovicensi [12].

---

1 A *humanus* — 2 A *Augustum* — 3 B *abbatia* — 4 A *incarnationis dominice.* — 5 B *depositum.* — 6 A *et ipse guerrarum* — 7 A *Anglistos* — 8 A *Burdigalensem* — 9 A *sitam* — 10 A *patri* — 11 B omet *antiqua* — 12 B *in patria hujusmodi Lemovicensis.*

L'INFLUENCE DE L'ACCENT

SUR LES CONSONNES MÉDIALES EN ITALIEN

Le but de cette étude[1] est de démontrer que contrairement à la théorie de M. Meyer-Lübke [2], d'après laquelle *agúto*, *ragióne*, *foggiáre*, etc., d'une part, *fuóco*, *pózzo*, *rábbia* etc., de l'autre, représentent des traitements normaux, en italien, les consonnes médiales, soit simples, soit en groupes, se sont développées indépendamment de leur position avant ou après la tonique. Les différents cas que nous allons étudier successivement, sont ceux-ci : *g*, *v*, *y* (du lat. vulg.), *ti*, cons + *ti*, cons + *ci*, *si*, *ri*, *pi*, *vi*, *ni*, *ndi*, *ngi*, *qu*, *x* [3]. Les exemples dont la valeur, pour une raison quelconque, paraît contestable, sont accompagnés d'un astérisque[4]. Conformément à la méthode adoptée par Pieri, dans son étude sur les explosives sourdes[5], j'ai rejeté des listes des exemples protoniques les formes verbales faibles, *cacciáre*, *alzáre*, etc., à cause de l'influence des formes fortes, *áccia*, *álza*, etc. J'indiquerai les ouvrages le plus souvent

---

1. Extraite d'une thèse manuscrite de doctorat présentée à l'Université de Harvard. Je tiens à exprimer ici ma profonde reconnaissance à mon cher ami et maître, le Prof. Charles H. Grandgent, dont les connaissances étendues et les idées originales et précieuses m'ont souvent été d'un grand secours.

2. *Italienische Gramm.*, p. 115 et suiv.

3. L'impossibilité d'accepter la théorie de M. Meyer-Lübke a déjà été démontrée pour tous les autres cas, à savoir *c*, *ć*, *p*, *t* (cf. *Arch. glott. ital.*, XV, 369; *Rom.*, XXXII, 593), *s* (cf. *Arch. glott. ital.*, XVI, 163, 175), *cl*, *gl* (cf. *Arch. glott. ital.*, XIII, 361, 452), *pr* (cf. *Arch. glott. ital.*, XV, 369), *nd*, *mb* (cf. *Rom.*, XXXIII, 246).

4. J'ai donné des renvois pour toutes les formes douteuses qui ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Körting.

5. *Arch. glott. ital*, XV, 369 et suiv.

cités par les abréviations suivantes : AG (= *Arch. glott. ital.*); ALL (= *Arch. für lat. Lex.*); AGSP (= *Arch. glott. ital. Suppl. per.*); Fanf. (= Fanfani, *Vocab. della ling. ital.*, 3e édit.); Gr. Grundr. (= Gröber, *Grundr. d. rom. Phil.*); Kört. (= Körting, *Lat.-rom. Wörterbuch*, 2e édit.); M.-L. (= Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik*); Petr. (= Petròcchi, *Novo dizionario scol. della ling. ital.*); ZOG (= *Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien*, 1891, pp. 763 *et suiv.*); ZRP (= *Zeitschrift für rom. Phil.*).

g [1] : — D'après M.-L., §§ 198, 208, *g* > tombe, > *g* reste.

Après la tonique, *g* reste normalement, *fraga*, *ruga*, *vago*, etc. Exemples de la chute du *g* > : *leale* [2], *liama* [3], *reale* [2], *reame*, *sciaura* [3]. Sont à rejeter : *striazzo* et *fraore* (d'après M.-L., de *strigatium et de fragorem?) et *tiemo*, d'après *Flechia*, AG, 11, 56 et suiv., à côté de *tegame* de *tegamen (tegere) par **teame*, **tiame*, **tieme*. *Tiemo* n'est pas dans Petr. *Striazzo* est probablement formé de la forme dialectale *stria* (cf. Kört., 9107), ou du moins en a subi l'influence. Cf. la forme plus usuelle *stregaccia* (stregaceam?), d'après Petr., formé de *strega*. *Fraore*, dont la seule signification donnée par Petr. est celle de « fragranza », vient de *fragrorem (fragrare). La chute du *g* [4] dans *fraore* (à côté de *fragore* = « fragranza » apparemment de *fragrorem, avec la chute de l'*r* par dissimilation) peut être attribuée à l'influence des formes doubles comme *pa(g)ura*, *scia(g)ura*, etc.

Exemples du maintien du *g* [5] : *agognare*, *agosto* [6], **bagaglio*, **bigoncio* (*bigonciu = *bicongium? cf. vénit. *bigonzio*); **fagotto*, **figura* [7], **fragore*, *gigante*, **gogna* (agōniam, cf. Petr.),

---

1. Pour *g* suivi d'*e*, *i*, voy. *y* (du lat. vulg.).
2. *Legale* et *regale* sont peut-être des mots savants.
3. *Legame* et *sciagura* (formé de *sciagurato* ? cf. Kört. 3319) sont les formes usuelles, cf. Petr.
4. Avec la signification de « rumore grande » (Petr.), *fragore* et de fragōrem.
5. Dans *rogare*, *vagare*, etc., il faut admettre l'influence de *rógo*, *vágo*, etc.
6. Dans le dialecte de Sienne, *aosto*, cf. Hirsch, ZRP, IX, 565.
7. Dans les dialectes de Sienne et de Pise, *fiura*, cf. Hirsch, *ibid.*; Pieri, AG, XII, 151.

Gubbio, **gumina*, *legame*, *legume*, **Nigosciana*, cf. Pieri, AGSP, V, 34; *pagano*, **ragazzo*, *regalare*, **rigogolo*, *segugio*, **stravagante*, **tegame*.

Il est évident que la chute du *g* dans *leale*, *reale*, *liama*, *reame*, et *sciaura* ne peut être attribuée à sa position protonique. Pour *leale*, la forme *leiale*, que l'on rencontre fréquemment dans les anciens textes, indique une origine provençale. De même pour *liama*. L'emploi rare du mot, le changement de genre, et peut-être l'*i* (cf. prov. *liam-s*), paraissent appuyer une telle hypothèse. Que *reale* ait suivi l'analogie de *leale*, et *reame* celle de *reale*, cela se comprend aisément. On peut supposer en outre l'influence de *rè*. Enfin tous les deux peuvent être simplement, comme *leale*, des mots d'emprunt [1]. Quant à *sciaura*, l'influence de *paura*, au point de vue de la sémantique aussi bien que de la phonétique, paraît extrêmement probable.

Enfin il est à noter que *g*- montre une tendance à tomber, dans le dialecte de Sienne [2]. Il se peut que cette tendance ait contribué à la diffusion en Italie des formes sans *g* [3].

v [4] : Nous avons deux cas à distinguer : 1) *v* suivi d'*o*, *u* ; 2) *v* précédé et suivi d'*e*.

1) *vo*, *vu* : D'après M.-L., §§ 198, 208, 211, 212, *v* entre voyelles devant *o*, *u*, tombe ou > *g* en position protonique, tombe (en lat. vulg.) dans -ivus, > *g* au commencement de la pénultième des proparoxytons, reste ailleurs.

Dans les paroxytons, -*v* reste : *cavo*, *chiavo*, *nuovo*, etc. [5] *Neo* (naevum), qui fait seul exception, ne paraît pas être d'origine toscane [6].

Dans -ivus, la chute du *v* est normale : *corsia*, *dio*, *leggio*, *ratio*, *restio*, *rio*, *solatio*, *stio*, *natio*, *bacio*. Les formes avec *v*, *esti*-

---

1. Cf. la forme siennoise *reiale*, citée par Hirsch, *ibid.*, 565.

2. Cf. Hirsch, *ibid.*, 565.

3. Cf. Schuchardt, *Vok. d. vulg. Lat.* I, 129.

4. = lat. cl. *v* ou *b*.

5. *Rogo* et *sego* (à côté de *rovo*, *sevo*) sont dus apparemment à une confusion postérieure entre *v* et *g*, confusion provenant du traitement du *v* dans les proparoxytons (voy. plus loin). Cf. *Rogio* (robur), voy. Pieri AGSP, V, 102, et [illegible] (= [illegible]), *giove*, *iovenca*, cité par Pieri, AG, XII, 119. Cf. ZRP, XXVII, [illegible]; Caix, *Origini*, 177.

6. Cf. dans l'*App. Prob.* « [illegible] non [illegible], [illegible] non [illegible] », voy. Solmsen, *Studien zur lat. Lautgeschichte*, 45 ; Ulmann, dans *Rom. Forsch.*, VII, 201.

vo, corsivo, divo, etc., sont savantes. Nous trouvons cependant deux mots, *vivo* et *cattivo*, dont le caractère littéraire semble assez douteux. La signification de ces mots, ainsi que leur traitement dans les autres langues romanes, sont en faveur d'une origine purement populaire. Si l'on considère *vivo* et *cattivo* comme des mots populaires, il faut supposer deux traitements différents de -ivus dans la Toscane. En l'absence d'autres éclaircissements sur l'histoire de ces mots, la question reste sans solution.

vó vú [1] : *v* reste, tombe [2] et > *g* : *pavone, pa(g)one, pavore, pa(g)ura. Pagone* et *pagura* sont rares, cf. Petr.

v tombe et reste : *a(v)uto, be(v)uto, de(v)uto.*

v reste : **zavǫrra* (sabûrram) : *ǫ* < *ŭ* et *ʒ* < *s*, indiquent une origine exotique. *Avocolo, avorio, favore* [3], *lavoro* [4], *divorare, devoto* sont des mots savants. *v* tombe : tosc. **aortare*, cf. Salvioni, *Nuove Postille*, 2. *Fogno* (favōnium) est probablement un mot d'emprunt, cf. M.-L., § 141.

Nous rencontrons ici la même difficulté que dans le cas de -ivus, c'est-à-dire l'incertitude si les formes avec *v* représentent un traitement populaire. Dans *devuto, bevuto* et *avuto*, le maintien du *v* peut être dû à une influence morphologique. Dans *pavǫne, pavǫre*, la voyelle tonique (dans les mots savants *ō* > *ǫ*) peut avoir subi l'influence des suffixes *-ǫre* et *ǫne* [5]. Dans ces conditions, il est évident que nous ne pouvons pas résoudre, de même que pour -ïvus, la question de deux traitements dialec-

---

1. Sont à rejeter, parmi les exemples de M.-L., parce qu'ils remontent à des formes sans *v*, ou avec un *v* secondaire, *agunanza, sciagura* (voy. plus haut), *pigolare* (d'après D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 501, de **pivolare* = *pipilare, cf. Petr.), *piorno* (= *piovorno*). *Piovorno*, dont l'étymologie n'est pas bien établie, est, d'après Petr., une forme de Pistoia.

2. Pour la chute du *v* devant *ó, ú* en lat. vulg., cf. Schuchardt, *Vok. d. vulg. Lat.*, II, 477; Solmsen, *l. l.*, 174.

3. Hirsch, *l. l.*, cite le sienn. *fagore*.

4. Dans les dialectes de Sienne et de Pistoia, *laorare* et *lagorare*, cf. Hirsch, *l. l.*, pp. 565-6; Bruner, *Phon. of the Pist. Dial.*, pp. 41, 44.

5. Il est à noter cependant que *pavon*, qui est sans doute un mot populaire, se trouve dans plusieurs dialectes italiens. Cf. aussi dans les *Nuove Postille* de Salvioni, frioul. *avonde*, p. 2, frioul. *ravòct*, p. 23; sicil. *savucu*, p. 23; napol. *cravunchio* (carbunculus), p. 5.

taux de *vó*, *vú* (l'un avec la chute, l'autre avec le maintien du *v*) dans la Toscane [1].

Quant aux formes avec *g* nous avons déjà vu la probabilité d'une influence de *paura* sur *sciagura* (d'où *sciaura*). Il paraît également probable que *sciagura* a exercé une influence réciproque sur *paura*, d'où *pagura*. Si nous prenons donc, comme point de départ, les deux paires *pa(g)ura*, *scia(g)ura*, l'épenthèse analogique du *g* dans *pagone*, *agunanza*, etc., ne présente aucune difficulté.

vo, *vu* dans les proparoxytons : [2].

v reste : **avolo*, *benevolo*, *covolo*, *diavolo* [3], *favola*, *frivolo*, *riavolo*, cf. Meyer-Lübke, ZOG, 775 ; Salvioni, *Nuove Postille*, 23 ; **rovere*, cf. Thomas, *Rom.*, XXV, 302, n. 4 ; *tavola*, **vívole*, *-vole* (= -bilis, *patevole*, *fievole*, etc. ; *vo* lat. vulg. ou ital. ?).

v reste et > *g* : *nuvolo -golo*, *rivolo -golo*, *stevola -gola*, *uvola -gola*.

v > *g* : *Negola*, [cf. Pieri, AGSP, V, 184.

Il est évident que les formes avec *g* ne représentent pas le développement normal, puisque les formes avec *v* sont plus nombreuses. Tout d'abord, il est à noter que dans le traitement de -gulus-a-um nous trouvons des formes alternées, c'est-à-dire des formes avec *v* aussi bien qu'avec *g* : *fravola* = *fragola*, *tievolo* [4] = *tegula*. On est donc porté à supposer qu'il y a eu simplement une confusion populaire entre *-volo* et *-golo*, d'autant plus qu'originairement ces deux suffixes étaient employés seulement dans la langue des lettrés.

2) *éve* : D'après M.-L., § 206, -*v* précédé et suivi d'*e*, tombe. Contre le témoignage des trois exemples donnés par M. Meyer-

---

1. Cf. cependant les noms propres cités par Pieri, AGSP, V, d'une part *Faogniana* (Favonianum), p. 44 ; d'autre part *Livogno*, p. 22 ; *Calavorno* (lubûrnum), p. 92.

2. Il s'agit des mots d'origine secondaire. Le traitement populaire de -bulus-a-um, donne deux résultats différents selon que la voyelle pénultième est tombée avant ou après le passage du *b* a *v*, d'une part, *stabbio*, *subbio*, etc., de l'autre *fola*, *parola*, etc. Cf. M.-L., § 158 ; Parodi, *Rom.*, XVIII, 606.

3. En siennois, *diagolo*, cf. Hirsch, *l. l.*, 566.

4. Dans plusieurs dialectes toscans, cf. Pieri, AG, XII, 119 ; Rolin, ZRP, XX, 113 ; Bruner, *Phon. of the Pist. Dial.*, 84.

Lübke, *prete*, *dee* et *bee*, *v* reste dans *breve*, *greve* et *neve* [1]. La chute du *v* dans *bee* et *dee* (à côté des formes plus usuelles *beve* et *deve*) peut être attribuée à l'influence de *deúto*, *beúto*, et de *ee* (= *è*), forme très fréquente dans l'ancienne langue; dans *prete*, à l'influence de *frate* (cf. *prè*, *fra*), et à son emploi comme proclitique.

y (du lat. vulg.) : D'après M.-L., §§ 198, 200, 247, 249, l'*y* du lat. vulg. (provenant de *g* devant *e*, *i*, de *j*, de *di*, et de *gi* [2] > *ǧǧ* après la tonique (dans les paroxytons) tombe devant la tonique et au commencement de la syllabe pénultième des proparoxytons.

Dans les paroxytons, - *y* > *ǧǧ*, normalement [3] : *correggia*, *gregge*, *inveggia*, *maggio*, etc.

Devant la tonique et dans les proparoxytons, nous trouvons les exemples suivants [4]: y tombe [5] : **aina*, *aitare*, *coitare*, **ditello*, **faina*, *Friano*, *futare*, cf. Meyer-Lübke, ZOG, 770; *guaina*, *lienda* [6], *maestà*, *maestro*, *metà* (aussi arch. *meità*, cf. Parodi, *Rom.* XVIII, 597), *Milano*, *miluogo*, *negghiente*, *niello*, tosc. **paino* [6], cf. Parodi, *Misc. Nuziale Rossi-Teiss*, p. 349; lucqu. **piella*, cf. Pieri, A G, XII 131 ; *reina*, *saime*, *traco(i)tare*, cf. Pieri,

---

1. Pour le traitement de la voyelle tonique, voy. D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 505.

2. Cf. § 158; *Rom. Gramm.*, I, 510; *Gr. Grundr.*, I, 364.

3. Il est probable que les formes avec ʒʒ < *di*, *meʒʒo*, *moʒʒo*, etc., sont entrées dans la langue populaire à une époque postérieure, cf. M.-L., § 250; ZRP, VIII, 303. Les formes avec *j*, *bajo*, *crojo*, *noja*, etc., sont d'origine méridionale ou française, cf. Canello, AG, III, 346; D'Ovidio, *Gr. Grundr.* I, 522; Gröber, ALL, II, 431; VI, 134.

4. *Meriare*, *raiare*, *sdraiare* sont des formes dialectales, cf. *bajo*, *crojo*, *noja*, etc. (voy. plus haut), et Guarnerio, *Rom.*, XX, 66, n. 2; Salvioni, *Nuove Postille*, 17; Ascoli, AG, II, 147; III, 346; Flechia, AG, VIII, 326; Meyer-Lübke, §§ 253, 176. *Aiuta* (d'où *aiutare*) est dû à l'influence de *aitare* (cf. *manuca* de *manicare*, voy. *Rom.* XXXIII, 247).

5. *Pugnale*, d'après Diez, *Et. Wb.*, 258, de *pugionalis, est une formation de *pugno*, cf. Foerster, ZRP, XV, 523. Sont des mots d'emprunt probablement : *miólo*, cf. Meyer-Lübke, ZOG, 772 et Mussafia, *Beiträge*, 79; *quaresima*, cf. Gröber, ALL. V, 126; *rione*, cf. Flechia, AG, VIII, 326; *traino*, cf. Körting, 9662; *provana*, cf. Pieri, AG, XV, 379.

6. Ni dans Petr. ni dans Fanf.

AG, XV, 384; **Trieste* (*tregeste = Tergeste? cf. D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 513); **venti* (*viginti ou viginti?) [1], *báila, cinquanta, dito, ferrana, fra(i)le, *frana* (voraginem; cf. Meyer-Lübke, ZRP, XI, 254; Parodi, *Rom.* XXVII, 231; Körting 10307; d'après Diez, *Et. Wb.*, 372, de fragmina), *lóico*, cf. M.-L., § 212; *madia, *mania* (imaginem?), cf. Caix, *Studi*, 44; Salvioni, *Nuove Postille*, 13, n. 1; Pieri, AGSP, V, 182; *pania* (à côté de *páina*, cf. Meyer-Lübke, ZOG, 773); *venti* (voy. plus haut).

y > *ǧǧ* [2] : **baggiana*, cf. Salvioni, *Nuove Postille*, 4; *ghiaggiuolo, *maggiorana, meggione*, cf. Salvioni, *Misc. Nuziale Rossi-Teiss*, p. 405; **reggetta, *saggina*, cf. Salvioni, *Nuove Postille*, 24; Pieri, AGSP, V, 123; **suggello*; et de l'étude de Pieri sur les noms propres, AGSP, V: *Camporeggiana*, p. 60; *Luggiano*, 51; *Maggiano*, 51; *Seggiane-o*, 63; *Toggiano*, 67; *bággiolo* [3], **-ggine* (-ginem, *fuliggine, fusaggine*, etc.) [4], **giúggiola* (*jūjupum avec *l* < *p* par changement de suffixe, cf. Caix, *Studi*, 663), **múggine*.

Au premier abord, les exemples précédents paraissent confirmer la règle de M. Meyer-Lübke. Mais comment expliquer *ghiaggiuolo, bággiolo, ággine*, etc.? En effet, nous verrons que tous les exemples de la chute de l'*y* peuvent être expliqués

---

1. Cf. Gröber, ALL, VI, 142; Rydberg, *Mélanges Wahlund*, 337; G. Paris, *Rom.* XXVI, 107. D'après D'Ovidio, ZRP, VIII, 82, *vinti en lat. vulg., cf. Parodi, *Rom.* XVIII, 595, n. 2.

2. *Aggiungo* (*adjungo) peut avoir subi l'influence de *giungo*. Dans *leggenda, leggio, maggese, maggiore, meriggiano, peggiore; fuggire, meriggiare*, etc; il faut admettre l'influence des formes parentes avec *-ǧǧ, legge, mággio, fúgge*, etc.

3. D'après M.-L., § 212, « jungeren Ursprungs » (par rapport à *ídilo*). La signification du mot « sostegno » (cf. Petr.), paraît rendre douteuse une origine littéraire.

4. D'après M.-L., § 212, « entweder eine besondere Behandlung von *-agine*, oder eine spätere Entlehnung aus der Büchersprache ». Outre qu'il est improbable qu'une couche postérieure de mots ait suivi le même développement que *legge, regge*, etc., le caractère des exemples au point de vue de la sémantique (surtout pour *fuliggine, fusaggine, lentiggine, ruggine*), ainsi que leur traitement dans les autres langues romanes, appuient fortement l'hypothèse d'une origine populaire pour ce suffixe. Dans les mots purement savants, *-ǧine, imagine, caligine*, etc.

autrement que par l'accent. *Friano* et *maestà* exceptés, il s'agit seulement de deux cas : 1) *y* suivi d'une voyelle atone; 2) *y* suivi de *é*, *í*. Pour le premier cas, on peut simplement supposer que la voyelle suivante est tombée assez tôt pour que l'*y* ne restât plus entre voyelles. Medietatem > *mey(e)tate > *meyta(te) > *me(i)tà*. De même, *Milano*, *a(i)tare*, *dito*, etc. Quant à *yé*, *yí*, il paraît tout à fait probable que l'*y* a été absorbé par la voyelle suivante en latin vulgaire [1]. Deux séries de faits viennent à l'appui de cette hypothèse : 1) Le témoignage des autres langues romanes, cf. fr. *reine*, esp., prov. *reina*, port. *reinha*; de même les formes romanes de magister, pagensis, sagitta, etc.; 2) les formes suivantes citées par Schuchardt, *Vok. d. vulg. Lat.*, II, 461 : *Agrietum*, *-entum*, *-entinum*, μαειστρο, *reine*, βειεντι [2]. Pour *Friano*, nous pouvons supposer que *é* ⏑ > *i* ⏑ (normalement, cf. M.-L., § 123) assez tôt pour absorber l'*y*, Fredianu > *Fri(y)anu > *Friano*. Que la chute de l'*y* dans *maestà* (sans doute d'origine littéraire) soit due à l'influence de *maestro*, c'est ce qui paraît, au point de vue de la sémantique aussi bien que de la phonétique, extrêmement probable.

N'est-il donc pas permis de conclure que *y*, *toutes les fois qu'il reste entre voyelles*, devient *ǧǧ* normalement, soit qu'il précède, soit qu'il suive l'accent tonique?

ti : D'après M.-L., §§ 247, 249, ⏑ *ti* > *zz* [3], *ti* ⏑ > *ǧ*, ⏑ *ti* > *zz* : **abezzo*, cf. Diez, *Et. Wb.*, 351; *Arezzo*, **bizzo* (d'où *bizzocco*? cf. Diez, *ibid.*, 358), **buzzo* (d'où *bozzago*? cf. Kört. 1667), **caprezzo*, cf. Pascal, *Stud. d. fil. rom.* VII, 241; Ascoli, AG, XIII, 295; **guizzo*, cf. Caix, *Studi*, 355; *mazza*, **mezzo*, cf. D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 508; *Rom.* XXV, 300, n.; Parodi, *Rom.* XVIII, 599; *mozzo*, *novizzo*, **Opizzo*, *piazza*, *pozzo*, **puzzo*,

---

1. A ce propos, Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, I, p. 317 (cf. § 293), s'exprime ainsi : « *j* steht nur zwischen Vokalen und zwar wenn der zweite dunkel ist; *raja*, *major*, *ejus*, *trajecta* und dgl. sind bloss etymologische Schreibungen, gesprochen wurde *traicta*. » Cf. le cas analogue de *vó*, *vù* : *paüra* (déjà probablement en lat. vulg., voy. plus haut), mais *nuóvo*.

2. Cf. aussi *trenta*, Seelmann, *Aussprache d. Lat.*, 349. Diez, *Gramm. des l. rom.* (éd. franç.), I, 250, cite *recolliendo*, *treinta*, *trentas*, *veinti*, *niellatas*, *mestru*, *vinti*.

3. A l'exception de ⏑ *tii*, ⏑ *tie* > *ǧ*.

cf. Diez, *Et. Wb.* 292 Schuchardt, *Sitzber. Wien. Akad.*, CXXXVIII, 20; ZRP, XV, 239; **ragazzo*, **razza*, *rezza*, **rúzzola*, cf. Petr; **solazzo* [1], *spazzo*, *struzzo*, *Tezzo*, *vezzo*.

-tį > *ǯ* : *albagio*, cf. Salvioni, *Rom.* XXVIII, 91; Horning, ZRP, XXIV, 550; *barbigi*, **battigia*, cf. Meyer-Lübke, ZRP, VIII, 303; *minuge*, **servigio*, **valigia*, cf. Ascoli, AG, I, 512; **viegio* [2], cf. Kört., 10162; **Vinegia*.

-tį > *zz* et *ǯ* : *-ezza* et *-igia* (*alterezza*, *-igia* etc.) [3], *palazzo* et *palagio* [4], *prezzo* et *pregio*.

tį > *ǯ* [5] : *ragione* [6], *stagione* [7], *Tagiani*, cf. Bianchi, AG, IX, 438, n.; Pieri, AGSP, V, 60. Ajoutons les formes suivantes, qui appartiennent pour la plupart à la langue archaïque et poétique : *bevigione*, *carnagione*, *guarnigione* [8], *lamentagione*, *partigione*, *pensagione*, *tradigione*, cf. Canello, AG, III, 343; Caix, *Origini*, 161.

tį > *zz* [9] : *capezzale*, **cavezzone*, **mezzuola*, *pezzente*, **pez(u)ola*, **pozzolana*, cf. Kört. 7574; *Pozzuoli*, **ravizzone?* cf. Pieri AG, XV, 379; *tizzone*, **vezzoso*. De l'étude de Pieri sur les noms propres, AGSP, V; *Capezzano*, p. 38; *Corazzala*, 42; *Domazzano*, 43; *Gazzano*, 40; *Guzzano*, 41; *Minazzana*, 53; *Molazzana*, 54; *Nozzano*, 56; *Piazzana*, 59; *Tizzana*, 66; *Verazzana*, 68; *Piazzuolo*, 187.

---

1. Cf. Meyer-Lübke, ZRP, VIII, 303; Ford, *The old Span. sibilants*, 16. D'origine provençale, d'après Gröber, ALL, V, 472.

2. Ni dans Petr. ni dans Fanf.

3. *-ezza* est plus usité.

4. *Palazzo* est la forme usuelle, cf. Petr. D'après Meyer-Lübke, ZRP, 303, *palagio* est d'origine française.

5. Dans *indugiare*, *pregiare* (à côté de *prezzare*), et *trangugiare* (cf. Pascal, *Studi di fil. rom.*, VII, 248), il faut admettre l'influence des formes avec *ǯ*. *Artigiano*, d'après Diez, *Et. Wb.*, 28, de *artitianus, est plutôt de *artensianus, cf. Flechia, AG, II, 12; VIII, 326; Horning, *Lat. C*, 127; D'Ovidio, *Rom.*, XXV, 300.

6. Hirsch, ZRP, IX, 561, cite la forme siennoise *razone*. Cf. aussi, Monaci, *Crest. ital. dei primi secoli*, I, p. 38, l. 87; p. 38, l. 109; p. 39, l. 158; p. 60, (n. 30), l. 2; p. 164, l. 111, 118.

7. Et la forme archaïque *stázzone*, cf. Canello, AG, III, 343; Caix, *Origini*, 161; Salvioni, *Nuove Postille*, 26.

8. Ce mot est encore en usage.

9. Dans *accapezzare*, *aguzzare*, *avvezzare*, *mezzare*, *minuzzare*, *prezzare*, *tizzare*, il faut admettre des influences morphologiques.

Les exemples de ʒʒ < aussi bien de que < ǧ [1], rendent nécessaire une explication des deux développements autre que celle proposée par M. Meyer-Lübke. Les formes avec ʒʒ, plus nombreuses que celles avec ǧ, représentent apparemment le développement normal. Quant à celles-ci, une explication possible est suggérée par la correspondance entre ce résultat et le traitement populaire du lat. *si̯* (cf. *cagione*, *segugio*, etc.) [2]. En d'autres termes, il paraît probable que les formes avec ǧ sont entrées dans la langue populaire à une époque où la prononciation de *-ti̯-* dans le latin littéraire, et celle de *-si̯-* dans son développement populaire, étaient devenues à peu près identiques. Des indications d'une telle prononciation de *-ti̯-* ne font pas défaut. Le témoignage de Seelmann [3], sur ce point, n'est pas sans intérêt. Après avoir discuté les deux premières étapes de l' « assibilationsprocess », d'abord, « iotacismus », ou réduction de l'*i* syllabique à la semi-voyelle *i̯* (*ti* > *ti̯*), ensuite introduction de *j* entre *t* et *i̯* (*ti̯* > *tji̯*), il continue : « Das dritte stadium des assibilationsprocesses endlich, das die allgemeine specif. lateinische volkssprache durchzumachen hatte, liess die spirantisierung von dem begleitendem *i̯* aus auch auf den bis dahin unverletzten dentalen klapplaut einwirken, das T demnach unmerklich in die entsprechende affricata und echte spirans übergehen. T I wird also durch *ti̯ tji̯* schliesslich zu *ˈsji̯*, und *sji̯*, *iustitia* zu i̯u-sti-ˈsi̯ a und i̯u-sti-sji̯a. » Seelmann cite les exemples suivants (p. 323) de la graphie *si̯* = *ti̯* : *Aequisia*, *Vessius*, *Voconsius*, *Consiensia*, *observasione*, *hocsies* (*octies*), *sepsies*, *sapiensie*, *passiiens* (*patiens*), *disposisio*; à noter aussi, de Schuchardt (*Vok. d. vulg. Lat.* I, 153, *Volcasius*), *Agusius* (?), *Terensia*, *munificensia*, *nunsius*, *requisione*, *adsensior*, *osiosos*, *resurrexionem*, *Marsius* [4].

---

1. D'après M. Meyer-Lübke, *minuge* et *barbigi* sont dus à un traitement spécial de < *tje*, < *tji* (voy. plus haut). Cf. cependant *pregio*, *servigio*, *palagio* etc., et voy. Horning, ZRP, XXIV, 550.

2. Pour la correspondance, au point de vue de la graphie, entre *ǧ* < *ti̯*, et *ǧ* < *si̯*, cf. Caix, *Origini*, 160; Hirsch, ZRP, IX, 560.

3. *Aussprache d. Lat.*, 322.

4. Schuchardt cite aussi avec *ti* = *si* : *Hortentii*, *Contia*, *Conspartior*, *Thessalonicentium*.

Si les formes avec *ġ* sont entrées dans la langue populaire à l'époque où, d'après Seelmann, la prononciation latine de *ti* était devenue à peu près comme *sji*, il est raisonnable de croire qu'elles auraient subi le même traitement que *cagione*, *segugio*, etc.

La conjecture de Flechia [1] que *ġ* < *ti* est dû à une ancienne assimilation morphologique de -tionem à -sionem, -tia à -sia, etc., quoiqu'elle explique très bien les formes avec *-agione*, *-igione*, semble moins satisfaisante pour d'autres cas comme *indugiare*, *pregio*, etc. Il est possible, cependant, que la prononciation postérieure de *ti*, décrite par Seelman, ait été facilitée au commencement par des influences morphologiques semblables à celles que suppose Flechia.

Vu la difficulté d'expliquer les formes avec *ġ* comme appartenant à des mots d'emprunt [2], ou comme étant le résultat du croisement de dialectes dans la Toscane [3], l'hypothèse, fondée sur des considérations chronologiques, d'une base *si* pour tosc. *ġ*, paraît nécessaire [4].

Cons. + *ti* : D'après M.-L., §§ 248-9, *ti*, précédé d'une consonne, devient après la tonique *z* (*ts*), devant la tonique *c* [5].

Les seuls exemples de (*c*)*c* < sont des formes verbales, dont le témoignage est à rejeter à cause des influences morphologiques : **avacciare*, *cacciare*, **corrucciare*, *docciare*, *gocciare*, *impacciare*, **spicciare*; cf. Pascal, *Studi di fil. rom.*, VII, 97; *stracciare*, *succiare*, *tracciare*, *trecciare*; *cominciare*, *conciare*, *pronunciare*, *scorciare*, *squarciare*, **torciare*, **trinciare* [6].

Contre la règle, avec < (*c*)*c*, et (*z*)*z* < : *nuncio*, **pancia*, cf. Pascal *ibid.*, 96; Ascoli, AG, I, 78. n.; *cozzone*, *dirizzone*, *faz-*

---

1. AG. II. 17 n.

2. Cf. Horning, *Lat. C*, 125.

3. Cf. Caix, *Origini*, 161.

4. Des mots purement savants, comme *nazione*, etc. (avec *ts*) semblent indiquer une restauration postérieure de l'élément dental, sous des influences graphiques, dans le latin clérical.

5. Il s'agit de deux cas, *cc*, *zz* < *cti*, *pti*, *tti*, et *c*, *z* < *ti* précédé de *l*, *n*, *r*. Je les ai traités ensemble pour plus de concision.

6. A rejeter aussi, avec (*z*)*z* : *cozzare*, *dirizzare*, *frizzare*, **pazzare*, **(r)intuzzare*, *rizzare*, *singhiozzare*, *strizzare*, *suzzare*: *alzare*, **ammerzare*, *avanzare*, *falsazzare*, *ponzare*, **stolzare*.

zone; **balzano*, cf. Densusianu, *Rom.*, XXIV, 587; *canzone*, *Genzano*, **lenzuolo*, **menzogna*, *Panzalla*, cf. Bianchi, AG, IX, 415; *tenzone*, *terzana*, *terzuolo*. De l'étude de Pieri sur les noms propres, AGSP, V : *Azzano*, p. 34; *Pezzano*, 58; *Tizzano*; *Alzano*, 31; *Corzano*, 43; *Ponzano*, 33; *Terenzana*, 66; *Valenzana*, 67; *Vanzano*, 35.

Enfin, avec $^{-}(z)z$ [1] : *ghezzo*, *nezza*, *nozza*, **pezzo*; *Acerenza*, cf. Diez, *Rom. Gramm.* (éd. franç.), I, 237; *-anza* (*speranza*, etc.), *-enza*, *balza*, **bronza*, **Faenza*, cf. Diez, *ibid.*, 264; *filza*, *Firenza*, *forza*, *lenza*, *Livenza*, cf. Diez, *ibid.*, 245; *marzo*, *stanza*, *terzo*, *Vicenza*.

Il est clair que les deux résultats demandent une autre explication que celle de l'influence de l'accent. Les formes avec $(z)z$ paraissent représenter le développement normal. Le traitement apparemment normal de $(c)ci$ et d'une cons. + *ci* (cf. *ghiaccia*, *noccio*, *orcio*, etc.) d'une part, de l'autre la confusion que l'on constate de bonne heure entre *ci* et *ti* [2], suggèrent l'hypothèse que les formes avec $(č)č$ sont entrées dans la langue populaire avec *ci* = *ti*, à une époque probablement postérieure à celle où $(t)ti$, dans des mots populaires, avait déjà commencé à subir l'assibilation.

cons. + *ci* : D'après M.-L., §§ 248 -9, *ci*, précédé d'une consonne, en position protonique, > *č*. Quant au traitement après l'accent, il s'exprime ainsi : « Am unklarsten ist *ci*. Neben einander stehen *lonza*, *romanzo*, *calza*, und *lancia*, *Francia*, *orcio*. Den drei letzteren stehen endungsbetonte Ableitungen mit *č* zur Seite, allein von den drei ersten ist das zweite wohl sicher französisches Lehnwort, während allerdings die beiden andern ächt zu sein scheinen. »

Avec $^{-}č$ et $č^{-}$ on trouve : **bigoncio*, **calcio*, cf. Demattio, *Origini*, 103; *lancia*, **lercio*, cf. Schuchardt, *Sitzber. Wien. Akad.*, CXXXVIII, 48; **mancia*, **marcio*, cf. Schuchardt, *ibid.*, 18; *oncia*, *orcio*, **quercia* **(s)pilorcio*, *Sulcio*, cf. Pieri, AGSP, V, 26; *arcione*, *calciamento*, *concione*, **pincione*, cf. Schuchardt, ZRP, 133; et les noms propres *Arciana*, *Burciano*, *Furciana*, *Manciana*

---

1. *Senza*, de absentia, d'après Kört., 51, vient plutôt de sine sous l'influence de *-enza*, cf. D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 505.

2. Cf. Schuchardt, *Vok. d. vulg. Lat.*, I, 150; Seelmann, *Aussprache d. Lat.*, 320.

(à côté de *Manz-*), *Marciano, Marcione, Sunciano, Vinciano*, cf. Pieri, A G S P, V, pp. 23, 32, 44, 46, 51, 52, 65, 70. On peut ajouter, mais en remarquant qu'ils sont exposés à l'influence des formes avec ˂ *č*, *bilanciajo, calceare* (?), *dolciore, lanciare, orciuolo, spulciare.*

La probabilité, récemment démontrée par D'Ovidio [1], que *lonza* et *calza* soient d'origine septentrionale, nous permet de conclure que les formes avec *č* représentent le traitement normal [2].

Sį : D'après M.-L., §§ 247, 249, *sį˂* > *ǧ* ˂ *sį* > *ǯ* [3].

sį˂ > *ǧ* [4] : **artigiano*, (*ac*)*cagione, Cirigiana*, cf. Pieri, AGSP, V, 40; *dilegione* [5], cf. Kört., 2886; *fagiano, fagiuolo*, **magione* [6], **partigiano, pigione, prigione, provigione, Pugiana*, cf. Pieri, *ibid.*, 32. Pour *ǯ* < *sį˂*, nous ne trouvons que *Cisciana* (à côté de *Ciciana*) et *Petrosciana*, cf. Pieri, *ibid.*, 37, 58.

˂ *sį* > *ǯ* (*č*) : **ambascia*, **Ascesi*, cf. D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 502, note; *bascio* (et *bacio*) [7], *cascio* (et *cacio*) [8], *camiscia* (et. *camicia*) [9], *cuscio* (et *cucio*), *Peroscia* [10], cf. Demattio, *Origini*, 102

˂ *sį* > *ǧ* : **Ambrogio, Anastagio*, **bastagio*, cf. Parodi, *Rom.* XVIII, 604; *Biagio*, **bigio*, cf. Parodi, *ibid.*, 604; **cervi-*

---

1. *Raccolta di studi crit. ded. ad A. D'Ancona*, 629.

2. J'ai pu glaner aussi, avec *ʒ* : *Pianza, Camporzano, Manzano* (à côté de *Manciana*), cf. Pieri, AGSP, V, pp. 51, 56, 132; lucqu. *pionzo* (*planciu), cf. Pieri, AG, XII, 131; *alzaja*, d'après Salvioni, ZRP, XXIII, 516, de *helciaria sous l'influence de *alzare*. Il paraît donc probable que, dans une partie de la Toscane, *cį* précédé d'une consonne a abouti à *ʒ*.

3. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, I, 533, paraît considérer *ǧ* < ˂ *sį* comme normal, lorsque la voyelle suivante est *a*.

4. Dans *pertugiare* et *pigiare*, il faut admettre l'influence des formes avec ˂ *ǧ*. *Rugiada*, cf. M.-L., § 249, est probablement d'origine espagnole, cf. Pieri, AG, XIV, 431, n.; XV, 374, n. 1; Petr. D'après Kört., 8148, **rugiare* est de *rosciare (=*roscidare).

5. Ni dans Petr. ni dans Fanf.

6. D'après Gröber, ALL, III, 525, mot français.

7. Et *bagio*; *bacio* est la forme usuelle, cf. Petr.

8. Pieri, AG, XII, 146, cite la forme pisane *cagio*. Cf. ZRP, XXVII, 166.

9. *Camígia* et *cugio* dans le dialecte de Versiglia, cf. Pieri. ZRP, XXVII, 166.

10. Et *Perugia*, peut être d'origine savante, cf. D'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 517. Dans le dialecte de Sienne, cependant, *Perogia*, cf. Hirsch, ZRP, IX, 539.

gia [1], cf. Körting 2111; *ciliegia*, *ciniegia*, **combagio*, cf Körting, 2347; *Dionigi*, **fregio*,, cf. Petr.; lucqu. *gogia*, cf. Meyer-Lübke, Z R P, XV, 242; **grigio*, cf. Petr.; *Parigi*, *ragia*, *segugio*, **Tamigi*, **tamigio*, *Trivigi*.

Il est évident que *ǧ* est le résultat normal, après aussi bien que devant l'accent. Une explication des formes avec *š* (*č*) est suggérée par la conjecture de Caix [2], qui, d'après les graphies des anciens manuscrits, conclut que « l'identificazione del suono resultante da *ti* e da *si* con quello dal *ǧ* da *y*, *dy*, o da *ǧ* latino pare essersi compiuta prima nel toscano occidentale, e di là essersi estesa all' orientale, tal chè nel secolo seguente, troviamo il *gi* da *ti* in pieno uso nelle croniche Perugine ». On admettra sans peine que cette diffusion n'ait été que partielle, et que les formes avec *š* représentent en réalité la prononciation florentine plus ancienne [3]. Les formes avec *č* sont dues apparemment à une ancienne tendance locale à confondre *č* et *š* [4].

ri : D'après M.-L., §§ 247, 249, ˗ *ri* > *j*, *ri* ˗ reste.

Après la tonique, *ri* > *j* normalement, cf. *cuojo*, *-ajo*, *ghiaja*, etc. Des quatre exemples donnés par M. Meyer-Lübke pour le traitement de *ri* ˗, *scheruolo*, *arĭuolo*, *marĭuolo* et *orĭuolo* [5], on ne voit pas trop clairement comment le premier s'applique à la règle. L'étymologie de *marĭuolo* et de *orĭuolo* n'est pas bien établie [6]. Contre le témoignage de *arĭuolo*, on trouve les

1. Ni dans Petr. ni dans Fanf. *Cervogia* est un mot français, cf. Diez, *Et. Wb.*, 54.

2. Cf. *Origini*, 161.

3. Cf. Parodi, *Rom.* XVIII, 604. Le développement normal de *š* < *ssi* (cf. *grascia* < *crassia) suggère la possibilité que ces formes remontent à *căssĕŭs (= căsĕus), *bassĭum (= băsiŭm) etc., cf. Gröber, ALL, III, 509. Cependant, en l'absence de témoignages directs de telles formes en latin vulgaire, la théorie de Caix peut être acceptée avec moins d'hésitation.

4. Surtout dans le dialecte de Sienne, où se rencontrent fréquemment des substitutions réciproques, cf. Hirsch, ZRP, IX, 559. Cf. la prononciation actuelle de *č* à peu près comme *š* dans Florence et ailleurs.

5. *Scuriada*, d'après Diez, *Et. Wb.*, 289, de *excoriata, est peut-être de *ex-corrigiata, cf. Meyer-Lübke, ZRP, XXIII, 478; Pieri, AG, XV, 374, n. 1. La chute du *gi* s'explique comme dans *Friano* (voy. plus haut).

6. *Orĭuolo*, d'après Salvioni, *Nuove Postille*, 13, est de horologium « per la via di **orolojo*, **orojolo*, *orijólo* ». Cf. D'Ovidio, *Gr. Grundr.* I, 520. Pour *marĭuolo*, Petr. propose « neogr. *merióles* », cf. Caix, *Studi*, 403.

exemples suivants avec *j* < *ri* ⌢ : *ajuola* [1], *fumajuolo*, cf. Salvioni, *Nuove Postille*, 12; **orzaiolo*, *pajuolo*, **pijuolo*, *scojatto*, *vaj(u)olo* [2]. De l'étude de Pieri sur les noms propres, AG SP, V, sont à noter *Barbajana*, p. 35; *Bojana*, 36; *Camajana*, 52, etc. (voy. pp. 38, 46, 48, 49, 51, 59, 60, 62, 68, 69, 70). Il semble donc raisonnable de conclure que *j* représente le développement normal devant la tonique et que *arïuolo* n'appartient pas au fonds populaire de la langue.

pi : D'après M.-L., §§ 247, 249, *pi* ⌢ > *čč*, ⌢ *pi* > *ppj*.

De *pi* ⌢, en dehors des noms propres, *Pappiana*, *Appiaja*, *Poppiana* [3], on ne trouve que *pippione* et *piccione*, *sappiente* et *saccente*. Après la tonique : — **poccia* (*p ŭ p p i a), d'après Caix, *Studi*, 456, sous l'influence de *ciaccia*, *saccio* (à côté de la forme usuelle *sò*, par l'analogie de *hò*), et avec ⌢ *ppj*, *appio*, *cheppia*, **gheppio*, cf. Caix, *ibid.*, 34; *oppio*, *seppia*.

Les exemples précédents paraissent corroborer la conjecture déjà exprimée [4], à savoir que les formes avec *ppj* représentent le traitement normal et que *saccio*, *saccente*, *piccione* sont des formes méridionales.

vi [5] : — D'après M.-L., §§ 247, 249, *vi* ⌢ > *ġġ*, ⌢ *vi* > *bbj*.

Pour *ġġ* < *vi* ⌢, M. Meyer-Lübke donne trois exemples *foggiare*, *leggiero* et *caggiole*. Dans *foggiare*, il faut admettre l'influence de *fóggia* [6], *leggiero* est presque certainement un mot d'emprunt [7]. Si nous laissons de côté *caggiole*, nous

---

1. L'influence de *aja* paraît douteuse.

2. D'après M. Meyer-Lübke, sous l'influence de *vaio*. *Vajolo*, signifie « la petite vérole »; *vaio* est défini par Petr. comme « che nereggia; d'uva, d'olive. »

3. Cf. Pieri, AGSP, V, pp. 56, 60, 78. *Approcciare*, dont on ne peut pas invoquer le témoignage, en ce qui concerne l'influence de l'accent, est probablement un mot français, cf. Pieri, *ibid.*, 181; Petr.

4. Cf. Schuchardt, *Sitzungsber. Wien. Akad.*, CXXXVIII, 13; Caix, *Origini*, 183; Canello, AG, III, 338; Pieri, AGSP, V, 81.

5. = lat. cl. *bi* et *vi*.

6. *Foggiare* paraît être formé de *foggia*, cf. Diez, *Et. Wb.*, 372; d'Ovidio, *Gr. Grundr.*, I, 520; Meyer-Lubke, ZOG, 769; Petr.

7. Probablement un mot français, cf. Caix, *Origini*, 187; Pieri, AGSP, V, 180. *Leggiadro*, d'après Diez, *Et. Wb.*, 380, de *l e v i a r d u s, est également

trouvons les exemples suivants qui sont en contradiction avec règle. Avec *bbj* ◂ [1] : **lubbione* [2], cf. Petr. ; **gabbiano*, cf. Körting, 4192 ; et de l'étude de Pieri sur les noms propres, AGSP, V : *Bibbianula*, p. 35 ; *Mobbiano*, 53 ; *Nebbiano*, 54 ; *Rabbianula*, 60 ; *Robbiano*, 61 ; *Robbiola*, 102 ; *Stabbiano*, 65 ; *Tabbiano*, 56 ; *Trebbiano*, 67 ; *Tubbiano*, 66 ; *Vibbiana*, 70 [3]. Avec ◂ *ǧǧ* [4] : *aggio*, *deggio*, *foggia*, *gaggia* (à côté de *gabbia*).

Les exemples de *bbj* < ◂ *vj* sont, *abbia*, *bebbio*, *combibbia*, *gabbia*, **gobbio*, cf. Caix, *Studi*, 341 ; *gubbia*, *Gubbio*, *marrobbio*, *rabbia*, *robbio*, *scabbia*, *trebbio*.

Les exemples que nous venons de voir nous prouvent que l'accent n'a exercé aucune influence sur le développement de *vj* [5]. Pour *gaggia*, la probabilité d'une origine méridionale a été exprimée par Ascoli ; pour *aggio* [6] et *deggio*, Caix [7] a fait la même hypothèse, et il est raisonnable de croire que *foggia* et *caggiole* doivent s'expliquer de la même façon.

nj : — D'après M.-L., §§ 247, 249, *nj* ◂ reste, ◂ *nj* > *ñ*.

Après la tonique, *nj* donne régulièrement *ñ*, *ligna*, *cogna*, etc. Du maintien de *nj* ◂, M. Meyer-Lübke ne donne qu'un seul exemple, *maniato*. Ce mot, d'après Caix, *Studi*, 44, et Salvioni, *Nuove Postille*, 13, n. 1, est formé de *mania* [8]. Contre le témoignage de *maniato*, en dehors d'un grand nombre de noms propres avec *ñ* ◂ (cf. Pieri, AGSP, V,

---

un mot d'emprunt, cf. Gröber, ALL, III, 512 ; d'Ovidio, *Rom.* XXV, 305 ; Meyer-Lübke, ZRP, XXI, 157.

1. Dans *dobbiamo*, *abbiamo*, *allebbiare*, etc., il faut admettre des influences morphologiques. *Gobbione*, cf. Meyer-Lübke, ZOG, 770, n'est ni dans Petr. ni dans Fanf.

2. *Loggia*, d'après Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, I, § 507, est un mot français.

3. Cf. aussi *Fibbialla* et *Gabbiola*, voy. Bianchi, AG, IX, 407, 413.

4. *Pioggia*, d'après Körting, 7272, de *plŏvia (= plŭvia) paraît être plutôt de *ploia, cf. Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, I, 426, *Saggio*, d'après Gröber ALL, V, 458, de *sabius (= sapius), et *roggio* sont d'origine française, cf. Schuchardt, *Sitzungsber. Wien. Akad.*, CXXXVIII, 68.

5. Cf. Pieri, AGSP, V, 180.

6. Cf. A G, III, 377, n.

7. *Origini*, 185.

8. D'après Caix, de mānia ; d'après Salvioni, de imagĭnem.

pp. 32 et suiv.), nous trouvons [1] : **campignuolo*, *gignore*, **gnaresta*, **gragnuola*, cf. Flechia, AG, VIII, 357; *lignaggio*; *luscignuolo*, **mignatta*, **pagnotta*, cf. Petr.; **pignatta*, cf. Flechia, AG, II, 318; *pignone*, **rognone*, *signore*.

Il est évident que *ñ* provient normalement de *nị* ⏊ aussi bien que de ⏊ *nị*, et que le maintien de *nị* doit être considéré comme l'indication d'une origine littéraire.

ndị : — D'après M.-L., §§ 248, 249, *ndị* ⏊ > *ñ*, ⏊ *ndị* > *nẓ́* [2].

Pour *ñ* < *ndị* ⏊, M. Meyer-Lübke donne seulement « *vergognarsi*, daher *vergogna* ». Cet exemple est à rejeter, conformément à la méthode que nous avons suivie jusqu'ici, à cause de l'influence des formes avec ⏊ *ñ*. De même, *fognare* et *ingrognare*, d'après d'Ovidio, de *fundiare et *ingrundiare [3]. Avec *nẓ́*, on ne trouve que *manzo*, *pranzo*, *fronzolo* et **penzolo* [4]. *Vergogna*, d'après Gröber, ALL, VI, 140, est un mot français. Il paraît donc probable que *nẓ́* représente le traitement normal, et que les étymologies proposées pour *fognare* et *ingrognare* par d'Ovidio sont à rejeter. Il est possible, cependant, que *ñ* et *nẓ́*, comme *ġġ* et *ẓẓ́* de *dị* (voy. plus haut), soient à expliquer par des considérations chronologiques, — *vergogna* : *raggio* : : *pranzo* : *mezẓ́o*.

nġ. — D'après M.-L, §§ 227, *nġ* > *ñ* au commencement de l'avant-dernière syllabe des proparoxytons, > *nġ* ailleurs.

En dehors des verbes *cignere* (à côté de *cingere*), *fragnere* (à côté de *frangere*), etc. [5], les seuls exemples pour le traitement

---

1. *Spagnuolo*, *agognare*, etc., sont à rejeter à cause de l'influence de *Spagna*, *agógna*, etc.

2. Cf. *Rom. Gramm.*, I, 431. Ici, *ñ* < ⏊ *ndị* est accepté apparemment comme développement normal.

3. Cf. *Gr. Grundr.*, I, 517. *Fognare* d'après Diez, *Et. Wb.*, 372, est de *siphonia. Pour *ingrognare* (à côté de *ingrugnare*), cf. *grugnare* (à côté de *grugnire* < grunnire sous l'influence de *grugno*), voy. Gröber ALL, II, 441.

4. *Ronẓare*, d'après Caix, ZRP, I, 423, de *rondiare, paraît être plutôt d'origine germanique, cf. Petr.

5. En voici la liste complète : — *cingere-gnere*, *fingere-gnere*, *frangere-gnere*, *giungere-gnere*, *piangere-gnere*, *pungere-gnere*, *spengere-gnere*, *spingere-gnere*, *stringere-gnere*, *tingere-gnere*, *ungere-gnere*. En général, les formes avec

de *ng* sont [1] : *angelo* [2] (à côté de *agnolo*), *gengiva*, **gingillo* [3], *ingegno* (à côté de *gnégnero*, cf. Pieri AGX, II, 129 ; Salvioni, *Misc. Nuziale Rossi-Teiss*, 405 ; *Rom.* XXVIII, 97) ; *vangelo* (à côté de *guagnelo*, cf. Salvioni, *Rom.* XXVIII, 98).

Il est clair que ces exemples ne fournissent aucun appui à la règle de M. Meyer-Lübke. Il s'agit apparemment du mélange de deux dialectes dans la Toscane. Dans les dialectes de Pise et de Lucques on ne trouve que *ng̃* [4], tandis que *n̄* prédomine à Pistoia [5].

qu : — D'après M.-L., § 246, *qu* + > *gw*, + *qu* > *ccw*.

En syllabe protonique, les seuls exemples sont [6] : **aguiglia* [7], pis. *liguore*, cf. Pieri, AG, XII, 150 ; pis. et lucqu. *seguestro*, cf. Pieri, *ibid.*, 121, 150 ; *uguale*, et les noms propres *Aguilea* et *Guilaja* (aquila) [8], cf. Pieri, AGSP, V, 16, 110. Pour le traitement de + *qu*, M. Meyer-Lübke donne *acqua*, et *giacqui* (jacui), *piacqui*, *tacqui* [9]. L'identité phonétique en latin vulgaire de *qu* et de *cu*, que suppose ici M. Meyer-Lübke, ne paraît pas suffisamment établie. En effet, certaines considérations semblent combattre sérieusement l'hypothèse d'une telle identité. La tendance assez prononcée de l'italien à redoubler une consonne suivie d'*u*, qu'elle précède ou qu'elle suive l'ac-

---

ng̃ sont les plus usitées, cf. Petr. *Fignere* ne se trouve ni dans Petr. ni dans Fanf.

1. *Lungi-e* et vraisemblablement *longitano* (à côté de la forme usuelle *lontano*) sont des mots savants.

2. Cf. *Collángiori* (Angelus), voy. Pieri, A G S P, V, 16.

3. Cf. Caix, *Studi*, 21. D'après Pascal, *Studi di fil. rom.*, VII, 245 « accomodamento popolare di *cincinni* ».

4. Cf. Pieri, A G, XII, 122, 151.

5. Cf. Bruner, *Phon. of the Pist. Dial.*, 73. Dans le dialecte de Sienne les deux résultats se rencontrent, cf. Hirsch, Z R P, IX, 565.

6. Dans *dileguare* et *seguire*, il faut admettre l'influence des formes avec + *gu*. On ne voit pas trop clairement comment *uguanno* (d'après M.-L., § 128, « = hoc anno ») s'applique à la question de *qu*. Ce mot paraît être d'origine provençale. L'élément labial dans la prononciation italienne peut être attribué à l'influence de la graphie.

7. Cf. Parodi, *Rom.* XVIII, 595. Ni dans Petr. ni dans Fanf.

8. *Aquila* est un mot savant, cf. M.-L., § 246.

9. *Nocqui*, qui présente le même traitement n'est pas mentionné.

cent (cf. *ebbe*, *dedde*, *battalia*, *Gennajo*, *ruppe*, etc.) s'explique le plus naturellement par le principe de la compensation phonétique. N'est-il donc pas probable que le redoublement de l'élément guttural dans *cu̯* soit dû au même principe et non pas à sa position posttonique? Mais si le redoublement ici est attribué au besoin d'une compensation, il doit être regardé comme contemporain de la réduction de *u̯* en *w*, et non pas comme postérieur à celle-ci. Dans ce cas, une étape intermédiaire *cw*, par laquelle seule l'identification de *qu* et de *cu̯* pouvait s'effectuer, n'aurait pu exister[1]. Donc en l'absence de témoignages attestant l'identité phonétique en latin vulgaire de *qu* et de *cu̯*, il est permis d'éliminer ces mots (*tacqui*, etc.) de la discussion.

Quant à *acqua*, nous trouvons plus d'une indication de la forme acqua en latin vulgaire. En dehors du témoignage de l'*App. Probi*, « *aqua* non *acqua* », on constate que chez les anciens poètes chrétiens, la première syllabe du mot était longue[2], ce qui indique assurément non pas un prolongement de la voyelle tonique, mais un redoublement de l'élément consonantique. Le témoignage de *acqua* par conséquent, en ce qui concerne le traitement de *qu* en italien, est sans valeur, et nous n'avons aucune raison de croire que le développement normal de *qu* n'était pas *gw* dans tous les cas.

x : D'après M.-L., § 220, *-x- > ss*. Pour *x* -, M. Meyer-Lubke dit (§ 225) : « Bedingte Veränderungen zeigt *x* im Toskanischen sofern es vortonig vor oder nach hellen Vokalen zu *š* wird, vgl. *uscire*, *mascella*, *lisciva*, *scegliere*, *scempiare*, *sciame*, *scialare*, *scioperare*, dagegen zwischen dunkeln Vokalen zu *s* : *sala* aus axale, *sugna* aus axungia, u. s. w .»

A l'appui de la règle de M. Meyer-Lübke, avec *š* : *ascella*, *escire*[3], *lisciva*, *mascella*, *sceglie*, *scempio*, **sciacquare*[4], cf. Kört., 3316; *sciagurato*, *scialare*, *scialbare*, *sciame*, **sciancato*, **sciatto*, **scientare*[5], cf. Caix, *Studi*, 537 ; **scilinguare*, *sciocco*, *sciogliere*,

---

1. Même si nous admettons une étape intermédiaire *cw*, sa coïncidence avec *qu* n'est pas certaine ; *qu* peut avoir déjà commencé à devenir sonore.
2. Cf. Lindsay, *The Lat. Language*, p. 87.
3. Hirsch, ZRP, IX, 564, cite les formes siennoises, *essire*, *essita* et *esita*.
4. Ni dans Petr. ni dans Fanf.
5. Ni dans Petr. ni dans Fanf.

**scionnare*, *scioperare*, **sciorinare*, *sciovernarsi*, *sciugare*, **sci(u)pare*. Avec *ss* : **bosso*, **bossola*, *cossi* (de même *dissi*, *dussi*, *fissi*, *frissi*, *ressi*, *trassi*, *vissi*), **lusso* [1], *matassa*, **nasso*, **passone*, *rissa*, *sala*, *sasso*, **sesso* [1], *sugna* [2], *tassare*, *tasso*, *tessère*, **tossico* [1], *frassino*, ** massima* [1], **prossima* [1].

Contre la règle avec *š* [2] : lucq. **ascialone*, cf. Caix, *Studi*, 167; **bioscia* [3], cf. Caix, *ibid.*, 129; M.-L., p. 98, n.; *coscia*, *lasciare* [4]. Parmi les noms propres, sont à noter : *Fiescio*, *Riboscioli* et *Busciarello* (buxus) [5], *Sascione* (saxum) [6], *Tásciori*, *Tasceto* et *Tescionaja* (taxus), cf. Pieri, AGSP. V, 81, 106, 165, 180. Avec *ss* [7] : *Alessandro*, **assile*, cf. Meyer-Lübke, *Litbl. f. rom. u. germ. Phil.*, 1895, 239; *saggio* [8], **salpare*, *sessanta*, **sorare*, **sortire*, **tassello*, *Tassignano*, cf. Pieri, *ibid.*, 66.

Il est évident que la règle de M. Meyer-Lubke, en présence de la contradiction de *Alessandro*, *coscia*, *sessanta*, etc., est loin de fournir une explication satisfaisante des deux résultats. L'hypothèse la plus facile à accepter paraît être celle de deux traitements dialectaux dans la Toscane, dont *š* représente apparemment le

---

1. Probablement d'origine savante.

2. Dans les dialectes de Pise et de Lucques *(a)sciungia*, cf. Pieri, AG, XII, 119, 149; Z R P, XXVII, 168.

3. *Floscio*, d'après Canello, AG, III, 359, de fluxus, cf. Diez, *Et. Wb.*, 142, paraît être plutôt du mot français *floche*, cf. Gröber, ALL, III, 508; M.-L., p. 125, n.

4. Probablement forme dialectale.

5. Gröber, ALL, III, 509, fait remonter *coscia* et *lasciare* à *coxea et *laxiare, en affirmant que $š < x$ n'est régulier que lorsque la voyelle suivante est *i*. L'improbabilité extrême que toutes les formes avec $š < x + \left\{ \begin{matrix} a \\ o \\ u \end{matrix} \right.$ (*scialare*, *sciocco*, etc.) soient dues à l'influence des formes relativement rares avec $š < x + \{e$ (*sceglie*, etc.) a été déjà démontrée par M. Meyer-Lübke lui-même, cf. *Ital. Gramm.*, p. 131, n. Cf. aussi la form *lassare* que l'on rencontre fréquemment dans l'ancienne langue, voy. Caix, *Origini*, 176, Pieri, A G, XII, 119, 149; ZRP, XXVII, 168.

6. On trouve aussi des formes avec *ss*.

7. Dans *lessare* et *vessare*, il faut admettre l'influence des formes avec *ss*.

8. D'après M. Meyer-Lübke, $s < x$ par la dissimilation.

normal développement florentin [1]. Bien que les formes avec *ss*, en syllabe posttonique, prédominent d'une façon frappante, (les seuls exemples de *s* sont *cossia* et peut-être *bioscia*), ces cas n'offrent aucune difficulté sérieuse. A l'exception de *matassa*, *sasso* (peut-être aussi de *rissa*, *fisso* et *tasso*) et des formes verbales (*cossi*, etc.), il n'y a aucun exemple de *ss* < *-x* dont le caractère populaire puisse être considéré comme certain. Quant aux formes verbales, deux facteurs peuvent avoir contribué au triomphe de *ss*. D'abord, l'influence des formes correspondantes avec *-si* ou cons. + *si*, comme *misi*, *rimasi*, *sorsi*, *volsi*. Ensuite l'influence possible dans *dissi*, *dussi*, des formes avec *c* comme consonne finale du radical (*dico*, *duco*, etc.), qui aurait conservé intact le premier élément du groupe jusqu'à ce que le développement normal de *s* < *x* eût commencé.

John Taggart CLARK.

---

1. On trouve dans le dialecte de Sienne, des cas de substitution de *s* pour *ss* : *Miscinesse* (Messinensem), *nesciuno*, *Tomascino*, et réciproquement (*s*)*s* pour *s*, *cresimento*, *pisina* (*piscina*), *assendere*, *ussia*, voy. Hirsch, ZRP, IX, 559 Cf. Pieri, Z R P, XXVII, 168 (*cascellore*).

MÉLANGES

DE QUELQUES MANUSCRITS FRANÇAIS CONSERVÉS DANS LES BIBLIOTHÈQUES DES ÉTATS-UNIS

Chaque année nous voyons de jeunes étudiants américains venir en France pour suivre nos cours de philologie romane et pour chercher dans nos bibliothèques quelque texte à publier. Verrons-nous un jour l'inverse ? les Européens seront-ils contraints de passer l'Atlantique afin de consulter des manuscrits relatifs à notre vieille littérature ? Peut-être, car on peut déjà trouver aux États-Unis un certain nombre de manuscrits français, qui ont quitté pour toujours la vieille Europe. A vrai dire, il y a là-bas des érudits capables de les apprécier et de les utiliser. Nombreux sont les professeurs des universités américaines, qui, ayant étudié la philologie romane, et même la paléographie, en France ou en Allemagne, sont capables de faire des publications originales et de donner un bon enseignement à leurs élèves. Nous avons signalé à plusieurs reprises, dans la *Romania*, des éditions très méritantes faites par des romanistes d'outre mer, comme dirait M. Paul Bourget, et dans le nombre il s'en trouve qui ont pour objet la mise au jour de textes inédits conservés en des collections publiques ou privées des États-Unis[1]. Je crois

1. Des éditions littéralement exactes, comme celle qui a été publiée du *Gouvernement des rois* (Gilles Colonne traduit par Henri de Gauchi) sont particulièrement les bien venues, même quand elles ont pour objet un texte de médiocre importance. C'est le manuscrit lui-même, difficilement accessible puisqu'il appartient à un bibliophile de New York, qui se trouve ainsi multiplié et mis à la portée de tous. Voir *Romania*, XXVIII, 644. — Dans un des derniers

ne point faire œuvre inutile en donnant ici le résumé de quelques notes prises rapidement au cours d'un voyage qui n'avait point un but spécialement scientifique.

Il y a en Amérique plusieurs manuscrits du *Roman de la Rose*. Il est impossible d'en apprécier la valeur exacte, à moins de s'être, au préalable, livré à un examen minutieux des copies si nombreuses que nous possédons du même ouvrage dans nos bibliothèques européennes. Notre collaborateur M. Ernest Langlois a entrepris depuis longtemps cet examen, en vue d'une édition critique de l'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung, et il a choisi un certain nombre de passages typiques à l'aide desquels on peut, en presque tous les cas, assigner à chaque manuscrit une place déterminée dans un classement général. C'est donc à lui qu'il appartient de se renseigner sur les manuscrits que je vais indiquer, et sur lesquels, grâce à l'obligeance des érudits américains, il ne lui sera pas difficile de se procurer les informations désirables. L'un de ces manuscrits a déjà été mentionné ici (XVII, 326), d'après les *Modern language notes*. C'est un fort beau livre que j'avais vu à Londres, en 1865, à la vente de la bibliothèque du comte de Charlemont, et sur lequel à cette époque, j'avais publié une petite note dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Je ne sais où il est maintenant, sinon qu'il est en Amérique : il était conservé en 1887, d'après les *Modern language notes*, dans une bibliothèque privée qui n'est pas spécialement désignée [1]. Mais il serait facile de le retrouver.

La bibliothèque de Yale University, à Newhaven, possède un ms. du *Roman de la Rose*. Il est du XIVe siècle. On l'expose dans une vitrine, bien que son apparence extérieure n'offre rien de remarquable [2].

---

numéros des *Publications of the modern language Association*, M. H. Todd a mis au jour, d'après un ms. appartenant à un particulier de Philadelphie, une version inconnue, en vers, de l'Apocalypse (voir ci-après, aux *Périodiques*, et tout récemment, à New York, le même savant m'a permis de lire un poème moral du XIVe siècle (le *Roman du lis*), tiré du même manuscrit. Ce poème paraîtra dans le même recueil.

1. Le prof. Van Dael, auteur de la communication insérée dans les *Modern language notes*, est décédé il y a peu d'années.

2. Il vient d'une collection privée, celle de feu Joseph J. Cooke.

Dans la Bibliothèque publique de Boston, j'ai retrouvé un ms. Ashburnham-Barrois : le n° 76 du catalogue fait pour le comte d'Ashburnham (n° 546 de la vente de 1901)[1]. C'est un *Livre de Sidrac* écrit en Angleterre au XIVe siècle. La rubrique finale est ainsi conçue : « Ici finist le livre de sage philosophre Sidrac, que lessa sa science après ly, par quei ele fust profitable as gentz du munde. » Je dois dire que l'origine de ce manuscrit m'est suspecte. Le bas du premier feuillet est coupé, comme si on avait voulu faire disparaître un cachet. Quand il s'agit de Barrois, il est toujours permis de concevoir quelque soupçon.

Dans la bibliothèque de M. Pierpont Morgan, ou, plus exactement, dans la partie de cette bibliothèque qui est actuellement déposée à l'étage supérieur de la Bibliothèque publique de New-York (*Lenox library*)[2], j'ai vu deux manuscrits du *Roman de la Rose*. A la fin de l'un d'eux on lit cette mention :

Johan Anquetin, jadis baillif d'Aubermalle, a present vicomte de Harecourt, fist faire a sa devise et escrire cest Roumant de la Rose par Johan Selles, clerc, et l'acompli en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil et iiij^c^, ou mois d'octobre.

Dans la même collection j'ai reconnu le n° 127 du fonds Barrois (catalogue de Lord Ashburnham), qui est le n° 263 du catalogue de vente (Londres, Sotheby, 1901). Ce manuscrit du XIVe siècle, incomplet du début et de la fin, contient une partie de la Bible de Herman de Valenciennes. A la vente de 1901 il avait été acquis pour le prix énorme de 741 liv. st. par le libraire Quaritch.

Je mentionnerai encore un ms. du *Regime de santé* d'Aldebran de Florence (ou de Sienne)[3]. Il n'est que du XVe siècle et n'a pas le prologue. C'est donc une copie de peu de valeur. Début :

Dieu qui, par sa grant puissance, tout le monde estably, qui premierement fist le ciel, après fist les quatre elemens, c'est la terre, l'eaue, l'air et le feu...

---

1. Actuellement J. 31. 60. Ce manuscrit est exposé dans une vitrine.

2. Le reste est à Londres. Le propriétaire hésite à faire transporter en Amérique toutes ses richesses en livres et objets d'art, à cause des droits énormes qu'il lui faudrait payer à la douane américaine.

3. Voir ce que je dis sur cet ouvrage dans mon mémoire sur l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge, p. 21 et suiv. (*Atti del Congresso internazionale di scienze storiche*, t. IV, Rome, 1902, p. 79 et suiv.).

J'ai encore vu dans la collection Pierpont Morgan, un manuscrit du *Roman de la Violette* qui devra être collationné lorsqu'on donnera une nouvelle édition de ce poème. C'est un livre en papier écrit au commencement du XVe siècle. Dans l'intérieur du volume se trouve une note de la main de Raynouard, renvoyant à l'article du *Journal des Savants* (1835) où il est rendu compte de l'édition de Fr. Michel (1834). On sait que cette édition est la reproduction du texte contenu dans le ms. B. N. fr. 1553, qui paraît bien être le meilleur. Occasionnellement Fr. Michel a donné les variantes d'une autre copie, B. N. fr. 1374, le manuscrit qui contient aussi *Parise la duchesse*; mais, selon la juste remarque de Raynouard, en son compte rendu, il aurait pu en faire plus souvent usage pour corriger la leçon du ms. 1553. Dans une note de l'article du *Journal des Savants* (p. 207), Raynouard mentionne en ces termes le manuscrit actuellement déposé à la *Lenox library* :

> J'ai en ce moment sous les yeux un troisième manuscrit de ce roman : c'est une copie faite à la fin du XIVe siècle et peut-être plus tard ; mais il ne laisse pas de fournir des variantes dont on pourrait profiter, et quelques différences, surtout à la fin même du roman.

Raynouard nous laisse ignorer qui était alors le possesseur du manuscrit. Je conjecture que c'était déjà Barrois, car ce livre fait partie de la collection vendue par cet amateur, en 1846, à Lord Ashburnham. Il porte le n° 352 dans le catalogue rédigé pour le comte d'Ashburnham ; c'est le n° 235 du catalogue de vente. Je n'ai pas réussi à retrouver où Barrois se l'était procuré [1].

Il n'existe pas que ces trois copies de la *Violette*. On sait que la Bibliothèque de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, en possède un quatrième manuscrit, où se trouve aussi le dit de la *Panthère d'amours*; voir l'édition de ce dernier ouvrage donnée par M. Todd pour la Société des anciens textes français (p. vij). Peut-être en trouvera-t-on d'autres, car le succès de ce roman

---

1. Il ne figure pas dans le catalogue de certaines collections (Mac-Carthy, Chardin, Rosny) d'où proviennent plusieurs des manuscrits possédés par Barrois.

s'est prolongé fort tard, puisqu'on le copiait encore au XVe siècle, peu avant le temps où il fut mis en prose [1].

Dans la publication que M. Delisle et moi avons faite pour la Société des anciens textes français sous ce titre : *L'Apocalypse en français au XIIIe siècle* (Paris, 1901), M. Delisle s'exprime ainsi (p. LXXXI et suiv.) :

Sous la dénomination de « Manuscrit vendu à Paris en 1879 », je désigne un volume dont les destinées ne me sont pas connues. Il est décrit dans le catalogue de vente [2] avec des détails assez précis pour que j'aie pu y reconnaître un à un chacun des tableaux qui constituent la série des figures de l'Apocalypse dans les exemplaires de la seconde famille des manuscrits que nous étudions. Les peintures au nombre de quatre-vingt-cinq, sont accompagnées d'une version française et d'un commentaire de l'Apocalypse.....

En tête du volume doit se trouver la légende de saint Jean, commençant par la prétendue lettre du proconsul d'Éphèse, telle que nous la trouvons au fol. 36 du ms. 1378 du Musée Condé et du ms. R. 16. 2 du Collège de la Trinité de Cambridge. Voici comment les premières lignes en sont copiées dans le catalogue de vente : « Cy commence l'Apocalipce Mons. saint Jehan. « [A] Domicien tres pit Cesaire et tousjours Auguste, le prochonse d'Ephese « salut. Nous faisons savoir a vostre gloire que un homme qui a nom Jehan, « de la lingue de Hebreux, est venu en Aise et presche Jhesu Crist qui est « crucefié... »

Ce manuscrit est maintenant déposé à la Lenox library parmi les livres de M. Pierpont Morgan. C'est une assez belle copie de

---

1. Le duc de Berry en possédait un très beau manuscrit, qui renfermait en outre le roman de la Rose et celui de la Panthère (Delisle, *Le Cabinet des mss.* III, 192 ; cf. Todd, préface du *Dit de la Panthère*, p. xij.) — La comtesse Mahaut d'Artois, fille de Robert comte d'Artois, possédait avant 1316, époque où ses biens meubles furent pillés par son neveu Robert d'Artois, « un romant de la vyoleyte petit » (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e série, III, 63 ; cf. Dehaisnes, *Documents... concernant l'histoire de l'art*, p. 236). — Dans l'inventaire de la Bibliothèque du château de la Ferté en Ponthieu (première moitié du XIVe siècle) on lit cet article : « Item, un livre en romant qui comenche : *Sens de povere home est peu prisiés*, et plusieurs autres dis » (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, 3e série, III, 563). C'est le premier vers du *Roman de la Violette*.

2. Catalogue d'une importante collection de livres et de manuscrits précieux provenant en grande partie de la bibliothèque de M. le comte de N., dont la vente aura lieu le 7 avril 1879 et jours suivants... Paris, Schlesinger frères, 1879.

la seconde moitié du XIVe siècle. La version est bien la même, comme le dit M. Delisle, que celle du manuscrit du Musée Condé, mais comme je l'ai établi (ouvrage cité, p. CCLI), la version du ms. de Trinity Coll., Cambridge, est différente. J'ai copié quelques phrases du ms. Pierpont Morgan, au commencement et à la fin : on pourra comparer avec le texte de la même version que j'ai publié (p. CCLIV-CCLVI), d'après le ms. B. N. fr. 1768 :

Cy commence l'Apocalipce Mons. saint Jehan.

A Domicien trés pit Cesaire et tousjours Auguste, le prochonse d'Ephese, salut. Nous faisons savoir a vostre gloire que un homme qui a nom Jehan, de la lingne des Hebreux...

(*Fol.* 3.) L'Apocalipse Jhesucrist, qu'il donna appert a ses serfs les choses qu'il convient avenir prochainement, et le signifia a son serf saint Jehan par son angle, qu'il lui envoia. (9) Je Jehan vostre frere et parçonnier en tribulacion regne en pacience en Jhesucrist fu en l'isle qui est appellée Pathmos, pour la parole de Nostre Seigneur et pour le tesmoingnage Jhesucrist. (10) Je fu en un jour de Dimenche, et oy enprès moy une voix grant aussy conme de buisine (11) qui me dist : Escry en un livre ce que tu vois et l'envoie a .vij. eglises, c'est assavoir Ephese, Smyrme [1], Pergame, Thiaire, Sarde, Philadelphie et Thadice [2], (II, 1) et escri ce a l'angle de l'eglise de Smyrme, et en tele maniere escry a l'angle de chascune des autres citez.

Apocalipce vault autant conme revelation, laquelle revelation de Nostre Seigneur le Pere donna au Filz, selon ce que le Filz estoit homme, et le Filz donna a lui meïsmes, c'est assavoir a homme la qui forme prist sa divinité pour faire appert a ses sers les choses qu'il convient avenir en bref temps...

(XXII, 18.) Je jure a tout homme qui orra les paroles de la prophecie de ce livre : se aucun adjouste a ces choses, Dieu mettra sur cellui playes qui sont escriptes en ce livre ; (19) et se aucun amenrist de ces choses des parolles de prophecies de ce livre [3], Dieux ostera la partie de cellui du livre de vie et de la sainte cité et des choses qui sont escriptes en ce livre. (20) Cil qui tesmoingnage donne de ces choses dist : Je viens tost. Amen. O Jhesucrist, sire Dieu, vien. La grace de Nostre Seigneur soit adèz aveque vous. Amen.

Cy fine le livre de l'Apocalipce saint Jehan.

---

1. Ici et plus loin le ms. 1768 porte *Syraine*.

2. Latin : *et Laodiciæ*. Même faute dans le ms. 1768.

3. Mieux, dans le ms. fr. 1768 : « Et s'aucuns amainrit de ces paroles (il faudrait *des paroles*) de la prophecie. » Latin : *Et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus.*

Ces divers manuscrits ne manquent pas d'un certain intérêt, mais les deux joyaux de la collection Pierpont Morgan, ou du moins de ce que j'en ai vu, ce sont deux manuscrits latins. L'un est l'évangéliaire du VIIIe siècle (en semi-onciales) provenant de l'Escurial, qui appartenait jadis à Lord Ashburnham (*Appendix*, n° 10). Il ne figure pas dans le catalogue de la vente qui eut lieu en 1899, ayant été acquis par M. Pierpont Morgan en 1897. L'autre est l'admirable évangéliaire de la collection Hamilton [1], écrit en lettres d'or, sur vélin teint en pourpre, pour l'archevêque d'York Wilfrid (670-680), et qui a appartenu au roi d'Angleterre Henri VIII [2]. Ce n'est pas sans un sentiment de mélancolie que j'ai feuilleté pour la première, et sans doute pour la dernière fois, ce chef-d'œuvre de la calligraphie du VIIe siècle, qui ne sera jamais vu par ceux qui seraient les plus dignes d'en jouir. Il serait digne de son puissant et généreux possesseur d'en faire exécuter une reproduction complète en or et en couleur.

P. MEYER.

LA CHANSON DES *CLOWECHONS*

La chanson qu'on va lire est tirée du ms. II 1159 de la Bibliothèque royale de Belgique, qui est un recueil de mélanges latins en prose et en vers, dont on trouvera le détail dans le récent catalogue du P. Van den Ghein, t. III, p. 32, sous le n° 1613. Le volume vient de l'abbaye Saint-Jacques de Liège; l'écriture est du XIVe siècle, mais la pièce est sûrement plus ancienne. Je ne la crois pas de beaucoup postérieure au milieu du XIIIe siècle. Le texte en est lamentablement corrompu. Peut-être a-t-elle été écrite de mémoire. Ce qu'on peut affirmer, c'est que l'écrivain (peut-être était-il flamand) savait mal le français. Cet écrivain a pris la peine d'écrire çà et là entre les lignes quelques gloses insignifiantes : *id est cantilena...*, *id est novella*, mais il s'est bientôt arrêté, laissant les passages difficiles sans explication. Je vais d'abord transcrire le texte tel qu'il se

1. N° 1 du catalogue de 1889.
2. Le catalogue Hamilton donne le fac-similé en couleur d'une des pages.

présente, puis nous verrons comment il convient de le restituer.

Cantilena de clowechon (fol. 240 [1]).

I Pour l'amour de Jhesucrist fut fait ceste cançonet (*i. cantilena*)
Qui fait este dez clowechon et si este la loi noulet. (*i. novella*)
Or alons, douce serour, si netoions no cambrete [2] (*i. purgemus* *i. cameram*).
Si arons dez clovechon k'amour donat s'amiet. (*i. amor*)

II Li clowechon ne sunt mie a scast de tos merchenier [3];
Cist estrim son amie qui n'at cure de denire [4];
Ja n'i sera parchinier qui n'at arme pure et nete.
Or alons, douce serour....

III Li clowechon furent pris ens en l'arbe (*sic*) de la crois;
Por ce sunt il de haut pris qui ne fut onques que trois.
S'en fu estrimeis [5] li rois qui conscience avoit nete.
Or alons, douce serour.....

IV Amour qui aveiz en garde la douce apoticarie,
La trés douce nois muscarde [6], qui crut ens dous flans Marie,
Un seul clowechons vos prie qui fu pris en la noisete [7].
Or alons, douce serour, *ut supra*.

V Fine amour, se je avoie le pointe d'un clowechon,
Dedens mon cure [8] le metroie ou plus privé anglichon;
Dont aroie soupechon d'estre nonne en s'abiete.
Or alons, douce serour, *ut supra*.

---

1. Fol. ccxlij d'une ancienne pagination.
2. Pour la restitution de cette strophe, voir plus loin.
3. Ou *merchenie;* il faut évidemment lire *A scas de tos mercheniers*, c'est-à-dire « à la disposition de toute personne qui trafique »; *merchenier* (voir Godefroy, MERCENIER) est toujours pris en un sens défavorable. *Scas* (Godefroy, ESCAS, Hécart, *Dict. rouchi-franç.*, même mot) désigne spécialement un droit de mutation payé au seigneur ou à la ville sur les héritages dans des circonstances déterminées; mais ici le sens doit être plus général, et correspondre à peu près à celui d'*escheoite*, héritage.
4. Corr. *cist estrine.... deniers.*
5. Corr. *estrineis.*
6. Pour *muscade* : l'écrivain a voulu rendre la rime plus exacte.
7. Je ne vois pas quel sens on peut tirer de ce mot. Corr. *croiselle*?
8. Corr. *cuer.*

Malgré la corruption du texte, il n'est pas difficile de reconnaître que nous avons ici une chanson à refrain, une sorte de rotruenge pieuse en strophes de six vers (sans compter le refrain). Si nous prenons la plus correcte de ces strophes, la troisième, nous aurons la forme *a b a b b c*, le dernier vers rimant avec le refrain :

Li clowechon furent pris
Ens en l'arbre de la crois ;
Por ce sunt il de haut pris
Que ne furent onc que trois.
S'en fu estrinés li rois
Qui conscience avoit nete.

Faut-il aussi diviser le refrain en quatre vers ? Il le semble bien, mais alors la rime des vers 1 et 3 de ce refrain est défectueuse ; ou bien s'est-on contenté d'une simple assonance (*serour-clowechon*) ? C'est possible ; les pièces à refrain ont généralement un caractère populaire qui peut admettre l'assonance, surtout quand l'auteur n'est pas un trouvère de profession, ce qui est évidemment le cas ici [1].

Quoi qu'il en soit du refrain, il est certain que la strophe doit se composer de six vers. Cela étant, on voit que la première strophe est incomplète, et que le copiste a essayé de remédier tant bien que mal à l'absence de rimes causée par l'omission de deux vers. Sans essayer de restituer les deux vers omis, on pourrait écrire cette première strophe comme ceci :

Pour l'amour de Jhesucrist
.....*ons*
.....*ist*
Fu faite ceste cançons
Qui faite est des clowechons ;
C'est de la loy novelete.

Le dernier vers n'est évidemment pas très clair. On peut supposer que l'auteur de cette chanson était une religieuse franciscaine. En ce cas « la loi nouvelle » serait le christianisme tel que le concevaient les Franciscains.

Maintenant quelques observations sur le fond. Les *clowechons*

1. A noter encore, dans la quatrième strophe, *garde* et *muscade*.

ne sont évidemment pas autre chose que les clous de la Crucifixion, les saints clous. Le mot est d'une formation singulière. On en peut rapprocher *hameçon*, les noms propres *Berneçon*, *Hugueçon*, *Robeçon*, etc. C'est surtout *hameçon*, ou plutôt *ameçon*, qui fournit un rapprochement approprié : *ameçon* est dérivé de *aim*, comme *cloweçon* de *clou*.

Il est fort probable, bien qu'on ne puisse pas le prouver d'une façon décisive que cette petite chanson a été composée dans la région d'où vient le manuscrit : l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la province de Liége sont des pays où la poésie religieuse en langue vulgaire a été très florissante..

Y a-t-il une raison pour que les saints clous, aient été l'objet d'une vénération particulière dans le pays où je suppose que notre chanson a été composée ? Je l'ignore. Voici en bref ce qu'on sait de ces reliques. Ainsi qu'il est dit dans la strophe III, les clous de la Crucifixion, qu'on croyait posséder au moyen âge, étaient au nombre de trois seulement. Évidemment il devait, originairement, y en avoir quatre. On expliquait comme suit la perte du quatrième. L'impératrice Hélène les avait possédés tous les quatre ; de deux d'entre eux elle avait fait confectionner un frein pour le cheval de l'empereur, le troisième avait été placé dans une statue du même empereur, et elle avait fait jeter dans l'Adriatique le quatrième, afin de calmer les flots agités [1]. D'après une tradition constatée dans la chanson du Pèlerinage de Charlemagne [2], le grand empereur aurait rapporté de Constantinople un des clous de la Crucifixion, en même temps que d'autres reliques, dont la couronne d'épines. D'autre part, un écrit latin composé avant 1085, la *Descriptio qualiter Carolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani adtulerit, qualiterque Carolus Calvus hec ad Sanctum Dionysium retulerit*, affirme que ces reliques, rapportées de Constantinople, et déposées d'abord à Aix-la-Chapelle, auraient été données par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denys [3]. Une fête, la célèbre fête du Lendit (*in-*

1. Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, § 5 (éd. des *Scriptores rerum merovingicarum*, I, 491). Ce récit est reproduit en abrégé par Jacques de Varazze, ch. LXVIII, *De inventione sanctæ crucis* (éd. Grässe, pp. 309-10).

2. Éd. Koschwitz, v. 175 : *Et un des clous avrez que il out en son piet.*

3. Voy. G. Paris, dans *Romania*, IX, 31 ; cf. Morf, *Romania*, XIII, 210. Pour l'édition de la *Descriptio*, voir *Romania*, XXI, 295.— D'après une autre

dictum), avait été instituée à cette occasion. D'après Guillaume de Tyr [1], ce n'est pas un clou entier, mais seulement la pointe d'un clou, qui aurait été conservée à Saint-Denys, deux clous au moins (l'un des deux sans sa pointe) demeurant à Constantinople. Le clou ou fragment de clou que possédait l'abbaye de Saint-Denys, tomba à terre, pendant une ostension, à Paris, et fut retrouvé dans des circonstances qui parurent miraculeuses [2]. Un peu plus tard, saint Louis acheta des Vénitiens, ou de l'empereur de Constantinople Baudouin II, une relique des plus précieuses, à savoir la couronne d'épines (que pourtant on avait en France depuis le temps de Charlemagne, mais peut-être n'était-ce qu'un fragment) [3]. En 1241, l'empereur de Constantinople, toujours à court d'argent, cédait encore à saint Louis contre espèces sonnantes, un morceau de la vraie croix, l'éponge dont le Christ fut abreuvé et le fer de la lance qui lui perça le flanc [4]. L'ostension de ces reliques eut lieu en grande pompe. Je suppose que les saints clous (dont on ne possédait jusque-là en France qu'un fragment) faisaient partie de cette livraison, car on lit dans une chronique française anonyme, à propos de saint Louis :

Mès il parut bien dès lors que Dieu l'amoit, quant il li presta force et pouoir et volenté de recheter de ceus de la cité de Venise la sainte crois ou Dieus fu travelliés et la sainte couronne d'espines qu'il ot en son chief et la sainte glaive dont Longis le feri ou costé *et les sains cloz* qui lui furent feruz

---

tradition, recueillie dans *Girart de Roussillon* (voir ma traduction, § 402) et dans *Doon de Nanteuil* (voir *Romania*, XIII, 24), la sainte couronne et un des clous auraient été donnés à l'abbaye de Charroux..

1. Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, II, 227.

2. Cet événement causa, dans Paris, une grande émotion. Le chancelier de l'église de Paris, Philippe de Grève, écrivit à ce propos une relation qui ne nous est pas parvenue (cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XVIII, 190). Voir, pour ces faits, Félibien, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denys*, p. 230 et suiv.

3. Il y a sur ce point quelque désaccord entre les historiens du temps. Voir Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, ch. CXXXIV (tome II, p. 236 et suiv. de l'édition donnée par la Société de l'Histoire de France). Ce qui est sûr, c'est que ces reliques avaient été engagées à Venise par l'empereur pour une forte somme que saint Louis paya.

4. Le Nain de Tillemont, ch. CLV (II, 409 et suiv.).

parmi les paumes et parmi les piés, et les sains liens dont il fu liés a l'estache. Toz ces precieus saintuaires racheta li rois Louis des Venisiens, la ou li empereres de Constantinople les avoit engagiés (*Historiens de France*, XXI, 84; Riant, *Exuviæ*, II, 247).

L'un des saints clous, toutefois, devait être resté à Saint-Marc de Venise, comme l'attestent des témoignages positifs; et je suppose qu'il y est encore [1].

Il est évident que notre chanson est postérieure à 1241. Y eut-il dans la seconde moitié du XIIIe siècle, quelque solennité ou quelque miracle qui motiva une dévotion particulière aux saints clous? C'est ce que j'ignore.

P. MEYER.

L'INSCRIPTION EN VERS DE L'ÉPÉE DE GAUVAIN

L'an dernier, un érudit américain, M. Robert H. Fletcher, a publié dans un recueil américain, dont on trouvera plus loin le compte rendu [2], huit vers en français d'Angleterre, qui, d'après la Chronique connue sous le nom de *Polistorie* [3] étaient gravés sur l'épée de Gauvain. Voici ces vers :

Jeo su forte, trenchaunte et dure.
Galan me fist par mult graunt cure.
XIIII auns avoyt Jhesucrist
Kaunt Galan me trempa et fist :
Sage feloun deyt em doter
E fol felun eschuer,
Fol deboneire deporter
E sage deboneyre amer.

Les quatre derniers vers forment une sentence à part qui se distingue nettement de ce qui précède.

On retrouve ailleurs la même pièce, à savoir [4] :

---

1. *Exuviæ*, II, 169, 267, 268.

2. *Publications of the Modern language Association of America*, XVIII, (1903), 89-90.

3. Cette chronique française, qui paraît avoir été rédigée à Cantorbery, est une compilation de peu de valeur historique, s'arrêtant à l'année 1313. Elle est surtout connue par le court article que G. Paris lui a consacré dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXVIII, 480-6, article qui est loin d'épuiser le sujet, ayant été rédigé d'après des notes prises rapidement au cours d'un voyage que nous fîmes en Angleterre pendant les vacances de Pâques 1874.

4. C'est une compilation de l'*Historia monachorum*, de Rufin, et de divers

1° Dans le ms. B. N. fr. 9588, du XVe siècle, qui renferme les *Vies des Pères*, en prose, et une vie de Jésus-Christ en vers dont il y a une autre copie dans le ms. 5204 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Les quatre vers sont écrits à la suite du premier de ces ouvrages, au fol. 37 recto :

Sage felon doit on cremir — Sage debonnaire ga[r]der,
Et fol felon doit on fuïr, — Devers soy tenir et amer.
Fol debonnaire deporter, — Saige hardis fait a doubter.

2° Dans le ms. de la Bodleienne Auct. F. 5. 23 (n° 2674 *des Catalogi* de Bernard). Ils y sont transcrits, comme suit, au fol. 110 v°, à la suite de *Secretum secretorum*. L'écriture est anglaise et de la fin du XIVe siècle :

En la grant tour de Wallyngford[1], est l'espée mon sire Gawayn, en quei cestes paroles sunt escriptes que hic sequntur :

Sage felon deit homme doter — Fol debonere deporter
E fol felon eschiver, — E sage debonere amer[2].

3° Dans le ms. du Musée britannique Old Royal 8 E XVII, fol. 62 c[3]. Ici les quatre vers sont intercalés dans une suite de maximes dont voici le texte :

Ki bien e mal a un pris prent — Sage felon doit hom doter;
Mout a joie kar mal ne sent. — 4 Fol felon doit hom daunter;

---

recueils de *Verba seniorum*. J'en parle dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 315 (non encore paru).

1. Wallingford, Berkshire, sur la rive droite de la Tamise, entre Reading et Oxford.

2. Sur la même page est écrit ce dicton, dont on possède beaucoup de variantes :

Labour de Picard, — Devocion de Burgoignon,
Pitee de Lumbard, — Sens de Breton,
Largesce de Ffranceys, — Tut ne vaut un boton.
Lealté de Galeys,

Voir, pour d'autres rédactions, Le Roux de Lincy, *Livre des prov.* (2e édit.), I, 382 ; *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1889, p. 112 ; *Revue des langues romanes* III, 316 (et *Hist. litt. de la Fr.*, XXIX, 596) ; *Catal. de la Bibl. J. de Rothschild*, I, 276 ; *Chron. de Pierre Cochon*, éd. Beaurepaire, p. XXVIII.

3. Avant le Dialogue entre l'évêque Julien et son disciple, sur lequel voir *Romania*, XXIX, 21.

Fol deboneire doit hom desporter;
Sage e deboneire doit hom amer.
Bel e pruz, riche e sage
Poet hom trover de grant linage;
Bel deboneire e naturels,
Poi en trove hom de tiels.

Bone[1] est force, engin plus vaut;
La vaut engin ou force faut.
Engin et art fait mainte chose
Ke force comencer ne ose.
Reis, dit Merlin, dont ne sés tu
Ke engin sormonte vertu?

P. MEYER.

WAUCHIER DE DENAIN AND BLEHERIS (*BLEDHERICUS*)

In a previous article of the *Romania* (XXXIII, 333 ss.) I brought together certain passages drawn from various manuscripts which, in their entirety, appeared to me to afford good grounds for believing that the original source of a part, at least, of the first continuation of the *Perceval* was a collection of poems, dealing with the feats of Gawain and his kin, and popularly ascribed to a certain Bleheris. I further suggested that this Bleheris might prove to be none other than the *Bledhericus* referred to by Giraldus Cambrensis[2], as a famous story-teller, and identified by G. Paris (*Rom.*, VIII, 425) with the Breri who knew

.....les gestes et les cuntes
De tuz les reis, de tuz les cuntes,
Qui orent esté en Bretaigne.

Scarcely had the article referred to been published when it received a surprising, and totally unexpected, confirmation. The British Museum ms. Add. 36614 (formerly in the Ashburnham collection), contains the following passage : describing the Little Knight, who guards the magic shield won by Gawain, the writer says:

Deviser vos voel sa faiture,
Si com le conte BLEHERIS
Qui fu nés e engenuïs

1. En marge de ce vers le copiste a écrit à l'encre rouge *Merlin*. Les vers 11 à 16 sont tirés du *Brut* de Wace, vv. 8263-6 et 8261-2.

2. *Descriptio Cambriae*, cap. XVII. Quoted in the article on Breri, (*Romania*, vol. VIII, p. 427).

En Gales dont je cont le conte,
E qui si le contoit au conte
De Poitiers qui amoit l'estoire
E le tenoit en grant memoire
Plus que nul autre ne faisoit.
(Fol. 241 v° [1].)

---

1. I had copied this passage wherever it occurred, as it appeared to me likely to prove of some importance, while at the same time the readings differed so much as to shew that the copyists were by no means certain as to the real meaning. I subjoin the principal variants :

Deviser vus weil sa faiture
Si com le conte li escris
Qu'il fu nés et engenuïs
En Gales dont je di le conte,
E qu'il le conta au conte
De Poitiers qui amoit l'estoire
E le tenoit en grant memoire
Plus que nul autre ne faisoit.
(Bib. Nat. 12576, fol. 139 v°.)

With the exception of the British Museum text the two first lines are the same in every case; so it is not necessary to repeat them.

Il fu nés e engenuïs
En Gales dont on dit le conte,
E si com le conte raconte
De Poitiers qui amoit l'histoire
E le tenoit en grant memoire
Plus que nul autre ne faisoit.
(B.N. 12577, fol. 197 v°.)

Il fu nés e engenuïs
En Gales, si com dit le conte,
E si fu fils d'un gentil conte
Qu'avoit la terre d'arsoire
E la tenoit en grant memore
Plus que nul autre ne fesoit.
(B.N. 1453, fol. 196.)

B. N. 1429, makes the knight « fils d'un conte », and the Edinburgh ms. has the « terre d'arsoire » reading, while Mons finally completes the confusion :

Il fu nés et engenuïs
En Gales dont je di les contes
Et qu'ensi le conte li contes
Le comte qu'il amoit l'estore
E le tenoit en grant memore
Plus que nus autres ne faisoit.
(Potvin, 31674-9.)

It will be seen that the British Museum text alone gives a clear, coherent, and grammatical rendering of the passage, while 12576 comes the nearest to it.

We have here a group of direct and categorical statements of the highest importance for critical purposes, i. e. Bleheris was by birth a Welshman, he was the source whence Wauchier derived this tale, and in the form before us it had earlier been told to the Count of Poitiers.

It seems to me that this is the most valuable piece of evidence with regard to the source of our earlier Arthurian tales which we as yet possess.

Is it possible to identify more closely alike the poet and the prince who appears to have been his patron? This is the question I would here submit to the judgment of scholars more competent than myself.

Granted the existence of a story-teller of this name, and this point I think we may take as proven, the attribution of Welsh parentage certainly strengthens the proposed identification with Bledhericus. Of this personage Giraldus says, « qui tempora nostra paulo praevenit[1] »; he was therefore not a contemporary. I do not think we can fairly date him later than the first half of the twelfth century. The confused manner in which the few references to him, as source, are treated by the copyists of the *Perceval* seems to indicate that the writers of the thirteenth century (we have unfortunately no ms. of earlier date), had no clear remembrance of his personality or work. The fact, noted in my previous article (p. 341), that Chrétien de Troyes himself appears only to have known the name in its later, and compound, form, as attached to one of Arthur's knights, would seem to favour the view that the poetical activity of Bleheris must have considerably ante-dated that of the more famous poet[2].

But, apart from the all important question of identity, we are confronted with two other problems of scarcely less interest and urgency : who is the Count de Poitiers mentioned in the text, and in what language could the story have been told to him?

---

1. *Vide supra.*

2. G. Paris, in the article referred to above, suggested the reign of Stephen, 1135-1154, as a probable date for the poetical activity of Breri; this seems to me quite the latest period that can be assigned to him.

The most famous bearer of that title in the twelfth century was Richard Cœur de Lion, Count of Poitiers from 1170 to 1189, when he succeeded his father as king of England. But if Bleheris be identical with Bledhericus, and have flourished in the first half of the century, he can scarcely have been contemporary with Richard. Again if Bleheris be Breri the same objection holds good : he must have lived before Thomas of Brittany wrote his « Tristan », and we can hardly place that later than 1170. Wauchier de Denain was writing some twenty years or so after Richard's death [1], and I think it most probable that the allusion was due not to him but to his source. So far as the correspondence of dates can assist us the Count most likely to have been contemporary with the poet would be the father of Eleanor, William VIII, who died in 1137.

But if Bleheris really enjoyed the patronage of a French prince it seems improbable that his work could have been of the national, bardic, and unliterary character we have hitherto surmised. Would any Count of Poitiers at that period have understood Welsh ? If Bleheris were a court poet would he not have composed his verses in the language of the court — i. e. in French? In view of the much debated possibility of French Arthurian poems previous to Chrétien this question seems to be of the highest importance.

Of evidence bearing directly on the point we have little ; it will be seen from the extracts given in the note that while the British Museum ms. stands alone in naming Bleheris, the general reading of the passage gives « li escriz » the choice of words might, of course, simply have been determined by the exigences of the rhyme, but a few lines earlier, in describing the equipment of the knight, there is, as a rule, a reference to « le livre ». The Edinburgh ms. (Advocate's Library), at the commencement of this story, which, as those familiar with the text will recall, is the first adventure Gawain meets with on setting forth to search for Perceval, gives the following passage :

Mais de Gauvain vos voil parler
Si que l'estoire nos an conte,

1. Cf. the article by M. Paul Meyer, on this subject, *Romania*, XXXII, 583.

Or escoutez avant le conte
Qui mult fait bien a escouter,
Que por l'estoire consomer
Fait l'an le conte durer tant.
Assez i avroit plus que tant
Que (Qui ?) tot vorroit an rime metre;
Mais li miaudres est an la letre
E miaudres vient adès avant
Que li contes vet amandant.
(F° 190 v° [1].)

A little later, in speaking of Gawain's relations with the sister of the Little Knight, all the mss. agree in citing « le livre »,

Mais el livre n'ai pas oï
Que fust malgré la damoisele
Qu'ele perdi non de pucele.

Thus in one short story we have, including the allusion to Bleheris, four direct references to the source, of which two at least are couched in terms which seem to preclude the possibility of that source being oral.

If we remember, further, that the previous group of stories with which the name of Bleheris is connected contain, as I have shewn in my previous article, numerous references to the « grant conte » of which they formed a part, we shall, I think, be led to the conclusion that the original collection of tales must have been a compilation of considerable extent and importance, and though extracts from it were undoubtedly recited orally, yet the collection as a whole existed in a connected and literary form. If there be any value in the suggestion made as to the original title « The Geste of Syr Gawayne », it would appear that that title at least was in French.

---

1. It is difficult to know exactly what interpretation should be placed on these lines. Is the writer contrasting verse and prose, or oral and written versions? The only other ms. which has retained this passage is that of Mons (l. 31520 et seq.) but the text differs slightly, « rime » not being mentioned:

Assez i avroit plus que tant
Qui i vorroit entente metre;
Mais trover l'estuet en la letre.

This seems to me to be less significant.

It will be noted that the only hero with whom Bleheris is connected is Gawain, there is no reference to him in any of the *Perceval* sections of the work, and it is Gawain who is *par excellence* the English Arthurian hero. Again the house which apparently provided his patron, that of Poitiers, was for long closely connected with the royal family of England ; while Wauchier, like Chrétien de Troyes, wrote for the Counts of Flanders, who had aided and abetted the sons of Henry II in their revolt against their father.

Taking all these facts into consideration does it not seem clear that we are at last fairly on the track of those pre-Chrétien Arthurian poems the existence of which was steadily maintained by the great scholar we have lately lost, and that the critical insight and sound judgment of the late M. Gaston Paris are about to receive striking, and to many of us most welcome, confirmation ?

Jessie L. WESTON.

POUR UN « DICTIÉ DE LA VIERGE MARIE »

FAIT DIVERS PARISIEN (1401)

L'histoire littéraire ne comprend pas seulement l'étude interne des œuvres de son domaine et la biographie des auteurs de ces œuvres. Elle ne saurait se désintéresser du public pour lequel ces œuvres sont faites et sans lequel elles perdraient sinon toute raison d'être, au moins toute vertu, c'est-à-dire toute vie sociale. Dans la masse des documents sur le moyen âge mis au jour jusqu'ici, il y en a relativement peu qui nous éclairent sur quelques-uns des points multiples qui excitent notre curiosité relativement à ce public. C'est à ce titre qu'il m'a paru utile de faire connaître ici *in extenso* une lettre de rémission que Carpentier a parcourue, mais dont il s'est contenté d'extraire, pour son projet de supplément à Du Cange, un exemple du mot *dictié*. Elle aurait fait bonne figure dans le *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* que Douët d'Arcq donna en 1863 à la Société de l'Histoire de France, et où ont pris place tant de lettres de rémission précieuses pour l'histoire des mœurs ; je l'y ai cherchée en vain, et j'ai tout lieu de la croire inédite.

Voici le fait en quelques mots :

Le dimanche 4 décembre 1401, Arnoulet Cochet, pauvre maçon de la ville de Paris, marié et père d'un enfant de huit ans, avait invité à souper deux voisins et une voisine. Cet humble artisan savait lire ; il s'était pris d'une belle passion — que ses invités partageaient peut-être, qui sait ? — pour un « dictié de la Vierge Marie », et, le tenant à la main, il voulait le lire avant de souper. Mais sa femme Lorence préférait le vin à la littérature ; pour mettre le holà aux expansions poétiques de son époux, elle vint s'asseoir entre lui et l'un des invités en demandant à boire. Elle but tant qu'elle tomba à terre, mais elle réussit à se relever et se rassit ; on soupa. Le maître du logis ne pouvait détacher sa pensée du *dictié* qui lui plaisait tant ; il dit tout haut : « Ah ! je donnerais bien une pinte de vin pour le savoir bien par cœur ! il faudra que je le repasse après souper. » Ce fut le signal de la reprise des hostilités conjugales... Mais à quoi bon continuer mon analyse ? Le document lui-même parlera. Le samedi suivant, Lorence mourait à l'Hôtel-Dieu des suites d'un coup de chandelier de cuivre à trois pieds que lui avait lancé son mari. Pris de peur, Arnoulet quitta Paris ; ses parents et amis arrangèrent l'affaire et le roi accorda des lettres de rémission. On en a vu de moins justifiées, et j'imagine que Christine de Pisan, qui vivait près de là et qui entendit peut-être parler de l'affaire de la rue de Beaurepaire, n'hésita pas à approuver la clémence royale. Elle n'aimait pas qu'on maltraitât les femmes, sans doute ; mais elle avait composé un *Dictié de la Vierge Marie* [1], et peut-être celui-là même qui plaisait tant à Arnoulet Cochet, pauvre maçon de Paris, et elle ne dut guère plaindre le sort de la peu recommandable Lorence.

A. Th.

Paris, mars 1402. *Lettres de rémission pour Arnoulet Cochet, maçon de Paris, meurtrier de sa femme.*

Cahrles etc. Savoir faisons a tous presens et a venir Nous avoir receu l'umble supplicacion des amis charnelz de Arnoulet Cochet, povre maçon

---

1. *Œuvres poétiques*, éd. Roy, t. III, p. 1.

chargié d'un enfant de huit ans ou environ, demourant a Paris en la rue de Beaurepaire [1] contenant comme, le dimenche iiij. jour de decembre derr. passé, le dit Arnoulet soupoit en son hostel en la dite rue en la compaignie de deux hommes et une femme, ses voisins, le quel Arnoulet tenoit en sa main un dittié de la Vierge Marie qu'il vouloit lire, et quand Lorance, n'a gaires sa femme, vit qu'il le vouloit lire, il lui en despleut moult fort, et se voult venir seoir a la table entre le dit Arnoulet et l'un des diz deux hommes, mais, pour ce qu'elle se chargoit bien souvent et oultrageusement de vin, elle chut, en buvant a la dite table, a terre, et a grant peine se releva et s'en ala seoir, et commencierent a soupper. Et ainsi qu'ilz souppoient ycellui Arnoulet dist ces parolles ou en substance : « Je vouldroie bien qu'il m'eust cousté une pinte de vin que je sceusse le dit dictié bien par cuer, et je le vueil recorder après soupper. » Et incontinent la dicte Lorence qui, comme dit est, estoit abuvree de vin, dit qu'elle regnioit Dieu s'il en disoit ja dictié ; et icellui Arnoulet dist que si feroit. Et tantost icelle Lorence, meue et eschauffee, dist que, par la char Dieu ! qu'elle le dessireroit se elle le pouoit tenir. Et lors le dit Arnoulet lui dist par pluseurs fois : « Tu m'as argué et argues le plus que tu puez, et sçay bien que tout ce qui me plaist te desplaist » ; et en ce disant lui donna une arrieremain par la poitrine en lui disant : « Va te couchier, de par le diable ! » La quelle Lorence, elle veue estre frappee par son dit mary, print une escuelle d'estain ou il y avoit moustarde et d'icelle frappa le dit Arnoulet, son mary, sur l'ueyl. Et quant il vit que sa dicte femme l'ot frappé, il la refrapa d'une autre arrieremain par la poitrine en disant de rechief : « Va te couchier, de par le diable ! » Et incontinent la dicte Lorence se leva de la table et s'en ala seoir aux fenestres sur la rue et en ouvry deux et commença a appeller son dit mary *chien matin*, le quel les dictes parolles oy et luy gecta une escuelle d'estain et l'assigna par mi la fesse en lui disant : « Fermez ces fenestres et venez quaqueter dedens, se vous voulez. » Et lors ycelle Lorence en ferma une et s'assist sur une selle au travers de la fenestre en disant au dit Arnoulet : « M'as tu admené ces ribaux et ces ribaudes ? » Et lors le dit Arnoulet, meu de eschaufeture par temptacion d'Ennemy et aussy pour ce que sa dicte femme disoit en la presence de ses diz voisins qui souppoient avecques lui injurieuses paroles d'eulx, print un chandellier de cuivre a trois piez lequel il getta a la dicte Lorence, sa femme, et d'icellui l'assigna par la teste et en cheut a terre incontinent ; mais elle fu relevee et portee en son lit et y fu jusques au mercredi. Et pour ce que le dit Arnoulet n'avoit de quoy la gouverner, elle fut portee a l'Ostel Dieu le dit jour de mercredi, et y fut jusques au samedi après, qu'elle alla de vie a trespassement

---

1. La *Rue de Beaurepaire* actuelle, située dans le 10e arrondissement de Paris, est dédiée à la mémoire du célèbre défenseur de Verdun (mort en 1792), mais le souvenir de la vieille *Rue de Beaurepaire* est encore conservé par la *Cité de Beaurepaire*, qui donne dans la rue Grenéta, 2e arrondissement.

sanz parler ne fere testament. Pour occasion du quel fait le dit Arnoulet doubtant rigueur de justice s'est absenté du pays et doubte que pour ce il ne soit banni de nostre royaume et de la terre de nostre amé et feal conseillier l'evesque de Paris.....

Donné à Paris au mois de mars l'an de grace mil CCCC et un et de nostre regne le XXIJe.

Par le Roy a la relacion du Conseil.

MERCIER.

(Arch. nat., JJ 156, pièce nº 448.)

ANC. FRANÇ. *LOIRRE, LOITRE.*

M. Delboulle a fort justement relevé la singulière méprise de Godefroy qui, citant un passage du chevalier de La Tour-Landri, a pris une loutre pour un loir[1]; il aurait pu faire remarquer que la même méprise se trouve non seulement à l'article *loir* du *Complément* de Godefroy, mais aussi à l'article *loire* 2 du *Dictionnaire* proprement dit, et qu'en fin de compte cette méprise remonte aux éditeurs du *Livre des Mestiers*, MM. de Lespinasse et Bonnardot.

La forme *loerre* employée par La Tour-Landri, écrivain de la fin du XIVe siècle, et encore usitée aujourd'hui[2], représente une forme antérieure *loirre, loire* qui se lit textuellement dans la seconde partie du *Livre des Mestiers*, XXX, 10 : le ms. B. Nat. fr. 20048, non utilisé par les éditeurs, écrit clairement *loirre*. Il est manifeste que *loirre* ne correspond pas phonétiquement au type latin classique lŭtra, dont l'aboutissement normal est, selon les régions, *leure, loure* ou *lore*[3]. Pour expliquer l'*i*, on ne saurait raisonnablement faire appel à la phonétique provençale : donc, il faut admettre comme un point acquis que le latin vulgaire du nord de la Gaule employait la forme allongée *lutria (probablement même *lutrium, car le genre masculin est solidement attesté), à côté de lutra : cf. le prov. *luiria, loiria*, l'esp. *lutria, nutria*, l'ital. dialectal *ludria, lodria*, etc.

---

1. *Romania*, XXVII, 446.
2. *Loutre* en Anjou (Rolland, *Faune pop.*, I, 55).
3. Cf. Rolland, *op. laud.*, I, 54-55.

M. Delboulle pense que la forme française *loutre* est savante, et il n'est pas seul à avoir cette opinion [1] ; j'avoue que j'incline à admettre concurremment en latin vulgaire lutra et *luttra. Le curieux exemple de *loittre*, cité par M. Delboulle lui-même, appuie ma manière de voir et me paraît remonter, malgré sa date récente, à un type *luttriam, ou plutôt *luttrium, puisqu'il est masculin.

A. Th.

ANC. FRANÇ. *ROUSSERUEL, ROSERUEL*

Godefroy a institué un article Bousserуel fondé sur deux exemples provenant l'un et l'autre du manuscrit Bibl. Nat. fr. 20048, f° 117[c]; il ne propose aucune traduction, se contentant de qualifier *bousseruel* de substantif masculin. M. Delboulle a eu occasion de reproduire ici même (XXXII, 446), l'un de ces exemples, sans faire de remarque sur ce mot énigmatique : il ne chassait que la loutre, et n'a pas voulu risquer de perdre son plomb sur le soi-disant *bousseruel*. Vérification faite, Godefroy a bien lu, mais il aurait dû remarquer que le texte dont il prenait deux extraits n'était autre que la seconde partie du célèbre *Livre des Mestiers*, compilé par ordre du prévôt de Paris, Étienne Boileau, titre XXX, § 8 et 10 de l'édition Lespinasse et Bonnardot. Or, les éditeurs impriment *rosereul*, au § 8, d'après le ms. de la Sorbonne, avec la variante *roussereul* tirée du ms. dit de la Coutume, et *roseruel*, sans variante, au § 10 ; ils traduisent par « belette » et citent le normand *roselet* à l'appui de leur traduction [2]. Il est tout à fait certain que la leçon du ms. 20048 est fautive en ce qui concerne la lettre initiale [3], et qu'il faut corriger *bousseruel* en *rousseruel*. Il est certain aussi que ce mot *rousseruel* ou *roseruel* désigne la belette, mais il est délicat de déterminer s'il s'agit de la belette commune ou de la variété dite hermine. Si l'on

1. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, I, § 147.

2. Cf. Godefroy, ROSEREUL, où l'on ne trouvera que ces deux extraits cités d'après l'édition Lespinasse et Bonnardot, et ROGELET, où il faut corriger la définition de « petit renard » en « hermine ».

3. MM. de Lespinasse et Bonnardot n'ont pas connu ce manuscrit, et, à en juger par cet échantillon de ses leçons, le mal ne semble pas grand.

ne considère que la faune du nord de la France, on peut dire que *roseruel* désigne plus particulièrement l'hermine sous sa robe *rousse* d'été et s'oppose à *laitice*, qui désigne l'animal sous sa robe *laiteuse* d'hiver[1].

Le type étymologique est double : d'une part *rosariolum, d'où *roseruel*[2] ; de l'autre, *russariolum, d'où *rousseruel*.

La première forme s'est fidèlement maintenue jusqu'à nos jours en Normandie, où l'on dit encore *rosereu* et, par dissimilation, *roseleu*. Ailleurs elle a été entraînée par le courant analogique qui a transformé *berçuel*, *reisuel* en *berceau*, *réseau*, et est devenu *rosereau*, *roseriau*, particulièrement dans le Maine (Montesson et Dottin; cf. Cotgrave, Trévoux, Littré, Godefroy) : les anciens tarifs de douane assimilent les *rosereaux* et les *hermines*, mais visent surtout par là les fourrures venues de Moscovie (Savary des Bruslons). *Rousseruel* a disparu, à ce qu'il semble, devant la concurrence de formations nouvelles reposant directement sur l'adjectif français *roux*, telles que *rousselet*, *rousselette* dans le Maine, formations analogues à celle qui a tiré *roselet* de *rose*, en Normandie et dans le Maine.

Un mot de constitution plus complexe pour désigner l'hermine est *rouvreuil*, usité concurremment en Normandie[3] : il semble sorti d'un compromis entre les représentants normaux de *rosariolum, de *russariolum et de rubeolum[4].

Mais revenons à l'anc. franç. *roseruel*. Godefroy a oublié d'enregistrer un exemple particulièrement intéressant, qui

1. Cf. Rolland, *Faune pop.*, I, 62-63.

2. On trouve aussi la forme féminine *rosereule*, de *rosariola, dans la région wallonne (Godefroy, ROSEREULE; cf. le bas lat. *roserella*, dans Alexandre Neckam (éd. Wright, p. 99; éd. Scheler, p. 89). Dans la toponymie, *Rosariolas est représenté par *Rozérieulles*, cercle de Metz (Lorraine), et par *Rozelieures*, canton de Bayon (Meurthe-et-Moselle).

3. Rolland, *loc. laud.*

4. *Rouvreuil* s'emploie aussi pour désigner la gale du chien, dite plus ordinairement *rouvieu* ; j'ai oublié de citer cette forme dans ma notice sur *rouvieu* (*Mélanges*, p. 134 et 179). Qu'on me permette d'accrocher ici une observation complémentaire sur ce mot *rouvieu*. On sait que l'Académie écrivait d'abord *roux-vieux* (1762) et qu'aujourd'hui encore elle donne concurremment *rouvieux* et *roux-vieux*. Cette pitoyable tolérance a porté ses fruits, et chacun peut lire dans le journal *Le Matin* du 10 juillet 1902, article intitulé « Amour maternel », la phrase suivante : « Leurs pauvres chiens... se morfondraient au chenil et risqueraient d'y périr de gras-fondure, de gale, de *vieux roux*, de vermine et d'ennui. »

n'avait pourtant pas échappé à La Curne de Sainte Palaye. Il se trouve dans un ouvrage dont les manuscrits abondent, *Le Livre du roi Modus et de la reine Racio*. Dans l'épisode humoristique où maître Renard projette d'établir le *trust* (comme on dit aujourd'hui, je crois, à Paris) du gibier et du poisson, le rusé compère s'adresse en ces termes à son associé *le* loutre (je parle comme l'auteur) : « Y a il nul qui te nuise, qui mengusce ne « prengne poisson? — Oïl, fait le loutre, il est le *rosereul*, le « cormorant, le heron, la poche, le guespier, le martinet, qui « tous peeschent et se vivent de poisson [1]. » De ces six animaux, les cinq derniers sont bien connus pour appartenir à la gent emplumée [2]. Est-ce une raison suffisante pour faire aussi un oiseau du *rosereul*, par exemple une variété de héron [3]? Je ne le crois pas, car maître Renard nous parle un peu plus loin du *rosereul* et, si je comprends bien son langage, il veut lui faire ronger les filets des pêcheurs, ce qui porte à croire que le rosereul a des dents [4]. Est-ce donc l'hermine? Pourquoi pas? Mais, diront les naturalistes, si l'hermine fréquente volontiers le bord des rivières, ce n'est pas un animal ichthyophage. Mais, répondrai je, qui cautionnera l'auteur du *Livre du roi Modus* pour un naturaliste impeccable? Le guêpier n'est pas plus ichthyophage, il me semble, que l'hermine, ...à moins qu'il ne s'agisse d'un autre oiseau que celui que nous appelons aujourd'hui *guêpier*, lequel ne fréquente d'ailleurs que les bords de la Méditerranée et pouvait difficilement être connu de l'auteur du *Livre du roi Modus*, originaire de Normandie, comme on sait.

---

1. Je cite d'après le ms. Bibl. Nat. fr. 1297, fol. 48b.

2. La *poche* est la spatule; cf. Godefroy, POCHE, où l'on ne trouve pas d'ailleurs notre passage, Cotgrave, etc. M. Rolland ne mentionne pas ce nom vulgaire de la spatule (*Faune pop.*, II, 380).

3. Cf. cet article de Cotgrave : « ROUSSEAU, m. A freckled, and red-haired, man; also, the Bittor; or a fowle thats lesse then a Heron, but otherwise resembles her... » — M. Rolland me fait remarquer que ce nom de *rousseau* attribué par Cotgrave à une variété de héron est peut-être dû à une confusion, et qu'il faut peut-être le corriger en *roupeau*.

4. « Je ferai tant, dist Renart, que toy et moy serons maistres des eaues et des forès. Et tu feras tant que ceulx que tu as nommez, qui peeschent et menguent poisson, seront tes sergens et prendront les filez qui aront petite maille et seront mengiés du *rosereul*, et prendra le poisson et donrra jour aux pescheurs » (Bibl. Nat. fr. 1297, fol. 48bc).

En somme, la seule chose sûre, c'est que *rosereul* vient du latin vulgaire *rosariolum[1].

A. Th.

ANC. FRANÇ. *ROVENT*

L'adjectif *rovent*, *rovente* n'est pas très rare en ancien français[2], mais il ne semble pas s'être maintenu longtemps dans l'usage littéraire. Godefroy cite, il est vrai, un exemple de Claude de Seyssel, qui nous conduit au seuil du XVIe siècle, mais je crois qu'il n'y a pas de lien direct entre cet exemple et les textes antérieurs, lesquels ne vont pas en deçà du XIVe siècle. Claude de Seysel a dû subir soit l'influence italienne (on sait que *rovente* est très vivant en italien), soit l'influence de son milieu (le verbe *rovèti*, pour *roventir* est encore usité à Rumilly, dans l'arrondissement d'Annecy, d'après le *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Désormaux). Il y a cependant à signaler, dans le domaine propre de la langue d'oïl, une curieuse survivance de l'ancien adjectif *rovent*. Je la trouve en feuilletant le *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, publié à Évreux en 1882, où figure l'article suivant, p. 353 : « *Du roux-vent* ou *des roux-vents*, brouillards quelquefois accompagnés de vent, qui s'élèvent de terre au printemps (au commencement de mai surtout) et envahissent l'atmosphère en simulant une pluie prête à tomber; leur couleur est roussâtre... » Il me semble que la graphie *roux-vent* est le résultat d'une fausse étymologie et qu'on doit écrire *rouvent*. J'estime que nous avons là affaire à l'ancien adjectif employé substantivement.

A. Th.

---

1. J'offre à mes amis MM. les docteurs J. Pignol et P. Dorveaux tous mes remerciements pour l'aide qu'ils m'ont prêtée au cours de mes recherches sur le *roserel*.

2. L'étymologie est claire : comme l'a indiqué M. Meyer-Lübke (*Gramm. des langues rom.*, II, § 510), *rovent* vient du lat. vulgaire *rubentus, substitué au latin classique rubens.

SAVOYARD *VIORBA, VIORBE*

A propos du terme comtois *iôrbe* (escalier à vis; tour dans laquelle se trouve un pareil escalier), relevé dans le *Glossaire du Patois de Montbéliard*[1], M. A. Thomas indiquait récemment[2], comme étymologie probable de cette expression, les deux mots *vis* « escalier à vis », et *orbe* « aveugle ». On sait que cet ancien adjectif, « comme son synonyme actuel, s'applique fréquemment à un lieu obscur ». Rappelons, par exemple, avec Littré, le terme de maçonnerie : mur *orbe* « sans ouverture ».

L'expression *vis orbe* n'a pas survécu seulement dans la Franche-Comté. On la rencontre aussi en Savoie, où elle était jadis d'un emploi général, sous la forme *viorba, viorbe*. Nous avons eu l'occasion d'en citer un exemple[3] tiré de la publication de M. Bruchet relative au château d'Annecy : « Dedans la chantonée par devers la dicte place jouste lesdits membre sera faitez une *viorbe* de piere de roche pour servir les entrees de ladicte tour et dudit membre » (contrat passé par Pierre Chapuis pour la construction de la tour et du logis Perrière, à Annecy; 1445-1447[4]).

Voici deux autres passages où figure le même mot[5] :

1584, 31 (?) avril — Réparation à la maison de l'Isle (le Palais de l'Ile, ou Vieilles Prisons, à Annecy); surélévation de la *viorbe*, et construction d'une nouvelle porte à côté de celle de la *cropte* (Max Bruchet, *Inventaire sommaire des archives départementales* [de la Haute-Savoie], E 556, p. 226; Annecy, 1904).

1626, 30 avril. — Fragments des minutes de Duret, notaire à Annecy; description d'une maison située à Crans : Entre ladicte boutique et la porte dudict estable il y a un escallier de boys à façon de *viorbe*, y ayant 34 pas de boys en icelle *viorbe*, et au dojon d'icelle y en manque 5 pas (*ibid.*, E 535, p. 217).

---

1. Contejean, *Glossaire du patois de Montbéliard*, p. 127.
2. A. Thomas, *Nouveaux Essais de philologie française*, p. 283 (Paris, Bouillon, 1905).
3. A. Constantin et J. Désormaux, *Dictionnaire savoyard*, VIORBÂ.
4. Max Bruchet, *Château d'Annecy*, p. 90.
5. [A ces exemples, il convient d'en ajouter un qui figure dans les *Mots*

Dans ces passages et dans d'autres analogues, car il ne serait pas difficile de multiplier les citations, *viorbe* a bien le sens d'escalier obscur en forme de vis, puis simplement d'escalier en colimaçon. En effet, on avait fini par perdre la notion du sens impliqué par le dernier élément du composé, et l'on ne songeait plus qu'à la forme et non à l'éclairage plus ou moins insuffisant de l'escalier.

Actuellement le mot *viorbe* n'est plus en usage à Annecy, ni dans le patois, ni dans le français local des maçons et des charpentiers [1]. A Challonges, il désigne un chemin pittoresque en lacets. *Vĭorbă* est encore employé à Thônes, ainsi que nous l'avons indiqué dans le *Dictionnaire savoyard*, mais avec une acception légèrement différente. L'expression *dzo la vĭorbă* correspond à la locution annécienne *dzo lŏz ê*, et s'applique à un passage situé sous les arcades d'une maison.

L'étymologie si heureusement proposée par M. A. Thomas peut-elle rendre compte de ce dernier sens? Assurément. Toutefois on a cru voir probablement dans le premier élément de *vĭorbă* un mot issu de via. En effet, dans les parlers savoyards, *vi* [2] est le correspondant de via comme de vitis. C'est aussi l'avis de M. Thomas, à qui nous avions signalé cette étymologie. « Rien n'empêche de croire, nous dit-il, qu'il y a eu concurremment via et vitis, avec des sens distincts [3]. »

Il n'est pas possible de songer à vicum, qui a donné *vi*, à côté de *viu*, conservé dans quelques noms de lieux savoyards (*Viuz*-la-Chiésaz), bien que Du Cange ait relevé l'expression ORBUS VICUS : « Platea non recta, seu angiportum non pervium,

---

obscurs et rares de M. Delboulle et qui sera publié par la *Romania* à son ordre alphabétique. — *Réd.*]

1. On ne connaît que le terme *giron*, dont l'emploi n'est pas limité à la Savoie.

2. *Vi* représente également vicum, videre, viscum et vivum.

3. Dans le Valais, comme en Savoie, via et vitem ont également abouti à *vi*. Cf. les définitions suivantes : « *Vi*, sf., souche de vigne, taillée bas. — *Vi* (ou *vy*), sf., voie, chemin. Ce mot est vieux et n'est plus usité sauf dans des noms locaux : *la Grand'Vy*, la grande voie ; *Plhanna-Vi*, la voie plane ; la *Vinœuva*, la voie neuve ; *Solavi*, sous la voie ; *en Trédavi* (*sic*), entre deux voies » (*L'Agace*, n° 34, 1880; supplément du *Messager des Alpes*, publié à Aigle). Voir aussi le *Glossaire genevois* de Humbert, VICREUSE.

nostris *Cul de sac* ». En effet, *viorbe* est toujours du genre féminin.

Nous avons dit que *vĭorbă* a disparu d'Annecy, ainsi que d'un grand nombre de localités savoyardes. Ce terme n'est relevé ni dans le *Dictionnaire* de Brachet (Albertville), ni dans la *Monographie* de M. Fenouillet, ni par Bridel (*Glossaire de la Suisse romande*), ni par Humbert (*Gloss. genevois*). Nous l'avons retrouvé à Vaulx (canton de Rumilly), sous la forme du diminutif masculin *in vĭourbalĕ* (*è* demi-sourd), ou *viorbalet*. Est-il permis de supposer l'existence d'une forme féminine **vĭorbàlă*, analogue à *charambàlă* « démarche mal assurée » ? Le suffixe composé *-alĕ(-alet)* n'est pas fréquent ; on le retrouve dans *goutalĕ(-alet)* « petit goûter ».

En français local, l'étymologie populaire a transformé *vĭourbalĕ* en *vir(e)-balai* [1], proprement l'escalier où il faut *virer*, tourner le balai. Cette confusion s'explique aisément.

C'est également à la famille de *virer* que se rattachent diverses expressions usitées dans le franco-provençal, à côté ou à la place de *viorba*. Dans les textes latins du moyen âge *viretus* est synonyme de *viorba* : « Item, pro quolibet passu magni *vireti* per eos fiendi latitudinis 6 pedum ad manus infra ascendentis in aula... bene munito de lapidibus de molacy... ». Contrat du 5 juin 1428, dans M. Bruchet, *Château d'Annecy*, p. 80. A Genève, *viret* [2] se dit encore actuellement d'un escalier en colimaçon.

J. DÉSORMAUX.

---

1. *Balĕ* désigne un balai de joncs ; un balai fait de brindilles s'appelle *armasse, ramasse.*

2. Dans le Valais, *vire* désigne un chemin en lacets ou tournant autou d'une montagne abrupte, et dans les patois vaudois et savoyards *virâ* signifie « vis de pressoir ».

COMPTES RENDUS

GASTON PARIS, **Sur l'Appendix Probi (III)**. (Extrait des *Mélanges Boissier*, p. 5-9). Paris, Fontemoing, 1903. In-8°, 5 p.

Malgré sa brièveté, cet article, paru peu après la mort de G. Paris, mérite d'être signalé ici : il montre que les travaux importants de MM. Fœrster, Ullmann, etc., n'avaient pas modifié sensiblement les idées de G. Paris sur la date et l'origine de la troisième partie de *l'Appendix Probi*, idées qu'il avait exposées plus de vingt-cinq ans auparavant dans les *Mélanges Renier*. Il tient toujours en effet qu'un *vico tabuli proconsolis* est inexplicable à Rome, tandis qu'un *vico capitis Africæ* est vraisemblable à Carthage, et que la présence des trois noms africains, *Byzacenus*, *Capsensis* et *Syrtes*, seuls noms géographiques de l'*Appendix*, nous ramène encore à Carthage. Enfin, à l'appui de l'hypothèse d'une origine carthaginoise, il rappelle que les quatre noms de rues contenus dans l'*Appendix*, se trouvent côte à côte, ce qui permet de penser qu'ils ont une même source, c'est-à-dire proviennent de la même ville ; or trois de ces noms manquent à la liste pourtant considérable des rues de Rome que nous connaissons. Nous sommes sans renseignements sur les noms des rues de Carthage, celles que mentionne l'*Appendix* pouvaient s'y trouver. Notons encore la conclusion : « L'intérêt de la localisation à Carthage de l'*Appendix Probi III* n'est pas de nous faire connoître un latin vulgaire propre à l'Afrique, mais de concourir, avec bien d'autres faits, à nous montrer que la graphie, la prononciation et la morphologie vulgaires à l'époque où se place ce texte étaient sensiblement les mêmes dans les diverses parties de l'empire romain. » — La remarque sur le groupement des quatre noms de rues est intéressante et rend peu vraisemblable l'hypothèse de M. Foerster (*Wiener Studien*, XIV, 314) que le *vico tabuli proconsolis* pouvait être un exemple pris ailleurs que dans la ville où écrivait l'auteur. Par contre, il ne faut peut-être pas accorder trop d'importance à la présence du mot *Syrtis* : il n'est pas en effet joint aux deux autres mots africains *Byzacenus* et *Capsensis*, il est placé dans une liste d'une vingtaine de noms communs en *-es* ou *-is* et nous pourrions avoir affaire à un emploi métonymique, d'ailleurs connu, de *Syrtes*. On pourrait se demander encore si *Byzacenus* et *Capsensis* ne sont pas des noms de personnes, du même type que *Durrachinus* ou *Aquileiensis*

(cf. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, p. 525-6), aussi bien que des noms géographiques, et la présence de *Theophilus* à un numéro de distance dans l'*Appendix* ne serait pas pour contredire cette hypothèse ; je ne la crois pas d'ailleurs indispensable et je n'en veux tirer qu'une raison de plus d'hésiter pour la patrie de l'*Appendix Probi III* entre Rome et Carthage.

M. ROQUES.

Studies in the fairy Mythology of arthurian Romance

by Lucy Allen PATON. Boston, Ginn and Co, 1903. In-8°, XII-288 p. (*Radcliffe College Monographe*, n° XIII).

Miss Paton connaît à fond les romans arthuriens en vers et en prose et les littératures populaires des divers pays celtiques. Si l'on réfléchit au nombre, à la longueur et à la dispersion des textes, on avouera que le mérite n'est pas mince. Mais l'excès même de richesses peut devenir un embarras et, à la vérité, cet embarras est visible dans le livre de Miss Paton. Elle ne résiste pas au plaisir de faire un rapprochement, même très lointain ; elle le discute longuement, sauf à conclure qu'on n'en saurait rien conclure avec certitude ; bref, les chemins de traverse où elle nous engage font souvent perdre de vue le but. Le plan non plus n'est pas irréprochable : les répétitions sont fréquentes et l'on doit chercher en maint endroit les renseignements que l'on s'attendrait à trouver réunis.

C'est l'histoire de la fée Morgane (ou mieux Morgain)[1] qui forme la plus grande partie du volume. La théorie de Miss P. est fort ingénieuse : la légende de Morgane aurait été profondément influencée par celle de la déesse irlandaise Morrigan, au nom de laquelle celui de Cûchulain était souvent associé ; Arthur aurait pris la place de celui-ci, et cette double substitution expliquerait les incohérences de la légende de Morgain. L'influence d'un nom sur l'autre est possible à la rigueur, quoique bien peu vraisemblable[2] ; et beaucoup moins vraisemblable encore la pénétration de deux légendes qui sont essentiellement différentes : Morrigan est une divinité guerrière, et ce

---

1. La forme la plus ancienne du mot est *Morgan* (*Troie*, 7990) ou *Morgain* (*Thèbes*, éd. Constans, t. II, p. 8), même au cas sujet ; voy. les ex. recueillis par Miss P., p. 152, note. Je suis d'avis, comme M. F. Lot (*Romania*, XXVIII, 323), que *Morgue* est une forme analogique refaite sur *Morgain*, d'après le couple *Eve-Evain*.

2. Ce serait à un celtisant à se prononcer sur le rapport exact des formes *Morrigan*, *Morgain*. Leur parenté me paraît, quant à moi, très problématique, *Morrigan* devant avoir l'accent sur la pénultième (d'après l'étymologie *mor*, « grand » et *rigan* « reine ») et *Morgain* l'ayant toujours sur la dernière syllabe. Il ne faut pas oublier, au reste, que *Morrigan* devait, en gallois, se prononcer *Morrian* dès avant le XIIe siècle (F. Lot, dans *Romania*, *ibid.*) ; il faudrait donc faire remonter la confusion à une époque bien reculée.

trait est absolument étranger à la physionomie de Morgain. Pour rapprocher les légendes, Miss P. est au reste forcée de les interpréter quelque peu arbitrairement l'une et l'autre. Voici son raisonnement. Les rapports de Morgain avec Arthur présentent des contradictions : d'une part elle soigne les blessures du roi, dont elle est (depuis Chrétien) considérée comme la sœur ; mais, dans d'autres récits, elle lui suscite des ennemis et travaille à le perdre : cette contradiction s'expliquerait précisément par l'influence de la légende de Morrigan. Celle-ci, ayant fait à Cûchulain des offres d'amour qui avaient été repoussées, lui avait voué une haine mortelle, et cherchait sans cesse à le faire périr. Morgain aurait donc été d'abord l'amante d'Arthur, et le séjour de celui-ci à Avalon aurait été, à l'origine, une de ces séquestrations amoureuses qui abondent dans les légendes celtiques [1] ; puis Arthur se serait lassé de cet amour : de là viendrait la haine de Morgain et contre Arthur lui-même et surtout contre Guenièvre sa femme.

Toute cette construction ne paraît, je l'avoue, fort peu solide. Dans le *Brut* de Layamon, le plus ancien texte où il soit question du séjour d'Arthur à Avalon, la fée qui le soigne (et qui s'appelle d'ailleurs Argante) n'est point donnée comme l'ayant enlevé par amour et n'essaie nullement d'attenter à sa liberté : au contraire, Arthur se promet, dès qu'il sera guéri, de retourner « dans son royaume et d'habiter en grande joie avec les Bretons » (v. 23070). L'idée d'une liaison amoureuse aurait donc été inventée postérieurement au milieu du XIIe siècle et il est probable que nous en trouverions quelque trace dans les poètes français. Si Chrétien, par exemple, en avait eu connaissance, il se serait gardé de faire de Morgain la sœur d'Arthur. Quant à l'hostilité du premier personnage à l'égard du second, elle ne se rencontre que dans des romans en prose assez récents (*Lancelot*, *Merlin-Huth*, *Tristan*) et ne me paraît pas avoir une grande importance pour l'histoire de la légende ; elle doit être une conséquence de l'hostilité de Morgain contre Guenièvre qui apparaît dans des textes anciens [2] et, en, général, des instincts pervers qui lui furent de bonne heure attribués [3].

La légende même de Morrigan, qui aurait servi de prototype à celle-ci, est-elle bien telle que Miss P. nous la présente ? Les rapports entre Morrigan et Cûchulain sont-ils uniquement ceux d'une amante dédaignée qui n'aspire qu'à la vengeance ? Ce n'est pas ce qui ressort des textes rassemblés par

---

1. Le sujet a été parfaitement étudié par M. A. C. L. Brown dans son récent livre sur Ivain (*Studies and Notes in Philology and Literature*, t. VIII, 1903).

2. Par exemple dans le *Mantel mautaillié*, dont M. Wulff place la rédaction française dans le dernier quart du XIIe siècle (*Romania*, XIV, 355).

3. Il eût été intéressant (et je ne vois pas que Miss P. l'ait tenté) de rechercher les causes de cette altération de la physionomie de Morgain, qui nous apparaissait dans Chrétien comme un personnage plutôt sympathique.

Miss P. elle-même et par M. d'Arbois de Jubainville [1]. Les propositions d'amour de Morrigan à Cûchulain ne forment qu'un épisode de son histoire; ailleurs (Paton, p. 24) l'hostilité entre les deux personnages est expliquée par un motif tout différent (une contestation à propos d'une vache); enfin, au moment même de la mort de Cûchulain, Morrigan nous apparaît (Paton, p. 34) non comme l'ennemie, mais comme la protectrice, au reste impuissante, du héros. L'histoire d'amour que Miss P. suppose avoir été racontée au sujet de Morgain et d'Arthur l'a bien été, en effet, au sujet de Cûchulain et d'une déesse; mais cette déesse est Fand, et non Morrigan, et il y a, au reste, entre les deux récits, des divergences notables : Fand, en effet, provoque la maladie de Cûchulain pour l'attirer à elle par l'espoir de la guérison, et quand Cûchulain s'est lassé d'elle pour revenir à son épouse mortelle, elle ne lui en garde pas rancune (p. 29). Avant d'admettre la substitution de Morgain à Morrigan, il nous faut donc admettre celle de Morrigan à Fand; et on voit à combien de difficultés se heurte l'hypothèse de ces substitutions.

Les deux autres parties du livre concernent la « Dame du Lac » et la fameuse amante de Merlin, Niniane ou Ninienne. Miss P. explique d'une manière très vraisemblable l'évolution de la légende de la première : le rôle de protectrice, que joue la Dame du Lac auprès de Lancelot (dans le *Lanzelet* allemand [2] et le *Lancelot* en prose), conduisit peu à peu à voir en elle une fée bienfaisante, que l'on opposa à la vindicative et impudique Morgain. Mais en ce qui concerne la nature des rapports entre la Dame du Lac et Lancelot dans les versions primitives, les spéculations de Miss P. sont, à mon avis, moins satisfaisantes : à l'en croire, Lancelot devait être primitivement l'amant de la fée, qui ne l'aurait sauvé que pour lui faire jouer ce rôle; elle appartiendrait donc à ce groupe de fées ravisseuses, avec lesquelles la première partie nous a fait faire ample connaissance. Que le thème de la fée ravisseuse ait existé en pays celtique, c'est ce que Miss. P. a fort bien démontré plus haut; qu'il en reste des traces dans le *Bel Inconnu* et *Tyolet*, c'est possible; mais que l'histoire de la Dame du Lac n'en soit qu'une variante, cela me paraît fort peu probable : aucun des textes sur Lancelot ne contient la moindre allusion au fait que la fée aurait élevé pour elle-même le jeune héros, à la moindre jalousie que lui auraient inspirée les nombreuses conquêtes de celui-ci. Le plus ancien de ces textes, le *Lanzelet*, fournit même un argument positif contre cette manière de voir. L'auteur, éprouvant sans doute le besoin d'expliquer les soins que la Dame du Lac prodigue à Lancelot, nous dit qu'elle le destinait à rompre l'enchantement dont son fils Mabûz était victime : si Ulrich eût trouvé dans une version antérieure une explication plausible de la conduite de la fée, il n'eût pas inventé celle-là, qui n'est pas loin d'être absurde, puisque cet enchantement, c'est la Dame du Lac elle-même qui l'a

1. *Cours de litt. celtique*, *passim*, surtout tome V.
2. Sur l'identité de la « fée de mer » dans le *Lanzelet* et de la Dame du Lac, voy. G. Paris dans *Romania*, X, 473, n. 2.

jeté sur son fils, dans l'intérêt de celui-ci [1]. Il est donc plus vraisemblable que dans le récit primitif la fée était la protectrice désintéressée du jeune héros [2] et qu'un remanieur maladroit aura combiné deux thèmes, celui de la protection et celui de l'enlèvement [3].

Il y a dans la troisième partie un chapitre (XIII) où sont soigneusement classées les diverses versions de l'histoire de Ninienne et de Merlin. Mais tout ce qui concerne l'origine et la signification de la légende me paraît bien douteux, pour ne pas dire davantage. Selon Miss P., dont j'essaie de résumer brièvement la théorie, Ninienne serait encore une fée ravisseuse et l'histoire de Merlin, enfermé par elle dans une enceinte de brouillard, se réduirait à une variante des thèmes qui viennent d'être étudiés dans les deux premières parties. Mais cette histoire aurait subi l'influence de la légende de Diane, restée populaire au moyen âge : dans le *Merlin-Huth*, en effet, Ninienne nous apparaît en chasseresse, avec tous les attributs de la Diane antique. De même que Diane, ajoute Miss P., visitait Endymion endormi dans une grotte, de même Ninienne retient Merlin dans une caverne (car c'est d'une caverne qu'il s'agit dans les rédactions B et C, et non plus d'une enceinte de brouillard); enfin Diane étant invoquée par les femmes en couches, il ne faut pas s'étonner, cette première confusion étant admise, que plusieurs versions aient confondu Ninienne avec la Dame du Lac, qui élève Lancelot et ses cousins.

Des nombreuses objections qu'on pourrait faire à ce système, je ne retiendrai que les principales.

Il me paraît d'abord tout à fait impossible de voir dans Ninienne une fée ravisseuse, et même une fée : elle n'a rien de surnaturel et tout son pouvoir magique, elle le tient de l'enseignement de Merlin. Ensuite elle n'attire point Merlin dans les sombres demeures de l'au-delà et elle est si loin de vouloir faire de lui son amant que, si elle surprend ses secrets, c'est précisément pour se mettre à l'abri de ses entreprises [4]. La création, au reste assez moderne, de Ninienne (elle n'apparaît pas avant le *Lancelot* en prose et le *Merlin-Huth*) n'a rien de mystérieux : j'y vois une illustration nouvelle de l'axiome, cher au moyen âge, que la sagesse du plus grand « clerc » ne peut rien contre l' « engien » d'une femme ; cette création marque en somme l'introduction du fableau, ou du moins de l'esprit satirique, dans le roman arthurien.

---

1. Voy. les analyses du *Lanzelet* par G. Paris (*Romania*, X, 473) et Miss J. Weston (*The legend of Sir Lancelot du Lac*, p. 14).

2. Miss P. nous rappelle elle-même (p. 193, n.) que les fées, comme les Parques antiques et les Nornes scandinaves sont souvent représentées comme s'intéressant à la destinée des mortels.

3. Cf. Paton, p. 208 ss. Comme nous allons le voir, la Dame du Lac fut confondue avec Ninienne, dont la chasteté est le trait distinctif; cette confusion n'appuie guère l'hypothèse de Miss P.; elle prouve au moins que le remanieur auquel elle est due n'avait plus aucune idée du rôle que l'on suppose ici avoir été joué par la Dame du Lac.

4. Dans les versions B et C, son aversion pour Merlin est même poussée jusqu'aux dernières limites (voy. p. 213 ss.).

Quant au rapprochement de Ninienne avec Diane, il est certain qu'il a été fait dès le moyen âge (probablement pour la première fois dans le *Merlin-Huth*, dont l'auteur est coutumier de pareilles fantaisies) ; mais Miss P. me paraît n'en saisir ni l'origine ni le vrai sens. Il est évidemment dû à une réminiscence littéraire qui n'a rien à voir avec la tradition populaire ; cette réminiscence provient sans doute de Virgile, que connaissait fort bien l'auteur du *Merlin-Huth*, comme le prouve la mention qu'il fait de Faunus (et de Virgile lui-même). Le rapprochement s'explique par le fait que Ninienne, comme Diane, est chaste. Il y a, du reste, entre les deux légendes, une différence notable : Diane n'enferme point Endymion dans une caverne ; elle se borne à le visiter dans celle où, comme il est naturel à un berger, il a coutume de s'endormir, et le sentiment qu'elle éprouve pour lui n'a rien de commun avec ceux que l'enchanteur inspire à Ninienne.

En dehors des analogies, vraies ou fausses, entre les deux légendes, Miss P. cherche un point d'appui pour sa théorie dans les deux faits suivants : 1° la Dame du Lac, avec laquelle Ninienne est confondue dans plusieurs rédactions (*Lancelot*, *Merlin-Huth*, *Prophéties*), habite près du lac de Diane et a pour frère Dionas, filleul de Diane ; 2° la forme primitive du nom de Ninienne devait être *Nienne* (prononcé *Niāne*), ce qui aurait facilité la confusion avec Diane. Je n'insiste pas sur ce dernier argument, la forme *Nienne* n'existant dans aucun texte et toutes les déductions sur l'origine probable du mot restant pures hypothèses [1]. Quant au premier fait, il s'explique, ce me semble, assez aisément : le compilateur lettré qui avait rapproché Ninienne de Diane se sera plu à l'identifier avec la Dame du Lac, jusque-là anonyme : il obéissait ainsi à une tendance cyclique, maintes fois signalée [2]. Il est remarquable, au reste, que tous les passages où est faite cette identification ont l'air d'additions postérieures et que celle-ci ne modifie en rien, comme Miss P. elle-même le remarque, le caractère primitif des deux personnages. Il était naturel, dès lors, d'attribuer le nom de « lac de Diane » au lac, anonyme, lui aussi, où vivait la fée ; quant au personnage de Dionas, il aura été inventé précisément pour appuyer cette prétendue parenté de Ninienne avec Diane.

L'auteur conclut (p. 248-9) que les romans arthuriens reposent sur des récits mythologiques, maladroitement rationalisés, et que les trois légendes ici étudiées sont sorties d'un « noyau commun ». La première de ces deux idées est peu nouvelle et la seconde, on l'a vu, très contestable. Si je devais résumer d'un mot mon impression sur ce livre, je dirais qu'on y trouve de très diligentes recherches et de très ingénieuses constructions, mais que le résultat obtenu ne me paraît pas, au total, proportionné à l'effort dépensé.

A. JEANROY.

---

1. On peut faire la même objection au rapprochement (p. 244) entre *Nienne* et *Niamh*, nom d'une déesse celtique.

2. Cf. p. 228 le timide essai de rattachement de la légende de Ninienne à celle du Graal.

Nicola ZINGARELLI, **Dante**. Milano, F. Vallardi, 1903. Gr. in-8°, VIII-768 pp. [1]

In this bulky volume Prof. Zingarelli has made an attempt to gather together the *omne scibile* with regard to Dante and his writings. The work is divided into two parts, the first of which deals with Dante's biography, and incidentally with the social, literary, and political conditions of the period covered by his lifetime; while the second deals with his works, that is to say, with those which are commonly accepted as authentic, for the *Epistolae*, and the *Quaestio de Aqua et Terra* are not included in this section, but are treated of separately in the first part.

We may say at once that Prof. Zingarelli has performed his arduous task with a remarkable degree of success, such as probably no other single writer, in Italy or elsewhere, is likely to surpass under existing conditions.

The book opens with an introductory sketch of the history of Florence during the years immediately preceding the birth of Dante. Prof. Zingarelli here records what he regards as a remarkable instance of the « blindnesss » of the Florentines, to which Dante refers, by the mouth of Brunetto Latino, in the *Inferno* (XV, 67 : « Vecchia fama nel mondo li chiama orbi »). In 1254 the Florentines concluded a commercial treaty with Pisa, by the terms of which they were offered by the Pisans the choice between two strong places in Pisan territory, viz. Piombino or Ripafratta. The Florentines, duped by the apparent eagerness of the Pisans to retain Ripafratta, selected this place, which lies inland, instead of Piombino, which would have given them a sea-port. Prof. Zingarelli thinks this was a fatal mistake on the part of the Florentines, as it arrested their commercial expansion and postponed for many years the possibility of their becoming a naval power in the Mediterranean. This is no doubt true, but the shortsightedness of the Florentines on this occasion may very well have proved to be a blessing in disguise, for, as Dr Doren has shown in his *Studien aus der Florentiner Wirtschaftsgeschichte*, it was the very fact that Florence was cut off from the sea, and the untiring efforts she afterwards made to reach it, that led to her subsequent greatness. It is quite conceivable that if she had obtained access to the sea at an earlier period, before she had fully consolidated her commercial position in Tuscany, she might have fared very differently.

In this same introduction Prof. Zingarelli quotes an interesting passage from Boncompagno of Signa (a contemporary of Accursius), who states that he found recorded in the civil law that Italy « non est provincia, sed domina provinciarum », a phrase which was certainly in Dante's mind when he reproached Italy with being « non donna di provincie, ma bordello » (*Purg.*

1. A volume of the *Storia letteraria d'Italia, scritta da una Società di Professori.*

VI, 78), and which, we may add, occurs also in the *Composizione del Mondo* (written in 1282) of Ristoro d'Arezzo.

In his sketch of Dante's youth Prof. Zingarelli ingeniously identifies the « donna giovine e gentile » of § 23 of the *Vita Nuova*, whom Dante describes as being « meco di propinquissima sanguinità congiunta », with the sister of the poet mentioned by Boccaccio as having married Leone Poggi. On the other hand he is almost certainly wrong in assuming from the *data* supplied at the beginning of § 30 of the *Vita Nuova* that Beatrice died on June 19. It is hardly possible to doubt that the actual date of her death was June 8, as was pointed out in this review nearly ten years ago (*Romania*, XXIV, 418-420).

Two interesting chapters (3 and 4) are devoted respectively to « la poesia volgare in Firenze » and to « la dottrina e la nuova poesia », in the course of which the poetical methods of Guittone d'Arezzo, Chiaro Davanzati, Brunetto Latino, Guido Guinizelli, Guido Cavalcanti, and others, are briefly discussed. In his section on Brunetto's *Tesoretto* Prof. Zingarelli hazards the suggestion that the person to whom this poem was dedicated was neither Louis IX of France, nor Alphonso X of Castille, as has been conjectured, but the Guelph captain, Guido Guerra, of whom Dante speaks so highly in Canto XVI of the *Inferno*. We think that he is right in his contention that Brunetto was not Dante's « master » in the ordinary acceptation of the term, in spite of the inference to the contrary drawn by Boccaccio and numerous subsequent biographers. Not only was there a difference of fifty five years in point of age between Dante and Brunetto, but also there is ample evidence to show that the latter was far too much occupied with affairs of state to admit of his having the necessary leisure for playing the part of schoolmaster during the years of Dante's boyhood.

The space allotted in the fifth chapter, entitled « primi studi e letture », to Dante's acquaintance with the literatures of the *langue d'oïl* and the *langue d'oc* is somewhat scanty, and the treatment of the subject is hardly adequate. We are much surprised to find Prof. Zingarelli in this connection speaking of the *Troubadours of Dante* of H. J. Chaytor, recently published by the Clarendon Press, as « buon[a] manuale ». In the opinion of competent critics this book is a very inferior compilation by no means deserving of such a commendation [1]. We suspect that Prof. Zingarelli's knowledge of it was derived at second-hand from one or other of the superficial notices of the book which appeared in certain Italian periodicals.

In connection with Dante's artistic attainments Prof. Zingarelli mentions the various colours introduced in the *Divina Commedia*. He does not specify the « indico legno » of *Purg.*, VII, 74, but we gather that he takes it to indicate ebony. An ingenious suggestion has lately been made by an American

1. Cf. *Romania*, XXXII, 171.

student, Miss M. P. Cook, in « Publications of the Modern Language Association of America » (July, 1903), that the substance referred to by Dante was amber. Miss Cook quotes from Pliny in support of this theory, which, so far as we are aware, is quite novel, and which seems on the whole a very plausible one [1].

We are glad to see that Prof. Zingarelli decisively rejects the hypothesis that Dante is identical with the Ser Durante who composed the poem based on the *Roman de la Rose* to which the title of *Il Fiore* has been given. This hypothesis, which always appeared to us to be based on very flimsy grounds, has now, we hope, received its *quietus*.

In the sixth chapter Dante's relations with Beatrice, and the identity of the latter are discussed. Prof. Zingarelli, who upholds the identification with Beatrice Portinari, rightly attaches great importance to the testimony of Dante's own son, Pietro, on this point in his commentary on the second canto of the *Inferno*. He also endorses the suggestion of Prof. Del Lungo that the marriage of Beatrice Portinari to Simone dei Bardi was a purely political alliance, such as we know to have been frequently contracted in those times in Florence and elsewhere in Italy.

In the survey (in the ninth chapter) of the Latin poets known to Dante it is correctly pointed out that the odes of Horace were a *terra incognita* to him. The statement, however, that the odes had disappeared from literature in Dante's day requires very considerable modification. Prof. Zingarelli appears to be unaware of the fact that all four books of the odes are quoted by Brunetto Latino (at second hand, from the *Moralium Dogma* of Guillaume de Conches) in his *Trésor*, the total number of quotations from this source amounting to no less than two dozen.

In the tenth chapter we find some judicious remarks upon the *tenzone* between Dante and Forese Donati, the recovery of which the world of letters owes to Prof. Del Lungo, and which, in the lately published third edition of the Oxford Dante, for the first time takes its place among the acknowledged writings of Dante. Prof. Zingarelli justly observes that, after all allowance has been made for the coarseness and plain speaking tolerated in those days, it is still impossible not to feel that the « Billingsgate » indulged in by Dante on this occasion to some degree lowers our estimate of his character.

The next seven chapters deal with Dante's political life and exile, every step in the poet's career being exhaustively discussed, from his first appearance on the Consiglio del Podestà in 1295, down to the last scene at Ravenna on September 14, 1321. We think Prof. Zingarelli is right in upholding the authenticity of the so called Giotto portrait of Dante, which was discovered in the Bargello at Florence some sixty years ago through the

1. [Toutefois, voir plus loin, p. 149. — *Réd.*]

exertions of Kirkup and others. There are difficulties, no doubt, in the way of its acceptance as the work of Giotto, but, as Prof. Zingarelli shows, these are not insurmountable.

The second half of the book, as we have already stated, deals with Dante's works. In his discussion as to the correct title of what the majority of Dante scholars now agree in calling the *Convivio*, Prof. Zingarelli states that the epithet *Amoroso*, which does not appear in the editio princeps, was added in the editions of 1529 and 1531. He does not seem to be aware of the edition of 1521, in which the title *Amoroso Convivio* first appeared. He seems to be equally unaware of the very considerable labours of Dr Moore upon the text of this treatise, the results of which were given to the public in the Oxford Dante. We are glad to state that the third edition of the Oxford Dante contains a greatly improved text of the *Convivio* (under that title), as the result of further collations of the mss. by Dr Moore.

Full justice, we are glad to observe, is done to the admirable edition of the *De Vulgari Eloquentia* published by Professor Pio Rajna in 1896. In his account of the editio princeps of the *De Monarchia* Prof. Zingarelli is mistaken in stating that in the title the treatise is attributed to a Dante who was contemporary with Politian. The title merely describes it as « Dantis Florentini de Monarchia libri tres ». The attribution alluded to occurs in the editor's « Epistola dedicatoria », wherein he remarks : « Sunt autem quos adjunximus, primum Dantis Alighierii, non vetustioris illius Florentini poetae celeberrimi, sed philosophi acutissimi atque doctissimi viri, et Angeli Politiani familiaris quondam, de Monarchia libri tres ». More than 250 pages are devoted to the *Commedia*, that is to say, more than a third of the whole book. We think the last chapter of nearly 100 pages on « La Poesia nella Commedia » might with advantage have been considerably curtailed — but possibly, as the book is one of a series, the author has done no more than conform to the scheme laid down by the editor. It is a satisfaction to find that Prof. Zingarelli is sound on the question of the authenticity of the *Quaestio de Aqua et Terra*, and acknowledges the excellent work done by Dr Moore and others in defending the genuineness of the treatise.

The volume concludes with a very useful bibliographical appendix, and a full index of proper names and notable matters, which form a fitting complement to an admirable and judicious, not to say laborious, piece of work.

Paget TOYNBEE.

Eustache Deschamps, Leben und Werke, von Ernst HOEPFFNER, Dr. phil. Strasbourg, Trübner, 1904. In-8°, 233 pages.

Ce volume que M. H. a présenté comme thèse de doctorat à l'Université de Strasbourg, a paru en même temps que l'*Introduction*, annoncée dès 1890, des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* publiées par la Société des anciens

textes français (t. XI et dernier). Bien que cette coïncidence soit regrettable, on ne saurait méconnaître que le livre de M. H. est une œuvre des plus méritoires. La première partie, consacrée à la *Biographie* de Deschamps, comprend la moitié de l'ouvrage. L'auteur, n'ayant pu utiliser les documents d'archives inédits, s'est contenté des sources imprimées : en premier lieu, les volumes de la Soc. des anciens textes, y compris les index du t. X, puis les nombreux écrits relatifs à son sujet, qu'il a dépouillés avec un soin minutieux. Quelques-uns lui ont échappé, entre autres l'article de M. Émile Picot dans les *Mélanges Julien Havet* et celui de M. Ch. Prieur, dans la *Revue des Études historiques*, qui apportent des faits nouveaux sur la famille du poète et sur une des aventures de sa vie processive. M. H. fait naître Deschamps entre 1340 et 1346, et place sa mort entre 1404 et 1407. Un nouveau travail de M. Prieur, confirmant l'existence jusqu'ici un peu douteuse de Gilles, l'un des fils de Deschamps montre que le bailli de Senlis était mort au commencement de l'année 1405, peut-être même à la fin de 1404. Comme il a vécu au moins soixante ans, sa naissance remonte donc au plus tôt à 1344 ou 1345.

La seconde partie du livre de M. H. s'applique aux *Œuvres*, qui sont successivement examinées dans leurs formes extérieures (chapitre un peu abrégé) et dans leurs sources. Le dernier chapitre, sauf en certains points laissés trop dans l'ombre, est de beaucoup le plus original ; M. H. a eu la bonne fortune de découvrir pour le *Miroir de mariage* la part prépondérante d'inspiration due à Hugues de Fouilloy, qui a joué le rôle d'intermédiaire entre saint Jérôme et Deschamps. Deux chapitres finaux s'occupent du fond même de l'œuvre du poète. Peut-être, à cette occasion, M. H. eût-il pu mettre plus de méthode dans le classement des idées qu'il développe et donner plus d'importance à l'élément historique. Malgré ces quelques réserves, ce livre exécuté avec l'esprit critique le plus avisé, est plein de promesses et fait bien augurer des travaux futurs de son auteur.

G. Raynaud.

Französiche Dialektwörter bei Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts, von W. Heymann. Giessen, 1903. In-8°, 102 pages (Thèse de doctorat).

On sait combien sont rares les renseignements directs sur le vocabulaire des patois français avant le XIXe siècle. M. Heymann a fait œuvre utile en dépouillant les principaux dictionnaires pour y relever tous les termes dialectaux qui y ont été admis exceptionnellement à côté des termes de la langue commune. Il a commencé, naturellement, avec le *Dictionaire francoislatin* de Robert Estienne (1539) et a poussé son exploration jusqu'au *Catholicon* de Nemnich, paru en 1793. Les vingt premières pages de sa thèse passent en revue, chronologiquement, les recueils en question, et donnent des détails sommaires sur les auteurs, avec quelques indications sur les sources que chacun

d'eux paraît avoir eues à sa disposition, et le relevé des mots fournis par chaque recueil. Le reste de l'ouvrage est occupé par quinze listes alphabétiques correspondant aux divisions géographiques suivantes : Normandie, Bretagne, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Saintonge, Aunis, Orléanais-Blaisois-Vendômois-Gâtinais-Sologne, Berry, Bourgogne-Bourbonnais, Champagne, Lorraine, Wallonie, Picardie. M. H. a, comme on voit, écarté de parti pris les termes d'origine méridionale pour s'en tenir au domaine conventionnel de la langue d'oïl ; en cela il a obéi aux préoccupations linguistiques de notre époque bien plus qu'aux idées du temps qui a vu naître les recueils étudiés par lui, ce qui n'est peut-être pas très scientifique ; mais le point de vue auquel il s'est placé peut se défendre [1].

Il me semble que l'auteur de cette thèse aurait dû s'expliquer plus nettement qu'il ne l'a fait sur le caractère tout à fait externe du laborieux dépouillement auquel il s'est livré. En fin de compte — et il ne pouvait guère en être autrement — il a relevé non pas tous les termes dialectaux qui figurent dans les recueils qu'il a dépouillés, mais tous ceux qui y figurent avec la mention expresse de leur provenance dialectale. Si l'on croyait, par exemple, trouver dans son travail des renseignements sur l'époque où les formes normanno-picardes *cable* et *caillou* ont pris pied dans la langue commune et ont fini par faire tomber en désuétude les formes héréditaires *chable* et *chaillou*, on serait déçu. M. H. a relevé (p. 85) dans Furetière (1690) le verbe *achesmer* parce que ce mot, mentionné incidemment, donne lieu à la remarque suivante du lexicographe : « On dit encore en picard *achesmer* pour dire *coëffer* » (art. ANGEMME) ; mais il néglige de nous apprendre que le verbe *achem(m)er* et le substantif *achem(m)eresse* sont dans Robert Estienne (1549), dans Thierry (1564), dans Nicot (1606) et dans Cotgrave (1611), parce qu'aucun de ces auteurs n'en a indiqué expressément la provenance, non plus que pour le verbe *acher* « agacer les dents », qui voisine avec eux et que, naturellement, M. H. n'a pas recueilli. Il signale *ébe* « reflux » dans l'édition de 1728 de Richelet parce que le proverbe « ce qui vient d'ébe s'en retournera au flot » y est expressément attribué à la Normandie, mais il ne note pas que le mot et le proverbe sont, dès 1611, dans Cotgrave.

Donc, nous voilà avertis ; il n'y a qu'à prendre notre parti sur ce point et même à reconnaître que M. H. a agi sagement. En revanche, il est permis d'exprimer le regret qu'il ait laissé de côté dans ses dépouillements quelques ouvrages bien connus dans lesquels il aurait trouvé à glaner, notamment ceux de Ragueau, de Monet, de Duez, de Du Cange, de Savary des Bruslons, des auteurs de l'*Encyclopédie* et de l'*Encyclopédie méthodique*.

Ragueau, auteur d'un *Indice des droits royaux*, etc., paru en 1583, plusieurs

---

1. M. H. a exclu de sa publication actuelle les termes que ses sources qualifient de « parisiens » ; il doit les donner ultérieurement dans la *Zeitschr. für franz. Spr. und Liter.*

fois réimprimé, finalement fondu dans le *Glossaire du droit françois* de Laurière (1704), est la source principale où a puisé Cotgrave pour les termes de droit provincial qu'il enregistre.

Monet dans son *Invantaire* (1635) a plus d'un mot dialectal, ce qui tient ou à son origine [1] ou à ses lectures, mais il indique rarement la provenance des mots de ce genre; cela lui arrive cependant quelquefois. Je note qu'il est le premier de nos lexicographes à avoir recueilli le mot *beton* dans le sens usuel, ce qu'il fait en ces termes : « *Beton, espece de repous... dont on fonde les bastimans à Lyon et autre part.* » Il donne *carpot* comme Cotgrave et comme, plus tard, Trévoux, mais il est seul à noter que ce mot, qui désigne « la part de vendange du propriétaire de la vigne divisant les fruits avec son vigneron », est usité en Bourbonnais [2].

Des nombreuses publications de Duez, je ne veux citer ici que son *Dittionario italiano-francese*, dont la première partie est datée de 1660 et la seconde (français-italien) de 1659 : c'est un plagiat d'Antoine Oudin, avec quelques intéressantes additions, dont plusieurs se rapportent au sujet qui nous occupe. Duez n'est guère plus riche que son modèle, mais il remonte parfois à Cotgrave pour mettre au clair le caractère dialectal du mot. Comparez l'article *cagarole* dans les trois auteurs : « Cagarole de mer. *A Periwincle.* Langued. (Cotgrave) — Cagarole, *spetie di conchiglia* (Oudin). — Cagarole, et virlis, *cagarolo, et caragnolo, pesce di conchilio.* vn mot de Languedoc (Duez) ». C'est aussi probablement à Cotgrave que remonte cet article de Duez, qui n'a rien d'analogue dans Oudin : « Rousseau, ainsi appelle-t-on en Normandie le cancre de mer, *porrescia, granchio rosso* [3]. » En voici un autre dont je ne connais pas la source et qui n'en est que plus précieux : « Beccasse, pour vn cheval pie en Lorraine, *pica, gazza, cauallo pezzato.* »

L'oubli de Du Cange est inexplicable et inexcusable : du moment que l'on vise les lexicographes, sans épithète, le nom de Du Cange se présente infailliblement à l'esprit. Il est d'autant plus fâcheux que M. H. n'ait pas songé à lui que Du Cange est Picard, comme chacun sait, et qu'il aime à montrer çà et là qu'il est familier avec le dialecte de sa province natale. D'ailleurs Carpentier, continuateur de Du Cange, cite non moins volontiers des

---

1. C'est ainsi qu'à côté de *chanvre* il glisse, sans crier gare, *cheneve*, ce qui n'est que la transcription de la forme usuelle en Savoie, en Lyonnais, en Bourgogne, etc. — Notons en passant que le Père Monet est né à Bona, hameau de la commune de Dortan (Ain), en Bugey, et non à Bonneville, en Savoie, comme le disent beaucoup de dictionnaires ; cf. Baker et Sommervogel, *Bibl. de la Compagnie de Jésus*, à l'art. MONET.

2. Cf. l'art. CARPOT de Godefroy.

3. M. H. a relevé tout l'article ROUSSEAU de Cotgrave, où il y a 5 sections ; la 4e est d'accord avec l'article de Duez : « also the Grabfish tearmed a Pungar (Normand). » Malgré la place du point et virgule, il est certain qu'il faut attribuer la qualification *Normand* à la 4e section et non à la 5e : cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 226.

formes dialectales. Voici quelques exemples pris au hasard. Du Cange fait cette observation à l'art. CAVANNA : « Vocem retinent Gallo-Belgæ : noctuam enim vulgo *cahuan* vocant, unde politiores *chahuan* effinxerunt. » De même, à l'article JUPA 1 : « *Jupellum*, Picardis *jupel*, aliis *jupon*. » Carpentier, à l'article CANABESUM, affronte le picard *canvre* au français *chanvre*. Il est inutile d'insister ; il suffit de constater que les mots *cahuan*, *canvre* et *jupel* manquent dans la section « Picardie » de M. Heymann.

Le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons, paru en 1723, renferme un grand nombre de mots techniques dialectaux que M. H. ne cite que d'après le *Dictionnaire de Trévoux* de 1771 ou qu'il ne cite pas du tout ; l'*Encyclopédie* de 1751 a été mise à contribution par Schmidlin (1771), et l'*Encyclopédie méthodique* par Nemnich (1793) : M. H., qui a dépouillé Schmidlin et Nemnich, aurait gagné à remonter à la source première de ses citations.

A s'en tenir aux recueils maniés par M. H., il faut reconnaître que peu de mots lui ont échappé. Voici cependant quelques oublis que j'ai notés en ce qui concerne Cotgrave et Oudin : *aisné*, terme de droit normand (Cotgrave) ; *amasser la disme de l'ail*, proverbe poitevin (Cotgrave, art. AIL, AMASSER, DISME) ; *chabins*, moutons du Berry (Cotgrave) ; *chapel de roses*, cadeau tenant lieu de dot, en Loudunois (Cotgrave) ; *erramenter*, en Normandie (Cotgrave, d'après Ragueau) ; *morhouc*, marsouin, en Bretagne (Cotgrave) [1] ; *ouelle* (= *ovelle*), nom de l'ablette à Rouen (Cotgrave) [2] ; *raspé*, dans l'expression *vin raspé*, usitée en Bourgogne (Oudin) ; *saunelage*, terme de droit breton (Cotgrave, art. DROICT) ; *touc*, égout, en Bretagne (Cotgrave) ; *vertemoulte*, terme de droit normand (Cotgrave, art. DROICT).

La répartition géographique des mots recueillis est généralement bien faite, sauf un cas particulier que je vais examiner.

M. H. attribue à l'Aunis le substantif féminin *varenne* qu'il ne connaît que par le *Dictionnaire de Trévoux* de 1771, dont il donne l'extrait suivant : « Terme de commerce. Mesure des grains, dont on se sert en quelques lieux de la Savoye, particulièrement à la Rochelle. La varenne pèse 31 livres poids de Genève. » L'article de Trévoux est copié sur le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons, dont j'ai parlé plus haut, mais il est copié exactement. Ce que ne fournit pas la simple comparaison du texte cité avec sa source doit être demandé à la critique géographique : il est clair que le mot *varenne* appartient à la Savoie [3], non à l'Aunis ; et, comme il n'y a pas en

1. On pourrait croire que M. H. a omis sciemment ce mot parce qu'il n'entrait pas dans son plan d'enregistrer le vocabulaire bas-breton, mais seulement celui du pays gallo ; mais alors pourquoi donne-t-il, d'après Nemnich, *garz* « oie » et *levenegate* « morue » ?

2. Cf. mes *Mélanges d'étym. franç.*, p. 22, et *Romania*, XXXIII, 586.

3. Je ne trouve pourtant rien d'approchant dans le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux.

Savoie de localité du nom de *La Rochelle*, il faut supposer une faute d'impression pour *La Rochette*, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chambéry.

Cet exemple montre que la thèse de M. H. n'est guère qu'une réunion de matériaux à l'état brut [1]. Peut-être l'auteur sera-t-il un jour capable de faire œuvre de critique personnelle, ce que je souhaite sincèrement. En tout cas, il a mis entre les mains des lexicographes français un véritable *Uebungsbuch* et taillé de l'ouvrage pour les maîtres aussi bien que pour les apprentis. On ne se doute pas assez des efforts qu'il faut faire pour lutter contre l'erreur dans ce domaine infesté de monstres : seule la critique des gloses latines du haut moyen âge peut en donner une idée. Maints articles recueillis sans aucune remarque par M. H. arracheront aux plus savants le même aveu qu'à Grævius mis en présence de certaines des gloses attribuées (à tort) à Isidore de Séville : *Haec sunt monstra quae Herculi domanda relinquimus.*

Voici un échantillon de ce qu'il faudrait faire. M. H. a extrait de Cotgrave l'article suivant, classé dans la section « Normandie », conformément à l'indication « Normand », donnée par le lexicographe : « Cessiouner. *To eat betweene meales ; to take an afternoones repast.* » Je n'hésite pas à affirmer que ce mot *cessiouner* n'a aucune existence réelle et qu'il est le produit de deux fautes typographiques, l'une (la plus grave) à l'initiale, l'autre à la désinence : c'est un travestissement de *ressionner*, verbe connu, que l'on peut voir dans Godefroy, sous RECIONNER [2]. Il reste à trouver la source de Cotgrave pour déterminer si *ressionner* a vraiment droit à la qualification de « normand », les glossaires modernes ne le signalant qu'en Poitou et dans le Haut et le Bas Maine. Mais ce n'est pas tout. Le monstre *cessiouner* une fois introduit dans l'organisme lexicographique, il y a fait des ravages qu'il faut réparer.

---

1. En voici un autre d'un genre différent. M. H. a un article *csaras* (p. 90) qui se compose uniquement des quatre mots par lesquels s'ouvre l'article ÉCHALAS du *Dict. etymol.* de Ménage : « Les Picards prononcent *csaras*. » La forme *csaras*, répétée dans l'édition Jault (1750), est évidemment fautive. Dans les *Origines* (1650), on lit à l'art. ESCHALAS : « Il y en a qui escrivent *escharas*, comme le prononcent les Picards, et qui le dérivent du Grec χάραξ, qui au genre feminin signifie la mesme chose. » Conclusion : *csaras* est issu de *escharas*, faute d'impression pour *escharas*, qui n'a rien de spécialement picard. Il est évident, en outre, que Ménage a copié Nicot en oubliant l'essentiel (à notre point de vue), à savoir la forme picarde. Comparez le texte du *Thresor* (M. H. le cite p. 91, mais il omet le plus utile) : « Aucuns veulent tirer ce mot de χάραξ vocable Grec prins au genre feminin... et dient qu'il le faudroit escrire et prononcer *Escharas*, ainsi que fait le Picard, qui dit *Escaras*. »

2. *Ressionner* est tiré de *ression*, dérivé du subst. fém. *ressie*. Le rapport de ces mots avec *reciner* est plus que douteux : cf. la note de G. Paris à ce sujet, *Romania*, XXIII, 614. Mais je ne suis pas convaincu que M. Horning ait vu juste en expliquant *ressie* par un type *reexĭta (*Zeitschr. für rom. Phil.*, XXI, 459).

Antoine Oudin, ayant toujours Cotgrave sous les yeux, lui a emprunté *cessiouner*, qu'il a instinctivement corrigé en *cessionner*, et, sans prendre la peine de lire et de comprendre la définition donnée par Cotgrave, il a intrépidement traduit *cessionner* en italien par « far cessione » ; puis Duez a copié Oudin, et nous avons ainsi deux témoignages formels de l'existence au XVIIe siècle d'un verbe français *cessionner*, lequel fait l'effet d'être avec le substantif *cession* dans le même rapport que *questionner* avec *question*, *démissionner* avec *démission*, *solutionner* avec *solution*, etc. Et pourtant *cessionner* n'a pas d'existence réelle ; ce n'est qu'un fantôme de mot.

A. Th.

Histoire générale du théâtre en France. I, Le théâtre sérieux du moyen âge, par Eugène Lintilhac. Paris, Flammarion. In-12, 340 pages.

M. Lintilhac a trouvé au Sénat des loisirs que ne donne pas toujours l'Université. Il annonce une œuvre de longue haleine, en dix volumes, dont les deux premiers seront consacrés presque exclusivement au moyen âge, et qu'il dédie « en hommage ému » à la mémoire de Gaston Paris. Quelques préventions que l'on ait contre la manière un peu tapageuse de l'auteur et son style à ramage, il n'est que juste de reconnaître les très réelles qualités du volume qu'il vient de donner au public. C'est un volume « sérieux » dans la mesure même où le sujet le comporte — on sait que le théâtre sérieux du moyen âge est rarement « sérieux » à outrance.

Après une introduction très nourrie — surtout d'érudition germanique — sur le drame liturgique latin ou mi-parti, vient un premier chapitre sur le répertoire et la mise en scène. Puis l'auteur passe en revue, dans trois grandes sections fort judicieusement établies, le drame biblique, le drame hagiographique et le drame profane, allant ainsi du mystère anglo-normand d'*Adam* à la moralité de *La pauvre fille villageoise laquelle ayma mieux avoir la teste coupée par son pere que d'estre violee par son seigneur*, semant sa route d'analyses intéressantes, de rapprochements piquants ou de simples lazzi destinés à tenir le lecteur en haleine. Une conclusion de huit pages souligne la médiocrité surprenante de notre théâtre religieux et annonce l'avènement du « drame bourgeois ».

Écrit pour le grand public, ce livre prête naturellement le flanc à la critique de détail. Les philologues constateront sans étonnement et avec résignation que Wace y est encore indéracinablement *Robert Wace* (p. 85), que Philippe de Remi y redevient *Philippe de Reimes* (p. 229), qu'une allusion à la chanson de geste de *Girart de Viane* y est appliquée à la *Chanson de Roland* (p. 87), etc. Ils pourront aussi se convaincre que M. Lintilhac, né quelque cinquante ans après De Coussemaker, ne sait pas plus d'ancien français que l'éditeur des *Drames liturgiques*, puisque, republiant un fragment de l'*ordinaire* du

monastère d'Origny-Sainte-Benoîte (p. 46-47), il reproduit des fautes de lecture et des contresens criants : *touaille* veut dire « nappe » et non « toile »; *le ves*, traduit par « les voies », est probablement une faute pour *le nef* « la nef »; *ancors que les Maries maingnent*, traduit par « encore que les Maries restent sur place », doit être lu *ançois que les Maries i vaingnent*, et traduit par « avant que les Maries y viennent »; *linsel*, traduit par « linceul », doit être lu *luisel* et traduit par « cercueil ».

Nous souhaitons que le succès de l'œuvre d'ensemble entreprise par M. Lintilhac lui permette d'en réimprimer bientôt le début et d'en faire disparaître les petites taches de ce genre, que nous devions loyalement signaler ici, mais qui ne nous empêchent pas de goûter ce qu'il y a de bon dans son livre. Il est évident que plus l'auteur avancera vers la période contemporaine, plus il sera maître de son sujet; mais ce premier volume même, qui témoigne d'une lecture considérable et en présente les résultats dans un cadre habilement tracé, pourra rendre quelques services, car il ne fait double emploi avec aucun de ceux qui ont été consacrés jusqu'ici au théâtre sérieux du moyen âge.

A. Th.

Etymologisches, von A. Tobler. Berlin, 1904. In-8, 16 p. (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, classe de philosophie et d'histoire, séance du 27 octobre).

Ce mémoire contient trois étymologies distinctes, toutes relatives au français, ancien ou moderne : *respasser*, *voisdie*, *par cœur*.

Respasser est essentiellement neutre et signifie « se remettre d'une maladie, revenir d'une défaillance, échapper à un danger »; il s'emploie parfois pronominalement dans le même sens; fréquemment il prend le sens transitif de « faire revenir, remettre, sauver ». M. T. refuse d'y voir, soit un composé du verbe ordinaire *passer*, soit un composé ayant pour base le participe déponent latin passus, de patior; il le tire du substantif *espace*. J'avoue que je ne puis me rendre à ses raisons, et que je crois à la parenté de *respasser* et de *passer* parce que l'on trouve dès le XIIe siècle le substantif verbal *respas*, parce que l'on a des raisons directes et indirectes d'admettre la forme concurrente (mais beaucoup plus rare) *repasser* (donnée par Cotgrave comme « old French »), et enfin parce qu'un texte de la première moitié du XIe siècle, cité dans Du Cange, contient la phrase suivante : « ad vitam, sola Dei misericordia protelante, *repassat* » (Vie de saint Géri, évêque de Cambrai).

Voisdie, d'abord *veisdie*, « ruse » n'aurait rien à voir, d'après M. T., avec l'anc. franç. *veisié* « habile », qu'on explique par le lat. vitiatus, mais se rattacherait à l'adjectif *visde*, variante de *viste* (franc. mod. *vite*), qui lui-même viendrait du lat. vegetus : le subst. *voisdie* ayant à côté de lui un

adj. *voisos* < vitiosus, qui faisait l'effet de lui être apparenté, a ensuite passé son *d* à deux thèmes d'origine différente (h. all. bôsi et lat. otium) d'où le français a tiré *boisdie* et *oisdif*. Il est inutile de dire que cette grosse affaire est plaidée avec infiniment de science et d'ingéniosité ; l'avocat ne s'attend probablement pas à ce qu'on lui donne raison sur tous les points (le passage de vegetus à *viste*, *visde* est particulièrement difficile à admettre), mais on reconnaîtra unanimement qu'il a beaucoup fait pour la solution définitive du problème.

La notice sur *par cœur* est un modèle achevé d'étude sémantique et psychologique qui ne laisse aucun doute sur l'origine de cette locution : c'est bien le latin cor, et non chorus, qui y est en cause, quoi qu'en pensent M. D'Ovidio et ses partisans (cf. *Romania*, XXXII, 698) : l'espagnol *de coro* doit provenir de quelque méprise assez récente.

A. Th.

Le Folk-lore de France, par Paul Sebillot. T. Ier, *Le Ciel et la Terre*. Paris, librairie orientale et américaine, 1904. In-8°, VI-491 p.

A en juger par ce premier volume, l'ouvrage de M. Sebillot sera l'un des répertoires les plus riches et les plus commodes à consulter qui aient jamais été faits de cet ensemble de croyances et de superstitions populaires que l'on désigne actuellement sous le terme assez peu précis de *Folk-lore*. Il se rapporte, d'après le titre, à la France seulement, mais en fait, il comprend aussi la Suisse romane et la Belgique wallonne. On sait d'ailleurs que les mêmes traditions se retrouvent souvent en des pays éloignés les uns des autres et de langues différentes. M. S. a fait un puissant effort pour grouper et classer une masse énorme de faits dispersés entre des centaines de publications spéciales par de très nombreux travailleurs. Lui-même, comme on le sait, avait largement contribué par des travaux de première main, que nous avons souvent mentionnés (IX, 328, 351 ; X, 320, 461, etc.), à augmenter la somme de nos connaissances dans cet ordre d'études. Le premier livre (*Le Ciel*) est divisé en deux chapitres : I, les astres ; II, les météores. Le deuxième (*La Nuit et les Esprits de l'air*), renferme également deux chapitres : I, la nuit ; II, les chasses aériennes et les bruits de l'air. Le troisième livre (*La Terre*) est le plus long : I, la terre ; II, les montagnes ; III, les forêts ; IV, les rochers et les pierres ; V, les empreintes merveilleuses. Le quatrième livre, enfin, contient deux chapitres : I, les dessous de la terre ; II, les grottes. Cette division est fort acceptable, et s'il peut y avoir quelque hésitation pour la place de certaines superstitions, cet inconvénient, inévitable en tout classement, sera sans doute compensé, une fois l'ouvrage terminé, par une table générale. Si méritant que soit l'ouvrage, il semble cependant qu'il y ait deux critiques à formuler. La première, c'est que M. S. a négligé de dépouiller les ouvrages qui traitent des pays étrangers. Outre qu'il s'est privé par là de

rapprochements intéressants, il est certain qu'il eût trouvé dans les écrits de Grimm, de R. Köhler, de Mannhardt, de Pitré et de bien d'autres beaucoup d'indications utiles sur le folk-lore français. L'autre critique est que M. S. ne s'est pas suffisamment préoccupé de relever les exemples anciens des croyances qu'il enregistre d'après des sources en quelque sorte contemporaines. Ainsi, à l'endroit où il est parlé des jours connus en certains pays sous le nom de « saints de glace » (p. 123), il y avait lieu de mentionner les « jours d'emprunts », croyance qui a été constatée non seulement à une époque relativement moderne, mais encore à une date fort ancienne (*Romania*, III, 294, 499 ; XXVI, 98). Dans le chapitre consacré aux « chasses aériennes », il est question de la « mesnie Hennequin » (p. 167 et suiv.). N'était-ce pas l'occasion de rappeler que cette superstition est attestée dès le moyen âge ? [1] Pour les enfants changés ou substitués (p. 439), les *chaujons*, comme on disait en ancien français, il y a des témoignages qui remontent à une période ancienne du moyen âge (voir *Romania*, XXXII, 352). M. Sebillot aura sans doute, en son prochain volume, à s'occuper des charmes, qui se présentent sous des formes diverses (prières, inscriptions plus ou moins cabalistiques, etc.). Il ne devra pas négliger la littérature du moyen âge qui est si riche en cette matière.

P. M.

---

1. G. Raynaud, *La mesnie Hellequin* dans les *Études romanes dédiées à G. Paris* (cf. *Rom.*, XXII, 138) ; F. Lot, dans *Romania*, XXXII, 423 et suiv., etc.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVIII, 5. — P. 513, A. Horning, *Fraise, framboise*. Le mot *fraise* représente-t-il un type *frasea, d'ailleurs non attesté, à côté de fraga ? M. H. montre qu'il n'y a pas de raisons suffisantes de le croire : partout où l'on trouve de prétendus représentants de *frasea, ils sont phonétiquement anormaux et ne peuvent être que des formes importées ; il n'y a d'exception que pour l'Ile-de-France et le français du centre en général ; l'espagnol *fresa* phonétiquement correct se comporte par ailleurs comme un mot d'emprunt. Le point de départ de toutes ces importations serait la région parisienne, centre de culture pour la fraise ; l'histoire de cette culture, autant qu'on la peut reconstituer, paraît confirmer les résultats de la recherche linguistique. A-t-on dès lors le droit de reconstituer un lat. vulg. *frasea pour expliquer la forme française isolée ? Cela paraît difficile et cela ne serait pas nécessaire, si l'on pouvait admettre que le français *fraje < fraga a été influencé par le mot voisin *frambeise* jusqu'à devenir *fraise*. Les confusions qui se produisent ailleurs entre les noms de ces deux fruits autoriseraient cette hypothèse. — Quant à *framboise* c'est l'anc. ht allem. brambęri « mûre », introduit en Gaule au degré plus ancien brambęsi, accentué, selon la règle latine, sur la pénultième, transformé en *frambeise* sous l'influence de fraga, puis transporté de la région parisienne, en même temps que *fraise* et pour les mêmes raisons, dans nombre d'autres régions. Cependant brámberi s'était conservé avec son accentuation germanique, d'où brámb'ri : la disparition, par dissimilation, du premier des deux groupes br expliquerait le type *ābr* (Lorraine et Franche-Comté [1]) et les formes apparentées qui se rencontrent en rétique, dans l'Italie du Nord et jusqu'en Toscane. — P. 535, F. D'Ovidio, « *Impennarsi* » *ed altre voci affini*. M. D'O.

1. Cf. Gilliéron-Edmont, *Atlas linguistique de la France*, carte 609. Le domaine de *ābr* y apparaît comme plus étendu : nos 166, 167, 178 (Ardennes), 179 (Aisne), 147 (Marne) et, à l'ouest du Rhône, 824, 825 (Ardèche), 813, 814, 815, 817 (Haute-Loire), 816 (Loire), 809 et 703 (Puy-de-Dôme). Noter aussi les exemples de confusion avec *mûre* sur des points très différents ; cf. carte 608 (*fraise*), le no 821 et la note.

distingue nettement le lat. penna « plume » de pinna « objet aigu ou saillant », auquel il rattache *impennarsi* « se cabrer », et plus ou moins directement beaucoup d'autres mots ou d'emplois d'autres mots; chemin faisant il s'occupe de radicaux tout à fait indépendants de pinna. Voici les mots dont il traite le plus longuement : lat. bipennis; esp. *empeine*, *empinar*, *pendon*, *pinaculo*; français *cabrer*, *empeigne*, *manige*, *pennon*, *pignon*, *pinacle*; ital. *maneggio*, *novizzo*, *penna*, *pennacchio*, *pignone*, *pináculo*, *rubizzo*; ital. du sud *pennata*, *penuccia*, *suppigno*; sarde *impinna*, *pinnacuzza*, *pinneddu*. Noter aussi les représentants de pinna dans la toponomastique espagnole, italienne et française. — P. 550, Ramiro Ortiz, *Il « Reggimento » del Barberino ne' suoi rapporti colla letteratura didattico-morale degli « ensenhamens »*. [L'auteur dit, avec raison, que Fr. da Barberino n'a fait aucun usage des *ensenhamens* qui nous sont parvenus, et qu'il a dû connaître d'autres compositions du même genre que nous n'avons plus. Mais, quand il essaie de déterminer quelles furent ces autres compositions, il en est réduit comme ses devanciers à des conjectures. En somme, peu de nouveau. Çà et là des opinions contestables. Ainsi (p. 553) M. Ortiz fait une note pour défendre la vieille façon d'écrire « Amanieu *des Escas* », tandis qu'il faut évidemment lire *de Sescas*, comme je l'ai proposé ici même (I, 384); l'argument qu'il invoque (une rime où figure le mot *escas*), n'a aucune portée quelconque. *Sescas*, en latin *de Sescariis*, est absolument sûr. P. 558, note. M. O. rappelle que les vers de la comtesse de Die cités par Redi dans son *Bacco in Toscana* ne se retrouvent pas ailleurs. Assurément, mais sont-ils authentiques? — P. M.]. — P. 571, H. Andresen, *Zu « Jourdain de Blaivies »*. Collation du ms. et corrections. — P. 579, H. Vaganay, *Le Vocabulaire français du seizième siècle. Deux mille mots peu connus*. En attendant le Dictionnaire de la langue du XVIe siècle, qui nous manque toujours, il nous faut nous réjouir de tout ce qui viendra ajouter un peu à Cotgrave et au *Complément* de Godefroy. C'est une contribution de ce genre que nous donne M. V., qui nous promet deux mille mots non cités par Cotgrave, et recueillis pour la plupart dans les auteurs de la seconde moitié du XVIe siècle : ce premier article nous donne environ 400 mots de *A* à *Dur*. Mais ce procédé de publication morcelée est-il bien commode pour un lexique? Et puis M. V. nous donne ses exemples sans un mot d'explication, qui parfois serait fort nécessaire.

MÉLANGES. — P. 672, W. Meyer-Lübke, 1. Portug. *colaga* « petit chemin [1] » (Rio Frio et Miranda) < *colaca pour cloaca; *l* intervocalique n'est pas tombé, comme dans caelum > *ceo*; M. M.-L. pense pouvoir expliquer ainsi cette anomalie : *l*, dans colaca, n'était pas semblable à *l* de caelum parce qu'avant la métathèse il avait subi dans le groupe cl un commence-

1. Le passage du sens de « égout, ruisseau » à celui de « chemin étroit » ne semble pas faire difficulté. J'en trouve un exemple dans le *Corpus glossariorum*, II, 573, 22 (*Glossae nominum*, ms. IXe s.) : cloaca. angustiae viarum uel aquae ductus.

ment d'altération et était devenu l' *l exilis*. — 2. Sard. *annangere*, part. *annattu* « joindre, etc. », reformation sur le modèle de plangere, etc., d'après le part. nactus de nanciscor. — P. 603, G. Bertoni, *Schinippo*. M. B. réunit quelques exemples italiens ou latins de ce mot qui désigne un couteau pointu et qu'il rattache au german. schnipp-. — P. 605, A. Horning, *morgue*. M. H. montre que le sens moderne a pu se développer d'emplois anciens avec la valeur de « remontrances, conseils » ; *morgue* serait alors un déverbal de *morguer*, et celui-ci, apparenté à morigerare, représenterait *moricare. Il resterait encore, pour expliquer la forme, à admettre que le mot français est d'origine picarde ; la dérivation sémantique paraît très plausible. — P. 611, J. Ulrich, Rätorom. *supchia*, *sobchia*, « tabouret » <*suppedia.

COMPTES RENDUS. — P. 612, Brenndörfer János, *Romdn (Oldh) elemek as erdélyi szász nyelvben* [Les éléments roumains dans la langue des Saxons de Transylvanie] (S. Puşcariu). — P. 613, O. Driesen, *Der Ursprung des Harlekin* (K. Vossler). — P. 615, A. Candrea-Hecht, *Les éléments latins de la langue roumaine : le consonantisme* (S. Puşcariu). — P. 619, R. Lanchetas, *Gramática y Vocabulario de las obras de Gonzalo de Berceo* (P. de Mugica). — P. 621, J. F. D. Blöte, *Das Aufkommen der Sage von Brabon Silvius, dem brabantischen Schwanritter* (E. Martin). — P. 622, *Revue de philologie française et de littérature*, XVII, 1893 (E. Herzog). — P. 626, *Archiv für lateinische Lexicographie*, XIII, 2-3 (E. Herzog). — P. 627, *Giornale storico della letteratura italiana*, XLIII, 1-3 (B. Wiese). — P. 632, *Revue des langues romanes*, XLVI, 1903 (Schultz-Gora). — P. 634, *Le Moyen Age*, XVI, sept.-octob. 1903 (F. E. Schneegans). — P. 635, *Romania*, XXXIII, 1904, fasc. 1 (G. G. et W. Meyer-Lübke). Ce fascicule contenait une note sur la dissertation de M. Beszard, *Les larmes dans l'épopée* (publiée dans la *Zeitschrift*, XXVII, 4-6). D'après M. G. G., ce compte rendu dénote une connaissance insuffisante de l'épopée antique et médiévale, et aussi l'inintelligence des études comparatives sur l'épopée : jugement sommaire. Sur le premier point, l'auteur de la note incriminée pourrait facilement faire appel. Quant aux comparaisons entre épopées, l'on n'a pas mis en question leur intérêt général pour l'histoire des littératures et des civilisations, mais il reste vrai que, pour chaque espèce, l'utilité des rapprochements se mesure à la valeur des conclusions qu'on en peut tirer. Qu'on se reporte donc à celles de M. Beszard [1] ! — P. 638, Livres nouveaux.

---

1. [A l'occasion de ma notice sur le légendier de la Laurentienne, M. Gröber me renvoie à son *Grundriss*, II, 1, 990. Mais il ne se trouve à cet endroit aucune indication qui pût m'être de la moindre utilité. M. Gr. pourra au contraire, dans une nouvelle édition, compléter d'après mon mémoire ce qu'il dit des traductions françaises de Jacques de Varazze. M. Gr., en outre, croit utile d'appeler mon attention sur une longue série de manuscrits renfermant des vies de saints, qu'il m'énumère complaisamment. Qu'il me soit

P. 639, C. Nigra, Additions et corrections à des notes étymologiques (*Zeitschr.*, XXVII, 343, 345 ; cf. *Romania*, XXXIII, 129, où il faut corriger à la ligne 22, *caralina en *caralnia). — P. 640, Santorre Debenedetti corrections à l'art. sur Angelo Colocci (*Zeitschr.*, XXVIII, 56; cf. *Romania*, XXXIII, 293).

Dans le compte rendu du t. XXVIII, fasc. 1, de la *Zeitschrift* (*Romania*, XXXIII, 293, l. 39), l'explication de la locution *entre chien et loup* a été attribuée par erreur à M. Cornu. La note de la *Romania* à laquelle je renvoyais est de M. Cuervo.

M. Roques.

Romanische Forschungen [1], t. XIV, 1903. — Première partie. P. 1-102, Alfred Brossmer, *Aigar et Maurin, Bruchstücke einer Chanson de geste nach der einzigen Handschrift in Gent neu herausgegeben*. L'introduction donne des indications sommaires sur les fragments du manuscrit et les travaux antérieurs à la présente édition, discute les allusions de Bertran de Born et de Guiraut de Cabreira, analyse les fragments, étudie les noms propres de lieux et de personnes qu'ils contiennent, puis l'état phonétique et morphologique révélé par les rimes. M. Br. conclut que la chanson appartient à la deuxième moitié du XIIe siècle ; il n'a pu retrouver dans les fragments conservés la preuve d'un remaniement qui nous permettrait de supposer un état antérieur et en particulier une forme assonancée, comme le pensait M. Stimming (*Grundriss*, II[1], 5); le récit et le groupement des personnages sont nés de l'imagination du poète ; celui-ci appartenait à la région intermédiaire

---

permis de dire que tous ces mss. me sont connus, et qu'il en est dans le nombre sur lesquels (ce que M. Gr. aurait pu savoir) j'ai publié des travaux particuliers. Ainsi le ms. 9 d'Épinal est un exemplaire du légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique auquel j'ai consacré, dans les *Notices et extraits*, t. XXXVI, un mémoire de plus de soixante pages, où ce ms. est dûment décrit. Le ms. de Nîmes 54 est un recueil d'extraits *latins* de la Légende dorée. Je ne vois pas bien à quel titre j'aurais eu à le citer. D'autres mss. que me cite M. Gr. sont des copies de la traduction de Jean de Vignai. Qu'avais-je à en faire ? Dans le ms. 1430 de Rouen il y aurait un légendier daté de 1399 dédié à Isabeau de Bavière. Ici M. Gr. s'est embrouillé dans ses notes. L'ouvrage dédié à Isabeau de Bavière est une histoire de la passion du Christ; 1399 est la date de l'ouvrage, non du ms. J'ai, le premier, fait connaître cette composition, dont on a de nombreuses copies, dans mes *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France*, p. 31. D'une manière générale, je crois pouvoir dire sans présomption que, du moins en ce qui concerne les traductions françaises des vies de saints, j'ai peu de chose à apprendre de M. Gröber. — P. M.]

1. Pour les tomes XI-XIII, cf. *Romania*, XXXI, 630 sqq. Nous laisserons de côté les travaux qui, par la date trop moderne des sujets qui y sont traités sont en dehors du cadre de la *Romania*.

entre le domaine français et provençal et plus précisément au domaine qui s'étend du sud du Poitou à la Gironde ; le copiste des fragments était de langue d'oïl, sans doute du nord du Poitou. L'appareil critique donne les leçons de Scheler, les corrections de Bartsch, Tobler, etc. La numérotation erronée de Scheler est reproduite pour la facilité des recherches, à côté de la numérotation correcte des vers. Suit un index des noms propres et un index des mots les plus importants. — P. 215-310, Joh. Sorgel, *Ueber den Gebrauch des reinen und des präpositionalen Infinitivs im Altfranzösischen*. Une trentaine de textes échelonnés du XIe siècle au premier tiers du XIIIe servent de base à cette étude ainsi divisée : I, *Infinitif dépendant d'un verbe* : 1, Infinitif seul ; 2, Infinitif avec *à* ; 3, Constructions hésitantes, avec ou sans *à* ; 4, Infinitif avec *de* ; — II, *Infinitif dépendant d'un nom (substantif, adjectif)* : 1, avec *a* ; 2, avec *de* ; — III, *Infinitif après des expressions composées* ; — IV, *Infinitif sujet* ; — V, *Infinitif absolu, avec prépositions diverses* ; — VI, *Infinitif remplaçant un mode personnel*. Suit un index des verbes construits avec l'infinitif. Peut-être eût il mieux valu étendre un peu moins le champ des recherches, et, dans ces limites chronologiques réduites, examiner le plus de textes possible pour déterminer d'une façon plus précise les règles ou les hésitations de l'usage à une certaine époque ; cela eût encore ajouté, me semble-t-il, à l'utilité de ce dépouillement. — P. 321-338, Leo Jordan, *Girartstudien*. Voir sur ce travail, *Romania*, XXXII, 619. — P. 338-430, Adolf Zauner, *Die romanischen Namen der Körperteile*. M. Z. avait été précédé par M. Tappolet dans cet ordre de recherches sur les dénominations diverses attribuées à un même objet ou une même notion, mais il a le premier tenté de lui donner un nom. Il en a choisi un qui paraît devoir faire fortune : *onomasiologie* ; M. Merlo l'adopte, M. Thomas l'approuve (cf. *Romania*, XXXI, 289), M. Salvioni le loue (*Archivio glottologico*, XVI, 371), il y aurait quelque pédantisme à le repousser [1]. M. Z. passe en revue en 79 chapitres les diverses parties du corps humain en distinguant pour chacune les dénominations gardées du latin sauf modifications phonétiques régulières, puis les dénominations latines conservées avec modifications phonétiques ou morphologiques anormales, enfin les dénominations romanes inconnues du latin dans leur forme ou dans leur sens. Les recherches de M. Z. ne se sont

1. Je constate cependant que nous nous accommodons plus volontiers, au moins en France, de *sémantique* que de *sémasiologie*, et il me semble qu'*onomastique* ne désignerait pas trop mal l'ordre d'études qui nous occupe. Il est vrai qu'on entend par là d'ordinaire l'étude des noms propres, mais rien n'oblige à limiter ainsi le sens. On est d'ailleurs amené à aller plus loin dans cette voie, *onomastique* se restreignant aux noms de personnes à côté de *toponomastique*, pour les noms de lieux ; la limitation de sens devient de moins en moins claire. Si on appelait *onomastique* l'étude des dénominations en général, *toponomastique* s'appliquerait parfaitement aux noms de lieux et il ne resterait plus qu'à former un nouveau composé pour les personnes.

naturellement pas limitées aux langues littéraires, et la longue liste de ses sources confirme ce que nous apprend la lecture de son travail sur l'étendue de son information. Que des omissions et des erreurs se rencontrent dans un recueil de ce genre, on ne saurait s'en étonner et il n'est pas douteux que ce travail devra être complété sur beaucoup de points comme il vient de l'être pour les dialectes italiens par M. Salvioni dans la très importante recension signalée plus haut. M. Z. a de propos délibéré laissé de côté les mots d'argot et il y aura sans doute là beaucoup à prendre pour chacune des régions de la *Romania*, de même que dans les expressions familières péjoratives, qui sont si nombreuses et qu'il eût été trop long et trop délicat de réunir, de classer et d'expliquer dans ce premier travail d'orientation déjà si considérable. Il semble d'ailleurs, et il ne pouvait guère en être autrement, que le choix fait par M. Z. parmi les termes familiers soit parfois un peu arbitraire. Voici enfin, notés au cours de ma lecture, quelques articles dont l'absence étonne : *tronc, côté, ceinture (taille), giron, creux de l'estomac, aine — figure, crâne, blanc de l'œil, dent œillère, filet de la langue, — phalanges, nœuds, bout des doigts, — jarret, cou-de-pied, — graisse ;* sont-ce des omissions volontaires? — P. 531-600, Wilhelm Looser, *Rätoromanische Studien, II, Lautlehre zur Bibel von Schuls (La sacra Bibla, Scuol, 1679) und Bemerkungen zur Formenlehre.* — P. 601-636, Hermann Stadler, *Dioscorides Longobardus (Cod. lat. Monacensis 337) ; index der Sachnamen und der wichtigeren Wörter.* — P. 637, G. Baist, *Boire comme un templier* ne doit pas s'expliquer comme un souvenir des accusations portées contre l'Ordre du Temple; c'est un jeu de mots de buveurs fondé sur l'emploi de l'espagnol *templar (la sed).* — *Braquemard* n'est pas βραχεῖα μάχαιρα. Les formes anciennes nous font remonter au nom de Bergame. — *Écumeur (de marmites, de pots)* dans Rabelais II, 30, doit être pris au sens propre de « marmiton ».— *Faquin* ne vient pas de *facchino*, mais, à l'inverse, *facchino* de *faquin* et celui-ci de l'anc. fr. *faque* < néerl. *fak*, sac, poche, cf. a. fr. *compagnons de la faque.*

Deuxième partie. — P. I-VIII, 1-32, C. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie, III, Surselvisch, Subselvisch ; die Weisen der Volkslieder* : cent airs notés. — P. 33-146, *Bibliographie der Roman. Forschungen.* — P. 147-165, *Neues zur Geschichte des romanischen Jahresberichtes. — Gesellschaft für romanische Litteratur.* — P. 227-410, *Die altfranzösische* Histoire de Joseph. *Kritischer Text mit einer Untersuchung über Quellen, Metrum und Sprache des Gedichts von* Wilhelm Steuer. Des trois manuscrits de ce texte, deux s'accordent, mais le troisième présente une rédaction plus longue et aussi, semble-t-il, plus récente; M. St. a pris le bon parti de publier à la suite les deux versions. Il pense que l'original appartient à la deuxième moitié du XIIe siècle et à la Normandie ; le remaniement a des traits picards dans les parties ajoutées. M. St. assigne plus précisément pour patrie à l'original le Nord ou *l'Ouest* de la Normandie; il fonde cette attribution sur la rime *nuit* : *cuit* (cogito) et s'en réfère à la *Grammaire* de Meyer-Lübke, I, § 190, où,

malheureusement, rien ne se trouve de pareil. Il y a là sans doute quelque confusion matérielle que je m'explique mal.

M. ROQUES.

PUBLICATIONS OF THE MODERN LANGUAGE ASSOCIATION OF AMERICA. Baltimore, Murphy and Co. In-8°. — La *Modern Language Association*, formée en 1883 par un groupe de professeurs d'Université et de maîtres de langues appartenant à diverses institutions, s'est rapidement élevée à la dignité de société savante. Sans délaisser la défense des intérêts en vue desquels elle avait été créée, sans négliger les études pédagogiques sur l'enseignement des langues et des littératures modernes, elle a accordé aux recherches érudites et critiques une place de plus en plus grande, à mesure que le cadre des universités s'élargissait et que le nombre des maîtres formés aux méthodes scientifiques, d'abord en Europe, puis en Amérique, allait s'augmentant. Le progrès a été rapide. C'est en effet le privilège des pays neufs de pouvoir importer chez eux la science en son état le plus récent, sans être embarrassés, comme la vieille Europe, par la persistance d'idées vieillies, de systèmes arriérés qu'on a peine à extirper, et qui retardent l'adoption des nouvelles méthodes. Combien de temps n'a-t-on pas dû lutter chez nous pour écarter des conceptions surannées et pour créer notre état scientifique actuel ! Ceux-là le savent (et ils sont peu nombreux !) qui ont fondé, il y a environ quarante ans, la *Revue critique*, ou qui ont, dès la première heure, apporté leur concours à ce belliqueux périodique. Les philologues des États-Unis n'ont pas eu ces luttes à soutenir, et leur association a déjà contribué d'une manière appréciable au progrès des études sur les langues et les littératures modernes envisagées dans tout leur développement historique. Nous avons à plusieurs reprises, signalé les publications de cette société à l'attention de nos lecteurs : nous croyons utile de les comprendre parmi celles que nous analysons sous la rubrique PÉRIODIQUES. Nous nous bornerons, naturellement, à mentionner ce qui intéresse les langues et les littératures romanes, spécialement dans leur période ancienne, laissant de côté tout ce qui concerne les autres groupes de langues. Même dans ces limites nous ne pouvons rendre un compte détaillé de tout ce qui a paru dans les quinze ou seize premiers volumes du recueil : nous en donnerons toutefois l'indication sommaire [1].

---

1. Rappelons que l'activité des personnes qui, en Amérique, s'occupent des études romanes ne se manifeste pas seulement dans les publications de la *Modern Language Association* : divers collèges ou universités ont des recueils spéciaux, à périodicité variable où paraissent souvent des travaux relatifs à nos études ; citons, par ex., les *Studies and notes in Philology and Literature* de Harvard (voir *Romania*, XXII, 616 ; XXVI, 290 ; XXVII, 320), et les *Radcliffe College Monographs* (voir *Romania*, XXVIII, 296, et ci-dessus, p. 117). Nous faisons ce que nous pouvons pour faire connaître ces diverses publications à nos lecteurs, mais bien souvent la place et le temps nous font défaut.

Les sept premiers volumes forment une première série qui a paru sous la direction, ou, pour parler anglais, sous l'*editorship* de M. le prof. Marshall Elliot, de l'Université Johns Hopkins (Baltimore). Les volumes VIII à XVI ont pour « editor » le secrétaire de l'association, M. J. W. Bright, de la même Université, remplacé, à partir du t. XVII par M. Ch. Grandgent, professeur à Harvard. Le premier volume a été annoncé dans la *Romania*, XV, 635-6.

T. II (1887). P. 31-60, A. Fortier, *French Literature in Louisiana*. — P. 107-157, H. A. Todd, *Guillaume de Dole*. — P. 158-186, Marshall Elliot, *Speech mixture in french Canada*.

T. III (1887). P. 100-168, A. Fortier, *Louisiana Folk-lore*.

T. IV (1888-9). P. 62-82, Thomas Mac Cabe, *The geste of Auberi le Bourgoing*. — 2e partie. H. A. Todd, *La naissance du Chevalier au cygne, ou les enfants changés en cygne* (cf. *Romania*, XIX, 314).

T. V (1890). P. 52-107, J.-E. Matzke, *Dialektische Eigenthümlichkeiten in der Entwickelung des mouillierten* l *im Altfranzösischen*. Voir, sur ce mémoire, *Romania*, XIX, 494.

T. VI (1891). P. 64-94, A. Fortier, *The Acadians of Louisiana and their dialect*.

T. VII (1892). Par une exception difficilement explicable, ici chaque fascicule a sa pagination spéciale. Troisième fascicule : Rennert, *The Spanish pastoral romances*.

T. VIII (Nouv. série, t. I, 1893). Il a été rendu compte de ce volume dans la *Romania*, XXII, 615 et XXV, 137.

T. IX (N. S., t. II, 1894). P. 1-46, Kirby Flower Smith, *An historical study of the Werwolf in the Literature*. Peu de chose sur la littérature du moyen âge. — P. 451-61, J.-E. Matzke, *On the pronunciation of the french vowels nasal* in, ain, ein *in the XVI and XVII centuries*. — P. 463-549, J. D. Bruner, *The phonology of the pistoiese dialect*. Voir *Romania*, XXV, 141.

T. X (N.S. t. III, 1895). P. 1-82, E. Lewis, *Guernsey, its people and dialect*. — P. 306-41, L. E. Menger, « *Free* » *and* « *checked* » *vowels in Gallic popular latin*.

T. XI (N.S., t. IV, 1896). — P. 331-5, P. B. Marcou, *The origin of the rule forbidding hiatus in french verse*. — P. 349-62, J. M. Manly, *Marco Polo and the Squire's tale*.

T. XII (N.S., t. V, 1897). P. 1-150, F. J. Mather, *King Ponthus and the fair Sidone*. Édition de la version anglaise d'un roman français bien connu. Voir le compte rendu de G. Paris, *Romania*, XXVI, 468 [1]. — P. 341-54, H. A. Todd,

1. Je dois rectifier ici une erreur toute matérielle, mais néanmoins assez grave, commise par G. Paris dans ce compte rendu. Contestant l'opinion de Montaiglon, selon qui le roman de *Ponthus* aurait été composé pour Ponthus de la Tour Landri, petit-fils de l'auteur du *Livre du chevalier de la Tour Landri*, il se fonde uniquement sur ce fait qu'un ancien inventaire écrit en 1412

G. Paris, romance philologist and member of the french Academy. A propos de l'élection de G. Paris à l'Académie française.

T. XIII (N. S., t. VI, 1898). P. 1-41, J.-E. Matzke, *The question of free and checked vowels in Gallic popular latin*. — P. 205-20, Kenneth Mackensie, *A sonnet ascribed to Chiaro Davanzati and its place in fable Literature*. — P. 333-49, Elisabeth Woodbridge, *Boccacio's Defence of poetry, as contained in the XIV*th *book of the* De Genealogia deorum. — P. 365-456, J. Douglas Bruce. « *De ortu Walwanii* », *an Arthurian romance first edited from the Cottonian ms. Faustina B VI*. Cf. la note de G. Paris, *Romania*, XXVIII, 165. Ce que G. Paris, ni personne que je sache, n'a fait remarquer, c'est que l'édition est peu correcte. Il y a beaucoup de fautes qui peuvent exister dans le ms., mais qui peuvent aussi, en partie du moins, être mises au compte de la personne par qui M. J. D. Bruce a fait faire, au Musée britannique, la copie qu'il a publiée. Ainsi, p. 390, l. 5 du bas : « pactaque cum eis... *fuerat* », lire *fecerat*. P. 392, l. 5 pourquoi *sic* après *tradens* ? P. 394, l. 5 du bas *sullimitatis*, faute d'impression pour *sublimitatis*. La même faute se reproduit plus loin. P. 397, l. 5, « sibi dari *pacerunt* inducias », ms. *pacierunt*, donc corr. *petierunt* ; l. 6 « super *hoc* re », lire *hac*. P. 398, l. 15, « ut nulli sexui, nulli *paterent* etati », lire *parcerent*. L. 18, « cui tante infamia nequicie *innocuerat* », lire *innotuerat*, etc M. Br. aurait dû remarquer que son texte latin contient des vers hexamètres, ce qui peut avoir quelque importance pour la recherche des sources ; ainsi, p. 399, vers le bas :

> Dixerat, et valido contorquens (*ms.* et torquens) pila lacerto,
> In tumido rigidum congessit gutture ferrum,
> Cujus dextra gravis compescuit ora minantis.

T. XIV (N. S., t. VIII, 1899). P. 1-107, Killis Cambell, *A study of the Romance of the* Seven sages, *with special reference to the middle english versions*. Cf. *Romania*, XXVIII, 166.

T. XV (N. S., t. VIII, 1900). P. 17-73, H. A. Todd, *La Vie de sainte Catherine d'Alexandrie, as contained in the Paris ms. La Clayette*. Cf. *Romania*, XXX, 430. — P. 121-180, H.-W. Schofield, *The lays of Graelent and Lañval and the*

---

contiendrait la mention d'un manuscrit du roman de *Ponthus*. Or, à cette date, Ponthus de la Tour Landri, né aux environs de 1400, était bien trop jeune pour que l'on composât un roman en son honneur. C'est fort bien raisonné, seulement l'inventaire en question est de 1470 et non de 1412, et par conséquent l'objection tombe. C'est moi qui ai fourni à G. Paris l'indication de cet ancien inventaire, publié par extraits, non pas, comme le dit Paris, dans un « Inventaire des comtes de Béarn », qui n'existe pas, mais dans le t. IV, p. 18, de l'*Inventaire sommaire des archives des Basses-Pyrénées* (par P. Raymond), d'après l'art. E 74 de ces archives. Il y a dans les mêmes archives (E 60, cf. l'*Inventaire sommaire*, IV, 15) un inventaire des meubles appartenant à Charles d'Albret, connétable de France, qui est daté de 1412 et que j'avais aussi communiqué à G. Paris, d'où la confusion qui lui a fait attribuer à un inventaire de 1470 la date de 1412.

story of Wailand. M. Sch. s'efforce de distinguer les divers récits (tous ne nous sont pas parvenus, tel ou tel n'étant connu que par de brèves allusions) qui ont été mis sous les noms de Guron et de Graelent, puis il s'attache à l'étude comparative des lais de Graelent et de Lanval, dont le sujet, comme on sait, est à peu près le même, et cherche quelle est la relation qui existe entre les deux poèmes. Ce sont deux rédactions indépendantes d'un même récit, *Lanval* restant plus près de l'original, et *Graelent* présentant des traits qui se retrouvent dans l'histoire de Wieland, épisode d'un poème allemand du XIVe siècle (*Friedrich von Schwaben*). Et ce récit sur Wieland existe à son tour dans le lai nordique de Wayland. Mais M. Sch. ne pense pas que l'auteur allemand ait puisé à cette source : il croit au contraire qu'il a eu un modèle français qui n'était pas le lai de *Graelent* mais qui était un poème dont le héros devait s'appeler Galant. L'auteur du lai de Graelent aurait puisé à la même source, mais aurait changé le nom de *Galant* (ou *Gualant*) en *Graelent*, pour obtenir un nom plus breton. Ce poème français de *Galant*, qui est perdu, aurait une origine scandinave. Telle est la thèse générale, fort ingénieuse assurément et habilement exposée ; mais il y a dans le mémoire de M. Sch. d'autres thèses accessoires dont l'examen nous entraînerait trop loin ; cf. d'ailleurs *Romania*, XXIX, 487. — P. 221-32, H. Mac Knight, *Germanic elements in the Story of King Horn*. Il s'agit du poème anglais. — P. 326-414, « *Vita Meriadoci* », *an Arthurian romance now first edited from the Cottonian ms. Faustina B VI by* J. Douglas Bruce. Récit inédit, mais déjà connu, que G. Paris (*Hist. litt.*, XXX, 245) pensait rédigé d'après un poème anglo-normand. L'éditeur ne résout pas cette question, qui n'est guère douteuse ; il fait divers rapprochements entre les lieux communs romanesques du latin et des récits analogues, et ne croit pas que les matériaux utilisés dans ce texte latin soient antérieurs au XIIIe siècle. Comme pour le *De ortu Walwanii* nous constatons que l'édition laisse fort à désirer. L'*incipit* du latin est ainsi conçu : *Incipit prologus R.* M. Bruce avoue ingénuement qu'il ne comprend pas le sens de cette mystérieuse lettre *R*. Cela veut dire *Rubrica*. Il y a d'autres traces d'inexpérience, ou même d'une connaissance insuffisante du latin. Ainsi, p. 349 : « Quid *moramimur* ? » je pense qu'il y a dans le ms. *moramini*. Plus loin, dans une description de combat : « ...quisque ad alium clamabat ut cursum sisteret, manibusque extentis, quisque alium quocumque posset loco, ac si se mutuo *recepturi*, arripiebat » (p. 373). Au lieu de *recepturi*, correction de l'éditeur, le ms. porte *recenturi*. Ne peut-on pas lire aussi bien *retenturi* ? On trouve souvent *retenir* dans le sens de « faire prisonnier ». P. 374, l. 13, « cum *mundacione* pluvie », lire *inundacione*. Même page, l. 8 du bas, « ...et jam ictus tonitruum, coruscaciones fulminum *ferre* ulterius non possent » ; le sens est clair ; l'éditeur corrige *ferre* en *ferri* ! P. 375, l. 12 du bas, « terram tacentes aspiciebant ac si jam sibi *necesse* imminere vererentur. » Qu'est-ce que cela veut dire ? lire *necem*. P. 376, l. 20-22, le texte doit être ainsi

ponctué : « ...in quo (thalamo) puellam mirande forme thoro residentem offendit, ante quam et mensam positam cum pane et vino sufficienti. Meriadocus igitur..., » Tout ce texte aurait besoin d'une revision attentive.

T. XVI (N. S., t. IX, 1901). P. 361-374, Raymond Weeks, *The primitive « Prise d'Orange »*. L'auteur montre qu'il a existé une chanson de la prise d'Orange plus ancienne que celle qui nous est parvenue ; il s'efforce de prouver qu'à l'aide du *Charroi de Nîmes* et des *Storie Narbonesi* d'Andrea da Barberino on peut, jusqu'à un certain point, reconstituer le poème primitif. M. Jeanroy (*Romania*, XXVI, 516) avait déjà exprimé des idées analogues. Quant à la façon dont M. Weeks se représente la composition d'*Aliscans* (pp. 367-9), elle ne peut être, depuis la découverte de la Chanson de Guillaume, considérée comme tout à fait exacte. — P. 375-87, F. M. Warren, *On the latin sources of « Thèbes » and « Eneas »*. L'opinion soutenue dans cet article — et qui ne m'a pas paru démontrée — est qu'il a existé un intermédiaire en prose latine entre la Thébaïde de Stace et le roman de Thèbes, de même qu'entre l'Énéide et le Roman d'Énéas. Ces écrits intermédiaires, sortes d'amplifications des poèmes de Virgile et de Stace, auraient été composés au XIIe siècle. Mais, l'existence de ces rédactions allongées en prose latine est une pure hypothèse à l'appui de laquelle on ne saurait alléguer aucun fait positif. Nous ne trouvons nulle part aucune trace de ces amplifications latines, dont on suppose l'existence seulement parce qu'on répugne à reconnaître aux poètes français l'imagination et l'érudition qu'on veut bien attribuer à des écrivains latins du XIIe siècle.— P. 388-404, W. E. Mead, *The prologue of the Wife of Bath tale*. — P. 405-449, W. H. Schoffield, *Chaucer's Franklin's tale*. Nos lecteurs n'ont pas oublié que des vues très différentes de celles de M. Schoffield ont été exposées ici même (XXXII, 177 et suiv.) par M. Rajna. — P. 461-474, R. Huntington Fletcher, *Two notes on the « Historia regum Britanniæ » of Geoffrey of Monmouth*. — P. 503-525. Clark Sutherland Northup, *« Dialogus inter corpus et animam » a fragment and a translation*. Ce *Dialogus* est la pièce *Noctis sub silentio, tempore brumali*, mainte fois éditée, dont M. S. N. réimprime les 287 premiers vers d'après un fragment de manuscrit (deux feuillets) appartenant à un particulier. Cette publication, d'une pièce très connue et dont les manuscrits abondent, a vraiment bien peu d'intérêt.

T. XVII (N. S., t. X), p. 71-90, C. H. Grandgent, *Cato and Elijah : a Study in Dante*. [L'autore si scusa del fermarsi sopra un argomento, qual è il Catone dantesco, di cui, anche a parer suo, troppo s'è discorso e cianciato. Ne adduce a motivo il poter presentare del materiale che crede « nuovo e atto a promuovere la soluzione definitiva del problema ». Con ciò allude di certo al concetto da cui emana il titolo : Catone sarebbe venuto ad usurpare un posto che prima Dante avrebbe assegnato ad Elia ; personaggio che, insieme con Enoch, le credenze medievali si rappresentavano immancabilmente quale abitatore del Paradiso Terrestre, e che ivi si faceva incontrare da tutti quanti i privilegiati, cui era concesso di mettere là dentro il piede. Dalla

questions dont la *Romania* n'a point à se mêler ; je le signale cependant parce que M. Sh. y montre, par des exemples bien choisis, comment l'orthographe illogique et pédante de la langue anglaise a exercé une influence corruptrice sur la prononciation. La même chose est arrivée et arrive encore en français, comme j'ai essayé de le montrer en une récente occasion — vainement, je le crains, car chez nous les plus ignorants se croient autorisés à donner leur avis en matière de langue et d'orthographe. — P. 411-434, Raymond Weeks, *Aimer le chétif*. Voir *Romania*, XXXII, 455. — P. 464-535, John E. Matzke, *Contributions to the history of the legend of saint Georges, with special reference to the sources of the french, german and anglo-saxon metrical versions*. Voir *Romania*, XXXII, 170.

T. XVIII (N. S., t. XI, 1903). — P. 1-83, W. H. Schofield, *The story of Horn and Rimenhild*. On est d'accord depuis longtemps pour reconnaître que le poème anglais connu sous le nom de *Geste of King Horn* et le poème français de Horn et Rimel sont deux rédactions indépendantes d'un récit dont la forme originale est perdue. Mais en quelle langue était le récit ? où a-t-il pris son origine ? Sur ce point des opinions très différentes ont été émises, les noms de lieu qui se rencontrent dans l'un ou dans l'autre des deux poèmes, ou dans les deux à la fois, étant susceptibles d'interprétations diverses. L'un des plus importants entre ces noms est celui de *Suddene*, le pays de Horn. Plusieurs y ont vu le sud du Danemark, d'autres le sud de l'Angleterre[1], etc. M. Sch. repousse ces identifications, et arrive, à la suite d'une discussion serrée, à rendre très vraisemblable l'idée qu'il s'agit de l'île de Man. De là résulte une nouvelle orientation du récit : la Bretagne, où viennent aborder, sous l'effort du vent, Horn et ses compagnons expulsés de *Suddene* et placés dans un bateau sans gouvernail, ne peut être que la Grande Bretagne (tandis qu'on y avait vu la Petite Bretagne). Ces identifications et quelques autres paraissent hors de doute ; celle de la rivière *Store* avec la Mersey est moins sûre. Finalement, M. Sch. arrive à rendre vraisemblable que le récit diversement traité par les deux poèmes est tiré d'une saga norvégienne reposant sur un fonds historique. D'après cette saga, qui peut-être ne fut jamais écrite, aurait été composé un poème en anglo-saxon. Le poème anglais de King Horn ne serait pas sorti directement de ce poème anglo-saxon, comme on l'a cru, mais il aurait existé un poème intermédiaire en anglo-normand, d'où seraient dérivés d'une part le poème anglais (*King Horn*) et le poème français (*Horn et Rimel*). Cette conclusion, qui est nouvelle, est appuyée par maint argument dont le détail ne peut être donné ici. Qu'il suffise de dire que les vues de M. Sch. paraissent bien fondées et ouvrent aux recherches un champ nouveau[2]. — P. 85-94, R. H. Fletcher,

1. Par ex. M. W. Söderhjelm, *Romania*, XV, 591.

2. L'idée exprimée par M. Sch que le roman de Ponthus et Sidoine, dérivé, comme on sait, de l'histoire de Horn, aurait été écrit vers 1387, est fondée sur la méprise de G. Paris qui a été rectifiée plus haut, p. 142, note.

Some Arthurian fragments from fourtheenth century chronicles. I. *The account of the death of King Arthur in the « Cronicon monasterii de Hales ».* Extrait du ms. Cotton, Cleop. D III, des premières années du XIVe siècle. L'éditeur reproduit, tant bien que mal, la ponctuation du ms., ce qui est plus facile que de ponctuer d'une façon raisonnable. Il y a certainement des fautes de lecture dans la transcription, ainsi, p. 87, « sine *dubietis* scrupulo ». II. *Gawayn's sword in the « Polistorie del eglise de Christ de Caunterbyre ».* Voir ci-dessus, p. 98. III. *Did Layamon make any use of Geoffrey's Historia?* L'auteur s'applique à confirmer l'opinion généralement admise que Layamon ne s'est pas servi de l'*Historia Brittonum*. — P. 99-171, John E. Matzke, *Contributions to the history of the legend of saint George, with special reference to the sources of the french, german and anglo-saxon metrical versions.* M. J. Matzke publie, p. 106-8, le texte de la version en prose du ms. 1 de Saint-Brieuc (XVe siècle) qui n'a aucune importance, et exprime l'idée que ce texte offre, par places, une frappante ressemblance avec la version du ms. 570 de l'Arsenal que j'ai publiée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1901, p. 59-61. J'avoue que je n'ai pas réussi à découvrir cette ressemblance. Ce qui ressemble à la version du ms. de l'Arsenal, c'est le texte que j'ai signalé dans un ms. de Bruxelles (*Romania*, XXX, 305). M. M. n'a pas remarqué que dans le ms. de Saint-Brieuc il manque, au commencement de la vie de saint Georges, un feuillet (entre les ff. 219 et 220). Étudiant les vies versifiées, M. M. relève les caractères distinctifs de la rédaction publiée par Luzarche et imprime (p. 158 et suiv.) un poème en 536 octosyllabiques [1] sur saint Georges, conservé dans un ms. de la Bibliothèque Phillipps (ms. 3668). L'auteur inconnu de ce poème fait rimer *en* et *an*; ce qui est plus singulier c'est qu'il associe *crestiens* avec *mescreans* (v. 158-9) et *ans* (v. 446-7). D'autres rimes ne sont que de simples assonnances. Les vers 151-153 ont la même rime; faut-il supposer qu'un vers a été omis? Il y a là des particularités que M. Matzke aurait dû étudier. — P. 335-340. E. S. Sheldon, *The fable referred to in « Aliscans ».* Il s'agit du vers *Est ço la fable dou tor et dou moton* (éd. Guessard, v. 3053), dont G. Paris (*Rom.* XXXI, 102) a donné les variantes [2], et au sujet duquel il a conclu qu'il y avait là une allusion à une fable inconnue où figurait un *nuiton*. M. Sheldon reprend la discussion, et propose de lire *Est ço la fable dou lou et dou mouton*. C'est une correction qui avait déjà été proposée et que G. Paris a considérée comme inadmissible (art. cité, p. 101) [3].

---

1. L'éditeur compte 551 vers. Mais son calcul est faux : il passe, dans sa numérotation, de 170 à 180, omettant cinq vers. De même, plus loin, de 225 à 240, omettant 10 vers.

2. On trouve *cor*, *coc*, *louf* en place de *tor*, et *nuiton* au lieu de *mouton*.

3. Je dois ajouter que l'article de M. Sheldon avait été communiqué en manuscrit à la *Romania*. G. Paris l'avait lu et était d'avis qu'il pouvait

P. 341-355, Kenneth McKenzie, *The symmetrical structure of Dante's* Vita Nuova. [Il McKenzie ha piena cognizione di ciò che intorno all' argomento è stato detto; e per il primo, se non erro, divulga anche fra gli studiosi di cose dantesche la notizia, che una disposizione intenzionalmente simmetrica delle poesie costituenti la parte fondamentale del libro, era stata scorta da Gabriele Rossetti molti anni innanzi che, indipendentemente da lui, la vedesse C. E. Norton. Ma, se l'erudizione è cosa doverosa, positivamente meritoria è una trattazione lucida e sagace, quale qui abbiamo. Che il disegno sia proprio da ammettere, nonostante il vigoroso assalto dello Scherillo, riterranno pressochè tutti i lettori di queste ottime pagine. — P. 356-362, Mabel Priscilla Cook, *Indico legno*. Effetto assai differente produce il breve scritto che tien dietro, sull' interpretazione del verso « Indico legno lucido e sereno », *Purg.*, VII, 74. Si sarà d'accordo coll' autrice nel ritenere, contro troppi commentatori antichi e moderni, che in esso sia designato un unico termine di confronto; ma che « Indico legno » sia l'ambra, in quanto si sapeva proveniente da alberi, è inammissibile. Lasciando anche stare che l'India non fu mai, nè l'unica, nè la principale fra le regioni che somministravano, o si credevano somministrare codesta sostanza, una resina non potrà davvero da chicchessia essere chiamata « legno ». Certo, nonchè Plinio, è mille miglia lontano dall' averla chiamata così Pitea, che Plinio semplicemente cita (XXXVII, 11), quando aveva detto — in greco, beninteso —, che gli abitatori dell' isola nordica d'Abalo se ne servivano « pro ligno ad ignem »; e travede l'autrice, credendo di poter far assegnamento su questo passo. Perchè noi ci serviam di una cosa « in cambio di legno », bisognerà che essa « NON sia legno ». Difatti per Pitea l'ambra era « concreti maris purgamentum ». Così sfuma anche la speranza di aver condotto a ritenere in modo positivo che dell' *Historia naturalis* pliniana Dante facesse uso diretto.

P. RAJNA.]

---

paraître dans la *Romania*, toutefois avec une note dont je vais donner le texte, et dans laquelle il réservait son opinion. La publication se trouva retardée, G. Paris mourut, et M. Sh. fit paraître son article dans la revue américaine. Voici la note de Paris :

« Cette savante et ingénieuse conjecture méritait assurément d'être publiée. Je ne puis dire toutefois qu'elle me convainque. D'une part il n'est guère probable que tant de copistes indépendants aient substitué *tor*, *cor* ou *coc* à *lou* (ou plutôt à *leu* qui aurait été la forme de l'original). D'autre part, malgré les exemples allégués par M. Sheldon, il est beaucoup plus compréhensible qu'on ait substitué *mouton* à *nuiton* que l'inverse : plus d'un scribe pouvait ne connaître que la forme *luiton* et ne pas en reconnaître l'équivalent dans *nuiton*, comme l'ont fait les deux qui ont remplacé *nuiton* par cette forme. Enfin je ne trouve pas que la fable du loup et du bélier s'applique bien à la situation : la fable que rappelle Guillaume devait être un récit où l'un des deux personnages, après avoir fait une promesse à l'autre, l'amusait par de vaines paroles ».

P. 363-377, E. C. Hills, *Notes on Canadian french*. Le français canadien ici étudié, est celui de Clayton, gros village d'environ 1900 habitants, situé sur la rive droite du Saint-Laurent à peu de distance (30 ou 35 kil.) de l'endroit où le fleuve sort du lac Ontario. Dans ce village il y a, paraît-il, une colonie de 7 ou 800 Canadiens français venus du district de Montréal, qui est distant de près de 200 kil. L'existence de cette colonie est pour moi une notion nouvelle. Ces Canadiens doivent être très silencieux. J'ai passé à Clayton quelques heures en septembre dernier ; j'ai parcouru le village dans tous les sens ; je suis entré dans plusieurs boutiques, j'ai entendu parler les habitants, j'ai conversé avec plusieurs d'entre eux, et les seuls sons qui aient frappé mon oreille étaient incontestablement ceux de l'anglais d'Amérique. J'ai peur que le français soit en voie d'extinction à Clayton. Les faits de phonétique que relève M. H. sont peu caractéristiques et ne me paraissent pas différer sensiblement de ceux qu'on peut relever sur les bords du Saint-Laurent, de Montréal à Tadousac. Plusieurs ne sont pas caractéristiques du tout : la prononciation *aj-vè* (achever), *ajèt* (achète), *chté-vu* (je t'ai vu) existe en France. *Dòn-mwé zã* (donnes moi-s-en) s'entend ailleurs qu'au Canada. *Blanc d'Espagne* n'était pas à relever comme expression canadienne, ni *profiter* au sens de « grandir, se développer ». — P. 459-512, W. Wells Newell, *William of Malmesbury on the antiquity of Glastonbury*. — P. 526-534, Raymond Weeks, *The texts most used in the teaching of old french*. M. R. Weeks dresse une statistique des textes employés dans les Universités (principalement dans celles d'Amérique [1]) pour l'enseignement du vieux français. C'est le choix de morceaux de *Roland* édité par G. Paris qui est, de beaucoup, le plus en usage. M. W. remarque que le prix des ouvrages est ici une considération importante. Il regrette avec raison que les étudiants aient rarement l'occasion de lire avec leurs maîtres un poème entier. C'est que, généralement, le prix de nos publications de textes est trop élevé. — P. 535-577, H. A. Todd, *The old french versified Apocalypse of the Kerr manuscript*. M. Todd a eu communication d'un manuscrit du XVe siècle acheté par M. John Edward Kerr, de New-York, qui contient une version, jusqu'ici inconnue, de l'Apocalypse, et un poème religieux, non moins inconnu, intitulé *li Roman dou Lis* [2]. Ce poème est réservé pour une publication ultérieure. L'édition de l'Apocalypse est l'objet du présent article. Cette version, aussi différente que possible de la version anglo-normande que j'ai publiée en 1896 (*Romania*, XXV) est en strophes de six vers (*a a b cc b*), sauf les vers 223-573 qui sont en quatrains (*a b b a*). M. Todd l'attribue avec doute (*perhaps*) à la première moitié du XIIIe siècle ; je la crois plutôt de la fin du même siècle ou même du commen-

1. « Amérique » signifie les États-Unis. On sait que les citoyens des États-Unis ont monopolisé le nom d'Amérique.

2. Ce ms. vient de la collection Ashburnham, Barrois 170 (n° 521 du catalogue de vente).

cement du suivant. Il y a des rimes singulières. M. T. en a relevé quelques-unes, mais non pas toutes. On est étonné de voir *entour* rimer avec *or*, aurum (v. 239); *altre* (v. 279, 355), pour *altre* ou *autre*, avec *quatre*; *soleil* (écrit *solet*, v. 356) avec l'imparf. *soleit* (écrit *solet*). A noter la rime *oïe-lignie* (v. 363). Les caractères linguistiques me paraissent indiquer la langue de l'est. Voilà un sujet de dissertation tout trouvé pour un jeune étudiant. Du reste, envisagée au point de vue de l'intelligence du texte et du style, cette version est au-dessous du médiocre. Elle méritait toutefois d'être publiée, d'autant plus qu'on n'en connaît pas d'autre copie [1].

P. M.

Revue de philologie française et de littérature, p. p. L. Clédat, t. XVII (1903), nº 1. — P. 1, P. Horluc et L. Clédat, *La répétition de* si *dans les propositions conditionnelles coordonnées*. Les auteurs examinent et modifient sur certains points les conclusions adoptées par M. Tobler dans un travail récent (Acad. de Berlin, *Sitzungsberichte*, 1901, nº XI) sur les conditions dans lesquelles, étant donnée une série de propositions commençant par *si*, il est possible de substituer *que* à *si*, dans la seconde de ces propositions et dans les suivantes. Cette discussion, qui porte sur l'état actuel de la langue, reste en dehors du cadre de la *Romania*. — P. 19, Clédat, *Le participe passé, le passé composé et les deux auxiliaires*. L'auteur remarque que le qualificatif « passé » ne représente pas exactement la même idée dans tous les participes ainsi qualifiés : dans « un homme estimé » le part. *estimé* marque bien plutôt le présent que le passé. Il examine aussi la différence de sens qui existe entre l'emploi de l'auxiliaire *avoir* et celui de l'auxiliaire *être* dans les verbes qui se peuvent construire, suivant l'idée à exprimer, avec l'un ou l'autre de ces auxiliaires (*il a disparu, il est disparu*). Cette nuance, que le langage courant n'observe pas toujours très bien, est celle que Littré marque dans ses observations sur le verbe *descendre*, citant ces exemples : « il *a descendu* à terre aussitôt que

---

1. Voici quelques observations sur le texte qui est très corrompu. V. 166, 190, etc., *vaincra*, n'y a-t-il pas *vaintra*, comme au v. 115? — V. 167 *s'abbes*, corr. *d'abbes*, latin : *vestietur vestimentis albis*. — V. 203, je ne comprends pas *ciege*; il faudrait *tieve* (*tepidus*). — V. 226, *oucier* n'a pas de sens : lire *ou cier* (=*ciel*). — V. 247, *Et six anses chascune estent*, latin : *et quatuor animalia singula eorum habebant alas senas* (IV, 8). Assurément *anses* est une traduction bien invraisemblable. Ne pourrait-on lire *aisles*? — 354, *qui*, corr. *que*. — V. 425, *Qui fait sanc a cier dechut* est inintelligible; latin : *et facta est tertia pars maris sanguis* (VIII, 8); il semble cependant certain que *cier* doit être lu *tier*, forme qui, dans ce texte, correspond à tertius. — V. 457, *Lor li homes la mort ne verrunt* ne peut être la traduction de *in diebus illis quærent homines mortem* (IX, 16), outre que le vers est trop long; corr. *la m querrunt*. Le poème a 1345 vers. On voit qu'il reste beaucoup à faire pour en établir un texte lisible. Je crois que M. Todd aurait rendu service au lecteur en plaçant en marge la concordance avec le latin.

le vaisseau fut abordé », et « les passagers *sont descendus* à terre depuis longtemps ». Cf. ce vers de La Fontaine : « Tu n'aurais pas à la légère | Descendu dans ce puits. » Il y a, dans l'emploi des deux auxiliaires, des distinctions très fines à observer, qui dépendent non seulement de la logique, mais aussi d'un usage qui a été variable selon les temps. — P. 70, Comptes rendus de la traduction de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke (Clédat examine certains emplois de la particule *de* dans la syntaxe de l'ancien français); des *Études sur le subj. français* de M. J. Haas (H. Yvon); de l'*Atlas dialectologique de Normandie*, de M. Guerlin de Guer (L.V.).

T. XVII, nº 2. — P. 89, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la troisième personne.* Suite de cet intéressant mémoire, où il est fait un louable effort pour déterminer l'aire géographique de chaque forme, en poursuivant la recherche non seulement dans les patois actuels, mais, quand cela est possible, dans les documents anciens. — P. 105, F. Vézinet, *Le latin et le problème de la langue internationale, à propos d'un livre récent.* Plaidoyer en faveur de l'*esperanto*. — P. 114, Emm. Casse et Eug. Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord.* — P. 122, Clédat, *Sur le traitement de* C *après la protonique et la pénultième atone.* Dans cet article sont étudiés deux cas distincts : le *c* après la protonique (clericatum - *clergié*) et le *c* après la pénultième atone (serica - *serge*). Je n'exposerais pas les faits de la même manière. Pour moi l'*i* de clericatum n'est pas une protonique, mais une intertonique, l'*e* du même clericatum ayant l'accent secondaire. Il y a plus de vingt-cinq ans que j'ai exposé pour la première fois cette manière de voir, modifiant et corrigeant sur ce point les idées de Darmesteter (*Romania*, VII, 433). L'intertonique tombée, nous trouvons qu'en français (et en provençal) le *c* reste (sauf modification en *ch*, devant *a*) ou devient *g* : *chevauchier* de *caballicare, mais *clergié* de clericatum, *vengier* de vindicare. M. Cl. reconnaît, comme tout le monde, que la différence de traitement dépend de la nature des consonnes qui précèdent soit l'intertonique tombée (dans les cas qui viennent d'être cités), soit la première posttonique tombée, lorsque le phénomène a lieu après la tonique principale. Seulement il y a des difficultés qui ne sont pas clairement expliquées par M. Clédat. Nous avons en fr. *perche*, de pertica, mais le prov. a *pertga*, *perga*. Quelquefois même, comme le remarque M. Clédat, la différence se manifeste dans la même région linguistique : *nage* et *nache*, de natica, et l'explication proposée p. 131 ne me satisfait pas[1]. — P. 139, Comptes rendus des ouvrages suivants : E. Polentz, *Les*

1. La voici : « Je croirais volontiers qu'au moment où l'*e* final de *nage* était devenu à peu près muet, la chuintante *g* qui précédait, a pu être assimilée par la langue à une consonne finale : or on sait qu'une sonore s'assourdit lorsqu'elle devient finale. » L'objection est que *nache* se rencontre à une époque où l'*e* final était encore très sensible à l'oreille. Et d'ailleurs pourquoi ce renforcement est-il produit pour *nage*, et non pour les autres mots en *-age* ?

fonctions du pronom relatif français « lequel » (H. Yvon); Constantin et Desormaux, *Dictionnaire savoyard* (L. Vignon; cf. *Romania*, XXXII, 350); Haillant et Virtel, *Choix de proverbes et dictons du patois de Damas* (L. Vignon, cf. *Romania*, ci-après, aux « livres annoncés sommairement »); G. Klausing, *Die Schicksale d. lateinischen Proparoxytona im Französischen* (L. Vignon, travail bien arriéré; cf. *Romania*, XXX, 625); Eug. Herzog, *Untersuchungen zu Macé de la Charité's altfranzösischen Übersetzung d. Alten Testaments* (P. Horluc; cf. *Romania*, XXX, 473).

T. XVII, nº 3. — P. 161, J. Desormaux, *Mélanges savoisiens*. I, Texte d'une chanson royaliste composée en 1816. II, *Savoyard* golîâr. Ce mot signifie « gourmet friand ». A ce propos, M. D. rappelle (sans beaucoup de raisons, croyons-nous) les *goliardi* du moyen âge. Il pense que le mot savoyard et *goliardi* se rattachent *gula* à ce qui est fort constestable : *goliardi* est inséparable du *Golias*, personnage fictif ou réel qui fut célèbre parmi les *goliardi*. Il suppose que le savoyard *golîâr* a subi l'influence de *galîâr*, fr. « gaillard » et adopte pour ce dernier une étymologie récemment proposée qui voit dans *gaillard* un dérivé de *Gallia*, avec le suffixe *ard*. Nous avons montré que cette étymologie n'était pas soutenable (*Romania*, XXX, 575). — P. 173, Bastin, *Remarques sur quelques verbes pronominaux*. — P. 178, L. E. Kastner, *Des différents sens de l'expression « rime léonine » au moyen âge*. L'auteur se contente de rapporter les définitions plus ou moins exactes données par les faiseurs d'arts de rhétorique du XVe siècle et du XVIe; il néglige les textes antérieurs et, en somme, ne dit rien de neuf. — P. 186, Casse et Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord* (suite). — P. 205, Clédat, *Questions de phonétique française*. I, *Sur les sifflantes et les chuintantes produites par les palatales explosives et par l'i consonne du latin*. II, *Consonnes intervocales après la protonique et la pénultième atones*. Sur plusieurs points j'aurais des explications différentes à proposer, mais la discussion nous entraînerait trop loin [1]. — P. 229, Compte rendu de Polentz, *Les propositions relatives en tant que déterminations prédicatives, et les constructions analogues en français* (H. Yvon).

T. XVII, nº 4. — P. 211, L. E. Kastner, *« Le Songe », poème allégorique et religieux du XIIIe siècle*. D'après le ms. du Musée britannique Old Roy. 19. B. XII, où ce petit poème (34 quatrains de vers alexandrins) prend place entre le *Testament* et le *Codicile* de Jean de Meung. On peut douter toutefois que cette pièce soit de cet auteur, la langue paraissant trop peu ancienne. L'éditeur, du reste, ne discute

---

Pour d'autres cas semblables ou analogues M. Cl. a recours à des explications particulières qui semblent très contestables. Tout cet examen est à reprendre depuis le latin vulgaire, où on sait que l'affaiblissement de *c* en *g*, dans les conditions indiquées, est fort ancien : Andegavis pour Andecavis est mérovingien.

1. On peut voir, du reste, la critique de ce travail dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVIII, 623.

pas la question. — P. 248, Casse et Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord* (suite). — P. 266, Clédat, *Consonnes intervocales après la protonique et la pénultième atones* (suite). Ici encore, il y a bien des points qui, si la place et le temps ne nous faisaient défaut, appelleraient la discussion. Ainsi, p. 269 : « Avant l'accent la difficulté de prononciation est résolue par le maintien de l'atone dans Avenionem = *Avegnon*, *Avignon* », Juviniacum = *Juvigny* ». C'est la question qu'a examinée Darmesteter (qu'il aurait fallu citer) dans son mémoire sur la protonique non initiale. Il explique la conservation de la « protonique non initiale non en position » (que j'appelle plus clairement et plus simplement « l'intertonique ») par l'influence de la consonne (*l* ou *n*) mouillée qui suit (*Romania*, V, 151, 157). Mais cette influence est illusoire. D'abord Darmesteter lui-même cite de nombreuses exceptions à cette prétendue règle (p. 157, note 1), par ex. Turiliacum = *Tourly*, Latiniacum = *Lagny*, etc. Ensuite la conservation de l'intertonique a lieu en des cas où il n'y a pas de mouillure : Artenacum = *Artenai*, Bessenacum = *Bessenai*. Dira-t-on qu'il faut supposer Artennacum, etc. ? Mais il y a d'autres cas : Maceracum = *Mazerac*, *Mazerai*, *Mezerai*. Il faut plus probablement chercher la cause du maintien de l'intertonique dans l'influence exercée par le souvenir qu'on avait du premier terme composant. — P. 291, F. Baldensperger, *Notes lexicologiques*. Ces notes concernent le français moderne. Pour *bibelot* (p. 300) il y avait bien plus à dire : cf. *Romania*, XXVII, 512 et XXVIII, 145. — P. 316, Clédat, *Étymologie : « Or » et « Lors »*. M. Clédat montre que *lors* se rapporte au temps passé, comme *alors*, et qu'*or* se rapporte au temps présent, signifiant « maintenant ». Mais je ne sais pas si cette constatation, que personne ne conteste, fortifie beaucoup l'étymologie hachora pour *or*, et illac hora (*illa hora*?) pour *lors*. — P. 317, Comptes rendus de Constantin et Desormaux, *Parabole de l'enfant prodigue* (L. Vignon). — P. 320, Notice nécrologique sur Felix Pelen, ancien collaborateur de la *Revue de philologie*, par M. Devaux.

T. XVIII, 1904, n° 1. — P. 1-45, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise. Le pronom régime de la troisième personne* (suite) ; *le régime direct au masculin pluriel*. — P. 68, Bourciez, *Sur l'étymologie de « biais »*. M. Bourciez, revient sur cette étymologie à propos de quelques lignes de la *Romania*, XXXII, 630. Il tient pour admis que l'étymologie bifasius pour bifarius, m'a paru satisfaisante au point de vue phonétique, en quoi il s'avance beaucoup, et essaie, vainement à mon avis, de la justifier au point de vue sémantique.

T. XVIII, n° 2. — P. 81, J. Desormaux, *Chanson en patois savoyard sur les tournées des représentants du peuple* (1792). — P. 89, Casse et Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord* (suite). — P. 103, Clédat, *La protonique et la pénultième atone*. — P. 123, comptes rendus de la *Grammaire hist. de la langue française* de M. Kr. Nyrop, t. II (Clédat) ; de la cinquième édition de l'*Aucassin et Nicolette* de M. Suchier (L. Vignon) ; de la *Grammaire sommaire de l'ancien français* de MM. Bonnard et Salmon.

T. XVIII, nos 3 et 4. — P. 161, L. E. Kastner, *L'infinitif historique au*

XVIe siècle. Il s'agit de locutions comme *Et grenouilles de se plaindre*, M. K. montre qu'elle est très fréquente au XVIe siècle ; cf. G. Paris, *Romania*, XXI, 120. — P. 168. R. Harmand, *Observations critiques sur le « Tournoi de Chauvened »* à propos de l'édition (bien médiocre !), publiée par M. G. Hecq, en 1898. — P. 189, J. Desormaux, *Mélanges savoisiens*. IV, Contribution à la phonétique des consonnes. — P. 195, Casse et Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord* (suite). — P. 212, L. Vignon, *Patois de la région lyonnaise, pronom de la troisième personne, régime direct féminin pluriel*. — P. 306, Comptes rendus de Genlis, *L'e connu sous le nom général et souvent impropre d'e muet* (Bourciez ; travail d'un amateur qui n'a pas de préparation linguistique) ; de Lortie et Rivard. *L'origine et le parler des Canadiens français* (L. Vignon). — P. 315, Chronique, *La réforme de l'orthographe*. A propos de mon rapport au ministre de l'Instruction publique. M. Clédat prend la peine de réfuter les sottises que certains journalistes (par ex. dans le *Temps*) ont écrit à ce sujet. Mais cela n'a aucune importance.

P. M.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN, hgg. vom Neuphilologischen Verein in Helsingfors. Helsingsfors, 1904. In 8°, n°s 1 à 6, en quatre fascicules [1]. — Voici un nouveau recueil destiné surtout à l'analyse et à la critique des publications relatives à la philologie moderne ou du moyen âge, qui porte témoignage de l'activité déployée par les philologues de la Finlande. C'est en quelque sorte un complément des *Mémoires de la Société néo-philologique* à Helsingsfors dont nous avons eu fréquemment l'occasion de mentionner les travaux. Nous signalerons, dans les fascicules que nous avons sous les yeux, p. 23, le compte rendu de Voretzsch, *Einführung in d. Studium d. altfranzösischen Sprache* (A. Wallensköld) ; p. 45, de Bonnard et Salmon, *Gram. sommaire de l'anc. fr.* (A. Wallensköld : nombreuses critiques) ; p. 81, de la sixième édition de la grammaire d'Ed. Schwan et Behrens (A. Wallensköld) ; p. 114, de J. Vising, *Den provensaliska trubadurdiktningen* (C. G. Estlander), p. 117, de Nyrop, *Grammaire hist. de la langue française* (A. Wallensköld). Mais il n'y a pas que des comptes rendus : le recueil admet aussi de courts mémoires et la publication de textes peu étendus. Ainsi, p. 29-35 (cf. un supplément, p. 76), M. W. Soderhjelm publie, d'après le ms. 147 du fonds français de la Bibliothèque nationale, le *Miroir des dames et des demoiselles*, poème moral en quatrains (*Mirez vous cy, dames et damoiselles*) ; p. 73-6, M. J. Poirot présente une explication ingénieuse, mais bien douteuse, des expressions « faire le veau » et « prendre la clef des champs ». Le maniement de ce recueil serait plus commode si, conformément à l'usage, il y avait des titres courants, et si la couverture contenait un sommaire du numéro.

P. M.

1. On annonce huit fascicules par an.

CHRONIQUE

Le 27 octobre dernier est décédé, à l'âge de 82 ans, le baron d'AVRIL, ancien diplomate, qui, par ses traductions ou adaptations de divers poèmes du moyen âge (voir *Rom.*, XXI, 128 ; XXIV, 481 ; XXV, 347), notamment de la Chanson de Roland, contribua utilement à diriger l'attention du grand public vers notre ancienne littérature.

— Le prix de la fondation Diez a été attribué cette année à M. Émile Levy, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, pour son *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch* qui en est arrivé à la fin du tome IV (lettres G-L).

— La seconde édition du *Répertoire* (Bio-bibliographie) de M. le chanoine Ulysse Chevalier, progresse rapidement. Le troisième fascicule (*Crispin-Frédéric*) vient de paraître.

— Le même érudit vient de publier le troisième volume de son *Repertorium hymnologicum* (voir *Romania*, XXVI, 615). Il ne contient pas moins de 12571 articles (22257-34827). Mais on ne cesse pas de publier des séquences ou hymnes inédites, de sorte qu'un nouveau supplément deviendra nécessaire dans quelques années.

— On sait que M. G. Raynaud, après avoir publié, en collaboration avec Siméon Luce, le t. VIII des Chroniques de Froissart (1888), en avait publié seul, après la mort de Luce, les tomes IX (1894), X (1897), XI (1899). L'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* (1903, p. 133) nous apprend que M. Raynaud a renoncé à poursuivre cette importante publication qui sera continuée d'après le même système, c'est-à-dire avec des sommaires pourvus d'un commentaire historique détaillé, par M. Germain Lefèvre-Pontalis.

— La Société de l'histoire de France vient de mettre en distribution le tome Ier d'une nouvelle édition de la *Chronique de Jean le Bel*, publiée par MM. Jules Viard et Eugène Déprez.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur*, dont nous avons annoncé jadis (*Romania*, XXXI, 472) la constitution définitive, a mis en distribution les volumes suivants : 1. *Hervis von Metz*, Vorgedicht der Lothringer Geste nach allen Handschriften zum erstenmal vollständig hgg. von E. Stengel, Band I : Text und Varianten. Dresden, 1903, in-8, XII-480 pages. — 2. *La leyenda del abad Don Juan de Montemayor*, publicada por Ramón Menéndez Pidal. Ibid., 1903, in-8, LXXIV-64 pages. — 3. *I trovatori minori di Genova...*, per il Dr. G. Bertoni (cf. *Romania*, XXXIII, 610). — 4. *Trubert*, altfr. Schel-

menroman des Douin de Lavesne, neu hgg. von Jakob Ulrich. Ibid., 1904, in-8, XXXIV-88 pages. Les deux premiers volumes forment l'exercice 1902 ; les nos 3 et 4 sont attribués à l'exercice 1903 qui sera complété ultérieurement par les publications annoncées comme no 5 (Blondel de Nesle, p. p. le Dr Wiese) et no 6 (Trois comédies d'Alonso de la Vega, p. p. M. Menéndez Pidal).

— *Lou Bournat dou Périgord*, bulletin bimestriel de l'École félibréenne du Périgord, contient, dans son no 12 (juillet-août 1904, p. 198-207), un article de M. René Lavaud, intitulé : *Le troubadour Guiraut de Borneil*. L'auteur est au courant des derniers travaux sur la poésie provençale ; il écrit agréablement et il a su grouper habilement tous les traits qui permettent de se faire une idée juste de la vie et de l'œuvre du célèbre troubadour d'Excideuil. Cet essai, destiné à un public généralement fort ignorant, répond parfaitement à son but et fait bien augurer des travaux ultérieurs que l'auteur, professeur agrégé de l'enseignement secondaire, se propose d'entreprendre, et qui n'auront besoin, pour se recommander à l'attention des savants, que d'une étude plus approfondie des sources. Nous ne ferons qu'une remarque au sujet de cet article. L'origine du troubadour étant parfaitement établie, il y aurait tout avantage à l'appeler, comme il s'appelait lui-même, *Giraut* et non *Guiraut* : c'est ce qu'a fait M. Chabaneau, et M. Lavaud ne pouvait mieux faire que de suivre cet exemple au lieu des errements des premiers provençalistes. — A. Th.

— L'éditeur Danesi, de Rome, bien connu par ses habiles reproductions de manuscrits anciens, annonce l'édition en fac-similé du ms. Orsini da Costa, appartenant à un particulier, et contenant les sonnets, les *canzoni* et les Triomphes de Pétrarque. D'après le prospectus, l'ordre suivi dans ce ms. est celui qui se rapproche le plus du célèbre *codex Vaticanus* 3195, pour les *rime*, et les miniatures « montrent l'art du *Quattrocento* dans toute sa pureté ». D'après le spécimen joint au prospectus, ces miniatures sont en effet fort belles, mais l'écriture ne nous paraît pas antérieure au XVIe siècle. La publication sera accompagnée d'une introduction « due à la plume érudite de M. le prof. D. Ciampoli, bibliothécaire à la Victor-Emmanuel de Rome ». M. Ciampoli est l'auteur du catalogue des manuscrits français de Venise dont nous avons rendu compte, il y a quelques années (*Romania*, XXVI, 132).

— L'Exposition de Saint-Louis, close le 1er décembre, n'était guère moins riche en congrès que sa devancière de Paris, en 1900. Il y avait 127 sections reparties entre 23 « departments »[1]. Le président général du Congrès était le professeur Newcomb, membre associé de notre Académie des sciences. Dans chaque section, deux discours étaient prévus : l'un sur les relations de la science, objet de la section, avec d'autres sciences ; l'autre sur les « problèmes du

1. Voir *International Congress of arts and sciences. Universal exposition*, Saint Louis, september 19-25, 1904. Programme and list of speakers. Sept., 15, 1904. In-4o, 50 pages.

jour ». Naturellement, ce n'était là qu'une indication générale qui ne pouvait être rigoureusement suivie. De nombreux savants européens avaient été invités par l'administration de l'Exposition à ces réunions. On aurait pu voir à Saint-Louis, du 19 au 25 septembre, un important groupe de membres de l'Institut de France et des universités d'Allemagne, d'Angleterre, de France, d'Italie, etc. Deux des sections correspondaient exactement aux études de la *Romania* : la section des langues romanes et la section des littératures romanes. La première eut pour orateurs M. Paul Meyer et M. H. Todd (professeur à l'Université de Columbia, New York) ; l'autre, M. P. Rajna et le prof. Alcée Fortier, de la Nouvelle-Orléans. Les discours prononcés à cette occasion seront imprimés par les soins de l'administration de l'Exposition. Ils paraîtront peut-être un peu courts, eu égard à l'étendue des sujets traités, mais leur durée avait été limitée à trois quarts d'heure environ. Pour des raisons de principe, M. Paul Meyer crut devoir faire le sien en français ; toutefois, la discussion qui suivit eut lieu en anglais. M. Rajna lut son discours en anglais, bien qu'il eût été autorisé à le lire en italien.

— Nous avons parlé naguère (XXXI, 472) des *Archives suisses des traditions populaires*, revue trimestrielle publiée par une société qui a son siège à Zürich. Nous y avons particulièrement signalé un recueil de noëls jurassiens. Mais il faut aussi mentionner une importante série de chansons profanes, souvent même très profanes, recueillies dans le Jura par M. Arthur Rossat, maître à l'École réale supérieure de Bâle. Ces textes, notés en écriture phonétique, offrent un double intérêt au point de vue de la langue et à celui de la poésie populaire, sans parler de l'intérêt musical, puisque M. Rossat a eu soin d'y joindre la musique. Dans le t. VIII (pp. 116 et suiv.), M. R. a commencé une édition conçue sur un plan fort étendu et tout nouveau, du poème des *paniers*, écrit en patois du Jura par le curé Raspelier, curé de Couroux (1736). Le poème de Raspelier était bien connu : on en a trois copies manuscrites et deux éditions (1849 et 1898). Mais ce poème n'est pas original : c'est la traduction amplifiée d'un poème en patois de Besançon publié en 1735. M. Rossat donne une réimpression de ce poème bisontin, dont le seul exemplaire connu est conservé à la bibliothèque publique (non pas « populaire » comme dit M. Rossat) de Besançon, et il la fera suivre de la reproduction des manuscrits de Raspelier.

— Depuis notre article sur l'incendie de la Bibliothèque de Turin (XXXIII, 306), il a été publié divers travaux dans lesquels on s'est efforcé de déterminer les causes de ce désastre et d'en préciser l'étendue[1]. Pour le premier point, rien d'important n'a été ajouté à ce qui avait été constaté aussitôt après le sinistre. Le rapport de la commission d'enquête, qui devait fixer les respon-

1. En France on peut citer Georges Bourgin, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, LXV, 152-140 (quelques erreurs), et L. Dorez (généralement mieux renseigné), dans la *Revue des Bibliothèques* de janvier-avril 1904.

sabilités, n'a pas encore paru, et peut-être ne paraîtra-t-il jamais. Quoi qu'il en soit de l'origine de l'incendie, qui semble bien avoir éclaté dans les locaux mêmes de la Bibliothèque, il est certain qu'aucune direction intelligente n'a été donnée aux secours; que le directeur de la Bibliothèque, averti en temps utile, a manqué absolument de présence d'esprit, et a négligé de faire venir ses employés qui, appelés à temps, auraient pu procéder au déménagement des manuscrits; que beaucoup de volumes enfin, qui avaient peu souffert du feu, ont été irrémédiablement détruits par l'eau. Mais, en ce qui concerne l'étendue des pertes, nous commençons à avoir des informations précises. Le travail de récolement n'est pas achevé et demandera un temps fort long, car il est singulièrement difficile d'identifier tous les fragments à demi consumés qui ont été recueillis dans les ruines des plafonds écroulés ou dans la rue, mais on a publié un inventaire des manuscrits grecs et latins qui subsistent, avec des indications sommaires sur l'état de chacun de ces manuscrits[1]. Comme on l'avait dit dès le principe, la collection des livres venus de Bobbio est celle qui a le moins souffert, grâce à l'intervention, malheureusement bien tardive, de M. C. Frati : sur 70 manuscrits ayant cette origine, 57 ont été sauvés dont beaucoup à la vérité sont endommagés, et il y a encore des fragments à identifier. Mais, pour le reste des manuscrits latins et pour les manuscrits grecs, les pertes sont énormes. Sur 406 manuscrits grecs on en a retrouvé 175 dont beaucoup en fort mauvais état, outre de nombreux fragments non encore entièrement reconnus. Pour les latins (à part ceux de Bobbio), et aussi pour les français, il sera toujours impossible d'évaluer le dommage, parce que toute trace d'un bon nombre de ces manuscrits est actuellement perdue. En effet, certains avaient été omis par Pasini, dans son catalogue publié en 1749; de plus, beaucoup étaient entrés à la Bibliothèque postérieurement à la publication de ce catalogue. Un inventaire manuscrit de ces additions avait été rédigé de 1860 à 1870 par B. Peyron et avait été complété dans les années 1901-2. Malheureusement, cet inventaire a péri dans l'incendie, de sorte que, présentement, il n'est plus possible de dresser la liste exacte des manuscrits qui ne figuraient pas dans les catalogues antérieurs. Pour les manuscrits compris dans le catalogue de Pasini, le récolement de MM. Cipolla et Frati permet de constater que la moindre partie seulement est conservée. Le ms. D. V. 29 contenant les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam, et la version française du Pseudo-Caton par Hélie de Winchester, est indiqué (p. 487) comme très endommagé et ayant perdu plusieurs feuillets. J'en ai photographié jadis quelques pages. C'est un manuscrit exécuté en Angleterre, qui provient de Saint-André de Vercelli. Le ms.

1. *Inventario dei codici superstiti greci e latini antichi della Biblioteca nazionale di Torino* (par MM. Cipolla, G. De Sanctis et C. Frati, avec un avertissement de M. Ett. Stampini), dans la *Rivista di filologia e d'istruzione classica* de Turin (t. XXXII, pp. 385-588).

sur papier H. 3. 26 d'après lequel j'ai publié (*Rom.*, X, 533) la farce des trois commères, est sauvé (p. 539); sauvé aussi (p. 546), le n° G. II. 34, contenant *Blandin de Cornouailles*.

Nous avons dit, dans la chronique du n° de juillet dernier (p. 457), que le catalogue des mss. italiens de Turin, avait été imprimé, moins la préface, avant l'incendie. A propos de cette publication, M. R. Renier vient de donner au *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XLIV, p. 407-419, un très intéressant article où l'on trouve l'indication précise des mss. italiens qui subsistent. De plus M. R. Renier fournit, dans le même article, de précieux renseignements sur l'état des mss. français, dont beaucoup, qui n'avaient pas été l'objet d'études suffisantes, sont irrémédiablement perdus. Le ms. L. V. 34 (Reclus de Moiliens), le seul qui nous ait conservé le nom de l'auteur des romans de *Carité* et le *Miserere*, n'existe plus qu'à l'état de fragment. M. Van Hamel n'avait pu le consulter et ne le connaissait que par les notes bien sommaires que je lui avais communiquées. Le ms. L. V. 32, connu par une notice de Scheler [1], a complètement disparu. C'était un assez gros livre en parchemin, formé de 234 ff. J'en ai pris, il y a plus de vingt ans, de longs extraits qu'il sera peut-être utile de publier. M. Renier mentionne comme en partie détruit le n° L. IV. 33, l'un des plus précieux mss. de la Bibliothèque, où se trouve *Meraugis* [2] et *Gliglois*. M. Fœrster a pris copie de certains des morceaux qu'il renferme, notamment du poème de *Gliglois*, qui ne se trouvent pas ailleurs [3]. C'est un livre en papier. Perdu aussi le ms. L. IV. 17 (traités médicaux en français) dont, heureusement, M. Camus avait donné une notice détaillée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* (1902). Je crains bien qu'il en soit de même d'un autre recueil, du traité de médecine en français, le n° K. V. 13, dont j'ai fait une copie presque complète il y a plus de quarante ans. Des deux mss. de Hayton que possédait la Bibliothèque de Turin, l'un est perdu. Tous deux ont été utilisés dans l'édition qui fait partie du tome II des *Documents arméniens* (*Historiens des croisades*), et qui va enfin paraître par les soins de M. Ch. Kohler. Le dommage causé à l'histoire de notre littérature (on peut dire aussi, mais en une moindre mesure, à l'histoire de la litté-

1. *Notices et extraits de deux mss. fr. de la Bibl. roy. de Turin*. Bruxelles, 1867. In-8° (extrait du *Bibliophile belge*, I et II).— La notice du ms. L.V. 32 occupe les pp. 66 à 97 de cette publication. Elle contient diverses inexactitudes qui n'ont été qu'en partie corrigées par M. Stengel, dans ses *Mittheilungen aus franz. Handschriften d. Turiner Universitäts-Bibliothek*, p. 8. L'autre ms. décrit par Scheler est le n° L. I. 13 contenant l'*Eracle* de Gautier d'Arras et *Sone de Nansay*. Il est très endommagé et a perdu ses derniers feuillets. Il est, heureusement, entre les mss. de Turin, l'un des mieux connus.

2. Voir l'édition de M. Friedwagner, p. xx.

3. Voir G. Paris, *Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 161. Paris mentionne ce ms. sous la cote erronée L. IV, *23* (au lieu de 33). Il l'avait eu en communication à Paris pour l'*Histoire littéraire*.

rature italienne) par l'incendie de Turin est énorme. Celui qu'a subi l'histoire de l'art au moyen âge (principalement au XVe siècle) n'est guère moins grave. — P. M.

— M. C. Frati a été nommé directeur de la Bibliothèque nationale de Turin, en remplacement de M. Carta, nommé directeur de la Bibliothèque d'Este, à Modène.

— On sait que, à la suite d'un vœu présenté par divers membres du Conseil supérieur de l'instruction publique, une commission chargée de préparer un projet de simplification de l'orthographe française fut nommée par le Ministre de l'Instruction publique (arrêté du 11 février 1903). Cette commission comprenait, outre divers membres du Conseil supérieur appartenant aux trois ordres de l'enseignement, des savants ayant une connaissance spéciale de la philologie française et des questions de phonétique et d'orthographe qui en dépendent : MM. Brunot, L. Havet, Ant. Thomas. Elle a été présidée par M. Paul Meyer, qui, au mois de juillet dernier, a présenté en son nom au Ministre, sous forme de rapport, un projet de simplification de notre orthographe [1]. Ce rapport, imprimé au mois d'août a été tenu secret pendant plusieurs mois, par ordre du Ministre de l'Instruction publique qui désirait en réserver la primeur à l'Académie française. Il a fini par entrer en quelque sorte dans le domaine public par la publication qui en a été faite dans la *Revue universitaire* du 1er novembre (A. Colin, libraire-éditeur), et depuis lors divers journalistes en ont parlé avec la compétence qu'on peut supposer. Il vient en outre d'être réimprimé dans la *Revue pédagogique* (qui est en quelque sorte l'organe officiel de l'enseignement primaire), 15 décembre et 15 janvier. Les questions qui concernent l'orthographe du français n'étant guère du ressort de la *Romania*, nous ne croyons pas utile de résumer ici les propositions de la Commission ministérielle ; nous nous bornerons à dire qu'elles sont, au moment présent (décembre 1904) soumises à l'examen de l'Académie française. D'après ce que nous savons des dispositions de cette Compagnie, nous ne devons pas dissimuler que nous serions très surpris si la plupart de ces propositions n'étaient pas repoussées, comme l'ont été celles de M. Gréard, en 1893 [2]. On objectera de nouveau que les changements proposés suppriment le souvenir de l'étymologie (par ex. le *d* de *poids* est précieux pour ceux qui pensent que ce mot vient de *pondus*); qu'ils rendent la dérivation obscure, car si on écrit *cors* au lieu de *corps*, on ne comprendra plus *corporel* ni *corporation*, que la forme même des mots a une beauté que tout changement détruirait, et autres arguments de cette portée.

Ces objections étaient prévues. G. Paris, dans la dernière conversation

1. *Rapport sur les travaux de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe française.* In-4°, impr. nat., 23 pages.

2. *Note présentée à la Commission du dictionnaire de l'Académie française* (*Revue universitaire* du 15 février 1893).

qu'il eût avec Paul Meyer quelques jours avant son départ pour le Midi, d'où il ne devait plus revenir, les annonçait, et il concluait que les travaux de la Commission officielle qui venait d'être formée, seraient frappés de stérilité, si le Ministre de l'Instruction publique persistait dans l'idée d'en soumettre les conclusions à l'Académie française. Nous ne sommes pas aussi pessimistes : l'autorité de l'Académie, en matière de langue, est purement conventionnelle et nous espérons qu'il n'en sera pas tenu plus de compte que de raison. Dès maintenant un vœu a été déposé dans la récente session du Conseil supérieur de l'instruction publique, pour que les propositions de la Commission soient soumises à l'appréciation de ce Conseil, qui, par sa composition, offre assurément plus de garanties que l'Académie française telle qu'elle est aujourd'hui composée.

— M. Joseph Nève nous demande, dans l'intérêt de la vérité, de déclarer ici que, contrairement à ce que nous avons supposé (*Romania*, XXXIII, 439, note 2), il ne connaît et n'a aucun moyen d'arriver à connaître le mystérieux auteur de la brochure intitulée : *Une énigme d'histoire littéraire*.

— A propos du passage de notre compte rendu de la thèse de M. Brandon sur Robert Estienne, où il est dit qu'on s'est borné jusqu'ici à feuilleter le *Dictionnaire* de 1539-1541, sans explorer le *Thesaurus* et le *D. Latinogallicum* (*Romania*, XXXIII, 619), M. l'abbé H. Vaganay, de Lyon, nous écrit pour rappeler que dans un catalogue des adverbes en *-ment*, qui paraît actuellement dans la *Revue des études rabelaisiennes*, il a plus d'une fois cité l'édition de 1538 du *D.latinogallicum* (art. *abandonneement*, *adviseement*, *affreuseement*, *aiseement*, *asseureement*, etc.). Il veut bien nous apprendre en même temps que la définition de *cerneau* que nous avons rapportée (*Romania*, XXXIII, 265) d'après le *D. françoislatin* de 1539-1541, se trouve textuellement à l'article NUCLEUS du *D. latinogallicum* de 1538. — A. TH.

Livres annoncés sommairement :

Glossaire géographique vosgien, par Nicolas HAILLANT. Épinal et Paris (Bouillon), 1901. Gr. in 8°, 35 pages (extrait des publications du *Congrès national des Sociétés françaises de géographie*, 22e session, Nancy, 1er-5 août 1901). — Les travaux de M. Haillant sur les patois vosgiens sont justement estimés, et nous les avons signalés, pour la plupart, à nos lecteurs (*Romania*, XI, 632 ; XII, 635 ; XIV, 314 ; XV, 642 ; XVI, 117). Si le présent mémoire n'a pas été annoncé en son temps, c'est qu'il nous est parvenu tardivement. C'est l'esquisse d'un travail qui gagnerait à être plus développé, mais qui, sous une forme plus ample, n'aurait sans doute pu prendre place parmi les communications, nécessairement brèves, faites à un congrès. M. H. insiste avec raison sur l'utilité qu'il y aurait à donner, à côté des formes officielles des noms de lieux, la prononciation locale. Il est regrettable que cette utile indication ne soit pas donnée dans les dictionnaires topographiques publiés par le Ministère de l'instruction publique. M. H. donne cette prononciation pour les noms de lieux et, pour les noms

propres qu'il énumère (p. 16 et suiv.) dans une sorte d'appendice intitulé « Recueil de fragments ». La nomenclature de noms de lieux donnée p. 7 et suiv. est classée par ordre de suffixes (noms formés avec *court*, avec *ville*, avec *viller*, etc.). Tout utile que soit cette liste, on aurait aimé qu'en certains cas au moins, M. H. eût donné les anciennes formes.

Choix de proverbes et dictons patois de Damas, près de Dompaire (Vosges), par N. HAILLANT et A. VIRTEL. Paris, Bouillon, 1902. In-8°, 36 p. — Les proverbes et dictons ont été recueillis par M. Virtel ; M. Haillant y a joint quelques brèves remarques sur la phonétique du patois de Damas et divers rapprochements, sans grand intérêt, avec des dictons russes. Il eût été plus à propos de signaler, parmi ces proverbes, ceux que l'on sait avoir été d'usage courant au moyen âge. Ainsi, n° 57 : « Tous les chiens qui jappent ne mordent pas » (je cite la traduction), cf. Le Roux de Lincy, 2e éd., I, 167 ; n° 66 : « Chaque oiseau trouve son nid beau », cf. Le Roux de Lincy, I, 188 ; n° 69 : « Rat qui n'a qu'un trou est bientôt pris », cf. Le Roux de Lincy, I, 102 ; n° 70 : « Renard qui dort n'attrape rien », cf. Le Roux de Lincy, I, 199 ; n° 85 : « C'est toujours la plus mauvaise roue de la voiture qui crie », cf. *Romania*, XXI, 222, etc.

Les noms de lieux habités des Vosges. Remarques et observations sur l'inventaire et la notation des sons, par N. HAILLANT. Paris, Bouillon. 1904. In-8°, 30 pages (extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*). — Il y a dans cette brochure, quelques faits à recueillir sur la phonétique du patois des Vosges, et sur l'orthographe officielle (souvent très mauvaise) des noms de lieu. Mais l'ordre suivi n'est pas toujours satisfaisant, et les faits sont souvent mal définis. Ainsi, p. 13, *Sainte-Marguerite* est donné comme exemple du son *eu* noté *ue*. Qu'est-ce que cela veut dire? Prononce-t-on *Margueurite ?* En tout cas l'*u* qui suit le *g* n'a pas de valeur phonique ; il ne sert qu'à conserver le son guttural au *g*.

Infiltration et traitement de l'élement germanique dans divers lexiques vosgiens, par N. HAILLANT. Paris, Bouillon, 1904. Gr. in.8°, 40 pages. — Il y a certainement dans ce travail, comme dans tous ceux du même auteur, quelques détails utiles à relever, mais la méthode est défectueuse et l'information insuffisante. M. H. prend, un peu au hasard dans les dictionnaires, les types germaniques qu'il rapproche des mots ou des noms propres recueillis dans le département des Vosges. Entre ces noms propres beaucoup ne sont nullement vosgiens (par ex. *Autz*, *Feltz*, *Frantz*, *Dreyfuss*, *Freund*, etc.) : ce sont des noms d'Allemands ou d'Alsaciens immigrés. Quel intérêt peut-il bien y avoir à les relever?

Les noms de la carte dans le Midi. Essai sur les noms de lieux du comté de Nice, par P. DEVOLUY. Nice et Avignon (libr. Roumanille), 1903. In-8°, 55 pages (extrait des Mémoires de la Société des lettres, des sciences et arts des Alpes-Maritimes). — Cet « essai » est l'œuvre d'un homme qui sait bien le provençal moderne et a la pratique des cartes (l'auteur est un officier des armes savantes et un félibre distingué) ; mais on peut trouver

qu'il n'a pas suffisamment approfondi son sujet. Il a raison de dire que, pour l'ancien comté de Nice, beaucoup de lieux ont, dans notre orthographe administrative, conservé la forme italienne que leur avait imposée l'état-major sarde, mais il ne le prouve pas assez [1]. Pour traiter complètement le sujet, il faudrait mettre en regard des formes actuellement admises dans le Dictionnaire des postes, les formes anciennes et les formes usitées en patois. Ce serait un grand travail que nous aurons un jour, espérons-le, sous la forme de dictionnaire. Les pages 28 et suiv. sont occupées par un utile « vocabulaire des termes les plus généralement employés pour les noms de lieux du comté de Nice ». Ce vocabulaire, disposé en ordre alphabétique, peut être rapproché du « Recueil méthodique et étymologique des noms de lieux du Queyras », qui fait partie du livre de MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, sur le « Patois des Alpes Cottiennes » (1877).

L'origine et le parler des Canadiens français. Étude sur l'émigration française au Canada de 1608 à 1700, sur l'état actuel du parler franco-canadien, son histoire et les causes de son évolution. Publication de la Société du parler français au Canada. Université Laval, Québec; Paris, Champion, 1903. In-8°, 30 pages. — Cette brochure, dont le titre fait suffisamment connaître le contenu, est formée de deux articles tirés du *Bulletin du parler français au Canada* que nous avons annoncé dans une précédente chronique (XXXIII, 138). L'un (*De l'origine des Canadiens français*) est l'œuvre de M. l'abbé Lortie, professeur à l'Université Laval, l'autre (*Le parler franco-canadien*) a pour auteur M. Adjutor Rivard, professeur à la même Université et secrétaire de la Société. M. l'abbé Lortie a dressé, d'après les travaux antérieurs, qui sont assez nombreux, et d'après des dépouillements des registres d'état civil, dont les fiches sont conservées à l'Université Laval, un « tableau indiquant le nombre et l'origine des émigrants français arrivés au Canada de 1608 à 1700 ». On y voit que la proportion la plus forte a été fournie par la Normandie, l'Aunis, la Saintonge, le Poitou. Le mémoire de M. Rivard se compose d'une série de remarques sur divers points de lexicologie et de phonétique.

Year books of Edward II, vol. I; 1 and 2 Edward II (1307-1309); edited for the Selden Society by F. W. MAITLAND. London, Quaritch, 1903. In-4°, XCIX-221 pages. — La *Selden Society*, fondée pour l'encouragement des études relatives à l'histoire de l'ancien droit anglais, a entrepris l'édition des anciens *Year books* qui contiennent les procès-verbaux des litiges portés devant la cour du Roi. Ces textes, dont la série s'étend depuis 1307 jusqu'aux premières années du règne de Henri VIII, sont en français, sauf quelques parties explicatives (les *records*) qui sont en latin. Ce français, hérissé de termes techniques, est à peu près inintelligible pour ceux qui ne

1. Par exemple, qui a inventé le nom d'*Isola*, commune du canton de Saint-Étienne de Tinée? Les formes anciennes sont *Leudula*, *Leudola*, *Leusula*, *Lieusolle*.

connaissent pas à fond les institutions judiciaires de l'Angleterre et surtout la procédure assez compliquée de la cour du Roi. La *Selden Society* n'aurait pu trouver un éditeur plus compétent que le professeur Maitland. Grâce à la traduction anglaise qu'il a mise en regard du texte, grâce à ses annotations et surtout aux explications d'ordre général données dans la savante introduction qui précède le recueil, il est possible à une personne n'ayant qu'une préparation médiocre de se rendre compte du sens de ces procès-verbaux. L'introduction renferme un excellent chapitre sur la langue de ces curieux documents, dont l'équivalent n'existe en aucun pays en dehors de l'Angleterre.

Portugais. Phonétique et phonologie, morphologie, textes, par Aniceto dos Reis Gonçalves VIANNA. Leipzig, Teubner, 1903. In-12, VI-147 pages (fait partie des *Skizzen lebender Sprachen*, hgg. von W. Viëtor). Ce petit livre constitue assurément l'effort le plus considérable qui ait été fait pour reproduire graphiquement l'aspect du portugais parlé. L'auteur, dont la compétence en ce qui touche la phonétique générale et spécialement l'histoire de sa langue, ne saurait être mise en doute, cherche à figurer, non seulement la prononciation de chaque mot pris isolément, mais encore les nuances infiniment variées de la phonétique syntactique. Mais, malgré les ressources de l'alphabet compliqué dont il fait usage (et qui donne à ses textes un aspect singulièrement rébarbatif), malgré ses descriptions minutieuses (et souvent médiocrement claires) des sons, malgré l'emploi des *key-words* empruntés à diverses langues, nous croyons qu'un lecteur qui n'aura jamais entendu parler le portugais, arrivera difficilement à se former une idée de la prononciation de cette langue d'après le seul livre de M. Vianna. Peut-être eût-il mieux valu réserver l'emploi d'un alphabet spécial à la partie phonétique, et employer les caractères ordinaires pour la morphologie. En l'état, ce livre ne dispensera nullement de l'emploi d'une grammaire ordinaire ceux qui voudront apprendre le portugais écrit.

Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie, par A. MOLINIER. — I, Époque primitive, Mérovingiens et Carolingiens; II, Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180; III, Les Capétiens (1180-1328); IV, Les Valois (1328-1461); V, Introduction générale. Les Valois (suite); Louis XI et Charles VIII (1461-1494). Paris, A. Picard, 1902-1904. In 8°, VIII-288 p.; 322 p.; 248 p.; 324 p.; CLXXXVII-196 p. — Ce grand ouvrage, œuvre d'un savant mort en pleine activité, le 19 mai dernier, est le digne pendant du livre classique de Wattenbach sur les sources historiques de l'Allemagne. Le sujet, dans son ensemble, est étranger aux études propres de la *Romania*; il y touche cependant par certains côtés, puisqu'un grand nombre de nos chroniques, ou pour employer un terme plus général, des sources historiques du moyen âge français, sont en langue vulgaire. Les résumés donnés par Molinier, comme aussi les indications bibliographiques, se recommandent par l'exactitude et la précision. Les appréciations sont, dans leur brièveté, d'une grande justesse. L'introduction

générale, publiée après la mort de l'auteur, avec le cinquième volume, est un morceau de haute critique. Le livre de Molinier, qui fait partie d'une collection de manuels de bibliographie historique, devra être le *vade-mecum* de tous les historiens du moyen âge.

Tutte le opere di Dante Alighieri nuovamente rivedute nel testo dal Dr E. Moore. Con indice dei nomi propri e delle cose notabili, compilato dal Dre Paget Toynbee. Terza edizione, più estesamente riveduta. Oxford, nella stamperia dell'Università, 1904. In 8°, VIII-490 pages. — Avec cette édition on a, pour la modique somme de six shillings, un texte aussi bon que possible, dans l'état actuel des études, de toutes les œuvres de Dante, le tout fort bien imprimé, en un caractère nécessairement un peu fin, mais cependant fort distinct, par la célèbre Clarendon press d'Oxford. La première édition parut en 1894 ; la seconde, de 1897, présente quelques améliorations, et celle-ci plus encore, surtout pour le *De vulgari eloquentia*, pour lequel on a pu mettre à profit l'édition de M. Rajna. La table, due à notre collaborateur M. Paget Toynbee, est fort bien faite. Sans avoir la prétention de critiquer cette précieuse édition, qu'il me soit permis de soumettre à l'éditeur quelques remarques. Puisque la pièce trilingue *Ai fals ris* (p. 172), est maintenant considérée comme authentique, il faudrait en donner, par conjecture, si on ne peut autrement, un texte lisible. Pourquoi écrire au premier vers *per qua traitz avetz* ? Je sais bien que c'est la leçon de Fraticelli et de Giuliani, mais Fraticelli, à la table de son édition (Barbèra, p. 442) écrit *per que*, et Crescimbeni (*Commentari*, II, I, 249) *per qe*. Presque tous les vers provençaux de cette pièce sont mauvais : *San autras domnas e vos us saubetz*. Faut-il supposer que Dante a écrit *san* (pour *sabon*) sous l'influence de l'it. *sanno* ? Et que veut dire *us* ? Il y a dans Crescimbeni cette ligne inintelligible *Sai omn autres dames e vous saves*. Je rétablirais : *Sabon autras domnas e vos sabetz* (car *saubetz*, au prétérit, ne vaut rien). *En vai speran e par de mi a non cura*, lire *e par de mi non cura*, leçon de Crescimbeni . *A plazer d'autra, quar d's'amor s'laisset*. Je ne sais quel est le fondement de cette leçon visiblement absurde ; Crescimbeni a tout autre chose, mais on obtiendrait un texte intelligible si on lisait *quar de s'amor s'lasset*, quoique *s'*, après un mot finissant par une consonne, soit contestable. — P. M.

V. Crescini, *Gli affreschi epici medievali del Museo di Treviso*. Venezia, 1903. In-8°, 6 p. (extrait des *Atti del R. Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, t. LXII, 2e partie, séance du 25 janvier 1903). — C'est la description de fresques de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle trouvées dans une antique maison de Trévise, et récemment transportées sur les murs d'une salle du Musée de cette ville. On y voit représentée l'histoire qui forme le sujet du *Lai d'Aristote*, le combat de Ferragu contre les paladins de Charlemagne d'après le Pseudo-Turpin ou d'après l'*Entrée de Spagne*. M. Cr. se propose de revenir avec plus de détails sur ce sujet.

Parténopeus de Blois. Étude comparative des versions islandaise et danoise, par A. Trampe Bödtker. Christiania, 1904. Gr. in 8°, 55 pages. (*Videnskabe Selskabets Skrifter*, II, hist.-filos. Kl., 1904, n° 3.) — Cette dissertation, dédiée à la mémoire de G. Paris, commence par une bibliographie bien faite du poème français et des différentes versions qu'on en possède. L'auteur paraît bien informé, mais il a le tort de ne pas dire où en sont les questions qu'il traite et ce qu'il apporte de nouveau sur chacune d'elles. Il conclut que la version islandaise dérive de la version norvégienne et que cette dernière a été faite d'après un texte anglo-normand perdu.

Zur Geschichte des französischen ə, II, 3 *Monosyllaba im französischen. Artikelformen und Objektspronomina*, von Gustav Rydberg. Upsala, Almqvist, 1904. Gr. in-8°, pp. 409-618. — C'est le quatrième fascicule de ce long ouvrage, et ce n'est pas encore la fin. Les deux premiers fascicules ont été annoncés dans la *Romania*, XXVI, 346 et 619. Le troisième, coté II, 2, a été, par oubli, passé sous silence. Il a paru en 1898 sous ce titre : *Uebersicht der geschichtlichen Entwickelung des* ə *in alt- und neufranzösischer Zeit. Die vorlitterarische Entwickelung der frz. Monosyllaba*. Nous nous bornons présentement à cette simple annonce, faisant observer toutefois qu'il eût été possible de réduire sans dommage le nombre véritablement excessif des exemples cités. De toute façon, l'ouvrage est trop long. Il faut savoir proportionner ce qu'on écrit à l'importance du sujet.

Rime pie edite e inedite di messer Dolcibene. Stampato in Prato di Toscana nella officina tipolitografica editrice dei fratelli Passerini e c., il XVI agosto MDCCCCIV. In 4°, 36 p. (*Nozze Matteuci-Tortoli*). — L'éditeur, M. Giovanni Tortoli, nous fait savoir, dans un avertissement placé à la fin de cet élégant livret, que des deux pièces ici imprimées, la première seule avait déjà été publiée, mais l'édition faite en 1858 par Zambrini était introuvable, et médiocrement correcte. C'est une pièce intitulée : *Le sante cose che si trovano nel viaggio del Sepolcro*. L'auteur feint d'avoir été transporté en songe dans la Terre Sainte, et conte en vers ce qu'il y a vu. C'est une description fort sommaire des « saints lieux de Jérusalem ». La seconde pièce est une Passion.

Un sonetto attribuito a Francesco Petrarca e uno attribuito a Antonio da Ferrara. Firenze, tip. galileiana, 1904. In 8°, 9 p. (*Nozze Matteuci-Tortoli*). Ces deux sonnets sont publiés par M. G. Mazzoni d'après un feuillet de parchemin du XVe siècle, tiré d'une vieille reliure.

Études sur Rabelais, par Louis Thuasne. Paris, Bouillon, 1904. Pet. in 8°, XIII-454 pages (cinquième volume de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* publiée sous la direction de P. de Nolhac et L. Dorez). — Rabelais est à la mode. Il bénéficie largement des progrès réalisés dans les études historiques et philologiques. Il existe une Société des études rabelaisiennes qui fait de bonnes publications, et, en dehors de cette société, parfois hors

de France, il paraît des travaux qui, peu à peu, nous permettent de pénétrer plus avant dans la pensée de ce difficile écrivain. Nous ne pouvons suivre ce mouvement : la *Romania* n'étend pas son domaine jusqu'à la littérature savante du XVIe siècle. Nous signalerons cependant le livre de M. Thuasne, parce qu'on y trouve quelques rapprochements utiles avec des écrivains du moyen âge, nous bornant à dire qu'il se compose de quatre études : I, Sources monastiques du roman de Rabelais ; II, Rabelais et Érasme ; III, Rabelais et Folengo ; IV, Rabelais et Colonna. Il y a peu d'indications précises à tirer de la première de ces études, mais les autres sont riches en rapprochements dont beaucoup sont nouveaux et vraiment topiques.

Bibliographie Rabelaisienne. Les éditions de Rabelais de 1532 à 1711. Catalogue raisonné, descriptif et figuré, illustré de cent soixante-six fac-similés (titres, variantes, pages de texte, portraits), par Pierre-Paul PLAN. Paris, Impr. nat., 1904. Gr. in 8°, XIII-280 pages (tiré à 350 exempl. numérotés). — Le titre indique suffisamment le contenu de ce très beau volume. Disons seulement que, pour l'étendue et le détail des notices, cette bibliographie dépasse notablement les bibliographies antérieures. M. Plan annonce la publication des notes laissées par feu Marty-Laveaux sur les éditions de Rabelais, postérieures à 1711 et sur les travaux variés dont Rabelais a été l'objet.

Le roman de la Violette, a study of the manuscripts and the original dialect, by Douglas LABAREE BUFFUM. Baltimore, J. H. Furst company, 1904. In-8, 84 pages (dissertation de doctorat présentée à l'Université Johns Hopkins). — Cette dissertation m'était inconnue lorsqu'a été imprimée la notice (ci-dessus, p. 87) sur quelques manuscrits français des bibliothèques d'Amérique, où j'ai parlé du ms. de la *Violette* de la collection Pierpont Morgan [1]. Ce ms. a été utilisé dans la présente dissertation, qui contient le fac-similé photographique des 23 premiers vers. L'objet de cette dissertation est la comparaison des quatre mss. connus, qui se répartissent entre deux groupes : 1° ms. B. N. fr. 1553 et ms. Pierpont Morgan ; 2° B. N. fr. 1374 et Saint-Pétersbourg. — M. L. Buffum fait erreur lorsqu'il dit que selon moi le ms. 1553 aurait été fait entre 1258 et 1296 : bien au contraire, je n'ai rapporté cette opinion que pour la contester, et j'ai dit, à l'endroit cité (*Romania*, XIII, 629-630) que « ce ms. avait été exécuté vers 1285 ». Dans les dernières pages de sa dissertation, M. B. critique la dissertation de M. K. Seelheim sur le dialecte du Roman de la Violette (Leipzig, 1903). M. B. annonce l'intention de publier une nouvelle édition de ce roman. Je crains toutefois qu'il n'ait pas la préparation

1. Dans la présente dissertation le ms. en question est indiqué comme appartenant à M. D. Edward Kerr ; mais la collection de ce bibliophile a été achetée récemment par M. Pierpont Morgan.

suffisante, car, dans les passages du ms. Pierpont Morgan qu'il cite, il y a des lectures bien douteuses. Ainsi, p. 49 : « Il monte sans nulle *saintise* », où il faut évidemment lire *faintise*, et plus bas : « Car comme son cuer *connoitte* », lire *convoitte*. — P. M.

Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre (1393-1469), par Ernest Petit. Auxerre, Ch. Milon, 1904. In-8°, 22 pages, avec le facsimilé d'une quittance autographe et signée, du 4 mars 1432, n. st. (extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre 1903). — Excellente notice biographique, faite d'après les documents d'archives, qui apporte des renseignements authentiques sur un poète original, émule d'Alain Chartier, qu'il cite, mais dont l'œuvre fait plutôt songer à Villon, qu'il a peut-être connu. On sait que les *Fortunes et Adversitez* de Jean Regnier ne nous sont parvenues que grâce à une édition rarissime, parue en 1531, par les soins de Jean de La Garde, et réimprimée à cent exemplaires à Genève, en 1863, avec une notice insignifiante de Paul Lacroix. M. Petit devait en donner une nouvelle édition avec le concours d'Anatole de Montaiglon ; il faut espérer que la mort de son collaborateur ne l'a pas fait renoncer définitivement à ce projet. La notice qu'il publie aujourd'hui ne peut que faire souhaiter qu'il mette ce projet à exécution. Il aura bien peu de chose à y modifier ou à y ajouter pour qu'elle devienne une excellente introduction, car les préoccupations littéraires n'en sont pas absentes. P. 14-15, il faudra rectifier l'affirmation qu'Alain Chartier est « décédé vers 1458 » ; cf. *Romania*, XXXIII, 392. — A. Th.

A contribution to the study of the french element in English, by Jules Derocquigny. Lille, Le Bigot, 1904. In 8°, viii-176 pages. — L'auteur de ce livre est maître de conférences à l'Université de Lille, et le fait même qu'un Français a pu écrire en anglais sur un sujet qui intéresse également la philologie française et la philologie anglaise prévient favorablement en sa faveur. Il est au courant de l'état de la science, cite Behrens, Baret, Skeat, Kluge, et surtout le *N. E. D.* (*New English Dictionary*) du Dr J. A. H. Murray ; ses listes des mots anglais que les uns tirent du latin, les autres du français, sont instructives et doivent nous mettre en garde contre les conclusions précipitées. M. D. est d'avis que les emprunts au français sont plus nombreux qu'on ne le pensait naguère — il remarque que M. Murray lui-même, à mesure qu'il avance dans son *N. E. D.*, penche de plus en plus pour des étymologies françaises — et il s'efforce, par le dépouillement de textes anglo-normands, de montrer combien de fois le français a servi d'intermédiaire entre le latin et l'anglais. Si ses conclusions ne sont pas toujours acceptables (p. 95, je ne vois pas de rapport entre l'angl. archaïque *awere*, subst. qui signifie « doute », correspondant à un mot anglo-normand employé par Britton, et l'anc. franç. *ewer*, verbe qui vient du lat. aequare ; p. 119, *tardis* au cas sujet dans *Boeve de Haumtone*, ou ailleurs, ne prouve pas l'existence en anc. franç. d'un adj. *tardi*,

puisque *tardis* peut être le cas sujet de *tardif* dont l'*f* tombe normalement devant l'*s* flexionnel; il fallait invoquer l'adverbe *tardiement* relevé par Godefroy), et s'il n'a pas toujours lu ce qu'on a écrit en dernier lieu sur tel ou tel mot (p. 119, l'art. *tryst* aurait gagné à la fréquentation de mes *Mélanges*, p. 153), son livre contient cependant beaucoup de bonnes observations clairement formulées et agréablement présentées. Mais les indications bibliographiques données en tête sont si négligemment rédigées qu'elles font tort au livre. — A. Th.

Romanische Namenstudien. I. Die altportugiesischen Personennamen germanischen Ursprungs, von W. Meyer-Lübke. Wien, Gerold, 1904. In-8, 102 pages (extrait des *Sitzungsberichte der phil.-hist. Klasse* de l'Académie de Vienne). Les matériaux de cette étude sont à peu près exclusivement empruntés à deux volumes des *Portugaliae Monumenta historica*, les *Diplomata et Chartæ* et le tome I des *Scriptores*. M.M.-L. n'a d'ailleurs (et il faut l'en louer) utilisé les noms de lieux formés avec des noms de personnes qu'avec la plus grande réserve; il a ainsi assuré à ses recherches une base moins large, mais plus solide, et l'on peut dire qu'il est le premier à traiter son sujet avec toute la rigueur de méthode qu'il comporte. Il étudie d'abord le premier membre des noms à double racine, puis le second; ensuite viennent les noms qui ne comportent qu'une racine ; finalement, l'auteur passe en revue les noms formés à l'aide de diminutifs et de suffixes variés, et il expose les conclusions qui se dégagent de l'ensemble de son exposition. Il serait superflu de louer la méthode et la science de l'auteur. Il avait déjà indiqué dans son *Einführung* le parti qu'on pourrait tirer de l'étude des noms propres pour augmenter la somme de nos connaissances en philologie romane; on ne peut que s'applaudir de le voir s'engager à fond dans une voie à peine frayée, dont on ne peut prévoir encore tous les aboutissements, mais où personne ne saurait jouer mieux que M. M.-L. le rôle de pionnier. — A. Th.

Die Bedeutung des Suffixes ment..., von Max Roediger. Berlin, Mayer et Müller, 1904. In-8, VI, 128 pages (thèse de doctorat de l'Université de Berlin). — Travail fait avec soin et intelligence. Le premier chapitre est consacré au latin et ne comprend qu'une vingtaine de pages; le second répartit les mots français en deux classes selon qu'ils reproduisent un type déjà existant en latin ou qu'ils sont dus à une formation postérieure. Dans la première des deux classes, l'auteur examine d'abord les mots savants, puis les mots populaires (l'ordre inverse aurait été préférable); dans la seconde, il distingue les mots en *-ement* et les mots en *-iment*, et, comme de juste, il consacre la plus grande partie de sa thèse aux mots en *-ement*. Un appendice très court (p. 124-126) concerne les mots féminins en *-mente* dont la forme reproduit celle du pluriel neutre latin. La distinction entre mots savants et mots populaires est délicate à faire et le choix de M. R. n'est pas toujours satisfaisant: pourquoi, par exemple, considérer *purgement* comme

savant(p. 23), *esperement* (lat. experimentum) comme populaire (p. 27) et classer *empedement* (lat. impedimentum) dans les mots populaires (p. 27) avec cette remarque entre parenthèse : « halbgelehrt » ? Il ne faut pas mettre dans la classe des mots de formation française *cuidement* (p. 48), *delitement* (p. 36) ni *éternuement* (p. 42), puisque le latin emploie cogitamentum, delectamentum et sternutamentum. La fusion entre *acesmement* et *hachement* admise par M. R. (p. 81) ne s'est opérée que dans l'esprit de quelques héraldistes modernes : au fond, cette prétendue fusion n'est qu'une confusion et une mauvaise étymologie. A noter à la page 114 une bonne correction à Godefroy : dans le passage des *Loherains* allégué à l'art. HONOREMENT, il faut corriger *s'onnoremant* en *son noremant*. M. R. aurait pu remarquer que Godefroy avait utilisé le même vers d'après un autre manuscrit à l'art. NORRIMENT et mettre sa note de la p. 114 en rapport avec ce qu'il dit lui-même à la p. 28, où le vers est cité d'après la bonne leçon (au lieu de *masme*, lire *masnie*). — A. TH.

Documents sur l'histoire du Limousin tirés des archives du château de Bach, près Tulle, publiés avec notes et commentaires par G. CLÉMENT-SIMON. Brive, impr. Roche, 1904. In-8, 400 pages (forme le tome IX des publications de la *Soc. des Archives historiques du Limousin*, 1re série). — Nous signalons ici ce volume, parce qu'il contient trois textes intéressants en dialecte limousin : une charte de 1250 (p. 104), un terrier des possessions de la famille noble de Chanac, remontant à la fin du XIIIe siècle (p. 20-36), et des analyses de chartes du XIVe et du XVe siècle provenant d'une sorte de cartulaire de la famille bourgeoise de Boussac (p. 128-143). L'éditeur reproduit ces documents en se tenant au plus près de la graphie des manuscrits et il y joint quelques observations philologiques (pour ne rien dire des autres, plus importantes), qu'il serait facile d'enrichir. Je me contente d'y signaler l'existence des deux substantifs *absina* (p. 142) et *frau* (p. 24), qui sont à peu près synonymes et désignent une terre inculte : sur le premier, cf. mes *Nouv. Essais*, p. 240 (où la forme *absina* est indiquée conjecturalement); sur le second, cf. l'art. *frau* 2 du *Prov. Suppl.-Wörterb.* de M. Émile Levy. A remarquer aussi la forme contractée *autro* (p. 27), pour *avoutro* « bâtard », et les graphies *combat* (p. 23) et *gambar* (p. 30), pour *conhat* et *ganhar* : le premier de ces deux mots signifie « beau-frère » et non, comme le dit l'éditeur (p. 48) « allié, parent ». La remarque (p. 49) sur l'expression *us gans* « une paire de gants » reproduit inexactement la pensée de Raynouard : l'auteur du *Lexique roman* dit qu'on ne trouve que des exemples du féminin pluriel *unas* avec le sens de la particule française *des*, mais depuis Raynouard des exemples du masc. plur. *us* ont été plus d'une fois cités. — A. TH.

Die Bruchstücke der noch ungedruckten Chanson d'Anseïs de Mes *aus den Archives von Saint-Hubert zu Arlon*... veröffentlicht von E. STENGEL. Greifswald, 1904. In-8, 48 pages (Festschrift der Univ. Greifswald. 15 mai 1904).

— Ces fragments ont été signalés en 1889 par M. A. Doutrepont dans le *Moyen âge*; ils appartiennent aux pages 1, 4, 5 et 8 d'un cahier dont le reste est perdu. M. St. les publie en les encadrant dans le texte de trois manuscrits de Paris dont il donne toutes les variantes, et il les fait suivre du passage correspondant dans le roman en prose que renferme le ms. 3346 de la Bibliothèque de l'Arsenal. En appendice se trouve la description d'un manuscrit des *Lorrains* sur lequel l'attention n'avait pas été attirée jusqu'ici et qui se trouve à la Bibliothèque municipale de Lille (Godefroy 151); M. St. en doit la connaissance à notre collaborateur, M. Ernest Langlois.

Richard I, Herzog von der Normandie, in der französischen Litteratur, von Clemens Brix. Münster, 1904. In-8, 66 pages (thèse de doctorat de l'Université de Münster). — Cette thèse n'est guère que la mise bout à bout de notes et d'extraits pris rapidement, soit dans les textes, soit dans des ouvrages de seconde main dont le choix n'est pas toujours judicieux (par exemple les *Essais sur les bardes* de De La Rue, l'*Histoire de la Normandie* de Licquet, la *Normandie romanesque* de Mlle Bosquet). Elle se divise en quatre chapitres : I, Richard dans les chroniqueurs (Wace, Benoît, Bromton); II, Richard dans les chansons de geste; III, les Chroniques de Normandie, les romans en vers et en prose; IV, les Folkloristes. Le dernier chapitre consiste en quelques lignes insignifiantes; dans le troisième, on cherche en vain les résultats d'un effort sérieux pour préciser les rapports des chroniques, du poème et du roman en prose; dans le deuxième, les chansons de geste sont passées en revue un peu pêle-mêle, sans que l'auteur tienne assez compte de l'ordre chronologique et sans qu'il soit toujours au courant (je relève par exemple à la p. 41 le nom de Nicolas de Padoue comme auteur de l'*Entrée d'Espagne*); dans le premier, qui n'est pas bien long, Mlle Bosquet fait vraiment tort à Wace, à Benoît et à Bromton. — A. Th.

Les quatre dictionnaires français, par Eugène Ritter. Genève, 1905. Petit in-8, 244 pages (extrait du *Bulletin de l'Institut genevois*, t. XXXVI). — Les quatre œuvres que vise le savant professeur de la Faculté des lettres de Genève sont celles de l'Académie française, de Littré, de Hatzfeld et Darmesteter et de Godefroy. Les 40 premières pages sont consacrées à exposer l'origine et la portée, sinon de chacune d'elles (pour l'avant-dernière, M. R. déclare s'en référer à l'article publié par Gaston Paris dans la *Revue des Deux Mondes*, et, pour la dernière, il ne donne pas un aliment suffisant à notre curiosité), du moins des deux premières, en particulier du *Dictionnaire de l'Académie*, dont on relève « l'autorité incomparable », après avoir fait aux pamphlets de Furetière des emprunts peut-être trop complaisants et qui préparent mal le lecteur au sentiment de cette autorité. M. R. a groupé les noms et les œuvres des « grammairiens » qui ont fait partie de l'Académie française depuis l'origine jusqu'à nos jours, et il n'a pas man-

que de remarquer que « sous l'ancien régime l'Académie a été plus favorable aux grammairiens que dans les temps nouveaux » ; il aurait pu constater que c'est précisément pendant les « temps nouveaux » que le *Dictionnaire* a conquis tout son prestige, et philosopher sur cette curieuse coïncidence. Mais il a fait mieux, et nous a donné, de la p. 48 à la p. 243 et dernière, une longue suite de remarques (j'en ai compté plus de 700), classées par ordre alphabétique, « sur des mots qu'on trouve, ou qu'on devrait trouver, dans l'un ou l'autre de ces quatre recueils. » Ce qui y domine, ce sont des extraits d'écrivains des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles destinés à compléter notre documentation sur la langue française, soit en reculant la date d'apparition des mots et des sens connus, soit en révélant l'existence de mots ou de sens inobservés jusqu'ici ; parfois s'y glisse une suggestion nouvelle en ce qui touche l'étymologie (art. ALPESTRE, ARMET, BOURGADE, BRANDI, CARREAU, CHOUAN, CROTU), un excursus généalogique avec tableau à l'appui (art. ÊTRE), un mémoire sur la concordance du calendrier républicain et du calendrier courant (art. MOIS), une dissertation sur la faculté de séparer le relatif *qui* du substantif auquel il se rapporte (laquelle aurait été mieux placée à l'art. QUI qu'à l'art. RAPPORTER) ou sur les temps surcomposés. Le substantiel recueil de M. R. sera lu avec autant de plaisir que de profit par quiconque aime la langue française. On ne s'étonnera pas de n'y rien trouver d'antérieur au XVIe siècle, puisque M. R. n'est pas médiéviste ; mais on regrettera qu'il n'ait pas toujours pris la peine de définir et d'expliquer les quelques mots rares qui ont échappé à ses devanciers et sur lesquels il est, semble-t-il, le premier à attirer l'attention. C'est ainsi qu'après avoir cité trois jolis exemples, empruntés à deux lettres de Diderot (23 août 1759 et 22 sept. 1761), du subst. *vorde* (auquel il conserve bizarrement en vedette la forme plurielle *vordes* que le mot revêt dans les exemples), il se contente d'ajouter : « Nous avons près de Genève un hameau d'*Evordes* ». Tout le monde ne sait pas que *vorde* (*vordre*, *vorze*, etc.) est le nom que porte dans la région franco-provençale la variété de saule que les botanistes appellent *Salix caprea*. — A. TH.

Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe siècle..., par Henri CLOUZOT. Paris et Niort, 1904. In-8, 72 pages et un plan (extrait des *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*). — Nous mentionnons ici cette bonne monographie locale parce qu'elle repose essentiellement sur un document en langue vulgaire qui y est publié in extenso (p. 46-70) et comprend 359 articles. M. C. le date d'environ 1261-1271, mais il ne s'appuie pas sur les caractères linguistiques dont il dit cependant quelques mots (p. 5). Je ne sais trop sur quoi il fonde son affirmation que « la déclinaison a persisté dans le Poitou et dans les Charentes plus longtemps que partout ailleurs ». Ce long texte n'est pas très riche au point de vue lexicographique parce que les mêmes formules y reviennent sans cesse : on peut cependant y glaner quelques mots intéressants, surtout des noms propres composés comme

Melemesse 2, *Portefays* 46 (Hatzfeld-Darmesteter et Godefroy ne remontent qu'à 1334 pour notre mot *portefaix*), *Veilleseigle* 69, *Bersejay* 74, *Bennovenge* 90, *Boterit* 102 (corrigez *Boteric*), *Botedee* 115 (nom de femme), *Virefolet* 175, *Goygnepain* 190, *Potdelevre* 288 (= bec-de-lièvre, en patois limousin *poto-de-lèbre*), etc. Comme noms communs, on peut noter la fréquence de *aubaree* « plantation de peupliers blancs », *deguerpie* « veuve », *pareys* « parvis, place », *suyre* « cordonnier », et un exemple de *eschofaitor* 147 (=* excalefactorium) plus ancien de deux siècles que ceux qu'a recueillis Godefroy. A l'art. 342, *Coclurere* est certainement une mauvaise lecture pour *Codurere* (= Couturière). — A. Th.

Poesie in dialetto tabbiese del sec. XVII, p. da E. G. Parodi e G. Rossi, illustrate da E. G. Parodi. La Spezia, 1904. In-8, 74 pages (extrait du *Giorn. storico e letterario della Liguria*). — *Tabbiese* est l'ethnique des naturels de *Taggia* (comme chez nous *Ruthénois* de ceux de *Rodez*) et Taggia est un « insigne castello » d'environ 4.500 hab. de la province de Porto Maurizio. L'auteur de ces poésies, Stefano Rossi, fut professeur à l'École de médecine de Pavie vers 1630 ; aussi le fond échappe-t-il à notre compétence. Mais les *Appunti dialettali* dont M. P. a fait suivre la réimpression de ces poésies méritent au plus haut degré l'attention des linguistes. On y trouvera non seulement une étude phonétique approfondie, mais un glossaire relativement très riche, dont maint article intéresse indirectement le vocabulaire du français et du provençal, par exemple celui qui est consacré à la variété de figues que nos dictionnaires enregistrent sous le nom de *bourjassotte*, à la variété de faucon ou d'épervier dite en provençal *escrevieu* et *escruvelet*, etc. Pour ce dernier mot, M. P. aurait trouvé dans Rolland, *Faune pop.*, II, 33, une forme franco-provençale plus voisine de la forme ligurienne (*crivella*) que celles qu'il cite, à savoir *criblette*, nom de l'épervier à Vienne en Dauphiné. — A. Th.

Projet de dictionnaire général de la langue wallonne, publié par la Société liégeoise de littérature wallonne. Liège, impr. Vaillant-Carmanne, 1903-1904. Gr. in-8, 36 pages. — Ce projet a été élaboré par MM. J. Delaite, A. Doutrepont, J. Feller et J. Haust. Nous en appelons de tous nos vœux l'exécution, car il est fort bien conçu, et les spécimens qui en sont publiés dans cette brochure témoignent que les pays wallons, qui depuis le *Glossaire étymologique* de Grandgagnage terminé par Scheler occupent une place d'honneur dans la philologie française, possèdent aujourd'hui une phalange de savants capables de faire une œuvre scientifique, sinon définitive, au moins très recommandable. Le futur *Dictionnaire général de la langue wallonne* ne se bornera pas à recueillir des mots, mais, suivant une heureuse idée, il enregistrera aussi les préfixes et les suffixes avec tout le développement nécessaire. L'étude sur le suffixe *-ä* (correspondant au latin -aculum), qui occupe les pages 8-10 de la présente brochure, est un modèle excellent (pourvu qu'on y supprime *travä* qui, comme le franç. *travail* et le prov.

treballh, remonte à tripalium et non à un invraisemblable trabaculum : cf. *Romania*, XVII, 421). Voici quelques menues observations sur différents articles. ARCA : le franc. *orchal* doit être cité sans astérisque : il est dans le *Livre des Rois* (voy. Godefroy, *Compl.*, ARCHAL) ; pour la présence du *c* (et non *ch*) en wallon, je crois plutôt à l'influence du type latin qu'à un emprunt au normanno-picard : cf. en lyonnais *arcou*. — CHORSÉ : l'anc. franç. *escorçuel*, qui est invoqué, n'a pas le suffixe -ellum, mais le suffixe -iolum — CHOÛR : l'anc. franc. *escors* ne signifie pas « tablier », mais « giron » ; cf. l'art. Hô. — EWEÛ 2 : cf. pour la formation l'ital. *acquatorio* « auget » dans Antoine Oudin. — ÈWIS' : le suff. *is*, = lat. -icius, n'a rien de péjoratif. — ÈW'LÈNE : l'hypothèse d'un type lat. *aqualenta me paraît peu vraisemblable : pourquoi pas *aqualina ? — TROUFEI : le franç. *tourbe* ne peut pas s'expliquer par le haut-allem. zurba ; il faut admettre une forme hybride entre le haut et le bas-allemand, *turba. — CONSÎRE : l'étymologie est à refaire ; les auteurs n'ont pas vu que le point de départ est le lat. vulg. *congeria pour congeries. — A. TH.

Antoine THOMAS. *Nouveaux essais de philologie française*. Paris, Bouillon, 1905. Petit in-8°, XII-416 p. — Ce volume se divise en deux parties. La première partie comprend cinq articles ou mémoires d'ensemble, dont quatre sont de simples réimpressions d'après la *Revue des Deux Mondes* (histoire et méthode de la science étymologique), la *Revue celtique* (toponymie gauloise), la *Romania* (suffixe -aricius, substantifs abstraits en -ier) et le cinquième une nouvelle rédaction d'un article paru dans la *Romania* (évolution phonétique du suffixe -arius). La seconde partie contient cent une notices étymologiques, dont un certain nombre ont déjà paru dans la *Romania*, les *Annales du Midi*, la *Revue des parlers populaires* de M. Guerlin de Guer, les *Mélanges Léonce Couture* et les *Mémoires de la Société de linguistique*. Celles qui paraissent ici pour la première fois concernent les mots suivants : *acmelle* (nom d'une plante exotique), *agnous* « plaintif » (Berry), *alaquana* « orcanette » (prov.), *amarina* « osier » (prov. ; cf. *Romania*, XXXIII, 213), *angelot* « sarcocolle » (prov.), *ansoulote* « erminette » (Franche-Comté), *assana* « cenelle » (prov.), *aveneril* « champ où il y a eu de l'avoine » (Normandie, Maine, etc.), *baïen* « cuit à l'eau » (anc. franç. ; cf. *Romania*, XXXIII, 213), *bouillie*, *braiman*, *berman*, « déchargeur de vins » (Gascogne et Normandie), *cade* « genévrier » (prov.), *caforc* « enfourchure, carrefour » (prov.), *carelhado* « jusquiame noire » (prov.), *cer* « paquet de lin, de chanvre » (prov. et franç. dial.), *colcer* « coite » (prov.), *consier* « pensée, regret » et *desier* « désir » (prov. et anc. franç.), *daumaie*, *daumaire* « dalmatique » (franç. dial.), *davaissa* « prune » (prov.), *degatier* « garde champêtre » (prov.), *délavra* « doloire » (Valais), *dessoubrer* « déchirer » (Berry), *desteilla* « se détacher de sa tige » (Rouergue), *dolsa* « gousse » (prov. et franç. dial.), *duraine* « à fruit dur » (anc. franç.), *echamousta* « faire sécher légèrement » (gascon), *éculorger* « glisser » (Maine), *eguezier* « gardeur de cavales » (prov.), *eissarrar* (prov.)

et *esservrer* (franç. dial.; cf. *Romania*, XXXIII, 221) « égarer, s'égarer », *entrenerge* « sombre » (Poitou), *équemodre* « faire marcher » (Montbéliard), *escalaoua* « escalader » (gascon), *escaupir* « démanger » (franç. dial.), *esclavage* « sorte d'impôt » (terme commercial), *esperbo* « sorbe » (prov.), *esterchir* « affermir » (anc. franç.), *étis* « faisandé » (Poitou), *feuillure*, *haleine*, *hampe*, *iorbe* « escalier en vis » (Montbéliard : cf. ci-dessus, p. 113), *iviére* « neige » (wallon), *jainçon* « jointure » (Poitou), *joincle* « taureau » (Poitou), *joindre*, *jegnor* « domestique » (anc. franç. et franç. dial.), *lioube* « entaille » (Poitou, etc.), *lovergier* etc. « glisser » (franç. dial.), *meeril* « épis glanés sur l'emplacement d'une meule de blé » (Normandie), *nar* dans *monter à nar* « monter à poil » (Normandie), *olegue* « ièble » (prov.), *olonier* « arbousier » (franç. du sud-ouest), *se panader*, *penesse* « excrément de poule » (Montbéliard), *plon* « osier » (Blaisois), *porchaille* « pourpier » (cf. *Romania* XXXIII, 226), *pouiller* « vêtir, chausser » (franç. dial.), *pouir* « contenir » (anc. franç.), *progier* « profiter » (Franche-Comté), *ravoir* « filet » (terme de pêche), *résand* « infiltration » (Berry), *resencier* « mouiller » (Franche-Comté), *saupignago* « jusquiame » (prov.), *souille* « taie d'oreiller » (Centre et Ouest), *torelière*, *torière* « vache inféconde » (Normandie, Franche-Comté, etc.), *vérine*, *varinas* « variété de tabac ». En appendice, un article sur l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, réimprimé du *Journal des savants*. Plusieurs index facilitent l'usage du recueil.

Errata. -- Dans notre précédent volume, p. 482, l. 22, au lieu de *Tristan*, lire *Cligès*. — P. 483, l. 5, au lieu de *voudtais*, lire *voudrais*. L. 22, au lieu de *répande*, lire *répand*. L. 27, au lieu de *Chrétien*, lire *Cligès*. — P. 484, l. 3 du bas, transporter avant *Iseut* la virgule qui se trouve après.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

GLOSES PROVENÇALES INÉDITES

TIRÉES

D'UN MS. DES *DERIVATIONES* D'UGUCIO DE PISE

(PARIS, BIBL. NAT., LAT. 7622)

Les monuments de la lexicographie provençale que nous a laissés le moyen âge sont beaucoup moins nombreux que ceux de la lexicographie française. Ceux qui ont été signalés et étudiés jusqu'ici sont les suivants :

1° Le *Donat proensal*, œuvre d'un certain Uc ou Ugo Faidit [1], composée en Italie vers 1240 et publiée en dernier lieu, en 1878, par M. Stengel [1]. Tous les mots cités dans le *Donatz* soit à titre d'exemples isolés, soit en longues séries de formes verbales et de rimes, sont accompagnés d'une traduction latine.

2° Un court glossaire provençal-italien, composé par un Italien, qui connaissait médiocrement le provençal, pour faciliter à ses compatriotes l'intelligence des poésies des troubadours contenues dans le chansonnier XLI, 42 de la Laurentienne de Florence; il date vraisemblablement du commencement du XIVe siècle et a été publié en dernier lieu, en même temps que l'œuvre précédente, par M. Stengel [2].

3° Le *Floretus*, glossaire provençal-latin anonyme, composé dans la région de Marseille vers l'extrême fin du XIVe siècle. Il a été étudié et en grande partie publié par M. Alphonse Blanc, en 1891, dans la *Revue des langues romanes* [3].

---

1. *Die beiden ältesten prov. Grammatiken* (Marburg, 1878), p. 1-66.
2. *Op. l.*, p. 88-91.
3. 4e série, t. V (XXXV de la collection), p. 29-87; cf. les observations de M. P. Meyer, *Romania*, XXI, 310.

A côté de ces trois monuments, de valeur très inégale, il faudrait placer, si nous le possédions encore, un glossaire provençal-latin qui était dans la bibliothèque du savant italien Francesco Redi et sur lequel M. Chabaneau a jadis attiré l'attention [1].

Les rabbins méridionaux, suivant l'exemple de leurs coreligionnaires de langue d'oïl, ont parfois farci leurs œuvres de mots provençaux vêtus à l'hébraïque; mais les gloses de ce genre, dont quelques-unes ont été exhumées, dans l'*Histoire littéraire de la France*, par M. Neubauer [2], sont un bien maigre butin au prix de ce que la lexicographie française peut tirer des sources rabbiniques [3]. J'ai relevé dans une publication de M. Neubauer [4] des gloses en caractères latins qui avaient été indûment attribuées à la langue d'oïl et qui doivent être restituées à la langue d'oc [5] : mais elles sont peu nombreuses et d'un intérêt médiocre.

Ce sont aussi des gloses, mais nées dans des conditions toutes différentes de celles des gloses hébraïques provençales, que nous fournissent deux manuscrits sur lesquels je viens aujourd'hui attirer l'attention des provençalistes. Le premier a malheureusement disparu sans avoir été étudié à fond, et j'aurai bientôt fait de dire ce que nous savons de lui; c'est le second qui sera l'objet essentiel de cette notice, et voilà pourquoi il figure seul dans le titre qui est inscrit en tête.

I

LE GLOSSAIRE DE SAINT-ANDRÉ DE VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON.

Les Bénédictins ont fait usage, pour la nouvelle édition du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Du Cange qu'ils ont donnée

1. *Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés* (Paris, 1886, tirage à part de la *Rev. d's l. rom.*), p. 23-24. Trois articles seulement ont été cités par Redi (*bufar*, *drutz*, *forbir*) et ils n'offrent pas d'intérêt. — Le glossaire provençal-italien d'Onorato Drago, étudié par MM. Rajna (*Giorn. di filol. rom.*, III, 34) et Jeanroy (*Rev. des l. rom.*, XXXVII, 319), est du XVIe siècle.

2. Tome XXVII, 540 et 554 : on y trouve notamment le mot *bocsestang* « bouquetin » dont il a été question ici à deux reprises (*Romania*, XVII, 598; XIX, 302).

3. Outre le travail capital d'Arsène Darmesteter (*Romania*, I, 146-176), voir le mémoire de M. L. Brandin sur Gerschom de Metz (cf. *Romania*, XXXI, 645).

4. *Romanische Studien*, I (1872), p. 163 et s.

5. *Annales du Midi*, IX, 337-339.

en 1733, d'un glossaire manuscrit qui se trouvait alors dans la riche bibliothèque du monastère de leur ordre qui existait à Villeneuve-lès-Avignon (Gard) sous le vocable de Saint-André [1]. Ils l'attribuent au XIIIe siècle dans les citations qu'ils ont été amenés à en faire dans le cours de leur travail. J'ai relevé [2] des citations de ce glossaire, toujours très sommaires, aux articles suivants, auquel je me borne à renvoyer : AGINARE, ALAPIS, ARRAPAX, ARTOTYRA, ASPAR, AURORARE, AUTORARE, BALANUM, CENSICUS, COLIPHIA, DOSIS, FALLA I, GRUDO, LUGUBRERE, MACIANUM, MAGALIA, PADENA, PALEG, PERICHELIS, PICIUTA, PIGARDUS, PLATUS, RIQUIZA, SANCA, SERAPELLUIES, STRAGULA, TENA.

En très grande majorité, ces gloses sont purement latines ; quelques-unes sont fort incorrectes et donnent une médiocre idée du recueil où elles se trouvaient : par exemple, *grudo* est une faute grossière pour *hirudo* « sangsue » ; *piciuta* doit être lu *pituita* ; *pigardus* est pour *pygargus*, etc. Mais je dois simplement faire remarquer ici que le glossaire de Saint-André avait par ci par là des gloses provençales mêlées aux gloses latines. Voici celles qui m'ont frappé. Je les range dans l'ordre alphabétique qu'elles occupent dans Du Cange et je les fais suivre d'un commentaire.

TEXTE DES GLOSES DE SAINT-ANDRÉ.

1. ARRAPAX, *arrapatis*, id est *sercapos*, quia arripiat illud quod cadit in puteum.

2. ARTOTYRA, id est *formajada*, dicta ab ARTOS, quod est panis, et TYRUS, caseus.

---

1. M. L. Delisle a publié un ancien inventaire partiel de cette bibliothèque, rédigé en 1307, d'après une copie de D. Estiennot (Bibl. Nat., lat. 12771, p. 136) dans le tome III de son *Cab. des Manuscrits*, p. 6-8 ; cet inventaire comprend 60 articles, dont le 59e est ainsi conçu : « *Duas* (pour *duos*) *Papias* ». Le ms. utilisé par les Bénédictins pouvait être à la rigueur un de ces deux glossaires attribués par l'inventaire à Papias.— Très peu de mss. de l'abbaye de Saint-André de Villeneuve paraissent avoir échappé à la destruction : la bibliothèque d'Avignon en a recueilli un, mais par un achat récent (n° 22 du catalogue, p. p. M. Labande) ; sept autres ont trouvé un asile dans la bibliothèque de Nimes (n°s 5, 15, 42, 46, 50, 51 et 53 du catalogue p. p. Auguste Molinier ; le n° 78, de même provenance, est en déficit).

2. On peut conjecturer que ces citations leur ont été fournies par le président de Mazaugues.

3. OPULENTIA, id est *riquiza*.

4. PITUITA (ms. PICIVTA), morbus galline, id est *pipido*.

COMMENTAIRE

1. Cette glose, moins le mot provençal, se retrouve presque textuellement dans Papias : « ARPAX, dictus quia arripit ; *arpa* enim grece rapere, et est ad instrumentum horti : ferreus uncinus dictus quod arripiat quod in puteum cadit. » Cf. Ugucio : « ARAPAX, -CIS, uncus ferreus, sic dictus quia arripit quod cadit in puteum, ab *arpe* grece, quod est rapere [1]. » La source est Isidore de Séville, *Orig.*, XX, 15, 4 : « LUPUS, qui et CANICULA, ferreus harpax, quod si quid in puteum decidit, rapit et extrahit : unde et nomen accepit ; harpax enim dictus quia arripit ; ἁρπάζειν est enim grece rapere [2]. » Quant au provençal *sercapos*, qu'il conviendrait d'écrire *cèrcapotz*, c'est un mot excellent, composé avec le verbe *cercar* « fouiller » et le substantif *potz* « puits », qu'aucun autre texte du moyen âge n'a encore porté à notre connaissance [3], mais qu'il ne faut pas hésiter à accueillir. On peut voir dans Mistral, art. CERCO-POUS [4], que ce mot est encore vivant dans le midi de la France et en Catalogne, où il désigne précisément l'engin appelé en français dialectal *araigne* ou *araignée*, crochet à plusieurs branches qui sert à retirer des puits les objets qui y sont tombés [5].

2. Le mot *artotyra*, dont les gloses de Saint-André expliquent fort bien la composition, est probablement calqué sur un mot grec non attesté et qui a dû être *ἀρτότυρος [6] ; Diefenbach en cite d'autres exemples, auxquels on peut

---

1. Bibl. Nat., lat. 7622, f° 11d.

2. Édition Otto, dans le *Corp. gramm. lat.* de Lindemann, t. III, p. 633.

3. Il n'a été relevé ni par Rochegude (*Glossaire occitanien*) ni par Raynouard ni par M. Levy ; mais Mistral l'a noté dans Du Cange, car à l'art. CERCO-POUS il met entre parenthèse : rom. *sercapos*.

4. A *cerco-pous*, en limousin *charcho-pou* (cf. Béronie, art. TSĀRTSO-POU), Mistral a réuni *cerco-pouire* ou *sarco-pouaire*, terme qui désigne le même engin, mais dans lequel le premier élément ayant modifié son sens de « fouiller » en celui de « chercher », on a substitué *pouaire* « seau », primitivement *pouzaire* (proprement « puiseur ») à *pous* « puits » : ce sont deux mots bien distincts, encore qu'ils désignent le même objet.

5. C'est à Ménage qu'on doit l'introduction dans la lexicographie française de ce sens du mot *araignée*, qu'il tire du patois de l'Anjou, et qu'on trouve aussi ailleurs (Maine, Berry, etc.). — A signaler en catalan le sens figuré donné au mot *cercapou* par Francesch Eximenes qui en a fait le titre d'un *Confessionari* ou manuel de confession (voy. Morel-Fatio, dans le *Grundriss* de Gröber, II, II, 100).

6. Les dictionnaires grecs donnent dans un sens analogue τυρακίνας, τυρόεις ἄρτος et τυροκόσκινον ; mais *ἀρτότυρος n'est pas attesté directement.

ajouter le *Floretus*, où il traduit *flaon* [1], et le glossaire latin-français de Lille E 36, où l'on trouve *arthocaseus*, glosé par *flan*, et *artorira* (lire *artotira*), glosé par *tarte* [2]. Le prov. *formajada* manque dans Rochegude et dans Raynouard ; mais M. Levy en a recueilli quatre exemples dans des textes d'archives provenant de Narbonne, de Pujols (Lot-et-Garonne) et de Riscle (Gers) : il le traduit fort justement par « gâteau fait avec du fromage et des œufs ». Je me bornerai à faire une remarque complémentaire sur le gâteau au fromage, à savoir que ce mets porte encore aujourd'hui dans d'autres régions que le midi de la France un nom correspondant à celui que nous lui trouvons en ancien provençal et qui paraît avoir disparu du provençal moderne : l'italien a *formaggiata*, que l'on trouve traduit par « une tarte ou flan au fourmage » dans Antoine Oudin, et Godefroy signale à Villiers-Bonneux (Yonne) le mot *frómagée* avec le sens de « mélange de farine, d'œufs et de lait cuit au four [3] ».

3. La forme *riquiza* « richesse » est bien suspecte, car on n'a pas encore, à ma connaissance, signalé en ancien provençal de mots abstraits où le suffixe latin -itia soit rendu par la désinence *-iza*, qui correspondrait exactement à la désinence française *-ise*. On sait que la forme normale est *riqueza*, dont les exemples abondent ; la correction de *riquiza* en *riqueza* paraît s'imposer.

4. On a signalé en anc. prov. le subst. *pepida* « pépie » et l'adj. *pepidos* « qui a la pépie », employé par Daudè de Pradas [4] et encore très vivant aujourd'hui. La traduction en vers de la Chirurgie de Roger de Salerne [5] nous fournit un exemple inédit du diminutif *pepidon*, qui semble désigner le bulbe des cheveux :

Quan ben veiras lo cuer del cap adocezit,
Trai de razis los *pepidons*, et non t'oblit [6].

Le *pipido* de notre glossaire pourrait, au point de vue de la forme, être identique à ce diminutif *pepidon* ; mais il est plus probable que c'est une faute de scribe pour *pipida* « pépie ».

---

1. *Rev. des langues rom.*, XXXV, 67.

2. J'emprunte cette indication à Du Cange, édit. Favre, Supplément (VIII, 439). Dans le glossaire franç. contenu dans le ms. Bibl. Nat., lat. 8246, on lit : « Hec olepora, *fromagie* » (*Romania*, XXIV, 171). Faut-il voir dans l'énigmatique *olepora* une faute pour *artotyra* ?

3. A mentionner aussi le bas-latin *formagata* relevé par Carpentier dans les coutumes de Perpignan.

4. Raynouard, *Lex. rom.*, IV, 501.

5. Sur cette traduction, encore inédite dans sa plus grande partie, voy. *Romania*, X, 63 et s., et XI, 203 et s.

6. Vers 475-6 (ms. de la bibliothèque de l'Université de Bologne).

II

LES GLOSES DU MS. BIBL. NAT., LAT. 7622.

La Bibliothèque Nationale possède un assez grand nombre de manuscrits de la volumineuse compilation d'Ugucio de Pise connue généralement sous le nom de *Liber Derivationum* [1]. Il est inutile de parler longuement de cette œuvre, dont M. Paget Toynbee a déjà entretenu les lecteurs de la *Romania* (XXVI, 537 et s.) et sur laquelle M. Gœtz doit donner prochainement une étude que personne n'est plus qualifié que lui pour écrire [2]. Voici dans quelles circonstances j'ai été amené à jeter les yeux sur le ms. 7622, dont l'intérêt particulier n'avait pas encore attiré l'attention des provençalistes.

Poursuivant, à l'École des Hautes Études, l'étude critique du *Latein-romanisches Wœrterbuch* de M. Körting commencée par Gaston Paris peu de temps avant sa mort, j'avais chargé un membre de la conférence du n° 595 (ames, -itis) en l'invitant à discuter l'étymologie proposée par M. Meyer-Lübke et adoptée par divers savants (mais combattue par G. Paris, *Romania*, XXVIII, 635), d'après laquelle le français *landier* se rattacherait à ames par un dérivé *amitarium. Au cours de la discussion on produisit l'article suivant du *Glossarium* de Du Cange :

> RETROFOCILIUM, *repofocilium*, vel *retropostficilium*, vel *repofocinium*, illud quod tegit ignem in nocte, vel quod retro ponitur, quasi cilium foci, super quod a posteriori parte foci ligna ponuntur, quod vulgo *Lander* dicitur, et dicitur a *repono* et *focus* et *cilium* : Ugutio et J. de Janua [3].

---

1. Sauf erreur, il y en a 17 ; ce sont les mss. latins 2338 (incomplet), 7622, 7623, 7624, 7625, 7625[A], 7625[B], 7635[C], 7625[D], 14090, 15462, 16217, 16218, 16219, 16678, 17880, 18521.

2. J'en emprunte l'annonce à l'étude que M. Gœtz a publiée récemment sur Papias dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, année 1903, p. 267-286.

3. Ce passage de Du Cange a été invoqué ici même par M. Paul Meyer (XXIV, 167) à propos d'une glose française du ms. Harley 2742 : « Retropofocinium, *chemin de fer*. » M. Paul Meyer corrige *chemin* en *cheminée* ; il faut lire *chennet*.

Il me parut peu vraisemblable qu'un auteur italien comme Ugucio, qui écrivait ses *Derivationes* vers la fin du XIIe siècle, pût connaître et citer une forme française telle que *lander*, où se serait déjà produite l'agglutination de l'article, et je résolus, pour en avoir le cœur net, de consulter un des manuscrits d'Ugucio de la Bibliothèque Nationale [1]. Je demandai de préférence le lat. 7622, parce que le catalogue imprimé indique qu'il est daté de l'an 1297, et je ne tardai pas à remarquer qu'au milieu des nombreuses notes inscrites sur les marges de ce manuscrit, il y avait de loin en loin des mots provençaux.

Voici maintenant une description de ce manuscrit, lequel, avant de porter son numéro actuel, a porté successivement les n[os] MDCCXLVII (catalogue de Rigault), 89 et 5035.1, qui sont encore lisibles au recto du premier feuillet [2].

Dimensions : 0, 35 × 0, 24. Manuscrit sur parchemin, composé de 145 feuillets numérotés [3], dont le dernier a été longtemps un feuillet de garde appliqué par son verso sur une reliure antérieure à la reliure actuelle. Les trois premiers feuillets, bien que de la même main que le corps du manuscrit, constituent une sorte de hors-d'œuvre qui formait primitivement un cahier de quatre feuillets dont le premier, aujourd'hui disparu, a dû servir de garde antérieure.

Sur ces trois feuillets se lit un répertoire alphabétique destiné à faciliter l'usage du recueil d'Ugucio. L'auteur de ce répertoire se fait connaître dans un intéressant préambule que voici tout entier :

Quoniam difficile et laboriosum erat invenire quasdam dicciones tam simplices quam compositas in Derivacionibus Uguicionis contentas extra ordinem alphabeti, Petrus de Alingia, Gebenensis, incola Januensis, supra difficultatem illam et laborem hanc composuit tabulam, in qua dicte dicciones et (*corr.*

---

1. En fait Ugucio a écrit non pas *lander*, mais *lar*, mot latin bien connu. Je reviendrai prochainement, j'espère, sur les interpolations françaises dans les *Derivationes* d'Ugucio.

2. Je tiens à exprimer publiquement mes remerciments à MM. Bigot et Terracher, membres de la conférence, qui m'ont aidé avec beaucoup de dévouement dans l'étude de ce manuscrit et m'ont même signalé quelques gloses provençales qui m'avaient échappé au cours d'un premier examen.

3. La numérotation s'arrête au fol. 141.

per) alphabetum et capitula in quibus ipse inveniuntur in dictis Derivacionibus continentur.

Hec tria signantur ut prompcius inveniantur
Ex Petri donis in dictir Uguicionis.

Ces deux derniers vers se retrouvent, sans le préambule, en tête d'un répertoire du même genre, mais non exactement identique au nôtre, qui a été copié à la suite du *Liber Derivationum* d'Ugucio dans le ms. lat. 16218, au fol. 237 r°. La leçon est un peu différente :

Hec *ita* signantur ut promcius inveniantur
Ex *parti* donis in dictis Ugucionis.

Pour avoir un texte satisfaisant, il faut prendre *ita* (au lieu de *tria*) dans ce manuscrit, mais garder *Petri* (au lieu de *parti*) du manuscrit dont nous nous occupons spécialement.

L'auteur, *Petrus de Alingia*, c'est-à-dire *Pierre d'Alinge*, est absolument inconnu d'ailleurs. Comme il se qualifie de *Gebenensis*, il est plus que vraisemblable qu'il tire son nom de famille de la petite localité d'*Alinge* [1], située dans le canton de Thonon (Haute-Savoie), à très peu de distance de Genève.

Ainsi qu'il arrive presque toujours au moyen âge, l'ordre alphabétique n'est observé que très approximativement dans le répertoire de Pierre d'Alinge. L'auteur s'est contenté de ranger mécaniquement dans l'ordre où il les trouvait dans Ugucio les mots commençant par A qui figurent dans la lettre B d'Ugucio (*affrosiades* dans BALIN, *ambubaia* dans BALINON, *abatis* dans BATA, etc.), puis ceux qui figurent dans la lettre C, et ainsi de suite jusqu'à Z; puis il a opéré de même pour les mots commençant par B, par C, etc. En appendice, il a rédigé un petit répertoire méthodique dont le premier et le dernier article suffiront à donner une idée :

Ordo cognacionis continetur in A : AVEO -ES...
Item genera vitium vel uvarum, VINCIO, -CIS, etc.

Puis il a terminé son travail par ces deux vers :

Si quid deliquit Petrus aut scribenda reliquit,
Corrige delictum, lector, supleque relictum[2].

1. L'administration écrit arbitrairement *Allinges*.

2. Fol. 3 vv. Au bas du feuillet 15, d'une écriture de la fin du XIVe siècle, se trouve transcrite une consultation de 15 lignes sur la saignée : « Nota quod

L'œuvre d'Ugucio commence au fol. 4, sans titre, avec une belle lettre ornée, par le préambule que les lecteurs de la *Romania* connaissent : « Cum nostri prothoplasti [1]... » Elle est écrite sur deux colonnes, à raison de 50 lignes à la colonne jusqu'au fol. 27 inclus, puis de 53 lignes, à partir du fol. 28 jusqu'à la fin. Cette fin se trouve au fol. 141 r° au bas de la première colonne avec le dernier article d'Ugucio : « ZOROASTRUM, nimium sydus. »

Le copiste a ajouté ces mots à la fin de son travail, au haut de la seconde colonne : « Expliciunt Derivationes magistri Huguttionis Pisani, cuius anima requiescat in pace. AMEN.

Laus tibi sit, Christe, quoniam liber explicit iste.
Dextera scriptoris careat gravitate doloris.
Qui scripsit scribat, semper cum domino vivat ».

D'autre part, le rubriqueur ne s'est pas contenté d'inscrire au bas de la première colonne une mention en gros caractères à l'encre rouge, qui est pour nous sans intérêt (*Expliciunt Derivationes maiores Uguicionis. Deo gracias*); il y a joint, à l'encre violette, en caractères très fins, l'indication de son nom et de celui pour qui il a décoré le volume : « P. de Bonier illuminavit istum librum magistro Arnaldo Martini. » Enfin une autre mention, plus précieuse encore, avait été ajoutée à la suite du congé poétique du scribe. Elle se composait d'une ligne entière, dont un peu plus du premier tiers est devenu illisible par suite d'un grattage, et dont la partie subsistante se lit ainsi : « fact. fuit in villa Sarl. anno dñi M°. CC°. XC°.VIJ°. » Il n'est pas douteux que *Sarl.* doive être complété en *Sarlati* et traduit par *Sarlat* (Dordogne) : la provenance de notre manuscrit est donc aussi précisément établie que la date de son exécution.

Au-dessous de cette ligne si précieuse un ex-libris postérieur

---

quinque minuciones naturaliter faciende sunt... » A droite de cette consultation, d'une écriture qui me paraît identique à celle des gloses provençales, se lisent deux additions au texte d'Ugucio qui ont été de nouveau transcrites en marge (fol. 4 r° et v°), l'une relative au mot *aureale* (cf. l'art. de Du Cange), l'autre au mot *proaula*.

1. Cf. le texte imprimé par M. Paget Toynbee, *Romania*, XXVI, 539-540. Le ms. lat. 7622 écrit à deux reprises le nom de l'auteur *Uguicio*, avec un *i* inséré après coup entre l'*u* et le *c*.

a été gratté ; on distingue assez bien le début : « Iste liber est... » Plus bas encore on a transcrit, sans doute à la fin du XIVe siècle, un long exposé grammatical sur la préposition *in* (34 lignes) commençant par : « Nota quod ista preposicio *in* tenetur sexdecim modis. »

Le verso du fol. 141, le fol. 142 et le recto du fol. 143 sont blancs ; le verso du fol. 143 est occupé par une cinquantaine de pensées morales sur l'amitié dont je me contenterai de citer la première et la dernière :

Amicitie virtus non patitur ut amici peticio suis effectibus spolietur. — In dignis casibus in rebus asperis implorari debent subsidia sapientum.

Le reste du fol. 144 est blanc ; au verso, le mot provençal *gelos* est écrit à trois reprises d'une main qui paraît être du XIVe siècle.

En haut du recto du fol. 145, on lit la curieuse note suivante, d'une main contemporaine de l'événement astronomique qui en forme l'objet :

Determinacio philosophorum Parisiensium super stella comata.

Et quia nova placent (*ici une piqûre de vers a fait disparaître deux ou trois mots*) in futurum possumus perpendere. Alveochis, id est stella comata, in propinquo nata est circa polum antarticum extra circulum zodiacum de qua dicit Tholomeus : « Cum alveochis apparuerit, significat precipitari regem aliquem et alium subintrare et maxime in illo climate super quo transit. » Ex quo habetur timor de rege Hyspanico sive ultra mare; et ista videntur in partibus Hispanie, cum quis tendit cubitum.

Item aliud novum. Cum Zoal, sive Saturnus, fuerit in octavo a domo sua, caveant divites et pecuniosi non solum de pecunia sed de corporum amissione ; qui Saturnus in propinquo octavum signum subintravit et ibidem stabit per duos annos cum dimidio, propter que pecuniam libenter non acomodes.

Item quod tempus estivale non debet esse tempestuosum.

Item bladum erit in precio usque (*déchirure*).

Item in conjunxione Martis et Saturni continuacio pacis vel infidelitas avaricie, et cognicio erit quod inter Pascha et (*piqûre de vers qui a enlevé un mot, probablement* diem) Rogationum apparebit. Actum fuit inter Nativitatem Domini et Carniprivium, anno eiusdem millesimo cc° nonagesimo octavo [1].

1. Ces renseignements sont à ajouter à ceux que l'on a recueillis jusqu'ici sur la comète de 1299 (nouv. style) et qui proviennent d'une source chinoise et d'une source anglaise ; le meilleur et plus récent catalogue des comètes,

Différentes autres notes ont été écrites sur cette feuille de garde : j'y relèverai seulement :

1° Quatre mots qui paraissent être d'une main germanique, et que je suis inhabile à interpréter : *sexe scheldes or zre*.

2° Deux lignes d'hébreu, sur lesquelles j'ai consulté M. Schwab, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, qui a bien voulu m'apprendre qu'il y était question de deux prêts de ducats d'or, plus une fraction, faits, d'une part, à Francisco de Fano Damiani, de l'autre à Marona Lazarena, fille de Michele de Marco.

3° Un distique latin qui paraît dû à une main italienne du XIVe-XVe siècle :

> Tergere fedatum debuisti pagina culum,
> Missoris mentum mox temerare tui[1].

4° Une glose latine-provençale isolée, écrite au XIVe siècle : *pannipurgium bugada* ; une autre main a ajouté : *et panilocium*.

La main à laquelle nous devons les gloses provençales les plus anciennes a écrit beaucoup d'autres notes marginales. Ces notes se réduisent le plus souvent à un mot, toujours placé entre deux points, et ce mot n'est que la mise en vedette de celui dont il est question dans le texte d'Ugucio. Par exemple : fol. 5^c^, CULEX et MERACA ; fol. 7^b^, EXALTO ; fol. 8^a^, CUCUMER, MIRICA et MIRRA ; fol. 9^a^, BIANGULUS ; fol. 10^d^, ARTOCREA, etc. Je considère cette main comme contemporaine de l'exécution du manuscrit, et je me fonde sur l'observation suivante. Au fol. 19^c^, le mot PELLICANUS, écrit en marge par cette même main, a été entouré de trois côtés d'une ligne au minium par le rubriqueur, dont le travail, comme nous l'avons vu, doit être daté de 1297.

Différentes mains du XIVe et du XVe siècle ont augmenté le nombre des gloses provençales marginales. D'autre part, on voit fréquemment sur les marges une écriture qui me paraît provenir d'une main italienne de la fin du XIVe siècle et dont le propriétaire n'avait en vue que des corrections ou des addi-

---

celui de J. G. Galle (1894) s'en tient à ce qu'a dit à ce sujet Pingré, *Cométographie* (Paris, 1783), I, 418-9 — Communication de mon ami, M. Henri Andoyer, professeur d'astronomie à l'Université de Paris.

1. Vers inintelligible ; je ne devine pas la correction à faire.

tions à apporter (en latin, bien entendu) au texte d'Ugucio tel que le donnait le scribe de notre manuscrit. Le fond de ces notes n'a aucun intérêt au point de vue où je me place, mais leur existence même, rapprochée des renseignements contenus dans les deux lignes d'hébreu dont j'ai parlé ci-dessus, semble bien prouver que notre manuscrit, exécuté à Sarlat en 1297, a séjourné ensuite quelque temps en Italie, puis est revenu dans le midi de la France où il a reçu quelques nouvelles gloses.

Les gloses provençales postérieures au XIIIe siècle que renferme notre manuscrit peuvent être négligées sans inconvénient par la localisation du dialecte. A ne considérer que les gloses primitives, rien ne s'oppose absolument à ce qu'on les rapporte à la région de Sarlat, conformément à l'indication qui nous est fournie par la note du fol. 141[b] citée ci-dessus. Sarlat appartient à la partie méridionale du département de la Dordogne, c'est-à-dire à celle qui conserve les palatales latines *c* et *g* devant *a* avec leur valeur d'explosives [1]. Or nos gloses nous offrent les formes suivantes : *bocarel*, *bugada*, *canilhada*, *escavel*, *pilhocar*, *poscada* [2]. A ces formes, il est vrai, on peut opposer *chantaplora* [3]; la présence exceptionnelle du *ch* dans ce mot témoigne que Sarlat n'est pas très loin de la région plus septentrionale où *ca-* a pour substitut *cha-* [4].

Un autre phénomène phonétique notable de nos gloses est la chute du *d* intervocalique; il se manifeste dans *veoch*, qui y revient deux fois, et qui représente un type vidubium. Or

---

1. Cf. P. Meyer dans *Romania*, XXIV, 573, et les observations faites sur le terrain par M. Teulié et par moi dans le *Bull. de la Soc. des parlers de France*, p. 252 et 269.

2. Je néglige *arcabot* parce qu'il est d'origine arabe, *galauga* et *gaunha* parce que j'en ignore l'étymologie. A la rigueur *bugada* pourrait être suspecté, puisque nos gloses offrent la graphie *g* pour *j* dans *devogar*; mais peu importe.

3. Je néglige *archalot* comme d'origine trop incertaine.

4. Cf. le mélange des formes *ca-* et *cha-* signalé par M. P. Meyer dans une charte écrite en 1280 dans la région septentrionale du même département, à Bénévent près de Mussidan (*Romania*, XXIV, 573). Le cartulaire du Bugue (Bibl. Nat., fr. 11638), où M. P. Meyer n'a signalé que des formes en *ca-* (loc. laud.), en contient aussi quelques-unes en *cha-*, témoin *eschaia* (=*excadibat), voire en *ja-*, témoin *sejalar* (=*secalarem « de seigle »).

nous trouvons dans le cartulaire du Bugue, localité voisine de Sarlat et située elle aussi dans la région où le *c* et le *g* restent explosifs, des formes comme *auvent* <*audentem, *eschaia* <*excadibat, *meeih* <*metipsum [1], *veent* <videntem:

J'ajoute enfin que plusieurs des mots qui figurent dans ces gloses ne paraissent pas avoir un habitat extrêmement étendu (par exemple *bornac*, *estivier*, *olivieyra*) et qu'ils se retrouvent ordinairement dans le patois limousin actuel, dont celui de la région périgourdine est très voisin.

Voici toutes les gloses que renferme le manuscrit 7622; je les range dans l'ordre strictement alphabétique des mots latins qui servent de têtes d'article aux *Derivationes* d'Ugucio [2]. Le commentaire suivra, et une table alphabétique des mots provençaux, placée à la fin de cette notice, facilitera les recherches [3].

TEXTE DES GLOSES SUR UGUCIO

1. ARCEO... Ab arceo, hec ars -tis... componitur quoque ars cum creos, quod est caro, et fit hec artocrea, -e, quilibet cibus artificiose compositus, vel artos, panis, et creos, caro, inde artocrea, cibus ex pane vel pasta et carne. — *Pastis* (fol. 10; dessin).

2. BONUS... A bene vel bonus dicitur hic bolus, id est morcellus, vel bolus jactus, sed quando dicitur pro morcello, dicitur bolus quasi bene olidus... Bolus [4] componitur cum crucio -as et dicitur hoc crucibolum -li, id est lucerna ad quam vigilamus, quia cruciet bolum, id est morcellum sepi; et dicitur hoc turribulum, quia bolus thuris in eo ponatur vel quia thus ibi mordetur et crematur. — *Ensensey* (fol. 15c; écrit. du XVe siècle; deux dessins).

3. BOO...A boo hec bucca -ce... A bucca hec bucina -ne, vel dicitur a boo, quia sonat, vel dicitur bucina quasi voccina, a voce. — *Trompe* (fol. 15b; écrit. du XIVe-XVe siècle; dessin).

---

1. Je crois que *medipsum pour *metipsum a existé de très bonne heure dans le latin vulgaire de la Gaule.

2. Il m'a paru inutile d'y faire figurer le mot *gelos* qui n'offre pas d'intérêt particulier (cf. ci-dessus, p. 186); j'y ai au contraire enclavé la glose pannipurgium *bugada*, parce qu'elle rentrait naturellement dans le cadre des gloses marginales d'Ugucio.

3. Le lecteur constatera de lui-même que sur un total de 52 gloses il y en a au plus une vingtaine qui soient insignifiantes.

4. Le ms. porte *bolo*, mais il est clair que c'est une faute de scribe; cf. d'ailleurs lat. 7623, fol. 12b, où on lit correctement *bolus*.

4. CACABUS, id est lebes, a sono fervoris dictus est; fervendo enim exprimit hunc sonum : CA, CA, CA. — *Peyrol* (fol. 17[a]; écrit. du XIVe siècle; dessin).

5. CLEPO... Hec clepsedra -e, id est docillus qui obdit foramen dolii, quia per illum quidam [1] furantur liquorem, et videtur esse compositum a clepo et ydor, quod est aqua. — *Dozilh* (fol. 31[ab]; dessin).

6. CLEO... Hic clibanus -ni, id est furnus vel fornix. — *Forn* (fol. 30[a]; dessin).

7. CREBER... A creber hoc cribrum -bri, secundum quosdam, quia sit crebro perforatum, sed melius dicitur a curro [2]. — *Cruvel* (fol. 30[b]; dessin).

8 et 9. CUDO... Inde per compositionem hec incus -dis, instrumentum illud super quod fabricatur, quia in eo cuditur aliquid. — *Encluso* (fol. 29[b]; écrit. du XV[e]-XVI[e] siècle, dessin); *martel* (fol. 29[b]; écrit. du XV[e] siècle; dessin).

10. CURRO... A curro hoc cribrum -bri, quasi currifrugum, quia per illud decurrat frumentum. — *Cruvel* (fol. 30[b]; dessin).

11. DEMO..., unde dens... A dens hec dentix -icis, quidam piscis dictus sic pro multitudine et granditate dentium, scilicet lucius. — *Lus* (fol. 34[a]; écrit. du XV[e] siècle; dessin).

12. DUCO... Unde seducere ponitur pro decipere, et subduco, idem quod seducere [3], vel subtusducere vel subtrahere, et est proprie subducere naves de aqua ad terram trahere. — *Aribar* (fol. 38[c]).

13. EO... A coeo hic cuneus -nei, id est collecta in unum militum sive peditum multitudo... Cuneus etiam dicitur quoddam instrumentum ligneum ad findendum ligna et ad firmandum stilum in ferramento aliquo vel in alia re. — *Cunh* (fol. 41[a]; dessin).

14. EPY... Componitur cum caustos, quod est incensum, et dicitur hoc epicaustorium -i, instrumentum quod fit super ignem causa exeund fumum. — *Fornel* (fol. 41[d]; dessin).

15. FALLO... Hic et hec et hoc fallax -cis, deceptor, et differt ab eo qui mentitur. — *Mensongey* (fol. 44[b]; écrit. du XV[e] siècle).

16. FILON grece dicitur latine folium... Hec falx -cis, dicta a filice... et est instrumentum aptum segetibus et vineis et pratis, unde illud :

Non rastrum patietur humus nec vinea falcem

---

1. Le ms. porte *quidem*; cf. lat. 7625, fol 43[c], où il y a *quis furatur*, et lat. 7625 A, fol. 38[b], où il y a *aliquis furatur*.

2. Cf. ci-dessous CURRO, n° 10.

3. Il est bon de relever en passant ce témoignage d'Uguccio sur la synonymie de subducere et de seducere qui trouve sa confirmation dans l'ital. *soduire* et l'anc. franç. *soduire* « séduire ».

Hec equivocatio isto distinguitur versiculo :

Falce puto vineta, meto sata, tondeo prata.

— *Podadoira* (fol. 47c).

17. FILON... Et hoc falcastrum dicitur similiter a similitudine falcis ; idem et runco ad runcandum vepres. — *Veoch* (fol. 47c ; dessin [1]).

18. FRANGO... Far, -ris... a farre hoc ferrum... Purgamenta ferri sunt rubigo et scoria. Rubigo est vicium rodens ferrum vel segetes, quasi rudigo, et hec erugo dicta est ab erodendo. Scorie vero purgamenta et sordes sunt que igne excoquuntur, et dicitur scoria quia de ferro excutitur. — *Merdafer* (fol. 53d).

19. FUNDO... A fundo hic fusus... Unde hic fusellus -li dicitur et fusarius, qui fusos facit, et fusarius -a -um, quod a fusum pertinet, et per compositionem diffuso -as, a fuso dissolvere, infuso, as, fuso involvere. — *Devoçar* (fol. 52a ; dessin d'un fuseau).

20. GUTA...Hoc guturnium, -ii, quoddam vas aquatile in inferiori parte perforatum, quod inferius degutat aquam. — *Chantaplora* (fol. 58b ; dessin).

21 et 22. LENIO... A lenio hic leno -nis, id est lecator vel consiliator stupri [2], quia mentes miserorum blandiendo et delimando seducat et nundinet eorum corpora ; unde hec lena -e, id est lecatrix vel consiliatrix stupri [3]. — *Arcabot ; archalot* (fol. 72c ; dessin représentant une entremetteuse).

23. LEUCHOS grece dicitur latine album, unde hoc lac -tis... A lac hec lactis -tis, quedam pars intestinorum, et hec lactis est illud quo lac coagulatur et, ut dicunt, illud intestinum est quedam pellicula qua lac in quibusdam locis coagulatur. — *Prezo* (fol. 72d).

24. LUO... Hec lues... A lues vel luo hec lura -e, id est os utris vel cullei. — *Bocarel* (fol. 77a).

25. LUO... Hic alveus... Ab alveus hoc alveare vel alvearium, vas in quo apes delitescunt. — *Bornacs* (fol. 77c ; dessin).

26. MARCEO ... A marceo hic muscus, quedam herba vel potius quedam lanugo in fontibus et circa arbores crescens. — *Per molsa* (fol. 79d).

27. METIOR ...A metior hec meta -e, id est circuitus... A metha, quod est circuitus, hec mataxa -e, coadunatio filorum, quasi metaxa, a circuitu scilicet filorum, vel a metha, prepositione greca, quod est trans, quia transferatur. — *Escavel* (fol. 83a).

28. METIOR... A metior, meto -is -sui, id est secare et proprie segetes colligere, unde messor. — *Estiviers* (fol. 83b).

29. MUNIO... Hec manus ... A manus hic mantus, quia manus

---

1. Cf. ci-dessous RUNCO, nº 36.
2. *Ms.* strupri.
3. *Ms.* strupri.

tegat tantum; est enim brevis amictus, unde et dicitur mantus, quasi manus tegens. — *Mita* (fol. 88b).

30. Nictos vel nictin grece dicitur nox... Hic nictus ... et hinc nictito -as [1], id est palpebras movere, vigilare. — *Pilhocar* (fol. 90d).

31. Oleo ... Hec olea... Ab olea hic oleaster -tri, id est silvestris olea, et oleaginus -a -um, de olea existens vel ad oleam pertinens, et hoc olearium, vas ubi oleum reponitur. — *Olivieyra* (fol. 94c).

32. Pan grece... Hic pannus ...A pannus hic panus... Et a pannus vel panus hec panulea -e, navicula textricum, quia ejus discursu panni texantur. — *Lansadoira* (fol. 97b).

[33. Pannipurgium et panilocium, *bugada* (fol. 145a).]

34. Rodo... Hec erugo -nis, sanguisuga, et vicium rodens ferrum et segetes, et nascitur hec corruptio ex minutissima pluvia circa festum sancti Johannis. — *Bezet* (fol. 112c).

35. Rodo... Ab erodo hec eruca -ce, id est modicus vermis frondium, quia erodat, quasi eroda, et eruca, quedam herba, et tunc dicitur ab uro quasi uruca. — *Canilhada* (fol. 112c).

36. Ruo ... A rus runco -as ... unde hic runco -onis, qui herbas evellit, vel instrumentum cum quo evelluntur herbe et vepres secantur. — *Veoch* (fol. 113d).

37. Salio ... A salio ... hec salix -cis, quedam arbor, quia ita saliat et crescat. — *Sals* (fol. 114c; écrit. du xve siècle).

38. Salio ...A salio hic vel hec silex -cis, id est durus lapis, sic dictus quia saliat ab eo ignis. — *Peyrafuga* (fol. 115a; écrit. du xve siècle).

39. Scropha ...Unde hec scrophula et hec scrophella -e, a... dicuntur. Scrophule etiam dicuntur quedam apostemata que solent ... personis circa collum. — *Gaunha* (fol. 124c).

40. Sentio... Hic senex... Unde hec senescia -e, id est pilatura labrum, vel verbum senis, vel illud rubeum quod est sub aure piscis, per quod discernitur an sit recens an non. — *Galauga* (fol. 117b).

41. Sompnus... Fantasma sive visum est cum aliquis in principio somni videt formas diversas et varias et alienas a natura rerum. In hoc genere continetur ephialtes, ab epy, quod est supra, et altes, premens; inde ephialtes, quasi supra premens, quia suo pondere videtur gravare et suffocare dormientem. — *Jana* (fol. 120d).

42. Sterno... Consternari est mente deficere, terreri, stupefieri, cadere exanimem esse. — *Evanesir* (fol. 127b).

43. Sto... A sto vel status hec statua... et hoc statuarium, cadela cum qua statua cingitur et circumdatur vel crux vel altare. — *Estado* (fol. 126b).

---

1. Le ms. avait d'abord *nicio*, puis on a inséré un *t* entre le *c* et l'*i* : lat. 7625, fol. 120d : « nictito, -as, id est vigilare vel palpebras movere

44. TUCHUS, genus avis, scilicet cuculus. — *Cogul* (fol. 133[b]; dessin).

45. VAGOR... Hec vanga-ge, quoddam genus fossorii, quia vagando fodit. — *Bessa* (fol. 134[d]).

46. VINCIO... A vincio hec vitis... A vitis hoc vinum..., unde hoc villum et hoc vinellum, similiter dicitur, et dicitur quasi parvum vini, vel parvum vinum, vel vinum mixtum cum aqua. — *Grunada* (fol. 138[a]).

47. VINCIO... Hoc vinacium, posterius vinum, quod etiam vinaceum dicitur, et est quasi fex totius vini, vel illud quod remanet post expressionem vini. — *Poscada* (fol. 138[a]).

48. XEROS, id est siccum; et componitur cum lophos... et cum pelle, et dicitur hec xerapellina : est pellis sive vestis vetus et precisa et detrita. — *Serpelhieyra* (fol. 140[c]).

COMMENTAIRE

1. *Pastis* « pâté » est donné par Rochegude, mais il ne figure pas dans Raynouard. Rochegude l'a sûrement tiré du *Floretus*, qu'il connaissait par le ms. Bibl. Nat., lat. 7685 ; cf. *Rev. des l. rom.*, XXXV, 77. Les textes d'archives doivent fournir beaucoup d'autres exemples ; à Nîmes, au XIVe siècle, les gens savants disaient *ortocresium* et les autres *pastissus*, à la bonne franquette : voir Du Cange (= Carpentier) sous ces deux mots. L'anc. franç. *pastis* et l'ital. *pasticcio* postulent, comme le provençal, un type *pasticius en latin vulgaire : il faut l'insérer dans Körting.

2. *Ensensey* est une forme tardive pour *encenseir*, lequel correspond à l'anc. franç. *encensier*, etc. (cf. Raynouard, III, 125, et Mistral, ENCENSIÉ). Le bas-latin a créé de bonne heure *incensarium*, et les langues romanes l'ont imité.

3. *Trompe* est une forme à désinence française qui accuse bien la date tardive de cette glose ; d'ailleurs même si nous avions *trompa* de la main la plus ancienne, nous n'en serions pas plus avancés : le mot est fréquent en ancien provençal.

4. *Peyrol* est pour un plus ancien *pairol* « chaudron » (cf. Raynouard, IV, 398), dont l'origine celtique a été indiquée ici même (IV, 256) par M. Schuchardt. Le type étymologique *pariolum est un diminutif de *parium, mot gaulois conservé par les anciens textes lyonnais sous la forme *pair* (cf. l'art. *peir* de N. du Puitspelu). La carte 255 (*chaudière*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont signale à Aiguillon (Lot-et-Garonne) un subst. fém. *pairo*, qui paraît répondre à *pair* comme *pairola* répond à *pairol*.

5. *Dozilh* « fausset » ou en franç. dialectal « doisil, dousil » est bien connu ; c'est le lat. vulg. duciculus, dont le plus ancien exemple est fourni par la Vie de saint Colomban par Jonas (milieu du VIe siècle), où on lit :

« serraculum quod duciculum vocant » (Edit. Krusch, *Script. rer. merovingg.*, IV, 82).

7. *Cruzel*, qui revient sous le nº 10, représente régulièrement le lat. cribellum, avec labialisation de l'*i* en *u* (cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, § 364, ou le prov. *cruzel* serait avantageusement cité, et mes *Nouv. Essais*, p. 210, n.); le mot manque dans Rochegude et dans Raynouard, mais M. Levy en donne trois exemples. *Crizel* semble plus rare, mais son existence ne fait pas question puisque le *Donat proensal* cite le verbe *crizelar* « cribler ».

8. *Encluso* est une forme de basse époque qu'il faut peut-être ramener à **encluze*, d'un type du latin vulgaire **includex, -icis* pour incus -udis « enclume ». M. Chabaneau a déjà attiré l'attention (*Gramm. lim.*, p. 356) sur incudex dans Julius Pollux. Il ne saurait être question d'examiner ici, à propos d'un texte si récent, le sort du mot latin incus en provençal.

10. *Cruzel*; cf. nº 7.

11. *Luz*, antérieurement *luz*, représente en provençal (et en ancien français) le latin lucius, employé par Ausone et par le médecin Anthimus, et s'applique proprement au brochet, poisson d'eau douce, tandis que le latin dentex désigne un poisson de mer qui a conservé sur les bords de la Méditerranée ce nom plus ou moins altéré (voy. Mistral, DENTE). Actuellement, *lus* n'a qu'un domaine territorial restreint et il désigne le merlan (Hérault); la forme savante *luci*, en usage à Nice, s'applique à des variétés de sphyrène (vulgairement *brochet de mer*) et d'ammodyte. L'assimilation du dentex au lucius n'est pas particulière à Ugucio et à son glossateur provençal. Carpentier a cité cette glose latine-française du ms. Bibl. Nat., lat. 7692 : « Dentrix (*sic*), *luz* »; mais on peut remonter plus haut, car on lit dans la *Panormia* d'Osbern (milieu du XIIe s.) : « Dentix, piscis qui multos habet dentes, qui aliter dicitur lucius [1]. »

12. *Aribar* est donné ici par le glossateur avec le sens transitif de « faire aborder », lequel n'est pas fréquent en ancien provençal, bien que l'anc. français *ariver* s'emploie couramment dans ce sens. Raynouard n'a qu'un exemple (V, 92) :

Eras ai ieu a bon port de salut.
Fe qu'ieu vos dei, mon navei *aribat*.
Guillem Ademar, *Non pot esser*.

M. Levy cite en outre le vers 801 de *Daurel et Beton*, où il admet, d'après M. Paul Meyer, le sens figuré correspondant de « sauver » :

Per vos mortz o per vos *aribatz*.

15. *Mensongey* représente un plus ancien *mençongeir*; cf. nº 2.

---

1. Mai, *Class. auctor.*, t. VIII, p. 161.

16. *Podadoira* est dans Raynouard, IV, 582, qui le traduit par « serpe, serpette » et en ramène justement la forme au type latin putatoria. Qu'il me soit permis, à ce propos, de faire remarquer que la forme française *poder*, invoquée par Raynouard, par Diez et par Körting comme représentant le lat. putare, n'est que la transcription du prov. *podar*. Elle figure en effet exclusivement dans une lettre de rémission de l'an 1469 relative à des faits qui se sont passés dans l'Agenais [1]. Il va de soi que les substantifs *podet* (Auvergne) [2] et *podadoire* (Albigeois) [3], recueillis par Godefroy d'après les extraits ou les indications de Carpentier, ont le même caractère. La forme vraiment française de putare est *pouer* qu'on peut voir dans Godefroy ; mais on remarquera que le verbe *pouer* n'est employé que par des auteurs qui appartiennent soit au Midi (Olivier de Serres) soit à la lisière du français et du provençal (Du Pinet, Mizault, etc.). Cotgrave s'est mépris sur ce verbe et l'a confondu avec *pouer*, forme dialectale de *puier* « monter, relever ». En somme, des exemples certains de la survivance de putare dans le français propre sont encore à trouver. Diez s'est tout à fait mépris (et Körting à sa suite, nº 7582) en supposant que l'anc. franç. *poün* dans *Gormont et Isembard* correspondait à l'espagnol *podon* : c'est purement et simplement notre mot actuel *paon*.

17. *Veoch*, qui revient au nº 46 et qui traduit le latin runco, est un représentant intéressant du lat. vulgaire vidubium [4] : on y constate la chute du *d* latin intervocalique, comme dans l'anc. franç. *vooge*, aujourd'hui *vouge*. On ne connaissait jusqu'ici en ancien provençal que des formes dans lesquelles le *d* est conservé (par exemple *bedoy* dans les *Rôles de l'armée de Gaston Phébus*, 1376-1378) ou changé en *z* (par exemple *vezoig*, dans Marcabrun, et *bezoi*, ligne 11 de la charte landaise de 1268 publiée et commentée ici même par M. Paul Meyer, III, 439 ; cf. IV, 462). Aujourd'hui ce mot ne paraît pas exister en dehors de la région où *v* est devenu *b* : Mistral le déclare exclusivement gascon et ne lui connaît que les variantes *besouch*, *besoui*, *bedouch*, *bedoui*.

18. *Merdafer* est une traduction naturaliste du lat. scoria qui a sur le mot français *mâchefer* l'avantage de la clarté ; le mot n'est ni dans Rochegude ni dans Raynouard, mais on peut constater dans le *Tresor* de Mistral qu'il est

---

1. Arch. Nat. JJ 197, nº 88 ; sur la provenance de cette pièce, cf. *Romania*, XXV, 443.

2. Indication donnée par Carpentier.

3. Une analyse de la pièce d'où provient ce mot (Bibl. Nat., franç. 7445, fol. 30) m'apprend qu'elle concerne un certain Guillaume Albitrade, laboureur, prisonnier es prisons de Reaumont, auj. Réalmont, chef-lieu de canton du département du Tarn.

4. Mot gaulois latinisé qui se décompose en vidu « bois » et bio « couper ». Cf. *Romania*, XXV, 441-4, ou mes *Essais de phil. franç.*, 251-6, et mes *Mélanges d'étym. franç.*, p. 33, art. *bezougneto*.

encore très vivant, sous les formes *merdo-ferre*, *merdo-fer*, *merdo-her*, et qu'il a un synonyme qui procède de la même idée sémantique dans *cago-ferre* [1]. Je ne vois rien d'analogue dans Godefroy, mais je lis dans Nicot : « *Merde de fer*, scoria ferri » et dans Cotgrave non seulement *Merde de fer*, mais, en un seul mot, *Merdefer*, qui est traduit par « The Drass of Iron ». Le latin vulgaire a dû dire merda ferri dès une époque très reculée ; en tout cas l'expression se trouve déjà dans le Dioscoride longobard de Munich : cf. *Romanische Forsch.*, XIII, 164 et 209. Je n'ose décider si dans le mot provençal *merdafer*, le mot *fer* représente réellement le génitif latin ferri (comme par exemple *ros* dans *aigaros* représente le génitif rosae) ou si *merdafer* a été composé à l'imitation de l'expression latine avec *merda* et *fer*, comme en français actuel *timbre-poste*.

19. *Devogar* n'a pas encore être signalé en ancien provençal. Le *g* doit être interprété comme un *j* [2] ; et le limousin actuel *deboudza* (Béronie), qui signifie « dévider », correspond exactement à l'ancien mot *devojar*. Au reste, les différentes formes données par Mistral sous DEVOUIDA montrent que le provençal connaît les deux types morphologiques distincts *devocitare et *disvocitare, tandis que le français semble avoir employé exclusivement le dernier. M. Levy a fait une excellente correction au vers 6152 de Matfré Ermengaut, tel que l'a publié Azaïs : au prétendu verbe *desunejar* admis par Raynouard, V, 449, d'après ce vers, il substitue avec toute raison le verbe *desvojar* [3]. Je ferai remarquer subsidiairement qu'on ne trouve pas dans Du Cange le verbe bas-latin diffusare et que son contraire infusare n'y est donné que d'après Jean de Gênes, postérieur de près d'un siècle à Ugucio. Le provençal actuel a *desfuada* pour **desfusada*, qui représente un type formé avec *des* et *fusada* « fusée », d'une part, et *enfua* pour **enfusa*, qui représente très exactement infusare.

20. *Chantaplora* est accompagné d'un dessin qui ne laisse aucun doute sur l'objet que le glossateur a entendu assimiler au guturnium d'Ugucio : c'est un entonnoir dont la tige est non seulement ouverte à l'extrémité inférieure, mais percée latéralement de six trous, trois de chaque côté, d'où l'on voit s'échapper des gouttelettes de liquide. *Chantaplora*, non attesté en

---

1. Ce terme remonte sûrement au moyen âge et l'on peut restituer à l'ancien provençal le subst. *cagafer* : cf. la forme latinisée *cacaferri* dans les statuts de la ville d'Arles (Du Cange, *sub verbo*, addition des Bénédictins). Les médecins emploient couramment cette expression : Matheus Sylvaticus cité par les Bénédictins, *sub verbo*, l'a empruntée à Simon de Gênes : cf. l'art. FERTONGO que Carpentier a inséré dans Du Cange et où il faut lire *cacaferri* au lieu de *cataferri*. Le français dit *chiasse* dans le même sens : cf. le normand *quiache* (C. Maze, *Langage de la banlieue du Hâvre*, p. 193).

2. Sur cette valeur du *g* dans certains textes provençaux, voy. les observations de M. Paul Meyer, *Romania*, XX, 174 et XXIV, 535.

3. *Prov. Suppl.-W.*, II, 230.

ancien provençal, correspond au français *chantepleure* ; il est encore vivant aujourd'hui dans le Midi sous les formes *cantoplouro* et (en Limousin) *chantopuro*. A côté du sens primitif il a développé quelques sens figurés dont le plus remarquable est celui de « glas » (en Guyenne) : le tintement lent de la cloche qui sonne le glas a éveillé l'idée de l'écoulement de l'entonnoir qui se vide goutte à goutte [1]. J'ai parlé plus haut de la présence insolite du son *ch* devant *a* dans nos gloses et je me borne à renvoyer à la remarque que j'ai faite à ce sujet.

21. Raynouard donne *alcavot* et *alcaot*, mais, comme l'a montré M. Levy, cette dernière forme n'existe pas réellement. La traduction de la *Somme* du frère Laurent contenue dans le ms. d'Oxford, Douce 162, donne la même forme que nos gloses, *arcabot*, laquelle est encore employée aujourd'hui en Languedoc et en Catalogne. Mistral traduit par « libertin » ; Rochegude et Raynouard plus crûment par « maquereau » : on voit que cette dernière traduction, qui correspond exactement au sens de l'espagnol *alcahuete* et du portugais *alcayote*, est pleinement autorisée pour le moyen âge. Le mot vient de l'arabe al-qauvach. Il n'a pas pénétré en français, bien que Godefroy ait un article ARQUABOT avec un point d'interrogation pour toute définition. Cet article se compose d'un seul exemple, emprunté au registre 198 du Trésor des Chartes, pièce nº 22, par l'intermédiaire de Carpentier (art. ARLOTUS dans Du Cange). L'acte visé est une lettre de rémission de l'an 1461 ; c'est à Béziers que se passent les faits y relatés et que Jean de Deux Vierges, écuyer, fils du viguier royal, est traité publiquement de « ruffien et *arquabot* » : donc, c'est un exemple de plus de la forme *arcabot* à porter au compte du provençal.

22. Je ne sais comment rendre raison du mot *archalot* que le glossateur a associé à *arcabot*. Peut-être a-t-il voulu écrire *arlot* et s'est-il empêtré dans *arcabot* qu'il venait d'écrire ; mais alors d'où viendrait l'*h* de son énigmatique *archalot* ? Je me bornerai à remarquer à tout hasard que si les exemples réunis par Carpentier, sous l'article ARLOTUS dans Du Cange, proviennent tous du Midi [2], il n'en résulte pas que l'anc. franç. ignore le mot correspondant au prov. *arlot* « gueux » : ce mot se trouve trois fois dans le *Tristan* de Beroul (édit. Muret, vv. 3648, 3653 et 3978) et une fois au moins dans Froissart (cité par Godefroy) sous la forme *herlot*, à laquelle se rattache l'anglais *harlot*.

---

1. Voir Mistral, CANTO-PLOURO.

2. Je m'en suis assuré par l'étude directe des registres du Trésor des Chartes, sauf pour la pièce indiquée sous la cote « Reg. 109, ch. 192 » qu'il m'a été impossible de retrouver. A ces exemples il faut ajouter *allot*, relevé par Carpentier dans la pièce 204 du registre 93 (année 1362), et pris par lui pour une interjection, « vox excitatoria Occitanis », dit-il. Voy. l'art. ALLOT dans Du Cange.

23. *Prezo* signifie clairement « présure »; on ne peut pas avoir de doute sur le sens. On n'a signalé jusqu'ici en ancien provençal, avec ce sens, que *preor*, mot qui manque dans Raynouard, mais qui est donné par Rochegude. La source où a puisé Rochegude est certainement le *Floretus*, d'après la leçon du ms. Bibl. nat., lat. 7685 : « *Preor*, coagulum lactis. » Or une des particularités linguistiques de ce manuscrit consiste à supprimer l'*s* intervocalique : nous avons donc le droit de ramener *preor* à la forme normale *presor*, laquelle représente un type du latin vulgaire *presōrium, encore vivant aujourd'hui dans le Midi à côté du type *presūra : cf. Mistral, PRESOUR. La chute de l'*r* finale qu'offre notre glose *prezo* est un fait qu'on constate dans les textes gascons dès 1260 [1], mais qui est sensiblement plus récent dans les textes provençaux proprement dits. Il en va différemment quand l'*r* est suivie de l'*s* flexionnelle : le second auteur de la Chanson de la Croisade contre les Albigeois n'hésite pas à mettre *priors* dans une laisse en *-os* (vers 3165) et on lit *quobertos* pour *cobertors* dans un memorandum des consuls de Martel de la seconde moitié du XIIIe siècle [2].

24. *Bocarel* n'a pas encore été signalé en ancien provençal : il est tiré de *boca* « bouche » avec le suffixe composé *-arel* et correspond comme sens au français « embouchure ». Il survit encore en Guyenne, avec le sens spécial d'abée d'une écluse de moulin, sous la forme *boucarèu* (Mistral).

25. *Bornacs* (au cas sujet) signifie « ruche »; il n'est ni dans Rochegude, ni dans Raynouard ni dans le *Prov. Suppl.-Wœrteb.* de M. Levy; mais M. H. Teulié l'a relevé dans un memorandum des consuls de Martel (Lot) qui remonte au XIIIe siècle (*Revue de philologie*, VIII, 283). Cf. l'art. BOURNAT de Mistral.

26. *Molsa* « mousse » offre une *l* qui n'est pas justifiée par l'étymologie généralement admise (anc. haut. allem. mos), mais qui se retrouve dans le catalan *molsa* et dans le patois des Alpes qui l'a changée en *r* et dit *mourso*, d'après Mistral. — Au dernier moment, mon ami M. E. Levy me signale l'existence de *molssa* dans un texte en langue vulgaire de Périgueux, où on lit : « Per far sertas sacs a mettre la *molssa* per estanchar los conduytz de la fon » (*Bull. soc. Périgord*, XII, 353).

27. *Escavel* manque dans Raynouard, mais il est dans Rochegude, qui l'a tiré du *Donat proensal* et l'a traduit par « dévidoir » conformément au sens du mot alabrum par lequel l'auteur du *Donat* l'a rendu en latin. Il est clair que ce n'est pas dans ce sens, mais dans celui d' « écheveau » que notre glossateur a entendu l'employer. Actuellement les dialectes méridio-

---

1. On lit, par exemple, dans une charte de 1260, passée à Bagnères-de-Bigorre, des formes comme *berge* « verger », *pode* « pouvoir », *anienta* « annuler », etc. (n° 21 du *Recueil de textes gascons*, de M. Luchaire).

2. *Rev. de philologie*, VIII, 292.

naux offrent concurremment ces deux sens pour le mot *escavèn* : il n'y a donc pas de raison pour révoquer en doute l'autorité de notre glose. En présence de ce témoignage, il faut bien se résoudre à ramener le français *écheveau* et le provençal *escavel* à un type latin scabellum, conformément à ce qui est dit dans le *Dictionnaire général*. Les différentes hypothèses étymologiques qui partent soit de caput ou capillus, soit de scapus [1] viennent se briser contre la phonétique provençale qui d'un *p* latin ne peut faire un *v*.

28. *Estiviers* (cas sujet) constitue une nouvelle acquisition pour le vocabulaire de l'ancien provençal, dans lequel on a déjà signalé *estiu* « moisson », *estivar* « moissonner » et *estivandier* « moissonneur » ; cf. Levy. *Estivier*, synonyme de *estivandier*, ne paraît avoir survécu que dans le patois limousin : cf. Béronie et Vialle, sous ESTIVIÉ. Un type *mestivarius paraît s'être formé de bonne heure par la combinaison de messis et de *aestivarius : de là le français dialectal *métivier*, usité surtout en Poitou, en Berry et dans le Maine : cf. Körting, 6130.

29. A s'en tenir au texte d'Ugucio, on pourrait croire que le prov. *mita* correspond au latin mantus, que nous trouvons pour la première fois dans Isidore de Séville, et qui est la base du prov. *mantel*, du franç. *manteau*, etc. Mais il est probable que le glossateur a eu une distraction et qu'il faut voir dans *mita* le mot provençal actuel *mito*, synonyme de *mitano* « mitaine », dont l'étymologie reste à établir. Si *mita* n'a pas été encore rencontré dans des textes provençaux anciens, son existence pouvait déjà être considérée comme certaine d'après un texte latin, originaire de Marseille, de 1218, où on lit : « Ne prior vel monachus [deferat] *mitas*, nisi forse *mitas* quas suerunt de panno [2]. » — Au dernier moment, mon ami M. E. Levy me signale *mita* dans le *Cartulaire du consulat de Limoges*, p. 192, texte de 1397.

30. Le sens de *pilhocar* résulte clairement du texte d'Ugucio en face duquel il est inscrit : « nictito, -as, id est palpebras movere, vigilare. » Mais je n'ai rien trouvé qui permette d'en entrevoir l'étymologie.

31. *Olivieyra* est placé de telle manière dans la marge qu'il est tout à fait certain qu'il s'applique à « vas ubi oleum reponitur » : il signifie donc « huilier ». Il survit avec le même sens dans le Limousin (*oulivieiro*) et dans l'Albigeois (*oulibiero*) : cf. Mistral, art. *ouliviero* et *ouliero*. Il représente un type latin olivarium, tiré de olivum « huile », tandis que son synonyme *oliera* représente olearia, tiré de oleum.

32. Le mot *lansadoira* pour désigner la navette du tisserand est d'une formation si heureuse qu'on s'étonne de ne l'avoir pas encore rencontré dans les textes du moyen âge et qu'on constate avec surprise qu'aucun patois méridional ne semble l'avoir conservé. Même formation, avec substitution du sul-

---

1. Cf. Körting, 1907 et 8422.
2. Addition des Bénédictins à Du Cange, MITA.

fixe -atarius au suffixe -atorius, dans l'espagnol *lanzadera* (qui a passé dans le basque *lantsadera*) et dans le portugais *lançadeira* « navette ». Les langues germaniques ont eu également recours, pour désigner cet instrument, à un thème verbal signifiant « lancer » : cf. l'anglais *shuttle*, le danois *skytte* et *skyttel*, le suédois dialectal *skyttel*, *sköttel*, etc.

33. Le mot prov. *bugada* « lessive », franç. dialectal *buée*, est bien connu, et il n'y pas lieu de s'y arrêter. Cette glose est inscrite sur un feuillet de garde, mais j'ai cru utile de l'insérer à son ordre alphabétique, bien qu'Ugucio ne mentionne pas les mots bas latins auxquels elle correspond. Pannipurgium se trouve dans le cartulaire de Maguelonne, où Favre l'a relevé pour en faire une utile addition à Du Cange ; je ne connais pas d'autre exemple de pannilocium, formé plus barbarement avec pannus et le supin du verbe lavare, mais il s'en trouvera sans doute quelque jour.

34. Je ne puis rien dire sur *bezet* sinon qu'il paraît s'appliquer à la « rouille », maladie bien connue des céréales, plutôt qu'à la « sangsue ».

35. *Canilhada* paraît être une forme allongée de *canilha* « chenille », et rappelle le franç. *araignée*, qui a fini par prendre la place de *araigne*. Toutefois la substitution de *araignée* à *araigne* est relativement récente, et l'on s'étonne de trouver dans nos gloses un développement sémantique aussi avancé. D'autre part, il est invraisemblable que le glossateur ait visé le latin eruca dans son sens botanique, lequel s'applique à la plante dite en français « roquette », en prov. anc. *eruga*, en prov. mod. *eruço* et *airugo*. Une plante très différente porte en anc. prov. les noms de *canelhada* et de *canilhada* (c'est ainsi, à mon sens, qu'il faut corriger la chirurgie en prose de Bâle qui parle de *grana de camilhada*, expression relevée par M. Levy, et qu'il n'a su comment traduire) : c'est la jusquiame, en latin vulgaire caniculata, pour calyculata [1].

36. Cf. la note sur le n° 17.

37. *Sals*, pour un plus ancien *salz*, correspond à la forme *sautz*, relevée dans Marcabru, et vit encore dans le bordelais *saus* ; on sait que la forme la plus ordinaire de l'anc. prov. est *salze*, *sauze*.

38. Je ne m'explique pas clairement la formation du mot *peyrafuga* « silex ». On dit aujourd'hui *peiro de fue*, ou *peirafuec*, *peirefue* (qui résulte manifestement de la locution *peira a fuec* « pierre à feu »). D'où vient la désinence féminine?

39. *Gaunha* « écrouelles » survit avec le même sens en Bas-Limousin,

---

1. Raynouard traduit *canelhada* par « cannellée », mot factice sous lequel il a astucieusement dissimulé son ignorance. Moins politique, j'ai eu le tort de voir dans la *camilhada* du manuscrit de Bâle la plante dite « cameline », ce qui est certainement une bévue que je répare aujourd'hui, ne m'en étant pas avisé plus tôt. Cf. mes *Nouv. Essais*, p. 200 et 363.

bien que Béronie ne donne que celui de « joue, mandibule » : cf. Laborde, *Lexique limousin*, p. 86 : « *Gaunhas*, f. p., écrouelles ». Raynouard n'a relevé *gaunhas* que dans l'*Elucidari*, où il désigne les ouïes des poissons, comme dans beaucoup de patois actuels. Il n'est pas douteux que ce soit le même mot et que ce mot ait la même étymologie que l'ital. *gavigne* « parotides »; mais je ne puis me rallier à l'opinion qui le rattache au lat. cavus (cf. Körting, 1907), parce que l'existence d'un *g* en bas-limousin (on peut ajouter : dans la Creuse) semble indiquer que le type cherché doit avoir un *v* simple ou double à l'initiale.

40. *Galauga* s'applique clairement, d'après le texte d'Ugucio, aux ouïes des poissons : c'est un mot nouveau sur lequel je ne sais rien. Le seul nom qui rappelle (d'assez loin, il faut l'avouer) ce mystérieux *galauga*, est celui que les ouïes (ou branchies) portent actuellement en Guyenne, d'après Mistral, et qui est *garausso*.

41. *Jana* désigne le « cauchemar »; cela résulte clairement du texte d'Ugucio en face duquel ce mot est écrit. L'étymologie est tellement transparente qu'on ne peut se refuser à voir dans ce mot *jana*, qui n'a pas encore été rencontré en provençal ancien et qui ne s'est pas conservé en provençal moderne, le nom même de la célèbre divinité romaine Diana. On a déjà reconnu la survivance dans les langues romanes du mot Diana sous les formes et dans les régions suivantes : 1° en Sardaigne, *jana* signifie « fée, sorcière [1] »; 2° dans les Asturies, *xana* désigne une sorte de fée ou de nymphe des fontaines [2]; 3° dans l'Algarbe, *jã* s'applique à certaines fées filandières nocturnes [2]; 4° en Espagne, au moyen âge, le mot *jana* a été synonyme de *fada*, *hada* « fée [2] »; 5° en France, au moyen âge, *gene* se trouve dans deux textes au moins comme synonyme de « sorcière [3]. Les auteurs qui ont parlé de cette question [4] ont tous renvoyé à l'article DIANA de Du Cange, et le lecteur pourra encore s'y reporter avec profit. Mais il est singulier que personne n'ait songé à citer un texte ignoré de Du Cange et qui me paraît important en la matière, je veux dire le *De correctione rusticorum* de Martin de Braga, où on lit ce qui suit : « Multi daemones ex illis qui de caelo expulsi sunt aut in mari aut in fluminibus aut in fontibus aut in siluis praesident, quos similiter homines ignorantes Deum quasi deos colunt et sacrificia illis offerunt. Et in mari quidem Neptunum appellant, in fluminibus Lamias, in fontibus Nymphas, in siluis *Dianas*, quae omnia maligni

1. Guarnerio dans *Romania*, XX, 68, rem. 1.

2. R. Menéndez Pidal, dans *Romania*, XXIX, 376-377.

3. P. Meyer dans *Bull. de la soc. des anc. textes franç.*, 1899, p. 61, et G. Huet, dans *Moyen Age*, 1901, p. 34.

4. Plusieurs ont embrouillé la question en mêlant diana et geniscus : c'est à ce dernier mot que se rattache le franç. *geneschier*, etc. Cf. Körting, 4719.

daemones et spiritus nequam sunt qui homines infideles, qui signaculo crucis nesciunt se munire, nocent et uexant [1]. » Comment un « démon des forêts » s'est-il transformé dans le midi de la France en un « démon incube », c'est ce que je ne sais pas. Je me bornerai à faire remarquer que dans les langues germaniques l'incube est désigné par des noms qui signifient primitivement « esprit, démon » (l'allem. alp, identique à l'angl. *elf*) ou qui cumulent les sens de « incube » et de « sorcière » (cf. ce passage du *Promptuarium parvum* : « *Nijghte mare or mare or wytche*, epialtes » ; on sait que *wytche*, angl. mod. *witch*, veut dire « sorcière »). D'autre part, le passage de Diana au sens de « sorcière » (le sens de « cauchemar » ne serait qu'une spécialisation relativement récente) pourrait avoir son point de départ dans le fait que Diane était la déesse des forêts : cf. l'allem. *hexe* « sorcière » dont le sens primitif serait, d'après une hypothèse courante, « divinité des bois [2] ».

42. *Evanesir* constitue une variante sans grande importance à côté de *esvanezir* et *envanezir*, seules formes données par Mistral.

43. *Estadoal* « cierge » constitue lui aussi une variante à côté de *estedal* (seule forme connue de Raynouard) et de *estadal* (dont on peut voir plusieurs exemples dans le *Prov. Suppl.-Wœrterb.* de M. Levy) ; mais cette variante est capitale pour l'étymologie de ce mot. Il y a longtemps que M. Paul Meyer a rapproché le prov. *estadal* de l'anc. franç. *estavel*, *estaval* [3], mais sans faire part au public de ses idées sur le rapport existant au point de vue phonétique entre ces synonymes [4]. Aussi M. le Dr Bos n'a-t-il tenu aucun compte du prov. *estadal* pour expliquer l'anc. franç. *estavel*, dans lequel il se demande s'il faut reconnaître l'allem. stab « bâton » ou le flamand stael « souche [5] ». Grâce à notre glossateur, nous allons les yeux fermés à la véritable étymologie [6], celle qui fait « communier » nos deux langues de France :

---

1. Édition Caspari (Christiania, 1883), p. 10.

2. Kluge, *Etym. Wörterb. der deutschen Spr.*, HEXE : « Das Wort, zweifelsohne eine Zusammensetzung, ist nocht nicht mit Sicherheit gedeutet : ahd. hag, angls. hæg « Hag, Wald » als erstes Glied scheint sicher. Das zweite Element der Komposition ist unaufgeklärt ; man vermutet für Hexe eine Grundbedeutung « Waldfrau, Walddämonin » ? Vgl. ahd. holzmuoja, mhd. holzmuoje « Waldweib, Hexe ».

3. *Romania*, XIV, 491.

4. L'anc. espagn. dit aussi *estadal* au sens de « cierge », et le mot s'est conservé en Andalousie ; cf. plus loin la note 1 de la page suivante.

5. *Glossaire de la langue d'oïl*, Paris, 1891.

6. Statualis est dans une inscription comme synonyme de statuarius « celui qui fait des statues », et dans le *Liber de disciplina scholarium*, faussement attribué à Boèce, au sens figuré de « stupide comme une statue » ; le récit des miracles du bienheureux Simon de Todi († 1322) emploie indifféremment *statualis cereus* et *statuarius cereus* ; mais c'est un texte si récent qu'il n'a pas d'intérêt.

c'est le latin statualis, dont le français a consonifié l'*u*, tandis que cet *u* est représenté par *o* dans le prov. *estadoal*. Entre le franç. *estavel* (primitivement **estadvel*) et le prov. *estadoal* il y a exactement le même rapport qu'entre le franç. *anvel*, *jenvier* et le prov. *anoal*, *jenoier* (latin annualis, januarius). Quant à la forme provençale courante *estadal*, elle vient de *statalis, qu'on peut légitimement supposer en latin vulgaire comme *fatus, *mortus, etc., au lieu de fatuus, mortuus. Que le cierge appelé au Nord *estavel* et au Midi *estadoal* ou *estadal* tire son nom des statues autour desquelles on le faisait brûler à l'occasion, j'ai quelque peine à le croire, malgré la suggestion d'Ugucio ; non seulement il est plus naturel qu'on ait comparé le cierge lui-même à une statue, mais il se peut aussi que statualis vienne de status et non de statua (comme manualis de manus) et qu'il faille lui donner comme sens primitif non pas « qui est placé près d'une statue » mais « qui est de belle taille » ou même « qui est de la taille d'un homme [1] ».

44. *Cogul* est bien connu et correspond régulièrement au mot latin *cūcūlus*. Le texte d'Ugucio vient d'Isidore de Séville (*Orig.* XII, 7, 67) et tuchus est une mauvaise leçon pour cucus qui a dominé tout le moyen âge. Cf. l'art. TUCUS de Du Cange.

45. *Bessa* « bêche » n'a pas été encore signalé en anç. provençal, mais son existence dans la zone limitrophe du français et du franco-provençal correspond à celle du français *besse* à côté de *besche*, *bêche*, que M. Horning a mise en évidence [2]. D'après Mistral, le patois limousin possède *bessa* « bêcher » et les substantifs *bessadi* « terrain bêché » et *bessaire* « ouvrier qui bêche », mais le nom correspondant de la bêche ne paraît pas exister [3]. Dans l'arrondissement d'Aubusson, la bêche s'appelle *biaisso* : c'est un subst. verbal du verbe *bieissa*, qui représente un type lat. vulgaire *bessiare. Les exemples de *beysse*, *baysse* que Carpentier a insérés dans Du Cange proviennent de lettres de rémission relatives à l'Auvergne ; ils paraissent correspondre à un type lat. vulgaire *bessia : cf. le forézien *bessi*. On retrouve encore l'anc. mot *bessa* dans le subst. composé *palobesso* et dans le verbe correspondant *palobessa*, mais il faudrait une étude attentive pour démêler la part qui lui revient en

---

1. Cf. ce passage des miracles d'Urbain V cité par les Bénédictins (Du Cange, STADAL) : « Offeram tumulo sancti memorati stadal de candelis de longitudine mei », et la définition de l'andalous *estadal* dans le dictionnaire espagnol de Salvá : » La hilada de cera que suele tener un estado de hombre : llámase comunmente así, aunque tenga mas ó menos de esta longitud. » En provençal moderne, d'après Mistral, *estadau* ne s'applique plus qu'à un « paquet de bougie filée ».

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXI, 450.

3. Béronie et Vialle ne connaissent pas les mots cités par Mistral : pour eux la bêche s'appelle simplement *palo*.

face de la concurrence du verbe versare : ce n'est pas ici le lieu d'exposer les résultats de cette étude [1].

46. Le mot *grunada* « piquette » est aussi un nouveau venu, mais il est encore vivant aujourd'hui dans le Midi sous les formes *grunado*, *gruado* et *grunado*. Au sens de « grains de raisin séparés de la rafle », Mistral ajoute en effet celui de « piquette » spécial à la Gascogne. A la base se trouve un lat vulgaire *grūnus (né d'un compromis entre granum et grūmus, dont le français lui-même atteste l'existence par les formes verbales *esgruner*, *esgrugnier*), d'où l'on a tiré *grūnata.

47. *Poscada* est à peu près synonyme de *grunada*, mais il semble s'appliquer plutôt au vin qui, arrivé au bas, commence à s'aigrir. Le provençal ancien ne nous offre pas d'autre exemple de *poscada*, et le prov. mod. *pouscado* « ondée de pluie fine » a un sens assez éloigné. Nous avons cependant à faire la même base étymologique, à savoir le lat. posca, qui désigne proprement un liquide acidulé, obtenu par le mélange de l'eau et du vinaigre, qu'on employait soit comme boisson, soit comme adjuvant thérapeutique, principalement en aspersions : de là le verbe prov. *esposcar* « asperger ». Posca s'est créé une famille considérable dans notre Midi, tandis que dans les autres pays romans il a disparu de bonne heure, et sans provignement, de la langue populaire. Je me borne à renvoyer aux articles de Mistral qui commencent par POUSC-, POUSQU-, et ESPOUSC-, ESPOUSQU-, RESPOUSC-, RESPOUSQU-.

49. *Serpelhieyra* vient renforcer l'exemple unique que l'on trouve dans Raynouard, IV, 479, avec la graphie *sarpelheira*, comme un composé de *pelha* « haillon », et un héritier du latin spolium. Il n'y pas lieu de réfuter ces deux hérésies ; mais j'avoue que, malgré l'invite du glossateur, je ne puis me résoudre à croire que ce mot et ses congénères (franç. *sarpillière*, avec une graphie archaïque maintenue par une distraction vénielle de nos académiciens, portug. *serapilheira*, etc.), ait rien à voir avec le bas-latin xerapellina, altération de xerampelina [2].

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MOTS PROVENÇAUX [3]

ARCABOT, II, 21, p. 191 et 197.
ARCHALOT, II, 22, p. 191 et 197.
ARIBAR, II, 12, p. 190 et 194.
BESSA, II, 45, p. 193 et 203.
BEZET, II, 34, p. 192 et 200.
BOCAREL, II, 24, p. 191 et 198.

---

1. En tout cas, dans le poitievin *pallebesse*, *pallebesser* (Beauchet-Filleau, Favre, etc.) versare est hors de cause.

2. Cf. Kôrting, 8373.

3. Le chiffre romain I indique ceux qui appartiennent au glossaire de Saint-André de Villeneuve ; le chiffre II, ceux qui se trouvent dans le ms. d'Ugucio, Bibl. Nat., lat. 7622.

BORNACS, II, 25, p. 191 et 198.
BUGADA, II, 33, p. 192 et 200.

CANILHADA, II, 35, p. 192 et 200.
CHANTAPLORA, II, 20, p. 191 et 196.
COGUL, II, 44, p. 193 et 203.
CRUVEL, II, 7 et 10, p. 190 et 194.
CUNH, II, 13, p. 190.

DEVOGAR, II, 19, p. 191 et 196.
DOZILH, II, 5, p. 190 et 193.

ENCLUSO, II, 8, p. 190 et 194.
ENSENSEY, II, 2, p. 190 et 193.
ESCAVEL, II, 27, p. 191 et 198.
ESTADOAL, II, 43, p. 192 et 202.
ESTIVIERS, II, 28, p. 191 et 199.
EVANESIR, II, 42, p. 192 et 202.

FORMAJADA, I, 2, p. 179 et 180.
FORN, II, 6, p. 190.
FORNEL, II, 14, p. 190.

GALAUGA, II, 40, p. 192 et 201.
GAUNHA, II, 39, p. 192 et 200.
GELOS, p. 189, n. 2.
GRUNADA, II, 46, p. 193 et 204.

JANA, II, 41, p. 192 et 201.

LANSADOIRA, II, 32, p. 192 et 199.
LUS, II, 11, p. 190 et 194.

MARTEL, II, 9, p. 190.
MENSONGEY, II, 15, p. 190 et 194.
MERDAFER, II, 18, p. 191 et 196.
MITA, II, 29, p. 192 et 199.
MOLSA, II, 26, p. 191 et 198.

OLIVIEYRA, II, 31, p. 192 et 199.

PASTIS, II, 1, p. 189 et 193.
PEYRAFUGA, II, 38, p. 192 et 200.
PEYROL, II, 4, p. 190 et 193.
PILHOCAR, II, 30, p. 192 et 199.
PIPIDO, I, 4, p. 180 et 181.
PODADOIRA, II, 16, p. 191 et 195.
POSCADA, II, 47, p. 193 et 204.
PREZO, II, 23, p. 191 et 198.

RIQUIZA, I, 3, p. 180 et 181.

SALS, II, 37, p. 192 et 200.
SERCAPOS, I, 1, p. 179 et 180.
SERPELHIEYRA, II, 48, p. 193 et 204.

TROMPE, II, 3, p. 189 et 193.

VEOCH, II, 17 et 36, p. 191, 192 et 195.

A. THOMAS.

SUR QUELQUES FORMES

DE LA

LÉGENDE DU *CHEVALIER AU CYGNE*

Ce travail n'a d'autre prétention que de présenter quelques observations sur cette partie de la légende du *Chevalier au Cygne* qu'on peut appeler « la Naissance » ou « les Enfances » du héros, en ajoutant certains détails à la belle étude de G. Paris, parue ici-même (*Rom.*, XIX, 315-328), que je suppose connue du lecteur.

I. *Le récit du Dolopathos; son origine.* — La forme la plus complète, la moins altérée de la *Naissance* nous a été conservée dans le *Dolopathos* du moine Jean de Haute-Seille. Jean dit qu'il ne donne que des récits *que... adhuc scriptoribus intacta vel forsitan incognita permanebant* (éd. Oesterley, p. 3); il ajoute qu'il donne ces récits *non ut visa sed ut audita* (*ibid.*, p. 99); ces termes semblent bien désigner des récits recueillis dans la tradition orale, des contes populaires; G. Paris (*Rom.* XIX, 326) en a conclu que l'histoire du *Chevalier au Cygne*, telle qu'elle se lit dans le *Dolopathos*, avait été empruntée directement à un récit oral, à un conte.

Le texte latin contient cependant, non loin du début, un détail qui doit, semble-t-il, nous mettre sur nos gardes. Le jeune gentilhomme, destiné à devenir le père du Chevalier au Cygne, rencontre près d'une source une fée (*nympha*); il s'éprend d'elle et s'empare d'une chaîne d'or qu'elle tient à la main; elle se donne à lui : *Sub mediantis autem noctis silentio nimpha, iam virginitatis privata nomine, stellarum cursum conside-*

rans, sex filios cum filia se concepisse cognovit hocque tremens et pavens insinuavit coniugi (Oesterley, 73 s.). Ce passage ne peut avoir été emprunté à un conte réellement populaire : la croyance à l'influence des astres, l'astrologie qui en dépend ne sont pas des idées vraiment populaires. D'un autre côté, l'épisode ne peut avoir été imaginé par le compilateur lourd et pédantesque de Haute-Seille : il est beaucoup trop poétique pour cela. En outre, dans le poème publié par M. Todd (*Naissance du Chevalier au Cygne*, le poème que G. Paris appelait *Elioxe*), de tous les poèmes français celui qui a le moins altéré le début du récit, l'héroïne prédit également sa destinée (v. 255-275). Il est vrai qu'il n'est pas dit qu'elle l'a lue *dans les étoiles*, mais ce trait doit bien appartenir au fonds primitif du récit : la fée douée, en sa qualité de fée, d'une sagesse surhumaine, regarde les étoiles pendant la nuit qui suit ses premières amours, et y lit qu'elle sera mère et dans quelles conditions : ce trait est à la fois poétique et logique, trop logique pour être l'œuvre d'un interpolateur. Toute difficulté disparaît quand on admet que le moine Jean a emprunté ce détail, non à un conte populaire, mais à l'œuvre d'un poète quelque peu instruit, connaissant de nom l'astrologie et pouvant attribuer cette connaissance à un être surnaturel qu'il mettait en scène.

Deux observations viennent à l'appui de cette hypothèse. D'abord, le récit du *Dolopathos* ne provient pas, comme le supposait G. Paris, d'un seul conte populaire, mais de deux contes : en même temps que du conte des *Frères métamorphosés en oiseaux* que citait G. Paris, l'auteur du récit s'est servi d'un second conte populaire, dont il a mêlé les données fort ingénieusement à celles des *Frères métamorphosés*. J'espère pouvoir donner un jour la démonstration complète de ce fait; je me borne ici à signaler ce second conte, fort répandu et bien connu du grand public, puisque Galland, qui l'avait recueilli dans la tradition orale, l'avait joint à sa traduction des *1001 Nuits* : c'est le conte des *Deux sœurs jalouses de leur cadette*; ce conte devait être anciennement connu en Europe, puisque, dès le milieu du XVIe siècle, Straparole l'insérait dans ses *Notti* (IV, 3). Du reste, l'analogie que présente ce conte avec le récit du *Dolopathos* et les autres versions du *Chevalier au Cygne* a été reconnue par plusieurs savants et par-

ticulièrement par P. Jannet, dans sa préface (t. I, p. xxv) à la réimpression de la traduction des *Nuits* par Louveau et Larivey (Paris, 1857). Or, si la tradition populaire offre de nombreux exemples d'un mélange de récits originairement divers, une contamination aussi ingénieuse que celle que nous avons ici, se comprend mieux de la part d'un poète d'un art déjà conscient, travaillant à loisir sur des données diverses qui, elles, auront été empruntées à la tradition vraiment populaire.

En second lieu, G. Paris faisait finement remarquer, dans son compte rendu de l'édition du *Dolopathos* due à Oesterley, que l'histoire qui nous intéresse « est racontée par Jean avec beaucoup plus de simplicité et de goût que les autres, et qu'elle a dans toutes ses parties une suite et une logique qui montrent qu'elle n'a pas été, comme plusieurs autres, gravement altérée en passant par des intermédiaires infidèles ou inintelligents » (*Rom.*, II, 490). Cette différence s'expliquerait à merveille si l'on admettait que, tandis que le moine Jean prenait ses autres récits dans la vraie tradition orale, souvent infidèle et flottante, il s'appuyait, pour l'histoire des *Enfants-Cygnes*, sur une base plus solide, à savoir sur une œuvre littéraire.

Il y a une difficulté : ce sont les passages déjà cités, où Jean affirme nettement, sans faire d'exception, que ses récits lui avaient été transmis oralement. Je crois qu'on n'a pas besoin de mettre en doute la véracité du bon moine : on peut supposer que notre romancier monastique, grand amateur de récits merveilleux et aventureux, aura entendu réciter le poème par un jongleur, se le sera peut-être fait réciter exprès pour en pouvoir noter les principaux détails et aura pu conserver ainsi un résumé fidèle d'une partie du contenu [1].

L'histoire, si obscure, des rapports qui existent entre le récit latin et les poèmes français s'éclaircirait singulièrement si l'on pouvait supposer, comme source commune de ces œuvres si diverses, un poème perdu, déjà rattaché aux croisades, ayant la

1. On sait assez que les jongleurs ne se séparaient pas volontiers des manuscrits contenant les poèmes qu'ils récitaient et les gardaient au contraire jalousement auprès d'eux ; voy. Léon Gautier, *les Épopées franç.*, 2e édit., I, 215, comp. II, 48. On s'explique ainsi, dans notre hypothèse, que le moine Jean n'ait pu recourir, pour notre récit, à une source écrite.

forme d'une chanson de geste, et contenant, avec la *naissance* telle quelle se trouve dans le *Dolopathos*, la suite de l'histoire du Chevalier au Cygne, à peu près telle qu'elle est racontée dans les poèmes postérieurs; cette hypothèse rend mieux compte, semble-t-il, des rapports étroits qui existent entre tous ces récits, que celle d'une « tradition » toujours vague et flottante. — La suite, l'histoire proprement dite du chevalier, fut supprimée par le moine Jean, comme ne rentrant pas dans son cadre, qui n'exigeait qu'une histoire de malice féminine — celle de la méchante belle-mère, persécutant la fée et ses enfants [1]; de cette suite, il ne retint que la phrase à la fin du récit : *hic* (un des enfants-cygnes) *reformari nequaquam potuit, sed cignus permanens uni sociorum adhaesit fratrum. Hic est cignus de quo fama in æternum perseverat quod cathena aurea militem in navicula trahat armatum.* Le vague de cette mention (« vage Angabe », *l. c.*, p. 11) a frappé M. Blöte. Ce vague s'expliquerait si l'on admet que l'auteur du *Dolopathos*, homme assez instruit, se sera fait scrupule de donner des détails plus précis sur ce Chevalier au Cygne et sa descendance dans un récit mis dans la bouche d'un contemporain d'Auguste et de Virgile : l'invraisemblance eût été par trop forte. Ce doit être par un scrupule du même ordre qu'il fait du personnage qui recueille les enfants-cygnes et qui est un *ermite* dans les poèmes français un *senex qui philosophandi gratia silvam pro urbe elegerat* : il ne pouvait parler d'un *ermite*, personnage essentiellement chrétien, dans un roman où le christianisme n'intervient qu'à la fin, longtemps après l'intrigue principale, dont le récit des enfants-cygnes fait partie. On sait que la mention de Bouillon a été réintroduite, malgré l'invraisemblance, par l'auteur de la traduction française [2]; preuve que le récit était alors très répandu en dehors du roman latin. Obser-

1. M. Blöte, *Zeitschr. für rom. Philologie*, XXV, 9-11 a déjà présenté, en partant d'un autre point de vue, des observations analogues. Il maintient cependant, semble-t-il, l'hypothèse d'une *tradition* tout en plaçant à l'origine de cette tradition, telle qu'elle est dans le *Dolopathos*, la combinaison individuelle d'une « tête poétique » (« dichterischer Kopf », p. 10). [M. Gröber, *Grundriss*, II, 576, admet, lui aussi, que l'auteur du *Dolopathos* a connu une *Dichtung*].

2. *Li romans de Dolopathos*, éd. Montaiglon, v. 10085.

vons enfin que les poèmes, qui contiennent tous l'histoire proprement dite du Chevalier au Cygne, ou y font des allusions précises, ne peuvent provenir du récit latin, où cette histoire n'est représentée que par une allusion très fugitive : fait qui nous ramène à l'hypothèse d'un poème primitif perdu, source à la fois du *Dolopathos* et des poèmes conservés.

On sait que ces poèmes ont fait subir au récit des changements, qui ont été indiqués, dans leurs grandes lignes, par G. Paris, dans son travail déjà cité. On peut ajouter à ses observations que ces modifications semblent avoir été amenées en partie par le désir de diminuer l'invraisemblance et la barbarie des détails que le poète primitif avait pris dans le vieux conte des *Sœurs jalouses*. C'est ainsi que, dans la version publiée par M. Todd et que G. Paris appelait *Elioxe*, l'épouse n'est plus accusée d'avoir mis au monde des petits chiens [1]; elle meurt en couches, de sorte que la mère du roi n'a plus l'occasion de la maltraiter ; cette mère paraît par conséquent moins coupable et peut être pardonnée à la fin du récit. Tous ces traits, éliminés par l'auteur d'*Elioxe*, se retrouvent à la fois dans le *Dolopathos* et dans les contes populaires apparentés ; ils sont essentiels au thème. Ils se retrouvent en outre dans les versions que G. Paris groupait sous le nom de *Béatrix*; de leur côté, ces versions ont altéré le thème par l'accusation d'adultère portée contre la femme qui a plusieurs enfants d'une seule portée. Cette accusation, empruntée à d'autres récits [2], pourrait avoir été introduite dans *le Chevalier au Cygne* par le désir de *corser* l'accusation, par trop invraisemblable en elle-même, d'un accouchement animal, portée contre la jeune reine [3]. Dans certaines versions de ce groupe il est question d'une troisième

1. Cette histoire est remplacée par une autre, tout aussi invraisemblable, mais qui répugne moins à l'imagination (v. 1528).

2. R. Köhler, dans Marie de France, *Lais*, éd. Warnke, p. LXIV.

3. En revanche, je me reconnais incapable d'expliquer d'une manière satisfaisante pourquoi le début du récit (rencontre, près d'une source, du roi avec la fée, devenue dans les poèmes conservés une simple mortelle), début qui se retrouve dans *Elioxe* et a été plus tard repris par l'auteur éclectique du poème publié par Reiffenberg, manque dans les versions *Béatrix*. L'auteur du poème fondamental des versions *Béatrix* travaillait-il sur une copie du poème primitif incomplète du début ?

accusation encore plus répugnante : nous allons examiner les récits qui la contiennent.

II. *Sur certaines versions du groupe « Béatrix ».* — Reiffenberg a publié dans le tome I (p. 181 et ss.) de son *Chevalier au Cygne* un récit latin, emprunté à un manuscrit de la Bodléienne d'Oxford. Ce récit, dans ses grandes lignes, reproduit celui du poème publié par Hippeau et appartient par conséquent au groupe *Béatrix*; mais il est plus développé que ce poème. Cela se voit dès le début. Le poème édité par Hippeau dit simplement (v. 49 et ss.) :

> Un jour estoit li sire et la dame al vis cler
> Monté en une tour, por lor cors deporter.
> Il regardent aval, si ont veü aler
> Une povre mescine et .II. enfans porter.

Chez Reiffenberg, p. 182, le narrateur insiste sur les détails :

... rex et regina, ut se confortarent mutuo, quadam die turrim regiam ascenderunt, ut de excelso terram conspicerent et queque subjecta, solum videlicet viride, cantantes aviculas, herbas et pomeria, ortos et frutecta, structuras et edificia intuerentur. Dumque deorsum visus dirigunt, quamdam pauperculam mulierem transeuntem conspiciunt, stipis petende gratia gestantem in ulnis duos infantulos elegantissimos et unius etatis.

A n'en juger que d'après ce passage, et d'autres encore [1], on pourrait croire que le clerc anglais [2], auteur du récit latin, a développé ingénieusement, selon sa propre fantaisie, les indications un peu sèches du poème français. Mais un détail important, qu'on trouve dans la suite du récit, ne peut s'expliquer ainsi : en effet, ce détail, absent du poème publié par Hippeau [3], et de la mise en prose publiée par Todd, se trouve dans d'autres

---

1. Voir particulièrement l'épisode où paraît la biche qui doit nourrir les enfants : le poème publié par Hippeau (v. 352) ne consacre à la biche qu'un vers ; le récit latin (p. 185) donne une description développée et pittoresque de l'animal.

2. Reiffenberg a déjà remarqué que la forme de certains noms propres qui se trouvent dans le récit latin indique une origine anglo-normande.

3. L'édition donnée par Hippeau n'est pas critique ; mais le détail en question manque également dans les mss. de la Bibliothèque Nationale que j'ai consultés (f. fr. 786, 795, 12569; le ms. f. fr. 1621 est incomplet du début).

récits français ou étrangers. Dans le récit latin, Matabrune accuse sa bru d'avoir mis des petits chiens au monde, *après avoir eu commerce avec des chiens*. Cette accusation est développée dans une longue scène, tout autrement amenée que la scène correspondante du poème publié par Hippeau : dans ce poème, Matabrune (v. 205) se borne à apporter au roi les petits chiens, qui dit-elle, ont été mis au jour par sa bru; on va voir que le récit latin est tout autre et plus dramatique :

P. 184. l. 4 (*après les premières accusations de Matabrune*) : Rex, hiis auditis, tractis ab imo suspiriis, cepit amarissime deplorare tam scandalosum infortunium, dicens cum gemitu miserabili : « O sancta Maria, mater Dei, quid est quod accidit? Putavi quod in mundo non fuisset fidelior femina neque castior uxore mea. » Tunc malefica *Matebruna* : « Ego veraciter agnovi contrarium; scio sine dubio quod a septem canibus sit fedata. » Et apprehendens lasciniam vestimenti regii, traxit eum in cameram ubi conjux sua nondum evigilata dormivit, et cum festinatione summa discooperuit lectum puerpere et ostendit regi catulos albos et nigros jacentes ad latus domine et pre lactis inopia clamitantes. Tunc primo regis uxor, nescia fraudis sibi facte, devigilata est, nam, post longa tormenta que passa fuerat in partu parvulorum, prolixius dormire necesse fuit. Ut vidit tot catulos circa se grunnientes, voce lugubri exclamavit. Mater regis iniquissima filio suo dixit : « Vides modo, fili, hos septem catulos de humano semine non posse produci. Procul dubio non est aliud, nisi quod cum canibus est adulterata et proinde justissime cremari debet, tanquam que cunctas feminas optimas et honestas suo pessimo exemplo infamavit. Jam nosti, fili, melius quid in hoc flagicio sit agendum. » Tunc rex, plenus lacrymis, conversus ad conjugem suam dixit : « Non puto, conjux »... *etc.*

Cette scène est suivie d'une autre, qui manque également dans le poème publié par Hippeau, mais dont la brutalité est tout à fait dans le style des chansons de geste :

(p. 185)... Tunc rex dolens et exasperatus maternis verbis crudelibus, licet nolens, concessit ut cum ea ageret prout vellet, secedens gemebundus et ejulans ad cameram secreciorem. Malefica mater regis illico, post recessum ejus, conversa ad reginam, convicia multa dicit in eam, vocans eam liciscam que gaudet plurium canum insilicione fedari, talibus verbis eam improperans : « Quid tibi necesse fuit, o canum prostibulum, habens dominum speciosissimum canibus te substernere et totum femineum sexum infamare ? » Cui regina, data sibi loquendi copia, juravit se nunquam tam nefarium crimen admisisse. Et anus iniqua : « Mentiris », inquit, « quia res celari non potest, et propterea penas meritas non evades ». Et cum severitate maxima dedit ei alapas asperas in utraque maxilla, et quia nequivit pro debilitate

pedibus suis incedere, fecit eam trahi de lectulo puerperii per crines sui capitis cum magna contumelia et nudam in area ipsa malefica suis calcibus pedibusque subactam diu torsit, donec fessa nil ultra potuit. Volens tamen *etc.*

Ces scènes et ces accusations se retrouvent, fort abrégées il est vrai, dans le poème anglais publié par Gibbs (*The Chevelere Assigne*, dans *Early English Text Society*, Extra series, VI, voir surtout vv. 74-80). L'accusation se retrouve en outre : dans le poème populaire italien en *ottava rima*, intitulé *Historia della regina Stella e Mattabruna* (coupl. 19 et 21 de l'édition de Naples, L. Valiero [XVIIe siècle], in-4°, Bibl. Nat. Yd. 1550); dans le grand poème français publié par Reiffenberg (v. 522, 536) et dans les livres populaires en néerlandais et en allemand qui en dépendent; elle se retrouve, enfin, dans un court poème français en quatrains, encore inédit, qui semble de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle, poème que M. Paul Meyer a copié sur un manuscrit de Grenoble et qu'il a bien voulu me communiquer [1]. Dans ce poème il est dit, coupl. 62 (c'est la vieille mère qui parle) :

> La garce malheureuse a pis fait que putage
> Qui avecques les chiens a roupt son mariage.

et coupl. 83 :

> Abandonnée c'est et couchée soubz les chiens.

Nous pouvons conclure de ces faits qu'il a existé, sur la légende du *Chevalier au Cygne*, une chanson de geste perdue, qui, en gros, correspondait à la version publiée par Hippeau, mais s'en distinguait par une narration moins sèche, plus détaillée, et surtout par l'accusation répugnante portée contre la jeune reine. Cette chanson, représentée dans son ensemble par le récit

---

1. M. P. Meyer se propose de publier ce poème, qui a une certaine valeur littéraire, malgré le mauvais style du temps. En gros, il reproduit la version que G. Paris appelait *Béatrix*. La naissance des enfants a lieu pendant l'absence du père (influence d'*Elioxe* ou de la version conservée en espagnol dans la *Gran Conquista* ?). La reine n'a que deux enfants, un fils et une fille; la métamorphose des enfants en cygnes manque, comme dans le poème populaire italien ; cependant, dans ce poème, la reine a *quatre* enfants, trois fils et une fille : il est donc difficile de supposer entre les deux œuvres un lien direct.

latin de la Bodléienne, aurait laissé des traces dans deux versions françaises (poème de Grenoble et poème publié par Reiffenberg) et dans quelques versions étrangères, du groupe *Béatrix*.

Cette accusation d'un accouplement bestial, portée contre la jeune femme, manque dans les autres versions du groupe *Béatrix* (poème publié par Hippeau, rédaction en prose publiée par Todd, récit espagnol [1]); elle manque dans *Elioxe*, elle manque, avant tout, dans le conte du *Dolopathos*, qui peut être considéré comme la reproduction fidèle du récit primitif : elle est donc une invention postérieure. On peut l'attribuer à un jongleur qui, jugeant par trop incompréhensible l'accusation, portée contre la reine, d'avoir mis au monde des petits chiens, a voulu que la vieille reine appuyât et justifiât cette charge par une autre, encore plus odieuse. — L'accusation, portée contre une femme, d'avoir donné le jour à des animaux, reste en effet incompréhensible, non seulement dans le conte du *Dolopathos*, mais encore dans les autres récits (conte des *Sœurs jalouses* et quelques versions de la *Fille aux mains coupées*) où on la retrouve : elle ne s'explique que par un rapprochement, déjà indiqué par M. A. Lang, avec certaines croyances superstitieuses de peuples non civilisés ou demi-civilisés. Mais la discussion de ce problème n'est plus du domaine de la légende proprement dite du *Chevalier au Cygne*.

G. HUET.

---

1. Le récit espagnol (*Gran Conquista de Ultramar*, l. I, c. 47 et suiv.) n'est, au fond, qu'un récit du groupe *Béatrix*, modifié sous l'influence du début de l'histoire de *la Fille aux mains coupées*.

NOTICE DU MS. 305

DE QUEEN'S COLLEGE, OXFORD

(LÉGENDIER FRANÇAIS)

Le ms. 305 de Queen's College, Oxford, écrit en France dans la seconde moitié du XVe siècle, est matériellement le plus gros et le plus grand de tous les légendiers français qui nous sont parvenus. Il se compose de 379 feuillets, paginés en romain, sans compter la table du commencement. Il a été écrit par deux mains : la première écriture s'arrête au milieu d'un mot, avec le feuillet 150; la seconde écriture commence au fol. 151. Cette seconde écriture paraît plus récente que la première, mais c'est peut-être tout simplement que le second copiste était plus jeune que le premier. Le premier copiste écrit toujours en rouge les noms de Jésus et de Marie, ce que ne fait pas le second.

Coxe, dans son Catalogue des manuscrits des colleges et *halls* d'Oxford, a donné de ce volumineux recueil une description, qui, sans parler de diverses inexactitudes dans la transcription des passages cités, pèche gravement en ce que les légendes sont données comme tirées de la compilation de Jacques de Varazze. Or aucune n'a cette origine.

En tête de la table initiale se lit la rubrique suivante :

S'ensuit la table de ce present livre ouquel est contenue la precieuse nativité et glorieuse passion de nostre seigneur Jesuchrist, et aussi l'assompcion de la benoiste glorieuse pucelle vierge Marie sa mere; et aussi y sont escriptes les vies et passions des appostres et euvangelistes, de pluseurs martirs, de pluseurs arcevesques, evesques, confesseurs, abbez, moynes, hermites, lesquelz sont sainctz et glorifiez en paradis et approuvez par nostre sainte mere Eglize; et avecques ce y sont aussi escr ptes les vies et passions

que ont souffert, pour l'amour[1] de nostre seigneur Jhesuchrist, pluseurs vierges, martires, femmes mariéez, vesves, nonayns et religieuses, et pluseurs autres choses touchans concernans la foy christiane pour le salut de ames ainsi comme il appert par la teneur et contenu d'icellui livre, et comme on pourra veoir et trouver plus legierement selon la dite table designée et declairée[2] selon la rubrique et intitulacion des dites vies en chascun fueillet nombré cy après.

Les versions d'anciennes légendes latines dont se compose le recueil de Queen's College se rencontrent pour la plupart, et naturellement, en un texte meilleur, dans des manuscrits français du XIIIe siècle et du XIVe. Quelques-unes cependant ne paraissent pas se trouver ailleurs, et donnent par conséquent au manuscrit d'Oxford une valeur propre. Mais celles-là mêmes sont bien antérieures à l'époque où fut exécuté le manuscrit. En somme je crois que notre légendier est la copie, plus ou moins rajeunie pour la langue, d'un recueil plus ancien qui est perdu. On n'aurait guère eu l'idée, à la fin du XVe siècle, de former une nouvelle collection de légendes. C'était la Légende dorée de Jacques de Varazze, dans la traduction de Jean de Vignai, qui, à cette époque, avait la vogue. Nous pouvons donc supposer que ce fut au XIVe siècle, et non plus tard, qu'a été constitué le légendier dont le ms. d'Oxford nous a conservé l'unique copie.

D'après quels éléments ce légendier a-t-il été composé ? Je ne saurais donner à cette question une réponse complètement satisfaisante, puisqu'il se trouve dans ce recueil des pièces uniques qui doivent venir de quelque légendier inconnu ; toutefois, mes études sur les légendiers français sont assez avancées pour me permettre de déterminer dans la plupart des cas les sources auxquelles le compilateur a puisé. C'est ce que je vais tenter de faire.

Tout d'abord il convient d'expliquer la signification des lettres par lesquelles, dans les références bibliographiques placées à la suite de chaque article, sont désignés certains manuscrits.

Dans une longue notice sur les versions en prose française de

1. Au lieu de *l'amour*, Coxe a lu *sauvoir*
2. Coxe : *declaure*.
3. Coxe : *fiunt*.

légendes hagiographiques, qui est imprimée dans le tome XXXIII (sous presse) de l'*Histoire littéraire de la France*, j'ai réparti un certain nombre des recueils de légendes entre sept groupes désignés par les lettres *A B C D E F G*, comme suit :

A. — Recueil de 14 légendes concernant les apôtres et les évangélistes. On trouve ce recueil, dont les diverses parties se suivent, sauf de rares interversions, selon le même ordre, dans les mss. dont l'énumération suit :

Saint-Pétersbourg. *Notices et extraits*, XXXVI, 681-684.
Lyon, 770. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1888.
Tours, 1008. Même Bulletin, 1897.
Modène, Bibl. d'Este, fonds étranger, nº 116. Même Bulletin, 1902.

Ces manuscrits renferment d'autres légendes; par exemple ceux de Tours et de Modène sont en grande partie occupés par de nombreux morceaux empruntés à Jacques de Varazze, mais le légendier primitif est toujours facile à dégager de ces additions. Le légendier *A* est analysé, *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 396.

B. — Recueil de 42 légendes entre lesquelles sont comprises la plupart de celles de la famille *A*. Deux copies à peu près identiques : B. N., nouv. acq. fr. 10128, et Bruxelles 10326. Ce légendier est analysé dans *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII, 400.

B^1. — Recueil de 50 légendes. Musée brit., Add. 6524. Analysé, *Hist. litt.*, XXXIII. 406.

B^2. — Recueil de 47 légendes. Bibl. Sainte-Geneviève 588. Analysé, *Hist. litt.*, XXX, 408. — B^1 et B^2 ont à peu près le même fond que *B*, mais s'en distinguent (surtout B^2) par beaucoup de traits particuliers.

C. — Recueil de 57 légendes. Identique à *B* pour les 22 premiers articles. Bibl. nat. fr. 412; Musée brit. Old. Roy. 20, D, VI. Le ms. de la Bibl. nat. est daté de 1285. Analysé, *Hist. litt.*, XXXIII, 411.

D. — Recueil de 62 légendes, dont 45 se retrouvent dans les familles précédentes. B. N. fr. 17229. Analysé, *Hist. litt.*, XXXIII, 416.

D^1. — Recueil de 68 légendes. B. N. fr. 6447. Analysé, *Notices et extraits*, XXXV, 37.

E. — Recueil de 86 légendes. Musée Condé 456, daté de 1312; Bibl. Phillipps 360 (Cheltenham); Bibl. Mazarine 1716

(incomplet) [1]. Analysé (d'après l'exemplaire de Cheltenham), *Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, 185.

F. — Recueil de 106 légendes. B. N. fr. 413 et 23117[2]. Analysé partiellement, *Hist. litt.*, XXXIII, 424.

G. — C'est la famille qui a pour base le ms. de Bruxelles analysé ci-dessus, p. 24 et suiv. Elle n'a que des rapports intermittents avec le ms. d'Oxford.

Quant aux légendiers qui ne prennent place dans aucune de ces familles, je les cite simplement d'après leurs cotes. Ceux que j'aurai à citer le plus souvent sont les suivants :

ALENÇON, analysé *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1892.
CAMBRIDGE, S. John's, Coll. 9; analysé *Romania*, VIII, 320.
PARIS, B. N., fr. 987. Ce légendier sera analysé ci-après, en appendice.
— B. N., fr. 23112, analysé *Hist. litt.*, XXXIII, 433.

Les familles *D E F* présentent un classement méthodique : 1° les apôtres; 2° les martyrs; 3° les confesseurs; 4° les saintes. Cet ordre est aussi celui du légendier d'Oxford [3].

J'estime que le compilateur du recueil d'Oxford a eu sous les yeux plusieurs légendiers : deux manuscrits appartenant aux familles *D* et *E*, deux ou trois manuscrits analogues à ceux d'Alençon, de Saint John's College et au ms. 23112 de la Bibliothèque nationale [4]. Enfin il a fait usage d'un manuscrit du Légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique [5].

---

1. Je désigne le ms. de la Mazarine par E^1.

2. C'est ce ms. qui a 106 légendes; le ms. 413 en a quelques-unes de plus, mais qui sont tirées de la *Légende dorée*. C'est le ms. 23117, le plus ancien des deux manuscrits, que je cite sous la cote *F*, en indiquant le feuillet et non pas le numéro de l'article, parce qu'il n'en a pas été publié de description avec numérotation des articles.

3. Apôtres et évangélistes, art. 4-20; martyrs, art. 23-61; confesseurs, art. 62-80; saintes, art. 87-114.

4. De ces trois recueils, deux, Alençon et Saint John's, sont très courts : l'un renferme 21 légendes, l'autre 20. De plus ils ont tous les trois diverses légendes en commun. Rien n'empêche que la matière que nous trouvons ainsi répartie entre trois manuscrits ait été groupée en un seul ou en deux. Il est donc impossible de dire exactement combien de recueils le compilateur du légendier d'Oxford a eu à sa disposition.

5. Sur ce légendier, voir mon mémoire, *Notices et extraits*, XXXVI, 1-69

J'indiquerai maintenant, d'une façon sommaire, le rapport des articles de notre légendier avec ces diverses sources.

1° Légendes qui existent en un grand nombre de recueils, notamment dans *B D E F* : art. 4-12, 16-18, 20, 21, 24, 25, 31, 37-41, 52-56, 62, 64, 71-75, 99, 100, 104, 106, 112.

2° Légendes qui se rencontrent dans B. N. fr. 686 et 23112 : 13, 14, 15, 19.

3° Légendes qui se rencontrent dans B. N. fr. 23112 et Alençon : 26-29. — Dans 23112 seul : 33, 47, 48-50, 91, 92, 94-96.

4° Légendes communes à *C* et à *E* : 77-85. Dans *C F* seuls : 76. Dans *E F* seuls : 108.

5° Légendes tirées du Légendier liturgique : 42-46, 65-70, 97. Mais il faut remarquer que les art. 65-70 se trouvent aussi dans *E F*, de sorte que c'est plus probablement de là que le compilateur les a tirées [1].

6° Légendes uniques : 58, 60, 86, 98, 107, 110, 114. Lorsque je dis que ces légendes sont uniques, cela veut dire tout simplement que je ne les ai pas trouvées ailleurs. Il est certain que j'aurais classé dans cette catégorie la vie de sainte Euphrasie, art. 102, si je ne l'avais récemment rencontrée dans le légendier de Florence, qui est en très grande partie une traduction de la *Légende dorée*.

En appendice, je donnerai une brève analyse du ms. B. N. 987, du XVe siècle, qui contient un légendier en soi peu important, car il ne comprend que 38 légendes, à peu près toutes connues d'ailleurs. Mais il a une grande affinité avec le ms. d'Oxford, et notamment a en commun avec lui l'article 49 de ce dernier (S. Pierre l'acolyte) que je n'ai trouvé ailleurs que dans un seul manuscrit. D'ailleurs la plupart des légendes dont il se compose (35 sur 38) se rencontrent aussi dans le ms. d'Oxford.

Je n'ai pas jugé à propos d'indiquer les originaux de ces

---

1. Il n'est pas absolument nécessaire de supposer que le compilateur ait eu à sa disposition un manuscrit contenant le légendier liturgique complet. Nous possédons des manuscrits qui n'en contiennent que des extraits (par exemple Arsenal 3706). Parfois aussi se trouvent groupés dans le même volume des extraits plus ou moins copieux du légendier liturgique et d'autres légendiers. C'est le cas du ms. de Saint-Pétersbourg.

légendes françaises. Il est maintenant facile de les déterminer à l'aide de la *Bibliotheca hagiographica latina* publiée par les Bollandistes (Bruxelles, 1898-1901). D'ailleurs, pour un grand nombre, j'ai fourni ces indications dans mes précédentes notices.

Quelques particularités donnent à croire que le ms. d'Oxford (ou son original) a été exécuté dans l'Est.

1. (Fol. 1) *Nativité.* Quant li temps fu acomplis que nostre sire Jhesu criz voult naistre de Nostre Dame, la benoite vierge Marie...

(*Lég. liturg.* 8, *D* 1, *D*[1] 1, *E* 2, *F* fol. 1.)

2. (Fol. 1 *d*) *Passion* (Év. de Nicodème). Il avint el nonantisme an..- Anna, Cayphas, Symeon...

(Même version : B. N. fr. 1850 fol. 77 v°. Ce n'est pas la version qu'on rencontre ordinairement dans les légendiers français, par exemple dans *D*[1] 4.)

3. (Fol. 6 *a*) *La Vengeance de Notre Seigneur.* Il avint el temps de la passion Nostre Seigneur que Tibere Cesar, l'empereur de Romme, fu surpris de grieve enfermeté...

(*D* 40, *F* fol. 31.)

4. (Fol. 7 *d*) *Conversion de saint Paul.* Après ce que saint Estienne fu lapideis, le jovencel qui gardoit les robes.

(*B*[2] 1, *D* 5, *D*[1] 6, *E* 7, *F* fol. 42.)

5. (Fol. 8 *c*) *Dispute de saint Pierre et de saint Paul contre Simon le Magicien.* Quant saint Paul fu venus a Romme...

(*A* 1, *B* 1, *C* 1, *D* 6, *D*[1] 7, *E* 8, *F* fol. 43 *c*.)

6. (Fol. 11 *d*) *Passion de saint Pierre.* A entendre la glorieuse passion...

(*A* 2, *B* 2, *C* 2, *D* 8, *D*[1] 8, *E* 9, *F* fol. 51.)

7. (Fol. 13 *d*) *Passion de saint Paul.* De la passion saint Paul saichent tuit creant...

(*A* 3, *B* 3, *C* 3, *D* 9, *D*[1] 9, *E* 10, *F* fol. 36 *c*.)

8. (Fol. 17) *Martyre de saint Jean l'évangéliste.* Au temps que Domicien...

(*B* 4, *C* 4, *D* 10, *D*[1] 10, *E* 11, *F* fol. 63.)

9. (Fol. 17 *b*) *Vie de saint Jean l'évangéliste.* Domicien fu emperere de Rome après Noyron, et commanda que tous les crestïens fussent occis[1]...

(*A* 4, *B* 5, *C* 5, *D* 11, *D*[1] 11, *E* 11 *bis*, *F* fol. 63 *c*.)

---

1. Le début est ici semblable à celui d'*F*; ailleurs il est différent.

10. (Fol. 19) *Saint Jacques le Majeur* (avec la translation et les miracles). Sachent tous crestïens que, après le jour de Penthecoste, que le Saint Esperit fu descendus sur les apostres...

(*A* 9, *B* 6, *C* 6, *D* 12, D^1 12, *E* 17, *F* fol. 68.)

11. (Fol. 27 *b*) *Saint Mathieu.* Voir est que Dieus a cure des homes...

(*A* 5, *B* 7, *C* 7, *D* 13, D^1 13, *E* 18, *F* fol. 92.)

12. (Fol. 30 *b*) *Saint Simon et saint Jude.* Puis le hault jor de l'ascension...

(*A* 6, *B* 8, *C* 8, *D* 14, D^1 14, *E* 19, *F* fol. 99 *c*.)

13. (Fol. 33 *d*) *Saint Thomas l'apôtre.* Nostre Sire Jhesucris s'aparut a Thomas l'apostre en ce temps qu'il estoit a Sesaire...

(B. N. fr. 686 fol. 558 *c*, 23112 fol. 21, *F* fol. 107 *d*. [1])

14. (Fol. 37) *Saint Philippe.* Après l'acension Nostre Seigneur, prescha saint Phelippe en Siche, qui est une partie de la Grece, le non Jhesucrist...

(B. N. fr. 686 fol. 524 *b*, 23112 fol 50 *d*, *F* fol. 115 *c*.)

15. (Fol. 37 *c*) *Saint Jacques le Mineur.* Sains Jaques don vous avez oy, qui fu cousin monseigneur Jhesucris, fu nez de Jherusalem et fu appellez Justes en son non (*lire* sornon)...

(B^2 23, B. N. fr. 686 fol. 493 *c*, 23112 fol. 51 *c*, *F* fol. 116 *c*.)

16. (Fol. 38 *b*) *Saint Barthélemi.* Or vous dirons de monseigneur saint Bertholomier l'apostre...

(*A* 10 [2], *B* 11, *C* 11, *D* 17, D^1 17, *E* 13, *F* fol. 118.)

17. (Fol. 40) *Miracles de saint André.* Bien sachent tous ceuls qui sont creant en Nostre Seigneur que .j. enfes qui avoit non Egiptius...

(*B* 38, *C* 42, *D* 19, D^1 22, *E* 14.)

18. (Fol. 46 *c*) *Saint Barnabé.* Sains Barnabés l'apostre fu de Chipre, et fut appellez Joseph, et fu en l'ofice d'apostre avec saint Paul...

(B^2 15, *D* 15, D^1 20, *E* 21.)

19. (Fol. 46 *d*) *Saint Marc.* En cel temps que saint Pierre l'apostre preschoit en Antioche...

(B. N. fr. 686 fol. 525 *c*, 23112 fol. 73, S. John's Coll. (Cambridge) 20 (*Romania*, VIII, 322), *F* fol. 123 d^1.)

20. (Fol. 48 *b*) *Saint Luc.* Sains Luc evangeliste, selond (*sic*) ce que dient li livre de sainte Eglise, fu sulurgiens et neis d'Anthioche, et fu fusiciens...

(*B* 42, *D* 20, D^1 19, *E* 22, *F* fol. 90 *c*.)

---

1. Le texte d'*A* (13), B^2 (14), *D* (16), D^1 (21), *E* (20), est différent.
2. Le groupe *A* a un début différent.
3. Version différente dans les groupes *A B C D E*.

21. (Fol. 48 *d*) *L'invention de la Croix.* L'an .cc. et .xxiiij., au temps Constantin, on .vj^e. an de son regnement, estoient mout de gens assemblez sur la riviere de Danubion...

(*B* 23, *B*[1] 23, *B*[2] 27, *D* 52, *D*[1] 42, *E* 33, *F* fol. 152 *c*.)

22. (Fol. 50 *b*) *L'Antécrist*, suivi du *Jugement dernier*. Or devez savoir premierement que Antecris est appellez pour ce que il sera en toutes choses contraires a Jhesucris...

(*B* 36, *B*[1] 45, *C* 57, *D*[1] 45, *F* fol. 126 *c* et 398 *d*.)

23. (Fol. 53 *a*) *Saint Jean Baptiste.* Mout devroit chaulcuns volentiers oïr parler de Dieu et de ses amis...

(*B*[2] 10, *D* 39, *E* 16, *F* fol. 129, Bruxelles 9225, ci-dessus, p. 40.)

24. (Fol. 56 *a*) *Saint Étienne.* Après la Pentecoste, quant la foy de sainte Eglise prit a essaucier, les apostres Jhesucris...

(*B*[2] 18, *D* 22, *D*[1] 23, *E* 24, *F* fol. 157, Bruxelles 9225, ci-dessus, p. 40.)

25. (Fol. 56 *c*) *Saint Clément.* Sains Climens fu li tiers pape de Rome. Il gardoit volentiers les enseignemens S. Pierre...

(*B*[2] 21, *C* 29, *E* 27, 23112 fol. 1, S. John's Coll. 13.)

26. (Fol. 573) *Saint Chrysant et sainte Daire.* Tholomeus [1], trés nobles homs et honorez de la cité d'Alixandre, bien poissans...

(*B*[2] 42, Alençon 16, S. John's Coll. 14, B. N. fr. 23112 fol. 3, Bruxelles 9225, ci-dessus, p. 40.)

27. (Fol. 59 *d*) *Saint Sébastien.* Sain Sebastien fu neis a Narbone et norris [2]. Mont estoit prodons et de bonne vie et bons crestïens...

(*F* fol. 237 *c*, Alençon 17, fr. 23112 fol. 42 *b*.)

28. (Fol. 65 *c*) *Saint Vincent.* Sains Vincen fu mont hauls hom; son pere et sa mere le norrirent mont richement...

(Alençon 18, fr. 23112 fol. 55, Bruxelles 9225, ci-dessus, p. 41.)

29. (Fol. 67 *a*) *Saint Ignace.* En ce temps que Trai[a]nus estoit emperere de Rome, S. Ignace, qui fu deciple S. Jehan euvangeliste, estoit evesque d'Antioche...

(Alençon 19, fr. 23112 fol. 92.)

30. (Fol. 69 *b*) *Saint Valentin.* Sains Valentin fu evesque d'une cité qui

---

1. Il faut corriger *Polemius*. La même faute s'observe dans *B*[2] et dans le légendier de Florence (*Romania*, XXXIII, 38). Le ms. d'Alençon a *Colomeus*.
2. Suppl. *a Milan*.

avoit non Interantre [1]. Mout estoit prodom et bon clers et de grant renon...
(*B*² 22, *E* 25, Alençon 20.)

31. (Fol. 70 *b*) *Saint Julien de Brioude* ou *l'hospitalier*. Ungs prodoms translata la vie de saint Julien de latin en romans...
(*B* 32, *B*¹ 41, *D* 35, *D*¹ 39, *E* 42, *F* fol. 243, Alençon 21, Bruxelles 9225, ci-dessus, p. 42.)

32. (Fol. 76) *Saint Alexandre, pape*. Saint Alixandre fu le cinquieme pape de Rome après saint Pierre. Il fu mont prodom et jones d'aage...
(23112 fol. 88.)

33. (Fol. 79) *Saint Gordien, saint Janvier et saint Épimachien*. En ce temps que Juliens estoit emperere de Rome, s'en fuïrent maintes (*sic*) crestïens sa et la pour la peur qu'ilz orent de li...
(23112 fol. 80, Lég. de Florence 83 [2].)

34. (Fol. 79 *d*) *Les trois frères jumeaux* [3]. Au temps que Sepeosippus [4] et Cleosipus [5] et Meleosipus, ces .iij. frere, vindrent avant, corrit par la cité de Lengres renomée...
(*B*¹ 30, *B*² 32, *D*¹ 32.)

35. (Fol. 80 *d*) *Saint Babylas*. Saint Babile, l'evesque d'Entioche, qui fu au temps Numerien...
(*B*¹ 27, *B*² 29, *D*¹ 29.)

36. (Fol. 81 *b*) *Saint Marius* [6], *sainte Marthe, saint Audifax et saint Abachum*. Au temps l'empereur Claudien, vint a Rome .j. hons atout sa femme et ses .ij. fils...
(*B*¹ 28, *B*² 30, *D*¹ 30.)

37. (Fol. 81 *d*) *Saint Sixte*. En ce temps que Decius Cesare fu empereur, que ceuls qui Nostre Seigneur appelloient estoient martirié...
(*B* 27, *B*¹ 36, *B*² 35, *C* 24, *D* 31, *D*¹ 63, *F* fol. 204.)

38. (Fol. 82 *d*) *Saint Laurent*. Après ce que saint Sistes fu martiriés, si conme vous avez oy, les chevaliers...
(*B* 28, *B*¹ 37, *B*² 36, *C* 25, *D* 32, *D*¹ 35, *E* 36, *F* fol. 206 *c*.)

---

1. Lat. *Interamna* (Terni).
2. Voir *Romania*, XXXIII, 22.
3. La rubrique porte *germains*.
4. Lire *Speusippus*.
5. *Eleusippus*. Il est curieux que cette mauvaise leçon (*Cle-* au lieu d'*El-*) se rencontre, dans presque toutes les copies de la traduction. Le légendier de Florence (*Romania*, XXXIII, 10) est correct.
6. Le ms. porte *Marin*.

39. (Fol. 84 *b*) *Saint Hippolyte.* Vous avez oy de saint Lorent le martir, comment il ressut martire pour l'amour de Nostre Seigneur, et comment saint Justin...

(*B* 29, *B*[1] 38, *B*[2] 37, *C* 26, *D* 33, *D*[1] 64, *E* 37, *F* fol. 210 *b*.)

40. (Fol. 85 *c*) *Saint Lambert.* Gloire et honors et loenge doit estre a tous crestïens de raconter les passions...

(*B* 30, *B*[1] 39, *B*[2] 38, *C* 27, *D* 34, *D*[1] 36, *E* 38, *F* fol. 213 *b*.)

41. (Fol. 87 *d*) *Saint Côme et saint Damien.* Ceuls qui Nostre Sire aiment doivent volentiers oïr les paroles de lui...

(*B* 26, *B*[1] 32, *B*[2] 33, *D* 29, *D*[1] 66, *E* 35, *F* fol. 198.)

42. (Fol. 89 *d*) *Saint Savinien.* Savinien, le frere sainte Savine, laissa son pere et ses amis et s'en vint a Troies...

(*Lég. liturg.* 28.)

43. (Fol. 90 *b*) *Saint Blaise.* Pour ce que saint Blaise fu de bone vie et honeste, il fu fais evesque d'une cité qui a non Sebaste...

(*Lég. liturg.* 30, *F* fol. 264.)

44. (Fol. 90 *d*) *Saint Nicaise*[1]. Au temps que les Wandres gastoient maintes terres...

(*Lég. liturg.* 6.)

45. (Fol. 91 *b*) *Saint Fuscien et saint Victorique.* Sain Fuscien et sain Victorique furent nez de Rome...

(*Lég. liturg.* 4.)

46. (Fol. 91 *d*) *Saint Fabien.* Sain Fabien demoroit a Rome, et avint que le pape trespassa...

(*Lég. liturg.* 21.)

47. (Fol. 91 *d*) *Saint Pancrace.* En ce tems que Valerien et Galerien estoient empereurs a Rome, avoit en Frise .j. mont haut homme et riche, Dedonius avoit non...

(B. N. fr. 23112 fol. 85.)

48. (Fol. 92 *b*) *Saint Victor.* Anthonius, .j. roi de Sarrazins, commanda par tout son empire que, se les crestïens ne voloient sacrifier as ydoles, que l'en les occist...

(B. N. fr. 23112 fol. 86.)

49. (Fol. 93) *Saint Pierre l'acolyte.* Il avint, ou temps que Serenus fu juge de Rome, qu'il fist prandre .j. acolite prodome, Pierre avoit a non...

(B. N. fr. 23112 fol. 88[d].)

---

1. Cette légende est différente de celle que nous trouverons au n° 60.

50. (Fol. 93 *d*) *Saint Prime et saint Félicien.* En ce temps que Dioclecien et Maximien estoient enpereres de Rome, si conmanderent par tout l'empire que l'on tormentast tout ceuls qui ne vouldroient sacrifier...

(B. N. fr. 23112 fol. 90 *c*.)

51. (Fol. 94 *d*) *Saint Denis.* Après la precieuse mort que Nostre Seigneur Jhesucrist, qui est vrais Dieu... [1]

(*B*[2] 20, *E* 26 ; cf. *Romania*, VI, 27.)

52. (Fol. 102 *c*) *Saint Christophe.* Mont puet estre liés a cui Nostre Seigneur donne tant de sa grace...

(*B* 17, *B*[1] 17, *B*[2] 26, *C* 17, *D* 25, *D*[1] 28, *E* 32, *F* fol. 17 *d*.)

53. (Fol. 105 *b*) *Saint Arnoul.* Ceste parole puet estre entendue de S. Hermoul. Il fist grans vertus devant N. S., et toute la terre fu remplie de sa doctrine...

(Bruxelles 58 (ci-dessus, p. 40), *B*[2] 45, *B* 39, *B*[1] 47, *D* 47, *D*[1] 44 [2].)

54. (Fol. 108 *c*) *Saint Quiriaque.* Après la fin du regnement l'onoré empereur Constantin entra on regne Julien...

(*B* et *B*[1] 24, *B*[2] 28, *D*[1] 43, *E* 34.)

55. (Fol. 109) *Saint Thomas de Cantorbéry.* Mes chiers filz, ceste feste doit estre celebrée...

(*B* 34, *B*[1] 43, *B*[2] 41, *D* 37, *D*[1] 40, *E* 41, *F* fol. 240 *d*.)

56 [3]. (Fol. 111 *b*) *Saint Georges.* Raconte la divine escripture que quant les sains hommes s'esforçoient d'essaulcier la sainte loi N. S. J. C...

(*B* 16, *B*[2] 25, *C* 16, *D* 24, *D*[1] 27, *E* 31, *F* fol. 170 *c*.)

57. (Fol. 113 *c*) *Saint Panthaléon.* Ou temps que Maximien estoit empererre a Rome estoit grant persecutions sur les crestïens...

(*B*[2] 46, *C* 28, *D*[1] 67.)

---

1. Le ms. forme un article à part d'un chapitre intitulé *La vie le roi Dangobert et la dedicacion S. Denis* (fol. 10 *c*), qui commence ainsi : « Le premier roi crestïens qui onques regnast en France fu Clodoïs... » Mais c'est une dépendance de la légende qui précède; voy. B. N. fr. 696, fol. 11.

2. Ces quatre derniers mss. présentent, au début, une légère variante, tandis que *B*[2] et le ms. de Bruxelles (comme aussi les trois autres mss. du même groupe) sont d'accord avec le ms. de Queen's.

3. Il devrait y avoir, entre cet article et le précédent, une vie de saint Longin, qui se rencontre dans un très grand nombre de mss. (notamment dans *A B C D E*). Elle est indiquée à cet endroit dans la table placée au commencement du manuscrit, table imprimée par Coxe, dans son catalogue.

58. (Fol. 116 *d*) *Saint Placide.* Au temps Justin et Justinien, qui furent emperere de Rome, avoit .j. pape a Rome qui avoit non Jehan. En ce temps resplendissoit S. Benoist en Lombardie...

(Je ne connais pas d'autre copie de cette légende.)

59. (Fol. 118 *b*) *Saint Edmond.* En ce temps que Donstans, l'arcevesque de Duramme [1], saiges et ancien homs, faisoit sa visitation par sa province, vint en une abaïe qui Aubeflorie estoit appellée...

(*D* 41, *F* fol. 219 *b*.)

60. (Fol. 121 *b*) *Saint Nicaise.* La divine escripture dit que nulle chose terrienne n'est estable en ce siecle. Tous jours se peine le siecle d'enginier ceuls qui l'aiment ; car mains hommes sont, quant plus ont de richesses, et plus sont desirreus de conquerre. Et tant y gaignent qu'il desservent enfer conquerre. Je ne dirai plus du siecle, car, s'il est maulvais, encore empire chaulcun jour. Et dirai ce que je truis escript, qui puet profiter a ceuls qui bien l'entendront en corps et en ame. La matiere est bonne et vraie, sen nulle fable, et est d'un saint home qui bien doit estre en memoire a tous bons crestïens. C'est la vie sain Nicaise et de ses compaingnons. Cil S. Nicaise s'en vint d'Atheines, ou il fu nez, avec S. Denis jusqu'a Rome. De ces .ij. beneois si vous conterai jusqu'a tant qu'il se departirent, car de sainteté ne doit l'en fors verité dire.

Ces .ij. sainz hommes, qui d'Athenes estoient né s'en vindrent ensemble a Rome...

(Cette légende, qui semble être la mise en prose d'un texte en vers, n'a été rencontrée jusqu'à présent en aucun autre manuscrit.)

61. (Fol. 122 *d*) *Saint Eustache.* Au temps Traien l'empereur, estoit .j. homs, maistre des chevaliers et de grant lignage, Placidas avoit non...

(*B*[2] 24, *E* 30, Bruxelles 9225 (ci-dessus, p. 42). Cette version a été introduite en divers autres légendiers — voir par ex. *Romania*, XXXIII, 36 — mais elle se rencontre aussi isolément : voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII (non encore paru), 381 et suiv.).

62. (Fol. 125 *d*) *Saint Silvestre.* Sain Silvestre, quant il estoit enfes, Juste sa mere, qui jone femme estoit, le bailla a .j. prodomme prestre pour aprandre, qui avoit non Cirinus...

(*B* 35, *B*[1] 44, *D* 38, *D*[1] 41, *E* 43, *F* fol. 265.)

---

1. Il n'y a jamais eu d'archevêque à Durham ; le traducteur n'a pas su que *Dorobernensis* désignait Cantorbery. L'original est la vie de S. Edmond, roi d'Estanglie, par Abbon de Fleuri (Migne, *Patr. lat.*, CXXXIX, 507, T. Arnold, *Memorials of S. Edmund's Abbey*, I, 3).

63. (Fol. 133 *c*) *Saint Grégoire, pape.* Sains Gregoire fu nez a Rome. Son pere out non Gordianus et sa mere Salvia...

(*E* 44, *F* fol. 275 *d*, 23112 fol. 66; cf. *Notices et extraits*, XXXVI, 444.)

64. (Fol. 137) *Le Purgatoire de Saint Patrice.* En ce temps que S. Patrice le grant preschoit en Illande, Notre Seigneur conferma son preschement par grans miracles...

(*B* 31, *B*[1] 40, *C* 43, *D* 43, *D*[1] 37, *E* 45, *F* fol. 281 *d*.)

65. (Fol. 141 *b*) *Saint Eloi.* Saint Eloir fu nez de Limoge. Son pere out non Anchiers et sa mere Frige. Quant il estoit ancor ou ventre sa mere...

(*E* 46, *F* fol. 288, *Lég. liturg.* 2; cf. *Romania*, XXXIII, 9-10.)

66. (Fol. 142 *d*) *Saint Nicolas.* Saint Nicholais fu nez de haultes gens et de saintes, et, tantost comme il fu nez, le pere et la mere vesquirent en continence toute leur vie...

(*D* 26, *E* 47, *F* fol. 288 *d*, *Lég. liturg.* 3.)

67. (Fol. 144 *c*) *Saint Félix de Nole.* Au temps que l'empereur de Rome destruioit les crestïens, S. Maxime, qui evesque estoit...

(*E* 48, *F* fol. 239 *b*, *Lég. liturg.* 19.)

68. (Fol. 144 *d*) *Saint Hilaire.* Saint Hylaire fu borjois de Poitiers, et out femme et une fille qui virge fu toute sa vie...

(*E* 49, *F* fol. 293 *d*, *Lég. liturg.* 18.)

69. (Fol. 145 *d*) *Saint Antoine.* Sains Anthoine fu nez et norris en Egipte, en la maison son pere et sa mere qui crestïen estoient...

(*E* 50, *F* fol. 295 *d*, *Lég. liturg.* 20.)

70. (Fol. 146 *b*) *Saint Remi.* Au temps que les Wandres gastoient la terre de France, .j. sains homs qui sovent, pour la pais de sainte Eglise prioit Nostre Seigneur, vit en dormant...

(*E* 50, *F* fol. 296 *c*, *Lég. liturg.* 144 [1].)

71. (Fol. 147 *b*) *Saint Félix.* Voirs est que après le trespassement S. Felix le benoist prestre, vint .j. aultre S. Felix qui son frere estoit...

(*B*[1] 29, *B*[2] 31. *D*[1] 31, *E* 51, *F* fol. 298 *b*. — Ce Félix est le frère de celui de l'art. 67. Voir *Bibl. hagiogr. lat.*, n° 2885.)

1. Telle est la place de cette légende dans le ms. qui a servi de base à ma description du Légendier liturgique, mais j'ai averti (p. 20, note 2 de ma notice) que, d'après les autres mss. du même recueil, cette légende prenait place entre les articles 17 et 18, au 13 janvier.

72. (Fol. 148) *Saint Arsène.* Uns homs fu on palais l'empereur Theodoise qui avoit non Arsene. Si out. .ij. filz...

(*B*[1] 34, *B*[2] 34, *D* 30, *D*[1] 34, *E* 53, *F* fol. 299.)

73. (Fol. 148 *b*) *Saint Brendan.* En la vie saint Brandan, qui est mout deliteuse a oïr...

(*B* 33, *B*[1] 42, *D* 36, *D*[1] 38, *E* 54, *F* fol. 243.)

74. (Fol. 159 *b*) *Saint Martin.* Moult doit l'en doulcement et voulentiers le bien ouyr et entendre, car, par le bien sçavoir et retenir, puet l'en souvant a bien venir...

(Fol. 162) *Miracles et Translation.*

(*C* 30, *D* 27, *D*[1] 58. *E* 55, *F* fol. 299 *d*; c'est la version de Wauchier de Denain; cf. ci-dessus, p. 30.)

75. (Fol. 184 *b*) *Saint Brice.* Quant saint Brice estoit jouvencel, il espioit et guettoit moult sainct Martin, pour ce qu'il le veoit viel home et de grant abstinence...

(*C* 32, *D*[1] 59, *E* 56, *F* fol. 312. Version de Wauchier.)

76. (Fol. 185 *d*) *Saint Maur.* Sainct Mor fu né de Romme, et fu moult gentilhomme. Son pere eut non Eucarime et sa mere Julia...

(*C* 46, *F* fol. 313 *c*.)

77. (Fol. 192) *Saint Alexis.* En cellui temps que la loy de Nostre Seigneur Jhesucrist estoit et fut exaucée et creüe...

(*C* 38, *E* 58, *F* fol. 318 *c*.)

78. (Fol. 196 *b*) *Saint Benoit.* Ung homme fut de moult saincte vie, ainsi comme sainct Gregoire nous racompte...

(Fol. 208 *a*) *Translation.* Au temps que les Longuebars...

(*C* 37 et 45, *E* 59 et 61, *F* fol. 321 *b*. Version de Wauchier.)

79. (Fol. 211 *b*) *Saint Paul l'hermite.* Assez de gens ont souvent doubté...

(*C* 44, *E* 60, *F* fol. 328 *d*.)

80. (Fol. 214 *d*) *Saint Julien, évêque du Mans.* Sainct Julien, qui fut evesque du Mans, fu né de Rome, de moult gentilz gens...

(*C* 54, *E* 62, *F* fol. 334 *b*.)

81. (Fol. 217 *b*) *Saint Simeon.* Sainct Symeon fut esleü de Nostre Seigneur pour le servir et ses oeuvres lui pleurent dès son enfance...

(*C* 52, *E* 63, *F* fol. 336 *c*.)

82. (Fol. 220) *Saint Jérôme.* Sainct Jheroyme fut né de haulte lignée, d'un chastel qui fu appellé Aridons (*sic*)...

(*C* 36, *E* 64, *F* fol. 339. Version de Wauchier.)

83. (Fol. 222) *Saint Fursi.* Ung preudomme fut qui eut nom Forsin, de moult honnorable vie, moult noble par lignaige...

(*C* 49, *E* 65, *F* fol. 340 *c.*)

84. (Fol. 224 *b*) *Saint Martial.* Au temps que Nostre Seigneur Jhesucrist preschoit et ensignoit les Juifz qui estoient de la lignée de Benjamin...

(*C* 34, *E* 66, *F* fol. 342 *d.*)

85. (Fol. 237 *b*) *Saint Gilles.* Nul crestïan n'est en terre qui Nostre Seigneur veuille servir et amer, que moult voulentiers n'entende et oye ceuls qui racomptent et dient les oeuvres des sains homes...

(*C* 33, *E* 67, *F* fol. 253 *b*; cf. ci-dessus, p. 38.)

86. (Fol. 242) *Saint François.* Ung preudhomme fut qui sainct Françoys eut nom, et estoit des contrées de celle cité qui a nom Spolitaine, marchant estoit riche...

(Cette version paraît unique [1].)

87. (Fol. 255) *L'Assomption.* Quant nostre Sire et nostre sauveur Jhesucrist, pour le sauvement de tout le monde, pendoit en l'arbre de la crois, fischié et estachié a gros cloz de fer...

(*B* 37, *C* 40, *D* 48, *D*[1] 55, *F* fol. 400. — Se trouve aussi dans le ms. de Copenhague Thott 217; voir la *Description des mss. fr. du moyen âge de la Bibl. roy. de Copenhague*, par Abrahams, p. 9.)

88. (Fol. 259) *Sainte Marie Madeleine.* La benoiste Marie Magdelainne selon l'orgueil du siecle et monde, si fut née de lignée de moult grant noblesse...

(*D* 56, *E* 70, *F* fol. 402 *d*; Bruxelles 19, ci-dessus, p. 36.)

89. (Fol. 264) *Sainte Marie l'Egyptienne.* Ung preudomme fut en l'eglise de Palestine...

(*D* 57, *E* 71, *F* fol. 406.)

90. (Fol. 270) *Sainte Catherine.* Les vrayes hystoires nous racomptent que cellui Constantins qui receut de son pere Constantin le grant le gouvernement de l'empire...

(*D* 58, *E* 72, *F* fol. 413 *c*; Bruxelles 9225, ci-dessus, p. 37.)

---

1. Il existe au moins deux autres vies de saint François d'Assise en prose française, l'une dans les mss. B. N. fr. 430 (fol. 59) et 9760 (fol. 248), l'autre dans le ms. B. N. fr. 9762. La première est de la fin du XIIIe siècle, la seconde du XVe, mais elles sont absolument différentes de celle que nous avons ici.

91. (Fol. 279 *b*) *Sainte Agnès.* Saint Ambroyse nous raconte que quant sainte Agnès fut de l'aage de .xiij. ans...

(B. N. fr. 23112, fol. 52 *d*.)

92. (Fol. 282) *Sainte Agathe.* Quintiens [1], qui estoit prevos et consillier de Sezille, quant il ouy la renommée de sainte Agathe...

(B. N. fr. 23112 fol. 59, fr. 423 fol. 137.)

93. (Fol. 285 *b*) *Sainte Julienne.* Au temps que Maximiens, qui estoit empereur de Rome...

(*E* 83, *F* fol. 410 *c*, B. N. fr. 13496 fol. 36 *c*, 23112 fol. 61 *b*, S. John's Coll. fol. 160.)

94. (Fol. 289) *Sainte Perpétue et Sainte Félicienne* [2]. En celui temps que Valerians et Galians estoient empereurs de Rome...

(B. N. 23112 fol. 64 *c*.)

95. (Fol. 290 *c*) *Sainte Domicelle.* A Rome avoit une moult riche damoyselle, gentil femme et jeune d'aaige...

(23112, fol. 81 *b*. — La forme latine est *Domitilla*, que le traducteur a lue *Domicilla*. Voir *Bibl. hag. lat.*, nº 2257.)

96. (Fol. 294 *d*) *Sainte Peronelle* (Pétronille). Ung des disciples de S. Pierre l'appostre nous racompte que sainte Peronelle fut paralitique...

(23112, fol. 88.)

97. (Fol. 295 *c*) *Sainte Colombe.* Au temps que Aureliens fut empereur, il vint en la cité de Sens, et adonc il ouy dire que saincte Colombe estoit crestïanne...

(*Lég. liturg.* 15.)

98. (Fol. 296 *b*) *Sainte Geneviève.* Saincte Genevieve fut née de la cité de Paris, en une rue qui a nom Nantuerre...

(Cette version paraît différente de toutes celles que l'on connaît. Cependant elle offre quelques rapports avec celle qu'on trouve dans le légendier de Florence, *Romania*, XXXIII, 12, et à tout le moins, est faite d'après le même original.)

99. (Fol. 298) *Sainte Felice* ou *Felicité.* Verité est, ainsi comme l'escripture tesmoingne, que en icellui temps que ung homme appellé Anthonius, lequel estoit empereur de Rome...

(*B* 21, *B*[1] 21, *C* 21, *D* 50, *D*[1] 60, *E* 84, *F* fol. 461.)

---

1. Le nom est assez mal écrit : on lirait presque *Mimitiens*.
2. *Félicité*, dans le ms. 23112, ce qui est plus correct.

100. (Fol. 299) *Sainte Christine.* Quant saincte crestïanté croyssoit et florissoit par les haulx miracles que nostre seigneur Jhesucrist faisoit pour les sainctz et pour les sainctes qui recevoient martire pour la loy exaucer...
(*B* 22, *B*[1] 22, *C* 22, *D* 51, *D*[1] 61, *E* 78, *F* fol. 444 *d*.)

101. (Fol. 306 *b*) *Sainte Luce.* Il avint en cellui temps que sainte Agathe fut martyriée que sainte Luce et sa mere...
(B. N. fr. 13496 fol. 39 *d*, S. John's Coll. 17.)

102. (Fol. 307 *c*) *Sainte Euphrasie.* Au temps de Theodose l'empereur fut ung homme senateur en la cité de Rome qui Antigonus avoit nom...
(Légendier de Florence, art. 195, *Romania*, XXXIII, 40.)

103. (Fol. 318) *Sainte Marine.* Ung prodome estoit qui avoit une fille petite, et advint que sa mere...
(On a plusieurs versions de cette légende, dont l'original a été compris par Rosweyde dans le premier livre de ses *Vitæ patrum*, mais celle-ci ne se rencontre nulle autre part à ma connaissance.)

104. (Fol. 318 *b*) *Sainte Cécile.* Haulte chose est de ouyr et d'entendre et de retenir la saincte foy et la saincte loy de nostre seigneur Jhesucrist que les appostres tindrent...
(*B*[1] 35, *C* 23, *D* 55, *D*[1] 62, *E*[1] 36, *F* fol. 451 [1].)

105. (Fol. 325 *c*) *Sainte Anastasie.* Or entendez, si dirons avant a vous autres que oiiez et escoutez d'une saincte vierge qui moult ama Nostre Seigneur et ses oeuvres, saincte Anestaise avoit nom...
(*B*[1] 35, *D*[1] 54, *E*[1] 32, *F* fol. 464. — *E*[1] et *F* ont un prologue en plus ; la version que renferment *C* et *D* est différente.)

106. (Fol. 335 *d*) *Sainte Felicula.* Flaceus [2], ung homme moult cruel tyrant, tourna son courage a la saincte vierge qui estoit appellée Fenicule, Flaceus lui dist...
(*B*[1] 26, *D* 54, *D*[1] 53, *E* 85 *bis*, *F* fol. 480 *d*.)

107. (Fol. 336 *b*) *Sainte Marguerite.* Madame saincte Marguerite fut née d'Antyoche la cité. Quant elle fut née l'en l'envoya en une ville...
(Cette vie de sainte Marguerite est différente de celles qu'on a

---

1. Il serait bien étonnant que cette légende ne se trouvât pas dans *E*, quoiqu'elle ne figure pas dans ma notice du ms. de Cheltenham; je crains de l'avoir omise par mégarde.

2. Pour *Flaccus*; même faute dans la plupart des copies. — Il est fort singulier que cette légende soit séparée de celle de Péronelle (ou Pétronille), qui est au no 96.

signalées jusqu'à présent, et sur lesquelles on peut voir *Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, p. 196 (notice d'*E*), et XXXVI, 36 (notice du Légendier liturgique.)

108. (Fol. 339 *c*) *Sainte Elisabeth.* Bonne chose est de bien penser, lire et lescripre et souvent recorder les vies et les sainctes conversacions...

(*E* 86, *F* fol. 434.)

109. (Fol. 355) *Sainte Pélagie d'Antioche.* Nous devons tous rendre graces a nostre seigneur Jhesucrist qui ne veult pas que les pecheurs perissent...

(*C* 51 ; se trouve aussi dans les mss. de Lyon 772 (*Bulletin de la Soc. des anc. textes fr.*, 1885, p. 66), et d'Arras 657, fol. 53.)

110. (F. 356 *c*) *Sainte Bathilde.* Benoist soit N. S. qui vouldroit que chascun feust sainct...

(Cette version n'a point été signalée ailleurs. L'original est publié dans les *Scriptores rerum merovingicarum* de Krusch, II, 482.)

111. (Fol. 364 *d*) *Sainte Foi.* Saincte Foy, la glorieuse vierge, fut née de la cité d'Agenense...

(*E* 75, *F* fol. 463 ; cf. *Notices et extraits*, XXXVI, 465.)

112. (Fol. 367) *Les Onze mille vierges.* Ou temps que N. S. ot plusieurs conquis et convertis...

(*D* 62, *D*1 56, *E* 77, *F* fol. 443.)

113. (Fol. 370 *d*) *Sainte Marthe.* La benoiste honourée hostesse de nostre seigneur Jhesucrist saincte Marthe fu née de Bethanie...

(*E* 80, *F* fol. 477 *d*, B. N. 25532 fol. 306.)

114. (Fol. 376 *b*) *Sainte Bertille, abbesse de Chelles* [1]. De tant comme la vie religieuse aux sainctes vierges est greigneur...

(Cette version n'a pas été rencontrée ailleurs. Pour l'original voir la *Bibliographia hagiographica latina*, no 1287.)

TABLE DU LÉGENDIER D'OXFORD

Agathe, 92.
Agnès, 91.
Alexandre, 32.
Alexis, 77.
André (miracles), 17.
Anastasie, 105.
Antéchrist, 22.
Antoine, 69.
Arnoul, 53.
Arsène, 72.
Assomption, 87.
Babylas, 34.

1. Au lieu de *Chielles*, le copiste a écrit *Thvelles*.

Barnabé, 18.
Barthélemi, 16.
Bathilde, 110.
Benoit, 78.
Bertille, 114.
Blaise, 43.
Brendan, 73.
Brice, 75.
Catherine, 90.
Cécile, 104.
Christine, 100.
Christophe, 52.
Chrysant et Daire, 26.
Clément, 25.
Colombe, 97.
Côme et Damien, 41.
Denis, 51.
Domicille, 95.
Edmond, 59.
Élisabeth, 108.
Éloi, 65.
Étienne, 24.
Euphrasie, 102.
Eustache, 61.
Fabien, 46.
Felice ou Félicité, 99.
Felicula, 106.
Félix de Nole, 67.
— , frère du précédent, 71.
Foi, 111.
François, 86.
Fursi, 83.
Fuscien et Victorique, 46.
Geneviève, 98.
Georges, 56.
Gilles, 85.
Gordien, 33.
Grégoire, 63.
Hilaire, 68.
Hippolyte, 39.
Ignace, 29.
Invention de la Croix, 21.
Jacques le Majeur, 10.
— le Mineur, 15.
Jean-Baptiste, 23.
— l'évangéliste (martyre), 8.
— — (vie), 9.
Jérôme, 82.
Julien du Mans, 80.
— de Brioude, ou l'Hospitalier, 31.
Julienne, 93.
Lambert, 40.
Laurent, 38.
Luc, 20.
Luce, 101.
Marc, 19.
Marguerite, 107.
Marie-Madeleine, 88.
— l'Égyptienne, 89.
Marine, 103.
Marius, Marthe, Audifax, 36.
Marthe, 113.
Martial, 84.
Martin, 74.
Mathieu, 11.
Maur, 76.
Nativité de J.-C., 1.
Nicaise de Reims, 44.
— de Rouen (?), 60.
Nicolas, 66.
Onze mille vierges, 112.
Pancrace, 47.
Pantaléon, 57.
Passion du Christ (Évang. de Nicodème), 2.
Paul (passion), 7.
— (conversion), 4.
Paul ermite, 79.
Pélagie d'Antioche, 109.
Péronelle, ou Pétronille, 96.
Perpétue, 94.
Philippe, 14.
Pierre (passion), 6.
Pierre et Paul (dispute contre Simon mage), 5.
Pierre l'acolyte, 49.
Placide, 58.
Prime et Félicien, 50.

Purgatoire de S. Patrice, 64.
Quiriaque, 54.
Remi, 70.
Savinien, 42.
Sébastien, 27.
Silvestre, 62.
Siméon, 81.
Simon et Jude, 12.
Sixte, 37.
Thomas, apôtre, 13.
— de Cantorbéry, 55.
Trois frères jumeaux, 34.
Valentin, 30.
Vengeance de J.-C., 3.
Victor, 48.
Vincent, 28.

ANALYSE DU LÉGENDIER B. N. FR. 987 [1]

1. (Fol. 1) *Conversion de S. Paul.* — Queen's 3.

2. (Fol. 2) *Chaire de S. Pierre.* — *D* 6, *D*[1] 5, *E* 6.

3. (Fol. 3) *Dispute contre Simon le magicien.* — Queen's 5.

4. (Fol. 12 v°) *Passion de S. Pierre.* — Queen's 6.

5. (Fol. 20 v°) *Passion de S. Paul.* — Queen's 7.

6. (Fol. 28) *S. Jacques le Majeur.* — Queen's 10.

7. (Fol. 60) *S. Jean l'évangéliste.* — Queen's 9.

8. (Fol. 68) *S. Barthélemi.* — Queen's 16.

9. (Fol. 76) *S. Jacques le Mineur.* — Queen's 15.

10. (Fol. 78 v°) *S. Mathieu.* — Queen's 11.

11. (Fol. 89) *S. Simon et S. Jude.* — Queen's 12.

12. (Fol. 102 v°) *S. André.* « Ou temps que S. Andrieu preschoit a Patras a cité, si vint ung grant seigneur, Egeas estoit apellés, pour contraindre les crestïens a sacriffier... » — Ce n'est pas le texte de Queen's 17.

13. (Fol. 106) *S. Thomas apôtre.* — Queen's 13.

14. (Fol. 119 v°) *S. Philippe.* — Queen's 14.

15. (Fol. 121) *S. Pierre ad vincula.* « Ci raconte par quoy fu celebrée la feste saint Pierre *a vincula*. Entendez, freres, par quelle chouse fust selebrée la feste saint Pierre *a vincula* es kalendes d'aoust. Se dient aucun que ung duc fu a Rome qui avoit nom Quirinus, qui avoit une fille grottreneuse [2]... — B. N. fr. 413, fol. 99 ; 23117, fol. 123.

---

1. Ce légendier paraît bien complet; on ne voit pas ce qui pourrait y manquer au commencement. Pourtant la pagination ancienne commence au fol. cxliij. Il faut supposer que les 142 feuillets en déficit contenaient un tout autre ouvrage.

2. Il faut lire *goitroneuse*, comme dans le ms. fr. 23117, fol. 123 *c* ; cf. Jacques de Varazze, ch. CIX (éd. Grässe, p. 457) : « habeo filiam guttu-rosam ». Godefroy cite un autre ex. de ce mot, d'après le légendier de la Mazarine, mais avec un renvoi inexact.

A la suite de cette légende on lit (fol. 121 v°) : « Explicit les passions et viez des glorieulz apostres notre seigneur Jhesucrist. »

Fuscien et Victorique, 36.
Invention de la Croix, 23.
Jacques le Majeur, 6.
— le Mineur, 9.
Jean l'évangéliste, 7.
Julien l'hospitalier, 28.
Marc, 24.
Mathieu, 10.
Nicaise, 33.
Paul (conversion), 1.
— (passion), 5.
Pierre (passion), 4.
Pierre et Paul (dispute contre Simon le magicien), 3.
Pierre *ad vincula*, 15.
Pierre l'acolyte, 35.
Philippe, 14.
Prime et Félicien, 29.
Quiriaque, 32.
Simon et Jude, 11.
Thomas, apôtre, 13.
— de Cantorbéry, 21.
Valentin, 26.
Victor, 9.

Paul MEYER.

ÉTUDES SUR *ALISCANS*

(SUITE [1])

V

FOUCON DE CANDIE

Nous avons terminé notre premier article en disant que la seule source française qui conserve la légende primitive de la bataille d'Aliscans est *Foucon de Candie*. Le témoignage de ce poème est clair, surtout pour les renseignements géographiques qu'il nous donne sur le théâtre de l'action, et c'est le sujet qui va nous occuper. Dans bien des passages, le poème montre que le champ de bataille où périt Vivien est en Espagne. On dit de Guillaume, au moment de son départ pour la lutte funeste : *De Barzelone quant il issit*, ce qui, en bonne logique, doit indiquer que le champ de bataille n'est pas très éloigné de cette ville [2]. Tibaut dit ailleurs de ses adversaires dans la guerre dont il s'agit :

Il me tolirent les porz de Balesguer,
Et Barzelone et Porpaillart sor mer,

1. Voir *Romania*, XXX, 184.

2. Voir l'édition de Tarbé, p. 6. Nous donnons plus bas, pour ce passage, la leçon du ms. de Londres, Musée brit. 20. D. Reg. XI, fol. 262 r° :

Car Viviens nous i est mort lessiez.
A Bartelouse vint Tiebaus eslessiez.
Mena o soi de son effors le miez,
.Lx. mile, les vers elmes laciez.
Les nos i ont paien tous detranchiez.

Bartelouse est, dans plusieurs manuscrits du poème, une forme fréquente quoique fautive, pour *Barcelone*. Ce passage cadre assez bien avec les *Nerbonesi*, selon lesquels une division de la flotte de Tibaut débarque près de Barcelone, et, ayant appris que Guillaume s'est mis en route pour secourir Vivien, se met à sa poursuite, et aide à détruire son armée.

Et Gloriete, mon palais principer,
Mais Tortelose lor fis je comparer.
De Vivien, issi l'oï nomer,
Lor fis domache, nel porent restorer [1].

Que les deux derniers vers fassent allusion à la mort de Vivien, c'est ce qui ressort du fait que les messagers qui rapportent aux chrétiens le discours de Tibaut disent qu'il menace Guillaume, et se vante d'avoir tué *le fil de sa seror* [2].

Dans un autre passage, Guichart s'écrie en revoyant, après sa libération, les murs d'Orange :

Hay ! Guillaume, quant fustes enchauciez
De la bataille ou fui pris et liez,
Et mort mon frere, qui encor n'est vengiez !
Gentis royne, de vous me prent pitiez !
De vous parti mout bien appareilliez,
De Bartelouse, quant g'i fui envoiez.
Mout fui petit de paiens ressoigniez ;
Un poi estoie a mon branc acointiez,
Mes or sera li Archans chalengiez,
Et li damages dont encor sui viez (*l.* iriez) [3].

Encore un témoignage. Les chrétiens ont pris Candie, et l'on vient de proposer d'envoyer quelqu'un à Orange pour chercher du secours ; mais Guichart pense que les chrétiens sont déjà assez nombreux, et il dit à Girart :

Sire, ja fu nostre aves Aymeris,
Se fu mes freres Viviens li marchis,
Et fu nostre oncles Aymer li chetis
Qui prist par force les tours de Monbergis.
En ceste terre les ont paien occis.
Aus grans effors les y avons requis [4].

---

1. Ms. Bibl. Nat. 25518, fol. 149 r°.

2. Ms. 25518, fol. 150 v°. Remarquons en passant, à propos de ces deux passages, que, selon les *Nerbonesi*, Vivien part de Tortose pour se rendre à la rencontre des envahisseurs, et qu'il meurt dans la bataille qui suit (II, p. 145 ss.).

3. Ms. de Londres, fol. 267 v°. Le ms. 25518 de la Bibl. Nat. porte : *A Barcelone*, au lieu de *De Bartelouse*, fol. 36 r°. Ajoutons, pour compléter le sens de ces vers, que le poème dit ailleurs que Guichart a été adoubé par Guibourc à Orange, et qu'il s'est rendu de cette ville à Barcelone.

4. Ms. de Londres, fol. 279 v° ; ms. Bibl. Nat. 774, fol. 118 r°.

Les mots *en ceste terre* veulent dire nécessairement l'Espagne, et le même pays se trouve indiqué au vers suivant par le mot *y* [1]. La localisation en Espagne de la grande défaite est attestée par un nombre considérable d'autres passages, dont nous ne citerons que deux. Au moment du départ de l'expédition qui va s'emparer de Candie, Guillaume, qui reste à Orange, dit, en voyant ses amis se mettre en route :

> Hay! Espaigne, si mar m'estes vo[i]sine!
> De mon lignage avez pris la saisine [2].

Après sa défaite à l'Archant, Guillaume reste à Orange, mais, apprenant que l'armée partie pour attaquer Candie a besoin de renforts, il va en demander au roi, qui s'irrite, et lui dit :

> Molt avez fait ma terre afleboier,
> Mise en m'onnor mainte veve moullier,
> Dont les seignors avez fait detranchier
> Que vous menastes en Espaigne ostoier [3].

Ces reproches doivent se rapporter, en bonne partie du moins, à l'expédition qui s'est terminée à l'Archant [4].

---

1. Le poème dit expressément ailleurs qu'Aïmer a conquis l'Espagne. Il est presque inutile de dire que la chanson place Candie en Espagne. Elle dit, par exemple, des Sarrasins qui quittent Orange et suivent l'expédition contre Candie, qu'ils laissent derrière eux Orange et les ports d'Espagne : ms. 774, fol. 111 r°; ms. de Londres, fol. 276 r°.

2. Ms. 774, fol. 107 r°; ms. 25518, fol. 71 r°; ms. de Londres, fol. 274 r°.

3. Ms. de Londres, fol. 281 r°.

4. Nous signalons à l'attention des savants deux noms propres, qui se trouvent dans le récit de la fuite de Guillaume selon *Foucon*. Le poème consacre environ cent quarante vers à cette fuite. Il y a deux laisses consécutives (séparées pourtant par une laisse en *-ant* dans le ms. 25518), en *-aigne* et *-iere*, qui dérivent évidemment de la même source que les laisses sur les mêmes rimes en *Aliscans*, aux vv. 563 ss., 1385 ss., et 1443 ss. Plusieurs vers sont même identiques dans les deux poèmes. On nous dit que le pays s'appelle Garasche ou Garaisse, et que le héros arrive à une rivière, la Rostière, nom qui se trouve une fois dans le corps d'un vers, une fois à la rime. Cette rivière s'appelle dans les *Nerbonesi* (II, p. 172) Ruciera ou Rusciera, et l'auteur, qui affectionne la géographie ptoléméenne, ajoute qu'elle entre dans

Il est donc clair que *Foucon de Candie* place la bataille dite d'Aliscans en Espagne, voire en Catalogne, dans le voisinage de Tortose.

Comme causes de la guerre dont cette bataille est le point culminant, la chanson rapporte que Guillaume, aidé par Bertran et par Vivien, a pris des villes sarrasines — Barcelone, Portpaillart, Balesguer, Tortelouse — et que, grâce à la trahison d'Orable, femme de Tibaut, il s'est emparé d'Orange et de cette princesse [1]. Ce sont les villes que Guillaume demande au roi dans le passage bien connu du *Charroi de Nîmes*.

L'action de *Foucon* forme la suite logique de ces conquêtes : les Narbonnais, qui ont déjà pris la Catalogne, pénètrent plus avant en Espagne, et se rendent maîtres de Candie ; on couronne Foucon roi d'Espagne et d'Aragon.

VI

LA CHANSON DE WILLAME

La récente découverte de la *Chanson de Willame* [2] a occasionné une juste émotion dans le monde des lettres romanes. On avait cru l'époque de telles découvertes entièrement close,

---

la mer entre Maguelonne et Narbonne. M. H. Hawickhorst, qui a publié un article intéressant sur les noms géographiques chez Andrea da Barberino (*Romanische Forschungen*, XIII, 1901, p. 710), dit que la Rusciera est le Ruscio de Ptolémée, qui n'est autre que la Tet de nos jours, qui se jette dans la mer à Perpignan. Cette identification semble douteuse, car il paraît bien que Ptolémée a appliqué à la rivière le nom d'une ville, et que la Tet ne s'est jamais appelée de ce nom. Ajoutons que M. Hawickhorst cite par erreur le chapitre 10 (au lieu du 9e) du livre II de Ptolémée.

1. Le poème mentionne aussi, entre les conquêtes de Guillaume et des siens la tour de « Baudart ». L'identification proposée, d'après M. H. Suchier, de Portpaillart avec le *pagus Palliarensis* (voir *Romania*, XXVI, 33, note), a besoin d'être contrôlée. Pour ce qui en est de Balesguer, il ne faut pas voir dans ce nom la ville sur la Sègre, mais plutôt les ports de Balesguer, qui se trouvent dans le Col de Balesguer, chaîne de fortes collines entre lesquelles passe le chemin de Tortose à Tarragone. Ces ports ont joué un rôle dans bien des expéditions, tant sarrasines que chrétiennes.

2. Voir *Romania*, XXXII, 597.

mais voici que l'Angleterre nous donne une chanson de geste de grande valeur, dont l'existence pouvait à peine être soupçonnée. La publication de ce poème marque une date dans les études sur Guillaume et sur l'épopée française. En effet, aucun document, pas même le *Fragment de La Haye*, ne jette une lumière plus vive sur le développement du cycle de Guillaume. La *Chanson de Guillaume* prend place à côté du *Roland* comme œuvre d'art primitif, et le dépasse par l'étonnante variété des scènes qu'elle nous présente. Si on peut parvenir à en restaurer le texte, elle prendra rang comme la plus primitive, la plus foncièrement populaire des chansons de geste. Plus on lira ce poème, plus on en sentira la beauté. On y trouvera plus qu'ailleurs le puissant souffle épique de l'ancienne France.

Il s'en faut de beaucoup, cependant, que la *Chanson de Willame* ait l'aspect d'une œuvre conséquente et complète en soi. Elle a dû passer par les mains de copistes inhabiles et ignorants, perdant sans doute à chaque nouvelle copie quelque chose de sa netteté et de sa clarté. Cela est vrai non seulement pour le texte lui-même, mais aussi pour les noms propres, dont plusieurs ont dû disparaître, tandis que d'autres étaient estropiés. Le milieu dans lequel le poème a été copié et recopié devait être assez étranger aux légendes du cycle de Guillaume. Il sera utile d'indiquer brièvement quelques-unes des difficultés et des incohérences intérieures de la *Chanson de Willame*. Sans entrer dans une discussion sur ces difficultés, nous dirons simplement que le poème nous paraît renfermer deux rédactions de la bataille de l'Archamp : la première qu'on peut appeler la rédaction *A*, représente Guillaume, sa femme et leurs neveux comme établis à Barcelone, tandis que la seconde, *B*, nous les montre à Orange[1]. Nous croyons aussi que la chanson a été prolongée par la soudure, au v. 2647, d'un poème indépendant, le *Renoart*. De ces combinaisons résultent,

1. Nous avons supposé dans des articles antérieurs l'existence d'une version ancienne d'*Aliscans*, dans laquelle Guillaume part de Barcelone pour secourir Vivien, qui meurt avant l'arrivée de son oncle. Nous n'avons pas prévu cependant la présence à Barcelone de Guibourc ni l'absence complète de Tibaut.

ce nous semble, la plupart des difficultés que nous allons signaler.

1. Voici d'abord au début du poème quelques traits qui ne s'accordent pas très bien avec la suite. Les trois premiers vers annoncent que Deramé a fait la guerre contre Louis. Les événements qui suivent ne confirment guère cette assertion. De même, le v. 453 est le premier de toute une série où Vivien semble s'attendre à voir apparaître le roi Louis. On peut croire d'abord que, s'il exprime l'espoir d'être secouru par le roi, ce n'est que pour encourager ses hommes, mais il y a des passages qui rendent cette hypothèse invraisemblable. Cette attente de Vivien est plutôt à rapprocher du v. 1254 où l'on voit Guibourc supposer que le corps que rapporte son mari pourrait être celui de Louis. Mais nous apprenons par la suite que le roi est à Laon. On s'étonne aussi de voir, par certains passages, que les hommes de Vivien n'ont pas mangé depuis plusieurs jours (vv. 709, 838), ce qui n'est pas s'expliqué par ce qui précède. Une difficulté beaucoup plus grave s'attache aux données géographiques des épisodes de Tedbalt. Selon les vv. 14, 40 et 22, 23, les Sarrasins remontent la Gironde, et le messager qui annonce leur invasion trouve Tedbalt à Bourges. Les vv. 931-5 (cf. 1015-8) nous disent cependant que Guillaume est à Barcelone quand viennent les nouvelles de l'invasion de Deramé, et qu'il est arrivé tout récemment de Bordeaux sur Gironde. Cela cadre mal avec les passages mentionnés, où l'on semble dire que l'invasion s'est faite précisément par la Gironde. En outre, si l'Archamp, où a lieu la bataille contre les Sarrasins, est situé près de ce fleuve, il est bien singulier que Vivien, surtout au moment où il ne lui reste plus que vingt hommes (vv. 575 et 746), croie utile d'appeler à son secours Guillaume, qui est à Barcelone. Le seul moyen de sortir de cette difficulté est de supposer, d'après d'autres passages (vv. 176-83, 1082-8, 1504-7, 1561-3, 711-2) que le lieu de bataille est voisin de Barcelone. Lorsque Guillaume dit à ses hommes : *En ceste terre nus ad requis Deramé* (v. 1592), il ne peut guère avoir en vue la région voisine de la Gironde [1].

1. Nous expliquons la mention du fleuve aux vv. 14 et 40 par une confu-

2. Les procédés de versification ne sont pas exactement les mêmes d'un bout à l'autre du poème. Aux petites laisses du commencement de la chanson, qui ne comptent souvent que deux ou trois vers, succèdent petit à petit des laisses plus longues et plus régulières, tandis que, des 906 derniers vers du poème, environ les deux tiers assonnent en *é*. Il y a même une de ces laisses en *é* (vv. 3005 et suiv.) qui compte à elle seule plus de cent vers, et qui est précédée de soixante-cinq vers, et suivie de vingt-trois vers assonnant également en *é*. Il y a plusieurs particularités, à partir de l'apparition de Renoart (v. 2647), qui semblent trahir un changement dans le langage du poème. Par exemple, après cet endroit, le mot *ço* suivi de voyelle, qui a été assez fréquent jusqu'ici, ne reparaît plus. La voyelle *i*, de *li*, nominatif masculin du singulier de l'article, suivi d'une voyelle, ne s'écrit plus dans le texte à partir du vers 2647. Avant cet endroit, elle s'élide ou non à volonté. Le texte n'est pas conséquent dans l'emploi de *li*, datif du pronom personnel, suivi d'une voyelle ; l'*i* de ce mot s'élide ou ne s'élide pas dans la première partie du poème. On observe une tendance progressive vers l'hiatus, dont les cas deviennent très fréquents dans les treize cents derniers vers environ, surtout dans les six cents derniers vers. Le texte n'est pas conséquent non plus à l'égard des assonances en *-an* et *-en*. A partir du vers 1980, le système de ces assonances change. Jusqu'ici, *-an* et *-en* ont été distingués, sauf, il est vrai, dans la jolie petite laisse (vv. 328-32), qui contient l'une des rares comparaisons du *Willame*, mais après ce vers ils sont mélangés [1]. On relève aussi dans ces laisses mélangées des mots en *-ain* (vv. 2352, 3524, 3545), ce qui n'a pas lieu avant le vers

---

sion avec Girone, la ville espagnole si célèbre dans le cycle. Notre poème aura été copié dans un milieu où les données cycliques n'étaient pas bien connues mais où on connaissait le fleuve. De même, croyons-nous, la mention de Bourges au v. 23 est tirée simplement du nom de Tedbalt de Bourges.

1. Le v. 1893 semble offrir un mot en *-en* dans une laisse en *-an*. On remarquera cependant qu'on n'a qu'à changer l'ordre des derniers mots pour faire la laisse pure.

1980. L'emploi du refrain étrange qui caractérise cette chanson (vv. 10, 11 par exemple), et qui paraît être l'origine du petit vers célèbre du cycle de Guillaume, n'est pas constant [1]. Très fréquent au commencement, ce refrain devient de plus en plus rare à mesure qu'on avance dans le poème, et les trois exemples qu'on en trouve tout à la fin ont l'air d'avoir été ajoutés pour donner une apparence d'unité à la chanson. Le nom de Vivien est intéressant au point de vue de l'assonance. Il rime avec *ben* (dont la prononciation est *bien*, comme l'indique l'assonance des vers 1820, 2335, 2432) aux vers 48 et 252, et assonne en *ié* au v. 277, tandis qu'il reparaît aux vers 2340 et 2466 dans des laisses en *-an* et *-en* mélangés [2].

3. La chanson comprend bon nombre de passages qui paraissent bien être la répétition les uns des autres. Rapprochons deux de ces passages. Aux vv. 1041-58, Guibourc sert à manger à Girard, qui vient d'apporter des nouvelles de Vivien, et qui n'a pas mangé de trois jours :

Guiburc meïsme(s) servi Girard de l'eve,
Et en apres le servit de tuaille,
Puis l'ad assis a une halte table,
Si lui (a)portat d'un sengler un[e] espalle.
Li quons la prist, si la mangat a haste
Ele li aportat [3] un grant pain a tamis,
Et (dunc) en après sun (grant) mazelin de vin.
Girard mangat le grant braün porcin,
Et a dous traiz ad voidé [4] le mazelin

1. Depuis M. Nordfelt, *Enfances Vivien*, 1895, plusieurs critiques ont cru prouver que le petit vers n'est pas primitif, mais le *Willame* peut être cité en faveur de l'opinion contraire. Voir : O. Riese, *Ueberlieferung der Enfances Vivien*, dissertation de l'Université de Halle, 1900, p. 30; O. Schultz-Gora, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, 1900, p. 370 ss.; E. Wienbeck, *Aliscans I*, dissertation de Halle, 1901, pp. 14-17; W. Hartnacke, *Aliscans*, Halle, 1903, p. XIX. M. Ph.-A. Becker a combattu les conclusions de M. Nordfelt : *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XVIII, p. 112 ss.

2. Il est bien connu que le nom *Vivien* assonne en *-an* dans tous les poèmes publiés, sauf dans le *Willame*. Disons, cependant, qu'il assonne en *-ié* dans le ms. de Boulogne du *Covenant Vivien*.

3. Corr. *Si lui portat*.

4. Corr. *Et a dous traiz voidat*.

Que unques a Guiburc mie nen offrit [1]
Ne (ne) radresçat la chere ne sun vis.
Veist le Guiburc, a Willame l'ad dit :
« Par Deu, bel sire, cist est de vostre lin.
Et si [2] mangüe un grant braün porcin,
Et a dous traiz beit un cester de vin,
Ben dure guere deit rendre a sun veisin,
Ne ja vilment ne de[it de] champ fuir. »
Respunt Willame : « Pur Deu, Guiburc, merci ! »

Ces mêmes vers, sous une forme un peu plus longue, se retrouvent plus tard dans un passage où Guillaume remplace Girard (1400-32) :

Guiburc meïsme sert sun seignur de l'ewe,
Puis l'ad assis a une basse table.
Ne pout aler pur doel a la plus halte.
Puis li aportat [3] d'un sengler un[e] espalle.
Li bers la prist, si la mangat en haste.
Il la fist tant cum ele fust mult ate.
Ele li aportad [4] un grant pain a tamis,
Et desur cel dous granz gastels rostiz,
Si li aportad un grant poün rosti.
Puis li aportad un (grant) mazelin de vin.
Ad ses dous braz i out (asez) a sustenir.
Mangat Willame le [grant] pain a tamis,
Et en après les dous gasteals rostiz ;
Trestuit mangat le grant braün porcin,
Et a dous traiz but un sester de vin,
(Et tut mangad les dous gasteals rostiz)
Et si que a Guiburc une mie nen offrid [5],
Ne redresçad la chere ne le vis.
Veist le Guiburc, crollad sun chef, si rist,
Pur quant (si) plurat d'amedous des [6] oilz del vis,

---

1. Corr. *Que a Guiburc unc mie n'en offrit.*
2. Corr. *Qui si.*
3. Corr. *portat* et de même vv. 1408 et 1409.
4. Corr. *Si li portat.*
5. Corr. *Si qu' a Guiburc unc m. n'en offrid.*
6. Corr. *d'andous les.*

Willame apele en sun romanz, si (li) dist :
« Pur Deu de glorie qui convertir me fist,
A qui renderai l'alme de ceste peccheriz [1]
Quant ert le terme al jur de grant juïs,
Qui mangüe un grant pain a tamis [2],
(Et) pur ço ne laisse les dous gasteals rostiz,
Et tut mangüe un grant braün porcin,
Et en aproef un grant poün rosti,
Et a dous traiz beit un sester de vin,
Ben dure guere deit rendre a sun veisin ;
Ja trop vilment ne deit de champ fuir,
Ne sun lignage pur lui estre plus vil. »
« Seor, dulce amie, dist Willame, merci ! »

Le récit des vers 1400 ss. se place dans une salle occupée par de nombreux chevaliers auxquels Guibourc veut faire illusion sur le désastre subi par son mari ; cependant on parle dans ce passage — et aussi dans celui qui suit, vv. 1433-82 — comme s'il n'y avait pas d'étrangers auprès d'eux (v. 1433 ss.). Ajoutons que, si des étrangers étaient présents, Guillaume, qui vient d'oublier son deuil en apprenant que sa femme offre un banquet aux principaux chefs d'une nouvelle armée (vv. 1358, 1359), ne se mettrait pas à une basse table au milieu de ces seigneurs qu'il s'agirait de tromper (vv. 1401, 1402).

Il y a dans cette partie du poème plusieurs autres passages qui semblent être la répétition de passages antérieurs [3]. Il semble, par exemple, selon le contexte des vers 1497 et suivants, que ce soit Guillaume que l'on arme au moment où il repart pour l'Archamp. Cependant, un vers (1502, *puis li baisad le pié...*) étonne : on ne voit pas qui baise le pied de Guillaume? N'y a-t-il pas une lacune dans ce qui précède? Et le plus singulier est que ces vers ne font guère que répéter ceux qui racontent l'adoubement du jeune Girard (1074-81) [4]. Encore un détail : ce qui est dit aux vers 1497 et suivants

1. Corr. *Cui rendrai l'alme de ceste pecheriz ?*
2. Corr. *Qui si mangüe.*
3. Vv. 1483-96, cf. 1064-73 ; 1504-7, cf. 1082-5 ; 1561-3, cf. 1086-8 ; 1671-8, cf. 465-72 ; 1679-1703, cf. 1089-1106.
4. D'après le v. 1080, on voit que le sujet du verbe *baisad* (1502) doit être *Guiburc*.

paraît se rapporter à un premier adoubement, à en juger par deux passages (1073-81, 1540-1551), ce qui ne conviendrait pas à Guillaume.

4. Plusieurs passages de la chanson portent à croire qu'il y a des lacunes dans le texte. Girard, par exemple, paraît pour la première fois au vers 349, sans qu'on puisse comprendre pourquoi il suit les fuyards. Il doit y avoir une lacune dans ce qui précède, car il est clair d'après le vers 461 que ce héros accompagnait Vivien. De même, au vers 1720 ss., on annonce tout à coup que cinq chevaliers chrétiens sont faits prisonniers. Aucun n'a été mentionné jusqu'ici, si ce n'est Guischard qui est mort au vers 1217. La difficulté est d'autant plus grande que plusieurs des prisonniers sont de la famille de Guillaume. Or, celui-ci, d'après le vers 1522, était parti sans « nul ami charnel » [1]. Une difficulté analogue se présente aux vers 2336-76, où Guibourc demande des nouvelles de Bertran, Walter, Guielin, et Reiner, qui pourtant, d'après ce qui précède, ne devaient pas être avec son mari. La façon dont elle pose ses questions indiquerait qu'elle a vu ces chevaliers partir avec l'armée du secours. Encore un point : tandis qu'au vers 1540 et suivants on nous montre Guiot pourvu d'armes proportionnées à sa petite taille (*une petite broine, une petite healme, une petite targe double*, etc.), Guibourc dit, au vers 2357 et suivants, qu'elle lui a donné le haubert et le heaume de Tibaut l'Esclavon, mais cette armure devait être trop grande pour cet enfant.

Il est possible qu'il y ait une lacune après le vers 2208. En effet, les vers 2231 et 2275-93 donnent à croire que Guillaume a pris l'armure d'Alderufe ; cependant, le texte n'en a rien dit [2]. Ajoutons en passant que l'épisode d'Alderufe a une ressemblance suspecte avec celui de Deramé (1888 ss.).

Au vers 2054, il est dit que Guillaume désire porter le corps de son neveu à Orange, ville qui jusqu'ici n'a joué aucun rôle

---

1. Il est à remarquer que les vv. 1720 ss., qui annoncent la capture de ces chevaliers, ne peuvent pas faire corps dans la laisse avec les vers qui précèdent.

2. M. P. Meyer, *l. c.*, p. 613, suppose qu'il y a une lacune aux environs du v. 2157, où le héros revêtait l'armure d'Alderufe.

dans le poème. On s'attendait à le voir revenir à Barcelone. Faut-il supposer l'omission de vers où le transfert de l'action de Barcelone à Orange était expliqué ? Il convient de rapprocher de ce passage ces données singulières : nous venons de laisser Guibourc à Barcelone; c'est à Orange que nous la retrouvons aux vv. 2211, 2212; et plus tard, v. 2513, Guillaume dit qu'il a mené à l'Archamp le barné d'Orange.

5. L'emploi des noms propres dans les dix-sept cent dix-neuf premiers vers est beaucoup moins sûr que dans la suite de la chanson, ce qui s'explique mal, s'il s'agit d'une œuvre d'une seule venue. On se demande ce que représentent *Segune Tere* (v. 1107), et *Tere Certeine* (vv. 1095, 1116) [1]. La bataille *as prez de Girunde* du vers 375 est qualifiée un peu plus tard la bataille *del champ del Saraguce* (v. 635). Nous lisons au vers 479 : *Forment regrette Willame brace*, qui est peut-être pour *Fierebrace* (ce dernier nom se trouve au v. 447). Il est probable que le nom *Barzelune* se cache sous une leçon corrompue du v. 633 : Vivien demande à Girard d'aller *par la lune* demander du secours à Guillaume. Girard se rend en effet à Barcelone, mais on ne voit pas qu'il ait fait ce trajet la nuit; *par la lune* ne s'explique pas. Il y a aussi des noms propres qui présentent des variantes singulières, par exemple, *Aimeris* (v. 298, cf. 1437), et *Neimeri* (v. 2552, 2557, cf. 2625, 2931, 3166). Jusqu'au vers 2518, Bertrand est appelé fils de Bernard de Bruban (voir vv. 2256, 2344 et cf. 669-72), mais, aux vers 2518, 2519 (cf. 3224), on le dit *fiz Bertram*. On pourrait croire d'abord qu'il s'agit d'une erreur de scribe. Nous savons cependant qu'un frère de Guillaume appelé Bertram joue un rôle dans le *Willehalm* de Wolfram.

Plusieurs personnages du poème qui meurent paraissent ressuscités plus tard. Nous assistons, par exemple, à la mort de Vivien, vv. 912-27 (cf. 1288, 1311, 1372, 1469, 1597, 1633, 1853). Cependant, plusieurs jours après, son oncle le trouve, non pas mort, mais expirant (v. 1987 ss.). Ajoutons que les

1. Le pays indiqué par *Tere Certeine* paraît figurer dans le *Roland*, le *Covenant Vivien*, et *Foucon*. Nous avons autrefois identifié cet endroit avec la Cerdagne, seulement cette identification ne convient guère aux passages du *Willame*, qui mentionnent le voisinage de la mer.

vers 925-7 — surtout les deux derniers — ont l'air d'être interpolés. Le vers 2099, *Ne Gischard ne Girard quis cadele*, est embarrassant ; Guischard est peut-être le chevalier tué au vers 1217, mais Girard est, sans aucun doute, le chevalier qui est allé chercher Guillaume à Barcelone et qui l'a conduit à l'Archamp : cf. vv. 1786, et aussi 3154, 3455 (où *fiz Cadele* est une faute pour *quis cadele*). Or, ce chevalier est mort au vers 1171. — Un autre personnage, Beuve de Commarchis soulève une difficulté. Pour nous, c'est le même que « Boeve Cornebut al marchis » (vv. 297, 1436), père de Vivien et de Guiot. On peut supposer que *Cornebut al marchis* est une faute pour *de Commarchis*, faute qui ne serait pas sans exemple dans cette partie de la chanson ; on peut admettre aussi que « Cornebut » serait le véritable nom remplacé plus tard par *de Commarchis*. Cette hypothèse est appuyée par le fait qu'on donne à « Boeve Cornebut » et à « Beuve de Commarchis » un fils appelé Guiot ou Gui. Or, le vers 297 indique que le père est mort ; cf. aussi vv. 1766, 1767, et surtout 1670) ; ce qui n'empêche que « Beuve de Commarchis » reparaisse plus tard très vivant : *Boeves de Somarchiz* (v. 2560), *Boeves de Cormarchiz* (v. 2930), *Boeve de Comarchis* (v. 2985).

6. Arrivons enfin à quelques difficultés moins graves. Vivien mande son frère Guiot dans un message solennel (678-81, cf. 998-1000). Nous sommes surpris de voir que Guiot ne part qu'à la seconde expédition. De plus, la façon dont on éloigne Guiot au moment où son oncle trouve le corps de Vivien, son frère, paraît suspecte (1986-2076). Dans la liste des prisonniers (vv. 1720 ss., 2343 ss., 2483 ss., 3054 ss.) se trouve Reiner, mais il est remplacé dans la liste telle qu'on la donne au vers 3154 par Girard. Le nom *Ernard* du vers 2986 est probablement une faute pour *Bernard* : il peut aussi représenter *Hernald*. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que deux ou trois des frères qui devaient prendre part à la bataille (voir aux vv. 2559-65) paraissent manquer. Le nombre de combattants dont le héros dispose dans les divers passages varie d'une façon inquiétante (voir aux vv. 1506, 2337, 2383, 2515, et peut-être 2244). Le personnage indiqué par le mot *li* au vers 2611, et les événements auxquels il est fait allusion ne sont pas clairs. Aux vers 2801-5, Guibourc demande si l'empereur va venir. Son mari répond

qu'il gît malade à Aix; cependant nous venons de laisser le roi Louis bien portant à Laon. Aux vers 2527, 2528, 2580-2, on a dépeint Orange comme assiégée, mais l'armée du secours y entre sans coup férir, et sans même rencontrer d'ennemis (v. 2784 ss.). Aux vers 2928-42, l'action du poème se déplace vers l'Archamp, déplacement qui a l'air un peu forcé.

Pour revenir à la géographie de la bataille de l'Archamp, ce qui est proprement le sujet du présent mémoire, quelle conclusion faut-il tirer de la *Chanson de Willame*? Nous avons déjà vu que certains passages du commencement du poème semblent placer l'Archamp en France : les Sarrasins remontent la Gironde, et l'on annonce à Tedbalt, à Bourges, qu'ils pillent sa terre. Il faut dire que ces passages sont dans la partie du poème qui semble le plus abrégée et qui renferme le plus d'obscurités. Mais il y a plus loin un vers (969) qui nous montre les Sarrasins en France. Remarquons cependant que ce vers n'est qu'une dernière variante — la troisième — du vers 15, déjà mentionné, le vers le plus obscur de tout le poème : *Entred que si mal descunorted*; cf. la seconde variante, vers 41 : *En vostre tere est que si mal desonorted*. Il faut donc classer le vers 969 avec les passages concernant Tedbalt, passages qui seuls semblent placer en France la scène de l'invasion sarrasine, tandis que le reste du poème, comme nous allons tâcher de le montrer, la place en Espagne.

D'abord, deux passages sans grande importance. Vivien, de l'Archamp, mande son oncle, qui se trouve à Barcelone, et le prie de venir l'aider *en estrange cuntree* [1]. On dirait que celui qui parle ne doit pas être en France. Au v. 1788, les Sarrasins — la scène est toujours dans l'Archamp — disent de Guiot, qui s'en va à cheval : *Cist va en France pur le rei Lowis* [2].

---

1. Cf. ce vers : *Jo m'en irrai en estrange regné* (v. 3374), qui ne fait que répéter l'idée du v. 3362 : *Ore m'en irrai en Espaigne le regné* (voir de même 3385). Celui qui parle ainsi, se trouve devant Orange. Il serait facile de réunir un nombre de passages pareils qui appuient notre interprétation. Dans le *Siège de Barbastre*, par exemple, Bovon, qui est à Barbastre, mande son père, qui se trouve à Narbonne : *Me vigne ores secorre en estrange renier (sic), En la terre d'Espaigne;* et : *Qu'il me vigne secorre en estrange pais* : Ms. de la Bibl. Nat. 1448, fol. 131.

2. Guillaume, vers la fin du poème, en arrivant à l'Archamp, donne congé à ceux qui voudraient revenir en douce France : vv. 2951, 2955.

Il y a un passage bien autrement important dans la scène de la « salle pavée », où Guillaume explique au roi comment il est allé lutter contre les Sarrasins dans l'Archamp :

Sire, dist il, jal savez vus assez,
Jo aveie Espaigne si ben aquitez
Ne cremeie home que de mere fust nez,
Quant me mandat Vivien l'alosé
Que jo menasse de Orenge le barné [1].
Il fu mis nies, nel poeie veier.

Le témoignage de ce passage est formel et décisif. S'il y a des lacunes, les *Nerbonesi* vont les combler. Nous y lisons en effet que Vivien, devenu maître de plusieurs villes espagnoles, grâce à l'aide de Guillaume et de ses autres parents, est menacé d'une invasion sarrasine [2]. Il en avertit son oncle à Orange, qui rassemble une armée, et se rend à Barcelone, de peur que les Sarrasins ne prennent cette ville. Vivien est à Tortose, quand les Sarrasins arrivent dans leurs vaisseaux. Il s'avance à leur rencontre, perd presque tous ses hommes, et, au dernier moment, envoie son cousin Girart à Barcelone pour demander du secours à Guillaume. Ces mêmes événements se retrouvent pour la plupart dans *Foucon*, qui nous apprend que Guillaume va d'Orange à Barcelone, d'où il sort pour faire face à l'invasion sarrasine, et que la défense de Tortose, ville conquise sur les infidèles, a coûté la vie à Vivien. Le poème ne paraît pas mentionner Girart comme messager, mais ce doit être à cause de la brièveté du récit, car ce chevalier se trouve être l'un des trois prisonniers, tout comme dans les *Nerbonesi*. Nous n'hésitons donc pas à interpréter ce passage capital du *Willame* dans le

1. Le « barné d'Orange » est mentionné plusieurs fois dans les poèmes : *Cov.* 837-42, 1120; *Al.* 1847-8, 1817, 802; *Willame*, 2245. Cf. *Nerbonesi*, II, p. 146.

2. *Nerbonesi*, II, pp. 1-165. Les *Enfances Guillaume* avaient déjà annoncé qu'il allait conquérir l'Espagne, et en doter ses frères, et nombre d'autres textes appuient cette intention. Pour les passages des *Nerbonesi* dont il s'agit ici, les critiques les ont déclarés sans valeur : Jeanroy, *l. c.*, 192, note 1; Becker, *Quellenwert*, 37 ss. Densusianu, cependant, *Prise de Cordres*, xij, lxxxij, se montre un peu plus favorable, en quoi il a pleinement raison.

sens indiqué par ces deux autres textes, et nous croyons que Guillaume veut dire : « Sire, j'avais si bien conquis l'Espagne que je ne craignais personne au monde, quand les Sarrasins y ont fait irruption, et Vivien m'a mandé de venir au secours avec mon *barné* d'Orange. » Mais, pourrait-on objecter, ces vers ne peuvent-ils signifier : « J'avais conquis l'Espagne, quand Vivien — qui était n'importe où ailleurs — m'a mandé? » Et le *barné* d'Orange, ne peut-il vouloir dire tout simplement « mon armée » ? Pourquoi faut-il supposer que Vivien se trouvait en Espagne? A ces questions nous répondrions que les mots « barné d'Orange » pourraient bien signifier en effet la troupe de Guillaume en quelque lieu qu'elle se trouvât, qu'il est cependant probable qu'elle est partie d'Orange, et qu'il est certain qu'elle s'est rendue en Espagne [1]. Pour le départ d'Orange, la scène du retour de Guillaume ne laisse guère de doute. Les questions si précises de Guibourc, qui commencent au vers 2336 : « Sire, dist ele, qu'as tu fait de ta gent, Dunt tu menas quatre mil et .VII. cent? » seraient presque inexplicables si elle n'avait pas vu partir d'Orange l'armée. Nous considérons donc cette ville comme le point de départ de l'expédition mentionnée dans le passage 2509-15 du *Willame*.

Mais le terme de son voyage, pourquoi le placer en Espagne? Parce que le poème lui-même l'y place, car il dit : *Li quons Willame ert a Barzelune* (v. 932) [2]. Orange et Barcelone sont deux points fixes; on ne peut pas sortir de là.

Guillaume est certainement supposé être parti d'Orange pour Barcelone à l'appel de son neveu. Cela étant, peut-on dire que Vivien l'a mandé du bord de la Gironde? Non, certes, car, en allant d'Orange à la Gironde, on ne passe pas par Barcelone. Mais il y a une chose encore plus forte, qui montre l'impossibilité de la Gironde comme emplacement de l'Archamp; c'est que le poème dit que Guillaume *venait justement de revenir de*

---

1. Un passage à considérer ici se présente au v. 2253, où le héros, arrivé à Orange, dit à sa femme : *Ja repair jo del Archamp* (cf. 2481).

2. La mention de cette ville est des plus formelles. Outre les vv. 931, 932, elle se trouve probablement indiquée au v. 633, où les mots : *par la lune* sont, à notre avis, une erreur du copiste pour *Barzelune*.

Bordeaux au moment où un message lui annonce à Barcelone le péril mortel de son neveu [1].

Si Guillaume s'est transporté d'Orange à Barcelone afin de pouvoir venir en aide à Vivien, n'est-il pas naturel de croire que celui-ci se trouvait dans le voisinage de cette dernière ville ?

Mais où le chercher en Espagne, cet Archamp mystérieux ? La chanson, ne fournit-elle pas d'autres indications sur son emplacement ? Il y a en effet un autre passage qui pourra nous guider dans notre recherche. Il est dit, au v. 3500, que Guillaume donne à Renoart *tote la tere Vivien le ber*. C'est sans doute de cette « terre » que le jeune héros a mandé son oncle ; c'est ici que doit se trouver l'Archamp. Seulement, ces terres, le poème ne les nomme pas. Si nous nous reportons à l'endroit correspondant d'*Aliscans*, nous lisons que Guillaume donne à Renoart Tortelose et Portpaillart (vv. 8317, 8318). En effet, il est facile de voir que la légende qui place le fief de Renoart dans ce pays est la seule accréditée. Selon le *Moniage II*, on lui donne Porpaillart « et le pays [2] ». Selon l'excellent ms. de Boulogne d'*Aliscans*, on le fait roi de toute l'Espagne [3]. Selon

---

1. Li quons Willame ert a Barzelune,
Si fu repeire d'une bataille lunge
Qu'il avait fait a Burdele sur Girunde.
Perdu i aveit grant masse de ses homes.
Este vus Girard qui nouvel li cunte (932-6).

Cf. vv. 1015-18. Plusieurs autres sources font allusion à une bataille livrée par Guillaume à Bordeaux ou sur la Gironde : vid. *Couronnement de Louis*, 2020, ss. ; *Charroi*, variante du v. 160, cité par M. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 244. Cette expédition est mentionnée dans le *Covenant*. Nous y apprenons aux vers 837-42, que Vivien, cerné par l'ennemi, demande s'il n'y a pas un de ses chevaliers qui ira chercher son oncle

En Bordelois, ou li cuens est remés,
Ou a Orange, ne sai dire lequel,
A son barnage que il a assemblé.

Le ms. du *Covenant*, Bibl. nat. fr. 1448, porte, au lieu de Bordelois, Barselune, forme assez fréquente de Barcelone.

2. W. Cloetta, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. XCIII, p. 437.

3. Voir l'édition de G. Rolin, vv. 4955, 4959, et l'éd. de Wienbeck, Hartnacke et Rasch, p. 356, vv. 26, 30, et vv. 8170, 8240 et 8376 ss. Ce ms., étant incomplet par la fin, n'offre pas le passage correspondant aux

les *Nerbonesi*, il devient duc d'Aragon, et on trouve dans un autre passage fort intéressant du même recueil ces mots : « giunti a Barzalona, vidono le terre perdute che erano di Vidiano » (II, 389). *Aliscans* ne dit pas qu'il s'agit des terres de Vivien dans le passage que nous avons cité, car il a trop altéré l'ancienne géographie pour qu'une telle indication soit possible. D'après ce poème, le lieu où est tué Vivien et l'emplacement de la bataille paraissent être dans le voisinage d'Orange, par conséquent la mention de Tortelose et de Portpaillart ne peut pas s'expliquer comme une glose des mots de l'original : *tote la tere Vivien le ber* (v. 3500). La tendance générale du poème s'y oppose, à tel point qu'on comprendrait mieux la suppression de ces noms de ville, en tant qu'équivalent du v. 3500, que leur intercalation. Les témoignages de ces deux passages se complètent donc d'une façon assez probante. L'examen du *Willame* nous ramène par un autre chemin à ce même pays de Tortose et de Barcelone qu'avaient indiqué *Foucon* et les *Nerbonesi* [1].

Afin de ne pas trop compliquer la discussion, nous avons traité le *Willame* comme une unité, sans tenir compte de la coexistence, supposée par nous, de deux rédactions de la bataille. Disons cependant que, si l'on veut admettre la réalité de ces deux rédactions, notre argument sur l'emplacement de l'Archamp n'en devient que plus fort. En effet, toute l'action de la

---

vv. 8317, 8318, mais il a dû le contenir : voir à cet égard, p. xlv, xlvi. Voir aussi les variantes de Rolin, pp. 124 (v. 7611), 128. Une opinion intéressante sur la conquête de ces villes par Guillaume a été exprimée par M. Jeanroy dans la *Revue critique*, 1896, p. 349 ss. L'auteur nous semble avoir pleinement raison. Pour ce qui touche Renoart, nous avons tâché autrefois de montrer que ce héros s'était substitué pour Vivien dans bien des passages de la seconde partie d'*Aliscans*, et que c'est grâce à ce fait qu'il devient roi couronné en Espagne. Voir *The Messenger in Aliscans*, p. 146-150.

1. M. A. Jeanroy se trompe donc en pensant que c'est par erreur que les *Nerbonesi* ont placé la bataille près de Tortose : *Romania*, XXVI, 192, note 1, cf. 181, note 1, et 193. De même, M. Ph.-A. Becker, *Quellenwert der Storie Nerbonesi*, 1898, p. 41, où la dernière phrase de la page est surtout malheureuse. Le critique ne pouvait pas prévoir que la découverte du *Willame* allait donner raison aux *Nerbonesi*. M. A. F. Reinhard, *Quellen der Nerbonesi*, suit évidemment M. Becker, et se trompe également.

rédaction *A*, qui selon nous fait suite aux épisodes de Tedbalt, se déroule en Espagne. On y voit Guillaume et sa femme établis à Barcelone, avec leurs neveux. On dit de lui qu'il est *revenu* à Barcelone de Bordeaux, et que Guichart *revient* à Barcelone de l'Archamp. La présence de Guibourc à Barcelone est appuyée par un passage de *Foucon* [1]. Il n'est que naturel, si le siège de Guillaume est à Barcelone, que la scène des exploits de son « neveu » se trouve encore plus en avant dans le pays sarrasin, et ce serait un contresens, à notre avis, que de vouloir appliquer à une région de la France l'émouvant message que Vivien adresse à son oncle à Barcelone : *Aider me vienge en estrange cuntrée* (v. 681).

Nous avons terminé notre examen de la géographie de l'Archamp selon le *Willame*. Comme on a vu, il y a contradiction entre les données des épisodes concernant Tedbalt et celles du reste du poème, mais il n'est pas difficile de choisir entre ces deux témoignages, dont le premier n'est confirmé par aucune preuve, soit interne, soit externe, tandis que le second, au contraire, est très appuyé [2].

VII

TÉMOIGNAGE DES AUTRES CHANSONS DE GESTE AU SUJET DE L'EMPLACEMENT DE LA BATAILLE

Le *Roland* de Châteauroux et celui de Venise VII montre une certaine connaissance de la géographie de l'Archamp. Dans ce poème, les Sarrasins préparent une expédition qui doit remonter l'Èbre pour se rendre à Saragosse. Ils cinglent sur la mer :

> Perse costoient, l'Archant et Balesguer,
> Et Portpalart, Orabloi et Belcler [3].

---

1. *En Barcelone ont mise ma moillier*, ms. de Londres, fol. 279 v°; ms. B. N. fr. 778, fol. 206 v°; ms. B. N. fr. 774, fol. 118 r°).

2. Nous sommes porté à croire qu'à l'origine les épisodes de Tedbalt n'avaient rien à faire avec le reste du poème.

3. W. Foerster, *Das Altfranz. Rolandslied* (*Altfranz. Bibl.*, VI), p. 228. A la p. suivante, on mentionne encore *Tortelose dont fu rois Josuer*. Ce der-

Les deux derniers noms reviennent souvent dans *Foucon*, où le premier indique le château fort de Tibaut, le second, le pays devant Candie. Sauf pour le mot vague *Perse*, nous sommes ici en plein pays de Vivien, Guillaume et Foucon.

Dans les *Enfances Vivien*, les exploits du héros se déroulent en Espagne. On y dit qu'il doit conquérir, outre « les Archans », plusieurs villes, qui semblent appartenir à la Catalogne : ce sont les mêmes villes que nous connaissons déjà : Balesguer, Tortelose et Portpaillart [1]. Appelons encore une fois l'attention sur tout ce qu'une pareille mention a d'important, dans un groupe de poèmes qui s'oppose si nettement à *Aliscans*, d'après lequel les « Archans » seraient dans le voisinage d'Orange. Après la lecture des *Enfances*, on a peine à s'imaginer par suite de quelles aventures le héros irait se faire tuer aux Aliscans d'Arles.

Le *Covenant*, dans l'édition de Jonckbloet, donne à croire qu'on peut aller d'Orange au champ de bataille en quelques heures [2]. Si, cependant, au lieu de se limiter à l'édition imprimée, on se reporte aux manuscrits, on y trouve des indications bien différentes [3]. Nous avons déjà dit que le ms. fr. 1448 de la Bibl. Nat. porte *Bargelune* au lieu du *Bordelois* du v. 837, ce

---

nier nom se trouve plusieurs fois dans *Foucon* : Bertram a pris autrefois l'*enseigne* de ce roi dans la bataille « aux ports de Balesguer ». Dans l'édition critique d'E. Stengel, se trouve mentionnés ensemble au v. 3593, *Espegne*, *Tortelose* et *Balcaire*. M. Stengel se trompe en supposant que cette dernière ville est peut-être le Beaucaire français. Belcaire est encore mentionné sur des cartes relativement récentes de la Catalogne, au XVIIe siècle. Au sujet des deux vers cités ci-dessus, M. E. Langlois dit, dans sa *Table des noms propres dans les chansons de geste* (Paris, 1904) . « Orabloi, pays situé entre Portpaillart et Belcler. » En fait, nous n'avons aucun moyen de déterminer la position relative de ces villes.

1. Le texte nomme aussi *Brodeluq̃*, selon certains mss., *Barjelone*. Le premier de ces noms doit en effet indiquer Barcelone. Vu les variantes, il ne faut pas attacher beaucoup d'importance au v. 3922 du ms. 1449, où on dit du roi, qui est venu en Espagne au secours de Vivien : *Droit en l'Archant est li rois descendu*.

2. Voir les vv. 1210-4, 1223,1757-62.

3. M. A. Terracher a eu l'obligeance de nous communiquer des copies de la plupart des mss. du *Covenant*, et nous l'en remercions cordialement.

qui appuie, jusqu'à un certain point, le *Willame*, les *Nerbonesi* et *Foucon*. Dans ce même manuscrit, il y a un passage important qui appuie, en ce qui touche la conquête de « l'Espagne », le récit des *Nerbonesi* et des vers 2509-14 du *Willame*, que nous venons de citer. Vivien et ses hommes, enserrés dans l'Archant, proposent de se réfugier dans un château :

Se la poens .j. poi prendre herberge,
Bien nos tenrons par force et par poeste
Tant que secorre nos revenra Guillelme,
Li cuens Bertrans, e dans Gautiers de Termes,
Gaudins li bruns, li pros et li honestes,
Hunaut de Saintes, qui mainte joste a fete,
Qui a Orange ont reforbis lor helmes [1].

Le ms. de Boulogne, qui offre une rédaction à part, et qui paraît contenir plus de traits anciens que les autres mss., dit que Vivien, après son adoubement à Termes, s'en va *vers Espaigne*, où il assiège et prend Barcelone, Balesgués, Tortelouse, et Portpaillart, villes qu'il donne toutes à Guillaume. Puis, il va en « Alissans », appelé aussi « Archant ». On annonce à Deramé, à Cordoue, ces conquêtes :

Pris a Maldrane et Mirardos tués,
Si a pris (*corr.* Prist?) Bargelonge (et) les tors de Balesgués,
Et Tortelouse et Portpallart sor mer.
De vos païs a molt ars et gasté.
Et si n'a mie .xxii. ans passés.
N'a (encore) que .vii. ans que il fu adoubés.
Ore est logiés en Alissans sor mer.
(Sire,) secor ta gent, ou tot serront tué [2].

Le texte de Jonckbloet avait un vers 62 (qui paraît exister d'ailleurs dans presque tous les mss.) *Il sont entré en Espaigne la grant*, mais on avait esquivé la difficulté en disant que le poème néglige de nous dire que Vivien quitte plus tard l'Espagne et qu'il s'établit à « l'Archant », sur le Rhône, près d'Arles! [3]

1. Ms. 1448, fol. 208 v° b. — Cf. Jonckbloet, édition du *Covenant*, v. 737, où le texte est différent.
2. Ms. de Boulogne, n° 192, fol. 83 v°.
3. Voir, par exemple, M. A. Jeanroy, *Romania*, XXVI, p. 181, note 1.

Il n'y a qu'un seul passage du *Covenant* qui indique le cimetière des Aliscans, et ce passage est évidemment une intercalation due aux pèlerins de Saint-Gilles. On lit dans l'édition de Jonckbloet, que les prés du champ de bataille d'Aleschans furent rouges de sang : *Encor le voient li pelerin assez Qui a Saint Jaque ont le chemin torné* (vv. 1758-62 [1]). Les mss. de Londres et de la Bibl. Nat. fr. 24369 portent : *Saint Gile*, ce qui indique plus clairement que l'autre leçon qu'il s'agit du cimetière [2].

Disons quelques mots du témoignage d'*Aliscans*. Ce poème donne l'impression que l'emplacement de la bataille n'est pas très éloigné d'Orange [3]. Au retour du héros après la défaite, il dit, en revoyant les murs d'Orange : *A com grant joie m'en issi l'autre ier* [4] ! Aux vv. 3947-94 les Sarrasins ont pris et brûlé Orange, mais ne pouvant pas prendre la tour, ils s'en sont retournés *droit vers l'Archant Por faire engin, dont la tors soit quassée*. Guillaume et son armée arrivent ce même jour devant la ville. Guibourc les voit, et croit que c'est de la gent sarrasine, *Ki ja se fust de l'Archant retornée* (v. 4024). L'ensemble de ces passages laisse l'impression que l'Archant ne peut pas être très loin, et qu'il doit se trouver sur la rive gauche du Rhône, car on ne parle jamais de la nécessité de passer ce fleuve, qui n'est pas mentionné.

Le ms. *C* (Berne) d'*Aliscans* dit au v. 7367 ss. que l'on

Cf. l'explication, au sujet de la version des *Nerbonesi*, de M. A. F. Reinhard, *Quellen der Storie Nerbonesi* (dissertation de l'Université de Halle, 1900), p. 73. Ajoutons que la physionomie espagnole du texte se trouve renforcée par les noms Guielin de Terrascone (c'est-à-dire, Tarragone) et Guibert de Saragosse. Le nom *Tarragona* se présente souvent avec une forme qui prête à confusion, dans les sources d'origine française; ainsi, dans Bouquet, VI, 133 : *Tharascon* (*Gestes de Louis le Débonnaire*, traduites de la *Vita Ludovici Pii* de l'Astronome ; et aussi la liste des archevêchés de la Catalogne, d'après Gui de Bazoche, où on trouve *Tirassonensis*, Bibl. Nat., lat, 4998, fol. 65 v°.

1. Ce passage manque au ms. de Boulogne.

2. Ms. de Londres, fol. 140 r°, c ; ms. fr. 24369, fol. 196 r°. D'après une communication de M. A. Terracher.

3. Voir les vv. 1560, 3974-92, 4024, 4166-9, 4676-4783.

4. Le ms. *a* porte *avant ier*.

bâtit une église sur le lieu où fut enterré Vivien, et que l'on consacra le maître autel à Saint-Honorat. Ceci indique sûrement l'emplacement du cimetière des Aliscans d'Arles. Nous allons revenir bientôt sur ce passage intéressant.

Une mention pareille se trouve dans *Aymeri de Narbonne*, où on dit du jeune héros : *En Aleschans Guillaumes l'enfoï*; *Encore i gist il ores* (vv. 4543, 4544).

Mentionnons enfin un dernier passage d'*Aliscans*. A la fin de la chanson, les Sarrasins s'enfuient vaincus. Le ms. *m* (Boulogne) dit : *Espaigne laissent Guillaume au cort nés* [1]. La bataille est censée s'être livrée à Aliscans ou à l'Archant, ce vers est donc à citer entre les passages qui portent à croire que l'emplacement de la lutte est en Espagne.

VIII

TÉMOIGNAGE DES CHRONIQUES

Nous allons dire rapidement quelques mots du témoignage des chroniques et d'autres récits au sujet de la bataille et du cimetière, sans parler toutefois du combat de Guillaume de Toulouse près de l'Orbieu, qu'on n'a pas jusqu'ici réussi à identifier avec la bataille d'Aliscans.

Le cimetière d'Arles est mentionné, toujours sans indication de la bataille en question, dans l'*Histoire fabuleuse de Charlemagne* [2], dans la *Chronique* de Philippe Mousket (8970 ss.), dans la *Chronique de Saint-Denis* [3]. Reinaud, dans son livre sur les invasions des Sarrasins en France, parle d'un combat livré devant une ville qu'on pense être Arles [4]. Il cite Roderic

1. Voir Rolin, v. 4945 ; édition de Wienbeck, Hartnacke et Rasch p. 356, v. 11.

2. Voir *Philippe Mousket*, éd. Reiffenberg, tome I, 472. Il est vrai que Gautier de Termes se trouve entre ceux qui, selon l'*Histoire*, sont enterrés à Arles, mais il faut remarquer que pour l'auteur, ce héros périssait à Roncevaux, ouvr. cité, p. 471. *Les Grandes Chroniques de France* (P. Paris, II, 278), font enterrer ce chevalier à Bordeaux.

3. Voir Bouquet, *Recueil*, V, 308. Le cimetière est mentionné aussi, par Dante : *Inferno*, IX, 112-5, et ailleurs.

4. *Invasions des Sarrasins* (1836), pp. 38-40.

Ximenès, qui écrivait au XIIIe siècle, mais les données sont trop vagues, quoique certains critiques, en voulant à tout prix trouver quelque chose qui appuie *Aliscans*, y aient vu des traces de la bataille livrée à *icel jor que la dolor fu grans*. Il reste acquis que, si jamais le nom de Guillaume s'était trouvé mêlé à ces événements, on ne l'aurait pas laissé disparaître de la légende. D'un autre côté, il se peut bien que l'existence de cette tradition, même vague, que mentionne Reinaud, ait aidé à faire dévier vers Arles le champ de bataille de Tortose.

Il existe un passage que personne n'a cité jusqu'ici, qui nomme Guillaume et Vivien, dans une lettre écrite en 1203 environ par Michel de Morèze, archevêque d'Arles. Ce prélat fait un appel à la chrétienté pour la restauration de l'église de Saint-Honorat, qui se trouve « extra muros urbis Arelatensis in campis, qui vulgariter dicuntur Elysii ». Entre autres choses, il dit : « Habet haec ecclesia coemiterium spaciosum, in cujus sinu corpora infinita eorum requiescunt, qui sub beato Carolo, et beato Willelmo et Viziano nepote ejus, triumphali agone peracto, proprio sunt sanguine laureati [1] ». Nous avons affaire ici à une extension toute naturelle de la légende que rapporte le faux Turpin, selon laquelle beaucoup de héros, morts à Roncevaux, ont été enterrés aux Aliscans. Nous savons que cette légende a contribué à en faire naître une autre : celle qui place auprès d'Arles une lutte de Charlemagne contre les Sarrasins. Rappelons entre autres témoignages l'inscription bien connue de l'église de Sainte-Croix [2]. Quoi de plus naturel que

1. Petrus Saxius, *Pontificium Arelatense* (Aquis Sextiis, 1620), réimprimé dans Menckerii, *Scriptores Rerum Germanicarum*, t. I, 269 ; Faillon, *Mon. de Sainte Marie-Madel.*, t. II, col. 729-34 ; H. Bouche, *Chorographie de la Provence* (Aix, 1664), t. I, 314. Selon ce dernier auteur, Gervais de Tilbury dit presque la même chose que Michel, mais « pas autant que cet évêque ». Il est intéressant de noter que Bouche écrit en marge, en face des noms cités par Michel : « Les principaux cavaliers de Charlemagne, tuez en Espagne, portez et ensevelis icy. » La lettre de Michel a paru en dernier lieu dans la *Gallia christiana novissima*, de l'abbé Albanès, I (1901), p. 310, où elle est ainsi datée : « 1205 ? » Remarquons aussi que cette édition imprime *Alisii* au lieu du mot *Elysii*.

2. Voir Menckenius, *Scriptores Rerum Germanicarum*, I, p. 219 ; P. Saxius, *Pontificium Arelatense* : « in quo quidem monasterio plures de Francia ibidem debellantes sepulti sunt. » M. P. Meyer croit que cette inscription est du XIIIe siècle (*Romania*, I, 57, 58).

d'ajouter aux martyrs de Roncevaux ceux de l'Archamp, tombés eux aussi en Espagne au cours d'une expédition [1] ? Quoi de plus naturel encore que de faire croire à la fin que Vivien et ses compagnons ont péri là où l'on montrait leurs tombeaux, aux Aliscans? L'obscurité qui s'est faite bientôt sans doute autour de ce mot étrange de l'*Archamp*, et sa ressemblance au mot *Aliscamps*, auraient contribué à amener ce changement. Le passage de M. de Morèze que nous venons de citer, à quelle étape de la légende appartient-il? A ne considérer que ce passage, on dirait que les héros dont il s'agit ont dû périr là où se trouvent leurs tombeaux. Tel, en effet, selon nous, est le sens de ce passage si important. Malgré la légende du transport des morts de Roncevaux, l'imagination populaire, comme nous venons de le voir, n'a pas tardé à se représenter Charlemagne combattant les Sarrasins auprès d'Arles, fait attesté par la *Kaiserchronik* d'après des sources qui paraissent remonter au XIIe siècle. Selon nous, M. de Morèze croyait que les corps des héros morts à Arles sous Charlemagne, Guillaume et Vivien, *y compris le corps de ce dernier* reposaient au cimetière d'Aliscans. Pourquoi faire une distinction en faveur du corps de Vivien ? C'est un point qu'il vaut la peine d'éclaircir. Nous remarquons d'abord que les lieux de sépulture des deux autres héros étaient trop bien connus pour qu'il fût possible de les transférer aux Aliscans [2], et en outre qu'ils n'avaient pas péri dans la bataille. Le

---

1. A mesure qu'on étudie dans sa forme première, le récit de la mort de Vivien, on constate une ressemblance de plus en plus accentuée avec la mort de Roland. Tous deux meurent dans une expédition « chrétienne » en Espagne; tous deux font preuve d'une *desmesure* sublime, en refusant de mander à temps leur oncle. Vivien, comme Roland, semble avoir eu à tenir contre les infidèles un défilé ou un poste avancé : voir le *Willame*, 2605, 2606, 676. Enfin, tous deux ont été trahis. Le v. 2605 du *Willame*, tout vibrant d'indignation, en fait preuve pour Vivien, de même que les quatre cents premiers vers du poème. Tibaut de Bourges est peut-être l'original de Tibaut d'Aspremont, parent de Ganelon, qui paraît dans plusieurs chansons. Il y a un passage intéressant des *Nerbonesi* à citer ici. Charlemagne, avant de mourir, maudit Tibaut et Ganelon, et « cet autre Tibaut d'Arabie » : II, 254. L. Gautier a cru le type de Vivien calqué sur celui de Roland : *Épopées*, IV, 8. Nous ne voudrions pas, cependant, soutenir cette thèse.

2. Il convient de dire, cependant, qu'il a existé une croyance, peu répandue il est vrai, selon laquelle le corps de Charlemagne aurait été porté à Paris ou à Saint-Denis, et enterré dans un lieu caché.

cas de Vivien était tout autre, vu l'obscurité relative de ce héros. En outre, il ne faut pas oublier un fait constant dans les récits de la mort de Vivien : c'est que, le corps du héros reste sur le champ de bataille ; c'est là qu'on l'enterre [1]. Il a dû exister bien avant la fin du XIIe siècle une légende qui montrait le tombeau de notre héros sur l'emplacement de son trépas. On en voit des traces dans le soin avec lequel son oncle, dans *Aliscans*, quand il voit qu'il ne peut emporter son corps, le rapporte et le remet *là où il l'a trouvé*, c'est-à-dire, sous l'arbre, au bord de la fontaine (vv. 902-5). De même, à la fin de cette chanson, alors qu'on vient de remporter une victoire, il serait tout simple de transporter le corps à Orange, où une tendresse pieuse entourerait d'égards touchants les restes du héros. Mais non ! Son oncle va le regarder au bord de la source, le fait mettre entre deux écus, *Et dessous l'arbre belement enterrer* (vv. 7364-9). Pour Vivien, indiquer son tombeau, c'est indiquer le lieu où il a péri. Nous croyons donc que Michel de Morèze connaissait la légende selon laquelle les chevaliers tués dans la bataille près d'Arles avaient été enterrés dans le cimetière voisin ; il connaissait aussi l'autre légende qui faisait du cimetière même le lieu où Guillaume et Vivien avaient combattu et où Vivien avait succombé.

On trouve en partie les mêmes faits rapportés quelques années plus tard, dans le premier quart du XIIIe siècle, par Gervais de Tilbury, qui puisait évidemment lui aussi, à la même source que Michel de Morèze, c'est-à-dire dans les légendes populaires ou monastiques [2].

---

1. Il est inutile de citer ici les passages bien connus qui appuient cette assertion. Disons toutefois que la rédaction *A* du *Willame*, qui est très courte, ne parle naturellement pas d'enterrement (vv. 926, 927), et que dans les *Nerbonesi*, Tibaut fait chercher le corps du héros et le fait enterrer chrétiennement dans une église. Les circonstances indiquent que cette église doit se trouver dans le voisinage du champ de bataille.

2. *Otia imperialia*, dans *Script. rerum Brunsvicensium*, t. I, p. 990 ; cf. Liebrecht, *des Gervasius von Tilbury Otia imperialia* (Hannover, 1856), p. 42. Le passage est cité par Guessard et Montaiglon, *Aliscans*, p. X, XI, avec de légers changements. On croit voir — et probablement avec raison — le nom de *Vivianus* sous le nom *Jovianus*, que cite à côté de *comes Bertramus*, Gervais de Tilbury. Ce nom *Jovianus* a peut-être eu son point de départ dans le *Ivonius* de Turpin.

La vie latine de saint Honorat, qui date du milieu environ du XIIIe siècle, fait périr Vivien à Arles, et la vie de saint Porchaire, de la même date, dit que le jeune héros est mort dans une bataille contre les Sarrasins, qui avaient pris Arles ; les chrétiens sont défaits à l'endroit où Vivien a trouvé la mort [1]. Raimon Feraut, auteur d'une traduction faite en 1300 de la vie de saint Honorat, fait mourir et enterrer Vivien aux Aliscans d'Arles, là où plus tard s'éleva son tombeau [2]. Il périt en « Aliscam, devant Arle lo Blant, » selon le *Roman d'Arles*, composition étrange et embrouillée, qui paraît avoir été écrite vers le dernier quart du XIVe siècle [3].

Le récit des *Nerbonesi* est le seul en prose, à notre connaissance, qui place Aliscans en Espagne. L'auteur y voit Alicante, l'ancien Lucentum [4]. Il ne pouvait pas placer ailleurs Aliscans, car pour lui la grande défaite et la mort de Vivien eurent lieu en Espagne.

Le compilateur de la *Gran Conquista de Ultramar*, qui écrivait au XIIIe siècle, dit que Vivien est mort à Aliscans en Provence dans la grande victoire remportée par Abderraman, oncle de Tibaut l'Esclavon [5].

Il existe un passage du plus haut intérêt pour le nom *Archamp* dans la *Chronographie* de Gui de Bazoche, ouvrage qui paraît remonter à la fin du XIIe siècle. Ce passage inédit est, à notre connaissance, la plus ancienne mention dans un texte en prose du mot *Archamp*, et renferme une nouvelle explication du sens de ce mot étrange. L'auteur parle de Charles Martel :

Instructis itaque copiis, Sarracenos non solum a finibus suis expellit, sed ex eis plus quam septingenta milia perimit duobus maximis preliis, uno prope

1. *Romania*, V, 247 : VIII, 481 ss; XXVI, 176 ss.

2. *Revue des langues romanes*, XXXII, 522 ss ; *Romania*, XXVI, 176 ss. Dans un passage bien connu, Raimon Feraut parle du *vas* (tombeau) *Vesian*, et d'un miracle qui s'y fait : *Vida de sant Honorat*, éd. A.-L. Sardou, p. 78.

3. *Revue des langues romanes*, XXXII, 496 ss.

4. Pour l'auteur de cette compilation, *Aliscante* veut dire à peu près la Catalogne. Il place Barcelone, par exemple, en Aliscante : I, p. 286, cf. II, livre V. Ajoutons cependant que l'appendice de ce livre (pp. 91-143), qui donne une autre version des mêmes événements, ne fait aucune mention d'Aliscante.

5. Voir la *Gran Conquista*, p. 95 (dans les *Autores Españoles* de Rivadeneyra).

Narbonam, altero secus Arelaten in campis aridis a sterilitate, vel elisiis, dictis a requie sepultorum ibi corporum militie christiane [1].

Il ressort clairement de ce passage que Gui de Bazoche, mort en 1203, connaissait le mot *Archamp* comme équivalent du mot *Aliscans*. Il y a quelques années, la découverte de ce passage aurait été accueillie comme la preuve tant cherchée de l'existence de ce nom de lieu dans le voisinage d'Arles. L'argument tiré du *Willame* et des autres chansons de geste impose cependant une autre explication : le transfert de l'Archamp aux Aliscans était un fait accompli au moment où écrivait Gui de Bazoche, tellement que pour lui l'emplacement du cimetière avait deux noms. Il rapportait donc à l'histoire de Charles Martel ce nom de l'Archamp qu'il avait appris par les chansons de geste sur Guillaume. Sa conjecture d'*aridi campi*, tout en ne convenant pas à la description de l'Archamp dans le *Willame*, où il est fait mention plusieurs fois d'eau, a cependant de la valeur : pour l'auteur, ce nom de lieu était *Archamp* et non pas *Larchamp*.

IX

LES ÉTAPES DE LA LÉGENDE

Dans cet examen un peu rapide des chansons de geste et des chroniques, on a constaté que les sources les plus anciennes placent la bataille dite d'Aliscans en Espagne. Voici ces sources : le *Willame*, le *Roland* rimé, *Foucon*, les *Enfances Vivien*, *Willehalm* et *Aymeri de Narbonne* la placent aux Aliscamps d'Arles, tandis que le témoignage du *Covenant* et d'*Aliscans* reste incertain. Ce dernier poème, cependant, sauf pour une leçon du ms. (Boulogne), laisse croire vaguement que la bataille s'est livrée dans le voisinage d'Orange [2]. Il faut dire aussi que le seul ms.

1. Bibl. nat. lat. 4998., fol. 55 r°. M. J. Bédier nous signale un passage analogue dans une lettre de Gui de Bazoche, citée par Wattenbach (*Neues Archiv der Gesselschaft f. ältere deutsche Geschichtskunde*, XVI, p. 103). L'auteur parle des Aliscamps d'Arles « qui sunt et dicuntur aridi campi. »

2. Il n'est que juste, cependant, de dire que tous les mss. ou presque contiennent le v. *Il sont entré en Espaigne la grant*, appliqué à Vivien et ses compagnons. Le poème place donc en réalité les exploits du héros en Espagne.

Covenant qui offre quelque chose de précis, le ms. de Boulogne, place la scène du combat en Espagne. Aucune source antérieure au XIIIe siècle n'indique le pays d'Arles comme lieu de la lutte. Les seuls passages d'*Aliscans* (ms. *C*, v. 7367 ss., au sujet de l'église de saint Honorat) et du *Covenant* (au sujet des pèlerins de saint Gilles) qui favorisent Arles, sont de pieuses intercalations, que personne assurément ne présentera comme des témoignages sérieux. D'où donc est venu l'opinion presque générale qui place notre bataille aux Aliscans d'Arles[1] ? Pourquoi l'ancienne

---

1. Il serait impossible de citer ici tous les critiques qui placent cette lutte près d'Arles. Voici, pris au hasard, quelques-uns de ces passages des critiques : P. Paris, *Manuscrits françois*, I, 322, III, 143 ; *Grandes Chroniques de France*, II, 276 ; même auteur, *Hist. litt. de la Fr.*, XXII, 508, et *Chanson d'Antioche*, II, 239, note 3 ; Reinaud, *Invasions des Sarrasins en Fr.*, 1836, 39 ; Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mousket*, 1836-1838, II, 534, note ; Jonckbloet, *Guillaume d'Orange*, 1854, II, 44, 50, 56-64 ; Tarbé, *Foulque de Candie* 1860, 168 ; Guessard et Montaiglon, *Aliscans* (1870), ij, iv, viij ss. xij ; San Marte, *Ueber Wolfram's v. Eschenbach Rittergedicht* (1871), 31 ss ; K. Roth *Schlacht bei Alischanz* (1874), 30, 31 ; L. Demaison, *Aymeri de Narbonne* (1887), I, ccvij, II, *Table* ; G. Paris, *Manuel* (1890), 40 ; Gautier, *Épopées*, IV, 472 ; G. Rolin, *Aliscans* (1894), xlij-liv ; Wahlund et Feilitzen, *Enfances Vivien* (1895), *Table* ; A. Jeanroy, *Romania*, XXVI, 181, notes 1 et 2, 190, note 2, 195, 196, 201, 202, 204, etc. ; Ph.-Aug. Becker, *Altfranz. Wilhelmsage* (1896), appuie les doutes de Guessard et de Montaiglon, p. 50 ; l'auteur pense que les tombeaux d'Arles ont dû inspirer le chant de la défaite de l'Archant, *Südfranz. Sagenkreis* (1898), 56-8, 73 ; L. Saltet, *Bulletin de litt. eccl.* publ. par l'Institut Catholique de Toulouse, 1902, 56. Un certain nombre de savants ont cru voir dans la défaite d'*Aliscans* un écho de celle qu'a subi l'armée chrétienne sur l'Orbieu, en 793, ou une confusion entre cette lutte et d'autres livrées à Arles : cf., avec des passages déjà cités : E. Langlois, *Couronnement*, p. XXIX-XXX ; Nyrop, *Storia dell' Epopea Francese* (1888), 142 ; Gautier, *Hist. de la langue et de la lit. fr.*, de Petit de Julleville, I, 58, 73, 81, 82, 137, O. Densusianu, *Prise de Cordres*, ij, iv, xx, xxix, hésite à voir dans notre chanson un écho de la bataille sur l'Orbieu. P. Meyer a dit au premier tome de la *Romania*, p. 62 : » La tradition de la bataille d'Aliscans surtout est singulièrement corrompue. L'auteur n'avait plus la moindre idée de la géographie des pays où se passe l'action. » Le même savant dit dans les *Recherches sur l'épopée française*, 49 : « La bataille de Villedaigne, dont on croit retrouver le souvenir dans la légendaire bataille d'Aliscans » (*Romania*, XXXII, n. 2). Plus récemment (*Rom.*, XXXII, 607), il exprime un doute au sujet de l'opinion qui place le lieu de la bataille en Espagne, tout en reconnaissant qu'*Aliscans* doit avoir été substitué par les romanciers à l'ancien *Archant* ou *Archamp*.

géographie de la bataille a-t-elle subi un changement si surprenant ? Il nous semble que le caractère des deux passages d'*Aliscans* et du *Covenant* que nous venons de mentionner, et celui des chroniques et des vies de saints citées répondent à ces questions, du moins en partie, et indiquent que l'esprit religieux du moyen âge y est pour quelque chose. P. Paris a cru, et d'autres critiques l'ont suivi, que le point de départ de la légende de Vivien se trouvait dans les tombeaux des Aliscans [1]. Les Aliscans, au contraire, nous venons de le voir, apparaissent plutôt comme le terme d'un long voyage. La façon dont ce passage de la Catalogne au Rhône s'est accompli ressortira plus clairement d'un simple sommaire des étapes successives qu'a dû faire la légende.

Première étape (rédaction *A.* du *Willame* : l'action entière

---

P. Rasch, *Aliscans* xxiii (Diss. de l'univ. de Halle, 1902), à la dernière page, ne veut pas accepter notre théorie que la scène de la bataille est en Espagne. E. Langlois, *Table des Noms propres dans les Chansons de geste*, 1904, sous « Aleschans », ne fait que transcrire le mot : « Aliscamps » et dit, au mot « Archant » : « lieu où fut battu et tué Vivien » ; c'est déjà un progrès.

1. *Les grandes chroniques de France*, II, 276 ; cf. G. Paris, *Manuel*, 40. Il se peut bien que l'origine de la légende soit un tombeau, mais ce tombeau ne se trouvait assurément pas aux Aliscans. Ce qui est certain, c'est que l'Église a su tirer parti de la légende, et qu'on a fini par regarder Vivien comme un martyr : voir le dernier vers des *Enfances Vivien*, ms. de Londres : *Diex en ait l'ame, car il por dieu le fist* ; et aussi la rédaction en prose, Bibl. Nat. fr. 1497, *Vivien martyr et chevalier de dieu* (cité par L. Gautier, *les Épopées françaises*, IV, 478) ; *Aliscans*, 747-9, et bien d'autres passages. Par exemple, Albéric de Trois-Fontaines appelle Vivien martyr : Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, XXIII, 716. Il est devenu tellement facile de parler de notre héros comme d'un saint, qu'on lit même dans l'index de Pertz, *Monumenta Germ. hist.*, XXIII, *S. Vivianus* ! Pour se rendre compte du chemin parcouru par la légende du trépas de Vivien, on n'a qu'à comparer le récit de la première partie du *Willame* avec celui de saint Vidian : voir A. Thomas, *Vivien d'Aliscans et saint Vidian*, dans les *Etudes romanes dédiées à G. Paris*, 1891, p. 121-35, et M. L. Saltet, *S. Vidian de Martres-Tolosanes et la légende de Vivien*, dans le *Bulletin de litt. éccl.*, publié par l'Institut Catholique de Toulouse, février 1902. Remarquons en passant que cette légende de Martres a pu devoir son début en partie du moins au fait que le jeune héros mourant dans le voisinage de Tortose (écrit Tortolouse et même Toulouse), une confusion s'est peut-être établie entre cette ville et Toulouse.

est en Espagne [1]. Guillaume est à Barcelone avec sa femme, princesse sarrasine nouvellement convertie [2]. Vivien, cerné près de Tortose, mande son oncle qui part de Barcelone, subit une défaite complète à l'Archamp, endroit où son neveu vient de se battre et de mourir. Guillaume seul échappe, et emporte le corps d'un jeune neveu de sa femme. Il arrive à Barcelone. Sa femme a déjà rassemblé une nouvelle armée avec laquelle il repart et cette fois remporte la victoire [3].

---

1. Permis à qui voudra de rejeter notre première étape, qui cependant paraît bien fondée. Ce qui est certain, c'est que Guillaume et Guibourc apparaissent comme établis chez eux à Barcelone dans la partie la plus ancienne de la chanson. On pourrait tâcher d'esquiver la difficulté en disant que la présence à Barcelone de Guibourc est due à une erreur, une confusion du scribe, mais, outre que cette hypothèse est improbable, vu le caractère formel du témoignage, il est à remarquer que *Foucon*, dans un passage de grande valeur, parle de la présence de Guibourc à Barcelone. Si, dans l'étape suivante, Guillaume vient à *Barcelone* plutôt que d'aller comme de raison à Tortose, où est Vivien, c'est précisément que le fait qu'il partait de Barcelone pour secourir son neveu étant fortement enraciné dans la légende, il fallait le respecter. Toute la légende d'Orange a l'air d'un portique ajouté à l'édifice après coup. Ce qui demande à être expliqué dans la vie épique de Guillaume, ce n'est pas Barcelone, mais Orange. Si à une date reculée, on a donné comme lieu de naissance à Guillaume Narbonne, ce n'est pas pour qu'il fasse de la Provence le théâtre de ses exploits, mais plutôt pour qu'il passe les Pyrénées, lui, le champion par excellence des chrétiens contre les infidèles, et pour qu'il subjugue l'Espagne.

2. La chanson comprend plusieurs traits qui indiquent que Guibourc est une nouvelle convertie.

3. Cette fin de la chanson « primitive » ne se trouve plus dans aucune source. Elle s'impose cependant. Il est généralement admis qu'*Aliscans* et *Foucon* sont deux continuations d'un poème ancien perdu. Le dénouement qu'offre la première de ces chansons n'est pas celui de la chanson perdue, car il est tiré du *Renoart*. Le dénouement de *Foucon* ne peut non plus être pris en considération. Tout ce que nous savons, c'est que la chanson perdue finissait nécessairement par une victoire des chrétiens, et aussi que cette victoire était remportée sur l'emplacement même de la défaite. Tout, même dans les remaniements éloignés, indique ce dernier trait. Chose fort curieuse, les éléments de cette étape « primitive » de la bataille de l'Archamp se retrouvent dans un passage d'Orderic Vital, *Hist. eccl.*, éd. Le Prévost (*Soc. de l'Hist. de France*), V, 19-23. M. Densusianu a le mérite d'avoir insisté sur la ressemblance entre ce récit et *Aliscans* (voir *Prise de Cordres*, XLVI-XLVIII). Remar-

Deuxième étape conservée dans les *Nerbonesi* et dans *Foucon* : l'action est en Espagne et à Orange. Le héros est à Orange, quand son neveu lui mande de Tortose qu'une invasion des terres de « l'Espagne » se prépare. Guillaume rassemble une armée et se rend à Barcelone, en laissant sa femme à Orange. Vivien, cerné près de Tortose, envoie au dernier moment un messager à son oncle, qui part de Barcelone, subit une défaite écrasante à l'Archamp, où son neveu lui-même vient de succomber. Il se sauve seul du champ de bataille, et revient à Orange, où sa femme a déjà rassemblé une nouvelle armée. Il repart, retrouve l'ennemi encore à l'Archamp, et remporte une victoire.

Troisième étape : l'action est en Espagne et à Orange. Guillaume est à Barcelone, on ne sait pourquoi. Les événements qui suivent son départ de cette ville sont comme dans la seconde étape. Cette étape n'existe dans aucun monument.

Quatrième étape (conservée dans la rédaction *B* et dans le ms. de Boulogne du *Covenant*) : l'action est à l'Archamp et à Orange [1]. La mention de Barcelone n'étant plus compréhensible, on l'omet. On a oublié que l'Archamp est dans le voisinage de cette ville. On a un souvenir un peu vague que l'Archamp est en Espagne. Guillaume étant à Orange, est mandé par Vivien, cerné par les Sarrasins à l'Archamp. Il se rend à son appel, subit une défaite com-

---

quons que le *Willame*, rédaction *A*, appuie l'hypothèse du savant éditeur. Encore un point, la bataille de Fraga, dont il s'agit dans le passage d'Orderic s'est livrée entre l'Èbre et la Sègre, pas très loin du champ où Guillaume a subi sa défaite et où Vivien a trouvé la mort. Orderic dit que l'endroit s'appelle Champ Dolent (*l. c.*, p. 20). Les noms de *Bertrannus*, et de *n'Aimarus de Narbona* (p. 21) ont pu aider à rappeler à l'esprit d'Orderic la *cantilena* de Guillaume dont il dit ailleurs (*l. c.*, tome III, p. 5) « vulgo canitur a joculatoribus ». Examinée en rapport avec la conclusion que nous venons de suggérer à la chanson primitive, l'hypothèse de M. Densusianu paraît fort vraisemblable, et mérite du moins un examen approfondi.

1. M. Ph.-A. Becker a parlé plusieurs fois de la bataille primitive de l'Archamp. Son analyse de la bataille se trouve convenir assez bien aux événements de ce que nous avons appelé la rédaction *B* du *Willame*, et montre chez l'auteur une grande pénétration. Voir, par exemple *Der südfranzösische Sagenkreis* (Halle, 1898), pp. 57-58.

plète et se sauve seul à Orange. Ayant peur d'un siège il va à la cour afin d'y demander du secours. La suite est tirée du *Renoart*. A l'ancienne victoire, remportée grâce aux prouesses de Guillaume, se substitue une victoire due presque entièrement à Renoart.

Cinquième étape (conservée en grande partie dans le *Covenant* et dans *Aliscans*) : l'action est à l'Archamp, appelée aussi *Aliscans*, et à Orange. Vu le peu d'heures qu'il faut au héros pour se rendre au champ de bataille, on a fini par croire que l'Archamp est près d'Orange et on le place à l'ancien cimetière d'Arles. Vivien, cerné par l'ennemi à l'Archamp ou à Aliscans, appelle son oncle à son secours. Celui-ci part d'Orange, arrive au champ de bataille, y subit une défaite complète, se sauve seul à Orange, que les Sarrasins assiègent immédiatement. Il réussit à passer à travers les lignes ennemies, se rend auprès du roi. La suite est tirée du *Renoart*, agrémentée d'épisodes pris à d'autres sources.

Sixième étape (conservée dans le *Willehalm*) : l'action est à l'Archamp ou Aliscans et à Orange. Pour le traducteur, l'emplacement de la bataille est dans un cimetière, évidemment peu éloigné d'Orange. Il parle des tombeaux de pierre au milieu desquels les deux armées luttent. Vivien dans ce poème part d'Orange en même temps que son oncle [1]. La fin du poème est tirée du *Renoart* [2].

Telles sont les étapes principales de la légende de la bataille de l'Archamp. On y voit clairement une marche progressive de l'Espagne à Orange. Une influence que nous ne pouvons pas bien préciser a peu à peu attiré vers le Rhône le théâtre de cette lutte célèbre, et partant, celui des exploits de Guillaume.

La seconde étape, qui offre la suite géographique : Orange, Barcelone, Archamp, Orange, Archamp, est justifiée, sauf pour la fin, par les *Nerbonesi* et par *Foucon*. Dans ces deux monuments la vengeance que nous avons supposé avoir constitué la

1. Le *Willehalm* dit que Guibourc a envoyé Vivien au champ d'Aliscans : 60,9 ss; cf. 13,5 ss.

2. Quoique nous ayons placé le *Willehalm* dans la 6e étape pour ce qui concerne la bataille dont il s'agit, la fin du poème renferme bien des traits fort anciens.

conclusion du poème primitif, a été remplacée par une autre.

La différence entre la troisième et la quatrième étape marque l'ascendant définitif d'Orange. On a omis toute la fin de la vieille chanson, et on a greffé sur ce qui restait les principaux événements d'une autre chanson, le *Renoart*, dont l'action presque entière se passe à Orange. Rien ne montre plus clairement le triomphe de cette ville dans la légende. Pour l'ancienne fin, elle a dû être assez faible, car elle a été remplacée à deux reprises : dans *Aliscans*, et dans *Foucon de Candie* [1].

Le *Willame* conserve côte à côte la première et la quatrième étape de la légende. La version dont *B* est tiré différait déjà beaucoup de la source d'*A*, son original. Elle avait perdu son début, c'est-à-dire, toute mention de Barcelone, et sa conclusion avait été remplacée par celle du *Renoart*. Rien ne restait, si ce n'est le départ de Guillaume pour l'Archamp, sa défaite et sa fuite.

La cinquième étape (*Aliscans*) diffère de la quatrième en ceci, qu'on y applique le nom Aliscans au champ de bataille, tout en employant concurremment le nom Archamp ou Archant. Dans cette étape, l'Espagne n'a plus rien à faire avec l'action, qui se déroule toute entière dans le voisinage d'Orange. *Aliscans* garde l'impression primitive que le champ de bataille est près de la ville d'où le héros est parti ; Barcelone éliminée, cette ville ne peut être autre qu'Orange. Le héros en part et se rend au lieu du combat dans le peu d'heures qu'il mettait autrefois pour aller de Barcelone à Tortose [2], de sorte que les mots qu'il dit en revoyant, après sa défaite, les murs de sa ville : *A com grant joie m'en issi avant ier*, mots qui peuvent conserver une leçon fort ancienne, indiquent que la bataille s'est livrée à peu de distance d'Orange. Grâce aux déplacements suc-

---

1. Ce dernier poème est, au point de vue géographique, bien intéressant, et appuie la localisation de la bataille de l'Archamp à Tortose. *Foucon* ne fait que pousser plus loin dans le pays ennemi, les conquêtes des Narbonnais. Candie est Gandia, ville maritime du royaume de Valence, et Arrablois, qui est évidemment dans le voisinage de Candie, doit être l'Orabloi mentionné dans le *Roland* de Châteauroux, p. 228, comme endroit voisin de l'Archamp, Balaguer, Port Palart et Tortelose (Tortose). Tout cela se tient.

2. Voir *Origin of the Cov. Viv.*, pp. 50 51, et cf. 37.

cessifs, le champ de bataille s'est localisé sur le Rhône, à Arles [1]. On a omis tout le début du poème, qui parlait de Barcelone et de l'Espagne. Ainsi s'explique le commencement abrupt d'*Aliscans* [2]. Ajoutons en passant, que si l'on choisit dans le *Willame* le moment qui correspond aux premiers vers d'*Aliscans*, on ne trouvera aucune mention de Barcelone dans tout le reste du poème.

La sixième étape (*Willehalm*) nous montre Vivien partant d'Orange avec son oncle, et se rendant au lieu du combat, qui est parsemé de tombes fort anciennes [3]. C'est au milieu de ces tombes que l'armée chrétienne subit une défaite écrasante. On est clairement aux Aliscans d'Arles.

La légende primitive s'est altérée non seulement dans sa géographie, mais aussi dans ses personnages. On peut se rendre facilement compte de la distance qui sépare *Aliscans* de ses sources, en suivant le sort, par exemple, des neveux de Guillaume dans les étapes successives de la légende. Dans *A*, tous les neveux meurent, aucun n'est pris [4]. Selon les *Nerbonesi*, huit périssent, et trois sont pris [5]. Selon Foucon, un seulement

---

1. Nous avons dit ici-même, XXVIII (1899), 129 : « Je ne crois pas que l'*Aliscans* primitif, s'il a existé une chanson primitive de ce nom, eût quoi que ce soit à faire avec Arles, et il me semble que toute la géographie d'*Aliscans* est à refaire. »

2. On a beaucoup parlé de ce début comme d'une des beautés de l'art épique : Gautier, *Epopées* IV, 468-70; aussi, Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la lit. fr.*, I, 102; Jonckbloet, *Guill. d'Orange*, II, 43, 53, 54; Guessard et Montaiglon, *Aliscans*, XXXVI. On savait bien qu'un tel début était sans exemple, mais on fermait les yeux à ce fait, et on allait jusqu'à supposer que les poètes avaient écrit le *Cov.* comme introduction à *Aliscans* plutôt que d'admettre qu'on avait affaire tout simplement à une chanson tronquée. On ne peut, assurément, nier la grande beauté du début du poème, seulement il ne faut pas y voir un effet conscient de chanson primitive.

3. *Willehalm*, 13,5, ss., 60,9 ss., 386,6 ss; 259,6 ss. 394,20 ss., 437,20, ss.

4. C'est à M. Rolin que revient l'honneur d'avoir été le premier à dire que, primitivement, tous les héros mouraient, sauf Guillaume : voir son éd. du poème, p. lix. M. Becker, qui critique M. Rolin en ceci, a tort (*Zeitsch. f. romanische Phil.*, XIX, 112).

5. Les *Nerbonesi* font périr avec Vivien les sept fils de Guibert. M. Jeanroy (*Romania*, XXVI, 192) dit qu'aucun des cousins de Vivien, sauf Guichard et Gui, n'apparaît dans les *Nerbonesi*. On trouve cependant Girart aussi, sous le

meurt — à moins qu'on ne tienne compte d'un certain Guerin, qui paraît être un parent de Vivien — et trois sont pris [1]. La rédaction *B* du *Willame* en fait périr un seul et prendre cinq [2].

---

nom de Guicciardo. Trois des cousins étant ainsi présents, on ne voit pas clairement pourquoi M. Jeanroy croit que l'auteur des *Nerbonesi* remplace les sept cousins par les sept fils de Guibert. M. Becker, *Quellenwert*, 40, note, est d'avis que l'auteur a inventé les sept enfants de Guibert ; il se peut cependant que le Rinieri, fils de Guibert selon les *Nerbonesi* soit le Reiner du *Willame* (voir 1722, 2372, 2484, 3054) ; un certain Rainier, qui a l'air d'être de la parenté de Vivien, meurt en même temps que Girard dans le *Roman d'Arles*, 1039 ss. Un autre fils de Guibert selon les *Nerbonesi* (II, 156), Milon, est peut-être le Milon d'*Aliscans* (voir 4294, éd. Rolin), et du *Willehalm*, 14,22. L'Ugonetto des *Nerbonesi*, (p. 159) est peut-être Hunaut de Saintes (*Aliscans*, v. 1885 ; le ms. *M* porte Uigdolins). Un autre fils de Guibert, Namerighetto, vient certainement d'une source française : voir G. Paris, *Mélanges L. Couture* (Toulouse, 1902) 354, 355. Remarquons que le *Willehalm* parle de sept princes qui perdaient la vie dans la bataille, 297,26,27. Il est possible qu'un souvenir des sept fils de Guibert se cache sous ces vers. Comme cette hypothèse n'est pas susceptible de démonstration, nous n'avons pas compté ces sept héros dans la liste des neveux tués selon ce poème.

1. M. Jeanroy, *l. c.*, 197, croit que ce Guérin était le frère de Vivien ; selon M. Becker, *Südfranz. Sagenkreis*, 40,57, si nous le comprenons bien, Guérin serait son père. Nous n'acceptons ni l'une ni l'autre de ces hypothèses.

2. Les cinq prisonniers sont (1720 ss.) Bertram, Guielin, Guischard, Galter de Termes et Reiner ; cf. 2483 ss. 3049 ss. ; les trois premiers sont nommés aux vv. 2255 ss., 2518 ss. Après le v. 3054, Reiner ne paraît plus mais son nom est remplacé par celui de Girard ; cf., 3152 ss. et 3454 ss. On serait tenté d'ajouter Guiot à cette liste, car il est pris, 2071 ss. Tout indique cependant que le nombre des prisonniers n'est que de cinq. Discuter comme il faudrait ce personnage prendrait trop de temps. Remarquons cependant qu'il ne paraît jamais concurremment avec Guischard : là où l'on mentionne l'un dans une liste, on ne mentionne pas l'autre. Guibourc par exemple, aux vv. 2336 ss., demande des nouvelles de Guiot et des autres neveux, mais elle ne mentionne pas Guichard, le seul dont le nom manque ; il est assez clair que Guiot n'a rien à faire avec la rédaction *B*. Là, par exemple, où Guibourc parle de son adoubement (le passage que nous venons de mentionner, 2336 ss.), elle dit qu'elle lui a confié l'enseigne du roi Mabon, le cheval d'Olivier et le hauberc et le heaume de Tibaut. Nous avons déjà assisté à l'adoubement du jeune héros (1540 ss.), où rien ne cadre avec ces données. Loin de porter le hauberc et le heaume du célèbre Tibaut, il porte « une petite broine » et un « petit healme ». Guiot appartient évidemment

Selon *Aliscans*, un périt, sept sont pris. Enfin, selon le *Willehalm*, deux périssent et huit sont pris [1]. Il est indubitable que tous les neveux mouraient primitivement, et qu'une pieuse tendresse les a fait revivre. Le nombre des prisonniers offre un indice de l'ancienneté des versions de la bataille de l'Archamp, et paraît même plus significatif que celui des morts. Voici un tableau où les six sources mentionnées sont rangées selon le nombre des prisonniers :

	Tués	Prisonniers.
Rédaction *A* du *Willame* :	3	0
Storie Nerbonesi	8	3
Foucon de Candie	1	3
Rédaction *B* du *Willame*	1	5
Aliscans	1	7
Willehalm	2	8

Le *Moniage II* mentionne quatre prisonniers, un tué.

Cette question des prisonniers d'*Aliscans* fournirait assez de matière pour un article à part. Tout le monde sait, par exemple, qu'un des problèmes les plus épineux du poème se trouve dans la scène de l'arrivée du héros à Orange après sa défaite. Guibourc lui demande trois fois ce que sont devenus ses neveux [2]. Il répond deux fois qu'ils sont tous morts, mais la troisième fois il dit que Vivien seul est mort, et que les autres sont prisonniers des Sarrasins dans une nef. Sans entrer dans une longue discussion, on peut citer le *Willame* comme offrant une explication satisfaisante. On a peut-être conservé côte à côte les réponses de Guillaume dans le poème primitif et dans son dérivé. En effet, la seule réponse possible selon *A*, qui reflète la version primitive, serait celle que fait Guillaume d'abord : *Nul n'en i a n'ait la teste copée* (*Aliscans*, 1828); tandis que sa troisième réponse — que Vivien seul est mort et que les autres sont enfermés dans une nef — conviendrait parfaite-

à la rédaction *A*, car Vivien le mande expressément dans le passage solennel (678 ss.). Pour ces raisons et pour plusieurs autres, nous ne mettons pas Guiot au nombre des prisonniers selon *B*.

1. Ceux qui meurent sont Vivien et Milon : pour les huit prisonniers, voir 258, 22 ss,.

2. M. Rolin, *l. c.* pp. lvii-lix, parle de cette difficulté ; de même M. Becker, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XIX, 113.

ment aux récits des cinq autres versions ci-dessus citées. Il y a encore une difficulté dans la même scène d'*Aliscans* qui se trouve résolue par le témoignage du *Willame*. Les critiques se demandent depuis longtemps comment le héros sait que les Sarrasins ont fait prisonniers plusieurs de ses neveux. Le *Willame* dit qu'on les prend sous ses yeux : *Veant le cunte, les meinent as chalans* (1724).

On se rend compte dès à présent du développement de la légende de la bataille de l'Archamp. On y remarque dans chaque étape nouvelle des mœurs plus douces, toutes les indications enfin d'une évolution qui est une décadence. Du récit, sans doute bref et terrible, où Vivien et deux ou trois autres des neveux de Guillaume périssent, on en a fait un où lui seul meurt, et où les autres sont pris. On s'intéressait tant à ces jeunes héros qu'on ne pouvait se résigner à les faire tous mourir. Encore un point : Vivien lui-même, qui, à l'origine, mourait seul et sans avoir vu son oncle, et dont le corps n'était pas même retrouvé, reçoit, selon la version nouvelle, les consolations de son oncle, et celles de la religion, avant d'expirer. Dans les versions successives, le nombre des neveux emprisonnés va en s'augmentant de trois à cinq, puis à sept, puis à huit. Plusieurs de ces nouveaux « prisonniers » sont tirés peut-être de la liste des héros qui, originairement, accompagnaient Guillaume dans l'expédition de revanche à la fin de la chanson primitive. Ces neveux s'étant ainsi multipliés, on les fait libérer par Renoart, dont on greffe les exploits sur les débris du poème souvent rajeuni [1]. Le théâtre de l'ancienne chanson était l'Espagne, celui des exploits de Renoart, le voisinage d'Orange. Cette ville avait déjà été favorisée par le mouvement centralisateur du cycle. L'esprit religieux aidant, on finit par placer aux Aliscans d'Arles, célèbre cimetière, l'emplacement de la bataille, dont le théâtre primitif avait été à l'Archamp, en Espagne. Déjà au XIe siècle, et peut-être avant, la légende avait peuplé ce cimetière des morts de Roncevaux [2]. C'était tout

1. Il faut admettre cependant que le *Renoart* est très ancien. Il existe dans le *Willame* des indications que les événements du *Renoart* sont censés avoir lieu sous Charlemagne.

2. Le faux Turpin, chap. xxviii, dit que beaucoup de héros morts à Roncevaux ont été enterrés *in Aylis campis*. Cette chronique suivait une légende déjà établie.

indiqué. Dès que l'Archamp se mit à dévier vers Orange, il était inévitable que l'imagination populaire fît du cimetière d'Aliscans le théâtre de cette lutte où tant de chrétiens trouvèrent la mort. Cela serait peut-être arrivé même si le mot « Archamp » ou « Arcant » n'avait pas eu de ressemblance avec les mots « Arles », « Arleschamps », « Alischamps », et « Aliscans ». Étant donné cette resemblance, l'identification s'imposait [1].

Peut-on déterminer à quelle époque cette identification eut lieu ? Évidemment cela n'a pas été avant 1130, date vers laquelle on a écrit le *Codex de Saint-Jacques de Compostelle* [2]. Ce livre est un guide destiné aux fidèles qui voulaient faire le pèlerinage de Saint-Jacques; il y est parlé du cimetière d'Aliscans [3]. L'auteur paraît bien renseigné sur la vie de Guillaume [4]. Il est fort probable que si la bataille de l'Archamp était censée avoir eu lieu sur l'emplacement ou dans le voisinage du cimetière, l'auteur dévot n'aurait pas manqué une si belle occasion de le dire. Il nous avertit des morts de Roncevaux [5], mais il ne dit mot de notre bataille en parlant du cimetière d'Arles. De même, on ne trouve, à notre connaissance, rien qui rattache le nom de Guillaume au cimetière dans les récits, tels que la vie d'Ardo, le poème d'Ermoldus, la vie de saint Guillaume, les chroniques de l'Astronome, du moine de Saint-Gall. Orderic Vital (vers 1135) cite la vie de saint Guillaume d'après la *Vita* (rédigée

---

1. Nous croyons que la légende de Vivien a dû comprendre un second nom de lieu ressemblant de plus près au mot « Alischamps ».

2. Pub. par F. Fita et J. Vinson, Paris, Maisonneuve, 1882.

3. P. 21 : « Inde visitandum est, juxta Arelatem urbem, cimiterium defunctorum, loco qui dicitur Ailiscampis....Tot ac tanta vasa marmorea, super terram sita, in nullo cimiterio nusquam possint inveniri excepto in illo. »

4. La p. 27, par exemple, nous offre la première mention, à notre connaissance, de la prise de Nîmes par notre héros : « Igitur ab his qui per viam Tolosanam ad S. Jacobum tendunt, beati confessoris Guillelmi corpus est visitandum. San[c]tissimus namque Guillelmus signifer egregius comes Caroli Magni regis extitit non minimus, miles fortissimus, bello doctissimus. Hic urbem Nemausensem, ut fertur, et Aurasicam, aliasque multas, christiano imperio sua virtute potenti subjugavit, » etc. On remarquera dans ce passage les mots *ut fertur*, et *aliasque multas*.

5. Pp. 15, 43, 44.

vers 1120), sans rien dire du cimetière. La translation du corps de saint Guillaume, qui a eu lieu en 1139, a sans doute été précédée d'une période assez longue pendant laquelle les partisans du monastère de Gellone recherchaient pieusement tout ce qui pouvait agrandir la renommée de leur patron. La lutte entre ce monastère et celui d'Aniane avait continué avec acharnement pendant tout le XIe siècle. On faisait flèche de tout bois, et, si l'identification de l'Archamp avec les Aliscans d'Arles avait déjà eu lieu, il serait incroyable que les moines de Gellone l'eussent passée sous silence, eux qui avaient eu l'audace de fabriquer la *Vita* et la fausse charte du 14 décembre 804 [1]. Avec quel orgueil, les partisans de Gellone auraient-ils indiqué les Aliscans d'Arles, cet endroit sacro-saint, si leur héros y avait lutté pour la chrétienté ! Cela aurait été un de ses titres les plus clairs à la vénération de l'Église. La légende populaire non plus n'aurait pas manqué d'en tirer parti au profit de Guillaume, elle qui était allée jusqu'à Roncevaux trouver des martyrs pour peupler ce cimetière.

Si l'Archant n'a pas été identifié avec les Aliscans avant le commencement du second tiers du XIIe siècle, l'identification est chose accomplie avant le commencement du XIIIe siècle. Pour se rendre compte de ce fait, on n'a qu'à considérer le témoignage du *Willehalm*, d'*Aymeri de Narbonne*, de Gervais de Tilbury, de Michel de Morèze et de Gui de Bazoche. Wolfram von Eschenbach, par exemple, qui traduisit *Aliscans* vers 1220, dit à plusieurs reprises que le champ de bataille est parsemé de tombeaux de pierre. Il connaît aussi la légende selon laquelle le Christ lui-même aurait consacré le champ des morts. Pour qu'il ait mis ces choses dans son poème, il faut qu'il les ait connues, soit par son original, soit — ce qui est plus probable — par des légendes populaires. Ces légendes ont pu trouver un de leurs points de départ dans les récits dévots qui ont précédé et suivi l'élévation de Guillaume de Gellone au rang des bienheureux. A quelle date a-t-on commencé à croire que Vivien était

1. Pour cette charte, voir *Cartulaire de Gellone*, Montpellier, 1898 p. 144 ; à la p. 209, se trouve une autre fabrication, sous la date du 28 déc. 807. La vie d'Ardo et les autres chartes au sujet de la fondation de Gellone, ont été imprimées dernièrement : *Cartulaire d'Aniane*, Montpellier, 1900.

enterré aux Aliscans, et que lui et son oncle y avaient subi leur grande défaite ? Toute date précise, dans l'état actuel de nos connaissances, serait conjecturale. On peut indiquer, sans préciser davantage, le milieu du XIIe siècle.

Quoi qu'il en soit des dates, nous croyons avoir démontré les deux propositions suivantes qui ressortent des textes : le champ de bataillle de l'Archant se trouvait à l'origine en Espagne, probablement entre Barcelone et Tortose ; c'est seulement par l'effet d'une altération profonde de la légende qu'il a été transporté sur les bords du Rhône, et que le héros d'*Aliscans* peut dire, sans blesser la vraisemblance, au moment de revoir les murs d'Orange :

A com grant joie m'en issi avant ier.

Raymond WEEKS.

(*A suivre.*)

MÉLANGES

L'INSCRIPTION EN VERS DE L'ÉPÉE DE GAUVAIN

Dans un récent article de la *Romania* (ci-dessus, p. 98), j'ai rapporté quatre copies, plus ou moins différentes, de cette inscription. Miss J. L. Weston a bien voulu m'avertir que Sir Fr. Madden en a cité une cinquième d'après un ms. appartenant à un particulier, dans les notes de son édition du poème anglais *Syr Gawayne* (p. 343) [1]. Je traduis la note de Fr. Madden, faisant remarquer que ce nouveau texte correspond exactement à celui que M. Fletcher a tiré de la *Polistorie*, sauf qu'il est précédé de diverses indications, en latin, sur les dimensions de l'épée :

Dans un ms. ayant appartenu au Dr Macro, nº 18, maintenant en la possession de M. Hudson Gurney [2], écrit sous le règne d'Édouard Ier, j'ai été le premier à découvrir la curieuse note qui suit, écrite au fol. 42, relative à l'épée de Gauvain : *Hec est forma gladii Walwyn militis : a puncto usque ad hilte 53 pollices; hyfte continet .ij. pollices et dimidii* [3]; *manicle prope .ij. pollices; pomes continet prope 8 pollices; latitudo 5 pollices, longitudo in toto continet 66 pollices et dimidii unde scribere* [4] *in canello gladii :*

1. *Syr Gawayne*, a collection of ancient romance-poems, by scotish and english authors, relating to that celebrated Knight of the Round Table, with an introduction, notes and a glossary, by Sir Frederic Madden (London, MDCCCXXXIX. Bannatyne Club).

2. Le Rev. Cox Macro mourut en 1767. Il possédait une belle collection de manuscrits dont une partie avait appartenu à l'antiquaire Sir Henry Spelman, d'autres provenant de l'abbaye de Bury. En 1819, ces manuscrits, qui étaient alors la propriété de John Patteson, membre du Parlement, furent vendus à un libraire qui à son tour, les mit en vente. Un certain nombre furent acquis par Hudson Gurney (de Keswick Hall, près Norwich), dans la famille de qui ils sont restés. Voir *The Macro Plays*, edited by F. I. Furnivall and A. W. Pollard, London, 1904, p. IX (*Early english Text Society*, Extra-Series, vol. XCI).

3. Corr. *dimidium*, ici et plus bas.

4. *Scribitur* ?

Jeo su forth, trenchaunt et dure.
Galaan me fyth par mult grant cure.
Catorse anz [1] Jhesu Cristh
Quant Galaam me trempa et fyth.
Sage feloun deyt homme dutyr
Et folh feloun eschwer,
Folh deboneyre deporter
Et sage deboner amer.

P. M.

UNE NOUVELLE VERSION DU FABLIAU DE *LA NONNETTE*

Le Psautier, conte bien connu de La Fontaine [2], n'est pas un des moins spirituels ni des moins joliment tournés de l'œuvre du poète. Le titre cependant surprend quelque peu le lecteur, quand il voit que le *psautier* dont il s'agit, est non pas un recueil de psaumes, mais un voile de nonne. Le mot n'existe plus dans ce sens en français ; il n'y a sans doute jamais existé [3], et La Fontaine paraît bien l'avoir emprunté à Boccace [4] en même temps que le fond de son histoire. Le texte de Boccace est le suivant : « e credendosi tòr certi veli piegati, li « quali in capo portano, e chiamanli il *saltero*, le venner tolte « le brache del prete. » En s'inspirant de ce passage, La Fontaine a, du reste, soin de nous dire que l'expression *psautier* n'est plus de son temps :

...certain voile aux nonnes familier
Nommé *pour lors* entre elles leur *psautier*.

Au moyen âge le mot est inconnu avec ce sens. Du Cange ne le mentionne pas en latin ; Godefroy en cite un exemple français [5] qu'il prend dans Sainte-Palaye [6], et en donne cette définition : « sorte de voile de religieuse » ; mais il est à remarquer que cet exemple tiré de l'*Apologie pour Hérodote* [7], se rapporte à une analyse de ce même conte de Boccace, dont La

1. Suppl. [*aveyt*], d'après le *Polistorie*.
2. Quatrième partie, conte 7.
3. Richelet, le *Dictionnaire de Trévoux* et Littré font uniquement allusion au conte de La Fontaine ; le *Dictionnaire général* n'enregistre pas ce sens, avec grande raison, pensons-nous.
4. Journée IX, nouvelle 2.
5. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. X, p. 443, col. 1.
6. *Dictionnaire de l'ancien français*, t. VIII, p. 475.
7. Éd. Ristelhuber (1879), t. II, p. 22.

Fontaine a fait son *Psautier*. L'auteur de l'*Apologie*, Henri Estienne, nomme Boccace, et ne manque pas de montrer combien peu lui est familier le terme qu'il emprunte au conteur italien : ce n'est que dans *quelques lieux*, dit-il, que *certains voiles* sont appelés *psautier*.

Les anciens traducteurs ont, il est vrai, conservé le mot italien. Laurent de Premierfait qui, le premier, a donné en 1414 une version française un peu allongée du Décaméron, faite non pas d'après l'italien, mais d'après une traduction latine aujourd'hui perdue du cordelier Antoine d'Arezzo [1], affuble le mot latin *psalterium* d'une terminaison française, sans avoir l'air de se douter que ce mot équivaut au français *psautier*; il ajoute que c'est là une expression italienne : « lesquelz voiles l'en « appelle *psalteres*, *a guisè italienne* [2]. » Antoine Le Maçon dont la traduction parue au XVIe siècle a servi de base jusqu'à nos jours à la plupart des éditions françaises du Décaméron, traduit littéralement : « et pensant prendre certains voylles pliez « qu'elles portent sur la teste qu'on appelle le *psaultier*, il luy « advint de prendre les brayes du prestre [3]. » Il ne s'ensuit pas que le mot *psautier* fût alors français dans ce sens.

---

1. P. Paris, *Les mss. françois de la Bibliothèque du roi*, t. I (1836), p. 238-245; A. Hauvette, *De Laurentio de Primofato* (1903), p. 63 et suiv.

2. Bibl. nat., ms. fr. 239, fol. 248 *b*. — Nicolas de Troyes qui, dans son *Grand Parangon des nouvelles nouvelles* (1535-1537) a inséré ce conte de Boccace (Bibl. nat., ms. fr. 1510, fol. 334 v°-337 r°), a supprimé l'allusion au *psautier* : « cuydant prendre ses voilles et ses curvechez que elle portoit de « jour dessus la teste comme les autres nonnains, print d'aventure les brayes « de ce prestre. » Dans l'introduction qui précède son édition du *Parangon des nouvelles honnestes et delectables* (Paris, Gay, 1865), Émile Mabille prétend que la traduction qui a fourni un certain nombre de nouvelles de Boccace au *Parangon* et au *Grand Parangon* est originale et a été faite sur l'italien. Nous croyons au contraire avec M. Hauvette (*loc. cit.*, p. 97-98) que cette traduction dérive de la version latine d'Antoine d'Arezzo par l'intermédiaire de Laurent de Premierfait. En effet, pour nous en tenir uniquement au récit qui nous occupe, il est à noter que le texte du *Grand Parangon* et celui de Laurent offrent l'un et l'autre deux longs discours de l'abbesse qui n'existent pas dans Boccace, et ne peuvent s'expliquer que par une origine commune.

3. Éd. de 1545 (Paris, Estienne Roffet), fol. 209 r°; voy. de même l'édition de 1569 (Paris, Claude Richard, 1 vol. en 2 tomes avec pagination continue), t. II, fol. 519 r°.

D'autre part, si nous considérons les autres versions de ce conte qui sont indépendantes de Boccace, et relisons le *dit* ou plutôt le fabliau de *La Nonnette* [1], œuvre de Jean de Condé, qui offre au XIVe siècle, avec additions et modifications, le thème originel adopté plus tard par Boccace, nous verrons que là non plus il n'est pas question de *psautier*, mais bien de *cuevrekief*. La farce du XVe siècle qui semble dériver plus ou moins directement de ce fabliau [2], ne parle que de *hault de chaulces*. Morlini enfin qui, au commencement du XVIe siècle, a conté l'histoire assez succintement dans une de ses nouvelles latines [3], emploie simplement le mot *calantica*. Jusqu'à preuve du contraire, Henri Estienne et La Fontaine peuvent donc être considérés comme les seuls auteurs qui aient jamais, pour désigner le voile des religieuses, employé en français le mot *psautier*, que tous deux ont reproduit directement d'après l'italien, comme l'avaient déjà fait les traducteurs de Boccace.

S'il fallait une autre preuve de cette assertion, nous la trouverions dans le nouveau texte que nous publions ici du fabliau de *La Nonnette*, où seul figure encore le mot *cœuvrechief*. Mentionnée par Robert [4], par Rothe [5], par Le Clerc [6] et par Scheler [7], cette version aurait pu prendre place dans notre *Recueil des fabliaux*, bien qu'elle ne se rencontre pas sous forme isolée. Elle se trouve, avec quelques variantes, dans les deux rédactions de *Renart le Contrefait* [8], dont la seconde est un remaniement, par-

---

1. Publié par Ad. Tobler, *Gedichte Jehans von Condet* (*Literarischer Verein in Stuttgart*, 1860), p. 169-176; par A. Scheler, *Dits et Contes de Beaudoin et de Jean de Condé*, t. II, p. 271-279; et par A. de Montaiglon et G. Raynaud, *Recueil général des fabliaux*, t. VI, p. 263-269.

2. Leroux de Lincy et Fr. Michel, *Recueil de farces, moralités et sermons joyeulx*, t. II (1837), 14e pièce, sous le titre de *Sœur Fesne* (lisez *Fesue*). Le ms. La Vallière (Bibl. nat., fr. 24341) porte comme titre : *L'abbesse et les sœurs*.

3. *Hieronymi Morlini parthenopei novellæ, fabulæ, comœdia* (Bibl. elzévirienne, 1855), p. 82-83 (nouv. 40).

4. *Fables inédites...* (1835), t. I, p. CXXXIX.

5. *Les romans du Renard* (1845), p. 494.

6. *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII (1856), p. 83.

7. *Loc. cit.*, t. II, p. 438.

8. Bibl. nat., mss. fr. 1630, fol. 54 *a* (ms. *A*); 370, fol. 45 *a* (ms. *B*). — Sur les deux rédactions de *Renart le Contrefait*, voy. P. Meyer,

fois très profond, de la première. Ce n'est toutefois pas le cas pour notre fabliau. Nous donnons la seconde rédaction (*B*), complétée au besoin par la première (*A*), dont nous mettons en notes les variantes. Parmi ces variantes, deux tout particulièrement sont à signaler, où le mot *laniere* devenant *naliere* (vv. 15 et 37, en var.) offre un cas curieux de métathèse réciproque des liquides *l* et *n*.

Ajoutons que notre nouveau texte représente de beaucoup plus près que celui de Jean de Condé, dont il est contemporain [1], la source de Boccace et par suite de La Fontaine. Quant à cette source même, sans remonter comme le fait Landau [2] à la *Légende dorée* et à une mésaventure de saint Jérôme, elle appartient à cette littérature populaire née de la tendance à ridiculiser le clergé et les gens de religion, à laquelle nous devons bien d'autres contes analogues [3].

[LA NONNETTE]

Une abbesse jadis estoit
Sote, qui par amour amoit.
Ung soir ot couchié privément
Avecques lui ung sien amant ;
Cest soir après son resveillier
Oÿst ung huys desveroullier
Et une nonnain o ung prestre
De faire follour toute preste :
Ne voult qu'en venissent a chief.
Lors voult prendre son coeuvre-[chief
Pour eulx jetter de leur emprin-[ses :
Les brayes son amy a prinses,
Et celle qui avoit grant heste,
Les a mis par dessus sa teste ;
Les lanieres qui y pendoient,
Tout au devant ses yeulx.es-[toient.
Dist : « Orde ribaude prouvée

---

3 *A*, priuecmant — 5 *A*, Ce soir — 7 *A*, Que une.....*A*, *B*, et un — 8 *A*, folie andui preste — 11 *B*, emprinse — 12 *A*, Que les...*B* prinse — 13 *A*, Con celle... *B*, haste — 14 *A*, Que si les ruie sus sa teste — 15 *A*, Les nalieres qui i estoient — 16 *A*, Tout antour les iaus li pandoient —

Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge, t. II (1886), p. 334-335.

1. La première rédaction de *Renart le Contrefait* a été écrite entre 1319 et 1322 (P. Meyer, *loc. cit.*) ; Jean de Condé rimait entre 1305 et 1345 (Scheler, *loc. cit.*, t. II, p. XXI, note 1).

2. Dr Marcus Landau, *Die Quellen des Dekameron*, 2e édition (1884), p. 247.

3. L'*Apologie pour Hérodote*, éd. Ristelhuber (1879), t. II, p. 22, note 1, et Bédier, *les Fabliaux* (1893), p. 292 et 418.

« Or vous ay je en mal trouvée !
« Bien diffamés ore nostre ordre !
« De male mort vous feray mor-[dre !
« Vous serez an male prison ;
« Trop avez fait grant mesprison !
« Qui tous les membres vous [trairoit,
« L'amende mie n'en aroit.
« Comment avez ozé ce faire ?
« Les membres deussiez avant [traire.
« Comment ozé penser avez
« L'ort pechié dont morir devez ?
« Nulle aultre amende il ne y a.
« Fy ! a ! fi ! a ! fi ! a ! fi ! a ! »

La nonnain l'abbesse regarde,
Qui des brayes ne se prent garde ;
Dist : « Dame, ne me blamez [tant,
« Mais gardés bien qu'a l'oeul [vous pent.
— Qu'il m'y pent, malvaise non-nain ? »
Lors l'abbesse a mise la main,
Les brayes treuve et le laniere ;
Donc s'apensa, et fu moins fiere ;
Lors dist : « Amye, celle moy,
« Et je celeray aussi toy. »
Pour ce, enfans, trop ne blamez
Ce dont, espoir, blamé serez.

Gaston RAYNAUD.

PONTHUS DE LA TOUR-LANDRI

Le nom de la noble famille de La Tour-Landri a droit à une place honorable dans l'histoire littéraire de la France à cause de la vogue dont a joui non seulement en France, mais à l'étranger, l'œuvre en prose qui a pour titre « Le Livre du chevalier de La Tour-Landri pour l'enseignement de ses filles », composé en 1371-1372 par Jofroi, fils d'autre Jofroi de La Tour-Landri. En republiant ce curieux livre [1], A. de Montaiglon a émis une hypothèse qui rattacherait à la même famille une œuvre non moins célèbre de notre littérature, le roman de

---

18 *A*, ge putain tr. — 19 *A*, vostre o. — 21-22 *Ces vers manquent dans B* — 24 *A*, nan trairoit — 25-30 *Ces vers manquent dans A* — 29 *B*, il ny — 31 *A*, sabesse reg. — 32 *A*, ne se prenoit g.; *B*, se *manque* — 35 *A*, Que mi p. — 36 *A*, sa m. — 37 *A*, Le braier treuue et la naliere — 38 *A*, plus ne fu f. — 39 *A*, seur amie — 40 *A*, Que ansinc selerai ge toi — *A*, Pour ce anfant ce que blasmeroiz — 42 Gardez bien que ne le facoiz —

1. Paris, Jannet, 1854.— Sans parler de chansons et de rondeaux, le même auteur avait composé pour l'enseignement de ses fils un livre qui ne nous est pas parvenu.

Ponthus et Sidoine. D'après lui, les La Tour-Landri auraient voulu avoir leur roman, comme les Lusignan avaient leur *Mélusine*, et c'est à Ponthus, petit-fils de Jofroi, qu'il faudrait attribuer, sinon la rédaction, du moins l'inspiration de *Ponthus et Sidoine* [1].

En publiant, en 1897, le roman anglais de *King Ponthus and the fair Sidone*, M. P. J. Mather a adopté l'hypothèse d'A. de Montaiglon au sujet des circonstances dans lesquelles aurait été composé le roman français. Gaston Paris s'est prononcé contre cette hypothèse et lui en a substitué une autre d'après laquelle il faudrait considérer l'auteur du *Livre d'enseignement* comme étant aussi l'auteur du roman de *Ponthus et Sidoine* [2].

M. P. Meyer vient de nous expliquer qu'une des raisons invoquées par Gaston Paris contre l'hypothèse d'A. de Montaiglon était le résultat d'une erreur matérielle : il est entendu maintenant que c'est dans un inventaire de 1470, et non de 1412, comme l'avait dit Gaston Paris, que se trouve la mention la plus ancienne de *Ponthus et Sidoine* [3]. Je ne veux ni reprendre à mon compte l'hypothèse d'A. de Montaiglon, ni examiner si celle de Gaston Paris, privée d'un de ses points d'appui, reste encore soutenable. Je veux simplement signaler une fois de plus le danger qu'il y a à fonder l'histoire littéraire sur des livres de seconde main, en particulier sur des généalogies rédigées sans le contrôle sévère des documents authentiques, et montrer combien les données acceptées jusqu'ici par tout le monde pour la biographie de Ponthus de La Tour-Landri sont éloignées de la vérité.

Voici ce qu'A. de Montaiglon nous apprend sur la généalogie de cette famille à partir de la seconde moitié du XIVe siècle. Jofroi, l'auteur du *Livre d'enseignement*, a été marié deux fois : d'abord à Jeanne de Rougé, ensuite à Marguerite des Roches, veuve de Jean Clerembaut. De son premier mariage il a eu, entre autres enfants, Charles, tué à Azincourt avec un de ses fils dont on ignore le nom. Charles a été lui-même marié deux fois : 1° à Jeanne de Soudé ; 2° à Jeanne Clerem-

1. Préface de l'édition citée, p. xxiij.
2. *Romania*, XXVI, 469.
3. *Romania*, XXXIV, 142, note.

baut (fille issue du premier mariage de sa marâtre), le 24 janvier 1389. Il laissa en mourant, sans qu'on puisse savoir de laquelle de ses deux femmes, quatre enfants : *Ponthus*, Thibaut, Raoulet et Louis. *Ponthus* est mentionné comme vivant en 1424, en 1431 et en 1450 (bataille de Formigni) : on ne sait qui il avait épousé, mais il laissa un fils, Louis (marié en 1430 à Jeanne Quatrebarbes, mort avant 1453), et une fille, Jeanne (première femme de Bertrand de Beauvau, morte avant 1437).

En face de ces données nous placerons simplement un extrait des registres du Parlement de Charles VII séant à Poitiers, à la date du 2 juillet 1422. Voici ce qu'on lit dans le registre des plaidoiries, Archives nationales, X^{1a} 9197, fol. 106 v° :

Entre Ponthus, seigneur de La Tour, escuier, ou nom et comme ayans le bail, garde, gouvernement et administracion de Charles et Jehanne de La Tour, ses frere et suer de pere, et aussi ou nom et comme executeur du testament de feu Madame Jehanne de Souday [1], d'une part, et messire Jehan de La Haye, seigneur de La Roche-au-Duc [2], d'autre part.

Le Tur [3], pour Ponthus, dit que la dite Jehanne de Souday fut mariee avecques messire Charles de La Tour, pere du dit Ponthus *de alio matrimonio precedenti*, et que du dit derrenier mariage issirent les dis Charles et Jehanne et que leur dite mere, qui survesqui le pere, estoit mout riche, feit son testament et par icelui ordonna ses executeurs les dis messire Jehan de La Haye et Ponthus...

Pour La Haye, Rabateau dit que la dite de Souday, avant le mariage de feu messire Charles et elle, avoit esté mariee a feu Tremargon : aussi messire Charles avoit esté autreffoiz mariez, et de chascun des mariages y avoit enfans. Dit que la dite de Souday survesqui ses mariz et l'une de ses filles a mariee a Thibaut de La Haie, filz de messire Jehan. Dit qu'elle estant malade au chastel de La Roche-au-Duc, ou elle trespassa, elle fit son testament, par lequel elle fist le dit messire Jehan de La Haie son executeur principal et nomma autres, comme Thibaut de La Haye et Ponthus *honoris causa dumtaxat*.

Il ressort de ce texte qu'A. de Montaiglon a été mal renseigné sur l'ordre chronologique des deux mariages du père de Ponthus : Charles de La Tour-Landri était veuf de Jeanne

1. Cf. Souday, c^{ne} du dép. de Loir-et-Cher.

2. Antérieurement La Roche-aux-Moines, aujourd'hui la Roche-de-Serrant, c^{ne} de La Possonnière, Maine-et-Loire.

3. Voy. une notice biographique sommaire sur ce personnage dans mes *États prov. de la France centrale*, I, 360-62.

Clerembaut quand il épousa Jeanne de Soudai, et Ponthus est un fils du premier lit. Or la date du mariage de Charles et de Jeanne Clerembaut est connue, c'est celle du 24 janvier 1390[1]; la naissance de Ponthus n'est probablement pas postérieure de beaucoup à cette date, même si l'on tient compte de l'existence d'un frère aîné dont on ignore le nom et qui mourut de blessures reçues à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415). Gaston Paris a deviné juste en considérant Ponthus comme étant « sans doute » fils de Jeanne Clerembaut, mais sa conjecture reposait sur l'idée fausse que Jeanne Clerembaut était la seconde femme de Charles.

Je n'ai pas à raconter ici les faits et gestes de Ponthus de La Tour que nous font connaître les registres du Parlement de Poitiers, et dont le plus saillant est l'enlèvement de son jeune cousin Antoine Clerembaut, arraché à sa mère (Jeanne Sauvage) le 24 mars 1423, à la sortie de la messe de Saint-Martin d'Angers[2]; je veux seulement déterminer la date de sa mort et le débarrasser de la descendance postiche que lui a donnée la généalogie suivie aveuglément par A. de Montaiglon. Ce ne sera pas long. Le 26 février 1425 (n. st.), nous trouvons dans le registre X^{1A} 9198 au fol. 35 v° : « Louys, seigneur de La Tour, adjourné a reprendre ou delaissier le procès [avec Jehanne Sauvage] ou lieu de *feu Ponthus, seigneur de La Tour.* » Un mois après environ (27 mars), nous voyons effectivement que ce procès et un autre ont été repris par « Lois de La Tour, comme frere heritier de *feu Ponthus* » (fol. 50 v°). Si j'ajoute que Ponthus est mentionné comme vivant le 23 novembre 1424, on conclura sans peine : 1° qu'il a dû mourir à la fin de 1424 ou au début de 1425; 2° qu'il est mort sans enfants, et probablement sans s'être marié; 3° que Louis qu'on lui a donné comme fils, était sûrement son frère, voire même son frère cadet, car il avait été d'abord « baillé à l'eglise »[3] et c'est vrai-

1. La date vient de l'*Hist. généal.* du P. Anselme, VII, 583 D, où on lit 1389 (de même dans Montaiglon, préf. p. XIX); mais il va de soi qu'il faut, comme l'a fait G. Paris, convertir le vieux style en nouveau.

2. X^{1A} 9197, fol. 237 (3 août 1423); cf. X^{1A} 9198, fol. 4 (23 nov. 1424 : cheval pris par Ponthus à Jamet Le Bouteiller).

3. Plaidoirie du 3 août 1423 à laquelle il est fait allusion ci-dessus.

semblablement le décès de Ponthus qui l'a fait rentrer dans le siècle.

Je rappelle enfin que l'idée de voir notre Ponthus dans le seigneur de La Tour qui combattit à Formigni le 15 avril 1450 n'a été présentée par A. de Montaiglon que comme une conjecture. Cette conjecture est doublement mauvaise, car non seulement il ne peut être question de Ponthus de La Tour-Landri mais il est plus que probable qu'il s'agit d'un membre d'une famille toute différente, celle de La Tour d'Auvergne : le personnage visé doit être Bertrand, seigneur de La Tour et de Montgascon [1].

A. Th.

NORMAND *CAIEU* « MOULE »

J'ai déjà, à deux reprises, entretenu les lecteurs de la *Romania* des idées de M. le prof. Hugo Schuchardt sur l'étymologie du mot français *caillou*, et je leur ai soumis les objections qui se sont présentées à mon esprit contre l'hypothèse qui rattacherait le mot français au mot grec χάχλαξ [2] par l'intermédiaire d'une forme latine *cachlagus. Je rappelle que si j'ai battu en retraite sur la question de l'accent tonique et si j'admets la possibilité théorique d'un type *cachlagus aboutissant d'une part à *chail*, de l'autre à *chaillou*, l'étude des dérivés toponymiques comme *Chaillevel*, *Challevoi* etc., m'a persuadé que le type étymologique cherché doit avoir la désinence -avus et non -agus [3].

Mes objections et mes remarques complémentaires se sont limitées jusqu'ici aux questions de phonétique.

Mais dans toute étymologie de M. Schuchardt il y a autre

1. L'édition récente de la *Chronique d'Arthur de Richemont* (la Société de l'histoire de France publiée par) ne donne aucun éclaircissement à ce sujet.

2. *Romania*, XXIX, 438 et XXXI, 1-6; cf. mes *Nouv. Essais de phil. franç.*, 192-199.

3. La question de l'accent tonique ne ferait pas difficulté si l'on supposait un type celtique en -avos : cf. Nemausus, d'où concurremment *Nemse* (Nimes) et *Nemos* (Nemours) ; Condate, d'où concurremment *Cande* et *Condé*; Pictavus, d'où *Poitou* ; Genava d'où *Géneva*, plus récemment *Genève*.

chose que de la phonétique. L'étendue de ses connaissances dans les branches les plus diverses de la linguistique, la pénétration de son esprit, la fougue de son imagination le portent d'emblée vers les spéculations sémantiques, et ce qu'il écrit est bien fait pour séduire le lecteur le plus prévenu contre ce qu'on pourrait appeler l'aéronaugraphie linguistique. Dans les quelques pages que j'ai consacrées au mot *caillou*, j'ai passé sous silence les considérations de cet ordre dont M. Schuchardt a cru devoir appuyer sa manière de voir. J'avais pris tant de plaisir à les lire que j'en voulais un peu à ma raison de se refuser à les convertir en arguments capables d'entraîner ma conviction, et que j'hésitais à faire l'aveu public de mes scrupules sans pouvoir en même temps les justifier par des faits précis. Ayant à la longue réussi à me mieux documenter, je me hasarde aujourd'hui à suivre M. Schuchardt sur son terrain favori, pour rechercher s'il existe quelque rapport entre le français dialectal *caieu* (*cailleu*) « moule » et le français littéraire *caillou* « silex ».

Trouvant dans la *Faune populaire de la France* de M. Eugène Rolland (t. III, p. 218) que le patois de la Picardie et de la Normandie désigne sous le nom de *cayeux* (*cailleu*) la moule commune, M. Schuchardt n'a pas hésité à identifier ce mot dialectal avec le français *caillou*, et il a attribué à son existence un rôle prépondérant dans la recherche de l'étymologie du mot français. Je ne saurais mieux faire que de citer ses propres paroles, bien que la citation soit un peu longue.

Il me paraît certain, dit-il, que *cayeux* et *caillou* ne sont que deux aspects d'un même mot ; aussi ne doit-on accepter aucune étymologie si elle ne peut rendre raison de l'une et de l'autre forme... [1] Si l'on n'est pas arrivé encore à se rendre maître de l'étymologie de *caillou*, c'est que personne ne s'est préoccupé de *cayeux*. En vain me dira-t-on : puisque vous réunissez ces deux vocables, c'est que l'analogie entre les deux choses vous apparaît comme tombant sous les sens ; aussi n'avez-vous que faire d'une preuve particulière du passage du sens de « caillou » au sens de « moule ». Je me suis promené récemment sur les bords d'un fleuve au milieu des pierres roulées par le courant, et j'ai pu constater que si l'on y trouvait les formes les plus variées, depuis le disque jusqu'à la boule, un grand nombre de pierres rappelaient plus ou moins exactement la forme de la moule commune. Cherchant alors à me placer dans le cercle des idées représentatives familières aux hommes simples,

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXV, 244.

j'ai compris qu'on avait dénommé les pierres d'après les moules, c'est-à-dire l'inorganique d'après l'organique qui avait le premier éveillé chez l'homme l'attention et l'intérêt. Bref, la conception du caillou comme une moule fausse, morte ou pétrifiée m'est apparue comme chose naturelle, tandis que je n'arrivais pas à me représenter comment on aurait pu prendre des moules pour des cailloux... [1] Je puis d'ailleurs me contenter d'un seul exemple pour le passage du sens de « moule » au sens de « caillou », puisque cet exemple non seulement ne soulève en soi aucune objection, mais repose sur la concordance des formes phonétiques que je considère et contient en soi la solution de tout le problème [2].

L'importance accordée à cet aspect de la question par M. Schuchardt me persuade que je ne ferai pas œuvre inutile si j'arrive à démontrer qu'il n'y a aucun rapport réel entre *caieu* et *caillou*. Mon ambition ne va pas plus loin pour le présent.

M. Eugène Rolland a oublié d'indiquer les sources d'après lesquelles il attribue à la Picardie et à la Normandie le terme *cayeux* (*cailleu*) au sens de « moule ». D'après les recueils linguistiques par moi consultés, le patois picard possède bien la forme *cailleu* (*cayeu*), mais exclusivement au sens du mot français *caillou*, dont elle constitue une variante bien connue, signalée plus d'une fois dans les textes du moyen âge. M. Eugène Rolland a d'ailleurs l'obligeance de m'informer que la présence de la Picardie, à côté de la Normandie, dans le passage visé de sa *Faune populaire* est le résultat d'une confusion matérielle, et que seule, à sa connaissance, la Normandie possède *caieu* au sens de « moule ». Là, en effet, nous n'avons que l'embarras du choix pour trouver des témoins. Je cite par ordre chronologique tous ceux que je connais : on verra facilement le point géographique autour duquel rayonne le témoignage de chacun d'eux :

XVIIe siècle. Ménage, *Dictionnaire étymologique* (paru en 1694, deux ans après sa mort), article MOULE : On appelle à Rouen des *caïeux* des moules excellentes qu'on pesche à la pointe de Caïeu... [3].

XVIIIe siècle. Valmont de Bomare, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle* (nouv. édition, Paris, 1768), tome III, p. 148 : MOULE ou MOUCLE

1. *Ibid.*, p. 247.
2. *Ibid.*, p. 248.
3. Ce passage de Ménage n'a pas échappé à M. Heymann qui l'a cité à la p. 29 de sa thèse intitulée *Franz. Dialektwörter bei Lexikographen des 16 bis 18 Jahrhunderts*, Giessen, 1903.

ou CAYEU, *mytulus seu musculus*. On en distingue plusieurs espèces de mer, qui sont très connues des curieux, savoir... le *cayeu* des côtes de Normandie [1].

1852. Abbé Decorde, *Dict. du patois du pays de Bray* : CAYEU, moules. Ainsi nommées parce qu'on en tire de très bonnes du pays qui porte ce nom (Somme).

1862. Le Héricher, *Histoire et glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*.., t. II, p. 214 : CAILLOUET (Valognes), petit caillou, de calculus... CAYEU, s. m. petite moule noire, semblable à de petits cailloux ; c'est le *mutilus* (lire *mytilus*) *incurvatus* ; on crie à Valognes : *Du caieu ! du caieu ! Qui qu'en veut ?* c'est sans doute le sens de *caieu*, petite bulbe d'oignon.

1882. Robin, Le Prévost, A. Passy et de Blosseville, *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, p. 94 : CAYEUX (DES). — Des moules. Il y a dans le département de la Somme un petit port de pêcheurs nommé *Cayeux*, qui expédie à l'intérieur beaucoup de poissons et sans doute aussi des coquillages. Peut-être en criant : *Cayeux ! cayeux !* ceux qui vendent des moules veulent-ils faire entendre que leur marchandise vient de là.

1884. Ch. Joret, *Mélanges de phonétique normande*, p. LI : CAYEÛ, s. m. moule (à Saint-Waast). [2]

Avant 1886. Abbé C. Maze († 18 juin 1902), *Etude sur le langage de la banlieue du Havre*, p. 129 : CAYEU, moule. [Les moules de Cayeux (Somme) sont renommées.] L [3].

1886. J. Fleury, *Patois de la Hague*, p. 151 : CAIEU, s. m. Moules. C'est sous ce nom : « *Caieu d'Isignv* » qu'on crie les moules dans les rues de Cherbourg.

Cette liste montre que Le Héricher est le seul qui ait eu, comme M. Schuchardt, l'idée de rattacher *caieu* à *caillou*, tandis que Ménage, les auteurs du *Dictionnaire du patois normand de l'Eure* et l'abbé Letendre indiquent comme étymologie, d'une façon plus ou moins affirmative, le nom du port de *Cayeux* au sud de l'embouchure de la Somme. Il faut choisir entre ces deux opinions.

La carte 196 du monumental *Atlas linguistique de la France*, que

---

1. Il est bon de rappeler que Valmont de Bomare est né à Rouen (en 1731), ce qui explique qu'il mette sur le même rang dans sa vedette *moule* et *cayeu*.

2. On est étonné de voir l'auteur classer cette intéressante indication sous la rubrique : « Quelques mots du patois normand qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires jusqu'ici publiés. »

3. Le sigle L indique une note complémentaire due à l'abbé Letendre, mort en 1886.

nous devons au labeur surhumain de MM. Gilliéron et Edmont, nous apprend que la forme dialectale *cailleu* (prononcée tantôt avec *l* mouillée, tantôt avec *y*) au sens de « caillou » s'arrête à la frontière des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, et que dans les cinq départements normands on ne trouve que la désinence *-ou* [1]. Supposerons-nous que la forme en *-ou* a été apportée dans toute la province par une alluvion du français officiel qui aurait recouvert une forme autochtone *cailleu*, laquelle n'aurait échappé à la destruction qu'en raison de son emploi spécial pour désigner la moule, emploi dans lequel le français ne pouvait pas avoir de prise sur elle? Si nous faisions un instant cette supposition, nous nous apercevrions vite que nous n'avons pas le droit de la maintenir en présence d'une constatation phonétique très précise qui constitue une objection insurmontable. Dans le *Patois de la Hague*, Jean Fleury enregistre *callou*, c'est-à-dire *caillou* avec *l* mouillée, à côté de *caieu* « moule » avec un *i* semi-voyelle; or le maintien de l'ancienne prononciation de l'*l* mouillée dans le nord de la presqu'île du Cotentin est confirmé par l'*Atlas linguistique*, pour les trois stations de Ste-Geneviève près de Quettehou (393), d'Auderville près de Beaumont-de-la-Hague (394) et des Moittiers-d'Allonne près de Barneville (395). Il faut donc nécessairement voir dans le nom normand de la moule un mot qui comporte étymologiquement un *i* semi-voyelle et non une *l* mouillée.

Et nous nous trouvons ainsi ramenés à l'opinion qui voit dans *caieu* le nom même du petit port situé en Picardie, un peu au sud de l'embouchure de la Somme. Les auteurs du *Dictionnaire du patois de l'Eure* ont justement fait remarquer que dans les rues de Pont-Audemer les moules sont souvent criées sous le nom de *Villerville*, qui est celui d'un autre petit port situé entre Trouville et Honfleur. On ferait une liste interminable si l'on voulait rassembler tous les noms de lieux de notre

1. Il faut noter pourtant que M. Delboulle dans son *Glossaire de la vallée d'Yères*, donne *cailleu* au sens de « caillou »; mais il ignore l'existence d'un mot analogue signifiant « moule ». M. Delépine, pharmacien des hôpitaux de Paris et agrégé à l'Ecole de Pharmacie, originaire de St-Martin-le-Gaillard, com d'Eu, m'atteste aussi que dans tout ce canton « caillou » se dit *cayeû*; il ignore également le sens de « moule ».

pays qui sont appliqués, dans un rayon plus ou moins grand, à des objets — produits naturels ou manufacturés — provenant de ces lieux mêmes. Je ne citerai aucun exemple, car la question n'est pas d'établir l'existence d'un procédé dénominatif que tout le monde connaît, que personne ne conteste en général, mais de prouver que, dans le cas particulier qui nous occupe, c'est bien ce procédé qui a fait donner aux moules de la côte normande le nom du port de Cayeux [1].

Grâce à un texte republié récemment par M. Émile Picot, dans le tome I de son *Recueil général des Sotties,* nous connaissons les « menus propos » qu'on tenait sur le marché de Rouen à la fin du règne de Charles VII. Dans ces propos, les moules ont une petite place, car elles y sont représentées par deux aphorismes gastronomiques. L'un, émis par « Le Tiers Sot », nous laisse indifférent du côté de la linguistique :

> Aussi tost que les moules s'euvrent
> Il n'y fault plus que du vinaigre [2].

Mais il est bien fâcheux que M. Schuchardt n'ait pas entendu l'autre, proféré par « Le Premier » en personne :

> Les bonnes moules d'Isegny
> Valent mieux que *Cahieu* ne *Toucque* [3].

Ainsi les moules de Cayeux étaient cotées — qu'elles le fussent plus ou moins, il n'importe — au milieu du XVe siècle, et elles venaient faire concurrence sur le marché de Rouen à celles d'Isigny et à celles de Touques. Le rapprochement de ces trois noms de lieux ne laisse aucun doute sur l'origine du mot *caieu* qui désigne aujourd'hui les moules, sans distinction de provenance, dans une partie de la Normandie : ce mot est identique au nom du port de *Cayeux* (dont je n'ai pas ici à rechercher l'étymologie en tant que nom de lieu) [4], et il s'est tellement

---

1. Je fais cependant une exception en faveur du mot *charron* que M. l'abbé Rousselot me signale à Bordeaux au sens de « moule » ; *Charron* est le nom d'une commune de la Charente-Inférieure où l'industrie moulière est particulièrement développée.

2. *Les Menus propos*, v. 512, dans *Rec. gén. des Sotties* I, 69.

3. *Ibid.*, v. 132-4, p. 75.

4. La forme latine médiévale du nom de Cayeux est *Caiocum* ; deux

éloigné de son port d'attache que, comme nous l'avons vu, les marchands de Cherbourg crient les moules sous le nom de « caieu d'Isigny », cri dont se seraient sans doute fort scandalisés les gourmets de Rouen du XVe siècle [1].

Débarrassée définitivement de ce corps étranger, l'étymologie du mot français *caillou* nous livrera-elle bientôt tout son secret? Je l'ignore; mais il semble que nous soyons d'autant plus dignes de posséder la vérité que nous avons sacrifié sur son autel un plus grand nombre de fausses croyances. C'est dans cette pensée que j'ai cru devoir mettre en évidence le témoignage de la *Sottie des Menus propos* auquel personne ne semble avoir prêté jusqu'ici l'attention qu'il mérite. Il se peut que les hommes simples dont parle M. Schuchardt aient pris des cailloux pour des moules — on a vu des quipropos plus extraordinaires, depuis que les hommes parlent — ; mais s'ils ont fait de leur langage le confident de leur illusion, le français n'a pas conservé le dépôt de cette confidence.

A. Th.

FRANÇAIS *MILOUIN*

I. — Godefroy n'enregistre que deux exemples de l'adjectif *miliuein* ou *miluein* « placé au milieu, moyen [2] », et tous deux proviennent de textes écrits outre Manche. J'en connais trois autres, qu'il est bon de signaler ici dans l'ordre chronologique :

1° *Roman de Thèbes*, éd. Constans, v. 3999 et suivants :

> Entre chascune daerraine
> Et la chaude, qu'est *meiloaine*,
> En ot une que fu temprée.

---

autres localités portent actuellement le même nom, à savoir *Cayeux-en-Santerre*, près de Corbie (Somme) et *Cayeux*, près de St-Pol (Pas-de-Calais).

1. Mon confrère M. Hamy veut bien m'apprendre qu'il n'y a pas actuellement de moules à Cayeux même, mais, plus au sud, à Onival et au Bourg d'Ault ; les Normands semblent donc avoir adopté le terme de *caieu*, pour désigner la moule, parce que ce coquillage leur était apporté par des bateaux cayolais, sans se préoccuper de la provenance exacte de la cargaison.

2. Pour la formation de cet adjectif, qui correspond au prov. *mechlogan*, voy. mes *Essais de phil. franç.*, p. 59 et 67.

Le ms. P écrit *mieloaine*. Le sens est d'autant plus clair que le vers 4000 est la répétition du vers 3995, ainsi conçu :

Et la chaude, qu'est *el mé lou*.

2° Frère Angier, *Traduction des Dialogues de saint Grégoire*, ms. Bibl. Nat., franç. 24766, fol. 110 v°, 1re colonne :

Don, si com est crïé li oems
Entre angle e beste *miliuens*,
Com qui a angle est souzerein
E a la beste soverein,
Einsi vos di [1]...

3° *La très ancienne Coutume de Bretagne*, art. 227, titre (éd. critique par Marcel Planiol, Paris, 1896, p. 229) :

Des *meloains* jouveigneurs qui sont en deffaut de faire la foy a leurs ainznez.

L'éditeur explique fort bien le mot au glossaire, p. 534 : « *Meloain*, qui est entre deux, au milieu. *Meloains jouveigneurs*, jouveigneurs intermédiaires. » La *Coutume du Bretagne* a été rédigée, d'après M. Planiol, entre 1312 et 1325 ; le dernier texte est donc contemporain du *Liber Custumarum* anglais cité par Godefroy, lequel remonte au règne d'Édouard II (1307-1327).

En résumé, des cinq textes qui contiennent ce mot rare, deux appartiennent à la France occidentale et trois à l'Angleterre. Miss Pope ne manquerait pas de voir là un lien de plus entre le vocabulaire de frère Angier et celui de nos provinces de l'ouest ; mais il ne faut pas oublier que *milouin* n'est pas particulier à frère Angier, puisque deux autres textes anglo-normands le connaissent, et que rien ne permet d'affirmer catégoriquement qu'on ne le trouvera pas un jour dans des textes écrits en Normandie. En tout cas, et c'est là que j'en veux venir, l'adjectif *milouin* n'est pas mort, comme porterait à le croire le silence de tous nos lexicographes : il vit encore sur les côtes de l'Aunis. En voici la preuve. On lit dans le *Nouveau Larousse illustré*, à l'article MOULIÈRE (rad. *moule*, n. f.) :

1. C'est l'indication donnée par Miss Pope, p. 109 de sa thèse sur la langue de frère Angier (cf. *Romania*, XXXIII, 440), qui a porté ce texte à ma connaissance.

Une *moulière* est divisée en un certain nombre de compartiments ou *bouchots* échelonnés les uns derrière les autres. Le *bouchot d'aval* est le plus éloigné du rivage... Le naissain est ensuite déposé dans un autre compartiment, le *bouchot bâtard*... On transporte ensuite les moules dans les *bouchots milouins* (*sic*), qui se découvrent en partie à chaque marée basse. Enfin le mollusque passe dans le *bouchot d'amont* [1].

La Grande Encyclopédie, à l'article BOUCHOT, précise l'origine locale de ces pratiques de l'industrie moulière :

Sur les côtes de la Charente-Inférieure, dans l'anse de l'Aiguillon, la culture de la moule se fait en grand au moyen d'un ingénieux appareil nommé *bouchot*... Les appareils sont échelonnés sur quatre étages, les bouchots de bas ou d'aval, bouchots *bâtards*, bouchots *milloin* (*sic*), bouchots d'amont.

L'article est signé E. SAUVAGE et indique comme bibliographie : COSTE, *Voyage d'exploration sur le littoral de la France et de l'Italie*, 1861, 2e édition. J'ai vu le livre de Coste, en son temps membre de l'Institut et professeur au Collège de France († 1873), et j'y ai lu à la p. 142 de la 2e édition, tout comme à la p. 159 de la première (Paris, impr. nat., 1855) :

Tous ces appareils sont échelonnés sur quatre étages, auxquels l'industrie assigne des usages différents, selon qu'ils sont plus rapprochés ou plus éloignés du rivage. Elle les désigne sous les noms de bouchots du *bas* ou d'*aval*, bouchots *bâtards*, bouchots *milloin* (*sic*), bouchots d'*amont*, noms qui expriment la zone que chaque étage occupe sur le plan topographique de la baie.

Les auteurs antérieurs à Coste ne connaissent pas l'expression *bouchot milloin*. Voici ce qu'on trouve, par exemple, à la place dans Baudrillart, *Dictionnaire des Pêches* (Paris, 1827), art. BOUCHOTS, p. 63 :

Dans le Poitou, on en met quelquefois trois au-dessus les uns des autres ; celui qui est plus près de la côte se nomme *bouchot de la côte*, ou de *terre* ; celui qui est plus bas, *bouchot de parmi*, et le plus bas, *bouchot de mer*.

Aucune des compilations lexicographiques que j'ai citées n'a eu l'idée d'enregistrer à son ordre alphabétique l'adjectif en question : espérons que celles de l'avenir combleront cette lacune et adopteront l'orthographe simplifiée et logique, *milouin*. J'ignore si le féminin est en usage, et quelle est la forme sous laquelle il peut se présenter : **milouine* ou **milouène* ?

---

1. Ces détails sont déjà dans le grand Larousse à l'article MOULE (1867).

II. — Si aucun recueil ne donne l'adjectif *milouin*, en revanche on trouve un peu partout un substantif masculin homophone dont le *Nouveau Larousse illustré* parle en ces termes :

MILOUIN, n. m. Nom vulgaire d'un canard des régions arctiques. Le milouin (*fuligula ferina*) appartient au groupe des fuligules; il est d'un beau noir avec le cou et la tête de teinte rousse. Au printemps et à l'automne, il descend jusque dans le nord de la France.

Il faut savoir gré au *Nouveau Larousse illustré* de condamner par son silence l'orthographe *millouin*, qui est fréquente, et qui remonte au célèbre naturaliste Brisson, *Ornithologie*, tome VI (1760), p. 384 et s. [1] Si je ne me trompe, Brisson est le premier à avoir mis en circulation ce nom de *milouin* appliqué à une variété de canard sauvage. Après lui, on a fabriqué le dérivé *milouinan* pour une autre variété, le *fuligula marila* [2]. Je ne puis m'empêcher de penser que *milouin* traduit la même idée que le terme latin *anas media*, employé par les premiers ornithologistes à l'imitation de l'allemand *mittelente* [3]. Où Brisson a-t-il pris ce terme qui n'était certainement pas plus de son temps que du nôtre du « français » au sens que l'on donne ordinairement à cette expression? Je suppose que c'est un mot de terroir, car Brisson est né à Fontenay-le-Comte, et Fontenay-le-Comte appartient à la « Plaine » qui confine au « Marais » de l'Aunis où nous avons constaté la vitalité de l'adjectif *milouin* [4].

A. TH.

---

1. Le *Dict. de toutes les espèces de chasses* (anonyme), publié l'an III dans la collection de l'*Encyclopédie méthodique*, écrit *milouin* et *miloin* (p. 51).

2. Cf. E. Rolland, *Faune pop.*, II, 400 et 401 : on n'y trouvera d'ailleurs aucun renseignement précis sur les mots *milouin* et *milouinan*.

3. Cf. l'expression *tiers* appliquée à une autre variété de canard; cette expression a disparu, je ne sais trop pourquoi, des dictionnaires contemporains, mais on peut consulter le vieux et précieux *Dict. de Trévoux* : « *Tiers*, s. m. Nom d'un oiseau qu'on appelle *Tiers* parce qu'il est d'une moyenne grandeur entre le morillon et la canne (*sic*), ou entre un gros canard et une sarcelle. » A vrai dire, ces Messieurs de Trévoux s'en tirent mal. J'aime mieux le *Traité de la police* de Delamare : « Le *Tiers*... plus petit que le *Canard* et que le *Rouge* ou *Morillon* » (tome II, p. 737, éd. 1722).

4. Cf. dans E. Clouzot, *Les Marais de la Sèvre niortaise* (1904), p. 136, n. 5, un texte de 1764 où figurent « 24 millouins, 9 cannes, 12 cerselles », etc.

PROV. *COLONHET* ET *COLONHIER* « FUSAIN »

Rochegude et Raynouard ont tous les deux enregistré, d'après le même passage des *Auzels cassadors* de Daudè de Pradas, le substantif *colonhet* comme nom de l'arbuste appelé en français « fusain », mais sans nous renseigner sur l'étymologie de ce mot[1]. Dans une thèse soutenue à Münster en 1897, M. Wilhelm Koch a voulu suppléer à ce silence, et il a avancé que *colonhet* venait du lat. columna[2]. C'est une opinion erronée. Si l'on remarque que l'ancien mot *colonhet* est encore vivant aujourd'hui avec le sens de « fusain » sous la forme *coulougnet*, et qu'il a à côté de lui une forme concurrente *counoulhat*, usitée en Languedoc, on se rangera à l'avis de Mistral qui donne pour étymologie à notre mot le substantif *coulougno* « quenouille » à côté duquel existe une forme concurrente *counoulho*[3]. Le fusain est ainsi appelé parce que son bois est fréquemment employé pour faire des quenouilles.

Le manuscrit des *Auzels cassadors* qui a fait partie de la bibliothèque de Libri, puis de celle de lord Ashburnham, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris (Nouv. acq. franç., 4506), offre, pour le passage où Daudè de Pradas mentionne le fusain, une notable variante. Dans le ms. Barberini, seul utilisé jusqu'ici, on lit :

> D'un albre c'om fuzanh apella
> O *colonhet*, e met granella
> Roja cairada[4].

---

1. Raynouard (*Lex. rom.*, II, 439), traduit *colonhet* par « bonnet de prêtre » et il ajoute : « Ce nom a été donné au fusain, parce que son fruit a quatre angles, comme un bonnet carré » ; mais ce commentaire vise sa traduction et non le mot *colonhet*.

2. *Beiträge zur Textkritik der* Auzels Cassadors *von Daude de Pradas*, p. 86.

3. *Counoulho* représente le lat. vulg. *conucula, dissimilation de *colucula, et correspond exactement à l'ital. *conocchia* et au franç. *quenouille*. Quant à *coulougno*, c'est une métathèse pour *counoulho* qui s'est produite aussi dans certaines parties de la langue d'oïl : cf. l'art. *quenouille* du complément de Godefroy, où les formes comme *coulogne*, *queloigne*, etc., alternent avec les autres.

4. Vers 3527-9 de l'édition donnée par M. Monaci, *Studi di fil. rom.*, V, 180.

Le ms. Libri porte (fol. 67 r°) :

> D'un albre c'om fuzam apella
> Ho *colominier*, et met granella
> Roja cairada.

Il est évident que *colominier*, en quatre syllabes, fausse le vers, et doit être corrigé. La désinence en *-ier* me paraît bonne, et je lirais volontiers, en tenant compte de la façon ordinaire dont le scribe note le son de l'*n* mouillée : *coloinhier*. L'emploi du suffixe *-ier* est tout à fait à sa place ici, où il s'agit de désigner un arbre dont on fait des quenouilles.

Le patois du Rouergue a conservé un substantif ainsi formé, sans lui faire subir la métathèse, à savoir *counoulié*, lequel, d'après l'abbé Vayssier, désigne aujourd'hui non pas le fusain, mais le sorbier domestique. Il est à croire que, comme le fusain, le sorbier domestique sert à faire des quenouilles [1].

A propos de quenouilles, il est singulier qu'on n'ait pas relevé d'exemples dans les textes provençaux anciens du nom de cet instrument ; Mistral donne *conolha* comme « roman », mais d'après quelle source ? Je ne trouve rien ni dans Rochegude, ni dans Raynouard, ni dans le *Prov. Suppl.-W.* de M. Levy. L'existence de **conolha* ne fait cependant pas de doute ; et, en tenant compte des dérivés *colonhet* et *colonhier*, on doit admettre la métathèse de **conolha* en **colonha* dès le moyen âge.

A. Th.

PROVENÇAL *BODOSCA*, *BEDOSCA*

Ni Raynouard, dans son *Lexique roman*, ni M. Levy, dans son *Prov. Suppl.-Wœrterbuch*, n'ont d'article *bodosca*. Pourtant ce mot figure dans des textes du XIIIe siècle qu'a bien voulu me signaler M. Antoine Thomas, et il occupe aujourd'hui une aire assez étendue dans les patois du midi de la France. Aux indications fournies par Mistral j'en puis joindre une, relative à l'Auvergne, qui est encore inédite. C'est ce qui m'engage à

1. Dans son *Rép. des plantes utiles et nuisibles*, p. 255, Duchesne parle sinon de quenouilles, au moins de fuseaux faits avec le sorbier.

consacrer ici à ce mot une courte notice lexicographique et étymologique.

Voici d'abord les textes, et en premier lieu deux passages du *Te Igitur* de Cahors, où figurent le substantif féminin *bodosca* et son dérivé, le participe *bodoscada*, qui suppose le verbe *bodoscar :*

Ordenat... per esquivar los dampnatges els fraus els baratz que lhi candelier que obro de cera a Caortz fazio en lor mestier, que negus hom ni neguna femna non auze obrar a Caortz ni far obrar alquna cera *bodoscada* ni en que aia mescla de *bodosca* o de ceu o de rozina o de favas o alquna autra bauzia en pensa (*lire* pena) de perdre la cera [1].....

Aisso es la noela ordenacios de la obra de la cera. L'an M.CCC.LXX, le XIIII jorn intran lo mes de abriel... que negus homs ni neguna femna no obre ni auze obrar a Caortz ni els apertenemens neguna cera *bodoscada* ni en que aia mescla de ceu o de rozina o de favas o autra bauzia en pena de perdre la cera [2].

Un autre exemple, sous la forme *bedosca*, nous est donné par le tarif du port de Gaillac de 1251. C'est le plus ancien exemple du mot que nous possédions, à ma connaissance. Voici le passage :

Certa sia et manifest a tos los presens e endevenidors.... que la coyduma del port de Galhac es aitals que bestia que passe cargada de drap o de cuers o d'aver de levan dona dos diners ... e bestia cargada de *bedosca* un den [3].

Les traducteurs du *Te igitur* ont, dans le premier passage, laissé en blanc dans leur traduction les mots correspondants à *bodosca, bodoscada*. Mais, dans le second passage, ils traduisent *bodosca* par « boudousque ».

Le sens ne saurait laisser place à aucune hésitation. Le mot *boudousque*, il est vrai, ne se trouve ni dans Littré, ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni dans le *Dictionnaire général*. Mais Larousse l'a accueilli en dépit de son allure méridionale : il en donne la définition suivante, qui a été reproduite en note par les éditeurs du *Te igitur* : « Écon. rur. Dans le midi de la

1. *Manuscrits de la ville de Cahors*, *Le* Te Igitur (Cahors, 1874), p. 253.
2. *Ibid.*, p. 308-9.
3. Rossignol, *Monographies communales du département du Tarn* (Paris-Toulouse-Albi, 1864), II, 384.

France, marc qui reste dans la presse lorsque la cire des gâteaux à miel en a coulé par l'effet de la compression. »

Il paraît que ce mot *boudousque* — décalque pur et simple du provençal — est en effet fréquemment employé comme terme d'apiculture dans le Midi. Nul ne s'en étonnera, si on songe que le terme auquel il correspond est actuellement vivant dans un grand nombre de patois méridionaux.

Mistral, dans son précieux *Tresor*, cite *boudousco* (sans indication d'origine, donc de la région arlésienne), *boudousclo* (Var), *bedousco* (Rouergue — filiation directe du *bedosca* attesté à Gaillac au XIIIe siècle), *boudourouscho* (Limousin [1]), *boudusco*, *bladusco* (Alpes [2]). Il y joint un « vieux catalan *bedoscha* », dont j'ignore la source.

A ces exemples, j'ajouterai *bouduitsâ*, du patois de Vinzelles (c^ne^ de Bansat, Puy-de-Dôme). C'est le seul exemple emprunté à la région ou *s* disparaît devant les consonnes sourdes : la forme est d'ailleurs régulièrement issue d'un ancien *bodoscha*.

Quelle est l'étymologie de ce mot ? Mistral propose le grec βόστρυχος, « boucle de cheveux frisés » et βοστρυχία [3], « marc de raisins ou d'olives », proposition que l'on peut écarter sans discussion. D'ailleurs il ne faut pas oublier que *boudousco* a d'autres sens que celui que j'ai signalé. Mistral cite pêle-mêle : « gousse ; pellicule qui reste adhérente sur une châtaigne sèche ; écaille qui se détache du fer sous le marteau ; fleur du vin ; cire d'une gaufre dont on a exprimé le miel ; excrément, boue, gadoue, etc. ; au figuré, ennui. »

Voilà bien des sens différents ! Peut-on les rattacher tous à une même origine ? Il me paraît difficile de séparer *boudousco* « gousse en spirale » de *boudin* et de la nombreuse famille issue du radical de botulus. De « gousse », on peut passer facilement à « pellicule » et à « écaille ». Si on remarque que *boudousquié* signifie « grappe de gaufres privées de leur miel »,

---

1. La forme doit provenir du sud-est de la Corrèze, seule partie du Limousin où *s* soit conservé devant les consonnes sourdes.

2. La persistance du *c* dans ces formes ne peut les faire attribuer qu'aux Alpes-Maritimes ou au sud des Basses-Alpes.

3. J'ignore où Mistral a pris βοστρυχία, que je ne connais pas en grec ancien, où je ne trouve que le neutre βοστρύχιον.

La base du verbe est *tre* + *CUBITARE, de CUBĬTU « coude ». Pour sonner les cloches à l'occasion de fêtes carillonnées, le sonneur se sert, en Savoie, dans la vallée d'Aoste et ailleurs, de deux marteaux, parfois de deux cailloux, un dans chaque main, avec lesquels il touche alternativement les cloches, qui dans les paroisses champêtres sont d'ordinaire au nombre de trois. En outre, il presse avec le coude, ou avec les deux coudes, une ou plusieurs cordes attachées au bout des battants, qui sont ainsi poussés à frapper le bord intérieur des cloches en produisant les notes basses du carillon. C'est de l'emploi caractéristique du *coude* (Sav. *kodo*, *kudo*, Aoste *kawdo*, Çourm. *kŏydo*, Suisse rom. *koudo*, etc.) que la sonnerie dont il s'agit a reçu, dans les deux versants des Alpes, le nom qu'on vient d'expliquer.

Depuis quelque temps, dans beaucoup de paroisses, les pieds ont remplacé les coudes, et les battants des cloches sont mis en branle par la pression de pédales. Mais l'ancien nom est resté.

A Rumilly, dans la Haute-Savoie, on trouve *tregodná* « carillonner », dérivé, d'après le Dictionnaire de Constantin et Désormaux, de *tregodon*, qui paraît issu d'une confusion de *trekawdon* avec le fr. *rigodon*. Une confusion plus curieuse, ou plutôt un changement de mot, d'ailleurs explicable, a été remarqué par Puitspelu dans le lyon. *tricoter les cloches* (Dict. Lyon. s. v. *tricoto*) ; et un changement encore plus sensible se voit dans le vallon *triboler* « carillonner ». Il est à présumer que dans ces exemples le changement aura été déterminé, ou du moins aidé, par l'omophonie des syllabes initiales.

On peut comparer, pour la signification et pour le préfixe *tri-*, les piém. et canav. *tribaudĕta* (de *baudĕta*) fém. « carillon », *tribaudé*, *tribaudar*, « carillonner ». Mais le radical de ces formes n'a rien de commun avec *trekawdé*, etc. et doit être rapproché des tosc. *baldoria*, prov. *baldor*, anc. fr. *baudir*, etc.

D'après une notice sur les noms du « carillon » dans la Suisse romande, que je dois à l'obligeance de M. L. Gauchat, *trekawdon* aurait, dans le pays de Vaud, une seconde signification, celle de « violette odorante ». Le rapprochement d'objets si différents, tels que le carillon et la violette, peut paraître tout

d'abord bien étonnant. On peut toutefois l'expliquer par la ressemblance du calice de la violette, penchée sur sa tige, à une clochette. Et d'autre part, le carillon rappelle la cloche, non seulement parce que l'un est l'effet de l'autre, mais aussi parce que les clochettes des vaches, des chèvres, etc., probablement par leur forme carrée, ont reçu, dans certaines régions des Alpes, des noms provenant du même radical que « carillon », comme les sav. d'Albertville *carron*, valdôtain *karrá*, *karrelé*, bergam. *caròt*, *caroć*, etc., « clochette des vaches » (Voir *Arch. glottol.*, XIV, 362 et XV, 106).

C. Nigra.

CORRECTIONS

PER IL *TRISTANO* DI BEROUL, ED. MURET

Re Marco dà ordine a Tristano di recarsi a re Arturo e consegnargli una ettera :

689 Du message ot Tristans parler,
Au roi respont de lui porter.

Così ottimamente il codice ; il M., leggendo *de l'i p.*, usa pronome atono fra preposizione ed infinito. Gli è ben vero che un esempio pare ricorrere nel nostro testo. Re Marco si duole dei baroni, che continuamente lo aizzano contro il nipote :

3195 Il m'ont assez adesentu,
Et je lor ai trop consentu :
N'i a mais rien des covertir.

L'ultimo verso non è ben chiaro ; pur sembra che significhi : « Non c'è omai modo di ridurli a più miti propositi. » Il codice è di scrittura bisbetica assai ; chi sa che esso invece di *des* non abbia *del* col solito infinito sostantivato ? E si potrebbe correggere *d'e[u]s* [1]. Ad ogni modo, quando pure altri si decida a conservare *des*, non abbiamo diritto di fondarci us questo passo, per introdurre mediante emendazione al v. 690 una costruzione affatto insolita all' antica lingua.

Dinas dichiara di non voler assistere al supplizio d'Isolda :

1135 Je ne la verroie ardoir.

Il M. legge *ne la la v.*, ove il primo *la* significherebbe *là*. Ma si può ammettere una tale collocazione ? Si direbbe *je ne la irai ?* A voler usare

1. Cf. 1591 *Mout est li rois acoragiez | De destruire*, ove il M., volendo esprimere l'accusativo, che a rigore potrebbe venire ommesso, legge opportunamente *D'eus d.*, non *Des*.

l'avverbio, si dovrebbe tutt' al più leggere : *Je la ne la v.* Ma anche questo sodisfa poco, perchè l'indicazione del luogo è affatto superflua. O tollereremo l'iato, o tenteremo : *Ja ne la verroie je ardoir.*

Il lebbroso conduce seco Isolda:

1231 Des autres meseaus li complot,
N'i a celui n'ait son puiot.
Tot droit vont vers l'enbuschement
Ou ert Tristran.

Agevole sarrebbe ammettere nei primi due versi uno dei numerosi acoluti del nostro testo. Ciò nondimeno si preferirà considerare *li complot* come soggetto di *vont* ; il v. 32 è un inciso, da rinchiudersi fra virgole, parentesi, o tratteggini.

Tristano teme che lo schiattire del cane possa attirar gente, e vuole ucciderlo. Isolda lo esorta a non far ciò; addestri piuttosto il fido animale a cacciare silenzioso. Egli reca l'esempio d'un tale, che aveva in simil guisa ammaestrato un segugio :

1573 Sire, merci!
Li chiens sa beste prent au cri,
Que par nature, que par us.
J'oï ja dire qu'un sëus ecc.

L'emendazione al v. 1575 *sanz cri* mi pare, nonchè superflua, poco adatta alla situazione. È invero difficile dire che « per sua natura » il cane se ne stia muto quando dà la caccia alla selvaggina. Tutt' al più si dovrebbe intendere di alcun caso particolare, non : « il cane in generale », ma : « c'è dei cani, che... » Ma l'esempio addotto non parla che di ammaestramento; ed in sul principio del racconto si pone in rilievo quanto potere abbia l'educazione : 1438 *Qui veut oïr une aventure, Con grant chose a en norreture, Si m'escoute un sol petitet.* Propongo adunque di conservare la lezione del codice, che viene a dire : « Il cane, quando dà la caccia alle bestie, grida tra per sua natura e perchè, seguendone gl'impulsi, ci si avvezza. Ma è possibile ammaestrarlo a tacersi, e (poichè *norreture passe nature*) riesce fargli vincere l'innata sua disposizione a gridare durante la caccia. Serva d'esempio il segugio ecc. ».

2032 Uns ganz de uoirre ai je o moi.

Il M. emenda *ganz d'ermine* riferendosi al v. 2075, ove si legge : *gant paré du* (o *de*, come al v. 3909) *blanc hermine*. Ma poichè il maggior numero degli errori del copista si fonda su erronea lettura dell' esemplare ch'egli aveva a sè dinnanzi, sorge il dubbio che questo avesse *vair*. I guanti potevano essere d'una specie di pelliccia, con guarnizione di altra specie.

Re Marco va nella stanza ov' è Isolda : *dedenz s'en entre, Nus nel siut ne ne vait soventre.* La regina lo vede rabbujato in volto ;

3165 Aperçut soit qu'il ert marriz ;
Venuz s'en est aeschariz.

Il glossario interpreta : *En petite compagnie.* Ma se non c'era nessuno con lui ?

Tristano, travestito, chiede la limosina, persino ai *garçons* (3640); l'uno gliela dà ; l'altro lo picchia ; tutti lo ingiuriano :

3649 Li cuvert gras, li desfaé
Mignon, herlot l'ont apelé.

Il glossario attribuisce a *gras* il solito significato. Ma non si vede bene il perchè di questo accenno alla grassezza degl' ingiuriatori. Io credo che si tratti di *gars* [1], e che così si debba leggere, salvo il caso (poco probabile) di metatesi di « Cons + Voc + R » in « Cons. + R + Voc » anche in sillaba accentata.

A Tristano, che chiede la limosina, re Marco dà il suo beretto di pelliccia (*aumuce*). Il codice ci dà

3755. Fremet la ja sus ton chief

che l'editore emenda in

Freme te la ja sus ton chief

ove s'avrebbe metatesi eguale a quella di *gars* in *gras*, ma prima in sillaba protonica (*fremer*), poi in accentata. Da tale emendazione risulterebbe il collocamento affatto insolito d'un dativo di seconda dinnanzi a un accusativo di terza. Io propongo :

Fre[re], met la ja sus ton chief.

4148 Trop te fesoit amere sause
Qui parlement te fist joster.
Mout li devroit du cors coster
Et ennuier qui voloit faire.

Il M. al v. 4151 legge *quel*. Non c'è però motivo di sostituire la congiunzione *que* al relativo *qui*, che si collega con *li* come nel passo 1917 : *Male gote ses ulz li criet, Qui tant voloit Tristran destruire.* Si può aggiugnere *-l* ; ma non è indispensabile.

Re Arturo ad Isolda :

4194 Oiez de qoi on vos apele
Que Tristran n'ot vers vos amor
De puteé ne de folor.

Il glossario interpreta : *Apeler*, construit avec *de* « accuser ». Ora poichè l'accusa dice precisamente il contrario, ne risulta uno scorcio di dicitura

1. Forma secondaria di *garçon*, rifatta secondo il tipo monosillabico sul nom. sing.

molto degno di essere posto in rilievo : « udite un' accusa, [contro la quale voi dovete giurare] ». Lacuna non pare ammissibile. Resta vedere se nella lingua giuridica ad *apeler* non si possa attribuire altro significato, p. es. « chiedere una dichiarazione formale. »

Isolda alludendo a Tristano, lo dice (v. 4208) *le ladre qui fist sor some* (bestia da soma). Il M. emenda *que some*; a volerci attenere più vicini al codice, si potrebbe proporre *soi*. L'uso del pronome accentato in tale collocazione è frequente.

A. MUSSAFIA.

COMPTES RENDUS

Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot ... à l'occasion de sa 20e année de professorat dans l'enseignement supérieur par ses élèves français et étrangers. Paris, 1904. In-8°, 452 pages.

Trente-quatre collaborateurs ont pris part à ce volume, qui témoigne éloquemment de l'action exercée par M. Brunot, à Lyon, d'abord, puis à Paris (depuis 1892), sur son auditoire d'étudiants et qui prouve la vitalité de l'enseignement supérieur dans notre pays. La plupart des articles rentrent dans le cadre de la philologie romane. Il va de soi que nous laisserons de côté, dans ce compte rendu, ceux qui relèvent exclusivement du latin et du grec ; quant à ceux qui dépassent les limites chronologiques où s'enferme ordinairement la *Romania*, nous nous bornerons le plus souvent à en donner le titre.

P. 1-13, Oscar Bloch, *Étude sur le Dictionnaire de J. Nicot* (1606). Cette étude (dont l'auteur, si j'ai bonne mémoire, m'a emprunté l'idée) touche à un point que M. Lanusse, dans sa thèse latine sur Nicot, avait complètement négligé : elle met en lumière ce fait intéressant, à savoir que Nicot, dans ses définitions et ses digressions, a employé un grand nombre de mots qu'il n'a pas pris soin de recueillir et de classer à leur ordre alphabétique. Elle porte uniquement sur la lettre A du *Thresor de la langue françoise* : M. Bloch a ainsi groupé environ 400 mots, dont il a signalé, le cas échéant, la présence dans les dictionnaires antérieurs à 1606 et dans le recueil de Cotgrave (1611). Je note par ci par là quelques distractions et quelques oublis. ce n'est pas à l'article AOUST mais à l'article AOUSTER que Nicot emploie le mot *cidrier* ; — il est fâcheux que M. B. ait oublié le verbe *migeoller*, omis aussi par Cotgrave, que Nicot signale, dans ce même article AOUSTER, comme appartenant au patois Manceau : « *qui est ce que le Manceau appelle* Migeoller [1] » — ; M. B. relève *metives* à l'article AOUST, mais il oublie de dire que ce mot est enregistré à l'ordre alphabétique dans Nicot et dans Cotgrave sous la graphie étymologique *mes-*

1. *Migeoller* a également échappé à M. Heymann, dont la thèse sur les mots dialectaux a été l'objet d'un compte rendu, ci-dessus, p. 126.

tives — ; *bocquier*, relevé à l'article ARTILLERIE, demandait une explication : c'est une simple faute d'impression pour *blocquier*, méridionalisme fréquent pour *bouclier* [1] — ; *adversatif* est relevé à l'article AINCOIS : il n'y figure que sous la forme féminine substantivée *adversative* (cf. notre subst. *alternative*) — ; *lit de charrette* au sens de « chartil » (article AISSEUL) aurait dû être signalé.

P. 57-69, G. Cirot, « *Ser* » *et* « *estar* » *avec un participe passé*. [M. Cirot, dans cette étude sur la construction de *ser* et *estar* avec un participe passé, conteste le sens d' « état transitoire » que Diez et Meyer-Lübke attribuent à la formule *está enamorado, ocupado*. A l'aide d'un très grand nombre d'exemples tirés d'auteurs d'époques diverses, il examine les constructions de *ser*, *estar*, *haber* avec un participe passé et cherche à en définir le sens précis. Cette étude témoigne d'aptitudes remarquables pour saisir des nuances de signification qui échappent, je crois, au commun des mortels, mais qu'il est intéressant de voir discutées avec autant de compétence. — A. MOREL-FATIO.]

P. 103-114, Joseph Désormaux, *Contribution à la morphologie des parlers savoyards : les noms de nombre cardinaux*. Les formes des nombres sont données pour 27 localités de la Haute-Savoie et de la Savoie, d'après des documents personnels, et dans la commune d'Onex, canton de Genève, d'après le dictionnaire de Duret ; elles donnent lieu, de la part de l'auteur, à quelques remarques intéressantes (conservation du féminin de « deux, » lutte de « septante » avec « soixante-dix, » etc.).

P. 115-136, Paul Fouquet, *J. J. Rousseau et la grammaire philosophique*.

P. 137-161, Alexis François, *Note sur le « Quinte-Curce » de Vaugelas*.

P. 163-188, E. Frey, *La langue de J.-K. Huysmans*.

P. 189-200, F. Gaiffe, *Un drame sur les « Remplaçantes »* en 1771 : *la « Vraie Mère » de Moissy*.

P. 201-212, F. Gohin, *La question du français dans les inscriptions au XVIIIe siècle*.

P. 213-218, P. Horluc, L *non mouillé* + y *peut-il se réduire à* y ? Examinant le phénomène, fréquent dans les patois les plus divers, où *y* remplace *l'* initial en hiatus (par exemple *yen* au lieu de *lien*), l'auteur conclut que l'étape intermédiaire a dû être *lhen* (*lh* représentant *l* mouillé). Il se peut : mais c'était le cas, ou jamais, de faire de l'expérimentation. A priori, il semble plus naturel de supposer que la difficulté réelle de fondre *l* et *y* à l'initiale en un son unique ait amené la disparition de l' *l*. Je ne sais s'il est exact de dire que *lh* devienne jamais *y* ; n'est-ce pas l'incapacité de fondre *l* et *y* en un son unique qui amène chez les uns la chute de l' *l*, chez les autres la chute de l'*y* ? — A noter dans le mémoire de M. Horluc des renseignements inédits sur le patois de Faux-la-Montagne (Creuse).

P. 219-235, C. Kattein, *Histoire du mot « idylle »*. Cette histoire embrasse

---

1. Cf. l'art. BLOQUIER de Godefroy, où, d'ailleurs, la définition est insuffisante.

le grec et le latin considérés en eux-mêmes aussi bien que les langues romanes : il s'en faut de beaucoup qu'elle soit définitive. La forme française la plus ancienne paraît être *idillie* : c'est du moins cette forme qu'emploie Vauquelin de la Fresnaye dans le titre d'un recueil paru en 1605. M. K. pense que *idillie* a été emprunté à l'italien *idillio*, mais comme il ne peut pas citer d'exemples aussi anciens du mot italien, il laisse le lecteur perplexe au sujet de la valeur de cette hypothèse [1]. M. K. ne connaît que Duez qui ait employé la forme *idilie* (1659) ; cette forme est pourtant déjà dans la *Seconde partie des Recherches italiennes et françoises* d'Antoine Oudin (1642). Ce qui est plus grave, c'est que M. K. fait la déclaration suivante : « Malgré maintes recherches, je n'ai pas réussi à constater par quelles personnes le terme *idylle* était appliqué (*sic*) avant Boileau. Assurément ce théoricien s'appuie, ici comme partout, dans sa théorie, sur des observations tirées de la pratique des poètes. Celle de Mme Deshoulières ne peut guère être considérée comme antérieure à Boileau, car aucune de ses *Idylles* n'est datée d'avant l'année 1674. » Il n'a donc pas entendu parler du recueil publié en 1647 par Rampalle sous le titre de *Sept Idylles* ? C'est bien extraordinaire, car enfin, comment croire qu'il ait écrit son mémoire sans avoir lu l'article de Furetière, ou que, ayant lu cet article, il n'y ait pas remarqué la phrase révélatrice : « Rampalle a fait d'excellens (*sic*) Idylles de la Nymphe Salmacis, d'Europe ravie, etc. » ? Mais aussi c'est la faute à Boileau, qui a tué prématurément la renommée de l'auteur des *Sept Idylles* :

> On ne lit guere plus Rampale et Mesnardiere
> Que Magnon, du Souhait, Corbin et la Morliere [2].

P. 237-257, C. Latreille et L. Vignon, *Les grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du* XVIIIe *siècle*. Étude très approfondie d'un ouvrage d'Étienne Molard, disciple de Domergue, paru en 1792 sous le titre de *Lyonnoisismes*, considérablement augmenté depuis sous le titre de *Dictionnaire du mauvais langage* (1797) et de *Le Mauvais langage corrigé* (1810) ; elle apporte un enrichissement notable à nos connaissances en fait de lexicographie dialectale. Voici quelques observations de détail. P. 244, n. 1, il n'y a pas à féliciter Breghot d'avoir « reconnu » le latin a n i l i s dans *anille* : cette étymologie est sûrement fausse (cf. les articles ANILLE et NILLE du *Dict.*

---

1. Cette hypothèse n'a en soi rien d'invraisemblable, car si les dictionnaires italiens n'ont enregistré *idillio* qu'au XVIIIe siècle (comme le constate M. K.), le mot est certainement plus ancien en italien. Non seulement on le lit dans les *Rime* de Girolamo Preti, publiées à Venise en 1620 (la préface est datée de Bologne, le 15 mai 1618), p. 60, 61, 91, 92, etc., mais il a probablement été employé par Marini dès 1602.

2. *Idylle* se trouve aussi dans le *Discours du poeme bucolique* de Colletet, paru en 1658, à propos précisément de Rampalle : « Il a renouvelé la gloire de l'*idylle*. »

général). — P. 247, le rapprochement du lyonnais et forézien *bretagne* « pièce de fonte au fond de la cheminée » avec le poitevin *bretingue* ou *breton* « étincelle » est bien risqué ; je signale en passant l'existence dans le patois de la Creuse de *bretagne* avec le même sens exactement que dans le patois de la région lyonnaise. — P. 246 et 249, la distinction entre les mots dialectaux et les mots archaïques est souvent épineuse, et beaucoup de formes placées dans la deuxième section doivent être classées dans la première.

P. 259-272, abbé J. M. Meunier, *Les dérivés nivernais de* manere *et étymologie du nom de lieu « Maumigny »*. Mémoire confus, plein de digressions, où il y a bien peu de choses nouvelles, et où ce peu est extrêmement conjectural. Je vois avec peine l'auteur introduire le sentiment là où il n'a que faire : il n'importe pas au lecteur de savoir que *Maumigny* « est devenu pour tout Nivernais synonyme de distinction, de foi, de piété et de patriotisme » ; mais quand on lui propose d'expliquer ce nom par Malum Mansionile, il faudrait lui fournir des preuves, c'est-à-dire des textes catégoriques. Si l'on n'en a pas, mieux vaut peut-être se taire et attendre.

P. 273-301, Mario Roques, *Notes sur François de Callières et ses œuvres grammaticales* (1645-1717). Complète heureusement ce qui avait été écrit jusqu'ici sur la vie et les œuvres de ce diplomate, qui ne fut pas un grammairien de profession, mais qui, à cause de cela même, nous a laissé des renseignements autorisés sur le langage de la cour et de la ville à la fin du règne de Louis XIV. M. R. publie les extraits d'une édition des *Mots à la mode* que M. Geijer n'a pu avoir à sa disposition : il revise l'étude publiée par Révillout sur la comédie tirée par Boursault du livre de Callières ; enfin il fait connaître un dernier ouvrage de Callières, la *Science du monde*, paru en 1717, et où l'auteur, reprenant incidemment une idée dont il avait fait part au public dès 1692, fournit d'intéressants détails sur la prononciation. Ch. Thurot n'a utilisé que les *Mots à la mode*, d'après la première édition, dans son *Histoire de la prononciation française* ; M. Roques donne des extraits de la *Science du Monde*, en notant avec soin ce qu'ils ajoutent aux différents chapitres du livre de Ch. Thurot. — Je remarque, en passant, que M. Roques remplace dans son orthographe tous les *x* finaux par des *s* ; c'est un signe des temps.

P. 303-310, Mlle E. Samfiresco, *Essai sur V. Conrart, grammairien*. Publie des observations détachées qui se trouvent dans le ms. 5420 de l'Arsenal, en les groupant sous quatre chefs : prononciation, archaïsmes, sens des mots, emploi des mots.

P. 311-322, J. Saroïhandy, *Origine française des vers de romances espagnoles*. [L'irrégularité extraordinaire de la versification de l'ancienne poésie épique castillane (telle du moins qu'elle nous est connue par le Poema del Cid), qui contraste si notablement avec la parfaite régularité de la versification française de même espèce, a donné fort à faire depuis longtemps aux romanistes. Les uns ont pensé que cette irrégularité est réelle et tient à l'imitation maladroite de la versification française (décasyllabe et alexandrin) ; d'autres la considèrent

comme une altération accidentelle et se sont efforcés de récrire le *Poema del Cid* en vers de romance, qu'ils supposent avoir été la forme rythmique originale de la poésie épique castillane. M. Saroïhandy pense que les jongleurs espagnols ont imité le décasyllabe et l'alexandrin de nos chansons de geste, mais que l'alexandrin chez eux comportait la licence, connue sous le nom de *syllabe perdue*, que Nebrija reconnaît dans le vers d'*arte mayor*. De la formule 7 + 7, qui est celle de l'alexandrin régulier en espagnol, on aurait passé, grâce au procédé de la syllabe perdue, à 7 + 8, 8 + 7 et 8 + 8. Et de cet alexandrin diversement allongé, on serait arrivé peu à peu à la formule constante 8 + 8, qui est celle du vers des romances dès la fin du XVe siècle. M. Saroïhandy constate en effet, que le vers d'*arte mayor* a suivi la même évolution ; après le XVIe siècle, on renonça à la syllabe perdue et l'on se contenta de la formule 6 + 6. L'hypothèse est ingénieuse, mais l'origine du procédé de la syllabe perdue dans le vers d'*arte mayor* n'étant point encore élucidée, il semble un peu aventureux de se servir de cette anomalie pour en expliquer d'autres. — A. MOREL-FATIO.]

P. 323-329, J. Trénel, *Le psaume CX chez Marot et d'Aubigné.*

P. 337-350, Armand Weil. *Sur une herborisation de J.-Jacques Rousseau.* Excellent commentaire d'une page des *Rêveries du promeneur solitaire, 7e journée*, qui ne laisse dans l'ombre aucun des points de vue où doit se placer la critique pour juger ce morceau et le situer non seulement dans l'œuvre de Rousseau mais dans celle de ses imitateurs, notamment de Chateaubriand : vocabulaire, syntaxe, style, etc. La remarque sur le mot *orfraie* est boiteuse : Rousseau, comme presque tous les littérateurs, entend par là la fresaie, oiseau de nuit, tandis que Buffon, dans le passage cité par M. W., applique le à l'aigle de mer, et c'est uniquement à raison du sens qu'il donne à ce mot, sens repris à Belon, que Buffon déclare qu'il appellera l'aigle de mer « de son vieux nom françois ».

P. 350-357, H. Yvon, *Y a-t-il un présent passif en français ?* Critiques pénétrantes des idées émises par M. Chabaneau et par A. Darmesteter sur la question. L'auteur emploie le système orthographique de M. Clédat.

P. 361-369, A. Zünd-Burguet, *Recherches expérimentales sur le timbre des voyelles nasales françaises* (avec planches).

P. 371-398, Charles Beaulieux, *Liste des dictionnaires, lexiques, vocabulaires français antérieurs au « Thresor » de Nicot* (1606). — Bibliographie minutieuse, qui paraît établie avec beaucoup de soin.

P. 399-411, Marcel Brunet, *Quelques notes sur un chapitre de Michelet, la « Tempête d'octobre 1859 ».*

P. 413-418, J. Charles, *Étymologies forézienes* — 1. *Endôdrâ* « endolorir » représente le type lat. vulg. *indolorare. Étymologie excellente ; mais M. Ch. a tort d'en croire Körting sur parole et de rapporter au même type le roumain *îndurâ* « avoir compassion » ; le verbe roumain est tiré de *dor*, postverbal de dolere, c'est-à-dire qu'il correspond à un type *indolare. —

2. *Mwé, mâ kè*. M. Ch. veut expliquer pourquoi dans le premier mot la diphtongue a été labialisée et pourquoi, dans le second, la labialisation ne s'est pas produite : il croit que cela tient à ce que le second de ces mots est toujours atone. Sa règle est contredite par un exemple qu'il cite lui-même, *mwéson*, de mansionem, autrefois *maison*, où la position atone de la diphtongue *ai* n'a pas empêché la labialisation. En réalité *mwé* correspond à l'anc. pron. *mais* et *mâ* à l'anc. prov. *mas* (c'est là un dualisme bien connu, dont la cause remonte probablement au latin vulgaire) : la diphtongue *ai* se labialise en forézien, mais non la simple voyelle *a*. — 3. *Mwénâ* « enfants »; bien que *mwénâ* soit toujours précédé de l'article masc. plur., il représente le féminin *mansionata. C'est clair ; mais j'ai peine à comprendre comment *madinâ*, qui s'emploie exclusivement au masc. sing. et désigne le vent d'est ou du matin, se rattache à la forme féminine. — 4. *Siourâ, seiâ*. Ces deux verbes s'emploient pour désigner l'action du vent qui chasse et disperse la neige en rafales. M. Ch. ramène le premier à seperare, le second à secare : ce sont deux très belles étymologies et qui me ravissent. — 5 *Egrameyâ* « remuer » se rattacherait au même type que l'anc. franç. *gramoier* « affliger » : c'est bien invraisemblable.

P. 419-426, Fauste Laclotte, *Note sur l'épenthèse*. Il s'agit de l'épenthèse de *b, d* dans les groupes primitifs *m'l, n'r*, etc. D'expériences faites dans le laboratoire de M. l'abbé Rousselot, il résulte que « c'est par un simple effet de mécanisme articulatoire que le *d* et le *b* se dégagent de la consonne primitive et prennent la place de la voyelle disparue ».

P. 427-428, Félix Gaffiot, « *C'est que* ». Distingue le sens adversatif du sens causal ou explicatif.

P. 429-432, Julien Luchaire, *Quelques formes du dialecte siennois*. Signale quelques détails qui ont échappé à M. Hirsch dans l'étude qui a paru dans les t. IX et X de la *Zeitschr. für rom. Philol.*; publie en outre trois textes siennois inédits des années 1369, 1371 et 1372.

P. 433-450, Th. Rosset, *E féminin au* XVIIe *siècle*. — Mémoire appuyé sur des dépouillements consciencieux et qui atteste chez son auteur de la clarté dans les idées et un sentiment délicat des conditions dans lesquelles le langage se transforme.

A. TH.

Catalogue de la bibliothèque du Musée Thomas Dobrée. Tome Ier, *Manuscrits*, par l'abbé G. DURVILLE. Nantes, au Musée Dobrée, 1904. In-8°, XVI-700 pages.

Feu Thomas Dobrée était un riche amateur de Nantes qui, en 1894, légua à sa ville natale ses riches collections de livres (manuscrits et imprimés) et d'objets d'art. Ces collections étaient, jusqu'alors, demeurées à peu près inconnues, M. Dobrée ayant toute sa vie caché soigneusement ses acquisitions.

La première indication précise qu'on eut au sujet de sa bibliothèque fut donnée dans un article de la *Revue des provinces de l'Ouest*, en partie reproduit par la *Bibliothèque de l'École des chartes*, LVI[1], 429-431. Quelques années plus tard, M. Delisle publia, dans le *Journal des Savants* (mars 1900, cf. *Romania*, XXIX, 315), à l'aide de quelques photographies qui lui avaient été adressées par le conservateur du Musée Dobrée et de notes prises par Mlle Pellechet, une notice détaillée du plus important des mss. français de cette collection, le recueil des sermons de saint Bernard qui ne fait pas double emploi avec les deux mss. des sermons français de saint Bernard, que l'on connaissait déjà et qui sont publiés [2]. Les mss. de la collection Dobrée ne sont pas nombreux : Il y en a 26 en tout, dont plusieurs n'ont qu'une faible importance. Et cependant le catalogue a 700 pages. C'est que M. l'abbé Durville a conçu son travail, non comme un catalogue proprement dit, mais comme une suite de notices très détaillées. On n'y verrait pas d'inconvénient si ces notices étaient rédigées avec la méthode et la mesure que comporte une œuvre de ce genre. Malheureusement il n'en est pas ainsi. Nous rencontrons à chaque instant des digressions peu utiles et parfois d'assez mauvais goût. Alors même que l'auteur reste dans son sujet, il s'exprime avec une prolixité intolérable. Ainsi la notice du ms. de la version des sermons saint Bernard s'étend de la page 223 à la page 261, et contient peu de chose qui ne se trouve déjà dans l'article précité de M. Delisle. L'une des informations nouvelles concerne un sermon sur Marie Madeleine que renferme le même manuscrit. Au cours de ce sermon est contée la légende du roi d'Aquilée (en d'autres textes c'est un prince de Marseille) et de son pèlerinage en Terre sainte. Cette légende est très connue (voir *Romania*, XXII, 266 ; XXX, 307 ; *Hist. litt. de la Fr.* XXXII, 95), mais on voudrait savoir à quelle forme de la légende on a affaire. Or M. l'abbé D. se contente de dire (p. 257) : « L'auteur y rapporte l'histoire du roi d'Aquilée, sa conversion, son pèlerinage en Terre sainte et les choses extraordinaires qui l'accompagnent. On retrouve ce récit plus tard, bien qu'avec des variantes, au XIIIe siècle, dans Jacques de Voragine ; mais notre manuscrit est le premier à le donner. » C'est à la fois vague et inexact. M. l'abbé D. poursuit en disant : « Après ces miracles, l'auteur en raconte d'autres, notamment celui de l'élévation de la Madeleine par les anges et les circonstances miraculeuses de la mort et de la translation de son corps à Vergelai ». *Vergelai*, c'est Vézelai. La transcription de quelques passages de ce récit eût été plus utile que beaucoup d'autres citations qui avaient déjà été faites par M. Delisle.

Comme exemple de développements excessifs nous citerons la description d'une bible latine du XIIIe siècle, qui appartient à un type très commun. Cette description occupe les pages 267 à 311. D'autre part, M. l'abbé D. a une tendance à vieillir les manuscrits. Le no IX, livre d'heures attribué à la seconde

1. Et non pas LIV, comme il est dit par erreur, *Romania*, XXV, 155.
2. Voir *Romania*, XVI, 604 ; XXV, 343.

moitié du XIVe siècle, est plus probablement, à en juger par certains détails de la description, du XVe. En somme, travail fait consciencieusement, mais avec une préparation insuffisante et qu'on pourrait, sans dommage, réduire de moitié.

P. M.

Der altfranzösische Roman « Paris et Vienne », von Dr Robert KALTENBACHER. Erlangen, Junge, 1904. In-8°, 394 pages, (Extrait des *Romanische Forschungen*).

Le roman de *Paris et Vienne* est bien connu des bibliographes. Il y a longtemps qu'on en a énuméré et décrit les nombreuses éditions [1] et signalé les diverses traductions en espagnol, en catalan, en italien, en anglais, en flamand. On avait reconnu la tendance politique de ce roman, peu original, abondant en lieux communs, mais cependant intéressant à plusieurs égards. On avait justement observé qu'il fournissait un jalon important pour l'histoire de la pénétration du français en Provence, puisqu'il avait reçu d'un Marseillais (Pierre de la Cépède) la forme sous laquelle il nous est parvenu ; mais néanmoins *Paris et Vienne* demeurait un livre de bibliophile que les érudits ne pouvaient guère consulter que dans les bibliothèques publiques. L'édition de Terrebasse [2], faite en 1835 d'après un bon manuscrit daté de 1459 (B. N. fr. 1479), n'a pas beaucoup contribué à rendre l'ouvrage facilement accessible, n'ayant été tirée qu'à 123 exemplaires. Une nouvelle édition était donc désirable, et nous ne pouvons que savoir gré à M. Kaltenbacher de nous l'avoir donnée. Il faut louer le nouvel auteur du soin qu'il a apporté à son travail. Il a collationné tous les manuscrits, et son texte se présente accompagné d'un copieux appareil de variantes. Il nous donne, dans son introduction, une analyse du poème, une bibliographie étendue des manuscrits, des éditions et des traductions ; il s'est attaché à en établir les rapports ; il a étudié la composition de l'œuvre et a consacré plusieurs pages à la langue du manuscrit pris pour base (B. N. fr. 1480).

Toutefois on ne peut pas dire que cette édition soit entièrement satisfaisante : on n'y trouve pas tout ce qu'on désirerait y trouver, et en maint endroit on remarque des traces d'inexpérience. D'abord on regrette qu'il n'y ait ni index ni glossaire. Peut-être dira-t-on que le plan du recueil où l'édition a paru ne comportait pas cet utile accessoire ; ce n'en est pas moins une fâcheuse lacune. Il y a des mots qui exigeaient une explication et qu'il eût été

1. Une douzaine au moins de 1487 à 1596.

2. Je ne sais sur quel fondement l'éditeur qualifie M. de Terrebasse de bibliothécaire de Grenoble. M. de Terrebasse († 1871), que j'ai connu dans ma jeunesse, était un savant bibliophile dauphinois, qui fut député sous Louis-Philippe, mais n'occupa jamais aucun emploi.

commode de trouver rangés par ordre alphabétique. M. K. a expliqué (p. 43) le terme d'origine catalane *paniscal*, mais là où elle se trouve, l'explication est comme perdue, et il y avait bien d'autres mots à relever, *escampre*, par exemple [1], qui est enregistré sans explication, par Godefroy, d'après des comptes du XVe et du XVIe siècle qui paraissent concerner la ville de Lille.

Il n'eût pas été non plus inutile — c'est du moins le louable usage de beaucoup d'éditeurs — de relever dans les inventaires des anciennes librairies les mentions des manuscrits de notre roman. *Paris et Vienne* figure dans l'inventaire des bijoux, etc., de la comtesse de Montpensier (1474), publié par M. de Boislisle (*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, 1880, p. 303), et, par suite [2], dans l'inventaire (1507) de la bibliothèque du château d'Aigueperse, sous le n° 79 [3]. Il y en avait aussi un exemplaire dans la bibliothèque de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI [4], dans celle du duc de Savoie à Chambéry (1498) [5], et sans doute en beaucoup d'autres.

L'ouvrage est donné comme traduit du provençal. Nous ne savons rien sur le traducteur, Pierre de la *Cypède*, ou *Cepede*, qui dit avoir commencé son travail le 3 septembre 1432.

Les pages 53-75 sont occupées par une étude — trop longue eu égard à ce qu'elle nous apprend d'intéressant — sur la langue du ms. suivi par l'éditeur. Elle débute par une assertion bien surprenante : « L'orthographe de ce ms. est, dans l'ensemble, phonétique. » C'est le contraire qui est la vérité. On ne peut raisonnablement appeler phonétique une graphie où abondent les lettres parasites. Dans la première page on trouve *extraicte*, *traictier*, *beaulx*, *aultres*, *escript*, *raconpter*, etc. ; ailleurs *empter* pour *hanter*, *contemps* pour *content*, etc. Quant à l'établissement du texte, il est loin d'être satisfaisant. Les variantes de forme (qui dans la plupart des cas ne méritaient pas d'être relevées) sont inscrites parmi les variantes de mots et viennent ainsi encombrer une *varia*

---

1. « Quant Paris fut venu en son hostel, il s'en alla en la ville a ung fevre : si fist faire deux limes et deux *escampres* bien taillans » (p. 268) — « Prenés », dist Paris, « les limes et les *escampres* que je fitz faire davant yer, et vous en alés en la prison et deferrés touz les prisoniers » (p. 273). Les variantes donnent *escrampres*, *eschampres*, *eschanpres*. Il s'agit probablement d'une sorte de ciseau. L'explication est fournie par Carpentier (Du Cange, SCALPELLUM) : « ital. *scarpello*, nostris *eschalpres*, scalprum, vulgo *cizeau*. Lit. remiss. an. 1448... *unes tenailles, une eschalpre et des limes pour soy desenferrer.* » Cf. Diez, *Et. Wört.* II *b*, ESCOPLO. Littré rattache à *eschalpre* le fr. *échoppe*, sorte de burin à lame creuse dont se servent les graveurs.

2. Voir sur l'histoire de cette collection, *Romania*, X, 445-6.

3. Cet inventaire est imprimé à la suite des *Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon* p. p. Chazaud (Moulins, 1878).

4. *Biblioth. de l'Éc. des chartes*, 6e série, I, 360.

5. P. Vayra, *Inventari dei castelli di Ciamberi, di Torino, e di Ponte d'Ain* (Torino, 1883), art. 249. Voir, sur ces inventaires, *Romania*, XIII, 473-5.

lectio déjà compliquée par elle-même [1]. Enfin, bien souvent il faut chercher la bonne leçon dans cette *varia lectio*. Pourquoi écrire *la longnyer* (77, 8), *la longnoit* (77, 9) ? Il est clair qu'il faut couper *l'alongnyer*, *l'alongnoit*. En appendice sont transcrits quelques extraits des versions catalane, castillane et italienne. P. M.

L.-H. LABANDE. **Antoine de La Salle, nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou**. Paris, Picard, 1904. In-8°, 80 pp. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1904, t. LXV).

Werner SÖDERHJELM. **Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres**. Helsingfors, 1904. In-4°, 152 pp. (Extrait des *Acta Societatis Scientiarum Fennicæ*, t. XXXII, n° 1).

Les publications relatives à Antoine de La Sale vont se multipliant. Après l'article de M. O. Grojean qui, en 1904, dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, a résumé fort bien, non sans y mêler des idées très personnelles, tout ce qui avait été écrit jusque-là sur cet écrivain, nous venons de voir paraître presque en même temps deux mémoires qui apportent d'importantes contributions à la connaissance de la vie et des œuvres de l'auteur du *Petit Jean de Saintré*.

Le premier a paru dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904). M. Labande ne se contente pas d'y préciser le rôle d'Antoine de La Sale dans ses rapports avec la maison d'Anjou, d'après les écrits et les documents déjà connus : il utilise en plus une série de pièces inédites, la plupart extraites des archives municipales d'Arles et des archives des Bouches-du-Rhône, qui renouvellent partiellement sa biographie. C'est ainsi que nous apprenons pour la première fois que, dès 1418, La S. était attaché au roi Louis III en qualité d'écuyer d'écurie. Grâce aux recherches de M. L., nous suivons le viguier d'Arles dans l'exercice de ses fonctions, de mai 1429 à mai 1430 ; nous le voyons présider les séances municipales, veiller à la salubrité de la ville pendant une épidémie de peste, assurer sa défense contre une attaque possible des Catalans et donner un soin particulier aux écoles publiques. D'autre part son mariage n'était rien moins que certain jusqu'ici, malgré la découverte faite par M. Nève (cf. *Rom.*, XXXIII, 108) d'un acte du 16 décembre 1436, où il était facile de prendre pour une simple formule de style une allusion à la femme et au premier-né à venir d'A. de La Sale. Nous connaissons maintenant le nom de cette femme, que le roi René gratifie d'une dot de mille

1. Dans les cas où il est utile de noter les variantes de forme je suis d'avis que ces variantes doivent être groupées en une série distincte de la série des variantes de mots. C'est du reste l'usage suivi en diverses éditions.

florins : elle s'appelait Lionne de la Sellana de Brussa, et figure dans plusieurs documents, mais non pas dans le testament de son mari, autre pièce retrouvée, datée du 30 mars 1438, à la veille de l'expédition de Naples. Le rôle militaire de La Sale prend fin dès 1440. Chargé successivement de l'instruction du duc de Calabre et des fils du comte de Saint-Pol, il se consacre désormais à ses travaux littéraires. Passé 1461, on ignore sa vie. Espérons que de nouveaux documents aussi heureusement mis au jour que ceux de M. L. compléteront cette lacune.

Un moment, sur la foi de M. Sœderhjelm, on a pu croire que La Sale vivait encore en 1469. Mais dans le mémoire dont nous avons à nous occuper maintenant, M. S. est devenu moins affirmatif. La pièce sur laquelle il appuyait son dire offre des contradictions, et la date de 1469 semble bien devoir se changer en 1459, ou mieux en 1460. Le mémoire de M. S. n'est que la première ébauche d'un grand travail qu'il prépare depuis longtemps sur le rôle littéraire d'A. de La Sale, et, que distrait par d'autres soins, il se décide à livrer à la publicité avec un désintéressement qu'on ne saurait trop louer. Une première partie est consacrée à la biographie de La Sale, pour laquelle il a été fait usage de toutes les sources, y compris les articles de M. Labande et surtout les œuvres de La Sale. Dans le reste de sa publication, M. S. passe en revue les différents ouvrages de son auteur, en laissant de côté ceux dont l'attribution lui est contestée.

La Salade, livre bizarre et disparate, destiné à l'éducation de Jean de Calabre, de 1428 à 1432, est l'œuvre qui a le plus particulièrement attiré l'attention de M. Sœderhjelm. Il s'en était déjà occupé à plusieurs reprises, notamment à propos d'un passage relatif au *Paradis de la Sibylle*, se rattachant à la légende du Tannhaüser (cf. *Rom.*, XXVII, 304). Aujourd'hui, après en avoir classé les manuscrits et les anciens imprimés, il en donne une analyse mêlée d'assez longues citations, le compare à l'*Instruction d'un jeune prince* de Guillebert de Lannoy, qui semble avoir puisé aux mêmes sources, et recherche minutieusement les différents écrits qui ont pu inspirer l'auteur. Dans bien des cas, malheureusement, ce gros travail n'aboutit pas à des conclusions précises.

La Salle, autre recueil pédagogique, dont M. Grojean prépare une édition, est de 1451. L'analyse de M. S. montre de quelle utilité peut être pour la biographie de La Sale cet ouvrage, mélange de souvenirs classiques, d'aventures personnelles et de plaintes satiriques contre son temps.

M. S. n'a pas accordé au *Petit Jean de Saintré*, le chef-d'œuvre de La Sale (1456), la même étude approfondie qu'aux autres œuvres du même auteur. Il se contente d'en donner une analyse, de l'apprécier littérairement, et, sans insister sur les sources, indique aux futurs travailleurs tout ce qu'ils auront à faire pour en mener à bien une édition définitive. Une excellente bibliographie où l'on peut juger de l'accueil que le public a fait depuis le XVe siècle à ce joli roman, termine la notice.

laquelle nous ne saurions remonter. Tel n'est pas notre sentiment. La Sale en voulant *reconforter* Mme de Fresne, faisait œuvre non pas d'historien, mais de littérateur ; et nous savons d'après le *Petit Jean de Saintré* que lorsqu'il s'agissait de composer un roman, il en prenait fort à son aise avec les personnages, les dates, les lieux et les faits. Ne pouvant rendre odieux les Français et sympathiques les Anglais, il intervertissait les rôles, et substituait le Prince Noir au duc d'Anjou (de toute façon du reste il n'aurait pas voulu prêter un caractère indigne à l'aïeul du roi René). S'adressant à une femme, il sentait le besoin de mettre en scène une autre femme qui pût entrer dans le cadre du récit historique : il inventait donc la dame du Chastel. Bien plus, pour rendre le rapprochement plus touchant, les otages mis à mort se transformaient en un seul, le fils de cette dame du Chastel qu'elle-même sacrifiait à l'honneur de son mari. Lamentable situation, au spectacle de laquelle la douleur de la dame de Fresne devait se sentir diminuer !

On voit quel intérêt peuvent offrir les observations fournies par M. Söderhjelm. Nous faisons des vœux pour que, dans un avenir très prochain, ses « notes et impressions », — c'est ainsi que lui-même désigne son travail, — condensées et complétées, deviennent une étude définitive de l'œuvre littéraire d'Antoine de La Sale.

Gaston RAYNAUD.

L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (VIIIe-XVe siècle). Étude sur le rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue, des origines à la fin du XVe siècle, par J. TRENEL. Paris, L. Cerf, 1904. In-8°, VII-670 pages.

M. Trénel s'est proposé de discerner quelle a été l'influence de la Bible sur la langue française, ou plutôt — ainsi qu'il l'explique lui-même dans sa préface — s'étant vite aperçu qu'une étude de ce genre, embrassant toutes les périodes de la langue, serait trop vaste, il s'est, de propos délibéré, confiné dans la période ancienne, celle qui s'arrête au seuil du XVIe siècle. De plus, il a réduit son enquête à l'action spéciale de l'Ancien Testament, et a même laissé de côté les livres apocryphes : ce qu'il a cherché à déterminer en somme, ce sont donc les éléments hébraïques que peut contenir la langue française. Et peut-être a-t-il agi sagement en se limitant de la sorte : toutefois, il n'est pas toujours aisé de distinguer ce que nous devons à l'Ancien Testament et ce qui a été emprunté au Nouveau : M. T. l'a montré lui-même en multipliant à ce sujet des remarques et des notes qui, d'ailleurs, sont en général judicieuses. D'autre part, en s'arrêtant à la fin du XVe siècle, il n'a fait en un sens qu'amorcer un certain ordre de recherches, et n'a pu bien souvent atteindre que d'une façon très imparfaite la fusion de l'élément biblique avec notre langue. Il a cherché à compenser ces défauts inhérents au sujet par des constatations précises, — je ne dis pas toujours neuves, — ce dont il faut lui savoir

grè, et somme toute nous ne pouvons demander à un auteur que de bien remplir le cadre qu'il s'est tracé.

M. T. a étudié successivement les mots isolés qui ont été empruntés à l'Ancien Testament ; puis les locutions et les métaphores — c'était de beaucoup la partie la plus complexe et la plus intéressante, — et il a enfin essayé de voir quels ont été en français les prolongements de la syntaxe hébraïque, sans arriver du reste sur ce dernier point à rien qui soit bien neuf, ni qui ne soit connu d'avance. Le tout est présenté sous forme d'articles lexicographiques assez bien classés ; ces articles sont encadrés entre une conclusion vraiment un peu brève et une introduction plus développée, où l'auteur a résumé surtout d'après les travaux de Samuel Berger et de M. Bonnard[1], l'histoire de la diffusion des traductions de la Bible — introduction qui se trouve grossie par un premier classement des mots et des expressions, faisant un peu double emploi avec ce qui suit. D'une façon générale, M. T. dans son livre ne semble jamais avoir cherché à ménager la place. Ceci dit, et comme il serait assez difficile d'analyser ici par le menu une étude conçue sur ce plan, voici deux ou trois points qui me paraissent mériter d'attirer l'attention. D'abord il est incontestable que, pendant tout le moyen âge, il y a eu une sorte de concurrence, de lutte entre ceux qui voulaient traduire la Bible à l'aide de mots propres et de locutions spéciales (déjà le *Psautier d'Oxford* et plus tard Guiart Desmoulins poussent dans ce sens), et d'autre part ceux qui cherchaient à employer le « commun langage » pour rendre les mêmes idées, ce qui est très notable dans la Bible dite de saint Louis et même dans le *Psautier Lorrain*: de là pendant longtemps des expressions comme *lignée* à la place ou à côté de *tribu*, et encore *triblé* pour *contrit*, *reproche* pour *opprobre*. Cette lutte, M. T., quoiqu'il l'ait çà et là signalée, ne l'a fait nulle part ressortir avec assez d'ampleur ; surtout il n'a pas été sympathique aux tentatives cependant curieuses que faisait la langue pour exprimer des idées étrangères à l'aide de mots tirés de son propre fond : il est bien vrai que cela précisément allait un peu contre la thèse ici soutenue, qui consistait à mettre en lumière l'importance de l'élément d'emprunt. Mais il y a plus : M. T. s'est bien aperçu qu'à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, ces tentatives pour traduire par des mots indigènes ou cessent, ou se font plus rares. C'est qu'en réalité il n'y a là rien qui soit particulier aux traductions des Livres saints ; cela s'est produit en vertu

1. [Il y a dans ce résumé diverses dates très contestables. Le mystère d'Adam (p. 4) est sûrement postérieur à 1130. On peut douter que les deux anciennes versions du Psautier aient été composées vers 1100 (p. 4), et il est certain qu'on s'est trompé en attribuant la Bible d'Herman de Valenciennes aux années 1130-1135 (p. 5). Herman écrivait très peu après la mort du roi d'Angleterre Henri II (1189). Il n'est pas évident que la traduction des livres des Rois soit en anglo-normand (p. 5), etc. Il est visible que l'auteur ne s'est pas tenu au courant des travaux récents sur cette partie de notre histoire littéraire. — P. M.]

d'une tendance alors générale, qui consistait à remplacer partout l'ancien vocabulaire par des expressions d'emprunt, à avoir, qu'il s'agît de l'antiquité classique ou de la Bible, un souci d'exactitude matérielle que n'avaient pas connu les âges précédents. Il eût donc été bon en un sens de rattacher ce cas spécial à une évolution tout autrement compréhensive, et c'est ce qui n'a pas été indiqué ici. — Un autre point capital — et c'est même en cela que consistait l'intérêt de l'étude — était de montrer à quelle époque approximative les mots et les locutions bibliques se sont répandus dans l'usage commun, et pour ainsi dire « sécularisés » ; car c'est à partir de ce moment que les uns ou les autres font réellement partie de la langue et ne sont plus sentis comme une sorte d'élément étranger. Que ces expressions soient dans les traductions de la Bible, et surtout dans celles qui se piquent de fidélité au texte, il le faut bien jusqu'à un certain point, et la chose n'a rien d'étonnant : mais l'essentiel c'est de les retrouver dans la littérature profane, et de pouvoir constater ainsi leur degré de diffusion à un moment donné. J'avoue donc que j'ai été un peu surpris et désappointé tout d'abord en lisant presque au début de l'Introduction de M. T. une phrase assez ambiguë (p. 11), où il est dit : « Ce serait un travail inutile et interminable que de rechercher leur trace dans les cinq premiers siècles de notre littérature. » En quoi donc ce travail serait-il « inutile » ? Qu'il soit long et difficile, c'est autre chose. Mais n'est-ce pas une recherche de ce genre que, par son titre, semble précisément nous promettre l'auteur ? En réalité il l'a bien faite, et dans une plus large mesure que ne le laissait entendre cette phrase malencontreuse. Il a suivi la trace des mots et des expressions bibliques d'abord dans une portion de la littérature profane du XIIe siècle, à l'époque suivante chez Rustebeuf, Jean de Meung, Joinville, plus tard encore chez Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier, Commines, chez bien d'autres enfin, et c'est là qu'était l'intérêt du sujet. Je ne dis pas qu'il ait tout consulté, — par exemple, sans pousser très loin l'enquête, il eût pu s'apercevoir à propos de l'expression *né d'une femme* (p. 373) que *home de feme né*, ou *de mere né*, sont des formules fréquentes dans notre ancienne épopée, — mais enfin il a apporté aux lexicographes de l'avenir un assez large contingent, et nous sommes bien aises de voir que *la main de Dieu* (p. 311) se retrouve chez Villehardouin, Deschamps, Chartier ; *la verge de Dieu* (p. 276) chez Chartier, Froissart, Commines, et ainsi de suite. Peut-être n'était-il pas très utile d'insister sur des expressions d'une structure aussi simple que *aimer Dieu* ou *craindre Dieu* qui peuvent provenir des Livres saints évidemment, mais aussi avoir été créées par n'importe qui. Et il n'était pas indispensable non plus de donner de longues listes de phrases où est employé le verbe *adorer* (p. 137 et 285). A vrai dire, les locutions très simples sont souvent celles qu'il importe le plus de suivre à la piste, telles *ouvrir les yeux à quelqu'un*, *trouver grâce devant quelqu'un*, *boire le calice jusqu'à la lie* : mais celles-là précisément, M. T. ne les a pas trouvées chez des auteurs profanes avant la fin du XVe siècle, et on se demande parfois si ses recherches ont été assez étendues. A plus forte raison n'y a-t-il pas rencontré des phrases plus

complexes, comme *marcher dans la crainte de Dieu*, *Dieu a béni l'œuvre de mes mains* ; ni non plus tout ce qui a une teinte un peu plus marquée de poésie biblique, *la vallée de larmes*, *un lit de douleur*, *le creuset du malheur*, *un front d'airain*, *les ailes des vents*. Il faudrait arriver jusqu'au XVIe siècle et au grand mouvement de la Réformation pour voir tout cela se mêler au courant de la pensée française.

On pourrait adresser quelques menus reproches à M. T., et par exemple d'avoir semé dans son Introduction certaines expressions inconsidérées ou qui ont peu de sens. Il dit dès la première page qu'au IIIe siècle le clergé a pu avoir « recours au gaulois pour se faire entendre » ; qu'en sait-il, et sur quels textes s'appuie cette hypothèse ? Il ne faudrait pas non plus appeler (p. 2) la langue du VIIIe siècle un « alliage de latin, de celtique, de germain » : ces expressions étaient excusables à l'époque où Fénelon écrivit sa *Lettre à l'Académie*. Pourquoi déclarer (p. 3) la *Cantilène de sainte Eulalie* le plus ancien texte français ? Que deviennent alors les *Serments* de 842 ? D'une façon générale, M. T., partant uniquement des textes où il les relève, ne se préoccupe pas toujours assez de l'époque à laquelle certains mots ont dû entrer dans l'usage ; leur forme cependant l'indique quelquefois. Ainsi, que la forme *aorer* apparaisse fréquemment en ancien français à côté de *adorer*, qui est plus récent, cela prouve que le verbe *adorare* avait été introduit par les clercs mérovingiens, à une époque où la dentale avait pris entre voyelles un son fricatif qui devait amener son effacement, cette remarque a été faite depuis longtemps, et elle a son importance pour situer les faits dans le temps. En revanche, que signifie de considérer (p. 31) la forme *menestier* de la *Cantilène d'Eulalie* comme étant « à mi-chemin entre *ministère* et *mestier*, l'un, des débuts du XIIIe siècle, l'autre, du Xe » ? Ceci n'a vraiment pas de sens, à moins qu'il y ait là une vue tout à fait erronée. On pourrait encore observer qu'il y a eu quelque hésitation, semble-t-il, ou quelque arbitraire dans la façon dont sont classées et réparties les diverses expressions étudiées : ainsi, je ne saisis pas nettement pour quel motif des mots comme *cendre*, *dormir*, *fléau*, ne se trouvent pas dans la section réservée aux mots latins, mais ont été reportés dans une autre section intitulée : « Acception biblique des mots français. » Est-ce que *cinerem*, *dormire*, *flagellum*, n'avaient pas déjà, dans le texte de la Vulgate, les sens figurés que leur ont conservés plus tard les traducteurs français ? Ce sont là de petits reproches : il y en a un qui est un peu plus grave, et qu'il faut bien adresser en terminant à ce livre d'ailleurs estimable. M. T. a été vraiment trop enclin à considérer comme un enrichissement pour la langue française l'emploi plus ou moins obligé qu'ont fait nos vieux traducteurs de certains mots absolument techniques, qu'ils viennent de l'hébreu comme *ephod*, *sabaoth*, ou qu'ils soient d'origine grecque comme *scénopégie* ; l'emploi aussi de certaines locutions telles que *pains de proposition*, ou *mer d'airain* (cuve de métal où se purifiaient les prêtres). Est-ce que tout cela s'est fondu et pouvait se fondre réellement au courant de la pensée française ? Ces expressions se rencontrent évidemment dans les versions de la

Bible, mais elles n'avaient guère chance d'en sortir, car les langues dans ce cas s'enrichiraient à trop bon compte. Il eût donc suffi de les signaler, mais sans y insister autrement ; et il eût été bon encore d'être plus sobre dans l'exposé des nombreuses allusions historiques et géographiques qui encombrent certaines pages de ce livre, et le font ressembler par endroits aux *Fleurs historiques* de Larousse. Il vaut mieux que cela, il atteste des recherches sérieuses et précises, comme le prouve la rédaction de certains articles, par exemple ceux où sont étudiés les mots comme *esprit*, *exaucer*, *merci*, et bien d'autres. Aussi, malgré les critiques qu'on peut et qu'on doit adresser au travail de M. Trénel, il n'est que juste de reconnaître son intérêt et son utilité : cette étude apporte une contribution consciencieuse à la lexicographie de l'ancien français, elle sera consultée avec fruit et pourra servir de point de départ à ceux qui voudront un jour pousser plus loin cette investigation, et déterminer ce que doit à l'esprit biblique notre langue moderne [1].

E. Bourciez.

Quellenstudien zur galloromanischen Epik, von Franz Settegast. Leipzig, 1904. In-8, 395 p.

M.F. Settegast a groupé en ce livre quatre études intitulées : I. *Garin le Loherain*, *la Chanson de Roland* et la *Hervarar Saga* ; II. *Eledus et Serena* ; III. *Aigar et Maurin* ; IV *Generides*. Ce qui en forme le lien, c'est l'idée que tous ces poèmes conservent le souvenir d'événements historiques compris entre l'année 376 (les Huns refoulent les Goths au delà du Danube) et l'année 568 (établissement de la domination lombarde en Italie).

Pour démontrer cette thèse, tantôt M. Settegast propose des rapprochements entre ces poèmes « gallo-romans » et des légendes scandinaves, grecques, indiennes, etc. ; tantôt, s'attachant aux noms propres (noms de personnages,

1. [Le principal défaut de ce livre, beaucoup trop volumineux, eu égard à ce qu'il renferme de vraiment utile, est qu'on ne voit pas exactement quel en est l'objet. Comme la Bible, en toutes ses parties, n'a été connue dans la France d'autrefois que par l'intermédiaire de la Vulgate latine, on ne comprend pas pourquoi l'auteur a laissé en dehors de son étude le Nouveau Testament et les parties de l'Ancien dont l'original n'est pas hébraïque. Puis la façon dont sont étudiées les expressions bibliques ne prouve pas qu'elles se soient incorporées à la langue française. Pour chacune de ces expressions, M. T. donne d'abord, selon la Vulgate, le texte des passages où elle apparaît, puis la version de ces passages d'après diverses traductions anciennes. Est-ce que cela peut prouver que ces expressions sont véritablement entrées dans l'usage français ? Il n'y avait à citer que les textes, autres que les traductions, où ces expressions apparaissent avec un caractère visiblement français. Si M. T. avait limité ses citations aux exemples véritablement utiles, il aurait diminué son livre de plus de moitié. — Pour d'autres critiques, voir le compte rendu publié par E. Langlois dans *Le Moyen Age*, 1904, p. 420 et suiv. — P. M.]

noms géographiques) que lui fournissent les textes littéraires, il en cherche l'origine. Donnons quelques exemples de ces étymologies. S'étant persuadé que, dans le poème d'*Aigar et Maurin*, Aigar est l'empereur Justinien, et Maurin le général Bélisaire, voici comment M. Settegast retrouve Justinien dans le nom *Aigar* : « Justinien (p. 207) avait reçu de la populace de Byzance le surnom de l'αἴδαρος, c'est-à-dire *âne* ; « de *Gaidaros* ou (après chute gallo-romane de la désinence) de **Gaidar*, on a pu facilement, par un déplacement de consonnes (fait très fréquent dans le traitement des noms propres étrangers), tirer **Daigar* ; puis on aura considéré le *d* initial de **Daigar* comme un reste de la particule *de* ; de là *Aigar*, forme influencée peut-être par le nom provençal *Aicart*, par les noms français *Acart*, *Agart*, *Egart* ; ou encore par une réminiscence du nom du roi *Edgar*, qui se trouve dans la poésie anglo-normande. » Quant à Bélisaire, il s'appelle dans le poème, selon M. Settegast, le comte Maurin ; mais son nom a passé, par suite d'une confusion, à un comparse, nommé Bec de Sant Ylaire. En effet, « *Belisaire* (p. 205) a pu facilement être modifié en **Besilaire*, peut-être par assimilation au grec βασιλεῦς, ou, plus vraisemblablement, sous l'influence d'autres noms propres, tels que *Basilides*. Quant à transformer **Besilaire* en un *Bec de Sant Ylaire*, c'était, pour un poète ou pour un remanieur habitué à traiter les noms propres avec une liberté que favorisait son ignorance, une bagatelle (*eine Kleinigkeit*), surtout si l'on admet qu'il trouvait *Besilaire* dans une source écrite ; supposons, en effet, qu'il ait pris l'*s* de ce nom pour l'abréviation de *Sant* = *Sanctum*, et *Sant Ylaire* pour un nom de lieu, il obtenait ainsi le plus facilement du monde un *Bec de Sant Ylaire*. — Pareillement (p. 307), *Fierabras* pourrait être l'allemand **Vier-arm* (Quatre Bras). — De même, la ville légendaire de Tubie (p. 135) est Thèbes. *Tubie* provient, par croisement, de Θῆβαι + Βοιωτία. *Boiotia* devint d'abord * *Butia* ; de là, par déplacement du *b* et du *t* (d'après le nom *Thebes*), la forme *Tubia*. — Olivier, le compagnon de Roland (p. 75), serait peut-être identique au héros d'une *saga* nordique nommée *Örvar-Odd* : des deux éléments de ce nom, l'épopée française n'a retenu que le premier (peut-être parce qu'on a pris *Odd* pour le suffixe diminutif *-ot*, qui convenait mal à l'un des douze pairs) ; restait *Örvar*, que l'épopée modifia en la forme « si voisine » *Olivier* : l'*r* est devenu *l* par dissimilation, et c'est en même temps un fait d'étymologie populaire, l'olivier étant fréquent dans les chansons de geste : à telles enseignes que *Guenes chevalchet suz une olive halte.* » Ce ne sont là que des échantillons des conjectures de M. Settegast. Il y a, dans le livre, environ cent quatre-vingts étymologies de noms propres. Nous ne les discuterons pas, et nous n'examinerons pas non plus les thèses littéraires auxquelles elles servent de base. Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier la valeur de ces hypothèses [1].

---

1. Ce n'est pas la première fois que M. Settegast s'efforce de mettre en

Edward Porębowicz, **Studya do dziejów literatury średniowiecznej** (Études sur l'histoire de la littérature du moyen âge) [1]. Lwów (Léopol), librairie Winiarz, 1904. In-8°, 85 pages.

Sous ce titre général, l'auteur a réuni deux études tout à fait indépendantes. Dans la première, intitulée : *Teorya średniowieczna miłości dwornej* (*la théorie médiévale de l'amour courtois*), il veut présenter « la fameuse théorie dans son ensemble, en parcourant les différents degrés et phases de son évolution », mais il ne le fait qu'en partie. Le développement de l'amour courtois chez les poètes italiens est étudié suffisamment (p. 23-52), mais la littérature provençale y est à peine touchée (p. 14-16), et celle du nord de la France y est uniquement représentée par le traité latin d'André le Chapelain (p. 17-20). — Cette question délicate et bien compliquée, pourquoi l'amour courtois a-t-il eu pour objet la femme mariée ? M. P. la résout d'une manière peu satisfaisante : la femme mariée sait que l'amour, « ha intelletto d'amore » (p. 21), c'est la « saggia donna » de Dante. Cette dernière remarque nous surprend d'autant plus chez lui qu'il constate lui-même « la transformation profonde du type de l'amante » dans la poésie italienne, où « la femme mariée a été remplacée par la jeune fille noble, *nobile pulzelletta* ».

On ne peut non plus se ranger à l'avis de M. P. quand il nie l'existence de l'élément platonicien dans la conception que se font de l'amour les poètes provençaux et français du XIIe siècle (p. 14). Quand Aimeric de Pegulhan nous dit de l'amour « que vil fai pros e'l nesci gen e l'escars larc [2] », quand l'auteur inconnu de *Partonopeus de Blois* souligne son importance :

> Ensi set amors ensegnier
> Cascun home de son mestier :
> Cevalier de cevalerie,
> Et clerc d'amender se clergie, etc., [3]

n'y a-t-il pas là un lointain reflet de l'idée de Platon, dans le *Banquet*, d'après laquelle l'amour ennoblit l'homme et la femme : οὐδεὶς οὕτω κακὸς, ὅντινα οὐκ ἂν αὐτὸς ὁ Ἔρως ἐνθέον ποιήσειε πρὸς ἀρετήν, ὥστ' ὅμοιον εἶναι τῷ ἀρίστῳ φύσει [4].

Pour *Partonopeus de Blois*, qui n'est qu'une adaptation habile du conte latin d'*Amour et Psyché*, on peut admettre un emprunt direct à Apulée. L'auteur de l'*Ane d'or* était, comme nous le savons, un partisan ardent de la

---

circulation d'invraisemblables conjectures. Voir ce que dit G. Paris à propos d'un autre travail du même écrivain, *Romania*, XXIV, 306.

1. Un résumé en français se trouve dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, 1904, p. 101-112.
2. M. P. le cite lui-même (p. 15).
3. *Partonopeus de Blois*, éd. Crapelet, t. I, v. 3415 et suiv.
4. *Platonis opera*, Didot, t. I, p. 663.

doctrine néoplatonicienne et c'est elle qui domine dans ses ouvrages. Le poème français, composé sous son influence, fait ressortir avec netteté le rôle prépondérant de l'amour qui encourage et ennoblit le chevalier ou le « clerc » [1]. De plus *Partonopeus* contient des passages vraiment remarquables dont on n'a pas jusqu'ici apprécié la valeur parce qu'on le place généralement après les œuvres de Chrétien de Troyes [2]. Nous y trouvons aussi cette idée, exprimée à plusieurs reprises et développée plus tard par les poètes italiens, que la femme est particulièrement chérie de Dieu [3].

Reste à savoir par quel chemin et par quelles étapes cette conception incontestablement platonicienne de l'amour est arrivée à travers les siècles dans la poésie du Midi, car il est clair que les ouvrages de Platon n'ont pas été connus directement du moyen âge. C'est ce qu'il fallait rechercher, dans un livre spécialement consacré à ce sujet, et, au lieu de s'étendre sur les élucubrations scolastiques d'André le Chapelain, le critique aurait dû, à mon avis, étudier de plus près qu'il ne le fait, la littérature provençale et surtout la poésie du Nord de France qu'il a complètement négligée.

Dans la seconde étude intitulée : « Chrétien de Troyes et le roman d'actualité au XIIe siècle [4] », M. P. conteste l'opinion du professeur W. Foerster qui voit en Chrétien un écrivain préoccupé surtout de combattre quelques idées immorales de son époque. Il lui oppose une hypothèse très séduisante, mais peu solidement appuyée. Le poète champenois est, d'après lui, un romancier « des mêmes tendances que suivent aujourd'hui Bourget, Rod ou Marcel Prévost » (p. 85)[5]. Il va sans dire que le critique ne croit pas au rôle attribué par Chrétien, dans les premiers vers de la *Charrette*, à Marie de Champagne pour la raison que voici : « Figurons-nous cette jeune femme belle, joueuse, spirituelle, *corrompant un coureur du monde* tel que Chrétien, homme de trente à trente-cinq ans ! » (p. 73). Ce sont là des opinions tout à fait personnelles qu'on pourrait discuter ou même accepter à la condition que l'étude nous en apportât des preuves solides. Ce n'est pas le cas. Le livre de M. P. contient des remarques plus ou moins ingénieuses, mais trop peu d'arguments. Le critique semble ne pas connaître encore l'article très approfondi de M. van Hamel intitulé « Tristan et Cligès [6] » qui l'aurait peut-être rendu moins enclin à regarder Chrétien comme « le partisan le plus zélé des théo-

---

1. Voir l'article de M. Kawczyński : « Ist Apuleius im Mittelalter bekannt gewesen ? », p. 8-10.
2. Excepté toutefois M. Kawczyński qui, dans son étude sur ce poème (Cracovie, 1902), en fait remonter la date à 1153-57 et qui en démontre la grande importance au point de vue de l'évolution de l'amour courtois.
3. *Op. cit.*, v. 7093-7116.
4. *Belletrysta XII-go wieku. Chretien de Troyes.*
5. M. Bourget serait bien étonné de se voir attribuer « les mêmes tendances » qu'à MM. Rod et Prévost.
6. *Romania*, t. XXXIII, p. 465-89.

ries alors à la mode » notamment de l'amour illégitime. Quoi qu'on pense du poète champenois, il reste que parmi ses cinq ou six poèmes, il n'y en a qu'un qui nous dépeigne un amour choquant et que c'est justement celui que le poète a laissé inachevé. Ses autres romans sont plutôt dirigés contre l'amour coupable, quelle que soit sa forme. Il ne faut pas, bien entendu, exagérer et faire de l'auteur de la *Charrette* un héraut de la morale religieuse. Tout ce que nous pouvons conclure de ses œuvres, c'est qu'il se distinguait de son entourage quelque peu libertin par une morale personnelle plus élevée et que son imagination se plaisait surtout à nous dépeindre des sentiments délicats, innocents, naturels. Telle est, par exemple, la peinture de l'amour dans *Erec* et dans la première partie de *Cligès*, véritable chef-d'œuvre de psychologie.

Non moins contestable me paraît être ce que M. P. dit à propos de la colère d'Erec contre sa jeune femme : « Il soupçonne que ne l'aimant plus Enide veut se débarrasser de lui. C'est pourquoi le mari offensé la prend avec lui » (p. 59). Il n'est pas douteux que le héros n'ait connu les vrais sentiments de sa jeune épouse. Autrement aurait-il demandé à ses parents de l'aimer et de la chérir en cas qu'il ne revînt pas [1] ?

Dans *Cligès* le poète champenois ne veut pas « réhabiliter la femme adultère, mais trouver une solution pour le problème suivant : de quelle façon une femme peut-elle être l'épouse légitime d'un homme et l'amante d'un autre, sans s'exposer au triste rôle d'Iseut » (résumé français, p. 103). C'est précisément là, il me semble, l'opinion de M. Foerster, opinion que le critique voudrait combattre et que cependant il accepte dans son étude. D'autre part, M. P. se sent embarrassé par ce fait que dans les deux premiers ouvrages de Chrétien (*Erec* et *Cligès*) l'amour conjugal et légitime est célébré ; l'explication qu'il en donne n'est rien moins que sérieuse. « C'est là *pour faire ostentation de ses paradoxes* qu'il se propose de contredire aux dogmes professés à la cour de la comtesse et qu'il se fait fort de prouver que l'amour courtois peut être concilié avec le mariage » (résumé, p. 102).

Je ne puis ici entrer dans une discussion plus détaillée. En terminant, je relèverai une légère inexactitude de détail. « Le lai de Marie de France (*Eliduc*) a été plus tard développé par Gautier » (p. 69). Le thème en était évidemment connu avant la composition de Marie, puisque ses lais datent de 1180 et que *Ille et Galeron* fut composé au plus tard avant 1170 [2].

J. H. REINHOLD.

---

1. Cf. les vers 2725 et s., 3767 et s.

2. G. Paris le place en 1157 (*Manuel*, 2e éd., p. 247); M. Foerster vers 1167 ; M. Wilmotte le rajeunit encore un peu (*L'évolution du roman français*, p. 37).

Die Lieder des Blondel de Nesle, kritische Ausgabe nach allen Handschriften, von Dr Leo WIESE. Dresden, 1904. In-8 de XLIV-210 pages (*Gesellschaft für romanische Literatur*, vol. 5).

De toutes les éditions d'anciens textes lyriques données en ces derniers temps et dont plusieurs sont excellentes, celle-ci me paraît l'une des meilleures. Elle est à coup sûr la plus complète : en effet M. W. n'a pas exécuté seulement les recherches actuellement considérées comme indispensables (sur le rapport des manuscrits entre eux, la langue et la versification du poète, etc.)[1], il a fait un louable effort pour expliquer le texte dans ses moindres détails et surtout pour y faire bien comprendre l'enchaînement des idées[2] : cet enchaînement est si peu logique, les idées elles-mêmes sont si flottantes et si ténues, que cette recherche présentait de véritables difficultés qui ont été ici le plus souvent résolues d'une façon très heureuse. Laissant de côté l'introduction, sur laquelle je ne trouverais probablement rien d'important à dire, je me borne à examiner quelques détails du texte et de l'interprétation[3].

II, 13 lire *s'or ne me* ; l'omission du dernier mot, qui est dans les manuscrits, doit être une faute typographique. — Les premiers vers de la strophe IV (22-6) me paraissent mal ponctués : il faut un point après 23, une virgule après 25 ; *que* dans ce vers signifie « de telle sorte que ».

III, 29 *en cuer d'un cors* (leçon de *U* seulement) donne un sens bien médiocre : je lirais avec la famille *MTa en cors ou cuer* (*en car ou cuer* de *H* appuie cette leçon, excellente pour le sens). — 39 la leçon *poruec non fu* (*U* seul) est très peu appuyée et les autres ne le sont guère davantage ; nous avons sans doute

---

1. M. W. a en outre exposé de nouveau l'histoire de la fameuse légende en un chapitre qu'il eût pu, ce me semble, abréger un peu. Il en ressort très nettement que c'est là un simple thème de folk-lore, mais on ne comprend pas très bien pourquoi il s'est attaché au nom de Blondel. — M. W. n'a pas réussi à identifier la strophe provençale citée dans le roman de Mlle Lhéritier (voy. *Introd.*, p. XXXVI). C'est un couplet de la chanson de Blacas, *Lo bels dous temps mi platz* (éd. critique dans *Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXIII, 240); comme le montre la leçon fautive du v. 7 (*si bel trop affan sia*), cette strophe a été copiée sur le ms. *I* qui, dès lors, faisait partie de la Bibliothèque du Roi.

2. Qu'on me permette de rappeler que j'avais tenté le même travail à propos de quelques poésies françaises et provençales dans ma thèse latine *De nostratibus* etc., p. 65-86. M. R. Berger, dans son édition des chansons d'Adam de la Hale, malgré l'abondance de ses notes « exégétiques » avait à peu près négligé le second point de vue.

3. M. W. a eu parfaitement raison, à mon avis, de ne donner les variantes graphiques que du manuscrit reproduit et de se borner pour les autres aux variantes de sens ; mais les premières n'ont pas toujours été très fidèlement indiquées : ainsi dans la pièce XX, 2-3 le manuscrit reproduit a *hom*, non *hon* (voy. l'édition de la *Société des anciens textes*) ; 26 ce manuscrit a (comme l'autre au reste) *tuit* ; le picardisme *tot* est donc introduit par l'éditeur, ce que rien n'indique.

affaire à un passage très anciennement corrompu et qu'il faut désespérer de restituer.

IV, 30 le mot *a* (donné seulement par une famille), ne pouvant représenter ici que habet, fausse le sens. Je comprends : « Amour m'a donné plus de joie qu'à ma dame même, mais à celle-ci (*ma dame* est au datif) plus de beauté. »

V, 57 *Blondiauz, qui Amours desfie.* M. W. comprend « Blondel qui se met en état de guerre contre Amour, qui lui donne congé ». Mais ce sens serait en contradiction avec toute la pièce. La comparaison avec XIV, 6 montre bien que *qui* est pour *cui* ; entendez : « que l'amour traite en ennemi. » — 58 la pièce à laquelle il est fait allusion dans la note sur ce vers (Raynaud, 1599) a été aussi imprimée par M. Guy dans son *Essai sur Adan de le Hale*, p. 582.

VI, 25-6 la proposition est exclamative, non interrogative.

IX, 40 le sens n'a pas été saisi. Ce n'est pas l'amant qui craint de devenir dangereux en perdant patience (un tel aveu serait inouï dans la lyrique courtoise), c'est la dame qui peut être inexorable (*sauvage*) malgré la douceur de ses regards. — 41 je préférerais *n'avroit* à *vauroit*, parce que la liaison des idées serait plus étroite : « Celui qui n'aurait d'autre gage » (que les regards dont il vient d'être question).

XI, 6-7 *fine amour* est au datif et les régimes directs de *aie* sont au vers suivant : il faut donc supprimer tout signe de ponctuation entre ces deux vers. — 29 la proposition est exclamative ; lire avec la deuxième famille *que* au lieu de *qu'a*. Le poète souhaite que la générosité (*franchise*) de sa dame lui amène le bien « dont il attend le don ».

XII, 43 *esjoïr*, qui fausse la rime, est certainement à rejeter ; corr. *esperer* (?).

XIII, 12 effacer les deux points, ce vers se rattachant étroitement au suivant. — *Ne s'i abandone* est très clair ; *i* représente *Amour* et *abandoner* a son sens ordinaire. — 25-6 l'explication n'explique rien, parce que le texte est inintelligible ; je corrigerais *Et force et proier raüse*. — Il eût fallu indiquer que cette pièce est incomplète : il manque au moins une strophe après la seconde ou la troisième.

XV, 43 est mal compris : *recovrer* pris absolument a souvent, comme ici, le sens de « reprendre l'avantage, réussir ».

XXI, 28 le second *pour* ne donne pas de sens ; lire *de* (avec *MT*) : « Je ne puis en détourner mes yeux, pour prière que je leur fasse de mieux dissimuler. »

M. W. a énuméré (p. XLIII) les imitations de Blondel qui ont été signalées jusqu'ici. La plus curieuse est celle dont a été l'objet de la part de Gautier de Coinci la chanson VIII, qui paraît avoir joui d'une grande célébrité. Le rythme en a été reproduit aussi dans un jeu-parti entre Thibaut de Champagne et Gui (n° 1097 ; éd Tarbé, p. 101) ; toutes les rimes à la vérité ne sont pas communes, mais cette forme est tellement rare que l'imitation est très vraisemblable. — Le rythme du n° III (R. 483) est aussi reproduit par deux chansons pieuses (603 et 748) ; quoique les rimes ne soient pas iden-

tiques, l'imitation paraît probable pour la raison qui vient déjà d'être alléguée. L'une de ces chansons est de Gautier de Coinci (éd. Poquet, p. 15); c'est sans doute à celle-là que se rapportait uue allusion de M. Gröber que M. W. n'a pas réussi à s'expliquer.

A. JEANROY.

An outline of the phonology and morphology of old Provençal, by C. H. GRANDGENT. Boston, Heath, 1905. Pet. 8°, XII-160 pages (Heat's Moderne Language Series).

Cet élégant petit volume, qui nous arrive d'Amérique, est le premier livre qui vise à exposer, avec une certaine ampleur, la phonétique et la morphologie de l'ancien provençal. Jusqu'ici les étudiants qui voulaient faire connaissance avec la langue des troubadours en étaient réduits aux esquisses qui accompagnent les chrestomathies ou manuels de Bartsch et de MM. Appel et Crescini à moins qu'ils n'eussent le courage d'extraire, soit des ouvrages de Diez et de M. Meyer-Lübke, consacrés à l'ensemble des langues romanes, soit du mémoire où M. Suchier a traité concurremment du français et du provençal, ce qui concerne spécialement cette dernière langue. Nous avions des grammaires de l'ancien français, nous n'avions pas de grammaire de l'ancien provençal[1]. M. G. a comblé en partie cette lacune et il a droit à notre reconnaissance. La phonétique et la morphologie d'une langue n'en constituent pas toute la grammaire : M. G. annonce qu'un de ses élèves prépare un livre sur la formation des mots en provençal et se justifie ainsi de n'avoir pas traité de lui-même ce sujet ; il ne dit rien de la syntaxe, mais il ne serait pas étonnant de voir là aussi la vieille Europe devancée par le Nouveau Continent.

M. G. était fort bien préparé pour la tâche qu'il a assumée ; il nous apprend qu'il a suivi, en 1884-85, le cours de M. P. Meyer à l'École des chartes et que depuis il n'a cessé de réunir des matériaux, soit en étudiant lui-même les textes provençaux, soit en mettant à profit les publications d'ensemble ou de détail faites dans ce domaine. Son information est très étendue et il a sur plus d'un point des vues personnelles intéressantes. Son *Outline* est clairement disposé et rendra certainement des services. Je m'autorise d'un désir qu'il exprime lui-même pour lui signaler ici quelques points sur lesquels ma manière de voir diffère de la sienne.

P. 3, il est inexact de dire que les vieux poètes appellent fréquemment leur

1. Un *Altprov. Elementarbuch* de M. Schultz-Gora est annoncé depuis 1901 dans la *Sammlung roman. Elementarbuche* inaugurée par M. Meyer-Lübke, mais il n'a pas encore paru, non plus que la *Grammaire provençale* de M. Chabaneau, annoncée depuis 1893 (*Ann. du Midi*, V, 140). — Pour être juste, il faut rappeler que l'introduction grammaticale mise par M. Crescini en tête de son *Manualetto* (dont il vient de paraître une deuxième édition augmentée) n'est pas moins étendue que le livre de M. Grandgent.

langue *lemosi* : cette appellation est particulière aux auteurs catalans. — P. 12, *dimercres* ne vient pas de die Mercurī influencé par *divenres* die Veneris : une nouvelle forme Mercor Mercoris a pris la place, dans le latin vulgaire, de Mercurius Mercurii. — *Ibid* , l'explication de *cobeitat* par cupiditatem, avec changement de *d* en *i* n'est pas possible ; il faut partir d'un type *cupidietatem. — P. 16, l'explication de *ades* par ad id ipsum se heurte à une barrière infranchissable, même si l'on admet que l'*e* de *ades* aurait été primitivement fermé et se serait ouvert par contamination de *apres* <ad pressum ; je ne vois pas le moyen d'expliquer *ades* sans supposer ad plus un mot à trouver et qui doit avoir un *d* initial. — *Ibid.*, je ne sais où M. G. prend *seze* avec un e ouvert, qu'il explique par l'influence de sĕx : je ne connais que *seze* avec un *e* fermé (cf. Mistral) qui représente régulièrement le latin sĕdecim. — *Ibid.*, *planissa* et *sebissa* ne sont pas des mots savants à désinence latine -ĭtia : ils renferment le suffixe populaire -ĭcia ; il fallait rappeler que planitia a donné régulièrement *planeza*. — P. 21, *adoutz* « source » ne vient pas de adductus ; c'est une graphie récente pour *adotz*, mot identique à *dotz* <ducem, avec agglutination de l'*a* de l'article féminin : cf. mes *Essais*, p. 205 et mes *Mélanges*, p. 9. — *Ibid.*, l'*u* de *cuia* n'est pas dialectal, mais commun à tout le domaine gallo-roman, et exclusif d'un *o* latin : c'est au latin vulgaire qu'il faut reporter le changement inexpliqué, mais incontestable, de cōgitat en *cŭgitat. — P. 28, l'idée que *dimenge* « dimanche » représente dominicum dont la syllabe initiale aurait été remplacée par *di* « jour » n'est pas tout à fait exacte : le type latin est die dominico prononcé en bloc et où l'*o* protonique a disparu en vertu de la loi de Darmesteter ; les formes comme *ditmenge dicmenge* représentent *did(o)minico, tandis que *dieumenge* semble remonter à *di(d)ominico. — *Ibid.*, il n'y a aucune raison de recourir au français pour expliquer caresma : le mot provençal repose comme le mot français, sur le latin vulgaire *quarrēsima qu'on peut supposer très ancien puisque quarranta pour quadraginta est attesté : cf. Kŏrting, 7604. — P. 30, l'idée que l'*a* est plus tenace que toute autre voyelle dans les proparoxytons ne me paraît pas justifiée par les faits, du moins en provençal : on a prononcé concurremment, en latin vulgaire du sud de la Gaule, colapus et colpus, d'où les deux formes provençales concurrentes *colbe* et *colp* ; mais l'on constate de même la concurrence de praepositus et de praepostus, d'où la forme provençale *prebosde* à côté de *prebost* ; en quoi l'*a* de colapus est-il plus tenace que l'*i* de praepositus ?. — P. 33, l'idée que *ferre* serait dû à *terra* ne saurait être prise au sérieux (M. G., soit dit en passant, abuse un peu de la contamination sémantique) : en réalité il semble que dans certaines régions, à déterminer, le groupe *-rr* ait eu besoin d'une voyelle d'appui, car on ne trouve pas seulement *ferre* < ferrum, mais *torre* < turrem, *verre* <verrem etc. — P. 34, -pt- n'exige pas de voyelle d'appui (cf. *-et* <septem) ; *apte* est un mot savant : le mot populaire est *at* ; cf. le nom même de la ville dite en en latin Apta Julia, qui est *At* (écrit *Apt*), d'après le locatif Aptae ou

une forme masculine *Aptum. — P. 36, *Alvernhe* ne vient pas de *Arvernium (forme non autorisée) mais de Arvernicum. — P. 48, massivus n'est pas un mot latin et aurait dû être précédé d'un astérisque ; mais, à vrai dire, le provençal *massis* est d'accord avec le français, l'italien, etc., pour postuler un type lat. vulg. *massicius, et comme le franç. actuel n'est qu'une modification relativement récente de l'ancienne forme *massis*, *massivus n'a aucune réalité. — P. 49, n. 1, *auvir* sort de *auir* < audire, mais est exclusif de *auzir* : cette épenthèse de *v* après *au* est surtout limousine, mais on en trouve aussi trace en Dauphiné : cf. *alauva* < alauda dans le censier de Die (*Bull. de l'Acad. dauph.*, 4e série, III, 441 et 450). — P. 50, l'étymologie de *conortar* par confortare (que d'ailleurs M. G. présente dubitativement) ne peut pas être maintenue : le type est certainement *conhortare, pour cohortari : les doutes que l'on pourrait avoir sur l'emploi de con- devant une voyelle en latin vulgaire disparaissent devant l'existence, signalée récemment, de *conobrar* < *conoperare (cf. *Romania*, XXXIII, 262 et *Nouv. Essais*, p. 219). — *Ibid.*, M. G. étudie pêle-mêle *c* et *g* latins intervocaliques, conformément à la déclaration qu'il a faite deux pages plus haut : « *c*, du IVe au VIe siècle, fut sonorisé en *g* et dès lors se développe comme tout autre *g*. » C'est un tort. Si dans quelques dialectes il est impossible de distinguer le *g* secondaire du *g* primitif, il n'en va pas de même dans la langue commune : castigare, fatigare, ligare, rogationem, ruga, etc., donnent *c(h)astiar*, *fadiar*, *liar*, *roazo(n)*, *rua*, tandis que locare, precar, verruca, etc., donnent *logar*, *segar*, *verruga*, dans le sud et *lojar*, *prejar*, *verruja*, dans la zone limousine. — P. 51, *figura* est un mot savant, comme le montre la conservation de l'*i*, qui est bref en latin. — P. 52, l'idée de voir dans l'*r* de *canorgue*, *dimergue*, *morgue*, l'influence de celle de *clergue* est étrange ; ailleurs (p. 55, 71, 83), M. G. explique *morgue* et *margue* par dissimilation de l'*n* en *r* à cause du voisinage de l'*m*. Il oublie donc *Rouergue* < Rutenicum et la série des noms languedociens en *-argues* comme *Aguzargues* (auj. *Guzargues*), *Aubussargues*, etc., qui correspondent à des types latins en -nicus : ce changement de *n* en *r* est probablement lié à la présence du son explosif *g* après lui. — P. 58, l'explication de *faure* par faber qui fait pendant à *fabre* < fabrum n'est que fantasmagorie : *faure* a le même type que *fabre* mais représente un développement divergent qui s'est produit dans une aire distincte : cf. febrem d'où, selon les régions, *febre* et *feure*. — P. 60, *peure* < prendere demandait quelques mots d'explication, tandis qu'il est simplement glissé entre *onrar*, *ondrar* < honorare et *tenrai* < tenere habeo. — P. 61, *veuva* n'est pas emprunté du français, car il apparaît au XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où le français n'emploie guère que *vedve*, *veve* ; c'est une forme limousine très régulière de vidua devenu successivement *vedua*, *veu(d)a*, puis *veuva* par intercalation d'un *v* comme dans *alauva* < alau(d)a. — P. 62, il n'y a aucune raison de considérer *teuns* < tenuis comme un mot savant : cf. *receup* < *recepuit, *saup* < sapuit, etc. — P. 68, *solatz*, *solas* comme l'anc. fr. *solas*, repose sur solacium et non sur solatium :

cf. le dérivé *solassar*. — P. 69, je ne connais pas *escoisson* < excutiunt ; en tout cas excutio n'aurait pas donné **escois*, mais **escotz*. — *Ibid.*, *canton* ne saurait venir de *cambitos + ōnem ; ni le sens ni la forme ne conviennent ; il faut s'en tenir à l'opinion de Diez. — P. 71, *donzela* a un *e* fermé et non un *e* ouvert : c'est donc *domnicĭlla, et non *domnicēlla, qui est à la base. — P. 77, *eissarrar* ne vient pas de *exserrare mais de exerrare : cf. mes *Nouv. Essais*, p. 255. — P. 82, expliquer le *v* de *parven* par l'analogie de *ferven* ou *d'espaven*, c'est se payer de mots : il est clair que **parven* suppose *paruentem au lieu de parentem, d'après le parfait parui : mais pourquoi cette action insolite du parfait (qu'on constate aussi en italien) dans ce seul verbe ? On ne peut point croire pourtant, même avec Diez, que le *v* est là pour distinguer pareo de pario. — P. 95, *fezels* avec un *e* fermé n'existe pas, le prov. ne connaît que *fizels* avec un *i* (pour *ī* latin) et *e* ouvert (pour *ē* latin), donc mot savant. — P. 96, l'adj. *gens* fait toujours au fém. *genta*, et pour cause, puisqu'il a pour source le participe gen(i)tus a. — P. 97, *longeis* ne peut venir de l'hypothétique *longitius (hybride de longiter par longius) car -ĭtius aboutit à *-etz*, non à *-eis*. — P. 112, je ne crois pas que *nulh* (et par métathèse *lunh*) doive son *lh* au pluriel presque inusité nulli, mais à la forme allongée *nullius. — P. 113, la forme *tucti n'est pas nécessaire pour expliquer *tuich*, qu'on peut, il me semble, tirer directement de *tŏtti avec changement de l'*o* latin en *u* sous l'influence de l'ī final, la graphie *ich* n'étant qu'une notation du *t* mouillé. — P. 115, je continue à croire que la désinence latine -escere, même transformée en -escire, ne peut donner naissance à la désinence provençale *-ezir* qui postule impérieusement -icire ; cf. mes *Essais*, p. 25 et 281, et l'article récent de M. Eugen Herzog dans les *Bausteine* dédiés à M. Mussafia : « frz.*-cir*, provz.*-(e)zir* ».

A. Th.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVIII, 6. — P. 641, C. Nigra, *Note etimologiche e lessicali.* — 1, lat. abellana, abellina, lat. vulg. *avellánia : liste des représentants romans de ces types et en particulier formes franco-provençales avec métathèse et réduction de au- initial à *a* ; — 2, lucq. *aggajarsi*, élever la voix, disputer : de gaja, pie ; parallèle à *gazzolare* < *gazza*, *taccolare* < *taccola*, etc. ; — 3, lucq. *aoncare*, faire des efforts pour vomir, < *advomicare ; — 4, canav. *bača*, *ąmbača*, soupirail, rayon de lumière venant d'un soupirail, etc. : déverbal de *bačar* < *badac'-lare, cf. anc. prov. *badalhar* ; — 5, lucq. *chiaroscuro* : le mot sert à désigner un mélange de café, lait et chocolat appelé ailleurs *cappuccino* à cause de sa couleur, et en Piémont *pür e barba*, ou encore nommé de noms dérivés de *barba* ; — 6, lucq. *cacióttoro*, lait caillé que rend un nourrisson : dérivé de *cácio* ; — 7, piém. *dęsblé*, gâter, abîmer : se rattache à bellus, *bellore, avec un préfixe marquant opposition, cf. a. fr. *desabelir* ; — 8, vénit. *fóntego* = *fondaco*, exemple de métathèse de sonorité ; — 9, ital. *frasca*, rameau feuillu : pour **brasca*, c.-à-d. **graspa* avec métathèse d'articulation ; — 10, anc. fr. *fronchier*, ronfler : a pour correspondants dans l'Italie du nord des formes telles que *broncá* et remonte au grec βρόγχος ; — 11, vénit. *ghebo*, ruisseau ; formes apparentées dans l'Italie du nord, *gdibo*, *gdbiu* < *caveu ; — 12, lomb. *incalld*, etc., se risquer à, oser : ne vient pas de callum, mais de callis, qui convient mieux pour le sens ; — 13, bologn. *magarass*, vipère : se rattache par l'intermédiaire de formes telles que **maragass*, **matracaccio* à mataris, javelot ; pour le passage au sens de « serpent », cf. *Romania*, XXXII, 162 ; — 14, canav. *mišcota*, poupée : diminutif de *mišca* < majestate, sans doute à l'origine statuette de la Vierge ; — 15, valses. *miyal*, etc., pré réservé, au milieu des pâturages, destiné à être fauché : < *metale de metere ; — 16, ital. *ovatta*, fr. *ouate*, all. *watte* : les étymologies proposées (anc. fr. *oue*, germ. *watta*, lat. ovis), ne sont pas satisfaisantes, mais ce groupe de mots s'expliquerait très bien comme dérivé de ovum ; c'était l'idée de Diez, qui toutefois ne rendait pas compte du sens ; or on se sert pour transformer en *ouate* la bourre de laine, soie ou coton, de *blanc d'œuf*, le produit a tiré son nom du mode de préparation, le nom est

passé d'Italie en France, de France en Espagne et en Allemagne; — 17, lucq. *pdcito*, tranquille : < *pacidu de pace, cf. Thomas, *Mélanges*, 114; — 18, ital. *piaggiare*, flatter : < *placidiare; — 18, ital. *pisciare*, a. fr. *pissier* : à l'appui de l'étymologie proposée par M. Ulrich, *pissier* < *pistiare, et pour résoudre la difficulté sémantique, M. N. rappelle que la miction est l'effet d'une pression assez facile à discerner pour qu'elle ait servi à désigner le résultat apparent; — 19, lucq. *réfie*, repos : pour **révie* < requie; — 20, sicil. *sbarruari*, etc., épouvanter : formes identiques, sauf métathèse, au tosc. *spaurare* de *paura*; — 21, Val Brozzo *sgerpar*, fendre : identique, sauf métathèse d'articulation, au canaves. *sberčar*, se rattache à la racine skarp (cf. *Archivio glottolog.*, XIV, 287, 377); — 22, piém. *skableta*, chaufferette, diminutif de scabellum; — 23, ital. dial. *sportiglione*, chauve-souris, forme aphérétique de vespertilione; — 24, canav. *svulip*, saut, pas = *sviluppo* avec métathèse vocalique; — 25, piém. *taraña*, rang de vigne, com. *terañ*, etc., surgeon : de terraneu, le sens de « rang de vigne » ne fait pas difficulté, la culture de la vigne sur échalas ayant pour effet de maintenir les grappes près du sol; — 26, piém. *tramà* = *oltremare* : *rōsa trama*, cf. a. fr. *rose d'outre-mer*, fr. mod. *r. trémière*, *ūva trama*, groseillier, cf. savoy. *tramarin*, etc.; — 27, lomb. *tresk*, etc., fléau < germ. tresk, battre; — 28, vénit. *san Trovdso* = *san Protaso*, métathèse de *p* et *t* et passage normal de *p* devenu intervocal à *v*. — P. 649, Ramiro Ortiz, *Il « Reggimento » del Barberino ne' suoi rapporti colla letteratura didattico-morale degli « ensenhamens »* (suite). — P. 676, Sextil Puşcariu, *Rumänische Etymologien, II*. — 1, *a amîna*, ajourner : < dérivé de ad mane, cf. *alătura* de *alăturī*, etc.; — 2, macédo-roum., méglen. *căprină*, laine de chèvre : < caprina, cf. esp. *cabrina*; — 3, *a căuta* ą *căta*, chercher M. P. montre avec une parfaite netteté que ces deux verbes aujourd'hui synonymes, mais, à l'origine, de sens divers et appartenant à des domaines différents : ne sont pas des doublets issus d'un même verbe latin captare ou *cavitare, mais sont les représentants réguliers, *căuta* de *cavitare < cavere, *căta* de captare. A propos du passage de sens de captare à *căuta*, M. P. étudie le roumain *cumpăt*, mesure, qui ne peut phonétiquement remonter à computare et qu'il rattache à compĭtum, carrefour : le passage de sens de « être à un carrefour, chercher le chemin » à « chercher » se trouve en sarde *cumpidari*, chercher, <*compĭtare; de « recherche » on tire facilement « attention, prévoyance », ainsi s'expliquerait l'ital. *còmpito* dans *parlar a compito con qd.*; de « chercher » on passerait à « trouver par l'effet de l'intelligence, comprendre »; de même de « prévoyance » à « circonspection, mesure ». Par contre compĭtum aurait gardé son sens primitif dans le roum. *a sta în cumpăt*, réfléchir, examiner, hésiter; — 4, *a descurca*, débrouiller, *încurca*, embrouiller : *descurca* s'expliquerait bien par *de-[ob]-scuricare, lequel serait le contraire de *obscuricare > sarde *iskurga*, faire sombre, avec modification du préfixe peu populaire ob-; à *descurca*, rendre clair, le roumain était porté à créer un nouveau contraire, *încurca*,

rendre obscur, d'après les couples *des-carc* : *în-carc*, *des-chid* : *în-chid*, etc., analogues au moins en apparence ; — 5, *lămură*, fleur de farine : forme dissimilée de **rămură*, apparentée aux formes de l'Italie du nord *rémol*, etc. Pour ce dernier on a proposé les étymologies *re-molare (Mussafia) et *remorare (Lork : *rèmolo* serait originairement le *son*), mais le sens de *son* ne se trouve pas en roumain et il faut donc adopter pour expliquer *lămură* et *remol* le type *remola déverbal de *remolare ; — 6, *a împăna* entrelarder, *pănuș*, tunique chargée de graisse qui enveloppe les chairs : les sens du roum. *pană* sont très variés, comme il arrive pour les dérivés romans de penna : plume, aile, nageoire, cil, coin, panne du marteau (cf. sur ces derniers sens, l'article de M. d'Ovidio, *Zs.*, XXVIII, 535 sqq.) ; à l'emploi collectif de penna se rattache le sens d'enveloppe de plume, de duvet, de matière pelucheuse, ou d'enveloppe en général représenté par le roum. *pănușă*, enveloppe de l'épi de maïs, *pănuș*, panne des animaux et de porc en particulier ; le sens conservé par ces dérivés a dû appartenir en roumain au simple *pană*, d'où le verbe *împăna* avec ses deux sens de « emplumer » et « entrelarder » ; — 7, M. P. réunit ici une série de représentants d'éléments latins non encore signalés en roumain : panicula > *panucula, tumeur, > mac.-roum. *pănucl'e*, peste ; *palliola = palliolum > Transylv. et Bukow. *păioară*, voile, linceul ; pappus > mac.-roum. *pap*, vieillard, grand-père ; peculium et pecunia > mac.-roum. *pecul'u*, *pecuña*, économies ; palanga > Bihar *părîngă*, perche ; spatium conservé dans le composé *răspaț*, intervalle, répit, la forme commune du roumain *răspas* s'explique dès lors non plus comme un composé de *pas*, mais comme une assimilation à *pas* de *răspaț* que ne défendait pas le simple **spaț* ; polenta > mac.-roum. *purintă*, mets commun, ce qui expliquerait le mot *purintat* appliqué aux Turcs, c.-à-d. mangeur de mets communs ou plutôt de mets impurs, et en particulier mangeur de viande pendant le carême ; — 8, *rînă*, flanc : M. P. montre que ce mot conservé dans des expressions telles que *a ședea*, *a sta într' o rînă*, être couché sur le flanc, ne désigne jamais, comme l'indique Cihac, une peau de mouton et n'a rien de commun avec le slave runa, c'est simplement le latin *rena de ren ; — 9, *a sgăria*, gratter : <*excariare ; — 10, M. P. essaye ici de dégager une loi de la phonétique roumaine qui rendrait compte des particularités de quelques mots difficiles comme *toamnă* ou le participe *fost* ; voici quelle pourrait être la formule de cette loi : à une époque ancienne, antérieure à la chute de *b* intervocalique, un *u* roumain tonique en hiatus avec un *i* (il s'agit ici d'hiatus réel, dans un groupe comme *cuib* par exemple et non de simple succession comme dans *tăcu-iu*) est devenu *o*, le *i* a persisté devant consonne simple, est tombé devant un groupe ; ainsi s'expliquerait *toamnă* < *a(u)tumnia par le degré **(a)tuimna*, *doi* < duī, *roib* < rubeu, *coif* < cufea et aussi *fost* pour lequel M. P. suppose un type *fuistu, enfin *pleoapă* qui représenterait un (pellis) *pluppea c.-à-d. un dérivé, avec métathèse de l du lat. pupula.

Chemin faisant, M. P. indique que le groupe ri du latin a pu donner en roumain aussi bien *îr* que *ri*, ce qui rendrait compte de *moare* (à côté de *mură*) < muria, de *baeră*, cordon (de couleur) < varia et de *caer*, quenouille < *carium (de cărere). — P. 691, H. Tiktin, *Die Bildung des rumänischen Konditionalis*. M. Weigand avait proposé pour expliquer la formation du conditionnel roumain *lăudare-aşĭ, -aĭ* (à côté de *aşĭ, aĭ lăuda*) une hypothèse qui à beaucoup avait paru satisfaisante : il ne fallait pas décomposer *lăudare-aşi* en *lăudare*, infinitif non apocopé et *aşĭ*, forme, d'ailleurs obscure, mais se rattachant à *a avea*, mais en *lăuda*, infinitif normalement apocopé, et *reaşĭ* pour *vreaşĭ*, c'est-à-dire l'imparfait de *a vrea* volebam, avec une modification de la désinence qui restait à expliquer; quant à *aş* de *aş lăuda*, c'était une réduction de (*v*)*reaşĭ* (*Jahresb.*, III, 139 sqq). L'hypothèse de M. Weigand se fondait sur la difficulté d'admettre la persistance, dans cette seule combinaison du conditionnel, de l'infinitif plein *lăudare* et sur l'existence dans le roumain de l'Istrie et du Banat des formes *rĭş* et même *vrĭş* pour l'auxiliaire du conditionnel (*v*)*rĭş avea* correspondant au daco-roumain *aş avea*. J'ai cru nécessaire ce très sommaire exposé pour faire comprendre la portée du travail de M. Tiktin. Pour celui-ci : 1° la persistance de l'infinitif non apocopé dans le seul conditionnel n'a rien qui doive surprendre, puisque là seulement il se trouvait suivi d'un affixe à initiale vocalique : *lăudare-aş* se maintient tandis que *lăudare-voiu* passe à *lăuda-voiu* et plus tard seulement à *lăuda-oĭ*, etc.; 2° que *vreaş* ait pu être réduit à *aş*, M. Weigand ne l'a pas montré bien clairement, mais en dehors de toute considération de forme, M. T. tient le fait pour historiquement impossible : en effet les plus anciens textes roumains présentent côte à côte *vrea lăuda* et *aş lăuda*, c'est-à-dire qu'ils connaîtraient à la fois la forme la plus ancienne et le dernier résultat de tout le développement supposé par M. Weigand, ce qui est assez invraisemblable ; mais, si *aş* est indépendant de *vrea* et se rattache à *a avea*, la coexistence des deux constructions est beaucoup plus naturelle et même elle a pour analogue la double construction du futur, *lăuda voiu* et *am să laud*; 3° Les formes de l'Istrie et du Banat peuvent s'expliquer tout autrement que comme des archaïsmes ; elles peuvent être le résultat d'un compromis entre les deux auxiliaires *vrea* et *aş*, c'était là une façon d'en finir avec la coexistence de deux séries ; dans d'autres régions du domaine roumain, on a simplement renoncé à l'une d'elles; 4° L'altération de *vrea* en *vreaşĭ* s'expliquait d'après M. Weigand par la soudure à l'auxiliaire de la particule *şi* < sic, phénomène dont on pourrait constater la genèse dans une forme du *Codice Voroneţean*, *vreareaşi eu* ; mais cette forme ne prouve rien, *-şi* n'y fonctionne pas avec la valeur de sic et d'autres exemples du même texte montrent seulement que le conditionnel en *-şi* y est normal. Peut-être d'ailleurs l'explication de M. Weigand pour cette terminaison est-elle bonne, mais elle reste sans preuves, elle peut d'ailleurs servir aussi bien pour *aş* que pour *vreaş*; mais on pourrait encore songer à une influence de la terminaison du parfait fort, 1re pers. sg., *duş* < duxi, destinée à distinguer, comme le

roumain l'a fait si souvent, la 1re personne du singulier de la 3e. En effet cet auxiliaire *aș*, *a(r)i*, *ar(e)*, etc., peut représenter haberem ou habuerîm, qui eussent également abouti à *are* à la 1re et à la 3e personne. Cet important article débute par des remarques sur la part à attribuer respectivement aux faits dialectaux et aux témoignages des textes anciens dans l'étude de la linguistique roumaine. Elles paraissent fort sages, puisqu'elles tendent à ne pas laisser prendre pour archaïsme ce qui peut être formation dialectale néologique. J'ai dû laisser de côté pour résumer la thèse de M. Tiktin une page sur l'ancien conditionnel roumain en *-re* (= futur antérieur ou subjonctif parfait du latin), que je tiens cependant à signaler pour les exemples et les indications utiles qu'elles apporte. — P. 705, Hugues Vaganay, *Le Vocabulaire français du XVIe siècle*, suite : *E-Ly*. — Recueil d'exemples, sans explication.

Mélanges. P. 737, H. Schuchardt, *Zu lat.* fala, favilla, pompholyx *im Romanischen* (cf. *Zs.*, XXVIII, 139 sqq., et *Romania*, XXXIII, 444). Je classe alphabétiquement les principaux types romans dont s'occupe ici M. Schuchardt : fr. *baliverne*, *brûler*, engad. *chalaverna*, franç. sud *enluserna*, *escaierna*, *escaliurgna*, vaud. *espeliva*, franco-ital. *espelue*, cat. *espurna*, ital. *falavesca*, fr. dial. *falemesche*, a. fr. *falivoche*, ital. *fandonia*, roum. *fandosi*, it. *fánfola*, *fano*, *favalena*, a. fr., *feuline*, fr. *flammèche*, frioul. *flandogne*, ital. *folena*, lucq. *fonfolena*, a. fr. *pendoise*. — P. 741, H. Schuchardt, *Kleine Nachträge* ; *zu lat.* Berecyntia *im Romanischen*, *zu lat.* cisterna *im Roman.*, *zu oberital.* « *crott* », *zu ital.* « *cusoliere* », *zu span.* « *faraute* », *zu arab.* fṭr, *zu* fĭcatum : fĭtacum, *zu ostital.* « *togna* ».

Comptes rendus. — P. 743, G. Thurau, *Der Refrain in der französischen Chanson* (H. Springer). — P. 744, A. Jeanroy, L. Brandin et P. Aubry, *Lais et descorts françois du XIIIe siècle* (H. Springer). — P. 748, *Giornale storico della Letteratura italiana*, XLIV, 1-2 (B. Wiese). — P. 751, Livres nouveaux (Ph. Aug. Becker). — Errata.

M. Roques.

Romanische Forschungen, t. XV (1903-1904). — P. 1, R. Dittes, *Ueber den Gebrauch des Infinitivs im Altprovenzalischen*. Courte étude descriptive fondée sur les chrestomathies de Bartsch et d'Appel, Bertran de Born, *Flamenca*, les *sermons* publiés par Armitage, la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*. — P. 41, *Die Uebersetzung der Distichen des Pseudo-Caton von* Jean de Paris, *zum ersten Mal herausgegeben von* J. Ulrich. D'après les mss. de la Bibliothèque nationale et de la Vaticane. — P. 70, J. Ulrich, *Der Cato* Jean Lefevre's ; édité pour la première fois d'après le ms. de Turin avec les variantes des mss. 473 de Berne, 1165 de la Bibliothèque nationale, Canonici misc. 278 d'Oxford. — P. 107, J. Ulrich, *Der Cato des* Adam de Suel ; édité pour la première fois : la base du texte est le ms. 525 de Dijon, complété par le ms. 354 de Berne, avec variantes des mss. Arsenal 5201,

Bruxelles 9411, etc., M. Ulrich n'a pas en effet prétendu nous donner une édition critique [1]. La version du *Caton* d'Adam de Suel contenue dans le ms. de Tours 927 (cat. Dorange), f°s 105-204, que j'ai copiée, se rapproche beaucoup plus de celle des mss. de Berne et de l'Arsenal, de celui-ci surtout, que de la version du ms. de Dijon ; elle me paraît d'ailleurs pouvoir contribuer utilement à un classement de la famille Berne-Bruxelles-Arsenal ; elle est malheureusement incomplète, et de plus il y a une interversion de feuillets ; en voici le contenu : v. 291-580, v. 75-218, v. 581-832. — P. 141, J. Ulrich, *Zwei Fragmente von franz. Uebersetzungen des Pseudo-Caton*, d'après le ms. 855 de Metz et le ms. Canonici misc. 278 [2]. — P. 150, H. Vaganay, *Sei secoli di corrispondenza poetica. Sonetti di proposta e risposta. Saggio di bibliografia.* Parte prima. *I primi tre secoli*. Indication, avec *incipit* et référence, de 833 sonnets (XIIIe-XVe siècles). L'auteur annonce trois autres parties, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles et un double index alphabétique des auteurs et des premiers vers renvoyant aux sonnets numérotés. L'ensemble constituera un fort utile catalogue de cette forme poétique. — P. 204, W. Bohs, *« Abrils issi' e mays intrava »*, *Lehrgedicht von* Raimon Vidal von Bezaudun ; cf. sur cette édition, *Romania*, XXXIII, 612, c. r. de M. Jeanroy. — P. 317, G. Baist, *Bosco* < gr. βοσκός (cf. dans Du Cange le génitif βοσκῶν), pâturage, puis terrain de chasse, de buissons, par opposition, d'une part, à terrain de culture, d'autre part, à forêt, distinction confirmée par les chartes méridionales. Cette dernière distinction n'avait guère de raison d'être dans les pays du nord, ce qui explique qu'en français *bois* apparaisse comme un mot d'emprunt ; — *gercer* < ἐγχάραξις, « scarificatio » ; — *moineau*, terme de fortification, dérivé de *moyen*, la place du *moineau* étant entre deux tours, à égale distance des deux.

P. 321-688. R. Kaltenbacher, *Der altfranzösische Roman* Paris et Vienne. Voir ci-dessus, p. 315.

P. 689. Adolf Stark, *Syntaktische Untersuchungen im Anschluss an die Predigten und Gedichte Olivier Maillards (1430-1502)*. Les faits relatifs à la syntaxe des pronoms et à leur place en particulier occupent la plus grande part de cette étude minutieuse où les exemples de Maillard sont constamment rapprochés de l'usage syntactique des XIVe-XVIe siècles. M. St. insiste surtout sur les points où Maillard se sépare de l'usage commun du XVe siècle pour se conformer à ce qui sera la syntaxe moderne. — P. 274, Theodor Claussen, *Die griechischen Wörter im Französischen*. La méritoire dissertation de M. Cl. nous donne un peu plus que ne nous promettait le titre, en ce qu'elle étudie aussi les formes romanes autres que la forme française des mots grecs latinisés et conservés en français, mais nous n'avons encore que la première partie du travail ; elle contient, outre une histoire

1. Pour les mss. de cet ouvrage, voir *Romania*, VI, 20, XVI, 59 et 65.
2. Cf. *Bull. de la Soc. des anc. textes franç.*, 1877, p. 38.

des recherches sur les mots grecs en roman, des remarques générales sur les transformations des mots grecs dans leur passage au latin, l'étude de ces modifications pour les consonnes et les voyelles; la seconde partie doit exposer l'histoire des mots grecs en français. Je regrette un peu que cette seconde partie n'ait pas, au mépris de l'ordre des temps, précédé la première qu'elle doit servir à fonder. En effet nous n'avons guère, pour nous renseigner sur les éléments grecs introduits dans le latin parlé, qu'un témoignage sûr, celui des langues romanes. Mais dans ces langues, dans le français en particulier, les éléments grecs ont pu arriver par des chemins fort variés : héritage direct du latin parlé; emprunts au latin écrit; emprunts faits au grec médiéval par l'intermédiaire d'une forme latine ou d'une forme romane, ou directement; et dans ces trois derniers cas, y a-t-il eu emprunt sous forme écrite ou orale? Je ne parle pas naturellement des emprunts récents au grec classique. Dans cette masse hétérogène, il faut d'abord distinguer les divers apports et je ne crois pas qu'on puisse prudemment rien dire des éléments grecs vraiment introduits dans le latin parlé, avant d'avoir fait ce départ, et il serait souhaitable qu'on le fît pour toutes les langues romanes; il est d'ailleurs très clair que le français est particulièrement important ici, précisément, comme l'a très bien montré M. Cl., parce qu'il offre des moyens de reconnaître les diverses sources de son lexique, et c'est bien par lui qu'il fallait commencer. Ce travail fait, je crois qu'un certain nombre de formes françaises devraient disparaître des exemples donnés par M. Cl. à l'appui de ses remarques : il est évident qu'un mot tel que le fr. *chiourme* emprunté à un autre parler roman, ne prouve rien pour la forme latine vulgaire de κέλευσμα, mais *balsime* des *Sermons de Saint Bernard* ou *moreine* de Brunetto Latini pourront-ils davantage prouver pour le lat. vulg. *balsimum ou mụrẹna? A priori nous ne pouvons qu'hésiter à le croire. Je ne pense pas que cela doive modifier beaucoup la conclusion essentielle de M. Cl. : le latin vulgaire s'accorde toujours, dans ses procédés d'assimilation des mots grecs, avec le latin ancien, non avec le latin classique; mais cela pourrait sans doute la limiter, en nous renseignant plus exactement sur l'extension vulgaire des mots grecs latinisés. Un certain nombre d'explications de formes françaises (*évêque*, *paroisse*, *pieuvre*, etc.) m'ont paru contestables; il faut attendre les preuves que pourra fournir la deuxième partie. La dissertation de M. Cl. n'en reste pas moins extrêmement utile; c'est au moins le commencement du travail qui nous manque sur l'élément grec dans le développement latino-roman. — P. 884-925, Hermann Abert, *Die Musikästhetik der « Échecs amoureux »*. M. A. publie, avec quelques pages de notes intéressantes pour l'histoire de l'esthétique musicale, 1271 vers du ms. de Dresde (Königl. Bibl. O. 66) des *Échecs amoureux* (f° 130 d-137 a).

M. Roques.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS, tome IX, 1896 [1]. — P. 95, M. Bréal, *L'accusatif du gérondif en français*. Signale, dans le français moderne, *à son corps défendant* et *carême-prenant* ; mais dans cette dernière locution, *prenant* n'est-il pas le participe présent du verbe *prendre* au sens intransitif plutôt que le gérondif du même verbe au sens transitif ? — P. 168, M. Bréal, *Français* madré. Souligne le procédé sémantique qui a donné naissance au sens figuré actuel. — P. 168-9, H. de Foyer, *De la survivance de l'accusation du gérondif en français*. Signale *geler à pierre fendant* chez Henri Estienne. — P. 169, V. Henry, Fr. *fouš fol* = lat. follis follem. Repousse les explications sémantiques de Littré et de Darmesteter, et estime que c'est un rapprochement entre les bonds désordonnés du ballon et la conduite de l'homme privé de raison qui a fait appliquer à ce dernier le terme de follis.

Tome X, 1898. — P. 161-166, L. Duvau, *Remarques sur la conjugaison française*. Ces remarques très pénétrantes n'aboutissent cependant qu'à des hypothèses qui auront de la peine à se faire accepter ; elles portent sur trois points : 1° la finale de *chant-ons* ne vient pas directement du lat. sumus, mais du futur, où *-ons*, à la 1re p. plur., est modelé sur *-ont* de la 3e p. pl. ; 2° la forme *sommes* est un doublet syntactique : tandis que sumus isolé donne *soms*, il donne *somes* dans l'agrégat sumus-nos ; 3° l'*i* de *sui*, 1e p. sg. pr. ind. du verbe *être* est dû au pron. *je* postposé. — P. 167-206 et 290-323, M. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Dampri-chard (suite)*. — P. 325-345, E. Ernault, *Étymologies bretonnes*. S'occupe parfois de mots ou de locutions d'origine française (par exemple du mot *aube*, en tant que s'appliquant à la palette qui garnit les roues des moulins à eau, avec citation d'une phrase empruntée à Arsène Darmesteter, où ce mot est rattaché au lat. alba moyennant l'hypothèse gratuite que *aube* aurait désigné d'abord la toile *blanche* des ailes du moulin à vent ; malheureusement il y a là une simple boutade sémantique de Darmesteter, car *aube* est une altération de *auve*) ; mais en général il n'y a pas grand profit pour le français. — P. 449-452, L. Duvau, *Notes de syntaxe comparée* : II. Fr. tout *dans les expressions composées*. Considère l'emploi adverbial de ce mot dans *tout blanc*, etc., comme un germanisme, ce qui est une idée séduisante.

Tome XI, 1900. — P. 52-72, 130-144, 198-216, 285-296, 362-368 et 437. M. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne* (suite et fin). — P. 92-116, Ernault, *Étymologies bretonnes* (suite et fin). — P. 120-125, M. Bréal, *Boutures verbales*. Un des cas examinés est le normand *basse* « fille », où l'auteur voit le même thème que dans *bachelier* (ce qui ne se peut accepter) et dans l'anc. franç. *baissele* (ce qui est sûr) ; *basse* contraction de *baasse* ne peut venir du lat. vulg. bassus. — P. 126-129, Th. Reinach, *Boucher*. Il n'y a pas lieu d'insister sur l'opinion exprimée par l'auteur et d'après laquelle *boucher* se ratta-

1. Pour les années antérieures, voy. *Romania*, XXIII, 284.

cherait au lat. bucula « génisse », car il a reconnu depuis que l'inscription sur laquelle il s'appuyait avait été mal lue. — P. 268-284, M. Bréal. *Les commencements du verbe*. Reproduction d'un article de la *Revue de Paris* ; plusieurs remarques intéressent indirectement le français. — P. 354-362, M. Bréal, *Étymologies*. Notice sur gula augusti, *goulaoust* ; cf. *Romania*, XXIX, 467.

Tome XII, 1903. — P. 1-11, M. Bréal, *Etymologies*. A signaler les notes intitulées : les douze étymologies du verbe *aller* (se rallie à ambulare déformé par les soldats romains), et *Croulebarbe* (nom d'un quartier de Paris, où le premier élément, distinct du franç. *crouler* « agiter », serait identique au wallon *croler* « friser » d'origine germanique). — P. 73-82, M. Bréal, *Étymologies* : franç. *rente* (influence de *vente*) ; franç. *tôt* (appuie l'étymologie tostus de considérations sémantiques intéressantes) : ital. *andare* (signale l'étymologie *antedare de M. De Gregorio). — P. 249-251, Ant. Thomas, Anc. franç. *nuitre*. Explique ce mot, dont les exemples sont rares et dont le sens est « chouette », par le type lat. vulg. *noctula, qui est aussi à la base de l'ital. *nottola*, du prov. mod. *nichoulo*, etc. ; cf. *Nouv. essais*, p. 300. — P. 252-313, 432-468, Ernault, *Études d'étymologie bretonne*.

A. Th.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, t. XLII, 1903. — P. 483-490, J. Feller, *Projet de dictionnaire général de la langue wallonne*. C'est l'avertissement placé en tête de la brochure dont nous avons rendu compte, ci-dessus, p. 174. — P. 493-548, J. Haust, *Voabulaire du dialecte de Stavelot*. Recueil bien conçu, dont les articles sont très concis, mais toujours mis en rapport avec les dictionnaires de Forir, de Grandgagnage et de Villey.

CHRONIQUE

Nous avons appris trop tard pour en faire mention dans notre précédent fascicule le décès du professeur Giusto GRION, né à Trieste en 1827, décédé à Cividale de Frioul le 14 novembre 1904. Au cours de sa longue existence cet érudit, dont la carrière officielle se passa tout entière dans l'enseignement secondaire, toucha à des sujets très variés, tout en manifestant une prédilection particulière pour les littératures du moyen âge. Il apporta à leur étude plus d'érudition que de critique. Il fut l'un des premiers collaborateurs du *Jahrbuch f. romanische u. englische Literatur* de F. Wolf et Ad. Ebert, où il publia des revues de la littérature contemporaine de l'Italie en 1858 (t. I.) et 1859 (t. II). Il inséra dans le même recueil quelques travaux originaux en allemand (*Ein* motto confetto *des veroneser Dichter Francesco di Vanozzo*, t. V; — *Ein Spruchgedicht Lapo Farinata's degli Uberti*, t. X.) Entre ses travaux nous citerons sa dissertation sur Ciullo d'Alcamo (1858), maintenant bien dépassée, et qui, dès sa publication, fut l'objet de justes critiques de la part de M. Mussafia (*Jahrb. f. rom. a. engl. Lit.*, I, 112); son édition du traité *Delle rime volgari* d'Ant. da Tempo (1869), l'une de ses plus utiles publications, pourtant bien imparfaite (cf. Mussafia, même recueil, XI, 396); *I nobili fatti di Alessandro magno, romanzo storico tradotto dal francese nel buon secolo* (1872), traduction italienne faite, non pas, comme le dit le titre, sur le français, mais sur le latin de l'*Historia de preliis*. Il est aussi au nombre de ceux qui divaguèrent (avec Scheffer-Boichorst et autres) sur Dino Compagni. Grion était paradoxal sans le savoir[1] : tous ses travaux sont à refaire. Mais il faut lui savoir gré d'avoir publié autrefois, même médiocrement, quelques textes intéressants. — P. M.

— M. Marcel SCHWOB, littérateur et érudit, est décédé le 26 février dernier, après une courte maladie, à l'âge de trente-neuf ans. Sa santé était d'ailleurs chancelante depuis quelques années, et plus d'une fois il s'était vu obligé

1. Voir *Romania*, I, 396-7, la critique d'une de ses dissertations.

d'interrompre ses travaux pendant un temps plus ou moins long pour prendre un repos nécessaire. Il avait publié des nouvelles, des œuvres de théâtre, des traductions de l'anglais que nous n'avons pas à apprécier. Mais nous devons rappeler ses travaux sur la littérature du XVe siècle, spécialement sur Villon, le milieu où il vécut et le petit groupe littéraire auquel il appartenait[1]. Dans ce domaine restreint et déjà exploré par des érudits de mérite, il fit de véritables découvertes, qu'il communiquait libéralement avant d'en avoir tiré profit pour lui-même. G. Paris, en son Villon (Paris, 1901, p. 169), a reconnu les obligations qu'il avait envers lui. L'une de ses plus intéressantes publications est celle qu'il fit en 1892, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* (t. VII), sur le jargon des *Coquillarts*, d'après un document 1455. Il s'était occupé aussi de l'argot français et de son histoire (voir *Romania*, XIX, 494, XXIII, 285, 287). Nos lecteurs n'ont pas oublié les notes sur le *Grand Testament* qu'il publia dans la *Romania* (XXX, 390-2) à la suite d'un article de G. Paris. Il nous avait promis — et nous avons annoncé sur la couverture de la *Romania* depuis trois ans environ — un recueil de *Villoniana*. Pressé de tenir sa promesse, il m'assurait itérativement, en décembre dernier et au commencement de février, que cet article serait entre mes mains dès les premiers jours de mars. L'article ne fut jamais rédigé, mais on en a les éléments en forme de notes sommaires, qu'il utilisait pour un cours sur Villon et son époque, à l'École des sciences sociales (rue de la Sorbonne). Peut-être sera-t-il possible, quand ses papiers auront été classés, de tirer quelque parti de ces éléments. — P. M.

— Nous avons annoncé précédemment (XXXIII, 137) la publication d'une bibliographie des écrits de G. Paris. Elle vient de paraître sous les auspices de la « Société amicale G. Paris » : *Bibliographie des travaux de Gaston Paris*, publiée par Joseph Bédier et Mario Roques (Paris, 1905, VI-201). Elle n'est pas aussi étendue que la bibliographie des travaux d'A. de Montaiglon (1891) ou celle plus récente des travaux de M. L. Delisle ; mais on ne s'en plaindra pas. Il eût été difficile, souvent impossible, d'y faire entrer les innombrables petites notices que G. Paris a insérées dans les chroniques de la *Romania*, et dont la plupart ne sont pas signées ; on les retrouvera d'ailleurs facilement à l'aide de la table de la *Romania* qui ne tardera pas à paraître. Sous son mince volume cette bibliographie rendra les plus grands services, non seulement à ceux qui voudront se rendre compte de l'activité de l'homme éminent dont nous regrettons la perte, mais encore à tous ceux qui s'intéressent aux études romanes.

— Le 21 février dernier, M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, a fait signer par le président de la République un décret aux termes duquel M. Henri Marcel est nommé administrateur de la Bibliothèque natio-

---

1. Schwobs' était intéressé à d'autres parties de la littérature du moyen âge. En 1898 il fit une communication à l'Académie des inscriptions sur Serlon de Wilton (*Comptes rendus*, 1898, p. 508).

nale en remplacement de M. L. Delisle mis d'office à la retraite. M. Marcel est un fonctionnaire à compétence variée qui fut successivement chef du cabinet de M. Hanotaux, au ministère des Affaires étrangères, chargé d'affaires de France à Stockholm, conseiller d'État, et en dernier lieu, directeur des Beaux-Arts. En quittant la Bibliothèque nationale, où il était entré en 1852, et qu'il dirigeait depuis 1873, M. Delisle a donné à cet établissement une notable partie de sa bibliothèque (plus de 20.000 volumes).

— M. Jules Bertoni, dont nous avons mainte fois signalé les travaux à l'attention de nos lecteurs, vient d'être nommé professeur extraordinaire à l'Université de Fribourg (Suisse).

— Le 15 février dernier, M. Mussafia accomplissait sa soixante-dixièmet année. Ayant pris depuis peu sa retraite comme professeur à l'Université de Vienne, l'éminent romaniste était à Florence, et c'est dans cette ville que lui a été présenté, à jour nommé, le volume collectif dont nous avons annoncé la préparation (*Romania*, XXXII, 633). Nous rendrons compte prochainement de ce volume, édité par la librairie Max Niemeyer, de Halle. — De son côté M. Schuchardt a fait hommage à M. Mussafia d'un opuscule grand in-fol. (format bien peu commode) intitulé : *Hugo Schuchardt an Adolf Mussafia* (Graz, im frühjahr 1905), 40 pages. C'est une dissertation, fort érudite, et accompagnée de figures, sur le nom et la forme de divers objets de ménage.

— Le rapport présenté au nom de l'Académie française « sur le projet de la Commission chargée de proposer la simplification de l'orthographe » (Paris, Didot, 1905, in-4°) a été distribué à la fin de mars [1]. Il justifie, et au delà ! les prévisions que nous exprimions dans notre précédent fascicule (p. 161). L'Académie repousse « le principe même sur lequel s'appuie la commission... rapprocher le plus possible l'orthographe de la phonétique [2], la parole écrite de la parole parlée ». Il va sans dire que la Commission n'a jamais eu l'idée qui lui est ici prêtée : son rapporteur a dit simplement que, dans les cas où divers modes ont été employés pour la représentation d'un son, la Commission s'est efforcée de choisir le plus simple et le plus clair de ces modes, et d'en faire l'application la plus générale possible. Tel est le principe formulé au début du rapport de la Commission ministérielle. — L'Académie défend énergiquement les lettres dites étymologiques : elle tient aux *p* de *temps* et de *corps*, au *d* de *nid*, etc. Elle convient toutefois qu'en cherchant ainsi à « rapprocher la forme des mots français de celle des mots anciens (= latins) d'où ils sont dérivés, » nos ancêtres n'ont pas toujours été bien inspirés : « Qu'on l'ait fait, à telle époque, d'une manière souvent très maladroite, cela est démontré. Mais, » ajoute-elle

1. Réimprimé dans le *Temps* du 1er avril, où on a sagement corrigé la faute contre la règle des participes qui s'observe au début de l'édition originale : « L'Académie française... s'est *arrêté* aux résolutions suivantes. »

2. Le rapporteur emploie ici « phonétique » en un sens nouveau, celui de « prononciation ».

aussitôt, avec une logique toute spéciale, « est-ce une raison pour abandonner cette manière de faire ? » (p. 4). D'ailleurs, si on supprime ces lettres adventices, on ne s'entendra plus : on confondra *nid* (d'oiseau avec *ni* conjonction), *corps*, privé de son *p* avec *cors*, plur. de *cor* ; *lacs*, si on lui enlève son *c*, avec l'adj. *las*, etc. (p. 93). Voici la conclusion, un peu compliquée comme rédaction, qui termine les préliminaires du rapport académique : « L'Académie reconnaît du reste qu'il y a des simplifications désirables et qui sont possibles à apporter dans l'orthographe française (*sic*). En conséquence, ne se liant par aucun de ces principes généraux et impérieux qui sont si gênants quand on en arrive à l'application ; considérant même qu'il lui est presque interdit d'en avoir, puisqu'elle est avant tout greffier de l'usage ; voulant donc être respectueuse de l'usage établi et ne le guider, ce qui est aussi son rôle, que très doucement et discrètement ; croyant qu'il est bon, *et pour ne pas rompre la suite de l'histoire* (!!!), et même pour ne pas rendre plus difficile aux étrangers qui savent le latin l'intelligence de la langue française, de respecter l'orthographe étymologique là où elle est et quand elle est étymologique réellement [1] ; tenant compte des réclamations très légitimes des artistes littéraires concernant la physionomie des mots..., l'Académie, du Rapport de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe, a rejeté et accepté ce qui suit. » Inutile d'entrer dans le détail de ce que l'Académie accepte ou rejette : il serait trop absurde de changer *échelle* en *échèle*, sous prétexte qu'il n'y a qu'une *l* dans *scala*, quand on conserve la double *l* à *telle*, *quelle*, où le latin, croyons-nous, n'a aussi qu'une seule *l*. Il est possible que les propositions de la Commission ministérielle restent lettre morte, cela dépendra du Conseil supérieur de l'instruction publique et du Ministre — mais assurément il ne sera tenu aucun compte des propositions académiques. — P. M.

— Vient de paraître : *Pour la simplification de notre orthographe, mémoire suivi du Rapport sur les travaux de la Commission chargée de préparer la simplification de l'orthographe française*, par Paul Meyer (Paris, Delagrave, 1905). — Le mémoire intitulé « Pour la simplification de notre orthographe » a d'abord été publié dans la *Revue pédagogique* du 15 février.

— Le prix fondé à l'Académie des inscriptions par le marquis de La Grange vient d'être décerné à M. E. Roy, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, pour son ouvrage intitulé : *Le mystère de la Passion en France du quatorzième siècle au seizième ; étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion* (Paris, Champion, s. d. [1904]).

---

1. Notons que l'Académie persiste à maintenir *poids*, croyant assurément que ce mot vient de *pondus* (p. 13). On voit qu'elle n'a pas fait de progrès depuis le temps où elle a introduit à l'article *aphérèse*, dans la dernière édition (1878) de son dictionnaire, cette admirable explication : « L'aphérèse est d'un grand usage dans les étymologies : c'est ainsi que : de *gibbosus* nous avons fait *bossu*. » Cf. les articles *épenthèse* et *prosthèse* qui ne sont pas moins drôles.

— Nous avons, à plus d'une reprise (voir notamment *Romania*, XXXI, 471 et XXXIII, 308) appelé l'attention de nos lecteurs sur les travaux de la Commission qui s'occupe de réunir les éléments d'un vaste glossaire des patois de la Suisse romande. L'œuvre progresse, sinon rapidement, — car le champ des recherches s'élargit à mesure qu'on avance — du moins régulièrement et méthodiquement. Le sixième rapport annuel (année 1904) vient de paraître : il nous renseigne sur l'état d'avancement des cartes qui doivent constituer l'Atlas linguistique de la Suisse romande ; sur une enquête nouvellement instituée (elle est conduite par M. E. Muret, de Genève) concernant les noms de lieux de la Suisse romande ; sur les matériaux recueillis à l'aide de questionnaires — et à cette occasion on nous donne la liste des nombreux correspondants qui prêtent leur concours à la Commission — sur des enquêtes particulières entreprises par divers collaborateurs ; sur les dépouillements de manuscrits et d'imprimés. MM. Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet, les principaux ouvriers de cette grande œuvre, ont tout combiné de façon à ne laisser inexplorée aucune partie romane des cantons de Berne, de Neuchâtel, de Fribourg, de Genève, de Vaud, du Valais. En même temps se poursuit la publication du *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande*. Nous remarquons, dans la troisième année (1904), un recueil bien annoté de proverbes patois recueillis à Lens (Valais) ; un mémoire de M. Gauchat sur « les limites dialectales dans la Suisse romande », avec carte ; un conte du loup et du renard, sur lequel il y a lieu de faire quelques remarques. Le renard conduit le loup à la pêche : il l'engage à laisser tremper sa queue dans l'eau, pour que les poissons viennent y mordre. Mais l'eau gèle (c'était en hiver), et le loup, croyant ramener un poisson, retire sa queue tout écorchée. Pour le consoler, le renard l'engage à entrer par un soupirail dans une cave où il y a du porc salé tout fraîchement préparé. Le loup, sans défiance, passe par le soupirail dont l'ouverture était un peu juste pour lui, et se met à manger avidement. Puis il veut sortir, mais, tandis que le renard passe sans peine, le loup, trop chargé de nourriture, ne peut s'échapper, et bientôt les maîtres de la maison l'assomment. Il y a là deux contes assez maladroitement soudés, et qui tous deux remontent au moyen âge. Le premier se trouve dans une des branches du Roman de Renart (voir les notes des *Contes de Bozon*, p. 249), le second est connu par des rédactions latines et reparaît aussi dans le Roman de Renart (voir *Contes de Bozon*, p. 296-7). Les deux mêmes contes se rencontrent, combinés avec deux autres, dans le conte lorrain du loup et du renard publié ici même et savamment commenté (VIII, 596) par M. Cosquin. — P. M.

— On sait qu'un très grand nombre des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Turin ont été endommagés par l'eau plus encore que par le feu, et qu'il a fallu faire appel au concours de chimistes expérimentés tant pour décoller des feuillets dont les bords étaient comme carbonisés, que pour arrêter les progrès de la putréfaction qui menaçait certains volumes d'une complète destruction (cf. *Romania*, XXXIII, 307, note 3). Deux mémoires,

relatant en grand détail les méthodes employées, ont été publiés, l'un par le prof. I. Guareschi, directeur de l'École de pharmacie de Turin [1], l'autre par M. Giacosa [2].

— Dans notre dernier numéro (p. 54, note 2), M. De Bartholomaeis dit que, selon M. Jeanroy, Pierre Mauclerc serait passé *en Orient* en 1212, et il suppose qu'il y a là une inadvertance. M. Jeanroy nous fait savoir qu'il n'a rien écrit de pareil. Lorsqu'il dit : « Parmi les croisés de 1212 étaient Pierre Mauclerc, Bouchart de Marli [3]... », il est bien évident qu'il a en vue la croisade albigeoise et non une croisade en Orient, qui n'existe pas à cette date.

— Livres annoncés sommairement.

Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XXIV, contenant les enquêtes administratives du règne de saint Louis et la chronique de l'anonyme de Béthune, publié par M. L. Delisle. Paris, impr. nationale, 1904. In-fol., 388–940 pages (en deux volumes) [4]. — Avec ce tome XXIV se clôt la première série du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* [5] dont les huit premiers volumes parurent de 1738 à 1752 par les soins de D. Bouquet († 1754). Les volumes IX à XIII furent publiés de 1757 à 1786 par divers religieux bénédictins de la congrégation de saint Maur. Les tomes suivants (le tome XIV est daté de 1806) eurent pour éditeurs divers membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Dom Brial, Daunou, Naudet, de Wailly, Jourdain, Delisle) dont le premier avait pris part avec Dom Clément, à la préparation des tomes XII et XIII. M. Delisle avait déjà collaboré avec M. de Wailly aux tomes XXII (1865) et XXXIII (1875). Si nous annonçons ici le t. XXIV, l'un des plus intéressants de la collection par l'importance et la nouveauté des documents, tous à peu près inédits qu'il renferme, c'est parce qu'il contient la chronique française dite de l'Ano-

1. *Osservazioni ed esperienze sul ricupero e sul ristauro dei codici dannegiati dall'incendio della Bibl. naz. di Torino* (avec deux planches photographiques représentant l'aspect d'un ms. réduit à l'état de bloc, et celui de feuillets avant et après le traitement auquel ils ont été soumis), dans les *Memorie della R. Accademia delle scienze di Torino*, série 2ª, t. LIV (1904), pp. 423-458.

2. *Relazione dei lavori intrapresi al Laboratorio di materia medica per il ricupero e ristauro dei codici appartenenti alla Biblioteca di Torino*, dans les *Atti della R. Accademia delle scienze di Torino*, XXXIX (1904), 1070-1078.

3. Petit de Julleville, *Hist. de la langue et de la littérature fr.*, I, 370, note 2.

4. Les pages 14* à 385* sont occupées par un très important mémoire de M. Delisle, suivi de nombreuses pièces justificatives, sur la chronologie des baillis et des sénéchaux royaux depuis les origines jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois.

5. On sait que le *Recueil* se continue en format in-4°, chaque volume contenant des documents homogènes. Plusieurs de ces volumes ont paru, contenant des comptes royaux, des pouillés, des obituaires.

nyme de Béthune, dont nous avons signalé la découverte il y a une quinzaine d'années (XX, 372), et à laquelle M. Delisle a consacré un savant article dans l'*Histoire littéraire*, XXXII, 219 et suiv. — P. M.

The University of Paris in the sermons of the thirteenth century, by Ch. H. Haskins, 1904. In-8°, 27 pages (Extrait de l'*American historical Review*). — Monographie très bien faite, dont l'objet est de décrire, principalement d'après les sermons du temps, la vie universitaire à Paris pendant le XIIIe siècle. M. Haskins a pris naturellement pour guides les travaux d'Hauréau, qu'il cite à chaque page, et de Lecoy de la Marche ; mais il ne s'est pas contenté des extraits de manuscrits qui ont été imprimés : il a lui-même fait des recherches dans les bibliothèques de France et d'Angleterre et cite des textes inédits. Les sermonnaires mettent surtout en relief les côtés blâmables de la vie des étudiants, de sorte que le tableau habilement tracé par l'auteur est peut-être un peu trop défavorable. Il n'eût pas été inutile, d'autre part, de donner quelques indications sur la méthode d'enseignement usitée dans l'Université ; c'est une matière sur laquelle il eût trouvé un guide sûr dans les publications de Ch. Thurot ; mais peut-être a-t-il pensé que le sujet méritait d'être traité à part. P. 13 est cité, d'après un sermon signalé par Hauréau, la pièce de Thibaut d'Amiens, *J'ai un cuer trop lait*. Nous avons une douzaine de copies de cette pièce, qui a été imprimée. Voir *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1901, p. 73. — P. M.

J. Camus, *Les premiers autographes de la maison de Savoie*. Turin, 1904. Gr. in-8°, 13 pages, avec planche en phototypie (Extrait de la *Miscellanea di storia italiana*, série III, tome XI). — Recueil de pièces autographes (dont plusieurs lettres missives) tirées des Archives d'État, à Turin, et formant un utile supplément aux *Autografi dei principi sovrani della casa Savoia* de P. Vayra (1875, in-4°).

Sprache und Heimat des Balduin von Sebourg, eine Reimuntersuchung, von H. Breuer. Bonn, 1904. In-8°, 42 pages (dissertation de Bonn). — Travail qui paraît fait consciencieusement, mais qui, naturellement, ne donne pas de résultats bien importants. L'auteur assigne la composition du poème de Baudouin de Sebourg à la région de Valenciennes.

« *Cortois and vilain* ». A Study of the distinctions made between them by the French and Provençal poets of the 12th, 13th and 14th centuries, by Stanley Leman Galpin. Newhaven (Conn.). Ryder printing house, 1905. In-8°, 104 pages. — M. Galpin a lu beaucoup de poèmes du moyen âge, principalement du XIIe siècle et du XIIIe (car, pour le XIVe siècle, ses dépouillements sont bien insuffisants) ; et il les a classés en une série de vingt chapitres, dans chacun desquels le « courtois » est opposé au vilain, pour montrer qu'ils sont en quelque sorte l'antithèse l'un de l'autre. Ainsi, ch. III : « Le *courtois* a des manieres polies ; le *vilain* a des manières grossières. Suivent

deux séries d'exemples, l'une pour le courtois, l'autre pour le vilain. Ch. IV : « Le *courtois* est gracieux et courtois dans son langage, le *vilain* est grossier dans son langage. » Et ainsi de suite. Il n'y a là, comme on voit, rien qui renverse les idées reçues. On ne voit pas pourquoi l'auteur n'a pas utilisé les textes en prose et les proverbes. Il y a dans Leroux de Lincy (2e éd., II, 104-7) une belle série, bien qu'incomplète, de proverbes sur les vilains. Il eût peut-être été à propos de signaler dans le chapitre d'introduction quelques-uns des travaux modernes où le même sujet est étudié, par ex. *La satira contra il villano* de D. Merlini (cf. *Romania*, XXIV, 142) où beaucoup de textes français sont cités. L'avantage principal du sujet traité par M. Galpin est d'obliger l'auteur à lire beaucoup d'ancien français, et c'est là incontestablement un exercice profitable. — P. M.

Eine weitere Handschrift der lat. Uebersetzung des Codi, von Hermann FITTING. Halle, 1905. In-4°, 14 pages et un fac-similé (en tête de *Bekanntmachung der Ergebnisse der akademischen Preisbewerbung v. J. 1904*, etc.). — L'auteur étudie le manuscrit de Leyde, que j'ai signalé naguère à son attention (*Ann. du Midi*, XIV, 121), et en détermine les rapports avec les deux autres manuscrits jusqu'ici connus (un à Tortosa et un à Albi). En résumé, il admet que l'auteur de la traduction (Riccardo Pisano) a donné deux éditions de son œuvre : la première (Tortosa) à l'usage de ses compatriotes d'Italie, la seconde (Albi et Leyde) à l'usage des Provençaux qui préféraient le latin à la langue vulgaire. Le manuscrit de Leyde, sur papier, est plus récent de beaucoup que celui d'Albi : il offre un texte généralement plus concis. — A. TH.

J. ANGLADE, *Deux Troubadours narbonnais : Guillem Fabre, Bernard Alanhan*. Narbonne, impr. Caillard, 1905. In-8°, 36 pages. — Les deux troubadours auxquels est consacrée cette étude occupent une place modeste dans la littérature provençale ; nous ne possédons en effet que deux pièces du premier et une seule du second. M. A. publie, traduit en français et commente avec soin ces trois poésies. Il connaît à fond les archives de Narbonne qui lui ont fourni d'intéressants documents sur la carrière politique de Guillem Fabre et sur celle d'un homonyme dont l'existence embrouille un peu la biographie du troubadour, mais qui sont muettes en ce qui concerne Bernard Alanhan. Chemin faisant, il republie, traduit et commente un sirventés de Bertran Carbonel adressé à Joan Fabre, frère de Guillem, et une *cobla* d'Uc de Saint-Circ relative à Guillem Fabre. Voici quelques menues observations. P. 21, l'hémistiche fautif *e motz de galgaravia* doit être corrigé en : *e motz d'algaravia* ; ce mot *algaravia* est emprunté à l'espagnol *algarabia*, qui désigne proprement la langue arabe (parlée dans l'Algarve). — P. 23, le v. 20 est, par suite d'une faute typographique, rattaché à une strophe à laquelle il n'appartient pas. — P. 25, M. A. me paraît avoir tort de se refuser à voir le subj. du verbe *yssaussar* dans le v. 13, où il découpe *yssaus* en *ys* (pour *es*) et *saus* = salvus. —

P. 34-35, longue note sur *avayssa*, à propos d'un vers de B. Alanhan dont je me suis occupé récemment dans mes *Nouv. Essais*, p. 232 ; M. A. n'a pas connu ce que j'ai écrit à ce sujet, et je dois dire que ma conjecture, qui consiste à lire *davayssa* « prune sauvage », aurait besoin d'être plus solidement appuyée. En tout cas, le sens « amandier », proposé par M. Chabaneau, ne repose sur rien. — A. Th.

Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesse de Jehan le Fèvre de Ressons (poèmes français du XIVe siècle). Édition critique, accompagnée de l'original latin des *Lamentations*, d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction, de notes et de deux glossaires, par A.-G. Van Hamel. Tome deuxième. Texte du *Livre de Leesse*, Introduction et notes. Paris, Bouillon, 1905. In 8°, XXVII à CCXXVI, 266 p. (96e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes*). — Le tome premier de cette importante publication date de 1892 ; il contenait le texte latin des *Lamentations* et la traduction en vers français de Jean le Fèvre, avec une notice sur les mss. utilisés. Le tome II, qui paraît aujourd'hui et mérite les mêmes éloges que le précédent (voy. *Romania*, XXII, 334), complète la notice des mss. et des imprimés, donne le texte du *Livre de Leesse* plus connu sous le nom de *Rebours de Matheolus*, nous donne enfin de copieuses notes sur les deux ouvrages et une introduction où sont examinées, entre autres intéressantes questions, celle des sources de Matheolus. Cette question est des plus complexes, et si M. Van Hamel, malgré sa documentation et sa critique, ne l'a pas toujours résolue d'une façon certaine, c'est que les éléments d'information manquent et que nous n'avons pas à notre disposition tous les chaînons qui rattachent à l'auteur des *Lamentations* les œuvres originales qu'il n'a connues que par des intermédiaires. Souhaitons que le tome III, qui renfermera les index et les deux glossaires, ne se fasse pas trop longtemps attendre. — G. Raynaud.

Errata. — P. 98, la note 4 se réfère, non à l'endroit indiqué par l'appel, mais à la ligne 2 de la page suivante. — P. 155, l. 15, *écrit*, lire *écrites*.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. Bouillon.

Macon, Protat frères, imprimeurs

LE NOMINATIF PLURIEL ASYMÉTRIQUE

DES SUBSTANTIFS MASCULINS

EN ANCIEN PROVENÇAL

En règle générale, la forme du nominatif pluriel des substantifs masculins est identique à la forme de l'accusatif singulier en ancien provençal comme en ancien français. Mais tandis que l'ancien français ne comporte aucune exception, certains textes provençaux offrent des traces plus ou moins profondes d'un état morphologique différent sur lequel il me paraît utile d'attirer l'attention.

Cette particularité de la déclinaison provençale n'est indiquée ni dans la grammaire de Diez ni dans le mémoire de M. Suchier qui fait partie du *Grundriss* de M. Grœber et qui a été traduit en français sous ce titre : *Le français et le provençal* (Paris, 1891), ni dans le *Manualetto provenzale* de M. Crescini, dont la 2e édition vient de paraître. M. Meyer-Lübke y fait une allusion rapide, dans le tome I de sa *Grammaire des langues romanes*, § 321 : à propos du sort de l'*ī* latin final, il cite le pluriel *auzil* du poème de Boèce. Mais lorsque, dans le tome II, il arrive à la morphologie, il est pris de scrupules et il se demande si réellement le provençal doit être admis au nombre des langues qui connaissent la « formation interne du pluriel » pour les substantifs. Voici en effet ce qu'il écrit, § 44 : « Dans l'ancienne version provençale de Boèce, on rencontre *auzil*, exemple remarquable par son isolement et aussi par l'inflexion que *ç* aurait ici subie; mais peut-être sommes-nous en présence d'une simple faute de graphie. »

On retrouve cette hésitation dans l'esquisse morphologique que M. Appel a mise en tête de sa *Provenzalische Chrestomathie*,

p. VIII ; après avoir parlé de l'influence de l'*i* sur les nominatifs pluriels des pronoms et des adjectifs, il ajoute : « Dans les substantifs, *auzil* de Boèce (à côté de *auzello*) est peut-être une forme analogue de nominatif pluriel. »

M. Grandgent montre plus de décision, et j'ai plaisir à citer ce qu'il dit, soit dans la partie phonétique soit dans la partie morphologique de son *Outline of old Provençal* : « *E* fermé se change en *i* quand il y a un *ī* dans la finale latine : eccillī > *cilh*, etc. Mais dans les nominatifs pluriels des noms et des adjectifs masculins ce changement est empêché par l'analogie du singulier et de l'accusatif pluriel : mĭssī > *mes*, plēnī > *plen*. Nous trouvons cependant *cabil* < capillī » (§ 27). — « *Auzil* < avicĕllī dans le *Boeci* peut être dû à l'analogie de formes plurielles telles que *cabil* < capillī » *il* < illī, etc. (§ 28, 3). — « Au nominatif pluriel de la 2e déclinaison... nous trouvons cependant *cabil* et (peut-être par analogie), *auzil* » (§ 92, 1).

Tout le monde a oublié de mettre à profit les observations un peu confuses, mais riches de faits, sur « l'*h* flexionnelle » publiées par M. Frederick Armitage, en 1884, dans l'introduction de ses *Sermons du XIIe siècle en vieux provençal* [1]. M. Paul Meyer, rendant compte de la publication de M. Armitage, revint sur la question et reproduisit des explications données par lui, quelques années auparavant, dans un cours professé au Collège de France [2]. Mais les explications de M. P. Meyer visent exclusivement la déclinaison des participes passés et des adjectifs, si bien que l'on pourrait se figurer qu'il en est de même des observations de M. Armitage. Or, l'éditeur des *Sermons* a signalé un fait très curieux, qu'on semble avoir perdu de vue depuis lors, à savoir que deux textes provençaux, le *Sidrac* (Bibl. Nat., franç. 1158) et la *Regula sancti Benedicti* (Bibl. Nat., franç. 2428) appliquent à certaines classes de substantifs le même système de déclinaison qu'aux participes passés et aux adjectifs. Je me propose de compléter ce qu'a dit M. Armitage au sujet de ces deux textes : je grouperai ensuite quelques exemples isolés du même phénomène.

---

1. Cf. *Romania*, XIV, 289 et s.
2. *Ibid.*, 291-3.

La *Regula sancti Benedicti*, comme l'a remarqué M. Armitage, offre concurremment des exemples du système que l'on peut appeler classique, dans lequel le nominatif pluriel est identique à l'accusatif singulier, et du système asymétrique à palatalisation — cela aussi bien pour les participes que pour les substantifs. On y lit, par exemple : « Nos serem en be *acondumat* 3[a], quan serau *lavat* 27[a], aqui sio li lieh *establit* 27[a] » à côté de : « jasso *vestih* 13[b], gardaz que vostre coratge no sio *torbah* 20[b], aquelh que per leu colpa so *partih* de la taula 23[a] », etc. Voici les cas où il s'agit de substantifs à désinence palatalisée; je les donne dans l'ordre où les présente le manuscrit :

Lhi jove nilh *tozeh* no jasso jes laz e laz 13[b].
Lhi *efanh* o lhi *jovenselh* o aquelh que no podo be saber 16[b].
Lhi *parenh* de lhui fasso la carta 30[a].
Samuel e Daniel que ero *tozeh* jutgero los preveires que ero velh 32[b].

Pour *jovenselh* il n'y a pas de doute sur le caractère de la graphie *lh*, car à l'accusatif singulier le manuscrit écrit *jovensel* 37[a].

Le *Sidrac* est beaucoup plus rigoureux que la *Regla* : il n'a pas de flottement[1]. Tous les mots masculins (participes, adjectifs ou substantifs) dont le radical se termine, en latin ou en germanique, par *t*, *d* (précédés ou non d'une consonne), *ll*, *nn*, *rn* — et ces mots-là seulement — subissent la palatalisation au nominatif pluriel : *t* et *d* deviennent *h*, *ll* devient *lh*, *nn* devient *nh*, *rn* devient *rh*.

Voici les exemples de substantifs que j'ai relevés; pour faire court, j'exclus les adjectifs ou participes pris substantivement :

Lo rey demanda : canh segle ni canh *monh* (< mundi) so ? 20[c].
Doy segle so e doi *monh* 20[c].
Lo[r] *elemenh* so molt mesurable 24[c].
Lhi *efanh* creiran Dieu 24[b].
Lhi *jayanh* vos penrian ab cels grafios 26[a].
Lhy *gayanh* penran los am los grafios 26[b].
Lhi doy *ponh* signifio lo be e lo mal 26[b].
Lhi *gayanh* so lhi diable 26[b].
Lo rei demanda : las bestias elh *auzelh* elh peisso an armas ? 29[b].
Lhy .VII. milia *anh* sera complih 30[b].
Autras yrlas on abito *auzelh* que coo el fuoc 30[b].

1. Une seule fois le manuscrit écrit *efan* au nom. plur., 113[c].

Sylh *efanh* so feme 32ª.
Per esta razo lh *auzelh* volo en l'aire 46ª.
Don veno lhi *venh*? Lhi *venh* ieisso de la mar 46ᵇ.
Sa molher e siei *efanh* 48ᵇ.
Mil *auzelh* 57ª.
Si tiei *efanh* moro 64ᶜ.
Lhi *efanh* que so forsuiah (corr. *formah*) 64ᵈ.
Sy tiei *efanh* so prodome 69ª.
Tuh tiei *efanh* 69ª.
En estieu creisso li *jornh* 71ᵈ.
Lhi petih *efanh* 78ª, 82ª, 103ª, 106ª, 122ª.
Lhi mil *anh* 82ª.
Lhy diable no so pas generacios, mas *esperih* 82ᶜ.
Tuh lhi *efanh* 87ᵇ.
Lhi bon *esperih* 89ᵇ.
Noe e siey *efanh* 92ᶜ.
Can lhi mil *anh* complih serau 93ᶜ.
Lhi *efanh* que naisso 95ᶜ.
Doy *peccah* so 99ᵈ.
Tuh lhi *venh* del mon 105ᵇ.
Tota la gens elh *auzelh* 106ª.
Las bestias elh *auzelh* 111ᵇ.
Bestias ni *auzelh* 115ª.
Tuh lhi autre *auzelh* 116ᵈ.
Lhi *auzelh* elh peisso 119ᵇ.
Maiers sera sa mortz quelh *peccah* 120ᵇ.
Lor *peccah* lor son davan 124ᵈ.
La semensa quelh *auzelh* fau el uou 133ᵈ.

Il est bon de connaître la contrepartie de la liste précédente, à savoir les substantifs masculins qui ont la même forme à l'accusatif singulier et au nominatif pluriel. Voici ceux qui m'ont frappé, rangés par ordre alphabétique : *angel* 21ᶜ, 70ᶜ, 70ᵈ, 78ᶜ, 99ª ; *apostol* 120ª, 120ᵇ ; *arbre* 117ª, 117ᵇ ; *cel* (*sel*) < caeli 52ᵈ ; *companho* 123ᵇ ; *cors* 20ᵇ, 97ᶜ ; *diable* 26ᵇ, 38ᵈ, 82ª ; *folzer* 47 ; *gloto* 33ᵇ ; *home* 99ª ; *lairo* 14ᵈ ; *menbre* 95ª, 121ᵇ ; *ministre* 96ª ; *peisso* 29ᵇ, 106ª, 116ª ; *prodome* 69ª ; *segle* 20ª ; *servizi* 58ᵈ ; *toneire* 46ª ; *vize* 100ᵈ. De même, en face des adjectifs et des participes passés qui subissent la palatalisation, il existe un groupe où ce phénomène ne se produit pas : *amic* 117ᵈ ; *ars* 5ᵇ, 14ᵈ ; *autre* 79ᶜ, 123ᵈ, 133ª ; *bel* 133ᵈ ; *blanc* 32ᶜ ; *blau* 79ᶜ ; *bo* 40ᵈ ; *bon* 89ᵇ ; *bru* 32ᶜ ; *cortes* 111ᵇ ; *cruel* 98ᵇ ; *digne* 45ª ; *enemic* 20ª, 36ᶜ ; *felo* 98ᶜ ; *frevol* 40ᵈ ; *jaune* 79ᶜ ; *jove* 40ᵈ, 96ª ; *larc* 111ᵇ ; *leugier* 89ᶜ ;

mal 40[d]; *malvetz* 24[c], 70[d], 90[b]; *mesurable* 24[c]; *negre* 32[c]; *palle* 79[c]; *pauc* 116[b]; *paure* 24[b], 40[d], 133[a]; *ple* 100[d]; *ric* 40[d], 93[c], 133[a]; *salvatge* 98[b]; *savi* 40[d]; *simple* 41[c], 93[c]; *sotil* 89[c]; *tenre* 103[c]. Dans ce groupe *bel* fait tache; il est probablement dû à une étourderie du scribe : on attendrait *belh*.

Je ne connais pas de texte où le phénomène de la palatalisation apparaisse avec la même intensité que dans le *Sidrac* et dans la *Regula sancti Benedicti*; mais je puis citer un certain nombre de manifestations sporadiques.

1. — Dans *Boeci* le nominatif pluriel *auzil* revenant deux fois (vv. 226 et 231), il ne me paraît pas légitime d'y voir une faute de scribe : l'*l* finale peut être mouillée sans que la graphie accuse ce mouillement (cf. *il* 201, *cil* 70); quant au changement de l'*e* ouvert en *i*, la question de savoir s'il est le résultat d'un changement phonétique direct ou d'une contamination analogique est insoluble. Sauf *auzil*, rien ne trahit dans *Boeci* la palatalisation des nominatifs pluriels masculins soit pour les substantifs soit pour les adjectifs : cf. notamment *mei talant* 80 et 91, *amic e parent* 142, *bel sun si drap* 186, *donzellet* 195.

2. — Le poème de *Sancta Fides* [1] contient un exemple bien net, mais un seul, de nom. plur. palatalisé :

Donzeill, mija del cab non port (v. 378).

Donzeill fait ici fonction de vocatif. Il est évident que le groupe *ill* indique, dans ce vers comme ailleurs, le son d'une *l* mouillée : cf. *oilz* 78, *veilz* 118, *doill* 263 (et toute la tirade XXVII), etc. D'autre part, jamais le groupe latin (ou germanique) *-ll-* n'est représenté dans *Sancta Fides* autrement que par *l* simple ou double, sans mouillement : cf. les neuf mots en *-elz* de la tirade X, et *anel* 49, *aquell* 508, *cembell* 543, *fell* 293, 525, *foll* 155. 252, etc.

3. — Le nom. plur. *cabil* cité par M. Grandgent se trouve dans une chanson anonyme du recueil Q de Bartsch :

El seu *cabil* sor cum aur, de qem plai [2].

---

1. Découvert et publié par M. J. Leite de Vasconcellos, *Romania*, XXXI, 177 et s.

2. Bartsch, *Chrest.*, 4e éd., col. 243 ; Appel, *Prov. Chrest.*, n° 46.

4. — Dans le ms. d'Oxford de *Girard de Roussillon* il y a trois fois *donzil* (vv. 2702, 3366 et 5878, éd. Foerster) et une fois *danzeil* (v. 5736) au nom. plur. ; mais comme ces exemples sont à la rime et que l'auteur altère arbitrairement certaines désinences en vue de la rime, on ne peut faire fond sur eux [1]. En revanche, une attention particulière est due au dernier mot du v. 4279 :

E serunt i sui conte e sui *abbaich*.

Le ms. de Londres écrit *abait*, celui de Paris *abah*. Bien que M. Paul Meyer incline vers l'opinion de Diez qui voit dans *abbaich* une faute pour **ambaich* < ambactus [2], j'avoue que je suis porté à y voir le nom. plur. de *abat* « abbé », tout en laissant le lecteur libre de décider si l'auteur de *Girart de Roussillon* connaissait réellement les nominatifs pluriels palatalisés ou s'il a transformé *abat* en *abaich* sans autre arrière-pensée que le besoin de rimer exactement [3]. En tout cas, le scribe du manuscrit de Paris fait quelque usage, pour son propre compte, des formes palatalisées d'adjectifs et de participes passés [4] : *chargah* (éd. F. Michel, p. 94), *entalah* (p. 18), *marih* (p. 283, deux exemples), *obrah* (p. 6). Il en revêt même, au moins une fois, un substantif :

Alamanh van cridan lor quiriès (p. 164).

5. —Le poème de *Daurel et Beton* fournit aussi son petit tribut ; on y trouve un adjectif et un substantif masculins avec nominatif pluriel palatalisé :

Car tal plah vos vol far don tuh seret *manenh* (v. 44).
Que mieu *efanh* trachor no sia apelatz (v. 630).

---

1. Il emploie par exemple à l'acc. sing. non seulement *donzeil* (vv. 7061 et 8196 ; cf. 3619 et 7580 où le scribe écrit *donzel*), mais *eil* (v. 5729). Quant à *cabeil*, qui se présente aussi bien au singulier qu'au pluriel, voire sous la forme *chebil* (v. 3368), *cebil* (v. 2717), il ne faut pas oublier que l'existence d'un type latin vulgaire *capillium est plus que vraisemblable.

2. *Girart de Roussillon*, p. 138, n. 1.

3. Je note que dans la *Regula sancti Benedicti* on trouve au pluriel *lhi abat* 33[b] ; mais cela n'exclut pas la possibilité d'une forme palatalisée.

4. Concurremment avec les formes ordinaires.

L'éditeur, M. P. Meyer, considère avec raison ce dernier vers comme fautif et il propose dubitativement de le corriger ainsi pour le ramener à la mesure décasyllabique :

Tracher non sia mos efans apelatz.

Mais il oublie que seul le pluriel *mieu efanh* convient à l'allure du discours où ce vers est enchâssé. Ermenjart, que son frère Charlemagne veut contraindre à épouser le traître Gui qu'elle soupçonne, non sans cause, d'avoir assassiné traîtreusement son mari, s'écrie finalement : « Frère, donnez-moi un [simple] chevalier, [et] que mes enfants [les enfants que j'aurai de lui] ne soient pas appelés traîtres ! » Le scribe a écrit *sia* au lieu de *sio*. Peu importe, à notre point de vue, que le vers dodécasyllabique remonte à un remanieur : celui qui l'a écrit employait intentionnellement *efanh* comme un nominatif pluriel [1].

6. — Le chansonnier Vatican 5232 (A de Bartsch), publié intégralement par MM. Pakscher et De Lollis dans le t. III des *Studj di filologia romanza*, fait un emploi constant, mais strictement limité, du nom. plur. à désinence palatalisée : il l'applique à l'adjectif *bel* et au substantif *auzel*, comme les exemples suivants en feront foi :

1. Peire d'Alvernge. Bella m'es la flors d'aiguilen Quand aug del fin jor la doussor Que fant l'*auzeil* novellamen.

3. Peire d'Alvernge. Qan l'*auzeil* son de chantar nec.

69. Marcabruns. Et ab lo comens d'un chantier Que fant l'*auzeill* per alegrar.

73. Marcabruns. L'*auzeill*, q'us non brai ni crida Sotz foilla ni per verdor Car l'estiu a bella aizida Mesclon lor joia certana.

80. Marcabruns. E l'*auzeill* per lo temps escur Baisson de lor votz lo refrim.

163. Pons de Capduoill. Vostre *beill* huoill, vostra rica colors.

206. Gaucelms Faiditz. E pero li *beill* semblan.

---

1. M. Chabaneau recommande la correction de *sia* en *sio*, mais il considère *manenh* et *efanh* comme des cas de graphie gasconne erronée (*nh* au lieu de *n*), graphie dont il voit un autre exemple dans *venh* du v. 18 (*Rev. des langues romanes*, XX, 249, n. 1). Je ne partage pas sa manière de voir ; d'ailleurs, au v. 18, il faut considérer *venh* non comme un indicatif, mais comme un subj. présent, et imprimer *venh'*, pour *venha*, ainsi que l'indique M. P. Meyer à l'errata.

208. Gaucelms Faiditz. Qeil *beill* semblan mi fant morir.

225. Gaucelms Faiditz. Richas armas ni *beil* tornei espes Ni richas cortz ni *beill* don aut ni gran... Puois re noi val *beill* dich ni faich prezan.

226. Gaucelms Faiditz. Qeil *auzeill* chantador S'en alegront pels plais.

232. Gaucelms Faiditz. Be m'ant trahit siei *beill* huoil amoros.

254. Bernartz de Ventedorn. Pos l'*auzeill* chanton al lor for.

260. Bernartz de Ventedorn. E si nois trai enan Amors e *beil* semblan.

264. Bernartz de Ventedorn. Li sieu *beill* huoill tan ben l'estan.

285. Peire Vidals. Et agradom l'*auzeil* qan chanton piu.

348. Daurde de Pradas. Qeil *beill* semblan eil doutz sospir Non son messatge de fadia.

374. Guillems de Saint Leidier. Aissi cum es bella cill de cui chan E bels sos noms, sa terra e siei chastel E *beill* siei dich, siei faich e siei semblan.

384. Naimerics de Piguillan. Qeil *beill* semblan plazen eil mot cortes.

407. Naimerics de Piguillan. Lan quan chanton li *auzeil* en primier.

431. Peirols. Bem trahiron siei *beill* huoill.

438. Peirols. Eil *beil* semblan que ges non eron ver.

467. Raembautz de Vaqueiras. Vostre *beill* huoill galiador.

494. Peire Raimons de Tolosa lo vieills. Qeil *beill* huoill truan Que tot mon cor m'an Emblat.

Je note en outre deux exemples isolés de la même flexion appliquée aux substantifs *caval* et *sen* :

99. Arnautz Daniel. Que per vos son estraich *cavail* e marc.

334. Nuc Brunetz. Qu'ieu vi d'amor qeil ris eis eil joc eil *sein* [1], Coblas e mot, cordas, anel e gan Solion pagar los amadors un an.

7. Le *Cartulaire des Templiers de Vaour*, publié en 1894 par MM. Portal et Cabié (*Arch. hist. de l'Albigeois*, fasc. 1), emploie deux fois le nom. plur. *efang* (à côté de *efant*, *effant*,

1. La graphie n'engage que le scribe, car toutes les rimes sont en *-en* avec *n* non mouillée. M. Appel, éditeur de ce troubadour (*Der Trobador Uc Brunec oder Brunenc*, dans les *Abhandlungen* en l'honneur de Tobler, 1895, p. 78), déclare que *sen* est pour *senh* (c'est-à-dire, si je comprends bien, le lat. signum), ce qui me paraît inacceptable. J'y verrais plutôt un substantif *sen* (pour *cen*), correspondant à l'italien *cenno* < cinnus, bien que l'on n'ait signalé jusqu'ici que le verbe *cennar* en provençal. Cf. ces vers du *Brut* de Wace :

As gas, as ris, as *cenemens*
Et as salus et as presens
Se senti bien li quons et sot
Que li rois sa moillier amot.

(f° 65, La Curne, dans Godef. s. v° *cenement*.)

beaucoup plus fréquent [1]) : ces deux exemples se trouvent dans la même charte, n° 103, de l'an 1192 : « En Bertranz de Montagut e sei *efang*, en Dauzatz et sei efant... en Ademarz de Monteilz e sei *efang*. » Deux fois aussi on y lit le nom. plur. *guireng* (concurremment avec *guirent* [2]), dans la charte n° 45 (1180) : « E d'aisso devo esser *guireng* a la maio de toz homes », et dans la charte n° 112 (1199) : « E serem lor ne bo *guireng* tota hora de totz homes. »

8. — M. Paul Meyer me signale la même forme *guireng* dans une charte de 1196 dont l'École des Chartes possède le fac-similé (anc. fonds 136) : « devo esser *guireng* d'aco [3]. »

A côté des textes provençaux proprement dits il faut aussi faire une petite place aux textes de la région lyonnaise. Dans l'étude approfondie que M. Philipon a consacrée à la morphologie du dialecte lyonnais aux XIIIe et XIVe siècles [4], le phénomène qui nous occupe n'est pas signalé. Pourtant il se manifeste clairement dans un document publié en partie par M. Philipon lui-même : je veux parler du terrier de Rochefort, dont un extrait occupe les pages 582-584 du tome XIII de la *Romania*, et dont voici trois articles où se trouve la même forme caractéristique :

5. Item li *efaynt* P. de l'Olmo, I d. per la vini justa la vini Johan Jacerant.

14. Ly *enfaynt* Johan de Bulom, per lor curtyl et per la vyni qui est entre les vines Johan Chapel, .V. d. forz et dimi galina et .s. d. viaral.

25. Item ly *efaynt* P. Pupon et Mychalet Pupon, per la mayson et per la vercheyri justa lo poys al Forneuz, .iiij. d. forz.

Cette forme *efaynt* ou *enfaynt* n'a pas complètement échappé à M. Philipon qui l'a relevée, mais en se déclarant incapable d'en rendre raison, à l'article 25 de son étude sur la phonétique lyonnaise au XIVe siècle [5]. C'est un nom. plur. en parfait accord avec *efanh* qu'emploient la *Regula sancti Benedicti* et le *Sidrac*.

---

1. Chartes n°s 21, 28, 45, 69, 81, 103, 106.
2. Chartes n°s 16, 19, 41, 52, etc.
3. L'original est aux Arch. Nat., J 323, n° 55 (notice), dans Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 447, t. I, p. 188); l'acte est écrit près de Villemur (Tarn) par un scribe qui se nomme en latin Guillelmus. Je remarque que si ce scribe écrit au nom. plur. *guireng* et *pagag*, il emploie trois fois *effant* (*efant*), et non *effang*.
4. *Romania*, XXX, 213.
5. *Romania*, XIII, 552.

M. Paul Meyer a signalé l'existence d'une autre forme de nominatif pluriel masculin dans les textes provençaux, particulièrement dans le *Nouveau Testament* de Lyon, publié en reproduction photolithographique par M. Clédat (Paris, Leroux, 1888) : la consonne finale du radical ne se palatalise pas, mais elle est suivie d'un *i*, comme en italien. De là des formes d'adjectifs et de participes passés telles que *cossirosi*, *issidi*, *mali*, *pagadi* [1]. Ce système se trouve aussi appliqué aux substantifs, quoique assez rarement, dans le *Nouveau Testament* de Lyon. Voici quelques exemples qui le prouvent, d'après la pagination de l'édition de M. Clédat [2] :

Li mei *frairi* mout amadi 302[b] (et *passim*, concurremment avec la forme classique *fraire*, ou avec l'accusatif *fraires* en fonction de vocatif).

No vulhatz esser fait plusor *maestri* 304[b].

Eli meteissi sio *servi* de corumpcio 318[b].

Des que li *pairi* dormiro 319[a].

O mei *filheti* 321[a] (et *passim*, toutes les fois que le texte latin a *filioli*).

Eu escrivi a vos, *jovenomi*, quar forti esz 322[a].

Que siam nomnadi *filhi* de Deu 323[a].

No sabetz que li vostre *corssi* so membres de Crist ? 360[a].

Si li *morti* no resucito 374[a].

Si dz tot en tot li *morti* no resucito 374[b].

E *corssi* celestial e *corssi* terrenal 375[a].

Li *morti* resucitaran no corumpudi 376[a].

Servi, obezetz als senhors carnals... Aissi co *servi* de Crist 410[b].

On s'attendrait à trouver dans le *Nouveau Testament* de Lyon,

---

1. *Romania*, XIV, 291-2.

2. Je ne prends aucune citation dans le *Rituel* qui termine le manuscrit, car la langue de ce document n'est pas la même que celle du *Nouveau Testament*. — Voici l'indication de quelques exemples isolés de provenance diverse : *corsi*, 1178, franchises de Villemur (Tarn), dans Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, I, 120, reprod. par Bartsch, *Chrest.*, 3e éd. col. 98 ; *frairei* (pour *frairi*), 1284, acte de vente passé à Castelnau-de-Levis (Tarn), dans Cabié et Mazens, *Cartulaire des Alamans*, p. 115 ; *homi*, 1196, fac-similé de l'École des Chartes cité ci-dessus ; *mesi*, 1184 et 1185, actes nos 81 et 91 du *Cartul. de Vabres*, pp. 66 et 76 ; *ostatgui*, vers 1103, Montpellier, dans *Liber instr. mem.*, no 64, p. 112 ; *prohomi*, 1246, libertés de Puybegon (Tarn), dans Cabié et Mazens, *Cartul. des Alamans*, p. 70 ; *seniori*, 1256, charte citée par M. P. Meyer (*Romania*, XIII, 291) et rédigée, non dans l'arrondissement de Rodez, mais à Cadix (Tarn), d'après *Romania*, XVIII, 425, note 4.

qui, pour les pronoms, emploie concurremment les nominatifs pluriels *eli*, *aqueli*, *aquili*, *aquesti*, *meui*, *toti*, d'une part, et *cilh*, *mei*, *tuit*, de l'autre, de nombreux exemples de formes palatalisées pour les adjectifs ou pour les substantifs. Il n'en est rien : une étude assez minutieuse ne m'a fait découvrir qu'une forme palatalisée, page 331[b], laquelle appartient à un participe présent :

Quar *dizeng* [1] se esser savis, so faiti fol.

En publiant les notes qui précèdent je me suis proposé de faire mieux connaître la déclinaison du substantif en ancien provençal ; mais il est évident que cette étude empirique de morphologie descriptive en appelle une autre d'un caractère plus relevé et d'une exécution plus difficile. Exposer les faits ne suffit pas à la science ; il faut tâcher de les expliquer. Si pour la clarté de l'exposition il est commode d'isoler le substantif des autres parties du discours, pour faire une œuvre scientifique achevée il faudrait embrasser les divers phénomènes observés jusqu'ici dans la déclinaison du pronom, de l'adjectif et du participe au nominatif pluriel, non seulement en provençal mais aussi en français. Il y a là une question extrêmement intéressante, qui chevauche sur la phonétique et sur la morphologie, mais dont je dois me borner aujourd'hui à indiquer le cadre à qui voudra en entreprendre l'étude approfondie. Elle peut se formuler en ces termes : du rôle de l'*i* des nominatifs pluriels latins dans la déclinaison des parlers romans de la Gaule [2].

A. THOMAS.

---

1. Le ms. porte *lizeng*, mais la correction est sûre, car ce passage traduit saint Paul, *Ep. aux Romains*, I, 22 : « *dicentes* enim se esse sapientes, stulti facti sunt. »

2. Naturellement, il faudra tenir compte des idées exprimées par les philologues que j'ai cités et par d'autres, même quand ils n'envisagent pas la question dans son ensemble ; cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, II, § 56.

NOTICE

SUR QUELQUES FEUILLETS RETROUVÉS

D'UN MANUSCRIT FRANÇAIS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DIJON

Le ms. 525 (298) de la Bibliothèque municipale de Dijon a été l'objet d'une étude détaillée de G. Paris, aux pages 44-49 du tome Ier (1875) du *Bulletin de la Société des anciens textes français*; une autre notice en a été publiée depuis dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, départements, tome V (1889), p. 128-129. C'est un recueil d'anciennes poésies françaises, transcrites à Paris, dans la seconde moitié du XIVe siècle, qui comptait deux cent cinquante-huit feuillets, avant qu'une main criminelle l'eût lacéré, il y a un siècle et plus peut-être[1], en arrachant trente-sept feuillets et coupant à différents endroits du volume vingt-six petites miniatures.

Les lacérations qu'a subies ce recueil peuvent être facilement constatées; d'un côté, grâce à une ancienne foliotation en chiffres romains, tracés à l'encre rouge, que le copiste a pris soin d'inscrire au milieu de la marge supérieure du recto de chaque feuillet. Il est à remarquer que cette foliotation se réfère en même temps au verso du feuillet précédent, qui se trouve en regard lorsque le livre est ouvert. D'un autre côté, une table très détaillée des pièces contenues dans ce recueil, copiée sur deux feuillets préliminaires, avec renvois aux folios du manuscrit, permet encore de préciser le contenu des pages lacérées.

1. Les lacérations subies par ce manuscrit sont sommairement constatées déjà dans le catalogue des manuscrits de Dijon rédigé en 1802 par l'abbé Boullemier. D'un autre côté la reliure ancienne, recouverte en veau noir gaufré et fortement restaurée, ne laisse voir à l'intérieur du volume aucune trace d'arrachement de feuillets.

Originairement le volume se composait de deux feuillets non cotés, pour la table, quatre feuillets préliminaires, cotés *a*, *b*, *c*, *d*, et deux cent cinquante-deux feuillets, cotés en chiffres romains j à ij^{c}lij. Pour donner un aperçu de la composition de ce recueil, il suffira de reproduire ici les titres de chacun des articles de la table, sans entrer dans le détail qu'elle donne des chapitres de chaque traité. Pour faciliter les rapprochements de cette notice avec celle de G. Paris, dont elle est le complément, on joindra entre parenthèses l'indication des n^{os} assignés par G. Paris à chaque article.

Ce sont les devises et les rubriches de ce livre ou quel a pluseurs roumans, si comme il sont intitulé cy dedans.

1. Premierement le roumans de la Rose..... [*fol. a*].

.....

2. Après est Prosa mulierum. — 3. Evangelium earumdem..... cviij.

(6 [1]). Après est le Testament maistre Jehan de Meun, qui fist le roumans de la Rose, qui parle de contemplacion de vie..... cix.

.....

(7). Après est Chaton en françois, qui est de moralitez..... cxx.

(8). Après est le Reclus de Morliens, qui parle d'enseignemens et de chastiens de vie [2]..... cxxiij.

8 (9). Oroison de Nostre Dame [3]..... cxxxix.

(9). Après est le roumans de Charité, que fist cellui qui fist le precedent, qui parle a touz les estaz..... cxl.

.....

10. Après est Fauvel, qui parle sur le gouvernement du siecle.. clv.....

.....

11 (10). Après est le brief maistre Jehan de Meun, qui fist le roumans de la Rose [4]..... clxj.

12 (12). Après est l'Advocacie Nostre Dame..... clxiij.

.....

13. Après est Doctrinal, ou il y a pluseurs bons enseignemens de vie honeste [5]..... clxxvj.

---

1. La table omet un motet latin et français (*O bicornix*) et une pièce tautogramme latine publiés par G. Paris sous les n°s 4 et 5.

2. Ms. Ψ de l'édition due à M. Van Hamel (I, XXIX).

3. Ce sont les strophes CCLIX à CCLXXIII du *Miserere*.

4. C'est le *Codicille* de G. de Meung.

5. Manque dans la description de G. Paris.

14 (13). Après est la Passion Nostre Seigneur[1] ..... clxxvij.

.....

15. Après est Purgatoire[2] ..... clxxxiiij.

.....

16 (14). Après est le Jeu des eschaz moralisé..... clxxxviij.

.....

17 (15). Après sont les Epistres Pierre Abaielart et de Heloyse, qui fu s'amie et puis sa feme, et sont en latin..... ij^{c}iiij.

.....

18 (16). Après est Boesce de Consolacion, qui est divisez en .v. livres, et tracte de consolation de philosophie; le premier livre tracte des complaintes Boece..... ij^{c}xxx.

.....

Les feuillets lacérés et arrachés dans ce manuscrit, au nombre de trente-sept (et non vingt-sept comme l'a dit G. Paris), portaient les cotes suivantes de l'ancienne foliotation : *d*, cxlvj, clv, clxxv, clxxvj, clxxxiiij à clxxxvij, ij^{c}iiij à ij^{c}xxix, ij^{c}xxxj et ij^{c}xxxij. Tous ces feuillets ne sont point perdus; le sort de douze d'entre eux est actuellement connu et il est permis d'espérer que le fac-similé de l'un d'eux, joint à la présente notice, permettra de retrouver quelques-uns au moins des vingt-cinq dont le sort est encore inconnu.

Il y a quelques mois, un amateur parisien, M. Adrien Dupont, voulut bien me communiquer un feuillet de manuscrit, qu'il venait de découvrir chez un brocanteur. Ce feuillet, orné d'une belle miniature à mi-page, contenait le début du roman de Fauvel; les exemplaires de ce poème ne sont pas très nombreux[3] et je n'eus pas de peine à reconnaître que le feuillet provenait du manuscrit de Dijon, où son absence avait été signalée, au début du poème, dans les deux notices citées plus haut. M. A. Dupont n'a pas voulu conserver plus longtemps ce feuillet, dont l'origine et l'enlèvement étaient ainsi reconnus; il l'a généreusement offert à la ville de Dijon et le

1. C'est la version de l'Évangile de Nicodème qui se trouve encore dans le ms. B. N. fr. 1850, fol. 77.

2. Manque dans la description de G. Paris. C'est le *Purgatoire Sain t Patris*; voir plus loin.

3. Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, p. 117 (art. de G. Paris).

(Fol. 161.) « Explicit iste liber, qui fuit inceptus, mediatus et sic adimpletus Parisius, et etiam sic finitus in vico Boni Putei, prope portam Sancti Victoris, circa nativitatem Domini, anno ejusdem Mo CCCo LVo. »

(Fol. 252.) « Cy finent les livres de Boesce
« Que j'ay escript a grant angoesce.

Parisius, in domo domini episcopi Ambianensis[1], anno Mo CCCo LXIIo, mense septembri. »

L'un des feuillets aujourd'hui conservés à Paris porte une troisième souscription, qui donne le nom du copiste Mathias du Rivau, avec une troisième date, 1361 :

(Fol. 229 vo.) « Expliciunt Epistole Petri Abaielardi et Heloyse, primitus ejus amice, postmodum uxoris, scripte Parisius per me Mathiam Rivalli, in domo episcopi Ambianensis, anno Domini millesimo CCCo LXo primo, mense decembri. »

Mathias du Rivau était un habile calligraphe, comme on en peut juger par le manuscrit de Dijon ; mais ce n'est pas le seul spécimen que l'on possède de son talent. Il y avait dans les collections du duc Jean de Berry un autre manuscrit copié également par lui à Paris ; c'est un bel exemplaire de l'une de ces compilations d'histoire ancienne jusqu'à Jules César, qui ont eu tant de vogue du XIIIe au XVe siècle, et qui, après être passé dans les collections du duc de Nemours, Jacques d'Armagnac, et du duc de Bourbon, Pierre II, porte aujourd'hui le n° 246 des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque nationale[2]. Mathias du Rivau, dans la souscription qui termine ce manuscrit, nous apprend qu'il était poitevin[3], qu'il habitait alors dans la Cité, rue neuve Notre-Dame, et qu'il employa plus de six mois à le transcrire, du 1er octobre 1364 au 12 avril 1365 :

(Fol. 306 vo.) « Hic liber fuit scriptus per Mathiam Rivalli, clericum Pictavensis diocesis, a festo sancti Remigii, quod fuit anno Domini Mo CCCo

1. Jean de Cherchemont, évêque d'Amiens (1325-1373), était d'une famille poitevine (*Gallia christiana*, X, 1192-1193).

2. Voir P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 259-260, et P. Meyer, *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne*, dans la *Romania*, t. XIV (1885), p. 50.

3. Comme l'évêque d'Amiens, Jean de Cherchemont, mentionné dans deux souscriptions précédemment citées.

LXIIIIº; usque ad Pascha inde sequens et infra; in Civitate, et in vico novo Beate Marie, Parisius. »

Voici maintenant le détail du contenu des dix feuillets retrouvés du manuscrit 525 (298) de Dijon. Il sera suivi de quelques notes qui permettront de retrouver peut-être un jour les autres feuillets lacérés et quelques-unes des miniatures découpées à différents endroits du volume.

I

FEUILLETS RETROUVÉS DU MS. DE DIJON

1º — (Feuillet *d*.)

ROMAN DE LA ROSE

(Vers 544-743 de l'édit. Fr. Michel.)

Poliz ert et souef au tast.
La gorge avoit autreci blanche
Com est la noif dessus la branche.
.....
Ainz se savoit bien debrisier,
Ferir du pié et envoisier.
Elle estoit touz jours coustumiere...

2º — (Feuillet clv.)

ESTRILLE FAUVEL

[Miniature.]

De Fauvel que tant voy torchier
Doucement, sanz luy escorchier,
Suy entrez en melencolie,
Pour ce qu'est beste si polie.
.....
.....
Se ce livre voulons entendre,
Des or mais nous convient descendre
A Fauvel proprement descrire
Et par diffinicion dire...

3º — (Feuillets clxxv et clxxvj.)

ADVOCACIE NOTRE-DAME

Comme Dieux donna sentence difinitive pour l'umain lignage contre le deable.

Jhesucrist fist faire silence, Que nul n'y puist metre achoison.
Pour mieulx entendre la sentence, « Or oez, dist il, nous dison

Par sentence difinitive,
Combien que Sathan en estrive
Et que il se pende et enrage,
Que touz ceulx de l'umain lignage
Qui auront par devocion
Repentence et confession
Et en contriction morront
Devers nous sanz fin demorront :
Nul n'i ait qui plus s'en debate ;
Moult a bien plaidé l'advocate,
La virge Marie, ma mere. »
Le saint Esperit et le Pere
Distrent adonc tout hautement :
« Se Dieux le Filz veult proprement
Sa mere et home soustenir,
Qui porroit encontre venir ?
Nul ne porroit home entreprendre
Plus qu'il l'eust pris a defendre,
Et la Virge est de tel merite
Qu'elle ne doit estre escondite
Combien que la chose soit grande,
Meismement quant droit demande. »
A tant fina la question,
Et fu a grant confusion
Le deable tout jus abatu,
Qui pour neant s'est debatu,
Et ceulz qui es cielx demourerent
Si tresgrant joye demenerent
Qu'onques tele ne fu en vie,
Ne jamais tele n'ert ouye.
Pour la sentence qu'il ouirent.
Ceste anthiene adonques feirent,
Que sainte Eglise en recorde :
« Royne de misericorde,
Qui au monde as hui tant valu,
Chascun de nous te rent salu,
Nostre douceur et nostre vie,
Nostre esperance et nostre amie,
Royne de tres grant value,
Chascun de rechief te salue. »
En paradis ce devisoie[n]t
Les sains qui l'anthiene chantoient ;
Le chief en chanterent et distrent,
Et tout le remanent apristrent
A ceulz qui en char et en os
Estoient ; bien vanter m'en os,
Car ce fu a m'entencion,
Par sainte revelacion.
L'anthiene est en la fin devote,
Qu'a Nostre Dame chante et note
L'Eglise par devocion :
« Ma dame, merci te crion,
Qui sommes filz d'Eve exilleux
En ce faux monde perilleux ;
En gemissant et en plourant
Souspirons a toy en ourant,
O dame, que tu nous confermes
En ce faux monde plain de lermes.
O douce nostre advocate,
Tu n'ez, ne ne puez estre mathe,
Mais tu mates bien les deables,
Vers nous tes douz yeux piteables
Torne, qui tant sont gracieux,
Et Jhesu ton filz glorieux,
En qui touz jours ton confort as,
Le saint fruit qu'en ton corps portas,
Douz, delictable, d'amour digne,
Piteux, gracieux et benigne,
Nous monstre, douce virge monde,
Apres l'exil de ce faux monde.
O piteable et glorieuse,
O debonnaire, gracieuse,
O tres douce Virge Marie,
Enten cil qui de cuer te prie. »
Ainsi l'anthiene defina,
Qui bon chief et bonne fin a,
En quoy sainte Eglise recorde
Le bien et la misericorde,
Le povoir et la plaiderie
De la douce virge Marie,
Et c'est quanque en mon livre a,
Qui de Sathan nous delivra.
Pour cela, que vault le celer ?
Doit on ce livre appeller

L'Advocacie Nostre Dame,
Car elle defent corps et ame
De cellui qui la veult amer
Et a son besoing reclamer.
Si li prions donc sanz demeure
Qu'a touz nos besoings nous sequeure.

Amen.

Explicit l'Advocacie Nostre Dame [1].

« Doctrinal.

Or escoutez, seigneurs, que Dieux vous beneïe!
S'orrez bons moz nouveaux qui sont sans vilennie :
Ce est de Doctrinal, qui enseigne et chastie
Le siecle, qu'il se gart d'orgueil et de folie.
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Ce Doctrinal doit on savoir et retenir,
Car de ce qu'il enseigne ne puet nul mal venir,
Et si en puet on bien paradis deservir
Et avoir la grant joye qui dure sanz faillir.

Cy fenist Doctrinal [2].

4° — (Fol. clxxxiiii - clxxxvij.)

Purgatoire [de S. Patrice].

Au temps le roy Estevenons, qui fu roy d'Angleterre, avint que un chevalier, qui avoit nom Oriant, se vint confesser a l'evesque en l'eveschié duquel le purgatoire saint Patrice estoit. Quant li evesques ot ouy sa confession, si le commença moult a blasmer pour ses pechiez, et si li dist qu'il avoit moult couroucié nostre Seigneur. Le chevalier en fu moult dolent, si se pourpensa comment il porroit faire digne penitence pour ses pechiez. Ainsi comme li evesques li voult enchargier sa penitence, selon ce qu'il veoit que li pechié le requeroient, li chevalier li dist : Je prendray or la plus grief penitence de toutes les autres, car je entreray ou purgatoire saint Patrice... — ... L'entrée de purgatoire c'est une fosse qui est en Illande, en l'eveschié de Ybernie, en une prieurté qui a nom Reglis. Explicit Purgatorium [3].

---

1. Cf. *L'Advocacie Notre-Dame*, imprimée, d'après le ms. d'Évreux, par A. de Montaiglon et publiée par M. G. Raynaud (Paris, Académie des bibliophiles, 1869-1896, pet. in-8°). Ces derniers vers présentent un certain nombre de variantes avec l'édition.

2. Manuscrit à joindre à ceux qui ont été indiqués dans la *Romania*, VI, 21; XVI, 60.

3. Le verso du feuillet clxxxvij a été laissé en blanc. — Pour d'autres mss. du *Purgatoire*, voir *Romania*, XVII, 382.

4° — (Fol. ij^{c}xxviij-ij^{c}xxix.)

[Petri Abælardi et Heloisæ epistolæ.]

... celibi se vite dicarent. *Unde Jeronimus in epistola ad Galathas libro iij°* : Quid nos, *inquit*, oportet facere, in quorum condempnacionem habet et vino univiras et vesca univirgines, et alia ydola continentes. Univiras autem et virgines dicit quasi monachas que viros noverant et monachas virgines, monos enim unum, unde monachus, id est solitarius... — (Fol. ccxxix.) *Epistola magistri Petri Abaielardi concludendo pariter de supradictis.* Peticionis tue parte jam aliqua prout potuimus absoluta, superest, Domino annuante, de illa que restat parte... quod ut possimus, sicut volumus, vestris orationibus impetremus. Valete in Christo, sponse Christi [1].

Expliciunt Epistole Petri Abaielardi et Heloyse, primitus ejus amice, postmodum uxoris, scripte Parisius per me Mathiam Rivalli, in domo episcopi Ambianensis, anno Domini millesimo CCC° LX° primo, mense decembri.

5° — (Fol. ij^{c}xxxj-ij^{c} xxxij.)

[Consolation de] Boece.

. . . . . .

Paeur de corps, fausse esperance
Cilz qui convoiste en a doubtance
De chose ou il n'a povoir
Liez est si l'estuet cheoir.

Philozophie. Senz tu, s'en entre il point en ton cuer ou ez tu, comme li asnes a la herpe pour quoy pleures, pour quoy lermoies, di le, n'en celer rien.

Qui veult la garison du mire,
Il li convient son mal a dire.

Boesce dit les causes de sa maladie. Adonc je pris cuer et dis : Convient il rien manifester, ne voit chascun appertement comme fortune...

. . . . . .

Li cuers est pris et mal menez
Comme avuglez et encheannez.

Cy s'ensuit le ij^{e} livre, qui demonstre en general les choses temporelles estre transitoires et que en icelles n'a aucun bien parfet. »

---

1. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXVIII, col. 251, l. 10-col. 258, l. 9. Le *Catalogue général des manuscrits*, départements, t. V, p. 129, dit à tort que les feuillets ccIIJ à ccxxix renfermaient la traduction par Jean de Meung des lettres d'Abélard.

II

FEUILLETS NON RETROUVÉS DU MS. DE DIJON

1° — (Fol. cxlvj.) Un feuillet contenant un fragment (XCVIII, 4 — CXIV, 3) du roman de *Charité* du Renclus de Moiliens; édition Van Hamel, p. 53-61.

D'après la table, on doit sur ce feuillet, qui est orné sans doute d'une petite miniature, lire la rédaction latine, transcrite à l'encre rouge, d'un titre que la table traduit : « Aus abbez et aus moynes. »

Les premiers et derniers vers de ce feuillet doivent être, aux variantes orthographiques près, d'après l'édition Van Hamel :

Apele ou l'estole orier ;
Car d'orer te fait laborier.
. . . . . .
Eveskes, ausi com je cant
Al abé, ausi te recant.
Por bas ne por haut droit ne mue!

2° — (Fol. ij^{c}iiij-ij^{c}xxvij.) Vingt-quatre feuillets, contenant la plus grande partie du texte latin des lettres d'Abélard et d'Héloïse; édition Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVIII, col. 113 et suiv.

Voici les rubriques données par la table pour ce morceau, dont les deux derniers feuillets seulement se trouvent dans les fragments conservés à Paris :

Après sont les Epistres Pierre Abaielart et de Heloyse, qui fu s'amie et puis sa feme, et sont en latin..... ..... IJ^{c} IIIJ.

Premierement il devise ou prologue ou il fu né.

Le ij^{e} chapitre, comme il ala a Paris aus escoles.

Comme il ala tenir les escoles a Meleun, puis a Corbueil.

Comme .j. sien maistre et aucuns clers eurent envie sur lui, et la fu le commencement de ses doleurs.

Le iij^{e} chapitre, comment il ala ouïr de divinité et comment il en leut après, dont les estudiens orent envie sur lui.

Puis revint à Paris et en leu, et se commenca a orgueillir et incliner aus vices.

Le iiij^{e} chapitre, comme il fist s'amie de Heloyse, et comment ils usoient de leurs amors.

Comme il furent pris ou present meffait. *Non enim*; a tel seing *no*^{a}.

Comme elle li escript que elle estoit ensainte. *Non multo*; a tel seing

Le ve chapitre, comme il la vouloit espouser, mais elle ne vouloit, et li monstroit par raisons qu'il ne le feist mie.

Comme il l'espousa. *Nato itaque* ; a tel seing

Comme l'en li copa les couilles ; a tel seing S. *Nocte quadam*.

Le vj^e chapitre, le dul qui en ot, et la plainte de ses escoliers.

Comme il fist Heloyse nonain et lui moine. *Ambo* ;

Le vij^e chapitre, comme pour .1. tracté de theologie qu'il fist, il fu accusé et souffri plusieurs ennuis.

Le tracté qu'il fist se commence : *Augustinus de Trinitate*,

Le viij^e chapitre, comme son livre fu ars.

Comme il fu ramené a son abbaie, et comme les moines furent esmeuz contre lui ; a tel seing . *Et legatus*.

Le ixe chapitre, comme il fu accusé envers son abbé.

Comme il s'en fui de nuit, puis fist sa pais. *Tunc ego*

Comme il fonda premierement l'abbaie du Paraclet. *Ego itaque*

Le xe chapitre, comme ses premiers ennemis le difamoient tant, qu'il convint qu'il s'en fuist.

Le xj^e chapitre, comme il fu abbé d'une abbaie en Bretaingne.

Comme il fist Heloyse abbeesse du Paraclit, *Accidit*.

Le xij^e chapitre, comme il conversa en ladicte abbaie avec Heloyse.

Comme il s'en retorna a son abbaie et comme ses moines le vouldrent occirre. *Et cum me*.

Comme Heloyse li escript ses doleurs, ... IJ^c XIJ.

Comme il rescript a Heloyse, en li confortant et que elle weille prier pour lui, ... IJ^c XIIJ.

Comme Heloyse rescrip a P. Abaielart plus doloreusement que devant, et recite partie de la vie qu'il avoient tenue ..... IJ^c XIIIJ

Comme P. Abaielart rescript a Heloyse, et la conforte par plusieurs enseignemens et auctoritez ..... IJ^c XVJ.

Comme Heloyse rescript a P. Abaielart, qu'il li weille enseigner dont l'ordre des nonnains print premierement son commensement, et de quele auctorité est l'ordre, et quele rigle elles tendroient ..... IJ^c XIX.

Comme P. Abaielart rescript a Heloyse, dont l'ordre des nonnains print son commencement, et de quele auctorité il est et quele rigle eles doivent tenir ..... IJ^c XXIJ.

Il suffira de rappeler que la première des lettres d'Abélard débute par ces mots : « Saepe humanos affectus aut provocant, aut mitigant amplius exempla quam verba... Ego igitur oppido quodam oriundus, quod in ingressu minoris Britanniae constructum, ab urbe Nannetica versus Orientem octo credo milliariis remotum, proprio vocabulo Palatium appellatur... ». Les derniers mots du feuillet IJ^cXXVIJ^o doivent être : « ... et in tantum gentibus hanc virtutem seu munditiam carnis acceptam exstitisse, ut in templis earum magni feminarum conventus [cælibi, etc.]. »

H. OMONT.

LA *BELLE DAME SANS MERCI*

ET SES IMITATIONS

VIII

LE JUGEMENT DU POVRE TRISTE AMANT BANNY

Manuscrits :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 1661, fol. 165 : *Cy commance le jugement du paouvre triste amant banny.* — Fol. 186 v° : *Explicit le jugement du paouvre triste amant banny.*

— ARSENAL, 3523, p. 475 : *Cy commence le jugement du povre triste amant banny.* — P. 528 : *Explicit le jugement du povre triste amant banny.*

ROME, BIBL. VATICANE, Reg. 1363, fol. 165 : *Cy après commence le jugement du povre amoureux banny.* — Fol. 208 v° : *Cy fine le jugement du povre amoureux banni*[1].

— BIBL. VATICANE, Reg. 1720, fol. 56 : *Cy commence le jugement du povre triste amant banny.* — Fol. 77 : *Cy finist le jugement du pouvre triste amant banny. Explicit.*

Le poème des *Erreurs du Jugement de la Belle dame sans merci* avait apporté, dans le débat suscité par Alain Chartier, un certain nombre d'éléments nouveaux. Le *Jugement du povre triste amant banny*, qui se rattache par des liens manifestes au cycle de la *Belle dame sans merci*, a de plus en plus modifié la donnée primitive. Il s'agit toujours d'un pauvre amant repoussé par une dame qui se montre sans merci, mais tandis que Baudet Herenc, Achille Caulier et d'autres s'en étaient pris à la jeune dame elle-même qu'ils accusaient de tous les crimes, le poète

---

1. D'après ce ms., Keller, *Romvart*, p. 186-189, a publié neuf strophes du *Jugement du povre amoureux banny.*

du *Jugement de l'amant banni* la laisse en dehors du débat et met en scène deux personnages de la cour d'Amour, Danger et Malebouche.

Transporté en songe dans une cité merveilleuse, l'auteur, « triste et doulent », arrive devant un grand palais au portail doré, le Palais d'Amours. A la porte, il rencontre « ung povre amant qui lamentoit ». Ce galant aux lèvres blanches, de noir vêtu, semblait plus mort que vif. Ils pénètrent ensemble dans le palais, traversent des salles aux tapis de perles sur lesquels on pouvait lire, brodés de rubis, des virelais et rondeaux d'amour, et arrivent au prétoire. Lorsque, après beaucoup d'autres plaignants et plaignantes, l'amoureux eut enfin son tour, Pitié, l'avocat, exposa toute l'affaire : Loyal amant d'une dame sage et belle, courtoise et gente, son client n'a pu en obtenir merci. Pourquoi ? Malebouche et Danger l'avaient sans doute calomnié. De douleur, l'amant est tombé malade, et s'il n'est secouru va trépasser. Pitié demande que ce jeune homme soit remis sans délai en la grâce de sa dame, dont il avait obtenu déjà « ung soubzris du coin de l'œil ».

Un autre avocat, Chagrin, vient défendre Malebouche et Danger. Comme chacun sait, ces deux officiers sont chargés de veiller sur les trésors d'Amours. Il est possible que la dame ait souri du coin de l'œil, mais cela ne veut pas dire qu'elle soit amoureuse. Les jeunes galants, les vieux aussi, se figurent trop aisément que pour leurs beaux yeux ils vont recevoir les hauts biens d'Amours. De grâce, un peu moins d'outrecuidance ! Le « povre triste amant » n'a pas à se plaindre : la dame ne lui a jamais accordé ses faveurs. Il en est aujourd'hui au même point où il en était hier. Quant à sa maladie, comédie ! Les « fièvres doloreuses » dont il souffre ne sont que « fièvres joieuses ».

Les gens d'Amours à leur tour viennent approuver Danger et Malebouche qui ont sagement agi en éloignant cet amant « nouvelet » et prétentieux. Ils lui font un grief particulier d'avoir dansé la danse qu'on appelle le chapelet. Cette danse n'est faite « que pour baisers atirer ». Or le baiser n'est-il pas le plus beau joyau d'Amours, la clef de la fontaine de joie ! Autrefois, pour un baiser, les amoureux s'imposaient les travaux les plus pénibles et veillaient nuit et jour. Aujourd'hui, les « jeunes sotteletz » pillent sans vergogne les fruits du verger. Les biens d'Amours sont à l'aventure :

Car quand la bouche est assaillie
Du demourant on doit doubter.

Les gens d'Amours demandent que la danse du chapelet soit à jamais interdite et que défense soit faite à tout ménétrier de la cornemuser.

Pitié réplique. Après un éloge du pauvre amant, humble et soumis, nullement présomptueux, il s'en prend à Danger et à Malebouche. Le premier porte la clef du verger d'Amours, mais il remplit étrangement son office : il laisse les uns entrer librement et se servir « jusqu'au coute », les autres sont ignominieusement chassés, on ne sait pourquoi. Quant à Malebouche, qui « a toutes les hontes bues », Pitié se demande ce qu'elle fait dans la noble maison d'Amours. Ces deux beaux personnages font gorges chaudes de la maladie de son client, prétendant que tout cela n'est que « rafarderie »! Ils en parlent à leur aise. Et Pitié décrit les peines des pauvres amoureux en proie « a feu gregois ardant ». Quant à la danse du chapelet, son client ne l'a pas inventée : elle existait avant lui, elle existera après lui. On s'y baise souvent, il est vrai ; mais autant en emporte le vent! Pitié lui aussi parle du temps passé où les gens « y aloient rondement », où les baisers « se prenoient en commun » et où il n'était heureusement pas question de Malebouche et de Danger.

Les gens d'Amours dupliquent : Ce jeune amant, disent-ils, parle d'amour comme clerc d'armes. Il a l'étrange prétention d'être en grâce malgré sa dame, et cependant il n'a été repoussé qu'une fois. Il devrait savoir que la Clémentine d'Amours, « au paraphe des Violetes », spécifie qu'un amant n'a pas à se plaindre, s'il n'a subi pour le moins trois refus.

Pitié, pour finir, essaie d'établir une distinction entre refus de dame et refus de Danger, mais ce point de vue n'est pas admis par la cour. Le jeune amoureux est banni de sa dame « jusques a trois lieues à la ronde », et défense est faite à tout homme et à toute femme de danser le chapelet. En entendant ce jugement, l'amant tombe pâmé, et le poète, revenu de sa « fantasie », conseille aux vaillants cœurs amoureux de méditer le cas du pauvre banni et de ne pas oublier que Malebouche et Danger ont « Amours en gouvernement ».

Le *Jugement du povre triste amant banny* est sans nom d'auteur

dans les manuscrits qui nous l'ont conservé, et sans allusion qui permette de le dater exactement. Il a inspiré deux autres poèmes également anonymes : les *Erreurs du Jugement de l'amant banny* et l'*Amant rendu cordelier à l'Observance d'Amours*. Dans le *Jugement du povre triste amant banny*, le code amoureux est appelé la Clémentine d'Amours, selon les Constitutions de Clément V, ou la Pragmatique d'Amours. Faut-il voir dans cette dernière expression une allusion à la Pragmatique Sanction de Bourges ? D'autre part, la mention du droit de la porte Baudet nous autorise-t-elle à dire que le *Jugement du povre triste amant banny* a été écrit à Paris ou du moins par un parisien ? Je ne le pense pas. Le droit de la porte Baudet (ou *Baudoyer*) était assez fameux[1] pour qu'on ait pu le citer ailleurs qu'à Paris.

Je publie le *Jugement du povre triste amant banny* d'après trois manuscrits : le Vat. Reg. 1363 (*A*) qui est le plus complet et qui présente un texte excellent, le Bibl. nat. fr. 1661 (*B*), qui est presque toujours d'accord avec le précédent, et l'Arsenal 3523 (*C*) dont le texte est très souvent remanié et fautif. Il était inutile de surcharger les variantes en reproduisant les leçons de Vat. Reg. 1720 (*D*). Ce manuscrit présente les mêmes lacunes que *C* (omission des vers 197 et 1189 et des strophes 85, 86, 87, 88), les mêmes leçons et les mêmes fautes. Voici quelques exemples :

	TEXTE CORRECT	*C D*
80	Et nous devions ailleurs tirer,	...aler tuer
253	Qui Chagrin si estoit nommé,	Qui chascun...
715	Sa grace ores eust impartie,	...en partie
776	Comme le plus mauvais du monde,	Contre...
819	Or communs sont regars et ris,	Aucuns sont r...
821	Mais pourtant ne donnent ou tollent,	...ne doivent
933	Povres amans font basteller,	...batailler
955	Murdrir et faire trespasser,	Maintenir...
1232	Au sault du baing dueil angoisseux,	Au salut du povre langueulx[2]
1301	Ne deçoive ou trop aplanist	Ne doctrine ou tout...
1325	Ains leurs hoirs et ceulx qu'en ystront,	A. l. aieurs (*D* aiers[3]) [et ceulx qui en verront.

1. Voir E. Picot, *Recueil général des sotties*, I, 80.
2. *D* a corrigé, en interligne, *langueux* en *langoureux*.
3. *D* a corrigé, en interligne, *aiers* en *hoiers*.

Le jugement du povre triste amant banny.

1 Entre chien et leu, sur le tart,
Qu'on va les marjolaines querre[1],
Ainsy que j'estoie a l'esquart
Pour quelque bien d'amours a-[querre,
Vint ung grant escler de tonnerre
Passer sy tresprèz de mes yeulx
Qu'a la ranverse cheus a terre,
N'oncques ne cuiday mourir [myeulx.

2 Du cop je feuz tout assommé,
Sans pié ne main pouoir tirer,
Moitié transy, moitié pasmé,
Rire n'eusse sceu ne plourer,
Ains peine et tourment endurer
Me convint lors sy largement
Que perdi, a brief declarer,
Tout mon sens et entendement.

3 Sy me sembla et fut advis
Qu'en une region nouvelle
Fuz lors transportez et ravis
Par maniere je ne sçay quelle,
Et qu'arrivay en la plus belle
Cité qu'on pourroit souhaiter.
Oncques homme ne vit pareille,
Je m'en oseroie bien vanter.

4 Triste et doulent la cheminé
En pensant a mes biens passés
Et au romarin vert donné[2]
Dont j'avoie mains maulx amas-[sez.
Sy me souvint des trespassés,
Et lors recommença mon deul.
Plus n'en parleray, c'est assez.
Souvent en ay la larme a l'ueil.

5 Lors en ceste cité plaisant
Courus comme tout esgaré,
Tellement qu'arrivay devant
Ung grant palais bien reparé,
De tours et de murs emparé,

A Cy apres commence le iugement du poure amoureux banny, *B* Cy commance le iugement du paouure, *C* Cy commence — 4 *B* Pour aucun — 5 *C* escler et tonnarre — 7 *A* Que la — 8 *C* cuidoy — 9 *BC* Du cop fus trestout assommé — 10 *BC* Sans pouoir pie ne mains (*C* main) leuer — 19 *C* Fut — 21 *B* a la — 22 *C* Cite que on peut demander — 23 B Ne oncques homme ne uit telle — 25 *B* et *manque*; *C* cheminay — 27 *C* uert de may — 30 *B* commença — 33 *BC* En ceste cite plus auant — 34 *B* couru.

1. Vous jectoit l'en point marjolaines
Quand on les venoit arouser?
(*Amant rendu cordelier*, v. 413.)
Je laisse aux amoureux ardans
De nuyt estre aux huys actandans
Qu'on mette en sauf les marjolaines.
(*Testament de l'amant trespassé de deuil*, Arsenal 3523, p. 554.)

2. Damp Prieur a son gré fist faire
Ung chappeau de roumarin vert.
(*Amant rendu cordelier*, v. 1795.)

Compilé d'un hautain ouvraige.
Le portail estoit tout doré.
Que diroie je? Brief, c'estoit [raige!

6 Sy m'aprouchay prèz de la porte
Pour savoir quel manoir c'estoit,
Ou je rencontray pour ma sorte
Un povre amant qui lamentoit
Et tresfort se desconfortoit,
En souspirant jusques aux plours,
Qui me dist que ce lieu estoit
Apellé le palais d'Amours.

7 Le gallant portoit blans bolievres
Et estoit tout anyenty;
Bien sembloit avoir eu les fievres,
Tant estoit maigre et amorty.
Ce jour de noir se revety,
Aussi verd luy estoit contraire.
Et congneuz dès lors son parti
A veoir sa bote faulve noire[1].

8 Sy dis a moy mesmes qu'iroie
Partout leans ou il entreroit,
Et que la veue point n'en per- [droie
Jusques atant qu'il partiroit,
Pour veoir comment besongne- [roit
Touchant le fait de sa querelle,
Affin de ce qui s'en feroit
J'en peusse raporter nouvelle.

9 Nous deux vinsmes au pont levis
Entre le dongon et la court,
Ou oncques plus beau lieu ne vis.
Il y a riviere qui court
Aux fossez portant nuit et jour
Pierres precieuses eslitez,
Et lec au bois tout a l'entour
Croissent rosez et margueritez.

10 D'un des coustez de la riviere
Droitement dont le soleil part
Et ou tout le jour il esclere
Avoit ung grant bois mout gail- [lart
Ou la croist le romarin vart;
Nous y cuidasmes esgarer,
Car droit cheminions celle part,
Et nous devions ailleurs tirer.

11 Aprèz, montasmes es grans salles
De ce palais moult spacieulx:
Il y avoit tapis de parles
Broudez de rubis precieulx,
Puis, pour hault bien delicieulx,
Estoient escripz a grant largesse
Virlais et rondeaux gracieux

---

38 *B* Compasse — 40 *C* dirai ge — 44 B homme — 45 *B* ce — 46 *B* es plours — 49 *C* blances leures — 50 *C* trestout amorti — 51 *C* eu *manque* — 52 *C* palle et endurcy — 53 *B* ce — 54 *B* Aussy blanc, *C* noir — 55 *C* de lors — 58 *C* ou il entroit — 59 *C* ne — 60 *B* quil, *C* que — 62 *C* la — 64 *C* puisse — 65 *B* uenismes, *C* uismes — 68 *C* Car il y a — 69 *A* Les fossez portent — 71 *B* Illec, *C* Et lez — 72 *C* Croissoient — 74 *B* le *manque* — 75 *B* Et *manque* — 77 *B* la *manque* — 79 *BC* ceste — 80 *B* ailleurs aller, *C* aler tuer — 83 *BC* Ou il auoit — 85 *C* haulz biens — 87 *B* Virelaiz rondeaux gracieux, *C* Virelay et rondeaux ioieulx.

1. Car ilz peuent porter a toute heure
Pourpoint vert et la bote fauve.
(*Amant rendu cordelier*, v. 491.)

Des fais d'amours et de noblesse.

12 Il y avoit grant bruit de gens
Qu'on oyoit pourmener et braire,
Mais nous fumes sy dilligens
Qu'entrasmes jusques au pretoire
Ou vismes tenir l'auditoire
Par Amours et ses conseilliers :
Sages estoient, comme on peut croire,
Pour jugier procèz a milliers.

13 Aussy tost que le president
Fut levé, le povre amoureulx
A ses piez vint les bras tendant
Soy getter comme langoureulx,
Criant : « Sire, ce malleureulx
« Plaise vous de faire guerir
« Et ouïr son grief douloureulx,
« Ou il est taillé de mourir. »

14 Le president le regarda
Et print sa supplication.
Ce fait, aprèz lui demanda
S'il avoit information
Ou quelque vraye presumption
Contre Mallebouche et Dangier,
Sur l'abus et extortion
De quoy il les vouloit chargier.

15 « Ha, monseigneur, quant vous orrés »,
Dist il, « de mon mal la naissance,
« Je suis seur que vous congnoistrés

« Que j'ay cause de doleance,
« Car ilz ont deffait l'aliance
« Que j'amoie sur tout chierement,
« Et encor usent de vengeance,
« Par quoy me fault asseurement. »

16 Quant le president l'eut oÿ
Il lui dist par un doulx parler :
« Amy, ne soiés esbahy,
« Vous vous en pouez bien aller.
« Demain je feray appeller
« Voz partiez sellon mon office ;
« Sy cessez de vous desoler,
« Car la court vous fera justice. »

17 Ceste responce ainsy donnee,
L'amant se print a resjoïr
Plus fort qu'il n'avoit de l'annee,
N'a paine en pouoit on joïr.
Il ne cessoit lors de fouÿr
Ça et la, sans maintien ne pause,
Jusqu'il se print a esbahir
En pensant a plaidier sa cause.

18 Le matin se tiendrent les plaiz
Ou de gens avoit grant meslee ;
Les sieges estoient ja replaiz
Tant y avoit grant assemblee.
Sy prins une place d'emblee ;
Bien m'advint a la rencontrer,
Car lec fut la cause appellee
Et vis le triste amant entrer.

19 Dans le parquet s'agenoilla,

---

89 *B* Illec, *C* Icy — 92 *C* Que nous entrasmez ou — 95 *BC* Qui estoient saigez — 99 *C* Assez pies — 101 *B* le — 103 *C* Et a oir — 106 *C* la — 111 Sur labeur — 118 *C* Que iauoie sur tous — 119 *B* Encores, *C* Et encore — 124 *C* Uous en pouez bien en aller — 127 *B* cesser — 130 *C* se prent — 131 *C* qui — 132 *B* Et a peine — 135 *AB* iusques il *C* iusques quil — 137 *C* aux plaiz — 139 *B* Lors cieges estoient ia plets, *C* Lors siegez y estoient — 140 *C* Tant y auoit ia grant meslee — 142 *C* Bien me uint — 143 *BC* Car la — 145 *B* Ens le.

Faisant a la court reverance.
Puis ung des huissiers lui bailla
Lieu sellon sa preeminance.
Ce fut ungs homs de grant lo- [quance,
Son advocat, Pitié nommé,
Qui plaida en belle ordonnance,
Comme aprèz cy est resumé.

La complainte et doleance de l'amant faicte par Pitié, son advocat, comme il s'ensuit :

20 « Messeigneurs, nous avons af- [faire
« Pour cest amant desconforté
« Segret, loial, de bon affaire,
« Courtois et d'umble voulenté,
« Qui en amours s'est bien porté
« Et a ja servi longuement,
« Par quoy doit estre supporté
« Plus qu'ung qui vient nouvel- [lement.

21 « Or est il vray que, puis nague- [res,
« Par Doulx Espoir et Bel Acueil,
« Exaulsans les bonnes prieres,
« Ce povre amant, transsy de [dueil,
« Eut ung soubzris du coin de [l'ueil
« D'une tresgracïeuse dame,
« En quoy il a mis tout son vueil
« Pour la servir sans mal ne blame.

22 « Ceste dame cy que je dis
« Si est tresbelle et bien plaisante,
« Saige femme en fais et en dis,
« Courtoise, graceuse et gente,
« Doulce, joyeuse et advenante,
« Digne d'un peuple gouverner
« Par sa grant maniere prudente
« Qu'elle scet bien a point me- [ner.

23 « A la moitié ne pourroie dire
« Les biens qu'estoient et sont [en elle,
« Ne plume ne savroit escripre
« Les loyers et vertus d'icelle.
« Brief, en tous lieux ne failloit [qu'elle.
« C'estoit toute joie et lyesse.
« Qui en eust eu une estincelle,
« Il n'eust eu garde de tristesse.

24 « Et combien que ce povre amant
« Fust debonnaire et pitoiable
« Autant au petit comme au [grant
« Et envers toutes serviable
« Qu'il n'eust fait chose reprou- [chable,
« Avoit eu nominacion

---

149 *B* Ce fut ungz home deloquence, *C* Ce fait ungzhome — 151 *A* Si plaida, *C* Cy plaidoia — 152 *B* Comme cy aprez, *C* Comme cy aprez est recompte — (a)*C La complainte et dollement* — 155 *B* et debonnaire — 156 *C* Humble et de bonne uoullente — 161 *B* Ores est uray que depuis, *C* Or est uray — 163 *BC* Qui exaussent — 164 *C* Le bon homme — 167 *B* En qui, *C* A quoy — 169 *C* icy — 170 *B* Est si tresbelle et tresplaisante, *C* tresplaisante — 177 *C* pourroit — 178 *B* Des biens, *C* qui estoient — 179 *C* seroit — 183 *C* Dont quil en eust — 185 *C* que le doux — 187 *C* Autant petit que grant amant — 188 *C* tous — 189 *A* nait — 190 *C* Ains ait eu.

« Pieça d'Amours comme capable
« D'avoir bien par promocion.
« Neantmains le traistre Dangier
« Et pareillement Malebouche,
« Pour ce povre amant estrangier
« De celle en qui tout son bien touche,
« Ont fait une grant escarmouche
« Contre lui et mout excessive,
« Et, brief, l'ont privé sans re-[prouche
« De toute grace expectative.
« Tellement que plus n'oseroit
« Vers elle ne venir n'aler,
« Pour doubte que quant il yroit
« Ilz en voulsissent trop parler.
« Plus ne fault dansser ne baler
« Ne se veoir en place n'en rue,
« Ains vault mieulx tost s'en re-[culer.
« Tire t'arriere, Moreau rue ![1]
« Pour laquelle chose advenue
« L'amant est cheut au lit mallade
« De double fievre continue,
« Bien y pert quant l'en le regar-[de,
« N'oncquez, puis qu'il eust ceste [abstarde,
« Il ne cessa de decliner,
« Sy qu'a sa vie ennuie et tarde
« De tost guerir ou tost finer.
« Desquelz tors et griefz dessudiz
« Reffuz, grongnis, privacion,
« Menasses, meffais et mesdiz,
« Empeschement, turbacion,
« Abuz, excèz, extorcion,
« Cest amant a prins doleance
« Pour avoir reparacion
« Que requiert du cas l'exigence.
« Et pour ce pour lui je concluz
« Qu'il a esté mal exploité,
« Mal dit, mal parlé, mal forcluz,
« Mal refuzé, mal debouté,
« Mal privé et desapointé
« Par faulx Dangier et Male-[bouche,
« Et requiers qu'il soit appointé
« Qu'on ne lui mefface ne touche.
« En oultre plus, qu'il soit remis
« En son estat entierement,
« Et en grace d'icelle mis
« Dont l'ont privé honteusement,

---

191 *C* coupable — 192 *C* prouision — 193 *C* le triste — 195 *B* le — 196 *C* De celle en qui fait malle bouche — 197 *B* qui fait, *C* *manque* — 198 C ait — 202 *A* uenir ne aler, *C* aller ne uenir — 205 *B* Plus nen, *C* Plus ny — 206 *C* Ne se y uoir — 207 *B* Ains se uault mieulx tost reculer, *C* Ains uault mieulx soy — 208 *B* Tire toy — 212 *B* on y regarde — 213 *A* ceste abstrade, *B* ceste estrade, *C* teste abstarde — 215 *B* a *manque*, *C* sa uie en uie — 218 *A* abus, *C* griefz et privation — 222 *C* Ce amant — 233 *B* Et oultre — 235 *BC* de celle.

1 - On trouve la même locution dans l'*Amant rendu cordelier*, v. 1616, et une locution voisine dans le *Débat des deux sœurs disputant d'Amours* (*Recueil Montaiglon*, IX, 138) :

Mais en femme qui va pleurant,
Gare derriere, Moreau rue !

« En commandant expressement
« Qu'ilz le laissent parler a elle
« Sans lui donner empeschement,
« Sur paine de hayne mortelle.
« Et s'il est besoing de prouver
« Les fais que viengs de reciter,
« J'offre tant de tesmoingz trouver
« Qu'on ne les saura ou bouter.
« Outre, ses parties deporter
« Ne veulent de leurs groz langaigez,
« Es interestz veul persister
« Et requiers despens et dommaigez. »

Après ceste plaidorie faicte,
Un viel advocat enfumé,
Portant une rouge barette
Ou il estoit bien enfourmé,
Qui Chagrin si estoit nommé,
Pour plaidoier passa la barre,
Ainssy qu'il est acoustumé,
Disant ce qui s'ensieut bel arre :

Les deffences de Mallebouche et de Dangier proposees par Chagrin leur advocat.

« Messeigneurs, vous savez assez
« Que Malebouche et ly Dangier
« Ont les drois d'Amours pourchassiez
« Tant qu'il ne les voudroit changier.
« Sont ceulx qu'ont la clef du vergier
« Ou croist le baulme et le cipres,
« Et ou nul ne peut hebergier
« S'il n'en passe autour ou aupres.
« Sont ses serviteurs commensaulx
« Et leur fault nuit et jour veillier
« Pour estre pretz a tous assaulx,
« Sans l'oeul clorre ne sommeillier ;
« Car s'ils laissoient a bataillier,
« Tous les biens yroient meschamment,
« Par quoy doncques les travaillier
« Est mal fait qui ne scet comment.
« Or cecy je dy notamment
« Pour cel amant que s'en veut plaindre,
« Car il n'a cause aucunement
« De se doulloir d'eux ne complaindre.

---

238 *C* Quil — 240 *C* de sa uie — 242 *B* quil uient de, *C* que ie uiens reciter 243 *C* prouuez — 244 *C* sera ou trouuer — 246 *C* Ne uoulloit — 247 *B* Aux, *C* Aux interetz ueult prouffiter — 248 *C* Et requiert prouffiz — 250 *C* Ung bel aduocat enfurme — 252 *C* informe — 253 *B* fut lors, *C* qui chascun en estoit — 254 *A* Pour plaider si, *B* Pour plaider il, *C* Pour plaidoier pieca la — 258 *B* Comment Malebouche et Dangier — 260 *B* quilz ne le uouldroient, *C* Tant que — 261 *B* Ceulx cy ont, *C* Tous ceulx qui ont — 264 *B* Silz n'en passent autour ou pres, *C* Sy ne passe — 265 *B* Ses seruiteurs sont, *C* Sont les — 273 *B* di ie — 274 *B* cest amant qui se, *C* ce amant qui se.

« A son honneur ne veut attain-
[dre,
« Ne n'y contredis ou consens,
« Ne son bien pour tant faire
[maindre,
« Mais il faut icy a son sens.

36 « Premierement quant a Dangier
« Il n'a riens mesdit ne meffait
« Mais il souffist de le chargier
« Et de cuidier par ung faulz fait
« Venir au lieu dont est deffait
« Pour mieulx que devant abu-
[ser.
« Helas ! on entent bien le fait.
« Et y doit l'en bien adviser.

37 « Et au regard de Malebouche
« A elle appartient de parler
« Sans regarder sur qui elle tou-
[che ;
« Amans farser ou rigoler,
« Monter, descendre et devaler,
« Pour sa langue peut elle faire.
« Confort n'y a que l'avaler
« Aussy doulx que lait, et s'en
[taire.

38 « Ainssy de faire leur devoir
« Et bien exercer leurs offices
« L'en n'y peut nul mal concep-
[voir
« Ne les reprendre d'aucuns vices.
« Mais des gens y a sy tresnices
« Qui voulsissent bien et s'aten-
[dent
« Que l'en deust laisser tous ser-
[vices
« Pour leur baillier ce qu'ilz de-
[mandent.

39 « Le demander ne couste gueres,
« Mais le plus fort est au donner.
« C'est bien raison qu'a leurs
[prieres
« L'en se voise a cop incliner.
« Trop on pert pour s'habandon-
[ner.
« Ilz faillent la, ne leur desplaise.
« Telz biens ne sont a garçonner.
« Qui n'en a fault qu'on s'en
[apaise.

40 « Et quant est du bond ou refuz,
« Dont l'amant s'est tant deme-
[né,
« A la verté trop tost confus
« S'est randu et mal gouverné.
« Car pour ung mot mal decliné
« Ne failloit faire telle feste,
« Et est bien a lui assené,
« Veu qu'il se plaint de saine
[teste.

41 « Il dit après que par ung ris
« Il fut fort navré et surpris :
« Or plaisans regars et soubzris
« Sont tousjours en dames com-
[pris.
« Mais plusieurs galans en sont pris
« Que se glorifient trop avant.
« Mal le scet qui ne l'a apris,

---

278 *BC* Je ny — 281 *BC* au dangier — 291 *B* de qui — 292 *B* Au moins farser et, *C* et — 293 *BC* ou — 294 *B* Par — 295 *C* Nul ny a confort que 299 *B* Nul mal on ny peut parceuoir, *C* Bien ny peut — 301 *B* il est, *C* Mais il y a — 302 A Quilz, *C* sy tendent — 304 *B* Et leur — 305 *B* La demande, *C* Le demander ie — 307 *C* leur — 308 *B* Len se uoise tost incliner, *C* Len ne sen va a coup — 310 *C* Il — 312 *BC* quil sen — 313 *C* du bout et reffuz — 315 *AC* A la uerité, *B* A uerite — 316 *B* Cest — 317 *A* par — 319 *B* en lui assigne — 326 *C* sy — 327 *C* Mal ne scet.

« L'en le voit avenir souvent.
42 « Et s'on lui a ri d'aventure
« Dangier pourtant est il tenu
« De promectre ce qu'il procure?
« Ou est ce droit la contenu?
— Quil, monseigneur est venu.
— Seez le au feu hastivement.
« Peu scet ou trop a retenu
« Qui ne s'i congnoist autrement.
43 « Mains amoureulx, jeunes et vieulx,
« En ris se fient tant et consolent
« Qui cuident que pour leurs biaux yeulx
« Les haulx biens d'amours si leur vollent.
« Yla les compaignons s'afollent
« Et leur faut le sens au besoing;
« Car telles se rient et rigollent
« A eulx, qui ont le cuer bien loing.
44 « Il dit outre qu'on l'a privé
« Du bien ou pouoit parvenir :
« Or c'est a lui trop estrivé,
« Il ne falloit ja la venir.
« Qui est bien si s'y doit tenir
« Sans entreprendre a tant avoir.
« Pieça l'en le devoit banir,
« Ne n'eust l'en fait que son devoir.
45 « Dire ne se peut despointé,
« Car oncques n'eut possession.
« Il est ou point ou a esté,
« Sans changier sa profession.
« Mais s'il n'a telle accession
« Qu'il avoit au commencement
« C'est par sa dure opression.
« Sy s'en prengne a lui seulement.
46 « Au regard de sa maladie
« Et de ses fievres doloreuses,
« N'est pas vray, il fault qu'on le die;
« Pour faire les dames piteuses
« Ce ne sont que fievres joieuses.
« L'en n'en laisse ja a dormir.
« Mais on les fait souvent prileuses
« Pour cuidier les gens endormir.
47 « Ainsi dy qu'en ceste matiere
« L'amant ne fait a recepvoir,
« Ains doivent par raison entiere
« Les deffendeurs congié avoir.
« Car ilz n'ont fait que leur devoir
« En gardant d'Amours la franchise.
« Par quoy Amours leur doit pourvoir
« Et en prendre la garantise. »
48 Aprèz la plaidoirie faillie,
Les gens d'Amours si se leverent,
Parlans tout bas comme a complie.

---

328 *B* On — 331 *C* permettre — 332 *B* maintenu, *C* Ou et — 334 *B* Sees la au, *C* Sees le la — 335 *C* Penses ou — 336 *C* Qui ne scay si — 338 *B* trop, *C* En ris sient tant et conseillent — 339 *C* Quil — 341 *B* Illec, *C* sy — 343 *B* Car *manque* — 344 *B* Avec eux, *C* Avecques eux qui ont leur — 348 *C* Ne ne falloit la ia — 349 *B* il si doit, *C* Qui est bien tousiours sy — 350 *C* riens — 354 *B* nen eut — 355 *B* Au point est ou — 356 *B* proporcion, *C* Sans point changier sa portion — 363 *BC* ains faut — 366 *C* Nen ne lesse point — 369 *C* Aussy — 371 *C* bien clere — 375 *B* y doit — 376 *AB* garantie — 377 *C* faitte — 378 si *manque.*

Mais après assez hault plaiderent,
Et ceste matiere esleverent
Si hault, n'y a mot qui ne poise,
Dont aucuns qui les escouterent
N'estoient pas bien a leur aise.

La plaidoierie (a) *faitte par les gens d'Amours.*

« Messeigneurs », ce dirent ilz [lors,
« Quant a Dangier et Malebou- [che
« Pouez assez estre recors
« Qu'ilz ont servi d'œul et de [bouche
« Amours tousjours sans nul re- [prouche
« Tellement qu'en sont a prisier
« Et qu'on doit garder qu'on n'y [touche
« Ne plus ne mains qu'a l'or bri- [sier.

« Ilz sont deux bons officiers
« D'Amours et dignes de l'office,
« Et, si comme vraiz justiciers,
« Ont eu grant paine a l'exercice.
« Ce qu'ilz ont fait, c'est par jus- tice,
« L'en ne les en peut pas repren- [dre.
« Sy que pour remide propice
« La garantie en voullons pren- [dre.

« L'exploit qu'ilz ont fait ont peu faire :
« Amours a ceste auctorité
« D'amans avancer ou deffaire,
« Les ungz mettre en prosperité,
« Les aultres en adversité,
« Selon leur desserte ou devoir.
« Il lui plaist, c'est sa vollenté ;
« Il souffist sans en plus savoir.

« Ces deffendeurs abus n'excèz
« Sy n'ont commis aucunement ;
« Ainsy seront hors du procèz.
« Car advouons entierement,
« Soit en fin ou commencement,
« Ce qu'ilz ont fait et besongné,
« Et nous semble que justement,
« Ilz ont cest amant eslongné.

« Oultre plus est vray, messei- [gneurs,
« Qu'on a fait information,
« Non pas une seulle mais plui- [seurs,
« En ceste prosecution,
« Si trouvons par l'inspection,

---

380 *B* Mais en apres assez pladierent, *C* Mais assez apres plaidoierent — 382 *B* Tant hault, *C* Hault qui ny eut mal qui ny paise — 384 *A* Si nestoient, *C* Cil nestoient — (a) *C La plainte* — 385 *C* ce dient ilz — 386 *C* au — 387 *C* Vous pouez estre asses — 390 *B* quilz sont — 392 *B* loeil — 393 *C* Ilz sont tous deux officiers — 394 *C* digne doffice — 395 *BC* si *manque* — 398 *C* Len ne les peut — 399 *B* Et que — 401 *B* ou fait faire — 403 *C* Des amans — 406 *C* et — 408 *BC* plus en — 409 *B* et exces — 412 *C* Car auons enterinement — 413 *C* ou au — 414 *C* Ce quil ont fait est — 419 *B* Non une seullement — 421 *B* trouverons.

« Cest amant maintes folies haul-
[tez
« Avoir, par sa presumption,
« Commises, et bien lourdes
[faultes.

54 « Premierement, car trop joieulx
« S'est monstré et plain d'inso-
[lence,
« En voulant le plus et le mieulx
« Avoir le bruit et l'excelence
« Pour ung pou de menue plai-
[sance
« Ou il estoit bien nouvelet.
« Qui pis est a dancé la dance
« Qu'on appelle le chappellet [1].

55 « Or du chappellet c'est ung cas
« De tous les plus mauvais qu'y
[voie ;
« Ne des aultres tant ne chault
[pas :
« Chascun a part s'en va sa voie ;
« Mais a cestui fault qu'on pour-
[voie
« Pour en faire pugnition,
« Ou les biens d'Amours sont en
[voie
« D'aller tous a perdition.

56 « Telles dances a tollerer
« Ne sont en aucune maniere,
« Car c'est pour baisers atirer,
« La chose d'Amours la plus
[chiere,
« Qu'on ne puet avoir sans ren-
[chiere.
« Mais je ne sçay quelz garçon-
[nailles
« L'ou ilz soloient valoir naguie-
[rez
« Escus les ont remis a mailles.

57 « Helas ! c'est le plus beau joiau
« Qu'Amours ait en tout son de-
[maine :
« C'est la clef, c'est le vray tuyau
« Dont sourt et depart la fontai-
[ne
« De joie et plaisance mondaine.
« De quoy nobles cuers sont es-
[prins.
« N'y a chose plus souveraine
« Qu'ung baisier, quant il est
[bien prins.

58 « Las ! on a veu les temps passez
« Amans nuit et jour en veillier,
« Et estre presque trespassez

---

423 *C* sa *manque* — 424 *B* moult, *C* moult bourdes faulces — 426 *C* dinfluence — 427 *C* Et voulant — 429 *C* Par — 431 *B* Et qui, *C* Et qui est a dancer — 433 *B* ores — 434 *B* De tout le plus mauuais que uoie, *C* A tous — 437 *B* en cestui, *C* quon y — 440 *C* tout — 443 *C* baisier — 444 *B* Quest la, *C* Qui est damours la chose plus chiere — 445 *B* nen peut, *C* Quon ne peut auoir sans enchiere — 446 *C* quel — 447 *B* ou ilz, *C* La ou il — 450 *B* tout *manque* — 451 *B* et le uray — 455 *B* Ne nest chose, *C* Nul ny a — 457 *B* Las lon a ueu le temps passe, *C* on a veu le temps passe — 458 *C* jour et nuit en ualles — 459 *B* Ou estre presque trespasse, *C* Or est presques trespasse.

1. Puis, quant venoit au chapellet
Qu'est une dance que l'on baise...
(*Amant rendu cordelier*, v. 634, et cf. la note de l'éditeur.)

« Devant qu'on en voulsist baillier.
« Garde on n'avoit de les pillier :
« Dangier lors en avoit le don.
« Mais huy n'en fault tant tra- [veillier,
« Car ilz sont a trop grant ban- [don.

59 « Ce ont esté jeunes sotelletz
« Remplis de haultaine folie
« Qu'ont amené ces chappelletz
« Dont ne vient que merancolie.
« Et a bien cause Jalouzie
« De l'oreille fort y bouter,
« Car, quant la bouche est assail- [lie,
« Du demourant on doit doubter.

60 « Tous les biens d'Amours sont [gastez
« Qui a cop n'y pourvoiera.
« Tant sont huy baisiers frequen- [tez,
« Savès vous qu'il en advenra ?
« Chascun tellement en prendra
« Pour avoir consolation
« Que plus mais compte n'en [tendra,
« Et veez la la destruction.

61 « Sy que, pour bien de la police
« Et conserver les droiz d'Amours,
« Nous requerons cy en justice
« Qu'il soit deffendu a tousjours,
« Soit a festes ou tous les jours,
« De ne plus dancer ceste dance,
« Sur confisquation d'Amours
« Et d'encourir sa malveillance.

62 « Semblablement aux menestriers
« Qu'ilz ne la jouent ne corne- [musent,
« Et a gens de trestous mestiers
« De quelqu'estat ou pouoir qu' [usent,
« Qu'a la dancer ne s'y amusent,
« En faisant partout assavoir
« Qu'afin que nulz plus n'en a- [busent
« Amours la condempne pour [voir.

63 « Et pour ce que cest amant cy
« Y a dancé et fait offence,
« Requerons qu'il en crie mercy,
« Et qu'on lui baille penitance,
« Pour moderer sa contenance,
« Telle qu'a bailler on verra,
« Et que la haute providence
« De la court bien advisera. »

64 Quant les gens d'Amours eu- [rent fait
Et plaidé a voile singlant,
Le povre amant devint defait
Et aussy mort qu'ung drapeau [blanc.
Comme la fœulle estoit tram- [blant,

---

460 *B* Auant quon. *C* Amant quon en uausist bailles — 461 *B* Garde nauoient — 463 *C* Mais lui ne — 465 *B* follets, *C* sotteletes — 466 *C* Remplyes — 467 *C* qui ont — 468 *C* Dont nen — 472 *B* doit on — 473 *C* cassez —— 474 *BC* qui bien a coup ny pouruoira — 479 *C* on en — 481 *B* de sa — 482 *C* le droit — 485 *B* soit a feste, *C* soit a feste ou a — 489 *A* menestrelz —— 490 *C* qui ne la iouent ne commencent — 492 *C* De quel estat ou pouoir quilz — 493 *B* que a dancer, *C* que a la dance ne se aduisent — 495 *C* nulz plus ne sabusent — 496 *B* le. *C* uray — 499 *C* Requiers que il crie — 502 C Telle que baillier on uoudra — 504 *B* y aduisera — 506 *C* a raulle — 507 C demy deffait — 508 *B* Et palle comme.

Et Dieu scet en quelz piteux ter-
[mes !
Brief, l'en veiz, sans faire sem-
[blant,
Plourer des yeulx a chauldes ler-
[mes.
65 Après son advocat Pitié
A le revanchier s'apresta,
Et en grant signe d'amitié
Le hucha et reconforta.
Qu'il dist, ne sçay, mais l'ennorta
Qu'il ne se print a esbahir,
Puis vaillanment son fait porta
Comme cy aprèz pourrez ouyr.

La replicque de l'amant faicte par Pitié son advocat, ainsi qu'il s'ensuit (a) *:*

66 « Or, messeigneurs, pour ma re-
[plique
« Et fonder mon intencion,
« Vous savez, par la Pragmatique
« D'Amours qu'en toute election,
« A cours sans interrupcion,
« Amans sont a favoriser,
« Ne s'il n'y a grant presumption
« On ne les doit point despriser.
67 « Sont ceulx qui ont bien haut
[voloir,
« Sont ceulx qui les dames si ser-
[vent,
« Sont ceulx qui font les biens
[valoir
« Et qui les droiz d'Amours pre-
[servent,
« Et par ainsy, s'ilz ne desservent
« Ou font mal jusques a langueur,
« Mal euvrent ceulx qui les asser-
[vent
« Et leur tiennent sy grant ri-
[gueur.
68 « Or cest amant pour qui je parle
« Si a eu nominacion
« D'Amours et grace especialle
« Fondee sur la perfection
« De sa bonne relation,
« Et est moult fort previlegié.
« Ainssy donc par prevencion
« Plus en doit estre avantaigié.
69 « Or du previlege n'a cure
« Ne de grace a present s'aidier,
« Ains toute s'entente et sa cure
« Est seulement de demander

---

511 *BC* len uit — 512 *C* a hautez — 516 *C* Le huche et le — 520 *B* cy *manque* — (a) C ainsi qu'il sensuit *manque* — 521 *B* Ores — 522 *B* soulder — 523 *A* pour — 524 *C* qui en — 525 *C* A tous sans interemption — 527 *C* Ne sil y a — 528 *C* Nen ne — 529 *B* Ce sont ceulx qui ont haut, *C* tousiours haut — 530 *B* Ce sont ceulx, *C* si *manque* — 531 *B* Ceulx sont qui font les bons — 533 *C* sil ne preseruent — 524 *B* Ou seroient mats, *C* Il seront mal iusques en — 535 *C* afferment — 536 *BC* Ou leur — 537 *C* ce amant — 538 *A* eue, *C* Sans nomination d'Amours — 539 *C* ne — 542 *A* moult *manque* — 543 *C* Ainssy dont par priuation — 544 *B* doit *manque* — 546 B sa grace — 547 *B* ains tout son, *C* Ains toute son intente pure — 548 *C* Cest.

« Qu'on lui veuille son droit [garder
« Comme au plus estrange d'Al- [maingne.
« Justice y doit bien regarder.
« Je le dy, affin qu'en souvien- [gne.

70 « Il a servi et devoir fait
« En ce que possible a esté,
« Sans aux dames avoir meffait,
« Ainss'y est tousjours bien porté.
« Par quoy, de l'avoir debouté
« Et remis a son pain querant,
« Je dy que c'est mal exploitté
« Et qu'il y a grief apparant.

71 « Oultrageulx n'estoit n'orgueil- [leux,
« Ainçois, pour a chascune plaire,
« S'est reputé humble en tous [lieux.
« En voulant a toutes complaire
« Son cuer estoit sy debonnaire
« Qu'on ne l'en eust peu retenir.
« Et ainsi doncques, pour bien [faire,
« On a eu tort de le bannir.

72 « S'il eust esté presumptïeux
« Encores tant n'en chaulsist pas,
« Mais nennin, tousjours gracïeux
« Faisant par jeu en ung repas
« Autant de saulx, de tours, de [pas
« Qu'on eust voullu, sans mal [aucun.
« S'on ne vouloit, ne vouloit pas.
« Rien n'avoit qui ne fust com- [mun.

73 « Mais par autre moien grevé
« A esté bien evidemment,
« Car en sa vie ne fut trouvé
« En une faute seullement.
« Ceulx qui ont fait le partement
« Si le venoient mesmes querir,
« Mais le bond lui ont lourde- [ment
« Baillé, dont il ne peut guerir[1].

74 « S'il eust fait cas d'estre haÿ
« Ou que l'en l'eust voullu re- [prendre,
« Si falloit il qu'il fut oÿ,
« Mais l'en ne vouloit pas l'aten- [dre ;
« Ains souffissoit de lui deffendre
« En effect l'aler et venir.
« Ainssy, a bien le cas entendre,

---

552 *A* afin quil — 554 *B* lui a — 555 *BC* vers les dames — 560 *C* Et que il a — 562 *A* complaire, *BC* chascun complaire — 566 *C* quon ne leust eu peu — 567 *C* Et aussy — 570 *C* lessaussisse pas — 571 *B* Mais ne mal — 572 *B* Passant ung iour a ung repas, *C* Faisant par ung ieu — 573 *B* et de pas, *C* de faux tours et de pas — 574 *C* sans *manque* — 577 *C* par auant — 578 *C* entierement — 581 *BC* departement — 582 *B* Silz, *C* Le verroient mesmes guerir — 585 *C* Se ores eut — 588 *B* Mais on ne le veult pas entendre, *C* len ne le uoulloit pas entendre. — 589 *B* souffiroit, *C* de le.

1. Doux yeux qui donnent et retiennent
Et sy baillent bont et volee.
(*Amant rendu cordelier*, v. 1511.)

« Cela ne se peut soustenir.
« Siques doncques sa doleance
« A esté bien justement prinse,
« Car refus y a d'alegeance.
« Grief devant grief aprèz l'emprinse,
« Abus, desdaing et entreprinse,
« Tournant a trop grant prejudice.
« Sy chiet bien doncques que reprinse
« Et corrigee soit par justice.
« Or vous voiés que neantmoins
« Dangier et aussy Mallebouche
« Sy n'en font compte ne plus ne moins
« Que s'eussent tué une mouche.
« Ainçois en plaidant par reprouche
« Ont blasmé l'amant en partie,
« Et puis affin qu'on ne leur touche
« S'aidier veullent de garantie.
« Or je dy que les gens d'Amours
« Ne les peuent en riens garantir,
« Car ilz ont les griefz et faulx tours
« Donné mesmes et fait sentir
« A ce povre amoureux martir,
« De quoy tous maulx lui surhabondent ;
« N'autres qu'eux les peuent departir,
« Et pour ce fault qu'ilz en respondent.
« Point ne seront hors de procèz,
« Car je dy, soubz correction,
« Qu'ilz ont commis trop grans excèz,
« Abus, fraude, deception,
« Dol, mehaing, machination,
« Et sy grant cas qu'on porroit dire.
« Par quoy faut la pugnition
« Sur eulx et non autres eslire.
« Et se ce lieu doresnavant
« Avoit qu'on en demourast quitte,
« Mieulx vaudroit renoncer avant
« A toute amoureuse poursuyte ;
« Car quant l'en l'aroit bien conduit,
« Pour se pourveoir et avancer
« C'est qu'on se trouveroit en fuite
« Et qu'il faudroit recommencer.
« Aussy n'y a nulle apparence
« Pour eulx prendre la garantie,
« Ne n'y faudroit point de sentence,
« Car ilz seroient juge et partie.
« Ceste raison est mal bastie.

---

595 *B* Car il a reffuz daliance, *C* Car il y a — 596 *C* la prinse — 598 *C* Tournent a plus grant — 599 *B* Sy eschiet doncques — 600 *C* corrige — 601 *C* que maintenant — 603 *A* en plus, *B* Sy *manque* — 604 *A* tuer, *B* que ce, *C* qui feroient de tuer — 605 *BC* Aucuns en plaident — 606 *C* Ou blasme — 608 *B* Aidier se — 611 *B* et les tors — 612 *C* tenir — 614 *BC* sur lui habondent — 615 *B* Nautres ne les peuent, *C* Ne autre que eux — 616 *B* y — 519 *C* grant — 620 *C* Deul haine — 624 *B* non sur aultre, *C* non aultre — 625 *A* Et se cela, *C* Et ce lieu — 626 *C* Oyoit — 631 *A* Cest lors, *B* Cest lors quon se treuve, *C* Cest lors quon se treuue en suyte — 634 *B* Pour enprandre — 635 *B* Il ny — 636 *C* Car ilz sont.

« Lors on toldroit a qui l'en don-
[ne.
« Et, brief, s'elle estoit consen-
[tie,
« Povres amans ne l'aroient bon-
[ne.
81 « Or maintenant, pour bien res-
[pondre
« A ce qu'eux d'eulx ont voulu
[dire,
« Affin de cest amant confondre,
« Qu'Amours si les a fait eslire
« Pour ses biens garder et con-
[duire,
« Et qu'ilz font fort a excuser,
« Dis que leur cas plus en est pi-
[re,
« Car point n'en doivent abuser.
82 « S'ilz portent la clef du vergier
« Ou qu'ilz en aient les biens en
[garde,
« Pourtant ne s'en doivent ven-
[gier
« Ne sy a cop jetter leur darde.
« Souffist il d'en faire ung mala-
[de
« Et puis aprèz le laissier la,
« Affin qu'il en meure ou s'en
[parde ?
« Je ne puis concepvoir cela.
83 « Ilz ont grant paine nuit et jour,
« Ce disent ilz, a y veiller,
« Mais ilz n'y font pas grant se-
[jour
« N'eulx que bien a point besil-
[ler.
« Aux ungz laissent prendre et
[piller
« Regarz et soubzris jusqu'au cou-
[te,
« Et les autres s'i font taillier
« Avant qu'ilz en aient une gou-
[te.
84 « Les biens font aler où ilz veu-
[lent
« Les ungz amer, aultres haïr,
« Et advient que ceulx qui s'en
[deulent
« S'en deussent le plus esjoïr.
« Leur office est faire enfoïr
« Povres amans, c'est de quoy
[servent.
« Et a l'en assez a oÿr,
« Tant les gens rabrouent et as-
[servent.
85 « Et quant est a ce que Dangier
« Si dit qu'il n'a en riens meffait,
« Et qu'on a tort de le chargier,
« Las ! c'est cellui qui a tout fait,
« Qui le parti commun deffait,
« Qui a l'amant desherité,
« Et qui l'a de tous poins affect
« A douleur et a povreté.
86 « Il est bien taillé d'en mourir,

---

638 *B* La len, *C* Len le — 641 *C* Et maintenant — 643 *B* que cest, *C* de ce — 644 *C* cy a — 646 *B* Et que nul nen puist mal user, *C* Et quilz sont fors — 647 *C* leur cris — 650 *B* Ou quilz aient la clef — 651 *B* aider — 655 *B* Affin qui ne meure, *C* Affin qui se meure ou se — 656 *B* entendre — 658 *B* Ainsi quilz dient a ueillier — 660 *B* trauailler, *C* ueillier — 661 *B* pendre — 663 *C* se — 666 *C* et les aultres hair — 667 *B* qui se — 668 *B* resjouir — 670 *C* de quoy ilz — **85** *C manque* — 664 *B* Si *manque* — 677 *B* qui a — 678 *B* cest amant — **86** *C manque* — 681 *B* de mourir.

« Se Dieu par sa benigne grace
« Ne le veult bien tost secourir
« Ou que sa grant douleur n'ef-[face.
« S'il en meurt, Dieu pardon lui [face.
« Sera dommaige sur mon ame,
« Car gueres plus leal en place
« Trouver pourroit l'en envers [dame.

87 « Point ne le dy pour l'exaulcer
« Ne les autres pour tant blas-[mer,
« L'en doit son cuer l'autrui pen-[ser,
« Com bien qu'a raison se fermer.
« Mieulx lui vauldra souffrir amer
« Et mourir renommé leal
« Que s'avoit tous les biens d'a-[mer,
« Et il trespassast desleal.

88 « Danger pas encores content
« N'a esté de soy excuser,
« Ains, tousjours mal interpre-[tant,
« A dit que l'amant amuser
« Vouloit Amours et abuser
« Soubz umbre de belles cou-[leurs,
« Combien que de telz tours user
« N'ait acoustumé cy n'ailleurs.

89 « Ce n'est pas abus de se plain-[dre
« Ou requerir provision,
« Mais d'un penser et d'autre [faindre
« Pour faire plus grant lesion,
« C'est une droite abusion,
« Et me semble qu'entrelasser
« Telz motz n'est que derrision,
« Dont l'en se pourroit bien pas-[ser.

90 « Las ! se Dangier une partie
« Savoit de son mal ou moittié,
« Sa grace ores eust impartie
« Non obstant toute inimitié.
« Cuer n'y a qui n'en eust pitié
« De lui veoir souffrir telle paine,
« Car de tout bien est depointé
« N'il n'a que la parolle saine.

91 « Oultre a deu dire Malebouche
« Qu'a elle appartient de parler;
« Or a ce droit la je ne touche,
« Ne ne m'en veulx qu'a point [mesler.
« Mais c'est mal fait de ravaller
« Gens, s'il n'y a cause et raison,
« Et de sa langue estinceller
« Telle fois qu'il n'en est saison.

92 « Ne quant a moy ne puis enten-[dre
« Qu'en la d'Amours noble mai-[son,
« Ou l'en vient pour honneur ap-[prendre,

---

684 *B* douleur eflace — 686 *B* Dommaige sera — 688 *B* Ne pourroit on trouuer enuer dame — **87** *C manqne* — 695 *B* Que sil auoit tous biens — **88** *C manque* — 707 *A* dautres, *C* Mais pour ung penser douleur faindre — 710 *C* entreblesser — 711 *B* diuision — 714 *BC* la moittie — 715 *C* en partie — 717 *BC* Il n'y a cueur — 718 *B* De lui faire, *C* De le uoir — 719 *B* de tous points — 720 *B* Ne na que — 723 *B* A ce droit il a, *C* Et a ce droit — 724 *C* qua droit — 726 *C* Les gens — 728 *C* qui — 730 *A* Quant, *B* Que en Admours la, *C* Que en la damours — 731 *C* pour le bien.

« La Justice et dame Raison
« Seuffrent user de desraison
« Et faire a leur veue tel outrai-[ge.
« Qui en abatroit la cloison,
« Pas n'y avroit trop grant dom-[maige.

93 « Elle ne sert que de mesdire
« Et blasmer a tort et travers,
« L'un deffaire, l'autre destruire,
« Par son faux langaige pervers,
« De verté dire le revers
« Et Dieu scet quelz parolles [drues.
« Autant lui sont bons et divers.
« Elle a toutes ses hontes bues.

94 « Après dient qu'ont servi tous [deux
« Bien Amours de cuer et de [corps,
« Or, de vray, se ne fussent eulx
« Et leurs grans assaulx et effors,
« Il y a cent mile amoureux mors
« Qui fussent ancores sur terre,
« Et les devroit l'en bouter hors,
« Car ilz font a tous trop grant guerre.

95 « Après dient qu'ilz ne sont te-[nus
« Riens faire pour dons ne prie-[res :
« Bien moustrent dont ilz sont [venus
« Et qu'ilz sont nourriz en ja-[chieres.
« Las ! de laissier n'eust cousté [guieres
« Cest amant parler a sa dame,
« Mais pour bien estranges ma-[nieres
« Ilz l'en ont privé comme infa-[me.

96 « Pour bien mal ilz lui ont rendu,
« Puis encores pour l'assonner
« Ont soubz ung langaige perdu
« Dit qu'on ne devoit point don-[ner
« Les biens d'Amours pour gar-[çonner,
« En quoy faillent ou trop s'a-[vancent.
« Car oncques si n'y volt pener
« Ne ne pensoit la ou ilz pen-[sent.

97 « Fait estoit a la bonne foy
« Ne n'y aloit que la plaine eu-[vre,
« Sans mal songier, comme je [croy,
« L'experience bien le preuve.
« Car en son fait faulte on ne [treuve.

---

732 *B* et noble Raison — 734 *A* a leur ung, *C* a leur uenue — 735 *B* Las qui, *C* Las qui en bateroit la, *C* cloison *manque* — 736 *BC* Il n'y aroit pas grant — 741 *C* Et de uerite — 742 *C* quelles — 743 *B* Autant lui font bons que parvers — 745 *C* Aprez Dieu — 747 *B* Et de — 748 *B* Ou leurs — 749 *B* mil amans — 752 *C* trop *manque* — 754 *C* pour Dieu — 756 *C* en tachieres **757** *C* Le delaissier — 758 *C* Ce amant — 759 *BC* par — 760 *C* Ilz en ont **761** *A* ilz *manque*, *B* mal on lui a, *C* Pour bien mal lui ont — 762 *A* pour laceiner, *B* pour lestonner, *C* assonner *manque* — 763 *A* Ont dessoubz ung chesne perdu — 767 *B* il ny voult pencer, *C* ne sy vault — 769 *B* a bonne, *C* Fait sestoit — 770 *C* qua la — 773 *BC* Las en son fait.

« En lui tout honneur si habon-
[de,
« Et si veez qu'on le repreuve
« Comme le plus mauvais du
[monde.
98 « Ha! nennin, dient ilz, il se plaint
« Trop a cop et de saine teste.
« Or bien justement s'en com-
[plaint,
« Veu qu'on l'a forcloz de reques-
[te
« Sans l'oïr ne sans faire enques-
[te.
« Ainssy cause a de s'escrier,
« Car puis qu'on le bat ou tem-
[peste
« Au moins ne peut il que crier.
99 « Dangier dit qu'il a privilaige
« D'accepter ou de reffuser,
« Mais c'est contre tout bon
[usaige,
« N'en ma vie je n'en vis user.
« Aussy pourroit en ce abuser
« Des biens d'Amours trop large-
[ment,
« Ne plus ne faudroit s'amuser,
« Ains prendre congié hardie-
[ment.
100 « Quoy qu'il die n'a ceste puis-
[sance
« Et n'est qu'ung superflu lan-
[gaige,
« Car seul Amours par preemi-
[nence
« Ce droit se tient en appanaige.
« Dames ne sont point en ser-
[vaige,
« Ains ont huy franche liberté
« Pour en faire a leur avantaige
« Ce qui vient a leur voulenté.
101 « Ne n'y a Dangier que congnois-
[tre,
« Ne n'y peut riens nuyre ou ai-
[dier;
« De l'otroy ou reffuz n'est mais-
[tre.
« Bien a la cherge de guider
« L'ueil des dames et regarder
« S'il soubzrit ung poy trop avant,
« Mais autre droit y demander
« N'y peut ne passer plus avant.
102 « Encor se en cela excede
« Par dons ou par corruption,
« Amours, a qui pour le remede
« Appartient la correction,
« En peut faire pugnition,
« Car il n'est que soubz lui com-
[mis,
« Et peut sans declaration
« Tous les tours en estre desmis.

---

774 *C* sy habandonne 776 *C* Contre le plus — 777 *C* Ha nen dit que il 778 *C* et *manque* — 779 *B* ores, *C* se — 781 *C* ne len faire — 783 *BC* et — 784 *C* Amours ne — 786 Dactempter, *C* Datempter — 787 *B* Or cest tout contre — 789 *C* ensy abaissier — 791 *A* soy, *B* Ne si fauldroit plus amuser, *C* Ne plus ne faudroit cy — 793 *C* Quoy que die — 794 *C* que superflu — 795 *A* Car seul si tient par preeminence, *B* Car ce seul droit par preeminance, *C* Car ce seul droit par pitieance — 796 *A* Ce droit damours, *BC* Amours se tient — 797 *C* Dames point ne sont — 798 *B* Coulente — 800 *B* liberte — 802 *B* Ne ny peut nuyre ne aider, *C* Il ny peut ne nuire ne aidier — 803 *B* naist maistre, *C* ne reffuz ne maistre — 806 *B* Se soubzrient — 808 *B* Ne peut — 809 *B* Encores, *C* Encore — 811 *C* la remede — 816 *B* Tous les iours.

109 « Ha ! nennil, dient ilz en plai-
[dant,
« Ce ne sont que fievres joieuses.
« Helas ! c'est feu gregois ardant,
868 « Raige tremblant, joiez doloreu-
[ses,
« Grief sur ennuy, plaisances te-
[nebreuses,
« Langueur de deul plaine d'im-
[pacience,
« Tourment sans fin et paines sy
[crueuses
872 « Que s'une fine, l'autre com-
[mence.
110 « Ne l'en ne scet s'est nuit ou
[jour,
« S'il fait beau temps, pleut ou
[degoute;
« Autant est mynuyt que my
[jour,
876 « Ne plus l'ung que l'autre ne
[couste,
« L'en court, l'en affuit, l'en es-
[coute,
« Adès l'en a froit, adès chault,
« L'en a des yeulx mais ne voient
[goute,
880 « Ne de boire ou mengier ne
[chault.
111 « Puis quant on veut prendre
[repos
« Ou se mettre ou lit a dormir,
« Lors l'en entre en nouveau
[propos
884 « Et se prent le cuer a fremir.
« Le sommeil se fait de gemir
« Et la sueur de grosses lermes,
« Puis convient trembler et tre-
[mir
888 « Au reveil qui sont bien durs
[termes.
112 « Or pensez tant que la nuit dure
« Qu'en a beau loisir de tourner
« Et que les draps et couverture
892 « Sy n'ont garde de sejourner.
« Teste et piés verriez demener,
« Claquer dens, tenser a son
[ombre [1].
« Resver, crier et jargonner,
896 « Car l'en seuffre du mal sans
[nombre.
113 « Ceulx qui ont tel mousche en
[l'oreille

---

868 *C* Raige tranchant joiez tres douloureuses — 871 *C* Comment sans fin et paines sy cremeusez — 872 *B* recommence, *C* Que se lune fine lautre sy recommence (*Les vers 869 à 871 sont décasyllabiques*) — 883 *B* Si cest, *C* Ne nen ne scet cest — 877 *B* reffuit, *C* reffait len racompte — 878 *C* Ades on estoit et ades — 879 *B* beaulx yeulx, *C* mais len ne uoit — 880 *B* boire mengier nen — 882 *B* a *manque*, *C* On se met au lit — 885 *C* le fait de ganir — 888 *C* trouves — 889 *C* pensser — 890 *A* Len a, *B* On a, *C* de tournoir — 891 *A* ou — 892 *C* sesiouir — 893 *B* uerrez — 894 *B* Cliquer, *C* Saquier dans tenter — 896 *C* de — 897 *B* tel puce, *C* Ceulx qui tes mousches.

1. A mon umbre alloye combatant.
(*Amant rendu cordelier*, v. 645.)
Ilec de froit claquer des dens.
(*Testament de l'amant trespassé de deuil*, Arsenal 3523, p. 554.)

« Sy ont bon mestier de confort,
« Ne ne faut point qu'on les [esveille,
« Car ilz ne dorment pas trop [fort.
« Et, brief, leur plus grant res- [confort
« De celle fievre traversaine [1]
« Si est de souhaitier la mort
« Pour estre delivré de paine.

« Au mal n'a secours qui convei- [gne
« Sy non pourmener et veiller
« Faire des chasteaux en Espai- [gne [2]
« Potz de romarin resveiller [3],
« Fantasier et traveiller,
« Tellement qu'on songe la belle,
« Puis lors baiser son oreiller
« Et l'acoler pour l'amour d'elle.

« Las ! sont bien fievres ennuieu- [ses,
« Plaines de deul et desplaisance.
« Aucuns si les tiennent joieuses
« Qui n'en ont veu l'experiance.
« L'entree d'elles vient de plai- [sance
« Et est aussi douce que soie,
« Mais l'issue fine en penitance
« Nul ne le scet qui ne l'essaie.

« Maintenant respondre me faut
« Ad ce qu'ont dit les gens d'A- [mours,
« Et me semble qu'ilz ont bien [hault
« Eslevé leur timbre et clamours,
« En disant que servi tousjours
« Ont bien Malebouche et Dan- [gier,
« Car la verté est au rebours,

---

899 *C* que len — 900 *C* Que len ne dort pas sy tresfort — 902 *B* A ceste, *C* A este fieure trouuer saine — 903 *C* Cest de souhaitier sa — 905 *C* qui uiengne — 906 *C* ualler — 907 *C* de — 908 *B* eueiller, *C* romarin esplucier — 911 *B* baisiez — 913 *A* fieure, *B* Ce sont fieures bien ennuyeuses, *C* Helas ce sont fieures enuyeuses — 914 *C* et de — 915 *C* troeuuent — 916 *C* Qui nont point ueu — 917 *B* dellee, *C* delle — 918 *BC* es *manque* — 924 *B* leur teune, *C* thieume — 927 *B* Car *manque*.

1. Car de la viennent les assès
De double fievre traversaine.
(*Amant rendu cordelier*, v. 700.)

2. Et tençoye a mon orillier
Et faisoye chasteaulx en Espaigne.
(*Amant rendu cordelier*, v. 822.)
Je laisse aux vivans d'amouretes
Qui marchent dessus espinetes
Faire des chasteaulx en Espaigne.
(*Testament de l'amant trespassé de deuil*, p. 558.)

3. Tabourins, herpes, menestriers
Pour esveiller les esglantiers.
(*Amant rendu cordelier*, v. 749.)

« Qui l'ozeroit dire et jugier.
« Des bons le bien tousjours se [cueuvre,
« Mais le mal ne se peut celer.
« Leur ouvrage trop les descueu- [vre
« Qui ne scet leur cas receller;
« Povres amans font basteller
« Et les biens ou n'ont riens ref- [fusent
« Pour s'en moquer et rigoller.
« L'en scet bien comment ilz en [usent!
« S'ilz tiennent d'Amours leur [office
« Ou soient pourveuz en dignité,
« De tant qu'abusent en justice
« Tant plus leur doit estre impu- [té.
« Il y a double iniquité,
« Et l'un mal en l'autre s'assem- [ble.
« D'en parler n'est que vanité :
« Ilz font huy ce que bon leur [semble.
« Oultre ont les gens d'Amours [deu dire
« Que Malebouche et Dangier [fort
« Peuent amoureux aidier ou [nuyre,
« Qu'ilz ont auctorité et port
« D'user de reffuz ou confort,
« Sans ce qu'on les puisse re- [prendre,
« Et que, posé qu'ilz facent tort,
« L'en ne s'en doit point a eulx [prendre.
« Or ce point ne se doit passer.
« Comment eulx deux doncquez [pourront
« Murdrir et faire trespasser
« Autant d'amoureux qu'ilz voul- [dront,
« Puis aprèz seullement diront
« Qu'il leur plaist, c'est leur vou- [lenté,
« Ainsy quittes en demourront ?
« C'est contre droit et equité.
« Ceste conclusion dampner
« Doit l'en et de tous poins bas [mettre,
« Car ce seroit couleur donner
« De trop grant mal faire et com- [mettre.
« Icy faut le sens et la lettre,
« Et est contre Dieu et raison
« De souffrir tel abus permettre
« En icelle noble maison.
« Quoy dea! les bestes et che- [vaulx
« Qui n'ont ne sens n'entende- [ment

---

929 *B* tousiours le bien se couure, *C* se treuue — 931 *B* se descouure, *C* les desceuue — 932 *C* fraillier — 933 *A* Ilz font, *B* traveillier, *C* bataillier — 934 *C* ou ilz — 936 *C* il — 937 *C* il — 938 *C* prompteux — 939 *C* quil abusent iustice — 940 *C* De tant plus leur est — 941 *B* Car il a, *C* Car il y a — 942 *B* Car ung mal en, *C* A lun mal a lautre — 643 *BC* De — 944 *C* Il font la ou bon — 945 *C* Oultre ou les gens damours oient — 947 *A* et — 648 *C* Car il ont — 949 *B* Et user — 950 *B* le — 955 *B* Mourir, *C* maintenir — 956 *C* qui ueirront — 960 *C* Qui est — 964 *B* Et trop — 966 *B* droit et raison — 967 Tel abus de souffrir — 969 *B* les *manque*.

« Quant ilz ont eu paine et tra-
[vaulx
« Et fait leur devoir bonnement,
« Les chartiers les choient dou-
[cement,
« Sans les molester ne frapper,
« Et puis, pour leur soulaige-
[ment,
« Si les font couchier et soupper.

123 « Mais quant aux povres amou-
[reulx
« Qui ont emploié cuer et corps
« Pour estre es biens d'Amours
[eureulx
« Et avoir des dons et deppors
« L'en les boutera doncques hors,
« Pour mieulx les achever de
[paindre,
« Puis encores, quant seront
[mors,
« L'en ne s'en osera point plain-
[dre.

124 « Ainsy ilz seront de plus pire
« Que bestes de condicion
« Car en lieu de repos martire,
« Et de joie tribulacion
« Auront pour retribucion.
« Veez la qu'en advendra adès
« Et courra juridicion
« Pire qu'a la porte Baudès.

125 « Il y a informacion,
« Ce dient ilz, qui l'amant char-
[ge.
« Or en lui n'a presumpcion
« De mauvaisté ne d'autre char-
[ge.
« Honneur tout du long l'en des-
[charge.
« Elle est faite par gens testus,
« Suspectz, plains de mauvaiz
[langage,
« Par quoy ne vault pas trois
[festuz.

126 « Or ilz parlent du chappellet
« En le voulant fort mespriser,
« Disans que le jeu est moult
[let
« Dont la dance est a despriser.
« L'en la peut blamer ou priser,
« L'amant n'y contredit n'accep-
[te ;
« S'aucuns y veulent mal user,
« S'en prengnent a ceulx qui
[l'ont faicte.

127 « Combien qu'avant qu'oncques
[feust né
« L'en y a veu les gens esbatre.
« Le jeu n'est pas d'huy ordon-
[né,
« Ains a plus de cent ans et qua-
[tre.
« Ainsi ne faut la dance abattre

---

971 *A* peines trauaulx, *B* paine ne, *C* il — 973 *B* charretiers les chuent, *C* les essoient — 976 *C* Ilz les — 978 *B* auront — 979 *BC* en biens — 981 *A* donc dehors — 983 *B* encor quant seront remors — 984 *C* Ne nen — 985 *B* ilz ont du plus le pire, *C* ont ilz plus de pire — 989 Mont pour — 990 *B* quil, *C* Vela qui uiendra — 991 *B* Et couura, *C* Et ouuerra — 992 *AC* que la — 993 *BC* Ha il y a — 994 *C* Ce disoient il quil ament cherge — 999 *C* encherge — 1000 *C* pas tout ung — 1001 *B* Et ilz — 1002 Et le ueullent 1005 *C* le — 1007 *B* uiser, *C* Se aucunes — 1008 *C* Se — 1012 *C* Mais y a — 1013 *C* Aussy.

« Pour tant s'on y baise sou- [vent,
« Et est folie de s'en debatre.
« Autant en emporte le vent[1] !
128 « Helas ! noz bons anciens peres
« Qui premierement la dancerent
« Sans grans causes et raisons [cleres
« Ne l'establirent ou fonderent.
« Ains lors baisers y assignerent
« Pour ceulx qui seroient au [service
« D'Amours, et tres bien l'or- [donnerent,
« Car point ne porte prejudice.
129 « Au temps passé estoit tout ung :
« Les gens y aloient rondement,
« Baisiers se prenoient en com- [mun,
« Et vivolent amans longue- [ment,
« Nouvelles n'estoit nullement
« Lors de Malebouche et Dan- [gier.
« N'oncques puis qu'ilz vindrent [vraiement
« L'en n'eut que mal pour abre- [gier.
130 « Le monde est tant malicieux
« Aujourd'ui que c'est grant pi- [tié,
« Ceux mesmes qui menguent [les cieux[2]
« Ne servent que d'inimitié,
« Amour n'y querez n'amitié,
« Chascun a mal penser traveil- [le ;
« Et se Dieu pour la mauvaistié
« Vous pugnist, pas ne m'en [merveille.

1020 *B* ne *C* Ne lafoiblirent ne confonderent — 1021 *C* y *manque* — 1022 *B* seruent, *C* seront — 1023 *BC* et bien si — 1024 *A* portent — 1026*C* Qui premierement la dansserent — 1032 *A* Nen neut, *C manque* — 1033 *C* Len eut que mal pour abregier — 1035 *B* qui deussent aymer le mieulx, *C* qui mengussent les cieux — 1036 *C* Ne uiuent — 1037 *C manque* — 1040 *B* ce nest pas, *C* nen ay.

1. Cela, en arriere ou avant,
N'est pas trop prejudiciable ;
Autant en emporte le vent.
(*Amant rendu cordelier*, v. 1699.)

2. Quel devocieux ypocrite
Qui faisiés semblant de menger
Le crucefix et estre hermite.
(*Amant rendu cordelier*, v. 570.)
Quant est de ces devocieux
Qui baisent ymages et veulx
En faisant semblant de mangier
Les crucefix et d'estre es cieulx,
Combien que leur œil soit ailleurs,
Je les recommande a Dangier.
(*Testament de l'amant trespassé*, p. 560.)

131 « Ilz dient que tout sera perdu
« Qui ce chappelet n'ostera.
« Or pour l'amant j'ay respon-[du :
« Point ne l'a fait ne deffera ;
« Face Amours ce qu'il en vou-[dra,
« De cela a lui s'en raporte.
« Mais croiez, quant ainsy sera,
« Mainte personne en verrez [morte.

132 « Ainsi contre cel amant cy
« N'y a pas cause ne matiere
« De requerir qu'on crie mercy
« Ne d'en faire sy grant ban-[niere.
« L'amende sy seroit trop chie-[re,
« Ains dy plus, soubz correc-[tion,
« Que, veue l'usance toute clere,
« Est en voie d'absolucion.

133 « Vous, messeigneurs, savez [assez
« Que la dance tousjours a [cours,
« Et que vivans et trespassez
« Y ont fait autresfois leurs [tours.
« Par quoy, s'on a a eulx re-[cours
« Ou qu'après on la continue,
« On n'y peut rien faire au re-[bours,
« Le bien n'y croist ne diminue.

134 « Encores qui fait a noter
« Cest amant puis ne la dansa
« Que pour tout secrupule os-[ter :
« Celle ou son cueur estoit lais-[sa
« Et a une si s'adreça
« Dont il ne fut gueres joieulx,
« Mais toutesfois il s'en passa :
« Il y avoit sur lui trop d'yeulx.

135 « Sy que partout est bien fondé
« Et dy qu'on lui adjugera
« Ce qu'a requis et demandé,
« Ou que grant tort on lui fera.
« Son fait aussy cler prouvera
« Que le jour, partout jus et [sus,
« Tant qu'assez et trop souffira,
« En concluant comme dessus. »

1041 C Il — 1043 *B* deffendu, *C* Et pour — 1044 *C* Qui ne la fait ne le fera — 1047 *C* mais certes — 1049 *BC* cest — 1051 *B* que en crie, *C* requerir prier — 1052 *C* maniere — 1054 *C* die — 1056 *B* Cest uraie dissolucion — 1058 *B* tousiours a — 1061 *B* soit a eulx a rebours, *C* soit a eulx — 1062 *B* on lacoutume — 1063 *B* On ne — 1064 *B* nen — 1065 *C* Encore que — 1066 *C* Ce amant puis ne laduisa — 1067 *AB* scrupule, *C* toute stipule — 1069 *B* a une autre, *C* Et atant sy — 1071 *C* il se penssa — 1072 *BC* Car il auoit sur — 1074 *BC* dit — 1077 *B* pouruoira — 1078 *C* sus et ius — 1080 *B* Sy conclud comme ay fait, *C* Sy conclud comme a fait.

La dupplique (a) *de Malebouche et de Dangier.*

136 Chagrin aprèz, pour la duppli-
[que
De Malebouche et de Dangier,
Male voisine s'y declique
Pour cest amant cy fressengier,
Si dist : « Vous, messeigneurs,
[jugier
« Devez contre lui d'equité.
« Car c'est ung flateur lozengier
« Qui n'a dit un mot de verté.

137 « Mes maistres nul abus n'excèz
« N'ont commis en ceste partie,
« Aussy sont ilz hors de procèz
« Amours a prins la garantie,
« Ains y ilz n'ontp lus de partie,
« A eux ne se fault adressier.
« Qui se plaint de la departie
« Voise ailleurs son droit pour-
[chassier,

138 « Quant j'ay oÿ toute journee
« L'amant plaider et caquetter,
« N'y vois ou monde chose nee
« Qui gueres lui sceut prouffi-
[ter.
« Il parle de dancer, chanter.
« En un mot trois fois s'y redit·
« Pour ce, sans plus m'y arres-
[ter,
« J'emploie ce que j'en ay
[dit.

Les repliques (a) *des gens d'Amours.*

139 Les gens d'Amours vindrent en
[place
Disans : « Cecy n'entendons
[point :
« Cest homme cy veult estre
[en grace
« Maulgré qu'on en ait, c'est le
[point.
« Puis en plaidant sy oint et
[point,
« En criant qu'on lui fait oul-
[traige,
« Dont s'il s'en fust teu bien a
[point,
« Il nous semble qu'eust fait
[que saige.

140 « Or il a voulu par haults ter-
[mes
« Exposer que c'estoit d'Amours,
« Et en parle comme clerc d'ar-
[mes.

(a) *B* replicque. — 1081 *B* replique, *C* Chascum — 1084 *B* faisangier, *C* pour ce amant faissangier — 1085 *A* Disant, *B* iugiez, *C* Si *manque* — 1086 *B* contre lindignite, *C* contre lui de cest equite — 1088 *B* dit mot de verite — 1089 *B* mes amys — 1091 *B* ilz sont, *C* il — 1092 *BC* en prent — 1093 *B* ilz nont point, *C* il ont peu — 1095 *C* de la partie — 1096 *B* pour la pourchacier — 1099 *B* Ne uois au — 1101 *B* de dangier chanter, *C* de chanter dancer — 1102 *B* Et ung trois fois il — 1103 *B* Et pour ce sans plus arrester, *C* Pour ce sans me plusy — 1104 *C* ien ay ia dit — (a) *B* La responce — 1106 *A* nentendont — 1107 *C* icy — 1108 *C* nen — 1112 *B* quil feist que — 1113 *C* hault — 1115 *C* clerc.

« Las ! il y a gens si treslours
« Cuidans que pour servir trois [jours
« Qu'on leur fait tort s'on les [estrange.
« Ceulx mesmes qu'ont servi [tousjours
« Y sont plus avant en la fan- [ge [1].
« Vous savez par la Clementine,
« En ce parraphe des violetes, [2]
« Qu'une personne n'est pas di- [gne
« D'avoir des biens en amou- [retes
« S'il n'a ses diligences faittes ;
« Ne ne souffist pas d'un ref- [fuz,
« Ains trois de distances com- [pletes
« Y fault, avant qu'on soit con- [fus [3].

« Ainsy l'amant s'est accusé,
« Car, par son propos recité,
« Dangier ne l'a point refusé
« Qu'une fois et loing rebouté.
« Par quoy d'avoir interjetté
« Ung appel ou de s'en com- [plaindre,
« Il s'est ung petit trop hasté,
« Ne ne doit l'en point sans mal [plaindre.
« Ha ! pour mieulx colorer son [fait
« Entre autres choses a voulu dire
« Qu'il eust esté saoul et refait
« D'ung seul regart ou d'un [soubzrire.
« Or c'estpour fonder son mar- [tire
« Et soy cuidier justifier.
« Mieulx lui vault plourer que [trop rire.
« L'en ne se doit point la fier.

1116 *B* il est des gens, *C* des gens sy tresrebours. 1117 *BC* Qui cuident — 1120 *B* Sont plus auant dedans, *C* frange — 1127 *B* de *manque* — 1128 *C* Il faut — 1129 *B* se accuse — 1130 *B* pour — 1132 *C* boute — 1134 *B* et de s'en, *C* de soy — 1137 *B* Ha et pour mieulx prouuer, *C* celer — 1138 *A* A entre autres choses voulu, *C* En aultres — 1139 *B* sauf, *C* saul — 1140 *C* ou lui — 1141 *C* Or est pour fonder sa — 1142 *B* De se cuidier, *C* Et cuidier — 1143 *C* que soubrire — 4411 *C* laissier.

1. Mais ceulx qui bien faire deussent
Et que noblesse a ordonnez
D'estre bien conditionnez
Sont les plus avant en la fange.
(*Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 521.)

2. L'auteur anonyme du *Jugement du povre triste amant banny* appelle le soi-disant code amoureux tantôt la *Pragmatique d'Amours* (v. 523), tantôt la *Clémentine d'Amours*, selon le code des lois canoniques élaboré en 1314 par le pape Clément V. Il imagine de renvoyer « au paragraphe des violettes », comme si des noms de fleurs servaient à désigner les chapitres de ce code.

3. L'auteur des *Erreurs du Jugement de la Belle dame sans merci* s'en réfère sur ce point à la Décrétale d'Amours au « chapitre des douloureux » :

Il est dit que nul amoureulx
D'une femme ne se doit plaindre
S'il n'a trois reffus rigoureulx
De distance d'un jour le maindre.
(v. 169-176.)

144 « Et quant a l'informacion,
« Quelque fait qu'il ait baptisié,
« Il appert par l'inspection
« De tout ce qu'avons proposé,
« Et plus que dire l'eust osé,
« Quant aux tesmoings n'a que [redire,
« Le texte n'y est point glosé,
« L'en n'y peut effacer n'escrip- [re.

145 « Il allegue ung milier de faiz
« Pour cuidier a sa fin venir
« Qui sont tous faulx et impar- [fais,
« Ne ne se peuent point sous- [tenir.
« Sy que, sans plus la court te- [nir,
« Nous, pour toute solucion,
« Disons que devons obtenir
« Par tout a nostre intencion.

La responce faicte par l'amant aux gens d'Amours.

146 — Ha, messeigneurs », ce dist [Pitié,
« Les gens d'Amours ung fait [posé
« Ont qui doit estre rejecté,
« Car devant ne l'ont proposé,
« Disans que, s'on n'est refusé
« Par trois foiz, l'en ne se doit [plaindre,
« Et que cellui est abusé
« Qui y veult autrement advain- [dre.

147 « Or ce refus prennent trop [hault,
« Ainsy ne se doit pas enten- [dre,
« Car, a la verté, qu'ung n'en [fault
« Pour devolucion pretendre,
« Et se puet l'en, sans plus at- [tendre,
« Vers Amours tirer et pour- [veoir,
« Car souffist d'une foiz mes- [prendre
« Et que l'en ait fait son devoir.

148 « Je croy bien que les maistres [tiennent
« Qu'il faut trois refuz de distance
« Faiz par celle dont les biens [viennent
« Avant qu'on prengne dolean- [ce,
« Mais y a bien grant differen- [ce
« De refuz de dame et Dan- [gier,
« Car d'elle envers lui la puis- [sance
« Sy n'est point a comparagier. »

149 Lors le president se leva
Pour assembler tout le conseil

1146 *C* Quelle ait. — 1147 *B* Il pert — 1148 *B* expose — 1153 *C* Il a allegue — 1163 *C* recite — 1165 *B* se on est, *C* que son fait nest — 1168 *C* Qui se ueult autrement adioindre — 1171 *B* a uerite, *C* a la verite que ung ne — 1173 *C* entendre — 1174 *B* pourveoirs, *C* ou pouruoir — 1187 *B* Mais que len a — 1177 *C* treuuent — 1181 *BC* Mais il y a — 1182 *B* et de — 1184 *B* Ce nest.

Et d'ungz et d'autres releva
Leur opinion et leur veuil.
Ce fait, se rassist sur son sueil
Disant : « Vous les parties met-[trez
« Devers la court et au conseil,
« Et bien tost la fin en avrez. »

150 Ainsy aprèz la plaidorie
Chascun pour disner s'en ala,
Mais l'amant en une furie
Dès lorz sy tresfort se mesla
Qu'oncques ne menga n'avalla
Viande tant feust elle saine,
Ains en plourant dist : « C'est [cela,
« A tousjours mais seray en [paine. »

151 Trois jours aprèz veiz le procèz
Par le greffier en court porter,
Que pleust a Dieu qu'eusse eu [accèz
De l'ouyr au long rapporter;
Onques chose plus escouter
Ne desiray que ceste la,
Se j'eusse eu lieu ou me bouter,
Mais tout estoit cloz ça et la.

152 Tantost fut mis sur le mestier
Et vacquerent moult longue-[ment,
Presque environ ung mois en-[tier,
Tous les seigneurs au juge-[ment.
Bien fut visité meurement.
L'en n'y eust sceu que regaler.
Aussy estoit ce parlement
Dont l'en ne pouoit appeller.

153 Tous les matins estoit nue teste
Le povre amant a la poursuite
Baillant a chascun sa requeste.
Sy veiz, quant la messe fut dic-[te,
Ainsy qu'on gettoit l'eaue be-[neiste,
Ung de messeigneurs en arriere
Qui lui dist, par emblee subi-[te :
« Mon ami fuictes bonne chie-[re. »

154 Ainsy ce povre homme troublé
Se commença a conforter,
Et quant eust sa fievre tremblé
Se print a crier et saulter,
Ensemble rire et lamenter
Comme aiant chault en ses lin-[ceulx
Et sur ce point l'ouyz chanter :
Au sault du baing dueil angois-[seux.

1187 *A* Dunes — 1188 *C* Leur opposicion — 1189 *B* Se, *C* — 1187 *manque* — 1195 *B* follye — 1196 *C* sy fort — 1199 *B* si dit cela — 1202 — *C* porte 1203 *B* que eusse acces, *C* queusse eu assez — 1204 *C* De loysir au loing [illegible]aporte — 1205 *C* Oncques choses pour — 1206 *C* Ne desire — 1207 *C* pour [illegible]e bouter — 1210 *B* Et vaque ont, *C* Et vacquant — 1212 *BC* en — 1213 *C* [illegible]esmement — 1214 *C* Len y — 1218 *C* Ce povre — 1219 *A* bailler — 1221 *C* Comme on — 1223 *B* subtille — 1225 *B* poure amant — 1226 *B* Ce — 1227 *B* eut en sa — 1229 *C* Et samble — 1230 *BC* Froit et chaut [illegible]stoient ses linceux — 1231 *C* les oy. 1232 *C* Au salut du poure langueulx.

155 Le jour du samedi d'aprèz,
Ne me souvient pas de la date,
Veiz le president gras et frèz,
Vestu de robe de soie varte,
Et tous les seigneurs d'escar-[late,
Passer en moult belle ordon-[nance,
Et estoit lors la court ouvarte
Pour moustrer la magnificen-[ce.

156 Sy ne me donnay tantost garde
Qu'en ce palais veiz arriver
Des gens une grande brigade;
Ne sçay ou tant l'en sceust [trouver.
Sy se prindrent a estriver
Pour avoir lieu de prime face,
Tant qu'ilz se cuiderent grever
Et batre ilecques en la place.

157 Or en attendant a l'uis la
Eut ung huissier qui vint son-[ner
Aux arrestz, et lors appella
Tous les gens pour les veoir [donner,
Et Dieu scet quel bruit demener
Et quelz cops ruez et tatins.
Brief, on ne s'y pouoit tourner;
J'y perdy ung de mes patins.

158 Or, non obstant toute la pres-[se,
Tousjours de l'ueil l'amant gui-[doie,
Ne pour peine qu'eusse ou des-[tresse
L'ombre de lui je ne perdoie;
Car auprès de lui m'attendoie
Bien estre assiz pour mon traic-[tié,
Mais tele foiz le regardoie
Qu'il me faisoit moult grant [pitié.

159 Quant le bruit des gens fut ras-[siz
Et qu'on cessa de caqueter,
Le president qu'estoit assiz
Commença lors a racompter
Tout le procèz et reciter,
Sans y faillir n'oublier rien,
Et le faisoit bel escouter,
Car l'arrest prononçoit moult [bien.

L'arrest (a) *et jugement.*

160 « Sy a la court finablement »,
Dist il, « ce procèz visité
« Diverses foiz et meurement,
« Autant que possible a esté,

1233 *C* apres — 1234 *B* point 1235 *C* reffez — 1240 *B* Sa — **1241** *B* donne — 1243 *B* brigande, *C* De gens — 1244 *BC* peut — 1247 *C* creuer — 1249 *C* en *manque* — 1250 *C* Ung husi sier uint — 1255 *A* len ny pouoit contourner, *B* on ne se — 1258 *BC* lamant de lueil — 1259 *B* Pour peine qu'eusse ne, *C* ne — 1260 *BC* point ne — 1262 *A* par — 1266 *C* a quatter — 1267 *B* qui fut — 1268 *B* Leur commença, *C* Lors commenca — 1271 *B* bon — 1272 *B* pronuncioit — (a) *C* Larrestz — 1274 *C* recite.

« Et tout bien veu et consulté.
« Icelle court fait assavoir
« Que cest amant desconforté
« Ne fait en riens a recepvoir.

161 « En oultre, par son jugement,
« Declaire qu'il s'est mal porté
« De s'estre ainsy legerement
« Dolu, complaint et guermenté,
« Et que Dangier bien exploité
« Et Malebouche ont en leur fait,
« Bien refusé, bien despointé,
« En confirmant ce qu'ilz ont fait.

162 « Semblablement et le deboute
« De la requeste qu'il demande,
« En absoulant en somme toute
« Les defendeurs de sa demande,
« Et si le condempne en l'amende
« Et es despens de la conduite,
« Afin qu'une autre fois entende
« A mieulx intenter sa poursuite.

163 « Et pour obvier a tout blasme
« Qui souvent a tort s'espanit,
« Et que celle qu'il tient a dame
« Ou tout honneur et bien s'unist
« Ne deçoive ou trop aplanist
« En quelque maniere du monde,
« La court d'elle sy le bannyst
« Jusques a trois lieues a la ronde,

164 « Et lui deffent ne s'y trouver,
« Soit par sauf conduit ou concorde,
« Sur paine de le reprouver
« Et d'estre ou dangier de la corde,
« Afin que plus ne s'y amorde.
« La court le veult, pour abregier,
« Sauf la grace et misericorde,
« Toutes voies, sur ce de Dangier.

165 « Et au regart de ceste danse
« Du chappellet ou d'autres telles,
« Amours et la court font defense
« A toutes dames, demoiselles,
« Bourgoises, meschines, pucelles,
« Qu'elz ne dancent pas ne mesure.
« Se le font, soient seures icelles
« Qu'une foiz en maudiront l'eure.

1277 *C* Et tant — 1279 *C* Que ce — 1282 *C* quil est — 1284 *C* regrete — 1286 *B* en *manque* — 1287 *C* Bien reprins — 1288 *C* quil — 1289 *B* elle le, *C* elle — 1290 *C* qui — 1292 *C* en sa — 1295 *B* actende — 1298 *C* Qui souruient a tort sest pasme — 1299 *C* que — 1301 *C* Ne doctrine ou tout — 1305 *B* dė se y — 1309 *C* soy ne plus — 1312 *C* sur et de — 1314 *B* et — 1316 *C* et demoiselles — 1317 *B* marchandes, *C* et pucelles— 1318 *B* Que ne, *C* Quil ne — 1319 *C* Ou silz le font soient seur icelles — 1320 *B* Quelles en, *C* Que aprez elle.

166 « Au surplus, soient hommes [ou femmes
« Qui desormais y danceront,
« La court si les repute infames,
« N'en Amours jamais bien [n'airont;
« Ains leurs hoirs et ceux [qu'en ystront
« Les en prive, quoy qu'ilz en [perdent,
« Afin qu'aprèz ceulx qui ven- [ront
« Y prengnent exemple et s'en [gardent. »

167 Aprèz cest arrest prononcé
Le povre dolent amoureux
Cheut lec tout pasmé et courcé,
Tant fut lors triste et doloreux,
La souspirs getoit langoreux
Qui son cuer persoient tout [oultre,
Et eut mains assaulx rigoreux,
Tant qu'on cuidoit qu'il passast [oultre.

168 Long temps fut lec evanouy
Sans pouoir parler n'aspirer,
Ne dire nennin ne ouy,
Ains ne cessoit de souspirer
Et tousjours a tourment tirer :
Froit estoit hors et chaut de- [dens;
Et brief lui falut desserrer
A force d'un cousteau les dens.

169 Son mal estoit tant aspre et ai- [gre
Qu'il n'avoit nulle cesse ou [pose.
L'un frotoit son nez de vin ai- [gre,
Et l'autre ses temples d'eaue [rose.
C'estoit la plus piteuse chose
Qu'onques mais fut ne sera,
Ne la moitié dire n'en ose,
Car a grant peine on le croira.

170 Quant il fut ung peu revenu
Sa veue getta vers les cieulx.
« Helas », dist il, « mal m'est [venu
« He! sont les biens d'Amours [itieulx!
« S'il pleust a Dieu, j'amasse [mieulx
« Estre mort dix ans a passez!
« Mon corps est au monde en- [nuieux.
« Bien eureux sont les trespas- [sez. »

1321 *C* Et au sourplus — 1323 *C* si *manque* — 1325 *B* Ains eulx leurs hoirs qui deulx ystront, *C* Ains leurs aieurs et ceulx qui en uerront — 1326 *B* y, *C* Les en prient — 1327 *C* uerront — 1330 *C* doulx et amoureux — 1331 *B* la tout pasme courroucie, *C* et couce — 1333 *C* Les soupirs — 1334 *B* en oultre, *C* perçoit tout en oultre — 1335 *C* Et eut mauuais — 1336 *C* *C* Tant quil — 1337 *B* fut la, *C* fut lamant ebanny — 1342 *C* Froit estre — 1343 *B* Et brief conuint desserrez, *C* Et lui faillit — 1344 *BC* de couteaux — **169** *B* *manque* — 1345 *C* tant *manque* — 1347 *C* Len — 1351 *C* Ne a grant paine dire ie lose — 1352 *C* Car iamais on ne le croira — 1356 *B* Sont les biens damours tous yteulx, *C* He *manque* — 1358 *C* et puis apaisses — 1359 *B* au, *C* au monde enuieulx.

171 Puis adès quant fut relevé
Fort a chauldes larmes ploura,
Et comme tout homme desvé
Ses cheveulx aux ongles tira
Disant : « Ma vie tost finera!
« Ma personne sy est mauldite
« N'amours jamais ne servira.
« Adieu, je m'en vois rendre [hermite! »

172 Sy ne sçay dès lors qu'il devint.
La veue a ceste heure en per- [dy,
Et sur ce point yla advint
Que m'esveillay tout estourdy·
Et aprez que fu desgourdy
De ceste fantasie nouvelle,
Atout par moy mesmes je dy
Que j'en publieroie la nouvelle.

173 Ainsy pour la faire assavoir
M'y suis bien voulu amuser,
Et ay fait sur ce mon devoir
De l'istoire toute exposer
Au mieulx que j'ay peu, sans [gloser,
Comme le cas est advenu ;
S'ay failly, veuilliez m'excuser,
Car j'y suis bien nouveau venu.

174 Helas! vaillans cuers amoureux,
Aiez de ce cas remembrance,
Et ne soiez tant rigoreulx
De requerir sy tot vengence.
Pluiseurs deçoit oultrecuidance.
Tel cuide avoir droit qui a tort.
L'en le voit par experience
Pour cest amant qui en est [mort.

175 Ennuit, Malbouche et Dangier
Ont Amours en gouvernement,
Et fault passer par leur dangier
Qu'en veult avoir aucunement.
Plus n'en parleray nullement.
Ce livre cy sera finy,
Qui s'appelle *le Jugement*
Du triste povre amant banny.
Explicit.

1361 *C* quant *manque.* — 1363 *B* Et comme homme tout desuee — 1367 *B* Amours, *C* iamez plus — 1369 *BC* Sy ne sceu — 1371 *C* il aduint — 1372 *B* Que mesueille a lestourdy, *C* Que nesuille tout estoudi — 1376 *C* Publirois — 1377 *C* le — 1378 *BC* Me suis — 1379 *B* Et en ay fait tout, *C* Et en ay fait bien — 1381 *B* sans closer, *C* sans y — 1383 *B* execuser, *C* moy excuser — 1384 *C* Car ie suis — 1377 *C* Ne ne — 1390 *B* quil — 1392 *B* Pour ce paouure amant qui est, *C* Par ce poure amant qui est — **175** *Cette strophe est répétée deux fois dans C* — 1393 *B* Enuie, *C la première fois* enuye, *la seconde fois* ennuyt — 1396 *B* Qui en ueult auoir bonnement, *C* Qui en —— 1397 *B* Plus nen diray aucunement — 1398 *C* ycy — 1400 *B* Du paouure tristre, *C* Du poure triste — *A* Cy fine le iugement du poure amoureux banni, *B* Explicit le iugement du paouure triste amant banny, *C* Explicit le iugement du poure triste amant banny.

IX

LES ERREURS DU JUGEMENT DE L'AMANT BANNY

Manuscrit :

ROME, BIBL. VATICANE, Reg. 1363, fol. 209 : *S'ensuivent les erreurs du jugement de l'amant banny.* — Fol. 216 v° : *Cy finent les erreurs du jugement de l'amant banny* [1].

Le *Jugement du povre triste amant banny* renfermait non seulement la condamnation d'un jeune amoureux, mais comme une sorte d'approbation des faits et gestes de Danger et Malebouche, ces deux « officiers d'Amours ». Il devait appeler une réponse. Un anonyme composa, sans grands frais d'imagination, les *Erreurs du jugement de l'amant banny* : le bannissement est rapporté et l'amant est remis entièrement « en grace de sa dame » ; en guise de dommages-intérêts, la cour lui adjuge « douze baisers sans embrassees ».

1 Au saut d'un bain a paveillon,
Couvert d'amouretes jolies
Gettans et miel et aguillon,
De soucies et fleurs d'ancolies,
M'en entray en telles folies
Que feuz lors, comme il m'est advis,
Tant par joies que merencolies,
Ou pays d'amours tout ravis.

2 En ce pays fait moult bon estre,
Car toute plaisance y habonde.
C'est ung droit paradis terrestre
Et ung des plus beaux lieux du monde.
La verriez tenir table ronde
De vrais amans et amoureuses,
Et si hardi que nul y gronde,
Tant sont les personnes joieuses.

3 C'est la plus nompareille chose
Qu'onques homme si ouyt dire,
Les fontaines y sont d'eaue rose
Et toutes les maisons d'ivuire,
Les habitz fais comme de cire.
La ne tient on de cyprès compte,
Car l'en en fait le feu pour cuire
Les potz, comme busche de compte.

4 Après, pour choses auctentiques,
Dames y sont tout oultre belles,
Portans visaiges angeliques,
Sourcilz blondeletz, joes vermeilles,

1. Keller, *Romvart*, p. 189-192, a publié d'après ce ms. onze strophes des *Erreurs du Jugement de l'amant banny*.

Le premier arrest.

12 Ceans, en matiere d'erreur,
Procès s'est meu et espany
Touchant le blasme et deshon-
[neur
D'un appellé l'amant banny,
Qui tendoit estre reuny
Au lieu dont estoit estrangié,
Et que l'arrest si feust tarny
Qu'on avoit contre lui jugié.

13 Pour ausqueles fins pervenir,
Disoit que, combien qu'ou pro-
[cès
Partié n'eust voulu maintenir
Qu'il eust commis abus n'excès
Neantmoins, soubz ung intercès
De Faulx Danger et Malebouche,
Et par port, faveur ou accès,
L'en l'avoit banny sans reprou-
[che.

14 Aussi y avoit eu erreur,
Car la matiere estoit civile,
N'y avoit ame demandeur
Que lui comme personne habile,
Par quoy, de raison bien facile,
L'en ne le pouoit pas bannir,
Et est la sentence incivile
Tant qu'el ne se peut soustenir.

15 Oultre, ne fut jamais requis
Par le plaidoié de partie
Que l'amant, qui avoit acquis
Bel Acueil par grace impartie,
Si feust privé de sa partie
Ou tout son cuer estoit tendant,
Dont la court fut mal advertie
Et y eu[st] erreur evident.

16 Aussi fut le procès jugié
Si mal que plus il ne pourroit,
Car on avoit plus adjugié
A partie qu'il ne requeroit,
Disant qu'un aveugle verroit
La faulte, tant est lourde et clere,
Et par ainsi perseveroit
En sa conclusion premiere.

17 Et au regard du chappellet
Sur quoy s'assist le jugement,
Le motif est trop tendrelet
Ne ne militoit nullement
Pour y fonder bannissement,
Et l'a repugné la sentence,
Car donnee fut trop asprement
Et sans cause ne apparence.

18 Mesmement, quant il y dança
Sa dame si le vint querir,
Et elle mesmes l'embraça,
Par quoy eust mieulx voulu
[mourir
Que de souffrir tel bien courir
A autrui et prendre l'offrande;
Ymo, s'il l'eust laissé perir
Lors eust esté digne d'amende.

19 Ainsi, pour servir a perdu
Et pour bien faire est molesté,
N'onques baiser ne fut vendu
Si cher comme il lui a cousté,
Car il en est desherité
Et privé de biens, jus et sus,
Contre Dieu, raison, equité,
Et concluoit comme dessus.

20 De la partie de Malebouche
Et de Danger pareillement,
Si fut dit, en tant qu'il leur tou-
[che,
Qu'ilz s'esbahissoient grande-
[ment
Comment cest amant folement
Se venoit mettre en telz erreurs,
Veu le procès et jugement
Fait par tant de sages seigneurs.

21 Mais afin de venir au fait
Et fonder leur entencion,

Ilz emploient le procès fait
Pour defense et solucion
Disans que par l'inspeccion
Erreur n'y a, n'en lieu n'en place,
Ains avoit, soubz correccion,
L'amoureux eu trop grande grace.

22 Oultre, disoient que puis l'arrest
L'en avoit veu secretement
Ce galant icy faire arrest
Devant sa dame aucunement,
Et y aller tout bellement
De sauvages habitz garny,
En contemnant le jugement
Dont bien devroit estre puny.

23 A ce fait l'amant par ser(e)ment
Disoit que n'estoit pas verté
Qu'il eust l'arrest aucunement
Point enfraint ne mal exploicté,
Ains avoit le mal supporté
Sans y riens muer ne changer,
Et que s'il y avoit esté
C'estoit par congié de Danger.

24 Or disoit il qu'expressement
En ce cas lui estoit permis
Par l'arrest, en quoy nullement
Il n'avoit mal n'excès commis,
Ains lui avoient ses ennemis
Pourchassé douleur tant grevaine
Qu'il aymoit mieulx estre a mort mis
Que de plus soufrir telle peine.

25 Sur ce au long oyes les parties
En tout ce qu'ilz ont voulu dire,
Tant a une foiz qu'a parties,
Ont esté appoinctees escripre
Leurs faiz plaidoiez et produire
Ce procès de l'amant banny
A saulver et a contredire,
A quoy toutes deux ont fourny.

26 Finablement, la court, garnye
Des pers d'amours et des dees-ses,
Et d'autres dames bien fournye,
Tant de duchesses que contesses,
Baronnes et chevaleresses,
A veu ce procès longuement,
Les alees, venues et adresses,
Pour en discuter meurement.

27 Et tout veu et bien savouré
Ce que icelles parties ont dit,
Ensemble au long consideré
Le procès jugé dessusdit,
Dont est debat et contredit,
Avec ce qu'en est dependant,
La court si vous declaire et dit
Qu'il y a erreur evident.

28 Et pour icellui corriger
Et amender le jugement,
Elle adnulle, pour abreger,
L'arrest et le bannissement,
En remettant entierement
L'amant en grace de sa dame,
Pour y aler tout plainement
Sans danger ne rechigniz d'ame.

29 Et pour les fruiz qu'il a perdus
A cause de l'empeschement
Et des maulx qu'on lui a rendus,
A tort, sans cause, injustement,
La court, en recompensement
Des males nuiz qu'en a passees,
Lui adjuge presentement
XII baisers sans embrassees.

30 Et quant au cuer d'or consigné [1]

---

1. N'aviés vous point lors, pour devise,
Sur vostre habit quelque verdure,

En lieu de vj^{xx} une livre,
Icelle court a ordonné
Que tout sera mis a delivre
A l'amant et le lui delivre,
En condemnant par ceste clause
Ses parties qui l'ont fait pour-
[suivre
Es despens de toute la cause.
Et pour ce que l'en a trouvé
Ou premier procès ung rapport
Falsifié et reprouvé
D'un conseiller nommé Discord
Qui par hayne, faveur ou port,
Y avoit usé de malice,
La court, tout d'un commun ac-
[cord,
Si le prive de son office.

Cy finent les Erreurs du Jugement de l'amant banny.

X

L'AMANT RENDU CORDELIER A L'OBSERVANCE D'AMOURS

Pour les manuscrits et les éditions, voir la préface de l'*Amant rendu cordelier à l'observance d'Amours, poème attribué à Martial d'Auvergne*, publié d'après les mss. et les anciennes éditions par A. de Montaiglon [*Société des anciens textes français*]. Paris, 1881, p. XIII-XVII.

Dans le *Jugement du povre triste amant banny*, l'amoureux entendant l'arrêt de la cour qui le condamnait, s'était écrié :

Ma vie tost finera!
Ma personne sy est mauldite
N'Amours jamais ne servira.
Adieu, je m'en vois rendre hermite!

Ou ung cueur, emprès la chemise,
Ou son nom fut en escripture?
(*Amant rendu cordelier*, v. 491.)
Mais, ainsi qu'on la delassoit,
Illec tumba de son secours
Ou des manches de son corset
Ung cœur d'or esmaillé de plours.
(*Id.*, v. 1324.)
De ceulx qui portent par devise
Pour leur dame entre la chemise
Ung cueur et puis la bote faulve,
Je n'en faiz recepte ne mise,
Car vente fort galerne ou bise
Toujours ont bon temps, Dieu leur saulve.
(*Testament de l'amant trespassé*, p. 559.)

L'idée exprimée par ce dernier vers fut recueillie et développée par un auteur anonyme dans l'*Amant rendu cordelier*. Le jeune galant mis en scène dans ce nouveau poème est bien toujours le même « povre triste amant banny », que le désespoir a conduit dans l'église des religieux cordeliers de l'Observance d'Amours. Cette église sert de refuge aux « loyaulx doloreux », et spécialement aux malheureux « qui de leurs dames sont bannis ». Le pauvre amant, tout de noir vêtu, pleurant à fendre l'âme, attirait tous les regards :

Et disoit l'en leens qu'a tort
L'on l'avoit banny de sa dame.

L'*Amant rendu cordelier* se rattache donc par un lien très étroit au *Jugement du povre triste amant banny*. Il est regrettable que le dernier éditeur de ce joli petit poème ne l'ait pas replacé dans son milieu; il aurait ainsi pu faire d'utiles rapprochements. On peut regretter, d'autre part, que M. de Montaiglon ait établi le texte du poème qu'il publiait en prenant pour base l'édition donnée chez Bineaut, en 1490, tandis qu'il existe au Vatican un excellent manuscrit, Reg. 1363, qui n'a pas été utilisé.

L'*Amant rendu cordelier à l'observance d'Amours* a été attribué à Martial d'Auvergne. Je crois cette attribution fausse.

La première mention du nom de Martial d'Auvergne relative à l'*Amant rendu cordelier* se trouve dans une note de La Monnoye aux *Bibliothèques françoises* de la Croix du Maine et Du Verdier : « Comme d'un bout à l'autre, dit La Monnoye, on y trouve les expressions des *Arrêts d'Amours* dont l'auteur est, comme on sait, Martial d'Auvergne, je ne doute pas que le poème soit de lui [1]. » Cette attribution fut adoptée en 1729 par le rédacteur du Catalogue des livres de Michel Brochard, le *Museum selectum*, où l'on trouve mentionné : « *L'Amant rendu cordelier à l'observance d'Amours*, par Martial d'Auvergne [2]. » Enfin en 1731, Lenglet-Dufresnoy fit sienne cette opinion, dans l'Avertissement de son édition des *Arrestz d'Amour* : « Si ces vers ne sont pas de cet auteur, ils méritent par leur gentillesse de lui être attribuez jusqu'à ce qu'ils soient réclamez au nom

1. Édit. Rigoley de Juvigny, t. III, p. 189.
2. Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. X, p. 59.

de quelqu'autre dont le droit sera mieux reconnu. Ce qui me détermineroit cependant à croire que Martial d'Auvergne a plus de droit qu'aucun autre à cette ingénieuse pièce de vers et qu'on a eu raison de la luy attribuer en quelques éditions, est le XXXVIIe de ses *Arrestz d'Amour*, où la matière de l'Amant rendu cordelier à l'observance d'Amour se trouve traitée avec la même légèreté de pensée, le même goût et le même agrément de style, surtout dans les huitains 164, 165 et 170; ils ont un si grand rapport avec l'*Arrêt* XXXVII qu'il semble que l'un et l'autre soient sortis de la même main. Ainsi l'on remarquera que notre auteur aura publié son *Amant rendu cordelier* quelque temps avant ses *Arrestz* et que vraisemblablement il n'y a pas mis son nom pour sonder, avant toutes choses, le goût du public, précaution qui n'est pas inutile quand on a résolu de s'y livrer[1]. » M. de Montaiglon trouve cette supposition « aussi vraisemblable qu'ingénieuse » et y apporte « une confirmation indirecte mais qui est peut-être considérable. » Cette confirmation, c'est la comparaison, sur laquelle nous reviendrons, de la langue des *Arrêts d'Amours* et de l'*Amant rendu cordelier*. Comme Lenglet-Dufresnoy, M. de Montaiglon trouve probable que l'*Amant rendu cordelier* a été composé par Martial d'Auvergne avant les *Arrêts*. « Le vers était, au XVe siècle, plus honoré et plus littéraire que la prose, et l'auteur, en possession de son idée-mère a très bien pu commencer, pour voir comment il l'exprimerait, par écrire en vers un de ses chapitres futurs. Il aurait ensuite reculé, non devant la difficulté, mais devant le temps; la chose, étant bien venue, exigeait par là même que les autres chapitres fussent traités dans la même proportion. La prose était à la fois plus courte, plus facilement, surtout plus rapidement maniable et, comme résultat, plus accessible peut-être au public; l'exemple des *Quinze Joyes* a dû être pour quelque chose dans le parti qu'il a pris. Mais comment ne pas tenir compte de l'*Amant rendu cordelier* et comment le sacrifier complètement? Il l'a repris, résumé et modifié... » Et M. de Montaiglon ajoute à tout cela « une raison nouvelle », « c'est que les deux ouvrages ont été imprimés du vivant de Martial d'Auvergne et que l'*Amant* a été imprimé le premier. Comme

1. Voir l'Avertissement des *Arrêts d'Amours*, Amsterdam, 1731, p. XXIV.

il est l'auteur incontestable des *Arrestz*, ce serait alors lui qui aurait volé l'*Amant* et en aurait pris l'idée-mère; il serait presque un copiste, et les imitateurs, quand ils sont aussi voisins, gâtent plutôt qu'ils ne créent. L'invention est la même dans les deux cas; l'esprit et le talent y sont égaux; il y a donc lieu de penser que les deux ouvrages sont de Martial d'Auvergne ».

Le point de vue de Lenglet-Dufresnoy, appuyé et développé par M. de Montaiglon, a été généralement adopté. M. W. Söderhjelm, qui connaît si bien la littérature du XVe siècle et qui a le sens littéraire si aiguisé, estime que M. de Montaiglon aurait pu être plus catégorique. On peut prétendre sans hésitation, dit M. Söderjelm, que l'*Amant rendu cordelier* est de Martial d'Auvergne : les concordances de langue et de style relevées par M. de Montaiglon entre le poème et les *Arrêts d'Amours* dissipent les derniers doutes [1].

La démonstration faite par M. de Montaiglon et par M. Söderhjelm paraissait convaincante à G. Paris [2], qui, dans son *Mediaeval french Literature* [3], ne met pas en doute que l'*Amant rendu cordelier* ne soit de Martial d'Auvergne.

Le raisonnement de Lenglet-Dufresnoy, de Montaiglon et de M. Söderhjelm, est sans doute très ingénieux, mais à coup sûr bien peu solide.

Constatons d'abord que les sept manuscrits de l'*Amant rendu cordelier* sont tous anonymes et qu'aucune édition du XVIe siècle n'attribue ce poème à Martial d'Auvergne. Claude Fauchet, La Croix du Maine, Guillaume Colletet sont muets sur ce point.

Le principal argument repose donc sur l'*Arrêt* XXXVIJ^e^. Martial d'Auvergne s'est approprié le sujet de l'*Amant rendu cordelier*, l'a remanié de façon à le faire entrer dans le cadre de son ouvrage, c'est-à-dire lui a donné la forme d'un compte rendu de procès et d'action en justice. On en a conclu que Martial d'Auvergne était l'auteur du poème puisqu'il était celui des *Arrêts*

---

1. *Anteckningar om Martial d'Auvergne och hans Kärleksdomstar* af W. Söderhjelm. Helsingfors, 1889.
2. Voir *Romania*, XVIII, p. 512.
3. London, 1903, p. 145.

d'Amours. S'il me plaisait de dire tout juste le contraire : que Martial étant l'auteur des *Arrêts d'Amours* ne peut être celui de l'*Amant rendu cordelier* dont il emprunte le sujet, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait objecter. Est-il plus naturel de voir un auteur se copier lui-même, que de le voir emprunter une idée à un poème qu'il a lu et qu'il a trouvé piquant ? M. de Montaiglon ne peut croire que Martial ait « volé l'*Amant* ». Mais pourquoi pas ? Les auteurs du moyen âge, on l'a remarqué cent fois, prenaient leur bien où ils le trouvaient. On lit dans l'ouvrage de Martial d'Auvergne un arrêt qui peut passer, en partie du moins, pour le résumé de la *Belle dame sans merci* : *Le XXVe Arrest. Un amoureux, le Procureur d'Amours joinct avec luy, se complainct de s'amye, que combien qu'il l'ayt longuement servie, ce qu'elle avoit bien congneu, neanmoins ne l'a voulu aymer.* Irai-je en conclure que la *Belle dame sans merci* a pour auteur Martial d'Auvergne ? Ce jeune procureur au Parlement avait lu le poème intitulé : *La confession et testament de l'amant trespassé de deuil*. Il en a tiré le XXXIVe Arrêt : *Procès entre deux heritiers ayans droict d'un amant trespassé de deuil a cause de la mort de s'amye, et la mort d'autre part, en cas d'excès*. Ne serait-il pas abusif de dire que Martial d'Auvergne est l'auteur de la *Confession et testament de l'amant trespassé de dueil ?*

La comparaison de la langue des *Arrêts d'Amours* avec celle de l' *Amant rendu cordelier* fournit-elle un argument décisif ? Apporte-t-elle, comme le croyait M. de Montaiglon, comme le croit M. Söderhjelm, une « confirmation considérable » à l'hypothèse de La Monnoye et de Lenglet-Dufresnoy ? On s'étonne de trouver dans l'un et l'autre ouvrage les mêmes expressions et les mêmes locutions. Mais n'est-il pas naturel que Martial d'Auvergne, qui écrivait un ouvrage galant, et qui connaissait fort bien la littérature amoureuse du temps de sa jeunesse, ait adopté certaines expressions et certaines formules en usage dans la poésie dont il s'inspirait, dont il se moquait agréablement ? N'est-il pas naturel que résumant l' *Amant rendu cordelier*, il en ait reproduit le langage amoureux ? Toutes les expressions d'ailleurs que M. de Montaiglon reproduit comme des mots singuliers et curieux, comme des locutions « aussi rares que spirituelles », telles que *regarder en hault les gouttières, écouter lever les avoines, se vestir de dueil, un cœur emprès la chemise, danser au chapelet, pourpoint vert et bottes fauves, varlet dimencheret*, etc.

sont courantes dans les œuvres d'un certain groupe de poètes amoureux et galants du milieu du XVe siècle.M. de Montaiglon les a vainement cherchées chez Cretin, Molinet, Gringore, Jean le Maire. Je le crois volontiers. S'il avait lu les poèmes auxquels se rattache l'*Amant rendu cordelier*, il les aurait toutes retrouvées.

Pour compléter la démonstration, il eût été nécessaire de comparer la langue de l'*Amant rendu cordelier* avec celle des ouvrages en vers de Martial d'Auvergne, les *Vigilles de Charles VII* et les *Offices de la Vierge*. Des sujets si différents demandaient peut-être des vocabulaires spéciaux. Je l'accorde, encore qu'il y ait dans les *Vigilles* des parties consacrées à l'éloge de l'amour et de la vie amoureuse. Non seulement le vocabulaire n'est pas le même, mais la phrase, mais la façon de dire et de penser ne sont pas les mêmes. On dira peut-être qu'entre temps Martial d'Auvergne, guéri d'un accès de fièvre chaude, s'était converti, que l'*Amant rendu cordelier* est une œuvre de jeunesse, tandis que les *Vigilles de Charles VII* et les *Offices de la Vierge* sont des œuvres graves d'un grave procureur. Ici, j'en appelle à la biographie même de Martial et à la chronologie de ses œuvres.

Né vers 1430 [1], Martial d'Auvergne, encore « escolier » ou peut-être déjà procureur au Parlement, composa la joyeuse série des *Arrêts d'Amours*, comme quelques années plus tard, un autre basochien, le jeune Guillaume Coquillart, candidat au grade de licencié en droit canon, futur chanoine de Reims, écrira les *Droits nouveaux*. Le 24 juin 1466, Martial eut l'infortune de perdre « son bon entendement » et de se jeter par la fenêtre de sa chambre dans la rue. Il se cassa une jambe et fut en danger de mort. Revenu à la raison et à la santé, mais profondément impressionné, Martial désavoua les « livres d'amours

1. Dans le tome Ier des *Poètes français* de Crépet, paru en 1887, M. de Montaiglon plaçait la naissance de Martial d'Auvergne en 1420 ; dans la préface de l'édition de l'*Amant rendu cordelier*, qui porte la date de 1881, mais qui ne fut publiée qu'en 1888, le savant éditeur fait naître Martial « vers ou avant 1440 ». La date de 1430 concorde mieux avec ce que nous savons de ce poète, nommé procureur en Parlement vers 1458, jeune encore en 1466, commençant à « décliner » en 1483, mort « senio confectus » le 13 mai 1508.

et de vanité » qu'il avait composés dans sa jeunesse et renonça à toute frivolité mondaine. Il écrivit encore, mais des ouvrages sérieux. Son premier ouvrage en vers, il nous l'apprend lui-même, est le poème des *Vigilles de Charles VII* :

O vous, Messeigneurs, qui verrez
Ces Vigilles et les lirez,
Ne prenez pas garde a l'acteur,
Car grans faultes y trouverez ;
Mais, s'il vous plaist, l'excuserez,
Veu qu'il est ung nouvel facteur.

De quand date cet ouvrage ? On lit au fol 72 v° du manuscrit de la Bibl. nat. fr. 5054 une allusion au défunt évêque de Paris, Guillaume Chartier, mort en 1472. D'autre part, le fol. 265 renferme une miniature représentant Martial d'Auvergne offrant à genoux son œuvre à Charles VIII, avec l'explicit suivant : « Expliciunt les Vigilles de la mort du feu roy Charles septiesme, a neuf pseaulmes et a neuf leçons, achevees a Challiau près Paris, la Vigille Saint Michel mil quatre cens quatre vingtz quatre. Excusez l'acteur qui est nouveau. Martial de Paris. » Cette date de 1484 est probablement celle, non de l'achèvement des *Vigilles*, mais de la mise au point dernière après la mort de Louis XI et de la confection du beau manuscrit 5054 qui fut offert à Charles VIII [1]. En 1484, en effet, Martial d'Auvergne n'était plus « un nouvel facteur ». Une année au moins avant cette date, il avait terminé les *Offices de la Vierge*, œuvre qui fut écrite du vivant de Louis XI. Martial y invoque la Sainte Vierge pour « l'excellent roy Loys » :

Oultre, pour nostre excellent roy,
Loys, tres vaillant roy de France,
Et trestous ceulx de son arroy,
Vous plaise guarder de grevance
Et luy donner cuer et puissance
D'avoir tousjours victoire bonne,
Et a ceulx de son alliance
Qui ont bon zel a la couronne [2].

1. Le ms. 503 du Musée Condé a le même explicit et la même date.

2. Tout ce passage a été remanié dans les éditions qui ont remplacé Louis XI par Charles VIII.

Les *Offices de la Vierge* sont donc antérieurs au 30 août 1483, ils ne doivent pas l'être de beaucoup. Martial nous y apprend en effet qu'il commence à « decliner » :

> Tant plus l'en vit et tant plus l'en veult vivre,
> Maiz c'est le fort de bonne fin ensuyvre.
> Je deviens vieulx et me voy decliner,
> Sicque ne puis le temps passé poursuyvre,
> Ne lez vertus des devansiers consuyvre.
> Il fault mourir et une foiz finer.

Où placer dans l'œuvre de Martial d'Auvergne l'*Amant rendu cordelier*? Le poème est-il une œuvre de jeunesse, écrite vers 1455 ou 1460? Mais alors le dernier vers des *Vigilles* où Martial se traite de « nouvel facteur » et où il réclame l'indulgence du public, devient incompréhensible. L'*Amant rendu cordelier* témoigne de plus de talent et d'expérience poétique que les *Vigilles de Charles VII* dont le style est prosaïque, la versification pénible et qui semblent bien être un début dans la poésie [1]. Si nous plaçons l'*Amant rendu cordelier* après les *Vigilles*, c'est-à-dire vers 1485, nous tombons dans d'autres difficultés encore plus inextricables. Nous faisons de ce petit poème galant une œuvre de la vieillesse de Martial d'Auvergne, ce qui est une impossibilité. A partir de son accident du 24 juin 1466, Martial ne composa plus de « livres d'amours et de vanité ». Or l'*Amant rendu cordelier* ne peut pas précisément passer pour un ouvrage d'édification.

Ce poème d'ailleurs, considéré en lui-même, ne peut être ramené à une date aussi récente que 1485. Il faudrait le placer plutôt vers 1440. Claude Fauchet qui possédait un exemplaire de l'*Amant rendu cordelier*, avait écrit dans son volume la petite note suivante : « Ce livre sent le style du règne des rois Charles VI et VII que l'on portoit chaperons et cornettes. L'auteur m'est inconnu [2]. » Claude Fauchet n'avait pas tort.

---

1. On voit, par exemple, que Martial d'Auvergne a admis, dans plusieurs cas, l'hiatus de l'*e* final des polysyllabes devant un mot commençant par une voyelle (*Romania*, XXVII, p. 600). On ne trouve rien de semblable dans l'*Amant rendu cordelier*.

2. *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et Du Verdier, édit. Rigoley de Juvigny, t. III, p. 188.

On trouve l'*Amant rendu cordelier* mentionné dans la *Confesson et le testament de l'amant trespassé de dueil*.

Ce poème, assez curieux et non sans intérêt, nous a été conservé par cinq manuscrits : Arsenal 3523 et Reg. Vat. 1363, 1720, 1723, 1728. Il sort du petit cercle littéraire dont Pierre de Hauteville, le Prince d'Amours de la Cour amoureuse, était l'âme. J'ai cru pouvoir rattacher à ce groupe le *Parlement d'Amours* de Baudet Herenc, la *Dame leale*, la *Cruelle femme* d'Achille Caulier ; c'est, sauf erreur, au même milieu que se rattachent le *Jugement du povre triste amant banny* et l'*Amant rendu cordelier*. On pourrait même croire que Pierre de Hauteville lui-même est l'auteur du *Testament de l'amant trespassé de deuil*. Du moins on trouve entre ce poème et le testament réel du Prince d'Amours une analogie qui n'est certainement pas accidentelle. Pierre de Hauteville avait légué à ses confrères de la *Verde prioré* de Tournai quatre livres tournois, pour une fois, « par condition que, au jour qu'ilz les auront receues ou les vorront recevoir, ou au plus long dedens .VII. jours après, ils feront dire, par eulx gens d'eglise ou par autres, une messe de *Requiem* pour l'ame de moi, a diaque et soudiaque, a l'heure de huit heures et non plus matin. Et seront tous les confreres tenus de y estre et offrir a l'offrande, s'ils sont en santé et en ladite ville. Et aussi chacun ara d'iceulx confreres sur la teste ou entour le col un gracieux chapelet de pervenches ou d'autre telle verdure et florettes qu'il lui plaira ; et puis yront disner ensemble en recreation et boire ycelles quatre livres dessusdites [1]. » Pierre de Hauteville avait légué de même soixante sols à ses compagnons du *Chapel vert* de Tournai, à charge pour eux de faire dire messe et vigiles, et d'avoir pendant la cérémonie un chapelet vert sur la tête. La couleur verte qui, comme disait Charles d'Orléans, est la « livrée des amoureux », et spécialement les chapelets de pervenches, jouaient, comme on voit, un rôle considérable dans les joyeuses compagnies dont Pierre de Hauteville était membre. Dans le *Testament de l'amant trespassé de deuil*, on trouve la même préoccupation de la couleur verte et du chapeau

1. Voir un article de M. A. de la Grange, intitulé *Pierre de Hauteville et ses testaments*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XLVI (4e série, t. VI), Anvers, 1890, p. 23-33.

de pervenche. L'amoureux ordonne « qu'on face en son enterrement tout autrement que l'en a accoustumé » :

Premier, vueil que ceulx qui seront
Au convoy du corps si auront
Dessus la teste ou sur leur manche,
Lequel des deux mieulx ilz vouldront,
A l'aler et quant revendront,
Chascun ung chapeau de pervenche.

. . . . . .

Après ceulx qui les deulz menront
Ce jour de vert se vestiront
Et avront chapeaulx a cornete
De beau velour noir qu'ilz mectront.
Oultre vueil que ceulx qui porteront
Le corps soient vestus de brunete.

En lieu de feurre, on gectera
De l'erbe vert et semera
Devant nostre huis et en l'eglise ;
Pareillement l'en y tendra
De rouge et de verd, qui en aura,
Car ainsi l'ordonne et devise.

Avant de mourir, l'amant, qui pense à tout, donne « la façon de ses armes » :

L'escu sera de noir basty
Sur ung champ bleu tout amorti,
Dedens lequel entre deux. M M.
Y aura ung cuer my parti
De dueil et de douleur sorti,
Et le champ tout semé de lermes.

Ces deux M représentent les initiales du nom de l'amant trespassé de dueil et de celui de sa dame. Pierre de Hauteville, comme son père, était « prince de la monnaie » de Tournai et était généralement appelé Pierre le Mannier. Sa maîtresse s'appelait Jeanne Mouton : il en eut un bâtard qui fut prince du puy de Lille en 1449. Faut-il voir dans les initiales de Mannier et de Mouton l'origine des deux M de l'écu de l'amant trespassé de deuil ? Il est possible qu'il y ait là une simple coïncidence, et je n'insiste pas.

Quoi qu'il en soit, Pierre de Hauteville, en sa qualité de Prince d'Amour et de par les statuts mêmes de la société qu'il prési-

dait, devait faire profession non seulement de galanterie amoureuse mais aussi de poésie [1]. Il eut à Paris même un certain lustre au moment de la vogue de la Cour amoureuse. Lorsque cette grande machine cessa de fonctionner, l'influence du Prince d'amour se localisa dans certains cercles littéraires du nord de la France ; c'est de là d'ailleurs, de Tournai même et des environs, que provenait la bonne moitié des membres de la Cour amoureuse. Où sont les poésies que Pierre de Hauteville a dû certainement composer pour la Cour amoureuse, pour la Verde Prioré ou pour le Chapel Vert ? Paraîtra-t-il excessif de lui attribuer, au moins jusqu'à plus ample informé, le *Testament de l'amant trespassé de deuil*, qui serait ainsi antérieur à 1447, date de la mort de Pierre le Mannier ?

L'auteur de ce poème, quel qu'il soit, connaissait l'*Amant rendu cordelier* auquel il a fait plusieurs emprunts. Je ne veux pas publier ici, pour ne pas allonger, la série des « lais » faits par l'Amant avant de trépasser de deuil : en une trentaine de strophes, c'est un défilé de toutes les catégories possibles d'amoureux : les amoureux « courcez et doloreux », les « ardans », les « souffreteux », les « versbois », les transis, les amoureux de village, les « varletz dimancheretz » appelés « danceretz », les « vestus courts [2] », les doux et glorieux, les amoureux qui entrent « en fievres tremblant », qui écoutent « lever les avaines », qui sont en quête de marjolaines, qui rient « atout par eux aux anges », qui « marchent dessus espinetes », qui font des châteaux en Espagne, qui vont baiser « la cliquete de l'huys de leur dame »,

1. Guillebert de Metz nous apprend que le Prince d'Amours « tenoit avec lui musiciens et galans qui toutes manieres de chançons, balades, rondeaux, virelais, et autres dictiés amoureux, savoient faire et chanter. » *Description de Paris au XVe siècle*, édit. Le Roux de Lincy, p. 85.

2. Martin Le Franc, dans le *Champion des dames*, fait allusion à cette catégorie d'amoureux :

Vous soliez robes porter
Jusques a la jambe demye,
Ores les faictes escourter
Sur les genoulx, ne faictes mye ?
En tant que, se le vent fremye,
On pœut veoir vos petis draps...

On voit que cette mode commençait ou plutôt recommençait à fleurir vers 1441.

qui portent un cœur « emprès la chemise » et « bote faulve », qui se ceignent d'une corde et couchent entre deux gouttières, qui « baillent l'eaue des benoistiers », qui « mangent le crucefix », etc. La plupart des locutions singulières et curieuses de l'*Amant rendu cordelier*, auxquelles M. de Montaiglon trouvait tant de saveur, se retrouvent dans le *Testament de l'amant trespassé de deuil*.

Ce curieux poème se termine par un *Inventaire des biens demourez du decèz de l'amant trespassé de deuil* [1]. L'idée est assez amusante, mais développée outre mesure. Le commissaire-priseur, Pitié, passe en revue tous les biens laissés par le défunt et parcourt toute la maison depuis la cave où l'on découvre deux tonneaux vides, quatre « pompons » et une rave, six fromages, six muids de « vin de plat », deux de verjus et un de vinaigre rosat, jusqu'à la « chambre verte de plaisance » où se trouvent les meubles, les vêtements, les instruments de musique et les livres. Voici en quoi consistait la bibliothèque de l'Amant trépassé de deuil :

Item sur un faitiz pulpitre
Estoit tendue sa librarie,
Dont la couverture et le tiltre
Estoit fait d'or sans moquerie.

La fut trouvé ung cartulat
En françois rond sans quelque gloze,
Le livre *Lancelot du Lac*
Et ung vielz *Rommant de la Rose*.

Ung caier noté de leçons
De basses dances nouveletes,
Et ung autre plein de chançons
De pastoureaux et bergeretes.

Le *Livre des joies et doulours*
Du jeune amoureux sans soucy,
La Belle dame sans mercy
Et aussi l'*Ospital d'Amours*.

Passe temps Michault y estoit,
L'Amoureux rendu cordelier,
Et d'autres livres ung millier
Ou le defunct si s'esbatoit.

1. Keller, *Romvart*, p. 180-182, a publié le début de cet *Inventaire*.

Je ne sais quel est le *Livre des joies et doulours du jeune amoureux sans soucy*. Les autres poèmes sont pour le moins antérieurs à 1441 : la *Belle dame sans merci* date de 1424 ; en 1440, Pierre Châtelain composait un *Contre passe-temps Michault* ; en 1441, Martin Le Franc citait l'*Hôpital d'amours*. Il est probable, sinon certain, que l'*Amant rendu cordelier* date de la même époque.

Arthur PIAGET.

(*A suivre.*)

FRAGMENTS DE MANUSCRITS FRANÇAIS

I. — FRAGMENT DE *GARIN LE LORRAIN*

J'ai trouvé dans les papiers de Gaston Paris un feuillet provenant d'un manuscrit dépecé des *Lorrains*. L'écriture est de la fin du XIIIe siècle. Il y a quarante vers à la colonne, soit en tout cent soixante vers. J'ignore absolument d'où vient ce feuillet : tout ce que je sais c'est qu'il a servi de couverture à un registre de baptêmes, comme l'indique une note du XVIIe siècle écrite sur la marge, mais dans quelle paroisse, je ne saurais dire. Cela n'a du reste aucune importance. Je le déposerai à la Bibliothèque nationale où on le fera entrer dans quelque recueil de mélanges. En attendant, je crois utile de le publier, et même d'en donner un fac-similé partiel (le haut du recto). Peut-être existe-t-il quelque part d'autres morceaux du même livre : le fac-similé facilitera l'identification.

Ces cent soixante vers correspondent aux vers 3221-3373 de *La Mort de Garin* d'Edélestand Du Méril (Paris, 1846, pp. 151-8). Je suis à peu près sûr qu'il ne s'y rencontre aucune leçon de quelque valeur qui ne se trouve déjà dans tel ou tel des nombreux mss. qu'on possède de *Garin* — ce qui ne se peut vérifier avec l'édition de Du Méril, où le texte est constitué de la façon la plus arbitraire et où les variantes ne sont pas publiées, mais ce que j'aurais pu établir sans peine à l'aide des ressources de nos bibliothèques de Paris. Je n'ai pas jugé à propos, toutefois, de relever en note les variantes des manuscrits, comme je l'ai fait autrefois à propos d'autres fragments sur lesquels j'ai eu à faire des rapports au Comité des travaux historiques. Actuellement les études sur *Garin* sont beaucoup plus avancées que jadis. M. Stengel publiera prochainement une édition de ce vaste et intéressant poème, et il indiquera sans peine, et avec

plus de précision que ce que je pourrais faire, la famille à laquelle appartient le fragment dont je vais donner la transcription.

Ce fragment ne présente pas de caractères linguistiques bien marqués : c'est le français commun du centre de la France. Quelques détails cependant peuvent être relevés ; l'*s* tombe très souvent avant une consonne : *poteïs* 1, *futes* 7, 151 [1] ; l'*l* finale se vocalise, même devenue une voyelle dans *chevau*, 21, 46-7, 72, 160 ; le groupe *qu* se réduit régulièrement à *q* (ainsi *qi* 5, 31, *qe* 25, 35, 41, *qant* 102, *qel* 19, *adonqes* 59, etc.), fait de pure graphie dont on a d'assez nombreux exemples dans des manuscrits exécutés dans la France centrale [2]. Remarquons encore que *rompi* 44, *ronpi* 79, *rompent* 80, sont écrits en toutes lettres : de même *con* 6, 57, *com* 85. Aux vers 88 et 136 il y a clairement *fuiz* [3] ; ailleurs il est difficile de se décider entre *fiuz* et *fuiz*.

Del linage est Fromont le poteïs ;
Sor une roche durement l'abati ;
Le cou desnoe, si est brisiez par mi ;
Li cors s'estent et l'ame s'en parti.
B. chevauche, qi mort trova son fil ;
Il le regrete con ja porrez oïr :
« Tant mare i futes ! franc chevalier gentil ;
« Or puis je dire malement sui bailli :
« Abatu m'ont mon chastel de Nesil,
« Et je vos voi a la terre gesir.
« Certes, ma vie pris je ore petit,
« Ne moi ne chaut qel part doie ganchir. »
Enz enz (*sic*) l'estor par mautalent se mist
Et fiert Beraut qi fu nez de Poissi :

1. Cf. pour la date de ce phénomène *Raoul de Cambrai*, p. lxxxviij ; *Romania*, XV, 616, XVIII, 572, XIX, 459. Le phénomène est constant dans l'ancien glossaire hébreu-français publié par M. Neubauer, *Roman. Stud.*, I.

2. Ce fait est très fréquent dans les manuscrits français exécutés en Italie. J'ai eu tort de dire qu'il était rare en France (*Raoul de Cambrai*, p. lxxxiij). Il est habituel dans les fragments de *Girart de Vienne* publiés plus loin.

3. On sait que cette notation est ordinaire dans les textes français écrits en Angleterre, mais il y en a bien des exemples dans des manuscrits proprement français.

Senglant en ot la poitrine et le piz ;
De Godefroi en a la teste pris.
Qi donc veïst Bernart au brant ferir !
A haute voiz a escrié : « Nesil ! »
Dist l'un a l'autre : « Qel chevalier a ci ! »
Devant lui garde, s'a .j. espié choisi ;
De son chevau s'abessa, si le prist
Et vet ferir de Mont d'Ausois Terri ;
Icil fu oncles au Lohorenc Garin.
L'auberc li trenche sor le peliçon gris
Si qe la panc del cuer li ront par mi.
Il chiet a terre et crie : « Diex, merci ! »
Garin le voit, a poi n'enrage vis :
Le destrier broche des esperons d'or fin,
Brandist la hante de l'espié poitevin ;
Dont li remenbre de Huon le meschin,
Le riche conte qi tenoit Cambresin
Qe dant Bernart par traïson ocist :
« Sainte Marie ! » ce dit li dus Ga.,
« Ja voi je ci mon mortel anemi,
« Le plus felon qe deables feïst,
« Qi devant moi m'a ci mon oncle ocis ;
« En traïson vers Huon entreprist.
« Se einsi me eschape je me prise petit :
« Ou je morré ou li covient morir ;
« Or me comant au roi de paradis.
« Ahi ! Rigaut, biax niés, qe n'es or ci ? » (*b*)
De son fin cuer ala Bernart ferir :
Toute sa force par bon corage i mist ;
L'escu li trenche, le haubert li rompi ;
Parmi les flans li a son espié mis,
Del bon chevau a terre l'abati ;
Entre les piez de son chevau le mist ;
Par deseur lui en passerent bien .M.
S'il ot engoisse, li covient a sofrir.
Moines l'en portent ; sor .j. escu l'ont mis,
Jusqe a Saint Vane en l'encloistre l'ont mis
Dont il fu moine, mès li gloz s'en issi.
Li moine doute[nt] q'il en doie morir ;
Moine l'ont fet, les dras li font vestir ;
Après entendent le vassal a guerir.
Or redevons a l'estor revenir :
Dex ! con le fet li alemant Orris !

D el mungé est. fromõt le pres
S ozune roche durem̃t lavm
L e con det noe fiest vuliez p mi
l rozl lesfrent z lame sen parti
.V. chenuche ep mort trova sõ fil
J lle regrete con rapnez ou
T ant mare fiutel fiame chi genul
O zpul re dne mallem̃t sin vuilh
A tarn mont mon chastel de nesil
Z ie nos noi ala terre gesir
S erref nu ne pul re ore perir
S emon ne chnur qel p̃t dne gaschur
e nzenz lesfon p mauellent se mist
Z fiert verum qi fu nez de ponsi
S onglant enot la ponr me z lepiz
D egodefroi ena la teste puz
Q dnc nelst ỏnart au vne ferir
A hute uoz aclerie nesil
D ist iun a lautre qel chi aci
d eumt luu grande bl·i·espie chuli
D e son chenau la teste sile purst.
T uer ferir de mont dnlors ẽri
A hi· Rigaut bax mel qenel ce ci
D e lon fin cuer ala ỏnart ferir
T oute sa force p bon ocrage imist
L e cu h trenche le hauberc li rompi
p mi lel flanc li a sone espie mis
p el von cheual a terre la lanci
e ntre les piez de lon cheual le mist
p de leur lui en pullerent vien·xx·
S i lot engoisse li cor li cuent a sofrir
ay omei len prier sor·i·escu lont mis
J ul qe a lant nane en lendoustre lõt mis
d ont il fu moine mel lugior sen issi
l i moine donte qil en doie morir
ay ome tout fer lef drac li font uestir
a p̃l entendent le nisiul aguerir
ø z reveuons a lestor retenir
D ex con le fer li alemant cerus
D e l genz·fio·nol a la terre mis
a dnqel p̃nt h aguez·fiod·
T ant dnrem̃t qe nen ne p̃t sofrir
D e roste hu·Guill demonchm
l auelliez tant ront espie fiedi

Des genz Fro. nos a a terre mis.
Adonqes point li aguèz Frod'
Tant durement qe rien ne pot sofrir ;
Dejoste lui Guill. de Monclin.
La veïssiez tant roit espié forbi,
Tant blanc hauberc derompre et departir,
Tante baniere contre terre flatir
Et tant vassal a angoisse morir !
Sor le conroi li [1] Borgoinz Auberi
Les ont arriere contre terre flati.
Lohorenc poignent qi furent plus de .M.
Et Borguegnon qi sont chevalier fin ;
Sor les conroiz les ont arriere mis.
Adonqes point l'evesque Lancelin ;
Bien fu armez et sor .j. chevau sist :
Poinçon de Mez nos a par terre mis
De la mesniée Girbert le fiuz Ga.
Girbert le voit, a poi n'enrage vis :
« Par Dieu ! fox clers, ne la porrez guerir. »
Grant cop li done sor l'escu qe il tint,
Desoz la boucle li fet fendre et croissir.
Fort fu l'auberc, qe maille n'en ronpi ;
Li estrier rompent, ne se porent tenir,
Si qe l'escu li fet el cors flatir ; (*c*)
Del bon destrier a terre l'abati.
Gerin li preuz nos abat Frod',
Et Hernaudin vet ferir Baud',
Nez fu d'Amiens, si com la chançon dit ;
Mort le trebuche del cheval o il sist.
A la rescousse l'evesqe Lancelin
Et a son fuiz l'orgueiliox Frod'
Il [2] est venuz Fro. le viel antis.
La veïssiez cez chevaliers venir ;
Et Fro. point qi malement le fist :
Girart del Liege nos a le jor ocis.
Li quens Guill., l'orgueillox de Monclin,
Rala joster a l'alemant Orri ;
N'ot point d'escu, a descovert l'a pris.
Chaut fu le fer ; ne pot l'acier soufrir :
Tout li detrenche et l'eschine et le piz.
Dex ! qel douleur de chevalier de pris,

1. Corr. *le*. — 2. Corr. *I*.

Et qel damage au Lohorenc Ga. !
Ci a perdu .ij. de ses bons amis
Qi li aiderent sa guerre a meintenir.
Qant la novele est venue a Ga.,
Engoisse ot grant ; il ne se pot tenir :
.iij. foiz se pasme sor le destrier de pris.
Qant l'en redresce H. qi Moçon tint ;
Il li escrie : « Franc duc, qe fes tu ci ?
« A l'estor est l'enfant Girbert ton fiz
« Et ti ne[ve]u Hernaudet et Gerin. »
Mout se desroie Guill. de Monclin :
Il a monté l'evesqe Lancelin
Et son neveu l'orgueillox Frod'.
Auberi broche ; vet ferir Rocelin ;
Parmi le cors li met l'espié bruni.
De la seror Fro. estoit icil ;
Mort le trebuche del bon destrier de pris.
Thomas de Fere lor a ocis Garin.

Granz fu la noise et li criz est levé ;
Tomas de Fere a Ga. mort gité.
Girart li preuz au corage aduré
A Clarenbaut de Vanduel encontré :
Grant coup li done del brant d'acier letré, (*d*)
Qe le braz destre li a par mi coupé.
Fuiant s'en torne qant il fu eschapé.
Parmi les portes entrerent li navré
Dont meint boël ot hors de cors gité.
Bien i parut qe Garin fu iré ;
Si anemi nel truevent pas privé,
Meint en ocist et meint en a navré.
L'enfant Girbert ne fu mie emprunté
Il ne Gerin ne Hernaut le sené,
Meint blanc hauberc i ot le jor fausé
Et meint vert hiaume fret et esqartelé.
Li un fiert l'autre par bone volenté ;
De meint prodome fu le jor esgardé.
Cil qes conoist les a l'autre mostré ;
Cilz furent fuiz au prodome honoré
Au quens Be. q'el bois fu mort gité,
Dont tex damages et tex criz est levez
Jamés nul jor ne sera recouvrez.
Granz fu li chaples et la mortalitez ;

Li Alemant sont dolent et iré
De lor seignor qe il ont mort trové
Mort et senglant, gisant en mi le pré.
Girart del Liege a le Borgoinz trové,
Sor son cousin est Auberi pasmé.
« Las ! » dist li dus, « come avons mal erré ! »
Ce comença par grant maleürté
Dont meint prodome sont mort et afolé
Et meint chastel abatu et robé.

Dus Auberis regrete son cousin :
« Tant mar i futes, franc chevalier gentil !
« Qi vos a mort il n'est pas mes amis. »
Senglant li bese et la bouche et le vis.
Uns escuiers (*sic*) apele, si li dist :
« Prenz tost cez morz que tu voiz ci gesir,
« A une part les porte, biax amis.
« Et vet a l'autre qi a a non Orris.
« Tout coste a coste les me metez gesir
« Tant qe l'estor soit senpres departiz. »
Il est montez sor .j. chevau de pris.

II. — FRAGMENTS DE *GIRBERT DE METZ*

1. — Fragment de Troyes.

Les vers de *Girbert de Metz* dont on trouvera le texte ci-après semblent avoir échappé à l'attention de tous ceux qui se sont occupés de ce poème [1]. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir été

1. Ceci n'est plus exact. La présente notice était imprimée lorsque M. Stengel m'a fait savoir qu'il avait identifié ces vers dès 1881, dans le *Literaturblatt f. germ. u. rom. Philologie*, col. 421 ; que, de plus ils avaient été publiés en 1886, par M. Heuser, en appendice à un mémoire de M. K. Krüger sur un ms. des *Lorrains* (*Ausg. u. Abhandl. aus d. Gebiete d. Romanischen Philologie*, n° LXII, p. 88). M. Heuser s'est assez bien tiré des difficultés de lecture que présentaient les deux colonnes du recto (*AB*) ; c'est par un hasard quelconque qu'il a oublié les trois premiers vers de la col. *C*. Je laisse subsister ma notice, d'abord parce qu'elle est plus complète que celle dont je dois l'indication à M. Stengel, ensuite parce qu'elle me fournit un utile élément de comparaison avec le fragment de Brasenose (Oxford) dont il va être question.

signalés à mainte reprise, mais il est vrai qu'ils l'ont été sous une dénomination inexacte. Ces vers sont écrits sur un feuillet mutilé (il n'en reste que la partie supérieure) qui est fixé, comme une garde à la fin d'un bréviaire de Cîteaux (xve siècle), conservé à la Bibliothèque de Troyes sous le n° 2057. Le catalogue imprimé en 1855 (*Catal. général*, in-4°, p. 837) les mentionne comme suit :

Sur les gardes, qui sont en parchemin se trouvent quelques fragments d'un roman de Girart de Roussillon :

G'irai sor eus por lor terres saisir;
[Ne] les garra trestot ors que Dex fist
Que je nes face de male mort morir,
Dist Girars, Sire, il lor sera ben dit :
Nel laisseroie por tot l'or que Dex fist.

La transcription n'est pas très exacte, comme on le verra tout à l'heure. Averti par la notice du catalogue, Mignard, de Dijon, qui devait publier, en 1858, le *Girart de Roussillon* du XIVe siècle, envoya une notice sur ce fragment au Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France (qui est devenu depuis le Comité des travaux historiques). Sa communication est mentionnée à la séance du 11 février 1856 [1]. Elle fut renvoyée à l'examen de Fr. Guessard, mon ancien maître. Il n'était pas facile, à cette époque, d'identifier un court fragment de chanson de geste; Guessard admit sans vérification qu'il s'agissait en effet d'un fragment de *Girart de Roussillon*, mais il ne crut pas devoir proposer l'insertion au Bulletin du Comité de la note de Mignard, faisant remarquer que le fait signalé était déjà consigné dans le catalogue imprimé [2].

En 1856, Fr. Michel, dans son édition de *Girart de Roussillon* (Bibliothèque elzévirienne), signale le même fragment, en ces termes (p. xiij, note) :

Enfin, nous venons d'apprendre de M. Mignard ... qu'il a trouvé à la Bibliothèque publique de la ville de Troyes des fragments d'un poème français relatif à ce héros (Girart de Roussillon), employés comme gardes

1. *Bulletin du Comité*, t. III (1855-1856), Paris, Impr. impériale, 1857, p. 162.
2. *Bulletin* précité, p. 211.

dans un bréviaire du XVe siècle. Ce dernier volume étant de format in-32, pour y ramener celui du roman, qui paraît avoir été in-4°, on a écourté le parchemin d'une telle manière qu'il n'est guère possible d'y lire autre chose que ces vers :

Par la main dextre le dit Girart la tint.
.....
Ainsi dois[1] rois son royaume tenir.

Fr. Michel était mal renseigné. Il n'avait pas eu l'idée de recourir au catalogue imprimé, et Mignard ne lui avait pas communiqué tout ce qu'il avait lu du fragment. Ce dernier réservait ce qu'il avait pu en déchiffrer pour la préface de son édition du poème du XIVe siècle, où il publia, peu correctement, seize vers pris en deux endroits du feuillet de garde [2], disant que « rajuster les vers était presque aussi difficile que de réunir les feuilles éparses de la sibylle ».

Ce qui paraissait si difficile à Mignard est maintenant devenu facile, depuis que M. Stengel a publié, en 1874, la partie de la chanson de Girbert de Metz à laquelle appartiennent nos fragments [3]. Deux ou trois ans après cette publication, me trouvant pour quelques jours à Troyes, je copiai les vers du fragment de feuillet relié à la fin du ms. 2057. Je ne me suis pas pressé, comme on le voit, de les publier. Si je les publie aujourd'hui, ce n'est pas que je leur attribue beaucoup d'importance, c'est parce que j'avais dans mes papiers quelques extraits d'un autre fragment de *Girbert* qui forme la garde d'un livre appartenant au Collège de Brasenose, à Oxford, et il se trouve que ce nouveau fragment coïncide partiellement avec de celui Troyes. Il m'a paru utile, en vue d'une édition que M. Stengel nous donnera un jour, de faire connaître ces deux débris de

---

1. Faute d'impression pour *doit*. Mais je ne trouve pas ce vers dans nos fragments. Ce qui est surprenant c'est qu'il se trouve réellement — mais plus loin — dans *Girbert* ; voir ci-après le fragment d'Oxford, v. 44. Y avait-il jadis un autre fragment du même poème dans le ms. de Troyes ? Ou est-ce le dernier vers qui a été mal lu ?

2. *Le roman en vers de très excellent, puissant et noble homme Girart de Rossillon*. Paris et Dijon, 1858. P. XIV, note.

3. *Romanische Studien*, I, 441 et suiv.

manuscrits dépecés dont il existe peut-être ailleurs d'autres morceaux.

Le fragment de Girbert, dont je vais transcrire le texte, est la partie supérieure d'un feuillet à deux colonnes par pages, et réglé à 38 vers par colonne. Toute la partie inférieure du feuillet (un peu plus de la moitié) manque. Il ne reste plus de chaque colonne que seize vers. De plus, la marge intérieure a été rognée, de sorte qu'il manque quelques lettres, faciles à restituer, au commencement de plusieurs des vers de la première colonne. Je désigne, dans la transcription qui suit, les quatre colonnes (ou plutôt fragments de colonnes), par les lettres *A B C D*. L'écriture appartient à la fin du XIIIe siècle. Le texte se rapproche sensiblement de celui des manuscrits Bibl. nat. fr. 1582 et 19161, que M. Stengel désigne par les lettres *F G*. J'indiquerai en note, les ressemblances les plus caractéristiques. Je restitue en italiques les lettres qui manquent par suite de la mutilation du feuillet.

Je donne le fac-similé de la première colonne du verso (*C*). Le cliché est fort mal venu, ce qui était du reste à prévoir, étant donné l'état de l'original qui est très recroquevillé et ne pouvait être convenablement étendu parce que le recto est recouvert d'une feuille de papier végétal qui n'a pas été appliquée avec tout le soin désirable. Si imparfait que soit ce fac-similé, il suffira cependant à faire un utile rapprochement si on vient à retrouver quelque autre fragment du même manuscrit.

A (*Rom. Stud.*, I, 494)

« Ne doutïe[n]s nul home qui fust vis.
« *L*as ! moi dolant ! or somes departi. »
*T*ot maintenant l'ont fet ensevelir,
*E*n .j. biere ens el mostier gesir.
Clers et prevoires i ot..... [1];
N'i ot celui son sautier ne tenist,
*E*t prient Deu qui [2] de lui ait merci.
*A l'ende*main, ains que passast *midi*,

1. La fin du vers, d'après les leçons données par M. Stengel, serait *xl* (ou *lx*), *enqui* (ou *iqui*) ou *quarante sis*.

2. L'abréviation donne *qui* et non *que*.

L'ont enterré au mostier S. Sevrin.
*A*inz qu'il venissent ariere au Plaiseïs,
*L*or a Ri. .iij. chevaliers ocis,
Cosins germai[n]s Fro. le posteïs :
L'uns fu de Troies et l'autres de Paris
Et l'autres fu dou chastel de Crespi.
Molt fu dolans Ri. et esmarris,
Morant regrete com ja porrez oïr.
.....
.....

4 C'est à peu près la leçon d'*FG*. Il y a ensuite un vers de plus dans les autres mss. — 12-13 Ces deux vers qui se trouvent dans *FG*, manquent ailleurs.

B (*Rom. Stud.*, I, 496)

« De toutez pars descroissent nostre ami.
« Las ! » dist G., « que porrai devenir,
« Quant n'ai chastel en icelui païs
« Par cui je puisse grever mez anemis ?
— Si avez, sire », li mèz li respondi.
« Rigaus vos mande et ces peres Hervix
« Qu'il vos rendront cuite le Plaiseïs.
« Bien est garnis et de pain et de vin,
« De char salée por chevaliers servir.
« Des qu'a .vij. ans, ne vos en quier mentir,
« Avrez viande, mal grez en aient il. »
*D*ist la roïne : « C'est chastiax bien garniz. »
— En non Deu, dame, » li dus G. *a dit*,
« Grant pechié fait l'emperere*z* Pepins
« *Q*ue ne me rant Gironville a tenir,
« *Le bon* chastel que mez ancestres tint.
.....
.....

1 = *FG*. — 3 = *F*. — 5 = *FG*. — 13 = *FG*.

C (*Rom. Stud.*, I, 497-8)

« N'en nule terre, si com je l'ai apris. »
Par la main destre li dus G. la tint.
Atant ez vos l'enfant R. ou vint ;
.I. esprevier la roïne tendi ;

Il fu molt biaus, et la dame l'a pris,
Par grant chierté desor son poig l'a mis.
Devant le roi la franche dame vint.
Li rois la voit, a raisson l'en a mis :
« Cis espreviers, ma dame, ou fu il pris?
— Sire », fait ele, « ne vos en quier mentir :
« H. mes niés, mes drus et mes amis,
« Le m'aporta, la soie grans mercis.
« Or le prenés, enpererez gentis ;
« Par grant amor le faites recoillir.
— Mout ditez bien, dame », se dist Pepins ;
« Qui lle refuse ne doit terre tenir.
.....
.....

1 = *FG*; ce vers manque dans les autres mss. — 7 = *FG* — 11 = *FG* 12 = *FG*.

D (*Rom. Stud.*, I, 499-500)

« Mout volentiers, dame », se dist Pepins.
Devant lui garde, si vit Gerart *venir*,
.I. chevalier qui fu nez de Senlis ;
Et dist li rois : « Venez avant, amis.
« Vos en irez a Bordeles la cit ;
« Dites Fro. de Lens, le posteïs,
« Que jel semon de droit en mon païs,
« Viegne a Paris ou a Loon *la cit*.
« C'il le refuse et il n'i voelt venir
« Desfiez le maintenant de par mi,
« Et si li ditez, tot voiant cez amis,
« G'irai sor eus por lor terres saissir ;
« Ne lez garra trestot l'ors que Dex fist
« Que je nes face de male mort morir. »
« Dist Girars : « Sire, il lor sera bien dit ;
« Nel laisseroie por tot l'or que Dex fist.
.....
.....

7 = *FG* — 12 = *FG* — 14 = *FG* — 15 = *FG*.

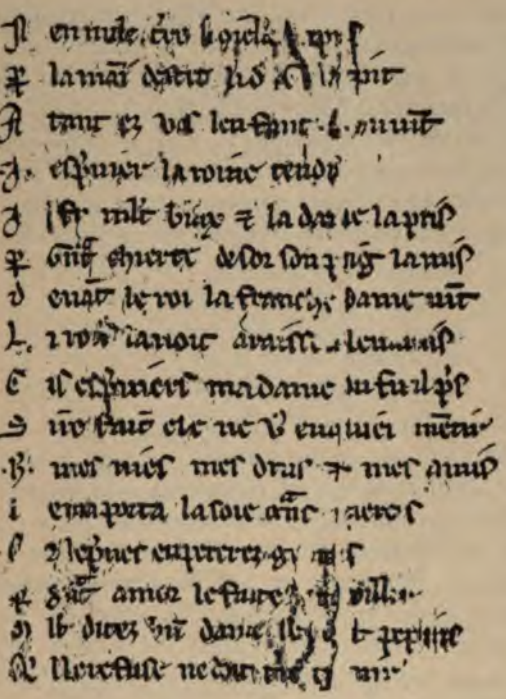

2. — Fragment de Brasenose College, Oxford

Ce fragment fait partie de la reliure d'un volume qui contient les commentaires de Caietanus de Thienis sur la Physique d'Aristote :

Recollectio Caietani super octo libros Physicorum cum annotationibus textuum..... impensa nobilis viri Domini Octaviani Scoti ciuis Modoetensis per Bonetum Locatellum Bergomensem decimo kal. Januarias 1493 [1].

C'est un fragment de feuillet double, à deux colonnes par page, qui est collé dans la reliure, de façon qu'on ne peut lire

1. Je trouve dans le *Repertorium* de Hain, t. IV, une édition de cet ouvrage par Boneto Locatello, en 1496 (Hain, nº 15498, cf. Copinger), mais je ne trouve pas celle de 1493.

qu'une des faces. La seule colonne entière a 44 lignes; elle a 29 centimètres de hauteur; la largeur ne peut être déterminée, la seconde colonne étant justement rognée dans le sens de la longueur. Voici ce qui reste :

1° Des fins de vers appartenant à la seconde colonne d'un feuillet, et correspondant aux vers publiés dans les *Romanische Studien*, I, 480. Je complète approximativement les vers d'après cette édition ; j'imprime en italiques les parties enlevées :

*Relen*qui a Fro. lo poestis.
Or vos lerrai de Gyb' ester ci ;
Quant leus en iert bien savron revenir,
*Et ch*anterons de Fro. le flori
*Et de Gui*ll. le parent Fromondin.
A Fro. vint .j. mes, si li a dit.

2° Un feuillet, très rogné à droite, formant la seconde partie du même feuillet double et contenant une première colonne entière; de la seconde colonne il ne reste, pour chaque vers, qu'une ou deux lettres. Je transcris ici la colonne entière, qui correspond aux pages 497 et 498 de l'édition précitée. Si on fait, d'après l'édition, le compte des vers, on trouve qu'il manque entre les deux morceaux un feuillet double (huit colonnes, à 44 vers par colonne = 352 vers). J'ai comparé ce texte avec les variantes données par M. Stengel. Il résulte de cette comparaison, comme on le verra par les notes, que notre fragment s'accorde surtout avec les mss. B. N. fr. 1582 (*F* de M. Stengel) et 19161 (*G*), tout comme le fragment de Troyes.

Bien fu vestue d'un peliçon hermin,
Et par desus d'un paile alexandrin
A bendes d'or, mout noblement li sist;
Fresche et vermeille, blanche com flor de lis;
Sor ses espaules li gesoient si crin
Trecié a bende, si com moi est a vis.
Il n'ot si gente en .lx. païs,
De nule terre, si comme je ai apris.
Par le poing dextre li dus Gyb. la tint.

---

1 Vers qui ne se trouve que dans *FG*. — 7 Ce vers aussi ne se trouve que dans *FG*. — 8 A partir d'ici, jusqu'au v. 23, comp. le fragment de Troyes (col. *C*).

Atant es vos l'enffant Herna ou vint ;
.I. espervier la reïne tendi ;
Il fu mout beals, la roïne le prist,
Par grant chierté desor son poing le mist.
Devant le rei la franche dame vint.
Li rois le voit, cortoisement li dist :
« Cist esperviers, dame, ou fu il pris ?
— Sire », fet ele, « ne vos en quier mentir ;
« Hernaut mes niés, mes druz et mes amis,
« Le m'aporta, la soe grant merci.
« Or le pernez, emperere gentil ;
« Par grant amor le fetes recoillir.
— Mout dites bien, dame, » ce dist Pepins ;
« Qui le refuse ne doit terre tenir.
— Sire », fet ele, « por Dieu entendés mi.
« Mout me merveil, mout est mes cuers mari
« Del viel Fro. qui ne vos vient servir.
« Si m'aït Diex, jel tien en grant despit.
« Vez ci Gybert et Herna et Ger.
« Qui tolt la terre que il doivent tenir.
« Quer li mandez qu'il vos vienge servir,
« Ou soit a Chartres ou s'il velt a Paris,
« Ou a Bealvèz ou a Loon la cit.
« Face vos droit de Begon qu'est ocis
« Et de Gar. qu'el mostier fu mordriz,
« Devant l'autel, al pié del crucefiz,
« Et si vos rende le porc qu'el bois fu pris.
« Si fetes droit et Herna et Ger.
« Lui et Gyb. li fiz al duc Gar.
« S'il le refuse, qu'il nel (*sic*) voille venir,
« Va desor els, emperere gentil,
« Gastez lor terres, metez tot a declin ;
« Ne lor lessiez borc ne chastel tenir,
« Ainz s'en iront comme ribaut chaitif
« Ensi doit rois son reaume tenir ».

On pourrait sans doute obtenir que le feuillet soit décollé, afin de lire ce qui est écrit au verso.

---

10 *Hernaut* dans *FG*; ailleurs *Gibert*. — 14 = *FG* — 19 = *FG* ; les autres mss. ont *Le me dona*. — 21 = *FG*. Ce vers est omis par plusieurs mss. — 25-8 = *FG*. — 29 Lire *Cui t.* — 32-5 = *FG* — 37 Ici seulement *FG* ont une leçon différente. — 43 Ce vers manque dans *FG*.

III. — FRAGMENTS DE *GIRART DE VIENNE*

Ces fragments m'ont été obligeamment communiqués en original par M. J. Gauthier, correspondant de l'Institut et archiviste de la Côte-d'Or. Ils ont été détachés de la reliure d'un livre appartenant à la bibliothèque de Vesoul. Ils formeront désormais un nouvel article dans la série des manuscrits, peu nombreux, de cette bibliothèque.

Ce sont deux feuillets doubles de parchemin, formant par conséquent huit pages. Le format est petit : les pages les plus entières ont 18 centimètres de hauteur sur 13 de largeur [1]. Certaines marges sont rognées et le coin d'un des feuillets a été emporté par une déchirure, mais il n'en résulte pas beaucoup de dommage pour le texte [2]. Les deux premières pages du premier feuillet ont perdu chacune leur dernier vers. Les pages sont à une colonne; l'écriture, assez grosse, peut être rapportée à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Je ne crois pas que ces deux feuillets doubles soient d'un grand secours pour la constitution du texte; cependant il importe, en vue d'une édition nouvelle, et bien désirable, qu'ils soient signalés et que la famille à laquelle ils appartiennent soit déterminée.

On connaît cinq mss. de *Girart de Vienne* :

Londres, Musée brit.,		Old roy.	20. B. XIX
—	—	—	20. D. XI.
—	—	Harl.	1321.
Paris, Bibl. nat.,	fr.	1374 [3].	
—	—	—	1448.

1. L'indication de la hauteur et de la largeur ne fournit pas toujours un indice descriptif bien utile, parce que les feuillets peuvent être plus ou moins rognés dans les deux sens, ce qui est ici le cas. Aussi certains bibliographes préfèrent-ils avec raison donner les mesures de ce qu'on appelle en typographie la justification. Quand il s'agit de manuscrits la justification ne peut être donnée dans le sens de la longueur que pour les textes en prose, toujours écrits à lignes pleines. On peut la donner aussi pour les textes en vers où la dernière lettre du vers est détachée et alignée, ce qui n'est pas le cas ici. Mais on peut toujours donner la hauteur, du premier au dernier vers. La hauteur est ici de 162 millimètres.

2. Je restitue en italiques les lettres et mots qui ont disparu par suite de ces accidents.

3. Ce manuscrit a été cité par N. Chorier dans son livre sur les antiquités

D'après une dissertation publiée à Halle [1], les rapports de ces mss. entre eux seraient assez compliqués. Il y aurait lieu de diviser le texte en deux parties : une première partie comprendrait les laisses I à XXXIX, une seconde le reste du poème (laisses XL à CXXXVII). Pour la première partie les mss. se répartiraient en deux groupes : 1° Musée brit. Roy. 20. B. XIX, Bibl. nat. fr. 1448; 2° Harl. 1321, Roy. 20. D. XI, Bibl. nat. fr. 1374. Pour la seconde partie nous aurions aussi une division en deux groupes : 1° les deux mss. de la Bibl. nat.; 2° les trois mss. du Musée britannique. Ce classement, opéré d'après une méthode fort défectueuse, est assez difficile à vérifier, les tirades n'étant numérotées dans aucune des deux éditions, l'une complète, l'autre partielle, de *Girart de Vienne*.

L'édition complète est celle de Tarbé (Reims 1850), faite d'après le ms. B. N. fr. 1448. Elle est aussi mauvaise qu'une édition peut l'être. L'édition partielle est celle d'Immanuel

---

de Vienne (*Les Recherches du sieur Chorier sur les antiquités de la ville de Vienne*, Lyon et Vienne, 1658, in-12). Parlant des fortifications de cette ville, Chorier s'exprime ainsi (pp. 425-6) :

« Ce n'est pas une merveille que Charles le Chauve ne l'ait emportée sur Girard de Rossillon qu'après un long siège et par composition seulement. Aussi l'autheur du Roman de ce prince, composé il y a plus de cinq cents ans, en parle toujours comme d'une ville aussi forte qu'illustre. Les curieux auront sans doute quelque satisfaction de voir la preuve de cette vérité en quelques-uns des passages de cet ancien poète, puisque j'en ay eu moy-mesme à les recueillir. »

Puis il cite trente-six vers que l'on retrouvera sans variantes (Chorier a commis des fautes de lecture assez nombreuses) dans le ms. 1374, aux ff. 93 *b*, 100 *b*, 100 *c*, 101, 102 *c*, 110 *b*. Ces mêmes vers, où la ville de Vienne est mentionnée, sont, dans le ms., soulignés ou du moins mis en relief par des traits de plume, probablement par Chorier lui-même. Le ms. 1374 a fait partie de la bibliothèque de Colbert, mais il n'y avait pas encore pris place au temps où Chorier écrivait. Nous savons qu'il fut acquis par Colbert en 1674 avec vingt manuscrits, au nombre desquels se trouvait le manuscrit original de l'ouvrage d'Aymar du Rivail sur le Dauphiné (Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, I, 451). Cette coïncidence est intéressante ; il en résulte avec grande probabilité que la collection de 21 mss. acquise en bloc par Colbert avait été formée en Dauphiné. Mais par qui ? Le volume de la collection Baluze auquel renvoie M. Delisle donne bien le détail des mss. achetés, mais ne nomme pas le vendeur.

1. *Das Verhältnis der Handschriften des* Girart de Vienne. *Inaugural Dissertation ..... von* Heinrich Schuld. Halle [1889]. In-8°, 103 pages.

Bekker, en tête de son édition du *Ferabras* provençal (Berlin 1829), pp. XII-LIII. Elle reproduit le texte du ms. fr. 1448, d'après une copie d'Uhland. Il y a quelques fautes, mais elle est toutefois infiniment plus exacte que celle de Tarbé. Malheureusement elle ne commence qu'au fol. 16 du ms., omettant le contenu des 15 premiers feuillets. En tout elle contient les 4060 derniers vers du poème. Les fragments ci-après publiés diffèrent plus ou moins des deux mss. de Paris, mais les différences ne sont jamais bien considérables. Quant aux mss. de Londres, je ne les ai pas à ma portée au moment où j'écris ces lignes.

Le feuillet double qui forme nos feuillets simples 1 et 2 n'était pas au centre d'un cahier; il y a, d'après l'édition de Tarbé, entre les deux parties, une lacune de 194 vers. Ce chiffre me rend perplexe. Car, les pages étant réglées à 30 vers, un double feuillet doit contenir 120 vers, ce qui est trop peu, mais deux feuillets doubles en contiendraient 240, ce qui est trop.

Nous n'avons pas la même difficulté avec le second feuillet double : celui-là occupait le centre d'un cahier, et par conséquent les 120 vers dont il se compose se suivent sans lacune.

On jugera de l'écriture de ces fragments par le fac-similé ci-joint qui reproduit le recto du quatrième feuillet.

Je donne, pour le premier feuillet, les variantes des deux mss. de Paris, désignant le ms. 1374 par *A*, le ms 1448 par *B*. On verra que ces deux copies ne diffèrent guère. Çà et là notre fragment a un vers ou deux de plus (vv. 18, 23, 34-5). Cet échantillon de la leçon des deux mss. de Paris suffit, la présente publication n'ayant pas d'autre objet que de fournir un élément nouveau à un futur éditeur, à qui incombera le soin de relever les variantes de toutes les copies.

FEUILLET 1 (ÉD. TARBÉ, p. 67).

« Par cel apostre q'en qiert en Noiron pié,
« Se l'avions ocis et afolé,
« D'Aymeriet ferons roi coroné.
— Freres », dit Miles, « or avez mal parlé :
« Dex si conmende, le roi de moieté
« Qe l'en ne die orgeil ne foleté.
« Pruedom est K., ce savon de verté :

5 moieté, *corr.* majeté *qui se trouve plus loin.*

« N'a meillor roi en la c[r]estienté.
« S'il estoit mort, par la foi qe doi Dé,
« Molt remendroit France en grant orfenté.
« Qi de Borgogne l'avroit deserité,
« Moi est a vis assez l'avroit grevé.
« D'aler en France senbleroit foleté
« Car trop est la gent fiere. »

Au matinet, quant l'aube est esclarie,
Hors de Viane, la fort cité garnie,
Issi armée la grant chevalerie
Bien sont xx. m. en sele conpagnie.
Entre le bois et la roche naïe.
De Masconois ont la proie acoillie
Et la cité ont a force sesie;
Mout trevent ens avoir et menantie,
Tirez et poiles et soie d'Aumarie;
Or et arjent et destriers de Surie
En font mener la riche baronie
Droit a Viane, la fort cité garnie.
.I. mès s'en torne qi ne s'atarja mie :
A Km. a la barbe florie
Ve[t] conter les noveles.

Part s'en li mès corant toz abrivés
Sor .j. cheval qi mout estoit lassé (v°)
Isnelement est du mont devalé,
Jusq'a K'lon ne s'est pas aresté ;
Le roi demande, et il li fu mostré;
Qant il le voit, si s'est haut escrié :
« Sire », fet il, « envers moi entendez :
« Ore est perdue Mascon vostre cité
« De toz aurois (*sic*) n'i a il tant remés
« Dont en preïst .ij. d. moneez. »
Li rois l'entent : a poi n'est forsenez :
« Qui a ce fet? » dit K. li menbrez,
« An non Deu, sire, ja nel vos qier celer :

---

13 *A* seroit ce f. — 14 *A* t. sont — 16 *B* la grant — 18 *Ce vers manque dans les deux mss.* — 23 *Manque ibid.* — 26 *B* c. antive — 30 *Vers coupé que je rétablis d'après A. Il y a dans B* Vait s'en — 31 *A* qui estoit resués, *B* ki estoit tressués — 34-5 *Manquent ibid.* — 38 *AB* avoirs — 39 *A* D. donesiez, *B* D. aüsiez — 40 *AB* l'oï — 42 *A* Per ma foi sire ja nel vos hert celé, *B* Par foi fait il jai ne vos iert celé.

« Li dus Gir. et Ren. li senez,
« Mile de Puille et le grant parenté.
« Entre le Rosne et le Rin qi est lez,
« Nen a Poillois ne Lonbart deffaé
« Q'il n'aient toz et semons et mendez
« Por estre en lor aïe. »

Dist li messajes, ja nel vos celeron :
« Biaus sire rois, entendez ma reson :
« Entre Gir. et son frere Milon
« Ont assenblé a force et a bandon
« Tote lor gent entor et environ,
« Et d'autre part dant H. le frans hon
« De Tolosenz ra assenblé foison
« Qi ont juré par grant aïroison
« Qe ja de vos ne prendont raençon,
« Einz gasteront si France le roion
« Qe n'i prendroiz vaillant .j. esperon.

FEUILLET 2 (ÉD. TARBÉ, p. 74 [1]).

« Je nel leroie por les menbres trenchier. »
Isnelement monta sor .j. destrier ;
Parmi la porte s'en ist tot eslessié, [70]
Einz ne fina s'est venuz au vergier ;
L'oisel apele q'il vit sor le vergier,
Et il s'asiet sor son poing senestrier.
Voit le Rollant, n'ot en li q'aïrier :
A haute voiz li conmence a huchier : [75]
« Es tu messaje ? vallet, ne me noiez.
« Car me rent ore mon oisel q'ai tant chier ;
« Je t'en ferai .xv. lb. poier. »
Dist Olivier : « De folie plediez.
« Je nel rendroie por .c. lb. d'ormier. [80]
« De la parole me senblez userier
« Qui de deniers me volez apoier

---

45 *Manque ibid.* — 46 *A* Il n'est Puillois, *B* Il n'est Lonbars ne Puillois — 47 *A* Que il n'ait — 48 *A* a lor — 51-2 *A* et s. f. a bandon, *omettant la fin du vers 51 et le commencement du suivant* — 53 *A* d'entor et d'anviron — 54 *B* dan Ernalt le baron — 55 *A* De tost lo senble (*les deux dernières lettres exponctuées*) asemblé a f., *B* ait asamblé f. — 56 *A* g. aatison, *B* aitisson — 57 *A* prandront, *B* panront.

Feuillet 2. — 5 *Corr.* s. le ramier.

1. Je donne en marge la concordance avec l'édition partielle de Bekker.

« Cist est or miens ; autre alez prochacier. »
Rollant l'entent, le sanc cuide changier :
Trés parmi l'eve a brochié le destrier ; [85]
De l'autre part est venuz u vergier ;
Par les .ij. resnes vet sesir Olivier,
Cortoisement le prent a aresnier :
« Com as tu non ? garde ne me noier :
— Vassal », fet il, « l'en m'apele Olivier ; [90]
« Nez sui de Jenvres, filz au conte Renier,
« Si est mes oncles dant H. au vis fier ;
« Niés sui Gir· le fort, le bon gerrier
« Qe li rois veut de sa terre chacier.
« Par mout grant folonie (*sic*). » [95]

Qant Oliv. oï parler Rollant,
Il l'aresone bel et cortoisement :
« ....gent ..... parent, (*v°*)
« Et tu, qi es ? ne me celer noiant.
— Amis », fet il, « l'en m'apele Rollant ; [100]
« Niés sui K'lon l'emperere puissant.
« Par cel apostre qe qierent penaant,
« Se Dex ce done par son comandement
« Qe je repasse cele rade eve grant,
« Morz est Gir. et Her. le ferrant : [105]
« Jes ferai pendre et encroer au vent.
« Rent mon oisel ; ne le porte en avant.
« Je ne veil mie que ja garçon s'en vant
« Qe il me toille la monte d'un besant. »
Dit Oliv. : « Or oi plet de noiant. [110]
« Se tu me croiz tu seras mon serjant :
« Se tu me sers de rien a mon talent,
« Einçois .j. an, par le mien esciant,
« Te dorrai je ou vile ou chasement,
« Ou riche borc ou chastel en estant, [115]
« Por ce que preuz me sanbles. »

Qant Rollant ot Oliv. si parler,
Hauce le poing, q'il l'en voloit doner,
Qant tot par li se prist a porpensser
Q'il le vodra encore aresoner. [120]

---

31 *B* Or t'ai je dit quel gent sont mi parent.

« Vassal », fet il, « encor vos veil rover
« Qe par amor mon oisel me rendez,
« Par cele foi que vostre oncle devez,
« Par tel covent com vos m'orroiz conter :
« *Qe* s'autre foi de rien me *reqerez*,
« Qe je ferai totes vos volentez. » [125]
Dist Oliv. : « Volentiers et de grez. »

FEUILLETS 3 ET 4 (ÉD. TARBÉ, p. 134).

« S'il a mesfet, près est de l'adrecier.
— Vassaus », dit K., « mout m'avez correcié;
« Dolenz serai se ne m'en puis vengier. [1175]
« Granz est li sieges, merveilloz et plenier,
« Si a duré bien .v. anz toz entier,
« Et si villment le me rueves lessier!
« Par sel Seignor a qui l'en doit proier,
« Ainz que m'en parte, ja nel vos qier noier, [1180]
« Iert si aquis dant Gir. le guerrier
« Que devant moi vendra ajeñoillier,
« Nuz piez, en langes, por la merci proier,
« La sele el col, q'il tendra par l'estrier,
« D'un roncin gaste ou d'un povre somier. [1185]
— Ce n'iert ja, certes, sire », dit Olivier,
« Car trop est fiers dant Gir. le guerrier
« Et de puissant linaje.

« Droiz enperere, envers moi entendez. [1190]
« Si m'aïst Deu, le roi de majeté,
« Tot mon message vos essera conté
« De chief en chief, qe l'orra li barné.
« Bien veil qe sachent cil damoisel menbré
« Que Vianois mut de mon parenté.
« Viane fu mon avel, c'est verté : [1195]
« Li premiers hom qi einz en fust chasés
« Mes aives fu, dant Bueves li barbés,
« Plus de .c. anz tint qite cest resné ;

---

7 qui *ou* qi, *le mot est abrégé. Il faut comprendre* cui ; *cf. v. 81* — 9 aquis (*sic*) — 12 *C'est la formalité de l'*harmiscara ; *voir Raoul de Cambrai, p. xxxij-xxxiij* — 17 *Il y a en plus, dans B, au commencement de la laisse* : Dist Olivier li prouz et li seneiz — 22 *Ce vers manque dans B.*

« Ainz rois de France ne l'en mostra *fierté*.
« Or m'est avis qe gran*t tort en avés* [1200]
« Qant vos mon on*cle volés deseriter*.
« Pechiez feroiz se le *deseritez*.
« Mès, par l'apostre c'om qiert euoiron pré, (v°)
« La dedenz Rome o il est aoré,
« Einz qe soiez en Viane ostelez [1205]
« Ne q'aiez prise la mestre fermeté,
« Serai a nage parmi la mer passez
« A .j. mien oncle qi est rois coronez ;
« Ne me faudra por home qi soit nez ; [1210]
« Chargera moi .XX.M. homes armez ;
« Ses amenrai sa d'outre en cest resné ;
« S'avrai toz .iiij., ce est la verité,
« Les fiuz Guerin qi tant sont redoutez.
« Quant ensenble iert mon riche parenté, [1215]
« L. M. seromes adobez ;
« Chevaucherons par fine poesté
« De ci en France sor les chevax armez.
« Ne vos lerons ne chatel ne cité,
« Ne tor de pierre ne riche fermetez [1220]
« Qe tot ne soit par terre craventé.
— Fos ! » dit li rois, trop te *par* es vantez :
Ceste vantance me pris .ij. oes pelez. »
A ces paroles qe vos dire m'oez
*D*edenz le tref en est Rollant entrez. [1225]
Et ovec lui sont li ber lez a lez.
*D*elez le roi s'est Rollant acoutez.
*U*imès orrez contreres et fiertez,
Com Olivier et li furent armez
En l'ille soz Viane. [1230]

Ce dit Roll. a la chiere hardie :
« *Drois emperere*, forment vos contralie
« *Cist vassaus ci*, ce [est] mout grant folie.
« Olivier, va ! tu pledes de folie ; (*fol.* 4)
« Veus tu desdire par ta grant vanterie [1235]
« Li dus Gir. qi sa foi n'est mentie
« Envers le roi cui il [l']avoit plevie ? »

---

31 Sic, *lire* en Noiron pré ; *B* Per cel seignor c'on requiert outre mer — 36 *Il y a de plus dans B ce vers :* C'est Affloanz qui molt oit de fierté — 63 *Corr.* q'il n'ait sa foi.

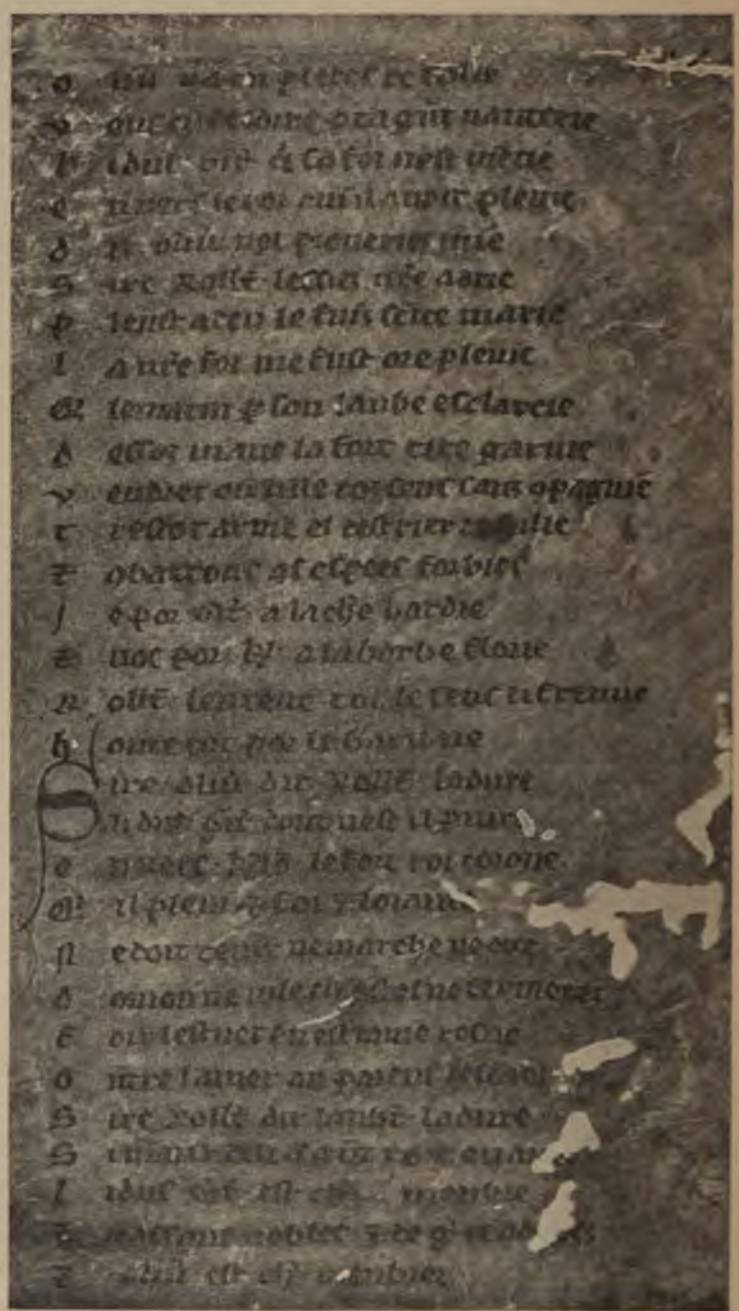

« Fors le destrier sor qoi serez montez
« Et conbatrons aus espées des lez [1275]
« Je por Gir., le franc duc ennoré,
« Et por vostre oncle a moi vos conbatrez.
« Puis qe serons seul a seul adobez,
« Se n'ait l'enor qi Dex l'a destiné ! »
Rollant l'entent, mout en fu aïré ; [1280]
Ferir le vout, mès il s'est porpenssez
Si le tochoit il en seroit blasmez ;
Bien doit message dire sa volenté.
De ce fu mout Rollant amesuré
Qu'il ne vot fere chose dont fust blasmez. [1285]
Il tret son gant qui fu a or parez,
Puis vint au roi, si li a presenté,
Son gaje done, voiant tot le barné,
Vers Olivier qi est vassax provez,
Par tel covent, qant il seront montez [1290]
En la grant ille dessoz Viane, el gué,
Por fere la bataille.

P. S. — Les pages qui précèdent étaient encore en épreuves lorsque j'ai eu la possibilité d'examiner les trois mss. du Musée britannique (ci-dessus, p. 444) et de les collationner avec les fragments de Vesoul. Il est résulté de cette comparaison (ce qui coïncide avec les conclusions présentées par M. Schuld dans la dissertation mentionnée plus haut) que ces trois mss. forment, pour les parties que j'ai eu à examiner [1], un premier groupe clairement distinct du second groupe formé par les deux mss. de Paris. C'est au premier groupe que se rattachent les fragments de Vesoul. Ainsi les vers omis par les mss. de Paris (voir pp. 447-8, notes des vers 18, 23, 34-5, 45) se trouvent dans les mss. du Musée tout comme dans nos fragments. Des trois mss. celui qui m'a paru se rapprocher le plus des fragments est le ms. 20. B. XIX, bien qu'il omette,

117 *Ms.* pnez; *B* qui iert prous et seneiz — 118 qant il *doit être corrigé en* q'andui.

1. Le ms. Harl. 1321 présente une lacune de plusieurs feuillets entre les ff. 26 et 27 ; par suite la comparaison de ce ms. avec les ff. 3 et 4 de Vesoul est impossible.

comme le ms. fr. 1448, le vers 66 (feuillet 4, p. 453). Au premier feuillet, v. 31, la leçon *qi mout estoit lassé*, bien peu satisfaisante, est aussi celle de 20. D. XI (fol. 48 v° *c*) et du ms. Harleien (fol. 18 *c*), mais dans 20 B. XIX il y a (fol. 14 *d*) *qui toz fu tresuez*. Il y a une remarque curieuse à faire sur le v. 45 du feuillet 1. Ce vers (*Entre le Rosne et le Rin qui est lé*) manque dans les deux mss. de Paris. Dans ceux de Londres il est remplacé par celui-ci :

Harl. 1321 : De Qarantin jusqu'a mont Jenevez.
Roy. 20. B. xix : Dès Carantin juque au monz Jenevez.
Roy. 20. D. xi : Dès Carentin jusqu'al mont Josoé.

Le ms. 20. D. XI, le plus récent de tous (il ne paraît guère antérieur au milieu du XIVe siècle) n'a pas grande autorité. La leçon *Josoé* qu'il donne seul est sûrement à rejeter. Quant au *mont Jenevez*, c'est sans doute le mont Genèvre, passage très fréquenté des Alpes entre Briançon et Cézane. Mais *Carantin*? D'après le contexte il s'agirait de l'extrémité opposée de la péninsule. Il ne serait peut-être pas téméraire de proposer *Tarentin*. — Le vers omis et rétabli en note après le v. 36 (feuillet 3, p. 451) se présente sous cette forme : *C'est Afloaires qui mout a de fiertez* (20. B. XIX, fol. 23^c^; 20. D. XI, fol. 53 v° ^c^).

IV. — FRAGMENT DE LA BRANCHE XI DE *RENART*

M. Marc Saché, archiviste de Maine-et-Loire, m'a communiqué un feuillet double en parchemin, ayant servi de couverture à un registre [1]. L'écriture peut être attribuée au commencement du XVe siècle. Il y a deux colonnes par page, et chaque colonne renferme 35 vers. L'écriture est, par places, très usée et à peine lisible. C'est un fragment de la XIe branche de *Renart*, selon l'édition de M. Ernest Martin. Les deux premières pages correspondent aux vers 2565 à 2703 de cette édition, les deux

1. On lit sur ce feuillet les deux notes suivantes : « Messire Usèbe de Villiers, prêtre, curé du Guedeniau en 1630 et suivantes » — « Mariages et baptêmes, 1629 jusqu'en 1641 ». — D'où il suit qu'il recouvrait jadis un registre de la paroisse de (ou *du*) Guédéniau, Maine-et-Loire, canton de Baugé.

autres aux vers 2994-3135. On voit que ce qui manque entre les deux parties du feuillet équivaut à un feuillet double.

Nous possédons de cette branche de Renart un assez grand nombre de copies [1]. Le feuillet trouvé par M. Saché ne peut donc avoir qu'une importance minime pour l'établissement du texte. Son principal intérêt est de nous montrer que les contes de Renart trouvaient encore des lecteurs deux siècles après leur composition. J'en transcrirai deux extraits pris dans la partie la mieux conservée, pour donner le moyen de classer le manuscrit auquel appartient le fragment [2]. Je joins l'indication des chiffres de l'édition Martin.

I

Quant Ren. oit parler Bruyant, (*f.* 1 *c*)
Si lui respondit en riant :
« Bruyant », fait il, « a ceste foiz
« Vous quicte, mais prometroiz
« Prison a tenir ou chastel. [2261]
— Sire », fait il, « ce m'est moult bel.
« Je le feray comme vous dites,
« Mais que je soye de la mort quictes.
« Ycy comme vous plaist l'octroy. »
Atant remontent sans delay [2666]
Come ceulx qui moult estoit tart.
A ytant le chaples depart. (*d*)
Bien l'a fait Ren. a cel corps :
En prison enmayne Brun l'ours [2670]
Et Bruyant le thaur autresy.
Ou chastel sont entrez ainsi
Touz ensemble [lié] et joyans.
Le roy fut triste et dolens
Et corocié de ses barons. [2675]
Forment prie Dieu et ses nons
Et dit que d'ilec ne partira
Juc'a tant que pris l'avra;
Mais moult est a Ren. petit
De tout ce que le roy a dit; [2680]
N'en donroit mye ung esperon.
Descendùz en sont au perron
Et puis sont montez ou palais.
Ains si grant joye ne fut mais
Comme la royne leur fait. [2685]
Puis leur demande que ont fait.
« Bien », fait Ren., « la merci Dé!
« Brun l'ours avons ci amené
« En prison, et Bruyant le thaur.
« N'en prandroye ne argent ne or,
« Or ne avoir ne ranson, [2691]
« Mais ça dedans le garderon,
« Car de ce suy assez fins
« Que, se ung de nous estoit prins,
« Par ung d'eulx le rarïon. [2695]
— Foy que je doy sainct Symeon
« Vous en avez moult bien parlé. »
A yce mot l'a accolé,
Et Mallebranche et Percehaye
A touz les autres a fait joye. [2700]

Grand joye font par le palès;

2669 Naturellement il faut lire *cors* (cours) — 2693-4 Corr. *fis-pris*.

1. Voy. l'édition Martin, t. III, p. 368.

2. La comparaison avec les variantes relevées par M. Martin fait ressortir de grandes ressemblances avec les mss. *CM*.

Toutes et touz lèz et sonnèz
Chantoient, si com me semble.

II

. . . . . .
. . . . . .
« S'ilz ne vous rendent Rovel bien tost, (*f.* 2)
Que vous ferez pendre Brun l'ours
« Et Bruyant, ja n'avront secours.
— Dame » fait il, « bien avez dit ;
« Je meïsme, se Dieu m'ayd,
« L'iray a ceulx de l'ost crier. »
Atant vait sur le mur ester
Et s'escrie, que bien l'oyt on :
« Entens ça, Noble le lyon,
« Tu as en prison mon enfant
« Et je ay et Brun et Bruyant,
« Et fay lequel que tu vouldras :
« Ou tu Rouvel mon filz rendras
« Ou tu verras tost sans demour
« Pendre la amont a la tour
« Brun l'ours et o soy Bruyant.
— Renart », fait le roy, « c'est neant,
« Que jamais Rouvel ne verras.
« Or i perra que tu feras. »
Quant il a Noble entendu,
A poy qu'il n'a son sens perdu.
Aux prisonniers en vient errant,
Lyer les fist tout maintenant,
Puis les fist en la tour mener,
Et leur a fait les yeulx bander,
Et puis leur mist ou coul la hart.
« Seigneurs », se leur a dit Renart,
« Venuz estes a vostre jour.
« Priez le roy vostre seigneur
« Qu'il me rende mon fils Rouvel,
« Ou, foy que je doy saint Marcel,
« Tantost serez touz deux penduz ».
Et quant il ont ce entenduz,
Chescun eut paour de soy.
Maintenant s'escrient au roy :
« Sire, pour Dieu et pour son nom,
« Nous somes mors sans rançon
« Se vous n'avez de nous mercy. »
Le roy les barons entendy,
Et voit qu'ilz ont les yeulx bandez.
Ses barons en a appelez :
« Barons », fait il, « que conseillez :
« Ja les verrez tantost lyez,
« Se nous Rouvel ne luy rendons.
— Sire », se dient les barons,
« Faictes Rouvel cy amener,
« Et se luy faictes fiancer
« Que Brun l'ours et seigneur Bruyant
« Vous amerra tout maintenant
« Tout ainsi comme ilz furent pris,
« Armez sur leurs destriers de pris.
—Vous dictes bien », se dit le rois ».
Lors les fait venir demanois
Par davant luy, sans atargier,
Et le fait plevir et fiancer
Si tost comme ceans sera,
Les prisonniers deliverra.

Paul MEYER.

MÉLANGES

ANC. FRANÇ. *BESUCHIER*

Tristran vit le nain *besuchier*
Et la farine esparpellier.

(Béroul, *Tristran*, éd. Muret, v. 707-8.)

M. Muret traduit ce mot « inconnu » par « être affairé ? », et propose de « restituer... la forme correcte *besochier* ». Il est tenté « d'y reconnaître une acception figurée du français ancien et dialectal *besocher* = piocher ; cf. A. Thomas, *Rom.*, XXV, 442, ou *Essais de philologie française*, pp. 251 ss. ».

Telle qu'elle est ici, la forme *besuchier* est identiquement le boulonnais *bésuquer* « s'occuper à des riens, faire peu d'ouvrage » dans Haigneré, *Le patois boulonnais, vocabulaire*. Cf. le saint-polois *barzuquer* (E. Edmont), le normand *busoquer* (E. du Méril, C. Maze, etc. [1]).

J. Derocquigny.

FRANÇ. *ÉLANGUER, ÉLANGUEUR*

Godefroy a recueilli deux exemples du participe passé ***eslanguié***, tous deux du XVIe siècle [2] ; s'il les a imprimés à leur ordre alphabétique dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*

1. [H. Moisy a déjà rapproché le norm. *busoquer* de l'anc. franç. *besuchier*, dont il connaissait l'unique exemple (de Guillaume Guiart) cité dans Godefroy ; mais le sens n'est pas le même, quoi qu'en dise Moisy qui, dans l'exemple en question, a coupé le régime direct de *besuchier* pour faire de ce mot un verbe intransitif à l'imitation du norm. *busoquer*. — A. Th.]

2. A côté de *eslanguié* il a un article *eslangue* qui repose uniquement sur ce vers de L. Papon, *Pastor.*, II, 1, éd. 1857 :

De Progne ou de sa sœur *eslangue* de Teree.

J'estime qu'il faut lire *eslanguee*, malgré l'objection qu'on pourrait tirer de la mesure du vers.

et non dans son *Complément*, c'est qu'il croit que la langue actuelle ne possède pas le verbe *élanguer* « priver de la langue ». Il a tort; mais la façon mécanique dont les dictionnaires publiés jusqu'ici ont constitué notre lexique lui donne une apparence de raison.

Je ne connais aucun recueil qui enregistre à son ordre alphabétique le verbe *élanguer*, mais je trouve partout — au moins dans les dictionnaires aux vastes proportions qui se piquent d'être complets — le substantif masculin *élangueur*, comme appartenant à la langue des pêcheurs de morue. Voici, par exemple, l'article que lui consacre Littré :

ÉLANGUEUR, s. m. Terme de pêche. Instrument auquel on attache par la tête les morues qu'on vient de pêcher. — *Etym. É* pour *és*..., préfixe, et *langue*, soit qu'on ôte véritablement la langue du poisson, soit que l'instrument la froisse ou passe à sa place.

En recourant au *Traité des Pesches*, de Duhamel du Monceau, dont la publication a commencé en 1769, on se rend bien compte du rôle de l'*élangueur* et de la raison qui l'a fait ainsi nommer. Voici ce qu'on y lit, seconde partie, section I, p. 61 :

Derrière les pêcheurs, tant du bel que de la gallerie, il y a encore une lisse où ils accrochent par le derrière de la tête la Morue qu'ils viennent de prendre en la piquant à l'instrument nommé *Élangueur*, L (pl. VII, fig. 1), qui est auprès de la manette où ils mettent les langues, et la Morue reste attachée à ce petit instrument la bouche ouverte, comme on le voit au piquoir D, pl. X, fig. 1, jusqu'à ce que le pêcheur ait détaché la langue. — Cf. p. 56 : petit instrument nommé *Elangueur* ou à Granville *Diguet* : c'est un morceau de fer long de sept à huit pouces, pointu par les deux bouts...

Il est évident à priori que le substantif *élangueur* suppose l'existence du verbe *élanguer*. Il est singulier que Duhamel du Monceau ne se serve pas de ce verbe dans le chapitre qu'il a intitulé : *Manière de détacher les langues* (p. 65), et plus singulier encore qu'il ne l'ait pas enregistré dans son glossaire; mais si l'on parcourt ce glossaire, on verra qu'il l'emploie tout naturellement dans la définition du mot *échaffaud*, qui est ainsi conçue (p. 163) : « *Échaffaud*, est un établissement qu'on fait au bord de la mer pour décoller, trancher, *élanguer* et saler la morue sèche [1]. »

A. TH.

1. Duhamel du Monceau a été abrégé par Baudrillart, *Dict. des pêches* (1827), qui reproduit la définition en écrivant sagement *échafaud* avec une

FRANÇ. DIALECTAL *FENEROTET*

Littré a un article ainsi conçu : « FÉNEROTET, s. m. Nom vulgaire d'un oiseau, la *sylvie fitis*, dite aussi bœuf, chaufour et pouillot [1]. » L'étymologie manque. D'autre part, le *Nouveau Larousse illustré* enregistre un sens tout différent : « FÉNEROTET, n. m. Nom vulgaire de la menthe pouliot. »

Les deux sens sont réunis dans Sachs-Villate, avec l'indication qu'on a affaire à un mot bourguignon : « FÉNÉROTET 1. Polei. 2. Grosser Weidenzeisig (sylvia fitis). »

Le *Dictionnaire des sciences naturelles*, publié en 1820, a deux articles, dus à des collaborateurs différents : « FÉNÉROTET (Bot.) nom du pouliot, *mentha pulegium*, dans la Bourgogne. J. (= Antoine-Laurent de Jussieu). — FÉNÉROTET (Ornith.), un des noms vulgaires du pouillot ou chantre, *motacilla trochilus*, Linn. Ch. D. (= Ch. Dumont) ».

Nemnich (1799) ne connaît *fenérotet* que comme nom vulgaire du *Motacilla trochilus* en Bourgogne [2].

Il est tout à fait certain que le mot *fenerotet* désigne un oiseau, le pouillot, et non une plante, le pouliot [3]. Il n'y aurait qu'à stigmatiser une fois de plus l'étourderie de certains de nos lexicographes [4], si le mot *fenerotet*, dans son véritable sens, ne valait la peine qu'on examine sa formation.

---

seule *f* (p. 148); on retrouve la même définition dans le *Dict. de Technologie* de M. de Chesnel, tome 28 de l'*Encyclopédie théologique* de Migne (1857), et probablement ailleurs.

1. Remarquons en passant que Littré n'a pas enregistré, aux articles BŒUF et CHAUFOUR, le sens de « pouillot ». D'après Rolland, *Faune pop.*, II, 286, *bœuf* est de la Lorraine et *chaufour* de la Sologne.

2. Cf. Heymann, *Franz. Dialektwörter* (1903), p. 74.

3. Le mot est particulièrement usité dans la Côte-d'Or (Rolland, *Faune pop.*, II, 286); le *Dict. des Sc. nat.*, à l'article BECS-FINS (tome IV, p. 257) donne *fénérotot*, ce qui est plus conforme à la phonétique bourguignonne.

4. Littré a vu juste; malheureusement il est tombé dans une erreur analogue en donnant *frétillet*, autre nom du pouillot, comme un des noms vulgaires du pouliot, et le *Nouveau Larousse illustré* lui a emboîté le pas. Duchesne, dans son *Rép. des plantes* (1836) inscrit déjà *fénérotet* et *frétillet* dans son article *pulegium* (p. 83).

M. Rolland a justement remarqué que *fenerotet* offre un rapport frappant avec *hay-bird* « oiseau des foins », nom que le pouillot porte en Irlande [1]. *Fenerotet* est un diminutif de **fenerot* qui correspond au type *fenaricius dont j'ai déjà signalé l'existence dans mon article sur le suffixe -aricius [2] : la langue populaire s'est plu à accumuler trois suffixes pour désigner le pouillot tout comme pour désigner le roitelet. Il m'a paru bon que cette simple remarque fût faite ici [3].

A. Th.

FRANÇ. *RANCUNE*

Personne ne doute que le latin vulgaire n'ait créé *rancura à côté de rancorem, d'où l'anc. franç. *rancure*, à côté de *rancor* (plus récemment *rankeur*, *rancœur*); mais comment expliquer *rancune*, qui se trouve déjà dans le *Roland* et est aujourd'hui plus vivant que jamais ? Caseneuve n'a pas vu la difficulté; Ménage, plus perspicace, n'a pourtant pas su résoudre le problème en proposant un type imaginaire *rancurina. Diez considère *rancune* comme tiré du thème de *rancor* au moyen

---

1. *Faune pop.*, II, 286.

2. *Romania*, XXXII, 186; *Nouv. Essais*, p. 76-77 et 360 : j'ai cité *faz fainerece*, *fauz fenerez* « faulx à couper le foin » dans la traduction des *Dialogues* de saint Grégoire et dans frère Angier. Je crois que *fenariciús est aussi à la base du subst. fém. *feurnotte*, mieux *feun'rotte*, que Labourasse enregistre dans son *Glossaire de la Meuse*, p. 282, « sorte de poire précoce..., peut-être de *fnau*, fenaison, parce que cette poire mûrit à l'époque où l'on coupe les foins ».

3. M. Maugeret, vice-président de la Société Botanique de France, a bien voulu me communiquer quelques recherches lexicographiques complémentaires sur *fenerotet*, dont je tiens à le remercier en en faisant profiter le lecteur : le *Dict. de Botanique* de Baillon (1876) a *fénérotet* sans indication de provenance; le *Compl. du Dict. de l'Acad.* de L. Barré (1842) fait de *fénérotet* un terme de botanique qu'il applique au pouillot (*sic*); le *Dict. univ. de matière médicale* de Mérat et Delens (1829 et s.) donne *fenerotet* comme « nom bourguignon du pouliot, mentha pulegium, L. »; enfin le *Nouv. Dict. d'hist. nat.* de Déterville (1817) écrit en deux parties *fené rotet* et déclare que ce nom du pouillot est en usage « en Bourgogne et dans le midi ».

du suffixe que l'on trouve dans l'anc. franç. *vieillune* « vieillesse ». M. Foerster a combattu Diez [1] et est demeuré maître du terrain, à ce qu'il semble : il croit à une dissimilation phonétique de *r-r* en *r-n* qui aurait transformé *rancure* en *rancune* [2].

J'estime qu'il faut en revenir à l'opinion de Diez, et pour deux raisons : 1° l'invraisemblance de la dissimilation de *rancure* en *rancune*, dissimilation dont on ne saurait citer aucun exemple produit dans les mêmes conditions phonétiques, bien que ces conditions se présentent fréquemment (cf. les mots comme *raclure*, *rainure*, *ramure*, *râpure*, *rature*, *rayure*, *réglure*, *rinçure*, *roture*, etc. [3]); 2° l'existence dans la banlieue du Havre de la forme *rancume* (prononcée *rancun-me*) signalée récemment dans le livre posthume de l'abbé C. Maze [4].

Quelques exemples du suffixe *-une*, représentant phonétique du latin -udine, ont été groupés par M. Foerster lui-même dans une note sur le vers 647 de la *Charrette*; j'ai ajouté à sa liste un mot non encore signalé (*servone* « servitude », pour *servune*), dans mes *Mélanges d'étymologie française*, p. 140. Je relève aujourd'hui *sembletune* « ressemblance », écrit quatre fois *sonbletune* et une fois *sonbletone* dans le *Glossaire hébreu-français* que viennent de publier MM. Lambert et Brandin ; Godefroy enregistre déjà ce mot d'après un extrait donné par A. Darmesteter du ms. de Turin A IV 13 (*Reliq. scientif.*, I, 156, n° 135).

Assurément il est surprenant qu'un suffixe d'un usage aussi restreint soit venu se greffer sur le radical de *rancor* et de *rancure* pour produire la forme *rancune*; je ne vois pas la cause, mais l'effet me paraît difficile à contester.

A. Th.

---

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, V, 98.

2. Son opinion a été adoptée notamment par Scheler, par M. G. Cohn (*Suffixwandlungen*, p. 177) et par le *Dict. général* ; Littré voit dans *rancune* un suffixe latin -una (?), Brachet parle vaguement d'une altération de *rancure* en *rancune*.

3. M. Grammont, dans sa thèse sur la dissimilation consonantique, n'a pas étudié le cas de *rancune*.

4. *Étude sur le langage de la banlieue du Havre* (Paris, Rouen et Le Havre, 1903), p. 196 : l'auteur écrit *rancumme*.

ANC. FRANÇ. *RENFORMER*; FRANÇ. MOD. *RENFORMIR*

L'anc. français possède le verbe *renformer*, dont Godefroy ne cite que trois exemples. L'un vient du *Roman de la Rose*, où le verbe est conjugué pronominalement et signifie « changer de forme »; les deux autres, empruntés aux mystères de la *Passion* et des *Actes des Apotres* des frères Greban, offrent le sens transitif de « remettre sur la forme ».

La langue technique actuelle possède le verbe *renformir* et le substantif *renformis*, auxquels Furetière consacre des définitions ainsi conçues dans son *Dictionnaire universel* publié en 1690 :

RENFORMIS. subst. m. Terme de Maçonnerie. Enduit ou crespis qu'on fait sur une vieille muraille et beaucoup endommagée. On taxe quelquefois le *renformis* à trois pour une, ou sept pour deux : ce que les Experts appellent *medioner*.

RENFORMIR. verb. act. Rétablir une muraille bien endommagée, par un gros enduit fort épais en quelques endroits.

Au lieu de tirer *renformis* de *renformir*, comme le fait Littré, j'ai proposé de rattacher ce substantif à l'ancien verbe *renformer* [1]; c'est là une hypothèse qui attend pour devenir une certitude que l'on produise des exemples de l'ancien verbe *renformer* employé comme terme de maçonnerie. Or ces exemples, le hasard d'une recherche à la Bibliothèque Nationale vient de me les fournir. Je crois utile de les publier, car, bien que mon étymologie ne soit pas précisément « vieille » ni « beaucoup endommagée », ce « renformis » ne pourra que lui faire du bien.

Partie de oeuvres faites tant ou chastel d'Arques, en la cohue, que es prisons du dit lieu a compter au terme de la Saint Michiel l'an mil CCCLXXVIIJ.

Machonnerie.

A Jehan Davout et Robin Le Machon, machons,... pour avoir *renffourmé* .I. enchappement [2] qui est sur l'uisserie de la voute de derriere seant ou lieu des dictes prisons et de laquele voute l'en fait prisons quant l'en veult, lequel enchappement est empiré par le temps qu'il fist en yver...

A iceulz Davout et Robin, pour leur paine d'avoir *renfourmé* et refait .XXJ^e. toise de mur ou dit chastel par dehors devers les greniers...

A iceulz, pour leur paine d'avoir fait ou dit chastel une perque de mur carree,... et aussi avoir *renfourmé* .II. toises de mur sur les vielx murs...

(Bibl. Nat., franç. 25944, pièce n° 48, original sur parchemin provenant de la Chambre des Comptes.) A. TH.

1. Voir le *Dict. général* et mes *Mélanges d'étymol. franç.*, p. 126.

2. Godefroy a plusieurs exemples de ce mot, qu'il avait d'abord traduit par « empatement » (imprimé *empitement*); dans l'errata du tome III, p. 793, il s'est justement ravisé et il définit *enchapement* par « revêtement, couverture, la chape qui couvre une maison, une tour ».

COMPTES RENDUS

Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt, nach der Pariser Hdschr. Nat.-Bibl. fr. 1553, von neuem, mit Einleitung, lat. und altfrz. Parallel-Texten, Anmerkungen und Glossar, hgg. von Prof. Dr. Carl WAHLUND, Upsala, 1900[1], Almquist und Wiksells Boktryckeri-aktiebolag. In-8°, XC-334 p.

C'est par suite d'un oubli, dont nous battons humblement notre coulpe, que cet ouvrage n'a pas été annoncé en son temps dans la *Romania*. Il se recommande, comme tous les écrits du même savant, par l'étendue de l'information et le soin minutieux apporté à tous les détails. Il comprend : 1° une longue introduction où l'auteur étudie successivement la vie de saint Brendan, sa légende latine, les deux versions françaises en prose de cette légende, un fragment islandais qui paraît avoir le même original que l'une des versions françaises, celle que renferme le ms. B. N. fr. 1553; une étude sur la langue de cette version française et sur son rapport avec l'original latin suivi par le traducteur et, enfin, sous le titre de *Brendaniana*, une série d'indications bibliographiques ; 2° (pp. 1-101), le texte de la première version française en prose (ms. B. N. fr. 1553), imprimé en regard d'un texte latin établi d'après divers mss. en vue de représenter l'original de cette version ; 3° l'autre version française publiée d'après le ms. 1716 de l'Arsenal, avec, en regard, le texte latin du ms. B. N. lat. 15076 (pp. 102-201)[2]; 4° un fragment de la même version, reproduit en fac-similé phototypique d'après un ms. de Besançon

1. Le titre porte « 1900 », mais sur la couverture on lit « ausgegeben am 12 Dezember 1901 ».

2. Il n'est peut-être pas inutile de noter ici que le Musée britannique a récemment acquis un ms. provenant de Saint-Maximin de Trèves, qui peut passer pour l'un des plus anciens qu'on possède de la légende latine, puisqu'il est du XIe siècle. C'est le ms. Add. 36756. J'en ai collationné quelques pages sur l'édition du ms. B. N. lat. 15076 donnée par M. W., sans trouver de différences importantes.

(pp. 205-223); 5° des notes (pp. 227-258); 6° un glossaire complet de la version du ms. 1553 [1].

Toutes les questions que soulèvent les deux versions publiées sont étudiées avec compétence et connaissance complète de tout ce qui a été écrit sur le sujet.

Tout ce qu'on pourrait reprocher à l'auteur, c'est de nous donner un peu plus que le nécessaire, et c'est en somme, l'excès d'une qualité. Certains développements paraissent excessifs; certaines notes sont superflues ou trop longues [2]. Revenons sur quelques points. La version que nous a conservée le ms. B. N. fr. 1553 avait été publiée par Jubinal en 1834. Que cette édition soit souvent fautive, on ne s'en étonnera pas. Mais était-il bien utile d'imprimer en note les mauvaises lectures du premier éditeur? Notons que chacune de ces fausses variantes occupe une ligne. C'est de la place perdue [3]. Pour cette version et pour l'autre, M. W. nous donne la reproduction matériellement exacte du ms., avec sa ponctuation, avec l'emploi irrégulier des capitales (ainsi, p. 35, il imprime « cha et La »). C'est attribuer de l'importance à des minuties qui n'en ont aucune. Je ne dis pas que ce système doive être proscrit en tous les cas; mais, dans le cas présent, il n'y avait pas lieu de l'appliquer. Notons que lorsqu'on vise à ce genre d'exactitude, il faut suivre l'original en tout. Or M. W. fait usage de l'apostrophe. C'est illogique.

La seconde version française se trouve dans un grand nombre de manuscrits. M. W. s'est attaché à dresser une liste aussi complète que possible de ces copies, et, pour y parvenir, il ne s'est pas contenté de dépouiller soigneusement les notices que j'ai publiées d'un grand nombre de légendiers français : il s'est livré à des recherches personnelles, et a trouvé quelques manuscrits dont, lorsqu'il a publié son livre, je n'avais pas encore eu l'occasion de parler. Toutefois sa liste (pp. XXXVI et suiv.) n'est pas encore complète et, pour deux articles, elle doit subir des retranchements. Pour les mss. B. N. fr. 183 et 185, il a échappé à M. W. que j'en avais donné une analyse détaillée à la fin de mon mémoire sur *Trois légendiers français attribués à Jean Belet*, cité par lui-même à la note *l* de la p. XXXVI. Le ms. B. N. fr. 20330, étant une traduction de la Légende dorée (cela est dit dans le Catalogue imprimé), n'a aucun droit à figurer sur la liste. Retranchons aussi le ms. du séminaire du Puy, qui renferme la même version de la Légende dorée; cela est dit dans la note de

1. Il faut ajouter que, dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVII, 510-2, M. Wahlund a complété, sur certains points, son introduction et ses notes.

2. Par ex., en ce qui concerne les occupations des moines, il était peu utile de citer le témoignage de M. Huysmans (p. 246).

3. Il faut ajouter que les appels de notes sont indiqués par un système fort compliqué d'étoiles (simples, doubles, triples) et de *daggers*, qui est (ou, plus exactement qui a été) généralement usité en Angleterre, mais auquel on tend à renoncer, car il est peu commode et tient beaucoup de place.

la *Romania* (XXIX, 473) à laquelle M. W. renvoie [1]. Il faut, d'autre part, ajouter à la liste les mss. dont l'indication suit (et que M. W. ne pouvait guère connaître) :

BRUXELLES, Bibl. roy. 9225, art. 43 (*Romania*, XXXIV, 38-9)[2].

CHANTILLY, Musée Condé, 456 [3].

OXFORD, Queen's Coll. 305, art. 73 (*Romania*, XXXIV, 228).

PARIS. B. N. nouv. acq. fr. 10128, fol. 186 [4].

Ces quatre manuscrits n'auraient d'ailleurs fourni aucune leçon qui ne se trouve dans les copies utilisées par M. Wahlund. Lorsque je dis « utilisées », il faut s'entendre. M. W., s'étant borné à une reproduction matérielle de l'un des manuscrits (celui de la Mazarine), n'a pas fait servir les autres à la constitution du texte. C'est à ce point que la lettre ornée par laquelle commence, dans le ms. de la Mazarine, le texte de *Brendan* ayant été coupée, avec quelques bouts de lignes, M. W. nous donne (p. 103) un texte qui commence ainsi : *mon... ur... Bran... qui moult... deliteuse a oïr a cors et a ame... et il est voirs qu'il fu nez*. Il lui eût été bien facile de rétablir, au moins en note, la leçon complète, que je donne ici d'après le ms. nouv. acq. fr. 10128 : « En la vie de Monseingneur saint Brandain, qui mout est deliteuse a oïr a cors et a ame, trovons escrit qu'il fu nez... » M. W. a cependant fait un certain usage des copies qu'il a eues à sa portée. D'abord il donne, je n'ai pas bien compris d'après quel système, un certain nombre de variantes ; et, de plus, il présente, aux pp. XXXVIII à XXXIX quelques remarques intéressantes sur les rapports de certains manuscrits. Mais il n'entrait pas dans son plan de pousser bien loin ces comparaisons, et d'ailleurs il n'avait pas les éléments nécessaires pour le faire [5].

Quant au fragment de Besançon, que M. W. a reproduit en fac-similé, je ne vois pas en quoi il méritait cet honneur exceptionnel. Reconnaissons toutefois que cette reproduction pourra servir à l'enseignement de la paléographie dans les universités.

On a vu plus haut que M. W. avait fait une longue série de notes sur la première version (B. N. fr. 1553). L'érudition qu'il déploie est abondante et en général assez sûre. Çà et là pourtant on pourrait trouver matière à contestation. P. 227, M. W. rattache à *Brendan* les noms propres *Brenton*, *Brandon*, *Branden*, *Brentano*. Est-ce bien sûr ? On assigne une autre origine à *Bren-*

---

1. Voir d'ailleurs *Romania*, XXXIII, 4.
2. Ce ms. forme groupe avec les trois légendiers attribués à Jean Belet.
3. Forme groupe avec le ms. de Cheltenham et avec celui de la Mazarine.
4. Forme groupe avec le ms. 10326 de Bruxelles.
5. J'ai fait, comme on l'a vu plus haut (p. 217), un classement partiel des anciens légendiers français. Ceux que j'ai laissés en dehors de ce classement se rattachent ordinairement à deux ou trois groupes différents.

tano[1]. — P. 246, l'expression « l'autre an » est mal expliquée, elle équivaut ici à « l'année suivante ». — P. 257, il n'était peut-être pas bien utile d'écrire une note sur saint Paul l'ermite, mais, si on le jugeait à propos, il eût fallu citer la vie écrite par saint Jérôme de préférence à la Légende dorée.

La publication de M. Wahlund pèche quelque peu par le défaut de symétrie. Il y a un glossaire et des notes pour la première version : il n'y a rien de pareil pour la seconde. Ce qui n'empêche que l'ouvrage pris, dans son ensemble, est utile et digne d'éloges.

P. M.

Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle. Étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de textes inédits, par Émile ROY, professeur à l'Université de Dijon. Dijon, Damidot frères, Nourry, Félix Rey, Venot; Paris, H. Champion, A. Rousseau. In-8°, VIII-123* et 512 p. (Extrait de la *Revue bourguignonne* publiée par l'Université de Dijon. 1903. T. XIII, n°s 3 et 4; 1904. T. XIV, n°s 3 et 4).

Les travaux de l'érudition française ont été jugés quelquefois trop simples et trop superficiels. Ce reproche ne peut certainement pas être fait à ceux de M. Émile Roy, dont la complexité savante et méticuleuse n'a rien à envier aux mérites ni peut-être aux défauts, volontiers considérés, à tort ou à droit, comme l'apanage de la science germanique. On remarque tout d'abord ce caractère dans la disposition même, un peu étrange, et la double pagination du volume dont il s'agit, et dont la première se distingue de l'autre par un astérisque. L'utilité de cette complication n'est pas évidente. Elle a été motivée sans doute par les circonstances de la publication première dans la *Revue bourguignonne*.

Dans les précédents travaux de M. É. Roy sur notre littérature dramatique du moyen âge, la complexité scrupuleuse de sa méthode, jointe à un penchant non moins remarquable pour la hardiesse un peu téméraire des conjectures, avait induit l'auteur à dépenser une somme énorme d'érudition, utile d'ailleurs par elle-même, pour aboutir à des conclusions plutôt erronées. Cette fois, au contraire, éclairé par l'expérience et par les observations de la critique, M. Roy a obtenu par ses investigations des résultats fort importants et, toute réserve faite des points discutables, jeté une vive et durable lumière sur la question assez obscure, difficile et délicate des sources et du classement des mystères de la *Passion*.

Pour la généalogie même des textes dramatiques et leur dépendance les

1. Voir Pott, *Die Personen und Familiennamen* (1853), p. 336.

uns des autres, les observations de M. Roy sont de celles dont il faudra désormais tenir le plus grand compte, alors même que l'on ne se rangerait pas toujours entièrement à son avis. Nous ne croyons pas, pour notre part, que la *Passion* de Semur soit une imitation de la *Passion* du manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, mais bien que l'une et l'autre dérivent d'une source commune. Considérée dans son ensemble, il nous paraît excessif de voir dans la *Passion* d'Auvergne, d'ailleurs rédigée en français, un texte de transition entre la *Passion* du ms. Didot et les mystères rouergats.

L'étude spéciale, consacrée par M. Roy à chacun des textes qu'il a examinés en vue du classement qu'il en voulait faire, est généralement excellente, riche de renseignements et d'indications nouvelles. Telles sont entre autres les analyses critiques de la *Passion* d'Autun, objet ici d'un travail très judicieux de reconstitution, de la *Passion* de Semur, dont le texte est pour la première fois intégralement publié d'après le manuscrit 904 du fonds français à la Bibliothèque nationale, et de la *Passion* d'Auvergne.

Les textes inédits ou peu connus dont l'étude de M. Roy est accompagnée ne seront pas un de ses moindres titres à la reconnaissance des érudits. Nous signalerons, à ce propos (p. 302), un curieux petit fragment relatif à la scène bien connue du *Procès de Paradis*. Ce fragment, relevé dans le manuscrit 934 des Nouvelles acquisitions françaises à la B. N., a dû faire partie soit d'un mystère du *Vieux Testament*, soit d'un mystère cyclique. Seulement, M. Roy a été victime de la mauvaise disposition donnée à ce fragment dans le manuscrit, où le feuillet qui le renferme a été inséré à l'envers, le *verso* à la place du *recto*, et réciproquement. L'édition, comme le manuscrit, a donc, pour ainsi dire, besoin d'être retournée. Il faut commencer par « En leur maulvaistié bastissent » et finir par « Lauda, Jherusalem, Dominum ... Lauda Deum tuum ».

Les textes publiés par M. Roy sont empruntés non seulement à la littérature dramatique proprement dite, mais aussi aux sources narratives et parénétiques où elle a puisé, et qui forment un si vaste courant dans la littérature religieuse du moyen âge. L'étude de ces sources, ainsi que des sources théologiques, de la part qui leur revient dans les mystères de la *Passion* et des renseignements à en tirer pour le classement et l'appréciation de ces mystères, est une partie capitale et, autant que nous en avons pu juger, extrêmement méritoire de l'ouvrage de M. Roy. Nous ne croyons pas exagérer en disant que cet ouvrage est l'un des plus remarquables qui aient paru en ces derniers temps dans l'ordre des études auxquelles il se rapporte. Il est donc tout à fait digne de la haute récompense (prix La Grange) qui lui a été attribuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Marius SEPET.

Notes on celtic Studies, by Ivor B. JOHN, dans les *Transactions of the Guild of Graduates of the University of Wales for the year 1903*. Cardiff, 1904, p. 9-17.

M. Ivor B. John analyse dans ce mémoire un texte gallois, jusqu'ici inconnu, qui raconte, en prose mêlée de vers, un épisode des aventures de Tristan et d'Iseut. Ce récit se trouve dans deux manuscrits, l'un du XVe siècle, l'autre du XVIIe, conservés dans la *Free Library* à Cardiff. Tristan ab Trallwch et Iseult, accompagnés par un valet et une servante, celle-ci nommée Golwg Hafddydd (summerday aspect), se sont enfuis à « Koed Kylyddon » (the wood of Scotland). Mark, Arthur et leurs hommes enveloppent la forêt; mais personne n'ose combattre Tristan, par crainte d'un privilège magique qui est le sien : quiconque le blesse ou est blessé par lui meurt. Suivent des incidents très obscurs (peut-être dans l'original, en tout cas dans le résumé de M. Ivor B. John), où interviennent Kai et Gwalchmai. On croit comprendre pourtant que, renonçant à s'emparer des fugitifs par la force, Arthur et Mark envoient vers eux des ménestrels pour enchanter Tristan par la puissance de la musique, et que ce stratagème échoue. Finalement Tristan se réconcilie (on ne sait pourquoi) avec Arthur et remet entre ses mains le sort d'Iseult. Arthur décide qu'elle appartiendra tour à tour aux deux rivaux, à l'un tant que les arbres auront des feuilles, à l'autre tant que les arbres seront sans feuilles; c'est le mari qui choisira la période qu'il préfère. Mark choisit le temps où les arbres sont sans feuilles. Quand Iseult l'apprend, elle chante joyeusement : « Ainsi j'appartiendrai entièrement à Tristan, car le houx, le lierre et l'if gardent leurs feuilles toute l'année. » — On ne connaissait jusqu'ici, sur la légende de Tristan, aucun texte gallois aussi développé. Divers indices, par exemple le surnom de la servante d'Iseult, font douter, à première vue, qu'il soit fort ancien. Surtout, les noms de *Tristan* et d'*Iseult* (si du moins M. Ivor B. John les a transcrits fidèlement) ne peuvent venir, directement ou indirectement, que des poèmes français. M. Ivor B. John ne dit pas s'il se propose d'étudier plus à fond ce texte, peut-être important; nous souhaitons vivement qu'il soit bientôt publié.

J. BÉDIER.

UGO LEVI, **I monumenti del dialetto di Lido Mazor**. Venezia, Visentini, 1904. Gr. in-8o, 80 pages.

L'Autore continua i suoi studii sui dialetti antichi dell' estuario veneto. Ai « Monumenti più antichi del dialetto di Chioggia » (Venezia, 1901) fanno ora seguito quelli di Lido Maggiore. Sono processi verbali spettanti al 1312-19, di cui ci furono conservati gli originali. Son per lo più risse fra barcajuol e donnicciuole; dispute di mio e tuo, per il prezzo d'una taverna, per certi denari che l'uno dice aver pagati e l'altro sostiene non aver ricevuti; tre

ladri di pesce, ciascuno dei quali si studia riversare la colpa sugli altri, e così via. Chi mise in carta le deposizioni sembra aver riprodotto fedelmente quanto udiva. L'interrogato parla quasi sempre in prima persona, e (come il popolo suole) riferisce spesso le parole degl' interlocutori : « Io dissi, Ed egli, Ed io... » Ne risulta una serie di scenette vive, spigliate, piene di naturalezza; le *barufe chiozote* più secoli prima del Goldoni. All' interesse per la storia del costume s'aggiugne quello linguistico. La parlata si stacca dall' uso della città in grado superiore a quella di Chioggia. Grazie alla fedeltà della riproduzione, non sono molte le oscillazioni di fonemi e di forme; poche le infiltrazioni letterarie, e queste dovute al protocollista, che in fondo di poco si sarà sollevato al disopra degl' interrogati. Il movimento drammatico fa sì che in fatto di forme verbali queste poche pagine offrono messe più abbondante che molte altre scritture di gran lunga più estese. L'autore ha condotto la sua edizione molto assennatamente e la corredò di utili illustrazioni. Egli ebbe il gentile pensiero di dedicarlo a me, considero dover mio contribuire nè io saprei modo migliore di esprimergli la mia riconoscenza che l'associarmi al suo lavoro, rendendo alquanto più precise talune delle sue osservazioni e facendo poche aggiunte.

§ 1. La metafonesi concerne non *e, o* in generale, ma *e, o* chiusi o stretti che si vogliano dire.

§ 4. « *I* in *e* in posizione : *lengua, spense, venço, començo, destrençer, consejo.* » S'intende che si tratta sempre di *i* breve; e poichè *ĭ* > *e* è fenomeno generale, risalente a remota età, giovava aggiungere : « anche *ī*, ove dinanzi a certi nessi consonantici il toscano conserva (o ripristina) l'*i*. » E si dica lo stesso al § 5, « *u* (l. *ŭ*) in *o* in posizione : *conçer, ponta* ».

§ 6. « *I* conservata : *dito, maistre, siita* »; § 7 « *u* conservata : *produte, altra, multo* ». Più esattamente : *ĭ, ŭ*.

§ 12. Trattando del dileguo delle vocali atone finali, giova distinguere i casi in cui precede una sola consonante semplice o (molto più di rado) geminata da quelli in cui la vocale si dilegua dietro un nesso di consonanti.

L'ultimo caso si ristrigne a *-tro -tre*, che danno *-ter*; solo la prima formola è indubbia; nella seconda si potrebbe ammettere metatesi. Ed invero l'A. che registra *auter, enter, maister* dove tratta di *-o*, non fa cenno per *-[e]* di *-menter* = *-mentre* = *-mente* negli avverbii. — « Dileguo di *-o* dopo *-j* (*ī*) » Si riuniscono qui, intrammezzando gli uni agli altri, esempii quali *mej, fer, maj, voj* e *presi* (prezzo), *savi, concordi*, ecc. È indispensabile distinguere i primi elidono l'*-o* dopo consonante, e sono voci popolari; nei secondi semisdruccioli, l'*-o* si elide dopo vocale; e le voci spettano allo strato dottrinale. — Fra gli esempii di *-e* dileguatosi dopo *s* (*ss*) si registrano forme verbali di perfetto e di imperf. soggiunt., le più di 3ª persona, parecchie di 1ª. Ora non v'ha dubbio alcuno che nell' imp. sog. la 1ª pers. esca, come in latino, in *-e*, così che il distinguere *e' voles* da *el voles* può parere inutile; ma quanto alla 1ª del perfetto forte le forme, *spensi, viti, avi* ci costringono a muovere, rispetto *e' pres, e' tras* 477, da *-si*. Questi esempii andavano

quindi recati alla rubrica « dileguo di *-i* dopo *s'*, » che ora manca. Data l'uscita in *-i* per la 1ª persona, leggeremo 27r 60 non *an crerave*, ma *an crerau'e'* con l'enclisi del soggetto, di cui qui appresso al § 92. Del pari 14r 14 non *et cosi trase le man*, ma *tras e'*.

§ 18. Effetto di consonante labiale si ravvisa come su vocale che precede — *romagnir* ecc. — così su quella che segue in *mo* magis.

§ 22. Di *-e* in *-o* si recano due serie di esempii, maschili di 3ª (*fanto, sango* ecc. e 3ª di perfetto forte (*vito, avo.*) — La prima ricorre poi di nuovo al § 55 « nel sing. masch. dei sostant. e nel masch. e femm degli aggett. è sostituita all' *e* la terminazione *o, a* ». Si ammette quindi prima un fenomeno fonetico, poi uno morfologico. Mancando esempii conchiusivi di *-e* > *-o* — femminili di 3ª, infiniti, indeclinabili —, non esiterei a scorgere in *fanto* ecc. mutamento di declinazione, chiedendo se per avventura anche *avo* ecc. non si debbano ad alcuna analogia morfologica.

§ 23. Tra gl' indeclinabili in *-a* non si doveva dimenticare *maja* magis.

§ 25ª « *lj* in *j* (*i*) : paja *scaviata, tojo, piando.* » Meglio tener distinti gli esempii non al tutto conformi. Nè è esatto dire che *lj* dia *i*. Preferiremo : « lj > j, che si quando preceda *i* si confonde con esso. »

§ 28. Dileguo di *c* intervocalico : oltre, *plaido, voidà*, esempii *sui generis* (< *ki-* > < *gi-* > < *ji-* > < *i*), si registra *diés*, che non in via fonetica, ma solo per analogica formazione risponde a dikesse.

§ 59. « Articolo. Per il masch. sing. la forma *lo* si alterna con *el* anche nei composti », con che s'intende dire dopo le preposizioni. Ora il vero si è che, qual soggetto ed oggetto diretto (accusativo), l'unica forma è *lo*. Numerosissimi gli esempi ; non una sola eccezione. L'enclitica non ha luogo mai dopo voci di valor lessicale ; solo dopo alcune voci formali e precisamente *de, da, a, che*, v'ha oscillazione tra la forma sillabica, di gran lunga più frequente, *lo* e la enclitica *-l* : *de lo* e *del, da lo* e *dal, a lo* e *al* [1] : 14r32 *et così levai e' la testa ; el pan me cors a la gola ;* qui el rappresenta *e-lo*, come si legge alla linea seguente, al punto e virgola si sostituisca virgola. E quando il codice allato *che lo* ci dà *chel*, non ammetteremo el *ch'el*, ma o conserveremo il nesso o, per maggior chiarezza, stamperemo *che-l* (*chel*). Unico esempio di *el* dopo preposizione è *sot el*, che ricorre tre volte accanto a *sot lo*. Poichè sarebbe arbitrario ammettere una forma *sote*, alla quale si appoggiasse l'enclitica *l*[*o*], riconosceremo in quest' unico esempio il primo, timido apparire della forma *el*, che poi soppiantò *lo*, a quel modo che nel toscano *il* cacciò pressochè interamente di seggio il primigenio *lo*. — Avvertiremo qui che anche il pronome enclitico di 3ª singolare suona senza eccezione veruna *lo*, e che quindi in *tal gi era chel voleua ferir* s'ha ad intendere *che-l*[*o*] non *ch'el*, come stampa l'autore.

---

1. Sia lecito dire qui di passaggio che il vezzo di stampare in italiano *de'l, da'l, a'l* è contrario alla ragione storica di queste forme. La *l* è rudere di *lo*, non di *il*.

§ 61. « Pers. di 2ª plur. *vui* e *vu* ; in forma enclitica *vu* ; di rado *u*. » Quest' ultima forma, che sarebbe interessante, qual esempio del *gaveu, diseu* veneziano, nel nostro testo non ricorre ; è ben vero che l'A. stampa *uoleu-u*, ma qui, s'intende, abbiamo *volé-vu*. — « di 3ª pers. sing. : *eli, el, e'* ». Dubito dell' esistenza di *e'* ; su *e' navra-me* si veda qui appresso al § 93 ; in *no lo tochà et così li mis' -e' le man en cavo*, nulla osta a leggere *mise*, con l'*-e* conservata, come altrove nella 3ª di perfetto forte.

§ 91. Trattando dei pronomi, si dice frequente l'uso di *si* pleonastico. Ma in *Et a queste parole si entrò Nicolò, e là si vegnì lo fante, e là si ven Albertaco* non esiteremo a riconoscere la particella sic (quindi, secondo l'uso solito : *sī*), così cara al francese ed all' italiano di quei tempi. Nel quarto esempio citato *E Nicolò si se menava de li remi* non v'ha dubbio alcuno che si tratta di sic.

92. « I pronomi personali di caso nomin. sono spesso enclitici ». Si chiede *ad libitum* o dietro alcuna norma. La norma c'è, ed è la stessa che nel franc. antico. Quando in una proposizione principale il verbo è preceduto dall' oggetto o da altro avverbiale, il soggetto pronominale (a non dir qui che di esso) si pospone al verbo, assumendo la forma enclitica. Quindi : *e' ne dej xij* e *et xij ne dej-e' ; et e' me lo spensi* (spinsi) e *el così me lo spens'-e'*. Altri esempii : *e così er'-e', mo tanto audi-e', ancò acusarò-e' ; e così fosemo-nu* (fummo), *el no è vegnù per çugar, an portà-l sto bon hoon* (ma ei portò), *e così serà-l la fenestra et così cazè-li en concordio* (caddero d'accordo). E qui spettano altresì *ognora no me partiroje, an pur savroje*, ove *o-je* è il pronome, o — che mi par meglio — abbiamo una 1ª di futuro in *-oi*, contaminazione di *-ò* ed *-ai*. Pare eccezione, e non è, *et en questa e' li menaçai, en quela e' li menai ;* cotali locuzioni avverbiali stanno come da sè. Nella stessa guisa il franc. ant. avrebbe detto : *A ce mot je li dis*.

93. « Il pronome personale dativo precede l'imperativo » ; 94. « Al perfetto si pospone il pronome personale di caso obliquo ; e così pure il riflessivo. » Si noti anzi tutto : 1° che si tratta non del solo dativo, ma altresì dell' accusativo (ed in ambedue i casi unicamente delle forme atone) ; 2° che il pronome obliquo atono si pospone non solo al perfetto, ma a qualsiasi forma finita del verbo ; 3° che non c'è verun motivo di registrare a parte il riflessivo, non essendo anch'esso che un personale obliquo. Voleva poi essere ricordata la norma che regola l'uso di proclitica od enclitica. È quella che si scorge osservata in tutti i testi antichi francesi, provenzali ecc., e ch'io rispetto agl' italiani esposi in un mio breve studio, inserito nella Miscellanea Caix-Canello. Quando la proposizione principale comincia col verbo, semplice o preceduto dalle particelle *e, ma*, enclisi ; quando incomincia con altra voce, p. es. — per indicare i casi più frequenti — con il soggetto o la particella negativa, proclisi : *Dissemi ; venne e dissemi ; non confessò, ma dissemi* e *Ei mi disse, non mi d*. Non altrimenti nell' imperativo : *Ditemi ; venite qui e ditemi ; non negate, ma ditemi*, e : *Or mi dite*. (La lingua moderna rese gene-

rale nell'indicativo la proclisi, nell' imperativo di 2ª persona l'enclisi; l'imperativo di 3ª, che invero è un soggiuntivo, va con l'indicativo. Noi diciamo dall' un lato : *Mi disse* e *mi dica*, dall' altro *or dimmi*.) Alle norme medievali si attiene scrupolosamente il nostro testo, salvo che — come già in franc. antico ed in italiano — nelle proposizioni interrogative incomincia a far capolino l'uso moderno. Bastino pochi esempii. Indic. : *Comanda'-li; tras lo cortel, de'-li soto braço — Pero me menà de un roncon et de'-me. e' li tule' e dè-li* ma, *e' branchai ... e si' li dei;* Imper. : *Andà-ne*, ma *mo'me dit*. Si sarebbe detto *e' branchai e de' li*, ma basta un *sì* dinanzi al verbo perchè sottentri la proclisi : *e sì li dei*. Con la scorta di queste osservazioni è dato modificare qua e là la *distinctio verborum*, prescelta dall' A. 2r 35 *et e' naurà-me la gonela et e' naurà-li la g*. Se *e'*, come ammette l'A., stesse per *eli* o *el*, l'enclisi non avrebbe ragione di essere; va letto *enavrame*, con che si eliminano due degli esempii di *e'* = *el*; v. qui sopra al § 61. L'A. trova es. di *-de* = inde in *et quando ven-de la doman*; anche qui mancano le condizioni di l'enclisi; si tratta del *de* (più frequente è *da*) temporale. 3r 4 l'A. propone un' emendazione, che non ci è dato accettare; egli stampa : *Çan d'Autin* (*li*) *domandà-li xvj dr.*, con che s'avrebbe un' enclisi non giustificabile; si conservi il primo *li* e al secondo sì dia il suo valore di articolo.

Si sarebbe potuto raccogliere un manipolo di movenze sintattiche non prive d'interesse. Ricordo fra altre : *e* in principio di proposizioni principali precedute da una temporale o da gerundio : *quando fo la doman, et e' dis*; *et cum nu fosem al pont, e nu trovasem* (trovammo); *stando così et e' audii*; *chi me des una gautada, e' li doravi una cortelada*; *stando co lo me' cortel en man, che tajava; e' non so che no ve caço* (caccio); *da-me la engestara, se no che te farò mal; Domandà se Maria... ge mis man, dis : No, che (ch' e' ?) vedes*; *viti li prediti menarse..., mo che credes ch' eli se tocas, no* e altrove *che sapa que el fé, no so*.

Nel glossario o nella lista degl' indeclinabili andava ricordato *mis man ad uno speuto e dis : en pe' che te pas*, che forse non a tutti i lettori sarà chiaro. *En pe'* (più spesso *a pe'*) significa « vicino, appresso »; quindi « manca poco che non ti trapassi, per poco nom ti trapasso ».

Entivar è spiegato « cogliere nel punto » : 2r 8 *el li vit un cortel en man et entivà; el levà lo rem et vos-ne dar ço* (giù) *per la testa, et e' entivai co lo me', sì ch'el no me fe' mal*. Qui il verbo sembra avere significato aliquanto diverso dall' attuale « cogliere nel punto »; nel primo luogo uno brandisce il coltello, lo vibra contro l'avversario, ma non colpisce; nel secondo altri alza il remo e se ne fa riparo.

A. MUSSAFIA.

L'origine des Ossalois, par Jean PASSY, ouvrage revu, complété et préparé pour la publication par Paul PASSY... Paris, Bouillon, 1904. In-8° de XVI-260 pages, accompagné de 6 cartes (forme le fasc. 152 de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études*).

M. Paul Passy a rendu un grand service aux études romanes en mettant en état de voir le jour la thèse soutenue à l'École des Chartes par son frère Jean, en 1892, sur l'origine des Ossalois [1]. Il explique minutieusement dans l'avant-propos comment s'est fait le volume qu'il vient de publier et quelle est la part qu'il y a prise personnellement. Il est regrettable certes que M. P. Passy n'ait pas trouvé, comme il l'aurait désiré, « quelque jeune romaniste qui aurait pu reprendre et achever les recherches commencées », mais ses études personnelles ne sont pas assez étrangères à la philologie romane pour qu'on puisse dire que les papiers de Jean Passy sont tombés en de mauvaises mains [2]. Non seulement M. Paul Passy s'était souvent entretenu avec son frère de cette thèse « moins grande par les résultats positifs de l'enquête entreprise que par la méthode scientifique employée », mais il a travaillé sur place en Béarn, à la fin de l'été et pendant l'automne de 1898, et il a pu reconstituer, voire compléter la plupart des cartes dialectologiques de Jean Passy dont la perte, quoique inexpliquée, paraît malheureusement trop certaine. Tout autre eût difficilement fait plus et mieux; lui seul, en tout cas, pouvait écrire la si touchante « Notice sur l'auteur » qui occupe les pages XI-XVI et que ceux mêmes qui n'ont pas connu personnellement Jean Passy ne liront pas sans émotion.

Jean Passy formule ainsi (p. 9) ses conclusions essentielles, au nombre de trois [3] :

1° La vallée d'Ossau était occupée à l'origine par une population dont le patois possédait tous les traits caractéristiques des parlers montagnards de l'Est et de l'Ouest;

---

1. Jean Passy est décédé le 19 avril 1898. Voir *Romania*, XXVII, 327.

2. Il semble en tout cas que M. Paul Passy aurait pu trouver quelqu'un pour le seconder dans le travail matériel de la correction des épreuves qui laisse un peu trop à désirer dans ce volume : P. 3, l. 42 et p. 4, l. 11, *Geaume* : lire *Geaune*; p. 14, l. 4 *acquitanica* : lire *aquitanica*; p. 15, n. 1, *Vélives* : lire *Vélines*; p. 17, l. 7, *ou* : lire *on*; p. 36, l. 3, *carte n° 2* : lire *carte n° 1*; ib., l. 36, *Rienpregon* : lire *Rieuprégon*; p. 37, l. 14, *seul* : lire *seule*; p. 51, l. dern., *Izam* : lire *Izarn*; p. 97, l. 9, *Albrecassis* : lire *Albucasis*; p. 129, l. 27, *thiaussers* : lire *thiaussers*; p. 136, l. 13, etc., *Reymond* : lire *Raymond*; p. 151, l. 6, *Nicdessos* : lire *Vicdessos*; ib., l. 12, *Langeor* : lire *Langeac*; ib., l. 12, *calamillat* : lire *calamellat*; p. 152, l. 24, *acquelz*, *anzelz* : lire *aquelz*, *auzelz*; p. 154, l. 19 et p. 155, l. 1, 3, 18, 21, 32, *Taidit* : lire *Faidit*; p. 156, note 2, *Lescat* : lire *Lescar*; p. 157, l. 23, *Gontraux* : lire *Gontaud*; p. 158, l. 20 et note 2, *Ed. Meyer* : lire *W. Meyer-Lübke*. — Dans la carte 1 le nom écrit *Saint-Colory* doit être lu *Sainte-Colomme*.

3. On trouvera p. 143 une énumération plus détaillée où Jean Passy groupe sous le titre de « conclusion » sept faits qui résument tout son travail.

2° A une époque ancienne, cette population a été remplacée, sauf dans trois villages, par une émigration venue de la plaine;

3° Cette population avait quitté Beneharnum lors de la destruction de la ville par les Normands, au IXe siècle.

Ainsi l'étude comparative du patois actuel de la vallée d'Ossau et des patois voisins a suffi, semble-t-il, pour projeter des rayons lumineux dans les profondeurs de la nuit médiévale; Jean Passy a suppléé, par toutes les ressources d'un esprit à la fois observateur et logicien, au silence des textes. Je suis effrayé, je l'avoue, de l'assurance avec laquelle l'auteur présente ses conclusions comme « bien démontrées », mais j'admire très sincèrement la vigueur avec laquelle il a poussé sa pointe, et l'habileté avec laquelle il a groupé les faits linguistiques observés par lui pour frapper l'esprit du lecteur et l'amener à admettre, au moins comme vraisemblables, les conjectures si graves qu'il en a tirées.

Voici les faits. Sur le versant nord des Pyrénées et dans la plaine subjacente, depuis le pays Basque jusque sur les bords du Salat, la forme de l'article défini est *et ets* au masculin, *era eras* au féminin, tandis qu'ailleurs on ne connaît que *lo la* au masculin, *la las* au féminin [1]. Jean Passy appelle patois de la montagne celui qui emploie *et*, patois de la plaine celui qui emploie *lo*. Or la vallée d'Ossau, qui géographiquement appartient à la montagne, se rattache linguistiquement (sauf les trois communes de Castet, Izeste et Arudy) à la plaine : il y a solution de continuité entre la vallée d'Aspe et la vallée d'Azun, qui l'une et l'autre appartiennent au domaine de *et*, tandis qu'Ossau est du domaine de *lo*.

L'état actuel peut-il être considéré comme primitif, c'est-à-dire comme dû à un développement local ininterrompu du latin vulgaire introduit dans cette vallée par la conquête romaine? Les trois communes réfractaires de Castet, d'Izeste et d'Arudy qui sont, pour ainsi dire, à l'embouchure d'Ossau, et qui, en contact avec la vallée d'Aspe, à l'ouest, atteignent presque la vallée d'Azun, à l'est, ne sont-elles pas des témoins d'une époque où la continuité linguistique existait entre toutes les vallées?

A la première question, Jean Passy répond : non; à la seconde : si. Il donne ensuite des raisons pour repousser l'hypothèse d'une invasion *de forme* et se trouve amené à conclure qu'il y a eu une invasion *de population*. Quant au point de départ de cette invasion, que l'auteur place au IXe siècle à Beneharnum (aujourd'hui Lescar) au nord-ouest de Pau, j'avoue qu'il reste pour moi extrêmement hypothétique et dans l'espace et dans le temps. J'en arrive même à me demander si la théorie de la « continuité linguistique » n'est pas un leurre, quelque chose comme l'horreur du vide attribué à la Nature par les physiciens de jadis. Il est indéniable que nous trouvons juxtaposés sur

---

1 - Je néglige les variantes, bien entendu.

certains points de l'espace des patois qui disent *et* et des patois qui disent *lo*, sans que nous puissions rendre compte, ni par l'histoire, ni par la géographie, des raisons qui font que la juxtaposition existe à ces points précis plutôt qu'à d'autres. Pourquoi, si la juxtaposition proprement dite se complique d'un enchevêtrement partiel, faire appel à des hypothèses secondaires, lorsque nous renonçons à toute hypothèse primitive pour expliquer la juxtaposition elle-même ? Je me plais à rendre hommage au vigoureux effort qu'a fait Jean Passy pour appuyer sa thèse de considérations à la fois historiques et linguistiques, mais je crains qu'il se soit fait illusion sur la puissance du levier avec lequel il a cherché à soulever le lourd couvercle qui nous dérobe le passé. En tout cas, la tentative était belle, et elle nous a valu, non seulement sur la vallée d'Ossau et les vallées voisines, mais sur tout le sud-ouest de la France une riche moisson d'observations linguistiques qui fait de l'*Origine des Ossalois* une œuvre de marque dans le champ des études dialectologiques.

A côté des formes de l'article, un certain nombre d'autres faits linguistiques ou de mots curieux ont été l'objet de recherches plus ou moins étendues au point de vue de leur répartition géographique ou de leur développement chronologique. Il est clair que quand on voit marcher, d'un côté Ossau et la Plaine, de l'autre Aspe, les trois villages (Castet, Izeste et Arudy) et Azun, la thèse de Jean Passy apparaît comme une conclusion légitime des faits; mais il faut reconnaître que si dans beaucoup de cas les choses se présentent comme il vient d'être dit, il n'en est pas toujours ainsi. D'ailleurs l'auteur sait s'intéresser aux faits en eux-mêmes indépendamment des conclusions qu'on peut en tirer au point de vue de sa thèse : il semble les avoir bien observés, et l'interprétation qu'il en propose est presque toujours satisfaisante. Il suffira d'indiquer quelques-uns des points qu'il a étudiés : *l* mouillée suivie d'*s*; *j* primaire et secondaire; désinence latine -ellum [1]; *a* posttonique; *d* intervocalique [2]; représentants actuels des types latins fenestra, hominem, butyrum, *ranucula, ovicula et *ovucula, sex; conjugaison de « venir » et « tenir »; parfait de la première conjugaison, etc., etc. Sous ces titres il n'y a parfois que des notes de quelques lignes, mais la plus courte a son prix et témoigne toujours de l'attention et du discernement de Jean Passy. En ravivant sa mémoire, le livre qu'on vient de publier redouble les

---

1. Les efforts de Jean Passy pour relier les formes gasconnes en *et* aux formes en *ec* et les unes et les autres au type latin n'ont pas été très heureux; M. Paul Passy a rejeté en appendice la théorie de son frère et l'a remplacée par un exposé personnel de la question où, à côté de rapprochements avec les dialectes siciliens (depuis longtemps indiqués par M. Foerster et par d'autres), il invoque ce qui se passe en Lorraine et en Franche-Comté.

2. Ou *intervocal*, comme dit l'auteur, ce que je n'aime guère. J'aime moins encore *vocaliser* au sens de « rendre plus sonore » (p. 39), d'autant moins que cela oblige M. Passy à dire *voyelliser*, qui n'est pas beau, au sens où un chacun dit *vocaliser*.

regrets unanimes qu'avait causés sa mort prématurée et laisse l'impression que le vide causé par sa disparition dans le domaine de nos études sera difficilement comblé [1].

A. TH.

---

1. Sauf les nombreuses fautes d'impression signalées plus haut, il y a bien peu de chose à reprendre dans le détail. P. 51, la *Canson de la Bertat* est citée en tête d'une série de textes du XIIIe siècle où l'on trouve quelques exemples de l'article *el* : il aurait fallu rappeler que cette misérable rapsodie, consacrée aux exploits de Duguesclin en Espagne, a été fabriquée au XVIIe siècle (cf. le mémoire de M. Roschach dans la *Revue des Pyrénées*, année 1890, pp. 56-73 et 287-384). — P. 68, le type latin correspondant à l'Aspois *baich* (comme à l'esp. *bajo*, d'ailleurs) est *bassium, non bassum. — *Ibid.*, il est inexact de dire que « *p, t, k* intervocaux se sont vocalisés partout sauf en Aspe et Barétous » : le *t* de vitellus se retrouve presque partout en Béarn et ailleurs, notamment dans les traductions de la parabole de l'Enfant prodigue publiées par Jean Passy lui-même, p. 27 et s.; cf. *bito* < vita à Pau et à Nay (*ibid.*, p. 28 et 29), *betoure* < betulla à Lys et à Sainte-Colomme (d'après Lespy et Raymond), etc.; d'ailleurs la question de savoir s'il s'agit du maintien des sons primitifs ou d'une nouvelle évolution des sonores en sourdes aurait due être examinée. — P. 117, il n'y a pas de rapport étymologique entre *Lasseube* et *Lasseubetat* : le premier seul vient de silva; le second, altération récente de *Lassaubetat*, remonte à salvitatem. — P. 156, l'auteur explique le changement d'*l* en *r* dans *sourelh* et *liri* par l'influence de l'*i* qui suivait l'*l* en latin; passe pour *liri* (cf. *miria* < milia), mais le changement de l'*l* en *r* dans *sourelh* est dû exclusivement à la présence d'une autre *l* dans le mot : c'est un phénomène de dissimilation.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXIX (1905), 1. — P. 1, W. Foerster, *Der Pflug in Frankreich und Vers 296 in Karl des Grossen Wallfahrt nach Jerusalem*. Aux vers 296-297 du *Pèlerinage*, le poète nous montre Hugues le Fort en train de labourer :

> Une verge d'or fin tint li reis en sa main,
> Si a conduit son *aret* tant adreciement,
> Si fait dreite sa rei[e] cum[e] ligne qui tent.

Qu'est-ce que *aret*, qui n'est pas attesté ailleurs ? Si on ne doit pas le conserver dans le texte, faut-il lui substituer, comme on l'a fait, *arere* ? G. Paris conservait *aret* en lui donnant le sens de « labourage » ; M. Foerster pense que *aret* < aratum ne pourrait signifier que « champ labouré », il avait déjà proposé de lire *arer*, substantif verbal = labourage, il suggère encore une autre correction : Si a conduit *s'arée*, c'est-à-dire « son sillon », ou plutôt son « trait de charrue ». Mais il tient surtout à montrer que *arere* est impossible, et il se fonde pour cela sur une étude très neuve de la répartition géographique de *arere* et de *charrue* d'après l'*Atlas linguistique de la France*. Il résulte de cet examen que le mot *charrue* s'est superposé et a fini par se substituer à *arere*, parce qu'il désignait un instrument nouveau et plus compliqué (en particulier la *charrue* a un avant-train qui manque à l'*arere*). Par suite : 1° *arere* et *charrue* ne peuvent pas s'appliquer au même objet ; or aux vers 283, 299, 317, 320 du *Pèlerinage* il est question de la *charrue* de Hugues le Fort ; 2° il va de soi que l'empereur de Constantinople ne saurait avoir que l'instrument le plus perfectionné, donc pas d'*arere* ; — cet argument ne me paraîtrait pas très décisif, le poète ayant pu attacher moins d'importance à la manière dont était construit l'instrument de labour qu'au métal précieux dont il était fait ; — 3° on nous dit que la charrue a des *roës*, c'est donc bien une *charrue* à avant-train. En outre, l'on ne saurait objecter que le poète a bien pu désigner le même objet, tantôt par son nom exact et tantôt par un équivalent même très imparfait, car, tout au contraire, quand la même situation ou le même objet reparaît en divers endroits de son récit, il a coutume de les exprimer toujours par des phrases ou des mots identiques. Ainsi

arere doit être définitivement écarté de notre texte. J'ai laissé de côté dans cet exposé sommaire toute une partie de l'article de M. Foerster où il étudie la plupart des types divers que nous présente la carte *charrue* de l'*Atlas linguistique*; cette étude a reçu quelques compléments aux pages 232 et 384 (fascic. 2 et 3) du même volume de la *Zeitschrift* et M. Foerster a joint à son article un index des mots étudiés. L'on ne peut que partager les espérances que l'*Atlas* fait concevoir à M. Foerster pour les progrès de la linguistique et de la philologie. — P. 19, Lucien Foulet, *Marie de France et les lais bretons*. [Travail très original et d'une grande portée. La thèse est que les auteurs des lais anonymes sont tous des imitateurs ou des plagiaires de Marie de France; par suite, s'il est vrai qu'ils tiennent de Marie, et d'elle seule, tout ce qu'ils débitent en leurs prologues sur les contes des « anciens Bretons », les critiques ont tort, dans leurs enquêtes sur les origines celtiques de la matière de Bretagne, de faire état de ces renseignements de seconde main, ils devront désormais en faire table rase. M. F. découvre, en effet, dans les lais anonymes des emprunts nombreux et certains à Marie, et plus on contrôle les rapprochements par lui proposés, plus on admire sa pénétration et son esprit de finesse. Il a cause gagnée, semble-t-il, pour un certain nombre de lais : pour *Graelent*, où sont combinés trois lais de Marie, *Lanval*, *Eliduc*, *Guingamor*; pour *Melion*, simple réplique de *Bisclavret*, agrémentée de réminiscences du *Brut* de Wace; pour *Doon*, qui est visiblement imité de *Milun*, sans préjudice d'emprunts accessoires à *Guigemar*; pour d'autres lais encore, sans doute; mais les faits si ingénieusement groupés par M. F. se prêtent parfois à une autre interprétation que la sienne. Si l'on considère *Le Desiré*, par ex., les thèmes féeriques que développe le poète, les personnages qu'il introduit sont banals dans les romans du cycle arthurien; il n'est pas prouvé pourtant qu'il ait exploité Marie de France. Ou, si l'on préfère un autre exemple, le lai de *l'Espine* offre un cas singulier : on y retrouve épars une vingtaine de vers de Marie, à peu près tel quels. Ex. : V. 6-8 : *Les estoires en trai avant Que encor sont a Carlion Enz el mostier saint Aaron* ; cf. Yonec, v. 473-4 : *A la feste saint Aaron Qu'on celebrot a Karlion...* — V. 95-6 : *Et vait avant, ses a trovez El lit gisant entracolez* ; cf. Equitan, v. 296-7 : *Le rei et sa femme a trovez El lit gisant entracolez*. Sur quoi M. F. traite l'auteur de « plagiaire médiocre et inintelligent ». Mais on constate qu'il ne « plagie » ni les données principales de sa fiction, ni des situations de détail (quoi qu'en dise M. F.), ni des dialogues, ni des descriptions : rien que des bouts de phrase insignifiants. Il vole — je ne retiens que les rapprochements sûrs — 2 vers à *Equitan*, 2 ou 3 vers à *Guigemar*, 2 vers à *Milun*, 4 à *Lanval*, 2 à *Bisclavret*, 4 à *Yonec*, 15 ou 20 vers en tout contre 480 qui sont bien à lui. Étrange travail, en vérité, et sans analogue, je pense, dans l'histoire des lettres, car ces plagiats si compliqués lui étaient parfaitement inutiles. L'explication la plus simple ne serait-elle pas que le lai de l'*Espine* est de Marie de France elle-même? Elle aurait simplement, comme il lui

arrive souvent dans ses lais et comme il arrive à presque tous les écrivains en vers, repris dans l'*Espine* quelques tours de langage employés par elle ailleurs, quelques rimes qui lui étaient familières. G. Paris avait déjà proposé (*Rom.*, XXII, 610) des raisons d'attribuer le lai de l'*Espine* à Marie de France, et je n'y vois qu'une difficulté, exprimée par plusieurs critiques, à savoir que ce poème serait « indigne du talent de Marie » : comme si elle n'était pas l'auteur du *Chaitivel* et, qui pis est, d'*Equitan* ! Peut-être aussi M. F. écarte-t-il trop facilement le lai de *Tydorel* de son enquête. Mais nous ne saurions entreprendre ici ces discussions ; il suffit que ces quelques lignes laissent entrevoir au lecteur l'intérêt du travail remarquable de M. F. et son importance. — J. BÉDIER.] — P. 57, K. Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwicklung im Französischen* (suite). — P. 72, H. Vaganay, *Le Vocabulaire français du XVIe siècle* (suite : *Machineur-Prasine*). — COMPTES RENDUS. — P. 105, *Obras de Lope de Vega*, IX ; X, 1 (A. Restori).

XXIX, 2. — P. 129, O. Dittrich, *Ueber Wortzusammensetzung, auf Grund der neufranzösischen Schriftsprache* (suite de l'étude commencée aux tomes XXII-XXIV de la *Zeitschrift* ; à suivre). — P. 177, H. Vaganay, *Le Vocabulaire français du XVIe siècle* (suite et fin : *Précepteur-Zizanieus*).

MÉLANGES. — P. 214, G. Bertoni, *Per il volgare di Modena del sec. XIV*. M. B. publie, en relevant les phénomènes linguistiques les plus importants, un acte notarié de 1327, qui est le plus ancien texte connu du parler vulgaire de Modène. — P. 218, H. Schuchardt, *Zu span. « madroño »*. M. Sch., revenant sur l'explication qu'il avait antérieurement proposée : *arbitroneus > *bedroño > *medroño* sous l'influence de *medrar* (*Zeitschrift*, XXVIII, 193 ; cf. *Romania*, XXXIII, 445), pense que le changement du *b-* en *m-* pourrait être dû à l'influence de quelqu'un des noms de la fraise qui ont *m-* initiale (les noms de la fraise et de l'arbousier étant en rapport étroit) ; il étudie un grand nombre de dénominations de la fraise, de la framboise et d'autres fruits analogues, et présente des remarques indépendantes de celles de M. Horning (cf. *Romania*, XXXIV, 135). — P. 224, H. Schuchardt, *Rum. « gâun »*, *Hornis*. Observations sur les étymologies *gâun* < *cavone (Candrea-Hecht, *Romania*, XXXI, 312 et Puşcariu, *Zeitschrift*, XXVIII, 618) et *gâun* < *gârgâun* < **gâr(â)grun* + **gârâun* < *carabrone et *carabone, c'est-à dire crabrone sous l'influence de scarabaeus et de *tabone (Schuchardt, *Zeitschrift*, XXVI, 588). — P. 225, H. Schuchardt, ***Port.*** *« colaga »*. Remarque sur la métathèse *cloaca-colaca* ; — ***Bellun.*** *« sčuç »*, *Schnecke*. Observations sur l'étymologie *sčuç* < clausum (Salvioni, *Zeitschrift*, XXII, 477). — P. 226, H. Schuchardt, *Ibero-romanisches*. Observations sur deux points du mémoire de W. Meyer-Lübke, *Die altportugiesischen Personennamen germanischen Ursprungs*, et sur les rapprochements proposés entre le corse *sacca-pinnuto*, « chauve-souris », et le basque *sagu* « souris », le corse *jâcaru*, sarde *giâgaru*, « chien » et le basque *zakur*, de même signification. — P. 227, J. Ulrich, *Fr. « blef, blé »*, *prov. « blat, biaits »*, *it. « biado »*. Rat-

tachés au celt. blāvos = lat. flavus ; observations sur les dérivés et sur l'étymologie *blé* < ablatum. — P. 228, J. Ulrich, *Prov.* « *brac* », *a. fr.* « *brai* ». < celt. brag. — P. 228, G. de Gregorio, *Anc. sicil.* « *giarda* », *sic.* « *ciarda* », *fr.* « *jarde* ». Ces termes d'hippiatrique, qui désignent une tumeur du jarret, sont originaires du sud de l'Italie et se rattachent à l'arabe *ǧardh*, de même signification. — P. 232, C. C. Uhlenbeck, *Chingar*. Ce mot basque, qui signifie « étincelle », ne se rattache pas, comme le pensait H. Schuchardt, au prov. *cintilla*, esp. *centela* par l'intermédiaire de *chindar*, la forme connexe *inhar* prouve que *ch-* est dans ce mot le préfixe diminutif — P. 232, W. Foerster, Compléments à l'article *Der Pflug in Frankreich* (*Zeitschrift*, XXIX, 109). COMPTES RENDUS. P. 234, A. Risop, *Begriffsverwandschaft und Sprachentwicklung* (E. Herzog). — P. 242, *Romania*, avril et juillet 1904 (G. G., Meyer-Lübke, W. Foerster [1]). — P. 254, *Revista lusitana*, III, IV (H. R. Lang).

M. ROQUES.

---

1. [A propos de ce compte rendu j'ai quelques observations à présenter en réponse à M. Gröber et à M. Foerster qui me cherchent querelle bien mal à propos, manifestant un amour-propre trop prompt à s'exaspérer. Rendant compte (*Rom.*, XXXIII, 313) d'un travail qui n'est pas sans valeur, mais qui manque trop souvent d'originalité, j'ai dit que l'auteur, au lieu d'étudier de première main les traités qui étaient l'objet même de sa dissertation, se bornait en certains cas à renvoyer à des « compilations, notamment, pour la littérature latine du moyen âge, au *Grundriss* de M. Gröber ». M. Gr. m'en veut pour ce mot « compilation », qui n'a pourtant rien de désobligeant, car les compilations sont souvent fort utiles et il en est qui ont été publiées sous ce titre et qui néanmoins contiennent des recherches véritablement originales. Mais en vérité la partie du *Grundriss* consacrée à la littérature latine du moyen âge est trop sommaire (et ceci n'est pas un reproche, car je considère toute cette partie comme un hors-d'œuvre) pour qu'on puisse s'y référer dans un travail spécial en se dispensant de recourir aux documents originaux. — M. Gr. est tout aussi mal fondé lorsqu'il me prend à partie à propos de quelques menues rectifications que j'ai proposées — sans y insister le moins du monde et sans en tirer aucune conclusion générale — à quelques détails infimes de son *Grundriss*. Si j'ai écrit (*Rom.*, XXXIII, 463) « *Boca* et non *Bocca* », j'ai voulu simplement rectifier une erreur orthographique qui a été faite très souvent, parce qu'on cite généralement Boca à propos de son édition de *Baudouin de Sebourc* qui est anonyme. Il faut vraiment avoir l'esprit mal fait pour s'offusquer d'une si modeste rectification. Et de même pour la date de mon mémoire sur *o* en provençal. Il importe assez peu que ce mémoire soit de 1868 ou de 1870, et je comprends qu'on puisse s'y tromper, puisqu'il a paru dans un volume publié par livraisons de 1868 à 1871, mais enfin, si on fait tant que de donner une date précise, il vaut mieux la donner correctement. — Quant à M. Foerster, il trouve que je n'ai pas fait assez de cas de sa communication au Congrès historique de Rome sur les *Papiri d'Arborea*, et quelques lignes de la *Romania* (XXXIII, 433) lui donnent occasion d'écrire deux ou trois pages qu'il fait effort pour rendre aussi désagréables que possible. Je me garderai bien de lui répondre : M. F. est la dernière personne

REVUE DES LANGUES ROMANES, t. XLVI (5e série, t. VI [1]). Janvier et février 1903. — P. 1, M. Grammont, « *Ragotin* » *et le vers romantique*. — P. 30, Jean Vianey, *La robe grise de Macette*. — P. 33, Aug. Vidal, *Les délibérations du Conseil communal d'Albi*. Introduction surtout historique. — P. 74, G. Bertoni, *Noterelle provenzali*, III. Sur le v. 25 de la pièce *Eu chant quel reis* de B. de Born, où il faut lire *Gascon* (d'après le ms. de B. Amoros), au lieu de *guazam*, qui n'a pas de sens. — P. 75, *La traduction du nouveau Testament en ancien haut Engadinois*, par Bifrun, p.p. J. Ulrich (suite). — P. 94-6 Bibliographie.

Mars-juin 1903. — P. 97, M. Grammont, *Études sur le vers français*. Cet article, ne traitant que du vers moderne, n'est pas de notre ressort. — P. 245, G. Bertoni, *Noterelle provenzali*, IV. *Il* « *flabel* » *di Aimeri de Peguilhan a Sordel*. Pièce assez médiocrement publiée par Galvani (*Osservazioni sulla poesia de' Trovatori*, p. 230), selon le chansonnier de Modène, et dont M. B. donne, d'après le même manuscrit, un texte plus correct, avec les

---

du monde avec qui je voudrais entrer en polémique. Sur un point je tiens à donner une explication. M. F. déprécie, autant qu'il est en lui, la valeur des deux articles que j'ai publiés en 1864, dans la *Correspondance littéraire* sur les *Papiri d'Arborea*. Son opinion, bien entendu, m'est indifférente, et on conçoit aussi que je n'attache pas grande importance à ce que j'ai écrit il y a quarante ans et plus. Mais pourtant il y avait un certain mérite en 1864, à dévoiler (et je l'ai fait avec vigueur) une colossale mystification, contre laquelle, à ma connaissance du moins, personne ne s'était élevé *. Sans doute ma démonstration (car c'en était une) n'entrait pas dans les détails, comme fit plus tard l'Académie de Berlin, qui réussit à resserrer entre des limites étroites la confection de ces faux, mais cela suffisait amplement à prouver qu'on était en présence de faux et de faux récents. Il faut aussi ne pas oublier que je n'avais pas à ma disposition les *Pergamene di Arborea* (Cagliari, 1863 et années suiv., in-4°), que les étonnants fac-similés insérés dans cette publication, et dont je n'aurais pas manqué de faire bon usage, n'avaient pas encore paru (ils sont dans la sixième livraison, 1865). Je ne connaissais les *Pergamene* que de seconde main, par le livre d'Auguste Boullier, *Le Dialecte et les chants populaires de la Sardaigne*, qui venait de paraître; et si je me suis empressé d'exprimer mon opinion, c'est que je voyais, autour de moi, les personnes compétentes hésiter à prendre un parti. Plus tard, lorsque j'eus réussi à me procurer la publication de P. Martini, l'ensemble me parut d'une si évidente absurdité que je n'eus pas un instant la pensée de reprendre la discussion. En voilà assez et même trop sur cette question, qui n'a plus d'autre intérêt maintenant que de fournir quelques données utiles à l'histoire de la critique au XIXe siècle. — P. M.]

* Je n'ai su que plus tard, par une des brochures de P. Martini, que des doutes avaient été exprimés par Cibrario et par Promis.

1. Je suis obligé de faire remarquer que sur la couverture des cahiers de 1902, il y a d'abord *tome VII* (sur les deux premiers cahiers), puis *tome V* (sur les derniers cahiers). C'est en effet t. V qui est exact. Il s'était produit à partir du t. II de la cinquième série, une erreur que j'ai relevée en son temps (*Rom.*, XXXI, 150).

variantes d'un autre recueil. C'est une pièce où l'auteur se vante sans réserve de tout ce qu'il sait faire, genre dont on a plusieurs spécimens en provençal et dont on retrouve comme un écho, mais d'une poésie bien plus haute, dans une pièce célèbre de Villon. A la str. XVI, *Marcalai* est une faute d'impression pour *Marca lai*. L'observation finale, sur le groupe *str*, n'est pas entièrement exacte. V, *Sulla vita provenzale de S. Margherita*. Il s'agit de la vie que j'ai signalée jadis dans le ms. de Peyre de Serras (*Rom.*, XIV, 524). M. B. en cite quelques passages qu'il compare avec le latin. Mais on a publié d'autres textes latins que ceux cités p. 250. — P. 255, Lucella Pistolesi, *Del posto che spetta al libro de Alexandro nella storia della letteratura spagnuola*. L'auteur s'attache aux parties du poème espagnol qui sont étrangères à l'histoire d'Alexandre, et, cherchant à compléter, à cet égard, le travail fondamental de M. Morel-Fatio (*Romania*, IV, 7-90), veut prouver que le poème d'Alexandre est plutôt didactique qu'épique, ce qui est possible ; c'est affaire d'appréciation. Mais puisque Mlle P. voulait étudier de près les « incidences » qui abondent dans l'œuvre de Berceo, elle aurait dû s'appliquer à en déterminer plus exactement les sources. La comparaison avec les romans de Jules Verne (p. 279-280) est fort risquée et les rapprochements avec le *Trésor* de Brunet Latin ne peuvent conduire à aucun résultat, puisque le *Trésor* est postérieur à l'*Alexandro*. Çà et là de petites erreurs de détail, par ex. au sujet du poème en vers décasyllabiques du clerc Simon qu'elle croit inédit (p. 259), et dont le texte est publié dans mon livre sur *Alexandre*. — P. 282, J. Berthelé, *Le vrai sens du mot « gitare » dans les anciens documents campanaires*. Dit avec raison que *gitare* signifie « couler le métal de la cloche » et le prouve par de nombreux exemples. On en pourrait citer bien d'autres et je suis surpris que ni Raynouard ni M. Emile Levy n'aient relevé cette signification du mot *gitar*. Elle a été indiquée, pour le franç. *geter*, par Godefroy, III, 271, col. 1, et X, 42 col. 2, *Trasgitar* s'employait dans le même sens ; Raynouard (III, 471, col. 1) en cite deux exemples qu'il n'a pas compris ; cf. Godefroy, sous *tresgeter*.

Juillet-août. — P. 289, L. E. Kastner, *Les grands rhétoriqueurs et la coupe féminine*. Fait remonter à G. Chastelain et à Molinet la suppression de la coupe féminine jusqu'ici attribuée à Jean le Maire. — P. 296, L.-G. Pélissier, *documents sur les relations de l'empereur Maximilien et de Lud. Sforza*. — P. 317, B. Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon* (suite). Bon travail. — P. 398, Bibliographie.

Septembre-octobre. — Grammont, *Études sur le vers français. Deuxième série : les sons considérés comme moyens d'expression*. — P. 532, Bibliographie.

Novembre-décembre. — P. 545, Vie provençale de sainte Marguerite, p. p. T. Chichmarev. C'est la rédaction contenue dans le ms. de Pierre de Serras, dont M. Bertoni s'est occupé dans le n° de mars-juin, voir ci-dessus. Il n'est pas exact de dire : « Trois autres versions nous ont été signalées..... » (p. 545). Il n'y a, jusqu'à présent, que *deux* versions en vers provençaux de la vie de

sainte Marguerite : il ne faut pas confondre « version » et « copie ». Le texte n'est pas très correct ; peut-être les épreuves n'ont-elles pas été lues avec beaucoup de soin (déjà dans la préface, p. 545, l. 2 du bas, *repéter* au lieu de *rejeter*). Il y aurait eu aussi diverses remarques à faire sur la langue de l'auteur et sur certaines particularités de graphie probablement dues au copiste. — P. 591, Bibliographie. A signaler un article sévère, mais juste, de M. Grammont, sur la seconde édition du *Lat-rom. Wörterbuch* de M. G. Körting.

T. XLVII (5e série, t. VII). — Janvier et février 1904. P. 5, Kastner, *Histoire des termes techniques de la versification française*. Travail qui pourrait être plus approfondi et plus complet. — P. 29, Grammont, *Etudes sur le vers français* (suite). — P. 74, A. Vidal, *Les délibérations du Conseil communal d'Albi de 1372 à 1388* (suite). Nous avons rendu compte précédemment (XXIX, 447) d'une publication de M. Vidal, dont la matière est tirée des riches archives communales d'Albi et nous y avons relevé quelques imperfections. On pourrait aussi trouver matière à critique dans les textes que nous offre actuellement M. Vidal. Disons cependant que la publication est, dans l'ensemble, faite avec soin, que les notes historiques et géographiques sont utiles, et que, si on désirerait des notes explicatives pour certains points obscurs, M. V. pourra donner les explications nécessaires dans un glossaire final[1]. — P. 91, Bibliographie. Marchot, *Petite phonétique du français prélittéraire* (judicieux article de M. Grammont).

Mars-avril. — P. 97, B. Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée* (suite). Travail fait selon une bonne méthode et qui exercera sûrement une influence favorable sur les études dialectales dans le Midi. — P. 154, Bertoni, *Noterelle provençali*. VI. *Una versione del cinquecento della sestina di Arnaldo Daniello*. VII. *Quale manoscritto provenzale ebbe tra mano il Tassoni per la redazione delle « Considerazioni sul Petrarca? »* — P. 159, Bibliographie.

Mai-juin. — P. 193, Grammont, *Études sur le vers français* (suite). — P. 294. Bibliographie.

Juillet-août. — P. 305, L. Planchon, *Le poète nîmois Bigot et ses poésies languedociennes*. — P. 335, Kastner, *L'alternance des rimes depuis Octavien de Saint-Gelais jusqu'à Ronsard*. — P. 348. *Les délibérations du Conseil communal d'Albi de 1372 à 1388*, p.p. M. Vidal (suite). L'espace nous manque pour insérer ici les observations que comporteraient les textes ici publiés (et dont plusieurs seront vraisemblablement faites par l'éditeur à la fin de sa publication) ; voici toutefois quelques remarques : il n'y a pas lieu d'écrire *que ste* (p. 353 et *passim*), la leçon correcte est *ques te* (qui se tient). Je ne sais s'il y a lieu de restituer un *z* en des participes en fonction de sujet pluriel : *e so estatz requeregut*[z], *ero obliga*[z] (p. 351), *et en autre manieira molestat*[z]

1. Il y a dans ces textes beaucoup d'imparfaits et de conditionnels en *-iau*. J'avais signalé cette particularité, mais sans donner de renseignements suffisants, dans la *Romania*, IX, 211.

(p. 356), *aquels que son acusat*[z](p. 362), *e que sio ausit*[z](p. 363), etc.[1]. P. 358, l'éditeur propose de corriger *fezera* en *fezes*, mais *fezera* est une forme très légitime de conditionnel. P. 360, le complément de phrase proposé à la note 3 est inutile ; « *se lo dit bastard non fos* », signifie simplement : « n'eût été le dit bâtard ». — P. 374, Bibliographie.

Septembre-octobre. — P. 385, H. Guy, *Les chroniques françaises de maître Guillaume Cretin*. Analyse et extraits de cet ouvrage qui a été plus d'une fois cité, mais qui est resté inédit et ne paraît pas mériter d'être imprimé. M. G. a fait usage de l'exemplaire même (B. N. fr. 2817-2822), qui fut offert à François Ier[2]. — P. 418, L. Lambert, *Chansons de printemps*. Chansons (avec la musique) recueillies dans l'Ardèche, le Gard, l'Hérault, la Haute-Loire. L'une d'elles est celle qui a fourni à Mistral la forme et la mélodie adoptées par lui pour la chanson de Magali. — P. 412, Bertoni, *Sulle redazioni provenzale e francese della « practica oculorum » di Benvenuto*. M. B. donne la bibliographie des mss. et des éditions, relève les différences considérables qui séparent la version française de la version provençale, et recherche l'original de chacune. — P. 455, L.-G. Pelissier, *Documents sur les relations de l'empereur Maximilien et de Ludovic Sforza en l'année 1499* (suite). — P. 465, Bibliographie.

Novembre-décembre. — P. 481, Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée* (suite). — P. 535, *Les délibérations du Conseil communal d'Albi de 1372 à 1388* (suite). P. 536, l. 12, il faut plutôt lire *azempre*. P. 538, l. 11 du bas, *prevaricurs* est inadmissible ; l'abréviation décrite en note ne peut donner que *prejurs* (pour *perjurs*). — P. 565, Bibliographie.

P. M.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS. 1904. — P. 37-56 et 91, P. Meyer, *Notice du ms. nouv. acq. fr. 6539 de la Bibliothèque nationale*. Ce ms. contient divers traités de médecine et des recettes médicales, le tout en français. Le plus important de ces textes est un opuscule en vers de Thomas le Bourguignon, natif de Thonon en Savoie. Ce traité avait déjà été signalé par M. Ritter (cf. *Romania*, XXIX, 467), mais la date de l'ouvrage est 1286, et non pas 1386, comme l'avait cru M. Ritter. — Le second fascicule de l'année 1904 contient (p. 93-130) les tables des trente premières années (1875-1904) du Bulletin de la Société, à savoir : 1° une liste des notices ou articles variés, dans l'ordre de leur publication ; 2° la table alphabétique (par M. G. Raynaud), table fort détaillée et dans laquelle les renvois d'un article à l'autre ont été à dessein multipliés ; 3° une table des manuscrits décrits ou cités. Ces tables (qui ne sont en somme que celles des vingt premières années (Bulletin de 1894), revues et mises à jour, constituent un répertoire bibliographique indispensable à quiconque s'occupe de la littérature française du moyen âge.

1. Pour la survivance de la déclinaison dans cette condition, voir *Romania*, XVIII, 436 ; XX, 174 ; XXI, 627.

2. Voir Delisle, *Le Cabinet des mss.*, I, 164.

CHRONIQUE

Les études romanes ont fait une grave perte par la mort d'Adolphe Mussafia, décédé le 7 juin dernier à Florence où il était venu s'établir définitivement, après avoir pris sa retraite comme professeur à l'Université de Vienne. Nulle part cette perte ne sera ressentie plus vivement qu'à la *Romania*. Mussafia appartenait à ce petit groupe d'érudits qui, s'étant pour la plupart formés seuls, mais prenant pour guides les travaux de Diez, s'efforcèrent, il y a près d'un demi-siècle, de faire entrer les méthodes critiques dans l'étude des langues et des littératures romanes, et qui, soit par eux-mêmes, soit par leurs élèves, ont rapidement élevé la philologie romane au niveau de la philologie classique ou orientale. Ils n'étaient pas nombreux, ces érudits qui maintenant apparaissent aux nouvelles générations comme des précurseurs lointains, mais ils étaient jeunes et pleins d'ardeur et d'enthousiasme. Ils étaient Allemands, Suisses, Italiens ou Français, mais en dépit de la distance et des différences de nationalité, la communauté de leurs goûts les rapprochait, et ils entretenaient des relations cordiales les uns avec les autres. Dès 1862, Mussafia était en correspondance suivie avec les deux jeunes hommes qui devaient, dix ans plus tard, fonder la *Romania*. Nous nous liâmes avec lui d'une amitié plus intime lors d'un voyage qu'il fit a Paris en 1864. Il était alors, depuis 1860, professeur extraordinaire de langues romanes à l'Université de Vienne : peu d'années après (1867), il obtenait le titre de professeur ordinaire. En même temps il occupait un emploi à la Bibliothèque impériale et royale, auprès de F. Wolf. Il avait obtenu, jeune encore (il était né en 1835 à Spalato), un avancement rapide que justifiaient amplement ses travaux. Lorsque nous fondâmes la *Romania*, en 1872, nous comptions sur son active collaboration. Et, en effet, il nous donna, à diverses époques, d'assez nombreux articles : les derniers qu'il ait écrits nous étaient destinés, et ont paru dans le présent volume (ci-dessus, pp. 304 et 469), mais cette collaboration ne fut cependant pas aussi suivie que nous l'avions espéré. Vers 1870, en effet, il fut atteint d'une cruelle maladie (une affection de la moelle épinière), qui, à de fréquents intervalles, le condamnait à un repos forcé et dont aucun traitement ne put arrêter la marche. Il ne se fit point d'illusion sur l'avenir qui l'attendait — il avait, pendant deux ans, avant de se vouer à la philologie romane, poursuivi les études médicales — et il m'écrivait au mois de février 1875 : « La mia salute a sofferto questi giorni

« un grave attacco : vi scrivo dal letto. Sempre più vedo che i miei timori « erano fondati : la mia spina dorsale è gravamente afletta ; sintomi di para- « lisi si vanno aumentendo. Pur chè il mio povero cervello ne rimanga « illeso ! » Et plus tard, en juin 1876 : « Della mia salute vorrei darvi buone « notizie, ma non posso. Il Pierson, che fra breve ripatrierà, vi narrerà « quanti sforzi mi costi l'adempire ai doveri del mio ufficio. Negli ultimi « giorni s'aggiunse un nuovo sintomo allarmante assai : i nervi ottici sem- « brano alla loro volta indeboliti ; ho come un velo dinanzi agli occhi. È « una vera disperazione l'assistere al successivo abbassamento di tutte le « facoltà fisiche. Per fortuna le sofferenze m'hanno reso filosofo, ed io, « sapendo bene ciò che mi aspetta, mi tengo preparato, ed ogni giornata che « passo almeno mediocramente, la considero como guadagnata. » Cette résignation philosophique, il la garda jusqu'à son dernier jour, et ceux qui ont été les témoins attristés de ses souffrances admiraient le courage avec lequel il les supportait. Depuis le commencement de la maladie, à peine âgé de trente-cinq ans, il dut réserver à ses devoirs professionnels la plus grande partie des heures qu'il pouvait encore consacrer à l'étude. Il lui devint impossible d'entreprendre aucun travail de longue haleine. Il renonça à peu près complètement aux voyages et à ces fouilles dans les manuscrits qui avaient pour son esprit, toujours en quête de découvertes, un attrait particulier. Il ne revint plus à Paris, et ce lui fut un crève-cœur. Il lui fallait passer ses vacances dans des villes d'eau où il ne trouvait qu'un allègement momentané à ses maux. Sans doute, il ne laissa pas de publier, pendant les trente dernières années de sa vie douloureuse, de nombreux écrits, des textes inédits, des recherches sur des points particuliers d'histoire littéraire ou de linguistique romane, des notices de manuscrits, mais, entre ces travaux, la plupart de ceux qui ont une certaine étendue avaient été commencés avant sa maladie.

A l'époque où Mussafia prit position dans la philologie romane, il était encore possible à un homme laborieux et pourvu d'une bonne préparation générale, de s'intéresser activement aux diverses branches de cette science. On n'en était pas encore arrivé à la phase de la spécialisation. Mussafia put parcourir le domaine presque entier des langues et des littératures romanes, et dans chacun des cantons de ce vaste territoire il fit de fructueuses explorations. Naturellement, puisque sa langue maternelle était l'italien, c'est vers l'Italie qu'étaient dirigées ses préférences. Mais, après l'Italie, c'est assurément la France, à cause de son incomparable richesse en documents linguistiques et littéraires, qui eut sa prédilection, et non seulement la France du Nord, mais aussi celle du Midi, car les quelques travaux qu'il a publiés sur des textes provençaux sont féconds en résultats positifs. Il a aussi publié d'importantes recherches sur divers points de l'ancienne littérature castillane et catalane et il est l'un des premiers qui aient étudié méthodiquement la langue roumaine (en 1869, dans le *Jahrbuch f. romanische und englische Literatur*). Mais ce qui l'intéressait par-dessus tout, c'étaient les études de littérature comparée.

Celles qu'il a publiées sur la légende de Crescentia, sur les Sept Sages, sur le *legno della croce*, sur la vision de Tondal, sur la légende de sainte Catherine, sur les miracles de la Vierge, donnent l'idée de ce qu'il aurait pu faire dans ce domaine si l'état de sa santé ne lui avait rendu particulièrement pénible l'étude de questions qui exigent des recherches infinies dans les bibliothèques. Aussi, dans ces dernières années, appliquait-il de préférence ce qui lui restait de forces à des travaux qui peuvent se faire avec peu de livres. Il s'était donné pour tâche de lire attentivement les éditions nouvelles de textes inédits (principalement de textes français) et il publiait, en une série de fascicules intitulés *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte* (dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne), les corrections verbales ou les interprétations nouvelles que lui suggérait sa grande expérience de la paléographie et de la philologie. Il avait dû renoncer à bien des projets formés autrefois. En 1863, dans ses *Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen*, il avait appelé l'attention sur un curieux opuscule en prose française composé au XIIIe siècle par un Italien, et qui est — pour une partie — traduit du célèbre traité d'André le Chapelain. A la fin de l'année 1885, il nous en proposa la publication pour la *Romania*, et nous en avions commencé l'impression (j'en ai gardé les épreuves), lorsqu'il se désista en faveur d'un collègue qui, du reste, semble aussi avoir abandonné l'idée de cette publication. Mussafia tenait davantage à publier l'*Entrée d'Espagne*, dont il avait autrefois pris une copie complète. Peu après la fondation de la Société des anciens textes il nous en proposa la publication. Puis, craignant de ne pouvoir à lui seul, dans son état de santé, conduire à bonne fin l'impression de ce long poème, il s'associa avec M. Ant. Thomas, et finalement il renonça à toute participation à cette édition dont M. Thomas resta seul chargé.

Comme tous les vrais savants qui savent combien leur science est limitée au prix de ce qu'il leur reste à apprendre, Mussafia était profondément et sincèrement modeste. Personne ne fut plus exempt de prétentions, plus prompt à incliner son opinion devant celle d'autrui. Sa correspondance contient des traits qui peignent son caractère où dominaient la simplicité et la bienveillance. Au mois d'octobre 1874, après avoir lu certains articles linguistiques de la *Romania* qui lui avaient paru çà et là un peu obscurs et de forme « ispida », il m'écrivait : « ... ma dipenderà da me, che fin qui studiai la « fonetica con molto amore, ma un pó più alla buona, direi quasi alla vec- « chia. Capisco che dovró ricominciare da capo, affine di rendermi familiare « colle formole ora in corso. »

Mussafia était un esprit positif et exact. Attentif aux faits, il ne s'abandonnait guère aux conjectures, sinon quand il s'agissait de rétablir un texte corrompu, et alors ses conjectures étaient rarement erronées. Il n'a proposé aucune de ces hypothèses hardies qu'on qualifie de brillantes, quand on veut faire entendre poliment qu'elles sont fausses, mais il a introduit dans nos études, par son exemple, et — je le suppose — aussi par son enseignement,

d'excellentes habitudes de travail, et, telles étaient la sûreté de sa méthode et la clarté de son esprit, qu'on peut considérer comme définitivement acquis à la science tous les faits qu'il a établis.

Il fut du reste apprécié à sa valeur. Il avait reçu du gouvernement autrichien et des académies tous les honneurs auxquels il pouvait prétendre. A la fin de sa carrière, il fut nommé membre de la Chambre des Seigneurs et, dès 1876, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait inscrit parmi ses correspondants, sur la recommandation de M. de Wailly. Nous avons dit précédemment [1] que ses amis et anciens élèves lui avaient offert, à l'occasion de sa soixante-dixième année, un beau volume de dissertations variées. Ce fut sa dernière joie.

Après avoir pris sa retraite, il quitta Vienne et vint passer les premiers mois de l'année 1903 sur les bords de la Méditerranée. C'est à Monaco qu'il apprit, par les journaux, la mort de G. Paris, décédé à Cannes, tout près de lui. Il passa une partie de l'année 1904, à Roncegno, dans le Trentin. Puis il se fit porter à Florence. C'est là qu'il est mort, entouré d'amis dont la sympathie avait apporté un allègement à des douleurs stoïquement supportées.

P. M.

La Société allemande pour l'étude des langues modernes, dont le siège est à Berlin, et qui a pour organe l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, vient d'offrir à M. le professeur Ad. Tobler, pour fêter le soixante-dixième anniversaire de sa naissance, un beau volume composé de dissertations ou de notices variées dues à ses anciens élèves. Plusieurs de ces travaux se rapportent au moyen âge, et nous en rendrons compte prochainement. Parmi les collaborateurs, nous relevons les noms de Madame Carolina Michaëlis de Vasconcellos et de MM. Ebeling, Goldstaub, Gröber, Risop. Nous nous associons au sentiment qui a inspiré les auteurs de cet hommage si mérité, et nous espérons que longtemps encore M. Tobler poursuivra la série des travaux dont il a enrichi la philologie romane et particulièrement la philologie française.

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, en mai dernier, les trois volumes de l'exercice 1904, à savoir le tome Ier du *Roman de Troie* (l'ouvrage formera quatre volumes), le tome II des Sotties publiées par M. E. Picot, et enfin une reproduction en phototypie d'une ancienne édition de la *Farce de Pathelin* (vers 1500) dont l'unique exemplaire connu fait partie de la Bibliothèque James de Rothschild (voir le catalogue de cette bibliothèque t. II, n° 1083). Pour l'année 1905, elle publiera très prochainement les *Vers de la Mort*, par Hélinand, édition due à MM. Fr. Wulff et Em. Walberg (ce

1. Ci-dessus, p. 346. Ce recueil dont nous ne tarderons pas à rendre compte s'ouvre par une bibliographie des écrits de Mussafia.

volume est achevé) et le tome II du *Tristan* de Thomas, édité par M. Bédier. Elle a en ce moment sous presse cinq volumes, dont les plus avancés sont le *Moniage Guillaume*, le t. II du *Roman de Troie* et le t. I de l'*Entrée d'Espagne*.

—Nous lisons dans les *Cronache della civiltà elleno-greca* de mai 1905 (p. 16) l'annonce d'une exposition dialectale qui va avoir lieu à Macerata. On se propose d'y réunir des spécimens variés, soit imprimés, soit manuscrits, des dialectes de la marche d'Ancône. On sait qu'une collection du même genre, pour la région gasconne, fut formée il y a quelques années à Bordeaux (*Romania*, XXIV, 483) Au lieu qu'à Bordeaux on avait choisi comme texte à traduire la parabole de l'enfant prodigue, à Macerata on propose comme spécimen la traduction de la courte nouvelle du roi de Chypre (*Decameron*, I, 9) comme l'avaient fait il y a trente ans Papanti et, au XVIe siècle, Salviati. Seulement, au lieu du texte même de Boccace, on fournit, comme original des traductions à faire, un remaniement que l'on suppose probablement plus aisé à traduire en langue populaire. C'est du reste le meilleur moyen d'éviter un fâcheux contresens que nous avons relevé jadis (*Romania*, V, 499, note 1) dans un bon nombre des versions publiées par Papanti.

— M. J. Camus vient de publier dans le journal *L'Arte* (huitième année, fascicule IV) une notice sur un des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque de Turin, malheureusement en grande partie détruit par l'incendie. C'est la traduction d'Appien faite par Claude de Seyssel, alors évêque de Marseille, entre 1511 et 1515. L'exemplaire de Turin contient (ou plutôt contenait) deux très belles miniatures, œuvres de Jean Bourdichon, que M. Camus a pu faire reproduire d'après des photographies prises peu de mois avant l'incendie, par M. Émile Chatelain. L'une d'elles représente le traducteur offrant son œuvre à Louis XII. M. Camus fait remarquer que Bourdichon s'est inspiré des célèbres heures d'Anne de Bretagne.

— Au mois d'octobre prochain la librairie Hachette mettra en vente la troisième édition de *La littérature française au moyen âge* de G. Paris Cette édition est précédée de l'avertissement suivant :

Cette troisième édition a été préparée d'après un exemplaire sur lequel G. Paris avait fait de nombreuses corrections et additions. M. J. Bédier a pris la peine de transporter les unes et les autres sur l'exemplaire qui a servi à la réimpression, et a revu soigneusement, avec moi, les épreuves. Les notes bibliographiques qui terminent l'ouvrage n'avaient reçu de G. Paris que quelques additions ou retouches. Cette partie a dû être profondément remaniée, en tenant compte des éditions et des travaux critiques parus depuis 1889, date à laquelle s'arrête la bibliographie de la seconde édition. Pour accomplir ce remaniement, qui dans bien des cas équivalait à une refonte, je ne me suis pas astreint au système suivi dans les deux premières éditions. On sait que G. Paris se bornait, la plupart du temps, pour chaque auteur ou écrit, à renvoyer au dernier travail paru, alors même que ce travail n'était qu'un simple compte rendu, une simple annonce. Je n'ai pas cru devoir suivre cette méthode, qui avait été généralement désapprouvée et à laquelle G. Paris avait, dans les derniers temps, l'intention de renoncer. Là où j'ai eu à modifier les notes, pour les remettre au courant, j'ai renvoyé à la dernière édition de chaque ouvrage, y joignant la mention de quelque compte

rendu, lorsque, ce qui est fréquemment le cas, ce compte rendu renferme des fait nouveaux ou des rectifications de quelque importance. Il résulte de ces explications que le texte même est d'un bout à l'autre celui de G. Paris, mais que je suis, dans une assez grande mesure, responsable des notes bibliographiques. — Paul MEYER.

— Nous avons annoncé l'an dernier (XXXIII, 137) qu'une reproduction de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, accompagnée de notes nouvelles, serait publiée par la librairie Bouillon. Cette édition est maintenant terminée et sera prochainement mise en vente Les notes ajoutées occupent les pages 515 à 548. Elles ont double origine. Les unes sont l'œuvre de G. Paris lui-même, qui, à diverses époques, les avait écrites sur un exemplaire interfolié de son livre, les autres, placées entre crochets, sont de moi. Elles consistent principalement en indications bibliographiques. Il a fallu citer les nouvelles éditions des ouvrages, anciens ou modernes, utilisés par l'auteur, les travaux critiques qui complètent les recherches de G. Paris ou modifient ses conclusions. Par-dessus tout, je me suis attaché à relever dans les écrits de G. Paris tout ce qui se rapporte aux diverses questions étudiées dans l'*Histoire poétique*. Je me suis abstenu de toute discussion, me bornant au rôle de simple rapporteur. Enfin, j'ai fait, pour cette édition, une table alphabétique des matières qui, bien qu'un peu sommaire, ne laissera pas de faciliter l'usage du livre qui, il y a quarante ans, a placé son auteur au premier rang des historiens des littératures. — P. M.

— Notre collaborateur M. Raymond Weeks, professeur à l'université de Missouri, qui vient de passer une année en France, se propose de publier prochainement une édition de *Guibert d'Andrenas*.

— On nous annonce l'apparition d'un nouveau périodique : *The Modern Language Review*, revue trimestrielle consacrée à l'étude de la littérature et de la philologie du moyen âge et des temps modernes. Il a comme rédacteur en chef M. John G. Robertson, professeur de langue et littérature allemandes à l'Université de Londres, assisté d'un comité de lecture composé de MM. Bradley, Brandin, Braunholtz, Breul, Dordlen, Fiedler, Fitzmaurice-Kelly, Greg, Herford, Ker, Kuno Meyer, Morfill, Napier, Priebsch, Skeat, P. Toynbee. Les numéros paraîtront en octobre, janvier, avril et mai.

— M. Frank Mac Clean, décédé l'an dernier, possédait une belle collection d'objets d'art, de manuscrits et d'anciens livres imprimés qu'il a léguée au Fitzwilliam Museum, de Cambridge. Un inventaire des manuscrits de cette collection, formant 200 articles, a été publié récemment par le directeur du Musée, M. Montague Rhodes James, dans son rapport annuel sur les acquisitions de l'année 1904 [1]. Bon nombre de ces manuscrits viennent des collections Ashburnham (Barrois et *Appendix*) et Phillipps. Quelques-uns

1. *Annual Report* of the Fitzwilliam Museum syndicate for the year ending december 31, 1904. Cambridge, University Press. In-4°, 20 pages.

(nos 75, 123-126, 174-177) sont en français. Le plus important est le ms. provenant du couvent de Nuneaton (no 123) qui renferme le *Chdteau d'amour*, de Robert Grossetête, l'*Évangile de Nicodème* (version en vers de Chrestien), le *Bestiaire*, de Guillaume, et l'*Apocalypse* en vers anglo-normands. Je l'ai signalé et décrit dans la *Romania*, XXV, :80, du temps qu'il appartenait à M. Mac Clean [1]. J'en ai fait usage aussi dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1898, p. 81. On peut signaler encore la *Légende dorée* (no 124), version de J. de Vignai provenant de Lord Ashburnham (*Appendix*, 93), un exemplaire de la *Vie des Pères*, en vers (no 176, Ashburnham (*Appendix*, 174), et un ms. des *Sept Sages* en prose, suivi de *Marques de Rome* (no 177). — Il y a aussi quelques mss. italiens, par ex. un très bel exemplaire des *Triomphes* de Pétrarque, ayant fait partie de la Bibliothèque Didot. — P. M.

Livres annoncés sommairement :

Étienne Clouzot. *Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle*. Paris, Champion, 1904. In-8o,.282 pages ; cartes et planches. — Nous tenons à signaler ici cette excellente monographie historique et géographique parce que l'auteur a fait une petite place à la philologie et que les philologues lui doivent quelque reconnaissance, tant pour les notes qu'il a semées çà et là au cours de son volume que pour le glossaire (p. 247-250) où il a groupé les divers termes techniques qu'il a rencontrés. Ces termes sont souvent obscurs et M. C. a fait de son mieux pour les élucider à l'aide de Du Cange, de Godefroy et surtout du patois encore en usage sur les côtes de l'Aunis et de la Vendée. J'ai peu d'observations utiles à présenter. Le glossaire aurait pu être enrichi de quelques mots rares qui, sans être des mots techniques, n'en sont pas moins intéressants, par exemple *baloys* (p. 126), *bornette* (p. 137), *cagouet* (p. 126), *corbejau* (p. 35 et 37), *marsouppe* (p. 126), *millouin* (p. 137). — *Aubarée* est défini avec un point d'interrogation : « marais planté d'aulnes ou de peupliers » ; il ne s'agit aucunement d'aulnes, mais de peupliers blancs. — *Entrenègre* « temps pendant lequel on pratique la chasse aux rets » se rattache probablement à un type primitif *intenebricus; cf. mes *Nouv. Essais*, p. 257, art. *entrenerge*.— La traduction de *fuernae* par « vantaux du portereau », que M. C. emprunte à Arcère, est peu vraisemblable; cf. un texte latin très explicite cité par Carpentier, où la *fuerna* est assimilée à la *piscaria*. — Il n'y a pas de raison de corriger *jotière* en *jolière*, même si l'on admet le sens indiqué par M. E., car la racine du mot est clairement *jote*, forme dialectale qui correspond au français *joue*. — P. 126, une mauvaise ponctuation rend obscur le passage d'un aveu de 1529 où il est question du droit du seigneur de Saint-Benoît sur chaque marsouin pris dans le Lay ;

1. Par erreur j'ai imprimé *Mac Lean*.

il faut lire : « Deux pieds emprès le cagouet et demy pied devers la quehe en sus, nen (= non) preconté le baloys de la quehe. » — A. Th.

M. G. Bartoli, *Un po di sardo*. Trieste, tip. G. Caprin. 1905. In-4°, pp. 129-156 (extrait de l'*Archeografo Triestino*, 3e série, t. I). — L'auteur, dont nous avons signalé en leur temps les travaux sur le dalmate et sur le roumain de l'Istrie (XXX, 451 ; XXXI, 478), examine en premier lieu diverses questions qui ne comportent pas toutes une réponse bien précise. Le sarde est-il une langue ou un dialecte? — La solution, comme il le reconnaît, dépend de la conception qu'on se sera formée des mots « langue » et « dialecte » ; il s'agit d'une définition de mot plutôt que d'une définition de chose. — « Quelle est la place qui appartient au sarde dans la famille néo-latine? Où se parle le sarde ? » Pour cette dernière encore, il s'agit de savoir si on relie le langage du nord de la Sardaigne (et de la Corse) à celui du centre et du sud. Mais l'objet principal de ce mémoire est de rectifier et de compléter un travail antérieur de M. Subak, *A proposito d'un antico testo sardo*, publié dans le programme d'une école de Trieste. Le nouvel écrit de M. Bartoli devra être consulté par tous ceux qui s'intéressent aux parlers de la Sardaigne.

Giulio Subak, *Noterelle sarde*. Trieste, tip. G. Caprin, 1905. In-4°, 27 p. (extrait de l'*Archeografo Triestino*, 3e série, t. II). — Ces notes, qui sont d'un philologue exercé et compétent, se présentent comme supplément à la publication mentionnée dans la notice qui précède. Il y est tenu compte des observations de M. Bartoli. On y remarquera (pp. 16-25) une série d'additions à divers points du mémoire de M. Meyer-Lübke sur l'ancien logudorien (*Romania*, XXXII, 349).

Amos Parducci, *Gli Studi provenzali del Marchese Cesare Lucchesini*. Perugia, tip. cooperativa, 1905. In-8°, 31 pages (Nozze Manzoni-Laurenzi). — Le marquis C. Lucchesini (1756-1832), s'intéressait à la littérature provençale, qu'il paraît avoir surtout étudiée dans les livres imprimés. Ses manuscrits diligemment dépouillés dans la présente notice, sont conservés à Lucques. Ils ne sauraient, naturellement, rien nous apprendre que nous ne sachions d'ailleurs.

Agide Piagnoli, *Fonetica parmigiana* riordinata ed accresciuta delle note morfologiche per cura di Antonio Boselli. Torino, tipogr. Salesiana, 1904. In-8°, 84 p. et une carte. — Une partie de ce mémoire fut présentée, en 1893, comme thèse à l'Académie de Milan, et reçut l'approbation des juges, notamment de M. Ascoli. Enlevé par une mort prématurée, le jeune auteur ne put compléter son travail. M. Boselli s'est chargé de le mettre en état de paraître ; son travail a consisté principalement à donner au mémoire la disposition adoptée dans les écrits du même genre qui ont paru dans l'*Archivio glottologico*, à y joindre çà et là des notes placées entre crochets, et à le compléter (pp. 73 et suiv.) par des remarques sur la morphologie. Tel qu'il se présente, l'ouvrage est intéressant et méritait certainement de voir le jour.

Littérature espagnole, par J. FITZMAURICE-KELLY, traduction de Henry D. DAVRAY. Paris, Colin, 1904. Pet. in-8°, XV-499 pages (fait partie de la collection intitulée *Histoires des littératures*). — Cet abrégé de l'histoire de la littérature espagnole, publié d'abord en 1898, a été traduit en espagnol et nous espérons qu'il aura en France le succès qu'il a obtenu dans les pays de langue anglaise et de langue espagnole. C'est un ouvrage bien composé et dont l'auteur est, du moins pour la période classique, au courant des derniers travaux sur la matière. Les notes bibliographiques, qui occupent les pp. 435 à 481, sont exactes et suffisamment complètes. L'auteur, on ne peut que l'approuver, y signale les comptes rendus les plus importants qui ont paru sur les récentes publications. Nous devons dire toutefois, que la partie du moyen âge, qui seule est de la compétence de la *Romania*, laisse souvent à désirer. Les questions ne sont pas toujours bien présentées et on voit que l'auteur n'est pas maître de son sujet. Que signifie cette phrase (p. 39) : « Plus tard *Hernaut de Belaunde* imite quelques épisodes du *Poema de Fernan Gonzalez* ? » Tout ce qui concerne les débuts de la littérature, et notamment les rapports littéraires de l'Espagne avec la France, nous a paru assez faible.

Die Auffassung der Jungfrau Maria in der altfranzösischen Litteratur... von H. BECKER. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1905. In-8°, 93 pages (dissertation de Gœttingue). — Travail médiocre, plutôt mécanique qu'intellectuel (comme du reste tant d'autres thèses !), qui toutefois n'est pas complètement inutile. L'auteur a dépouillé avec soin la plupart des poésies françaises relatives à la Vierge qui ont été publiées, et a rangé ses fiches sous un certain nombre de chefs. Ainsi, dans le troisième chapitre, il relève les qualifications diverses données à la mère du Sauveur (*Mere Dieu*, *Mere au Sauveor... Roiaus palais*, etc., etc.). Le classement n'est pas très bien fait ; cette liste peut toutefois servir d'aide-mémoire. Seulement, l'intérêt en eût été singulièrement accru si l'auteur avait eu l'idée de comparer les qualifications françaises avec celles qu'on trouve, en grande abondance, dans les poésies latines. Il n'est pas indifférent en effet de déterminer quelle a été, dans ce genre, la part d'originalité des écrivains français.

L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin, par M. ROGER. Paris, A. Picard, 1905. In-8, xviij-459 pages (Thèse pour le doctorat ès lettres). — Dans cet ouvrage, l'auteur a eu spécialement en vue la destinée des études en Gaule à l'époque indiquée, mais il faut ajouter qu'il a été amené, par la nécessité d'éclairer divers côtés du sujet principal, à consacrer plusieurs chapitres et non des moins intéressants, aux écoles de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qu'il a même traité en passant de l'état des lettres en Italie au temps de saint Benoit et de Cassiodore. Nous ne pouvons rendre un compte détaillé d'un livre qui, malgré son importance pour la connaissance de la culture littéraire dans l'ancien moyen âge, n'a que peu de points de contact avec les études que nous poursuivons ici ; nous devons du moins le signaler comme une œuvre vraiment considé-

rable, aussi remarquable par l'étendue de l'érudition proprement dite que par la critique avec laquelle les témoignages sont examinés et appréciés. Ces témoignages, bien entendu, ne sont pas nouveaux. Les questions que reprend M. Roger ont été maintes fois posées avant lui, et résolues dans un sens ou dans un autre, mais trop souvent ceux qui ont tenté de nous faire connaître l'état des lettres aux temps barbares et la direction donnée aux études par l'autorité ecclésiastique se sont laissé influencer par des idées préconçues, selon qu'ils étaient favorables ou hostiles à l'Église. M. R. se montre d'une impartialité absolue et fait toujours preuve d'une louable prudence. Il distingue, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les époques et les milieux, et prend soin de ne jamais dépasser, dans ses conclusions, les données de ses textes. Je ne puis pas dire que je serais absolument d'accord avec lui sur tous les points, et par exemple mes idées sur la latinité de Grégoire de Tours ne sont pas tout à fait les siennes, mais il ne s'agit que de nuances, et en somme il faut reconnaître que même sur des sujets maintes fois étudiés (par exemple sur le grammairien Virgilius), M. Roger a su exprimer des idées nouvelles. — P. M.

Paolo D'ANCONA, *Gli affreschi del castello di Manta, nel Saluzzese.* Roma, 1905. Gr. in-4°, 31 p. (Extrait de *L'Arte* d'Ad. Venturi, t. VIII). — Cette publication, due au fils d'un de nos meilleurs amis et plus anciens collaborateurs, se rattache aux études que poursuit la *Romania* en ce qu'elle fournit un nouveau témoignage de la pénétration de la littérature et de l'art de la France en Piémont. Les peintures étudiées par M. P. d'Ancona, et reproduites en simili-gravure dans le présent mémoire, représentent des personnages et des scènes tirés des romans de chevalerie, et notamment du *Chevalier errant* de Thomas III de Saluces ; on y voit aussi une curieuse représentation de la Fontaine de Jouvence, accompagnée de distiques français en vers de huit syllabes. Toute cette ornementation paraît avoir été faite entre 1411 et 1430. Le mémoire de M. P. d'A. est riche en rapprochements avec d'autres monuments artistiques du même genre et en informations qui prouvent une connaissance très approfondie, non seulement de l'histoire de l'art, mais aussi de l'histoire de la littérature romanesque.

Altfranzösische Sprichwörter und Sentenzen aus den höfischen Kunstepen über antike Sagenstoffe und aus einigen didaktischen Dichtungen nebst einer Untersuchungen über Sprichwörtervarianten..... von Fritz SCHEPP. Borna-Leipzig, R. Noske, 1905. In-8°, 77 pages (Dissertation de Greifswald). — La conception et l'exécution de ce travail laissent à désirer. Pour le premier point l'auteur est excusable : on sait qu'en Allemagne les aspirants au doctorat traitent les sujets qui leur sont indiqués par leurs professeurs. Il n'en est pas moins vrai qu'un dépouillement de textes choisis arbitrairement et n'ayant aucune connexité les uns avec les autres, n'avait pas de raison d'être. Le dépouillement des textes n'est pas satisfaisant. On nous cite comme deux sources différentes l'*Alexandriade* publiée par Le Court de la Villethassetz et Talbot, et le *Roman d'Alexandre* publié par Michelant. Il

est pourtant bien connu que la première de ces publications (1861) n'est qu'un recueil d'extraits pris dans la seconde et accompagnés de notes sans valeur. Pour l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, l'auteur n'a utilisé que les quelques morceaux imprimés dans la *Romania*, et se contente de dire qu'il n'a pas vu l'édition complète. Pourtant les publications de la Société de l'histoire de France se trouvent dans toutes les grandes bibliothèques. Les observations qui font suite au recueil ont bien peu de portée et sont souvent erronées, comme là où l'auteur voit des allitérations dans des proverbes où il n'y en a pas trace. Il n'y a pas lieu de s'étendre davantage sur ce travail peu réussi.

G. BERTONI, *Canzonette musicali francesi e spagnuole alla corte d'Este*. Modena, 1905. Pet. in-8°, 13 pages (Nozze Modena-Diena). — Quelques pièces tirées de deux mss. de la Bibliothèque d'Este, du XVIe siècle. L'un de ces mss. était déjà connu par diverses publications, entre autres par les *Notices* de M. Camus sur les mss. de Modène; le second (D 614) paraît être signalé ici pour la première fois. M. B. en donne la table. Il y a reconnu trois pièces de Ronsard.

Grundriss der romanischen Philologie... hgg. von G. GRÖBER. T. I, 2e et 3e livr. (pp. 257-768), zweite verbesserte und vermehrte Auflage. Strassburg, K. Trübner, 1904. — Cette seconde édition du t. I (cf. *Rom.* XXXIII, 462 progresse avec rapidité. On se rendra compte de la mesure dans laquelle elle est augmentée par ce seul fait que la p. 768, qui termine la troisième livraison, correspond à la p. 695 de la première édition.

RECTIFICATION. — A propos du distique latin imprimé ci-dessus, p. 187, M. F. Novati veut bien suppléer à l'ignorance dont j'ai consigné l'aveu dans la note 1 et m'envoyer un savant commentaire, qu'on me permettra de reproduire dans sa forme italienne : « Il distico non mi pare punto guasto. Esso dice così : « O pagina, tu avresti dovuto ripulire un c... sporco, poscià insudicciare il mento (il viso) di colui che ti manda. » *Temerare* per *maculare* si trova : è un passaggio, del resto, assai ovvio. Nell' insieme abbiamo una dimostrazione di sprezzo per una lettera, un componimento della natura di quelle che Catullo chiamava *cacatae chartae*. » — Du Cange ne connaît pas *temerare* au sens requis ; mais on sait combien il est insuffisant pour l'intelligence de la littérature médiévale. — A. TH.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

POÉSIES

DU

TROUBADOUR GAVAUDAN

Quand il s'agit d'un texte aussi obscur que les poésies de Gavaudan, il ne saurait être question d'en élucider d'emblée toutes les difficultés. Je n'y ai pas prétendu et donne comme purement provisoire cette édition, que la critique réussira sans doute à améliorer et qui aura du moins l'utilité de faire connaître exactement et complètement la leçon des manuscrits [1]. Je crois donc pouvoir me borner à la faire précéder des observations les plus essentielles, présentées sous la forme la plus concise [2].

Nous ne savons du troubadour que ce que lui-même nous en apprend [3]; son nom, emprunté probablement à son pays

1. Je n'ai pas cru devoir relever toutes les fautes de lecture de Mahn, qui sont nombreuses. On remarquera que pour les pièces VI, VII, X, j'ai renoncé à donner un texte critique, me bornant à reproduire les deux mss., le meilleur dans le texte, l'autre en note.

2. Toutes les notices sur Gavaudan sont, quelques-unes volontairement, fort incomplètes. Millot (*Histoire littéraire des troubadours*, I, 154-60) est, à son ordinaire, judicieux et superficiel; il analyse et traduit partiellement quatre pièces (mes nos II, III, V, IX). L'article de Ginguené (1820) dans l'*Histoire littéraire* (XV, 445-6) est un pâle décalque du précédent. Fauriel (*Histoire de la poésie provençale*, II, 154-6), Diez (*Leben und Werke*, 2e éd., 423-5) et Milá y Fontanals (*De los Trovadores*, etc., 1re éd., p. 127-30) s'occupent exclusivement de la chanson de croisade. M. Chabaneau (*Biographies des Troubadours*, p. 144) fait commencer la carrière de Gavaudan en 1195 et la prolonge jusqu'en 1215.

3. Pas plus que M. Chabaneau je ne saurais dire d'où provient la qualification de « le Vieux » que presque tous les critiques, depuis Millot, ont accolée à son nom. Peut-être, comme le pense M. Springer (*Das altpr. Klagelied*, p. 58) de II, 29. Elle ne se rencontre, que je sache, dans aucun manuscrit.

d'origine[1], conviendrait bien à un jongleur. C'est la chanson de croisade (IX) qui nous fournit les plus précieux éléments de datation. Il est à peine utile de réfuter l'opinion de Millot qui la croit antérieure à 1190, puisqu'il identifie l'*emperaire* (v. 28) avec Frédéric Ier. Fauriel et Milá y Fontanals la placent un peu avant la bataille de Las Navas (16 juillet 1212). Mais Diez, à mon avis, a été beaucoup mieux inspiré en lui assignant la date de 1195. A partir de 1197 en effet il eût été superflu d'invoquer le secours de l'empereur d'Allemagne, Philippe de Souabe étant trop occupé de sa lutte avec Othon de Brunswick pour projeter une expédition en Espagne; Jean-sans-Terre non plus n'eut guère, dans tout son règne, le temps d'y songer; ajoutons qu'il ne porta jamais le titre de « comte de Poitou »[2]. Il me paraît donc vraisemblable que la pièce fut composée au lendemain de la défaite d'Alfonse VIII de Castille à Alarcos (19 juillet 1195). Le vainqueur, roi des Almohades d'Afrique (v. 5), parut bien alors menacer la chrétienté, dont il avait abattu le plus solide rempart (v. 51-4)[3]. L'empereur, dans cette hypothèse, serait Henri VI, le roi de France, Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre, Richard, qui paraissait en effet tout désigné pour porter secours au roi d'Espagne[4].

Le poète, au moment où il écrit, est en Espagne, dans les

---

1. La mention du mont Mezenc (III, 63) montre du moins qu'il connaissait le Velai, province limitrophe du Gévaudan, et que c'est là qu'il entend localiser la scène qu'il décrit.

2. Dans les textes diplomatiques, Jean-sans-Terre s'intitule *Rex Anglie, dux Normannie et Aquitanie, comes Andegavie.*

3. Je dois reconnaître que les raisons alléguées par M. Springer (*Klagelied*, p. 57) en faveur de l'opinion de Fauriel de Milà, et acceptées par M. Lewent (*Das altprov. Kreuzlied*, p. 43) ne manquent pas de poids; le défi adressé par le calife En-Nâsir expliquerait admirablement les v. 5, 7; mais ces sortes de défis ont pu se produire à plusieurs reprises. Au total la solution me paraît beaucoup moins « évidente » qu'à M. Springer.

4. Ce qui complique la difficulté, c'est l'incertitude du texte aux v. 29-30 : si nous conservions *el* (30), donné par les deux manuscrits, nous devrions faire du roi d'Angleterre un personnage différent du cousin du roi de France; mais je crois qu'il faut, au vers 29, lire, comme C, *e sos* (non *sos*) et corriger au vers 30 *el* en *lo* (voy. la note sur ce vers). Diez conserve *el*, mais il le considère comme article et comprend comme moi.

rangs même de l'armée chrétienne (v. 58-61). Il exerçait donc probablement le métier de « soudoyer », qui était fréquemment, surtout à l'époque la plus ancienne, associé à celui de jongleur. Deux envois nous ont conservé d'autres souvenirs de ses relations avec l'Espagne [1] : l'un (VII, 83) est adressé à un Alfonse, sans doute Alfonse VIII de Castille, car rien ne permet de supposer de rapports entre Gavaudan et Alfonse VIII d'Aragon. C'est probablement le même prince qui est désigné ailleurs (VIII, 84) sous le nom d'empereur [2].

Gavaudan fut aussi client du comte de Toulouse : le *comte R.* de la pièce VIII (81) ne peut guère être que Raimond VI : cette supposition est confirmée par le vers I, 17 où un personnage unique est qualifié « duc, comte et marquis » ; on sait que, de tous les grands barons de France, les comtes de Toulouse étaient les seuls à porter ce triple titre [3].

La pièce, fort obscure malheureusement, à laquelle j'emprunte cette indication, me paraît ne pouvoir se rapporter qu'aux événements qui précédèrent immédiatement la croisade albigeoise ou en marquèrent le début. C'est au moins cette hypothèse qui rend le mieux compte des expressions énigmatiques employées par le poète : au moment où celui-ci prend la parole, un orage s'amoncelle contre son protecteur, dont les affaires sont en fort mauvais point (vers 1-12) ; les ennemis de celui-ci sont recrutés au poids de l'or (19, 28) et, semble-t-il, par de « perfides prédications » (22). Ces expressions s'appliqueraient assez bien à la campagne de prédications qui commença après l'assassinat de Pierre de Castelnau (15 janvier 1208) et aux préparatifs d'attaque qui la suivirent de près [4].

---

1. On pourrait signaler aussi l'emploi du mot espagnol *comer* (IV, 678).

2. C'est probablement au même personnage que s'appliquent les deux titres *rey* et *emperador* ; le dernier n'avait été porté officiellement que par Alfonse VII ; c'est sans doute par flatterie qu'il est ici attribué à son fils.

3. C'est probablement encore Raimond VI qu'il faut reconnaître dans le *comte* de la pièce VI.

4. Ceux qui refusaient de prendre les armes contre Raimond étaient invités à verser une contribution en argent qui servait à enrôler des hommes ; ainsi s'expliquerait le vers 28. Les vers 37-40, dont le texte est au reste fort incertain, sont plus obscurs : au lieu de *rey* on attendrait ou *comte* ou un mot plus général pouvant s'appliquer à Raimond VI ; peut-être le poète fait-il allu-

Si cette hypothèse était juste, nous devrions avancer la carrière de Gavaudan jusqu'aux environs de 1209-12 et nous aurions un document poétique de plus sur la crise qui ensanglanta le Midi à cette époque.

Je publie comme appartenant à Gavaudan toutes les pièces qui lui sont également attribuées dans les chansonniers C et R. J'en omets une qui ne porte son nom que dans C; c'est la pièce 2 de Bartsch (*Aras quan plou et iverna*), qui n'est pas dans R et qui dans C ferme la liste[1] ; D la donne à Bertran de Preissac, IK à Albert Cailla[2]. Quoi qu'il en soit de ces attributions[3], cette pièce, qui forme tençon avec 37, 1 (d'un certain Gausbert) appartient à un genre que Gavaudan n'a pas cultivé; je crois donc légitime de lui en refuser la paternité. Les autres sont toutes écrites (sauf II) dans le style obscur et tourmenté familier à la plupart des très anciens troubadours[4]. Gavaudan en effet compte parmi les sectateurs les plus fervents du *trobar clus*, et il s'en fait gloire : jamais nul n'a exposé avec une netteté plus provocante, avec une plus imperturbable satisfaction de soi-même la théorie de cet art absurde qui consiste à se donner beaucoup de mal pour n'être pas compris[5]. Par le choix de rimes rares, de rythmes compliqués, d'expressions bizarres, il rappelle Mar-

---

sion à la prétention affichée par Innocent III de déposséder le comte de Toulouse, vassal du roi de France, sans l'aveu de celui-ci (voy. A. Luchaire dans *Revue des Pyrénées*, 1905, p. 211). — M. Dejeanne me fait remarquer que le v. 15 pourrait faire allusion à la confrérie « blanche » formée à Toulouse en 1211 pour combattre l'hérésie (*Hist. de Languedoc*, VI, 352, d'après Guill. de Puylaurens, ch. XVII).

1. Il est donc vraisemblable que le scribe de C (ou de l'original de C) aura simplement oublié de transcrire la rubrique qui précédait cette pièce.

2. Elle est dans ces deux mss. précédée de la biographie de ce troubadour.

3. Voy. sur ce point O. Schultz dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, VII, 181.

4. Certaines images ou expressions, qui reviennent à plusieurs reprises, attestent bien que les pièces où elles se trouvent appartiennent au même auteur : voy. I, 33, IV, 41 et IX, 66; I, 29-32 et VIII, 49; VIII, 42, 68 et X, 13; II, 51 et VIII, 80).

5. Quelques-unes de ses entrées en matière constituent de curieux documents de critique littéraire (IV, 1-11; VI, 1-9; VII, 1-6; X, 1-9) et méritent d'être jointes à ceux que M. Andraud a réunis sur la question (*Quae judicia de litteris fecerint Provinciales*, p. 12 ss.)

cabrun, Peire d'Auvergne, Raimbaut d'Orange et Arnaut Daniel. Les dates que j'ai pu fixer nous amènent à voir en lui un imitateur, non un précurseur. Il serait facile de multiplier les rapprochements. Je me borne à quelques-uns [1] :

Lai on no pot mordre lecha (Marcabrun, *Dirai vos*, str. V ; *Studj*, III, n° 61).	Cui non pot mordre pessuga (VII, 78).
De sai garda (Amors) e lai guinha Sai baisa, de lai rechinha (Marcabrun, *ibid.*, str. 4, dans Jeanroy, Dejeanne et Aubry, *Quatre poésies de Marcabrun*, p. 3).	L'un huelh tors e l'autre cuga (VII, 64).
Amors vai com la belluga Que coal fuec en la suga (*Ibid.*, st. 3).	Qu'en gran foc torna bellugua (VII, 9).
E par d'avol respeit jardis (P. d'Auvergne, éd. Zenker, XVI, 18 ; cf. *Romania*, XXXII, 316).	De cobezezans planton ort (VIII, 41).
De si donz na Bonafos (Marcabrun, *L'ivern vai*, str. VII ; *Studj*, n° 55).	Ieu aurey nom na Malafos (III, 29).
Don lo cons esdeven laire (Id., *Dirai vos*, str. VI ; *Studj*, n° 54).	
Aquist con son raubador (Id., *En abriu*, str. VII, *Studj*, n° 56).	Vils es e cars... lo cons taturs (IV, 46).

Voici le tableau des formes strophiques, qui sont compliquées, et dont bien peu se retrouvent chez d'autres troubadours :

I. ab ab *cdce* (a b 8 syll. ; *c d* e, 7 s. ; Maus, 392) ;
II. ab bc cdde (8 s. ; Maus, 669) [2] ;

---

1. Le sujet de IV et VII se rapproche fort de celui du *Dirai vos* de Marcabrun ; le système de rimes dérivatives employé dans VI et VII l'avait déjà été par Marcabrun (par ex. dans *Contra l'ivern*, publié *Annales du Midi*, XVII, 480). Par l'intonation générale, Gavaudan rappelle surtout ce troubadour et son émule Peire d'Auvergne. Il a en commun avec Raimbaut d'Orange et Arnaut Daniel beaucoup de rimes rares (cf. les rimes en *arc*, *arga* dans notre n° VI et dans Daniel, XVII).

2. Pour les pièces de même forme, voy. Maus, *loc. cit.* ; la pièce de Giraut

III. ab ab cdeec (8 s.; Maus, 409);
IV. *ab ab* cdcd*e* (*ab* 10 s., c d 8, *e* 6; rimes intér.; manque Maus;
V. ab ab *cddc* (a b c 8 s., *d* 7; Maus, 397) [1];
VI. abbc *d d e f* (a b c 8 s., *d e f* 7; manque Maus);
VII. *ab cdefghī* (7 s. manque Maus);
VIII. abc b*cd* eeaff (8 s., sauf *d* qui en a 7; Maus, 742);
IX. abba cddee (8 s.; Maus, 598) [2];
X. abab *cdcde* (a b *d e* 7 s., c 8; Maus, 387);

La particularité la plus sensible de ces formes est le grand nombre de rimes isolées (c.-à-d. qui ne trouvent leur rime correspondante que dans les autres strophes) : ainsi dans I, II, IV, VI. VIII, IX, X; dans VII toutes les rimes sont isolées, ce qui rapproche cette forme de la sextine (cf. Arnaut Daniel, n° XI de l'éd. Canello); dans VI au v. 8 de chaque strophe, il y a une simple assonance; au v. 9, indifférence entre *-ca* et *-ja*; dans VIII, au v. 6 de chaque strophe, indifférence entre *-ora* et *-orra*. Dans IV il y a des rimes intérieures et alternance de certaines rimes de strophe à strophe (*-etz*, *-ertz* aux v. 5). Les rimes dérivatives sont fréquentes [3].

Je ne m'arrêterai pas à relever les cas d'allitération. J'ai cru devoir laisser subsister l'hiatus dans les cas suivants : *amiga ab* III, 73; *que Espanhol* IV, 67; *me a* V, 12; *muza en* V, 52; *laissi albuca* VI, 13; *que anc* VI, 47; *ardre e* VIII, 32; *nesci agra* X, 7; *segle aug* X, 14; *sia avertit* X, 32.

Il y a dans la langue de Gavaudan peu de particularités

---

de Borneil (Kolsen, p. 86) n'a aucune rime commune; mais celle de Peire Vidal (*Ges del dol qu'eu ai*) ayant en commun les rimes *d* et *e*, il pourrait bien y avoir imitation de l'une par l'autre.

1. Même forme dans Bernart de Ventadour, *En cossirier*; rime *d* commune.

2. Même forme dans Bertran Carbonel, Perdigon et Uc de la Bacalaria (voy. Maus); pas d'imitation probable.

3. Par ex. I, 5-8; 15-6; 29-32; 39-40; 45-8. Ce système est rigoureusement observé dans VI et VII; il y a pourtant dans VII quelques exceptions : *amec - ameca* 15-6(?), *pec - pecca* 45-6; *senec - Seneca* 70-1. Dans VI la correspondance de la rime féminine à la masculine s'obtient en remontant de 5 à 4, de 6 à 3, de 7 à 2, de 9 à 1. — Au point de vue de l'arrangement des diverses parties de la strophe, remarquons que six pièces seulement observent la loi de la tripartition (I, III, IV, V, IX, X); dans les autres, le premier membre est tronqué.

dignes de remarque. Je noterai seulement les nominatifs pl. asymétriques de la pièce I[1] et les nombreuses formes analogiques à la 1re pers. sing. prés. indicatif[2]. Mais ce sont là, à mon avis, des formes amenées par la rime et non des particularités dialectales que l'on puisse utiliser pour la détermination de la patrie du poète. S'il n'y a pas lieu de corriger le texte, il y a deux fautes contre la déclinaison (IX, 21 et 25).

Bien qu'ils ne donnent pas les pièces dans le même ordre, nos deux manuscrits sont très voisins, ce qui ne facilite guère la restitution des passages altérés[3]. Il y a souvent identité même dans les détails de la graphie; et surtout les fautes communes sont très nombreuses (*menre* I, 2; *es* I, 20; *fan... silh* I, 40; *e* manque III, 14; *d*[*e*] manque III, 32; *Salamos* III, 48; *ne* III, 54; *tenhers* IV, 31; *ami*[*ga*] V, 41; *corram* VIII, 6; *non* VIII, 13, etc.). De ces deux mss. C est évidemment le meilleur, et je l'ai corrigé le moins possible; R, dont l'original était probablement peu lisible, et qui paraît émaner d'un scribe médiocre, offre beaucoup de passages inintelligibles. — J'ai donné toutes les variantes de sens et la plupart des variantes graphiques; pour les pièces VI, VII, X, les plus difficiles, j'ai été tout à fait complet; pour plus de commodité j'ai reproduit, pour ces pièces, le texte littéral du meilleur manuscrit en donnant en note toutes les variantes de l'autre[4].

Dans C la première pièce (*Un vers vuelh far*) est précédée de la rubrique : *aisi comensa den gauauda uers*; les autres sont précédées du nom du poète, écrit de même[5]; dans R ce nom est écrit *guauauda*; dans ce dernier ms. la première strophe de chaque pièce est écrite sous des portées restées vides.

---

1. Sur l'*i* final latin transformant le *t* en *g* (*h*, *ch*), voy. *Rom.* XIV, 292-3 et l'article récent de M. A. Thomas (plus haut, p. 353). Ces formes paraissent surtout fréquentes dans le Périgord, le Quercy et le Haut-Languedoc.

2. Voy. les notes de II, VI et VIII. Cf. encore *comgi* (III, 69) et la note.

3. Voy. la liste de C dans le *Catalogue des mss. de la Bibl. impériale*, I (1868), p. 139 et celle de R dans *Bibl. de l'École des chartes*, 1870, p. 448.

4. Mes restitutions ou conjectures sont imprimées en italiques.

5. Dans la première table, *Gauaudan*; dans la seconde *Gauaudant*, *Gaualdan*, *Guauaudan*, *Guaudan*, *Gauandan*, *Gauaudan*.

Au point de vue du sujet, nos dix pièces se répartissent comme suit :

Un sirventés politique (?) : I;
Deux sirventés pieux ou ascétiques : VIII, X ;
Trois sirventés moraux et satiriques : IV, VI, VII;
Une chanson de croisade : IX;
Un *planh* : II;
Deux pastourelles : III, V.

J'ai trouvé plus simple de ranger ces pièces dans l'ordre alphabétique, comme Bartsch, dont je rejette le n° 2; pour retrouver l'ordre de Bartsch on n'aura donc qu'à ajouter une unité à mes chiffres, sauf pour le n° I.

I

Mss. : *C* 319 v°; *R* 98 v° — Éd. : Mahn, *Ged.*, n° 201 (*C*). — Graphie de *C*.

I A la pus longa nuech de l'an
Et al menre jorn em vengug,
El solelhs, per quel mons resplan,
Esta, que nos bayssa ni fug;
Pus lo fermamens s'estanca
El cors de la senhas gira,
Ben es dreitz que la partz ranca
Bays son erguelh e l'estanc.

II Ges non es dreita ses engan;
Ni ja us non creza ni cug
Aver aital patz ses afan
Que vas tan ric senhoriu lug;
Ab pon frag, ab frevol planca
Passa gaugz que torn ' az ira.
E vos, nescia gent blanca,
Faretz vermelh so qu'es blanc.

III Quel ducx coms marques nous [reblan,
Per cuy seretz mort e vencug.
Totz l'aurs no vos val un aglan
Qu'avetz dat; non er desseubug :
Qui son cor enclau ni tanca
Ab fols prezicx massa l'ira,
E foral mielhs fraysses l'anca
Sel qu'ieus dic : malal vis anc.

IV Qual queus parletz, yeus dic e'us [man
Que mielhs fora tug fossetz nug.
Cavalier, membreus de Rotlan,
Qu'ad auls monedas etz vendug :
Baissaretz d'aut banc en banca
Pel coms en cuy Pretz se mira;

---

2 ior... uengutz *R* ; 3 solelh... resplanh *R* — 4 nos] no *C* ; baisa ni fuch *R* — 5 pus] *le mot est effacé dans R*; fermamen *CR* — 6 senha se *R* — 8 et e. *C*. — 12 que nos *C* : senhorieu luch *R* — 14 gaug *C* ; gauch que tort adira *R*. 17 quel duc... no reblanc (?) *R* ; nous] no *CR* — 18 mortz e uencutz *R* — 19 tot laur *C* — 20 dat] dig *C* ; cauetz dat (dar?) *R* ; er] es *C* — 22 a. f. prezic massal lieura *R* — 24 selh qeus *R* ; mantas ni sanc *C* — 25 cals qus parles *R* — 27 caualiers *C*, cauayers *R* — 28 cad avol moneda es u. *R* — 29 bayssares *C* — 30 pel] pol (?) *R*.

Denan l'erguelh s'empalanca
Cossius torn en vostre banc.

V Folhs es qui sa semens'espan
En loc don non espera frug,
E cujon passar galian
Sel qu'an per Marcian' adug.
Tot lo mon nol val [*ges blanca*]
Quis part(z) ni a rey res tira
De sa senhoria franca
Ni *fa* sers *selhs* qu'eron franc.

VI Non puesc mai, a Dieu me co-
[man.
Silh qu'eron ja de pretz avug
Enqueron cum Pretz an bayssan,
Quar son per vilan mentaugug.
Crezatz, si tarda, no manca
Pena a selhs que Dieus adira :
Lay cum selh que ca de planca
Caira el brac, no cug manc.

VII Ja Dieus nom sal s'ieu o planc.

I. Nous sommes arrivés à la nuit la plus longue et au jour le plus court de l'année, et le soleil, qui éclaire le monde, se tient immobile, de façon à ne plus baisser ni fuir ; puisque le firmament s'arrête et que les astres recommencent leur tour, il est bien juste que le parti boiteux abaisse et réprime son orgueil.

II. Il n'est (ce parti) ni juste ni sans perfidie. Que nul ne croie et ne s'imagine avoir sans trouble une telle paix, nul de ceux qui luttent avec un si puissant seigneur : sur un pont brisé, sur une planche fragile passe la joie qui se transforme en douleur. Et vous, sotte gent blanche, vous ferez rouge ce qui est blanc.

III. Le duc, qui est aussi comte et marquis, ne s'abaisse pas devant vous, lui par qui vous serez vaincus et tués ; tout l'or que vous avez répandu ne vous vaudra pas un gland. — Non, je ne serai pas déçu. Celui qui ferme et endurcit son cœur par de faux discours amoncelle [sur lui] la colère : il eût mieux valu pour lui qu'il se brisât la hanche, celui dont je vous parle : c'est pour votre malheur que vous l'avez vu.

IV. Quoi que vous disiez (?) je vous dis, moi, et vous atteste que mieux vous eût valu être nus. Chevaliers, qu'il vous souvienne de Roland ; [comme lui] vous êtes vendus pour une vile monnaie. Mais vous serez abaissés d'un haut siège sur un [humble] banc par le comte en qui valeur se mire. Devant votre orgueil il se barricade [et songe] comment il vous fera rasseoir sur votre banc.

---

31 deuan *R* — 32 cossieus *R*. — 33 semensaspan *C* — 34 non *manque R* — 35 gualian *R* — 36 martian *R* — 37-8 *Ces deux vers se présentent dans C sous cette forme tronquée* : res no ual qui a rey res tira ; *le texte de R est difficilement lisible* ; *on devine quelque chose comme* nol ual quis partz (*ou* pariz) ni — 40 ni] yns (?) *R*; fa] fan *CR* ; selhs] silh *CR*. — 42 selh *CR* ; pretz] pres *R* ; *de même* 43 — 44 per uilas mantengug *R* — 46 adzira *R* — 47 lai co sel *R* — 48 caira] *peu lisible dans R* — 49 dieu *R*.

V. Bien fou celui qui répand sa semence sur un terrain où il ne peut espérer de fruit.....

...Le monde entier ne lui vaudra pas un blanc (?) à celui qui part (?) ou enlève à un roi quelque chose de son pouvoir légitime et fait esclaves ceux qui étaient libres.

VI. Je ne puis en dire davantage et me recommande à Dieu. Ceux qui brillaient jadis par la valeur demandent comment il se fait que la valeur aille diminuant, comment ils sont tenus pour vilains. Croyez que, si le châtiment tarde, il ne peut manquer de frapper ceux que Dieu hait : comme celui qui tombe d'une planche, ils tomberont dans la fange, ils n'y failliront point, j'en suis persuadé.

VII. Et que Dieu ne me sauve point si je plains leur sort.

NOTES

1-8. Nous sommes à l'équinoxe d'hiver, époque où le soleil semble, pendant quelques jours, immobile à l'horizon ; le firmament paraît donc « s'arrêter » ; ainsi font les constellations (*senha* au sens collectif) avant de reprendre leur cours annuel. L'idée générale est que le parti des bons va reprendre le dessus, comme le soleil qui remonte après avoir graduellement baissé.

10-12. Il semble, d'après ces vers, que le parti sympathique au poète soit alors au plus bas : c'est pour cela que, semblable au soleil, il va remonter : aussi ses adversaires (je rattache le *que* du v. 12 à *non* du v. 10) ne doivent-ils pas croire à la solidité de la paix qu'ils viennent d'imposer au « noble seigneur » que chante le poète.

13. Les mots *planche* et *pont* sont souvent réunis, sans doute à cause de l'allitération, et paraissent, dans bien des locutions, absolument synonymes : voy., outre les ex. réunis par Raynouard (IV, 553), P. Meyer, *Chanson de la Croisade*, 9124, *Romania*, XI, 578 et Bédier, *le Roman de Tristan*, I, p. 153, dern. ligne.

15-16. Peut-être : « vous teindrez de votre sang vos armures. »

20-4. Ma traduction est très hypothétique. La phrase serait plus naturelle et se déroulerait mieux — et le sens serait mieux d'accord avec l'interprétation que j'ai proposée — en rattachant *non er desseubug* au v. 21 : le sens serait : « il ne sera pas trompé celui qui ferme son cœur [aux prédications perfides] et ceux qui les font [ces prédications] amassent [sur eux] la colère. » *Massa* ne doit pas se rattacher à *massar*, « battre » (Ray. IV, 166) mais être une autre forme de *amassar* ; *vis* (v. 24) est pour *vitz*.

29. Il est difficile de voir pourquoi *banca* représente ici un objet plus petit que *banc* ; les formes féminines sont ordinairement augmentatives.

30. La forme *coms* au cas régime se trouve, de même que *comte* au cas sujet (voy. P. Meyer, *Chanson de la Croisade*, II, p. CXIV, n. 7 et Levy dans *Revue des lang. rom.* XXV, 203).

31. Je traduis *empalancar* d'après le contexte et le sens de *palanca* « planche ». Je ne vois pas d'où vient la traduction de Rochegude « briser, froisser, éreinter ». Pour ce mot, cf. VIII, 71.

35-6. Le sens de ces deux vers m'échappe complètement. [*Galian*, écrit avec raison *gualian* par R, ne peut être que le gérondif du verbe *gualiar*, comme l'indique la rime, qui ne peut admettre l'*n* caduque — A. Th.]

37. Je ne vois pas d'autre mot possible que *blanca* qui, au sens de « petite monnaie », manque à Raynouard, mais est donné par Levy.

38. *Quis part*, donné seulement par le plus mauvais des mss. n'est nullement assuré. On attendrait ici non l'idée de séparation, mais celle de révolte.

42. *Eron avug* est synonyme de *eron* (ou *avion*) *estat*. Aux exemples cités par Raynouard (II, 157) on peut ajouter Sordel, *Ensenh.*, v. 111 (cf. note de De Lollis, p. 297 ; références), G. Riquier, LII, v. 8, etc. ; *Ste Agnès*, 813 (cf. note de Bartsch) ; *Mystère de St Pons*, 2294, 2296, 2799 ; *Myst. de St André*, 1625, etc. — *Esser de pretz* nous offre le même emploi de *de* que *esser de proeza, d'ardimen* dans Guillaume IX (*Pos de chantar*, v. 25), où *de* marque la propriété : cf. Appel, *Chrest.*, 2e éd , p. 234.

II

Mss. : *C* 318 r° ; *R* 98 r°. — Éd. : Raynouard, *Choix*, III, 167 (*C*). — Graphie de *C*.

I Crezens, fis, verays e entiers
Fuy vas mi dons tostemps, senhor,
Et ilh portavam tan d'onor
Qu'anc un jorn son joy no m'es-[trays.
Desaventura, ailas ! lom trays,
Que sap tot lo mon escarnir :
Falsa mortz, quens a faitz partir
Mi e mi dons : Dieus lieys ampar !

II Mielhs fora qu'ieu muris premiers
Que ses joy visques ab dolor,
Que perdud' ay la bellazor
Dona qu'anc fos ni er ja mais :
Per qu'ay ira, dols e pantais.
Mortz, cum pogues mi dons aussir,
Que totz lo mons degra jauzir
Sas beutatz el joy remirar ?

III Dona, per vos mos deziriers
M'aportava de joy sabor ;
Ara nom val joys nim soccor,
Qu'iram met al cor tan gran fays
Quan suy em pes, cazer mi lays,
E nom puesc nafrar ni delir !
Dona, mais volgr' ab vos murir
Ab joy qu'ab ira forsenar.

---

1 fis e ueray *R* — 2 fuy] soi *R* — 5 des. lo lam t. *C* ; de sa uenturabsa lom trais *R* — 6 lo] le *R* — 7 a *manque* — 10 visques] viure *C* — 11 perdut ey... belazor *R* — 12 iamay *R* — 13 ay *manque R* ; dol. *R* — 14 q. tot le *R* — 16 Sabeutat e ioys *R* ; ioy] ioys *C* — 19 joys] ioy *C* ; ni secor *R* — 21 suy] soi ; mi] me *R* — 23 uolgrap *C*.

IV Tant estranhs es mos cossiriers
Nuech e jorn planc, sospir e plor,
Caitius, desheretatz d'amor,
Ses joy, dolens, que d'iram pays,
E par ben al front et al cays :
Jov'e saur vielh encanezir,
Cazer, levar e trassalhir
Me fay ira [e] vieus mortz anar.

V Ja mays no serai prezentiers,
Que perdut ey pretz e valor;
Estar ses joy a deshonor,
Ja Dombredieus viure nom lays !
Quec jorn afenisc et abais,
Qu'ira nom pot del cor yssir;
Quan pes de joy per esbaudir
Tot lo sen perc e desampar.

VI Totz autres joys m'es encombriers,
Tant ai lo cor plen de tristor;
Perdud'ai vergonha e paor :
Ybres, auras vau, ybriays.
Ja Dieus nom do per qu'ieu engrais,
Nim lays mays ad amor servir;
Mais vuelh mon cor pessan blezir :
Tos temps serai tortre ses par.

VII Dompna, grans joys, grans alegriers
Vos met' el renc del cel aussor
Ab los angils que fan lauzor,
Aissi cum sanhs Johans retrais,
Qu'anc fals lauzengiers, brus ni says,
Non poc un sol de vos mal dir,
Ni eu no sabria yssernir
Los vostres bos ayps ni comtar.

VIII Jhesus vos fass'al sieu servir
El clar paradis resplandir
Entre las verjes coronar.

IX Quar Gavaudas no pot fenir
Lo planch nil dol quel fa martir,
Ja mais res nol pot conortar.

I. Confiant, fidèle, sincère, irréprochable : tel j'ai toujours été envers ma dame, seigneurs. Elle, de son côté, me portait tant d'honneur que pas un seul jour elle ne m'a dérobé sa joie (sa conversation). Le sort, hélas, me l'a enlevée (cette joie), le mauvais sort qui se fait un jouet du monde entier ; [c'est la] perfide mort qui nous a séparés, ma dame et moi ; que Dieu la protège !

II. Mieux m'eût valu mourir que vivre sans joie, en douleur : car j'ai perdu la dame la plus belle qui fût ni sera jamais : voilà pourquoi j'ai tristesse, deuil et mélancolie. Mort, comment as-tu pu tuer ma dame, elle dont la beauté eût dû réjouir le monde entier, dont le monde eût dû admirer la joie (le mérite)?

---

25 estrah *R* — 27 caitieus dezer... — 29 e part *R* — 32 uiu *C* — 33 mai... prezentier *R* — 35 estar] *corr.* estan ? — 36 uieure *R* — 40 e] em *C* — 41 encombrier *R* — 43 perdut ay *R* — 44 ibris... uauc *R* — 46 amor] honor *C* — 49 dona *R* — 50 el] al *C* — 51 angels *R* — 52 sans ioans *R* — 53 lauzengier *R* — 56 aibs *R* — 57-9 *manquent C* — 60-2 *manquent R*.

III. Dame, le désir de vous qui me possédait m'apportait une saveur de joie. Maintenant joie est impuissante à me secourir ; tristesse me met au cœur un si pesant fardeau que, quand je suis debout, je me laisse tomber ; et je ne puis [pourtant] me blesser ni me détruire ! Dame, que ne suis-je mort avec vous, en pleine joie, plutôt que de vivre, affolé par la douleur !

IV. Si amères sont mes pensées que nuit et jour je me lamente, soupire et pleure ; misérable, déshérité d'amour, sans joie, dolent, je me repais de tristesse. Il y paraît bien à mon front et à mes joues : [hier] jeune et blond, la douleur me fait blanchir et vieillir, elle me fait me lever, retomber, tressaillir, et aller, mort et vivant à la fois.

V. Jamais plus je ne serai galant, car j'ai perdu prix et valeur. Que Dieu ne permette pas que je vive [ainsi], sans joie, sans honneur. Chaque jour je décline et approche de ma fin ; douleur ne peut abandonner mon âme ; quand, pour la ranimer, j'essaie de penser à des choses joyeuses, je sens que ma raison me quitte.

VI. Toute autre joie [que la pensée de ma dame] m'est un fardeau, tant j'ai le cœur plein de tristesse ; j'ai perdu toute honte, tout souci du monde : je marche égaré, pareil à un insensé, à un homme ivre. Que Dieu ne me donne jamais un motif d'engraisser (de reprendre goût à la vie), que jamais plus il ne me laisse servir Amour : j'aime mieux torturer mon cœur dans le souci, car désormais je serai toujours une tourterelle privée de sa compagne.

VII. Dame, qu'avec grande joie, grande allégresse vous soyez placée dans les hauteurs du ciel, avec les anges qui, comme saint Jean nous le rapporte, chantent la gloire de Dieu ; car jamais médisant, brun ou gris, n'a pu tenir sur votre compte un mauvais propos ; et moi jamais je ne saurais apprécier vos mérites ni les célébrer dignement.

VII. Que Jésus fasse, à son service, resplendir votre âme dans son clair paradis, qu'il vous couronne parmi les vierges.

IX. Gavaudan ne peut cesser sa plainte, car il ne finira pas, le deuil qui fait de lui un martyr : jamais plus rien ne pourra le consoler.

NOTES

14. Il faudrait régulièrement *poguist*, ou du moins *poguis*, le *t* final étant sujet à tomber à la 2e p. s. du pl. (voy. Philippson, *Der Mœnch von Montaudon*, note sur XII, 6 et Appel, *Chrest.*, 2e éd., p. XXIV, col. 1).

25-6. Sur la suppression de la conjonction *que*, voy. Diez, *Gramm.*, trad. fr., III, 339.

35-6. Cf. un souhait analogue dans B. de Ventadour, *Non es meravelha*, str. 2 (Rayn., *Choix*, III, 44).

40. *Perc* (le *c* est très lisible) pour *pert*, comme *parc* pour *part* ; sur ces

formes analogiques, voy. Crescini, *Manualetto*, 2e éd., p. 149, n. 2. Cf. plus loin, note à VI, 1.

44. Cet exemple de *auran* n'est relevé ni dans Raynouard ni dans Levy.

53. « Brun ou gris », c'est-à-dire « jeune ou vieux ». Ces sortes de chevilles sont du reste fréquentes chez les troubadours. Cf. *brun ni bag* (Peire Vidal, *Baus Jesus*, v, 15), *brus e bais* (Peire d'Auvergne, *Al dessebrar*, v. 36), et plus loin, IV, 32, IX, 12.

57. L'infinitif *servir* est ici synonyme du substantif *servizi*.

III

Mss. : *C* 319 ro, *R* 98 vo. — Éd. : Rochegude, *Parn. occ.*, p. 43 (*CR*) ; Crescini, *Man. prov.*, 2e éd., p. 299. — Graphie de *C*.

I Dezamparatz, ses companho,
E d'amor luenh del tot é blos,
Cavalgava per un cambo
Marritz e tristz e cossiros
Lonc un bruelh, tro joys mi re-[tenc
D'una pastoressa que vi,
Per qu'es mos joys renovellatz
Quan mi remembre sas beutatz
Qu'anc pueyssas d'autra nom so-[venc.

II Tost dissendei sobrel sablo,
E vinc vas lieys de sautz coytos.
Elham ders un pauc lo mento
Ab un dos ris ferm amoros,
Em dis : « Senher, cossius avenc
Queus trastornassetz sai vas mi?
Quous etz tan de mi adautatz?
Qu'ieu no say ques es amistatz,
Per quem luenh de vos e m'es-[trenc.

III — Toza, joys mi dona razo
Per qu'ieu suy sa vengutz a vos :
Quan me mostretz vostra faisso
Sobre totz jauzens fuy joyos;
Per que mon cor fortz e destrenc
Al vostr' amor, vas cuy m'acli ;
E sia volgutz et amatz
Lo mieus joys el vostre, sius platz,
Que ja mais no rompa ni trenc.

IV — Senher, si m'amistat vos do,
Yeu aurey nom Na Malafos,
Qu'ieu n'esper melhor guizardo
D'autre, que cug qu'en breu m'es-[pos.

---

1 Desemparatz *R* — 2 e d'amors *R* ; l. iratz e b. *C* — 4 iratz e del tot cossiros *R* — 5 me *R* — 6 pastorela *R* — 8 remembran *C* — 9 pueys *C*, pueis *R* — 11 ley *R* — 12 lo] li *C*; li moto *R* — 14 e *manque CR* ; me d... cossiu *C* ; cossi uos *R* — 15 q. trastornessetz say *R* — 16 azautatz *R* — 19 ioi *R* — 20 soi *R* — 21 mostret v. faiso *R* — 23 mos *C* ; cors *CR* — 25 amaz *C* — 26 mieu *R* — 27 iamay *R*. — 30 guiardo *R* — 31 d. quieu c. q. b. et espos *R*.

Dar vos ai *d'* est cairelh que tenc ;
E tornatz en vostre cami,
Qu'ab autras vos etz ensajatz,
Per semblan, don etz galiatz,
Falsas, que fan ric joy sebenc.

V — Amiga, nous dic oc ni no
De las falsas ab cor ginhos,
Tan me platz de vos em sap bo
Que totz mals, *da ver*, m'en es [pros ;
En qual queus vulhatz vos, o [prenc,
Que ieu vos plevisc eus afi
Que vostres suy endomenjatz ;
E faitz de mi so queus vulhatz,
Neys lo cor traire ab un brenc.

VI — Senher, qui messonjas a pro
A ssemblan de ver non es tos ;
La saviez' a Salamo
Aondera, s'amors no fos,
Que mur e forsa e palenc
Fe de sen, et un franh bassi
Nol valc, quan fo apoderatz ;
E pus elh ne fo enganatz,
Guardatz en vos so qu'ieu *no* [prenc.

VII — Amiga, ab autr' ochaizo
Mi tornatz mon joy sus dejos
Que ja non er ni anc no fo
Qu'amors no sia bon'als bos :
Per qu'ieu de ben amar nom fenc,
Quem don'al cor joy clar e fi
De vos, e prec merce m'ajatz,
Om metrey, si m'o alongatz,
Hermitas el pueg de Messenc.

VIII — Senher, ja prezic ni sermo
Non aya mai entre nos dos :
Si m'*etz* amicx, amigaus so ;
Quar tan n'etz lecx et enveyos,
Yeu gieti foras et espenc
De mon brau cor erguelh comgi.
Tot aissi cum vos desiratz
Er mos joys al vostre privatz,
Que ses joy no valh un arenc.

IX — Amiga, ab tant ey assatz :
Per mil vetz s'es mos joys doblatz
Quar en la vostr' amor atenc.

X — Senher, e vos non o digatz,
Si tot dur cor adomesjatz,
Als parliers, gola de las tenc.

I. Désemparé, sans compagnon, complètement éloigné et privé d'amour, je chevauchais par une plaine, marri, triste et pensif, le long d'un bois, quand je fus arrêté par l'agréable vue d'une pastoure que j'aperçus, telle que ma joie se renouvelle quand je me rappelle sa beauté : [elle était si belle que] aussitôt il ne me souvint plus d'aucune autre.

---

32 ai] ei *R* ; d'*manque CR* — 34 quen badas uos es essarratz *R* — 35 don es gualiatz *R* — 38 cor] cors *R* — 39 t. mi *R* — 40 dauers *C* ; deuers *R* — 43 endomneyatz *R* — 47 a semblan *R* — 48 salamos *CR* — 53 fon *R* — 54 gardas *C* ; no] ne *CR* — 55 amigua *R* — 56 tornas mi ioi desus deius *R* — 57 anc] ia *R* — 58 bonals] bonal *C* — 60 cor joy] ioy cor *R* — 62 om] em *R* — 63 de messenc] demseno *R* — 66 etz] es *CR* — 67 n'etz] nes *R* ; et] ni *R* — 68 espec *CR* — 70 vos] o *R* — 74 ioi *R* — 75 en] e *R* — 77 tot] tan *R*.

II. Vite je descendis sur le sable et m'approchai d'elle à pas pressés. Elle leva un peu le menton et avec un doux rire vraiment amoureux, me dit : « Sire, comment advient-il que vous vous détourniez vers moi? Comment vous êtes-vous épris de moi à ce point ? — car je ne sais ce que c'est qu'amitié, et c'est pourquoi je m'éloigne et me refuse à vous.

III. — Fillette, c'est joie qui me fournit le motif pour lequel je suis ici venu à vous : quand vous m'avez montré votre visage, plus que quiconque je devins joyeux et gai; et c'est pourquoi je force et contrains mon cœur à vous aimer, et m'y applique [de toutes mes forces]; je vous supplie d'accepter, de vouloir ma joie et la vôtre, s'il vous plaît, de sorte que jamais elle ne finisse ni ne soit brisée.

IV. — Sire, si je vous donne mon amitié, je prendrai le nom de « Dame à la malheure », car j'espère une meilleure récompense d'un autre qui, je l'espère, m'épousera bientôt. Je vais vous donner de ce dard que je tiens; passez donc votre chemin, car, on le voit, vous vous êtes essayé avec d'autres, qui vous ont trompé, avec d'autres perfides, qui rendent méprisable le plus noble amour(?).

V. — Amie, je ne vous dis ni oui ni non au sujet de ces perfides au cœur déloyal; je me suis si bien épris de vous et cette poursuite m'est si chère que tout mal qui m'en viendra me sera profit : quoique vous ordonniez, je m'y soumets, car je vous affirme et je proteste que je suis votre homme et votre serviteur; vous pouvez faire de moi ce que vous voulez, même m'arracher le cœur avec un croc.

VI. — Sire, il n'est pas sot, celui qui sait forger des mensonges auxquels il donne l'apparence de la vérité; sans l'amour, la sagesse de Salomon eût été suffisante, [de S.] qui de son entendement avait fait muraille, forteresse et palissade ; mais elle ne lui servit pas plus qu'un pot cassé, quand il eut été maîtrisé [par l'amour]; il n'en fut que plus complètement trompé : gardez donc pour vous ce que je refuse de prendre.

VII. — Amie, c'est là un nouveau prétexte pour mettre ma joie sens dessus dessous; jamais il ne fut et ne sera possible qu'amour ne soit pour les bons une bonne chose : c'est pourquoi je ne renonce pas à l'amour qui me donne au cœur, à cause de vous, joie pure et noble, et je vous prie d'avoir merci de moi, ou [autrement], si vous me faites languir, je me ferai ermite sur le pui de Mezenc.

VIII. -- Sire, qu'il n'y ait plus entre nous discours ni contestation : si vous m'êtes ami, je vous suis amie; puisque vous en êtes si gourmand et désireux, je jette loin de moi et chasse de mon cœur farouche orgueil... Comme vous le désirez, ma joie et la vôtre s'associeront, car sans joie, je ne vaux pas un hareng.

IX. — Amie, ce que vous me dites me suffit : ma joie s'est mille fois doublée, puisque je puis me consacrer à votre amour.

X. — Seigneur, ne dites point cela, bien que vous ayez réussi à dompter un cœur rebelle....

NOTES

20. *Sa* pour *sai* (voy. Appel, *Chrest.*, Gloss.) ; cf. *la* pour *lai*.

23. *Destrenc* pour *destrenh* ; de même plus bas *prenc* pour *pren* (41, 54), *fenc* pour *fenh* (59), *espenc* pour *espenh* (68), *atenc* pour *atenh* (68). Sur ces formes voy. Crescini, *Manualetto*, 2e éd., p. 142.

29. *Malafos*. Ce nom propre n'est qu'une exclamation, où *mala* est adverbe ; cf. dans Marcabru, *A la fontana*, v. 26, et Rayn., IV, 127.

33. Il est indispensable de suppléer *de* avant *est* ; pour cet emploi en fr. voy. Littré, *donner*, 40.

36. M. Crescini identifie *sebenc* avec le mod. *ceben*, « gros bouton, furoncle » (Mistral, *s. v°*) ; on pourrait y voir plutôt, car *sebenc* paraît ici adjectif, un dérivé de *ceba*, « oignon », dans le sens de « de nulle valeur ».

40. Peut-être pourrait-on conserver, comme le fait Crescini, le *davers* de *C* (*da ver* + *s* adverbiale) : *da* = *de a*.

45. *Brenc* ou plus souvent *benc* « pointe d'épine, aspérité, croc » (Mistral) ; ce n'est donc pas une altération de *bran*, « épée » (non *branc*), comme l'ont cru Mahn et Crescini (voy. Levy, I, 138).

47-8. Sans doute : « Vous êtes fort habile ; mais Salomon [qui l'était encore plus que vous], fut déçu par l'amour ; prenez donc garde à vous. »

63. Le mont Mézenc, sur la limite des départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

68. *Espenc* de *espenher*, *ex-spingere*.

69. M. Crescini, qui voyait d'abord dans *comgi*, comme Raynouard, le prés. ind. d'un *comgiar*, « congédier », est disposé aujourd'hui à y voir un « présent analogique formé sur l'infinitif *congeer* ». Mais ce prés. ind. ne saurait être *congi*, le thème n'ayant pas *i* long. M. Levy veut y voir un adj. (inconnu) en -inum. Je crois que nous avons affaire à la 1re p. s. pr. ind., altérée pour la rime, de *comgetar* (Levy, *congetar*) ou *congitar* (*gitar* est la forme la plus usuelle) ; l'altération consisterait simplement dans la suppression du *t* final. Lire *e de m. c. e. c.* (?)

78. *Lastenc* est encore un mot complètement inconnu. M. P. Meyer (*Romania*, XXIV, 135) propose *mastenc*, « gueule de mâtin » ; mais ce mot non plus ne s'est pas rencontré ailleurs. Pourquoi pas *las tenc*, « je les tiens ? » Les médisants sont tout heureux à la pensée qu'ils ont pris les femmes en faute et peuvent les déchirer à belles dents.

IV

Mss. : *C* 320 r°, *R* 99 r°. — Éd. Raynouard, *Choix*, V, 164 (v. 1-3, 10-3). — Graphie de *C*.

I Eu non suy pars als autres trobadors,
Ans suy trop durs a sselh quem ten per fraire ;
3 E mos trobars es blasmes e lauzors ;

Enueitz, plazers fas als savis retraire,
Et als nescis dir *que* suy certz ;
Per que mos vers deu mais valer,
Qu'entre mil non cug n'aya detz
Que del tot puescon retener
So que mos sens ampara.

II Mos sens es clars als bos entendedors,
Trop es escurs a selh que no sap gaire,
Per que cujars lai on no val valors
Non es sabers ni sens, a mo vejaire :
Qu'eu vey e sey selhs qu'entendetz :
Quecx cujatz bon' amig' aver ;
Sol so qu'en veyretz ne crezetz,
Que cujars fal savi cazer,
Si sens non lo declara.

III Ja mais nom gars, si aras nom secors
Sens ni agurs, del crim don aug lo braire ;
Aigua ni mars ni fuecx non es paors,
Ni reteners laironessis al laire,
Contrals engans fenhs e cubertz
De las falsas fenchas, ses ver,
Qu'ades portols lasses ubertz,
Ab quens prendon mati e ser
El jorn, qu'us no ss'en gara.

IV Larcx et avars, los pus autz els menors,
Vey mal segurs d'amor don son amaire.
Quar sos mesclars es de motas colors,
Cubertz ..... don ja us non repaire
Fa als pus parliers et als quetz,

Dans R les deux premiers couplets sont a peu près effacés ; voici ce que j'y ai déchiffré à grand' peine avec le secours de M. J. Bédier. I... e mos trobars es blasmes e lauzors enueitz plazers. fai (?) als sauis... als... son sertz (*ou* cettz) per que mos uers... que· mos sens ampara. — II. Mos... clars als bos entendedors. e trop... a sel que no sap gaire. per que... la (?) o no ual ualors, non es sabe ni sens a mo... aire. quieu ueye... sel quentendetz ... ueiretz ne crezetz... declara. — *Pour cette pièce je donne toutes les var. même graphiques ; les leçons dont l'origine n'est pas indiquée sont celles de R.*

5 que] quo *C* ; *manque R* — 21 auch — 22 laironesis — 23 enguans — 25 cades ; hubertz — 27 cus no sen guara — 28 lo pus larcx el m. *C* — 29 ueg m. s. damors don soi — 30 car ; motas] totas — 31 c. tenhs es *C*, tenhers *R*.

Tro n'a avut a son lezer
So que no vuelh e que voletz;
Del belh semblan quem fe parer
Non es pueys trop avara.

V Pauc val amars cuy escompren Amors,
Ni sos aturs ni l'honor de son paire;
Desheretars es conortz e sabors
Trol falh l'avers, que s'en cuja estraire;
Ben gieta en mar els dezertz
Sa semensa, — don frug no sper! —
Lo pus cortes elh mielhs apertz,
Quan lo torna e non caler
Fals' amistat amara.

VI Vils es e cars, e muda trops senhors
Lo cons tafurs, deslials enganaire;
Anc lunhs azars ab datz galiadors
Ni lunhs poders no saup tant d'aver traire
Quo fa aquelh per cuy falh Pretz,
Qui cre lieys que l'a en poder.
Amors, per que vos no vezetz
L'engan qu'elhas nos fan vezer
Quan s'an pencha lur cara?

VII Nom dezampars joys de totz los melhors,
Quel pus autz murs pert son pretz ab un caire;
Quar dompneyars falh als fis amadors,
Pauc val temers, que mais n'a us trichaire.
Donas, per semblan, tort n'avetz:
Lonc temps a degra remaner
La foldatz que vos mantenetz,
Que'ls pus ricx faitz per folhs tener,
Quar joys los dezampara.

VIII Joys et Amors, per que fugetz
Aselh en cuy deuratz caber?
May amatz aver, so dizetz.

---

35 bel — 37 cui — 38 ni lonor — 39 deseretars sol conortz el sabors — 40 tro — 42 ben a semnat en dezertz — 43 semensa (sa *manque*) don fruch non esper — 43 elh] el — 44 can... en n. chaler — 48 nulhs... gualiadors — 50 co fay aquest — 51 quin... podeir — 53 *après* lengan, *le copiste avait écrit les mots* per cui falh pretz quelas *qu'il a barrés ensuite* — 54 can... lor — 55 iois — 56 quels p. a. m. de prez tom ad .1. caire — 57 car domneiars — 58 us] uil *C* — 60 loncx *C*; ha — 61 foldat *C* — 62 fol — 64 mois.

Que Espanhols no fa « comer »
Ni Abraam no fes Sarra.

IX 69 Drut e marit, ben conoyssetz
. . . . . .
S'eus ditz so que vos no sabetz.
72 Ja no lin devetz pieitz voler,
Tart o sabretz sempr'ara.

I. Je ne suis pas un [bon] compagnon pour les autres troubadours ; je suis au contraire trop dur à celui qui me considère comme son frère. Dans mes œuvres il y a blâmes et louanges ; je fournis aux sages de quoi plaire aux uns et choquer les autres, et je fais dire aux sots que je suis... Aussi mon « vers » doit-il être estimé davantage ; car entre mille je ne pense pas qu'il y en ait dix qui puissent embrasser complètement tout ce que réunit ma sagesse.

II. Ma sagesse est claire aux bons entendeurs, elle est très obscure à celui qui ne sait guère. La vaine opinion, là où valeur ne vaut point, est bien différente, à mon avis, de l'intelligence et de la science. Je le vois par l'exemple de ceux que vous entendez : tous, vous croyez avoir une amie loyale : croyez d'elle seulement ce que vous voyez, car l'opinion fait choir [même] le sage, si sagesse ne l'éclaire pas.

III. Jamais je ne me garantirai, si sagesse ou chance ne me protègent pas, de l'égarement au sujet duquel j'entends tant de plaintes. Ni l'eau, ni la mer, ni le feu ne sont des périls à redouter, en comparaison des perfidies feintes et couvertes — il est plus facile d'interdire le vol au voleur que de s'en garantir — de ces femmes fausses, félonnes, ennemies de toute vérité, qui toujours tiennent ouverts (prêts) les filets avec lesquels elles nous prennent matin et soir, aussi bien qu'en plein jour, si on ne sait pas s'en garantir.

IV. [Les plus] généreux et [les plus] chiches, les plus grands et les moindres, tous, je le vois, sont peu à l'abri des coups d'Amour, dont ils sont amoureux ; le breuvage qu'il nous verse est de maintes couleurs. Aux plus bavards et aux plus silencieux il fait des... couverts, dont nul ne revient, jusqu'à ce qu'il a eu d'eux, à son plaisir, ce que je ne veux pas et ce que vous voulez ; du beau semblant qu'il m'a montré il n'est pas ensuite trop avare.

V. Il compte pour peu de chose les pires amertumes, celui qu'Amour enflamme, pour peu de chose ses [anciens] attachements et l'honneur de son père ; ruiner son héritage lui est consolation et joie, jusqu'à ce que ses biens lui fassent défaut et qu'il tente de s'en délivrer. Il enfouit dans la mer et les déserts sa semence, — qu'il n'en espère aucun fruit ! — le plus courtois, le plus habile [lui-même], quand Amour faux et amer le met en oubli.

---

67 fa] fai — 68 fes] fe *C* — 69 conoisetz — 71 sieus dic.

VI.....

Amour, pourquoi ne voyez-vous pas les perfidies qu'elles nous font voir quand elles ont peint leur visage?

VII. Qu'elle ne m'abandonne point, la joie de tous les meilleurs! Le mur le plus solide peut perdre toute sa force par le défaut d'une seule pierre; De tous leurs soins les plus loyaux amants ne tirent aucun profit; rien ne leur sert de servir avec crainte, car un perfide obtient plus qu'eux. Dames, en vérité, vous avez tort : il y a longtemps que vous eussiez dû renoncer à la folie que vous maintenez, vous qui faites tenir pour insensés les plus nobles, car joie les abandonne.

VIII. Joie et Amour, pourquoi fuyez-vous celui auprès de qui vous devriez demeurer? C'est que vous aimez mieux, dites-vous, les richesses, qu'un Espagnol la nourriture, ou qu'Abraham n'aima Sara.

IX. Amants et maris, vous savez parfaitement.....; et si vous ne saviez point ce qu'il vous dit, vous ne devez pas lui en vouloir, car, l'apprenant dès maintenant, vous le saurez encore trop tard.

NOTES

Il y a certainement des lacunes dans cette pièce, mais leur place et leur étendue sont difficiles à déterminer. Il me paraît évident qu'aux vers 5-7 de chaque strophe, il y a alternance entre *ertz*, *etz*, les strophes paires offrant des rimes en *ertz*, les impaires en *etz*, ou inversement. Les strophes VI et VII ayant toutes deux *etz*, il est clair qu'elles devaient être séparées par une strophe en *ertz*; de l'une à l'autre le sens est assez peu suivi pour qu'on puisse admettre cette lacune. Mais la question est moins claire en ce qui concerne le début de la pièce. La fin de la strophe I, et la strophe II ayant *etz*, il faut aussi admettre une lacune; mais où la placer? On supposerait volontiers qu'il est tombé entre les v. 5 et 6 la fin d'une strophe (4 vers) et le début d'une autre (5 vers); il n'est pas vraisemblable en effet que le poète ait associé dans la même strophe *ertz* et *etz*, comme pour annoncer l'alternance qui allait suivre; la première aurait, dans cette hypothèse, été en *ertz*, la deuxième en *etz*; mais la seconde étant aussi en *etz*, il faudrait encore supposer entre les v. 9-10 actuels une lacune d'une strophe; or le sens de tout ce début est trop bien lié pour que toutes ces lacunes soient vraisemblables. La solution la plus simple consiste donc à supposer que la première était en *etz*, comme nous y invite au reste le *detz* du v. 7, qu'il est impossible de remplacer et à tenter de corriger le *certz* du v. 5 qui au reste ne donne pas de sens (voy. la note sur ce vers). Dans cette hypothèse, il manquerait, entre I et II, toute une strophe, où le poète développait la théorie du *trobar clus* et insistait sur ses propres mérites; on sait que les développements littéraires et l'éloge du poète par lui-même sont dans les habitudes des plus anciens troubadours (voy. sur le dernier point Zenker, *Peire d'Alvernhe*, p. 59 ss.).

1. *Pars*, non « égal », mais « pair, camarade »; cf. notre expression « pair et compagnon ».

2. « Dur », c.-à-d. « sévère, impitoyable », [ou encore « difficile à entendre » (?)]; la périphrase qui termine le vers désigne les « confrères » de l'auteur.

3. On pourrait prendre *e* pour la conjonction, *mos trobars* pour un cas sujet singulier, et entendre « et mes vers sont ».

4. Je prends *fas* au sens de *facio* : « je fais rapporter aux sages [qui récitent mes œuvres] des choses déplaisantes ou agréables »; on pourrait prendre aussi *enueitz*, *plazers*, pour deux substantifs sujets et interpréter : « je fais croire aux sages que *enueitz* est *plazers* ».

5. *Certz* est impossible pour la forme et le sens. Peut-être *letz* (lætus) (il faut un *e* ouvert), dans le sens de « plaisant, badin ».

12. Allusion au proverbe qui oppose, sous des formes diverses, *cuidier* à *savoir*; cf. *Rom.*, XV, 299; XXVIII, 261 et *Ann. du Midi*, XV, 214.

14. *Valors* doit être pris au sens intellectuel : « là où les qualités de l'intelligence ne se trouvent pas ».

15. Peut-être faut-il corriger *quec*, cas sujet du pluriel.

19-20. Le sens de ces deux vers est très douteux : les formes *gars*, *secors* (et plus bas *dezampars*, v. 55) sont bien embarrassantes : *gars* ne peut guère être qu'une 1re p. s. du prés. ind. et il faut *gart* ; au lieu de *secors* (3e p.) il faut *secor*; pour *dezampars* (3e p. s. subj.) il faut *dezampar*. On pourrait à la rigueur supposer un type *wart-iare, mais il faudrait *gartz* qui ne rimerait plus. Le plus simple est de voir là des formes analogiques (sur partio < *partz*, parceo > *partz*), au reste fautives, amenées ici par la rime, à moins encore d'y voir des 2es pers. subj., en considérant comme des vocatifs les substantifs des propositions où elles entrent.

21-4. Le vers 22 s'intercale bizarrement dans une phrase qui sans lui, serait assez claire (si *paors* veut bien dire « objet de crainte »); je ne vois pas d'autre sens possible que celui que j'indique.

29. *Amaire* au c. s. pluriel s'explique aisément, si on admet que dès cette époque, *amaire* et *amador* étaient traités comme deux mots différents. — Interpréter *son* par sum serait en contradiction avec le sens général.

30. *Mesclar* doit avoir, comme le latin *miscere*, le sens de « verser à boire »; cf. ital. *méscere*; de là l'interprétation proposée; « elle vous en fait voir de toutes les couleurs », comme dit le vulgaire.

31. Il faut un mot de deux syllabes en *-ers* (*é* fermé), ayant le sens de « chemin, forêt, dédale » (?). Je n'en vois aucun remplissant ces conditions.

32. Cette périphrase désigne simplement la totalité des hommes; cf. plus haut, II, 53. *Quetz* rime ici en *e* ouvert, comme dans Arnaut Daniel, *L'aur' amara*, 56 et Peire Rogier, *Per far*, 28.

35-6. La suite des idées m'échappe; on attendrait plutôt celle-ci : « l'Amour, quand il a obtenu de nous ce qu'il voulait, cesse de nous faire belle mine. »

39. On peut entendre *desheretar se* ou prendre cet infinitif au sens absolu ; dans le second cas on pourrait suppléer *l'* (= *li*). La leçon de *R* ferait de *conortz* et *sabors* des formes verbales, comparables à celles dont il est question plus haut (v. 19-20) ; mais il faudrait *sols lo*.

40. *Que*, de façon que [alors]...

41. Cf. X, 66.

42. Peut-être vaudrait-il mieux adopter la leçon de *R*, où l'omission du possessif permet de ne pas élider l'*e* initial de *esper*.

55-63. Voici comment les idées me paraissent s'enchaîner dans cette strophe assez obscure. La « joie des meilleurs », c'est sans doute un état d'âme hostile à l'amour ; le poète souhaite d'y rester fermement attaché, car la moindre défaillance pourrait lui être funeste (v. 56) ; cette résolution lui est dictée par le spectacle qu'il a sous les yeux (57-8) et qui lui inspire son invective finale. Le v. 56 doit faire allusion à un proverbe dont le sens est qu'il suffit d'une pierre pour faire tomber le mur tout entier.

66. *Aver* est ici pris substantivement.

70. On peut restituer presque à coup sûr le vers manquant : *Que Gavaudas despon lo ver* (ou quelque chose d'approchant). On sait que les plus anciens troubadours (que Gavaudan imite) se nomment souvent à la fin de leurs pièces.

73. Sens douteux.

V

Mss. : *C* 318 r°, *R* 98 r°. — Éd. : *Parn. occit.*, p. 45 (*CR*) ; Raynouard, *Choix*, III, 165 ; Mahn, *W.*, III, 23. — Graphie de *C*.

I L'autre dia, per un mati,
Trespassava per un simelh,
E vi, dejos un albespi,
Encontral prim ray del solelh,
Una toza quem ressemblet
Sylh cuy ieu vezer solia ;
E destolguim de la via
Vas lieys, rizen me saludet.

II Totz jauzions de mon rossi
Dessendey jos sobrel gravelh ;
E pres me pel ponh, josta si
Assec me a l'ombra d'un telh,
Et anc novas nom demandet :
No sai si me conoyssia ;
Ilh ? oc, — per queus o men-
[tria ? —
Quels huelhs e la caram baizet.

III Per pauc de joy no m'endurmi
Quan mi toqueron siei cabelh.
« Bella, fim' yeu, cum etz aissi ?

---

2 sus pel simmelh *C* — 3 desus un albrespi *R* — 4 encontrun p. rach de s. — 6 silh *R* — 8 leys *R* — 9 iauzion *R* — 10 dissendiey... gragelh *R* — 11 punh *R* — 12 assic *R* — 14 conoisia *R* — 16 cara] boca *R* — 17 endormi *R* — 19 bela... com es aisi *R*.

Dombridieus crey m'o apparelh.
— Senher, oc, quar nos ajustet,
Qu'alre no vuelh ni queria,
E, sius platz, a mi plairia
So don hom plus me castiet.

IV — Amiga, segon qu'ieu devi,
Tort n'ey si ja mais m'en querelh;
Pus tan privada etz de mi,
Dir vos ey mon privat cosselh :
Amors m'a tout so quem donet,
Selha que mout m'abellia :
Ar no sey vas on se sia,
Per qu'anc res pueys nom conortet.

V — Senher, tan *say* d'aquest lati,
Per que la nuech cossir e velh :
Anc pueys, pus de vos me parti,
Li mey huelh no preyron *somelh*;
Mal o fey qui tan vos lonhet,
E res sos faitz non l'embria,
Que la nostra companhia
Estara mielhs qu'anc non estet.

VI — *Amiga*, per bon endesti
Crey quem det Dieus aquest parelh,
Joy de cambra en pastori,
Que m'es dous, don me meravelh,
Et anc mais tan be nons anet;
Vostra merce e la mia,
Yssit em d'autra baylia :
Et Amors en mi nos pecquet.

VII — Senher, Na Eva trespasset
Los mandamens que tenia,
E qui de vos me castia
Aitan se muza en bavet. »

I. L'autre jour, au matin, je passais sur la cime [d'un coteau]; je vis, au pied d'une aubépine, aux premiers rayons du soleil, une jeune fille qui me parut ressembler à celle que j'avais coutume de voir. Je me détournai de mon chemin [pour aller] vers elle, et elle, en souriant, me salua.

II. Tout joyeux je descendis de mon cheval sur le gravier; elle me prit par la main et me fit asseoir près d'elle à l'ombre d'un tilleul, et ne me fit aucune question. Je ne sais si elle me connaissait... Elle ? Certes oui, car — pourquoi vous mentirais-je ? — elle me baisa les yeux et le visage.

III. Peu s'en fallut que de plaisir je ne m'endormisse quand ses cheveux me touchèrent. « Belle, fis-je, comment êtes-vous ici ? Je crois que c'est Dieu même qui m'a préparé cette rencontre. — Messire, oui, c'est lui qui nous a réunis; je ne veux et ne désirais rien autre, et si cela vous plaît, elle me plairait, à moi, la chose au sujet de laquelle on m'a le plus réprimandée.

IV.— Amie, si je devine juste, j'aurais tort de me plaindre. Puisque vous êtes si familière avec moi, je vous révèlerai un secret; Amour m'a enlevé ce

---

20 dombredieus *R*; crey que — mo parelh *C* — 22 calres... querria *R*. 25 amigua *R* — 26 mays *manque R* — 27 mas t. p. es *R* — 30 q. mot *R* — 33 suy *C*, sei *R* — 35 anc] an *C* — 36 miey huelh no prezeron *R*; sonelh *CR* — 40 estera R — 41 ami *CR*; per trastot bon desti *C* — 44 dous *manque R* — 48 e ia amors e mi nostret *C* — 49 na seua *R* — 50 lo m. *C* — 52 muzen bauet *C*.

qu'il m'avait donné, celle qui me plaisait tant ; je ne sais maintenant où elle est allée, et, depuis [que je l'ai perdue], rien n'a pu me réconforter.

V. — Messire, j'entends bien ce langage (je n'ignore pas ces sortes de choses), et c'est pourquoi je passe la nuit dans le chagrin et les veilles; jamais, depuis que je me séparai de vous, mes yeux n'ont goûté le sommeil. Maudit celui qui vous a tant éloigné ; mais ses précautions auront été inutiles, car notre amitié sera en meilleur point qu'elle ne fut jamais.

VI — Amie, je crois que, par mon heureux destin, Dieu m'a procuré votre compagnie et joie de chambre en plein pâturage ; elle ne m'est pas moins douce, ce dont je m'émerveille. Jamais les choses n'allèrent si bien pour nous; grâce à vous et à moi, nous sommes libres de tout autre servage: Amour, en ce qui me concerne, ne pécha pas (il n'a pas fait erreur).

VII. — Messire, dame Eve transgressa les commandements qu'on lui avait imposés; et quiconque voudrait me réprimander à votre sujet perdrait sa peine et ses discours.

NOTES

2. « *Cimelh*, coteau » (Rochegude, *G.O.*).

14-5. On pourrait aussi comprendre : « Je ne sais si je la connaissais », c'est-à-dire je ne savais pas la connaître; quant à elle...» — Mais le sens proposé me paraît plus naturel, surtout si l'on suppose *ilh* interrogatif. C'est aussi le sens qu'a adopté M. A. Pillet (*Studien zur Pastourelle*, p. 27, n. 7).

17. « S'endormir » paraît signifier ici « perdre ses forces, tomber en défaillance ».

33. Sur *lati*, « langage », voy. ma note à Guillaume IX, *Ab la doussor*, 3 (*Annales du Midi*, XVII, 210).

38. *res* est ici adverbial : « en rien », *sos faitz*, ce qu'il a fait (en vous éloignant).

41. *Endesti* est synonyme de *desti* ; cet ex. manque à Levy.

43. Ex. unique de *pastori* (Ray., IV, 448), sans doute abréviation de *pastoriu* ou de *pastoril*, qui ne serait pas déplacé parmi tous les noms rustiques (français) en *-ile* cités par M. Thomas (*Nouv. Essais*, p. 175 et 295).

52. Ex. unique de *bavet*; le mot doit être tout différent de *bavec* (sur lequel voy. plus loin, note à VII, 6) ; j'y vois un dérivé de *bava* et crois pouvoir le traduire, comme Raynouard (II, 203), par « babillage, bavardage ».

VI

Mss. : *C* 316 v°, *R* 98 r°. — Éd. : Mahn, *Ged.*, 1067 (*R*), 1068 (*C*). — Texte de *C* ; variantes de *R*.

I Lo mes el temps e l'an deparc,
E nesci sen escamp e verc,

3 Et apres restaur e conderc
De novelh e bastic e derc

---

2 nessi — 4 novel.

Vers de sen qu'autre non ergua,
Qu'ops m'es qu'amas e con-
[derga
Sens que no s' escamp nis der-
[gua, (*cor.* vergua),
Que ja per autre nos junga (*l.*
[jungra)
Locx que non tem folh*s* de-
[parca.

II Proeza, e Sen ca*u*ssic e marc,
E malvestat aplanc e derc (*corr.*
[e'sterc),
E prendi Rainart per Domerc,
E laissi Albuca per Dorc,
E ydria per pauca dorca,
Per Na Malafos Domerga.
Us no s'aplan (*ms.* sia plan) ni
[s'estergua,
Que d'enjan li fai (*corr.* fau)
[tal jumbra
Qu'engans lo(s) caussic' el(s)
[marca.

III Vas motas partz mo sen esparc
On trastot mon castĩer perc,
Que s'ieu lauzan (*corr.* l'aus̃ am)
[perc (*cor.* prec) ni derc,
Malvestatz lo met bas el gorc,
El sabota e l'engorga ;
Ja no vol que s'aus nis dergua,
Ant quer qu'om joy(s) e pretz
[perga,
Per que totz le mon(s)' encom-
[bra
Sa nebla, cug yeu(s) ques-
[parca.

IV De gran prezon mon cor alarc,
Per qu'ieu m'esfors, torn e reverc
Vas le joy qu'ieu pus vuelh ni
[serc ;
No vol castelh, ciutat ni borc.
Aquelh joys nil truc na Borga,
Mas selh que tostem lo (*corr.* o)
[serca
Tal mal(s)don pieitz li reverca
Ben laissa clardat per ombra
Selh que vas son dan s'alarca.

V Tostemps ey paor quens embarc
La freoldatz quaram cuberc
Per cobezezal punh*s* se derc
Quel baisset tan qu'a penas sorc,
Don vezem tart de mil sorga
Un sols qu'a sson miels l'aser-
[gua ;
Noy a celat ni cuberca
Que selh quens escriu ens nom-
[bra
Tolhal cors (*ms.* tolh al c.) don
[l'arma enbarca.

VI Per quen portara mager (*corr.*
[major) carc
Selh que anc afan no sufferc,
E ja nos cug traspas ni berc
Qu'als pus ricx erguelhs non em-
[barc (*corr.* emborc)
Que mals bes (*corr.* ben) cassez
[enberca (*corr.* -orca),

---

5 orgua — 6 cobs m. camas — 7 sen q. non escamp ni vergua — 8 jungra — 9 luecx .... folh — 10 castic — 11 serc — 12 rainaut — 13 l. gran cuba p. d. — 15 malafor — 16 nos aplanc — 17 q. de mal — 21 lauzan ans prec — 22 malv. *manque* ; los..... guorc — 24 'saut ni d. — 25 ans q. com pretz ioy p. — 26 lo mon — 27 cuch que ses pargua — 29 tor — 30 loi — 31 castel sieutat — 32 aquest ios... borgua — 33 may... tostemp s. ; mas selh *sont répétés* — 34 mal... reverga — 35 clartat p. umbra — 36 sel... salargua — 37 enbarc — 38 freoltatz — 40 baiset — 41 u. car — 42 ca son mielh sas. — 44 ons n. — 45 tol ...embarga — 46 maior — 48 non c. caspas (?) — 49 cals... ergulhos — 50 m. ben casse enborca.

Per que la fes franh e berca ;
Selh on degr' aver suferca
N'an tout so qu'autre y apongra
Quen portaran major carca.

VII Si tot m'en gar, a pauc no m'arc
El foc don naturan mal merc,
Qu'a penas y truep layc ni clerc
Quel dreg cami non entreforc,
On sens falh et entreforca ;
Greu n'i vey laica ni clerca
Tant o quant que mal no [merca :
Folhs non a sen pus que bongra
Qu'en yfern quier tostemps [arca.

VIII [*dans R seulement*]
Grieu es (*cor.* er) castiatz per [vergua
Ni crey sa mala noverga,
Mai siei gap revol e logra
Tal(s) morsel(s) que pueis l'a- [marga.

IX Dieus sal lo comte e lo derga,
Que ses luy no vuelh Venerca,
Ni manjar congre ni congra,
Rom ni passarc ni passarca.

I. Le mois, le temps et l'année se séparent [de nous] ; je répands et verse [au dehors] la sottise, et ensuite je restaure, élève de nouveau, bâtis et construis un vers plein de sagesse, tel qu'un autre n'en puisse construire un pareil ; car il me faut amasser et élever une sagesse qui ne puisse se répandre ni se verser, de telle sorte que jamais autre n'arrive [comme moi] en ce lieu où je ne crains pas que feuille tombe.

II. Je foule aux pieds, j'écrase Prouesse et Sens, je choie et caresse Mauvaiseté ; je prends Renart pour Domerc ; je laisse Dorc pour Le Bugue et jarre pour cruchon. Que personne pour dame « A la malheure » Domerga ne s'adoucisse et se nettoie (se raffine) ; car je lui fais un tel obstacle de mal que Tromperie pourra l'écraser, le fouler aux pieds ?.

III. Je répands ma sagesse en bien des lieux où je perds ma réprimande ; et si je la hausse et la dresse avec prières, Mauvaiseté la met bas dans le gouffre, la fait tournoyer et l'engouffre ; je ne veux plus qu'elle se hausse ni se dresse, mais je veux que l'homme perde Prix et Joie. Puisque sa nuée (son obscurité) envahit le monde entier, je crois qu'elle doit se dissiper.

IV. De grande prison je délivre mon cœur ; c'est pourquoi je m'efforce, me tourne et reviens vers cette joie que je veux et cherche par-dessus tout. Elle ne veut, cette joie, ni château, ni cité ni bourg, ni le choc de dame Borga ; mais elle veut à celui qui la cherche tel mal dont il se trouve pis ; il laisse bien la clarté pour l'ombre, celui-là [dis-je] qui se précipite (se lâche) vers son dommage.

---

53 aponga — 54 per quen portaran m. cargua — 56 natura — 58 drech — 60 laiga n. clergua — 61 merga — 63 q. i. q. que t. argua — 68 e d. — 70 mania — 71 passargua.

V.....

VI. C'est pourquoi il portera un plus lourd fardeau, celui qui jamais ne connut la douleur ; qu'il ne croie point que ceci [cette loi] puisse être transgressé ni ébréché, à savoir que l'orgueil des riches ne les encombre (?) point, car le mal brise et encombre (étouffe) le bien, et la foi se brise et s'ébrèche ; ceux chez qui il devrait y avoir disette en ont enlevé tout ce qu'autrui y apporte, et ils porteront une plus lourde charge.

VII. Quoique je m'en garde, il s'en faut de peu que je ne me brûle en ce feu dont nature [humaine] a mérité le mal (le châtiment) : à peine trouvé-je laïque ou clerc qui ne manque pas le droit chemin, là où Sagesse manque et fourche ; à peine vois-je femme laïque ou clergesse qui, peu ou prou, ne mérite châtiment ; le fou n'a pas plus de sens que la bougresse qui veut toujours brûler en enfer.

VIII. Difficilement il sera châtié par verge ou croira[les avertissements de] sa dure marâtre, mais son... reveut et gagne tel morceau qui ensuite leur paraît amer.

IX. Que Dieu sauve et exalte le comte, car sans lui je ne veux ni [posséder] Venerque, ni manger congre ou murène, ni carrelet, ni plie.

NOTES

1. *Deparc* pour *depart* ; même déformation dans *verc* (2), *esparc* pour *espartz* (19), *perc* (20), *reverc* (29), *sorc* pour *sortz* (40), *arc* (55) ; de même à l'intérieur du vers *bastie* (h) *aplanc* (10).

2. Raynouard (V, 517) ne donne pour *vertir* que le sens de « tourner ».

3. *Conderc* est le subj. de *conderzer* (cum de-erigere), « ériger, dresser », comme l'a remarqué Sternbeck, p. 60.

4-5. *Derc*, *ergua* pourraient aller pour le sens, mais il faut ici des rimes en *orc*, *orga* (voy. leçon de *R* au v. 6) ; peut-être *torc*, *torga* (torqueo), où l'*o* était parfois considéré comme fermé (cf. *estorcs*, *evellas* dans Uc Faydit, éd. Stengel, p. 56).

7. Lire *vergua* (*R*).

9. Corr. *folhs*, si mon sens est exact.

10-14. On ne voit pas pourquoi le poète s'accuserait ici des torts qu'il reproche aux autres. Ce sont eux sans doute qu'il fait parler.

10. C'est par distraction que Raynouard (IV, 156) a rattaché à *causir* (il lit comme moi *caussic*) ce prés. ind. de *caussigar*, qu'il a correctement traduit ailleurs (II, 289). *Marcar*, que Raynouard (*loc. cit.*) traduit par « marquer », en est un pur synonyme (voy. Levy, V, 121) ; l'anc. fr. possédait aussi *marchier* « fouler aux pieds », trans. ; voy. Littré, 1.

11. Corr. *aplan* (?) ; même sens dans l'anc. fr. *aplanar*, *aplanoier* ; la corr. *e'sterc*, déjà indiquée par Levy (III, 322) ressort du v. 16 ; Raynouard (V, 348) « se secoue ».

13-14. Le Bugue (Dordogne)? Mais Dorc ? Faut-il corriger *Borc* ? Il y a un

Bourg dans le canton de Ribérac : Raynouard, qui adopte la leçon de *R*, a traduit ces vers deux fois (III, 73 et V, 578).

17. *Jumbra* est impossible, corr. *combra* (cf. *Rom.*, XXIII, 243).

20. *Castier*. Cf. l'étude de M. Thomas sur « les substantifs abstraits en *-ier* » dans *Nouveaux Essais de philologie*, p. 110.

23. *Sabotar*, « faire tournoyer comme un sabot (toupie) »; cf. Zenker, *Peire d'Alvernhe*, note sur XIII, 12.

27. La leçon de *R* est préférable.

31. C'est-à-dire, sans doute, aucune richesse.

32. *Truc*, proprement « heurt » ; au sens obscène(?) : Raynouard (V, 436) traduit par « accointance ».

38. *Freoltatz* « frivolité » ou « faiblesse » (Raynouard)? — *Cuberc* pour *cubric*? cf. *suferc* (v. 47), qui est certainement pour *sufric*.

42-3. *Celat* et *cuberca* manquent aux Lexiques ; *celat* est évidemment un dérivé de *celar* ; *cuberca* est à *cuberta* comme *suferca* (52) à *suferta*.

48. *Berc*, adj. verbal de *bercar* ou *brecar* « ébrécher » (voy. Ray., II, 254 et Levy I, 140). Il est difficile de savoir si on a *berc* ou *bercar* dans un passage fort obscur d'Arnaut. Daniel (éd. Canello, XIV, 18). La langue moderne possède aussi *berca* et *breca* (voy. Mistral, *s. v°*).

49. Je suppose que *emborgar* (*emborc* est exigé par la rime, comme l'ont reconnu Stichel et Levy, qui laissent le mot sans traduction) est une autre forme de *embargar* ou peut-être une altération arbitraire de ce mot : ces sortes d'altération ne sont pas rares chez les poètes du *trobar clus*.

52-4. Ma traduction est très hypothétique. — *Soferta*, qui manque à Raynouard, est formé sur *sufertar* (cf. *sofracha* de *sofranher*) ; *apongra*, condit. analogique d'après *tengra*, *volgra* etc.

56. Lire plutôt avec *R natura*. Je prends *merc* pour un parfait de *merir* (meruit).

58. *Entreforcar* ne se trouve qu'ici (Rayn., III, 364 ; Levy, III, 12 ; cf. Mistral, *entre-fourca*). Le subst. *entreforc* est dans *Flamenca*, 405.

62. Je ne vois pas ce que serait *bongra* (qui manque à tous les Lex.) sinon une forme nasalisée de *bogra*, féminin supposé de *bogre* (voy. Levy, *bolgre*).

63. Je considère *arca* comme le subjonctif de *ardre* ; mais on pourrait y voir aussi le substantif *arca*, « coffre », au sens de « demeure ». Il y a dans Gavaudan des bizarreries plus fortes que ne serait celle-là.

66. *Siey gap* doivent être altérés ; il faut un singulier.

69. *Venerca*, auj. *Venerque*, commune de la Haute-Garonne.

71. *Romb* désigne, sur les côtes de la Provence, diverses sortes de poissons plats ; voy. Mistral, sous ROMB (lat. rhombus). *Passarc* doit être identique à *passar*, « turbot » (Sauvages).

VII

Mss. : *C* 317 v°, *R* 99 r°. — Éd. : Mahn, *Ged.*, 1069 (*R*), 1070 (*C*) — Texte de *C* ; variantes de *R*.

I Lo vers dech far en tal rima
Mascl'e femel que ben rim,
Qu'ieu trac lo gran de la palla,
De sen qu'om no ss'i empalh,
E meti selhs en bavec
De nescia gent baveca
Que tornon dos en amar
Per fals' amistat amara,
Qu'en gran foc torna belluga,
Si la morta tart reviu.

II De bona vit, quan razima,
Deu hom amar son razim,
E siey (*corr.* si) don*s*, sol nos [trassalla
Lai on putia trassalh ;
Sieus ditz qu'autre non amec,
Mais vulhatz esser a meca
Quel vostre joys dezampar
. . . . . .
E vos, drut(z), etz gent faduca :
Cujatz lur tolre lur briu ?

III Sella qu'ab dos s'entressima
Greu er del ters nos tressim,
Per que joys torn' en baralha,
E ja nulh no s'en baralh
Quel gilos qu'autr' entalec
Ro cum camels en taleca,
Et elha vel emplecar
De leu plecha fa vil cara
Qu'a degun non es astruga
Que y puesc' aver senhoriu.

IV Fals' Amor sap tant d'escrima
Qui ben de lieys no ss'escrim
Segurs es de gran batalla
Cum es lo senhs del batalh :
« Calha, folhs, ditz, ton cavec ;
Assatz m'avetz per caveca ;
Si m'etz escas ni avar,
Yeus serai del tot avara. »
E ja re de be nol fugua
Tro l'a mes el recaliu.

V Yeu suy tam prims a na Grima
Ja no vuelh denant me grim ;
Soven planh, gronh e badalha
E son d'engan siey badalh,
Quel savi ten per fol pec
Quan l'a tout l'aver ni pecca,
Que pueys nol denha garar
E quier n'autre cuy esgara,
Que port aver et aduga
Que lon fay tornar caytiu

VI Tals es suaus de la prima

---

1 deg — 3 tral gra... palha — 4 com no si — 5 sels — 6 nessia gen — 10 revieu — 13 e si dons s. n. trassalha — 14 puia — 16 mas — 18 lo sieus tro queus dezempara — 19 es gens faduca — 20 brieu. — 21 selha cap... sentrass. — 22 non t. — 24 a sel que lac ses b. — 26 ro so mes en taleca — 27 et el aven emplechar — 28 de la pessa vil fa c. — 29 astrugua — 30 senhorieu — 33 batalha — 35 calfols ditz semblan c. — 37 s. mes — 39 e ia es ben non lin f. — 40 en r. — 41 soi — 42 denan. — 46 ca l. — 47 guarar — 49 caport a uer padugua (?) (*presque effacé*) — 50 fa.

Qu'ab enjan agut e prim
Trauc' ausberc de bona malha,
Trabucx e gans e capmalh,
E sap tan lati e grec
Qu'oras vol es clergua grega :
Per so ja us nos n'ampar;
Trahitz es qui leys ampara;
L'un huelh tors e l'autre cuga,
E l'engans forsal badiu

VII Pretz enquier qu'om aya lima
Ab que'ls grilhos trenc e lim
Et yeu fug a la treballa
Quals sieus fa tostemps trebalh
A jove vielh e senec;

An[c] Nero c'aussi Seneca
Non ac un jorn son cor clar;
Ni fals' amor non declara
Son cor a selh ques demuga
Si tot li jura nil pliu.,

VIII Yeu sai mais que buous d'arar
Mos sens lo crim romp et ara,
Cuy non pot mordre pessuga;
Vers es bos qui ben l'escriu.

IX Coma naus lo vuelh varar,
E qui ben l'empenh nil vara,
Lo reys N'Anfos lo conduga
En yvern et en estiu.

I. Je dois faire ce vers en telle rime, mâle et femelle, qui rime bien, car je tire le grain de la paille, de façon que nul homme de sens ne s'y empaille (empêtre), et je mets dans la balance ces gens niais et frivoles qui changent douceur en amertume par perfide et amer amour, car une étincelle se change en grand feu quand, déjà morte, elle se rallume.

II. D'une bonne vigne, quand elle fait du raisin, on doit aimer le raisin, de même que sa dame, à condition qu'elle ne sorte pas des limites [du juste] [pour tomber] là où s'abandonne prostitution; si elle vous dit que jamais elle n'en aima un autre... Et vous, amants, sotte gent, croyez-vous leur enlever [aux femmes] leur impétuosité ?

III. Celle qui s'entrelace avec deux, il est difficile qu'elle ne s'enlace pas avec le troisième; c'est pourquoi Joie est en tourment; et que nul ne s'en tourmente ! Le jaloux qu'un autre mit dans le sac, ronge comme chameau [qui a la bouche] en sac..... car à nul elle n'offre cette chance qu'il puisse avoir sur elle seigneurie.

IV. Faux Amour est si habile à l'escrime que celui qui ne s'escrime pas contre lui est sûr d'[avoir à soutenir] grande bataille, comme la cloche est sûre du (d'être frappée par le) battant : «Tais-toi, fou, dit-il, cesse tes cris de chouette (?); assez longtemps vous m'avez tenue pour chouette (sotte); si vous m'êtes chiche ou avare, je vous serai, moi, complètement avare. » Et dorénavant rien de bon ne lui manquera (?), jusqu'à ce qu'elle l'ait mis dans le feu.

---

52 cab — 53 alberc d. bela m. — 54 dabricx — 56 mas nol es clergue gregua — 58 traitz — 59 cuca — 62 trenque lim — 63 trebalha — 64 tals lieus lai t. t. — 66 anc n. causi s. — 69 sel car aisel — 70 plieu — 71 y. ser; — 72 mo sens — 74 lescrieu — 77 lo rey — 78 estieu.

V. Je suis [un amant] si délicat pour dame Prime que je ne veux pas qu'elle soit triste devant moi; souvent elle se plaint, grogne et bâille, et ses bâillements sont perfides; elle tient le sage pour un pauvre fou quand elle lui a enlevé son avoir et qu'il est dans l'embarras; elle ne daigne plus alors le regarder et en cherche un autre à regarder, un autre dont elle puisse emporter l'avoir, qu'elle puisse rendre misérable.

VI. Telle est douce au début qui, par ruse aiguë et subtile, troue haubert de bonne maille, jambières, gants et coiffe; elle (Fausse Amour) sait tant de latin et de grec qu'elle est, quand elle veut, clergesse grecque; aussi que nul ne se défende (ne tente de se défendre) contre elle : trahi est celui qui la protège; elle guigne d'un œil et ferme l'autre, et la tromperie force le (vient à bout du) naïf.

VII. Prix exige que l'on ait lime avec laquelle on lime et brise les menottes [où elle nous enserre]. Moi je fuis le trouble [où elle me plongerait], car elle plonge toujours ses fidèles dans le trouble, les jeunes et les vieux. Jamais Néron qui tua Sénèque n'eut le cœur clair (sincère). De même fausse Amour ne révèle pas son cœur à qui se découvre [devant elle], quoiqu'elle jure et promette de le faire.

VIII. Mieux qu'un bœuf ne laboure, ma sagesse brise et laboure le crime; celui qu'elle ne peut mordre, elle le pince. Ce « vers » est bon, si on l'écrit bien.

IX. Comme une nef, je veux le lancer à la mer, et, si on le pousse et le lance bien, je veux que le roi Alfonse le conduise (lui serve de pilote) en hiver et en été.

NOTES

4. Sur *empalhar*, voy. Stichel 39 et Levy II, 373; le sens me paraît bien clair en rattachant *de sen* à *om*; les hommes sensés sont opposés à ceux dont il va être question.

5-6. Sur *bavec*, subst., voy. Levy, s. v.; *metre en bavec* a naturellement le même sens que *metre en balans*, c.-à-d. mettre dans l'incertitude, l'embarras (cf. *tener en b.* dans Ray., II, 172); *bavec*, adj. « léger, frivole ».

16. *Meca*, fém. de *mec*, « hébété, niais » (voy. Mistral, *mè*) et non « triste » (Ray., IV, 172). M. Levy (III, 377) lit *Meca*, mais je ne vois pas quel sens cela peut donner.

17-8. Peut-être : « Près de laquelle vous ne trouverez vous-même aucune joie » (en lisant *que*), jusqu'à ce qu'elle-même (litt. sa joie) vous abandonne ».

19. Suppl. [*qu*]*'etz* ? — *Faduc*, dérivé de *fat*, « sot », non « fastidieux » (Ray., III, 284); voy. l'art. de Levy.

21. Raynouard n'a pas *entressimar*, mais il donne (II, 396) *tressimar*, avec ce seul exemple; cf. Mistral, *tressimàci*.

24. La liaison des idées m'échappe.

25. *Entalec* ne peut se rattacher, comme le propose Raynouard (V, 296) à *entalhar*, « entailler », ce mot faisant rime dérivative avec *taleca* ; peut-être y avait-il, à côté de ce mot, un *tala* de même sens.

26. *Taleca*, plutôt « sac, bissac » que « panetière » (Rayn., *loc. cit.*) ; cf. esp. *talega*.

28. Ce vers paraît corrompu dans *C*, tandis que la leçon de *R* offre un sens ; mais je ne comprends rien au précédent.

29. *Astruga* paraît bien être le fém. de *astruc* (Rayn., II, 138); le sens serait meilleur si on pouvait en faire un synonyme de *astruguia* (voy. mon éd. du *Catounet gascoun* de G. Ader, note sur L, 4 et Mistral, *astruguia*).

35-6. *Cavec* n'est connu que dans le sens de « chouette, chat-huant » et « sot » (voy. Levy); *cavec* signifierait-il dans le premier vers, « cri de la chouette », c.-à-d. parole de mauvais augure ?

40. Sur *recalivar*, *recaliu*, voy. Tobler dans *Mém. de l'Acad. de Berlin* 1896, 856 ss. et G. Paris, *Romania*, XXV, 621. *Recaliu* paraît signifier ici non « reprise de fièvre », mais simplement « fièvre ».

42. *Grimar*, généralement associé à *salir*, *sautar*, paraît avoir un sens analogue (voy. Levy, *s. v°*).

54. *Trabuc*, « *Trabucus*, *genus calceamenti* » (Du Cange, *trabucus* 1 et *trebucus*.) *Trebux de ferro* dans Cabié, *Cartulaire des Alamans*, p. 51. — P. M.]

55. Savoir le latin et le grec, c.-à-d. être très habile.

59. *Tors* (ou *torz*), régulier, de torcet ; la corr. *cluga*, déjà proposée par Levy (I, 265) me paraît sûre.

62. Sur *grilhos*, voy. Ray. III, 511, Levy, *grilhon*, Mistral, *grihet* 2.

65. *Senec*, latinisme évident, est aussi dans A. Daniel XIV, 24, et Gormonda, 21 (Levy, Guill., *Fig.*, p. 74).

69. Stichel veut rattacher *demugar* à *remujar* et propose comme sens « être, mobile, agité par le vent » ; ce serait plutôt une autre forme du gascon *muchar*, « montrer » ; cf. Mistral, *demoustra* et Lespy, *Dict. béarnais*, sous *muxa*.

73. *Pessugar* est à tort confondu par Raynouard (IV, 526) avec *pecejar* ; voy. Mistral, *pessuga*.

VIII

Mss. : *C* 317 r°, *R* 98 v°. — Éd. : Raynouard, *Choix*, IV, 402 (d'après *C* corrigé çà et là par *R* : manque str. VI); Mahn, *Ged.*, 1071 (*R* ; l'édition est au reste fort inexacte). — Graphie de *C*.

I Patz passien ven del senhor
Que per nos pres carn e moric ;
Volc nos rezemer del sieu sanc,
Quel fossem ver fizel amic ;

Les leçons dont la source n'est pas indiquée sont celles de R — 2 muric.

Per so ja us non s'en estanc
Que usquecx vas luy non corra,
Que Dieus nos dona tal conort
Quel segle fals, fallit e mort
Nos mostra patz per sa doussor,
Que fa als bos los mals jauzir
En patz ab patz patz obezir.

II Per aquesta n'aurem major
Patz, e vulhatz qu'om *von* prezic;
Ges non es ni er ni fon anc
En ergulhos cor fellon ric!
Per qu'ieu sospir soven e planc
Quar non pessam pus abora
Q'us a l'altre no fezes tort,
Ni agues ira *o* desconort,
Mas fezes l'us a l'autr'amor,
E cum pocsem a Dieu servir,
Quez elh nos denhe aculhir.

III Regart deu aver e paor
Qui sap so qu'elh per nos suffric;
Vol que siam humil e franc,
Perdonem a nostr' enemic,
Per so que de luy nons aranc
Peccatz, que fort brama e plora
Quar li premier li son estort;
Non y a un, tan gran ni fort,
Si ca layns, qu'ab gran dolor
Nol fasson ardre e blezir
Selhs quens fan peccar e fallir.

IV A nulh home no fan honor,
Ni de lur obra non jauzic
Que nol tornon d'aut bas el fanc,
Si co feirol premier antic;
E ja no cug traspas ni manc,
Tart o temps, qu'a mala hora,
Qui diables siec, non l'aport;
De cobezezans planton ort,
De sobre totz mals lo pejor,
Per quens podem greu d'elhs partir,
Qui ben no s'en sap escrimir.

V Peccatz a tan dossa sabor
Per que Adam(s) lo pom[s] trazic;
Del dreg just fey fals clop e ranc
Cobezeza, quel ne partic;
Qu'elh era assis en tal banc
Ja no saupra mals ques fora,
Et a donat estranh deport
Ir'e trebalh e desconort
A selhs qu'intran el bollidor,
Don ja mais non poiran yssir:
Pensem nos quo poirem guerir.

VI Sans Pauls dis: « Pus temps nos secor,
Ja us de ben a far nos tric »,
Qu'el sieu sant clar paradis blanc
Jhesu Crist, que anc no mentic,
Nos apella, enans quel tanc

---

5 no — 6 corram *CR* — 9 mostra] tragua *C* — 10 fai; chauzir *C* — 13 von non *CR*; com — 14 ges *manque R* — 15 cors *C*; ergolhos... fel .1. *R* — 17 no — 18 cus alautre non — 19 o] ni *CR*; desconortz — 20 pus una fes et una mor — 21 cossi podem — 22 que el n. denhes — 24 el... sofric — 27 arranc — 28 fort] faym — 29 car — 30 grans n. fortz — 31 cay — 33 que f. *C*; falhir *R* — 35 lor o. anc n. — 37 ferol... amic — 38 cuch. — 39 temps qua *manque R* — 40 que d. sec — 41 cobezeians *C* — 42 tot mal *C* — 43 dels — 45 peccat *C* — 46 adam *C* — 47 de d. j. fetz — 49 quel — 53 el] al *C*: bolhidor — 55 quoy *C*; com *R* — 56 dis *manque* — 57 ben far *C* — 59 jhesus — 60 apela.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Corram lai on tug li doctor
S'acordon que y podem venir
Ab be far et ab mal gequir.

VII Trichat seran li trichador
Que anc mal per pieitz non ge-[quic;
Noy aura riu vouta ni danc
Al perjur fals qu'a fe falhic
Que tot denan lor no s'enplanc
Ni engans que nol secorra
Selh es... folhs quar a son tort
Del diable, quar ab sa sort
Lo n' a portat a deshonor
Que anc nol laisset repentir
En vida ni quan dec murir.

VIII Dombredieus prec yeu et ador
Qu'elh nos lais el sieu renc venir
Ab sos angils cans novelhs dir.

IX C'al comte R. val honor
Et forsa... per enantir
Pretz, en que totz le mons se mir.

X Comte, rey et emperador
Avem luy per Pretz enantir,
Ab patz enantir et sofrir.

I. La paix résignée vient du Seigneur qui pour nous prit chair et mourut : il voulut nous racheter de son sang, afin que nous lui fussions de sincères et fidèles amis ; aussi nul ne doit se lasser de courir vers lui : Dieu en effet nous donne un tel réconfort que, en ce monde perfide, avili et mort, il nous montre la paix par sa douceur et qu'il fait aux bons accepter avec reconnaissance les maux et en paix obéir pacifiquement à la paix (?).

II. Par cette paix nous en aurons une plus grande ; souffrez que l'on vous prêche à ce sujet. Jamais elle ne fut, n'est, ni ne sera, cette paix, dans le cœur orgueilleux, félon ou présomptueux : aussi m'arrive-t-il souvent de soupirer et de gémir à la pensée que nul aujourd'hui ne se préoccupe de ne pas faire tort à son prochain, de ne pas nourrir à son endroit de sentiments haineux et hostiles (?), alors qu'on devrait songer à lui prouver son amour et rechercher les moyens de servir Dieu, afin qu'il daigne nous accueillir.

III. Celui-là doit vivre dans la crainte et la terreur qui sait ce qu'il souffrit pour nous ; il veut que nous soyons humbles et loyaux, que nous pardonnions à notre ennemi, pour éviter d'être séparés de lui par le Péché, qui crie et se lamente de ce que les premiers ont été arrachés à sa domination : nul, quelque grand et fort qu'il soit, n'évitera, s'il tombe dans ce gouffre, d'y être, en grande douleur, brûlé et flétri par ceux (les diables) qui nous font pécher et faillir.

IV. A nul homme ils ne font honneur ; jamais nul n'a joui de leur opé-

---

64 tornam — 66 giquir — 69 rieu ; tanc — 70 als periurs — 71 que denan luy no sen palanc — 72 engan — 73 selh el fanc car — 74 car — 75 lon] lo — 76 laiset — 77 can uolc — 78 azor — 79 lays al — 80 et ab los angels — 81-6 *ne sont qne dans R* — 85 enartir.

ration (des démons) ; toujours au contraire ils précipitent le pécheur de haut en bas, dans la fange, comme ils ont fait pour notre premier père. Ne croyez pas que ceci puisse être évité : que tôt ou tard, le démon fasse le malheur de celui qui le suit. Les diables nous préparent un jardin tout planté de convoitise, le pire de tous les maux : et voilà pourquoi nous nous séparons d'eux si difficilement, quand nous ne savons pas nous défendre contre leurs ruses.

V. Péché a si douce saveur qu'Adam se laissa trahir par la pomme ; d'un homme droit et juste Convoitise fit un coupable, estropié et boiteux, qu'elle en sépara (de son innocence). Il était (auparavant) assis sur tel banc qu'il n'eût jamais su ce qu'était le mal ; il a donné un étrange divertissement, douleur, tourment et déconfort à ceux qui tombent dans l'abîme où il faut bouillir, dont jamais nul ne sortira : songeons donc comment nous pourrons nous en garantir.

V. Saint Paul nous dit : « Puisque nous avons le loisir, que nul de nous ne retarde le moment de bien faire », car, dans son saint paradis, lumineux et blanc, Jésus-Christ nous appelle avant d'en fermer la porte.... Courons donc vers ce lieu où tous les docteurs sont d'accord que nous pouvons entrer si nous faisons le bien et laissons le mal.

VII .....

VIII. J'adore Dieu et le prie de nous laisser venir parmi les siens chanter avec les anges de nouveaux chants.

IX. Dieu veut donner au Comte R[aimon] honneur et force (?), pour faire briller le mérite [du comte Raimon] qui sert au monde entier de modèle.

X. Nous avons là-bas, pour faire briller le Mérite, un comte, un roi, un empereur.

NOTES

6. Régulièrement il faudrait une rime en *-ora* ; mais il y a au v. 72 un exemple assuré de rime en *-orra* ; on pourrait encore proposer *corr' ora*.

11. Simple cliquetis de mots où il ne faut pas, je crois, chercher un sens profond.

12. Cette paix plus grande est évidemment celle du ciel.

13. On pourrait conserver la leçon des mss. en entendant *non* pour *nos en*. Il serait séduisant, mais hardi, de corriger *om* en *ieu* : le poète ferait ainsi allusion à son propre *prezic*.

17. Dans *Flamenca*, *abora* signifie « de bonne heure » (voy. P. Meyer, *Chanson* au gloss. et Appel, *Chr.* Gl.) ; ici il paraît avoir le sens de « dorénavant ». Raynouard écrit *ab ora*.

22. Les nombreux exemples de non-élision de voyelles finales permettent de conserver la leçon de *C* : *denhe*, que Raynouard remplace par celle de *R*.

23. *Regart* peut être, comme on le voit ici, simple synonyme de *paor* ; du sens de « danger » se dégage facilement celui de « crainte », fréquent en anc. fr. (voy. Godefroy, VI, 736, col. 2).

29. *Li premier*, probablement les patriarches, délivrés des Limbes par Jésus-Christ, selon l'Evangile de Nicodème.

32. *Ardre e*; on peut admettre la non élision et laisser le vers tel qu'il est. *Blezir* « blêmir » ou « faner » (Rayn., II, 226).

34-7. Ces vers, quoique très contournés, me paraissent intelligibles; au v. 34, je corrige *fan*, dont le sujet est le *selhs* du v. 33, c'est-à-dire les démons; c'est à ce mot, également sujet de *tornon* (36) que se rapporterait *lur* (35). — « Il (l'homme) n'a pas joui de leur œuvre » c'est-à-dire il n'a pas eu à se féliciter des résultats de leur action en lui, de leur influence sur lui. — 36 : *que no* « de façon que ne pas ».

41. *Cobezeza*. L'auteur songe évidemment, comme le montrent les vers suivants, au piège tendu à Adam au paradis terrestre.

42. Même apposition entre le « mal » et le « pire », XI, 13.

56. *Gal.*, VI, 10.

57. Dans *C* le vers est trop court: on pourrait en conserver le texte en lisant *negus*.

61-3. Ni *C* ni *R* ne présentent aucune trace de lacune.

67-77. Cette strophe me paraît très altérée; j'en propose dans les notes suivantes une restitution, mais elle est trop hypothétique pour que je croie utile d'en donner la traduction. Pour ne pas influencer le lecteur, je reproduis servilement le texte de *C* en donnant en note les var. de *R*.

68. Ce vers ne peut se rattacher au précédent, *gequic*, assuré par la rime, étant au singulier; on pourrait le rattacher à ce qui suit, en corrigeant : *qui* (ou *qu'anc*) [*mal se non*] *per pieitz gequic*; la phrase serait au reste bien embarrassée et à peine correcte.

69-71. Harnisch (*Ausgaben*, XL, p. 180) et Stichel (p. 39), voient, avec raison, dans *danc* (leçon de *R*) une faute pour *tanc* « barrière » (de *tancar*). — J'adopterais au v. 71 la leçon de *R*. « Pour le parjure... il n'y aura ni cours d'eau, ni muraille (?) ni barrière qui ne se dresse contre lui. » Raynouard (IV, 554) lit avec *C planc* et le rattache à *planher*. Je ne comprends pas l'explication de Harnisch, qui veut corriger *s'en* en *son* et voit dans *planc* planctum. Stichel ne conclut pas.

72. Peut-être : *ni engans* (c'est-à-dire ni ruse, ni artifice) *que* lo *socorra*. La phrase s'arrêterait là.

73-4. Le texte est évidemment altéré (la répétition *quar a... quar ab* n'est guère admissible) et devait déjà l'être dans la source des deux mss., mais le copiste de *C* a aggravé la faute par une correction maladroite. L'original devait porter *selh el fanc* (conservé par R) *quai* (= *cai, cadit per lo s. t.* — *Ab sa sort*, à (vers) sa destinée.

78. Il n'est pas indispensable de corriger *Dombredieu*, la forme du nominatif, plus fréquente, ayant pu se propager à l'accusatif; le même fait s'est produit pour *verges*.

81-2. *Val* ne peut être valet, car il faudrait *honors*; peut-être *volha* en suppléant au v. suivant *dar*.

85. *Luy* pourrait désigner le comte R[aimon]; mais il n'était ni roi ni empereur; je traduis comme s'il y avait *lay*.

85. *Enantir*, que Raynouard corrige en *enardir*, peut rester, les deux tornades, chez les plus anciens poètes, présentant souvent les mêmes rimes ; c'est plutôt au vers suivant que ce même mot doit être corrigé.

86. Ce vers m'est inintelligible. — Sur les personnages désignés dans ces deux envois, voyez plus haut p. 499.

IX

Mss. : *C* 318 v°; *R* 98 r°. — Ed., Raynouard, *Choix*, IV, 85; Milà y Fontanals, *Trov.*, 1e éd., p. 129. — Graphie de *C*.

I Senhor, per los nostres peccatz
Creys la forsa dels Sarrazis;
Jherusalem pres Saladis
Et encaras non es cobratz;
Perque mandal reys de Marroc
Qu'ab totz los reys de Crestias
Se combatra ab sos trefas
Andolozitz et Arabitz
Contra la fe de Crist garnitz.

II Totz los Alcavis a mandatz
Masmutz, Maurs, Gotz e Barbaris
E noy reman gras ni mesquis,
Que totz nols ayon ajostatz;
Anc pus menut ayga non ploc;
Cum elhs passon, e` prendols [plas,
La caraunhada dels milas
Get'al paysser coma berbitz,
E no y reman brotz ni razitz.

III Tant an d'erguelh selhs qu'a triatz
Qu'els cujol mons lur si'aclis;
Marroquenas, Marabetis
Pauzon a mons per mieg los [pratz;
Mest lor gabon : « Franc, faiz nos [loc;
Nostr'es Proensa e Tolzas,
Entro al Puey totz lo(s) mejas. »
Anc tan fers gaps no fon auzitz
Dels falses cas, ses ley, marritz.

IV Emperaire, vos o aujatz,
El reys de Fransa, e sos cozis,
El reys engles, coms peitavis,
Qu'al rey d'Espanhà socorratz ;
Que ancmais negus mielhs no poc
A servir Dieu esser propdas ;
Ab luy venseretz totz los cas
Cui Bafometz a escarnitz,
Els renegatz outrasalhitz.

V Jhesus Cristz, quens a prezicatz
Per que fos bona nostra fis,
Nos demostra, qu'es dregz camis,
Qu'ab penedensa er perdonatz
Lo peccatz que d'Adam se moc ;
E vol nos far ferms e certas
Sil crezem, qu'ab los sobiras
Nos metra, e serans la guitz
Sobrels fals fellos descauzitz.

---

1 senhors *CR* — 4 encara *R* — 5 rey *R* — 6 de] dels *R* — 11 maurs *manque C* ; goutz *C* — 13 ayan aiustatz *R* — 14 aigua *R* — 15 que els p. *R* — 16 carraunhada *R* — 17 getals p. *C* ; gietol paiser *R* — 19 sels *R* — 20 mon lor *R* — 21 marroquinas *R* — 23 mes nos *C* ; francx fai nos locx *R* — 24 nostres tolzas proensa *R* — 26 gabs *R* — 28 emperayre *R* — 29 el rey de fransa sos *R* — 30 el rey *R* — 31 secorratz *C* — 32 negu *R* — 35 bafomet *R* — 36 e. r. els trassalhitz *R* — 37 Ihesu Crist... prezicat *R* — 39 dretz *R* — 40 penedes (s *barré*) p. *R* — 41 peccat C ; azam *R* — 42 uolc... sertas *R*.

VI Non laissem nostras heretatz,
Pus qu'a la gran fe em assis,
48 A cas negres outramaris;
Q'usquecx ne sia perpessatz
Enans quel dampnatge nos toc.
51 Portogals, Gallicx, Castellas
Navars, Aragones, Ferras
Lur avem en barra gequitz,
54 Qu'els an rahusatz et aunitz.

VII Quan veyran los baros crozatz
Alamans, Frances, Cambrezis,
57 Engles, Bretos et Angevis,
Biarns, Gascos ab nos mesclatz
Els Provensals totz en un floc,
60 Saber podetz qu'ab los Espas
Romprem la preyss'el cap el[s] [mas,
Trols ajam mortz totz e delitz,
63 Pueys er mest nos totz l'aurs [partitz.

VIII Profeta seran Gavaudas
Qu'el dig er faitz, e mortz als cas!
66 E Dieus er honratz e servitz
On Bafometz era grazitz.

I. Seigneurs, par nos péchés s'accroît la force des Sarrasins : Saladin a pris Jérusalem, qui n'est pas encore reconquise. Et voilà que le roi du Maroc fait savoir qu'il s'apprête à guerroyer contre tous les rois chrétiens avec ses perfides Andalous et ses Arabes, armés contre la foi du Christ.

II. Il a rassemblé toutes les races, ceux des Algarves, Masmudes, Maures, Goths et Barbarins : gras ou chétifs, pas un qui ne soit entré dans les rangs, et jamais pluie ne tomba plus serrée qu'ils ne sont quand ils passent, recouvrant les plaines: leur chef jette au pâturage, comme un troupeau de brebis [ces hordes], charogne destinée aux vautours, et [là où ils ont passé] il ne reste ni pousse ni racine.

III. Ils sont si orgueilleux, ceux qu'il a rassemblés, qu'ils regardent déjà le monde comme leur; quand ils font halte, par tas, au milieu des prés, ces Marocains, ces Marabouts, ils se livrent entre eux aux forfanteries : « Francs, disent-ils, faites-nous place : Provence et Toulousain sont à nous, à nous tout le pays qui s'étend de là au Puy ! » Jamais ne fut ouïe si fière fanfaronnade que celle de ces chiens perfides, sans foi, maudits.

IV. Entendez-les, ô empereur ! Et vous, roi de France, et vous, son cousin, vous enfin, roi anglais, comte de Poitou, et venez tous au secours du roi de Castille. Jamais personne n'eut meilleure occasion de servir Dieu. Avec son aide vous vaincrez tous ces chiens, que Mahomet a joués (séduits), ces rénégats outrecuidants.

V. Jésus-Christ, qui nous a fait prêcher [sa parole] pour que notre fin fût bonne, nous montre, car c'est là le droit chemin, que, grâce à la pénitence, il sera pardonné, le péché qui partit d'Adam ; il nous donne la ferme assurance

---

47 em assis *manquent* *R* — 48 otram. *R* — 49 cusqex *R* — 50 que dapnatie *R* — 51 galicx castelas *R* — 53 giquitz *R* — 54 rauzatz *R* — 55 can veiran *R* — 58 biarn *R* — 59 proensals *R* — 61 r. l. preisa e lamas *R* — 64 profetas... guauaudas *R* — 65 q. ditz er fatz e m. dels c. *R* — 66 onratz *R* — 67 ok bafomet es ar grazitz *R*.

que, si nous le croyons, il nous mettra là haut avec les élus et qu'il sera ici notre guide contre ces vils et perfides félons.

VI. Ne livrons pas notre héritage, nous, solidement assis dans la grande foi, à ces noirs chiens d'outre-mer : que chacun songe [à faire son devoir] avant que le dommage nous touche : Portugais, Galiciens, Castillans, Navarrais, ceux d'Aragon et de Cerdagne (?), que nous leur avions opposés comme une barrière, sont maintenant repoussés et honnis.

VII. Mais viennent les barons croisés, Allemands, Français, Anglais, Bretons, Angevins, Béarnais, Gascons, Provençaux, tous en masse : sachez que quand ils seront unis aux Espagnols, nous romprons l'obstacle, coupant têtes et bras, jusqu'à ce que tous nos ennemis soient exterminés : puis nous partagerons entre nous leur or.

VIII. Gavaudan sera prophète : ses paroles deviendront un fait. Mort à ces chiens ! Là où Mahomet fut invoqué, Dieu sera honoré et servi.

NOTES

8. *Andolositz*. Ce sont les Arabes d'Espagne qui sont désignés par ce nom.

10-1. Sur ces noms de peuples, voy. Diez, p. 424, n. 2. Il est singulier, comme il le fait remarquer, que le troubadour fasse des Goths une tribu mahométane. Milà suppose (p. 127, n. 4) qu'il y a là un souvenir confus du fait qu'ils étaient hérétiques.

16-7. La simple correction de *getals* en *getal* rend le passage fort clair. Le sujet de *geta*, comme de *a* (10) est *l*[*o*] *reys d. M. ; caraunhada*, « charogne [destinée à devenir la proie] des milans » désigne l'armée musulmane. Fauriel traduit de très loin : « ils passent sur les corps morts comme les brebis sur l'herbe » ; Diez semble traduire d'après la correction proposée : « il les pousse dans les prairies comme des brebis ». Milà, après avoir entendu comme Diez *caraunhada*, propose, sans doute influencé par Fauriel, une traduction impossible : « bandada (que va à devorar los cadáveres) ; esta bandada de milanes etc. »

29. La leçon de R est absurde, aucun roi de France à cette époque n'ayant été cousin de l'empereur. *Cozis* au contraire, pris au sens large qu'il a souvent, peut fort bien s'appliquer à Richart, fils d'Éléonore, dont Philippe-Auguste était le beau-fils (Diez) ; il faut donc corriger *el* en *lo* : la faute s'explique par la présence de *el* au début de 29. Le texte s'expliquerait aussi si l'on pouvait rapporter *sos*, par anticipation, au *rey d'Espanha* du v. 31 ; Louis VII ayant épousé la fille d'Alfonse VII, Philippe-Auguste était cousin par alliance d'Alfonse VIII.

31. Ce roi d'Espagne ne peut être qu'Alfonse de Castille, l'adversaire le plus actif des Musulmans, les rois de Léon et de Navarre ne faisant alors rien contre ceux-ci.

44. M. Levy (IV, 217) fait remarquer que *la* est ici une autre forme de *lai* et non l'article : mais le poète étant alors en Espagne, on est tenté de corriger en *sai* ou *sa*.

2. *Ferras* doit être corrompu ; la correction *Cerdas* est séduisante, l'auteur, dans son énumération, allant de l'ouest à l'est.

60. Il est inutile de discuter l'opinion de Raynouard (III, 168) qui voit dans *Espas* une forme masculine de *espada ;* la rime en *a estreit* montre bien qu'il s'agit de Hispanus.

X

Mss. : *C* 316 r°, *R* 98 r°. — Texte de *C* ; variantes de *R*.

I Un vers vuelh far chantador
Cubert e clus, per vezer
Greu e leu entendedor,
Lai on sens vol apparer :
Per so ja us non gap ni crit
Tro n'aya la flor triada,
Quel nesci agra tost delit,
El no sabens muza e bada
Quan saviezal bistensa.

II Ja non dey per la calor
Mon coratge retener
De sso don suy en error,
Que selh mal, don piegz esper,
Tot lo segle aug esbrugit :
Per mort al viu desguizada.
Que ss'esgau quan al temps auzit
Foldat quens es prezentada
Qui sai non a quist guirensa.

III Grans esfreys senes paor
Vey de luenh pres remaner,
Et als sas querre dolor
Quels fa d'aut en bas cazer
Selhs quan fin joi mes en oblit
Per estranh'ira privada ;
Ans qu[e] ayon nou vielh complit
Ni la cuyda far tornada
Er lur segurtatz fallensa.

IV Qui sec lo camin major
Per clar jorn pren escur ser,
E passon tug li pluzor,
Que paucx n'i vey remaner,
Et ans que sian avertit
Er trop corta la jornada,
Per lonc voler desanauzit,
Qu'espan quo fai la rozada
Menan folla captenensa.

V Issoblit de peccador
Per messonja laissal ver ;
L'engans fer l'enganador
Si tot l'acuelh son plazer
E quan l'a un pauc ressentit,
Al pus fa sa trascambada,
E quan l'a el vas sebellit
Sa rázos l'es cambiada

---

4 lay — 5 nin — 6 naia — 7 nessi — 9 car — 10 nom — 12 de so do soi — 13 qua ; mal *manque* — 14 segles aug brugit — 15 vieu — 16 ques catemps ; *rien de plus pour ce vers*) — 17 er — 18 gaizensa — 19 sens — 20 uei del uer pretz r. — 21 querer — 22 fai — 23 sels cab f. ioi — 26 cuia — 27 falhensa — 28 cami — 29 ior — 31 ni veya r. — 32 q. si avertit — 34 denantit — 35 co f — 38 laisal — 41 cant — 42 a p. forsa trascantbada (*le* t *et le* b *exponctués*) — 44 r. es.

Dos en amar sa valensa.

VI Dompnas e drut e senhor
An orguelh quels fa donar,
E lauzengier bauzador
An trop en mal dir lezer,
Quar per lo frug li falh falhit
Es bona fes eyssauzida
El motz fatz l'estratz qu'a trazit
De proeza n'an tornada
Non a valor ni sufrensa.

VII Sons retrazon li auctor,
Fals' amistatz tolh poder
De servir a fin' amor,
Quis va ab lieys captener.
Yeu ai nel sordey cauzit
Quar tan la n' ai sopleyada
Tost ac Samson afreulit
E fa tota la linhada
Que pres d'en Adam nayssensa.

VIII Mas Dieus m'en a tant escarit
Quem n'a membransa donada:
Non deu perir ma semensa.

I. Je veux faire un vers chantable, couvert et fermé, pour distinguer les vives intelligences des lourdes, pour [voir] où sens apparaîtra : que nul donc ne plaisante ou ne se récrie, jusqu'à ce qu'il ait choisi la fleur que le sot aurait tôt fait de gâter; car l'ignorant muse et baye aux corneilles quand sagesse le trouble.

II. Je ne dois pas à cause de la chaleur [de l'été] renoncer à parler sur un sujet qui me tourmente, car je vois ébruité (répandu) par le monde entier ce mal dont j'attends pis encore.....

IV. Celui qui suit le grand chemin prend pour la clarté du jour l'obscurité du soir ; et [pourtant] la plupart y passent ; j'en vois peu s'abstenir de le faire; et avant qu'ils aient compris leur erreur, la journée sera [passée, car elle est] trop courte, [et cela] à cause de ces longs desseins... qui se répandent comme fait la rosée, entraînant [derrière eux] folle conduite.

V...de pécheur pour mensonge laisse le vrai; [mais] la tromperie retombe sur le trompeur, bien qu'elle lui fasse cueillir quelque plaisir ; et quand on a un peu goûté ce plaisir, elle vous donne, la plupart du temps, un croc-en-jambe ; et quand elle a couché l'homme dans la tombe, sa façon de faire est bien changée...

VI. Dames, amants et seigneurs donnent par vanité, et les *losengiers* perfides trouvent pour médire trop de loisirs.....

VII. Les auteurs nous rapportent que fausse amour ôte le pouvoir de servir à pure amour, quand on lie société avec elle. Moi, en la courtisant si longuement, j'ai choisi la plus mauvaise part ; elle eut vite fait d'affaiblir Samson, et elle fait de même pour toute la lignée sortie de sire Adam.

VIII. Mais Dieu m'a tant aimé qu'il me l'a fait comprendre, et ma semence ne périra pas.

---

46 donas — 47 f. doler — 50 cai per l. f. li fals f. — 52 e. m. f. lens catraitz — 54 n. an — 59 ieu nai lo s. — 60 car tan lan ey s. — 61 afreuolit — 62 em f. — 63 adamz — 65 que ma m. — 66 no.

NOTES

Ce qui me paraît clair dans cette pièce énigmatique, c'est qu'elle est d'intention ascétique et religieuse ; l'erreur que l'auteur combat, c'est l'attachement au siècle et à ses vanités : le faux amour, obstacle à l'amour vrai (v. 56-7), celui de Dieu. On sait que c'était là des lieux communs fréquents chez les plus anciens troubadours, dont Gavaudan est un disciple déclaré.

10. Nous avons donc affaire ici à une « chanson d'été », type assez rare (voy. Zenker, *Peire d'Alvernhe*, p. 53).

14. Il me paraît indispensable, pour avoir un sens, de suppléer *per* en tête du vers ; *esbrugit* aurait passé du sens de « ébruité » à celui de « répandu » ; sur ce mot, voy. Levy, III, 134-5.

19-20. La traduction littérale serait : « Je vois des agitations qui de loin paraissaient grandes se calmer quand on est près » ; mais on ne voit pas si *senes paor* se rapporte à *vey* ou est une apposition à *esfreys*.

24. La colère divine « étrangement » redoutable (mais que faire de *privada*) ? Ou plutôt une douleur intime, « étrangement » profonde ?

25-7. Je ne comprends pas le premier de ces vers, au reste trop court, mais sa construction rend impossible le *far* du second. Peut-être *fach' onrada*, c'est-à-dire « avant qu'ils n'aient rendue honorée (justifié) leur [fausse] opinion ».

32. *Se avertir*, « s'apercevoir de qq. ch. » et parfois « rentrer en soi-même » (voy. ex. dans Levy, I, 113, et pour le fr. l'historique d' *avertir* dans Littré, premier exemple).

34. *Desanauzit* est certainement fautif. La leçon de R suggère la correction, *desenantit* ; *desenantir* serait aussi naturel que *desenansar* (Ray. II, 97) ; cf. *enantar* (Levy, II, 416). La comparaison des deux vers suivants est du reste peu claire.

37. Je ne sais que faire de *issoblit*.

41. Ou « et quand elle l'a un peu tâté » ; cf. Ray. V, 199.

42. Le sens me paraît ressortir du contexte. Ray. (II, 298) traduit dans ce passage *trascambada* par « enjambée » ; Mistral donne *trescamba*, « mouvoir les jambes, courir vite ».

46-54. Les quatre premiers vers de cette strophe sont clairs, mais sans rapport apparent avec ce qui précède ; les v. 50, 52 (et peut-être d'autres) sont corrompus.

65. *Membransa* doit avoir ici le sens fréquent de *memoria*, « intelligence ».

66. *Ma semensa*, c'est-à-dire « mes vers » (?).

A. JEANROY.

NOUVEAUX DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE

DE PIERRE DE NESSON

Les documents que j'ai publiés récemment sur Pierre de Nesson [1] constituent un cadre solide pour la biographie du poète, mais dans ce cadre il y a des lacunes que je suis heureux de pouvoir combler aujourd'hui à l'aide de documents nouveaux provenant des archives du Parlement de Paris. Ces documents sont postérieurs à la mort du poète, et cela même explique que j'aie pu croire que les archives de ce grand corps judiciaire avaient dit leur dernier mot, et que j'aie fait part au public, sans tarder davantage, du résultat de mes premières recherches.

Les pièces que j'ai à faire connaître se rapportent toutes à un long procès intenté à Pierre de Nesson et à ses héritiers par sa nièce Jamette de Nesson et par le mari de celle-ci, Merlin de Cordebeuf [2], devant la Cour du sénéchal d'Auvergne, procès qui fut par la suite évoqué en Parlement et jugé définitivement par la Cour suprême le 5 juillet 1455.

La date initiale du procès, et aussi la date exacte de la mort de Pierre de Nesson, restent dans l'ombre. Nous savons seulement que l'affaire vint pour la première fois au Parlement, sur appel des parties, en 1447, et qu'elle fut plaidée le 3 août de cette année : on trouvera plus loin le texte in extenso des registres du Parlement en ce qui touche ces premières plaidoiries. On plaida pour la seconde fois le 11 janvier 1448 : il m'a paru suffisant de donner quelques extraits de ces nouvelles

1. *Romania*, XXXIII, 540 et s.

2. Je consacrerai prochainement un article spécial à Jamette de Nesson et à son mari.

plaidoiries, où il y a beaucoup de redites. Quant aux arrêts de la Cour, dont six au moins nous sont parvenus (11 janvier 1448, 7 septembre 1448, 26 juillet 1451, 23 septembre 1452, 21 avril 1453 et 5 juillet 1455), je les analyse ou j'en donne des extraits, sauf en ce qui concerne le dernier, où toutes les phases de l'affaire sont clairement résumées et où il est fait définitivement droit aux demandes des parties, que je publie intégralement [1].

Ce n'est pas ici le lieu de faire une étude historique approfondie sur les événements qui ont fourni la matière de ce long duel judiciaire, et que nous ne connaissons pas tous de première main. Je me bornerai donc à mettre en relief les détails que nous y trouvons sur la personne même de Pierre de Nesson, en indiquant en quoi ils complètent ou modifient les documents antérieurement publiés.

Nous connaissions déjà le père et le grand-père du poète : nous apprenons aujourdui que son grand-père, Guillaume, avait pour femme Jamette Maschale, et que son père, Barthèlemi, avait épousé Andrée Boutin (ou *Boutine*, comme on disait en féminisant le nom de famille). Barthèlemi de Nesson et Andrée Boutin eurent trois fils : l'aîné était ce Jamet de Nesson, garde des coffres de Charles VI, dans lequel M. G. Raynaud a été bien inspiré de voir le père de la poétesse Jamette de Nesson ; le second, Pierre de Nesson, le poète ; le troisième, Jean de Nesson, déjà mentionné dans les documents publiés antérieurement [2]. Il n'est du moins question que de ces trois enfants dans les pièces du procès : l'état-civil de Louis de Nesson, abbé de Saint-Alire de Clermont en 1412, reste donc incertain, mais il est plus vraisemblable de voir en lui un oncle qu'un frère de notre poète.

Établi et marié à Paris, Jamet de Nesson mourut peu après

---

1. Sauf quelques coupures indiquées par des points, et qui portent sur les formules et des répétitions.

2. Je signale ici en passant un arrêt du 6 juillet 1450 où apparaissent comme consorts Jaques de Huguel à cause de sa femme Agnete (*sic*) de Nesson, Marguerite de Saint-Quentin, veuve de feu Jean de Nesson et Jamette de Nesson (Arch. Nat., X^{1A} 79, fol. 43 ; cf. les Matinées, X^{1A} 4802, fol. 244 r°).

1406. Son père et sa grand-mère paternelle l'avaient avantagé par des donations entre vifs qui restèrent sans effet par suite de sa mort prématurée. Plus tard Barthèlemi de Nesson avantagea également son fils cadet, et sans se soucier des filles qu'avaient laissées son fils aîné, il institua Pierre son héritier universel : d'autre part la mère de Pierre, par une donation entre vifs, lui avait cédé tous les biens qu'elle pouvait posséder. Une fois ses parents morts, Pierre s'arrangea à l'amiable avec son frère Jean, mais il n'entendit pas partager avec sa nièce Jamette, qui, autorisée par son mari, l'assigna devant le sénéchal d'Auvergne quand elle vit que ses réclamations étaient restées vaines. Pierre de Nesson mourut avant que le juge eût statué sur le fond ; ses héritiers reprirent le procès ; finalement le Parlement de Paris, devant qui l'affaire fut portée, donna gain de cause à Jamette de Nesson et à son mari qui furent reconnus cohéritiers pour un tiers : les enfants de Pierre de Nesson furent condamnés à restituer le tiers des immeubles de la succession litigieuse et à payer en outre une somme de douze cents livres tournois représentant à la fois le tiers des biens meubles et les revenus et intérêts dont les cohéritiers avaient été frustrés.

Jusqu'ici on ne savait rien de la vie privée de Pierre de Nesson : le procès nous fournit des renseignemenrs abondants sur sa « maisnie », bien qu'il nous laisse ignorer le nom de sa femme. A sa mort, il laissait, à ce qu'il semble, huit enfants vivants (six fils et deux filles), dont les trois premiers seulement étaient majeurs : Louis, prêtre, Barthèlemi, Jean, Jaques, Bonet et Ives, Dauphine et Jaqueline [1].

---

1. L'énumération qui se trouve en tête des plaidoiries du 3 août 1447 donne six noms : Louis, Barthèlemi, Jean, Dauphine, Jaques, Ives ; l'arrêt du 7 septembre 1448 ne concorde avec cette énumération qu'en ce qui concerne les quatre premiers enfants : au lieu de *Jaques* et *Ives*, il mentionne une fille nommée *Jaqueline* et un fils nommé *Bonet*. L'arrêt du 26 juillet 1451 mentionne comme mineurs, *Jaques*, *Bonet* et *Dauphine* ; dans les arrêts de 1452 et 1453 quatre enfants seulement sont nommés : Barthèlemi, Louis, Ives, Dauphine ; l'arrêt final, de 1455, énumère comme vivants à la mort de Pierre de Nesson : Barthèlemi, Louis, Jean, Jaques, Bonet et Dauphine ; il nous apprend en outre que, vers 1452, Jean était mort, Dauphine et Jaques étaient

On voit que le poète avait le droit d'être préoccupé de sa famille : aussi n'est-ce pas une vaine formule qu'il emploie lorsque, dans son *Hommage à la Vierge*, il supplie la mère de Dieu d'assurer la vie éternelle

A tous les Nessons et Nessonnes [1].

Je ne sais si sa prière a été exaucée ; toujours est-il que, de son côté, il a fait ce qu'il a pu pour leur assurer la vie temporelle et que même, à en croire les dires d'une Nessonne à laquelle il n'est pas sûr qu'il songeât en invoquant la Vierge, je veux dire sa nièce Jamette, il n'a pas regardé aux moyens. On l'accuse non seulement d'avoir circonvenu son père pour s'assurer sa succession au détriment des deux filles de son frère aîné, mais d'avoir séquestré le vieillard dans un coin de sa maison, bien plus, d'avoir montré la plus noire ingratitude vis-à-vis de sa mère en allant jusqu'à lui refuser la nourriture. Admettons que ce soient des calomnies. Il est un autre point sur lequel il est difficile de le croire tout à fait innocent. Pierre de Toucy, lieutenant du sénéchal d'Auvergne, chargé de faire une enquête au cours du procès pendant devant la Cour de Riom, étant mort avant d'avoir terminé cette enquête, Pierre de Nesson se livra à des manœuvres ténébreuses qui lui valurent une condamnation à 1200 livres d'amende. D'autre part, il est avéré que parmi les titres dont il faisait état pour se défendre contre les réclamations de sa nièce il y avait une pièce fausse, et qu'il mourut fort à point pour ne pas être décrété de prise de corps : son fils Barthèlemi [2] eut fort à faire pour échapper, de ce chef, aux griffes du Châtelet...

---

devenus majeurs, et Ives était encore sous la tutelle de son frère Barthèlemi. On remarquera que Jaques et Jaqueline, d'une part, Ives et Bonet, de l'autre, ne sont jamais mentionnés simultanément, ce qui pourrait faire soupçonner que Pierre de Nesson n'a laissé que six enfants ; il me paraît cependant difficile de croire que *Jaquelina* soit une erreur pour *Jacobus* dans l'arrêt du 7 septembre 1448 et que *Ives* et *Bonet* désignent le même personnage.

1. Vers cité par Vallet de Viriville ; cf. Langlois, *Mss. fr. de Rome*, p. 140.

2. C'est ce Barthèlemi dont j'ai déjà parlé (*Romania*, XXXIII, 548) qui exerça l'office d'élu des aides à Clermont, de 1450 environ à 1504, date de sa mort.

Je n'insiste pas, et je laisse au futur éditeur de Pierre de Nesson le soin de plaider, s'il le juge bon, les circonstances atténuantes. Mais il est bien certain que le culte de la poésie n'a pas été au XVe siècle — même avant François Villon et avant Henri Baude — un moyen assuré de marcher droit dans les sentiers de la vertu.

DOCUMENTS INÉDITS

I

1447, 3 août. — *Plaidoiries en Parlement dans la cause entre Jamette de Nesson, femme de Merlin de Cordebeuf, et les héritiers de Me Pierre de Nesson au sujet de la succession de Barthèlemi de Nesson, bourgeois d'Aigueperse.*

Entre Merlin de Cordebeuf, escuier, et damoiselle Jamete de Nesson, sa femme, app^ans^ du sen^al^ d'Auvergne, intimez et demandeurs sur le profit d'un defant, d'une part, et messire Loys de Nesson, prestre, Barth[elem]i et Jehan de Nessons (*sic*), aussi led. B. [1], de Daulphine, Jaques et Yves, mineurs, enfans de feu Me P. de Ness[on], app^ans^ dud. sen^al^, et autrement d'autre part.

Poignant pour lesd. de Cordebeuf et Jamete, sa femme, dit [que] procès se meut pour raison de certaines donaisons qui montent de III a IIII^c^ l. de rente faite[s] par feu Barth[elem]i de Neisson dont ou procès est faite mencion. Feu maistre Pierre poursuy l'adnullacion par devant le sen^al^ d'Auvergne et furent contraires, et feu Me P. de Toucy fut commissere. Avant que signast l'enqueste, il trespassa. Led. Me Pierre de Nesson incontinent vint apres le trespas au clerc de Toussy et partirent d'Aigueperse a Riom de nuyt et fit une lettre ou nom de Toucy adreç[ant] a la femme de Toucy que lui envoyast lad. enqueste; ainsi le fist et les (*sic*) bailla a son clerc, lequel et led. de Nesson emporterent lesd. enquestes et furent trouvez a IIII lieues de la, ou ilz regardoient les enquestes; furent pris et en fut condempné en XII^c^ l. d'amende, et lui fit l'en grace qu'il fut receu a poursuir son procès. Depuis led. de Nesson — c'est assavoir feu Me Pierre de Nesson — monstra a Esgueperse a plusieurs une[s] lettre[s] par lesquel[les] il apparoissoit que lesd. donaisons estoient nulles ou cas que Jamet de Nesson trespasseroit sans hoir de son corps et en fit Me Pierre fere vidimus, et une journee

1. Entre *B.* et *de* il faut suppléer quelque chose comme « ou nom »; cf. le n° IV.

après dist que avoit esté desrobé et que l'en lui avoit emblé lesd. lettres et sur ce obtint lettres du Roy pour soy aidier des vidimus pour ce qu'il ne vouloit pas que l'en veist lesd. lettres orig[inalx]. Sur ce se meut procès, et dit que Chauverot lieut[enant] du sen[al] fut commis a fere l'enqueste sur ce que Nesson disoit que plu[sieur]s avoient leu les originalx et aussi a parfere l'enqueste dudit de Toucy et y besoigna, mais avant que eust parfaict il est decedé. Dit [f° 326 r°] que depuis led. Barth[elem]i de Nesson est venu en ceste ville et en Chastellet a aucuns noteres a monstré l'original de lad. lettre et enquis se l'en cognoissoit point les noms des noteres, et incontinent furent trouvees faulsees, et tantost Barth[elem]i s'en ala de ceste ville. A lettres du Roy pour en demander gain de cause ; ainsi le requiert, et l'enteri-[ne]ment. Et au regart du procès par escript, en tant que sont app[ans] et intimez, conclud part et a despens, et que le procès soit evoqué ceans.

Pour parties adverses Boyleaue conclud ou procès par escript en tant que sont app[ans] et intimez et que la sentence fait contre eulx ; touchant la faulseté dit que le procès principal est en Auvergne et que Barth[elem]i vint en ceste ville et apporta lad. lettre, la monstra a son conseil et du conseil d'eulx ala en Chastellet pour savoir de la lettre s'elle estoit bonne et y ala (et) avecques lui maistre Jehan de la Mote, car il ne s'en vouloit aidier s'elle n'estoit bonne. Fut trouvee suspecte et mise en la main du prevost. Barth[elem]i sur ce fut interrogué ; dit que onques ne s'en aida, ainçois l'exiba aux noteres pour savoir s'elle estoit bonne ou non. Matiere avoit de ainsi le fere, car son pere en ses articles du procès expressement a articulé lad. lettre. Et interrogué Barth[elem]i, le prevost le delivra. Aussi par le fait de partie elle fut veue es mains de son pere ; ergo il n'a fait faulseté. Quant au procès, il ne doit estre evoqué ceans veu ce qu'il dit et n'est raison.

Piedefer pour le duc de Bourbon dit que cest appel vient de son sen[al], ouquel n'a point de faulseté, et pour ce requiert le renvoy aux grans jours d'Auvergne et s'oppose qu'il ne soit receu a juger ceans.

Les gens du Roy en vendront lundi et feront venir de Chastellet la lettre faulse ceans et aussi en revendront lesd. parties et, ouyes, elle fera droit sur tout, tant sur le renvoy requis que sur ce que le procureur du Roy avra requis.

(Arch. Nat., X[1a] 4801, fol. 325 v°-326 r°.)

II

1448, 11 janvier. — *Nouvelles plaidoiries dans la même cause et appointement de la Cour.*

En la cause d'entre Merlin Cordebeuf et sa femme, d'une part, et Barth[elem]i de Nesson, Jehan de Nesson et mess. Louys de Nesson, freres, et autres, d'autre.

Aprez que Piedefer pour le duc de Bourbon a dit qu'il ne demande point le renvoi de la cause, Boileaue pour lesd. de Nesson dit que autref[ois] Bourbon en avoit requis le renvoy et maintenant s'en deporte. Quant aux parties, elles sont app^ans *hinc inde* et, en tant que de son costé sont app^ans, dit que la cause n'est reservee. Partie a bien fait reserver la sienne et obtenu lettres pour mettre son app^on au neant et ce dont a esté appellé et par ce veult gaigner [fol. 364 r°] sa cause, qui n'est raison...

Poignant dit que...

Boyleaue dit que...

Barbin pour le Roy dit que led. Barth[elem]i de Nesson apporta lettre en Chastellet laquelle sembloit être signee de deux noteres de Chastellet qui estoient trespas[sez] et fut trouvee faulse et sur ce fut interrogué Barth[elem]i par le lieutenant, duquel il recite la confession... Ne scet se lesd. freres se sont aidiez de lad. lettre ne aussi se leur pere s'en aida. Bien a confessé Barth[elem]i que leur feu pere l'articule en ses escriptures. Conclud que lad. lettre soit dicte et declaree faulse et comme tele laceree...

Appoinctié est que lesd. Merlin et sa femme avront copie de lad. lettre et que, en visitant les procès, la Court verra ce qui sera a fere touchant la faulseté et en advertira le procureur du Roy, et pour ce seront apportez les procès principaulx avecques lesd. procès par escript, et se pour la faulseté le procureur du Roy prent aucune conclusion, les parties a qui ce pourra touchier seront a plein ouyes et après la Court leur fera droit.

(Arch. Nat., X^1A 4801, fol. 363 v°-364 r°.)

III

1448, 11 janvier. — *Arrêt du Parlement ordonnant à Jamette de Nesson et à son mari de mettre par devers la Cour toutes les pièces de leur procès contre les héritiers de Me Pierre de Nesson.*

Karolus etc., universis etc., Salutem. Notum facimus quod constitutis in nostra Parlamenti curia Merlino Cordebeuf et ejus uxore, a sen^lo Alvernie vel ejus locum tenente app^bus et intimatis, ex una parte, et Bartholomeo de Nesson, Johanne de Nesson et Ludovico de Nesson, fratribus, eciam a dicto senescalo (*sic*) Alvernie appellantibus et intimatis, ex parte altera, vel earumdem parcium procuratoribus, prefata Curia nostra quod dicti Merlinus et ejus uxor processus principales et processus in scriptis ad judicandum receptos, de quorum peciis, nisi sint bene euvangelisati [1], predicte partes facient collacionem, penes

1. Terme de pratique qui signifie « vérifier ». Il est surprenant que Du Cange ne l'ait pas connu ; les Bénédictins l'ont introduit avec raison dans leur nouvelle édition, mais sans exemples. On a dit de même en français *évangéliser* : voyez Godefroy et le Dict. de Trévoux.

dictam nostram Curiam fideliter clausos infra quindecimam diem instantis mensis februarii afferry (*sic*) facient, inter cetera, appunctavit...

Datum Parisius, in Parlamento nostro, undecima die januarii anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo et regni nostri vicesimo sexto.

(Arch. Nat., X^{1A} 77, fol. 10 v°-11 r°.)

IV

1448, 7 septembre. — *Arrêt du Parlement déclarant que le sénéchal d'Auvergne a bien jugé un des incidents du procès et évoquant l'affaire pour être instruite et jugée à fond à Paris.*

Cum in certa causa mota et pendente coram senescallo Alvernie, seu ejus locumtenente, inter Merlinum de Cordebeuf, scutiferum, et Jacmetam seu Jacobam de Nesson, ejus uxorem, ad causam ipsius uxoris, actores, ex una parte, et magistrum Petrum de Nesson, dum vivebat, defensorem, ex altera, racione certe domus et pertinenciarum ejusdem ac eciam certorum prati, jardini, columbarii, piscarie necnon certe terre vulgariter de Bressolles nuncupate pertinenciarumque ejus in villa Aquesparce, suburbiis et aliis locis prope ipsam villarum situatorum et plurium aliorum hereditagiorum... tantum processum extitisset quod dictis partibus auditis et in factis contrariis et inquesta appunctatis, deindeque inquesta per magistrum Petrum de Thossiaco... in parte facta prefati actores certas litteras seu rescriptum per eos a carissimo fratre et consanguineo nostro duce Borbonii vicesima quinta die mensis octobris anno Domini millesimo quadringen° tricesimo octavo obtentas seu obtentum magistro Philippo Chaverot, tunc dicti Alvernie senescalli locumtenent presentassent... super quo eciam incidenti dictis actoribus, ex una parte, et Bartholomeo, Ludovico et Johanne de Nesson annis minoribus (*sic*) fratribus ac dicti magistri Petri defuncti filiis, necnon dicto Bartholomeo nomine administratorio Dalphine, Jaqueline et Boneti, eciam supradicti magistri Petri defuncti liberorum annis minorum, qui presentem processum loco ejusdem magistri Petri de Nesson, eorum patris defuncti resumpserunt, ex altera, auditis... per judicium prefate Curie nostre, quatinus dictos defensores et eorum appellacionem concernebat, dictum fuit supradictum locumtenentem dicti senescalli Alvernie bene judicasse et ipsos defensores male appellasse... quatinus vero appellacionem per prenominatos actores a dicta sentencia, ut premictitur, interpositam tangebat, eadem curia nostra dicam appellacionem et id a quo appellatum extiterat... adnullavit et adnullat... venientque partes predicte in dicta Curia nostra ad diem crastinam sancti Martini hiemalis proxime venturi super dictis processibus principali et incidenti... processure et ulterius facture ut erit racionis, ordinavitque eciam ac ordinat ipsa Curia nostra quod certus processus qui super hujusmodi allegata falsitate coram dicto preposito nostro contra dictum Bartholomeum factus fuisse dicitur penes

dictam curiam nostram afferetur et dicto nostro procuratori generali mo[n]s-trabitur... eisdem tamen Bartholomeo, consortibus et aliis suas defensiones, si quas habent racionabiles et legitimos, reservando...

Pronunciatum septima septembris M° CCCC° XLVIIJ°. — COTINI. DILLIERS.

(Arch. Nat., X^{1A} 77, fol. 280 r°-281 r°.)

V

1451, 26 juillet. — *Arrêt du Parlement déclarant que les enquêtes faites par feu Pierre de Toussy, lieutenant du sénéchal d'Auvergne, et Durand Galaubet, notaire, seront considérées comme valables, sauf aux défendeurs leur droit de récuser certains des témoins entendus.*

Cum in certa causa... processuque tandem post predicti Petri de Nesson, obitum per Bartholomeum, Ludovicum et Johannem de Nesson fratres et ipsius Petri de Nesson, dum vivebat, filios ac eciam per dictum Bartholomeum ut legitimum administratorem Jacobi, Boneti et Delphine de Nesson, ipsius Bartholomei fratrum et sororis, resumpto...

Pronunciatum XXVI^{ta} julii anno Domini millesimo quadringentesimo LI^{mo}. — G. COTINI. B. CLAUSTRE.

(Arch. Nat., X^{1A} 80, fol. 163 v°-164 r°.)

VI

1452, 23 septembre. — *Arrêt du Parlement accordant et fixant un délai aux héritiers de Me Pierre de Nesson pour faire la preuve de certaines coutumes par eux invoquées.*

Karolus etc. dilecto et fideli nostro in nostra Parlamenti curia magistro Miloni d'Illiers salutem et dilectionem. Cum in certa causa pendente in nostra Parlamenti curia inter Bertholomeum, Ludovicum, Yvonem et Dalphinam de Nessone, fratres et sororem, actores et requirentes ut reciperentur ad probandum certas consuetudines in XXVJ°, XXVIIJ°, XXIX°, XXX°, XXXI°, XXXVIJ°, XLI°, IIII^{XX} XII, IIII^{XX} XV et CVJ° articulis suarum scriptarum contentas et declaratas, ex una parte, et Merlinum de Cordebeuf et ipsius uxorem ad causam ejusdem defensores et e contradicentes, ex altera, dictum et ordinatum extiterit..., dicta Curia nostra assignat et prefigit dictis partibus... usque ad secundam diem januarii proximo futuri...

Datum Parisius, in Parlamento nostro, XXIIJ^{a} die septembris, anno Domini millesimo IIII° LIJ^{do}, et regni nostri XXX°.

(Arch. Nat., X^{1A} 81, fol. 90 v°.)

VII

1453, 21 avril — *Arrêt du Parlement annulant l'appel interjeté par Merlin de Cordebeuf et sa femme d'une sentence de maître Pierre Richard, commissaire de la Cour, et ordonnant au commissaire de terminer son enquête en se faisant assister et au besoin remplacer par Pierre Boniol et Pierre Maréchal, conformément à l'arrêt du 19 janvier précédent* [1].

Karolus etc., universis etc., salutem. Notum facimus quod constitutis coram certis ex consiliariis nostre Parlamenti Curie in hac parte commissariis per eam deputatis Merlino de Cordebeuf et ejus uxore, appellantibus a dilecto et fideli nostro in dicta nostra Curia consiliario magistro Petro Richardi, in hac parte commissario, ex una parte, et Bartholomeo, Ludovico, Yvone et Dalphina de Nessons (*sic*), intimatis, ex altera, vel earumdem parcium procuratoribus...

Datum Parisius, in Parlamento nostro, die XXJ[a] aprilis, anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo tercio post Pascha et regni nostre XXXJ[o].

(Arch. Nat., X[1A] 82, fol. 24 v°-25 r°.)

VIII

1455, 5 juillet — *Arrêt du Parlement jugeant en dernier ressort qui condamne les héritiers de Me Pierre de Nesson à restituer à Jamette de Nesson et à son mari le tiers de la succession de Barthèlemi de Nesson, père de Pierre et grand-père de Jamette.*

1. Cum lis mota fuisset coram senescallo Alvernie in sede sua Riomi pro carissimo consanguineo nostro duce Borbonii inter Merlinum de Cordebeuf dictum Regnault, scutiferum,et Jacmeta de Nessonio, ejus uxorem, ad causam ipsius uxoris, actores ex una parte, et magistrum Petrum de Nessonio, deffensorem, ex altera, super eo quod dicebant dicti actores quod deffunctus Bartholomeus de Nessonio, dicte Jacmete, dum viveret, avus, notabilis homo, dives, castellanusque Aquesparse et magister in camera compotorum deffuncti carissimi patrui nostri ducis Biturie erat et fuerat ac matrimonialiter cum Andrea Boutine copulatus extiterat, ex qua, dicto eorum matrimonio durante, tres liberos, videlicet Jacmetum de Nessonio, dicte Jacmete patrem, dictum magistrum Petrum et Johannem de Nessonio susciperat et habuerat, pluraque bona mobilia tam ex decessu deffuncti Guillermi de Nessonio, ejus patris, quam alias in servicio patrui nostri ad quatuor millium scutorum auri summam, ac etiam plurima bona immobilia ad duodecim centum sextario-

1. Cet arrêt ne paraît pas avoir été transcrit dans le registre qui correspond à sa date, ou du moins, s'il y est, il m'a échappé.

rum frumenti, ducentorum sextariorum siliginis et aliorum granorum summam ascendentia necnon centum aut octuaginta libras Turonensium renduales et sexaginta libras Turonensium vel eo circa in locacionibus domorum ac aliorum hereditagiorum suorum habuerat et acquisiverat;

2. Ulterius dicebant dicti actores quod dictus Jacmetus de Nessonio [v°], dicti Bartholomei filius primogenitus ac predicte Jacmete pater, tempore quo ipse Jacmetus bone memorie genitoris nostri (cujus anime parcat Deus !) officiarius famulusque camere et custos coffrorum suorum fuerat, plures curialitates ac servicia eidem Bartholomeo fecerat ac ejus factoribus seu negociorum gestoribus pro eo et ejus contemplacione de suis bonis usque ad quingentarum librarum summam et amplius elargiatus (*sic*) fuerat pluresque vestes seu robas, equos, vasa argentea et alia domus utensilia magni valoris eidem Bartholomeo, patri suo, dederat et contulerat et, quod plus est, ipsum propriis suis expensis per dictum genitorem nostrum nobilitari fecerat ;

3. Dicebant etiam dicti actores quod dictus Bartholomeus in remuneracionem ac recompensacionem premissorum eidem Jacmeto tanquam benemerito, presenti et accipienti suisque liberis et heredibus ex suo corpore et matrimonio procreatis et descendentibus donacione simplici perpetua irrevocabili inter vivos in avantagium et ultra partem et porcionem que sibi et dictis suis heredibus in bonis ejusdem Bartholomei competebat aut competere posset in futurum locum et pratum suum de la Pescheria vulgariter nuncupatum cum aliis suis pratis in territorio du Cort situatis ac etiam terram suam de Bressoliis cum suis pertinenciis quibuscumque quam a Johanne de Bressoliis, quondam milite ejusque loci domino, acquisierat, ea videlicet condicione quod, si dictus Jacmetus aut sui liberi ac alii liberi et heredes ejusdem Bartholomei ad divisionem et partagium bonorum ipsius Bartholomei venire vellent et invicem se compati seu concordare non possent, idem Jacmetus aut dicti sui liberi in recompensacionem dicte terre de Bressoliis de bonis suis propriis mille francorum auri summam ex qua quilibet heredum ipsius Bartholomei partem et porcionem sibi contingentem haberet in communi tradere et ponere tenerentur et deberent, donaverat, cessaverat et transportaverat, qui Bartholomeus postmodum supradictam mille francorum auri summam eidem Jacmeto et predictis ejus filiis et heredibus, causis pretactis, dederat ac eam penitus remiserat, supradictosque transportus, donaciones et remissiones sub obligacione omnium et singulorum bonorum suorum tenere et observare promiserat et juraverat;

4. Ulterius dicebant iidem actores quod dictus Bartholomeus de Nessonio filium suum vicesima sexta mensis maii anno Domini millesimo quadringentesimo sexto, coram magistro Petro Ebrardi [f° 234 r°], dicti senescalli Alvernie locumtenente [1], emancipaverat ac usumfructum sibi in bonis per eum-

1. *Ms.* locumtenentis.

dem [1] Jacmetum acquisitis seu acquirendis tunc competentem et pertinentem, nichil in eisdem bonis retinendo, dicto Jacmeto donaverat, qui Jacmetus [2] paulo post dictam emancipacionem, dicta actrice et Guillermeta de Nessonio filiabus et heredibus suis relictis, decesserat, que Guillermeta postmodum partem seu porcionem sibi tam in bonis ipsius Jacmeti, sui patris, quam etiam dicti Bartholomei de Nessonio, sui avi, qui post dictum Jacmetum diem suum clauserat extremum, contingentem eidem actrici, certis mediis in processu declaratis, cesserat et transportaverat, hocque medio omnia bona predicta per dictum Bartholomeum dicto Jacmeto donata, ut predictum est, et similiter tercia pars omnium aliorum bonorum ex ipsius Bartholomei de Nessonio decessu relictorum dictis actoribus pertinuerant et spectaverant, pertinebantque ac spectabant ;

5. Consequenter dicebant iidem actores quod deffuncta Jacmeta de Maschala, dicti Bartholomei de Nessonio mater, et dicti Jacmeti de Nessonio avia, dum vivebat, eidem Jacmeto, nepoti suo, in remuneracionem serviciorum et curialitatum sibi per ipsum Jacmetum impensorum et impensarum duodecim centum florenorum auri summam boni et legitimi ponderis ipsi Jacmete per Guillermum de Nessonio, ejus maritum, qui predictam summam pro et nomine ipsius Jacmete a Johanne de Maschala, ejus fratre, habuerat et receperat, debitam dederat et transportaverat illamque dictus Bartholomeus de Nessonio in et super bonis dicti Guillermi de Nessonio, ejus patris, ultra dotem dicte Jacmete de Maschala, sue matris, et in ipsius dotis augmentum, se et omnia bona sua quo ad hoc obligando, solvere promiserat, ut per litteras super hoc confectas lacius apparere poterat, sicque, premissis actentis, dictam donacionem de rebus predictis per dictum Bartholomeum dicto Jacmeto ejus filio non sine causa, ymo pro se erga dictum Jacmetum acquitando, factam fuisse clare apparebat ;

6. Insuper dicebant dicti actores, quod, premissis non obstantibus, deffensor predictus omnia et singula bona supradicta, mobilia et immobilia tam donata quam etiam ex sepe dictorum Bartholomei de Nessonio et Andreve Boutine, ejus uxoris, ac dicte Jacmete, matris dicti Bartholomei, decessibus relicta una cum fructibus et emolumentis eorumdem de facto acceperat et levaverat nec eisdem actoribus bona predicta, sicut premittitur donata, neque partem seu porcionem in dictis bonis et predictorum conjugum decessibus relictis ipsis contingentem, super hoc debite summatus, restituere voluerat ;

7. Preterea dicebant iidem actores quod esto quod [v°] dictus Jacmetus tempore dicte donacionis sibi per dictum Bartholomeum, suum patrem, facte expresse emancipatus non fuisset aut esset, illud tamen predicto Jacmeto, qui

---

1. *Ms.* eiusdem.
2. *Ms.* Jacmatus.

in villa nostra Parisiensi tunc conjugatus erat, ob quod de consuetudine patrie emancipatus reputabatur ac reputari debebat, eo etiam quod dicta donacio per emancipacionem subsequentem dicti Jacmeti confirmata extiterat, minime nocere nec per subsequentes donaciones, si que dicto deffensori per dictum Bartholomeum facte fuerant, revocari poterat aut debebat, nec predicta donacio dicto Jacmeto facta inofficiosa seu immensa, quin ymo inspectis et consideratis serviciis et curialitatibus supradictis bona et valida ac ad bonam et justam causam facta reputari debebat :

8. Dicebant insuper dicti actores quod esto quod dictus Bartholomeus predictam donacionem eidem Jacmeto factam revocasset, dicta tamen revocacio ipsi Jacmeto aut dictis actoribus, qui in locum ipsius succedebant et veniebant, obesse non debebat, attento quod ipsa donacio eidem Jacmeto pure, absolute et inter vivos facta fuerat nec cujuscumque consuetudinis pretextu causa mortis donacio dici vel ad quartam reduci poterat aut debebat ;

9. Dicebant ulterius dicti actores quod donacio per dictum deffensorem pretensa non ob ipsius deffensoris meritum sed leviter et inconsulte ac viis et mediis exquisitis per dictum Bartholomeum, qui tempore pretense donacionis predicte senio etatis confractus et gravatus et propter nonnullos processus et litigia per cives dicte ville Aquesparse contra eumdem motos et incohatos ac etiam mortem dicti Jacmeti filii sui multum in suo intellectu turbatus et per dictum deffensorem ab administracione proprie domus ac bonorum suorum totaliter destitutus et in quadam ipsius domus porciuncula separatim morari coactus fuerat, facta extiterat et propterea eidem deffensori prodesse non poterat, quin ymo, attento quod re ipsa et consilio inofficiosa, immensa et excessiva erat, rescindi ac nulla et invalida dici et declarari debebat ;

10. Consequenter dicebant iidem actores quod institucio testamentaria per eumdem deffensorem pretensa, que in patria consuetudinaria in qua dictus Bartholomeus tunc morabatur et ejus bona sita extabant, facta fuerat, locum sibi minime vendicare nec eidem deffensori, eo quod tunc temporis prefatus Bartholomeus in ipsius deffensoris subjectione et quasi insensatus et causis pretactis turbatus erat ac dictum Jacmetum et alios [f° 235 r°] suos liberos preterierat, aliquatenus prodesse poterat, quin ymo ab institucione et ejusdem effectu idem deffensor, qui infra anni spacium testamentum seu ultimam prefati Bartholomei, patris sui, voluntatem minime adimpleverat ac eidem institucioni, certis causis et mediis in processu declaratis, renunciaverat, excludi debuerat et debebat ;

11. Preterea dicebant dicti actores quod esto quod predicta donacio per dictum deffensorem tanquam a supradicto Bartholomeo emancipatum pretensa legitime facta extitisset, bona tamen in dicta pretensa donacione comprehensa, que ab eodem Bartholomeo profectu fuerant et tanquam bona profecticia censeri debebant, dato quod in avantagium seu precipuitatem data essent seu fuissent, in collacionem seu partagium venire debuerant ac debebant, attento maxime quod dictus Bartholomeus in dicto pretenso testamento predictam collacionem fieri non inhibuerat ;

12. Subsequenter dicebant actores predicti quod si qua donacio per Andrevam Boutine dicto deffensori facta extiterat, dicta tamen donacio, actento quod ipsa Andreva tempora ipsius donacionis multum senex et quasi insensata, eo etiam quod ipsa donacio inofficiosa, immensa et contra officium pietatis facta fuerat et erat, eidem deffensori, qui notorie eidem Andreve graves injurias ac molestias, sibi alimenta et victualia denegando et ingratitudinem erga eam commictendo, intulerat, prodesse non debebat nec ea, quasi ipso facto revocata, dictus deffensor juvare se poterat ;

13. Quare petebant dicti actores dictum deffensorem ad dicta bona eidem Jacmeto per dictum deffunctum Bartholomeum donata necnon terciam partem reliquorum bonorum mobilium et immobilium ex decessu dicti Bartholomei ac etiam terciam partem bonum dumtaxat mobilium ex decessu dicte Andreve Boutine relictorum restituendum cum fructibus, proficuis et emolumentis.....

14. Dicto deffensore in contrarium dicente et proponente quod deffuncti Bartholomeus de Nessonio qui, dum vivebat, notabilis homo, dives ac magne auctoritatis fuerat, et Andreva Boutine invicem matrimonialiter copulati fuerant, ex quorum matrimonio idem deffensor procreatus extiterat, qui Bartholomeus, ipsius deffensoris pater, eumdem deffensorem, suum filium, in sua potestate existentem et constitutum, ob amorem filialem quem erga eum gerebat emancipaverat et post ipsius deffensoris emancipacionem [v°] racione et ad causam serviciorum et curialitatum per eum dicto Bartholomeo, suo patri, impensorum et impensarum idem Bartholomeus prenominato deffensori, filio suo, donacione pura et irrevocabili inter vivos et imperpetuum plures terras, hereditagia, possessiones et maneria, tam in patria Borbonii quam Alvernie situatas et existentes, situata seu existencia, juraque et nomina debitorum lacius in processu declaratas ac declarata, donacione per dictum Bartholomeum de dictis bonis seu eorum porcione dicto Jacmeto, ut idem Jacmetus pretendere voluerat, facta, quam idem Bartholomeus postea et pluries revocaverat non obstante, dederat, contulerat et transportaverat..., qui deffensor in eorum seu earum possessione et saisina positus ac fidem et homagia per dominos feudales a quibus predicte terre et hereditagia in feudum tenebantur receptus fuerat ac de ipsis idem deffensor, predicto Bartholomeo, ejus patre, vidente, sciente et consensiente, usufructu tantum nonnullarum rerum predictarum per dictum Bartholomeum retento et per dictum deffensorem eidem Bartholomeo, suo patri, concesso, relicto seu dimisso, plene et libere usus et gavisus fuerat.....

15. Ulterius dicebat dictus deffensor[1] quod prefatus Bartholomeus, ejus pater, in suo testamento seu ejus ultima voluntate ipsum deffensorem heredem suum universalem in omnibus suis bonis instituerat in eademque volun-

---

1. *Ms.* Bartholomeus.

tate, dicto deffensore et Johanne de Nessonio, ejus fratre, suis filiis relictis, decesserat, post cujus obitum predictus Johannes de Nessonio, qui pro herede supradicti Bartholomei, ejus patris, se pro porcione ipsum in bonis ex ipsius Bartholomei decessu relictis contingente se gerebat, per certum accordum inter ipsum et dictum deffensorem factum omne jus et omnem accionem quod et quam in dictis bonis habere poterat aut debebat, predictas donaciones dicto deffensori per dictum Bartholomeum, eorum patrem, factas laudando et approbando eidem deffensori cesserat.....

16. Preterea dicebat dictus deffensor quod dicta [f. 236 r°] Andreva Boutine, ejus mater, consideracione curialitatum et serviciorum sibi per ipsum multipliciter factorum et impensorum, bene consulta et advisata, eidem deffensori omnia sua bona donacione simplici et inter vivos etiam donaverat, et esto quod aliqua donacio anno Domini millesimo quadringentesimo quinto per dictum Bartholomeum dicto Jacmeto, ejus filio et dicte actricis patris facta fuisset aut esset, ipsa tamen eo quod tempore dicte donacionis dictus Jacmetus minime emancipatus, quin ymo filius familias in patris potestate constitutus erat, per consuetudinem in dicta patrie Alvernie notorie observatam, per quam pater suo filio in ejus potestate constituto aliquid donare non poterat, minime valuerat nullaque et invalida reputari debebat; et esto quod dictus Jacmetus post dictam donacionem emancipatus [1] extitisset, ac tamen dictus Bartholomeus ipsam donacionem per dictum Jacmetum pretensam dictam emancipacionem faciendo minime ratifficaverat seu approbaverat, quin ymo ipsam per ipsius Jacmeti ingratitudinem, quia ipse condiciones in dicta donacione contentas adimplere non curaverat, revocaverat, quod facere potuerat, actento quod dicta donacio tantum [2] ad tempus mortis dicti Bartholomei habebat, ob quod donacio causa mortis, que revocari poterat, cênseri et reputari debebat, et, quod plus erat, dictus Jacmetus possessionem rerum sibi, ut dicebat, donatarum per apprehencionem (*sic*) de facto aut alias nunquam adeptus fuerat, quod tamen per consuetudinem Alvernie facere debuerat;

17. Consequenter dicebat sepe dictus deffensor quod dicta donacio per dictum Jacmetum pretensa immensa ac inofficiosa aut saltem minus debite insinuata extiterat, quapropter eisdem actoribus valere aut prodesse non pote rat;

18. Subsequenter dicebat idem deffensor quod predictus Bartholomeus, ejus pater, bene consultus et advisatus ac in suo bono sensu existens dictas donaciones et institucionem testamentariam fecerat et, licet tempore ipsarum multum senex esset, sane tamen mentis, boni intellectus et in ejus plena libertate existebat et semper usque ad ejus decessum fuerat, ob quod donacio-

1. *Ms.* emencipatus.
2. *Ms.* tractum.

nes et instituciones predicta bone et valide censeri et reputari debuerant et debebant ;

19. Subsequenter dicebat idem deffensor quod ipse ad predicta bona sibi, sic ut premittitur, per dictum Bartholomeum in precipuitatem et avantagium per predictas donaciones et testamentum donata conferendum et in partagium seu divisionem cum heredibus dicti Jacmeti ponendum, actento quod dicti actores ut heredes dicti Jacmeti a dicto deffensore ultra legitimam, que ipsis jure nature ab intestato obvenire seu competere poterat, habuerant et acceperant, minime [v°] teneri seu constringi poterat aut debebat ;

20. Quare petebat dictus deffensor predictos actores ad predictas suas demandas, requestas et conclusiones contra eumdem faciendum non esse admictendos, et, si admictebantur, ipsos causam seu actionem non habere nec partem seu porcionem in bonis et possessionibus supradictis ipsi deffensori, ut supradictum est, donatis pretendere posse seu debere ac dictas donaciones eidem deffensori per dictos Bartholomeum, patrem, et Andrevam Boutine, matrem ejusdem deffensoris, factas bonas et validas fuisse et esse et suum effectum sortiri debere dictumque deffensorem ad bonam et justam causam contra et adversus precepta, injunctiones et expleta ad dictorum actorum requestam factas seu facta se opposuisse dici et declarari eosdem actores in suis expensis condempnari ;

21. Super quibus dictis partibus auditis et in factis contrariis et inquesta appunctatis ipsaque postmodum pro parte dictorum actorum per magistrum Petrum de Thossy, tunc predicti senescalli locumtenentem, et Durandum Galaubeti, curie dicti senescalli notarium, ejus adjunctum in hac parte, facta ac postmodum, dicto de Thossy eadem inquesta una cum processu verbali signo manuali prefati Galaubeti, notarii, dumtaxat signata vita functo, prefati actores certas litteras a dicto consanguineo nostro obtentas magistro Philippo Chaverot, predicti senescalli tunc locumtenentis presentassent quas integrari et eas integrando quod testes per dictos deffunctum de Thoussy et Galaubeti examinati recolarentur seu reexaminarentur quodque inquesta predicta per supranominatos de Thoussy et Galaubeti facta signoque manuali ipsius Galaubeti, ut premictitur, signata quo ad testes vita functos reciperetur suumque sortiretur effectum et etiam quod processui verbali dictorum de Thoussy et Galaubeti acsi signo manuali ipsius de Thoussy signatus esset fides adhiberetur requisiissent, dicto deffensore id minime fieri debere in contrarium pluribus mediis et racionibus dicente et proponente ;

22. Super quo incidenti dictis partibus auditis et per dictum Chaverot, locumtenentem, ad eorum facta et raciones penes eum in scriptis per unam sedulam tradendum appunctatis, idem locumtenens, visa per eum hujusmodi sedula, quod ipse et Petrus Marescalli, notarius, super contentis in ipsa sedula veritatem inquireret ordinasset, qui locumtenens et notarius postmodum plures testes, tam super contentis in predicta sedula quam etiam super principali [f° 237 r°] processu examinassent, quo examine facto ac eodem

Chaverot paulo post et antequam predictum examen suo signo manuali signasset morte prevento prefati actores certas alias licteras a prefato consanguineo nostro obtentas predicto senescallo seu ejus pro tunc locumtenenti iterum presentassent quas integrari et eas integrando quod dicta inquesta per prefatos deffunctum de Thoussy et Galaubeti, super principali causa, ac etiam inquesta seu examen per dictos deffunctum Chaverot et Marescalli, tam super dicta causa principali quam super incidenti predicto pro parte dictorum actorum facte et signis manualibus dictorum Galaubeti et Marescalli notariorum dumtaxat signate reciperentur ac quod tante efficacie et effectus ac[si] signis manualibus dictorum de Thoussy et Chaverot signate fuissent censerentur et reputarentur suumque effectum sortirentur, et si opus esset, quod testes per prefatos de Thoussy, Galaubeti, Chaverot et Marescalli tam super principali quam super incidenti predictis examinati recolarentur seu reexaminarentur ac in eorumdem actorum dampnis, interesse et expensis idem deffensor condempnaretur peciissent et requisiissent, dicto deffensore in contrarium... dicente et proponente ;

23. Super quo secundo incidenti etiam dictis partibus ad plenum auditis et demum examine predicto per prefatos deffunctum Chaverot et Marescalli super dicto primo incidenti facto signoque manuali dicti Marescalli dumtaxat, ut predictum est, signato ipsis actoribus, acsi manu dicti deffuncti Chaverot signatum fuisset, valituro de ipsarum parcium consensu recepto et admisso et in ceteris ad scribendum earum facta et raciones per modum memorie ac in jure appunctatis, processibusque predictis postmodum per Bartholomeum, Ludovicum et Johannem de Nessonio, fratres, ipsius magistri Petri de Nessonio deffensoris, qui tunc obierat, filios, ac etiam per dictum Bartholomeum ut legitimum administratorem Jacobi, Boneti et Delphine de Nessonio, ipsius Bartholomei fratrum et sororis, resumptis, prefati senescalli locumtenens per suam sentenciam quod inquesta seu examen predictum per dictos deffunctum Chaverot et Marescalli etiam super dicta principali causa facta seu factum valitura seu valiturum acsi signo manuali ejusdem Chaverot signata seu signatum fuissent reciperetur, et insuper dictos actores ad petendum et requirendum super dicto primo incidenti adhuc pendente integracionem [v°] supradictarum primarum licterarum per eosdem a dicto consanguineo nostro obtentarum et eas integrando quod testes per prefatos de Thoussy et Galaubeti examinati recolarentur seu reexaminarentur quodque inquesta per eosdem de Thoussy et Galaubeti facta reciperetur non esse admictendos eisdem super dicto primo incidenti ac processu super eo agitato jus facere loco et tempore offerendo dixisset et declarasset ac ordinasset, expensas hinc inde factas compensando, fuisset per utramque dictarum parcium a dicta sentencia ad nostram Parlamenti curiam appellatum, in qua Curia nostra dicti actores licteras a nobis per eos super ipsorum appellacionis absque emenda et expensis annullacione obtentas sibi integrari requisiissent ;

24. Super quo eciam in causa seu causis appellacionum predictarum audi-

tis partibus antedictis ac processu an bene vel male fuisset appellatum, jus tamen primitus super integracione dictarum licterarum faciendo, ad judicandum recepto, prefata Curia nostra per suum judicium licteris a nobis per dictos actores obtentis obtemperando appellacionem predictam per eos interjectam absque emenda et expensis adnullasset ac prefatos deffensores male appellasse dictumque locumtenentem bene judicasse declarasset, ipsos deffensores in expensis dicte cause appellacionis et in emenda erga nos condempnando, supradictamque causam principalem cum dicto processu primi incidentis in eadem Curia nostra evocando et retinendo ac certam diem... antedictis ad producendum in hujusmodi processu in eadem Curia nostra assignando [1] ;

25. Que Curia nostra postmodum per suum judicium quod supradicta inquesta per dictos de Thoussy et Galaubeti pro parte dictorum actorum facta perinde acsi ipsa una cum processu verbali super ea facto signo manuali dicti de Thoussy signato fuisset et esset valeret eique fides adhiberetur dixisset et declarasset, salvis tamen dictis deffensoribus contra testes in eadem inquesta examinatos et similiter dictis actoribus contra testes ipsorum deffensorum reprobacionibus ad quas ac etiam salvaciones, si quas hinc inde tradere vellent, tradendum certum terminum ipsis partibus assignasset... ac dictos deffensores in expensis ipsius incidentis erga dictos actores, earumdem expensarum taxacione penes eamdem reservata, condempnasset [2] ;

26. Post cujus quidem incidentis seu arresti pronunciacionem dicti deffensores, videlicet Ludovicus, Bartholomeus, Delphina et Jacobus de Nessonio, fratres et soror, tunc majores effecti, eorum nominibus ac etiam ipse Bartholomeus tanquam baillium seu administracionem Yvonis de Nessonio, ejus fratris, annis minoris, habens, dictum processum coram certis ex consiliariis dicte Curie nostre et per eamdem Curiam ad ipsas partes audiendum super premissis et ordinandum commissis [fol. 238 r°] et deputatis, loco Johannis de Nessonio, eorum fratris tunc deffuncti, resumpsissent, quo processu sic resumpto nonnullisque postmodum incidentibus sive debatis et questionibus ...per certa dicte Curie nostre arresta in processu declarata decisis [3], ipsorum incidencium expensis in diffinitiva reservatis, ac tandem dictis inquestis factis et ad judicandum receptis ipsisque una cum licteris, titulis, munimentis necnon reprobacionibus testium, contradictionibus et salvacionibus licterarum et omnibus que partes predicte tradere et producere voluerant per dictam Curiam nostram visis et diligenter examinatis ;

27. Eadem Curia nostra per suum judicium prefatos deffensores, donacionibus per utramque dictarum [parcium] pretensis non obstantibus, ad reddendum et restituendum dictis actoribus terciam partem omnium bonorum immobilium ex decessu predicti deffuncti Bartholomei de Nessonio relictorum,

1. Arrêt du 7 septembre 1448.
2. Arrêt du 26 juillet 1451.
3. Arrêt du 23 septembre 1452.

in ipsa tercia parte comprehenso et computato omni eo quod dicti actores ex bonis dicte successionis tenuerunt, habuerunt et possederunt, habentque tenent ac possident, et insuper pro omnibus fructibus et emolumentis dicte tercie partis predictorum bonorum immobilium per magistrum Petrum et deffensores predictos a tempore decessus predicti Bartholomei usque ad presentis arresti pronunciacionem perceptis et levatis necnon pro tercia parte omnium bonorum mobilium ex predictorum Bartholomei et Andreve Boutine, conjugum, decessibus etiam relictorum duodecies centum librarum Turonensium summam eisdem (*sic*) actoribus solvendum absque expensis et ex causa condempnavit et condempnat.

Pronunciatum quinta die julii M° CCCC^mo quinquagesimo quinto

E. DE MONTEDIDERII. THIBOUST. DYLLIERS.

(Reg. des arrêts du Parlement de Paris, Arch. Nat. X^1A 84, fol. 233-238.)

A. THOMAS.

ADDENDA. — Je place ici quelques notes bibliographiques complémentaires sur Pierre de Nesson, en exprimant mes remercîments à M. l'abbé Reure, professeur à l'Institut catholique de Lyon, qui m'a fourni quelques-unes d'entre elles.

Aux auteurs qui se sont occupés de notre poète il faut ajouter : Roger de Quirielle, *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, Moulins et Paris, 1869, p. 166-172; Richard Holbrook, dans *Modern Language Notes*, mars 1905, p. 71; ce dernier indique comme contenant l'*Hommage à la Vierge* deux nouveaux manuscrits, l'un à Paris, Bibl. Nat. fr. 3087, fol. 219-223, l'autre à Londres, Brit. Mus. add. mss. 28790, p. 1-15 — Le ms. possédé en dernier lieu par Marcel Schwob vient d'être acquis par notre Bibl. Nat. et porte la cote : Nouv. acq. fr. 10437. — La ballade sur la mort du duc Jean de Bourbon a été publiée non seulement trois, mais cinq fois, en premier lieu par A. Bernard, *Hist. du Forez* (1835), II, 48-9, en troisième, dans la *Revue du Lyonnais*, nouv. série XIV (1857), p. 269-72, par G. de Soultrait.

LA *BELLE DAME SANS MERCI*

ET SES IMITATIONS

XI

L'HOPITAL D'AMOUR PAR ACHILLE CAULIER

Manuscrits :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 833, fol. 162 v° : *Commence l'ospital d'Amours fait et compilé par ledit maistre Alain.* — Fol. 172 : *Finist l'ospital d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 924, fol. 112 : *L'ospital d'Amours.* — Fol. 138 v° : *Explicit l'ospital d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 1131, fol. 146 : *L'hospital d'Amours.* — Fol. 166 v° : *Explicit l'ospital d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 1642, fol. 205 : *Cy commence l'ospital d'Amours.* — Fol. 223 v° : *Cy finist l'ospital d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 1661, fol. 217 : *L'ospital d'Amours.* — Fol. 235 v° : *Explicit l'ospital d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 2230, fol. 184 v° : *Cy commence l'ospital d'Amours.* — Fol. 211 : *Cy fine l'ospital d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 19139, p. 358 : *Cy commence l'ospital d'Amours.* — P. 403 : *Explicit Bonnefoy*[1].

— BIBL. NAT., n. acq. fr. 4237, fol. 77 v° : [C]*i commence ung petit livret appellé l'ospital d'Amours*[2].

— ARSENAL, 3521, fol. 115-134 v° : *L'ospital d'Amours.*

— ARSENAL, 3523, p. 281-320 : *L'ospital d'Amours.*

---

1. Voir sur ce ms. et sur le copiste Bonnefoy, *Romania*, XXII, 425-427. Il manque un feuillet entre les pages actuelles 358 et 359.

2. Les huit premières strophes seulement sont copiées.

PARIS, LIB. MORGAND, Répertoire n° 2832 : *L'hospital d'Amours* [1].

— BIBL. ROTHSCHILD, n° 440, fol. 115-139 v° : *L'ospital d'Amours* [2].

BESANÇON, 554, fol. 107 v° : *Cy après s'ensuit l'ospital d'Amours.*

LA HAYE, T, 328, fol. 151-170 v° : *Explicit l'ospital d'Amours.*

MILAN, BIBL. TRIVULZIANA, Cod. N 971, fol. 37 [3].

ROME, BIBL. VATICANE, Vat. 4794, fol. 46 : *L'hospital d'Amours.*

TURIN, L. II, 12, fol. 131 v° : *Comme* (sic) *l'hospital d'Amours composé par ledict maistre Alain.* — Fol. 141 : *Ci finist l'hospital d'amours.*

VALENCIENNES, 417, fol. 14 : *L'ospital d'Amours.*

VIENNE, 2619, fol. 135 v° : *Cy après commance l'ospital d'Amours fait par Achilles Caulier.* — Fol. 142 v° : *Cy finist l'ospital d'Amours fait par Achilles Caulier* [4].

Éditions :

L'*Hôpital d'amour* figure dans toutes les éditions des œuvres d'Alain Chartier, depuis la première, de Pierre le Caron en 1489, fol. G. j. v° : *Cy commence l'ospital d'Amours fait et compilé par maistre Alain Chartier.* — Fol. H. ij. v° : *Explicit l'ospital d'Amours*; jusqu'à la dernière édition, d'André Du Chesne, p. 722-754.

Ce poème a été publié à part sous le titre de *L'ospital d'Amours* ou de *L'hospital d'Amours lequel recite les merveilleuses peines et le moyen de l'amant.* Voir Brunet, *Manuel*, IV, col. 345, [E. Picot], *Catalogue Rothschild*, I, 387-389, Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 115.

On peut considérer l'*Hôpital d'amour* comme une espèce d

---

1. Voy. *Répertoire méthodique de la librairie Damascène Morgand.* Pa 1893, n° 2832.

2. Voy. [E. Picot], *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu l baron James de Rothschild*, t. I, p. 246.

3. Voy. *Catalogo dei codici manoscritti della Trivulziana*, compilato da lio Porro. Torino, 1884, p. 71.

4. Un ms. des œuvres d'Alain Chartier, parmi lesquelles figurait l'*I d'amour*, se trouvait en 1812 a la Bibliothèque de Lyon. Le Catalogue dine (Paris 1812, t. I, 412-415) le décrit sous le n° 653. Ce ms. n mentionné dans le nouveau catalogue de MM. Molinier et Desvernay

Belle dame qui eut merci. Dans un précédent poème, la *Cruelle femme*, Achille Caulier avait déjà vivement pris parti contre la dame sans merci. Dans l'*Hôpital*, il se représente comme aimant lui-même une dame qui refuse d'abord de se laisser fléchir, mais qui finit par se montrer beaucoup moins inexorable, en songe il est vrai. Ce poème était bien fait pour incliner le cœur des belles à merci et pour donner de l'espoir à tout amant persévérant.

Le poète, « assez joyeulx sans l'estre trop », se trouvait le jour de l'an dans une brillante assemblée de dames et de damoiselles. A la demande générale, mais non sans s'être fait quelque peu prier, il chanta une chanson nouvelle. Quand il eut fini, il alla s'asseoir à l'écart auprès de sa « maistresse », d'abord silencieux, puis gémissant et implorant merci. Mais ce fut en vain : la dame fut inflexible et le pauvre amoureux partit de la fête sans allégeance. Pendant la nuit, il eut une vision qui pour un temps lui fit oublier ses peines. Il lui sembla être transporté sur un chemin rempli de ronces et d'épines, le chemin de Trop-dure-responce, qui conduisait au désert de Montjoye-de-doulours. A tous les arbres de ce lieu désolé, il y avait des gens pendus ; les fleuves, les puits, les fossés étaient pleins de cadavres ; le poète reconnut Philis qui se pendit pour Démophon, Héro et Léandre, Narcisse, Pyrame et Thisbé, Didon. Espérance et Sapience l'entraînèrent hors de ce lieu de désespoir et le conduisirent à l'Hôpital d'Amours, dont Bel Accueil était la portière, Courtoisie l'infirmière, Pitié la « prieuse » et Espoir le médecin. On le soumit immédiatement à un traitement approprié : on lui fit avaler une drogue merveilleuse, l'Eaue de gracieux penser. Enfin, grâce à Pitié qui endoctrina Danger, il obtint de sa dame « ung franc baisier », ce qui acheva sa guérison. Heureux et ravi, il visita le cimetière d'Amours où il reconnut les tombes de Tristan, de Lancelot du Lac, de Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, d'Alain Chartier lui-même et du jeune amoureux de la dame sans merci :

> Assez près, au bout d'ung sentier,
> Gesoit le corps de tresparfait,
> Sage et loyal Alain Chartier,
> Qui en amours fist maint hault fait.

Par luy fust sceu le meffai
De celle qui l'amant occy,
Qu'il appella, quant il ot fait,
La Belle dame sans mercy.

Entour sa tombe, en lettres d'or,
Estoit tout l'art de rethorique.
Emprès luy vers ung aultre cor,
Soubz une tombe assez publique,
Gesoit l'amant tresautentique
Qui mourut, sans le secours d'ame,
Par le regart du basilique
Contre raison appellé dame.

Au delà du cimetière, se trouvait une vallée où l'on jetait les corps maudits des amants faux et déloyaux. On y voyait, étendus sur le sol, Jason qui abandonna Médée, Démophon pour qui Philis se pendit, Énée qui rendit folle Didon, Narcisse qui refusa Écho, Briseïda qui « foi mentit » à Troïlus. Parmi eux gisait la dame sans merci :

Entre les faulx pecheurs couchoit
La dite dame qu'on a dit
Sans mercy, laquelle y estoit
Gectee comme par despit.
Elle avoit esté sans respit
Nouvellement noyee en plour,
Et la nommoit on par escript
La cruelle femme en amour.

Notre amoureux en était là de sa visite, quand il eut un désir « embrasé comme feu » de retourner auprès de sa dame en quête d'un nouveau baiser. Mais il avait compté sans Danger, qui cette fois ne voulut rien entendre. Plus malade que devant, le pauvre amant, soigné par Espoir, Pitié, Souvenir et Entendement, vint plaider sa cause devant le dieu d'Amours lui-même. Le dieu d'Amours le consola, lui donna de sages conseils, décrivit longuement les peines diverses qui attendent les amoureux, et exalta le sexe féminin :

Tout est fait pour homme servir,
Et homme est fait pour servir dame.

Avec l'autorisation du dieu d'Amours, l'amoureux se rendit

dans le verger, trouva sa belle en excellente humeur et, tandis que Danger dormait sous un sapin, osa réclamer un doux baiser qui lui fut accordé de bonne grâce. C'est alors que le poète s'éveilla, seul dans sa chambre, consolé et encouragé par cette vision. Il la mit en vers, souhaitant vivement que songe devînt réalité.

On trouve l'*Hôpital d'Amour* généralement copié dans les manuscrits non loin de la *Belle dame sans merci*, au milieu des poèmes d'Alain Chartier. Est-ce pour cela que les anciennes éditions des *Faitz et ditz* et deux manuscrits copiés sur ces éditions nous apprennent que l'*Hôpital* a été « fait et compilé » par Alain Chartier. Le marquis de Santillane qui mourut en 1458 et qui était assez bon connaisseur de la littérature française de son temps, a commis la même erreur : « Maestre Alen Charrotier, muy claro poeta moderno, en grand elegancia compusó é cantó en metro, é escrivió el *Debate de las quatro damas*, la *Bella dama Sanmersi*, el *Revelle matin*, la *Grand pastora* [1], el *Breviario de nobles*, é el *Hospital de amores*, por cierto cosas assaz fermosas é placientes de oyr [2]. » Colletet [3], André Du Chesne [4], de Bure [5], La Monnoye [6] eurent beau faire remar-

1. La *Pastourelle Granson*.

2. *Obras de don Iñigo Lopez de Mendoza, marqués de Santillana*, por don José Amador de Los Rios. Madrid, 1852, p. 8.

3. Colletet déjà remarque que l'*Hôpital* ne peut être d'Alain Chartier, puisqu'il est fait mention de Chartier « en tierce personne et comme un homme qui étoit mort depuis longtemps et dont le corps même gisoit avec plusieurs autres au cymetière des amans fidèles ». Bibl. nat., N. acq. fr. 3073, fol. 118.

4. En marge de l'*Hospital d'Amours*, p. 722, Du Chesne ajoute la note suivante . « Quelques-uns tiennent que ceste piece n'est pas d'Alain Chartier et ne se trouve point non plus au ms. » Mais dans les *Annotations*, p. 867, Du Chesne est plus affirmatif et montre qu'il est fait mention dans l'*Hospital* d'Alain Chartier « comme d'un homme ja décedé ».

5. De Bure est très catégorique : « L'*Hôpital d'Amours*, attribué assez généralement à Alain Chartier, n'est pas de ce poète. Il appartenait a un jeune clerc de Tournay ». *Catalogue des livres de la Bibliothèque du duc de la Vallière*, t. II, p. 266.

6. La Monnoye, comme de Bure, renvoie au passage du *Cœur d'amours espris* « où il est dit que l'Hôpital d'Amours étoit l'ouvrage d'un jeune clerc de Tournay ». Note à *La Croix du Maine*, article *Chartier*.

quer qu'il était question dans l'*Hôpital d'amour* de la mort d'Alain Chartier, on continua malgré tout à regarder l'auteur de la *Belle dame sans merci* comme le poète de l'*Hôpital*. En 1889 encore, dans un article de la *Zeitschrift für romanische Philologie*[1], M. A. Feist s'efforçait ingénieusement, mais vainement, de prouver que l'*Hôpital d'amour* était bien d'Alain Chartier qui, par fiction poétique, se serait vu mort et aurait fait son propre éloge.

En 1457 déjà, le roi René, mieux renseigné, attribuait l'*Hôpital d'amour* à « ung jeune clerc natif de Tournay[2]. » Le manuscrit de Vienne[3] enfin est venu nous apprendre le nom du poète : Achille Caulier, l'auteur de la *Cruelle femme*. Ce renseignement est confirmé par l'acrostiche, qui n'avait pas été remarqué jusqu'ici, des premiers vers des six premières strophes de l'*Hôpital* : ACILES.

L'*Hôpital* est postérieur à la *Cruelle femme*, mais pas de beaucoup. Caulier place en effet la dame sans merci, « nouvellement » noyée[4], dans le cimetière des déloyaux. C'est une allusion à la *Cruelle femme* qu'il venait sans doute de composer. G. Paris a cité les vers du *Champion des dames*, dans lesquels Martin Le Franc fait un grand éloge de la loyale dame sans merci, dont le corps est en tombeau de cristal et non pas « en l'ospital », et dont l'âme est « ou paradis d'Amours[5] ». L'*Hôpital d'amour* est donc antérieur au *Champion des dames* qui, comme on sait, date de 1441.

Clément Marot regardait le poème d'Achille Caulier comme indigne d'Alain Chartier. Ce jugement est peut-être trop sévère. Sans être d'une grande originalité, l'*Hôpital d'Amour* est facilement écrit et témoigne de quelques dons d'observation. La partie où sont décrites les peines des amoureux renferme quelques traits heureux et a été imitée par Jean Bouchet dans son *Monologue de raison contre les folz amoureux*. Le poème du jeune clerc de Tournay eut un très grand succès. Comme

1. 1889, XIII, 291. Voy. *Romania*, XVIII, 628.
2. *Œuvres*, édit. Quatrebarbes, t. III, p. 133.
3. Voy. Heuckenkamp, *Le Curial*, p. 1, n. 1.
4. Voy. *Romania*, XVI, 413.
5. Voy. *Romania*, XVI, 410.

l'amant de la dame sans merci, le héros de l'*Hôpital* prit place dans la galerie des amoureux célèbres. L'auteur du *Purgatoire d'Amours* les cite l'un et l'autre :

L'amant priant la dame sans mercy
Finablement mourut en desespoir,
Ung autre fut prouchain de mort aussi,
Ayant le cueur de mesme tout nercy,
Quant il trouva en l'ospital Espoir [1].

On retrouve un hôpital et un cimetière d'amour dans le *Champion des dames* de Martin Le Franc et dans le *Livre du cuer d'amours espris* du roi René.

XII

LE TRAITÉ DE RÉVEILLE QUI DORT

Manuscrits [2] :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 1131, fol. 173 : *Le traictié de Reveille qui dort.* — Fol. 183 v° : *Cy fine le traictié de Resveille qui dort.*

— BIBL. NAT., fr. 2264, fol. 85-98 v° : *Explicit Resveille qui dort.*

Voici le début de ce poème dont le titre rappelle le *Réveille matin* d'Alain Chartier :

Resveille, resveille qui dort !
Resveille soy qui a sommeil,
Et d'escouter piteux recort
Chacun se mette en appareil.
Pieça on n'ouy le pareil :
C'est d'un amoureux que je vis
Estre d'amours en tel freteil
Qu'il sembloit trop mieulx mort que vifz.

---

1. Voy. *Jardin de Plaisance*, édit. de Verard, fol. clxxxvi.

2. Le ms. de Saint-Pétersbourg, n° 565, fol. 161-168, renferme un poème sans titre avec l'explicit suivant : *Explicit Resveille qui dort.* Ce poème, qui commence par ce vers

[P]our cuider corroux eschever,

n'est autre que *le Nouveau marié.*

2 Triste, descoulouré et palle,
Et par semblant moult langoureux,
Pourmenant parmy une salle,
Vy n'a gueres cest amoureux,
Qui de son tourment douloureux
Faisoit moult piteuse complainte,
Secretement a part luy seulx,
De prin soir, a chandelle estainte.

Le poète, caché « derrière ung tappis », écoute les lamentations de cet amoureux; une dame fait de même à travers une treille. Le pauvre amant se croyant seul soupirait, gémissait, tordait ses mains, et dans un soliloque entrecoupé de larmes, racontait son infortune et son martyre : Il vit un jour, dans un verger, toute une société de dames et de damoiselles qui chantaient et dansaient. L'une de ces dames surpassait toutes les autres en beauté, « comme fait le sollail la lune ». Espérant sa bonne merci, il s'approcha d'elle, mais il avait compté sans Dangier, « atout sa mache de reffus » :

15 Hee! Amours, si quant tu me me-
[sis
Au premier d'amer en la voye,
Moult de biens lors me promesis,
Trop plus que n'en deservi voye.
Nul plaisir n'ay, trestant m'en-
[noye
Que je ne sçay que devenir,
Fors qu'en mes larmes je me
[noye;
Aultre bien n'ay n'aultre plaisir.

16 Las! pourquoy fus je né de mere
Ainsy comme aultre creature,
Pour souffrir doullour si amere
Ne si angoisseuse pointure?
Pourquoy me fist onques Nature,
Pour avoir la paine et la hayre
Que de jour en jour me procure
Dangier, mon mortel adversaire?

17 Pour quoy vys je onques Beau
[semblant?
Pour quoy vys je onques Bel
[acueul,
Ce doulcement, comme en emblant,
Quant pour ung tout seul regart
[d'eul[1]
A mon cueur amassé tel deul
Que je n'ay qu'amer et tristesse
Et doullour trop plus que ne
[seul?

1. Il a grant fain de vivre en dueil
Et fait de son cueur lasche garde
Qui contre ung tout seul regard d'ueil
Sa paix et sa joye ne garde.

Belle dame sans merci, édit. Du Chesne, p. 508.

C'est le plus bel de ma richesse.
18 Se je eusse esté comme ung bu-
[gle,
Sans scens et sans entendement,
Fol et muet, sourt et avugle,
Il me fust de mieulx vrayement ;
Car Amours son commandement
N'eust en ce point ja fait sur my,
Ne pour avoir amendement
Ne fusse ja allé vers luy.

L'amoureux compare sa dame à un donjon, habité par Honte, Paour, Cremeur et Dangier, tout entouré des fosses d'Escondire, avec les barrières de Durs Respons et le pont-levis de Reffus. Cette forteresse est imprenable :

35 Hee ! belle et bonne, blance et
[tendre,
Et ma doulce plaisant maistresse,
Veulliés a ma complainte enten-
[dre.
A vous mes parolles adresce ;
Trouver ne sçay meilleur adresse.
Pour tant, desliés moy des las
De Dangier, qui si fort me blesce
Que je ne sçay que dire hellas !
36 Car, a fin telle que je n'aye
De mercy le gracieux don,
Faulx Dangier a planté la haye
D'espines et de maint chardon
En devant de vostre donjon,
Affin que venir je n'y puisse.
Maiz n'y a rose ne bouton,
Ne joye nulle que je y truysse.
37 Après, pour ma joye essillier,
Fossés d'Escondire parfons
A fait tout entour fossillier,
Puis a fait barrieres et pons
De Reffus et de durs Respons,
Tant, se vous voullés que la n'en-
[tre
Pour chose que die nulx homs,
Qu'on ne sache qu'il ait eu[1]
[ventre.
38 Puis a mis garnison dedens
Et chacun baillié son office,
Selon la qualité des gens
Et ce a quoy ilz sont propice,
Pour garder d'Amours la justice
Et la fortresse de ma dame,
Afin que nully ne s'atisce
De luy pourchasser aucun blas-
[me.
39 Et s'il convient que je vous comp-
[te
De ses souldoyers la maniere,
Premierement, il y est Honte
Qui garde la porte derriere,
Après Paour ung poy arriere,
Et Cremeur qui est de sa sorte,
Puis Dangier garde la barriere
Pour veir qui nouvelles apporte.
40 Puis y a autour bolevers,
Plains d'envyeux et mesdisans,
Qui me viennent mout a revers
Et qui me sont par trop nuysans,
Et pour moy grever en tous
[tamps
Ont tousjours sur moy entesees
Saettes de langues poignans,
Toutes de mesdire enpennees.
41 Hellas ! se grain la tour approche
Et qu'Amours lors le me cons-
[ceille,
Malebouce sonne la cloche
Et le guet de leans esveille.

1. Eu = ou.

Lors, se Dangier dort ou som-
[meille,
Il sault sus piés et crye : alarme !
Maiz d'assaillir ne me traveille,
Sinon de plourer mainte larme.

42 Haa ! forteresse hault assise,
Non hantee et inhabitable,
Situee sur roche bise,
Pour Dangier a tous imprenable,
Se par Pitié la piteable
Et par amoureuse franchise
N'ay secours a moy convenable,
Je mourray estant eu service.

43 Le plus grant confort qu'au ma-
[lade
On peust faire, de ce suis seurs,
Quant mengier il ne peust de
[dade
Ne de nulles aultres doulceurs,
C'est de luy plaindre ses doul-
[leurs.
Car combien que rien ne luy
[plaise
A veoir roses n'aultres fleurs,
Si en a il le cueur plus ayse.

44 Maiz je voy bien comment il va :
Je puis estre seur et certains
Que nully ne me plaindera,
Se moy meismes ne me plains.
Pour ce, mes yeulx de lermes
plains,
En faisant cris, souppirs et plain-
[tes,
Appelleray d'Amours les sains,
Tant que vendray a mes attain-
[tes.

45 Et supposé que ja n'aviengne
Au treshault bien ou je contens
Et que mourir il m'en convien-
[gne
En chemin, j'en suis bien con-
tens.
Se Mort me treuve sus les rens
Qui me face son dart sentir,
Mort soye ! Au mains diront les
[gens
Que je mourray d'Amours martir.

46 Se je meur, ne m'en doibt chal-
[loir ;
Jamés je n'y mettray deffense.
Au fort, ce puis je bien voulloir,
Car Amours a tousjours pour-
[veance
De roumarin et de parvance
Pour ensevelir ceulx qui meurent
Soubz sa baniere noble et france
Et en l'estour d'amer demeurent.

Finalement l'amoureux, appelant la mort à grands cris, se prend à « derompre ses cheveux crespis, blans et sors », et roule à terre pâmé. La dame qui de sa treille l'avait observé toute la nuit se précipite, un flacon d'eau rose à la main. Elle lui en arrose le visage et avec de douces paroles le fait revenir à la vie. Elle verse dans le cœur du malheureux un baume d'espérance : il n'est pas vrai que les dames soient sans merci, comme on le répète. L'amoureux se laisse sans trop de peine persuader et il part de là réconforté. Voici la fin du poème :

LA DAME

66 Et penses tu qu'Amours desire
La mort d'un sien loyal servant,
Ne que Pitié a dormir tire
En cueur de dame deduisant,
Ainsy comme aucun vont disant,

Ou que dame sans mercy soit ?
Sauve l'onnour du proposant,
Fol est qui tel article croit.

L'AMANT

67 Poy vauldroit d'Amours le sa-[laire
Se dame estoit ja sans mercy,
Et pour tant, on s'en a beau taire,
Je ne croy pas qu'il soit ainsy.
Maiz, ains c'on en soit enricy,
Je ne sçay comment on l'entent.
On a maint mal, pour moy le dy,
Car trop ennuye qui attent.

LA DAME

68 On ne doibt mie tant tirer
Au premier a mercy requerre
Qu'a Amours par trop desirer
On face de sa paix sa guerre,
Maiz ce qu'on peust par grace [acquerre
Doibt par raison autant suffire,
Sans d'Amours plus avant requer-[re,
Que s'on estoit de mercy sire.

L'AMANT

69 Et dea, se par moyen aucun,
Sans attendre si longue espasse,
Au mains (s)avoye des deulx l'un,
Maiz je n'ay ne mercy ne grace,
Car aux gaiges d'Amours me cas-[se
Dangier, le treshorrible monstre,
Et fait tant que point je ne passe,
Quant je cuyde passer a monstre.

LA DAME

70 Bien croy que tu veulx siege [mettre
Pour la tour d'Amours asseigier;
Neantmoins, se tu veulx entre-[mettre
Aucunes gens pour le vengier,
Tu ne doibz pas craindre Dan-[gier,
Car s'il le deffent, tant mieulx [vault.
On doibt poy le chastel prisier
Qui est pris au premier assault.

L'AMANT

71 Voire mès, ma tresdoulce dame,
Le(s) doulx regart que je perceux
Par si tresfort mon cueur enta-[me
Que je m'en tiens presque de-[ceux;
Car depuis n'ay nulz biens re-[ceuz,
Maiz Amours en loe et gracy,
Au fort, quant j'ay ses tours [veuz,
Puis qu'il luy plaist qu'il soit ainsy.

LA DAME

72 Tu dis ores beaucoup de choses,
Mais, en tant qu'il touche au re-[gart
De ta dame que tu aloses,
Ung aultre, espoir, en a sa part.
Le solail sa lueur espart
Sus ung chacun, a tout entendre,
Maiz pour ce ne se fait escart
Ne si n'en est sa lueur mendre.

L'AMANT

73 Quiconques rechoit la colee
De si doulx regart gracieux,
La chose est si avant allee
Que je m'en deul a part moy [seulx;
Ne m'en chault d'aultres amou-[reux,
Puisque la paine m'en remaint,
Si m'en tient le plus doulloureux.

Chacune vielle son deul plaint.
.....

LA DAME

82 Tu faiz maint cry et maint appel
Monstrant que ton cueur fort se [deulle,
Maiz se les fleurs de ton chappel
Jettes et nul ne les requeulle,
Penses tu donques qu'Amours [veulle
Que tu te travailles en vain
Et n'ayes du bois une feulle ?
Nennil, de ce soies certain.

L'AMANT

83 Je ne sçay qu'il en advendra,
Maiz tant que je seray vivant
Mon cueur bonne amour servira
Et seray son loyal servant.
D'aultre chose je ne me vant,
Si non que je veul bien mourir
Pour amer en grace attendant,
Se nulz ne me veult secourir.

LA DAME

84 Tiengs ce propos, se tu es sage,
Desormaiz sans te repentir,
Si recouvreras ton domage,
Car Amours te fera sentir
Trestant de bien et de plaisir
Que la mendre joye d'adoncques
Te fera sus piés abolir
Tous les meschiefz que tu eulx [onques.

L'AMANT

85 Vous m'avés bien reconforté,
Dist l'amant, Amours le vous [mire,
Dame ; je vous en sçay bon gré.
Lors se partirent sans plus dire,
Si remaint l'amant sans point [d'yre
Avoir en son cueur, et la dame
Rentra en sa chambre de tire.
Lors yessy quant plus ne vy ame.

86 Puis, de la complainte et des crys
Que j'ouys a cest amant faire,
Fist cest traictié et si l'escrips,
Pour quoy prie de bon affaire
A tous ceux qui l'orront retraire
Par amoureux et doulx accort
Que donné luy soit en douayre
Le nom de *Resveille qui dort*.

87 Et s'on veult savoir la raison
Et la cause pour quoy je pry
C'on luy veulle baillier tel nom,
C'est pour ce que je l'escripsy
Pour amans et dames aussy
En temps advenir resveillier,
Et pour passer deul et soussy,
Aultre raison n'y veul baillier.

XIII

LE DÉBAT SANS CONCLUSION

Manuscrits :

PARIS, ARSENAL, 3523, fol. 793 : *La conclusion du Debat sans relacion.* — Fol. 818 : *Cy fine la conclusion du Debat sans relacion.*

BRUXELLES, BIBL. ROYALE, 10969, fol. 153-171 : *La relation du Debat sans conclusion.*

TURIN, L. IV, 3, fol. 118 v°-124 v° : *Le Debat sans conclusion*[1].

Éditions :

Le *Débat sans conclusion* a été publié deux fois : 1° dans le *Jardin de Plaisance*, édit. de Verard, fol. 148-153 v°, sous ce titre : *La relation faicte au Jardin de Plaisance du debat de l'amant et de la dame qui est sans conclusion ;* 2° dans la *Chasse et départ d'Amours*, sous ce titre : *Comment Espoir-de-parvenir, avecques sa trompe au costé, s'en va par la forest, tandis que Beaulté et Plaisant Regard tendent les fillez d'Amour et les aultres sont a garder ung passaige assez près du Buisson de Tristesse, et l'Amant parfait est avecques Hardyesse en ung autre lieu pour garder l'autre passaige tenant ses trois chiens en lesse. Et ce pendant sont arrivez d'ung autre costé loing d'entreulx une dame et ung amoureux qui parlent ensemble, c'est assavoir la Dame sans pitié et l'Amant oultrecuidé, et l'acteur qui regarde le tout et dit.*

Pâle et longue imitation de la *Belle dame sans merci*, le *Débat sans conclusion* débute ainsi :

Ung doulx matin, a la froidure,
Pour omblier temps et tristesse,
Seul errant de droicte adventure,
Me trouvay dedans la closture
D'une forest haulte et espesse.
Ainsi chevauchant sans adresse,
Entr'oy parmy les merriens
Deduit de trompes et de chiens.

De même que l'auteur désabusé de la *Belle dame sans merci*, le poète anonyme du *Débat sans conclusion* se promenait dans la campagne pour chercher une distraction à sa tristesse, lorsqu'il tomba au milieu d'un rendez-vous de dames et de chasseurs, dans un lieu ombragé et frais. Tous étaient fort occupés à boire et à manger :

Mais ce n'estoit pas d'une guise :
Les ungs mengeoient sans fainctise,
Les aultres, comme je n'y touche,
Paissoient plus l'ueil que la bouche.

1. [Ce manuscrit a disparu dans l'incendie de janvier 1904. — P. M.]

Le poète remarque entre autres un chevalier qui ne faisait guère honneur au repas, parce que sa faim était de nature amoureuse. Il s'efforçait visiblement de cacher sa « maladie », il allait, venait, devisait, mais tous ses regards, ses soupirs, ses risées, s'adressaient à une dame dont la beauté fleurissait. Les chasseurs rentrèrent dans la forêt, les dames et leurs servants restèrent dans la clairière. L'amoureux et sa « maistresse » se trouvèrent par hasard isolés de leurs compagnons, et s'assirent côte à côte dans un nid de verdure. Un instant silencieux, l'amant commença bientôt sa « quête » en pleurant. Il parle, geint et larmoye comme l'amant martyr d'Alain Chartier. La dame est une seconde dame sans merci : elle n'est jamais encore entrée « es las d'Amours » et n'en a nulle envie; elle aime tout le monde, etc. :

LA DAME

80 Congnoistre hommes a la parolle
Seroit plus miracle que sens.
Tous ont esté a une escolle.
Quoy que de la gorge leur volle,
Cueurs et bouches sont blandissens,
Jamais ne portent ung assens,
Car bouche offre a tors ou travers
Et cueur pense tout le revers.

L'AMANT

81 Or soient maulditz sans pardon
Les desloiaulx ors et enffermes,
Indignes de recevoir don,
Qui tollent aux bons le guerdon
Qui tant leur couste cris et lermes !
Ha ! Dieu ! abregez moy les termes
Et les occasions de vivre,
Si seray de langueur delivre.

LA DAME

82 A dire voir, c'est grant pitié,
Sauf de raison la reverance,
Se pour la faulte ou mauvaistié
Du faulx le bon est despoinctié,
Combien qu'il y a apparance,
Car ilz n'ont point de differance.
Et ainsi pour eschapper l'un
Se convient garder de chascun.

L'AMANT

83 Ha, destinee, qu'esse cy ?
Suis je donc du nombre des faulx ?
S'on les hait, me hait on aussi ?
Hellas ! je vous prie, mercy !
Je suis perdu s'a mercy faulx.
Grevez aux faisans les deffaulx
Et rendez au leal la vie,
Pour les aultres tuer d'envie.

LA DAME

84 D'estre aux desloiaulx ennemie
Pour estre aux loyaulx favourable
N'ay occasion ne demye,
Mais d'estre a chascun bonne amie
Ay cause juste et raisonnable.
Pour tant, se ma pitié partable

Ne vous souffist, je n'en puis mais :
Servir ne vous sçay d'aultres [metz.

L'AMANT

85 Plaire a tous et ung seul amer,
Sans repentise et sans depart,
C'est l'amour qu'on ne peut blas- [mer.
Mais s'Amour le seuffre entas- [mer
Et departir de part en part,
Partout en a petite part,
Et vauldroit mieulx, pour plus [d'un point,
Nulz amer qu'amer en ce point.

LA DAME

86 Dieu me gard d'amer aultre- [ment,
Car l'amour de quoy vous usez
Est de si fol commancement
Et de si triste finement,
Parce qu'ainsi en abusez,
Que tous en estes reffusez,
Car trop fait oultree follie
Qui n'ensuit la merancollie.

L'AMANT

87 Hellas ! se ce gracieulx mot
De nom d'amy, qui est tant doulx,
Agreable et si petiot,
Pouoit saillir, vous verriez tost
Hault plaisir de parfond cour- [roux,
Car, par ce seul mot, pouez vous
Faire du doullant a oultrance
Le plus joyeulx homme de [France.

LA DAME

88 Je ne tiens nul pour ennemy,
Mais vueil tant de bien a chascun
Que tout le monde est mon amy ;
Mais je n'ay voulloir ne demy
De tant plaire a vous n'a aucun
Que je face pour n'amer qu'un,
Combien que chascun m'ayme [ou serve,
Ma franchise devenir serve.

L'AMANT

89 Puisque sans fin mercy crier,
Sens perdre et amer sans mesu- [re,
Ne vous peuent amollier,
Au moins que pour tout mon [prier
Vostre bouche, qu'a ce conjure,
Me die, pour mon fait conclure,
Soubz secret de confession,
Sans plus, s'aucun amez ou non.

LA DAME

90 Beau sire, que vous aideroit
Quant l'un ou l'aultre vous di- [roye ?
La chose telle estre pourroit
Que le savoir vous desplairoit,
Car, se tellement m'abusoye
Que j'amasse et le vous disoie
Et ce fust d'aultruy que de vous,
Je croistroye vostre courroux.

L'amant qu'ardent désir enflamme exige une réponse plus catégorique et s'obstine à crier « mort ou mercy ». La dame avait la bouche ouverte pour répondre, quand le cerf qu'on chassait fit irruption dans la clairière, ainsi que toute la meute et les chasseurs. La bête fut prise et le dialogue interrompu. Le poète vit l'amoureux, au milieu de l'agitation générale, cher-

cher comme d'aventure à s'approcher de sa dame. Il les vit même deviser ensemble, mais il ne put entendre leurs paroles. La nuit venue, tout le monde partit. Qu'advint-il de l'amant ? Le poète pense que s'il persévère il sera finalement récompensé. Voici la dernière strophe :

101 Tout fut arrivé, le soir vint.
Chascun print congié et se part,
Si ne sçay que chascun devint,
804 Ne comment de l'amant advint.
Mais je cuide, quant a ma part,
S'il parsuit et sert sans depart
Ou n'est mallement fortuné,
808 Qu'en la fin sera guer(e)donné.

L'auteur de la *Chasse et départ d'Amours*, pour faire entrer le *Débat sans conclusion* dans le plan de sa compilation, a ajouté trois strophes au début et a modifié le dénouement. Il nous apprend que les deux interlocuteurs ne sont autres que « l'amant oultrecuydé » et la « dame sans pityé » :

Et a ce que je puis entendre,
Cest amant d'Amours devidé,
Qui d'acquerir voulloit pretendre
Celle dame sans long attendre,
Estoit l'amant oultrecuydé.
D'ainsi avoir avoit cuydé
L'amour de ceste belle dame
Qui onc ne l'ayma par mon ame.
C'estoit la dame sans pityé
Qui n'eut oncques mercy de luy.
Onc ne luy monstra amytié,
Mais rudesse et inimitié,
Sans luy donner aulcun appuy.
Car elle veoit que en celluy
Amant n'avroit que tromperie
Et en son amour flaterie.

L'amant outrecuidé finit par invectiver grossièrement la jeune dame : il lui souhaite « male rage », « fièvre quartaine » et l'envoie au « dyable d'enfer ». Puis le compilateur tire la morale de l'histoire en dénonçant les faux tours d'Amour et en gémissant sur les « povres filles », les veuves et les femmes mariées, qui se laissent prendre au beau langage de leurs galants, « pignez, tiffez, vrays marjoletz », et qui finissent à l'Hôtel-Dieu, « le ventre plain ».

XIV

LE DESCONSEILLÉ D'AMOURS, PAR HENRI ANCTIL

Manuscrit :

TURIN, L, IV, 3, fol. 140 v° : *Le Desconseillié d'Amours.*— Fol. 147 v° : *Explicit le Desconseillé d'Amours.*

Voici le début de ce petit poème de soixante strophes :

Ung jour de may passé n'a gueres
Par desplaisir et desconfort,
Et pensant aux trés grans affaires
Que ma dame m'a fait a tort,
Sans nul espoir de reconfort,
Aux champs issi sans compaignie .
Plus portoye couleur de mort
Que d'un hommë estant en vie.

Le poète désespéré tombe par hasard au milieu d'une assemblée de dames, de damoiselles et de bourgeoises. On l'invite à prendre part à la fête, mais il refuse et continue sa route. Un petit sentier le mène bientôt en pleine campagne, et là, assis dans « le fenoil et la mente », il écoute les oisillons. Leurs chants le distrayent un instant, mais bientôt le souvenir de la dureté de sa dame lui remplit les yeux de larmes. Il raconte « la très grant rudesse que lui faisoit Amours » à un compagnon de sa connaissance qui arrive là par hasard : Il s'était mis en « servage » d'une dame digne de toutes louanges ; il croyait être en sa grâce et attendait patiemment la récompense de son zèle, mais il finit par découvrir que sa dame ne l'aimait pas. Il la servira quand même toute sa vie et mourra son humble servant.

Plus la voit on, plus semble belle ;
Qui l'ayme ne s'en puet repentir [1].

Les médisants doivent être pour quelque chose dans cette dis-

1. La versification d'Henri Anctil laissait fort à désirer : le poète comptait ou ne comptait pas les syllabes féminines, suivant les besoins du vers.

grâce. Quand la dame l'aperçoit, elle se détourne. Il ne peut plus même lui adresser la parole « pour lui dire sa maladie ».

L'ami lui donne le conseil d'oublier cette dame sans merci et de se moquer d'Amours et de ses vilains tours. Que d'amants déçus pour « aucune beauté transitoire » ! Il faut se défier de Bel Accueil, de Beau Parler et surtout de Doux Regars, qui ne sont que « pasture a musars ». Le pauvre amoureux est « moult esbay » de ces conseils. Il proteste de son amour et de sa loyauté et prend à témoins les chevaliers du temps passé qui allaient volontiers « a l'escolle d'Amours » et qui restaient fidèles à leurs dames jusqu'à la mort. L'autre répond :

Ces chevaliers du temps passé.
Qui ainsi bien Amours servirent
Ou ilz ont maint bien amassé
Pour le service qu'ilz lui firent,
Ceulx qui pour lors vivoient les virent
Mourir de tout honneur exemps;
Et s'en mocquerent plusieurs et dirent
Que bien avoient perdu leur temps.

Il n'y a pas une sepmaine,
En deffendant du roi la terre,
Que ung tresvaillant cappitaine
Autrement voult honneur acquerre,
Encontre les gens d'Angleterre
De vaillance tout embrasé,
Tant qu'on n'eust peu plus vaillant querre,
Le noble feu Jehan de Bresé.

De telles gens la grant vaillance
En les louant doit estre dicte
Devant ce que en oubliance
Ne soit point, maiz doit estre escripte
En cronique ou en recite
Telle(s) vaillance(s) que je dis,
Non pas la folleur dessus dicte
Des chevaliers cy devant diz.

Voici la fin :

Et puis me dist pour departie :
Frere, il fault que je m'en aille,
Pour ce, tant que je puis, vous prie
Que de ceste amour (plus) ne vous chaille,
Car j'ay peur que trop peu vous vaille
Et ne soit fors que temps perdu,
Et n'en valez mieulx d'une maille,
Quant bien vous avrez entendu.

Si ala son chief descouvrir ;
Ainsi me dist : « Adieu vous di. »
Mais pour parler ne puez ouvrir
Ma bouche, et adont me rendi
Morne et confus, puis attendi
Ung bien peu comme esmerveillé.
Lors j'apperceuz et entendi
Qu'estoye d'Amours desconseillé.

Si pry a Dieu, lequel en forme
D'omme me fist par sa bonté,
Qu'en brief ma dame se conforme
Par honneur a ma voulenté,
Car, s'ainsi est, j'ay surmonté
Tous mes maux et, pour dire vray,
Non obstant ce par moy (ra)conté,
Je l'aymeray tant que vivray.
Ainsi de courage gentil

Vueillez en bon gré recevoir,
Et dictes que Henry Anctil
A fait ce pour grace avoir.
Et se faulte appercevoir
Y pouez en raison ou rime,
Suppliez a son non savoir,
Et Dieu vous gard de mauvaiz
[crime.

L'auteur de ce poème a-t-il connu la *Belle dame sans merci* ? Le début où l'on voit un poète errer dans la campagne, la mort dans l'âme, et tomber au milieu d'une fête joyeuse, permettrait de le croire. La mention de la mort très récente de Jean de Brezé date le *Desconseillé d'Amours* de 1442. Jean de Brezé, que Georges Chastelain appelle « le Rolant du roy Charles, le foudroyeur des Englès, le bras de redoubtement des campagnes frontières [1] », fut tué en 1442 par les Anglais qui tentaient de prendre Évreux.

Henri Anctil est, pour moi du moins, un inconnu : son nom, contraction de *Anquetil*, indique qu'il était originaire de la Normandie, ce que confirme l'allusion à la mort de Jean de Brezé.

Un poème d'inspiration semblable, où l'on voit un compagnon désabusé chercher à détourner d'Amour un jeune et gentil galant est le *Renoncement d'Amours* de Jean Blosset. L'un des personnages mis en scène, « le jaune », qui a été amoureux et qui ne l'est plus, pour édifier « le vert » sur les mauvais tours d'Amour, ne manque pas de citer la Dame sans merci. Le vert reste malgré tout fidèle à ses sentiments ; mais le poète qui a pris part au débat et qui trouve que l'Amour est « ung[e] mestier » de peu d'avancement, fait alliance avec le jaune : tous deux jurent de ne jamais plus aimer. D'où le titre du poème [2].

XV

LE LOYAL AMANT REFUSÉ

Manuscrit :

BESANÇON, 554, fol. 141-160 v°.

Ce poème de cent vingt strophes, sans titre dans le manuscrit, commence ainsi :

1. Voy. G. Chastellain, *Œuvres*, p. p. Kervyn de Lettenhove, t. VII, p. 48.

2. On ne connaît pas de manuscrit du *Renoncement d'Amours*. Pour les éditions, voy. E. Picot et A. Piaget, *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis*, t. II, p. 31.

De chemise buee en lermes,
De gippon cotonné de plours,
Cousu d'aguillons fors et fermes,
Vy ung amant, n'a pas huit jours,
Vestu d'une robe a tous jours
Fourree d'annuy, dont les man-
[ches
Estoient plaines de doulours,
De souppirs et de fievres blan-
[ches.
Les chauces, quoy qu'elle cous-
[toient,
Ou par folie ou par largesse,
Brodees haultement estoient
De fines perles de tristesse.
Ses souliers a dure destresse
Enduroit et a griefve peine ;
Mais son chapperon qui ne laisse
Fut remply de sanglente estreine.

L'amant ainsi accoutré s'en va auprès de sa dame réclamer « le don d'amoureuse alience ». Le poète suit le « povre doloreux » et s'introduit, sans être vu, dans la même maison. Il va se « mussier et bouter » derrière la porte non close. Et là, par la « crevaisse », il entend tout. La dame prend pour modèle la Dame sans merci et repousse son pitoyable amoureux :

Saige fut, selon commung dit,
La belle dame sans mercy
Quant son amoureulx escondit ;
Oncques son honneur ne flecy.

Une année après, cette seconde dame sans merci trépassa. Son amoureux désespéré se retira pour un temps en un « reclusaige », puis se vêtit d'habits noirs et jusqu'à sa mort resta fidèle au souvenir de sa dame.

Le loyal amant refusé
Le puet l'on proprement nommer.

Voici la fin :

O jeunes et nouveaulx amans,
A vous parlé je maintenant :
Soyez voz amours confermans
A celluy parfait, en tenant
La foy qu'arez en convenant
A vostre honnorable partie.
Soyez de luy seul souvenant
Et ne soit vostre amour partie.
Et vous, dames, dont sers je suis
Et le seray, quoy que m'avien-
[gne,
Car sans voz mains vivre ne puis,
Se j'ay desir que bien me vien-
[gne,
Nulle de vous ja ne deviengne
Si fiere et si rude comme elle.
Jamais a ame n'en souviengne :
Trop fut despiteuse et rebelle.

On peut rapprocher du *Loyal amant refusé* un autre petit poème,

qui en est comme la contre-partie, le *Desloyal amy* [1]. C'est un débat entre une dame et un écuyer. Ce dernier dont la « maistresse » est morte s'en est choisi une seconde, à laquelle comme à la première il a juré fidélité. La dame prétend que c'était agir en déloyal ami et qu'il fallait à toujours rester fidèle au souvenir de la première. L'écuyer estime qu'une fois sa dame morte il était libéré de tous serments. Toutes les auditrices de ce débat sont de l'avis de la dame et condamnent l'écuyer.

XVI

LA DESSERTE DU DESLOYAL

Manuscrits :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 924, fol. 155 : *La desserte du desloyal* [de la main de Thiboust :] *en Amours*. — Fol. 171 : *Explicit* [de la main de Thiboust :] *le livre de la desserte du desloyal en Amours*.

— ARSENAL, 3523, p. 219-246 : *La deserte du desloyal*.

LA HAYE, T. 328, fol. 106 : *La Desserte du desloyal*.

TURIN, L. IV, 3, fol. 147 v° : *Cy ensuit la desserte du desloyal*.

Poème de quatre-vingt-dix-huit strophes :

Ung jour nous trouvasmes sans dame,
Près du Montiz, ung autre et moy,
Tous seulz sans compagnie d'ame,
Le moys devant celuy de moy,
Assis sur l'erbe soubz le moy,
Devisans de noz adventures
Pour oublier ung pou d'esmoy
Qui tenoit noz pensees dures.

1. Turin. L, IV, 3, fol. 50 v°-63 v°. Voici la première strophe :

Comme il advint, après disner,
Que les dames et damoiselles
Jouans au mieulx a deviner
Ou compter d'aucunes nouvelles,
L'en va voulentiers entour elles
Pour veoir et pour escouter ;
Hier me mis emprès les plus belles,
Et oy ce que orrez compter.

Le poète, en promenade dans la campagne, rencontre un pauvre amant qui se lamentait sur la cruauté de sa dame et qui invectivait ses propres yeux, Amours et Fortune. Il le réconforte, et l'amoureux se décide à aller « requerir mercy » de sa dame. Comme il s'en revenait tout seul, le poète entend un bruit de ménestrels. Il se rend à la fête, où il retrouve, dans un lieu écarté, le pauvre soupirant et sa dame qui débattaient :

42 Ainsi que je m'en revenoye,
Des menestrelz corner ouy,
Et quant plus près d'eulx je ve-
[noye
Plus de les ouir m'esjouy.
Si diz : Yray je la ? — Ouy.
Je sens mon cueur renouveller.
Adoncques vers eulx je fouy
Le plus tost que g'y peuz aller.

43 Onc ne vy telle compaignie
De dames et de damoiselles
Ne feste mieulx accompaignie
De si gentes ne de si belles.
La j'en vy qui, pour l'amour
[d'elles
Monstrerent tout ce qu'ilz sa-
[voient,
Dont bien firent, car point de tel-
[les
Jamais, ce croy, veü n'avoient.

44 Quant j'euz bien regardé par
[tout,
Vouloir me prinst de place pren-
[dre,
Et, pour mieulx adviser trestout,
Je me tiray, sans plus attendre,
En ung lieu auquel se vint ren-
[dre
Au plus tost que je fuz assis
Celui qu'Amours me fist sur-
[prendre,
Des heures n'y avoit pas six.

45 Tout droit devant moy se vint
[mettre
u r regarder en autres lieux ;
De riens ne se voult entremettre,
Car trop de doleurs le pressoient ;
Plaindre et gemir tant le las-
[soient,
Faingnans lui monstrer amistié
Par souppirs qui ne lui cessoient,
Qu'a le voir c'estoit grant pitié.

46 Auprès de luy fut sa maistresse
A qui gaires il n'en chaloit
De sa doloreuse destresse,
Ou monstrer semblant n'en vou-
[loit,
Dont le povre tant se douloit
Qu'a peu que ne mouroit de
[dueil ;
Mais tout cela ne lui valloit,
Car riens n'en eust fait qu'a son
vueil.

47 Tant lui tenoit d'estranges ter-
[mes
Que parfois lui veissiez saillir
De ses yeulx maintes grosses ler-
[mes
Et son corps si fort tressaillir
Qu'a peu le cueur lui deust fail-
[lir ;
Puis, pour lui faire dueil plus
[grief,
Desir le venoit assaillir,
Tellement que c'estoit meschief.

48 En ceste sueur demoura
Longuement, n'en faictes doub-
[tance ;

Non pour tant puis il s'asseura
Tresfort et reprist contenance,
Et si ay bien en souvenance
Qu'en souppirant lui dist ainsi :
« Je mourray brief de desplaisance
Se de moy vous n'avez mercy ».

Le dialogue entre l'amoureux et sa dame rappelle de tous points celui de la *Belle dame sans merci*. Il y a toutefois entre les deux poèmes une différence fondamentale. L'amoureux mis en scène dans la *Desserte* est un « desloyal » qui a commis une infidélité à sa dame ; il confesse humblement sa faute, il maudit son cœur et ses yeux qui l'ont entraîné à « desloyaulté ». Il supplie sa « maistresse » de lui pardonner, sinon elle méritera « le nom de la Cruelle dame ». Il jure qu'on ne l'y reprendra plus et refuse paradis pour son âme, s'il ne dit vrai. Mais la dame ne croit pas aux serments de son amoureux : elle l'accuse de « farder ses mots pour decevoir les dames ». Voici la fin du poème :

96 Adoncques les dances cesserent
Et les dames se retrahirent.
De parler tous deux se laisserent,
Car l'un de l'autre departirent.
Gaires de semblant ilz ne firent
De ce qui leur fut advenu ;
Si n'oubliay pas ce qu'ilz dirent,
Tant l'ay voulentiers retenu.

97 Ainsi le povre s'en alla,
Bien coursé plus qu'il ne volut.
Après luy bien peu je fuz la,
Pour ce que partir m'en faillut.
Se depuis bien fort se dolut,
Comme il en alla je ne sçay ;
Que d'en savoir ne m'en chalut,
Car ailleurs trop plus je pensay.

98 Et pour ce, entre vous amoureulx,
Servez voz dames loyaument,
Ou vous ne serez pas eureulx
Ne d'elles amez longuement ;
Delaissez tout faulx pensement
Pour vous garnir de cueur loyal,
Affin que n'ayez nullement
La desserte du desloyal.

XVII

LA SÉPULTURE D'AMOUR

PARIS, BIBL. NAT., fr. 924, fol. 139 : *La Sepulture d'Amours.* — Fol. 154 v° : *Explicit* [de la main de Thiboust :] *le livre de la sepulture d'Amours.*

— BIBL. NAT., fr. 2264, fol. 64 : *La Sepulture d'Amours.* — Fol. 78 : *Cy finist la Sepulture d'Amours.*

Poème de 93 strophes. Début :

Souvent a une fois advient,
C'est une parolle commune,
Ce qu'a dix mille foiz ne vient.
On le voit es cas de Fortune.
Fortune n'a reigle nesune :
De ce qu'elle a entre ses mains
A son gré, sans maniere aucune,
Elle en fait du plus et du mains.
Force elle m'avoit touz temps veu
Seullet es desers de tristesse,
Habandonné et despourveu,
Ne servant aucune maistresse,
Si me volut en la fortresse
D'esbatement et de deduit,
Pour avoir joyë ou destresse,
Faire entrer soubz son saucon-
[duit

Le poète se trouvait un jour, seul et sans connaître personne, au milieu d'une riche compagnie de dames et d'écuyers qui chantaient et dansaient. Il restait là sans prendre part à la fête, quand le maître de la maison s'approcha de lui et le présenta à une dame « au cler vis ».

Trois tours complis, je mis la dame
En la place ou pris je l'avoye,
Et puis regardé drame a drame
Sa beaulté, sa maniere coye,
Son oeil remply de toute joye,
Dont concludz sans deliberer
Que, se son serf estre pouoye,
Plus rien ne vouldroye esperer.

Il dansa encore, sans trop savoir ce qu'il faisait, la tête remplie de mille pensées diverses. Puis il s'assit « sur la cotelle » de sa dame, en guise de coussin, « non obstant le noble tapis ». Et dans cette situation, comme l'amoureux de la dame sans merci, il languissait « au plus près du mire ». Il supplie sa dame de le retenir pour son servant et de n'être pas « escharse » de sa merci. Il invoque en témoin de sa sincérité Dieu lui-même. Mais la dame ne voulut rien entendre et ne fit que rire et se moquer. L'amoureux rentra chez lui de fort méchante humeur et fatigué s'endormit. Il eut un songe. Il lui semblait qu'Amours était mort, qu'il assistait à ses obsèques et qu'il entendait les lamentations d'Espoir, de Désir, de Regret, de Soulas, de Jeunesse, de Loyaulté, de Vertu, d'Honneur et de Pitié.

XVIII

LE MARTYR D'AMOUR PAR FRANCI

Manuscrit :
PARIS, BIBL. NAT., 1661, fol. 12 v°-27.
Poème de 117 strophes dont voici la première :

Loing de joye et près de tristesse,
Au plus parfont de mes douleurs,
Entrer me fault en la destresse
Desormais de plains et de plours,
Car, puis que je fail au secours
De celle que tant desiroie,
Autre chose a Dieu tous les jours
Ne requiers, fors que mort m'envoye.

Le poète, pensif et dolent, se trouvait le premier jour de l'année au milieu d'une nombreuse et brillante compagnie. Une dame le navra d'un simple regard. Dès lors il fut « ars et brouy ». La contenance de sa « maistresse » lui fit croire qu'elle ne serait pas inexorable. Mais comme il s'approchait d'elle pour « querir grace et mercy », Danger, Crainte et Refus le saisirent pour ne plus le lâcher. Ces trois brigands le traînèrent à la Place de mort sans merci, et ils l'auraient pendu à l'Arbre de martyre, où pendaient déjà — comme dans l'*Hôpital d'amour* — maints amoureux, s'il n'avait été protégé par Souvenir. Ils réussirent enfin à le noyer dans un lieu horrible et puant, d'où s'échappaient des pleurs et des gémissements. Son âme s'envola tout droit vers le dieu d'Amour qui, mis au courant des événements par Vérité, déclara que le pauvre amoureux serait dorénavant appelé le « vray loyal martir d'Amours », et la dame qui s'était montrée si folle et si cruelle la « très desloyalle amoureuse » ou « l'amoureuse en desloyauté ». Le dieu d'Amour renvoya le martyr d'amour sur terre pour qu'il y fît son testament et ses « laiz ». Alors seulement il sera digne d'habiter « en gloire pardurablement ». Voici la fin, Compassion parle au poète :

109 Trop mal me fait de vostre ennuy
Et de vous veoir ainsi doulent ;
Pour ce vous requiers et supply
Qu'alle[1] n'ayez plus pensement.
— Ha ! dame, diz je, vraiement
Mon cueur ne le pourroit souffrir,
Car pour elle imuablement
Jusque(s) a la mort se vieut offrir,
110 Ne jamais autre n'aymera
Tant comme il ait la vie ou corps ;
Sa foy loyaulment maintiendra
Sans autre part avoir remors.
Tousjours sera, soit vif ou mors,
A lui pour faire son plaisir,
Neantmoins que durement soit mors
Par lui le doulent desplaisir.

111 — Ha ! dist elle, ce poise moy
Que vous et lui entierement
Aiez tel paine et tel ennoy,
Sans d'elle avoir alegement.
— Estre ne peut, diz je, autrement
Que je ne la craingne et redoubte.
— Ha ! dist elle, amis, bien souvent
Tel a beaulx yeulx qui ne voit goute.

112 — Dame, Amours le me commanda
Quant ou ciel hault en audience
L'amoureux martir me nomma
Sur tous amans, en la presence
De vray Souvenir, qui en ce
Me porta grant grace et honneur.
Pour ce prendré en pascience
En attendant mon confesseur,

113 Et la mort qui m'alegera,
Quant vers moy lui plaira venir,
Car autre rien ne me pourra
Alegier ne me secourir.
Se ce n'est, je vueil requerir
En fin de toutes mes prieres,
Affin que brief puisse finir
Toutes mes doulentes miseres.

114 Si supply a tous humblement,
Vrays amoureux subgiets d'Amours
Qui vouldront amoureusement
Vivre en joie et user leurs jours,
Qu'a mon exemple de doulours
Fuyent Dangier et ses consors,
Qui les amans noie en griefz plours
Et fait les vifz amoureux mors.

115 Et se gardent de Faulx Semblant,
L'archier enemy si crueulx,
Qui aux amans fait beau semblant,
Faingnant de les faire inmorteulx.
Telle joie les fait morteulx,
Car, comme en commun parler court,
Faulx Riz Actrait eN Cueur Joieux,
Joie donne qui en fin meurt.

116 Et qui, ou devant dit coupplet,
Droit en la ligne penultime,
D'un chascun mot prendroit a fait
La lectre premiere sans disme.
Mais que du quart mot la deusime
Lectre pour la premiere prist,
Savoir pourroit, ains qu'il fust prime,
Le nom du martir qui ce fist,

117 A qui Dieu doint gloire infinie
Quant le conviendra deffiner,
Ainsi comme il a desservie

---

1. *Alle* = à elle.

Par bien et loyaulment aymer Tant que desormaiz adonner
Celle a qui Dieu vueille donner Se puist a tenir loyaulté.
Pardon de sa desloyaulté,

Quel est le poète qui se nomme Franci ? Serait-ce un Italien au service de la cour de France ? Serait-ce Ange-Jean Franci qui donne son nom en acrostiche dans la dernière strophe du *Libro di Trajano* [1] ? Le *Martyr d'amour* date de 1464 :

Ce fut en l'an mil quatre cens
Soixante et quatre que en telz plains
Me trouvé, pensif et doulens.

On peut rapprocher de ce poème, où il est question d'un testament rédigé par le pauvre martyr, du *Testament d'un amoureux qui mourut par amours* [2], composé probablement par un habitant de Turin. Mais la donnée et le ton des deux poèmes sont tout à fait différents.

XIX

LE DÉBAT DE LA DAME ET DE L'ÉCUYER

Manuscrit :
BESANÇON, 554, fol. 95 v°-106 v° [3].

Ce poème a été publié, en 1856, par A. de Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 151-179, d'après deux anciennes éditions gothiques et d'après un manuscrit assez défectueux qui appartenait en 1855 à M. Auguste Veinant.

Le *Débat de la dame et de l'écuyer* est une *Belle dame sans merci*, avec parfois une pointe de raillerie et de charge. L'auteur cite d'ailleurs son modèle : La dame souhaite d'avoir la science de la dame sans merci pour répondre aux « mots sucrés » et aux « parolles dorees » de son amoureux. L'écuyer répond :

1. Brunet, *Manuel*, t. V, col. 964.
2. Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 193-204.
3. Copie moderne dans le ms. de Besançon, 556, p. 61-87.

Ha! ma dame, vous souvient il encor
De la rebelle, orguilleuse, oultrageuse,
Laquelle fut et a cry et a cor
Forbanye de la court amoureuse ?
Se vous n'estes vers moy plus gracieuse,
Le bon amant qui pour ly rendit l'ame
Ne trespassa de mort si doloreuse
Que je feroye incontinent, ma dame.

Le débat finit comme dans la *Belle dame sans merci* : La dame, interrompant l'écuyer, se lève et se mêle aux danseurs. L'amoureux s'en va de son côté « grattant sa teste » :

Priez pour luy, car il va trespasser,
Mais, com je croy, le plus tart qu'il pourra.

M. de Montaiglon n'a pas connu le manuscrit de Besançon. D'autre part, le texte des anciennes éditions semble avoir été par place remanié et rajeuni. On en jugera d'après la première strophe que je reproduis d'après le manuscrit de Besançon et d'après l'édition Montaiglon :

BESANÇON :	RECUEIL
Hier soir retrait en l'ombre d'un [tapis	Hier sur le tart, soubz l'ombre [d'un tapis
Fut moult pensant, non querant [jeux n'esbas,	En passant temps, comme sou- [vent m'esbas,
Car quant advient que tristesse [du pis	Ainsi que gens sont cachés et ta- [pis
Faire me veult, a muser la com- [bas.	Pour mieulx ouïr et voir jeus et [esbas,
La j'escoutay les amoureux de- [bas	J'entr'escoutay les amoureulx de- [bas
D'un escuier et d'une belle dame,	D'ung escuier et de sa belle dame
Lesquelz diray, si vous plait, [hault et bas	Lesquelz diray, maintenant tout [en bas,
Sans declairer ne le lieu ne nom [d'ame.	Sans declairer le lieu, ne le nom [d'ame.

M. de Montaiglon attribue sans hésitation le *Débat de la dame et de l'écuyer* à Henri Baude : « Nous ajoutons au bagage littéraire de Baude une pièce autrefois imprimée, la seule de ce genre qu'on puisse jusqu'à présent citer, la plus considérable comme

longueur, sinon comme talent littéraire, et que son éditeur ne pouvoit connoître. En effet, elle ne se trouve pas dans les manuscrits de la Bibl. impériale 7685, 7686, 7687, de l'ancien fonds, et 208 du Supplément françois, dont il a extrait les vers de Baude, et personne n'avoit encore reconnu que ce Débat contenoit le nom de son auteur : je ne l'aurois même pas vu s'il ne m'auoit été appris, comme à tout le monde, par le travail de M. Quicherat. Comme on le verra, ce nom se lit dans une des strophes de la fin, dont les mots : *Laissez buissonner Baude*, équivalent à une signature. » Voici la cinquante-neuvième strophe du poème, qui, d'après M. de Montaiglon, renfermerait la signature de l'auteur :

L'ESCUIER

Ha ! quoy je dy ne vous vueille desplaire !
C'est par honneur que la langue m'eschaude.
Tant la cheris que je ne me puis taire,
Quand je congnois qu'on la deçoit et fraude.
De quoy nous sert une promesse baude
Et liberalle ? Quant temps est du rendre,
On nous respond : « Laissez buissoner baude,
Secours aurez. » Nous avons bel attendre !

On rencontre la même locution dans deux poésies de Baude : dans une supplique au duc de Bourbon (édit. Quicherat, p. 73)

Adonc Baude buyssonnera,

et dans une autre épître au même seigneur (édit. Quicherat, p. 76).

Baude n'a tant sceu buissonner.

On la trouve de même dans le début du traité *De la vie, complexion et condicion du roy Charles septiesme* : « Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Esperance... » (édit. Quicherat, p. 199).

M. de Montaiglon cite également le rondeau de Charles d'Orléans (édit. Ch. d'Héricault, II, 257) :

Laissez baude buissonner,
Le vieil briquet se repose...

« J'hésite d'autant moins », dit M. de Montaiglon, « à voir dans ce rondeau notre Baude, que, nommé par Charles VII élu des Aides pour le Bas-Limousin le 31 octobre 1458, il a pu con-

noître longtemps Charles d'Orléans, qui ne mourut que sous Louis XI, le 4 janvier 1465, âgé de soixante-treize ans, et qui, dans sa vieillesse, a très bien pu encourager les premiers essais poétiques de Baude. »

La question se pose ainsi : le poète, jouant sur son nom, a-t-il créé de toutes pièces cette expression : *Laissez buissonner baude,* ou bien s'est-il approprié une locution qui avait cours ? La seconde alternative seule paraît juste. Il suit de là qu'il est permis de douter, pour plusieurs raisons, que le rondeau de Charles d'Orléans fasse allusion aux débuts littéraires d'Henri Baude, et que le *Débat de la dame et de l'écuyer* renferme « la signature de l'auteur ». C'était si peu une signature qu'elle a disparu de l'édition, laquelle, dit M. de Montaiglon, « pourroit avoir été publiée du vivant de Baude, puisqu'elle parut en 1493, et M. Quicherat a fait remarquer qu'il résulte d'une allusion que Baude écrivoit encore en 1490, et peut-être même un peu après. »

Non seulement Trepperel, en remplaçant *laissez buissonner baude* par *laissez huchier sans fraude,* aurait fait disparaître le nom de l'auteur, se privant ainsi d'une excellente réclame, mais il a rendu incompréhensible le nom de la princesse à laquelle était dédié le poème.

La dame et l'écuyer, après avoir longtemps débattu, s'en réfèrent à un juge :

LA DAME

La très puissante, très haulte princesse,
En ses armes joignant Cypres a Savoye,
Tresor d'onneur, de vertu, de richesse,
Lune en beaulté, aube levant en joye,
Manne du ciel la plus douce qu'on voye,
On ne la puet louer trop haultement ;
De ce debat, se voulez qu'elle l'oye,
Tost nous rendra son juste jugement.

L'édition de Trepperel donne : *joignant Chypre ou Surie,* ce qui n'a pas de sens.

M. de Montaiglon voit dans cette princesse la seconde femme de Louis XI, « Charlotte de Savoie, fille de Louis Ier du nom, mariée à Louis XI, encore dauphin, en mars 1451, et morte le 1er décembre 1483 ; d'où il suit que notre pièce n'est pas posté-

rieure à cette année. Nous ajouterons qu'elle fut sans doute écrite pour essayer, par cette voie indirecte, de rentrer en grâce auprès de Louis XI, qui paroît s'être fort bien souvenu d'avoir été abandonné par Baude du temps de son père Charles VII ». Tout cela serait très bien imaginé, si la princesse qui joint Chypre à Savoie était la reine de France. La femme de Louis XI ne joignait-elle pas plutôt France à Savoie ? Baude, il faut l'avouer, aurait fait sa cour au roi d'une singulière façon en désignant la reine de France comme une princesse qui unit la Chypre et la Savoie. L'identification proposée par M. de Montaiglon est fausse : la princesse que la dame et l'écuyer choisissent pour juge n'est pas la fille de Louis Ier de Savoie, mais bien sa femme, Anne de Lusignan, fille de Jean II, roi de Chypre. Cette princesse qui épousa en 1432 Louis, alors prince de Piémont, devenu duc de Savoie en 1440 par l'abdication d'Amé VIII, fut chantée par Martin Le Franc dans le *Champion des dames* :

Anne de Chippre, la duchesse
De Savoie, semblablement,
Doib je loer pour la richesse
De ses vertus très haultement.
Car qui voit son contenement
De diverses vertus meslé,
Il dit que c'est ung firmament
D'estoilles cleres estelé[1].

Le *Débat de la dame et de l'écuyer*, qui date de 1440, année où Anne de Chypre devint duchesse de Savoie, à 1462, année où cette princesse mourut, n'a rien à faire avec le poète Henri Baude, dont les œuvres, retrouvées et publiées par Quicherat, témoignent d'une inspiration totalement différente.

XX

POÈMES DIVERS

J'ai énuméré jusqu'ici les principaux poèmes issus plus ou moins directement de la *Belle dame sans merci*. On pourrait en

1. Bibl. nat. fr. 12476, fol. 122.

citer d'autres du XVe ou du XVIe siècle, de rimeurs connus ou inconnus[1]. Il serait facile, par exemple, de relever plusieurs imitations d'Alain Chartier dans le *Procès du banny a jamais du Jardin d'Amours contre la volonté de sa dame*[2], dans le *Serviteur sans guerdon*[3], dans l'*Amoureux transy sans espoir* de Bouchet[4], dans l'*Amant refusé*[5], dans l'*Amoureux desconforté*[6], dans l'*Epistre envoyee a une damoyselle sans pitié amoureuse*[7], dans la *Rigueur ou la Cruaulté d'Amours* de René Le Peletier[8].

On composa des parodies obscènes de la *Belle dame sans merci* et de la *Belle dame qui eut merci*. Dans cette catégorie rentre le poème inséré au *Jardin de Plaisance* sous le titre suivant : *Comment ung povre amoureux qui estoit en la compaignie des dames estant au jardin de plaisance s'enhardit de deprier l'une des dames, et les responces de ladicte dame a ycelluy amant*[9]. Le

1. MM. de Montaiglon et de Rothschild, *Recueil* XI, p. 1 et p. 192, rangent dans les pièces « composées à l'imitation des petits poèmes d'Alain Chartier » le *Messager d'Amours* et l'*Epistre d'un amant habandonné*. Ces deux poèmes ne me semblent pas rentrer dans le cycle de la *Belle dame sans merci* : ils sont d'une inspiration toute différente.

2. Voy. Egidio Gorra, *Studi di critica litteraria*, p. 148-155, et *Di un poemetto francese inedito del secolo XV*. Bergamo, 1897. J'essayerai de montrer prochainement que ce poème a pour auteur Aimé de Montfaucon, abbé de Hautcrêt, ambassadeur de Louis, roi de Chypre, à la cour de Rome, puis évêque de Lausanne de 1491 à 1517.

3. Ce poème nous a été conservé par quatre mss. : Bibl. nat., fr. 1661, 2264, Bruxelles 11020, La Haye 779. Il est imprimé dans le *Jardin de Plaisance* : *La lamentacion faicte au jardin de plaisance du povre serviteur sans guerdon*. Edit. de Verard, fol. clxii-clxiiij.

4. Brunet, *Manuel*, I, col. 1154.

5. Inséré dans le *Verger d'honneur*, édit Trepperel, fol. DD.vj. v°.

6. Dans le *Verger d'honneur*, édit. Trepperel, fol. P.iiij. Comme dans l'*Amant rendu cordelier*, l'Amoureux desconforté se retire dans un cloître, dont le prieur est une abbesse. Le poème se termine par une imitation de la ballade de Froissart :

Sur toutes fleurs j'ayme la marguerite.

7. Voy. *Les complaintes de l'Esclave fortuné avecques vingt Epistres*, fol. xc.

8. Brit. Mus. Roy. 16. E. X. René Le Peletier, valet de chambre de François Ier, avait accompagné à Londres l'ambassadeur Gilles de La Pommeraye. La *Rigueur d'Amours* est dédiée à Henri VIII.

9. Edit. de Verard, fol. cxxvi-cxxix v°.

poète, caché derrière un tapis écoute un dialogue entre « un mignon » en quête de bonne fortune et une dame « precelente de corps ». Cette dame « discrete et saige » n'est autre qu'une femme galante qui refuse ses faveurs à un client sans argent. Ce « povre amant » se compare à Villon qui, comme lui, ne possédait pas « grant force de billon » :

> Ainsi demeure povre comme Villon
> Et n'ay rouelle seulement... que le trou !

Après un long débat, rempli de sous-entendus malpropres et d'obscénités crûment exprimées, la dame congédie son marmiteux poursuivant.

Le *Jardin de Plaisance* renferme également un travestissement de la *Belle dame qui eut merci : Comment ung amoureux fait ung dyalogue a sa dame au jardin de plaisance, et puis elle fait la conclusion*[1]. C'est un long débat entre un amoureux qui implore « mercy » et une dame qui refuse d'abord avec indignation, mais qui finit par céder :

> Plus ne refuseray l'amour d'un tel amy...
> Aymez moy, mon amy, je suis la jouvencelle
> Qui vous ay tant coursé de ma response felle,
> Baisez mes yeulx, ma bouche, le menton, la mamelle.

J'arrête ici, et pour cause, la citation. Je passe également sur la « conclusion morale de ceste matiere prononcee par la dame ».

XXI

CONCLUSION

Comment expliquer l'extraordinaire succès de la *Belle dame sans merci* ? Le petit poème d'Alain Chartier ne possède aucune de ces apparences brillantes qui tirent l'œil et plaisent à la foule.

---

1. Edit. de Verard, fol. cxxxij v°-cxxxvj v°. Voy. la *Complainte que fait l'amant a sa dame par amours*. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XI, 195.

On n'y trouve ni recherches de langage, ni tours de force dans les rimes, ni dissertation paradoxale ou sensationnelle, ni parti pris passionné ou provoquant, comme dans le *Roman de la Rose* de Jean de Meun. Tout y est simple et mesuré : la langue est claire et facile, les vers bien venus et bien rythmés, les idées honnêtes, sensées, discrètement spirituelles, avec certaines préoccupations morales. Les couleurs vives et éclatantes manquent; c'est une grisaille, non sans harmonie ni sans charme.

Tel qu'il est, ce poème devait plaire aux gens délicats et de sens rassis. Il faut croire que cette catégorie de lecteurs était clairsemée en 1424. Le Prince d'Amours et ses innocentes manies avait mis la tête à l'envers aux nombreux adeptes de la Cour amoureuse, fondée « a l'onneur, loenge, recommendacion et service de toutes dames et damoiselles »[1]. Tout homme et toute femme qui se respectaient devaient être amoureux, sous peine d'être « comme une beste morte qui n'a point d'entendement[2] ». Or l'héroïne du poème d'Alain Chartier, quoique jeune et jolie, refusait d'entrer « au service d'Amours; elle prétendait être « franche » et rester « franche ». C'était une dame contre nature. Bien plus, maître Alain l'approuvait et tournait en ridicule les amoureux; il osait toucher à l'Amour lui-même, « cruel losangier », « aspre en faict et doulx à mentir ». Aux yeux du Prince de l'association et de ses fidèles, le poème de Chartier attentait à l'Amour « dont la haultesse est incomprenable » et procurait un « deshonneur, reproche, amenrissement et blame » à toutes les dames et damoiselles. C'était, selon l'expression même de la Charte de fondation de la Cour amoureuse, un « libelle diffamatoire[3] ». Il est probable qu'Alain Chartier fut signalé comme « homme infame et ahonty » à tous les membres de l'association et qu'il fut « privé, chassié et deboutté, sans rappel, de toutes gracieuses assemblees

1. Voy. *Romania*, XXXI, 599.

2. Cette expression est mise par Martial d'Auvergne dans la bouche du Procureur d'Amours, dans le XXVe Arrêt, qui est en partie un résumé de la *Belle dame sans merci*.

3. Voy. *Romania*, XXXI, 602.

et compaignies de dames et damoiselles ». Il se fit autour de la *Belle dame sans merci* un bruit considérable ; Alain Chartier se serait probablement bien passé de cette réclame.

Quoi qu'il en soit, le poème fut lu, copié[1], réfuté, approuvé, imité. Les uns copièrent servilement, et l'on vit naître de fastidieux débats ou dialogues entre un amoureux et sa dame ; d'autres s'emparèrent de l'amant éconduit qui se répandit en complaintes, lamentations et invectives diverses contre la cruauté de sa dame, contre Amour ou contre Fortune ; chez d'autres enfin cet amoureux désespéré vint porter ses griefs devant le dieu d'Amour lui-même, d'où toute la série des jugements, procès, revisions de procès, qui aboutira aux *Arrêts d'Amours* de Martial d'Auvergne.

Toute cette production littéraire est d'une grande pauvreté. La *Belle dame sans merci* mise à part, avec l'*Amant rendu cordelier* et quelques fragments de deux ou trois autres poèmes, tout le reste est sans originalité et sans esprit. La *Belle dame sans merci* elle-même était d'ailleurs dans la tradition conventionnelle. Il eût fallu pour se soustraire à cette mode un tempérament qu'Alain Chartier tout le premier n'avait pas. Villon lui-même, qui connaissait la *Belle dame sans merci* dont il redoutait la lecture pour les « amans enfermés », s'intitulait un « amant martyr » !

La *Belle dame sans merci* est le poème de son siècle qui eut le plus de succès, non seulement en France, mais à l'étranger. Traduit, au XVe siècle, en italien par Carlo del Nero[2], en anglais par Richard Ros[3], en catalan par Francesch Oliver[4], mis en

1. Je ne connais pas moins de 34 mss. de la *Belle dame sans merci*.

2. Cette traduction a été publiée deux fois, en dernier lieu par M. W. Söderhjelm dans la *Revue des langues romanes*, 1891, p. 95-127. Voy. *Romania*, XXI, 431.

3. Voy. Herm. Gröhler, *Ueber Richard Ros' mittelenglische Uebersetzung des Gedichtes von Alain Chartier, La belle dame sans mercy*. Breslau, 1886.

4. Bibl. nat. esp., 225, fol. 165. La traduction catalane de la *Belle dame sans merci* est publiée dans *El Cancionero catalán de la Universidad de Zaragoza*, exhumado y anotado por el Dr D. Mariano Baselga y Ramirez. Zaragoza, 1896, p. 273-295. Les strophes 79-84 manquent dans l'édition. — Au sujet de Francesch Oliver, sur lequel, sauf erreur, on ne possède aucun

rondeaux, au XVIe siècle, par Anne de Graville [1], sa vogue dura jusqu'à la Renaissance. Plusieurs de ses strophes ou de ses vers eurent un succès particulier. Le poète Pere Torella, dans un poème du Chansonnier catalan de l'Université de Saragosse, cite le fameux huitain :

Amour es cruzel lizongier [2]
Aspre en fayt et douç ha mentir.....

Fra Rocaberti, dans la *Gloria d'amor*, met en scène la *Dama sant marci* qui prononce

Ab veu e gest de gran musarda

les quatre vers suivants, copiés de cette façon dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, Esp. 225, fol. 8 v° :

Si moy autre vos reguarde
Les ulls son fayts por reguarder
Genipris poynt cautre men guarde
Qui sense mal sen doyt guarder [3].

Ce *truism*, les yeux sont faits pour regarder, semble avoir causé une profonde impression. Martin Le Franc le cite textuellement [4] :

Les yeulx sont fais pour regarder,
Dist maistre Alain.....

---

renseignement, je signale ici un article d'un inventaire de Chambéry publié par M. Pietro Vayra : « Plus, ung aultre moyen en parchemin et papier escript a la main par rime en langaige espaignol fait par maistre François Olivier, commençant a la grosse lectre : *Avant tout*, etc., en papier coullé ». Voy. P. Vayra, *Le lettere et le arti alla corte di Savoia nel secolo XV. Inventari dei castelli di Ciamberi, di Torino et di Ponte d'Ain*. Turin, 1884, p. 52.

1. Voy. la superbe édition des rondeaux d'Anne de Graville publiée à Upsal en 1897 par M. Carl Wahlund. M. Wahlund l'a accompagnée d'une notice fort intéressante sur la *Belle dame sans merci* et sur les imitations modernes auxquelles elle a donné lieu en Angleterre et en Suède, dans la poésie et la peinture.

2. *Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 510.

3. *Belle dame sans merci*, édit. Du Chesne, p. 509.

4. Voy. *Romania*, XVI, 410.

Cretin dira plus tard dans le *Playdoyé de l'Amant douloureux*[1] :

Les yeulx sont faits pour veoir.

L'auteur du *Procès du banni à jamais du jardin d'Amours*[2] cite un autre vers de la même strophe :

Mestre Alain dit bien en ses diz
Qu'on ne doit aux yeulx garde prandre.

On pourrait multiplier les citations. Mais à quoi bon ?

Qu'on me permette cependant de reproduire une page de la reine de Navarre, qui montrera, mieux que toute affirmation, de quelle autorité jouissait encore au XVIe siècle la *Belle dame sans merci* :

Après avoir raconté le meurtre d'un duc de Florence, la reine de Navarre ajoute :

Les dames, selon leur coustume, parloient autant par passion que par raison, disans que le duc estoit si digne de mort que bien heureux estoit celuy qui avoit faict le coup.

Parquoy, voyant Dagoucin le grand débat qu'il avoit émeu, leur dit : « Pour Dieu, mes Dames, ne prenez point querelle d'une chose desjà passée, mais gardez que vos beaultez ne facent point faire de plus cruels meurtres que celuy que j'ai compté. »

Parlamente luy dist : « La *Belle dame sans mercy* nous a appris que

Si gracieuse maladie
Ne met guères de gens à mort[3].

— Pleust à Dieu, ma Dame, ce luy dist Dagoucin, que toutes celles qui sont en ceste compaignie sceussent combien ceste opinion est faulse, et je croy qu'elles ne vouldroient point avoir le nom d'estre sans mercy, ne ressembler à ceste incrédule qui laissa mourir un bon serviteur par faulte d'une gracieuse response[4]. »

Et ailleurs :

« — Vous appelez doncques vostre mestier », dist Parlamante, « de tromper les femmes ; par ainsy de vostre bouche mesmes vous vous jugez.

---

1. Edit. Coustelier, p. 152.
2. E. Gorra, *Di un poemetto francese inedito*, p 11.
3. Édit. Du Chesne, p. 509.
4. *Heptaméron*, édit. Le Roux de Lincy et Montaiglon, t. II, p. 24.

— Quant j'en aurois trompé cent mille », dist Simontault, je ne seroys pas encore vengé des peines que j'ay eues pour une seulle.

— Je sçay », dist Parlamante, « combien de foys vous vous plaingnez des dames, et toutesfoys nous vous voyons si joyeulx et en bon poinct qu'il n'est pas à croyre que vous avez eu tous les maulx que vous dictes. Mais la Belle dame sans mercy répond qu'

Il siet bien que l'on le die
Pour en tirer quelque confort. [1]

— Vous alléguez ung notable docteur », dist Simontault, « qui non seullement est facheux, mais le fait estre toutes celles qui ont leu et suivy sa doctrine.

— Si est sa doctrine », dist Parlamante, « autant proffitable aux jeunes dames que nulle que je sçache.

— S'il estoit ainsy », dist Simontault, « que les dames fussent sans mercy, nous pourrions bien faire reposer nos chevaux et faire roulller nos harnoys jusques à la première guerre, et ne faire que penser du mesnaige. Et je vous prie, dites moy si c'est chose honneste à une dame d'avoir le nom d'estre sans pitié, sans charité, sans amour et sans mercy [2] ? »

L'auteur de la *Belle dame sans merci* fut considéré par les uns comme un détracteur du sexe féminin. Bouchet, dans un chapitre des *Controverses des sexes masculin et féminin* [3], intitulé : *Les Autheurs qui blasment les femmes et en quel lieu*, trouve moyen de placer le doux poète Alain Chartier entre Matheolus le Bigame et Clopinel, en compagnie de Jean Boccace, des *XV joyes de mariage*, des *Secrets et loix de mariage*, du *Trop tost marié* et du *Dit de Chicheface!* Dans ses *Remèdes contre folle amour* [4], le même Bouchet recommande de ne jamais lire ni Ovide, ni le *Roman de la Rose*, ni « les laiz d'amours » d'Alain Chartier.

D'autres, au contraire, regardèrent Alain Chartier comme le poète par excellence de l'amour. L'auteur des *Erreurs du Jugement de la Belle dame sans merci* l'appelle « parfait explanateur

---

1. Mais il sied bien que l'en le die
Pour plus tost attraire confort.
Édit. Du Chesne, p. 509.

2. *Heptaméron*, édit. Le Roux de Lincy et Montaiglon, t. III, p. 165.

3. Edit. de 1536, fol. 212.

4. *Les angoysses et remedes d'Amours du Traverseur en son adolescence*, édit. de 1536, p. 114.

des comedies et faiz d'Amours ». Le roi René estime qu'Alain Chartier connaissait si bien le « mestier d'Amours » qu'il en a fait les plus beaux poèmes qu'on ait jamais composés [1].

L'amant de la dame sans merci prit place au XVe siècle à côté des victimes et des héros de l'amour; on le trouve cité à côté de Narcisse et d'Écho, de Didon, de Pyrame et Thisbé, de Médée, de Pâris et d'Hélène, de Lucrèce, de David et Bersabée, de la fille de Caton qui « huma tout ung ardant charbon », de la châtelaine de Vergi.

Arthur PIAGET.

APPENDICE

Notice sur le manuscrit du XVe siècle appartenant à M. le comte Max de Diesbach [2].

Recueil du milieu du XVe siècle. Papier. 196 feuillets d'une numérotation ancienne. 212 sur 146 millimètres. Lettres majuscules ornées de rouge. Reliure ancienne. Incomplet.

Ce volume commence au fol. xxiij.

1. (Fol. xxij). Sans titre.

Honnouré frere, meistre Alain
A vous nous nous recommandons...

à fol. xxiiij v° : *Explicit la lectre des dames envoyee a meistre Allain.*

Voy. *Romania*, XXX, 28.

2. (Fol. xxiiij v°). *Cy apprés s'ensuit l'excusacion faicte par ledit maistre Alain sur ces presentes.*

Mes dames et mes damoyselles
[Se] Dieu vous doint joye prochaine...

à fol. xxix v° : *Explicit l'excusacion de maistre Alain.*

---

1. *Œuvres*, édit. Quatrebarbes, t. III, p. 133.

2. Je présente ici tous mes remerciements à M. le comte Max de Diesbach qui a bien voulu, avec la plus grande amabilité, mettre ce volume à ma disposition.

Voy. *Les œuvres de maistre Alain Chartier*, édit. Du Chesne, p. 525.

3. (Fol. XXX). *Cy apprès s'ensuit une lectre tramise par les dames a maistre Alain quant il ne volist revocquer la belle dame et est quasi un deffiemant.*

Puis qu'ainsy est Alain feu nostre amy
Qu'en ton meffait chiet mercy ou amande

Dernier vers, fol. XXX v° :

Querant pardon a chascone de nous.

Voy. *Romania*, XXX, 31.

Les feuillets xxxj à xlj manquent.

4. (Fol. xlij). *Débat de Réveille matin*, d'Alain Chartier, dont les trente premières strophes manquent. Le fragment débute par ces vers :

Mercy de dame est ung tresor
Pour enrichir amant sur terre...

Expl., fol. xliij : *Cy finist Resveille matin.* Deo gratias.

Edit. Du Chesne, p. 493.

5. (Fol. xliij v°). *La cruelle femme en amours et comment elle fu jugie te accusee devant Amours.*

Le jours que l'an se renovelle
Amours me fist commandemant...

Expl., fol. lvj v° : *Explicit comment la belle dame sans mercy fut jugie et accusee devant Amours et appellee la cruelle femme en Amours.*

C'est le *Parlement d'amour* de Baudet Herenc. Voy. *Romania*, XXX, 317.

6. (Fol. lvij). *Cy commence ly second livre sur la belle dame et est appellee la leale dame en amours.*

Se triste penser me feust joye
Et plains et plours me feussent ris...

(Fol. lxxiiij v°). *Explicit le second livre fait pour la belle dame et devise comment ly dicte belle dame fut appellee par jugement devant amour la leale damme en amours contre ce que ly livre precedant cestuy l'appelle la cruelle femme en amours.*

Sur la *Dame loyale en amour*, voy. *Romania*, XXX, 321.

7. (Fol. lxxv). *Cy commence ly tier livre fait sur la belle damme, devisant comment ly belle damme de richiet fut appellee par jugement devant Amours ly*

cruelle femme en amours et comment ly jugement cy devant de la leale damme fu reprouvé.

Ne tout aydié ne tout grevé
Moitié en vie, moitié mort...

Expl., fol. lxxxxiiij). *Cy finist comment de rechief ly belle damme sans mercy fut [illegible]e d'estre nommee la cruelle femme en amour et comment ly jugement, ou quel ell [illegible]ppellee ly leale damme fu reprouvé.*

Sur *Cruelle femme en amour* d'Achille Caulier, voy. *Romania*, XXXI, 315.

8. (Fol. lxx[illegible]xiiij v°). *Ein spruch von einer geisterin.*

Horent wunder was beschach
Eines morgens frů vor tag...

(Fol. lxxxxvij). Dernier vers :

So het geredt der Rosenblůt.
Explicit.

Poème de 136 vers du poète Hans Rosenplüt surnommé Schnepperer.

9. (Fol. lxxxxvij). Quatre strophes de huit vers :

Welcher man einen diep fund ob sim schrin
Und vier im har die im vyend sin...

(Fol. lxxxxvij v°). Dernier vers :

Der het ein recht gesind zů verderben.

10. (Fol. lxxxxvij v°). *Ein antwürt umb einen ters.*

Ist er klein, so ist er wacker
Ist er kurtz, so ist er tapfer
Ist er lang, so reicht er vern
Wie er ist so hab ich in gern.

11. (Fol. lxxxxviij). Quatre strophes de six vers sur les quatre complexions :

Homme sanguins de sa nature
Doit estre large par mesure...

(Fol. lxxxxviij v°). *Cy finissent les .iiij. complexions en françois.*

12. (Fol. lxxxxviij v°). *Et commencent arrier en alemain lesdictes complexions.*

Natůrlich heisz und da by fůcht
Bin ich sanguineus nach der Luft...

(Fol. lxxxxix). Dernier vers :

Saturnus und herbst habent die schulde
Explicit.

Quatre strophes de huit vers.

13. Fol. lxxxxix v°. Douze vers :

A prince appartient loyaulté
A clers humilité
.....
A femme contenance.
Sic est.

Voy. les mêmes vers, Bibl. nat., fr. 2307, fol. 43 ; 5391, fol. 4 v°, 5727, fol. 1 ; Brit. Mus. Lansd. 380, fol. 135 v° ; Harl. 4473, fol. 42 v° et 45 ; Bull. Soc. Anc. Textes, 1889, p. 109; Montaiglon, *Recueil*, VI, 196.

14. (Fol. C). Huit vers :

Vert signefie gayeté
Pers humilité
.....
Et pers est parement.

15. (Fol. C). Liste des jours périlleux et des jours égyptiens, sur lesquels on peut voir une étude de M. Jul. Loiseleur dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1872, p. 198. M. Paul Meyer a publié trois de ces listes d'après des manuscrits conservés en Angleterre dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, VII (1866), 47-51. Voy. également le *Bulletin de la Société des Anciens textes français*, 1883, 93-95.

(Fol. c). Ilz sont en l'an .xxxii. jours perelioux, ce nous afferme Ezechiel, le mestre de Griez, lequel regarda es estoilles et vit par la dominacion des vij planetes que nulles choses qui soient commencie[s] ou faites ne porront a nul prouffit venir, et tant l'ama Nostre Seigneur que il lui moustra par le cours des estoilles (v°) du temps les aventure[s] ce que per nature en porroit estre sceu.

Premieremant deffent que nul en yceulx xxxij jours perelioux ne se marie, et se on se marie et on s'entraime, on sera povre et souffretoux.

Item deffent que nul en yceulx jorns ne se remue pour aler demorer de lieu en autre, quar se il y va et il y demore, il sera miserable de tout ce que il avra et en l'autre lieu.

Item deffent que nul ne se fase saignier en yceulx jours, quar se on [se] fait saignier, on chera en tele enfermité don on morra ou a paine en sera on jamais garis.

Item deffent que nul ne se couche malade en yceulx jours, quar se il (*fol. ci*) couchoit ou il morroit ou il encherroit en longue maladie.

Item deffent que nul ne voit en marchandise ne en viage en yceulx jours, quar se on y va a paine en retornera on ou jamais a sanité de son corps ou de son chastel.

Item se feme travaillie d'enfant en yceulx jours, ou elle ou son enfant sera en aventure de morir, et se elle a enfant, il sera povre et souffretoux de tous biens et avra povre grace en cest siecle et se il est riches il moura villenemant.

Item deffent que nul ne commence plait ne querele en yceulx jours, quar il en venroit a mauvais chief.

(v°) Item deffent que nul ne voit en bataillie en champ en yceulx jours, quar celuy qui voudra commencier la bataillie et il y va en yceulx jours, il sera vencus ou par aventure seront tous deux si mal atorné que il en morront.

Item dit que nul ne doit planter, ne sener, ne ediffie[r], ne faire chose dont a nul doyve venir prouffit, quar (quar) par mantefois tout ce a esté esprové de tous maistre de Romme.

Cy après s'ensuiegent
les jours pereillioux.

Premieremant, en janvier en a trois : le premier, le iiij^e^ et le ixe.
En fevrier en a trois : le vi^e^, le xe et le xiiij^e^.
(Fol. cij)
En mars en a deux : le iij^e^ et le vij^e^.
En avril en a iiij : le iiij^e^, le vj^e^, le xe et le xvij^e^.
En may en a trois : le iiij^e^, le vij^e^ et le xj^e^.
En juing en a iiij : le vj^e^. le viij^e^, le xj^e^ et le xvj^e^.
En julliet en a deux : le ij^e^ et le xx^e^.
En aoust en a iiij : le vij^e^, le xe et le xj^e^ et le xv^e^.
En septembre en a trois : le iiij^e^, le vij^e^ et le xij^e^.
En octobre en a ung : le xe.
(V°)
En novembre en a deux : le xij^e^ et le xvij^e^.
En decembre en a deux : le iiij^e^ et le xj^e^.

16. (Fol. cij v°) Ung seul Dieu tu adoreras
Et aymeras parfaitement
Dieu en vain tu ne jureras
N'altre chose parellement
Les dimenches tu garderas
En servant Dieu devotement.

17. (Fol. cij v°-ciij). *Cy après s'ensuiguent les jour egicyaulx.*

	Janvier en ait vij :	le i, ii, iiij, vi, x, xvj, xx.
	Fevrier	xvj, xvij, xix.
	Mars	xiiij, xv, xvj.
	Avril	vj, xj.
	May	vij, xvij.
	Juing	xvj, xix.
	Aoust	xix, xx.
(Fol. ciij)	Septembre	xv, xix.
	Octobre	xvj.
	Novembre	xv, xvj.
	Decembre	vj, vij, xj

Fol. ciij v°-cv, blancs.

(Fol. cv v° et cvj). Traits de plume et signatures d'un possesseur du manuscrit : *Isebâtt Pÿttung, Petter Pÿttung, Margrett Pÿttunng, Niclous Püttunng, Hanns Pÿttunng, Glodo Pÿttunng, Margrett Gottrow. Anno dominy 1567.*

Fol. cvj v°-cviij v°, blancs.

18. (Fol. cix). *Cy apprès s'ensuivent les complaintes deis quatre dames qui perdiront leurs amis et commence l'acteur* :

Pour oublier merencolie
Et pour faire chiere plus lie...

(Fol. ix^{xx}xvj v°). *Explicit.*

C'est le *Livre des quatre dames* d'Alain Chartier, édit. Du Chesne, p. 594. Le fol. cl manque.

Sur le recto de la feuille de garde, à la fin du volume, on lit :

RONDEL

Me ferés vous tousjours languir,
Belle que j'ay voluz servir,
Plus que nulle autre qui soit vivant ?
Ferés vous jamaix pour moy tant
Qu'amis me vueilliés retenir ?

Dittes oy pour adoucir
Le mal que me faictes sentir,
Tousjours vostre grace actendant.

Je croy que vous prenés plaisir
A moy voir vivre en desplaisir,
Au moins en faictes vous samblant.
Comme vostre humble obeissant
Je vous vien mercy requerir.
Me ferés vous, etc.

Ce recueil est l'œuvre de deux copistes : Les cent dix-huit premiers feuillets, le titre du *Livre des quatre dames* et les feuillets vij^{xx}vj, vij^{xx}xvj, viij^{xx}ix, viij^{xx}x, ix^{xx}vij à ix^{xx}xj, qui manquaient au poème d'Alain Chartier et qui ont été ajoutés après coup, semblent avoir été copiés à Fribourg même. Le *Livre des quatre dames*, sauf le titre et les feuillets remplacés, est d'une autre main et semble avoir été copié en France.

A. P.

MOTS OBSCURS ET RARES

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

(SUITE [1])

QUADROS [2]. — *Quadros* est une pierre verte qui a grant vertu, et est trouvee dans la teste du voultour (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 88, éd. 1522).

QUANQUANE. — 1645. Timballes, miroir de glace et *quanquane*, moules d'etaimier (*Bull. de la Commission des antiquités de Rouen*, X, 459).

QUENTERON [3]. — 1367. Un avant-bras de fer et les *quenterons*, XX gros (Dehaisnes, *Doc. conc. l'histoire de l'art dans la Flandre*, 474).

QUFTAILLE. — XVe s. Il ne sonnoit pas un mot, mais se tenoit comme une droite statue ou une ydole en *quetaille* (*Cent Nouv. nouvelles*, XXIX, éd. Jacob).

---

1. Cf. *Romania*, XXXIII, 556 et sv. — [Plusieurs collaborateurs nous ont envoyé de nouvelles observations sur les mots recueillis par M. Delboulle. Nous attendons que la publication de M. D. soit arrivée à son terme pour faire part à nos lecteurs de celles de ces observations qui nous semblent devoir être prises en considération, et nous y joindrons toutes celles qui nous seront adressées ultérieurement. Il est préférable de les grouper dans un seul de nos numéros au lieu de les morceler comme on l'a fait jusqu'ici. — *Réd.*]

2. [On lit *quandros* dans les mss. B. Nat., fr. 9140, fol. 285[c] et fr. 9141, fol. 254[d] ; même leçon dans le texte latin imprimé de Barthèlemi de Glanville — A. Th.]

3. [Probablement pour *queuteron*, diminutif de *queute* « coude » ; ce mot désigne, à ce qu'il semble, la partie de l'armure qui protège le coude. — A. Th.]

QUEUVRICH. — 1416. Une piece de fil omble et une piece de saye avec un petit *queuvrich* (Beaurepaire, *Inv. du château de Chailloué*, 5).

QUIRIN [1]. — XIVe s. *Quirin* est une pierre qui est trovee dans le nid de la huppe. Ceste pierre revelle les secretz (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 81, édit. 1522). — Le *quirin*, autre pierre précieuse mise sur la poitrine de celui qui dort... (Valgelas, *Conservation de la santé*, 169, édit. 1599).

RABLER, ronfler [2]. — 1474. Hau ! Astaroth, comme tu *rables !* (*Myst. de l'Inc. et Nativité*, p. p. Le Verdier, 2e journée, 224).

RACALENCIER. — 1365. Pour *racalencier* IIIIxx et XIII aunes de cendal de couvretures (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 164).

1. RACHE (cf. *rachet*). — 1474. A Glaude dou Tou, pour ung banc de sablon et de *rache*. — A Pierre Ferreres, pour un banc de *rache* et sablon (Blavignac, *Comptes de dépenses de la constr. du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg*, 82-83).

2. RACHE. — XVIe s. Est enjoinct a tous crabiers et autres que quand ils habilleront aucunes ouailles, chevres ou boucs, ils n'ayent a mettre qu'une seule tendille et trois *raches* a travers (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 212, édit. 1612).

RACHET (cf. *rache* 1). — 1382. A Jehan et Nicod Jalez, freres, pour ung banc de sablon et *rachet* (Blavignac, *Comptes de dépenses de la constr. du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg*, 59).

RACHEURE (cf. *rachié, rachier*). — 1395. Une hoppellande d'escarlate vermeille, frangee partout... l'une des manches prenant a l'autre costé du corps, tout rachié d'argent et leups espergnez en la *racheure* (J. Roman, *Inv. des princes d'Orléans-Valois*, 141).

RACHIÉ, participe employé substantivement (cf. *racheure*). — 1392 Sur la manche senestre d'icelle hoppellande une grande arbaleste de brodeure d'or et de perles par dessus le *rachié* (J. Roman, *Inv. des princes d'Orléans-Valois*, 131).

RACHIER, RACHER. — 1392. La façon, brodeure et l'or d'un pavillon de

---

1. [Même leçon dans les mss. B. Nat., fr. 9140, fol. 285b et fr. 9141, fol. 254b; le texte imprimé de Barthélemi de Glanville porte *quirin* (*sic*). — A. Th.]

2. Le mot est expliqué par une note marginale : « Adonc Astaroth ronfle ».

six couleurs, tout *raché* d'or. — Une houpelande longue de satin noir, *rachee*, a loups espergniez. — Une longue hoppellande de satin noir toute *rachiee* d'or, cousue de soye noire (J. Roman, *Inv. des princes d'Orléans-Valois*, 99, 120 et 131).

RADIANE. — XVe-XVIe s. Une pierre precieuse de noire couleur et neantmoins translucente... laquelle est appellee *radiane* (J. Le Maire, *Œuvres*, p. p. Stecher, IV, 116).

RAGÉE. — 1654. Il (Satan) lui fit prendre une de ses ramasses qu'il frotte lui-mème avec une graisse noirâtre, la fit monter dessus en l'obligeant à prononcer ces paroles magiques : « Saute mirade par dessus bois et sur *ragées* » (Tuetey, *Sorcellerie à Montbéliard*, 90).

RAGOT. — 1530.

Trainé seray par les tricotz;
Je trouveray maintes *ragotz*
Avant que mon ame soit là.

Débat de Charité et d'Orgueil, dans Montaiglon et Rothschild, *Rec. de poésies franc.*, XI, 309.

RAILLE [1]. — 1588. La puce, les souris, la mousche et les *railles*, ils ne servent d'autre chose que de fascherie (Guterry, *Epistres dorées de Guevara* 35).

RAIME. — 1299. Pour faire la *raime* madame et mettre les testes de senglers u mur de la sale. — Pour faire une teste de sengler, pour ouvrer a la *raime* madame (J. M. Richard, *Comtesse Mahaut*, 307).

RAIMERCHE. — 1574. Ung vieux manteau de taffetas, doublé de *raimerche* noyre (Seyssel-Cressieu, *Invent. de Barbe d'Amboise*, 364).

RAISOIR, sorte d'étoffe (cf. l'art. RASOIR ci-dessous). — Ceux qui tissen les *raisoirs* (Bible de Genève sans date, Isaie 19 : texentes subtilia). — J'ai entourné mon lict de *raisoirs* entrecoupés de fil d'Égypte (*Ibid.*, Prov. 7 : intexui funibus lectulum meum; stravi tapetibus pictis ex Aegypto).

RALETTE (de), en rasant la terre, à la sourdine [2]. — XVIe s. Or ces deux

---

1. [Le texte espagnol porte : « la pulga, el raton, la lagartija, la mosca y la cigarra no sirven mas de enojar » (*Bibl. de autores esp.* de Rivadeneyra, XIII, 87). Dans l'édition de 1573 de la traduction française de Guterry on lit : « la puce, la souris, la mouche et *la raille* » (p. 53). Le mot s'applique évidemment à la cigale; cf. le savoyard *rálietâ* « crécelle » et « cigale » (Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, p. 342). — A. Th.]

2. Locution conservée dans le patois poitevin sous la forme *à la ralette* :

amoureux folastroient ainsi ensemblement, quand la maistresse malicieusement vint troubler leurs esbats, marchant *de ralette* tout bellement, sans faire bruit, pour les surprendre (Cyre Foucault, *Epistres d'Aristenet*, 124, édit. Liseux).

RAMBERGE, mercuriale, plante [1]. — 1514. Decoction de maulves, bettes, *ramberge*, souvendier, aniz et fenugrec. — Maulves, bettes et *ramberge* (Jeh. Cœurot, *Entretenement de vie*, 40 r° et 40 v°).

RAMEC. — 1559. La gomme arabique, le *ramec*, la rue (Cl. Valgelas, *Conserv. de la santé*, 291).

RAMONACHE, sorte de plante [2]. — XVIe s. Raifort, *ramonaches*, eschervis et plusieurs autres semblables racines (*De l'honneste Volupté*, 60 r°, édit. 1584).

RAMPE [3]. — 1529. Les cordes pour les haller (les nasses) n'estoient que de *rampe* grosse comme le doigt, faites ainsi qu'un roseau (*Disc. de la navigation de J. et R. Parmentier* p.p. Schefer, 57).

RAMPEGON [4]. — 1382. Item de *rampegons* de fer (Bréard, *Comptes du clos des galées de Rouen*, 143).

RANCOTTER, râler [5]. — XVIe s. Le venin leur enflambe et ronge tout le corps, et *rancottent* estrangement pour raison des humeurs qui leur empeschent le gosier (Du Pinet, *Dioscoride*, VI, 47, édit. 1605).

---

cf. *raller* dans Montaigne (La Curne) et *se raller* dans Palissy (E. Dupuy *Bernard Palissy*, p. 318.) [Cotgrave donne l'expression *marchant de ralette*, e il me paraît certain qu'il l'a emprunté à Cyre Foucault; cf. plus loin *rifage*. — A. Th.]

1. [Cf. mes *Mélanges*, p. 98, art. *lamberge*, où je ne cite qu'un exemple de 1794. M. Schuchardt s'est occupé de ce mot, à propos de la publication de mon volume (*Zeitschr. für rom. Phil.*, XXVI, 396-7), mais sans citer aucun texte ancien. — A. Th.]

2. [Variété de raifort dont le nom se rattache au lat. *armoracia*, grec ἀρμοράκια; cf. Körting, 856 et Rolland, *Flore pop.*, II, 135 et 139. — A. Th.]

3. [L'édition donnée par L. Estancelin (*Rech. sur les voyages et découvertes des navigateurs normands*, Paris, 1832, p. 290) porte *raupe*, que Jal, dans son *Gloss. nautique*, considère comme une « orthographe franco-normande de l'angl. *rope* » et traduit par « cordage ». — A. Th.]

4. [Probablement « croc, harpon », comme l'ital. *rampicone*, dont Antoine Oudin connaît aussi la forme *rampegone*. — A. Th.]

5. [Cf. l'art. RANQUET de N. du Puitspelu (on sait que du Pinet est un Lyonnais) et les art. RANGOT et RANQUEUNER du *Gloss. du Morvan* de Chambure. — A. Th.]

RANDENULER. — 1427. Item est expedient de copper et oster les espines et hayes, et *randenuler* les tallus des fossez (Varin, *Arch. législat. de Reims*, I, 739, 2e partie).

RANDOUILLER, bouillir longuement [1]. — 1626.

Et le pauvre mary qui n'ose sonner mot,
Assis auprès du feu voit *randouiller* le pot.
Courval Sonnet, *Exercices de ce temps*, p.p. Blanchemain, I, 19.

RAPIERE, ronces, broussailles ? — XIIIe s.

Ichi n'a point de laigne, boscage ne *rapiere*.
Conq. de Jérusalem, p.p. Hippeau, 935.

RAPON. — Le laict, la chair de porc, les *rapons*, les moelles (Michel Le Long, *Ecole de Salerne*, 19, édit. 1660).

RAPONCLE, sorte de plante, raiponce ? — 1600. Serfeuil, *raponcles*, poix, feves (Ber. de Verville, *Songe de Poliphile*, 109 ro).

RAQUETER. — 1382. Item le chastel de devant a restraindre, a clouer, calefestrer, *raqueter* par dessuz les bancs et a roisnier (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 126).

RASOIR, sorte d'étoffe (cf. ci-dessus l'art. RAISOIR). — 1574. Une bande de *rasoir* de soye rouge, faicte en broderie dessus. — 6 douzaines de petites serviettes, 4 aunes de *rasoir* (Seyssel-Cressieu, *Inv. de Barbe d'Amboise*, 352 et 357).

RASSIS. — 1315. Pour .I. caaignon, pour .I. coutre. Au fevre pour .V. fiers et .V. *rassis* (J. M. Richard, *Thierry d'Hireçon*, 51).

RASTIERE [2]. — 1322. A Seclin, pour .I. gravet a sakier char de pot et une *rastiere*, XII d. (J. M. Richard, *Cart. de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras*, 119).

RATENGIER, fripier, regrattier ? — XIVe s.

Sire, on doit herrengiers et tous fruitiers haïr
Et trestous *ratengiers*.
Vous amés *ratengiers* et lor portés bon los.
Chanson satirique sur les différents métiers, dans Du Méril, *Poés. inéd. du moyen âge*, 345.

---

1. [Cf. Moisy, *Dict. de patois norm.*, RANDONNER 3, où l'on trouve l'indication que *randouiller* est usité dans la Seine-Inférieure. — A. Th.]

2. Manifestement sans rapport avec *rastiere* « vanne » donné par Godefroy.

RATIVEL. — 1344. Pour seeller *rativaux* ou mur au dessous de la couverture qui queuvre le degré (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 306).

RATTER [1]. — 1544. Sy aucun apportoit estain fondre, *ratté* ou dégravé (*Statuts des étaimiers*, dans Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, 645).

RAUE ou RAVE, sorte de poisson [2]. — XVIe s. Poissons et autres bestes, comme escrevisses, *raues*, chaboux (*Statuts de la cour de Monsieur Saint Lasche*, édit. Techener).

RAUGMINE. — XVIIe s. Il arrive parfois qu'il y a des chevaux *raugmines* et bigeares qui ne veulent estre pressez en leur manege (*Le grand Mareschal françois*, 25, édit. 1668, Loyson).

REAFFLE, diable [3]. — XVIe s. Que le grand *reaffle* peut rompre le cou a celui qui l'avoit besongnée plus de deux ou trois fois (Du Fail, *Contes d'Eutrapel*, 289, édit. Guichard).

REAL. — XIV-XVe s. Le peseur doit faire refaire les *reaulx*, se il en est mestier. — Les *reaulx* en quoi l'en poise la laine (Beaurepaire, *Vicomté de l'eau de Rouen*, 383). — 1447. Vans, corbeilles, *reaulx*, cannebustins et de toutte autre ouvrage de relliers (H. Loriquet, *Arch. du Pas-de-Calais*, 14).

REBBARDEURE, tête de mouton. — XIVe s Les entrailles, que l'on appelle trippes, et la teste de mouton ou de brebis, que les gens de Picardie nomment *rebbardeure* ou demie *rebbardeure* (Jehan de Brie, *Le bon Berger*, 34, édit. Liseux).

REBILLIER, bossuer ? — XIVe s.

Mal vestu et mal habillié,
En son chief chapeau *rebillié*.
J. de Courcy, *Chemin de Vaillance*, dans *Romania*, XXVII, 586.

RECASTRER. — 1382. De vieux bateaux flobars, chascun garny de x chaennes de fer pour les haubens, et les fault tous deslier, *recastrer*, relier, calefestrer, braier (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 132).

---

1. Serait-ce le mot actuel *rater* avec un sens technique ?
2. Cf. Godefroy, RAVEL 2 « sorte de poisson ».
3. [Le mot est dans Cotgrave qui, vraisemblablement, l'a tiré des *Contes d'Eutrapel*. — A. Th.]

RECAVESTIER [1] — 1302. A maistre Waukier, pour revestir le rue, faire plouvias, et *recavestier* le meulle par .v. jours et demy, XVIII d. par jour (*Un compte de Beuvry*, dans *Soc. des Antiq. de Morinie*, 117e livr., 1881).

RECENDALER, regarnir de cendal. — 1347. Pour une cape a Piet d'argent refaire les orfrais et *recendaler* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 361).

RECLINQUIER, RECLIQUIER [2]. — 1382 Et y fault mettre une neuve quille et ycelle barge *recliquier*, requevillier. — Item la fault relier, *reclinquier*, requevillier (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 121 et 124)

RECORNE. — XVIe s.

Par la vertu des puissans arcs de corne
Que les Parthois usent en leur *recorne*.
Guill. Michel, *Eglogues de Virgile*, 27 vo, édit. 1540.

RECROC. — 1613. Les tentes seront bonnes ès hayes esloignees du dit bois de dix, vingt, cinquante..., quatre cents pas loing du bois, et faut que les dites hayes et tentes se trouvent, s'il est possible, en *recroc* (Loys Gruau, *Nouv. Invention de chasse*, 47, édit. Jouaust).

REDAC. — XVe-XVIe s.

Duc de Milan fut par hec et par hic,
Dont il est hors, qu'est un mauvais *redac*.
Jean d'Auton, *Chron. de Louis XII*, I, 82, édit. De Maulde.

REDOCQUER, émousser [3]. — XVIe s. Les trenchans des brans d'acier qu'ils *redocquent* a force de ferir a bras tournés (*Roman d'Erec en prose*, dans Foerster, *Cristian von Troyes sämtl. Werke*, III, 277, l. 2 d'en bas).

REDON, REDDON [4]. — 1571. Et pourront aussi les passer (les peaux) en

---

1. [Il est clair qu'il faut lire *recavestrer*, c'est-à-dire « regarnir de chevêtre » (cf. Godefroy RENCHEVESTRER); mais que faut-il entendre par le « chevêtre » d'une meule ? Serait-ce le cercle de fer qui l'entoure ? — A. Th.]

2. [La bonne forme doit être *reclinquier*, et le sens « reborder à clin ». Comme je l'ai rappelé dans mes *Mélanges*, p. 54, n. 1, Jal a cité un exemple du verbe *clinquer*, qui manque à Godefroy, au XVe siècle. — A. Th.]

3. Ne serait-ce pas un composé de *doquier* « cogner, heurter » ? [Cf. la forme ordinaire *redoissier* « émousser », dont il y a plusieurs exemples dans Godefroy REDOISSIÉ ; il est probable qu'il y a eu contamination entre *doquier* et *redoissier*. — A. Th.]

4. [Faute pour *redou*, *reddou* : il s'agit du *reloul* ou *roudou*, plante utilisée

galle, somat ou en *redon*. — Quand les peaux... seront tannees ou passees en galle, *reddon* ou somat (*Statuts des tanneurs*, dans G. de Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 305 et 306, édit. 1612).

REEC. — 1396. Item chascun qui doit le *reec* de la fuserie de Bouteilles [et] n'ont pas paié a terme doivent d'amende III s. (Coppinger, *Coust. de Dieppe*, 64).

REFUISONNER. — XIIIe s.

Bien ont *refuisonné* les caïnes d'argent.
Chevalier au cygne p. p. Hippeau, I, 589.

REGIET. — XIIIe s. Li pains *regiet* et li pains de Paris, XII fertons (Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 468).

REGONDER, rejaillir. — 1604.

De l'effroyable bruit les rivages redondent,
Et du poids du grand roc les ondes en *regondent*.
Sal. Certon, *Odyssée*, 133 r°.

Tout le flot est brouillé
A la chute du roc, et la vague *regonde*.
Id., 135.

REHASINER, REHAISINER. — 1302. Item pour un quarteron de rondel de quoi on *rehasina* les volans de che molin, III d. la pieche. — Refaire le volant... et *rehaisiner* (*Un compte de Beuvry*, dans *Soc. des Antiq. de Morinie*, 117e livr., 1881).

REHEMÉ, réméré [1]. — XVIe s. Quand le vassal vend son fief soub faculté de *rehemé*, il y a profit de fief, soit que le *rehemé* fust en une mesme charte avec la vente ou en diverses (Jean Duret, *Coust. d'Orléans*, 27, édit. 1609).

RELAR. — 1571. Après que [les cuirs] sont tannez, les faut faire secher et deffoncer..., les reffouler, blanchir, mettre en *relar*, et dresser (*Statuts des tanneurs*, dans De Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 305, édit. 1612).

RELOLASSÉ. — XVIIe s. Donc pour la lepre ayez toute la vertu *relolassee* de la plante du cerfueil (Planis de Campy, *L'Hydre morbifique*, 501, édit. 1628).

---

par les tanneurs et les teinturiers; cf. le *Dict. général*, ROUDOU, où il n'y a qu'un exemple du XVIIe s. — A. Th.]

1. [Faute probable pour *rehemeré*, du lat. médiéval *reemere*, class. *redimere*. — A. Th.]

REMEIL. — Ceste petite fleur, qui hyer estoit seine en l'arbre, ... un *remeil* de gelee la gaste et annichile (Herberay des Essarts, *Horloge des princes*, 170, édit. 1592).

REMUE [1]. — XVIe s. .I. sold pour un fer et 6 deniers pour la *remue*. — Deux *remues* et ung fer neuf a mon cheval (*Journal du sire de Gouberville* p.p. Tollemer, 822). — 1621. J'ai loué Jehan... pour valet et luy donne XIX livres, .II. paires sabots et une *remue* de chappeau (L. Guibert, *Livres de raison*, 270).

REMULÉ [2]. — XVe s.

A ton visage *remulé*
Tu es de airage a chat ullé.

Myst. de la Passion, dans *Romania*, XIX, 272.

RENAUD, nasillement [3]. — XVIe s. Il eut le palais troué, tellement que depuis il a parlé *renauld* (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 44, édit. 1615).

RENGLE, fil de fer passé dans le nez des porcs pour les empêcher de fouiller la terre [4]. — 1280. Nus pors puet aler sour Lard ne sour le pasture de le vile s'il n'a *rengle* en son neis (Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 514).

RENOUVELLE, instrument de chirurgie [5]. — XVIe s. Par eux ont esté plusieurs ferrements inventez et forgez... *renouvelles*, trepennes, pinsettes, eschelles, bancs (Tagault, *Chirurgie*, 826, édit. 1645).

RENTERCE [6]. — 1309. Se .I. hons de bonne renommee fait *renterce* seur .I. autre, et il vuet jurer que la *renterce* soit sienne, et .I. hons de foi avec lui la vuelle jurer, il .II. en seroient creut ; et la *renterce* soit selons leur estat et leur condition (Varin, *Arch. admin. de Reims*, II, 92).

---

1. J'ai cru intéressant de relever ce mot employé dans des provinces fort éloignées l'une de l'autre, la Normandie et le Limousin.

2. Le mot figure dans Godefroy avec le sens de « mutilé, tranché, rogné » qui ne paraît pas convenir ici.

3. [Cf. Cotgrave, REGNAUT : « Parler regnaut, *To speak through the nose* ». La Curne donne deux exemples du XVIe siècle de la locution *en son renaud*, de sens analogue. — A. Th.]

4. [Sans doute emprunté d'un mot néerlandais apparenté à l'allem. *ringel* « anneau, boucle », diminutif de *ring* « cercle ». — A. Th.]

5. [L'édition primitive (Lyon, 1549, p. 715) a la leçon *rouelles*, qui est évidemment la bonne ; le texte latin original, qui n'est pas de Tagault, mais de Jaques Houllier (Paris, 1543, p. 414), porte *trochiscos*. — A. Th.]

6. Le verbe connu *rentercier* peut-il servir à expliquer ce mot ? [Assu-

REPALETER. — 1382. Lever le sommier des orgues et *repaleter* et cuirer de nouvel (Collette et Bourdon, *Orgues et organistes de la cathédrale de Rouen*).

REPENTIE. — XVIe s. Elle sert (l'écorce du pin et de la pesse) aux escorcheures qui se font en cheminant, ou aux *repenties*, si on la pile et qu'on la mette dessus (Jean des Moulins, *Hist. des plantes*, I, 12, édit. 1653).

REPON [1]. — 1382. Item de chevilles de fer, item de *repons* de fer (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 148).

REPRINSE [2]. — 1452. Pour sa paine et sallaire d'avoir fait et taillié les ymages des Pere, Filz et Saint-Esperit avec plusieurs angeles. ., avec plusieurs *reprinses* sur quoy aucuns des dis ymages sont assis (*Journal de l'abbé Jean Duclercq* p.p. H. Loriquet, 35).

REPURON [3]. — 1552. Le laict qui est fort liquide rend beaucoup de *repuron*, et celuy qui est fort espès beaucoup de fromage (J. Massé, *L'Œuvre de Galien*, 202 v°; *ibid.*, 203).

RESVEVIER [4]. — 1589.

La saison sera plus feconde,
Aidant Dieu, que n'estiment pas
Ces *resveviers* qui a grand tas
Serrent vin, froment, seigle et orge.

Plaisants Devis des supposts du seigneur de la Coquille, 61, édit. 1857.

---

rément ; *renterce* est un substantif verbal et signifie « revendication » comme *rentercier* signifie « revendiquer ». — A. Th.]

1. [Inconnu à Jal ; peut-être apparenté au prov. mod. *repoun*, enregistré par Mistral avec le sens de « tampon de bois, coin ». — A. Th.]

2. [Ce mot est évidemment identique à *reprise*, subst. particip. de *reprendre*, mais avec un sens technique difficile à préciser : il s'agit en tout cas d'un support pour des statues, et l'on peut rapprocher de notre texte cette indication de Cotgrave, REPRISE : « Reprises de pierre. *Denting peeces of stone*. — A. Th.]

3. [Ce mot désigne clairement le sérum ou petit-lait ; il semble dérivé d'un verbe *repurer*, non attesté, composé avec le préfixe *re* et *purer* « égoutter ». — A. Th.]

4. [Le texte cité est d'origine lyonnaise, mais le *Dict. étym.* de N. du Puitspelu n'est d'aucun secours. J'ai idée qu'il faut lire *resnevier*, et voir dans ce mot une forme correspondante au prov. *renovier* « usurier » ; Mistral enregistre *renevié* comme un terme du Dauphiné avec le sens de « regrattier, revendeur ». — A. Th.]

RETARTIGNÉ. — XVIe s. Ilz ont le visage large, les yeux rondz, le nez large, *retartigné* (Balarin de Raconis, *Viateur* p.p. Schefer, 233).

RETORSEUR [1]. — 1493. Lesquelz surposez et commis auront toute puissance a veoir et visiter tant sur les taincturiers, *retorseurs*, tixerans, foulons, paraires et autres faisans draps (A. Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, II, 435).

RETRIÉ. — 1545. Elle (la sauge) est branchue, elle porte fueilles *retriees* (Guill. Gueroult, *Hist. des plantes*, 176).

RIBANDORIN [2]. — 1566. Grand nombre d'engins de guerre que de ce temps l'on nommoit *ribandorins*, qui se menoyent sur deux roues (Paradin, *Annales de Bourgogne*, 333).

RIBE, moulin à broyer le chanvre. — XVe s. Lesquelz habitans ont le privilege de pouvoir eriger sur leurs propres fonds four, moulin et *ribes*, et les faire construire sur les eaux (Bonvalot, *Cout. du Val de Rosemont*, 20).

RIBOUILLES. — 1624.

La sainte modestie on n'estime un bouton,
La cour fait *ribouilles* au Gnoti seauton.
Du Lorens, *Premières satires*, 112, édit. Blanchemain.

RICALER, hésiter, tarder ? — 1474.

Sy fault il, sans plus *ricaler*,
Besongner en ce cas icy.
Myst. de l'Inc. et Nativité p. p. Le Verdier, II, 241.

RIESTRE [3]. — 1315. Pour .II. hierches, .III. *riestres*, pour .I. kief de kierue (J. M. Richard, *Thierry d'Hireçon*, 52).

RIEULLÉE [4]. — XVe s. Nous avons marchandé de Pasquier Petit, masson, de soustenir, de son mestier de massonnerie, la couverture de *rieullées*, de lermiers, de later, contrelater (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, 36).

---

1. [Traduction du prov. *retorsedor*, qui correspond, comme sens, au franç. *retordeur*. — A. Th.]

2. [Faute pour *ribaudequin* ; voy. Godefroy. Cotgrave enregistre une forme fautive analogue, à savoir *ribauderin*. — A. Th.]

3. [Pour *reorte* ; cf. la forme *roertre* enregistrée par Godefroy. — A. Th.]

4. [La source citée porte *ricullees*, mais il est certain que M. Delboulle a raison de voir dans le *c* une faute typographique pour *e* ; cf. le mot français *ruilée* « bordure de mortier, de plâtre, qui sert à lier avec un mur une ran-

RIFAGE [1]. — XVIe s. J'admonestois ainsi cette *rifage* : « Ne ridez point votre front, madame, veu que vous estes si belle » (Cyre Foucault, *Epist. amoureuses d'Aristenet*, 73, édit. Liseux).

RINCQ. — Ung quartier de *rincq* et six paux de .XII. piez de large (Deschamps de Pas, *Église N.-D. de Saint-Omer*, 2e p., 36).

RISE [2]. — 1382. Toutes les *rises* et les patesques de bende. — De *rises* dont l'une est depecie (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 93 et 149).

RITTE [3]. — XVIe s. La chair du cerf.. vache, grues, oyes, canards, cannes, *rittes*, besagres (Loys Guyon, *Div. Leçons*, 342, édit. 1610).

RIVÉE. — 1476. Pour avoir reviseté toute la sonnerie, et dedans le cadran fait une lune nouvelle toute ronde qui se maine par l'engien du dit cadran, et aussi avoir refait, rivé et rebordé de fer les *rivees* affin qu'elles puissent aller sans empechement, et fait une noefve roe (Houdoy, *La Halle échevinale de Lille*, 59).

ROAL, ROHAL, ivoire marin [4]. — XIIIe s.

Tot li paisson estoit d'ivoire de *roal*.

Conq. de Jérusalem p.p. Hippeau, 5514.

---

gée de tuiles, d'ardoises » (*Dict. général*), mot que l'Académie a admis dans son dictionnaire en 1835. — A. Th.]

1. [Mot recueilli par Cotgrave, dont la source doit être le passage cité par M. Delboulle : « Rifage : f. *A Sowre, lowring, powting, scouling, frowning, housewife* ». Cf. la remarque faite ci-dessus à l'article RALETTE. — A. Th.]

2. Jal a enregistré *risse* dans son *Glossaire nautique*, et il le définit par « cordage dont on se sert pour attacher sur le pont la chaloupe ou une autre embarcation ». — A. Th.]

3. [Cf. *rit, rito*, noms du canard et de sa femelle dans une partie du Languedoc, d'après Mistral, et *rite* ! cri pour appeler les canetons dans les Deux-Sèvres, d'après Rolland, *Faune pop.*, VI, 181. — A. Th.]

4. Cette forme confirme-t-elle l'étymologie donnée par Littré à *rohart*, qu'il identifie avec le nom même du *rorqual* ? [Le texte en prose cité est celui du *Très ancien Coutumier de Normandie*, récemment publié, avec tous les secours d'une critique éclairée, par M. J. Tardif, lequel lit : « e l'ivuirre, e le *rohal* » (*Coutumiers de Normandie*, I, 2e p., p. 53). Il est bon de rappeler que le rorqual, variété de baleine, n'a rien qui puisse fournir de l'ivoire ; il vaut mieux croire que *rohal* se rattache au nom scandinave du morse (island. *hross-hvalr*, etc.), bien que la perte de l'*s* fasse difficulté ; cf. l'article de M. Bugge, *Romania*, III, 157. — A. Th.]

Li dus en doit avoir l'or et l'argent (de la nef depeciee), et lui (lire : la) mirre, et le *rohal*, et le vair et le gris (Marnier, *Echiquier de Normandie*, 49).

RODE [1]. — XVIe s. Zeus, un poisson qu'on apelle doree, trueie, *rode*, gal, jau (Guill. Morel, *Verb. latin. commentarii*, édit. 1558).

ROERBE [2]. — 1568. Prenez... de la racine de *roerbe*, de chacune deux jointees (Du Fouilloux, *Vénerie*, 62 r°, édit. Favre).

ROIL (cf. l'art. ROYL de Godefroy). — 1345. Pour faire et asseer illec .XXXVI. *roix* de .XV. piez de lonc, avec les huis et fenestres divisees es dites prisons, et le planquié dessus icels *roils*, XIII lib. (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 330).

ROINETTE. — XIVe s. Et pour guarison, le pasteur doit prendre d'une herbe appelee *roynette*, qui croist es gachieres, et a une petite fleur ronde (Jeh. de Brie, *Le bon Berger*, 151, édit. Liseux).

ROIVOLLE [3]. — 1431. Une herbe qui croist avec le blé souvent, que on nomme la *roivolle* (*Journal d'un bourgeois de Paris* p.p. Tuetey, 273).

ROLLIN. — 1423. Ung *rollin* garnis de .VI. perles et de .VI. rubis (*Mém. de la Société savoisienne*, XXIV, 421).

ROMUS. — 1432. En presence desquelz a esté parlé du livet (niveau) de *romuz* et couliz que l'en fait et edifie de nouvel a la Planche-Clement (Roserot, *Registre des délibérations du conseil de ville de Troyes*, 227).

RONET. — 1560. Ils m'ont desrobé les planches et *ronetz* des planchiers de

---

1. [Mot recueilli par Cotgrave : « RODE : f. *The Dorce, or Gold fish* ». C'est la dorée ou poisson de saint Pierre (*Zeus faber*). *Rode*, que ne cite pas Rolland, *Faune pop.*, III, 161, est donné par Du Pinet dans sa traduction de Pline, éd. 1562, p. 555 et p. 558; la source de Du Pinet est la même que celle de Morel, à savoir Rondelet, *De Piscibus* (1554), p. 329 : « A Massiliensibus *trueie*, quia dum capitur suum more grunnit. In Lerino insula, & Antipoli *rode* vocatur, id est, rota, quia rotę modo rotundus ferè sit... Galli *doree* vocant, ab aureo laterum colore. Nostri cum Hispanis *gal* ; Santones et Baionenses *iau*, id est, gallum a dorsi pinnis surrectis. »

2. [Ce mot a déjà été relevé par La Curne dans Du Fouilloux, mais avec cette vague définition : « sorte de plante ». Je suppose que c'est la patience rouge, *Rumex sanguineus*, dite en Languedoc *rouserbe*, *renèbre*, etc. ; cf. Mistral, ROUSERGAS. — A. Th.]

3. [Il faut lire *roujolle* : c'est le *Melampyrum arvense*, dit vulgairement *rougeole*, *rougerole*, etc. — A. Th.]

ma maison (*Journal du sire de Gouberville* p.p. Tollemer, 820). — Fere *rouetz*, chevrons et aultre mesrain, pour fere et reffayre une maison en Valognes (*ibid.*, 574).

ROPART, bélier. — XVIe s. Les *roparts* infestent les brebis et suyvent les vieilles. — Le *ropart*, s'il a le genitoire dextre lié, faict toutes femelles (P. de Changy, *Singularitez de Pline*, 75).

ROSSIGNOL [1]. — 1569. La question luy est baillee plusieurs fois : assavoir premiere sur un treteau, après le *rossignol* aux genoils, après les pieds luy sont mis dedans une botte pleine de gresse et huile fondus bouillans (Papon, *Recueil d'arrets*, 991).

ROUCÉ. — XVe-XVIe s. Painctures azurees, *roucees* de gris et blanc (Médicis, *Chron.* p.p. Chassaing, I, 143). — Un grant arch soubz un revestement *roucé* de gris, rouge et noir (*ibid.*, I, 350).

[ROUELLE, instrument de chirurgie. Voy. RENOUVELLE. — A. TH.]

ROUGET, partie du vêtement. — 1557. De beaux pendans aux oreilles, de riches coulets sur les espaules, *rouget*, vertugale (Jaques de Rochemore, *Le Favori de la court*, 149).

ROUPPIER, matelot chargé de l'entretien des cordages [2]. — 1529. Le lundy... mourut le *rouppier* de nostre Pensee, nommé Pierre le Comte d'Aust (*Disc. de la navigation de J. et R. Parmentier* p.p. Schefer, 48).

ROUSEL [3]. — XVe s. Faulcon gentil est bon heronnier dessus et dessoubz et a toutes autres manieres d'oyseaux, comme aux *rouseaux* ressemblans au heron (Tardif, *L'art de faulconnerie*, I, 16, édit. Jullien).

ROUSSEL. — 1408. La Court... le relieve de despens et pour cause ; et oultre a ordonné la court que, quelque partage ait J. de Poix, il avera .I. *roussel* dont il se plaingnoit (Nic. de Baye, *Journal* p.p. Tuetey, I, 229).

ROUTEAU, nom d'une des parties d'un moulin à eau. — 1408. La cheville qui soustient les *routeaux*. — L'arbre debout garny de ses *routeaux* et fuseaux (Fagniez, *Etudes sur l'industrie à Paris au XIIIe et au XIVe s.*, 157, n. 1).

ROUTINE. — 1415. A Jehan Crespelin, pour avoir aidié a refaire les plankes et les *routines* a le cauchie d'Hargicourt (Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 112).

---

1. Instrument de torture, mais lequel ? Et était-il ainsi nommé parce qu'il forçait le patient à *chanter*, c'est-à-dire à faire des aveux ?

2. [Inconnu a Jal ; vient de l'angl. *rope* « cordage ». — A. Th.]

3. [Cf. Cotgrave, ROUSSEAU (article cité ci-dessus, p. 111, n. 3). — A. Th.]

RUSQUILLEUX, accidenté. — 1421. Et Surie sy est païs *rusquilleux* et plain de montaignes (Ghill. de Lannoy, *Voy. et ambassades*, 121, édit. Potvin et Houzeau).

RUTH [1]. — 1448. Le mantiel de monsr saint Jehan sera point de vermeil ...et les cheveux de son chief de fin or glachiez d'ochre de *ruth* (Hautcœur, *Cart. de Flines*, II, 921).

RUYEE [2]. — XVIe-XVIIe s. Certaines *ruyees* de maisons qu'on avoit fraischement abbatues (César de Nostredame, *Hist. de Provence*, 757, édit. 1624).

RYSSENOER. — 1389. Parmi pluiseurs espees, esperons et *ryssenoers* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 670).

A. DELBOULLE.

---

1. [Une variété d'ocre porte encore aujourd'hui ce nom dans le commerce, et l'on écrit, au petit bonheur, *ocre de rut*, *de rue* ou *de ru*; j'ai depuis longtemps des notes sur cette dénomination, dont je ne suis pas arrivé à percer le mystère, et je juge inutile de les publier ici. L'exemple cité par M. Delboulle est plus ancien que ceux que j'avais réunis. — A. Th.]

2. [Pour *ruee*, action de *ruer*, d'abattre ? — A. Th.]

COMPTES RENDUS

Rätoromanische Forschungen, von Renward BRANDSTETTER. I. Das schweizerdeutsche Lehngut im Romontschen. Luzern, Eisenring, 1905. In-8°, 82 p.

Les philologues attendent depuis longtemps un travail méthodique qui montre l'étendue de l'influence germanique sur le vocabulaire des parlers italiens et réto-romans; travail d'autant plus désirable qu'il nous permettrait sans doute de déterminer la chronologie de plusieurs lois phonétiques dans les parlers grisons. M. Bruckner nous a, le premier, donné dans sa précieuse étude, *Charakteristik der germanischen Elemente im Italienischen*, des recherches approfondies sur les couches successives de mots germaniques qui vinrent s'infiltrer en Italie. M. Brandstetter a abordé un problème moins vaste, mais non moins intéressant, en étudiant l'influence des parlers allemands de la Suisse sur les parlers romans limitrophes du canton des Grisons (*sopraselvan* ou *roumanche*). La plupart des mots étrangers du sopraselvan se retrouvent en effet sous une forme à peu près identique dans les parlers allemands suisses, et il est inutile d'en rechercher l'origine, comme on l'a fait jusqu'ici, dans le moyen haut allemand ou même dans l'ancien haut allemand : ils ont passé de l'allemand suisse au sopraselvan par transmission orale directe et par simple contact.

Parmi les éléments étrangers, on pourra distinguer, comme ailleurs, plusieurs couches qui, à des périodes très éloignées, sont venues se superposer. Dans les dialectes grisons, nous retrouvons la première couche germanique entrée pendant les derniers temps de l'empire romain (cf. engad. *tais*, *guerra*, *rocha*, *guisa*). Nous sommes encore mal renseignés sur la deuxième couche qui aurait été introduite avec l'occupation du territoire par des tribus germaniques. Nous touchons par là à la question délicate et tant de fois débattue de savoir si la province de *Raetia secunda* a jamais subi l'invasion des Goths et des Langobards (cf. en dernier lieu, Egger, *Archiv für österreichische Geschichte*, t. 90, p. 77-232, 321-400). Il nous paraît probable que l'étude approfondie des mots germaniques apportera une solution partielle de ce problème (cf. goth. *stall***a** (v. h. all. *stall***o**) > engad. *stall***a** : *tri***gg**a (v. h. all. *triu***w**a) > engad. *tre***g**a ; goth. *tap***a** (v. h. all. *tap***o**) > engad. *tapp***a**, etc. Bruckner, *op. cit.*, p. 10).

Ce n'est que de la troisième couche, constituée par les mots empruntés aux dialectes allemands de la Suisse, que M. Brandstetter parle dans son travail. Il a eu l'immense avantage de pouvoir s'appuyer sur ce trésor monumental, refuge des patois allemands de la Suisse, qu'est le *Schweizerisches Idiotikon* ; mais on est un peu étonné qu'il ait passé sous silence le travail fondamental où M. Ascoli (*Arch. glott.*, t. VII, p. 556 sq.), il y a déjà plus de vingt ans, a indiqué le rôle prépondérant qui revient à nos patois suisses dans l'infiltration des éléments étrangers dans les parlers rétoromans.

Dans toutes les parties du lexique, on se rend aisément compte de l'influence séculaire exercée par les parlers allemands sur leurs voisins rétoromans. L'auteur ne nous donne point un relevé complet des mots ainsi passés d'une langue à l'autre ; il se borne à nous en offrir des échantillons caractéristiques. Ce procédé aboutit sans doute à des résultats assurés, mais il est à regretter que l'auteur exclue ainsi de sa démonstration bien des problèmes qui prêteraient à une discussion intéressante.

Voici quelques remarques que nous a suggérées la lecture de cet excellent travail.

P. 9. Dans les patois grisons, le mot « les gens » est représenté par l'allemand « die *Leute* » (sopraselvan : *la glout*, *gleut*, engad. *lyīet*, Gartner, *Rätor. Grammatik*, p. 25). Or, il nous paraît très douteux que toutes ces formes, répandues sur tout le domaine du canton des Grisons, aient leur point de départ dans une forme *lout* du patois allemand de Peist ; car, abstraction faite de ce que ce village avait encore un parler roman au XVIe siècle, toutes ces formes postulent évidemment un type *līut*, qui seul peut expliquer le *l* mouillé de *gliut* (cf. *līnu* > *glin*). — P. 15. La consonne finale (š) de *viersch*, « de travers, louche » (engad. *guersch*) ne saurait être expliquée par le suisse *twerisch* ; le mot roumanche ne doit pas être séparé de l'it. *guercio*, esp. *guercho*, prov. *guers*, fr. mérid. *guerche* (cf. Mistral et *Atlas linguistique*, au mot *louche*) < v. h. all. *dwērisch*, « de travers, louche ». En tout cas, il semble bien que *viersch* soit un ancien mot d'emprunt antérieur à l'influence des patois allemands de la Suisse. — P. 26. Sur *tscholi*, cf. l'article de M. Schuchardt, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVIII, 145 note. — P. 43. *Uaul* « le bois » n'est pas un mot d'emprunt qu'on puisse mettre sur la même ligne que *wiechslen* et *nätsch*. L'engadinois *gōt*, prov. *gautz*, frç. *gauline*, it. *gualdo* démontrent d'une façon évidente que ce mot est entré en roman à une époque déjà très ancienne. — P. 45. Le sopraselv. *meltra* « vase à lait » vient de *mālchtere* vivant dans les patois allemands limitrophes. M. Salvioni (*Postille* et *Nuove Postille*, sous *mulctra*) et de même M. Ascoli, *Arch. glott.*, I, 39, admettent l'existence de représentants réguliers de mulctra où la voyelle tonique aurait été influencée par le verbe allemand *melken*. Nous préférons voir dans les mots dialectaux (tessinois *meltra*, *meutra*, berg. *smelter*, sopraselv. *meltra*, etc.) le substantif *mālchtere*, qui a peut-être rencontré le représentant normal de

mulctra et a pu en altérer la voyelle tonique. L'*u* protonique de *mutrin* serait dû à l'influence de la labiale initiale, à moins qu'on ne veuille considérer ce diminutif comme un précieux témoignage de l'existence d'un ancien *multra*. — P. 45. *Sguriera* « vache stérile » doit être rattaché au grand groupe de mots (fr. *goret;* ital. dialectal *borrin*, taureau, etc.) dont M. Nigra a étudié l'origine dans l'*Arch. glott.*, XV, 113. — P. 45. M. Br. est trop affirmatif en attribuant une origine allemande au mot **bargia*, « meule de foin dans les Alpes ». L'*Idiotikon* suisse (t. 4, col. 1549, 1566) indique clairement que le mot allemand *bergen* n'est vivant que dans la partie occidentale de la Suisse, qui, il y a quelques siècles, était foncièrement romane. Or, d'une part, l'aire géographique de ce mot, qui semble nettement restreint à ce domaine anciennement rétoroman, d'autre part l'absence de noms de lieux formés avec *bargia* dans toute la partie centrale de la Suisse, qui s'oppose à la grande richesse de lieux-dits sur l'ancien sol roman[1], conduiraient plutôt à chercher l'origine dans une autre direction. — P. 51. Le sopraselvan *tschampa* n'est sans doute pas d'origine allemande, au contraire, le mot *tschampe* doit être un emprunt fait par les dialectes suisse aux patois romans (cf. Pallioppi, *tschamp*, *tschanc*; Schuchardt, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXVIII, 317, 428, n. 5). — P. 60. L'auteur combat par des raisons solides l'étymologie qui fait dériver le sopraselv. *tschaffar* de l'allemand *schaffen* (Körting, 2e éd., 8435). Il vaut mieux ranger ce mot dans le groupe de l'ital. dialectal *acciaffare*, dont M. Schuchardt a discuté l'origine dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.* XXVIII, 43. — P. 63. L'auteur fait des remarques intéressantes sur l'*s* initial de *schuber* < *suber*, *schela* < *sita*. Pour *bischa* « brise », il est moins probable que le son palatal y remonte à l'allemand *brüsche*. Au contraire, nous sommes plutôt portés à admettre l'emprunt de *brüsche* au sopraselvan *brischa*, ce qui semble confirmé par la grande diffusion de *brisa* dans les parlers romans (cf. Nigra, *Arch. glott.*, XV, 290). — P. 69. L'allemand *wuor* « jetée » a donné le sopraselvan *vuor*. Diez (Körting, 10415) donne ce mot comme base de l'it. *gora*; ce qui est au moins douteux : on s'attendrait à *guora*; le sens de *gora*, canal du moulin s'oppose également à cette étymologie. On pourrait voir dans cette forme le résultat de la rencontre de « *wuor* » et *gula*.

Dorénavant, il sera indispensable de se reporter aux patois allemands de la Suisse quand on voudra déterminer exactement la provenance des mots d'origine allemande dans le lombard et les parlers rétoromans des Grisons. Espérons que M. Br. écrira bientôt l'histoire de la lutte séculaire de ces langues concurrentes.

Jakob Jud.

---

1. Bravuogn, Bargias, Bargun, cantons de Saint-Gall et des Grisons, cf. Schlatter, *St Gallische Ortsnamen*, p. 3; Pallioppi : **margun**; cf. aussi sur le fr. *barge*, Thurneysen, *Keltoromanisches*, p. 43, et Horning, *Zeitschr. f. rom. Philologie*, XXVII, 151.

Étude de géographie linguistique. « Scier » dans la Gaule romane du Sud et de l'Est, par J. GILLIÉRON et J. MONGIN. Paris, Champion, 1905. In-4°, 30 pages et cartes en couleur.

MM. Gilliéron et Mongin ont voulu nous montrer tout ce qu'il était possible de tirer de l'étude attentive des cartes de l'*Atlas linguistique de la France*. Ils en ont choisi une, celle du verbe *scier* dans le sud et l'est de la France, et à l'aide de déductions très serrées, fondées sur des faits précis ou sur des hypothèses ingénieuses, ils sont arrivés à une série de conclusions du plus haut intérêt et d'une portée plus générale que les faits exposés dans ces quelques pages.

Les auteurs ont nettement mis en lumière l'utilité de la géographie linguistique entreprise avec une méthode rigoureuse. L'étymologiste fera souvent fausse route s'il se contente d'envisager la forme d'un mot sur deux ou trois points du territoire, choisis au hasard. Ce qu'il faut, c'est faire la synthèse d'un mot et de ses substituts lexicologiques sur l'ensemble du territoire, et reconstituer les phases successives des luttes qu'ils ont soutenues les uns contre les autres. Cette histoire, on la rétablit scientifiquement à l'aide des données de la géographie linguistique, qui, interprétées à la lumière des principes dialectologiques, donnent naissance à une véritable géologie du langage, permettant de situer les mots chronologiquement et de retrouver les couches successives qui se sont superposées.

Pour représenter l'idée de « scier », MM. G. et M. ont trouvé, dans la moitié de la France qu'ils envisagent, une série d'aires plus ou moins homogènes, occupées par les types serrare, resecare, sectare, secare. Voilà les faits bruts. Par une argumentation assez longue, dans le détail de laquelle je n'entrerai pas, ils nous démontrent que serrare occupait jadis à peu près tout ce territoire [1]. Pour des motifs qu'ils précisent, resecare l'a supplanté, mais a perdu ensuite son préfixe dans une certaine zone (donc le *sega* « scier » qu'on trouve à l'heure actuelle dans ces patois ne vient pas directement du latin secare). Ailleurs c'est sectare qui a remplacé serrare : mais entre les deux types, resecare a nécessairement formé un chaînon. Les représentants de ce type ne viennent donc pas, eux non plus, directement du latin : ils ont été refaits d'après le substantif sector.

Certaines affirmations de MM. G. et M. pourront susciter quelques critiques. L'emploi ancien et général de la faucille dentelée, par exemple, est le pivot de plusieurs raisonnements : on objectera peut-être qu'il n'est pas prouvé, et qu'il constitue une pure hypothèse. Hypothèse, soit : mais les

---

1. Aux exemples donnés par MM. G. et M. pour attester la présence arcienne du couple serra-serrare dans la région où il a disparu, j'ajouterai celui-ci : serra existe encore comme nom de lieu dans un coin de l'Auvergne : c'est le nom donné à des montagnes situées au nord de Saint-Amant-Tallende (toujours précédé de l'article).

hypothèses ne sont-elles pas nécessaires à la science? Celles de MM. G. et M. sont d'ailleurs parfaitement vraisemblables et justifiées par les faits. Si on peut chicaner tel ou tel détail, il me semble impossible d'expliquer autrement qu'ils ne le font l'ensemble des données géographiques présentées par la carte. Leur système est cohérent, et donne satisfaction à la fois à la logique et aux principes de la linguistique.

Où je cesse toutefois d'être d'accord avec les auteurs, c'est lorsque ceux-ci abordent les conclusions générales. Ils nient l'unité et l'homogénéité des patois, en s'appuyant sur l'influence exercée actuellement par le français. Je ne puis souscrire à une telle proposition qui, d'ailleurs, n'est nullement la conséquence nécessaire des déductions qui précèdent et de cette étude de géographie linguistique. Tous les faits, toutes les transformations reconstitués s'expliquent fort bien en se cantonant à l'intérieur de chaque patois, sans qu'il soit nécessaire, ni même utile de faire intervenir l'influence des patois voisins. L'action actuelle du français tient à un état de civilisation tout différent de celui des âges précédents et qui ne remonte guère à plus d'un siècle. Jusqu'à la Révolution, environ, chaque paroisse formait une unité économique qui n'avait que peu de relations avec le dehors : les patois, dans de tels milieux, ont pu se développer avec une indépendance à peu près absolue. Qu'y-a-t-il d'étonnant, au surplus, si les mêmes causes se sont présentées simultanément et ont agi indépendamment dans le même sens sur tous les points d'une même région ?

ALBERT DAUZAT.

PÉRIODIQUES

REVUE DE BRETAGNE, année 1903, t. II. — P. 24-33, Vte Ch. de Calan, *La Bretagne dans les romans d'aventure*. M. de C. propose comme date de la composition du roman de *Ponthus et Sidoine*, dont M. A. Thomas, s'est occupé dernièrement (*Rom.*, XXXIV, 283), une année intermédiaire entre 1354 et 1360, s'appuyant sur ce fait que ce roman, où il est question d'un *comte* et d'un *duc* d'Anjou, doit être antérieur à 1360, époque de l'érection de l'Anjou en duché, et que d'autre part il est postérieur à 1354, puisque le *duc* de Bar y est mentionné[1]. — P. 532-5, Vte Ch. de Calan, *Antoine de La Salle et le seigneur du Chastel*. Dans le compte rendu que nous avons donné plus haut (*Rom.*, XXXIV, 318) du livre de M. Sœderhjelm sur Antoine de La Salle, nous avons admis, avec tous les critiques, que le récit présenté par l'auteur du *Réconfort de madame de Fresne*, où paraît un seigneur du Chastel, avait été inspiré par Froissart et se rapportait à un événement de 1373. M. de C. pense, avec plus de vraisemblance, que le siège de Brest dont il s'agit est celui que Tanguy du Chastel, commandant la ville pour Jean de Montfort, soutint en 1342 contre l'armée royale, qui dut se retirer sans succès. Vers le même temps, nous savons que deux des fils de ce Tanguy furent mis à mort par les Français pour punir le père de son dévouement à la cause du duc de Bretagne. C'est cette aventure devenue traditionnelle dans la famille du Chastel que le fameux Tanguy du Chastel, arrière petit-fils de celui de 1342, aurait pu raconter plus tard à Antoine de La Salle, avec lequel il se trouvait en Italie, en 1409-1410, au service de Louis II d'Anjou. On connaîtrait ainsi la source demandée par M. Sœderhjelm de cet épisode, auquel Antoine de La Salle aurait fait les retouches nécessaires. Ajoutons cependant qu'il nous semble difficile qu'il ait inventé l'histoire de l'otage, qui dramatise si particulièrement sa narration. Il faut donc admettre, ou que les fils du premier Tanguy ont été exécutés comme otages (ce que ne nous disent ni les historiens de Bretagne ni le P. Anselme, qui a fourni le passage de Moréri utilisé par M. de C.), ou bien qu'Antoine de La Salle a composé la première partie du *Réconfort* en combinant le texte de Froissart et les souvenirs de Tanguy du Chastel.

GASTON RAYNAUD.

---

1. [Que le roman de *Ponthus* soit postérieur, et même d'un assez grand nombre d'années ; à 1354, c'est ce qu'il n'est pas besoin de démontrer, mais nous ne croyons pas que la raison alléguée soit suffisante pour en placer la composition avant 1360. Tout porte à croire que ce roman en prose n'est que de la première moitié du XVe siècle. — P. M.]

PICCOLO ARCHIVIO STORICO DELL'ANTICO MARCHESATO DI SALUZZO, sotto il patronaggio del Conte Lud. di Saluzzo-Crissolo, dei marchesi di Saluzzo, diretto da Domenico CHIATTONE, colla collaborazione di Const. Rinaudo, Ferd. Gabotto, Gius. Roberti. T. I, Saluzzo, 1901. — Ce recueil est consacré à l'histoire d'un pays qui longtemps s'est trouvé dans la sphère de l'influence française. Il paraît par fascicules une ou deux fois par an, et contient occasionnellement des documents qui intéressent l'histoire littéraire et la philologie romane du moyen âge. Nous les signalerons à l'occasion, sans entreprendre de donner un compte rendu complet du recueil. — P. 127-133, Cl. Moschetti, *Un affresco del sec. XV. Una lauda sacra*. Cette *lauda*, qui se compose de 27 vers italiens, paraît avoir été composée au temps de la peste de 1398. Elle se lit encore en partie sur une peinture à fresque appliquée sur un mur du palais épiscopal de Saluces (une planche en couleurs jointe au mémoire reproduit cette peinture), et dont il ne reste plus que la partie de gauche. Mais le texte entier s'est conservé dans un *Laudario* manuscrit, d'après lequel M. Moschetti l'a publié. On a donc, pour le commencement de la pièce (les 14 premiers vers), deux textes qui, du reste, ne diffèrent que par des particularités graphiques. Au v. 8 la vraie leçon est évidemment *marvaṣ* (it. *malvaggio*, fr. *mauvais*). — P. 144; Gius. Flechia, *Manipoletto di etimologie Saluzzesi*. Recherches étymologiques sur une douzaine de mots dont l'un *rabaté* « rouler, tomber » a déjà été étudié dans la *Romania* par le comte Nigra (XXVI, 559) et par M. Parodi (XXVII, 199). — P. 279-305, C. E. Patrucco, *La storia nella legenda di Griselda*. Ce mémoire, très étudié et fort savant, ne conduit pas à des résultats certains. M. P. ne croit pas que la célèbre nouvelle de Boccace soit entièrement une œuvre d'imagination : il veut que l'auteur ait eu connaissance d'un récit latin disparu, et il se fonde sur le fait qu'il trouve au XIIe siècle dans l'histoire des Saluces, un « Vualterius », qui est l'un des seigneurs du pays, un « Johannes Gastaldus » et une « Gisella » ou « Gisla, qui seraient les prototypes du Gualteri, du Giannucolo et de la Griseldis de Boccace Seulement rien, dans ce que l'on sait de ces personnages obscurs, ne se rapporte au récit de la légende, que l'on a justement considérée jusqu'à présent comme l'une des nombreuses variantes de l'histoire si répandue de l'épouse injustement condamnée. Cf. d'ailleurs les observations présentées à ce propos dans la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana*, IX (1901), 331.

T. II (1903-5). P. 176-195, E. Rostagno, *Frammenti d'antichi codici*. Transcription de deux fragments détachés de quelque vieille reliure et appartenant à la famille Muletti, de Saluces : l'un appartient au Roman de Renart, l'autre au poème italien l'*Acerba*. Ce dernier est un feuillet d'une élégante écriture, qui présente beaucoup d'analogie avec le ms. bien connu de la Laurentienne Plut. XL. 52. Quant au fragment de *Renart* (un feuillet double, à deux colonnes par page), il se rapproche beaucoup de la leçon des mss. *CMn* de l'édition E. Martin. Il contient une partie de la branche II de cette édition (vv. 416-468 et 665-785) de la branche XV (vv 246-364), et le commence-

ment de la branche XIV (vv. 1-54). La famille à laquelle appartient ce fragment n'est pas celle qu'a suivie M. E. Martin, mais je ne suis pas sûr qu'elle n'offre pas le meilleur texte. J'aurai prochainement l'occasion de revenir sur ce point en publiant un nouveau fragment de *Renart* qui se rattache à la même famille. Le travail de M. Rostagno est très bien conçu, et donne sur les deux fragments tous les renseignements désirables. — Le directeur de la publication M. Chiattone, joint à la fin de chaque volume une bibliographie bien faite des ouvrages récents qui intéressent l'histoire du marquisat de Saluces.

P. M.

BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE (Comité des travaux historiques), année 1900. — P. 95-7, E. Poupé, *Documents relatifs à des représentations scéniques à Correns (Var) au XVIe et au XVIIe siècle*. Représentation de l'*histoire d'Abraham* (1576), de la *Passion* (1645), du *Cid* (1667). Cf., pour des représentations du même genre dans le Var, *Romania*, IV, 151-2 ; VI, 157 ; XXX, 460. — P. *provençal à* 478-490, A. Leroux, *De la substitution du français au latin et au Limoges*. Intéressant.

Année 1901. — P. 389-5, E. Petit, *Comptes de Volnay* (Côte-d'Or) *en 1316, pour la duchesse douairière de Bourgogne, Agnès de France, fille de saint Louis*. En français ; quelques formes intéressantes et divers termes de vigneron bons à relever. — P. 423-49, *Le livre-journal de Jean Saval, marchand drapier à Carcassonne*, p. p. M. Ch. Portal. Ce document, postérieur seulement de dix ans au *Livre-Journal de Maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier*, dont j'ai publié les débris subsistant en 1899, a été recouvré en décollant des feuillets qui formaient le cartonnage d'un livre. Dans cette opération les feuillets ont souffert à ce point qu'il ne reste presque pas une phrase entière. J'ai collationné, avant et pendant la publication, la copie sur l'original gracieusement offert par M. Portal à la Bibliothèque nationale, et je crois que nous en avons tiré tout ce qu'on en peut lire. Si fragmentaire qu'il soit, ce livre-journal est intéressant pour la langue et pour l'histoire du commerce. — P. 451, Pagart d'Hermansart, *Le bannissement à Saint-Omer d'après des documents inédits conservés dans les archives de Saint-Omer*. Quelques textes en langue vulgaire, 1332-3. — P. 467-72, Alcius Ledieu, *Abatis de maison à Abbeville au XIVe siècle*. Textes vulgaires.

Année 1902. — P. 54-60, Alcius Ledieu, *Sentences portant mutilation de membres prononcées par l'échevinage d'Abbeville au XIIIe siècle*. Textes vulgaires. — P. 61-72, Cte de Loisne, *Ban des échevins ou anciens règlements de police de la ville de Béthune (vers 1350)*. Textes vulgaires ; beaucoup de subjonctifs en *-ache, -eche, -oiche*. Quelques mauvaises lectures. — P. 73-8, P. Meyer, *Rapport sur des documents concernant Seyne-les-Alpes et communiqués par M. F. Arnaud*. J'ai publié ces documents parce qu'on les avait renvoyés à mon examen ; mais ils sont de 1536, 1540, 1546 et n'offrent pas, à beaucoup près, l'intérêt de ceux que j'ai imprimés dans la *Romania*, XXVII,

363 et suiv. — P. 606-9, A. Leroux, *La légende du roi Aigolant et les origines de Limoges*. Cette communication est précédée d'un rapport de G. Paris (le dernier qu'il ait fait au Comité. 1er déc 1902) où plusieurs des idées exprimées par M. Leroux sont contestées.

Année 1903. — P. 26-39, E. Poupé, *Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence au XVIe et au XVIIe siècle* (précédés d'un rapport de M. E. Picot). Extraits de comptes municipaux et de délibérations des conseils de diverses localités, concernant des représentations de mystères (*Passion*, Massacre des Innocents, etc.) et de moralités. Le plus ancien document est de 1505, le plus récent de 1663. Il semble, comme le fait observer M. Picot, que plusieurs de ces représentations aient été organisées par des troupes qui faisaient de véritables tournées dramatiques. — P. 61-70, J. Gauthier, *Services funèbres du comte Othon IV de Bourgogne célébrés en Franche-Comté en 1303*. Texte en langue vulgaire où on peut relever quelques formes intéressantes.

Année 1904. — P. 13-28, E. Poupé, *Documents relatifs à des représentations scéniques en Provence, du XVe au XVIIe siècle* (précédés d'un rapport de M. E. Picot). Le plus ancien de ces documents est de 1461 : il se rapporte à la représentation, à Brignoles, d'une moralité jusqu'ici inconnue, appelée en latin *Ludus amorum et maledicentium*. P. 64-72, L'abbé Porée, *Chartes normandes du XIIIe et du XIVe siècle*. Trois sont en français (1255, 1283, 1359). Elles se rapportent à des localités du dép. de l'Eure. — P. 73-4. P. Meyer, *Rapport sur un fragment manuscrit communiqué par M. Corot*. C'est un feuillet de l'*Histoire ancienne jusqu'à César*, qui vient s'ajouter à la longue liste des mss. qu'on a de ce volumineux ouvrage (*Romania*, XIV, 49-50). — P. 478-522, l'abbé Bled, *Un mayeur de Saint-Omer* (1317-1319). Publication d'une série de lettres missives en français qui offrent de l'intérêt à divers égards. Çà et là quelques lectures douteuses.

P. M.

CHRONIQUE

M. Jules Gauthier, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, successivement archiviste du Doubs et de la Côte-d'Or, à qui nous avons dû plus d'une fois de précieuses communications (voir par ex. *Romania*, XXX, 491 ; XXXIV, 444 [1]), est décédé à Dijon le 16 octobre.

— M. A. Salmon vient d'être nommé maître de conférences (*lecturer*) de langue et de littérature françaises à King's College, Université de Londres (création nouvelle). Nous nous réjouissons de voir l'enseignement scientifique des langue romanes pénétrer peu à peu dans les universités anglaises.

— L'Exposition de Liège a été, comme celles de Paris (1900) et de Saint-Louis (1904), féconde en congrès. L'un de ces congrès (10-13 septembre) avait pour objet « l'extension et la culture de la langue française », sujet d'un intérêt toujours actuel en Belgique à cause de la rivalité entre Wallons et Flamingants. Ce congrès, organisé et présidé par notre collaborateur M. Wilmotte, professeur à l'Université de Liège, a été très suivi, et d'intéressantes communications ont été faites aux diverses sections dont il se composait. Entre les vœux qui ont été adoptés en assemblée générale, deux méritent particulièrement d'être mentionnés : l'un en faveur de la simplification de l'orthographe française, l'autre, recommandant à l'Institut international de bibliographie, dont le siège est à Bruxelles, la préparation d'une bibliographie des travaux relatifs à la philologie et à la littérature françaises.

— MM. O. Colson et O. Grojean préparent un catalogue de tous les ouvrages imprimés en wallon, qui est annoncé comme devant paraître sous les auspices de la Société liégeoise de littérature wallonne. *Wallon* doit être ici entendu en un sens très large, car cette bibliographie comprendra tous les écrits en roman de la Belgique et de la région voisine, depuis Malmédy jusqu'à la mer du Nord.

— Dans le t. IX (1905) des *Archives suisses des traditions populaires*, M. Arthur Rossat termine la publication des poésies en dialecte jurassien du curé Raspelier (cf. ci-dessus, p. 158). En regard du texte fourni par les manuscrits de l'auteur, il donne la transcription phonétique et, au-dessous, une traduction française. Cette publication est accompagnée d'un riche commentaire critique et philologique. Elle se termine par un court glossaire.

— Une revue récemment fondée, et consacrée principalement à l'histoire

---

1. Cf. aussi le Bulletin de la Société des anciens textes français, 1898, p. 95.

de l'Italie et de sa littérature, la *Miscellanea di erudizione*, qui paraît à Pise, annonce l'intention de publier, sous la rubrique *Attività degli studiosi*, l'indication des travaux d'érudition qui sont ou sous presse, ou simplement à l'état de projets, le but, très louable en soi, étant d'éviter des rencontres qui se produisent fréquemment lorsque deux jeunes gens, par exemple, choisissent le même sujet pour une thèse de doctorat. Nous ferons observer toutefois que ces annonces peuvent présenter un inconvénient assez grave : c'est que bien souvent les intentions ne sont pas suivies d'effet. Nous en avons fait l'expérience. Plus d'une fois nous avons annoncé comme étant en préparation des ouvrages ou des éditions qui n'ont jamais vu le jour. Aussi sommes-nous maintenant très sobres d'annonces de ce genre. Nous les admettons, de seconde main, lorsque nous les trouvons dans un prospectus ou dans quelque recueil autorisé. En d'autres cas nous n'acceptons les communications qui nous sont faites qu'après sérieuse enquête. On est parfois trop porté à se réserver d'avance un terrain qu'on n'aura pas le loisir ou la possibilité d'exploiter.

— A la suite de la mise à la retraite de M. Étienne, professeur au lycée de Nancy, qui faisait en même temps à la Faculté des lettres de cette ville une conférence élémentaire d'ancien français, l'Université de Nancy s'est décidée à créer une maîtrise de conférences de langue et littérature françaises en stipulant que la connaissance de la langue et de la littérature du moyen âge serait expressément exigée de la part des candidats. Nous apprenons, au dernier moment, la nomination à ces fonctions de M. J. Anglade, docteur ès lettres de l'Université de Paris.

— A l'occasion du 25e anniversaire de l'entrée dans l'enseignement de M. Henri Morf, ses élèves lui ont offert un recueil intitulé *Aus romanischen Sprachen und Literaturen*, édité par la librairie Niemeyer de Halle, dont nous espérons pouvoir bientôt mettre le compte rendu sous les yeux de nos lecteurs.

— Dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres (1905, n° 5, pp. 288 et suiv.), ont paru des rapports très favorables, de MM. Wilmotte, Stecher et Discailles, sur un mémoire relatif à la mise en scène dans les mystères français, depuis les origines jusqu'au XVe siècle, présenté à cette Académie par M. G. Cohen. Ce mémoire a été couronné et doit être prochainement publié.

— Nous rendrons compte prochainement du *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle* que viennent de publier, grâce à une subvention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, MM. Mayer Lambert et L. Brandin (Leroux, 1905, in-4°). Ajoutons que M. Israel Lévi vient de publier, dans la *Revue des études juives* (n° d'avril-juin 1905), des fragments d'un glossaire hébreu-français, tirés de feuillets de parchemin récemment trouvés à Tunis. Comme le dit M. I. Lévi, adoptant les conclusions autrefois présentées par Arsène Darmesteter, ces glossaires hébreux-français sont des répliques d'un même type primitif, mais modifié par chaque glossateur. Il y a donc intérêt à ce qu'ils soient tous mis au jour.

— Il a été dit, dans le compte rendu de la *Revue des langues romanes* (p. 483) que le sens du prov. gitar, « couler le métal (d'une cloche) » n'avait été relevé ni par Raynouard ni par M. Levy. Je n'avais pas bien cherché. En effet ce sens est justifié par divers exemples dans le *Supplément Wörterbuch* de M Levy, IV, 127. — P. M.

M. Jeanroy nous communique la note suivante :

« J'ai eu tort de ne pas rappeller, à propos de l'étymologie de *aengier* que j'ai récemment défendue (*Romania*, XXXIII, 602), celle qui avait été proposée par M. Parodi ; mon oubli est d'autant plus condamnable que celle-ci avait été signalée ici même (XXVII, 152). Les différents mots italiens (dialectaux) allégués par M. P. ne prouvent naturellement rien pour son étymologie d'*aengier*, car ils peuvent exprimer une idée analogue par une métaphore différente. Que l'on ait dit à Gênes *de buna enta*, alors qu'on disait en France *de bonne enge*, cela ne prouve pas que *enta* et *enge* aient une souche commune. Voici, très sommairement mes objections. Je crois avoir montré que la forme primitive est *aengier*. Or 1° un dérivé *ad-ent-icare (pour imputicare paraît bien peu vraisemblable alors qu'on avait déjà le simple imputare, fort usité ; 2° on attendrait comme forme, sinon constante, au moins fréquente, *aenchier* ; 3° on ne s'expliquerait pas *ongier*, qui paraît bien un doublet de *aengier*. »

Livres annoncés sommairement.

A comparative study of the Aesopic Fable in Nicolas Bozon, by Ph. Warner HARRY. 1903. In 8°, 86 pages (Thèse de doctorat présentée à l'Université Johns Hopkins, Baltimore ; fait partie du recueil intitulé *University Studies published by the University of Cincinnati*, 2e série, t. I, Cincinnati, University Press). — Dans cette dissertation, très érudite et très soignée, mais un peu longue, eu égard à la somme des résultats obtenus, M. Harry soumet à un nouvel examen la question des rapports de N. Bozon avec ses sources en ce qui concerne les fables contenues dans l'ouvrage publié en 1889 par la Société des anciens textes français. La conclusion, qu'il exprime dès les premières pages (p. 12), c'est que Bozon connaissait les fables de Marie de France, « sous une forme ou sous une autre », et qu'il a aussi puisé certains récits dans les sermons (il y en a deux collections dont l'une n'a été citée que dans mon introduction à N. Bozon) d'Eude de Cheriton[1]. La conclusion est peu nouvelle, car j'avais dit la même chose. Ce qui est important, c'est de savoir sous quelle forme Bozon a connu les fables de Marie de France, et c'est là un point sur lequel des opinions différentes peuvent être soutenues. Or M. H. ne se prononce pas, il remet à plus tard l'examen de cette question fort délicate : « Whether Bozon knew a collection of english fables closely

1. M. H., je ne sais pourquoi, adopte la forme *Sherrington*, bien que j'aie prouvé que la vraie forme est *Cheriton*.

connected to that of Marie de France or not will be discussed in a subsequent publication » (p. 21). Attendons. Çà et là dans les détails, quelques bonnes observations. Ainsi M. H. ajoute quelques utiles rapprochements avec Marie de France à ceux qui avaient été faits avant lui. Mais tout cela aurait pu être exprimé plus brièvement, et il n'était pas nécessaire de répéter la même remarque en deux ou trois endroits de la dissertation, comme il arrive souvent. — P. M.

J. E. MATZKE, *Some exemples of french by Englishmen in old french Literature*. [1905], Univ. of Chicago press. In-8°, 14 p. (extrait de *Modern philology*, t. III). — Il s'agit des quelques textes où des écrivains français du moyen âge ont pris plaisir à mettre en scène des Anglais, leur prêtant un langage dont l'incorrection provoque le rire. Ces textes sont peu nombreux et ont été plus d'une fois cités et commentés (p. ex. par M. Suchier, *Œuvres poét. de Beaumanoir*, II, 415 et suiv.). Aussi y a-t-il peu de nouveau dans la dissertation de M. Matzke, qui peut passer pour un article de vulgarisation plutôt que pour un travail de recherche originale. M. M., répétant une opinion exprimée avant lui, suppose que les secondes personnes du plur. en *as* ou *a*, au lieu d'*ez* (*conta*, *savas*, *seras*, etc), sont un emprunt fait au provençal. C'est inadmissible. Quand on se propose de représenter le mauvais langage des Anglais, il n'y a pas de raison de rien emprunter au provençal, qui d'ailleurs n'a pas ces formes. Il faut se garder d'attacher trop d'importance à ces imitations comiques du langage d'étrangers parlant français. Celles que les chansonniers comiques de notre temps offrent à un public facile à contenter n'ont aucune valeur documentaire : celles qu'on produisait au moyen âge ne devaient pas valoir beaucoup mieux.

La germanisation de la Wallonie prussienne. Aperçu historique par Nic. PIETKIN, curé de Sourbrodt-Malmédy. Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1904. In 8°, 128 pages. — La Wallonie prussienne n'est autre chose que le territoire de Malmédy, détaché en 1815 de l'ancienne principauté de Stavelot (dép. de l'Ourthe, à l'époque impériale) et très arbitrairement rattaché à la Prusse. C'est la partie la plus orientale des pays wallons. L'idiome populaire est naturellement le wallon, comme plus à l'ouest [1], mais le français est d'un usage courant et il s'y publie deux journaux en cette langue. L'écrit que nous annonçons est le récit très documenté des efforts tentés, depuis une trentaine d'années, pour germaniser le pays, et particulièrement depuis 1889, époque où l'enseignement du français fut supprimé dans les écoles primaires. On peut rappeler ici que M. Gaidoz a publié en 1886 un travail sur le même

---

1. Le wallon de Malmédy a été étudié par M. Zéliqzon dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVII, 418 ; XVIII, 247. A signaler aussi le mémoire de Stürzinger sur la conjugaison dans le wallon de Malmédy (voir *Romania*, XV, 635-6). Il existe à Malmédy un « club wallon » fondé en 1898, qui publie d'intéressantes poésies en dialecte local.

sujet dans le *Correspondant* (10 sept.) : mais alors les mesures pour la germanisation à outrance du pays n'avaient pas le caractère impératif qu'elles ont actuellement.

Altitalienisches Elementarbuch von Berthold WIESE. Heidelberg, E. Winter, 1904. In 8°, XI-320 pages (*Sammlung Romanischer Elementarbücher*). — Manuel composé avec beaucoup d'érudition et de critique, qui renferme : 1° une grammaire dans laquelle une attention particulière est apportée aux variétés dialectales ; 2° un choix de textes (pp. 197-254) établis, autant que possible, de première main, et suivis (p. 258-70) de notes critiques ; 3° un glossaire-index des textes ; 4° un index, disposé par langues, pour la partie grammaticale. Dans une seconde édition on ne manquera pas de faire disparaître un certain nombre de fautes d'impression, qui ne sont pas corrigées à l'errata.

Giulio BERTONI, *Il dialetto di Modena*, Introduzione, Grammatica, testi antichi. Torino, E. Loescher, 1905. In-4°, 79 pages. — Mémoire très bien fait et intéressant à divers points de vue. On n'y trouve pas uniquement la description du dialecte (faite selon la méthode de M. Ascoli) : l'auteur s'est attaché non seulement à constater les phénomènes, mais encore à en faire l'histoire, et il a pu y arriver grâce à cette circonstance qu'on possède, depuis le XIIIe siècle, une série de documents de la langue locale. M. B. en publie des spécimens en appendice. Certains, du IXe siècle et du Xe, sont trop anciens pour nous renseigner sur le langage modenais — ils sont en un latin plus ou moins barbare — mais par eux-mêmes ils offrent de l'intérêt. Rappelons que, en ce qui concerne l'état ancien du modenais, M. B. a publié récemment, dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.* (XXIX, 214 et suiv.), un intéressant document daté de 1327 (cf. ci-dessus, p. 480).

Aug. de GUBERNATIS. *De Sacountale a Griselda*, le plus ancien des contes Aryens. Roma, 1905. In 8°, 32 pages. (Extrait des *Cronache della civiltà Elleno-Latina*, anno III). Exposé général du thème traditionnel de l'épouse délaissée avec comparaison des différents types. La littérature indienne et la mythologie tiennent ici une grande place, et M. de G. ne s'arrête pas un instant à l'idée qu'il puisse y avoir quoi que ce soit d'historique dans le conte de Boccace. Ce mémoire, ayant le caractère d'une lecture faite pour le grand public, est dépourvu de l'appareil de l'érudition.

Ant. ROSELLI, *Le Jardrin de Paradis; frattatello mistico in antico francese*. Parma, tip. A. Zerbini, 1905. In-12°, 35 pages (Nozze Bocchialini-Panini). — Le *Jardrin* (sic) *de Paradis* occupe les derniers feuillets d'un manuscrit de Parme, daté de 1175, qui contient en outre deux ouvrages français qui furent très répandus : *Le Livre des bonnes mœurs* (de Jacques Legrand, cf. *Romania*, XV, 274) et la *Somme le Roi*, et deux petits poèmes que M. Roselli se propose de publier prochainement. A la suite du *Jardrin* se trouve une « chanson de la sainte âme » qu'avait déjà publiée M. A. Restori, *Tre preghiere*, etc. (cf. *Romania*, XXII, 312). M. B. signale un autre ms. du même opuscule à la Bibliothèque de La Haye, d'après Jubinal, *Lettre à*

M. de Salvandy sur quelques-uns des mss. de La Haye, p. 43. Il aurait pu, s'il avait eu à sa portée les livres nécessaires, en indiquer d'autres, par ex., B. N. fr. 1026, livre très richement orné, qui porte au premier feuillet l'écu de France; fr. 22922, ff. 153 et suiv., etc. Dans ces mss. le texte porte *jardin*, et non *jardrin*. Le texte de Parme n'est pas très bon; ainsi, dès la seconde phrase il y a une lacune; il faut lire : « c'est le jardin gracieux ou habite le doulx Jhesus et auquel il appelle s'amie *quant il dit* ou livre... »

Das Verhältniss des französischen Rolandsliedes zu Turpinschen Chronik und zum Carmen de prodicione Guenonis. Inaugural-Dissertation... von Gustav BRUECKNER, Rostock, 1905. In-8°, 138 p. (Thèse de doctorat de Rostock). — Bon mémoire où l'auteur, après avoir résumé clairement les recherches de ses devanciers, divise en quatre parties la matière qu'il s'est proposée: 1. L'épisode de la trahison ; 2. Le combat dans la vallée de Roncevaux : 3. La mort de Roland ; 4. Le retour de l'empereur à Roncevaux et sa rentrée dans sa patrie. M. B. insiste sur les difficultés de détail que soulève le système: soutenu par Gaston Paris et d'après lequel on aurait la succession suivante : *Turpin*, *Carmen*, *Roland* ; mais il n'arrive pas lui-même à se faire une idée bien nette des rapports de ces trois monuments littéraires de caractère si dissemblable, puisqu'il conclut que l'hypothèse de la priorité de la *Chanson de Roland* par rapport à *Turpin* et au *Carmen* ne peut pas être admise sans réserve.

Une source française des poèmes de Gower, par Mlle R. Elfreda FOWLER. Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris. Mâcon, Protat, 1905. In-8° 202 pages. — L'excellente édition des œuvres latines, françaises et anglaises de Gower publiée par M. Macaulay pour la Clarendon Press a fourni à Mlle F. tous les éléments nécessaires pour tracer, dans ses deux premiers chapitres, une esquisse de la biographie du célèbre écrivain et du contenu de ses trois grands poèmes : *Miroir de l'Omme*, *Confessio Amantis*, *Vox Clamantis*. Mais l'auteur a fait une œuvre plus personnelle en s'efforçant de préciser les rapports de ces trois poèmes et surtout en s'attachant à caractériser la manière dont Gower a traité des vices et des vertus et à retrouver les sources diverses où il a puisé pour le faire. Dans beaucoup de cas Gower se rapproche extrêmement soit de la *Somme* de frère Laurent, soit du *Miroir du Monde* (édité en partie par Chavannes en 1845 pour la *Société d'histoire de la Suisse romande*), qui est d'ailleurs, pour une bonne partie, un remaniement de l'œuvre de frère Laurent ; mais Mlle F. pense que Gower a dû avoir à sa disposition une autre somme aujourd'hui perdue, écrite en latin ou en français, et formée par la combinaison du *Miroir du Monde* et de la *Somme* de frère Laurent. Il est assez difficile de savoir si elle a raison tant qu'on n'aura pas de bons textes de ces deux œuvres ; d'ailleurs la langue embarrassée de Mlle F. nuit trop souvent à la clarté de son exposition. Elle n'en pas moins accompli un labeur aussi méritoire que considérable en déblayant un peu un terrain fort

encombré. Deux tableaux occupent la fin de sa thèse (p. 81-202) et témoignent de l'étendue de son information : mettant en parallèle les œuvres qui forment l'objet de son étude, elle nous donne, dans le premier, les diverses classifications des vices et des vertus, et, dans le second, les analogies qui se remarquent dans l'*Orgueil* et l'*Humilité* pris comme exemples particuliers. — A. Th.

Un vocabulaire français-russe de la fin du XVIe siècle, extrait du *Grand Insulaire* d'André Thevet, ms. de la Bibliothèque Nationale publié et annoté par Paul Boyer. Paris, Leroux, 1905. Gr. in-8°, 64 pages : extrait des *Mémoires orientaux* (Congrès de 1905) publiés par l'École nationale des langues orientales vivantes. — Manuel de conversation contenant 644 mots isolés ou de petites phrases par ordre alphabétique approximatif. Le *Grand Insulaire* est daté de 1586. Bien que le ms. 844 de la collection Dupuy contienne un *Dictionnaire moscovite* presque identique, en appendice de la relation de voyage de Jean Sauvage, de Dieppe, daté du 20 octobre 1586, il ne faut pas refuser à Thevet, malgré sa hâblerie ordinaire, le mérite d'avoir compilé ce recueil. M. B. le publie avec soin d'après le ms. fr. 15452 de la Bibl. Nat., en le faisant précéder de la description de l'île d'Alopécie, à l'embouchure du Don, et en l'accompagnant de notes fort instructives. La partie russe est souvent altérée ; quant à la partie française, elle n'offre pas grand intérêt, comme on peut s'y attendre. J'y note cependant quelques mots, locutions ou formes rares, comme *esque* (= amadou), p. 36; *esbrouer* (= écumer) *le pot*, p. 61 ; *moscovite* (= hongre), p. 52 ; *pant oreille* (= pendant), p. 60 (cf. l'art. PEND-OREILLE de Cotgrave et l'art. PEND-OREILLE de Godefroy) ; *tacque* (= lot de dix cuirs), p. 31 (cf. l'art DACRE de mes *Mélanges étymologiques*). Je ne sais que penser de *esquipont* (p. 30-31), qui s'applique au lin, au chanvre et peut-être à la cire (le ms. a *chire*): M. B. le rattache sans hésiter au lat. *æquipondium*. On remarquera qu'un seul mot russe a été francisé : *medou* (= hydromel) p. 32. Y avait-il déjà trace d'influence française sur la langue russe ? M. B. semble l'admettre, mais les deux faits qui parleraient en faveur de cette opinion (cf. p. 45 n. 1 et 59 n. 9) sont bien sujets à caution. — A. Th.

TABLE DES MATIÈRES

G. Huet, La version néerlandaise des *Lorrains*, nouvelles études ....
P. Meyer, Notice du ms. 9225 de la Bibliothèque royale de Belgique (légendier français) ....
V. de Bartholomaeis, *De Rambaut e de Coine* ....
A. Thomas, Le roman de Goufier de Lastours ....
J. T. Clark, L'influence de l'accent sur les consonnes médiales en italien ....
A. Thomas, Gloses provençales inédites tirées d'un ms. des *Derivationes* d'Ugucio de Pise ....
G. Huet, Sur quelques formes de la légende du *Chevalier au cygne* ....
P. Meyer, Notice du ms. 305 de Queen's College, à Oxford (légendier français) ....
R. Weeks, Études sur *Aliscans* (*suite*) ....
A. Thomas, Le nominatif pluriel asymétrique des substantifs masculins en ancien provençal ....
H. Omont, Notices sur des feuillets retrouvés du ms. 525 de Dijon ....
A. Piaget, *La belle dame sans merci* et ses imitations (*suite et fin*) ....
P. Meyer, Fragments de manuscrits français ....
A. Jeanroy, Les poésies de Gavaudan ....
A. Thomas, Nouveaux documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson ....
A. Delboulle, Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (*suite*) ....

MÉLANGES

P. Meyer, De quelques mss français conservés dans les bibliothèques des États-Unis ....
— La chanson des cinq echoms ....
— L'inscription en vers de l'épée de Gautier ....
J. L. Weston, Watchier de Denain and Bleheris ....

A. THOMAS, Pour un « dictié » de la Vierge Marie ..... [illegible]
— Anc. fr. *loirre*, *loitre* ..... [illegible]
— Anc. fr. *rousseruel*, *roseruel* 109
— Anc. fr. *rovent* 112
J. DESORMAUX, Savoyard *viorba*, *viorbe* ..... [illegible]
G. RAYNAUD, Une nouvelle version du fabliau de *La Nonnette* 270
A. THOMAS, Ponthus de la Tour-Landri 283
— Normand *caieu* « moule » 287
— Fr. *milouin* 293
— Prov. *colonhet* et *colonhier* « fusain » 297
A. DAUZAT, Prov. *bodosca*, *bedosca* 298
C. NIGRA, *Trekawda* (Haute-Savoie), *trekawdé*, *trakudé* (Aoste), etc. ..... [illegible]
J. DEROCQUIGNY, Anc. fr. *besuchier* 458
A. THOMAS, Fr. *élanguer*, *élanguent* 458
— Fr. dialectal *fenerotet* 460
— Fr. *rancune* 461
— Anc. fr. *renformer*, fr. mod. *renformir* 463

CORRECTIONS

A. MUSSAFIA, Per il *Tristano* di Beroul, ed. Muret 301

COMPTES RENDUS

BEAULIEUX (Ch.), Liste des dictionnaires, lexiques, vocabulaires fr. antérieurs au « Thresor » de Nicot (A. Th.) 312
BLOCH (Oscar), Étude sur le Dictionnaire de J. Nicot (A. Th.) 308
BLONDEL DE NESLE, Die Lieder des —, krit. Ausgabe von L. Wiese (A. Jeanroy) 320
BRANDSTETTER (R.), Das schweizerdeutsche Lehngut in Romontschen (J. Jud) ..... [illegible]
Brendans Meerfahrt, altfr. Prosaübersetzung, hgg. von C. WAHLUND ..... [illegible]
BRUNOT (F.), Voir Mélanges.
CHARLES (J.), Étymologies foréziennes (A. Th.) ..... [illegible]
CIROT (G.), « *Ser* » et « *estar* » avec un participe passé (A. Morel Fatio) ..... [illegible]
DESORMAUX (J.), Contribution à la morphologie des parlers savoyards (A. Th.) ..... [illegible]
DURVILLE (G.), Catalogue de la bibliothèque du Musée Th. Dobrée (P. M.) ..... [illegible]
GILLIÉRON et MONGIN, Étude de géographie linguistique : [illegible] la Gaule romane du sud et de l'est (A. Dauzat) ..... [illegible]

GRANDGENT (G. H.), An outline of the phonology and morphology of old provençal (A. Th.)..... 331
HEYMANN (W.), Französische Dialektwörter bei Lexicographen d. 16 bis 18 Jahrhunderts (A. Th.)..... 126
HOEPFFNER (E.), Eustache Deschamps, Leben und Werke (G. Raynaud). 125
HORLUC (P.), *L* non mouillé + *y* peut-il se réduire à *y* ? (A. Th.).... 309
KALTENBACHER, voir *Paris et Vienne*.
KATTEN (C.), Histoire du mot *idylle* (A. Th.)..... 309
JOHN (J. B.), Notes on celtic Studies (J. Bédier)..... 469
LABANDE (L. H.), Antoine de La Salle, nouveaux documents (G. Raynaud)..... 317
LATREILLE (C.) et VIGNON (L.), Les grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle (A. Th.)..... 310
LEVI (Ugo), I monumenti del dialetto di Lido Mazor (A. Mussafia)... 469
LUCHAIRE (J.), Quelques formes du dialecte siennois..... 313
Mélanges de philologie offerts à F. Brunot..... 308
MEUNIER (J.-M.), Les dérivés nivernais de *manere* et l'étymologie du nom de lieu *Maumigny* (A. Th.)..... 311
MONGIN, voir GILLIÉRON.
Paris et Vienne, von KALTENBACHER (P. M.)..... 315
PARIS (G.). Sur l'*Appendix Probi* (M Roques)..... 116
PASSY (J.), L'origine des Ossalois (A. Th.)..... 474
PATON (L. A.), Studies in the fairy Mythology of Arthurian Romances (A. Jeanroy)..... 117
POREBOWICZ (E.), Studya do dziejów literatury średniowiecznej (J. H. Reinhold)..... 326
ROQUES (M.), Notes sur François de Callières et ses œuvres grammaticales (A. Th.)..... 311
ROSSET (Th.), *E* féminin au XVIIe siècle..... 313
ROY (E.), Le mystère de la Passion en France (M. Sepet)..... 467
SAMFIRESCO (E.), Essai sur V. Conrart, grammairien..... 311
SAROÏHANDY (J.), Origine française du vers des romances espagnoles (A. Morel-Fatio)..... 311
SEBILLOT (P.), Le Folk-lore de France, t. I (P. M.)..... 133
SETTEGAST (Fr.), Quellenstudien zur galloromanischen Epik..... 324
SÖDERHJELM (W.), Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres (G. Raynaud)..... 318
TOBLER (A.), Etymologisches (A. Th.)..... 132
TRENEL (J.), L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge (E. Bourciez)..... 320
VIGNON, voir LATREILLE.
WAHLUND, voir *Brendans Meerfahrt*.
WEIL (Arm.), Sur une herborisation de J.-J. Rousseau (A. Th.)..... 312

WIESE, voir BLONDEL.
YVON (H.), Y a-t-il un présent passif en français ?..... 312
ZINGARELLI (N.), Dante (Paget-Toynbee)..... 112

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ANCONA (Paolo d'), Gli affreschi del castello di Manta nel Saluzzese.. 495
ANGLADE (J.), Deux Troubadours narbonnais..... 351
BARTOLI (M. G.), Un po di sardo..... 493
BECKER (H.), Die Auffassung d. Jungfrau Maria in d. Altfr. Litteratur. 494
BERTONI (G.), Canzonette musicali francesi e spagnuole..... 496
— Il dialetto di Modena..... 631
BÖDTKER (A. Tr.), *Partenopeus de Blois*..... 167
BOSELLI, voir PIAGNOLI.
BOYER (P.), Un vocabulaire français-russe de la fin du XVIe siècle.... 633
BREUER (H.), Sprache u. Heimat d. *Balduin von Sebourg*..... 350
BRIX (Cl.), Richard I, Herzog von d. Normandie in d. franzõs. Litteratur..... 172
BRÜCKNER (G.). D. Verhältniss d. franzõs. Rolandsliedes zum Turpinschen Chronik u. *Carmen de prodicione Guenonis*..... 632
CAMUS (J.), Les premiers autographes de la maison de Savoie..... 350
CLÉMENT-SIMON (G.), Documents sur l'histoire du Limousin..... 171
CLOUZOT (Et.), Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay..... 492
— (H.), Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort..... 173
CRESCINI (V.), Gli affreschi epici medievali del Museo di Treviso..... 166
DAVRAY, voir FITZMAURICE-KELLY.
DELISLE (L.), voir Recueil.
DEROCQUIGNY (J.), A contribution to the study of the french element in English..... 169
DEVOLUY (P.), Les noms de la carte dans le Midi..... 163
Dictionnaire wallon, voir Projet.
DOLCIBENE, Rime pie di messer —..... 167
FITTING (H.), Eine weitere Hdschr. d. lat. Uebersetzung d. *Codi*..... 351
FITZMAURICE-KELLY (J.), Littérature espagnole, trad. H. DAVRAY.... 494
FOWLER (R. E.), Une source française des poèmes de Gower..... 632
GALPIN (St. L.), « Cortois « and « vilain »..... 350
GRŒBER (G.), Grundriss d. romanischen Philologie, 2e éd..... 496
GUBERNATIS (A. de), De Sacountala à Griselda..... 632
HAILLANT (N.), Glossaire géogr. vosgien..... 162
— Les noms de lieux habités des Vosges..... 163
— Infiltration et traitement de l'élément germanique dans divers dialectes vosgiens..... 163

HAILLANT (N.) et VIRTEL (A.), Choix de proverbes et dictons patois de Damas (Vosges) 163
HARRY (Ph. W.), A comparative study of the Aesopic fable in Nic. Bozon 629
HASKINS (Ch. H.), The University of Paris in the sermons of the XIIIth cent 350
Jardin (Le) de Paradis, voir ROSELLI.
LABARTE BULLUM (D.), *Le roman de la Violette* 168
Lamentations, voir MATHEOLUS.
LE FEVRE, voir MATHEOLUS.
Livre de Leesse, voir MATHEOLUS.
MAITLAND, voir Year books.
MATHEOLUS, *Les Lamentations de* — et le *Livre de Leesse* de Jehan Le Fevre de Ressons Éd crit. par A.-G. VAN HAMEL, II 352
MATZKE (J. E.), Some examples of french by Englishmen 630
MAZZONI (G.), Un sonetto attribuito a Fr. Petrarca e uno a Ant da Ferrara 167
MEYER-LÜBKE (W.), Romanische Namenstudien, I 170
MOLINIER (A.), Les sources de l'histoire de France 165
MOORE (E.), Tutte le opere di Dante Alighieri 166
Origine (L') et le parler des Canadiens français 164
PARDUCCI (A.), Gli studi provenzali del marchese Cesare Lucchesini .. 493
PARODI (E. G.), e ROSSI (G.), Poesie in dialetto tabbiese del sec. XVII. 174
PETIT (E.), Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre 169
PIAGNOLI (A.), Fonetica parmigiana riordinata.... per cura di Ant. Boselli 493
PIETKIN (N.), La germanisation de la Wallonie prussienne 630
PLAN (P. P.), Bibliographie rabelaisienne 168
Projet de dictionnaire général de la langue wallonne 174
Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XXIV... p. p. L. DELISLE 349
Rime, voir DOLCIBENE.
RIETTE (G.), Les quatre dictionnaires français 172
ROEDIGER (M.), Die Bedeutung d. suffixes *-ment* 170
ROGER (M.), L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin. 449
ROSELLI (A.), *Le Jardin de Paradis* 631
ROSSI (G.), voir PARODI.
RYDBERG (G.), Zur Geschichte d. französ. a. II, 3 167
SCHEPP (Fr.), Altfranzösische Sprichworter und Sentenzen 495
STENGEL (E.), Bruchstucken d. *chanson d'Anseis de Mes* 171
[illegible] Noterelle sarde 493
[illegible] Nouveaux essais de philologie française 175
[illegible] sur Rabelais 167

Van Hamel (A.-G.), voir Matheolus.
Vianna (G.), Portugais, phonétique et phonologie, morphologie, textes. 165
Vielfaure (A.), voir Haillant.
Wilse (B.), Altitalienisches Elementarbuch..... 631
Year books of Edward II, edited by F. W. Maitland, vol. I..... 164

PÉRIODIQUES

Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande, 1904..... 348
Bulletin historique et philologique, 1900-1903 625
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1904..... 485
Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, XLII (1903)... 343
Mémoires de la Société linguistique de Paris, IX-XII (1896-1903).... 342
Neuphilologische Mittheilungen, 1904..... 155
Piccolo archivio storico dell' antico marchesato di Saluzzo, I et II (1901-1905) 624
Publications of the Modern Language Association of America, II-XVIII (1887-1903)..... 141
Revue de philologie française, XVII, XVIII (1903-4)..... 151
Revue des langues romanes, XLVI, XLVII (1903-4)..... 481
Romanische Forschungen, XIV (1903)..... 138
XV (1904)..... 339
Zeitschrift für romanische Philologie, XXVIII, 5 (1904)..... 135
— 6 (1904)..... 335
XXIX, 1 (1905)..... 478
— — 2 (1905)..... 480

CHRONIQUE

Nécrologie : baron d'Avril, 156 : J. Gauthier 627 ; G. Grion, 344 ; A. Mussafia, 486 ; M. Schwob, 344. — Nominations : M. Anglade à l'Université de Nancy, 628 ; M. J. Bertoni à l'Université de Fribourg (Suisse), 346 ; M. A. Salmon à l'Université de Londres, 627 ; M. C. Frati à la Bibliothèque de Turin et M. F. Carta à la Bibliothèque d'Este (Modène) [illegible] M. H. Marcel à la Bibliothèque nationale, 345. — Prix de la fondation Diez décerné à M. E. Levy, 156 ; prix La Grange à M. E. Roy, 347 ; prix de l'Académie royale de Belgique à M. G. Cohen, 628. — Incendie de la Bibliothèque de Turin, 158, 348. — Manuscrits français de la bibliothèque de feu E. Mac Clean légués au Fitzwilliam Museum de Cambridge, 491. Rapport de la commission ministérielle chargée de préparer un projet de simplification de l'orthographe, 161. — Rapport présenté au nom de l'Aca-

démie française sur les propositions relatives à la simplification de l'orthographe, 346. — Congrès relatifs aux langues et littératures romanes à l'Exposition de Saint-Louis, 158. Congrès relatif à l'extension et la culture de la langue française à l'Exposition de Liège, 627. — Exposition, à Macerata, de documents sur les dialectes de la Marche d'Ancône, 491. — Publications de la Société des anciens textes français, 489 ; de la *Gesellschaft f. romanische Literatur*, 156. — *Archives suisses des traditions populaires*, 158, 627. — Bibliographie des écrits de G. Paris, 345. — Nouvelles éditions de la *Littérature française au moyen âge* et de l'*Histoire poétique de Charlemagne*, par G. Paris, 490. — *Pour la simplification de notre orthographe*, par P. Meyer, 347. — *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle* p. p. Mayer-Lambert et L. Brandin, 628. — Volumes de mélanges offerts à M. H. Morf, 628; à M. Ad. Mussafia, 346; à M. Ad. Tobler, 489.— Nouvelle édition de la Chronique de Jean Le Bel, 156. — Ul. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge (bio-bibliographie)*, fasc. III, 2e éd., 156. — Ul. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, t. III, 157. — L'édition de Froissart de la Société de l'histoire de France continuée par M. G. Lefèvre-Pontalis, 156.— Art. de M. J. Camus sur un ms. à miniatures de Turin, 490. — Art. de M. R. Lavaud sur Guiraut de Borneil, 156.— *The Modern Language Review*, 491. — *Miscellanea di erudizione*, 627. — Sixième rapport (1904) sur les travaux de la commission du glossaire des patois de la Suisse romande, 348. — Travaux projetés : édition de *Guibert d'Andrenas*, 491 ; Fac-simile du ms. Orsini da Costa, contenant les sonnets, les *Canzoni* et les *Trionfi* de Pétrarque, 157 ; catalogue des ouvrages en wallon, 627. — Note de M. Jeanroy sur *aengier*, 629. — Communication de M. J. Nève, 162 ; de M. Vaganay, 162 ; de M. Novati, 496.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

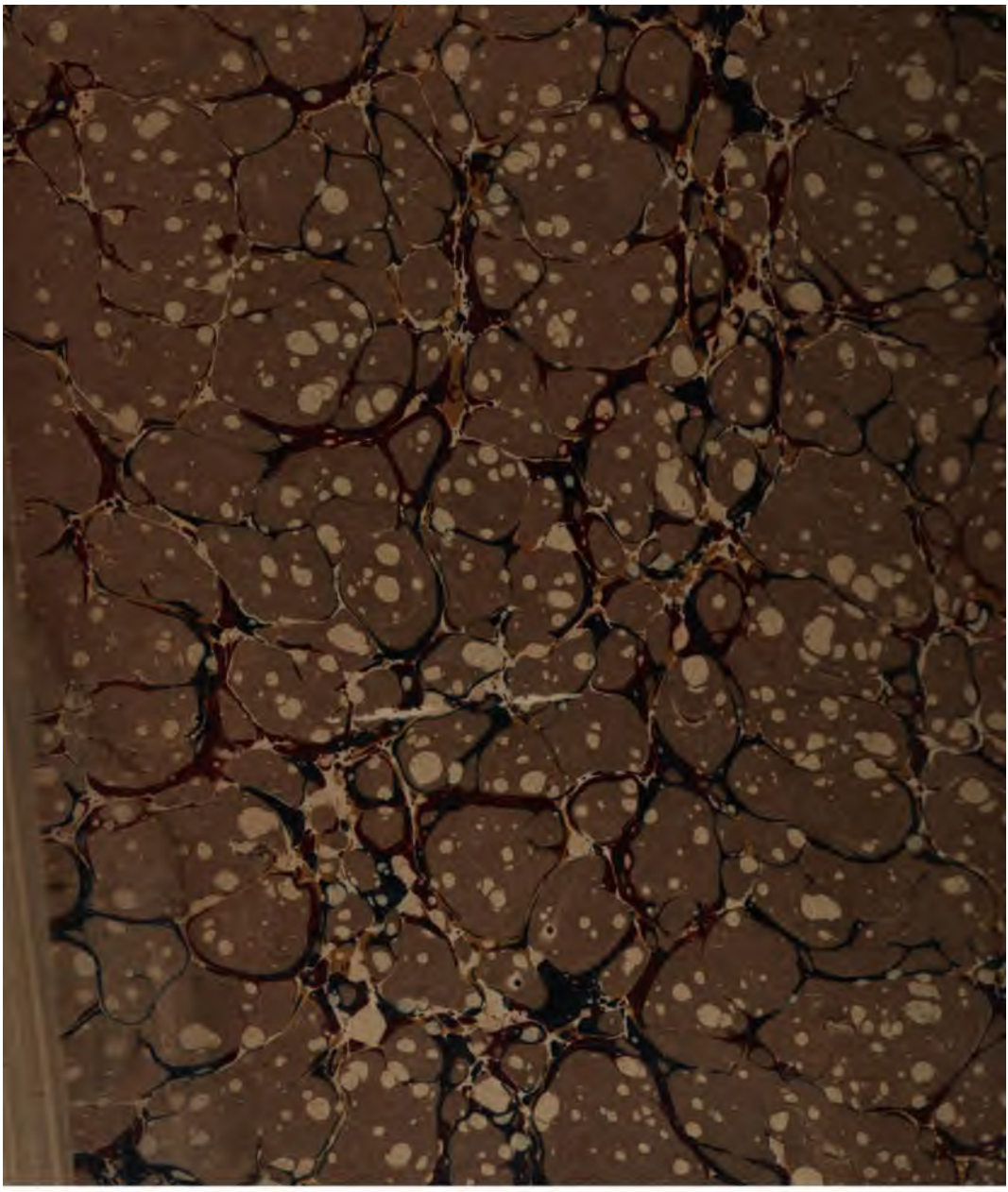

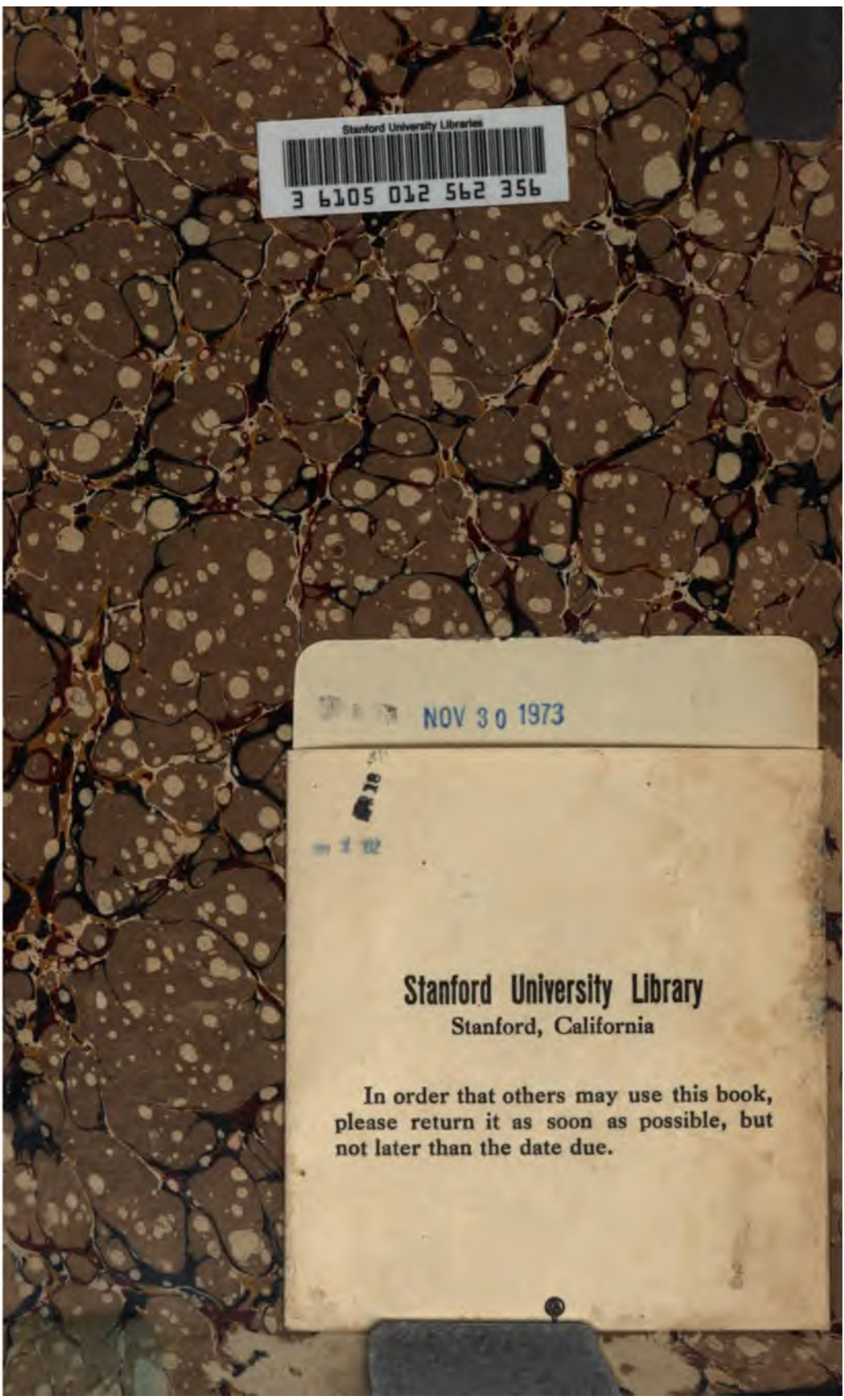
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 356
NOV 30 1973
Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.